UVIC - McPHERSON
3 2775 90519567 2

UNIVERSITY
OF VICTORIA
LIBRARY

LISTE DES AUTEURS QUI ONT CONTRIBUÉ A LA RÉDACTION

DU PREMIER VOLUME DE CETTE ÉDITION.

MM.

Arnault, de l'Académie française.
Artaud, vice-recteur de l'acad. de Paris.
Audiffret, de la Bibliothèque impériale.
Badaroux (Docteur).
Barbier, de la Bibliothèque du Louvre.
Barrault (Émile).
Berryer, de l'Académie française.
Béthune (F. de), off. sup. d'état-major.
Bordas-Demoulin.
Bory de Saint-Vincent, de l'Acad. des sc.
Bouchitté (H.), ancien recteur.
Bourdon (Isid.), de l'Acad. de médecine.
Bradi (Comtesse de).
Breton, de la *Gazette des Tribunaux.*
Bruker (A.).
Buchon.
Chabrol-Chaméane (E. de).
Champagnac.
Champollion-Figeac.
Charpentier, insp. hon. de l'ac. de Paris.
Chasles (Philarète), professeur au Collége de France.
Chevalier (Michel), sénateur, professeur au Collége de France.
Choron.
Cibrario (Luigi), de l'Ac. de Turin.
Colin.
Cormenin (Vicomte de), conseiller d'État, membre de l'Institut.
Cottereau (P.-L.), professeur agrégé à l'École de médecine.
Cuendias (Manuel de).
Cuvier (Georges), de l'Acad. des sciences.
Delaforest (A.).
Delasiauve, médecin de Bicêtre.
Delbare (Th.).
Démezil.
Denne-Baron.
Dubois (Louis).
Duchesne aîné, de la Biblioth. impériale.
Duckett (Docteur Alex.).

MM.

Duckett (W.-A.).
Dufey (de l'Yonne).
Dumarsais.
Dumas (J.-B.), sénateur, de l'Acad. des sc.
Du Mège (Alex.)
Du Rozoir (Ch.), ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris
Eyriès, de l'Institut.
Feillet (A.).
Fillioux (A.).
Forest (P.).
Forget, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg.
Fossati (Docteur).
Français de Nantes (Comte).
Friess-Colonna.
Garnier (Jules).
Gaultier de Claubry, prof. à l'École pol.
Gérusez, prof. à la Fac. des lett. de Paris.
Golbéry (de), ancien procureur général.
Guizot (F.), de l'Académie française.
Hennequin (V.).
Héreau (Edme).
Herschel (sir John).
Hœrtel (H.).
Husson (Auguste).
Janin (Jules).
Jullien, de Paris.
Kératry (de), ancien pair.
Lafage (Adrien de).
Lainé, généalogiste.
Larrey (baron), de l'Acad. des sciences.
Laurent (de l'Ardèche), admin. de la Bibl. de l'Arsenal.
Laurent (L.), ancien chirurgien en chef de la marine.
Lavigne (E.).
Lawrence (sir William)
Leglay (Edward), anc. sous-préfet.
Le Roux de Lincy.
Louvet (L.).

MM.

Malte-Brun.
Mantz (Paul).
Marmontel.
Marrast (Armand), ancien président de l'Assemblée nationale.
Matter, ancien inspecteur général.
Merlieux (Ed.).
Millin (A.-L.), de l'Institut.
Monglave (Eugène G. de).
Moreau-Christophe.
Nisard (D.), de l'Académie française
Nyer (L.).
Ortigue (Joseph d').
Paffe (C.-M.).
Paul-Jacques.
Pelouze père.
Pichot (Amédée).
Reiffenberg (Le baron de).
Renier (Léon), de l'Institut.
Roger (Dr Henri).
Rosseeuw-Saint-Hilaire, professeur à la Faculté des lettres.
Roux (Docteur), de l'Acad. des sciences.
Saint-Germain-Leduc.
Sandeau (Jules), de l'Académie française.
Saucerotte (Docteur).
Savagner (Aug.).
Say (J.-B.), de l'Institut.
Sédillot, professeur au lycée Saint-Louis.
Sénancour (de).
Sicard (Le capitaine).
Talbot (Eug.), professeur au lycée Louis-le-Grand.
Teyssèdre.
Tissot, de l'Académie française.
Tollard aîné.
Vaudoncourt (général G. de).
Velpeau, de l'Académie des sciences.
Viennet, de l'Académie française.
Virey, de l'Académie de médecine.
Winckelmann.

N. B. — **La liste complète des auteurs qui ont contribué à la rédaction de la deuxième édition se trouve à la fin de l'ouvrage.**

Typographie Firmin-Didot. — Mesnil (Eure).

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT

Seconde édition

ENTIÈREMENT REFONDUE

CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE DE PLUSIEURS MILLIERS D'ARTICLES TOUT D'ACTUALITÉ

Celui qui voit tout abrége tout

MONTESQUIEU.

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1879

M DCCC LXXVIII

UNIVERSITY OF VICTORIA
LIBRARY
Victoria, B. C.

AE 25
D5
1878
t. 1

Les lecteurs sont prévenus que tous les mots espacés dans le texte courant (par exemple : Transsubstantiation, *Immortalité, César*) sont l'objet d'articles spéciaux dans le Dictionnaire, et constituent dès lors autant de renvois à consulter.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

A, lettre voyelle, la première de l'alphabet dans la plupart des langues connues, n'occupe que la treizième place dans l'alphabet éthiopien. Les Romains l'appelaient la lettre salutaire, *littera salutaris*, parce que, lorsqu'il s'agissait de prononcer sur le sort d'un accusé, le juge qui voulait l'absoudre écrivait sur sa tablette *a*, première lettre et abréviation du mot *absolvo*, j'absous. Au contraire, si la culpabilité lui était démontrée, il y inscrivait la lettre *c*, première lettre et abréviation du mot *condemno*, je condamne. — Employé comme lettre numérale, A valait 1 chez les Grecs, et 500 chez les Romains avant l'adoption du D.

Possidet A numeros quingentos ordine recto.

Mais quand cette lettre était surmontée d'un trait, elle valait 5,000. — En numismatique, l'A qu'on voit sur quelques médailles grecques indique qu'elles furent frappées soit à Athènes, soit à Argos. Sur les médailles du Bas-Empire A indique Antioche, Aquilée, Arles, etc. Sur des monnaies françaises, la lettre A désigne l'hôtel des monnaies de Paris; AA est la marque de Metz. — En chronologie, les deux lettres A. D. sont l'abréviation des mots *anno Domini*, l'an du Seigneur; A. C., celle des mots *anno Christi*, l'an du Christ; A. M., celle de *anno mundi*, an du monde; A. K., celle de *ante calendas*, avant les calendes; A. U. C. s'emploient pour l'an de Rome (*ab urbe condita*, depuis la fondation de la ville); A. A. C. signifient *anno ante Christum*, année avant le Christ, avant l'ère chrétienne. — A., chez les Latins, s'employait pour Aulus, Augustus; AA., pour *Augusti*, les Augustes; Ap., pour Appius; Agr., pour Agrippa. Plus tard, A. M. s'est mis pour *artium magister*, maître ès arts. — En musique, chez les peuples qui, comme les Anglais, les Allemands, se servent de lettres pour solfier, la lettre A désigne le sixième ton de la gamme, celui que les Français et les Italiens appellent *la*. Écrite en tête d'une partie de musique, elle indique la partie de la haute-contre (*Alto*). — On dit de quelqu'un qui n'a rien fait, rien écrit, qu'il n'a pas fait une *panse d'a*, c'est-à-dire la moitié de cette lettre; le mot *panse* étant synonyme de *ventre* et désignant ici la partie de la lettre qui avance. On dit aussi d'un ignorant qu'il ne sait ni A ni B.

En chimie, Ag signifie argent; Al, aluminium; As, arsenic, Au (abréviation d'*aurum*), or; Az, azote.

Dans les prescriptions médicales, $\bar{a}$ ou $\bar{aa}$ est employé pour *ana*, et signifie *de chaque*.

AA, nom commun à divers cours d'eau situés au nord de la France, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Courlande, et que les étymologistes dérivent du vieil allemand *Ahha*, *Ach* ou *Aach*, synonyme du latin *aqua*, de l'anglo-saxon *ea*, et du français *eau*.

AAH-HOTEP, mère d'Aah-Mès, fondateur de la dix-huitième dynastie des Pharaons d'Égypte, et dont M. Mariette a trouvé la momie à Gournah, en 1859. Elle était enfermée dans une boîte de cèdre et couverte de bijoux de toute espèce valant au poids seulement environ 30,000 fr. Ces objets, fabriqués avant Moïse, d'une conservation admirable, d'un travail fini et soigné, riches, de bon goût, élégants, appartiennent au musée du vice-roi d'Égypte. On y remarque un diadème, un collier, des agrafes, un pectoral offrant l'image d'Aah-Mès, une chaîne, des bracelets, des anneaux, un miroir en métal, deux poignards, une hache votive, un éventail, un bâton de commandement, une bague représentant des personnages qui rappellent le voyage de l'âme après la mort. Presque tous sont en or avec des incrustations curieuses. E. D.

AAH-MÈS ou AAH-MOS. *Voyez* AMASIS.

AALBORG, ville de Danemark, sur la rive droite du Lymfiord, chef-lieu de bailliage, siége d'un évêché, compte 11,953 âmes. Elle est le centre d'un commerce important, et son port, où règne une grande activité, emploie plus de 100 navires à la pêche. Aalborg a une école de navigation, une bibliothèque publique, des raffineries de sucre, des manufactures de tabac, d'armes à feu, etc.

AALI-PACHA (MÉHÉMET-EMIN), grand vizir turc, est né à Constantinople en 1815. Entré en 1829 dans les bureaux de la Porte, il s'y fit remarquer par son aptitude et fut emmené comme second secrétaire, par Ahmet-Fethi-Pacha, ambassadeur à Vienne en 1834. De retour à Constantinople en 1837, Aali fut nommé premier drogman de la Porte. Il accompagna plus tard Rechid-Pacha à Londres, revint avec lui et remplit sous lui les fonctions de sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères. De 1841 à 1844 il résida en Angleterre comme ambassadeur. Nommé à son retour membre du grand conseil, il géra le ministère des affaires étrangères pendant l'absence de Chekib-Effendi. Chancelier du divan, il prit en septembre 1846 la direction du ministère des affaires étrangères qu'il conserva jusqu'en 1848. Appelé à cette époque à la présidence du grand conseil, il reprit bientôt le portefeuille des affaires étrangères, et en cette qualité il eut à répondre au ministre autrichien à propos de la mise en liberté de

Kossuth et des internés de Kutaya. En 1852 il succéda à Rechid Pacha comme grand vizir. Deux mois après il rentrait dans la vie privée ; puis il fut successivement nommé gouverneur général des provinces de Smyrne en 1853, de Brousse en 1854, président du conseil du tanzimat lors de sa création, et encore ministre des affaires étrangères à la fin de 1854. Au commencement de 1855 il accompagna Aarif-Effendi aux conférences de Vienne, et au mois de mai il reçut le hatti-chérif qui le rappelait au grand vizirat. En 1856 il vint à Paris comme premier plénipotentiaire de la Porte au congrès qui s'ouvrait dans cette ville, et en cette qualité il signa la paix le 30 mars. Le 1er novembre il dut quitter le grand vizirat, le 20 il accepta le ministère des affaires étrangères dont il se démit le lendemain ; nommé ministre sans portefeuille, il redevint ministre des affaires étrangères le 31 juillet 1857, et la mort de Rechid lui rendit le grand vizirat en janvier 1858, mais il dut le céder en 1860 à Méhémet-Kuprili. Rappelé plusieurs fois au pouvoir, surtout dans les situations difficiles, il était grand vizir au moment de sa mort arrivée le 6 septembre 1871. Laborieux, instruit, il était un des zélés propagateurs de la réforme.

AAR, l'une des principales rivières de la Suisse ; elle a nommé le canton d'Argovie et la ville d'Aarau, son chef-lieu. L'Aar a sa source au Grimsel, d'où cette rivière descend avec impétuosité, formant sur son passage beaucoup de cascades, dont la plus belle est la Handeck. L'Aar baigne Meyringen, traverse les délicieux lacs de Brientz et de Thoun, enveloppe la montagne sur laquelle repose Berne, se dirige sur Aarborg, Buren, Soleure et Brougg, et se jette dans le Rhin après avoir accompli une course d'environ soixante lieues. Les bords de cette rivière sont fort pittoresques et dignes de l'admiration des voyageurs. DE GOLBÉRY.

AARAU, jolie petite ville bâtie sur l'Aar, et chef-lieu du canton d'Argovie, est le siége du grand conseil, du petit conseil et d'un tribunal supérieur. On y compte plus de 4,000 habitants. Un château-fort, construit au onzième siècle par le comte de Rohr, est l'origine de cette ville, qui resta sous la domination de l'Autriche jusqu'en 1315, époque où les habitants de Berne s'en emparèrent. Au temps de l'invasion française, pendant les guerres de la révolution, Aarau fut un instant la capitale de la confédération.

AARON, frère de Moïse, était fils d'Amram et de Jochebed, de la tribu de Lévi, et naquit en Égypte l'an 1578 av. J.-C. Quand Moïse reçut de Dieu la mission de délivrer son peuple, il choisit Aaron pour lui servir d'aide dans cette glorieuse entreprise, et à l'érection du tabernacle on l'investit des fonctions de grand prêtre, qui furent déclarées héréditaires dans sa famille. Moïse éprouvait beaucoup de difficulté à s'exprimer, et l'éloquence facile et naturelle de son frère aîné lui fut souvent utile. Pendant la retraite de Moïse au mont Sinaï, Aaron eut la faiblesse de céder aux clameurs du peuple, qui lui demandait le veau d'or, sans pressentir que le peuple s'en ferait une idole. Il ne fut pourtant pas compris dans le massacre qu'ordonna Moïse des 25,000 coupables ; mais, pour avoir douté de la puissance de Dieu, il ne lui fut pas donné d'entrer dans la terre promise. Étant monté sur la montage de Thor, non loin de Séla en Idumée (an 1456 av. J.-C.), il y fut publiquement dépouillé de ses habits pontificaux, dont Moïse revêtit son fils Éléazar, et expira ou disparut aussitôt, à l'âge de cent vingt-trois ans. Les traditions juives postérieures le représentent comme ami de la paix.

AARHUUS, ville du Danemark, dans le Jutland, et chef-lieu du district de ce nom, possède sur le Cattégat un excellent port. Il y a une belle cathédrale gothique construite au treizième siècle. L'industrie y est très-active. La population s'élevait, en 1870, à 13,020 âmes.

Le *district d'Aarhuus* comprend la partie orientale du Jutland avec 140,000 habitants.

ABA ou OWON, beau-frère de saint Étienne, premier roi chrétien de Hongrie. Étienne mort, Pierre dit l'*Allemand*, son neveu, lui succéda. Aba se créa des partisans, et en 1041, quoique Pierre l'eût exilé, il se fit couronner. Mais une fois sur le trône il s'attira la haine des Hongrois, qui se révoltèrent, et implorèrent l'assistance de l'empereur Henri III. Aba ne se laissa pas intimider, se jeta à l'improviste sur la Bavière et sur l'Autriche, et ravagea sans pitié ces deux pays. S'il fut réduit à indemniser l'empereur et à restituer le butin qu'il avait fait, il conserva néanmoins le pouvoir. Ses désordres et sa cruauté révoltèrent de nouveau ses sujets. Aba soutint pendant trois campagnes les efforts des mécontents, appuyés par l'empereur et par le margrave de Moravie. Vaincu, en 1044, à la bataille de Raab, il périt dans la mêlée, ou, selon d'autres, il fut livré à Pierre, qui lui fit trancher la tête.

ABAD I-III, rois de Séville. *Voyez* ABADITES.

ABAD Y QUEYPEO (MANOEL), né vers 1775 dans les Asturies, embrassa l'état ecclésiastique et passa au Mexique, où il devint juge des testaments, puis évêque de Valladolid de Méchoacan. Réduit à abandonner son diocèse après l'insurrection de la Nouvelle-Espagne, il se réfugia à Mexico ; mais rentré à Valladolid, il y donna des preuves de modération qui lui valurent d'être privé de son évêché en 1814. Le vice-roi le fit embarquer de vive force pour l'Espagne, et quand il y arriva, il fut jeté dans une prison à Madrid, sur l'ordre du grand inquisiteur. L'insurrection de l'île de Léon le rendit à la liberté en 1820, et il fit partie de la junte provisoire. Affligé d'une surdité profonde, il ne put participer aux travaux des cortès, et fut promu à l'évêché de Tortose. L'inquisition, rétablie par Ferdinand VII, restauré par l'armée française en 1823, s'empara d'Abad y Queypeo, qui fut condamné à six ans de présides. Il est mort après 1830.

ABADDON. *Voyez* ABBADON.

ABADIOTES, peuplades de l'île de Candie, qui habite, au sud du mont Ida, une vingtaine de villages. Elle compte 4,000 individus, descendants des Arabes ou Sarrasins qui s'emparèrent de l'île au neuvième siècle.

ABADIE (LOUIS), charmant compositeur de romances, né vers 1814, mort à l'hôpital La Riboisière, à Paris, au mois de décembre 1858. Chaque année il publiait un album de romances, parmi lesquelles on cite *les Feuilles mortes*, *le Braconnier*, *les Jolis pantins*, *Jeanne*, *Jeannette et Jeanneton*. « C'était, dit M. Fiorentino, un compositeur plein d'idées, de ressources, de talent. La nature l'avait doué d'une imagination vive, d'un esprit charmant, d'une grande facilité d'improvisation. Chez lui la mélodie coulait de source ; il avait mené la vie nomade des chanteurs de province... Ses chants jetés à tous les vents, retenus par les orgues de Barbarie, avait conquis la popularité, en attendant la vraie gloire. » Frappé d'apoplexie, il fut transporté à l'hôpital, où il mourut dix jours après. Z.

ABADIR ou ABADDIR. C'est le nom que les mythologies grecque et romaine donnent à la pierre que Cybèle ou Ops, femme de Saturne, fit avaler dans des langes à son mari, à la place de l'enfant dont elle était accouchée. Des anciens ont cru que cette pierre était le dieu Terme. *Abadir*, qui en phénicien signifiait *père magnifique*, était le titre que les Carthaginois donnaient aux dieux du premier ordre.

ABADITES, nom d'une dynastie maure qui, au onzième siècle, eut pendant quarante-huit ans sa résidence à Séville.

Le premier prince de cette maison, auquel certains auteurs espagnols, Masden, par exemple, donnent le titre de roi, fut ABAD Ier ou Mohammed-ben-Ismael ; ses ancêtres, Syriens d'Émesse, s'étaient établis, du temps d'Abdérame Ier, à Tocina, sur le Guadalquivir, et lui-même était un des musulmans les plus riches et les plus considérés de Séville. Son intelligence et ses libéralités lui gagnèrent le cœur de ses concitoyens ; fatigués des discordes intestines qui désolaient Cordoue, ils le nommèrent leur émir en 1043. Mais son rival se maintint à Cordoue, et ce petit État, opprimé par des

tyrans, ne put être réuni à celui de Séville qu'en l'année 1070 de notre ère. Parmi tous les princes de ce siècle, Abad Ier n'eut point d'égal dans l'art de gouverner les peuples ; nul ne sut mieux que lui tempérer la sévérité par la douceur. En 1051 il remit les rênes du gouvernement à son fils Abad II ou Abou-Amrou-ben-Abad. Celui-ci, brave et éloquent, mais cruel et débauché, étendit les limites de son domaine, et le bonheur et la victoire signalèrent son règne. Toutefois, lorsqu'il se vit attaqué par Ferdinand le Grand, roi de Castille et de Léon (c'était la glorieuse époque du Cid), il fut réduit à demander la paix, qu'il acheta en livrant les reliques de saint Isidore. Il mourut en 1069.

Abad III (Mohammed-al-Motamed), son fils, troisième et dernier roi de Séville, et le vingt-cinquième roi de l'Espagne mauresque, était doué de belles qualités du cœur et de l'esprit, juste et doux, aimé de ses sujets, ami des sciences, artiste lui-même et poëte. Il fit une guerre longue et sanglante aux chrétiens, et appela à son secours, contre le roi de Castille, Alphonse VI, les musulmans d'Afrique, commandés par Jussuf. C'est ainsi que le fondateur de l'empire des Almoravides de Maroc, l'audacieux et politique Jussuf Teschfyn, fut invité à passer en Espagne avec ses bandes. Les deux armées réunies se portèrent au-devant des chrétiens. Une bataille fut livrée à Zélaka, non loin de Badajoz. Abad fut d'abord repoussé, mais Jussuf poussa en avant. Abad, quoique blessé, réunit de nouveau ses troupes; les chevaux, effrayés par l'aspect inaccoutumé des chameaux bardés de fer, jetèrent le désordre dans l'armée d'Alphonse, qui perdit la victoire, dont il se croyait déjà sûr (1087). Il est à présumer que ce prince traita alors secrètement avec Jussuf, car à partir de cette époque les Almoravides tournèrent leurs armes contre les Maures d'Espagne. Jussuf ne tarda pas à s'emparer de Séville, mit la ville au pillage, et fit charger de chaînes le roi Abad avec ses fils et ses filles (il avait cent enfants). Abad fut transporté en Afrique et jeté dans un cachot, et ses filles obligées de filer et de broder pour vivre; elles gagnèrent assez pour adoucir encore, par leurs secours, la captivité de leur père. Un de ses fils trouva des moyens d'existence dans son talent pour la musique et la poésie. — On a conservé d'Abad des écrits en prose et en vers, qui prouvent la culture de son esprit. Dans sa captivité de six ans, ce malheureux prince composa des poëmes destinés à consoler ses filles et à donner des avis aux rois, en leur rappelant les vicissitudes de la fortune. En lui s'éteignit la dynastie des Abadites, qui avait régné quarante-huit ans à Séville.

Aug. Savagner.

ABAISSEMENT, d'un mot de la basse latinité signifiant *diminution de hauteur*. En algèbre, l'*abaissement d'une équation* est sa réduction à la forme la plus simple dont elle soit susceptible. *Voyez* Équation.

En géométrie, l'*abaissement d'une perpendiculaire* est l'action de mener une perpendiculaire d'un point placé hors d'une ligne sur cette ligne. *Voyez* Perpendiculaire.

En astronomie l'*abaissement de l'horizon visible* est la quantité dont cet horizon est *abaissé* au-dessous du pôle horizontal qui touche la terre. On entend par *abaissement du cercle crépusculaire* la quantité dont le soleil est abaissé au-dessous de l'horizon lorsque le crépuscule du soir est totalement fini, ou lorsque l'aurore commence, c'est-à-dire quand on commence à voir le soir les plus petites étoiles après le coucher du soleil, et qu'on cesse de les voir le matin avant son lever. L'*abaissement d'une étoile sous l'horizon* est l'arc d'un cercle vertical qui se trouve au-dessous de l'horizon, entre cette étoile et l'horizon. L'*abaissement du pôle* est la quantité de degrés dont on avance du pôle vers l'équateur, parce qu'autant on fait de chemin en degrés de latitude, en allant du pôle vers l'équateur, autant est grand le nombre de degrés dont le pôle s'abaisse. L'*abaissement des planètes par l'effet de la parallaxe* est la quantité dont nous les voyons plus basses que si nous étions placés au centre de la terre, où il faudrait être pour voir les mouvements célestes plus uniformes. On ne peut faire usage d'aucune espèce d'observation si on ne la corrige de l'effet de cet abaissement.

En marine l'*abaissement de l'horizon* est synonyme de *dépression de l'horizon* ou courbure sphérique de la portion de surface de mer embrassée par le regard. On conçoit que cet *abaissement de l'horizon*, rétrécissant l'espace qu'embrassent les yeux, ne permet pas à l'objet placé au delà du niveau sensible de cet espace de se montrer tout entier à l'observateur. Ses parties élevées restent seules visibles; et si l'objet continue de s'éloigner sur la mer, qui s'abaisse de plus en plus, il disparaît proportionnellement à la distance, jusqu'à ce qu'il s'efface complétement, conséquence de l'abaissement. Mais que l'observateur s'élève et domine l'obstacle qui bornait sa vue, l'objet reparaîtra aussitôt sur son nouvel horizon visible, qui s'est élargi par son élévation.

ABAISSEUR. Cet adjectif n'est employé qu'en anatomie. Il s'applique à différents muscles dont l'action consiste à abaisser ou à entraîner en bas les parties auxquelles ils sont attachés. Par exemple, la mâchoire inférieure est *abaissée* par les muscles digastriques et peauciers. L'œil est abaissé par un des muscles droits qu'on nomme l'*humble*, ou le *muscle inférieur* de l'œil, ou simplement l'*abaisseur*. Il y a en outre un abaisseur de l'aile du nez, qu'on nomme *myrtiforme*, à cause de sa ressemblance avec une feuille de myrte.

ABAJOUE. Sorte de poche que divers genres de mammifères portent dans l'épaisseur des joues, des deux côtés de la bouche. La plupart des singes de l'ancien continent sont pourvus d'abajoues qui s'ouvrent à l'intérieur de la cavité buccale. Elles s'ouvrent à l'extérieur chez certains rongeurs d'Amérique, appelés pour cela *diplostomes* (à double bouche). Chez le *hamster*, autre genre de rongeur, les abajoues représentent deux sacs, qui se prolongent depuis l'angle des lèvres jusqu'au devant des épaules. Ces poches servent à mettre en réserve pendant quelque temps ou à transporter à une certaine distance les aliments que l'animal ne veut pas consommer sur-le-champ. M. Geoffroy Saint-Hilaire a découvert des abajoues fort remarquables sur quelques chauves-souris du genre nyctère. Au fond de ces cavités se trouve une ouverture étroite par où l'animal peut introduire de l'air dans le tissu cellulaire très-lâche qui unit la peau aux muscles sous-jacents. Dans ce but, il ferme le canal nasal au moyen d'un mécanisme particulier, et il pousse sous la peau l'air qu'il expire. L'animal devient ainsi plus volumineux, mais plus léger pour le vol. — On nomme encore abajoue la partie latérale du groin de cochon ou de la tête de veau lorsqu'ils sont cuits. — Familièrement on qualifie d'abajoues les joues volumineuses et pendantes.

ABANA, fleuve ou plutôt torrent qui prend sa source presqu'au versant oriental du Liban, au pied de ce mont. Il coule sous les murs de Damas, et dans la ville même, se jette dans le désert, et va perdre ses eaux dans un marais à quatre ou cinq lieues de là, au midi de cette ville. Les Septante le nomment Amana, les Grecs Chrysorrhoas (torrent d'or), nom que d'autres donnent au Pharphar, torrent qui baigne aussi les murailles de Damas. Ce qui confirmerait que l'Abana est plutôt un torrent qu'un fleuve, c'est l'étymologie de son nom, *ebén* signifiant *pierre* en langue hébraïque. En effet, le propre des torrents est de rouler des cailloux et des rochers. Quelques-uns ont donné à ces eaux le nom d'Oronte; l'Oronte, dit Strabon, traverse la vallée des deux Libans. Est-ce aux rives de ce fleuve qu'au rapport de Properce les Romains recrutaient leurs courtisanes ?

Denne-Baron.

ABANCOURT (François-Jean VILLEMAIN d'), poëte médiocre, né le 22 juillet 1743, à Paris, où il est mort, le 10 juin 1803. « Les poésies de ce jeune auteur, disait de lui, « en 1772, l'abbé Sabathier dans *les Siècles littéraires*, « n'annoncent que la médiocrité, ce qui ne promet pas de

« grands progrès. » Ce pronostic ne fut que trop justifié : ses fables, ses héroïdes, ses contes et nouvelles en prose, ses poésies fugitives insérées dans différents recueils, tels que *le Mercure de France*, l'*Almanach des Muses* et le *Journal des Dames*, sans parler de quelques œuvres dramatiques, en sont les tristes preuves. Tous ces écrits sont complétement oubliés. Il a traduit aussi ou plutôt imité de Klopstock *la Mort d'Adam*, tragédie en trois actes. Amateur passionné du théâtre, il avait fait une riche collection de pièces dramatiques, et quand elles n'étaient point imprimées, il ne négligeait rien pour se les procurer en manuscrit. La Harpe, dans sa *Correspondance*, s'est souvent égayé sur le compte de Villemain d'Abancourt. Ch. Du Rozoir.

ABANDON, ABANDONNEMENT (des mots latins *bandum deserere*, quitter ses drapeaux), état où se trouve une personne ou une chose délaissée. — En droit, ces mots s'appliquent plus spécialement à la cession de ses biens faite à des créanciers par un débiteur hors d'état de payer ses dettes. *Voyez* Cession de biens.

Dans le style oratoire, *abandonnement* est plus fort qu'*abandon* : il signifie *entier délaissement*. « Ministres du Dieu des armées, apprenez-nous, dit Mascaron, quels furent dans ce triste *abandonnement* les sentiments d'un cœur, etc. » Le mot *abandonnement* suivi de la particule de exprime aussi l'action d'abandonner. « Cet *abandonnement* de sa propre cause, et par conséquent de la vie. » (Bourdaloue.) Suivi de la préposition a, il exprime l'action de s'*abandonner* à quelque chose; l'*abandonnement* aux plaisirs, aux passions. Sans régime, il signifie aussi dérèglement excessif dans les *mœurs*, dans la conduite : « Tant d'emportements honteux, tant de faiblesse et d'abandonnements. » (Massillon.) Voltaire s'en est servi une fois en poésie dans le sens de *oubli entier* de soi-même pour une personne qu'on aime.

> Je vois couler tes pleurs; tant de soins, tant de flamme,
> Tant d'*abandonnement* ont pénétré ton âme.

En littérature *abandon* est synonyme de *naturel*. Ainsi, quand il s'agit d'apprécier des discours et des œuvres de l'esprit, on appelle *abandon* cette manière facile et naturelle de s'exprimer où l'esprit se laisse aller au mouvement du sentiment et de la pensée. On dit encore d'un acteur qui rend avec chaleur et naturel les endroits passionnés de son rôle, qu'il a débité telle tirade avec *abandon*.

ABANO, ville de 3,000 âmes, située dans la délégation et le district de Padoue, à six milles au sud de Padoue, au pied du mont Euganei, était déjà célèbre chez les Romains, à cause de ses mines de soufre, et connue alors sous le nom de *Aquæ Aponi* ou de *Aquæ Patavinæ* (Pline). Vers la fin du dix-huitième siècle on découvrit des restes de bains antiques à Monte-Grotto (*Mons Ægrotorum*), à San-Pietro Montagnone et à Casa-Nuova. — C'est à Abano que se trouve la source sulfureuse la plus chaude de l'Europe. Elle fait partie des sources de l'Euganei, qui sortent, dans un rayon de quelques milles, du revers oriental de cette montagne, et jaillit du faîte du Moutiron. Le sel commun, le natron sulfureux, la magnésie et une faible partie de gaz acide sulfureux constituent les parties essentielles de cette eau, qui atteint une température de 66 à 69° R. On emploie avec beaucoup de succès le limon qu'elle dépose pour des bains de boue contre les éruptions chroniques de la peau, des syphilis invétérées et la goutte. Abano n'est pas moins célèbre pour avoir donné le jour à Tite-Live et au médecin Pietro d'Abano.

ABANO (Pietro d'). *Petrus de Apono* et *Aponensis*. Cet écrivain, né en 1246, et qui prit son nom du village d'Abano, se distingua parmi les savants en philosophie et en médecine, et cultiva l'astrologie avec une telle prédilection qu'il fut accusé de magie, ensuite d'hérésie; mais il en fut absous. Il put dès lors se livrer avec liberté à ses inclinations scientifiques, et il écrivit sur les nativités, la physiognomancie, la chiromancie, la géomancie, la nécromancie, la magie, l'alchimie ou l'*art*, selon les adeptes, et il traduisit du grec ou de l'arabe des traités variés sur des matières non moins oiseuses, telles que les jugements des astres et leurs révolutions, l'influence des planètes, les choses occultes pour les hommes, les conjurations par les sept jours de la semaine, etc. Il eut de meilleurs moments dans ses travaux, et il les employa à un traité des fièvres, à la traduction des problèmes d'Aristote, du traité du choléra noir de Galien, et à ses commentaires sur Dioscoride. Il peignit dans le palais de justice à Padoue plus de quatre cents sujets variés placés sous l'influence des planètes, des douze signes du zodiaque et des mois, ce qui n'empêcha pas la commune de Padoue de lui élever une statue près d'une des portes du prétoire, et, après sa mort, arrivée en 1312, un grand nombre d'écrivains ont parlé de sa vie et de ses ouvrages. Les adeptes, et il y en a encore, honorent son nom comme celui d'un des patriarches des sciences occultes. La Bibliothèque impériale de Paris possède de nombreux manuscrits des ouvrages de Pierre d'Abano : un exemplaire de son traité *de Venenis* est remarquable, pour avoir été exécuté pour Charles duc d'Orléans et de Milan, et écrit par Nicolas Astézan, celui des secrétaires du prince qui écrivit le beau manuscrit de ses poésies que possède la bibliothèque de Grenoble. Champollion-Figeac.

ABAOUJVAR (Comitat d'), l'un des comitats du royaume de Hongrie, compte une population de 140,000 âmes, répartie sur une superficie d'environ 53 myr. carrés. Il est subdivisé en cinq districts, Cassovie, Fuser, Tzerhal, Szikr et Goutz. Son chef-lieu est Cassovie, ville libre royale et fortifiée, ayant 13,000 habitants, résidence d'un évêque, le centre d'un commerce aussi actif qu'important. C'est dans le comitat d'Abaoujvar qu'est situé le célèbre vignoble de Tokay. Il renferme aussi quelques gîtes métallifères et des mines d'opale. Son principal cours d'eau est le Hernad.

ABAQUE. Ce mot, qui paraît dérivé du phénicien *abak*, poudre, poussière, désignait chez les anciens mathématiciens une petite table couverte de poussière et sur laquelle ils traçaient leurs plans et leurs figures. Les anciens donnaient aussi le nom d'abaque, *abacus*, à une espèce d'armoire ou de buffet destiné à différents usages. Dans le magasin d'un marchand, l'abaque était le comptoir; dans une salle à manger, l'abaque, ordinairement en marbre, soutenait les amphores et les cratères. C'était le meuble que les Italiens ont appelé *credenza*. — On donne aussi le nom d'*abaque* à un instrument propre à faciliter les opérations de l'arithmétique; la forme en varie beaucoup, mais celui qui est le plus généralement employé en Europe consiste en un cadre long et divisé par plusieurs lignes parallèles, éloignées l'une de l'autre d'au moins deux fois le diamètre d'un compteur qui, placé sur la ligne inférieure, signifie 1, sur la ligne qui vient ensuite 10, sur la troisième 100, sur la quatrième 1,000, et ainsi de suite. Un autre compteur, placé dans les espaces qui séparent les lignes, ne représente que la moitié de ce qu'il vaudrait placé sur la ligne supérieure suivante. — En architecture, l'*abaque* est le couronnement du chapiteau de la colonne, ou du pilastre, et sa forme varie suivant les ordres d'architecture. Dans le toscan, le dorique, l'ionique, il est carré; dans le corinthien et le composite, il est échancré sur les faces. On donne alors à ses angles le nom de *cornes*.

ABARBANEL. *Voyez* Abrabanel.

ABAS, mesure de pesanteur dont on se sert en Perse pour peser les perles. Elle équivaut à la huitième partie d'un carat.

ABASCAL (Jose-Fernando), marquis de la Concordia española del Peru, né en 1743, à Oviédo, et mort à Madrid en 1821. Entré de bonne heure au service en qualité de cadet, il resta près de vingt années dans les grades inférieurs, fut fait colonel en 1793, à la suite de l'expédition tentée par les Espagnols contre Sainte-Catherine et la colonie du Sacrement. Lieutenant de roi à l'île de Cuba en 1796, il défendit la Havane contre les Anglais, avec une vigueur qui fit jeter

les yeux sur lui pour lui confier le commandement général et l'intendance du royaume de la Nouvelle-Galice, dans la Nouvelle-Espagne, avec la présidence de la cour royale de Guadalaxara, capitale de cette province. Dans ces fonctions Abascal déploya tant d'activité et de talent que le roi d'Espagne l'éleva, en 1804, au grade de maréchal de camp et le pourvut presque aussitôt de la vice-royauté du Pérou. En se rendant par mer à son nouveau poste, il fut pris par des croiseurs anglais et conduit à Lisbonne, d'où il ne tarda pas à s'échapper. Il passa alors à Janeiro, et fit 1300 lieues par terre pour gagner Lima. Les événements survenus en Espagne ne tardèrent pas à provoquer en Amérique une insurrection qui devait changer la face de ce pays, aussi peu disposé à subir le joug de Napoléon que le despotisme de la métropole. Par la douceur et l'esprit de justice de son administration, Abascal retint le Pérou dans les liens du devoir envers la métropole; il établit des fabriques de poudre et de munitions, fit construire des magasins et fortifier les villes les plus importantes. Reconnaissantes des services signalés qu'il rendit par là à la cause de l'indépendance nationale, les cortès, par un décret du 30 mai 1812, lui conférèrent le titre de marquis de *la Concordia*, nom du régiment de volontaires de l'*union espagnole du Pérou* qui avait été créé par lui dans le but de maintenir l'union entre les créoles et les Espagnols. Il sut inspirer aux divers gouvernements qui se succédèrent ensuite dans la mère-patrie une confiance telle qu'il fut maintenu par tous dans son administration, bien au delà du terme formellement fixé par les règlements. Il ne résigna la vice-royauté du Pérou qu'en 1816; il était alors âgé de soixante-treize ans.

ABATARDISSEMENT (du vieux mot *bastard*, qui signifie une extraction inférieure, ou basse et non avouée). Ce mot s'entend d'une sorte de dégénération des races, d'altération du naturel. Il s'emploie en parlant de l'homme, des animaux, des végétaux, et signifie la perte ou l'affaiblissement de quelques qualités que l'on trouvait à l'origine, ou l'apparence de quelques vices qui ne se faisaient pas d'abord remarquer. Il se prend du reste aussi bien au physique qu'au moral. *Une longue servitude abâtardit le courage; les jeunes gens s'abâtardissent dans l'oisiveté*, dit le *Dictionnaire de l'Académie*.

Lorsqu'on fait servir un étalon, un taureau, un bélier ou un coq, et tous les mâles polygames surtout, à une fécondation plus multipliée que ne le permet la limite de leurs forces, on obtient des produits faibles, efféminés, vieux de bonne heure, ou bien lâches et énervés. Si l'on connaît les inconvénients pour le développement de la taille de générations trop précoces, les productions des animaux trop âgés sont souvent languissantes. Un cheval né d'un vieil étalon, usé au haras, montre, malgré sa jeunesse, des yeux caves, l'oreille basse et d'autres signes de faiblesse innée : il n'a point le feu, l'impétuosité de celui qui sort de parents plus jeunes; il se casse plus tôt. Comme les mâles polygames se partagent entre plusieurs femelles, celles-ci dominent souvent dans le produit de la génération; aussi naît-il un plus grand nombre de femelles que de mâles parmi les poules, les brebis et les chèvres, les génisses, etc. Il en résulte encore que les mâles seront moins masculins, moins ardents, s'ils naissent de pères trop surchargés de fonctions génitales, et la race continuera de s'*abâtardir* par cette voie. On la régénérera au contraire en introduisant un plus grand nombre de mâles, jeunes, vigoureux, parmi les femelles. Quand il existe même une surabondance de ceux-ci, ou que la polyandrie s'établit, la femelle servie par plusieurs mâles étant masculinisée, elle engendre un plus grand nombre de produits forts ou de mâles robustes. Nous pouvons donner une preuve de ces faits chez l'espèce humaine elle-même. Dans les contrées où la polygamie est en usage, les hommes sont énervés de bonne heure par les voluptés, tandis que les femmes, dominant dans les produits de la génération, donnent naissance à une plus grande proportion de filles que de garçons; aussi les peuples polygames sont efféminés, lâches la plupart, et toujours soumis à des gouvernements despotiques. Au contraire, en Europe, où la monogamie est seule permise, il naît toujours une plus grande quantité de garçons que de filles (un 16e environ); la race y est plus virile, parce que le mâle domine dans la reproduction. Aussi le courage, l'intelligence et l'industrie des Européens surpassent toutes ces mêmes qualités chez les nations polygames.

Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, qui recherchait les gardes du corps d'une haute taille, en ayant marié plusieurs à Berlin, on en vit naître des enfants d'une stature très-élevée pareillement. On a voulu marier ensemble des nains, mais il n'ont rien produit. Des individus de courte taille n'ont souvent que des enfants rabougris. Cependant un allaitement prolongé et de bonnes nourritures peuvent donner plus de hauteur à la taille, de même que la disette ou le défaut d'aliments suffisants peut retenir, au contraire, les enfants et les jeunes animaux au-dessous d'une stature ordinaire.

Il y a d'autres moyens d'obtenir des races naines de chiens; c'est, par exemple, de hâter la précocité de la génération et de l'âge ordinaire de la puberté. La première portée d'une jeune chienne ne donnera que des individus de courte taille, parce que n'ayant pas encore atteint toute sa croissance ou son complet développement, elle ne possède qu'un utérus encore étroit; les fœtus ne s'y épanouissent pas si librement. D'ailleurs, puisque cette génération prématurée ôte au corps de la mère toute la nourriture qui est destinée à sa progéniture, ces petits, à leur tour, parviennent plus promptement que les grandes races de chiens à leur complément de taille dans cette brièveté. Que l'on continue donc de les faire accoupler de plus en plus jeunes, alors on *abâtardira* de plus en plus leur race : on en formera des nains (*pumiliones*); on abrégera par la même raison la durée de leur vie; on accélérera davantage les périodes de leurs fonctions, car ces petites chiennes portent moins de temps que la gestation ordinaire des grandes chiennes. Parvenues plus rapidement à la puberté, elles vieillissent aussi plus tôt. Ajoutez à ce moyen d'autres moyens indiqués, tels que des nourritures amoindries, vous obtiendrez alors ces menues races de bichons, de roquets, à peine gros comme le poing, comparés aux énormes chiens danois, dogues et mâtins. Ceux-ci sont parvenus à une forte taille par des procédés tout opposés. Ainsi, en donnant à un chien des aliments abondants, en ne le laissant d'ailleurs accoupler que tard, dans toute la plénitude de sa croissance et de sa vigueur, et en poursuivant la même méthode pendant plusieurs générations, la race s'agrandira, s'embellira d'autant plus que tous les animaux recherchent naturellement les plus beaux et les plus robustes individus de leur espèce. C'est ainsi que l'on voit de petites chiennes préférer à leur mâle rabougri et cagneux ou rachitique d'énormes et vigoureux mâtins. N'est-ce pas cet instinct naturel qui dans l'espèce humaine fait également choisir en amour par chaque sexe les plus beaux individus? Ainsi, toujours un beau grenadier, un vigoureux guerrier, auront le pas sur les autres hommes près du beau sexe. Les anciens Germains, si chastes, comme l'affirme Tacite, étaient de grands et beaux corps d'homme, dont l'aspect seul effrayait les Romains, devenus petits et corrompus. Aussi les mariages étaient autrefois tardifs dans la Germanie, et c'est à leur plus grande précocité, depuis que la civilisation s'y est introduite, que Hermann, Conringius et d'autres savants allemands n'hésitent point à attribuer la taille de ces nations blondes du nord de l'Europe, plus courte que celle de leurs ancêtres.

On pourrait s'enquérir aussi, par la même cause, si la corruption des mœurs dans l'espèce humaine, à mesure que la civilisation rapproche les deux sexes ou multiplie leurs relations, n'a point fait dégénérer en effet notre race. On a souvent dépeint nos aïeux sous la forme de grands corps, simples de cœur, robustes, vivaces et grands mangeurs. Ils n'étaient

pubères qu'à un âge fort avancé : en se mariant tard, lorsque la constitution était dans toute son énergie et avait atteint son entier accroissement, il en résultait des êtres bien conformés et de haute stature. Aussi est-ce une opinion ancienne que tout a dégénéré sur le globe, et que nous ne sommes plus que des avortons.

> Jamque adeo fracta est ætas ; affœtaque tellus
> Vix animalia parva creat, quæ cuncta creavit
> Sæcla, deditque ferarum ingentia corpora partu.
> LUCRET., *Rer. Nat.* liv. II.

On peut ajouter que presque tous les débris fossiles des animaux perdus de l'ancien monde attestent leur grandeur colossale, chez les mastodontes, les megatherium, megalosaurus, etc., et même les ours, les cerfs gigantesques, vivant des siècles en sécurité, exempts de la tyrannie de l'homme.

L'*abâtardissement* dans les produits des mâles, soit trop vieux ou trop jeunes, soit énervés par trop de jouissances, est tellement marqué, qu'on obtient surtout par cette voie des individus *albinos* ou blafards. Ces êtres *abâtardis* manifestent dès leur jeunesse une langueur torpide qui les dispose au sommeil, à la paresse, à la crainte. On obtient ainsi des individus souples et obéissants, mais lâches et sans nerf ; leur teint est pâle et fade, leur vue faible. Tels sont les chevaux, les chiens, les lapins, etc., à poils blancs. En Hongrie la plupart des bœufs deviennent *albinos* après avoir subi la castration, qui les énerve encore davantage.

Ainsi, l'on agrandit, l'on ennoblit les espèces ou les races en retardant leur génération, en diminuant la quantité de leurs productions. L'individu conservera sa vigueur, sa procérité, d'autant plus qu'il prodiguera moins ses facultés, sa vie. Rien au contraire n'épuise, n'*abâtardit* tant les races que cette multiplicité de reproductions, qui énerve les individus pour multiplier leur nombre. De là ces racailles d'êtres qui pullulent sans cesse dans la nature, et vont dégénérant de plus en plus, en abrégeant leur vie par la fréquence de leurs jouissances. Elles finiraient, dans la suite des siècles, par réduire toutes les espèces créées en une infinité d'embryons imparfaits, dégradés, rabougris, qui s'entremêleraient dans une promiscuité universelle, jusqu'à tout confondre et tout anéantir.

Rarement chez les animaux sauvages on voit des individus dépravés et libertins rechercher d'autres espèces pour produire des métis, des hybrides, des mulets. Chacun préfère, pour l'ordinaire, le sexe de sa propre espèce, ce qui maintient des limites constantes, même entre les races les plus voisines ; mais la domesticité, rapprochant des races diverses, procréa des alliances hétérogènes, et d'ailleurs l'abondance de nourriture augmente les besoins de reproduction.

Si par rapport à nous la culture du jardinier perfectionne les fruits d'un arbre ou un légume ; si elle produit des fleurs doubles ; si la domesticité et l'éducation favorisent un plus grand développement physique et moral du chien et du cheval, nous appellerons *perfectionnement* ce qui par rapport à l'ordre naturel, écarté pourtant du type primordial, est devenu *abâtardissement* et *dégénération*. En effet une fleur double est celle dont les étamines sont transformées par un surcroît de nourriture en pétales nombreux ; mais privée par cette transformation de ses organes mâles, elle ne peut plus se féconder : elle demeure stérile. Aussi les fleurs doubles ne donnent presque jamais de graines fécondes. Pareillement une poule grasse ne produit plus d'œufs : toutes ses facultés vitales, occupées à élaborer de la graisse, laissent énervées les fonctions, plus importantes, de la reproduction. Sans doute ces productions ainsi amollies dans nos parterres, ces roses doubles, ces animaux engraissés dans les basses-cours, servent aux agréments de la vie ; mais ils sont sortis de leur état naturel, car ils ne peuvent plus se reproduire. Ils portent l'empreinte de l'esclavage et de l'*abâtardissement*. Qu'on les abandonne à eux seuls, et bientôt ces races, forcées de rentrer dans leur équilibre primitif, reviendront à l'état sauvage, mais fécond. La pomme, la poire fondante, perdant leur chair savoureuse, ne seront plus que de maigres fruits ligneux, mais reprendront de grosses et fortes semences capables de donner naissance à des sauvageons vigoureux. Le chasselas si sucré deviendra le verjus aigre et à gros pepins de la lambrusque ou vigne sauvage. La pêche délicieuse reprendra son tissu fongueux et aride comme du brou. Enfin les céréales mêmes, abandonnées dans un sol maigre et inculte, retourneront à leur état de maigreur, de dureté, de solidité, que leur restituera toute leur énergie originelle :

> Vidi lecta diu et multo spectata labore
> Degenerare tamen, ni vis humana quotannis
> Maxima quæque manu legeret ; sic omnia fatis
> In pejus ruere ac retro sublapsa referri.

Virgile parle ici selon l'opinion vulgaire ; mais dans la réalité c'est la culture qui produit un utile *abâtardissement*, pour amollir, attendrir, engraisser, développer des individus, tout en les énervant dans leurs facultés les plus énergiques. C'est en effet par la *castration*, par l'évisation qu'on réduit les animaux et plusieurs plantes (ainsi abâtardies), à former des nourritures tendres, délicates, savoureuses pour nos tables. C'est par ces procédés qu'on a rendu les animaux plus dociles, plus civilisables à l'état de domesticité. L'état de vigueur, d'énergie génitale, donne la fierté indomptable, la sauvagerie, l'instinct ardent de l'indépendance à tous les êtres ; et certains philosophes ont considéré notre civilisation comme un véritable *abâtardissement*.

J.-J. VIREY.

ABAT-FOIN, ouverture pratiquée au plancher d'un grenier, au-dessus d'une écurie ou d'une étable, et par laquelle on jette le foin nécessaire à la consommation du jour.

ABAT-JOUR, sorte de fenêtre en forme de hotte, où le jour vient d'en haut, et qui est destinée à diriger la lumière sur quelques points particuliers, comme dans les ateliers, les magasins ; ou à empêcher de voir en bas, comme dans les prisons ; ou bien enfin à éclairer des étages souterrains. — On donne le même nom à des réflecteurs coniques, hémisphériques ou de toute autre forme, adaptés aux divers appareils d'éclairage, et qui ont pour effet de renvoyer en bas les rayons lumineux et de jeter une clarté plus vive dans cette direction. On fabrique des abat-jour en fer blanc, en cuivre, peints ordinairement en blanc par-dessous ; on en fait aussi en carton, en papier, en parchemin, ornés de jolis dessins et même de charmantes peintures. Presque toutes les lampes sont munies d'abat-jour ; on en adapte également aux bougies et aux chandelles, au moyen d'un support en fil de fer qui suit la marche de la flamme.

ABATTÉE. Dans la marine on appelle ainsi le mouvement horizontal de rotation que fait, pour obéir au vent, à la lame, ou à la marée, l'avant d'un navire en panne ou à la cape. L'abattée diffère de l'arrivée en ce qu'elle est toujours un mouvement involontaire ou forcé.

ABATTEMENT. Ce mot, formé du verbe *abattre*, ne se prend plus aujourd'hui dans son acception primitive ; on ne dit plus l'*abattement* d'un arbre, on dit l'*abattage*, et il n'y a plus que les substantifs *abatteur* et *abattoir* qui se soient conservés au sens propre. *Abattement* ne s'entend plus qu'au figuré ; mais en ce sens il s'applique au physique comme au moral, aux facultés du corps comme à celles de l'âme. Il indique un état d'affaiblissement et presque d'anéantissement. Quand il s'agit des forces du corps, on le remplace souvent par un mot plus technique, celui de *prostration*, qui ne s'emploie que dans la terminologie médicale, et qui ne rend pas aussi bien que le mot *abattement* l'état qui résulte d'une diminution de forces à la fois relative au moral et au physique. L'abattement moral tient à toutes les facultés de l'âme, à celles de l'intelligence et de la sensibilité comme à celles de la volonté, à notre être moral tout entier ; et il est tout à fait du domaine de la morale et de la psychologie. Il peut tenir plus à l'un des trois groupes de facultés psychologiques qu'aux

deux autres; mais d'ordinaire ils y sont engagés tous les trois à un degré quelconque.

L'*abattement* peut se rapprocher du *découragement;* mais ces deux mots ne sont pas synonymes, ne désignent pas le même état. Le découragement n'est qu'une absence, qu'une éclipse plus ou moins profonde de courage, et ce n'est que le cœur qui y manque. Il peut entrer dans l'abattement du découragement, une éclipse de courage; mais il y entre de plus une diminution réelle de facultés morales ou physiques. Cela peut être rendu d'une manière très-sensible. Nos facultés intellectuelles, par exemple, sont quelquefois à ce point *abattues* que, malgré tout le désir que nous avons d'en faire usage, et malgré tous les efforts que nous faisons, elles sont comme anéanties. Ce n'est plus alors le courage qui nous manque, et ce n'est pas dans un état de découragement, c'est dans un état d'*abattement* que nous sommes. Il en est de même des facultés du sentiment et de la volonté. Nous *aimerions à aimer*, nous *voudrions vouloir*, et nous ne le pouvons. Ce n'est pas par suite de découragement, c'est par suite d'abattement.

Comment remédier au mal? En bien distinguant ce qui est *abattu*, et en remontant à la cause qui a produit l'*abattement*. Quand toutes les facultés morales et physiques sont affaiblies, le remède ne saurait être le même qu'au cas où il n'y a diminution que dans les seules facultés de l'intelligence, ou de la sensibilité, ou de la volonté. D'ordinaire l'*abattement* n'est complet qu'autant qu'il embrasse le corps et l'âme, dans l'état de maladie, par exemple. Or, il arrive aisément que les excès qui épuisent les forces du corps, les commotions violentes qui en jettent l'organisme dans l'ébranlement, épuisent aussi les facultés de l'âme, éteignent l'imagination, tuent le sentiment, et anéantissent la volonté. Dès que les excès du corps ont amené le mal, c'est par les remèdes appliqués au corps qu'il faut entreprendre la guérison, cela est entendu. Mais cela ne suffit pas dans les cas où il y a complication, et si la médecine de l'âme ne vient au secours de celle du corps, celle-ci ne saurait aboutir. Celle de l'âme elle-même doit *prévenir* plutôt que *suivre;* et il appartient à la morale et à la philosophie de donner d'importantes directions à cet égard. Il est dans la vie des époques où l'*abattement moral*, qui n'a rien de commun avec le découragement politique ou social, par exemple, n'est que le redoutable effet de cette *Némésis* que la science des choses divines et éternelles appelle la Providence. Il appartient à l'hygiène de l'âme de prévenir cet abattement moral, comme il appartient à l'hygiène du corps de prévenir l'abattement physique. MATTER.

ABATTIS. C'est, en termes de tactique, une sorte de retranchement qu'on établit au moyen d'*arbres abattus*, et dont l'usage remonte incontestablement à la plus haute antiquité. On trouve dans une foule d'auteurs anciens et modernes de remarquables exemples du parti avantageux qu'on a su en tirer dans tous les temps pour assurer un poste d'infanterie, retrancher un village, un défilé, une vallée, et tout autre lieu resserré où l'on a des arbres à sa portée. Quand on est pressé, on se contente d'abattre les arbres et de les entasser les uns sur les autres. Si on a le temps d'appliquer les règles de l'art, on rangera en avant d'une tranchée préalablement creusée les arbres très-près l'un de l'autre, le tronc en dedans, en les assujettissant avec de fortes branches. On aura soin que les branches soient bien entrelacées les unes dans les autres, bien épointées et débarrassées des plus petites, afin qu'embusqué derrière on puisse voir l'ennemi sans en être aperçu. Ce fut à l'aide d'*abattis* que Mercy put lutter avec tant d'avantages et si longtemps dans les affaires de Fribourg (1644) et d'Ensheim (1674). Dans ce dernier combat un petit bois qui couvrait la gauche des alliés, et dans lequel ils avaient pratiqué quelques *abattis*, fut de la part de l'armée française commandée par Turenne le but d'efforts acharnés, et coûta beaucoup de sang et de temps aux vainqueurs. A la bataille de Malplaquet, Villars avait en soin de fortifier sa droite et sa gauche par des *abattis;* s'il fut battu par l'heureux Marlborough, la faute n'en fut certes pas à la faiblesse de ses retranchements.

— En termes d'art culinaire, on entend par *abattis* la tête, les pattes, les ailerons, le foie et une partie des entrailles d'une dinde, d'un chapon, d'une oie, et autre pièce de volaille.

ABATTOIR. On appelle ainsi le lieu où l'on abat, dépouille et dépèce les animaux qui servent à la nourriture de l'homme. Les notions les plus élémentaires d'hygiène publique indiquent qu'il y a insalubrité et danger à laisser des *tueries* particulières au milieu d'un grand centre de population. Aussi dans la plupart de nos grandes villes de France a-t-on à cet égard imité l'exemple de la capitale, dont les *abattoirs* méritent d'être cités comme modèles. La pensée première en est due à Napoléon, qui, par un décret du 10 novembre 1807, en ordonna la construction. Ce ne fut pourtant qu'à la fin de 1818 que les bouchers de Paris durent cesser d'abattre chez eux les animaux destinés à la consommation de leurs pratiques et les envoyer aux abattoirs publics. L'ancienne ville de Paris comptait cinq établissements de ce genre, deux sur la rive gauche et trois sur la rive droite. Depuis la réunion des communes de la banlieue à Paris, la ville a acquis des terrains à la Villette, sur les bords du canal, pour y établir un abattoir unique adjoint à un marché aux bestiaux. Ce double établissement sera borné au nord-ouest par la partie supérieure de la rue de Flandre, au nord-est et à l'est par la route stratégique, au sud par la rue d'Allemagne, et au couchant par l'impasse du Dépotoir et la partie inférieure du canal Saint-Denis; il sera coupé en deux par le canal de l'Ourcq. Paris possède en outre un abattoir de porcs.

Les abattoirs doivent être situés aux extrémités des villes. Ils doivent être isolés des habitations et recevoir de l'eau en abondance; il faut en outre qu'ils soient placés auprès des égouts ou des rivières, pour que les eaux s'y écoulent sans laisser de trace dans les rues. Les cases destinées à l'abattage doivent être dallées et construites, jusqu'à une certaine hauteur, en pierres de taille dures, pour résister aux lavages continuels. Il faut de plus que par la position et l'épaisseur du mur, ainsi que par la disposition du toit, il règne dans l'intérieur une fraîcheur nécessaire à la conservation de la viande et à l'éloignement des mouches. Un abreuvoir et une cour dallée, dite *voirie*, où l'on jette les matières que l'on trouve dans les estomacs et dans les intestins des animaux, et qui doit être journellement lavée à grandes eaux, sont encore dans les conditions essentielles qu'exige un abattoir. Les fonderies de suif en branche qui en dépendent, et qui ne peuvent être exploitées dans l'intérieur des villes, doivent être réunis à l'abattoir, ainsi que les échaudoirs, endroits où sont échaudées, lavées et préparées toutes les issues d'animaux qui entrent dans le commerce de la triperie. Z.

ABAT-VENT. On appelle ainsi un assemblage de petits auvents parallèles et inclinés de dedans en dehors que l'on établit dans les baies des tours, des clochers et de certains établissements, pour garantir l'intérieur du vent et de la pluie, tout en laissant à l'air une libre circulation. Dans les tours et les clochers les abat-vent servent encore à abattre le son des cloches et à le diriger en bas. C'est là ce qui les fait nommer aussi *abat-sons*.

ABAT-VOIX, espèce de dais dont une chaire à prêcher est surmontée, et qui sert à rabattre la voix du prédicateur vers l'auditoire.

ABAUZIT (FIRMIN). Né à Uzès, en 1679, d'une famille protestante, fut bibliothécaire à Genève, où ses parents s'étaient réfugiés lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il y mourut en 1767, laissant plusieurs écrits, dans lesquels Rousseau, qui le compare à Socrate, semble avoir puisé sa *profession de foi du Vicaire Savoyard*. Ses œuvres se com-

posent de morceaux d'histoire, de critique et de théologie. L'édition publiée à Genève en 1770, 1 vol. in-8°, se complète par deux autres volumes portant la rubrique de Londres, 1770-1773. Pendant un voyage en Hollande, en 1698, il se lia avec Bayle, Basnage et Jurieu. Newton lui envoya son *Commercium epistolicum*, avec ces mots : « Vous êtes bien digne de juger entre Leibnitz et moi. »

ABAZÉES, fêtes ou cérémonies célébrées en l'honneur de Bacchus, dont on attribue l'institution à un roi asiatique appelé Dyonisios, fils de Caprus, et dont on fait venir le nom du grec ἄβαχειν, *garder le silence*, parce que, bien différentes assurément des autres fêtes consacrées à Bacchus, elles se célébraient sans bruit.

ABAZES, peuples du versant nord-ouest du Caucase, qui semblent avoir avec les Circassiens une grande similitude d'origine, de mœurs et de langage, encore bien que, suivant Pallas, leur langue ne ressemble à aucun idiome connu. Leur territoire s'étend depuis la Mingrélie jusqu'aux frontières de la Circassie occidentale. C'est un pays arrosé par une multitude de petits cours d'eau, d'une grande fertilité, bien qu'il soit très-montueux et couvert en général de forêts où la chaleur et l'humidité entretiennent une végétation aussi luxuriante que celle de l'Amérique centrale.

Les Abazes cultivent assez imparfaitement leur sol, se livrent à l'éducation des abeilles, des bestiaux, et élèvent des chevaux estimés. Habiles forgerons, ils fabriquent des armes qu'on recherche dans les divers pays du Caucase. On présume même qu'il y a dans leur pays des mines d'argent ; mais ils ne savent pas plus en profiter que de leur situation géographique, si propre à la navigation et à la pêche ; ils aiment mieux se livrer au brigandage dans leurs montagnes, ou, montés dans des barques, infester les côtés de la mer Noire. Les Grecs les désignaient autrefois sous le nom d'*Achæi*, et ils avaient déjà parmi eux la réputation de pirates rusés et redoutables. A une époque postérieure, ils étaient, sous le nom d'*Abasgi*, extrêmement décriés par les Byzantins, pour leur commerce d'esclaves. Aujourd'hui encore ils se vendent les uns les autres aux marchands d'esclaves ; et comme leurs femmes sont généralement belles, on les fait aisément passer pour Circassiennes dans les harems turcs ; on prétend même que l'ambition la plus chère des jeunes filles abazes est d'être admises dans l'un de ces gynécées et de servir aux plaisirs des riches musulmans.

L'empereur Justinien les avait convertis au christianisme ; subjugués ensuite par les Persans, ils embrassèrent l'islamisme. Plus tard, en 1400, conquis par Tamerlan, ils servirent dans son armée contre Bajazet. Soumis par les Turcs au dix-huitième siècle, ils se révoltèrent en 1771, retournèrent à leurs anciennes pratiques superstitieuses, ne conservant de l'islamisme que l'usage de s'abstenir de la chair de porc. Aujourd'hui ils ne sont, à proprement parler, ni chrétiens ni mahométans ; on trouve pourtant chez eux dans la célébration du dimanche une faible trace de christianisme. On dit même qu'il reste encore dans leur pays de vieilles églises, demeurées en grande vénération, et que, bien qu'ils aient abandonné depuis des siècles le culte auquel elles étaient consacrées, ils n'ont jamais touché soit aux livres, soit aux ornements sacerdotaux ou aux vases sacrés qu'elles contiennent.

Les Abazes ont conservé jusque dans ces derniers temps une sorte d'indépendance, et ils la défendent avec acharnement contre la Russie, à qui la Porte les a cédés par les derniers traités. Les Russes ne possèdent guère dans leur pays que le fort de Sockhoum-Kaleh, situé à vingt-quatre kilomètres au sud-est d'Anapa.

ABBADIE (Jacques), théologien réformé, né, en 1654, à Nay en Béarn, reçut à Sedan le grade de docteur en théologie, fit ensuite un voyage en Hollande et en Allemagne, et fut nommé pasteur de l'église française à Berlin. Après la mort de l'électeur Frédéric-Guillaume, qui faisait grand cas de lui, il se rendit en Angleterre en 1689 avec le maréchal de Schomberg, devint, en 1690, pasteur de l'église de Savoie à Londres, passa ensuite en Irlande avec le titre de doyen de Killalow, et mourut à Mary-le-Bone, en 1727. Son ouvrage principal, que Bussy-Rabutin disait *admirable*, est le *Traité de la Vérité de la Religion chrétienne*. La première partie est dirigée contre les athées, la seconde contre les naturalistes, la troisième contre les sociniens. On a encore de lui : l'*Art de se connaître soi-même*, souvent traduit et souvent réimprimé ; *le Triomphe de la Providence et de la Religion, ou l'ouverture des sept sceaux par le Fils de Dieu*. On compte parmi les livres rares son *Histoire de la Conspiration dernière d'Angleterre* (Londres, 1696).

ABBADIE (Antoine et Arnaud-Michel d'). Ces deux frères, connus par leur voyage en Abyssinie, sont nés à Dublin, le premier en 1810, le second en 1815 ; mais ils appartiennent à une famille originaire des Basses-Pyrénées, où revint leur père en 1818. En 1835 l'Académie des sciences chargea M. Antoine d'Abbadie d'une mission au Brésil. M. Arnaud d'Abbadie, qui avait suivi le maréchal Clausel en Algérie en 1833, s'embarqua encore en 1836 pour l'Afrique, et après divers incidents se rendit à Alexandrie, où il rencontra son frère. Ils entreprirent alors conjointement l'exploration de l'Éthiopie, et restèrent dans ce pays de 1837 à 1845. Ils séjournèrent longtemps à Axum et dans le pays des Gallas. M. Arnaud d'Abbadie retourna en Abyssinie en 1853 et revint au bout d'une année. On a contesté en Angleterre l'exactitude des renseignements des frères d'Abbadie sur les sources du Nil ; mais leurs observations ethnographiques et linguistiques sont pleines d'intérêt. La Société de géographie de Paris, qui avait reçu les relations de leurs voyages, les a récompensés. Ils ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur en 1850, et M. Antoine d'Abbadie, qui était allé examiner l'éclipse de soleil du 28 juillet 1851 en Norvége, est correspondant de l'Académie des sciences. Ce dernier a publié de 1860 à 1863 la *Géodésie d'une partie de la Haute-Éthiopie* (in-4°, pl.).

ABBADON, en hébreu, signifie *perdition*, *ruine*, *mort*. C'est, dans l'Apocalypse, l'ange de l'Abyme, le chef de cette armée de sauterelles dépeinte avec de si horribles couleurs par l'inspiré de Pathmos. Lui-même nous donne, chap IX, la définition la plus exacte de ce nom. « Elles avaient pour roi, dit-il, l'ange de l'Abyme, appelé en hébreu *Abaddon*, et en grec *Apollyon*, c'est-à-dire l'Exterminateur. » Aujourd'hui encore les écrivains rabbiniques appellent *Abbadon* l'abîme le plus profond de l'enfer.

Peut-être Klopstock, dans une des plus belles créations de sa *Messiade*, création tout à la fois sombre et pleine de ces grâces dont le chantre allemand n'est pas toujours prodigue (soit dit en passant), a-t-il intempestivement choisi ce nom, dont la signification est terrible et digne du plus affreux naturel, pour le donner à son ange rebelle ou plutôt séduit et déchu, *Abbadona*, ami et frère du fidèle *Abdiel*, tous deux dès le principe et au même moment créés de l'essence éthérée, et si tendrement unis que leurs noms s'embrassaient comme les gémeaux. Denne-Baron.

ABBAS, fils d'Abdel-Mothaleb, et oncle de Mahomet, combattit d'abord son neveu, qu'il accusait d'imposture ; mais vaincu et fait prisonnier dès la seconde année de l'hégire, en 623, à la bataille de Beder, il se réconcilia avec lui, et devint bientôt l'un de ses plus enthousiastes partisans. Sans sa présence d'esprit et son intrépidité la puissance de Mahomet succombait à la bataille de Honaïn. Telle était la vénération des sectateurs du prophète pour son oncle Abbas, qu'Othman et Omar eux-mêmes ne le rencontraient jamais sans mettre aussitôt pied à terre pour venir le saluer. Abbas mourut l'an 652 de notre ère. Un siècle plus tard, à la même époque que celle où se fondait en France la dynastie des Carlovingiens, un arrière-petit-fils d'Abbas, Aboul-Abbas, était proclamé khalife, et fondait la dynastie des khalifes *Abbassides*.

ABBAS. Nom de trois chahs ou rois de Perse de la dynastie des Sofis.

ABBAS Ier, dit *le Grand*, si la grandeur peut se concilier avec la barbarie, était le septième chah ou roi de Perse de la dynastie des Sofis. Il était gouverneur du Khorassan quand la mort de Mohamed-Khodabendé, son père, donna la couronne à son frère aîné Hamreh, et il avait quitté sa résidence d'Hérat pour lui rendre hommage, quand il apprit en route qu'Ismael, son second frère, s'était fait roi par un fratricide. Son favori et gouverneur, Murchid-Kouli-Khan, eut peur que le royal assassin ne se débarrassât à son tour de son jeune maître; il le fit égorger par son barbier, qui fut immédiatement égorgé lui-même par les complices de Murchid, et Abbas Ier monta ainsi sur le trône de Perse, l'an de l'hégire 994, et de l'ère chrétienne 1586, vingt mois après la mort de son père. Quelques auteurs prétendent qu'immédiatement après cette mort il s'était déclaré souverain indépendant. Ils fixent même la date de son installation à Hérat au 5 décembre 1585; et c'est peut-être là-dessus que le docteur Pocock s'est fondé pour le faire succéder sans intermédiaire à Mohamed-Khodabendé. Mais il est difficile de concilier cette usurpation avec l'hommage qu'Abbas allait rendre à Hamreh, et son voyage à Kaswin pour s'aboucher avec Ismael. Malheureusement il est un crime qu'on ne peut lui enlever, c'est le meurtre du gouverneur qui l'avait mis sur le trône. Murchid, homme d'esprit et de courage, avait pris l'habitude de traiter le prince assez cavalièrement; il voulut continuer sous le roi : le roi le fit massacrer par un palefrenier, qu'il récompensa par le gouvernement d'Hérat, après l'avoir revêtu de la dignité de khan; et le lendemain il se mit à l'abri des vengeances de la famille de Murchid en ordonnant la mort des parents et amis de ce gouverneur.

Citons des actions plus glorieuses. Les Tartares Ouzbeks s'étaient depuis longtemps emparés des plus belles provinces du Khorassan; il les reprit sur le khan Abdallah, après trois ans de succès et de revers. Mais il se vengea cruellement de la résistance des vaincus, en faisant trancher la tête du khan, de son frère et de ses trois fils. C'est au retour de cette expédition qu'il transporta dans Ispahan le siége de l'empire, dont la ville de Kaswin avait été jusqu'à lui la capitale. Il en sortit bientôt pour chasser les Turcs des provinces de Tauris, de Nakshivan et d'Érivan. La paix, qu'il avait conclue avec la Porte Othomane, dès la première année de son règne, avait été rompue par le sultan Achmet, et ses grands vizirs Mourad et Nasuf reculèrent successivement devant Abbas. Celui-ci ne s'arrêta un moment que sous les murs d'Ormeya, ville située sur le lac Shaki, dans l'Aderbijan. Mais sa politique, qui n'était, comme celle de tant d'autres, qu'une adroite fourberie, vint au secours de son armée. Les Kurdes, peuples pillards et indépendants, vivaient dans le voisinage. Abbas leur promit le sac de la ville, et quand ils l'eurent prise, il fit tuer leurs chefs dans un festin. Tous les pays situés entre la rivière de Kur, l'ancien Cyrus, et l'Araxe, se soumirent à ses armes; la capitale du Chirvan tomba dans ses mains après un siége de sept semaines. Les habitants de Derbent lui livrèrent leur ville après avoir massacré la garnison turque; la province de Kilân rentra en 1597 sous l'obéissance de la Perse, dont elle s'était détachée sous le règne de Thamasp Ier, le second des Sofis. Les rebelles du Mazandéran furent domptés en 1598, et l'heureux Abbas croyait jouir en paix de ses conquêtes; mais cinq cent mille Turcs, nombre fort exagéré sans doute, étant revenus vers les murs de Tauris, sous les ordres de Chakal-Ogli, qui est peut-être le kalender Ogli de l'historien Cantimir, Abbas courut au-devant d'eux, les défit dans une grande bataille, et les repoussa jusqu'à la montagne de Sahend. Une nouvelle incursion lui coûta plus de peine et de sang. Les Turcs avaient surpris la ville de Tauris, et Abbas ne put la reprendre qu'après avoir livré cinq batailles sanglantes, où la fortune avait paru l'abandonner.

Cependant, les Turcs s'étant alliés avec les Tartares de Crimée, revinrent encore, sous les ordres d'Hali ou Kalil-Pacha, nouveau grand vizir d'Achmet; mais cette fois Abbas ne daigna point les combattre en personne. Son général, Karchuken ou Kurchiki, suivant Herbert, ou Allah-Veyrdy-Khan, suivant d'autres, fut chargé de les repousser. Il les défit dans plusieurs combats, et leur prit deux khans de Tartarie, avec les pachas d'Égypte, d'Alep, d'Erzeroum et de Van, qu'Abbas renvoya comblés de largesses. Cantimir ne mentionne point cette défaite. Il parle seulement des apprêts d'Hali-Pacha et de la mort d'Achmet, qui mit un terme à cette guerre, vers l'an 1617. Ces exploits d'Abbas furent souillés encore par de grands crimes, et le plus odieux de tous fut le meurtre de son fils aîné, Sefi-Mirza, sous le faux prétexte d'une conspiration contre sa vie. Les seigneurs qu'on donnait à Sefi pour complices et le misérable qui avait fabriqué cette accusation furent empoisonnés plus tard dans un festin. Bebut-Bey, l'exécuteur du meurtre, fut d'abord largement récompensé; mais les remords s'emparèrent du cœur d'Abbas, et sa vengeance fut encore un raffinement de férocité. Il ordonna à Bebut-Bey de lui apporter la tête de son propre fils, pour que le sort de l'assassin fût égal à celui de son maître, et Bebut eut la lâcheté d'obéir à cet ordre sanguinaire. Ce récit d'Oléarius n'est pas conforme à celui de l'Anglais Herbert. Celui-ci donne quatre fils au *grand* Abbas, et les lui fait tuer tous les quatre par jalousie, avec des détails qui ne permettent pas de révoquer ces crimes en doute.

La conquête du royaume de Kur sur les Kurdes, celle de la Géorgie, que défendirent en vain Taymuraz, roi de Cakct, et Enarzab, roi de Carthuel; la prise de Bagdad, et la défaite de trois armées turques, que le sultan Amurat IV avait rassemblées pour reprendre cette capitale, furent des distractions plus dignes de ce roi conquérant; mais sa victoire n'en fut pas moins déshonorée par de nouveaux forfaits : les deux fils de Taymuraz furent faits eunuques, Enarzab fut assassiné dans sa prison de Chiras, et le gouverneur de Bagdad, Behirbeka, ou Bikirkichaya, fut cousu dans une peau de bœuf, qui, en se rétrécissant au soleil, étouffa le malheureux dans des douleurs atroces.

Abbas Ier eut aussi à combattre des Européens. Les Portugais étaient depuis longtemps en possession de Bender-Abassi et de l'île d'Ormuz; Abbas ordonna au vice-roi de Chiras, l'iman Kouli-Khan, de les en chasser. Les Anglais, que ces deux stations portugaises gênaient dans leur commerce avec l'Indoustan, envoyèrent une flotte pour seconder les opérations des Persans. Bender-Abassi fut rendu en janvier 1622 par son gouverneur, Ruy-Frera, au lieutenant d'Abbas. Ce fut la dernière de ses conquêtes. Ce monarque mourut à Kaswin, en 1628, dans la soixante-onzième année de son âge, et après quarante-trois ans de règne. Sa mémoire est vénérée en Perse. Les pauvres surtout parlent de sa justice, toujours mêlée cependant de cruauté. Il fit jeter dans un four ardent un boulanger qui refusait de leur vendre du pain, et pendre à l'un des crochets de sa boutique un boucher qui vendait de la viande à faux poids. Un de ses officiers avait fait tuer quelques voisins dont les terrasses plongeaient sur les jardins de son harem; Abbas fit égorger et jeter pêle-mêle dans une fosse l'officier, ses femmes et ses domestiques.

Son règne fut signalé par des travaux plus utiles à la prospérité de son empire. Il fonda de grandes villes, qui devinrent plus tard les centres d'un grand commerce; il bâtit le beau palais d'Ispahan, des caravansérails et des mosquées, et y amena une grande rivière, par des souterrains immenses, à travers des montagnes qui l'en séparaient, à plus de trente lieues de distance. Il dissémina dans son royaume vingt-deux mille familles arméniennes et quatre-vingt mille autres de la Géorgie, qui apportèrent aux Persans leur industrie et l'art du négoce. La culture de la soie fut propagée, et le chah Abbas se mit en communication avec notre Louis XIII et autres rois de l'Europe. Pour retenir dans ses États le grand nombre de pèlerins qui se rendaient à la Mecque, il fit faire de grands

miracles au tombeau de l'iman Reza, l'un des douze grands saints de la Perse, et détourna les pèlerins vers la ville de Mesched, où était situé ce tombeau. D'autres disent que le nouveau pèlerinage se dirigeait vers les tombeaux d'Ali et de ses enfants, dans l'Irak-Araby. Ils attribuent même la guerre de Bagdad au désir d'enlever aux Turcs, comme sunnites ce qui ne devait appartenir qu'aux chiites de la Perse. C'est possible. Je ne conteste, pour moi, que le nom de *grand*. Je dirai seulement, avec Herbert, que ce roi de petite taille fut un géant en politique.

ABBAS II, ABBAS-MIRZA, ou CHAH-ABBAS II, arrière-petit-fils du précédent, est le neuvième de la dynastie des Sofis. Son père, Sofi 1er, avait ordonné de lui crever les yeux dans son enfance. L'eunuque chargé de cette exécution eut pitié de lui, l'instruisit à faire l'aveugle, et, voyant qu'au lit de mort son maître regrettait d'avoir donné cet ordre barbare, feignit d'avoir un remède pour rendre la vue au jeune prince. Le père, enchanté de cette cure merveilleuse, commanda aux grands du royaume de le reconnaître pour souverain. Abbas II monta donc sur le trône de Perse à l'âge de treize ans, au mois de mai 1642, et fit son entrée à Ispahan l'année suivante Peu de temps après le vieux prince des Ouzbeks, chassé du trône par ses enfants, étant venu implorer les secours du roi de Perse, Abbas lui accorda quinze mille chevaux, huit mille fantassins, et reçut en échange une province considérable. La reprise de Kandahar sur les troupes du Grand-Mogol fut le coup d'essai d'Abbas II. Il fut moins heureux dans l'attaque des montagnes, où régnait le prince de Jasques, entre la province de Kermân et l'Océan.

Tavernier, Chardin et Kæmpfer s'accordent à raconter qu'Abbas II aimait la justice; ils vantent sa générosité, sa magnificence avec les étrangers. Le dernier va même jusqu'à dire qu'il ne lui manquait aucune vertu Mais il est difficile de concilier cet éloge et cette prétendue perfection avec les traits de cruauté qu'on en cite. On a cru le justifier en alléguant que ces ordres sanguinaires n'étaient donnés par lui que dans l'ivresse. Mais c'est une étrange excuse pour un roi qu'une ivrognerie perpétuelle, et surtout pour un prince musulman. On en raconte cependant quelques actes de justice; mais jusque dans ces traits de justice il portait des raffinements d'une cruauté que n'ont pu dissimuler ses courtisans. Tavernier et Chardin avaient souvent l'honneur de s'enivrer avec lui, de boire son vin de Chiras dans des coupes d'or, et de lui chanter des chansons grivoises. Abbas avait d'autres passe-temps. Deux peintres hollandais lui avaient appris le dessin, et il s'amusait à dessiner des modèles de coupes, d'assiettes et de poignards, mais on peut aimer les arts et les artistes sans en être plus humain. Le second vice d'Abbas était la passion des femmes, et elle lui coûta la vie. Irrité par les charmes d'une danseuse infectée du mal vénérien, il ne tint pas compte de l'aveu que cette femme lui en faisait, et quelques jours après des symptômes terribles l'avertirent de son imprudence. Un horrible cancer lui rongea le palais et le nez, et la mort la plus affreuse en délivra son peuple, le 25 septembre 1660.

ABBAS III termina la dynastie des Sofis. Fils du chah Thamas II, déposé par les intrigues du fameux Kouli-Khan (*voy.* NADIR), il avait à peine huit mois quand, dans les premiers jours de septembre 1731, cet ambitieux général fit placer la couronne sur son berceau, en retenant pour lui la régence du royaume. Le règne de cet enfant sembla d'abord porter malheur à son tuteur, car il fut battu dans deux grands combats contre les Turcs, sous les murs de Bagdad; mais il prit sa revanche dans une troisième bataille, où les Turcs perdirent quarante mille hommes et leur séraskier. Un autre séraskier défendit vainement la Géorgie et l'Arménie, et périt dans une bataille livrée dans les environs d'Érivan. Kouli-Khan ne voulut plus dès ce moment combattre au nom d'un fantôme de roi; et le jeune Abbas III, empoisonné, dit-on, par son tuteur, à l'âge de cinq ans, lui laissa la couronne de Perse, en 1736, l'an 1148 de l'hégire.

VIENNET, de l'Académie Française.

ABBAS-MIRZA, second fils de Feth-Ali-Chah, roi de Perse, à qui il devait succéder, naquit vers 1785. Enfant d'une mère issue de la race royale des Khadjares, il jouissait de la prédilection de Feth-Ali. Son caractère différait beaucoup de celui de son frère aîné, Mohammed-Ali-Mirza, lequel mourut douze ans avant lui et était fort attaché aux anciens usages de sa nation. Abbas-Mirza, au contraire, accueillait toujours avec empressement et faveur quiconque pouvait l'initier à la connaissance des sciences européennes. Un penchant naturel l'attirait vers l'Angleterre. Par le traité de paix de Goulistân (1814), la Russie avait bien garanti le trône de Perse au prince que le chah désignerait comme son successeur; mais cette garantie, jointe à la création d'une mission russe particulière dans la ville de Tauris, résidence du prince, plaçait nécessairement Abbas-Mirza dans une espèce de dépendance qui devait finir par lui être à charge. Les intérêts anglais avaient d'ailleurs constamment auprès d'Abbas-Mirza les plus chauds défenseurs dans la personne du major Hart et dans celle du docteur Cormick, médecin attaché à la personne du prince. Guerrier depuis son enfance, il avait fait instituer le nizam ou troupes régulières en 1808, et souvent commandé les armées de son père, surtout dans les guerres contre la Russie. Il les commanda encore lorsque la guerre éclata avec cette puissance en 1826 Cette campagne fut aussi malheureuse que les précédentes pour Abbas-Pacha : les Russes lui arrachèrent l'Arménie persane, qui faisait partie de la vice-royauté de Tauriz, et entrèrent dans cette ville le 25 octobre 1827. Un traité signé en 1828, à Tourkmantchai, rétablit la paix en imposant de grands sacrifices à la Perse. Bientôt la cour de Russie envoya une nouvelle ambassade à Téhéran. L'année suivante la populace envahit l'hôtel de la légation russe, Griboïedof fut assassiné ainsi que plusieurs personnes attachées à son ambassade. Le chah, pour détourner la juste colère de la Russie, envoya Khosref-Mirza, fils d'Abbas-Mirza, à Saint-Petersbourg, à l'effet d'y présenter d'humbles excuses. L'empereur de Russie reçut ce jeune prince avec distinction. Le prince Dolgorouki partit pour Téhéran, où satisfaction lui fut donnée pour le meurtre de ses compatriotes. Abbas-Mirza mourut vers la fin de 1833, d'une phthisie pulmonaire, et en 1834 son fils aîné, Mohammed-Mirza, né en 1806, succéda à Feth-Ali-Chah, mais non sans avoir à triompher, dans de sanglantes batailles, de l'opposition de ses oncles et de ses cousins. Z.

ABBAS-PACHA, vice-roi d'Egypte, fils de Tossoun-Pacha et petit-fils de Méhémet-Ali, naquit à Djedda, en 1816, pendant que son père, engagé dans une lutte contre les Wahabites, était en Arabie. Ramené au Caire, il ne reçut point une éducation européenne; musulman ardent, il manifesta beaucoup d'antipathie pour les chrétiens et fit plusieurs fois le pèlerinage de la Mecque; c'est pendant un de ces voyages qu'il apprit, en 1848, la mort d'Ibrahim-Pacha, qui lui livrait le pouvoir, étant le plus âgé de sa famille. Il se rendit aussitôt à Constantinople, et reçut du sultan l'investiture de la vice-royauté d'Égypte. Abbas-Pacha n'accepta pas sans difficulté les mesures que lui imposait la Porte. Il refusa même d'abord de promulguer le hatti-chérif de Gulhané; mais il céda enfin, et obtint le droit de disposer de la vie de ses sujets sans recourir au divan. Il renonça à beaucoup d'entreprises de Méhémet-Ali, réduisit la flotte et l'armée, diminua le nombre des employés et fonctionnaires, renvoya des Français au service de l'Égypte, abaissa les impôts, établit des maisons hospitalières et pourvut largement des fondations musulmanes. Il abandonna le projet de barrage du Nil, et concéda à des Anglais la construction d'un chemin de fer à travers l'isthme de Suez, ce qui lui occasionna également des discussions avec son suzerain. Il repoussa le

projet du percement de cet isthme par un canal, et établit seulement une ligne télégraphique entre le Caire et Suez. D'un autre côté, il abolit la chasse aux nègres que faisait exécuter tous les ans Méhémet-Ali sur les limites de ses États. En 1851 la Turquie lui avait envoyé un renfort pour son armée du Hedjaz; quelques années après il fournit à son tour au grand Turc un corps de vingt-cinq mille hommes qui se distingua dans la guerre contre la Russie. Abbas-Pacha était intempérant et cupide, et on a pu lui reprocher quelques actes injustes. Il se plaisait dans le désert avec les Bédouins et n'aimait pas Alexandrie, envahie par les infidèles. Le matin du 14 juillet 1854 on le trouva mort sur son divan, à Rhéna. Deux mamelouks l'avaient étranglé, pour venger des camarades qu'il avait fait punir. Saïd-Pacha lui a succédé. L. Louvet.

ABBASSIDES. Nom de la seconde dynastie des Khalifes arabes successeurs de Mahomet, qui régnèrent à Bagdad de l'an 749 à l'an 1258, et dont la postérité subsiste encore de nos jours, tant en Turquie que dans les Indes. Cette dynastie, qui renversa celle des *Ommiades*, fut fondée par Aboul-Abbas-Saffah, neveu d'Abdallah, et a fourni trente-sept khalifes, qui régnèrent de l'an de l'hégire 132 à 656.

Les Abbassides de Perse descendent de la famille des Sofis, qui prétendaient faire remonter leur origine au khalife Ali; famille qui s'empara de la puissance suprême en Perse, l'an 1500 de notre ère, et qui s'éteignit en 1736. Le plus remarquable des princes abbassides persans fut Abbas I^er^.

ABBATE (Niccolo del) ou ABBATI, né à Modène en 1509 ou 1512, peintre d'une remarquable facilité, réussit surtout dans la peinture à fresque, et se forma à la pratique de son art sous la direction de Raphael et du Corrége. En confondant les principes si différents de ces deux maîtres, il prépara la dégénérescence maniérée de l'art qui prévalut vers le milieu du seizième siècle. On voit à Modène des toiles exécutées par lui dans sa jeunesse, et à Bologne plus particulièrement celles qu'il peignit dans la maturité de son talent. Une *Adoration des bergers*, qui se trouve au portico de' Leoni de cette dernière ville, passe généralement pour son chef-d'œuvre. Une *Naissance du Christ* et une *Conversation musicale*, qu'il peignit à Bologne, déterminèrent le Primatice, en 1552, à l'emmener avec lui en France, pour travailler à la décoration du palais de Fontainebleau. Il y peignit notamment la galerie d'Ulysse. Les aventures du roi d'Ithaque étaient représentées dans cette galerie en cinquante-huit tableaux. Tous ses ouvrages de Fontainebleau, à l'exception des tableaux représentant l'histoire d'Alexandre le Grand, furent détruits en 1738, sur l'avis d'un architecte qui devait agrandir ce château. Niccolo del Abbate mourut en France, en 1571. Ses fils et ses petits-fils se livrèrent aussi à la pratique de l'art sans l'égaler. *

ABBATUCCI (Famille). *Jacques-Pierre* Abbatucci, général corse, né en 1726, figura d'abord sur la scène politique comme antagoniste de Paoli, dont il balança pendant quelque temps l'influence; mais le péril de l'État le décida à se rallier à son adversaire. Victorieux dans leur lutte contre Gênes, les Corses furent moins heureux contre les armes françaises. Abbatucci fut un des derniers à se soumettre. Compris dans la procédure que fit instruire le comte de Marbœuf contre les patriotes corses, il fut condamné à une peine infamante; mais la cour de France révoqua la sentence. Louis XVI lui rendit le grade de lieutenant-colonel, le créa chevalier de Saint-Louis, et l'éleva peu de temps après au rang de maréchal de camp. C'est en cette qualité qu'il défendit la Corse en 1793, contre les Anglais et Paoli. Contraint de s'éloigner, il rentra en France; trois ans après il revint en Corse, où il mourut en 1812. Trois de ses fils trouvèrent la mort sur les champs de bataille. — *Charles* Abbatucci, le plus célèbre, était né en Corse en 1771. Envoyé à l'âge de quinze ans à l'école militaire de Metz, il devint lieutenant d'artillerie en 1789, capitaine en 1792, et il était à vingt et un ans lieutenant-colonel à l'armée du Rhin. Chargé de la défense de la ville et du port d'Huningue dans la nuit du 1^er^ au 2 décembre 1796, il venait, à la tête des grenadiers, de repousser l'ennemi, et le poursuivait dans la grande île qui est en face de la ville, lorsqu'il tomba frappé d'une balle : il expira quelques jours après. Il n'avait pas encore vingt-six ans. Moreau fit ériger un monument à la mémoire d'Abbatucci au lieu même où il avait été blessé. Détruit en 181[illegible] par les alliés, ce monument a été rétabli depuis la révolution de 1830. Une statue a été élevée au général Abbatucci à Ajaccio, en 1854. — Son frère aîné, filleul de Paoli, est mort en Corse en 1851, à l'âge de quatre-vingt-six ans. — Le fils de celui-ci, *Jacques-Pierre-Charles* Abbatucci, né en 1792 à Zicavo (Corse), fit de brillantes études à l'École de Saint-Cyr et au Prytanée Napoléon. En 1808 il alla étudier le droit à Pise. Nommé procureur du roi à Sartène, en 1816, il passa trois ans après à la cour royale de Bastia comme conseiller. Élu député en Corse au mois de juin 1830, il fut, après la révolution de juillet, nommé président de chambre à la cour royale d'Orléans. Non réélu en 1831, il revint de nouveau au palais Bourbon en 1839, comme député d'Orléans. Siégeant parmi les membres de l'opposition, Abbatucci s'associa au mouvement réformiste qui amena la révolution de février. Il prononça un discours très-vif au banquet d'Orléans et maintint la nécessité d'aller, en dépit des ordonnances du ministère, au banquet du douzième arrondissement. « Ne pas aller au banquet après l'avoir provoqué, disait-il, c'est commettre une insigne lâcheté; plutôt que de céder, il vaudrait mieux que notre ennemi passât sur nos cadavres. » Après la révolution de février il fut appelé successivement comme conseiller à la cour d'appel de Paris, puis à la Cour de cassation. Élu représentant à la constituante par la Corse et le Loiret, il opta pour ce dernier département. Réélu au mois de mai 1849, il quitta la magistrature, et siégea à l'Assemblée législative. Membre de la commission consultative en décembre 1851, il fut nommé ministre de la justice le 22 janvier 1852. « Il accomplit avec bonheur, a dit M. de Marnas, la délicate tâche de sceller l'alliance de la magistrature avec un ordre politique nouveau. Homme d'observation et de progrès, en même temps qu'administrateur sagace, les lois de procédure civile et criminelle doivent à son initiative d'utiles améliorations. » Une douloureuse maladie l'enleva, à Paris, le 11 novembre 1857. Il avait été créé sénateur le 2 décembre 1852. — Il a laissé trois fils : *Charles*, né en 1816, avocat, substitut du procureur de la république au tribunal de la Seine après la révolution de février, représentant de la Corse à l'Assemblée législative en 1849, chef du cabinet de son père au ministère de la justice, maître des requêtes au conseil d'État en 1853, et conseiller en 1857; — *Antoine-Dominique*, colonel du 91^e^ de ligne à Solférino, et promu général de brigade en 1868; — *Paul-Séverin*, né le 21 juin 1821, qui représenta la Corse de 1852 à 1870 au Corps législatif et de 1871 à février 1872 à l'Assemblée nationale.

ABBAYE. Communauté monastique régie par un abbé ou une abbesse. Telles furent les célèbres abbayes du Mont-Cassin, de Fulda, de Cluny, de Saint-Denis, de Saint-Gall, de Cîteaux, de Clairvaux, etc. — En France, la plus ancienne abbaye de femmes était celle de Sainte-Radegonde, à Poitiers; elle avait été fondée par cette pieuse reine en 567. D'autres souverains et de puissants seigneurs imitèrent cet exemple. — Plusieurs abbayes furent, par la suite des temps, érigées en évêchés; par exemple celles de Pamiers, Condom, Luçon, Aleth, Vabres, Tulle, Castres, La Rochelle, etc. Avant la révolution de 1789 la France possédait un grand nombre de ces institutions conventuelles. Plusieurs villes n'ont d'autre origine que celle de ces grandes communautés, autour desquelles s'agglomérèrent peu à peu les populations,

sûres de trouver là, outre des secours spirituels, la sécurité et le repos qu'il était si difficile de rencontrer ailleurs dans les siècles du moyen âge. — Les offices se célébraient dans les abbayes avec autant d'édification que de pompe; et les fidèles y étaient admis. Le clergé séculier trouvait dans les religieux des abbayes d'utiles et dignes auxiliaires pour la confession, la prédication, le soin des malades, le soulagement des pauvres et l'instruction des enfants. — Sans doute à côté du bien se glissèrent aussi d'étranges abus. Le père de Hugues Capet n'était riche que par les abbayes qu'il possédait : ce qui le faisait appeler *Hugues l'abbé*. On donna quelquefois des abbayes aux reines pour leurs menus plaisirs. Ogine, mère de Louis d'Outremer, quitta son fils parce qu'il lui avait ôté l'abbaye de Sainte-Marie de Laon pour la donner à sa femme Gerberge. Balzac parle d'un amiral de Joyeuse qui donna une abbaye pour un sonnet. En 1575 on proposa dans le conseil de Henri III, roi de France, de faire ériger en commendes séculières toutes les abbayes de moines, et de donner ces commendes aux officiers de la cour et de l'armée de ce monarque. Au siècle dernier, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, voulut établir des pensions sur les bénéfices en faveur des chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, mais ce projet ne put se réaliser. Sous Louis XIV la princesse de Conti avait possédé l'abbaye de Saint-Denis. Avant le règne de ce monarque il était commun de voir des séculiers posséder des bénéfices; le duc de Sully, huguenot, avait une abbaye. Les abbayes étaient presque toujours de grands centres d'instruction religieuse et de bienfaisance. Elles furent longtemps les seuls dépôts de la science; et dans leurs pieuses solitudes il y avait toujours un asile pour l'infortune et un refuge pour le repentir. On sait de quelle manière généreuse elles exerçaient l'hospitalité envers les étrangers, et l'on a retenu ces vers du chantre de la *Gastronomie :*

J'ai souvent regretté les asiles pieux
Où vivaient noblement ces bons religieux,
Qui depuis, affranchis de leurs règles austères,
Se sont vus dépouillés par des lois trop sévères...
Je vous aimais surtout, enfants de Saint-Benoît,
De Cluny, de Saint-Maur, heureux propriétaires...
Je sais qu'on a prouvé que vous aviez grand tort.
Que ne prouve-t-on pas quand on est le plus fort?
Retraite du repos, des vertus solitaires,
Cloîtres majestueux, fortunés monastères,
Je vous ai vus tomber, le cœur gros de soupirs,
Mais je vous ai gardé d'éternels souvenirs.

CHAMPAGNAC.

« L'imagination, dit Chateaubriand, s'est représenté les possessions d'un monastère comme une chose sans aucun rapport avec ce qui existoit auparavant : erreur capitale. Une abbaye n'étoit autre chose que la demeure d'un riche patricien romain, avec les diverses classes d'esclaves et d'ouvriers attachés au service de la propriété et du propriétaire, avec les villes et les villages de leur dépendance. Le père abbé étoit le maître; les moines, comme les affranchis de ce maître, cultivoient les sciences, les lettres et les arts. Les yeux même n'étoient frappés d'aucune différence dans l'extérieur de l'abbaye et de ses habitants; un monastère étoit une maison romaine pour l'architecture : le portique ou le cloître au milieu, avec les petites chambres au pourtour du cloître... L'abbaye, pour le répéter, n'étoit donc qu'une maison romaine; mais cette maison devint bien de main morte par la loi ecclésiastique, et acquit par la loi féodale une sorte de souveraineté : elle eut sa justice, ses chevaliers et ses soldats; petit état complet dans toutes ses parties, et en même temps ferme expérimentale, manufacture (on y faisoit de la toile et des draps) et école. »

L'Almanach royal de 1787 donne la liste des abbayes en *commende*, c'est-à-dire données non à de véritables moines ou religieux, ayant fait les vœux et portant l'habit d'un ordre, mais à des séculiers tonsurés. On en compte 649. Les moindres sont d'un revenu de 2,000 livres, et c'est le plus petit nombre. La moyenne proportionnelle est de 16,000 livres de rente. Le revenu de quelques-unes s'élève au chiffre de 50, 80 et même 100,000 livres de rente. C'est là ce qu'autrefois on appelait un *bénéfice*. Ces abbayes se donnaient aux cadets des familles nobles, et trop souvent devenaient la récompense des plus honteux services. *

ABBAYE (Prison de l'), à Paris. Le terrain sur lequel s'élevait cette prison, à l'origine de la rue Sainte-Marguerite, faisait autrefois partie de l'enclos attenant au cloître de l'abbaye Saint-Germain des Prés. Des cachots, construits là plus tard, servirent de prison abbatiale à l'ancien seigneur abbé de Saint-Germain des Prés, qui avait aussi fait placer au centre du carrefour une échelle patibulaire et un pilori. Pendant la révolution de 1789, la prison de l'Abbaye devint le théâtre de sanglants événements. On y entassa les royalistes arrêtés après le 10 août 1792, et c'est là que commencèrent les massacres de septembre sous la direction de Maillard. Charlotte Corday, Mme Roland, Mlle de Sombreuil et d'autres y furent ensuite enfermées. Sous l'Empire l'Abbaye devint prison militaire pour les soldats condamnés par les conseils de guerre. Sous la Restauration plusieurs généraux persécutés par la réaction royaliste y résidèrent, comme les généraux Thiard, Belliard, et Decaen; le général Bonnaire y mourut de désespoir en 1816, peu de temps après sa dégradation. Sous le gouvernement de juillet l'Abbaye continua de servir de prison militaire jusqu'à l'établissement de la nouvelle prison des conseils de guerre, rue du Cherche-Midi. Restée sans emploi, la prison de l'Abbaye a été démolie en 1855, pour agrandir la place qui la précédait. L. L.

ABBAYE-AUX-BOIS, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1207 par Jean de Nesles, châtelain de Bruges, au milieu des bois, à Batiz, dans le diocèse de Soissons. Au dix-septième siècle, les religieuses, craignant les horreurs de la guerre, vinrent se réfugier à Paris. Aidées par la reine Anne d'Autriche, elles habitèrent une maison de la rue de Sèvres, occupée avant elles par des religieuses annonciades, et à laquelle elles donnèrent leur titre d'Abbaye-aux-Bois, ainsi que le roi les y autorisa en 1667. L'église actuelle ne fut construite qu'en 1718. Après la Révolution cette église, quoique petite et fort simple, fut louée par la ville de Paris et érigée en paroisse succursale de Saint-Thomas d'Aquin. En 1807 les religieuses de la congrégation de Notre-Dame achetèrent le monastère de l'Abbaye-aux-Bois et toutes ses dépendances. Elles s'y établirent et y fondèrent un pensionnat de jeunes filles qui prospéra. De plus, elles ouvrirent une école gratuite pour les enfants pauvres du quartier. En outre, elles louèrent les bâtiments extérieurs à des dames désirant vivre dans le calme. Mme Récamier en s'y retirant augmenta beaucoup la réputation de cette maison, où elle réunissait une société choisie, une sorte de cénacle littéraire, dont Chateaubriand fut l'oracle. L'ancienne église, devenue chapelle privée des religieuses, reçoit aussi les fidèles depuis la fin de 1858. L. L.

ABBÉ, de l'hébreu *ab*, qui signifie *père*. Dans l'origine un *abbé* était le supérieur d'un monastère de religieux érigé en *abbaye*, soit qu'il fût le fondateur de ce monastère, soit qu'il eût été élu chef de la communauté par les moines qui la composaient. Les actes des conciles et les capitulaires de Charlemagne avaient voulu que tout abbé dépendît de son évêque; mais avec le temps bon nombre d'abbés réussirent à secouer le joug de l'ordinaire. Quelques-uns ne tardèrent même pas à vouloir marcher les égaux de ceux qui naguère étaient leurs supérieurs, et ils se parèrent des différents insignes de l'épiscopat. C'est de la sorte que certains abbés portaient la mitre et d'autres la crosse, et que tous finirent par s'arroger le droit de conférer la tonsure et les ordres mineurs. Au cinquième siècle, en France et en Italie, les rois et les grands, tentés par les richesses des abbayes, s'emparèrent de ces établisse-

ments pieux, et s'en déclarèrent *abbés*, afin de jouir de leurs revenus. Malgré les efforts de Dagobert, de Pepin et de Charlemagne, l'abus se perpétua jusque sous les rois de la troisième race. Charles Martel surtout fit de nombreuses distributions d'abbayes à ses capitaines et à ses courtisans (*voyez* PRÉCAIRE). Des femmes même furent déclarées titulaires d'abbayes d'hommes, et on vit des couvents donnés en dot, affectés en apanage, en douaire. Hugues Capet était abbé de Saint-Denis et de Saint-Martin de Tours. Les rois Philippe Ier et Louis VI, et ensuite les ducs d'Orléans, sont appelés *abbés du monastère de Saint-Agnan d'Orléans*. Les ducs d'Aquitaine prenaient le titre d'*abbés de Saint-Hilaire de Poitiers*, les comtes d'Anjou celui d'*abbés de Saint-Aubin*, et les comtes de Vermandois celui d'*abbés de Saint-Quentin*. Peu à peu cependant les moines secouèrent le joug de ces protecteurs peu désintéressés, soit en rendant des services aux princes, soit en rachetant leurs abbayes; et plus tard, par le concordat conclu entre Léon X et François Ier, le droit de nommer aux abbayes vacantes fut dévolu au roi. Il y eut cependant quelques exceptions faites en faveur des moines de Cîteaux, des Chartreux et des Prémontrés.

Aujourd'hui le titre d'*abbé* n'a plus en France le sens qu'on lui donnait autrefois : ce n'est plus qu'une appellation honorifique commune à tous ceux qui sont engagés dans les ordres, de même qu'en Italie le titre d'*abbate* se donne à tout ce qui est tonsuré.

Avant la révolution de 1789 la ville et la cour pullulaient d'*abbés*, qui n'avaient guère d'ecclésiastique que l'extérieur. On les rencontrait partout, au bal, à la comédie : un petit chapeau à cornes, un habit noir, brun ou violet, les cheveux coupés en rond, tel était leur costume. C'étaient le plus souvent des cadets de familles nobles et pauvres, quelquefois aussi de riches roturiers, aspirant les uns et les autres à devenir abbés commendataires.

ABBESSE. C'est la supérieure d'un monastère de religieuses, ou d'une communauté. Quoique les communautés de vierges vouées à Dieu soient plus anciennes dans l'Église que celles de moines, l'institution des *abbesses* est néanmoins postérieure à celle des *abbés* Les premières vierges qui se consacrèrent à Dieu demeuraient dans la maison paternelle. Au sixième siècle elles se réunirent dans des monastères; mais elles n'avaient point encore alors d'églises particulières. Ce ne fut qu'au temps de saint Grégoire qu'elles commencèrent à en avoir dans leurs couvents.

Les *abbesses* étaient autrefois élues par leurs communautés; on les choisissait parmi les plus anciennes et les plus capables de gouverner; elles recevaient la bénédiction de l'évêque, et leur autorité était perpétuelle. Un des statuts du concile de Trente porte que celles qu'on élit *abbesses* doivent avoir quarante ans d'âge et huit ans de profession. Le père Martin, dans son *Traité des Rites de l'Église*, observe que quelques *abbesses* confessaient autrefois leurs religieuses; il ajoute que leur excessive curiosité les porta si loin qu'on fut obligé de la réprimer. Les confessions dont parle ici le père Martin n'étaient point sacramentales, et devaient se faire en outre au prêtre.

ABBEVILLE, ville industrieuse du département de la Somme, chef-lieu d'arrondissement, compte une population de 18,042 habitants. Ce n'était dans le dixième siècle qu'une maison de campagne appartenant à l'abbé de Saint-Riquier, que Hugues Capet fit fortifier en 992 pour la préserver des incursions des Normands. On y voit beaucoup de vieilles maisons en bois fort curieuses. Le portail de l'église de Saint-Wulfran, construit sous le règne de Louis XII par les soins du cardinal Georges d'Amboise, est vraiment magnifique. La porte en bois du grand portail est curieuse par ses sculptures. On évalue à treize millions de francs les produits de l'industrie d'Abbeville, qui s'exerce sur une foule d'articles, et qui a pour objet principal la fabrication des draps dits *Van Robais*, du nom d'un fabricant hollandais que les offres de Louis XIV attirèrent et fixèrent en France au dix-septième siècle. Le canal de la Somme met Abbeville en communication avec Amiens et avec Saint-Valery, et permet à des bâtiments de 100 tonneaux de venir charger sur ses quais. Le chemin de fer du Nord la relie d'un côté avec Boulogne et de l'autre avec Amiens et Paris. En 1852, on y a élevé une statue en bronze au compositeur Lesueur. Z.

ABBOT (CHARLES). *Voyez* COLCHESTER.

ABBOTSFORD (Domaine d'), situé en Écosse, dans le comté de Selkirk, à peu de distance de la ville du même nom, sur les bords de la Tweed. Walter Scott l'acheta en 1811, et transforma peu à peu ce vieux manoir, ancienne abbaye, en une charmante résidence, placée au centre d'un beau parc, avec une riche bibliothèque et de précieuses collections de tableaux, d'antiquités, etc. Le titre de *baronet* accordé à sa famille reposait sur ce domaine, et s'éteignit dès 1847, par la mort de son fils unique.

ABBT (THOMAS), né le 25 novembre 1738, à Ulm, fut nommé en 1760 professeur de philosophie à Francfort sur l'Oder. C'est là qu'il écrivit sa célèbre dissertation *De la mort pour la patrie*. L'année suivante il accepta une chaire de mathématiques à Rinteln. Au retour d'une tournée en Suisse et en France, il publia son traité *Du Mérite*, livre où l'on trouve des pensées élevées, des observations pleines de finesse et une excellente philosophie pratique. Abbt mourut prématurément, en 1766; ce qu'il a laissé le fait à bon droit considérer comme l'un des contemporains de Lessing qui ont le plus contribué à la régénération de la langue et de la littérature des Allemands.

ABCÈS (du verbe *abscedere*, se séparer, s'écarter). C'est ce que vulgairement on appelle un *dépôt*, un *apostème*. — On donne le nom d'abcès à toute collection de pus dans les substances des organes : les collections formées dans les cavités naturelles prennent celui d'*épanchements*.

Les abcès se forment par l'écartement successif des lames de tissu cellulaire entre lesquelles le pus se rassemble. L'inflammation est la cause première de tous les abcès; mais lorsque cette inflammation est vive, l'abcès qui en résulte prend le nom d'*abcès chaud*; si l'inflammation est obscure, il en résulte l'*abcès froid*. Enfin lorsque le pus, formé dans un point éloigné, s'accumule dans un tissu primitivement sain, il constitue l'*abcès par congestion*.

On trouve des abcès dans toutes les régions du corps, depuis les tissus les plus simples, le tissu cellulaire, jusque dans les glandes, les parenchymes, et même dans la pulpe cérébrale. Le plus souvent un abcès est unique, mais quelquefois des abcès se succèdent à l'infini. Leur volume est tantôt très-circonscrit, comme dans quelques abcès sous-cutanés; tantôt l'abcès produit une vaste collection qui se place entre les muscles, les écarte, déplace les vaisseaux, déforme les parties; enfin il en est qui ne sont circonscrits que par des parois osseuses.

Dans toute espèce d'abcès il se présente toujours trois périodes assez distinctes : la période d'*accroissement*, la période d'*état*, et la période de *terminaison*. Le diagnostic d'un abcès n'est pas toujours facile à établir. On le reconnaît surtout au mouvement de fluctuation de la tumeur. Les abcès sont d'autant plus graves qu'ils sont moins superficiels, qu'ils atteignent des parties plus importantes à la vie.

Le traitement consiste à délivrer la partie du pus qu'elle renferme, à favoriser le rapprochement des parois de la poche et leur adhérence. On peut favoriser la résorption du pus au moyen de purgatifs, de diurétiques, d'applications astringentes, de frictions stimulantes, de douches salines, sulfureuses employées conjointement aux dérivatifs intérieurs; mais ces moyens sont quelquefois dangereux. La méthode de traitement la plus simple, comme la plus rationnelle, consiste à combattre la formation du pus en s'adressant à l'inflammation qui en est la cause. Les applications émollientes, les saignées locales sont indiquées, ainsi que la saignée générale, lorsqu'il y a pléthore du sujet. Le pus une fois formé, il faut

avoir recours, dans la plupart des cas, à des opérations chirurgicales, qui toutes peuvent être ramenées à l'incision, à la ponction du foyer purulent, et encore à l'ouverture de ses parois par la cautérisation avec le fer rouge ou la potasse caustique. Dans tous les cas on doit soumettre au repos la partie malade, favoriser la position déclive en formant un plan incliné vers le tronc, et recouvrir le point enflammé de cataplasmes émollients ou de compresses trempées dans une décoction mucilagineuse. On se gardera de l'usage des onguents ou emplâtres dits maturatifs, dont le moindre inconvénient est de retarder la guérison.

ABD, mot arabe qui signifie *serviteur*, *esclave*, *dévoué*, *consacré*, et qui, adopté sous le même sens dans les langues persane et turque modernes, figure en tête d'un grand nombre de noms propres suivi de l'article *al*, *el*, *er*, *oul*, ou *ul*, qui répond à nos articles, *le*, *la*, *du*, *des*, *de la*, et qui ne varie que par la diversité de la prononciation. Les musulmans l'appliquent surtout au nom de Dieu, ou à des attributs, à des qualifications qu'ils donnent à la Divinité. Ainsi ils disent : *Abd-Allah*, ou *Abd-Oullah*, serviteur de Dieu, *Abd el-Kader*, *Abd-oul-Kerim*, *Abd-al Melek*, *Abd-el* ou *Abd-er-Rachid*, *Abd-er-Rahman* (*serviteur* ou *esclave du puissant*, *du généreux*, *du roi*, *du juste*, *du miséricordieux*). En cela, et malgré la défense du Coran, ils imitent les anciens peuples idolâtres, qui donnaient aussi à leurs enfants des noms de leurs divinités, précédés du même article, tels que *Abdenago*, *Abdolonyme*, etc.

C'est ainsi également que le nom d'*Abdal* ou *Abdalli* (consacré à Dieu), qui sert en Perse à désigner les religieux, répond au nom de *derviche* chez les Turcs, et à celui de *moine* chez les chrétiens. On comprend sous cette dénomination les calenders, les bektachis et les cadiris, qui, menant une vie errante, vagabonde et souvent dissolue, sont peu considérés des Othomans, parce qu'ils ne descendent pas des deux premières congrégations établies du vivant de Mahomet.

Abd'allis est aussi le nom d'une tribu d'Afghans, qui enleva la province de Hérat à la Perse, en 1717, et la conserva une dizaine d'années; c'est à cette tribu qu'appartenait la dynastie qui a régné à Kaboul, Kandahar et Hérat, depuis 1747 jusqu'à nos jours. *Voy.* Afghanistan. H. Audiffret.

ABDALLAH, mot à mot *serviteur de Dieu*. Ainsi s'appelait le père de Mahomet, le fondateur de l'islamisme; et ce nom a depuis lors été porté par un grand nombre de parents et de compagnons du prophète. Il n'a pas été moins fréquent parmi les khalifes d'Asie et d'Espagne.

ABD'ALLAH-BEN-YASIN, l'un des fondateurs de la secte des Almoravides, en Afrique, et des précurseurs de leur puissance, était un simple fakih ou docteur du royaume de Fez. Ayant suivi, dans un voyage à la Mecque, l'Arabe Djauhar, qui voulait répandre l'instruction dans sa tribu de Goudala, ils y furent reçus à leur retour avec enthousiasme, donnèrent aux Goudaliens le nom de *Morabethoum* (voués aux exercices de la religion), dont sont venus, par altération, ceux d'*Almoravides* et de *Marabout*. Abd'Allah profita de ce succès pour soumettre plusieurs autres tribus berbères, et subjugua la Mauritanie. Il périt dans un combat en 1058, et eut pour successeur Abou-Bekr-ben-Omar, qui recula les bornes du nouvel État. H. Audiffret.

ABD'ALLATHIF. L'histoire arabe présente plusieurs personnages célèbres de ce nom.

Abd'allathif (*Mowaffek-Eddyn*), historien arabe, né à Bagdad, l'an 1161 de J.-C., étudia plusieurs sciences, entre autres la médecine, qu'il professa jusqu'en 1185; il quitta alors sa patrie, et, encouragé par la bienveillance du sultan Saladin, il eut les moyens d'entreprendre de longs et pénibles voyages, et d'en publier les résultats. Il revenait à Bagdad, lorsqu'il fut surpris par la mort, en 1231. Les deux principaux ouvrages de ce savant sont : 1° une *Description de l'Égypte*, dont les biographes arabes ne nous ont conservé que le titre, et où l'auteur, rapportant ce qu'il avait vu dans cette contrée, citait aussi les écrivains remarquables qui en avaient parlé avant lui; 2° un autre ouvrage sur l'Égypte, qui, suivant la préface, n'est qu'un abrégé du premier; il a été publié en arabe et en latin par sir Jos. White (Oxford, 1800); et Silvestre de Sacy en a donné une traduction française (Paris, 1810, in-8°).

Abd'allathif, arrière-petit-fils de Tamerlan, conduisait à Samarkand les restes de son aïeul Chah-Rokh, lorsqu'il fut arrêté, en 1446, par ordre de son cousin Ala-Eddaulah, qui venait de s'emparer du Khorassan, où ayait régné le monarque défunt. Il fut mis en liberté par les négociations de son père Oulough-Bey, souverain de Samarkand, qui, ayant chassé l'usurpateur du Khorassan, y laissa pour gouverneur Abd'-Allathif. Mais l'ingrat se révolta bientôt contre son père, le fit prisonnier, le livra à la vengeance d'un homme dont Oulough-Bey avait autrefois fait périr le père, et s'empara du trône de Samarkand, en 1449, après avoir aussi sacrifié son frère Abd-el-Aziz à son ambition. Il avait du courage, de l'esprit, des talents, et sut tenir en respect les Ouzbeks. Mais bourrelé par les remords, et répétant sans cesse un vers persan qui dit qu'un parricide est indigne du trône, ou ne peut l'occuper que six mois, il fut en effet assassiné par des esclaves de son père, après un règne de six mois, et sa tête fut placée sur la porte d'un collége fondé par Oulough-Bey, à Samarkand.

Abd'allathif, fils d'Ibrahim, khan de Kasan, mort en 1468, ne monta sur le trône qu'en 1495, après la mort d'un de ses frères et la déposition de l'autre, et par la protection des Russes, chez qui il s'était réfugié avec sa mère. Ce royaume, démembré de l'empire mongol du Kaptchak, était alors vassal de la Russie, dont il est depuis devenu une province. Après avoir soutenu Abd'Allathif contre les factions, les Russes le déposèrent en 1502, et ne le replacèrent sur le trône qu'en 1516, après la mort de son frère Mohammed-Amin, qu'ils y avaient rétabli. Il mourut lui-même en 1518.

Abd'allathif, khan ouzbek de la grande Boukharie, succéda, en 1541, à son père Abd'Allah, fit la paix avec les Persans l'année suivante, et mourut en 1542. H. Audiffret.

ABDALONYME, descendant des rois de Sidon, fut élevé dans une telle obscurité qu'il cultivait un jardin pour fournir aux besoins de son existence. Quand Alexandre le Grand prit la ville de Sidon, il récompensa les vertus d'Abdalonyme en le replaçant sur le trône de ses pères et en augmentant ses États d'une partie des dépouilles des Perses.

ABD-EL-KADER, le plus redoutable adversaire que nos armes aient encore rencontré en Algérie, et après Méhémet-Ali l'homme le plus remarquable et le plus important qui ait surgi depuis un siècle au milieu des populations faisant profession de l'islamisme, est né vers la fin de 1806 ou au commencement de 1807, à la *ghetna* de son père, située à 16 kilomètres ouest de Mascara, sur l'Oued-el-Haman (*rivière des bains*). Cette ghetna (*lieu de retraite, hôtellerie, université*) des Ouled-Sidi-Kada-ben-Mokhtar, fraction de la grande tribu des Hachems, était la plus riche de la contrée, et y avait une importance immense depuis le seizième siècle de notre ère. En 1830 elle se composait encore de cinq cents maisons, tentes ou cabanes, renfermant cinq cents familles, serviteurs, disciples ou infirmes nourris et hébergés par le chef de la ghetna. Tous les marabouts, talebs, docteurs et autres gens influents de la province d'Oran, venaient depuis trois siècles y faire leur éducation. Le père d'Abd-el-Kader, Sidi-el-Hadji-Mahiddine (*le seigneur pèlerin vivificateur de la religion*), mort en 1834, jouissait comme marabout d'une grande réputation de sainteté et, par suite, d'une grande influence parmi les gens de sa tribu, et il transmit l'une et l'autre à son fils. Sidi-el-Hadji-Mahiddine appartenait à une famille de marabouts qui faisait remonter son origine jusqu'aux khalifes fathimides, et il avait épousé Zora, femme d'une grande énergie de caractère, d'un esprit cultivé, et jouissant aussi dans sa tribu d'une grande

réputation de sainteté. Abd-el-Kader n'avait que huit ans lorsqu'il fit avec son père le pèlerinage de la Mecque, et c'est à cette circonstance qu'il est redevable du surnom de *pèlerin* (Sidi-el-Hadji-Abd-el-Kader, *le seigneur pèlerin serviteur du Tout-Puissant*) qui précède son nom.

En 1827 Abd-el-Kader accompagna son père en Égypte, et le séjour qu'il eut alors occasion de faire au Caire et à Alexandrie le mit pour la première fois en contact avec les éléments de la civilisation européenne. Au reste, son esprit est beaucoup plus cultivé qu'on ne serait tenté de le penser. Il a en effet étudié à Fez avec succès les sciences et l'histoire; ses progrès dans les lettres ont été grands et rapides, et on en a la preuve dans un recueil de mélanges historiques et poétiques assez remarquable dont il a enrichi la littérature arabe. Devenu suspect à Husséin-Pacha, l'ex-dey d'Alger dont nos armes brisèrent la puissance en 1830, précisément à cause de ses écrits et des hautes facultés intellectuelles qu'ils annonçaient, il faillit payer de la vie sa gloire et sa réputation naissantes; car Husséin-Pacha chargea un beau jour le bey d'Oran de lui envoyer la tête d'Abd-el-Kader et celle de son père. Grâce aux avis secrets que lui firent tenir à temps deux aghas du bey, dont l'un, Mustapha-ben-Ismael, est devenu depuis notre allié fidèle et l'un de nos plus braves généraux, Sidi-el-Hadji-Mahiddin et son fils purent échapper à ce danger et se condamner à un exil volontaire dans les contrées de l'est. C'est à cette circonstance que se rattache le séjour qu'a fait Abd-el-Kader en Égypte. Il en profita pour aller une seconde fois visiter le tombeau du Prophète à la Mecque; pieux pèlerinage qui ajouta encore à la réputation de sainteté dont il jouissait dès lors et qui ne pouvait que préparer sa future omnipotence parmi ses compatriotes.

Au retour d'Abd-el-Kader et de son père en Algérie, Alger était pris par les Français et la puissance des Turcs sur la contrée à jamais détruite. Les tribus arabes des environs d'Oran virent dans cette révolution si peu prévue une occasion favorable pour recouvrer leur indépendance. Mahiddine prêcha la guerre sainte et vit accourir sous son *goum* (drapeau) une masse considérable de partisans à la tête desquels il s'empara de Mascara, après avoir battu la garnison turque qui occupait cette place. Les habitants de Mascara voulurent l'élire pour leur souverain; mais Mahiddine déclina cet honneur pour le faire offrir à son fils Abd-el-Kader, qui effectivement fut alors salué du titre d'émir par toutes les populations soulevées au nom de l'indépendance nationale. Les tribus voisines devaient acclamer l'une après l'autre le chef que l'islamisme et la nationalité arabes venaient de se donner; et le jour vint où de proche en proche l'autorité d'Abd-el-Kader, d'abord limitée aux environs de Mascara, fut reconnue jusqu'aux limites du Grand Désert.

La première tentative de quelque portée qu'essayèrent les tribus rangées sous les ordres d'Abd-el-Kader fut dirigée contre Oran, que nos troupes, commandées alors par le général Boyer, occupaient pour la deuxième fois. Peu s'en fallut que le fort Saint-Philippe ne tombât au pouvoir de ces Arabes fanatisés (journées du 2 et du 9 mai 1832). Au plus fort de la mêlée Abd-el-Kader eut dans cette affaire un cheval tué sous lui. L'insuccès des Arabes, qui, vigoureusement repoussés, durent finir par battre en retraite, fit comprendre aux chefs des diverses tribus ralliées contre la domination française la nécessité d'organiser la guerre et de centraliser les efforts communs sous une direction unique. On songea d'abord à placer l'indépendance nationale sous la protection et le nom de l'empereur de Maroc Muley-Abd-el-Rhaman (*esclave du miséricordieux*), en lui demandant un de ses lieutenants pour chef. Ben-Nouna gouverna donc à Tlemcen au nom de l'empereur de Maroc, et El-Cheriff-el-Monati à Médéah, centre de la province de Tittery. Hadji-Ahmed-Bey gouvernait d'ailleurs toujours la province de Constantine au nom du sultan de Constantinople. Mais la France réclama contre les usurpations en Algérie de l'empereur de Maroc, qui finit par obéir aux injonctions énergiques de notre envoyé, tout en substituant à ses lieutenants Abd-el-Kader avec le titre de khalife. Ceci se passait en novembre 1832. Afin de donner plus de crédit à cette nouvelle investiture, on fit un simulacre d'élection à Ersebia, près de Tlemcen. L'organisation immédiate des tribus qui l'avaient reconnu suivit son avénement; et, agrandissant peu à peu le cercle du pays assujetti à ses lois, il soumit au commencement de l'année 1833 les tribus de la Mina et du Chéliff. En avril et mai eurent lieu nos deux expéditions d'Arzew et de Mostaganem. Quelques affaires sanglantes contre nos troupes commandées par le général Desmichels amenèrent, en avril 1834, la conclusion du traité connu dans l'histoire de notre domination en Algérie sous le nom de traité Desmichels. Cette trêve passagère fournit à Abd-el-Kader les moyens d'étendre de plus en plus son autorité sur la rive gauche du Chéliff et de se débarrasser des divers compétiteurs qui essayaient de lui disputer l'influence suprême sur les tribus du désert, notamment son vieil adversaire Mustapha-Ben-Ismael, ancien agha d'Oran, et Moussa-el-Darkoui, l'un des chefs les plus importants du Sahara. La victoire qu'il remporta sur ce dernier lui ouvrit les portes de Miliana et de Médéah, où il fut reçu avec enthousiasme. Toutes les villes et toutes les tribus des provinces d'Oran et de Tittery lui donnèrent alors le titre de sultan, et les plus éloignées lui envoyèrent des députations avec de riches présents. Tout en fondant ainsi peu à peu un empire redoutable dans l'intérieur de l'Algérie, Abd-el-Kader eut l'art de persuader pendant quelque temps au gouverneur général comte Drouet d'Erlon que son but unique était de préparer ainsi les différentes tribus à accepter la souveraineté de la France et d'ouvrir les voies à la civilisation française. Les fusils dont le gouverneur général lui fit présent lui servirent à armer de nouvelles troupes, qui plus tard devaient former le noyau de son armée, et que des renégats se chargèrent de dresser à la tactique et à la discipline européennes. Les opérations entreprises bientôt après par le général Trézel, qui avait succédé au général Desmichels dans le commandement de la province d'Oran, et qui avait à cœur de détruire les inconvénients produits par le traité auquel son prédécesseur avait donné son nom, amenèrent la reprise des hostilités et fournirent à Abd-el-Kader l'occasion d'appeler tous les musulmans *à la guerre sainte*. Le général Trézel vient aussitôt prendre position sur le Tlélat. Pendant la nuit des coups de fusil sont tirés sur nos sentinelles. Le lendemain le général Trézel marche sur Mascara; mais les difficultés qu'il rencontre à chaque pas le déterminent à rétrograder. Le 27 juin un combat acharné s'engage dans la forêt Muley-Ismael; nous en sortons vainqueurs, mais non sans avoir éprouvé de grandes pertes. Le lendemain 28 notre corps expéditionnaire, fort encore de 1,800 hommes et arrivé sur les rives de la Macta, y reçoit le choc de toutes les forces disponibles de l'émir, lequel ne comptait pas moins de 20,000 cavaliers sous ses ordres. Nous y perdons le tiers de nos braves soldats, l'ambulance et tous nos bagages; et ce désastre déplorable, exagéré encore par la renommée, produit sur l'esprit des populations indigènes un effet doublement funeste à notre puissance et au prestige de nos armes, en même temps qu'il est pour les Arabes une preuve nouvelle de la mission divine d'Abd-el-Kader.

Après l'affaire de la Macta, le but de tous les efforts de l'émir fut de provoquer une insurrection générale de toutes les tribus habitant les deux versants de l'Atlas, depuis la frontière du Maroc jusqu'à Alger, contre la domination française, et, par l'interception de toutes les communications, de rendre impossible l'approvisionnement de nos différents corps d'armée, tactique qui n'empêcha pourtant pas Abd-el-Kader d'adresser de nouvelles propositions de paix au général Drouet d'Erlon; mais la France voulait une vengeance, et le maréchal Clauzel, nommé sur ces entrefaites gouverneur général,

répondit aux avances de l'émir par l'expédition de Mascara, centre de sa puissance et sa base d'opérations (7 décembre 1835). Cette expédition porta un coup terrible à sa puissance, et le mit à deux doigts de sa perte. Malheureusement le maréchal n'avait pu l'entreprendre qu'avec un corps de 11,000 hommes. Il réussit bien à s'emparer de Mascara malgré la résistance désespérée des Arabes; mais il comprit qu'avec le faible effectif qu'il avait à sa disposition il ne pouvait songer à s'établir d'une manière définitive dans cette importante position. Aussi se décida-t-il à l'évacuer après l'avoir préalablement incendiée. Le résultat de l'expédition de Mascara fut donc en définitive négatif, et Abd-el-Kader eut bientôt ramené sous ses drapeaux les différentes tribus que les premiers succès obtenus par le maréchal Clauzel avaient détachées de ses intérêts. Alors commença entre nos troupes et celles de l'émir une suite incessante de combats, d'escarmouches et de surprises; rencontres toujours meurtrières dans lesquelles nos troupes finissaient par avoir le dessus, mais qui leur imposaient des marches forcées et des privations sans nombre, sans jamais lasser leur patiente abnégation ni leur héroïque courage, et n'amenaient guère d'autre résultat que de les rendre maîtresses du champ de bataille, toujours chèrement disputé. Nous n'essayerons pas de narrer ici en détail ces marches et contre-marches si compliquées, et nous nous bornerons à mentionner la nouvelle expédition entreprise sur Tlemcen en janvier 1836 par le maréchal Clauzel à l'effet d'aller reconnaître la route de la Tafna; expédition dans laquelle tous ses efforts pour rompre la ligue défensive d'Abd-el-Kader furent inutiles, et qui eut un résultat politique vraiment désastreux, parce qu'elle réhabilita l'émir chez les Kabyles de la province de Tlemcen. Au mois d'avril suivant le général d'Arlanges, parti d'Oran à la tête de trois mille hommes pour aller installer un camp sur la Tafna, se trouva le 25, à la suite d'une reconnaissance qu'il avait tentée du côté de la mosquée de Sidi-Yagoub, placé dans la position la plus critique, et se vit contraint de se replier avec des pertes considérables vers le camp de la Tafna, qui n'était encore qu'une vaste plage ouverte et dominée de tous côtés. Pendant six semaines son corps d'armée, réduit aux abois, lutta avec un courage incroyable contre des forces supérieures en nombre et dont les succès accroissaient l'audace, jusqu'au moment où le général Bugeaud vint à la tête de 4,000 hommes de renfort le débloquer. Un combat important livré, le 7 juillet, sur la Sikak et dans lequel l'émir perdit une partie de ses fantassins réguliers, dont 1600 restèrent en notre pouvoir, eut pour Abd-el-Kader les suites les plus fâcheuses, parce que le charme qui s'attachait naguère encore à ses armes se trouva rompu, et que dès lors ses soldats, démoralisés, n'osèrent plus tenir tête à nos régiments; d'où il résulta que l'émir ne put plus, dans la seconde moitié de cette année 1836, déployer dans la guerre qu'il soutenait contre nous cette énergie et cette audace qui en avaient marqué les premières entreprises. Abd-el-Kader comprit alors combien il lui importait de donner une base plus solide à ses opérations en organisant un système général de défense et d'attaque pour les tribus rangées sous ses ordres, en même temps qu'il relevait les ruines de Tagdempt et qu'il faisait désormais de cette place fortifiée avec soin le siége de son gouvernement et le grand centre de ses approvisionnements de tout genre.

C'est sur ces entrefaites que le gouvernement français se décida à entreprendre l'expédition de Constantine. Une fois résolu de tenter la conquête de cette ville importante et la soumission de la province dont elle est la capitale, il lui importait de n'avoir à redouter aucune diversion à l'ouest de la régence. Tel fut le motif qui porta la France à négocier et à signer, le 3 mai 1837, le traité de la Tafna, qui grandit considérablement l'importance d'Abd-el-Kader, tout en lui imposant une espèce de reconnaissance de la souveraineté nominale de la France, parce qu'il lui abandonnait un droit de souveraineté réelle sur toute la partie de territoire qui n'était pas l'objet de réserves expresses.

Abd-el-Kader sut avec une habileté extrême mettre à profit la liberté d'action et la tranquillité que lui assurait cette paix, pour améliorer l'organisation intérieure de ses tribus et se préparer les moyens de recommencer la lutte avec une nouvelle énergie quand le moment favorable s'en présenterait. Il s'attacha surtout à rendre plus indissolubles encore les liens qui unissaient les diverses tribus à sa cause, à se créer de nouveaux partisans parmi les Bédouins du Sahara, à nouer de secrètes intelligences avec les tribus placées immédiatement sous la domination française, à réunir de grands approvisionnements de vivres et de munitions, et enfin à créer des troupes régulières; tâche dans l'accomplissement de laquelle il fut puissamment secondé par un grand nombre de déserteurs, qui se chargèrent d'apprendre à son monde les arts et les métiers nécessaires pour la fabrication des armes et autres matériaux de guerre. D'ailleurs une clause formelle du traité de la Tafna lui concédait formellement le droit de se procurer par l'intermédiaire du commerce français tout le matériel et toutes les munitions de guerre dont il aurait besoin; et il ne se fit pas faute d'en user largement. Non content de cela, il en fit même acheter en Angleterre par la voie du Maroc; commerce interlope favorisé par les autorités marocaines, avec lesquelles il n'avait jamais cessé d'être en bonne intelligence. Pendant ce temps-là il inondait le territoire occupé par les Français d'espions chargés de l'instruire exactement de tout ce qui s'y passait, comme aussi de donner autant que possible aux autorités françaises le change sur ses véritables intentions et sur ses actions. C'est dans ce but que vers le milieu de 1838 il envoya à Paris Miloud-ben-Aratch comme son représentant.

La paix signée sur les rives de la Tafna dura à peu près deux ans. Elle stipulait que l'ancien beylik de Tittery était réservé à l'émir; mais les limites précises de ce territoire n'avaient pas encore été bien déterminées. Quand on recourut à la notoriété pour les définir, nous prétendîmes que le Biban faisait partie de la province de Constantine, tandis que l'émir soutenait qu'il rentrait dans les attributions du beylik de Tittery. On ne s'entendit pas, et la guerre recommença pour durer sept années sans interruption, et finir par le seul événement qui pût amener ce résultat, par la soumission d'Abd-el-Kader. L'expédition entreprise au mois d'octobre 1839, de Constantine au défilé des Portes de Fer, par le maréchal Valée et le duc d'Orléans, fournit à l'émir, qui prétendit que son territoire avait été violé, le prétexte de la reprise des hostilités.

De part et d'autre la lutte fut vive et acharnée; et bon nombre d'affaires sanglantes prouvèrent combien les efforts d'Abd-el-Kader pour se créer une armée régulière avaient été bien dirigés. Nos troupes livrèrent d'admirables combats pour des résultats médiocres. Après une bataille livrée au col de Mouzaïa, où la victoire fut longtemps disputée, elles s'emparèrent, le 12 mai 1840, de Médéah, et au mois de juin suivant de Milianah. Mais l'occupation de ces deux places fut l'unique résultat de cette laborieuse campagne du printemps de 1840, et les garnisons qu'on y laissa s'y trouvèrent bientôt étroitement bloquées. Tous les points occupés sur la côte étaient à peu près dans la même situation. On ne pouvait aller à une demi-lieue d'Alger sans exposer sa tête. Les habitants de cette ville ne communiquaient plus avec ceux de Blidah qu'une fois par semaine, et encore seulement sous l'escorte d'une colonne de 1,500 à 2,000 hommes. On en était venu à la fin de 1840 à croire qu'il n'était possible de dominer le pays et d'assurer les communications qu'en multipliant partout les camps, les redoutes, les blockhaus.

Avec la guerre à pas de tortue faite jusqu'à la fin de 1840 en Algérie on ne pouvait ni détruire les forces de l'ennemi ni atteindre les intérêts des populations. Celles-ci s'ouvraient devant nos colonnes expéditionnaires : les familles, les troupeaux, étaient réunis sur le côté pendant que les guerriers

harcelaient l'armée. Les vivres une fois épuisés, on revenait au point de départ par la même route, toujours avec accompagnement de coups de fusil. Les tribus reprenaient leur place; il n'y avait rien de fait. Cette manière d'opérer a été comparée avec raison au sillage d'un vaisseau, qui s'efface bientôt par le mouvement des vagues et qui ne laisse aucune trace.

Tel était l'état des choses lorsque le général Bugeaud fut nommé gouverneur général en remplacement du maréchal Valée (février 1841). C'est à lui qu'était réservée la gloire de modifier profondément un système grâce auquel on en était venu à avouer tacitement qu'on se reconnaissait impuissant contre les indigènes. Ses instructions lui imposaient l'obligation de construire le fameux *obstacle continu*, pour couvrir la plaine de la Métidja, de poursuivre en avant une guerre active, et de commencer la colonisation. Ce sera un éternel honneur pour sa mémoire que de n'avoir attaché d'importance qu'à la partie des instructions ministérielles qui lui enjoignaient d'imprimer une grande activité aux opérations offensives de la guerre. Tout d'abord il supprima presque partout les camps et les postes retranchés, afin de rendre à la mobilité les troupes qui les occupaient. Dans la composition des colonnes, il supprima les canons de campagne et tout équipage roulant. Il n'y admit que l'artillerie de montagne à dos de mulet, et des bêtes de somme pour le transport des vivres, des malades et des blessés. Ces équipages de mulets de bât, successivement portés à un très-haut degré de perfection, contribuèrent puissamment aux succès qui désormais devaient couronner les courageux efforts de nos troupes.

C'est en effet à dater du moment où le général Bugeaud prit le commandement en chef de nos forces en Afrique, et que le guerrier put réparer sur les champs de bataille les lourdes fautes politiques commises par le négociateur du traité de la Tafna, que l'étoile d'Abd-el-Kader pâlit de jour en jour. Le général Bugeaud recommanda aux différents chefs sous ses ordres de ne se jamais laisser attaquer impunément par les Arabes, et de prendre toujours sur eux au contraire une offensive sérieuse et opiniâtre qui pût les dégoûter du combat. Des colonnes plus nombreuses, augmentées par les garnisons rendues à la guerre active; une organisation plus légère, qui donna plus de rapidité à leurs mouvements et leur permit de passer partout; enfin l'art, chaque jour perfectionné, d'atteindre les indigènes par des razzias portées jusqu'aux points les plus éloignés du petit désert; tel fut le système adopté alors par le général Bugeaud, et qui en très-peu de temps changea complétement la face des choses. Aussi chaque fois maintenant qu'Abd-el-Kader affronte nos régiments, il est battu; ses escarmonches incessantes ne servent qu'à précipiter sa ruine; ses soldats, découragés, soupirent après la paix; la famine règne dans ses tribus; la misère, la maladie, un commencement de peste, déciment ses alliés. Le général Bugeaud a parfaitement compris que c'est de la province d'Oran, du cœur de ses États, qu'il faut chasser l'émir, et les prises successives de Tagdemt et de Mascara forcent Abd-el-Kader à fuir (décembre 1841). Dès les premiers jours de juin 1842 de vastes contrées dans les provinces d'Alger et d'Oran viennent à soumission, et implorent l'*aman* de la France. Tous les postes de défense ou d'approvisionnement de l'émir sont successivement enlevés. Il reconnaît enfin qu'il lui est désormais impossible de lutter davantage contre nous, et il organise alors sa smala, cette vaste émigration de fidèles qui iront sous sa conduite demander au désert un asile sûr et impénétrable. Il fait un appel suprême à tous ses serviteurs dévoués et à toutes les tribus, cessant de s'inquiéter de ce que deviendront celles qui l'abandonnent; et à la tête de soixante mille individus, possédant près de deux millions de têtes de bétail, il s'enfonce dans les grandes solitudes. Maintenant il ne cherche plus à attaquer les Français; il ne songe qu'à protéger l'arche sainte, cette smala, cette nombreuse famille unie par les liens du malheur, nation errante et nomade au milieu de la grande nation. Le désastre d'Aïn-Taguin lui vient arracher ce dernier lambeau de puissance : le duc d'Aumale lui enlève, avec ses chasseurs, les débris de sa fortune, disperse ou fait prisonniers le reste de ses partisans, et le réduit à se réfugier enfin, avec quelques centaines de cavaliers exténués, sur le territoire de Maroc (février 1842).

Si l'Algérie était délivrée du plus implacable adversaire de la puissance française, il s'en faut qu'elle fût encore complétement soumise à nos armes; et la lutte se poursuivit sur d'autres points contre des tribus demeurées fidèles à la cause d'Abd-el-Kader et de la nationalité arabe. L'empereur de Maroc, à son tour, cédant aux obsessions et aux représentations des émissaires d'Abd-el-Kader, se décide à prendre en main la défense de l'émir vaincu et déchu, et il fait attaquer, en 1844, le général Lamoricière, alors en observation sur la frontière de l'ouest. A la nouvelle de cette intervention armée de Muley-Abd-er-Rhaman, le général Bugeaud accourt avec des renforts au secours de son lieutenant. Après quelques engagements heureux, il gagne, le 14 août, la bataille d'Isly, qui, jointe à l'attaque des côtes marocaines par le prince de Joinville, amena la conclusion du traité de Tanger, aux termes duquel l'empereur s'engageait à interner son dangereux hôte sur quelque point de son empire suffisamment éloigné de nos frontières.

Ce traité toutefois ne fut pas exécuté avec sincérité du côté du Maroc. Tout au contraire, Abd-el-Kader, accueilli avec vénération par les populations au milieu desquelles il était venu planter ses tentes, y trouva après comme avant des secours en hommes et en argent, avec lesquels il put, à diverses reprises, envahir de nouveau l'Algérie, notamment à la fin de septembre 1845, époque où à sa voix les Arabes se soulevèrent depuis la frontière du Maroc jusqu'à Teniet-el-Haad. Bientôt l'émir envahit la province de Tittery, et, se jetant brusquement dans la vallée de l'Isser avec sa cavalerie, qui grossissait toujours en avançant, il menaça sérieusement la Métidja.

La lutte qu'il nous fallut soutenir alors contre notre infatigable ennemi forme la période la plus difficile et aussi la plus glorieuse de nos annales militaires en Algérie. Le général Bugeaud comprit qu'il ne fallait laisser prendre pied à Abd-el-Kader nulle part, afin qu'il ne pût organiser ni un gouvernement, ni l'impôt, ni le recrutement. Jamais nos troupes ne firent des marches plus longues, plus pénibles. Il y eut des colonnes qui restèrent huit mois en campagne sans toucher à aucun point de station. Le succès devait couronner une telle œuvre, accomplie sans éclat, mais sans repos, et avec une obstination héroïque. Les tribus, décimées et ruinées, abandonnèrent successivement la cause de l'émir, qui au mois de juillet 1846 fut obligé de se jeter de nouveau dans le Maroc avec une poignée de cavaliers, dont la plupart traînaient leurs chevaux par la bride.

Alors, n'espérant plus rien de l'Algérie, mais comptant sur la coopération des montagnards du Rif, Abd-el-Kader réalisa les projets qu'on lui avait prêtés dès qu'il s'était réfugié sur le territoire marocain, et tourna ses vues ambitieuses contre l'empire de Muley-Abd-er-Rhaman, son chef religieux, qu'il ne craignit pas d'attaquer à visage découvert dans ses droits de souverain indépendant, et bientôt toutes les correspondances du Maroc représentèrent comme possible une révolution en faveur de l'ex-émir.

L'empereur de Maroc, éclairé par des rapports exacts, comprit enfin à quels périls la présence de cet hôte dangereux sur son territoire exposait ses États. Il réunit un corps d'armée considérable aux ordres de ses fils, et se décida à agir vigoureusement contre Abd-el-Kader. Cependant, avant d'en venir aux dernières extrémités, et par un reste de cette sympathie excitée sans doute parmi tous les musulmans par la lutte acharnée soutenue contre les chrétiens par l'émir, l'empereur lui manda, en réponse à des propositions

de conciliation, qu'il ne pouvait en écouter aucune tant qu'Abd-el-Kader resterait dans le pays qu'il occupait; que s'il voulait venir à Fez, il y serait traité favorablement; que ses cavaliers et ses fantassins seraient admis dans les troupes marocaines; que la population de sa déira recevrait des terres; que s'il refusait ces conditions, le chemin du désert était libre, et qu'il pouvait le prendre; que s'il ne se décidait pour aucun de ces deux partis, on serait obligé de recourir à l'emploi de la force pour assurer l'exécution des traités conclus avec la France. Abd-el-Kader prit immédiatement sa résolution. Il renvoya sans réponse les cavaliers marocains porteurs des dernières propositions de Muley-Abd-er-Rhaman, et réunit toute la population de sa déira ainsi que ses réguliers. Il leur exposa quelle était sa situation, sans en rien dissimuler, et leur déclara qu'il était résolu à tenter de nouveau la fortune. Avec deux mille hommes d'élite, l'émir tombe à l'improviste, pendant la nuit du 11 décembre 1847, sur un des deux camps marocains, et s'en empare. Mais le lendemain toute la masse de ses adversaires, au nombre d'au moins trente mille hommes, se rue contre lui. Il est obligé de se retirer vers la Malouïa; toutes les hauteurs qui l'environnent se couvrent d'ennemis; il faut qu'il réunisse à lui la déira, dépôt ambulant composé de trois mille individus, femmes, enfants, serviteurs, avec toutes leurs bêtes de somme et leurs bagages. Dès lors Abd-el-Kader ne pouvait plus combattre, si ce n'est pour protéger pendant quelques heures cette multitude contre le massacre et le pillage. Quant à lui, avec un groupe de cavaliers fidèles, il compte s'échapper ensuite et se réfugier dans le désert. Pour conduire tous ses gens sur le territoire français, où ils feront leur soumission, il fallait franchir la Malouïa par un gué difficile. Aussitôt la masse des Marocains se précipite sur eux. L'émir tient ferme avec ses réguliers: la moitié de ces braves succombe; mais la déira est sauvée: elle traverse la rivière sans perdre un seul mulet. On a franchi le Kiss, ruisseau qui marque la frontière, et la déira fait demander l'aman au général Lamoricière, commandant du corps d'observation que le gouvernement français avait réuni sur la frontière de Maroc.

Cependant Abd-el-Kader n'a pas encore perdu tout espoir d'échapper à la dure nécessité de se soumettre à la France. Pour sortir du territoire algérien et gagner le sud, il faut qu'il traverse un étroit passage dans les montagnes. Le général Lamoricière, prévoit la route que prendra l'émir, et au milieu de la nuit le lieutenant de spahis indigènes qu'il a détaché en éclaireur rencontre l'escorte de l'émir. La cavalerie du général Lamoricière avait pris position dans la plaine, et le jour une fois venu l'émir allait être traqué sans relâche. Se rappelant les odieux massacres qu'à diverses reprises il a fait de nos malheureux prisonniers de guerre, la perspective d'être fait prisonnier intimide son courage; il profite du peu d'heures qui lui restent encore pour s'assurer le bénéfice d'une reddition volontaire en se confiant à la générosité française. Voici comment le duc d'Aumale, qui avait succédé au maréchal Bugeaud dans le gouvernement de l'Algérie, avec un titre plus élevé, raconte cet épisode dans son rapport: « Abd-el-Kader, après avoir conduit lui-même l'émigration sur notre territoire, et l'avoir engagée dans le pays des Msirda, la quitte; un petit nombre des siens se décide à le suivre. Il vivait chez une fraction des Beni-Snassen, qui est restée fidèle à sa cause. C'est par là qu'il espère gagner le sud. Mais le général de Lamoricière, informé de ce qui se passait, a deviné son projet. Vingt spahis, commandés par un officier intelligent et sûr, le lieutenant Ben-Khouia, avaient été, le 21 au soir, envoyés en observation au col de Kerbous; bientôt des coups de fusil signalent un engagement de ce côté: c'est Abd-el-Kader qui rencontre nos spahis. Le général de Lamoricière, qui dans la nuit avait fait prendre les armes à sa colonne, s'avance rapidement avec sa cavalerie. L'émir a pour lui l'obscurité, un pays difficile sillonné de sentiers inconnus de nos éclaireurs; la fuite lui était encore facile. Mais bientôt deux de ses cavaliers, amenés par Ben-Khouia lui-même, viennent annoncer au général qu'il est décidé à se rendre, et qu'il demande seulement à être conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. La convention, immédiatement conclue de vive voix, est bientôt ratifiée par écrit par le général de Lamoricière. Aujourd'hui même, dans l'après-midi, Abd-el-Kader a été reçu au marabout de Sidi-Brahim par le colonel de Montauban, qui fut rejoint peu après par le général de Lamoricière et par le général Cavaignac; Sidi-Brahim, théâtre du dernier succès de l'émir, et que la Providence semble avoir désigné pour être le théâtre du dernier et du plus éclatant de ses revers, comme une sorte d'expiation du massacre de nos infortunés camarades. Une heure après Abd-el-Kader me fut amené à Nemours, où j'étais arrivé le matin même. Je ratifiai la parole donnée par le général de Lamoricière, et j'ai le ferme espoir que le gouvernement du roi lui donnera sa sanction. J'annonçai à l'émir que je le ferais embarquer dès demain pour Oran, avec sa famille; il s'y est soumis non sans émotion et sans quelque répugnance: c'est la dernière goutte du calice! Il y restera quelques jours sous bonne garde, pour y être rallié par quelques-uns des siens, et entre autres par ses frères, dont l'un, Sidi-Mustapha, à qui j'avais envoyé l'aman, s'est rendu le 18 à la colonne du général de Lamoricière, et a été provisoirement conduit à Tlemcen; cette réunion achevée, je les enverrai tous à Marseille, où ils recevront les ordres du gouvernement. »

La nouvelle de cet heureux événement parvint en France le 1er janvier 1848 par *l'Asmodée*, bateau à vapeur de la marine royale qui avait été chargé de conduire Abd-el-Kader et sa suite, composée de quatre-vingt-douze individus, d'Oran à Toulon. Avant de quitter pour toujours le sol africain, et au milieu des grandes émotions qui devaient agiter son cœur, l'émir avait écrit au duc d'Aumale une lettre de remercîments pour tous les égards dont il avait été l'objet. Cette preuve de déférence pour le prince français n'était pas la première qu'il lui donnait depuis ses quelques heures de captivité, car déjà il lui avait fait cadeau de sa fameuse jument noire, comme cheval de *gada* ou de soumission. Quand Abd-el-Kader lui remit ses armes, on raconte que M. le duc d'Aumale prit le pistolet de l'émir, et lui dit: « Ceci est pour le roi! » puis qu'il prit le sabre du chef arabe, et qu'il le donna au général Lamoricière, en lui disant: « Ce sabre est pour vous; vous l'avez bien gagné! »

[Provisoirement détenu au fort Lamalgue à Toulon, l'ex-émir reçut ensuite pour résidence le château de Pau, puis le château d'Amboise. Le 15 mars 1848, il écrivit au gouvernement provisoire pour demander d'être transporté à la Mecque et à Médine, où il voulait étudier et adorer Dieu jusqu'à son dernier jour. « J'ai défendu mon pays par tous mes moyens, disait-il; j'ai la conviction que pour cette raison vous m'estimez. Quand j'ai été vaincu et que Dieu ne m'a pas donné l'avantage, j'ai songé à tranquilliser mon âme en renonçant aux choses de ce monde, et quoiqu'il me fût possible de me rendre dans le pays des Berabers ou dans le Sahara, j'ai préféré pour mon âme sa remise entre les mains des Français... J'ai demandé au général de Lamoricière de me faire transporter à Alexandrie pour de là me rendre à la Mecque et Médine... S'il m'avait dit: Je ne puis vous promettre ce que vous me demandez, je ne me serais point rendu... Nous ne pouvons pas vivre dans un pays dont les vêtements, le langage, la nourriture et tout en général diffèrent entièrement des nôtres... Je n'ai point été pris les armes à la main, je suis venu aux Français volontairement et parce que je l'ai bien voulu... Je crains que quelques-uns de vous puissent penser qu'en retournant aux choses de ce monde et en revenant en Algérie, j'y ferais renaître des troubles. C'est une chose impossible et qui ne pourra jamais arriver.

n'ayez aucun doute sur moi à cet égard, pas plus que vous n'en auriez en pareille circonstance de la part d'un homme qui est mort, car je me place au nombre des morts. » Depuis, la question de sa délivrance fut plusieurs fois portée à la tribune de l'Assemblée nationale ; on établit sans peine que l'engagement pris avec Abd-el-Kader ne pouvait être définitif ; que la ratification du gouvernement avait dû être réservée ; que, cerné de toutes parts, il avait peu de chances de s'échapper quand il s'était rendu ; qu'enfin la position politique de l'Algérie et les antécédents d'Abd-el-Kader ne permettaient pas de lui accorder la liberté qu'il demandait.

En 1851 sa captivité devint moins dure. Il obtint la permission de faire des promenades aux environs d'Amboise. Au mois d'août 1852 cinq familles arabes qui habitaient avec lui à Amboise furent rendues à la liberté et partirent pour l'Afrique : on y comptait ses quatre frères. Au mois d'octobre, le prince Louis-Napoléon, président de la république, alla visiter l'émir, et lui annonça qu'il pouvait quitter la France à la condition de se retirer à Brousse. Abd-el-Kader jura de ne plus rien entreprendre contre la France, et se rendit à Paris. Reçu à Saint-Cloud par son libérateur, il demanda quelques jours après à voter pour l'empire qu'un sénatus-consulte rétablissait. Le 21 décembre, il s'embarqua à Marseille sur *le Labrador*, pour aller vivre dans la retraite à Brousse avec sa famille. En 1854 il acheta une ferme. Il figurait alors au budget de la France pour 120,000 fr. Tranquille pendant la guerre d'Orient, il se contenta de remettre 6,000 piastres au sultan pour aider aux frais de la guerre contre la Russie. La même année il envoya trois chevaux à l'empereur des Français et des chèvres d'Angora au ministre de la guerre, qui les donna à la Société d'acclimatation. L'année suivante, Abd-el-Kader, après avoir accompagné sa mère et sa femme à la Mecque, revint en France visiter l'exposition universelle et demander un changement de résidence. Malade de la cholérine à Lyon, il refusa le traitement médical, disant que s'il devait mourir, c'était écrit. Il assista au *Te Deum* du 15 août à Notre-Dame, et obtint la permission d'habiter Damas. C'est là que le trouvèrent les événements de 1860. Par ses démarches actives, il parvint à retarder les massacres. Enfin, le 9 juillet, dans l'après-midi, des fanatiques attaquèrent les chrétiens dans la ville de Damas. Le soir il y avait déjà bon nombre d'hommes tués et de femmes emmenées pour être vendues comme esclaves dans les harems. Abd-el-Kader, qui s'était opposé de toutes ses forces au massacre des chrétiens, en recueillit beaucoup dans sa maison. Les consulats avaient été brûlés, sauf le consulat anglais ; Abd-el-Kader reçut chez lui les consuls français, russe et grec ; avec quelques arabes d'Alger, il sut protéger ses hôtes, et sa noble conduite en cette circonstance lui valut de la part de l'empereur des Français le grand cordon de la Légion d'honneur. En 1855 il avait adressé à la Société asiatique un écrit de sa composition, dont le manuscrit a été déposé à la Bibliothèque impériale par M. Reinaud, lequel a été traduit par M. G. Dugat, et imprimé sous ce titre : *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent* (Paris, 1858, in-8°). On vante aussi beaucoup les connaissances hippiques de l'émir, et M. Daumas a pu profiter de ses notes sur le cheval arabe. L. L.]

Abd-el-Kader est d'une taille moyenne. Il fait remonter son origine à Abraham par Fatime, fille de Mahomet. Sa figure est douce, d'une expression plus mystique que guerrière. Son teint n'a pas la pureté parfaite de celui des Arabes de distinction : il est marqué de petites taches qui semblent être des traces de petite vérole. Il porte au milieu du front une légère marque de tatouage. Sa barbe est très-noire et peu touffue, et son costume d'une simplicité qui n'est peut-être pas exempte d'affectation. Tout dans l'attitude de l'ex-émir indique sa complète résignation au dogme de la fatalité, base première des croyances orientales. En s'embarquant sur *l'Asmodée*, qui devait le transporter loin de la terre d'Afrique, théâtre de sa gloire et de ses revers, il s'était écrié : « Allah ! Allah ! Dieu n'abandonne pas son serviteur ! » En 1826 il avait épousé Lella Khera, fille de Sidi-Ali-Bou-Taleb, frère consanguin de son père Mahiddine. De ce premier mariage il a eu plusieurs filles et un fils, Mahiddine, mort à l'âge de quatre ans, en octobre 1837. Désespérant d'avoir de nouveaux enfants de sa femme Khera, et regrettant surtout de ne pas laisser un héritier de sa puissance, il avait profité de la tolérance de la loi musulmane pour épouser une esclave géorgienne de sang mêlé, qu'on nomme Aïcha, laquelle était enceinte lors de la prise de la Smala, à Aïn-Tagguin, par M. le duc d'Aumale, et qui depuis a donné à l'émir plusieurs héritiers mâles.

ABD-EL-MOUMEN (Abou-Mohammed), premier khalife et deuxième iman de la secte et dynastie africaine des Almohades. Suivant le *Livre des Princes*, la mort du fondateur de cette secte, Al-Mahadi, resta cachée à tout le monde pendant trois ans ; Abd-el-Moumen, pendant ce temps, gouverna au nom du prophète comme s'il vivait encore. Lorsque enfin il jugea le moment venu (1130), il fit construire hors de Tinamal une grande salle, et y réunit tous les chefs du peuple. Après leur avoir révélé la mort du Mahadi, il leur dit : « Ne pleurons pas le vertueux iman, qui jouit maintenant d'un sort plus heureux. Son dernier vœu a été qu'après sa mort vous vous réunissiez tous, sans céder ni aux passions ni aux intérêts privés, pour lui donner un successeur digne de lui : bannissons donc d'entre nous les rivalités et la discorde, et occupons-nous de ce choix. » Il se tut, et les chefs en suspens attendaient l'inspiration d'en haut, lorsqu'une voix qui semblait venir du ciel prononça distinctement ces paroles : « Victoire et puissance au khalife Abd-el-Moumen, prince des croyants, le rempart et l'appui de l'État ! » En même temps, un lion parut au milieu de l'assemblée, en montrant ses dents menaçantes et en se fouettant les flancs avec sa queue ; chacun, saisi de frayeur, restait immobile à sa place. Alors Abd-el-Moumen s'avança vers le lion, qui s'inclina devant lui, en lui léchant les mains comme un chien soumis. A cette vue, les Almohades proclamèrent tout d'une voix pour khalife cet homme privilégié devant lequel s'apaisaient les lions du désert, et que le ciel lui-même désignait à leur choix, et tous lui jurèrent fidélité. Depuis lors ce lion miraculeux ne quitta plus le nouveau khalife. C'était un lion qu'il avait apprivoisé et qu'il avait enfermé sous la tribune. Quant aux paroles venues du ciel, elles avaient été prononcées par un oiseau à qui il les avait apprises, et qu'on avait mis dans une cage au-dessus d'une colonne.

Proclamé khalife dans Tinamal, sa capitale, Abd-el-Moumen fit battre monnaie en son nom. Les premières années de son règne furent consacrées à affermir sa domination en Afrique, tout en poursuivant ses victoires dans le Maroc. En 1143 Ali-ben-Youssouf, fils du fondateur du puissant empire des Almoravides, étant mort de chagrin, son fils Tachfin, à peine monté sur le trône, recommença la guerre contre les Almohades. Vaincu à plusieurs reprises, il fut contraint de se réfugier à Tlemcen, puis à Oran, où, traqué par l'infatigable Abd-el-Moumen, il périt d'une chute de cheval, en essayant de s'échapper. Le cruel vainqueur fit clouer à un saule le tronc de son ennemi, et envoya sa tête à Tinamal, en gage de sa victoire (1145). Tout l'empire almoravide passa successivement, après la mort de Tachfin, sous la loi du conquérant almohade. Des députés andalous le conjuraient de venir en Espagne chasser les ennemis de l'islam. Abd-el-Moumen se contenta d'envoyer dans la Péninsule une armée (1151), qui en peu d'années s'empara du vaste empire qu'avaient possédé les Almoravides dans les deux bassins du Xénil et du Guadalquivir (1156).

Protecteur des lettres et des arts, qu'il encourageait notamment dans sa cité de Maroc, Abd-el-Moumen fondait partout des colléges à côté des mosquées. En 1154 l'émir, usant pour dé-

signer son successeur au trône, de l'omnipotence qui caractérise tous les délégués du Prophète, fit reconnaître pour tel son fils Sid-Mohammed, et ordonna que son nom fût proclamé après le sien dans la *Chotba* ou prière publique. Ainsi, l'émir, fidèle à ce principe tutélaire d'unité qui est la sauvegarde de l'islam, se garda bien d'imiter les monarques chrétiens de l'Espagne et leurs funestes partages, et l'immense pouvoir qu'il léguait à son fils resta concentré dans une seule main.

La mort d'Alonzo VII, en 1157, contribua, plus que bien des victoires, à affermir la domination des Almohades, dans la Péninsule; et pourtant pendant plusieurs années encore Abd-el-Moumen, occupé de ses guerres en Afrique, ne songea pas à visiter sa nouvelle conquête. En 1158 il entreprit une expédition contre la ville de Mahadia, conquise en 1145 par les Normands de Sicile. La chronique arabe nous donne sur la marche de son armée de curieux détails, qui font connaître à la fois le luxe et la puissance du chef de ce vaste empire, éclos en quelques années dans les sables de l'Afrique, et qui ne devait guère plus durer que celui qu'il avait remplacé. La ville succomba enfin, après six mois de siége, et tous les chrétiens furent massacrés sans pitié (1160). La chute de Mahadia entraina la soumission des autres villes de la côte et de toutes les tribus berbères, de Tlemcen à Barca; et l'empire almohade s'étendit ainsi depuis l'Océan jusque près des frontières de l'Égypte. Cette conquête achevée, Abd-el-Moumen se remit en route vers Tanger, décidé cette fois à passer en Andalousie, le seul de ses vastes États où son autorité fût encore contestée. Arrivé à Oran, il licencia toutes les tribus du désert, pour les laisser retourner dans leurs pays, gardant seulement mille hommes de chacune d'elles, avec leurs familles, pour les établir dans une ville qu'il fonda.

Arrivé à Tanger, l'émir, après avoir fait fortifier Gibraltar, la clef du détroit, se décida enfin à poser au moins le pied dans sa nouvelle conquête. Il resta deux mois à Gibraltar, sans quitter le bord de la mer, pour se tenir prêt à repasser en Afrique à la première révolte, car on ne saurait autrement expliquer cette insouciance du conquérant pour les nobles cités andalouses qu'il avait ajoutées à ses États. Tous ses lieutenants dans la Péninsule et les principaux de chaque ville vinrent lui rendre hommage, et les poëtes andalous ne manquèrent pas de rimes pour encenser leur nouveau maître. La présence d'Abd-el-Moumen donna une activité nouvelle à la guerre contre les chrétiens. Le roi Alonzo de Portugal, étant accouru avec une armée, se fit battre, et laissa six mille des siens sur le champ de bataille. Le résultat de cette victoire fut la prise de Badajoz, de Beja, et de plusieurs autres places; et Abd-el-Moumen, jugeant cette guerre de frontières indigne de sa présence, s'en retourna en Afrique (1161).

Les dernières années de la vie d'Abd-el-Moumen furent consacrées à l'administration intérieure de ses vastes Etats, où il établit un ordre rarement connu du capricieux despotisme des souverains de l'islam. Il fit mesurer géométriquement toutes les provinces de ses États, depuis Barca jusqu'à Sous, et régla sur cette base les contributions et les levées d'hommes que devait fournir chaque province, d'après sa population et sa richesse. Il établit partout des manufactures d'armes, qui livraient par jour dix quintaux de flèches, sans compter les lances, les épées et les armes défensives; et la marine africaine prit sous son règne une importance qu'elle n'avait jamais eue.

La guerre continuait cependant en Andalousie, bien que partout heureuse pour les armes des Almohades. Fatigué de ces victoires sans résultat, Abd-el-Moumen voulut en finir avec les rebelles de l'Andalousie comme avec ceux de l'Afrique. Malgré son âge, il résolut de se mettre à la tête de l'expédition, et donna à toutes les tribus du Maghreb le signal de l'*algihed*, ou de la guerre sainte. L'Afrique tout entière s'ébranla à cet appel : trois cent mille chevaux, quatre-vingt mille vétérans d'élite, et cent mille piétons et archers se réunirent autour de lui. Le désert même, disent les chroniques arabes, semblait trop étroit pour cette innombrable multitude, qui s'étendait au loin sur les plaines et sur les monts. L'ordre le plus admirable régnait dans cette foule immense, joyeuse de marcher, sous un chef toujours victorieux, à de nouvelles conquêtes sur cette race abhorrée des chrétiens. Mais au moment du départ l'émir se sentit soudainement atteint d'une grave maladie : frappé du pressentiment de sa fin prochaine, il changea avant sa mort l'ordre de la succession, et désigna pour lui succéder, au lieu de son fils Sid-Mohammed, son fils Sid-Abou-Yacoub-Youssouf. Cette détermination eut, dit-on, pour cause, la découverte d'un complot formé par Mohammed pour se saisir du trône du vivant même de son père. Après que l'émir eut fait connaître sa volonté à toutes ses provinces, son mal empira, et il mourut à Salé, le 10 de dschumada 538 (an de J.-C. 1162), à l'âge de soixante-trois ans, et après trente-trois ans du règne le plus prospère. Son fils Youssouf lui succéda sans opposition.

L'émir Abd-el-Moumen, le fondateur politique de l'empire almohade, eut toutes les brillantes qualités et tous les vices d'un chef de dynastie. On nous vante son courage, sa libéralité, son éloquence, son instruction, son esprit d'équité, son constant bonheur; quant à sa douceur, l'éloge est un peu plus suspect. Aucun des avantages extérieurs que prisent si haut les historiens arabes ne lui manquait d'ailleurs : sa démarche était empreinte de noblesse et de dignité, et son âme, vraiment grande, méprisait les jouissances sensuelles et les commodités de la vie. ROSSEEUW-SAINT-HILAIRE.

ABDÉRAHME, vice-roi sarrasin en Espagne, secoua le joug des khalifes, et fonda à Cordoue une souveraineté indépendante. Il eut plusieurs successeurs qui portèrent le même nom. L'un d'eux franchit les Pyrénées à la tête d'une armée nombreuse, et pénétra jusqu'au cœur de la France, en portant partout le fer et le feu. Arrêté enfin dans sa marche dévastatrice, près de Tours, par Charles-Martel, il fut complétement défait dans une bataille rangée, livrée l'an 732 de notre ère, et où périrent, dit-on, avec lui 370,000 Sarrasins, chiffre sans doute exagéré, mais qui témoigne du danger dont cette invasion menaçait l'Europe chrétienne.

ABDÈRE, ville de Thrace, située sur le Nessus, et dont la tradition attribuait la fondation à Hercule, est la ville de Roumélie appelée de nos jours Polystilo. Quoiqu'elle fut la patrie des philosophes Démocrite, Protagoras, Anaxarque, de l'historien Hécatée et autres hommes célèbres par leur mérite, ses habitants eurent de toute antiquité une fâcheuse renommée de corruption de mœurs ainsi que de lourdeur d'esprit. Hippocrate l'attribue à l'air épais et méphytique qu'on y respirait, et qui en favorisant le germe de diverses maladies endémiques s'opposait à tout développement de l'esprit parmi eux. Dans les premières pages de son traité sur la manière d'écrire l'histoire, Lucien décrit avec une gaieté de bon aloi la fièvre à laquelle les Abdérites étaient sujets; et sous le titre de *Les Abdérites* Wieland a composé un roman philosophique d'une haute portée.

ABD-ER-RAHMAN. *Voyez* MULEY-ABD-ER RHAMAN.

ABDERRAHMAN-SOUFI, astronome arabe, né à Réi en 903, mort en 986, a composé divers ouvrages, dont on peut voir la liste dans Casiri; mais son *Uranographie*, qui est le plus connu, paraît être aussi le plus important de tous. C'est un catalogue raisonné, calqué sur celui de Ptolémée; les étoiles y sont classées sous le même ordre et sous les mêmes astérismes que dans l'*Almageste;* les latitudes sont les mêmes, et par l'addition d'une constante (12° 42′), Abderrahman ramène les longitudes à l'époque du 1er octobre 964; c'est en cette année qu'il composa son catalogue, à la prière du prince bouide Adhad-Eddaulat, alors tout-puissant dans la Perse et l'Irak arabique; on y trouve l'indication de plusieurs étoiles dont Ptolémée n'a pas parlé, ainsi que beaucoup d'alignements et de figures rectilignes, dont les dimensions sont données en coudées, à la manière d'Hipparque, et en sous-multiples de la coudée; il y a sur les grandeurs, qu'Ab-

derrahman dit avoir observées lui-même avec le plus grand soin, des remarques au moins curieuses, qui ont conduit l'auteur à une classification nouvelle, et qui peuvent jeter quelque jour sur les périodes des étoiles changeantes. Il serait à désirer que l'*Uranographie* d'Abderrahman-Soufi fût publiée d'une manière complète, avec tous les commentaires que réclame l'état actuel de la science. L.-Am. Sédillot.

ABDIAS, le quatrième des douze petits prophètes de la Bible. Il a laissé un seul chapitre, dans lequel il prédit la ruine des Iduméens. Il vivait, à ce qu'on croit, du temps de Jérémie, vers l'an 626 avant J.-C.

ABDIAS, dit *de Babylone,* parce qu'on l'a supposé évêque de cette ville, et pour le distinguer des personnages bibliques du même nom, est un auteur évidemment supposé par quelques imposteurs des premiers siècles de l'ère vulgaire, qui lui ont attribué une histoire du combat de l'apôtre saint Pierre et de Simon le magicien. Ce livre, que l'on a cité comme écrit en hébreu ou en syriaque, ne nous est connu qu'en latin sous le titre de *Historia certaminis apostolici :* c'est, dit-on, une traduction faite par Jules Africain, vers le milieu du troisième siècle. Le manuscrit de ce texte fut découvert en Carinthie dans le seizième siècle, par Lazius, qui en donna la première édition à Bâle (1552, in-f°). Jacques Lefebvre en publia une nouvelle édition à Paris (1560, in-8°). On en connaît encore quelques autres réimpressions. Au surplus, ce prétendu livre d'Abdias est un tissu d'impostures et d'absurdités tellement manifestes, que le pape Paul IV crut devoir le rejeter comme apocryphe. Abdias fut longtemps regardé comme ayant vécu avec Jésus-Christ, et fait partie des disciples des apôtres, et son livre fut souvent cité dans le moyen âge comme un des monuments de l'histoire ecclésiastique du premier siècle.

ABDICATION, ABDIQUER. Ces mots s'appliquent plus particulièrement à l'acte volontaire par lequel un souverain renonce à l'exercice de son autorité et la transmet à son successeur légitime, ou encore appelle la nation à le désigner. Les plus célèbres abdications dont fasse mention l'histoire sont celles des empereurs Dioclétien et Maximien (an 305); de Charles-Quint (1556); de Christine, reine de Suède (1654); des rois d'Espagne Philippe V (1724) et Charles IV (1808); du duc de Savoie Amédée I^er^ (1434); des rois de Sardaigne Victor-Amédée II (1750), Charles-Emmanuel IV (1802) et Victor-Emmanuel I^er^ (1821); du roi de Hollande Louis Bonaparte (1808), en faveur de son fils aîné; de Napoléon (1814 et 1815); du roi de Suède Gustave IV (1810); de Charles X, roi de France, et de son fils le duc d'Angoulême, en faveur du duc de Bordeaux (1830); du prince Maximilien de Saxe en faveur de son neveu Frédéric-Auguste II; du roi des Pays-Bas Guillaume I^er^ (1840); de Louis-Philippe I^er^, roi des Français, en faveur de son petit-fils le comte de Paris; du roi de Bavière Louis I^er^, en faveur de son fils Maximilien II; de l'empereur d'Autriche Ferdinand I^er^, en faveur de son neveu François-Joseph (1848); du roi de Sardaigne Charles-Albert, après la défaite de Novare (1849); de l'empereur d'Haïti Soulouque (1859); de la reine d'Espagne Isabelle en faveur de son fils (1871), etc. *

Le droit d'abdication de la part d'un prince ne saurait être mis en question; mais jusqu'à ce jour il a été généralement admis que cette abdication ne pouvait être que personnelle, et ne devait préjudicier en rien aux droits de son successeur naturel, non plus que contraindre une nation à modifier sa constitution ou adopter une nouvelle dynastie. C'est ainsi que Charles IV, roi d'Espagne, ne pouvait valablement abdiquer qu'au profit de son héritier naturel, le prince des Asturies, et non en investissant Napoléon du droit de fonder une nouvelle dynastie en Espagne. Quoique le souverain qui abdique se réserve quelquefois les droits honorifiques extérieurs de la souveraineté, tels que les titres de Sire et de Majesté, il ne peut plus exercer aucun droit de souveraineté ni jouir à l'étranger du droit de juridiction sur les gens de sa suite. Si le prince en faveur de qui l'abdication a été faite n'accepte pas l'abdication, l'abdiquant reprend tous ses droits. Philippe V d'Espagne reprit même le pouvoir suprême à la mort de son fils Louis, arrivée six mois après son abdication; mais Christine de Suède échoua dans ses efforts pour faire valoir les siens.

ABDOM, village de l'Afrique centrale, sur la rive orientale du Nil, qui à cet endroit fait un coude et se dirige vers le sud-est jusqu'à la frontière de Dongola. Selon le voyageur anglais Taylor, c'est un véritable paradis, entouré de palmiers, de dattiers, de cotonniers, d'arbres aux fleurs brillantes et d'une riche végétation. En face est Meraïve, ancienne capitale de Dar-Shyghera. Z.

ABDOMEN. *Voyez* Ventre.

ABDUCTION, mouvement d'un membre ou de tout autre appendice du corps d'un animal, pair et symétrique, qui se trouve porté en dehors et sur le côté. En vertu de ce mouvement, le membre ou l'appendice qui se trouve plus ou moins rapproché du tronc ou de son semblable est éloigné de la ligne médiane du corps, et fait avec cette ligne un angle plus ou moins grand. Les puissances musculaires qui exécutent ces mouvements sont nommées muscles *abducteurs*

ABD-UL-AZIZ, sultan des Ottomans, second fils de Mahmoud II, est né le 9 février 1830. Élevé par un Français, et très-versé dans la politique moderne, il était acquis d'avance et par son éducation et par le penchant de son esprit aux projets de réforme. La ferme modèle qu'il avait fondée aux environs de Scutari en était une garantie. En succédant à son frère aîné (25 juin 1861), il laissa en place tous les ministres à l'exception de Riza-pacha, accusé d'avoir dilapidé les finances, réduisit sa liste civile de 1,680,000,000 à 240,000,000 fr., et confirma la charte de Gulhané. Il fit vendre une partie des diamants, des bijoux et des meubles du palais pour payer les dettes d'Abd-ul-Medjid; le reste, ainsi qu'une foule d'objets précieux en or et en argent, fut mis sous les scellés, après un inventaire très-minutieux et vendu plus tard, pour la plupart à Londres. Une amnistie rendit à la liberté les conjurés de septembre 1859. Le sultan se mit à visiter les établissements publics, répétant partout : « Il faut imiter les perfectionnements européens le plus promptement possible ». Pour montrer son attachement à l'armée il fit inscrire dans les rangs de la garde impériale son fils Youssouf, né en 1857, et qu'il avait fait élever auprès de lui contrairement aux usages de la cour. Tous ces faits semblaient annoncer une ère de progrès pour l'empire ottoman.

D'accord avec les puissances signataires du traité de Paris, Ab-ul-Aziz donna un firman qui autorisait la réunion temporaire des assemblées législatives des principautés danubiennes; puis il consentit à leur réunion sous l'autorité du prince Couza. La guerre continua pourtant entre les Turcs et les chrétiens sur les confins de l'Autriche et gagna même le Monténégro, qui fut réduit après une pénible campagne. Dans un voyage qu'il fit en Asie mineure en 1862, le sultan visita l'exposition de Brousse et décora plusieurs chrétiens; il chargea un architecte de réparer les lieux saints. A son retour il favorisa l'établissement de la banque de Constantinople et concéda des lignes de chemins de fer. Il profita de l'avénement d'Ismaël en Égypte pour se rendre dans cette contrée; et il décida en 1867 que la succession au trône s'y ferait à l'avenir en ligne directe et non plus en ligne collatérale, suivant l'antique usage musulman. Son voyage en France fut un événement (1867) : c'était la première fois qu'un souverain ottoman visitait un pays chrétien; aussi fut-il accueilli à Paris comme à Londres avec les plus grands honneurs. La longue insurrection des Crétois, qui ne fut apaisée qu'en 1869 à l'aide de concessions libérales, causa de grandes difficultés à son gouvernement. Parmi les réformes qu'il a encore introduites en Turquie, signalons le droit accordé aux étrangers de posséder des

immeubles; la création d'un conseil d'État (mai 1868), celle d'un lycée à Galata-Seraï et d'un observatoire météorologique, et la publication, faite sous ses auspices, de la première partie du code civil par la Cour suprême.

Abd-ul-Aziz a quatre fils : *Youssouf*, né le 9 octobre 1857, et qu'il destine à lui succéder au trône; *Mahmoud*, né en 1862; *Méhémet-Sélim*, né en 1866; *Abd-ul-Medjid*, né en 1868; et une fille, *Salié*, née le 18 avril 1862.

ABD-UL-HAMID, le dernier des cinq fils du sultan Achmet III, frère et successeur de Mustapha III, naquit le 20 mai 1725 et fut appelé au trône le 21 janvier 1774. Relégué, dès l'âge de six ans, derrière les murs du vieux sérail, c'est là qu'il avait langui quarante-trois ans dans une complète ignorance des affaires, uniquement occupé à lire et à transcrire le Coran ou à fabriquer des arcs et des flèches. A peine libre, il mit en liberté, contre l'usage antique dont il avait été victime, son neveu Sélim, qui devait lui succéder, et il le traita en fils. En outre, il eut le courage d'économiser, sur un trésor épuisé, le *denier d'avénement*, que nul de ses prédécesseurs, depuis Bajazet, n'avait osé refuser aux janissaires. Enfin, il prit sous sa protection les établissements militaires fondés par le baron de Tott, sous le règne de Mustapha III. A l'avénement d'Abd-ul-Hamid, la Russie occupait la Crimée, les provinces danubiennes septentrionales, et les frontières de la région du Caucase. De la Morée aux îles de l'Archipel croisait le pavillon russe, et une escadre tenait la mer Noire. Abd-ul-Hamid envoya sans délai une armée de 400,000 hommes sur la rive droite du Danube. Le général russe Romanzof passa le fleuve, et des manœuvres habiles séparèrent l'armée turque de Varna, sa base d'opérations. Ce fut le signal d'une débandade complète de cette immense cohue de combattants. Abd-ul-Hamid se résigna sous la main de Dieu, et le 21 juillet 1774, au bout de six mois de règne, cette guerre de cinq ans se terminait, sans engagements sérieux, par le traité fatal de Kutchuk-Kaïnardji.

Abd-ul-Hamid mit du moins la paix à profit pour rétablir l'ordre intérieur. L'Égypte rentra dans l'obéissance. La rébellion de la Morée fut éteinte dans des flots de sang. La Crimée, livrée à son indépendance, était devenue le théâtre des intrigues russes et turques. Chaque puissance avait son khan, et la paix, fréquemment menacée, ne fut renouvelée que par la médiation officieuse de la France, en 1779. Grâce à cet armistice trompeur, Catherine envoya, sous les ordres de Potemkin, une armée de 70,000 hommes prendre possession de la Crimée, qu'elle réunit à ses États par un manifeste du 8 avril 1783. La Porte s'arma à grand bruit, et finit par ratifier ce démembrement de l'empire. Une telle résignation devait encourager la Russie. En 1787 l'empereur Joseph II et Catherine formèrent contre la Porte une alliance offensive et défensive, et la même année vit éclater la guerre. Les Turcs défendirent glorieusement leurs frontières contre les impériaux, qui agissaient sur une vaste étendue de terrain et par corps isolés. Sur la mer Noire, la flotte russe fut réduite à se réfugier à Sébastopol; mais Dubicza, Novi, Cotchim, tombèrent au pouvoir des armées coalisées; Potemkin s'empara d'Ockzakow, qui couvrait les territoires nouvellement annexés à la Russie, et détruisit la flotte turque, qui menaçait Kinburn et Kerson. Cette victoire fut souillée par le massacre de 25,000 hommes désarmés.

Abd-ul-Hamid ne survécut point à ce désastre. Prince faible, doux et pacifique, il ne suffisait point à une tâche qui eût réclamé le bras d'un Soliman. Sa gloire modeste est d'avoir préparé la mission réformatrice de son fils par le zèle avec lequel il patrona les importations de la civilisation européenne. Son successeur, Sélim, recueillit cet héritage, qu'il transmit à Mahmoud, et ce fut en priant pour Sélim qu'Abd-ul Hamid expira le 7 avril 1789.

E. Barrault.

ABD-UL-MEDJID-KHAN, sultan des Turcs, trente-et-unième souverain de la tige d'Othman, est né le 19 avril 1823. Il succéda à son père Mahmoud II, le 1er juillet 1839. A son avénement la bataille de Nézib venait d'ouvrir à Ibrahim-Pacha le chemin de Constantinople. Toutes les grandes puissances de l'Europe garantirent l'intégrité de l'empire turc; mais il était difficile de s'entendre sur les nouveaux liens qui devaient unir le vassal au suzerain. Kosrew-Pacha, que Mahmoud avait désigné pour guide à son successeur, fut nommé grand vizir. L'inimitié qui existait entre cet homme et Méhémet-Ali n'était pas propre à rendre la paix à l'empire. Le 14 juillet, le kapitan-pacha remit la flotte impériale au vice-roi d'Égypte. Au mois de juin 1840 Kosrew-Pacha, accusé de complots et de concussion, fut condamné à l'exil dans une forteresse. Enfin, sans la participation de la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie décidèrent, par le traité du 15 juillet 1840, qu'elles feraient rentrer le vice-roi dans l'obéissance : le pacha fut heureux d'obtenir son pardon en se soumettant aux conditions du sultan, qui de son côté assurait l'hérédité de la vice-royauté à la descendance de Méhémet-Ali.

Cependant, en montant sur le trône, le jeune sultan Abd-ul-Medjid ne s'était pas entièrement livré à Kosrew-Pacha. Il avait appelé dans ses conseils plusieurs hommes de progrès, comme Rechid-Pacha, ministre des affaires étrangères, lequel rédigea le projet de hattichérif de Gulhané, proclamé solennellement le 3 novembre 1839. Par ce hatti-chérif le sultan annonçait à ses peuples une foule d'institutions nouvelles, des garanties pour la vie, l'honneur, les biens de tous ses sujets, sans distinction de religion, et contre l'arbitraire des impôts et du recrutement. La rédaction d'un code pénal marqua bientôt l'entrée réelle dans la voie du progrès. Une loi sur le recrutement fut proclamée en 1843, et le sultan montra en plusieurs occasions qu'il voulait tenir une juste balance entre les hommes des différents cultes qui vivaient sous sa loi. Bientôt une modification importante fut introduite dans les tribunaux criminels; les populations chrétiennes obtinrent d'être représentées dans des tribunaux mixtes, et le témoignage d'un chrétien contre un Turc fut admis. D'un autre côté, des insurrections dans les provinces danubiennes amenèrent encore les réclamations et l'intervention de la Russie. D'autres insurrections furent étouffées dans le sang. L'empire othoman se ressentit peu de la commotion qui bouleversa l'Europe après la révolution de février. Les réfugiés de tous les pays furent reçus avec égard à Constantinople, et lorsque l'intervention de la Russie mit fin à la guerre nationale de la Hongrie, Kossuth et les siens trouvèrent encore un refuge sur le territoire turc. Les puissances intéressées réclamèrent ces prisonniers. Abd-ul-Medjid résista avec une énergie qui lui fait honneur.

La France ayant obtenu la réparation de quelques injustices commises contre les Latins à Jérusalem dans la jouissance des lieux saints, la Russie envoya le prince Mentschikoff à Constantinople pour exiger un droit de protection spéciale sur les Grecs sujets du sultan. Abd-ul-Medjid repoussa cette prétention et rendit seulement un *iradé* portant qu'il voulait l'entière exécution de toutes les concessions accordées à ses sujets de tous les cultes. La guerre s'ensuivit. La Russie envahit les principautés danubiennes; les Turcs résistèrent sur le Danube; bientôt les forces françaises et anglaises vinrent s'unir à celles des Turcs, et en apprenant la destruction de la flotte othomane par la flotte russe, à Sinope, les alliés entrèrent dans la mer Noire. Après un court séjour aux bouches du Danube ils débarquèrent en Crimée, et Sébastopol fut détruit à la suite d'un long siége.

La paix rendue à son pays, Abd-ul-Medjid étendit encore les droits de ses sujets non musulmans, mais les musulmans ne le suivent pas partout dans cette voie. Des complots contre

le sultan furent découverts dans le parti rétrograde. Le 15 juin 1858 les Turcs de Djeddah assassinèrent le consul anglais et le consul français; en 1860 les Druses et les musulmans massacrèrent les chrétiens en Syrie, à Damas et à Der-el-Kammer, sous les yeux et parfois avec l'appui des troupes turques. Abd-ul-Medjid exprima l'horreur qu'il éprouvait de ces faits dans une lettre à l'empereur des Français, envoya Fuad-Pacha pour punir les coupables, en même temps que la France débarquait des troupes en Syrie.

Abd-ul-Medjid est ami des réformes; il a assuré et étendu celles de son père. Constantinople lui doit une école de médecine. Il a proclamé la liberté des cultes, établi un théâtre français à Péra, fait traduire le code civil Napoléon, interdit la culture de l'opium, aboli la chasse aux esclaves, et supprimé les eunuques; il a aboli le monopole du commerce des céréales, et déclaré libre la profession de boulanger. Il a en outre modifié le système des impôts, fait des emprunts, mais il n'a pas su borner ses dépenses et rétablir les finances de son pays.

Ce prince est mort le 25 juin 1861, et a eu pour successeur son frère Abd-ul-Aziz.

ABÉCÉDAIRES ou ABÉCÉDARIENS. Sectateurs d'un nommé Storck, disciple de Luther, dans le seizième siècle. Ils prétendaient que pour faire son salut il fallait ignorer l'A B C, attendu que sans le secours de l'étude on recevait de Dieu seul l'intelligence pour comprendre l'Écriture sainte.

ABEILLAGE, droit qu'avait le seigneur féodal de prendre une certaine quantité d'abeilles, de cire ou de miel dans les ruches de ses vassaux. — C'était aussi le droit en vertu duquel les essaims d'abeilles non poursuivis appartenaient au seigneur justicier.

ABEILLE (Gaspard), abbé de la Merci, membre de l'Académie Française, naquit à Riez en Provence, en 1648, quitta sa province dans sa première jeunesse, et vint à Paris, où il ne tarda pas à se faire rechercher par l'enjouement de son esprit. Il cultiva de bonne heure la poésie, quoiqu'il n'eût reçu qu'à un très-faible degré cette *influence secrète* dont parle Despréaux. Le maréchal de Luxembourg se l'attacha en qualité de secrétaire, et l'emmena avec lui dans ses campagnes. Il mérita et obtint la confiance du héros, qui, avant de mourir, le recommanda particulièrement à ses héritiers. Le prince de Conti et le duc de Vendôme l'admirent dans leur familiarité, à cause des agréments de sa conversation vive et spirituelle.

Abeille avait un talent particulier pour faire valoir ses bons mots. Ce qui n'eût été que vulgaire dans la bouche d'un autre devenait piquant et original dans la sienne, et par le tour qu'il lui donnait, et par la manière dont il le débitait. Il était merveilleusement secondé par un visage fort laid et couvert de rides, dont il savait à volonté se faire différents masques. S'il avait à lire un conte ou une comédie, cette physionomie mobile lui servait d'une manière fort plaisante à faire distinguer les personnages divers de la pièce. Abeille, dans ses relations avec les grands, avait su se faire respecter par un heureux mélange de liberté et de réserve. C'est ce dont il se félicitait lui-même, en ajoutant qu'il n'avait jamais été réduit à s'écrier comme le bourgeois de Molière: *Ah! George Dandin! où t'es-tu fourré?* Abeille, comme littérateur, est d'ailleurs depuis longtemps oublié. Ses *odes*, ses *épîtres*, ses *tragédies*, écrites d'un style faible, lâche et languissant, n'offrent aucune de ces qualités qui font vivre les œuvres littéraires.

Lors de la première représentation (1673) de sa tragédie d'*Argélie, reine de Thessalie*, qui commençait, dit-on, par une scène entre deux princesses, dont l'une disait à l'autre :

Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi notre père?

la princesse hésitant à répondre, un plaisant reprit à haute voix :

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère.

Les autres tragédies de l'abbé Abeille, que nous ne mentionnerons que pour mémoire, ont pour titre *Caton*, *Coriolan*, *Soliman* et *Hercule*. Sa comédie de *Crispin bel esprit* mérite pourtant de ne pas être confondue avec ses autres productions dramatiques : elle est gaie et semée de traits vifs et comiques.

L'abbé Abeille faisait représenter ses pièces sous le nom du comédien La Thuillerie. Il mourut à Paris, le 22 mai 1718. L'Académie Française lui avait ouvert ses portes en 1704.

Champagnac.

ABEILLES. Ces insectes, de l'ordre des hyménoptères, si remarquables par leur industrie, leur amour de l'ordre et du travail, ont été de bonne heure réduits par l'homme à l'état de domesticité; cependant on les rencontre encore à l'état sauvage dans différentes contrées, par exemple en Pologne et en Russie, où ils établissent leur demeure dans des arbres creux. Les abeilles sauvages sont toujours plus vigoureuses et plus velues et d'une couleur plus foncée que les autres. Rien de plus admirable que l'intérieur d'une ruche; mais il règne encore beaucoup de contradictions entre les diverses observations dont les mœurs des abeilles ont été l'objet. Ces insectes vivent réunis en sociétés nombreuses, qu'on appelle *essaims*, et composées chacune d'environ 20,000 abeilles *communes* ou *ouvrières*, de 1,600 mâles ou *faux-bourdons*, et d'une femelle qu'on nomme la *reine* ou *la mère* des abeilles. Les anciens donnaient aux femelles le titre de *rois*, parce qu'autrefois on n'avait pas encore pu distinguer leur sexe, à l'égard duquel des observations postérieures et irréfragables ne laissent plus depuis longtemps aucune incertitude. Les abeilles communes ou ouvrières, qu'on appelle aussi *neutres*, forment la nation, construisent des cellules d'une manière régulière et symétrique, recueillent la cire et le miel, et nourrissent le *couvain*. Elles sont les plus petites de toutes et pourvues d'un aiguillon pour leur défense, d'une trompe avec laquelle elles recueillent le miel, et de deux estomacs, qui, outre les fonctions qu'ils remplissent chez tous les animaux, leur servent encore à la préparation de la cire et du miel. C'est avec la cire qu'elles bâtissent les cellules, dont le principal usage est de contenir les œufs pondus par la femelle ou la reine. Avec les brosses qui garnissent leurs longues pattes postérieures elles se nettoient et ramassent la poussière des fleurs en deux pelottes ou petites boules, qu'elles font entrer de force dans les palettes ou cuillerons striés transversalement dont sont extérieurement creusés la jambe et le premier article des tarses postérieurs. C'est alors que, les pattes chargées de ces poussières rouges, jaunes, vertes ou blanches, suivant la nature des plantes dont elles proviennent, les abeilles s'envolent vers la ruche. On a cru longtemps que cette poussière séminale des fleurs ainsi recueillie par les abeilles au moyen de leurs pattes de derrière était la matière de la cire. Les observations les plus récentes ont fait voir au contraire qu'elle servait à composer l'espèce de bouillie dont on nourrit les larves, et que la cire n'était autre chose que la matière sucrée, altérée par la digestion dans un second estomac et expulsée soit par les anneaux, soit même par la bouche des insectes.

Les abeilles se nourrissent de liquides végétaux, et principalement de liqueurs sucrées. C'est du nectar des plantes qu'elles retirent, au moyen de leur trompe, un suc qui sera bientôt converti en miel; et c'est principalement de celui qui est contenu dans certaines glandes des fleurs, désignées par les botanistes sous le nom général de nectaire, qu'elles recueillent l'humeur sucrée. Elles avalent d'abord ce liquide, qui paraît éprouver dans leur estomac une opération particulière, et être ainsi dépouillé de son arôme et de la matière visqueuse à laquelle il était uni; ce qui lui donne la propriété de pouvoir être exposé à l'air sans fermenter. En effet, lorsque l'abeille dégorge ce suc, il a tout à fait changé de nature; c'est un véritable miel, dont les femelles, les mâles et les neutres se nourrissent suivant leurs besoins. L'excédant est déposé dans les alvéoles vides, dont les parois ne permettent pas la transsudation, et qui sont formés d'un opercule de cire fermé hermétique-

ment, pour n'être ouverts que lorsque les besoins impérieux et l'impossibilité de trouver de la nourriture ailleurs forceront d'avoir recours à ces provisions.

Les mâles ou faux-bourdons sont plus grands que les ouvrières, mais ils n'ont point d'aiguillon, ne recueillent ni miel ni pollen, et se nourrissent au contraire des provisions amassées par les ouvrières. Ils sortent le matin de la ruche, et n'y rentrent que pendant les heures de la grande chaleur; quelquefois même ils ne s'y retirent que pour y passer la nuit : il paraît que leur unique fonction est de féconder la reine. Cette opération importante une fois achevée, ils sont impitoyablement mis à mort par les ouvrières; c'est en général dans les mois de juin, de juillet et d'août que se fait ce grand carnage; et on a remarqué qu'il avait ordinairement lieu après une longue pluie, lorsque le vent froid avait soufflé pendant quelques jours, et que le ciel était resté longtemps couvert. Après cette époque, on ne trouve plus de mâles dans les ruches; et ce n'est qu'en avril et en mai suivant que, de nouveaux œufs ayant été pondus, on en voit reparaître, d'abord en petit nombre, et ensuite en grande quantité. Ils éclosent dans les ruches avant les reines, lesquelles ne sont pas moins impropres que les mâles à tout travail, et n'ont aussi d'autre fonction que celle de perpétuer l'espèce.

La reine est l'âme de l'essaim, et on n'en souffre jamais deux dans la même ruche. S'il en naît plusieurs dans un couvain, ou elles forment avec leurs partisans de nouveaux essaims, ou elles sont successivement mises à mort par celle qui est éclose la première. Le premier soin d'une reine-abeille en naissant est en effet d'aller aux cellules royales et de tuer les larves qui pourraient devenir ses rivales. Deux reines sortent-elles en même temps de l'alvéole, elles se livrent aussitôt un combat à outrance, auquel assistent les ouvrières en formant le cercle autour d'elles. Si la plus faible essaye de chercher son salut dans la fuite, elles l'obligent à revenir au combat, dans lequel l'un des deux adversaires doit infailliblement trouver la mort.

Il se forme régulièrement tous les ans un nouvel essaim; mais s'il s'en formait deux ou trois, cela ne serait pas avantageux, parce que alors les essaims seraient trop faibles. La reine est plus grande que les autres abeilles, et elle a hâte de s'acquitter de ses fonctions; aussi ne reste-t-elle que peu de temps dans l'état de virginité. En général, cinq ou six jours après sa naissance, ou un jour après qu'elle s'est établie dans une nouvelle demeure à la tête d'une colonie (ce qui arrive dans les mois de mai, juin et juillet), on la voit sortir pour aller à la recherche d'un mâle. Elle revient à la ruche ordinairement fécondée. Les ouvrières le reconnaissent alors, à ce qu'il paraît, à des signes non équivoques; car la reine devient tout aussitôt de leur part l'objet de soins et d'hommages qu'on ne lui avait pas encore rendus. La reine pond dans chaque cellule un œuf, qui, lorsqu'il est éclos, est soigné par les ouvrières. Toutes les abeilles montrent un grand attachement pour elle; et l'essaim tout entier se disperse ou meurt si quelque accident vient à la faire périr.

L'œuf déposé dans les cellules y éclot par la seule chaleur de la ruche. Un petit ver blanc en sort qui est nourri avec l'espèce de bouillie dont nous avons fait mention plus haut. Il file une coque soyeuse dans laquelle il subit la transformation en chrysalide, puis enfin, parvenu à l'état d'abeille, il perce sa prison et commence son existence sociale.

Quand une fois un grand nombre d'abeilles sont nées, l'habitation commune ne peut plus contenir tous les habitants. Une émigration devient alors nécessaire; elle ne peut toutefois s'effectuer que lorsqu'une nouvelle reine, qui remplacera celle qui va partir en tête de la colonie, est sur le point d'éclore. Quelles que soient les incommodités résultant de cette nombreuse réunion, le départ est toujours retardé jusqu'à cette époque. A peine cet événement tant attendu est-il arrivé qu'un grand nombre d'abeilles, ayant à leur tête la vieille reine, abandonne l'habitation. Cette colonie errante prend le nom d'*essaim;* les insectes qui la composent ne tardent pas à s'arrêter dans un endroit quelconque, souvent sur une branche d'arbre; là ils forment une espèce de grappe ou de cône en se cramponant les uns aux autres au moyen de leurs pattes. Au moment où ce groupe se fixe, la femelle reste ordinairement dans le voisinage, et ne se réunit à la masse que quelque temps après. C'est le moment que doit choisir l'éleveur d'abeilles pour s'emparer de l'essaim et le placer dans une demeure convenable.

Le départ est précédé de phénomènes assez singuliers, et s'annonce par des signes non équivoques. Les mâles qui viennent de naître paraissent alors en grand nombre; plusieurs milliers d'habitants, ne trouvant plus de place dans la ruche, se groupent par tas au dehors. Un bourdonnement particulier se fait souvent entendre le soir et la nuit dans l'intérieur de l'habitation, ou bien on y remarque un calme qui n'est pas ordinaire. Enfin, dès le matin du jour où la colonie doit s'expatrier, le calme est encore plus parfait; et le repos succède à l'activité générale qu'on remarquait la veille. Les abeilles qui doivent émigrer semblent ainsi prévoir l'heure du départ, qui a ordinairement lieu vers le milieu du jour, par un temps chaud et un ciel pur. Il paraît aussi qu'elles jugent alors inutile d'entreprendre ou d'achever des travaux dont elles ne doivent pas jouir. La même inaction a lieu lorsqu'un essaim, après s'être établi dans une demeure et y avoir commencé quelques travaux, se décide à l'abandonner. Une ruche donne généralement pendant le printemps trois ou quatre essaims; quelquefois cependant elle n'en fournit aucun. C'est lorsque les habitants en sont en trop petit nombre. L'usage de poursuivre, en frappant sur des chaudrons, des casseroles, les essaims qui s'envolent, s'est perpétué jusqu'à nos jours. On en fait remonter l'origine à l'histoire fabuleuse de l'enfance de Jupiter, qui placé par sa mère Cybèle dans la grotte Dictys du mont Ida, en Crète, y fut nourri par des abeilles, tandis que les Coribantes frappaient sur des instruments retentissants, afin que ses cris ne fussent pas entendus de son père Saturne. On a conseillé d'arrêter les essaims qui s'enfuient en leur tirant des coups de fusil chargés à poudre; mais rien ne prouve l'efficacité de ce procédé. Les abeilles redoutant beaucoup la pluie, la grêle, on cherche aussi à forcer les essaims à suspendre leur fuite en leur jetant de la poussière, du sable fin, etc.

On introduit un essaim dans la ruche qu'on lui destine de plusieurs manières : on suspend la ruche au-dessus; on frotte son intérieur avec des plantes odorantes, du miel, etc., ce qui détermine les abeilles à aller s'y établir. Quelquefois on attend que les abeilles soient engourdies par la fraîcheur du soir : alors on peut les prendre avec la main et les déposer dans la ruche renversée; on la recouvre d'un drap, on la redresse et on la met en place. Le premier travail d'un essaim c'est d'enduire l'intérieur de la ruche d'une matière glutineuse, appelée *propolis*. Les abeilles travaillent ensuite à la confection des gâteaux.

Si une ouvrière étrangère ose pénétrer dans une ruche, elle est à l'instant mise à mort par celles qui font la garde. Les abeilles ont en effet de nombreux ennemis, contre les attaques et les embûches desquels il leur faut se défendre. Ce sont notamment les frelons, les guêpes, les souris, les teignes, les sphinx tête de mort; adversaires tous plus redoutables et plus perfides les uns que les autres. Tous les moyens sont mis en usage pour s'opposer à leur entrée dans la ruche; tous les efforts sont dirigés vers ce but, car une fois qu'ils ont réussi à y entrer, il est bien difficile aux abeilles de s'opposer à leurs dévastations. Elles n'ont plus alors d'autre parti à prendre que de fuir et de transporter ailleurs leur industrie. Les ouvrières, on l'a deviné, sont les seuls combattants; elles veillent sans cesse à la ruche, et font une reconnaissance scrupuleuse de tous les individus qui y entrent, en les touchant de leurs antennes.

Les abeilles sont sujettes à diverses maladies, et surtout à une espèce de dyssenterie qui les fait promptement périr. On combat cette maladie par de l'eau salée, ou mieux par un mélange de vin vieux, de miel et de sel. On a proposé divers moyens anesthésiques pour les endormir au lieu de les étouffer quand on veut s'emparer de leurs produits. On a aussi imaginé de conserver les essaims l'hiver en les enfouissant en terre, moyennant certaines précautions.

La piqûre des abeilles est fort douloureuse, et fait naître sur la peau des boutons qui occasionnent une cuisson brûlante. Lorsqu'elles sont multipliées ou qu'elles atteignent des parties délicates, elles peuvent amener la fièvre, les convulsions et même la mort. On calme les souffrances qu'elles produisent en extrayant l'aiguillon, qui demeure souvent dans la plaie, et en faisant des onctions huileuses. Si une abeille avait été avalée, on devrait prendre une forte dissolution de sel marin qui la tuerait.

Les ruches d'abeilles sont considérées comme immeubles quand elles ont été placées dans un fonds par le propriétaire pour le service et l'exploitation du fonds même (art. 524 du Code Napoléon); aussi le propriétaire d'un essaim d'abeilles a-t-il le droit de le suivre partout et de le reprendre où il se trouve sans aucune permission du juge; mais il faut que le propriétaire n'ait pas cessé de poursuivre cet essaim pour constater que c'est bien le sien. Si cependant les abeilles se sont retirées dans les ruches du voisin, le propriétaire ne peut que les appeler à lui, sans avoir le droit de renverser la loge pour les y prendre. Lorsqu'un essaim s'arrête sur un héritage affermé sans être réclamé en temps utile, le fermier a le droit d'en jouir comme de cet héritage; mais à la fin du bail il doit le laisser. Il n'est pas permis de troubler les abeilles dans leurs courses et leurs travaux; et même en cas de saisie légitime, une ruche ne peut être déplacée que dans les mois de décembre, janvier ou février.

ABEL, en hébreu HÉBEL, *souffle*, nom donné au second fils d'Adam, peut-être à cause de la courte durée de sa vie. Il était berger, et son frère aîné, Caïn, laboureur. Caïn offrit au Seigneur ses premiers fruits, Abel les premiers-nés de son troupeau. Dieu, en faisant connaître que l'offrande d'Abel lui était agréable, rejeta celle de Caïn; et celui-ci en conçut une jalousie telle, qu'il tua son frère dans les champs. Gessner et Byron ont pris cette antique tradition biblique pour le sujet de poëmes que chacun connaît.

ABEL (NICOLAS-HENRI), l'un des plus profonds mathématiciens des temps modernes, né à Findœ, dans le bailliage de Christiansand, en Norvège, le 5 août 1802, reçut sa première éducation sous la direction de son père, *Sœren-Georges* Abel, pasteur de l'endroit, et alla plus tard suivre le cours d'instruction supérieure professé dans une école de Christiania, où l'explication qu'il entendit faire de quelques problèmes de mathématiques éveilla son génie pour cette science. Il était encore sur les bancs de l'université de sa patrie, que déjà il publiait quelques opuscules qui suffirent à lui créer une place importante dans le monde savant. Le gouvernement suédois lui accorda alors spontanément un traitement destiné à lui faciliter un voyage de deux années à l'étranger, à l'effet de compléter ses études et ses travaux. Abel visita successivement Berlin, Vienne et Paris, puis revint se fixer pendant quelque temps à Berlin, où il ne tarda pas à être l'un des rédacteurs les plus assidus du *Journal des Mathématiques pures et appliquées* de Crelle. Les travaux d'Abel eurent surtout pour objets les fonctions elliptiques; et dans cette voie il enrichit la science des plus magnifiques découvertes. De retour en Norvège, il fut bientôt nommé professeur à l'université et à l'école des ingénieurs de Christiania; mais l'extrême ardeur avec laquelle il se livra au travail ne tarda pas à épuiser ses forces, et il mourut le 6 avril 1829, à Arendal. Son maître, le professeur Holmbœ, a publié ses divers ouvrages en langue française (2 vol. in-4°, Christiania, 1839).

ABEL (CLARKE), chirurgien et naturaliste anglais qui accompagna lord Amherst dans son ambassade en Chine, en 1816 et 1817, publia une relation de ce voyage à la suite de laquelle on trouve des appendices concernant l'histoire naturelle, et particulièrement un travail de M. R Brown sur quelques plantes remarquables de la Chine. Malheureusement cette partie de l'ouvrage d'Abel n'est pas aussi complète qu'on devait l'espérer, la plupart des collections ayant été perdues dans le naufrage du navire sur lequel l'auteur était embarqué. La mission de lord Amherst terminée, Abel fut nommé chirurgien en chef de la compagnie des Indes. Il est mort à Calcutta, le 26 décembre 1826. — R. Brown a dédié au docteur Abel un genre de plantes dicotylédones, originaire de la Chine, qui a pris le nom d'*Abelia*.

ABEL DE PUJOL. *Voy.* PUJOL.

ABEL-RÉMUSAT. *Voy.* RÉMUSAT.

ABÉLARD (PIERRE), philosophe scolastique et théologien, non moins célèbre par son génie que par ses malheurs, naquit en 1079, à Palais, bourg voisin de Nantes et dont son père était seigneur. Une irrésistible vocation l'entraîna vers l'étude des sciences; et pour s'y livrer en toute liberté il renonça à la carrière des armes et à son droit d'aînesse en faveur de ses frères. Il étudia la poésie, l'éloquence, la philosophie, la jurisprudence et la théologie, et se rendit bientôt familières les langues hébraïque, grecque et latine. La dialectique scolastique resta toutefois le sujet favori et principal de ses travaux. Quoique la Bretagne possédât alors des savants distingués, Abélard eut bientôt épuisé leur science. Il parcourut les diverses provinces de France, où il espérait trouver des maîtres ou des rivaux, et vint enfin à Paris, dont l'Université attirait de nombreux écoliers de toutes les parties de l'Europe. Guillaume de Champeaux, qui y professait, était le plus habile dialecticien de son siècle. Abélard profita si bien de ses leçons, qu'il embarrassa souvent son maître par la subtilité de son esprit et la force de ses objections. A l'amitié que son professeur lui avait d'abord vouée succéda la haine la plus vive, haine que partagèrent les autres écoliers de Guillaume de Champeaux.

Abélard, qui n'avait pas encore vingt-deux ans, se vit contraint, pour se soustraire à l'orage qui le menaçait, de se retirer à Melun, où sa renommée attira en peu de temps une foule de jeunes gens qui désertaient les écoles de Paris pour aller l'entendre. De Melun, il vint à Corbeil, plus près de Paris, où il fut l'objet de la même admiration et des mêmes haines. Mais il lui fallut interrompre ses travaux, pour aller rétablir dans son pays natal sa santé ruinée. Deux ans après il retourna à Paris, et y ouvrit une école dont l'éclat laissa bientôt toutes les autres sans auditeurs. Il y enseigna la philosophie et la théologie, et forma les écoliers les plus distingués, parmi lesquels nous citerons celui qui plus tard devait occuper la chaire de saint Pierre sous le nom de Célestin II; Pierre Lombard, évêque de Paris; Bérenger, qui par la suite fut l'un de ses plus intrépides et éloquents apologistes; Jean de Salisbury; et enfin Arnaud de Brescia.

A cette époque vivait à Paris (dans une maison que la tradition place dans la cité, non loin de Notre-Dame) une jeune personne, nommée Louise ou Héloïse, nièce de Fulbert, l'un des chanoines de la cathédrale, et âgée seulement de dix-sept ans. Peu de femmes la surpassaient en beauté, aucune ne l'égalait en esprit et en connaissances de tout genre. Abélard s'éprit tellement d'amour pour Héloïse, qu'il oublia ses devoirs, ses leçons et même la gloire, jusque alors unique objet de ses désirs. Héloïse, de son côté, ne fut point insensible à l'amour d'un homme célèbre, jeune encore (il n'avait que trente-huit ans), d'une assez belle figure. Sous le prétexte d'achever son éducation, Abélard reçut de Fulbert la permission de la voir souvent; et pour la voir plus souvent encore il vint bientôt se mettre en pension chez lui. Les deux amants vécurent ainsi plusieurs mois au comble de la félicité, et plus occupés de leurs amours que de leurs études. Mais

cette liaison finit par être connue de Fulbert, qui les sépara. Il était trop tard. Héloïse portait dans son sein le fruit de leur commune faiblesse. Abélard l'enleva, et la conduisit en Bretagne, où elle accoucha d'un fils, qui embrassa l'état ecclésiastique et qui survécut à son père. Abélard songea alors à se marier secrètement avec elle; Fulbert fut obligé de donner son assentiment à ce projet. Héloïse, qui, par un dévouement extraordinaire, eût mieux aimé passer toujours pour sa maîtresse, finit aussi par y consentir. Le mariage fut célébré; et pour le tenir secret, pour qu'il ne devînt point un obstacle dirimant à ce qu'Abélard parvînt à quelque haute dignité ecclésiastique, alors le but constant de l'ambition des plus grands esprits, Héloïse continua à habiter avec son oncle, pendant qu'Abélard occupait son ancien logement, où il continuait toujours ses leçons publiques. Ils ne se voyaient que très-rarement.

Fulbert cependant, croyant que le secret ne pouvait qu'être désavantageux à l'honneur de sa nièce, le divulgua. Héloïse, de son côté, qui tenait plus à la gloire et à la fortune d'Abélard qu'à son propre honneur, nia le mariage, même par serment. Fulbert en témoigna sa colère à sa nièce par de mauvais traitements, auxquels Abélard trouva moyen de la soustraire, en l'enlevant une seconde fois et en la plaçant dans l'abbaye d'Argenteuil, où elle avait été élevée. Fulbert, persuadé qu'Abélard voulait sacrifier Héloïse à son ambition en la forçant à prendre le voile, s'en vengea en l'attirant dans un guet-apens où il le fit horriblement mutiler. Après cette catastrophe, qui, aux termes des lois canoniques, le rendait désormais incapable et indigne de toute dignité ecclésiastique, Abélard se fit moine à l'abbaye de Saint-Denis, et Héloïse prit le voile à Argenteuil.

Quand le temps eut apporté quelque adoucissement à sa douleur, Abélard reprit à Paris ses leçons publiques; mais s'attira par cela même de nouvelles persécutions. En 1122 ses ennemis le traduisirent devant le concile de Soissons, à l'occasion d'un écrit sur la Trinité qu'ils parvinrent à faire déclarer entaché d'hérésie. Abélard, en punition de sa faute, fut condamné à brûler lui-même son ouvrage. Les persécutions continuelles dont il était l'objet le forcèrent enfin à quitter l'abbaye de Saint-Denis et à se retirer dans les environs de Nogent-sur-Seine, où il fit bâtir une chapelle qu'il consacra au Saint-Esprit, et qu'il appela *le Paraclet*. Il rassembla autour de lui dans cette solitude un grand nombre de disciples. Nommé plus tard abbé de Saint-Gildas-de-Ruys, il invita Héloïse et ses religieuses à venir s'établir au Paraclet, et les y reçut. Après une séparation de onze années, les deux amants s'y revirent pour la première fois.

Abélard vécut ensuite à Saint-Gildas, séjour rempli pour lui d'amertume et de tristesse, car il ne pouvait y oublier ses amours; et où plus que jamais il fut en butte à la haine des moines, qui en vinrent jusqu'à menacer sa vie. Saint Bernard, qui avait pendant longtemps refusé de se déclarer contre un homme qu'il ne pouvait s'empêcher d'admirer, céda enfin aux pressantes instances de ses amis, dénonça les doctrines philosophiques d'Abélard au concile de Soissons, les fit condamner par le pape, et obtint même un ordre d'incarcération. Abélard en appela au saint père mieux éclairé, et entreprit le voyage de Rome. En passant par Cluny, il visita Pierre le Vénérable, qui en était alors abbé. Ce théologien, non moins éclairé que vertueux, le réconcilia avec ses ennemis; mais Abélard, à bout de discussions et de luttes théologico-philosophiques, résolut de finir ses jours dans la solitude. Les mortifications sévères qu'il s'imposait par esprit de pénitence, jointes au chagrin profond qui jamais ne quittait son cœur, consumèrent peu à peu les forces de son corps; et en 1142 il mourut tout à la fois martyr et modèle de la discipline monacale, dans l'abbaye de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône, à l'âge de soixante-trois ans. Héloïse, qui lui survécut pendant vingt ans, obtint à force de prières qu'on lui rendît la dépouille mortelle d'Abélard, et la fit enterrer au Paraclet, pour pouvoir un jour dormir du sommeil éternel auprès de lui. En 1497 les deux corps furent séparés, et placés dans la grande église de l'abbaye, un de chaque côté du chœur. En 1630 les deux tombes furent transférées dans la chapelle de la Trinité. En 1792, le Paraclet étant sur le point d'être vendu, les restes d'Abélard et d'Héloïse furent portés dans l'église de Nogent-sur-Seine. Sept ans après, le 16 février 1800, le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, ordonna leur translation au Musée des monuments français. Alexandre Lenoir plaça les corps des deux amants dans le jardin de son musée, sous le couvert d'une petite chapelle qu'il fit construire dans le style du douzième siècle, avec des débris de pierres architecturales trouvés à Saint-Denis, au Paraclet et ailleurs. Les figures couchées d'Héloïse et d'Abélard furent moulées par le statuaire de Seine sur les têtes des deux amants. Après la destruction du Musée des monuments français la chapelle d'Héloïse et d'Abélard a été transportée au cimetière du Père-la-Chaise, où elle est encore tous les ans l'objet du pèlerinage des âmes tendres.

Dans sa discussion avec saint Bernard, Abélard avait développé et soutenu les doctrines du pur rationalisme, et on peut considérer son prédécesseur Érigène et lui comme les deux plus anciens champions de ce système philosophique. Abélard soutenait qu'on ne doit croire que ce que l'on a préalablement compris; saint Bernard au contraire, avec l'Église, qu'il faut commencer par croire, sauf à comprendre ensuite si l'on peut, et que l'esprit d'examen est inconciliable avec l'esprit de la religion. Pour bien apprécier Abélard, il ne suffit pas de le juger d'après ses ouvrages, il faut encore lui tenir compte de l'influence que par sa dialectique orale il exerça sur les opinions de son siècle. Son caractère privé, de même que ses doctrines philosophiques, fut de la part de ses contemporains l'objet des accusations les plus passionnées; et chose étrange en vérité, le nom du penseur le plus hardi qu'ait produit le douzième siècle a été dérobé à l'oubli moins par ses travaux et ses doctrines que par son amour et les malheurs qu'il lui attira; malheurs qui ont transformé pour le vulgaire des générations suivantes l'homme que ses contemporains admiraient comme un profond théologien et un dialecticien consommé, en un héros de roman.

Les lettres d'Héloïse et d'Abélard, publiées d'abord dans le texte original, ont été par la suite traduites dans toutes les langues, et les poëtes se sont à l'envi efforcés d'en reproduire les sentiments brûlants dans des vers où l'expression ne répond pas toujours à l'intention, témoin Colardeau. Pope, il faut bien le reconnaître, a été plus heureux.

François Amboise et Duchesne ont publié une édition complète en latin des ouvrages et des lettres d'Abélard (Paris, 1616, in-4°). Dans ces derniers temps d'autres écrits de ce penseur, restés jusque alors inconnus, comme le *Sic et Non*, recueil de contradictions dogmatiques des Pères de l'Église, ont été retrouvés et mis en lumière, les uns par M. Cousin (Paris, 1836, in-4°), les autres par Rheinwald (Berlin, 1835). Une savante notice de M^me^ Guizot, terminée par M. Guizot, a été imprimée en tête de la traduction des *Lettres d'Abélard et d'Héloïse* par M. Oddoul (1839, 2 vol. in-8°). M. Cousin a fait précéder son travail d'une remarquable introduction. Enfin on doit à M. Villenave père un volume intitulé : *Abélard et Héloïse, leurs amours, leurs malheurs et leurs ouvrages* (1834, in-8°), réimprimé en tête d'une traduction nouvelle des *Lettres d'Héloïse et d'Abélard*, par le bibliophile Jacob (Paris, 1840, gr. in-18).

ABÉLITES, ABÉLIENS, ou ABÉLONIENS, secte chrétienne qui, au rapport de saint Augustin, existait au nord de l'Afrique, dans les environs d'Hippone, vers la fin du quatrième siècle. D'après l'opinion commune, ces sectaires auraient emprunté leur nom à Abel, fils d'Adam, qui mourut sans avoir été marié; c'est pourquoi ils s'abstenaient du mariage,

afin de ne pas propager le péché originel en engendrant des enfants. Leurs erreurs se rattachaient évidemment à celles des anciens gnostiques; et comme les caïnites, les séthites, etc., ils appartenaient aux *abstinents*, qui, à partir du deuxième siècle, se sont toujours maintenus en Orient. Suivant les travaux de quelques investigateurs tout récents, il faudrait, au contraire, dériver la dénomination de cette secte du mot *Eljon*, le plus ancien et le plus simple des noms de Dieu. Ce nom était, en effet, au quatrième et au cinquième siècle le shiboleth de divers partis qui, mécontents de ce qui existait, confessaient une foi générale en Dieu, comme les plus anciens déistes. *Voy.* HYPSISTARIENS.

ABEN, mot commun aux langues sémitiques, et qui signifie *fils*. C'est le même mot que *Ben*, *Ebn* ou *Ibn*. On le trouve devant une foule de noms propres orientaux : comme Aben-Ezra, c'est-à-dire fils d'Ezra. Les personnages ainsi désignés ont aussi un autre nom, mais comme en Orient on ne connaît pas l'usage des noms patronymiques, pour éviter de confondre plusieurs individus qui se nomment de même, on les distingue en rappelant leur filiation, et c'est souvent le surnom qui prévaut.

ABENAKI, ABENAQUIS, ABENAKES, peuplade de l'Amérique du Nord, établie jadis dans cette partie du Canada qui confinait au pays autrefois appelé Nouvelle-Angleterre. Les Kinnebeks ou Cannibas, aux environs de Kinibequi, formaient une branche de cette peuplade, ainsi que les Loups, Mohégans, Mahikans ou Manhikans, qui habitaient, au commencement du dix-septième siècle, sur la rive orientale du cours supérieur du fleuve Hudson.

ABENBERG (Comté d'). Ce ci-devant comté d'Allemagne était situé dans l'ancien cercle de Franconie, sur le Rézat; il tirait son nom du château d'Abenberg, entre Spalt et Schwabach, et faisait partie de l'ancien Nordgau. Une grande obscurité règne encore sur l'origine et sur la descendance des comtes franconiens d'Abenberg. On les a souvent confondus avec les comtes bavarois d'Abensberg et avec les comtes de Babenberg dans le Rednitzgau, et il reste encore incertain s'ils descendent de la même souche que les burgraves de Nuremberg, depuis margraves de Brandebourg, ou si, conformément à l'opinion commune, la sœur (dont on ignore le nom) du dernier comte d'Abenberg, Frédéric II, mort en 1230, a transmis aux fils qu'elle eut de son mari, Frédéric, burgrave de Nuremberg, l'héritage paternel de ce comté avec l'avouerie du monastère de Heilsbronn. Du reste, la vie des comtes d'Abenberg, mentionnés dans un certain nombre d'actes et diplômes du moyen âge, offre à peine quelque intérêt aux généalogistes, et encore moins aux historiens. En 1296, Conrad jeune, bourgrave de Nuremberg, vendit le domaine d'Abenberg à Reimbotto, évêque d'Eichstædt; il appartient aujourd'hui au royaume de Bavière.

ABENCERRAGES ET ZÉGRIS. Les Abencerrages, ainsi s'appelait une des premières et des plus puissantes familles d'Espagne, au temps de la domination des Arabes à Grenade, c'est-à-dire à une époque où la population chrétienne de la péninsule avait déjà juré la ruine de l'islamisme et où des dissensions intérieures hâtaient encore la chute de l'empire musulman de Grenade. Hostiles en secret à leur souverain, les Abencerrages périrent misérablement; et le principal auteur de leurs malheurs et de leur ruine fut la famille des Zégris, laquelle occupait alors à la cour des rois de Grenade toutes les fonctions les plus importantes et était l'ennemie la plus déclarée des Abencerrages. L'amour d'un Abencerrage pour la sœur du roi Abou-Hassan, qui régnait depuis 1465, précipita la perte de toute cette famille. Au milieu du silence de la nuit, l'Abencerrage escalada l'Alhambra, pénétra jusque dans l'appartement de son souverain, afin de jouir des faveurs de son amante; mais l'audacieux fut trahi. Abou-Hassan, furieux de cette insulte, attire alors sous un prétexte spécieux tous les Abencerrages à l'Alhambra, et les fait impitoyablement massacrer sous ses yeux.

C'est dans Conde (*Historia de la dominacion de los Arabes en España* [3 vol., Madrid, 1820]) qu'on trouvera les détails les plus étendus sur l'histoire de la rivalité des Abencerrages et des Zégris, histoire dont la poésie s'est emparée si souvent pour la parer de ses plus brillantes couleurs. Ginez Perez de Hita, mademoiselle de Laroche-Guilhem, la tendre mademoiselle de Scudéry, et mademoiselle de Lafayette, qui nous a raconté le charmant épisode des amours de *Zayde* et de la belle *Zayda*, ont successivement traité ce supplément aux *romanceros* de l'Espagne, ce drame si rempli de haines inexorables, de trahisons, de vengeances. Une autre femme de lettres, le chevalier de Florian, s'empara à son tour de ce sujet; et qui de nous ne voit parfois encore passer comme dans un rêve ces tournois, ces bannières, ces cavaliers étincelants, ces femmes gracieuses? Enfin, le chantre d'Atala et de René a immortalisé cet épisode des guerres civiles de Grenade où brillent le génie et les passions d'une race glorieuse éteinte sans retour. Son *Dernier Abencerrage* est bien sans doute la dernière fleur de cette poétique couronne.

Le poëme que Perez de Hita a vulgarisé parmi nous n'a aucune valeur sérieuse aux yeux des historiens. Les historiens ont raison; mais l'histoire a vraiment tort. Cependant il est aussi avec elle quelques accommodements; et si elle conteste à la poésie la vérité des scènes, elle lui accorde du moins l'existence des personnages. C'est elle qui nous apprend que les Abencerrages étaient une tribu vaillante, qui jouissait à Grenade, entre autres priviléges, de celui de fournir à la capitale son premier kaïd, *al kaïd*, ce qu'on appelle encore en Espagne l'*alcayde mayor*. Ils prétendaient descendre des rois de Maroc et de Fez et du grand Miramamolin, ce qui prouve que le grand Miramamolin, les rois de Fez et de Maroc eux-mêmes étaient tout simplement des fils de sellier, ainsi que l'indique le nom lui-même : *ebn-serrâdj* (fils de sellier).

Quant aux Zégris, qui dans le poëme remplissent le rôle des traîtres de nos mélodrames modernes, ils descendaient des rois de Cordoue, et leur caractère sauvage se rapporte parfaitement à l'étymologie que donne de leur nom un savant et judicieux historien, M. Romey : *soghrours* (ratelier, et par extension frontière). Mohammed I^er^, roi de Grenade, pour assurer ses frontières, y élevait des places fortes, qui dans le langage imagé des Arabes étaient des dents prêtes à mordre l'ennemi. Les cavaliers auxquels il en confiait la garde prirent le nom de *Sogrhis* (défenseurs des frontières), dont, par corruption, on a fait *Zégris*. Ces cavaliers durent bientôt acquérir de l'influence et conserver pourtant au sein même des galanteries de la cour grenadine cette rudesse des camps qui effarouchait les regards des Daxara, des Fatima, des Zayda et de toute cette adorable pléiade dont les cavaliers se disputaient l'amour. « Entre ces rudes cavaliers et « les Abencerrages galants, gentils-hommes, beaux, discrets, « bien élevés (nous traduisons textuellement Perez de « Hita), » la lutte devait éclater; les *Soghris*, fiers de l'importance de leurs services, avaient en outre l'orgueilleuse âpreté du fanatisme arabe, et à leurs yeux les Abencerrages, *amis des chrétiens*, comme le dit souvent Perez de Hita, étaient presque des infidèles. Muza, frère du roi, va même jusqu'à leur reprocher d'être les descendants des chrétiens, dans une violente querelle survenue entre Abenhabet, Abencerrage, et Mohammed Zégri, querelle dont la belle Daxara, *la fleur de Grenade*, était la cause involontaire. Cela étant, que l'histoire rabatte tant qu'il lui plaira de l'exagération de ces influences rivales, et chicane la réalité des accidents de la division de ces deux tribus, pourquoi ne pas admettre que l'amour ait été pour beaucoup dans leur rivalité, sous ce ciel ardent et dans cette époque chevaleresque? Les historiens n'en parlent pas, dit-on, et M. Rosseeuw-Saint-Hilaire, dans son *Histoire d'Espagne*, oppose à ces héroïques inventions du génie arabe le silence de Conde, historien es-

pagnol, comme si le silence ou les affirmations de Conde prouvaient plus que les fantaisies de Perez de Hita, ou l'histoire de mademoiselle de la Roche-Guilhem et celle de madame de Gomez. Conde est sans contredit le moins exact des historiens, et il n'en est pas sur la foi duquel il soit moins permis de se hasarder. D'ailleurs l'histoire dit-elle tout? E. Barrault.

ABEN-EZRA ou ABRAHAM, fils de Méir, fils d'Ezra, célèbre et savant rabbin, naquit à Tolède, vers l'an 1119. Astronome, cabaliste, médecin, philosophe, grammairien, poëte, philologue, commentateur, il fut l'ornement de l'école rabbinique, et surnommé par les juifs le sage, le grand, l'admirable, titres que ses ouvrages ne justifient pas toujours. Brûlant du désir de s'instruire et de perfectionner ses connaissances, il parcourut l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grèce, et l'on croit qu'il mourut dans l'île de Rhodes, en 1174, ou vingt ans plus tard. Ce fut pendant le cours de ses longs voyages qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Il opéra une sorte de révolution dans la manière d'interpréter la Bible, en renonçant aux allégories pour ne s'attacher qu'au sens grammatical des mots et à l'explication littérale du texte. Aben-Ezra a écrit en hébreu corrompu et mélangé, tout en prouvant que l'usage de l'hébreu primitif ne lui était pas étranger dans des énigmes, pensées, inscriptions et autres petites pièces de poésie. Il a écrit aussi en arabe. Son style est élégant, mais si concis qu'il est souvent obscur. Comme astronome, Aben-Ezra est un de ceux qui ont partagé le globe terrestre en deux parties égales, au moyen de l'équateur. Son *Rechid-Chokmo* (*Initium sapientiæ*), ouvrage relatif à l'astronomie, et en partie traduit de l'arabe, étendit sa réputation, et a été traduit en latin. Ses *Commentaires sur l'Écriture sainte* ont été publiés à Venise, par Daniel Bomberg et Buxtorf, avec des notes, 1526. On cite encore ses *Commentaires sur le Pentateuque,* sur le *Talmud,* sur le *Cantique des Cantiques,* sur *Abdias, Jonas* et *Sophronias;* sur *Joel, Amos, Nahum* et *Habacuc,* sur les *Proverbes de Salomon,* etc..

ABENSBERG, petite ville de la basse Bavière, bâtie sur l'Abens, l'un des affluents du Danube, compte environ 1,200 habitants et est célèbre par la victoire qu'y remporta Napoléon, le 20 avril 1809, sur l'aile gauche de l'armée de l'archiduc Charles, commandée par l'archiduc Louis.

ABEOKOUTA, chef-lieu de la province d'Egba (royaume d Yorouba), est situé dans la Guinée au nord du Lagos. C'est moins une capitale qu'une vaste collection de villes et de villages, occupant tous un plateau qui s'élève à plus de 500 pieds au-dessus de la mer. Burton qui l'a visitée en 1862 raconte qu'elle est enceinte d'une forte muraille de terre, mal bâtie et irrégulièrement percée, et que le trafic y consiste en huile de palmier et en grains. On y compte environ 150,000 habitants. — Les principales villes de ce pays sont *Egga* et *Kakounda.*

ABERCROMBY (Sir Ralph), lieutenant général anglais, naquit en 1733, d'une famille écossaise ancienne et considérée. Après avoir reçu une excellente éducation, il entra en 1756, en qualité de cornette, dans un régiment des dragons de la garde. En 1760 Abercromby fut nommé lieutenant; puis il monta de grade en grade dans divers régiments de cavalerie et d'infanterie. De 1774 à 1780, il représenta le comté de Kinross dans la Chambre des communes. Après la paix de 1783 il fut mis à la demi-solde, avec le grade de colonel. Major général en 1787, et depuis 1797 lieutenant général en activité, il se fit la réputation d'un des meilleurs officiers de l'armée britannique. Sous les ordres du duc d'York, il prit part aux guerres de la révolution française, et signala sa bravoure à l'attaque du camp de Famars, le 23 mai 1793, et dans les combats sanglants de Dunkerque; mais il ne put empêcher les échecs successifs essuyés par les troupes britanniques dans cette campagne. Nommé gouverneur de l'île de Wight, on lui donna bientôt le commandement en chef contre l'Irlande révoltée, fonctions qu'il remplit avec autant de modération que de prudence. Ayant fait entendre des plaintes qui blessèrent le pouvoir, il fut remplacé par le marquis de Cornwallis. Appelé au commandement supérieur des troupes de l'Angleterre septentrionale, lord Abercromby fut créé membre du conseil privé, le 4 janvier 1799. Bientôt il fut chargé, sous le commandement en chef du duc d'York, de repousser les Français de la Hollande, avec une armée anglo-russe. La bataille de Berghen, livrée contrairement à ses avis, et gagnée par le général Brune, rendit inutiles tous les efforts des coalisés. Le duc d'York conclut, le 18 octobre, un armistice avec le général français. Dans son indignation, Abercromby donna sa démission. Chargé, en 1800, d'une tentative contre Cadix, il ne fut pas plus heureux, et la même mauvaise étoile le suivit en Égypte. Après s'être d'abord emparé d'Aboukir, le 2 mars 1801, il marcha contre l'armée française, commandée par le général Menou, et qui s'était repliée sur Alexandrie. Le 21 mars, deux heures avant le point du jour, son armée se vit attaquée par l'intrépide Menou, dont les forces étaient de beaucoup inférieures. Abercromby repoussa deux fois l'attaque de nos soldats; mais ceux-ci, perçant les deux lignes d'infanterie anglaise, pénétrèrent jusqu'à sa réserve. La plupart de ses officiers furent blessés sous ses yeux, et frappé mortellement lui-même, il mourut à bord d'un bâtiment qui le transportait à Malte, le 28 mars 1801. Le gouvernement anglais lui a fait élever un monument dans l'église de Saint-Paul, à Londres.

ABERCROMBY (James), baron de Dunfermline, pair d'Angleterre, né le 7 novembre 1776, était le troisième fils du précédent. Avocat de Lincoln's-Inn, il devint juge avocat général en 1827, chef baron de l'Échiquier en Écosse en 1830. Élu député à la chambre des Communes par la ville d'Édimbourg en 1832, il fit partie du cabinet Melbourne en 1834, comme maître de la monnaie. En 1835 il fut nommé speaker des Communes, honneur qu'il dut à ses vertus modestes, à son caractère doux et affable, et à ses idées libérales; il l'emporta de dix voix sur son concurrent tory, sir Manners Sutton. A l'avénement de la reine Victoria (1837) un nouveau parlement ayant été convoqué, sir James Abercromby y obtint encore les honneurs de la présidence, et cette fois sans opposition. En 1839 il se démit de ces fonctions, et fut créé pair. Il est mort près d'Edimbourg le 17 avril 1858. Son fils, sir Ralph Abercromby, né en 1803, a été ministre d'Angleterre à Florence et à La Haye.

ABERDEEN, comté de l'Écosse centrale qui au nord-ouest s'avance dans la mer du Nord avec le cap Kinnand, entre Bauff et Inverness au nord-ouest, et Perth, Angus (Farfar) et Kinkardine au sud, comprend une superficie d'environ 510 myr. carrés, avec une population de 244,607 âmes. La partie sud-ouest, dans laquelle se trouve le mont Grampian, présente un sol montagneux, couvert tantôt d'épaisses forêts, tantôt de landes parsemées de rochers; les points culminants de cette montagne sont le Ben-na-Muic-Dugh (1,440 mètres au-dessus du niveau de la mer), le Cairntoul (1,415 m.), le Cairngorm (1,365 m.) et le Benavon (1,321 m.). Au nord-ouest, le sol s'abaisse successivement pour finir par ne plus former qu'un terrain médiocrement accidenté et même plat. Cependant ses côtes sont généralement bordées de rochers très-élevés, au milieu desquels abondent les grottes naturelles. Ses principaux cours d'eau sont le Déveron, qui le sépare du comté de Bauff; l'Ugie; l'Ythan, où on pratique la pêche des perles; le Don, avec l'Urie et la Dee. Le climat en est généralement doux et tempéré, malgré l'extrême inconstance des vents qui y règnent. L'agriculture, l'élève des bestiaux, la pêche et le commerce constituent les principaux moyens d'existence des habitants.

La capitale du comté d'Aberdeen est la ville du même nom, que la Dee partage en vieille et nouvelle ville, unies entre elles par un pont d'une seule arche et d'une extrême

hardiesse; car elle n'a pas moins de 44 mètres de développement. La population d'Aberdeen est évaluée à 88,125 âmes. Elle possède une université richement dotée, dite *collége Maréchal*, fondée en 1593, avec observatoire, bibliothèque et musée. Old-Aberdeen possède aussi une université dite *collége du Roi*, fondée en 1494. Chacune de ces universités renferme trois cent cinquante étudiants. Le port d'Aberdeen était autrefois peu sûr; mais il est aujourd'hui protégé par une jetée de granit de 300 mètres de longueur et défendu par deux batteries. Des manufactures considérables d'étoffes de laine et de coton, des fonderies importantes, l'exportation des dalles de granit et de meules pour les moulins, la pêche au Groenland et la pêche du saumon dans les eaux du Don et de la Dee fournissent de nombreux éléments d'activité et de prospérité au commerce étendu que fait Aberdeen.

ABERDEEN (Georges-Hamilton GORDON, comte d'), pair d'Angleterre, né le 28 janvier 1784, fils de lord Haddo, était issu d'une vieille famille écossaise. Après avoir voyagé sur le continent et fait un séjour d'assez longue durée en Grèce, il se fit d'abord connaître en fondant à Londres, en 1804, l'*Athenian Society*, espèce de club où l'on ne pouvait être admis que lorsqu'on avait fait un voyage en Grèce. En 1813 on lui confia une mission importante près de la cour de Vienne, qu'il parvint à détacher de l'alliance de la France, et avec laquelle il signa, à cet effet, à Tœplitz, le 3 octobre 1813, un traité contre Napoléon. Nommé alors officiellement envoyé extraordinaire à Vienne, ce fut lui qui négocia l'alliance du roi de Naples, Murat, avec l'Autriche; mais il ne put prévenir la rupture amenée entre les deux parties contractantes en 1815. Pair d'Écosse depuis 1814, lord Aberdeen appartenait dans la chambre haute au parti tory. En 1828 il obtint, dans le cabinet dont le duc de Wellington était chef, le portefeuille des affaires étrangères. En cette qualité il s'écarta de la ligne politique suivie par son prédécesseur Canning; et, ami intime de Metternich, il se montra en toutes occasions favorable à la politique autrichienne. C'est ainsi qu'il désapprouva la bataille de Navarin, qu'il qualifia dans le parlement d'*untoward event*, encore bien qu'il eût signé avec la France et la Russie les premiers protocoles relatifs à la Grèce. C'est ainsi encore qu'il négocia en faveur de dom Miguel, qu'il avait lui-même peu de temps auparavant traité en plein parlement de *monstre d'une nouvelle espèce*. L'agitation produite en Angleterre par la question de la réforme amena, le 16 novembre 1830, la dissolution du ministère Wellington, dont l'acte politique le plus important avait été la reconnaissance immédiate de Louis-Philippe en qualité de roi des Français. Adversaire du ministère whig, lord Aberdeen se montra le défenseur zélé de dom Miguel et de don Carlos. Dans le court ministère tory intérimaire Peel et Wellington, créé le 14 novembre 1834 et dissous le 8 avril suivant, il eut le portefeuille des colonies; et dans le ministère Peel formé en 1841, lors de la chute de l'administration Melbourne, il reprit celui des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'en 1846. Rallié à la politique commerciale de sir Robert Peel, lord Aberdeen se prononça sur les questions de la liberté religieuse, du libre échange et de la réforme parlementaire dans le sens de l'opinion libérale. En 1850 lord Aberdeen soutint la motion de lord Stanley contre la conduite de lord Palmerston en Grèce. Dans une crise ministérielle, amenée par la loi contre l'agression papale, lord Aberdeen, qui était protestant presbytérien, reconnut qu'en matière de conscience et de religion la législation ne peut rien, et n'ayant pu tomber d'accord avec sir James Graham sur la question des évêchés catholiques, il refusa d'entrer dans un nouveau ministère. Cependant, le 28 décembre 1852, sur la démission du comte Derby, il accepta le titre de premier lord de la Trésorerie, dont il se démit le 30 janvier 1855. En 1853 il déclara que le ministère ne présenterait pas de nouvelles lois contre les réfugiés. Bientôt la guerre éclata en Orient, et l'Angleterre prit parti avec la France contre la Russie. Lord Derby lui reprocha plus tard d'avoir trompé l'empereur Nicolas, en ne lui faisant pas assez tôt connaître les véritables sentiments de l'Angleterre. Du reste, lord Aberdeen se faisait peu d'illusion sur les concessions faites par la Porte aux chrétiens, et il disait en 1856 que sans la surveillance continuelle des puissances, le firman du sultan ne vaudrait pas même le papier sur lequel il a été écrit. Lord Aberdeen est mort le 13 décembre 1860. — Ses quatre fils ont tous siégé dans la Chambre des Communes; *Georges*, l'aîné, est mort en 1864, après avoir été sous le nom de *lord Haddo* l'un des orateurs du parti libéral.

ABERLI (Jean-Louis), dessinateur qui mit les Vues de la Suisse à la mode, était né en 1723, à Winterthur. Élève de Jacques Grimm, de Berne, il peignit d'abord le portrait. Son goût pour le paysage l'ayant emporté, il vint à Paris en 1759. Plus tard il retourna à Berne, où il jouissait d'une grande considération, et où il mourut en 1786.

ABERNETHY (John), chirurgien distingué, naquit en 1763, à Derby, en Irlande, mais vint jeune à Londres. Élève de J. Hunter, il s'attacha surtout à l'étude de l'anatomie. Ses succès furent tels qu'on le nomma bientôt professeur d'anatomie et de chirurgie au Collége des chirurgiens, puis directeur de l'hôpital de Bertholomew, qui lui est redevable de son excellent enseignement et de son beau musée pathologique. Quoique ses manières roides avec ses confrères dussent naturellement lui aliéner de plus en plus leurs sympathies, il obtint cependant de nombreuses distinctions. Lorsqu'il mourut à Londres, le 20 avril 1831, sa réputation d'habile et de savant opérateur était aussi bien établie à l'étranger qu'en Angleterre. Ceux de ses ouvrages qui ont obtenu le plus de succès sont sa *Classification des tumeurs* et son *Traité de la Pseudosyphilis*. On les trouve dans ses *Surgical and Physiological Works* (4 vol., Londres, 1831).

ABERRATION (du latin *ab*, de, *errare*, s'écarter). On appelle ainsi, en astronomie, un changement apparent dans la situation des étoiles, qui nous les fait paraître éloignées du lieu qu'elles occupent véritablement. L'aberration est un effet du mouvement annuel de la terre autour du soleil combiné avec le mouvement progressif de la lumière. Si l'on se représente la terre tournant autour du soleil, et une étoile fixe laissant tomber des rayons lumineux perpendiculairement à la direction de ce mouvement, l'œil de l'observateur et les rayons de lumière se rencontrent, et celui-ci, qui ne s'aperçoit pas du mouvement de la terre, attribue à la lumière, outre son mouvement perpendiculaire, un autre mouvement, parallèle à la direction de celui qu'exécute notre planète. La lumière emploie 8 minutes 13 secondes pour décrire le rayon moyen de l'écliptique, et dans cet intervalle de temps la terre parcourt un arc de son orbite qui est égal à 20" 25. Toutes les fois qu'il s'agit de connaître la véritable situation d'une étoile fixe, il faut donc se rappeler que sa lumière vient frapper notre œil dans la direction de la diagonale du parallélogramme dont les côtés sont formés par le mouvement réel de la lumière et par son mouvement apparent. Nous ne voyons les étoiles fixes dans le lieu qu'elles occupent réellement qu'autant que nous nous en éloignons ou que nous nous en approchons en ligne directe. Dans toute autre situation l'astre nous apparaît un peu en avant de sa position réelle.

Les planètes présentent aussi ce phénomène, quoique à un degré moins sensible. Des études auxquelles il a donné lieu il résulte : 1° que les étoiles fixes placées dans le plan de l'écliptique décrivent pendant le laps d'une année une ligne droite à droite et à gauche de leur lieu réel; 2° que les astres qui se trouvent placés dans les pôles de l'écliptique décrivent dans le même espace de temps un cercle autour de leur lieu réel; 3° enfin que ceux qui sont situés entre le plan et les pôles de l'écliptique décrivent chaque année une

ellipse autour de la place qu'ils occupent réellement. Des calculs faits sur les aberrations ont servi à dresser des tables propres à abréger les travaux astronomiques.

La découverte de l'aberration, l'une des plus remarquables qu'on ait faites en astronomie, et la plus intéressante de celles qui signalèrent le dix-huitième siècle, est due à l'astronome anglais Bradley. Avant les observations faites par Picard en 1672, on était convaincu que les étoiles ne changeaient pas de place pendant le cours d'une année. Cet astronome remarqua que l'étoile polaire avait, en divers temps de l'année, des variations de quelques secondes. Mais les savants, déjà persuadés du mouvement de la terre, estimaient que ces variations étaient le résultat de la parallaxe annuelle ou de la parallaxe du grand orbe. Cassini et Manfredi soutenaient, eux, qu'il n'y avait pas de parallaxe annuelle. Il fallait par conséquent des observations très-exactes et très-multipliées pour déterminer les causes des variations annuelles que l'on apercevait dans la position des étoiles. C'est ce qu'entreprit Bradley, et ce qu'il exécuta avec le secours d'un riche particulier appelé Samuel Molineux.

ABERRATION (*Optique*), dispersion des rayons de lumière qui, partant d'un objet et traversant le verre d'une lentille, au lieu d'aller se réunir au même point du foyer, se répandent sur une petite étendue, et forment par conséquent une image un peu confuse. Cette aberration a deux causes : 1° la sphéricité des verres ou des miroirs ; 2° la réfrangibilité diverse des rayons. La première de ces causes vient de ce qu'un verre circulaire, tels que ceux dont on se sert pour les lunettes d'approche, ne peut pas rassembler en un seul point tous les rayons de lumière qui en traversent les différents points ; la seconde provient de la décomposition d'un faisceau des rayons, qui en traversant un milieu diaphane, tel que le verre d'une lunette, se divise en différentes couleurs.

ABERRATION DE L'ESPRIT HUMAIN, déviation de l'esprit qui base des inductions sur un principe faux ou exagéré. L'histoire des sciences, surtout des sciences morales, n'est trop souvent qu'une longue série d'aberrations. Mais les aberrations ont quelquefois longtemps passé pour des vérités. La marche de la science, le travail de la civilisation, amènent à reconnaître comme faux ce qui jusque là passait pour vrai. Les doctrines absolues conduisent surtout à l'absurde, et sont cause d'une foule d'aberrations. S'il fallait citer des exemples, nous rappellerions Xénophane d'Élée, et après lui Pyrrhon, niant avec les sceptiques l'existence de la matière ; Épicure ne tenant compte, dans l'étude de la nature humaine, que des penchants sensuels. La philosophie moderne n'a pas été moins féconde en aberrations que la philosophie ancienne.

ABGAR, surnommé *Ouchomo*, c'est-à-dire *le Noir*, souverain de l'empire osrhoénien d'Édesse ; contemporain d'Auguste et de Tibère, le quatorzième des Abgarides. On prétend qu'affligé d'une maladie grave et ayant entendu parler des cures miraculeuses du fils de Dieu, il lui écrivit pour l'engager à venir à Édesse le guérir. Eusèbe a traduit du syriaque cette lettre ainsi que la reponse qu'y fit, dit-on, notre Sauveur. Il affirme les avoir tirées toutes deux des archives de la ville d'Édesse, et n'hésite pas à les regarder comme authentiques. Une circonstance, toutefois, qui prouve bien que c'est là l'œuvre d'un faussaire maladroit, c'est que dans la lettre de Jésus-Christ se trouvent cités des passages de l'Évangile. Au reste l'Église de Rome les a déclarées apocryphes ; mais c'est peut-être là le motif qui a engagé divers théologiens protestants à soutenir l'opinion contraire. A l'époque du schisme soulevé par les iconoclastes, il fut grandement question d'un portrait de Jésus-Christ que celui-ci aurait envoyé à Abgar. Les villes de Rome et de Gènes s'en disputent encore aujourd'hui le prétendu original.

ABGARIDES, nom d'une dynastie qui a régné sur la contrée d'Édesse en Mésopotamie. *Voyez* Édesse et Abgar.

ABIDA, divinité des Kalmouks, qui, selon la croyance de ce peuple, attire à elle, d'une manière mystérieuse, les âmes des morts, au moment où elles se séparent du corps ; elle permet à celles qui sont pures de péché d'errer librement dans les airs, mais chasse loin d'elle, par son souffle, celles que le péché a souillées. Elle leur donne aussi la liberté de rentrer dans un autre corps, d'homme ou d'animal. Sa demeure est dans le ciel, vers le point où le soleil se lève.

ABIES. *Voyez* Sapin.

ABIGAIL, femme juive d'une grande beauté, épouse de Nabal, désarma par ses charmes David, irrité contre ce riche particulier, qui lui avait refusé des secours. Après la mort de son mari Abigail devint l'épouse de David.

ABILDGAARD (prononcez *Abildgaurd*), nom d'une famille danoise dont plusieurs membres se sont illustrés dans les sciences et les arts. *Sœren* Abildgaard, mort en 1791, a laissé des dessins qui reproduisent avec une rare exactitude différents monuments de l'antiquité scandinave. Le gouvernement danois l'avait fait voyager pour en lever les plans et en prendre les vues. — Son fils aîné, *Pierre-Christian* Abildgaard, mort en 1801, fonda l'École vétérinaire et la Société d'Histoire Naturelle de Copenhague. Les mémoires de cette société et ceux de la Société royale des Sciences de Danemark contiennent de lui diverses dissertations. — *Nicolas-Abraham* Abildgaard, frère du précédent, né à Copenhague en 1744, mort dans la même ville, le 4 juin 1809, avec le titre de directeur et de professeur de l'Académie des Beaux-Arts, le peintre le plus remarquable que le Danemark ait encore produit, était un artiste doué des plus heureuses facultés. Ses ingénieuses compositions décèlent des études profondes, un riche fonds d'idées, et une remarquable vigueur de pinceau. Un séjour de cinq ans en Italie perfectionna ses études premières et son talent. Dans les créations de sa féconde imagination, on remarque un caractère souvent mélancolique, mais toujours grandiose et imposant. Le style de ses tableaux historiques est noble, pur, en même temps que d'un coloris dont peu d'artistes modernes ont su égaler la vivacité, surtout dans le nu. La majeure partie de ses grandes toiles historiques décoraient les appartements du château de Christiansborg ; l'incendie qui dévora cette belle résidence royale, en 1794, les détruisit presque toutes. Parmi les nombreux élèves de ce peintre nous citerons l'illustre sculpteur Thorwaldsen.

ABIME. *Voyez* Abyme.

ABIMÉLECH. Nom des rois philistins de Gérare. La Bible en mentionne deux : l'un contemporain d'Abraham, dont il voulut enlever la femme, Sara, la croyant sa sœur ; l'autre contemporain d'Isaac, à qui il voulait de même enlever Rebecca. Tous deux contractèrent alliance avec les patriarches. — L'Écriture cite un autre Abimélech, fils de Gédéon, qui fut juge d'Israel, et mourut en faisant la guerre aux Sichémites, révoltés contre lui.

ABINGER (Sir James SCARLETT, lord), premier baron de l'Échiquier et un des quinze juges de l'Angleterre, était né, en 1769, à la Jamaïque, où sa famille avait résidé longtemps, et où elle possédait de grands biens. Sous le nom de Scarlett, il acquit une très-grande renommée dans le barreau anglais, où il fut longtemps à peu près sans rival. Il parut pour la première fois au parlement en 1819. Nommé solliciteur général en 1829, sous le ministère du duc de Wellington, il fut fait premier baron de l'Échiquier et créé pair, sous le titre de baron Abinger, lors de la formation du ministère Peel-Wellington en 1834. Il est mort à Londres, le 7 avril 1844, à la suite d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé en remplissant ses fonctions judiciaires.

AB INTESTAT. *Voyez* Intestat.

ABINZI, nom russe d'une peuplade tatare de race sibérienne, qui s'appelle elle-même *Abalar*, c'est-à-dire *pères* ; elle vit errante sur le Tom supérieur du gouvernement russe de Kolywan, au sud de la ville de Kusnetzk. Ces hordes

appartiennent aux Tatares Tomsky sur le Tom ; mais, comme tous les Tatares sibériens, elles empruntent à leurs demeures leur nom particulier. Les principaux moyens d'existence des *Abinzi* sont la chasse et la pêche ; pourtant ils se livrent aussi à la fonte du fer et aux travaux de la forge, et en partie à l'agriculture. En hiver ils se font des huttes à moitié creusées dans le sol; mais en été ils se tiennent sous des tentes, qu'ils dressent tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Dans les pays où ces hordes circonscrivent leur vie nomade, on trouve de nombreux monuments d'une civilisation antérieure, tels que des vases, des armes, des médailles, etc.

ABIPONS, tribu indienne composée d'environ 5,000 individus, et fixée sur les rives de la Plata, entre 28 et 30° de latitude sud. Les hommes, généralement doués d'une stature élevée, nagent avec une merveilleuse adresse, se tatouent et ont presque tous le nez aquilin. Leurs juges pendant la paix deviennent leurs chefs en temps de guerre. La pêche et la chasse constituent à peu près leur unique ressource; de longues lances et des flèches à pointes de fer composent leur armure. Pendant les cinq mois de pluie de la saison d'hiver ils se réfugient dans les nombreuses îles qui embarrassent le cours de la Plata, ou bien ils se construisent des huttes au sommet des arbres.

AB IRATO, mots latins qui s'appliquent à ce qui est fait ou dit par un homme en colère.

En droit romain certaines libéralités faites par haine ou colère étaient dites *ab irato*. L'action *ab irato* était la demande faite par l'héritier légitime du testateur de la nullité de cette disposition. Cette action n'existait pas dans l'ancienne législation, précisément à cause de l'étendue extraordinaire que la loi des Douze Tables avait reconnue à la puissance paternelle. Quand l'organisation de la famille commença à se modifier, le droit prétorien admit *la plainte d'inofficiosité*. Ou établit que, dans tous les cas, une certaine quotité des biens du défunt, appelée *légitime*, serait réservée aux enfants, et que le père ne pourrait les en priver que pour certains motifs déterminés. Dans les pays français de droit coutumier l'action *ab irato* était également permise aux descendants et aux ascendants du défunt. La coutume de Bretagne la donnait même aux collatéraux. Le législateur moderne, sans admettre ni rejeter expressément cette action en nullité, en a laissé l'entière appréciation à l'arbitrage du juge, qui doit décider si les faits qui lui sont dénoncés sont d'une telle nature que le donateur ou le testateur puisse être réputé n'avoir pas eu lors de sa disposition le libre exercice de sa raison.

ABJURATION. Ce mot a plusieurs sens en français : on peut *abjurer* une erreur, des sentiments de haine; mais c'est surtout en matière de religion qu'il trouve son application. Le plus souvent il s'entend du passage d'une confession chrétienne à une autre communion chrétienne. L'accession à la religion chrétienne d'un juif, d'un musulman, etc., prend le nom de *conversion*, le renoncement au culte chrétien est souvent traité d'*apostasie*.

Lorsqu'elle est dictée par une sincère conviction, et qu'elle a reçu l'aveu d'une conscience éclairée, l'abjuration est un acte louable. Nous croyons seulement qu'alors elle doit avoir un caractère de fermeté modeste, surtout si celui qui reconnaît son erreur a laissé des traces apparentes dans une opinion contraire, ou occupé une position élevée dans l'ordre social. Tout au moins faut-il, dans ce cas, que l'abjuration ne puisse être entachée d'aucun motif d'intérêt personnel ; autrement, on serait autorisé à n'y voir qu'une spéculation, d'autant plus digne de mépris que d'un côté la conscience du néophyte converti n'y aurait aucune part, et que de l'autre le ciel aurait été pris à témoin d'un engagement sans sincérité; car il y a quelque chose de sacramentel dans *l'abjuration*. On ne passe pas d'une religion dans une religion dissidente sans qu'aux yeux de tous la Divinité n'intervienne dans ce nouveau contrat; le mot lui-même l'indique : il renferme un *jurement* dans son étymologie ; et par le jurement celui qui le prononce se place en présence de Dieu ; or, il n'y a pas de code religieux ou civil qui ne statue des peines contre le parjure. Le mensonge devant l'autel sera toujours le pire de tous.

En remontant vers le berceau de la monarchie française, on trouve plusieurs abjurations célèbres. Celle de Clovis, la première en date, fut plutôt une concession par laquelle ce fier Sicambre quitta le paganisme pour la religion du Christ, et moins une conversion véritable qu'un traité conditionnel passé entre le ciel et lui contre les Allemands qu'il s'apprêtait à combattre. A bien dire, ce fut le Dieu de Clotilde qui obtint le prix de la victoire. Ainsi, vers la fin du cinquième siècle, le christianisme, déjà implanté dans les Gaules par un effet tout providentiel, reçut du roi des Francs sa première consécration; ce fut en même temps une conquête de la communion romaine sur l'arianisme, dont l'invasion était devenue menaçante en Europe.

Une abjuration plus importante à tous égards est celle que le roi de Navarre prononça en 1593, c'est-à-dire onze siècles après celle de Clovis. On a prétendu que la soumission de Henri IV à l'Église de Rome eut un motif politique : on l'a cru parce qu'effectivement cette conversion pouvait être très-utile à l'établissement du pouvoir royal dans la personne de ce prince; ce qui, pour être vrai, n'attaquerait pas essentiellement la sincérité de cet acte religieux, du moins si nous tenons compte de la parole du duc de Sully lui-même, dont le témoignage très-explicite ne saurait être révoqué en doute en pareille matière. Ici l'intérêt de l'État et la bonne foi de Henri ont bien pu se trouver d'accord, et cette coïncidence n'a été démentie par aucun événement subséquent, à moins qu'on n'attache une importance exagérée au bon mot échappé à la verve parfois joviale du Bourbon béarnais : *Ventre saint Gris! le royaume de France vaut bien une messe*. Qui sait si cette saillie déplacée, mais probablement innocente, ne mit pas le couteau dans la main d'un exécrable fanatique ? Ce que dit sur l'abjuration de son maître et ami l'austère Béthune, dans la cinquième partie de ses *Mémoires* (on en doit, il est vrai, la rédaction à un homme d'Église, l'abbé de l'Écluse; mais les originaux sur lesquels il a travaillé ont pu être consultés par le public : ils existent encore en partie à la Bibliothèque nationale), prouve que ce fut là une abjuration sincère. Les abjurations d'Auguste II, roi de Pologne (1706), de l'impératrice Catherine II (1762), de Bernadotte (1810) n'eurent qu'un motif politique.

Les persécutions contre les protestants, arrachées à la vieillesse d'un grand roi, les violences physiques et morales exercées contre les pères et les enfants, les spoliations dont ils furent victimes, les jeunes filles passant des bras de leurs mères dans des cloîtres, où on leur apprenait à maudire ce que leurs parents avaient honoré, les jeunes garçons jetés dans des séminaires, où une foi étrangère leur était imposée, offriraient un tableau trop lugubre, si nous avions accepté la tâche d'en retracer seulement quelques épisodes. Ce qui ajouterait, suivant nous, beaucoup à sa couleur sombre, c'est que les violences qui y figuraient étaient un réel anachronisme par rapport à l'état des mœurs et à l'époque où elles affligeaient le pays. On était en effet déjà loin de la Saint-Barthélemy, de hideuse mémoire ; l'opinion était formée sur cette journée : et pourtant on peut dire que les dragonnades et les proscriptions qui eurent lieu vers la fin du règne de Louis XIV furent une seconde Saint-Barthélemy, moins les assassinats dans la rue. Il est pénible de se souvenir que nombre de familles nobles se sont enrichies à cette époque de la dépouille des malheureux religionnaires : on proscrivait alors moins par haine que par calcul. Les abjurations obtenues par la crainte ou achetées à prix d'argent dans ces jours néfastes, n'ayant aucun caractère de moralité, n'en méritent pas le nom. Dieu et le pacte social dont il est l'âme y furent également outragés.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur l'abjuration de la reine de Suède, qui en 1654 passa assez fastueusement du luthérianisme à la catholicité. Nous nous dispenserons même de l'examen de cet acte, parce que nous ne croyons pas à sa sincérité. Christine, dont l'intention était de voir ses jours couler à Rome, non sans éclat, au milieu des chefs-d'œuvre de l'art ancien et des philosophes de son temps, avait trop le désir que l'on s'occupât d'elle en ce bas monde pour qu'après son abdication son abjuration ne fût pas encore une manière de faire du bruit. Il est réellement assez difficile de croire à la foi religieuse de cette femme.

L'abjuration doit être un acte rare. On ne saurait passer d'une religion dans une autre sans y avoir mûrement réfléchi, ainsi que paraît l'avoir fait Turenne, dont aucun motif humain ne détermina le changement de culte.

Nous n'aurons garde de voir une abjuration proprement dite dans l'appel à la foi chrétienne des hordes barbares ou sauvages, soustraites par de respectables missionnaires au fétichisme. Ce sont là de véritables conversions, ce sont là des actes de haute civilisation, entrepris aux risques et périls des successeurs des apôtres; et nous en rapportons l'honneur à un zèle qui n'attend point ses palmes de la générosité des hommes. KÉRATRY.

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT D'), traducteur assez médiocre d'un grand nombre d'auteurs classiques, grecs ou latins, naquit à Châlons-sur-Marne, le 5 avril 1606. Son père, qui était protestant, après lui avoir donné une éducation première, l'envoya finir ses études à Sedan, où il reçut les leçons et adopta les principes du fameux Roussel, ce ministre réformé qui fut plusieurs fois ambassadeur. De Sedan Perrot d'Ablancourt vint à Paris, où, après avoir étudié le droit, il fut reçu avocat au parlement. La mort de son père l'ayant rappelé à Châlons, il fut sur le point de se marier avantageusement; mais des obstacles ayant retardé cette union, elle se trouva rompue par le changement de croyance de Perrot d'Ablancourt. Il avait cédé à cet égard aux obsessions de sa famille, et surtout de Cyprien Perrot, son oncle, conseiller à la grand'chambre, qui promettait au jeune avocat de lui résigner sa charge. Cependant Perrot d'Ablancourt regrettait les croyances religieuses au sein desquelles il avait été élevé; deux ans après les avoir quittées, il prit la résolution d'étudier sérieusement les deux religions, et son retour au protestantisme fut le résultat d'un long examen. Pour se soustraire aux clameurs qu'excita dans sa famille ce retour aux doctrines de son père, il alla vivre deux années en Hollande et en Angleterre. Perrot d'Ablancourt revint ensuite à Paris, demeura quelque temps chez son ami Patru, puis fixa sa résidence près du Luxembourg, loin du bruit de la grande ville. A partir de ce moment il se livra sans partage à la culture des belles-lettres.

Conrart et Patru furent ses amis particuliers, et l'on doit à ce dernier une notice dans laquelle on trouve sur la personne, la vie et les ouvrages de Perrot d'Ablancourt, des détails curieux et piquants.

Au mois de septembre 1637 il fut reçu membre de l'Académie Française; il s'occupait d'une traduction de Tacite au moment où les guerres de la Fronde ayant ruiné une partie de son patrimoine, il se vit contraint d'aller vivre dans sa terre d'Ablancourt, dont il ne sortait qu'assez rarement pour venir à Paris faire imprimer ses ouvrages. Une maladie de vessie qui le tourmentait l'empêcha bientôt non-seulement de marcher, mais encore d'aller en voiture. Enfin, cette maladie l'emporta le 17 novembre 1664, âgé de cinquante-huit ans.

Perrot d'Ablancourt avait traduit successivement : L'*Octavius* de Minutius Félix; quatre harangues de Cicéron, *pro Quintio, pro lege Manilia, pro Ligario, pro Marcello;* les œuvres de Tacite; la *Retraite des Dix mille*, de Xénophon; *les guerres d'Alexandre*, d'Arrien; les *Commentaires* de César; l'*Histoire* de Thucydide; les *Apophthegmes* des anciens; les *Stratagèmes* de Frontin; Lucien, avec des remarques; l'*Afrique* de Louis de Marmol, etc. Si ces traductions ont joui autrefois d'une certaine célébrité, due à l'élégance du style, elles sont à juste titre tombées de nos jours dans l'oubli, à cause des altérations continuelles qu'on y rencontre, et qui faisaient que les amis de l'auteur le nommaient le *hardi d'Ablancourt*, et appelaient ses œuvres de *belles infidèles*. Par exemple, on lui reproche avec raison d'avoir altéré le texte de Tacite, au point de n'avoir pas traduit les noms propres, et de s'être contenté de les rendre par des termes vagues, comme *deux sénateurs, un officier*. De même Lucien, dans la version de Perrot d'Ablancourt, a plutôt l'esprit français du dix-septième siècle que celui de son temps. LE ROUX DE LINCY.

ABLATIF. *Voyez* CAS.

ABLÉCIMOF (ALEXANDRE), officier d'état-major russe, mort à Moscou en 1784, dut la découverte et la direction de son talent au hasard qui l'avait placé près du poëte Alexandre Soumarokof, dont il fut pendant quelque temps le secrétaire. Il a écrit des comédies, des contes, des élégies, des épigrammes; mais son œuvre capitale est un opéra-comique intitulé *Le Meunier*, qu'on représente encore quelquefois aujourd'hui, et qui a conservé jusqu'ici le privilége de plaire à un peuple dont il peint avec esprit et vérité les mœurs originales.

ABLÉGAT, du latin *ablegatus*, envoyé, désignait autrefois un agent diplomatique de second ordre, et désigne encore à la cour de Rome un officier commis par le pape pour faire en quelque circonstance particulière, comme lorsqu'il s'agit de remettre la *barrette* aux cardinaux nouvellement nommés en pays étrangers, les fonctions d'envoyé du saint-siége. Il est rare que les ablégats soient prêtres : ce ne sont le plus souvent que de très-jeunes gens, choisis parmi les membres des familles les plus illustres de Rome ou de l'État romain, et ayant tout au plus les ordres inférieurs. Cependant en quittant Rome ils prennent l'habit ecclésiastique, les bas violets et la *manteletta* des prélats. On leur donne alors le titre de *Monsignor*. On les appelle aussi *internonces*.

ABLÉGATION (*Droit romain*), espèce de bannissement que les pères pouvaient, aux termes des lois romaines, qui leur conféraient droit de vie et de mort sur leurs enfants, prononcer contre ceux de leurs fils de la conduite desquels ils avaient lieu d'être mécontents.

ABLETTE, petit poisson type du genre able, famille des cyprinoïdes de Cuvier. L'ablette a de 14 à 21 centimètres de longueur. Son corps est étroit, son front droit et sa mâchoire inférieure un peu plus longue que la supérieure. Ses écailles minces, peu adhérentes, d'un vert jaunâtre sur le haut du dos, présentent un éclat argenté sur les côtés et sur l'abdomen. Cet éclat métallique tient à la présence d'une substance nacrée qui entoure la base des écailles; les intestins sont également recouverts par cette matière brillante, qui porte dans le commerce le nom d'*essence d'Orient*. Pour l'obtenir, on écaille le poisson, et on malaxe les écailles dans l'eau; la substance nacrée tombe au fond du liquide quand on le laisse reposer. On décante alors, puis on lave de nouveau jusqu'à ce qu'il ne reste plus d'impuretés. Le tout est jeté ensuite sur un tamis, qui laisse passer la substance nacrée et retient les écailles. On décante encore une fois, et l'on retire une matière visqueuse, qui est l'essence d'Orient, avec laquelle on fabrique les perles artificielles. Lorsqu'elle est bien préparée, elle présente l'aspect et les reflets des perles véritables ou de la nacre de perle la plus fine. Cette substance se putréfie facilement à l'humidité, mais on peut remédier à cet inconvénient au moyen de l'ammoniaque liquide.

ABLUTION (du latin *abluere*, laver, nettoyer). L'ancienne loi fait une mention fréquente des *ablutions* ou purifications; elles jouaient en effet un rôle fort important dans le culte judaïque. Il est à remarquer que le paganisme, de même que la religion de Brahma, recommandait vivement des ablutions. Ne semble-t-il pas que le sentiment d'une im-

pureté inhérente à la nature humaine soit, pour ainsi dire, inné au cœur de l'homme, et qu'il doive se retrouver dans tous les cultes?

Il y a plusieurs sortes d'*ablutions* dans la liturgie catholique : le baptême, l'aspersion, le lavement des pieds et celui des autels dans la semaine sainte, le lavement des mains à la messe, enfin les ablutions après la communion. Z.

Des ablutions chez les Orientaux. L'*ablution* est une cérémonie instituée par presque toutes les religions de l'Orient, et consistant à enlever par l'eau certaines souillures spirituelles ou matérielles. C'est l'acte d'une hygiène à la fois physique et morale, dont le christianisme a conservé quelques traces symboliques. On conçoit que sous des climats brûlants la loi ait dû opposer aux promptes altérations de la chaleur les prescriptions sévères de la propreté corporelle. En Orient, où la religion n'a jamais séparé la chair de l'esprit avec autant de rigueur que le dogme chrétien, leurs relations ont été naturellement consacrées; l'analogie s'est établie entre la pureté du corps et la netteté de l'âme. Être propre, c'était être pur. L'ablution, comme préparation à la prière ou comme expiation, est l'une des plus importantes dévotions des cultes orientaux, et souvent la loi en a minutieusement prescrit les cas, les heures, le nombre, en pénétrant dans les plus mystérieux détails de la vie domestique.

Selon l'antique religion de l'Inde, l'ablution ouvre chaque journée, précède la prière et devance le repas. Le mode varie à chaque degré de l'échelle hiérarchique des castes. Le Brahmane est purifié par l'eau qui descend jusqu'à sa poitrine, le Kchatrya par celle qui va dans son gosier, le Vaisya par celle qu'il prend dans sa bouche, le Soudra par celle qu'il touche du bout des lèvres. Aujourd'hui, comme dans les temps d'une antiquité reculée, les Indous demandent aux eaux sacrées du Gange une double purification.

Le législateur des Hébreux, fidèle sans doute aux pratiques instituées sur les bords du Nil, avait consacré l'*ablution;* mais sans y assujettir son peuple à des heures déterminées du jour. Cet acte était principalement prescrit dans le cas où l'on avait touché ou mangé quelque animal frappé d'impureté légale et dans le cas de lèpre ou d'autres infirmités corporelles.

Mahomet, qui fit tant d'emprunts au judaïsme, assigna à cette institution une origine sacrée. Le Koran et l'ablution lui furent, dit-il, révélés le même jour, par l'ange Gabriel, qui joignit l'exemple au précepte, en faisant jaillir dans une caverne aride une source dont les flots miraculeux servirent à la double ablution de l'envoyé du ciel et du prophète. On peut dès lors juger de la fréquence de cette pratique dans l'islamisme. Le musulman est tenu à cinq prières par jour et à un nombre égal d'ablutions préliminaires, accomplies selon un rite obligatoire. Ces ablutions consistent à se laver le visage, une partie de la tête, la barbe, les mains, les bras jusqu'au coude, et les pieds jusqu'à la cheville. Tout accident qui entraîne une souillure du corps appelle des lotions partielles répétées, et le chapitre IV du Koran, intitulé : *les Femmes,* détermine impérieusement de nouveaux cas d'ablution. Enfin, chaque vendredi, jour du sabbat des musulmans, le bain complet du corps est d'obligation religieuse. Le législateur arabe semble avoir entrepris de discipliner ses sectateurs à la propreté; et il s'est montré si jaloux de l'observation fidèle de sa loi, qu'il a ôté tout prétexte à la négligence et à l'interruption de l'habitude sainte, en ordonnant de se frotter avec de la menue poussière à défaut d'eau. Les peuples musulmans se conforment encore aujourd'hui aux salutaires prescriptions de Mahomet. Il n'est pas une mosquée auprès de laquelle vous n'aperceviez la fontaine destinée aux ablutions. Si à l'entrée de l'église se trouve la coquille d'eau bénite où le chrétien mouille le bout de ses doigts pour en porter une goutte à son front, la mosquée verse abondamment autour d'elle l'eau toujours murmurante, qui est une condition même du culte. Il n'est pas d'établissements plus multipliés dans une ville musulmane que les établissements de bains : chaque village a le sien, et la population misérable a été dotée de bains par la munificence des sultans, des princes et des riches. Bâtir une fontaine ou fonder des bains, c'est faire un acte de piété. On conçoit que sous un ciel ardent ce qui est un devoir soit en même temps un plaisir. Le bain est devenu, pour les femmes surtout, l'une des plus grandes joies de la vie orientale : c'est au bain qu'elles échappent à la servitude et à l'isolement du harem; c'est là que, loin des regards de leurs maîtres, elles jouissent de la liberté et des délices de la vie commune Pour elles le bain c'est le salon, moins les hommes pourtant.

Il est évident que ces usages, consacrés par la religion, ont profité à l'hygiène générale des peuples musulmans, et que sous cet aspect la civilisation orientale est supérieure pour les masses à la civilisation de l'Europe. Le christianisme, plus jaloux de la pureté spirituelle que de la propreté physique, n'a jamais imposé au corps, qu'il traitait comme une souillure permanente, le soin de se purifier; il a en quelque sorte autorisé la chair, ce sale vêtement de l'âme, à persévérer dans une espèce d'impénitence finale sous le rapport de la propreté. L'eau ne figure dans ses cérémonies que comme un symbole, et n'y a persisté que par analogie. Ainsi, le baptême, effusion de quelques gouttes d'eau sur le front du néophyte, est une commémoration du baptême que saint Jean donnait aux Hébreux dans le lit du Jourdain avant la venue du Messie. Le lavement des pieds, le jeudi saint, est une autre répétition de l'une des scènes de la vie du Christ, et l'évêque qui, en signe d'humilité, lave les pieds de douze pauvres se borne à les toucher du bout d'une éponge imbibée dans une aiguière d'or. Pendant la célébration de la messe, l'ablution du prêtre consiste à humecter l'extrémité du pouce et de l'index. Telles sont, avec l'eau bénite, les seules traces de l'eau dans le culte chrétien.

C'est donc à la civilisation et à l'influence des femmes qu'est dû dans les classes élevées le développement du goût de la propreté. Il y aura un progrès véritable lorsque ces habitudes hygiéniques et élégantes se seront propagées parmi les classes inférieures; ce que la religion a obtenu pour les peuples musulmans, la civilisation le popularisera parmi nous, il faut bien l'espérer, puisque le pieux archevêque de Cambrai a écrit avec plus de délicatesse que d'orthodoxie : *La propreté est presque une vertu.*

E. Barrault.

ABNER, fils de Ner, commandait les armées de Saül. A la mort de ce prince, Isboseth, son fils, fut proclamé roi par l'armée soumise aux volontés d'Abner. Alors le royaume se trouva scindé en deux parties : la seule tribu de Juda obéit à David, établi à Hébron en Juda, et les autres tribus reconnurent pour leur souverain Isboseth, qui fixa sa résidence à Mahanaïm, au delà du Jourdain. La sixième année du règne d'Isboseth, ses troupes, commandées par Abner, et celles de David par Joab, s'étant rencontrées près de l'étang de Gabaon, restaient en présence, sans en venir aux mains, lorsque, sur la proposition d'Abner, acceptée par Joab, douze Benjamites s'avancèrent contre douze guerriers de Juda, se prirent d'une main aux cheveux, et de l'autre plongèrent chacun son poignard dans le sein de son antagoniste, et périrent tous sur le coup. A la suite de ce combat singulier, le même jour, s'engagea une bataille générale, dans laquelle les troupes d'Isboseth furent mises en une déroute complète. Après sa défaite, Abner était retourné à Mahanaïm; il s'y brouilla bientôt avec Isboseth, au sujet de Ritspa, fille d'Aïa, ancienne concubine de Saül. A la suite de cette querelle, Abner proposa à David de ranger sous son obéissance tout Israel. David refusa d'entendre aucune proposition avant qu'on lui eût rendu son épouse

Michol, fille de Saül, que celui-ci avait enlevée à son gendre pour la donner à Phaltiel. La condition exigée par David étant remplie, Abner parcourut toutes les tribus soumises à Isboseth, et, par ses exhortations, les amena sous le sceptre de son nouveau souverain. Abner jouissait de son triomphe au milieu des marques de la reconnaissance de David, lorsque Joab, jaloux de la faveur dont il voyait environner son rival, l'assassina (an du monde 2956). N'osant pas punir le meurtrier d'Abner, mais ne voulant pas néanmoins qu'on pût le soupçonner d'avoir participé à cette trahison, David ordonna à tous les grands de sa cour et à Joab lui-même de déchirer leurs habits, de se revêtir de sacs, et de marcher en pleurant devant le convoi d'Abner. De plus il accompagna lui-même le cortége.

ABNOBA (Mont). Les Romains désignaient sous ce nom les montagnes de la forêt Noire où le Danube prend sa source. Les savants modernes ont élevé de longues discussions sur ses limites et sur sa véritable position, et les opinions des géographes les plus récents sont encore singulièrement partagées à cet égard. Le mont *Abnoba*, que les gens du pays nomment aujourd'hui *Abnove*, est situé dans le Wurtemberg; à ses pieds sont les sources du Danube et du Necker.

ABO (on prononce *Obo*), en langue finnoise *Tourkou*, chef-lieu du bailliage du même nom dans le gouvernement de Finlande, bâti sur les deux rives de l'Aurayocki, qui, à peu de distance de là, se jette dans le golfe de Bothnie et forme un beau port, fut fondé en 1157 par les Suédois, et demeura jusqu'en 1819 la capitale de toute la Finlande. En 1817 l'évêché dont cette ville était le siége, qui relevait de l'archevêché d'Upsal, et dont la création remontait au quinzième siècle, a été transformé en archevêché protestant par le gouvernement russe. Un violent incendie qui éclata dans l'automne de 1827 à Abo détruisit une grande partie de cette ville, et notamment les bâtiments de l'université qu'y avait fondée en 1640 la reine Christine, et qui possédait une bibliothèque de plus de 40,000 volumes; trésor scientifique qu'on essaya vainement de dérober à la fureur des flammes. A la suite de ce sinistre, l'université a été transférée dans la nouvelle capitale de la province, Helsingfors; et la ville d'Abo a été reconstruite d'après un plan régulier. Ses rues sont larges et bien pavées. On évalue sa population à 14,000 âmes; son commerce, appuyé sur une banque qui développe son crédit, est assez important; et dans les chantiers du port on construit chaque année de nombreux navires.

La paix conclue, le 17 août 1743, à Abo, entre la Suède et la Russie, mit fin aux hostilités qui avaient éclaté entre ces deux puissances en 1741, à l'instigation de la France, qui avait voulu par là empêcher la Russie de prendre part à la guerre de la succession d'Autriche, dont l'Allemagne était le théâtre. Les Russes, après la victoire remportée par Lacy, près de Wilmanstrand, le 3 septembre 1741, conquirent toute la Finlande, grâce à l'impéritie des généraux suédois Lœwenhaupt et Buddenbrock, qui tous deux payèrent leurs fautes de leur tête. L'impératrice Élisabeth s'engagea cependant à rendre une grande partie de ses conquêtes si la Suède, au lieu du prince royal de Danemark, appelait à succéder au trône le prince Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck, dont l'élection eut effectivement lieu le 4 juillet 1743. Ce fut ainsi que la maison de Holstein-Gottorp monta en 1757 sur le trône de Suède, qu'elle perdit en 1809, à la suite des événements qui donnèrent à ce pays une dynastie nouvelle. Après l'élection d'Adolphe-Frédéric, la paix définitive fut signée à Abo. La Suède céda à la Russie la province finlandaise de Kymènegord, avec les villes et les forteresses de Frédérikshamm et de Wilmanstrand, de même que la ville et la forteresse de Nyslot. Le 25 juin 1745 nouveau traité, conclu à Saint-Pétersbourg, entre la Suède et la Russie, par suite duquel le fleuve Kymène servit de frontière aux deux puissances jusqu'en 1809, époque où la Russie obtint de sa rivale l'abandon total de la Finlande, par la paix de Frederiksholm.

ABOIS, terme de vénerie, dérivé du latin *ad baubare*, qui a aussi produit les mots *aboyement*, *aboyer*, *aboyeur*. Quand on dit que *le cerf est aux abois*, cela veut dire que l'animal, excédé de fatigue, hors d'état désormais de courir davantage, s'accule dans l'endroit le plus avantageux qu'il peut trouver; là il attend les chiens lancés à sa poursuite et qui dans quelques instants le mettront à mort. Il y souffre les *abois*, il s'y rend aux *abois*. Quand la bête tombe morte, on dit qu'elle *tient les derniers abois*.

ABOLITION. C'était, en droit romain, l'annulation d'une procédure. Elle différait de l'amnistie, en ce que, malgré une précédente abolition, une accusation pouvait toujours être reprise, tandis qu'une amnistie en détruisait le corps même à jamais. Dans notre ancienne jurisprudence, *l'abolition* était une des formes dans lesquelles le prince exerçait son droit de grâce. Elle supposait toujours l'existence du crime. S'il y avait arrêt, les *lettres d'abolition* n'écartaient que la peine : l'infamie subsistait toujours. Si l'obtention des lettres d'abolition avait lieu avant le jugement, elle mettait l'instance pendante au néant.

ABOLITIONISTES. On appelait ainsi, aux États-Unis, les partisans de l'abolition de l'esclavage, et par contre *anti-abolitionistes* ceux qui en désiraient le maintien. Les efforts des premiers parurent d'abord aggraver plutôt qu'améliorer la condition des esclaves; mais en 1860 un abolitioniste, A. Lincoln, fut élu président. La guerre civile éclata aussitôt, et après une lutte des plus acharnées aboutit à la défaite complète des esclavagistes. La libération des noirs ayant été proclamée dès 1862, le parti des abolitionistes se fondit dans celui des *républicains*.

ABOMEY, capitale de l'État de Dahomey (Afrique occidentale), est située entre 7° 30′ latit. N. et 1° 40′ long. E. Comme toutes les grandes cités africaines c'est un vaste amas de maisons petites et basses, de fermes, de champs et de jardins. On y voit deux marchés publics et trois palais royaux qui se distinguent par leurs dimensions et l'élévation des toits. Abomey compte environ 30,000 âmes.

ABOMINATION est également synonyme d'*exécration* et de *détestation*. On dit avoir en *abomination*. — Ce mot signifie aussi une *action abominable :* commettre des *abominations;* malgré les désordres et les *abominations* de toute sa vie. « Quand les *abominations* de Sodome furent « montées à leur comble », a dit Massillon. — Quelquefois aussi il est synonyme d'*idolâtrie*, sans doute parce que les cérémonies des idolâtres étaient presque toujours accompagnées de dissolutions, d'actions honteuses, *abominables*. L'*abomination du veau d'or*. « Au temps d'Isaac et de « Jacob, l'*abomination* s'était répandue sur toute la terre », a dit Pascal. — L'*abomination de la désolation* est une expression employée par l'Écriture pour désigner les plus grands excès de l'impiété et la plus grande profanation. « Quand vous verrez l'*abomination de la désolation* que « Daniel a prophétisée. » Cette *abomination de la désolation* prédite par Daniel marque, suivant quelques interprètes, l'idole de Jupiter Olympien qu'Antiochus Épiphane fit placer dans le temple de Jérusalem.

ABONDANCE (en latin *abundantia*, fait de *ab*, de, *undare*, couler à flots). Ample possession de ce dont on a besoin. L'abondance diffère de la richesse, en ce que celle-ci emporte l'idée de luxe, de superflu, tandis que l'abondance se rapporte plutôt à l'utile, au nécessaire. L'abondance s'entend particulièrement de la jouissance pleine et entière des objets nécessaires à la vie, et spécialement des subsistances. C'est ainsi qu'en parlant d'une récolte, d'un marché, on dit qu'il y a eu abondance.

L'abondance est certainement une source de bonheur pour un État; c'est à la faire régner constamment que doit s'appliquer un bon gouvernement. L'économie politique a pour but

de lui en indiquer les moyens. On peut dire que l'abondance règne là où les subsistances affluent et où les salaires permettent d'atteindre sans trop de peine aux prix des denrées.

Pour qu'il y ait abondance dans un pays, les lois et les mœurs doivent tendre à favoriser le moins d'inégalité possible dans la répartition des biens d'un usage commun. Ainsi, il n'y aurait point abondance réelle chez un peuple dont les richesses et le luxe étonneraient le monde, si à côté des prodigalités de l'opulence se trouvait une multitude affamée, inquiète du lendemain. C'est là malheureusement la situation de nos sociétés modernes. Aussi, est-ce à rechercher les moyens de ramener l'abondance sur la terre, que s'occupent les économistes novateurs : les uns croient les trouver dans le *libre échange* des produits de tous les pays, et dans cette voie l'Angleterre fait des merveilles; d'autres les demandent au renversement des relations du capital et du travail; d'autres voudraient seulement une circulation plus active. Tous ont du moins le même but, l'augmentation de la production. Malthus cherchait le salut dans un principe opposé, il voulait surtout limiter l'accroissement de la population, afin que les produits de la terre restassent toujours suffisants.

Les anciens avaient fait de l'Abondance une divinité, qu'ils représentaient sous la figure d'une belle femme, couronnée de fleurs et ayant dans sa main droite une corne remplie de fleurs et de fruits, et connue sous le nom de *corne d'abondance*. Les poëtes disent que c'était celle qu'Hercule enleva au fleuve Achéloüs. D'après une autre version, ce serait celle de la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter.

« Dans le style il y a, dit Marmontel, une *abondance* qui en fait la richesse : c'est une affluence de mots et de tours pour exprimer les nuances des idées, des sentiments et des images. Il y a aussi une *abondance vaine*, qui ne fait que déguiser la *stérilité* de l'esprit et la *disette* des pensées par l'ostentation des paroles. » Chapelain emploie à décrire les charmes et la parure d'Agnès Sorel quarante vers dans le goût de ceux-ci :

> On voit hors des deux bouts de ses deux courtes manches
> Sortir à découvert deux mains longues et blanches,
> Dont les doigts inégaux, mais tous ronds et menus,
> Imitent l'embonpoint des bras longs et charnus.

N'est-ce pas le cas de s'écrier avec Boileau :

> Souvent trop d'abondance appauvrit la matière.

Le vice de style opposé à l'abondance est la *sécheresse* et la *stérilité* : on s'en aperçoit aisément lorsque sur un sujet qui demande à être approfondi et développé l'écrivain demeure, comme Tantale au milieu d'un fleuve, haletant après l'expression vive, énergique et touchante, qui semble lui échapper au moment qu'il croit la saisir.

ABONDANT (Nombre). *Voyez* NOMBRE.

ABONNEMENT. (On disait autrefois *abournement.*) Ce mot vient de *bonne,* signifiant jadis limite, dont on a fait par corruption *borne,* et qui est dérivé du grec βουνὸς, éminence de terre, parce que ces sortes d'éminences servaient souvent à délimiter les héritages. De là on a formé le verbe *abonner,* qui signifie *limiter* ou *borner* à un certain prix la valeur d'une chose, comme lorsqu'on dit *abonner* ou *s'abonner à un journal,* etc. Un *abonnement* est donc une sorte de marché qu'on fait en composant avec quelqu'un, à un certain prix, pour toujours ou pour un temps limité. On pense bien qu'il ne peut être question ici de ce mot que dans ses rapports avec le droit administratif. La législation qui nous régit autorise, en effet, dans certains cas, ces sortes de marchés, dont le but est surtout de simplifier la perception de certaines taxes. Nous allons successivement passer en revue les exemples qu'elle nous offre.

Abonnement des communes pour les troupes en garnison. La solde et les subsistances des gens de guerre étaient autrefois fournies par l'État, le casernement par les provinces, qui souvent s'acquittaient par des contributions municipales. Cet état de choses fut modifié par les lois de la révolution et par la législation de l'empire et de la restauration, prescrivant, relativement aux diverses dépenses de casernement dont les villes étaient chargées, des dispositions qui réduisent les cotisations pour cet objet à un simple prélèvement au profit du trésor. Ce prélèvement constitue un *abonnement.* Au moyen de cet abonnement, les réparations et loyers des casernes et autres bâtiments ou établissements, ainsi que l'entretien de la literie et l'occupation des lits militaires, sont à la charge du gouvernement. Les rapports de l'État avec les communes pour les abonnements dont nous parlons sont principalement déterminés par la loi du 15 mai 1818 et l'ordonnance du 5 août suivant.

Abonnement pour les contributions indirectes. La législation établit trois modes d'abonnements : l'abonnement individuel, déjà en usage avant la révolution, l'abonnement général par commune, et l'abonnement par corporation.

L'abonnement individuel est l'équivalent du droit de détail dont on est présumé passible. C'est une sorte de convention entre un débitant et la régie, au moyen de laquelle ce débitant est affranchi des exercices des employés et des obligations qui lui sont imposées relativement aux prix de vente. Ces abonnements ne peuvent être faits que pour un an, et sont révoqués de plein droit en cas de fraude et de contravention. (*Voir* la loi du 28 avril 1816, art. 70 et suiv.)

L'abonnement général par commune consiste dans le droit qu'a le conseil municipal de réclamer un abonnement général pour le montant du droit de détail et de circulation dans l'intérieur des villes, moyennant le versement que la commune s'engage à faire, dans la caisse de la régie, par vingt-quatrièmes, de quinzaine en quinzaine, d'une somme convenue, sauf à s'imposer elle-même pour le recouvrement de cette somme, comme elle est autorisée à le faire pour les dépenses communales. (Loi du 21 avril 1832.)

Sur la demande des deux tiers au moins des débitants d'une commune, approuvée par le conseil municipal et notifiée par le maire, la régie doit consentir pour une année, et sauf renouvellement, à remplacer la perception du droit de détail par exercice, au moyen d'une répartition, sur la totalité des redevables, de l'équivalent dudit droit : c'est l'abonnement par corporation. (Loi du 28 avril 1816, art 71.)

Abonnement du droit de fabrication des bières. Cette même loi autorise la régie à consentir de gré à gré avec les brasseurs de la ville de Paris et des villes au-dessus de 30,000 âmes un abonnement général pour le montant du droit de fabrication dont ils sont présumés passibles.

Abonnement des voitures publiques. L'article 119 de la loi du 25 mars 1817 permet les abonnements pour les voitures de terre et d'eau, à service régulier. Ces abonnements sont fixés proportionnellement aux bénéfices présumés du transport des voyageurs et des marchandises.

La loi admet aussi des abonnements en matière de timbre. C'est ainsi que les effets de la Banque de France, les obligations de la ville, etc., sont dispensés du timbre. Les compagnies d'assurances peuvent contracter un abonnement avec l'État pour le timbre de leurs polices.

Un décret du 4 août 1860 règle les conditions de l'abonnement des fabricants de sucre.

ABONNÉS. Ce terme désignait, au moyen âge, les serfs qui, par privilége ou par achat, avaient obtenu que leurs prestations, tailles et servitudes fussent changées en une redevance d'argent. Ils cessaient de cette façon d'être les hommes de corps de leurs seigneurs. Les abonnements en se multipliant préparèrent l'émancipation générale des serfs; car ils les faisaient sortir du régime du bon plaisir pour entrer dans celui d'un contrat réciproque.

ABORDAGE. On nomme ainsi le choc de deux vaisseaux qui se heurtent, soit par accident, soit pour se livrer une sorte de combat corps à corps. *Voyez* COMBAT NAVAL.

Avant l'invention de la poudre, c'était presque la seule

façon de combattre sur mer. Les anciens *abordaient* un navire et allaient sur lui à toutes voiles ou à force de rames, et tâchaient de lui enfoncer dans le côté une forte pointe de métal, fixée à cet effet à la proue du bâtiment, que les Latins appelaient *rostrum*. La construction actuelle des gros vaisseaux, auxquels on donne beaucoup de rentrée, rend les *abordages* difficiles et dangereux ; ils n'ont plus guère lieu qu'entre de petits bâtiments, ou par surprise de la part d'un petit bâtiment contre un autre d'une force supérieure.

Lorsqu'un capitaine, confiant dans la valeur de son équipage, espérant neutraliser par la bravoure et l'adresse l'habileté supérieure de l'ennemi dans les manœuvres et l'agilité de son bâtiment, se détermine à tenter l'abordage, il choisit pour l'attaque des hommes expérimentés. Ces hommes s'arment promptement de sabres, de pistolets et de haches d'armes. Si l'ennemi refuse l'abordage et manœuvre pour l'éviter, on s'efforce de le joindre. On court à l'abordage en dirigeant son vaisseau de manière à opérer l'abordage *de franc étable*, c'est-à-dire de manière à atteindre le bâtiment ennemi par le devant en droiture ; ou bien on cherche à exécuter l'abordage *en belle*, en enfonçant l'éperon de son navire dans le flanc du vaisseau abordé. Souvent le choc suffit à couler un bâtiment de moindre capacité que celle du vaisseau abordeur.

Quoi qu'il en soit, dès qu'on est parvenu à joindre le vaisseau ennemi, on cherche à l'accrocher en jetant dans son gréement les grappins d'abordage. Ces grappins sont de forts crochets de fer à plusieurs branches attachés à une chaîne tenue par un gros cordage, et suspendus au bout des basses vergues, d'où on les lance sur le vaisseau ennemi. Si celui-ci ne parvient pas à se dégager, les deux bâtiments restent accrochés : l'abordage devient exécutable ; les assaillants jettent encore du gaillard ou des passavants des grappins plus légers, dits grappins à main, sur le vaisseau abordé. On vide les canons par une dernière décharge, on ferme les sabords de crainte que l'ennemi n'y pénètre, et on s'élance sur le vaisseau abordé. Mais différents obstacles arrêtent l'ardeur des assaillants. L'espace plus ou moins large qui sépare le haut des deux bâtiments, le roulis, le danger d'être écrasé en tombant entre les deux bords, enfin les efforts de l'équipage abordé, qui *défend l'abordage* avec le fusil, la baïonnette, des piques, des sabres, etc., retardent toujours l'invasion du pont du navire abordé, et réussissent quelquefois à l'empêcher. Il faut donc commencer par nettoyer le pont du bâtiment attaqué à l'aide de la mousqueterie et des grenades qu'on y lance.

Lorsqu'on a pu chasser l'ennemi du pont, on s'y précipite, et on le poursuit, soit sur l'autre gaillard et sur les passavants, soit dans les entreponts où il s'est réfugié ; dans ce dernier cas, la résistance ne peut guère être longue ; dans l'autre, au contraire, le combat corps à corps devient sanglant, l'avantage peut être longtemps disputé, et les assaillants peuvent encore être repoussés sur leur bord avec perte. Les peuples renommés par leur intrépidité, les Français par exemple, ont souvent cherché dans l'abordage le moyen de compenser l'infériorité du nombre ou celle de l'art et de l'expérience. La marine française compte de fameux combats à l'abordage.

On appelle encore *abordage* le choc de deux vaisseaux non ennemis, qui a lieu sous voiles ou sous vapeur, par la mauvaise manœuvre de l'un d'eux ; et quelquefois aussi, dans un calme parfait, par le simple effet des courants, sans qu'il y ait faute de part ni d'autre. De pareils accidents entraînent souvent de graves avaries. Le Code de Commerce distingue : 1° si l'abordage est le résultat d'un cas fortuit, et il n'entraîne aucun droit de répétition pour le navire qui l'a éprouvé ; 2° s'il a eu lieu par la faute de l'un des capitaines, et en ce cas c'est à celui là à le réparer ; 3° enfin, s'il y a incertitude sur la cause de l'abordage : alors les avaries doivent être réparées à frais communs. Pour éviter les abordages, un ordre de l'amirauté, du 1er mars 1852, en Angleterre, un décret présidentiel du 17 août 1852 et un décret impérial du 28 mai 1858, en France, ont prescrit l'emploi, pendant la nuit, et le jour en temps de brume, de feux sur les navires, blancs en tête du mât de misaine, verts à tribord, rouges à babord. L'adoption de ce système par toutes les marines évitera bien des malheurs.

ABORIGÈNES. On appelle ainsi les plus anciens habitants d'un pays, ceux qui s'y sont les premiers fixés. C'est ce que les Grecs appelaient des *autochthones*. Les anciens historiens romains donnent aussi le nom d'*aborigènes* à une peuplade qui avant l'arrivée des Troyens habitait le territoire occupé depuis par la ville de Rome. Cette peuplade, désignée quelquefois sous le nom de *Casci* et de *Sacrani*, habitait primitivement les environs de Reate, le Rieti de nos jours, et en fut expulsée par les Sabins. A son tour, aidée par les Pélasges, elle chassa les Siculi, fixés sur les rives du Tibre inférieur. C'est des Aborigènes que descendaient les Latins, et par suite les Romains.

ABORNEMENT. *Voyez* Bornage.

ABORTIFS. (du latin *aborior*, naître avant le terme), substances dont l'action énergique, se portant spécialement sur l'utérus, est réputée propre à procurer l'expulsion du produit de la conception. A toutes les époques on en a fait un criminel abus. Le succès toutefois répond rarement à l'attente des coupables. En effet, les abortifs demandent à être pris à fortes doses, de sorte qu'en y recourant on compromet sa santé et sa vie. Dans les campagnes, la vengeance s'en est fait trop souvent une arme. C'est à des poudres abortives semées à dessein dans les étables des vaches, aux endroits où elles passent ou dans les prairies qu'elles fréquentent, que l'on attribue, à tort sans doute, ces avortements continuels qui ruinent certains cultivateurs. La médecine emploie quelquefois ces substances avec avantage pour faciliter l'éruption difficile des règles, pour remédier à l'aménorrhée et à la dysménorrhée, pour hâter la délivrance dans les cas d'accouchements laborieux. Les plus renommées sont : la sabine et la rue fétide, le seigle ergoté, dont la réputation est d'origine récente, et enfin les cantharides.

ABOU. Mot analogue à *Aben*, et qui signifie en arabe *père*. Beaucoup de noms propres orientaux commencent par ce mot, que l'on trouve aussi sous la forme *Bou*. La paternité a tant de prix pour les Orientaux, que lorsqu'il leur naît un fils, ils joignent à leur nom celui de leur nouveau-né, et quelquefois ce nouveau nom leur reste. Souvent aussi ces surnoms sont de simples sobriquets : ainsi Aboulfaradge signifie le *père de la joie*. Bou-Maza (*père de la chèvre*) tirait ce nom d'une chèvre qui le suivait partout.

ABOU-ABDALLAH. *Voyez* Boabdil.

ABOU-BEKR, le premier des khalifes successeurs immédiats de Mahomet, était né à la Mecque dans la tribu de Teim, et fut le premier des Koraïschites qui reconnut la puissance et la mission de Mahomet. Son père, Othman, son fils et son petit-fils suivirent son exemple, et furent qualifiés du titre de *compagnons* et *disciples* du prophète. Il se nommait d'abord Abd-al-Caaba, qui signifie *serviteur de la Caaba*. Mahomet lui imposa le nom d'Abd'Allah ou *serviteur de Dieu*, et le surnom de *Seddik*, c'est-à-dire *témoin fidèle*, pour le récompenser d'avoir attesté son voyage nocturne appelé *ascension*. Si Mahomet eût été vaincu, Abou-Bekr aurait été étranglé comme faux témoin Le prophète vainqueur prit soin de son élévation, le traita de prédestiné, et l'accepta pour beau-père en épousant sa fille Aïchah. C'est ce mariage qui lui fit donner enfin le nom d'Abou-Bekr, qui veut dire *père de la vierge* ; et c'est sous ce nom que l'histoire l'a reconnu. Mais dans ses ordres et proclamations il s'est toujours appelé lui-même Abd-Allah-Ebn-Abou-Konaffas.

La mort du prophète faillit ruiner son ouvrage ; les Médinois voulaient élire un de leurs compatriotes, nommé

Saab, sans la participation des Mecquois, et ceux-ci étaient prêts à revendiquer ce droit les armes à la main. Abou-Bekr apaisa cette dispute en les faisant consentir à faire l'élection en commun ; et grâce à l'entremise d'Omar, il fut élu lui-même, le jour de la mort du prophète, au mois de Reby 1, l'an 11 de l'hégire, 632 de l'ère chrétienne. Ali n'avait point pris part à cette élection ; et comme gendre et cousin du prophète il fit éclater son mécontentement de n'avoir pas été choisi lui-même. Omar se rendit chez Ali, et, après avoir essayé vainement de le convaincre, il menaça de mettre le feu à la maison, de l'y brûler avec ses amis, s'il ne consentait à reconnaître le khalife. Ali se rendit à ces raisons, et vint porter son hommage à Abou-Bekr. Mais les partisans du gendre de Mahomet, connus sous le nom d'alides et de chiites, nient encore cet acquiescement du chef de leur secte, et persistent à considérer Ali comme l'héritier légitime du prophète.

Des révoltes plus sérieuses troublèrent les premières années de ce khalifat. Quelques Arabes refusèrent de payer les tributs imposés par Mahomet. Le poëte Malek, fils de Noweirah, était à la tête d'un de ces partis. D'autres, ayant abjuré l'islamisme, avaient repris la religion de Moïse ou celle de Jésus-Christ ; enfin le rebelle Moseilama avait renouvelé ses prédications, et persistait à se conduire en prophète ; la terrible épée de Khaled, fils de Walid, dissipa et châtia ces révoltes. Malek eut la tête tranchée, et Moseilama périt à la bataille d'Akrebah, avec dix mille des siens. La secte des békrites fut également exterminée dans la province de Bahreim par un autre général nommé A-Iola.

Délivré de ses compétiteurs et des guerres intestines, Abou-Bekr tourna les yeux vers les chrétiens, et, ayant proclamé la guerre sainte, il dirigea une de ses armées vers l'Irak ou l'ancienne Babylonie, sous les ordres de Khaled ; une autre marcha sur la Syrie, sous le commandement d'Yézid, fils d'Abou-Sofian. Celle-ci battit quelques troupes de l'empereur Héraclius, et se replia vers l'Arabie avec un butin immense ; une autre armée partit pour la soutenir. Elle était commandée par Amrou-Ebn-Abbas, et Abou-Obeidah la suivit de près pour prendre la direction suprême de cette guerre. Mais avant l'arrivée d'Amrou les légions de l'empire avaient changé la retraite d'Yézid en déroute ; et Abou-Obeidah n'osa s'aventurer dans un pays couvert des troupes d'Héraclius. Abou-Bekr s'indigna de cette lâcheté. Khaled, qui pendant ce temps avait soumis la province d'Irak au khalife, reçut l'ordre de se rabattre sur la Syrie et de prendre le commandement des trois armées. Les affaires changèrent tout à coup de face. Khaled rejoignit l'avant-garde d'Obeidah sous les murs de Bostra, au moment où Serjabil et cette avant-garde étaient battus par les Grecs ; il repoussa vigoureusement cette sortie, et la ville, enlevée par une heureuse surprise, fut noyée dans le sang de ses habitants. Khaled se hâta de marcher sur Damas à la tête de quarante-cinq mille hommes, et mit le siége devant cette capitale. Cent mille chrétiens qu'Héraclius envoyait à son secours furent taillés en pièces dans plusieurs rencontres, et surtout à la bataille d'Aïnadin, où, suivant Al-Wakedi, cinquante mille perdirent la vie, tandis que dans sa lettre au khalife le victorieux Khaled se vante de n'avoir perdu que quatre cent soixante-quatorze Arabes. L'art des bulletins n'est pas une invention moderne. Le siége de Damas en devint plus actif et plus sanglant, et cette ville se rendit enfin, après une lutte de six mois, la 13e année de l'hégire et la 634e année de l'ère chrétienne.

La vie et le règne d'Abou-Bekr finirent le même jour, après qu'il eut désigné Omar pour son successeur, dans un testament écrit sous sa dictée par ce même Othman qui plus tard remplaça Omar dans le khalifat. Après la mort d'Abou-Bekr, un esclave s'étant présenté au nouveau souverain avec un chameau et un habit, en lui disant : « Voici tout ce que possédait mon maître, » Omar s'écria en versant des larmes : « Dieu fasse miséricorde à Abou-Bekr ; mais il a vécu de manière que ceux qui viendront après lui auront bien de la peine à l'imiter. » Le premier des khalifes fut en effet un modèle de chasteté, de tempérance et de modestie. Ses modiques épargnes furent distribuées aux pauvres par la veuve de Mahomet, sa fille. Ces épargnes venaient uniquement de son patrimoine, car pendant ses deux ans et demi de règne il n'avait pris que trois drachmes dans le trésor public. Aussi est-il révéré comme un saint par les sunnites ; mais les chiites, partisans d'Ali, le maudissent comme un usurpateur. L'esprit de secte est partout le même. Les deux partis devraient toutefois lui savoir gré d'avoir recueilli les feuilles éparses du Koran, qui renferme les préceptes communs aux deux croyances rivales. Abou-Bekr y employa tout son règne ; il le fit lire en présence de tous les chefs, qui en reconnurent l'authenticité, et l'exemplaire original fut déposé dans les mains d'Hafsa, l'une des veuves de Mahomet, jusqu'au moment où le khalife Othman le fit publier dans tout l'empire. VIENNET, de l'Académie Française.

ABOUCHEHR. *Voyez* ABOUSCHEHR.

ABOU-HANIFAH-IBN-THABER, surnommé AL-NOUMAN (le docteur), et chef de la première des sectes orthodoxes mahométanes (*voyez* HANÉFITES), naquit à Koufah, dans l'Irak, l'an 699 de J.-C. Tisserand dans sa jeunesse, puis étudiant en droit, il refusa la place de cadi ou juge, et devint un des principaux docteurs musulmans ; il recueillit le premier les traditions (*sunnah*) que Mahomet avait transmises à ses disciples, et ses prescriptions sont encore suivies dans le culte public par les Turcs et les Tartares. Abou-Hanifah ne se distingua pas moins par ses écrits que par sa douceur, sa modération, sa haute raison et sa vie exemplaire. Partisan et défenseur ardent des droits de la famille d'Ali et de Mahomet contre l'usurpation des Abbassides, il fut persécuté par Abd'Allah II al-Mansour, deuxième khalife de cette dynastie, d'abord pour avoir refusé de souscrire au dogme de la prédestination absolue, puis pour avoir fait à ce prince des remontrances sur ses projets de vengeance contre les habitants de Mossoul. Renfermé dans les prisons de Bagdad, il y mourut empoisonné, en 767. Mais plus de trois cents ans après le sultan seldjoukide Malek-Abah lui fit ériger dans cette ville un superbe mausolée. Déjà sa doctrine avait été appréciée sous le khalifat de Haroun-al-Rachid, et un collége fondé pour ses disciples.

Les principaux ouvrages d'Abou-Hanifah sont : le *Sened* (appui), où il expose sa doctrine sur l'autorité du Koran et de la tradition ; le *Fikkelam*, petit traité de théologie scolastique, et le *Moallem* (maître), espèce de catéchisme musulman.

Un autre ABOU-HANIFAH (AHMED-IBN-DAOUD), natif de Deinawer, en Perse, et mort en 895, a écrit une *Histoire des Plantes*, un *Traité sur l'Algèbre*, divers ouvrages de philologie, et surtout une *Chronique générale*, qu'Ibn-Cotaïbah a fait entrer à peu près tout entière dans la sienne.

H. AUDIFFRET.

ABOUKIR, la *Canope* des anciens, aujourd'hui bourg insignifiant de la côte septentrionale de l'Égypte, situé à quatre myriamètres environ au nord-ouest d'Alexandrie, et défendu par un château du côté de la mer, où une langue de terre et quelques petites îles forment une rade offrant un assez bon mouillage. Cette rade restera à jamais fameuse par l'immense désastre que l'amiral anglais Nelson y fit essuyer à la flotte française commandée par l'amiral Brueys dans une bataille qui se prolongea pendant les journées des 1er, 2 et 3 août 1798, et où la fortune fit pour la première fois sentir son inconstance à Bonaparte. Le débarquement de l'armée expéditionnaire avait été opéré, le 1er juillet 1798, avec un bonheur inouï. Alexandrie, prise d'assaut en quelques heures, était un point d'appui qui permettait à Bonaparte de marcher rapidement à son but. Il ne perdit pas de temps, et en moins de vingt jours, presque tous marqués par d'in-

croyables exploits, il entra au Caire, étonné d'être devenu la capitale d'une nouvel empire. L'incroyable activité du conquérant eut organisé en peu de jours le gouvernement du pays occupé, et préparé la conquête des provinces qui restaient à soumettre ; mais il ne perdait pas de vue la flotte qui l'avait amené, et dont la conservation était une des conditions du succès des vastes plans qu'il avait conçus. L'intention de Bonaparte était que l'amiral Brueys fît entrer la flotte dans le port d'Alexandrie, si cette opération était possible, ou qu'il la conduisît immédiatement à Corfou. Non-seulement il en avait donné l'ordre formel en partant pour le Caire, mais encore il avait envoyé un de ses aides de camp avec de nouvelles injonctions. L'officier porteur de ces ordres, surpris par un poste d'Arabes, périt massacré avec son escorte. Au reste, il ne serait pas arrivé à temps pour prévenir la funeste détermination de l'amiral, qui dès qu'il eut connaissance de l'approche de la flotte anglaise prit la résolution d'attendre le combat, en s'embossant dans la rade d'Aboukir.

Dès que l'amiral Saint-Vincent, commandant les forces navales anglaises en croisière devant Cadix, avait appris la véritable destination de la flotte qui avait appareillé de Toulon le 19 mai précédent pour conduire une armée de 20,000 hommes à la conquête de l'Égypte, il avait détaché le contre-amiral Nelson, avec une flotte de quinze vaisseaux de ligne, en lui enjoignant de faire force de voiles pour rencontrer la flotte française, qu'il devait attaquer sans désemparer.

C'est le 31 juillet que Nelson parut sur les côtes d'Égypte. Après avoir reconnu le port d'Alexandrie, il se dirigea vers Aboukir, où l'amiral Brueys avait embossé ses vaisseaux sur une seule ligne, à deux tiers d'encablure l'un de l'autre. Cette manœuvre a été sévèrement jugée, d'autant que, dans le conseil où l'amiral prit l'avis de ses capitaines, la majorité avait été d'opinion de combattre à la voile. Toutefois, il serait injuste de laisser peser sur la mémoire de l'amiral Brueys la terrible responsabilité du désastre d'Aboukir. Si la témérité inouïe de Nelson, qui osa s'aventurer entre les vaisseaux français et la terre, ne lui eût pas réussi, comme le moindre des accidents si communs à la mer eût pu faire qu'il en arrivât ainsi, ce marin, si célèbre depuis, aurait eu probablement à répondre devant une cour martiale anglaise des suites d'une défaite. Quoi qu'il en soit, l'amiral anglais attaqua avec quatorze vaisseaux la flotte française, qui en comptait un de moins ; le combat commença le 1er août, vers six heures du soir, par une violente canonnade. La flotte française, par suite de la manœuvre hardie de Nelson, avait son centre et son avant-garde placés entre deux feux. A huit heures plusieurs de nos vaisseaux étaient déjà hors de combat, non sans avoir fait éprouver à l'ennemi des pertes énormes, et déjà l'amiral français avait payé de sa vie sa résolution funeste. Vers neuf heures le vaisseau *l'Orient* saute en l'air avec un fracas qui jette les deux flottes dans la stupeur. Cependant le combat continue et reprend avec plus de fureur au lever du soleil. Il se prolonge jusqu'à midi, et finit par la ruine ou la prise de tous nos vaisseaux.

L'amiral Villeneuve, qui, quelques années plus tard, mit volontairement fin à ses jours, a été accusé d'avoir puissamment contribué à ce grand désastre par son immobilité pendant le commencement de l'action, et par son départ du champ de bataille avant qu'elle fût terminée. Il est probable au moins que, malgré les fautes de tactique qu'on peut reprocher à Brueys, notre flotte eût pu lutter avec plus d'avantages si la division que commandait Villeneuve fût entrée en ligne, même après l'explosion de *l'Orient ;* et il le pouvait, puisque sa retraite ne fut pas inquiétée par les Anglais, dont presque tous les vaisseaux avaient éprouvé de grandes pertes dans leurs équipages et de véritables avaries dans leurs agrès.

Si la gloire peut balancer les revers, cette compensation ne manqua pas à la marine française. La mort de l'amiral Brueys, de Casabianca, de Dupetit-Thouars, de Thevenard, et d'une foule d'autres officiers dont le vide se fit longtemps sentir dans les cadres de la marine, fut héroïque ; l'histoire conservera leurs noms, ainsi que le dévouement sublime du jeune Casabianca, enfant de dix ans, qui fut englouti dans les flots à côté de son père, capitaine de pavillon de *l'Orient*, qu'il refusa constamment de quitter.

Bonaparte reçut l'accablante nouvelle de ce désastre avec la plus grande fermeté ; et, privé désormais des moyens de recevoir des secours de la métropole, il prit les mesures nécessaires pour se suffire à lui-même. On sait toutes les grandes choses qu'il exécuta pendant l'année qui suivit la bataille navale d'Aboukir. La fortune lui préparait dans ce même lieu un dédommagement prochain.

Le 11 juillet 1799, la flotte othomane débarqua sur cette même plage une armée turque de près de vingt mille hommes, aux ordres de Mustapha-Pacha, qui s'empara du fort d'Aboukir, que défendait une garnison insuffisante. Bonaparte revenait de Syrie et allait rentrer au Caire lorsqu'il apprit cette nouvelle ; il prit sur-le-champ les plus énergiques dispositions, et de Gizeh, où il se trouvait, il vola à Alexandrie, où il établit son quartier général, en attendant l'arrivée des troupes qu'il faisait marcher de divers points pour repousser cette dangereuse agression. Tout fut prêt le 23 juillet. — L'armée turque, comme si elle eût prévu qu'elle serait attaquée sur le lieu même de son débarquement, s'y était fortement retranchée.

Bonaparte, appropriant ses mesures au caractère de l'ennemi qu'il avait à combattre, sut contenir l'ardeur de ses soldats et de leurs chefs, et diriger leurs efforts de manière à ce que les Turcs fussent simultanément attaqués sur tous les points de leur ligne de défense, trop étendue, quoique fortifiée avec soin. Le combat se soutint avec acharnement jusqu'à la défaite des Turcs, à qui cette journée coûta dix-huit mille hommes tués et blessés ou prisonniers. La perte des Français fut de cent cinquante hommes tués et de sept cent cinquante blessés. Le fort d'Aboukir, occupé par les Turcs, tint encore quelques jours, au bout desquels il se rendit au vainqueur. Des quatre mille hommes que Mustapha-Pacha y avait enfermés, il n'en restait plus que deux mille, qui furent faits prisonniers. Cette brillante victoire fut le dernier exploit de Bonaparte en Égypte ; peu de temps après il apprit la déplorable situation où se trouvait la France, les victoires des coalisés, la perte de l'Italie ; et il prit aussitôt la résolution de quitter l'Égypte pour revenir en Europe.

Le 7 mars 1801 le fort d'Aboukir, défendu par quelques centaines d'hommes, était obligé de se rendre aux Anglais, débarqués sur la plage au nombre de plus de 12,000.

ABOUL-CACEM. Ce médecin arabe, mort à Cordoue, en 1107, était né à Alzarah en Espagne. Il a laissé sous le titre d'*Al-Tacrif,* ou méthode pratique, une compilation médicale qui a joui longtemps d'une grande autorité. Cet ouvrage se compose de trente-deux traités différents, et roule principalement sur la chirurgie. Il a été publié plusieurs fois et traduit en latin. On cite comme la meilleure édition dans les deux langues celle de Channing (Oxford, 1778, 2 vol. in-4°).

ABOULFARADJE (Grégoire), nommé aussi *Bar-Hebræus,* historien arabe, né à Malatia, dans l'Asie Mineure, en 1226, était chrétien de la secte des jacobites. Il devint évêque de Gouba, puis d'Alep, et mourut primat des jacobites, à Meaghah, dans l'Adzerbidjan, en 1286. Il a composé en syriaque, et traduit lui-même en arabe, une *Histoire Universelle depuis la création du monde.* Pococke a traduit ce livre en latin (Oxford, 1665, 2 vol. in-4°). Aboulfaradje a écrit lui-même sa vie, et il a laissé différents ouvrages de philosophie et de théologie.

ABOULFAZEL, écrivain persan du seizième siècle, qui a écrit une *histoire du règne et des institutions de l'em-*

peveur mogol Akbar, dont il fut premier vizir. Cet ouvrage a été traduit par Gladwin et publié à Calcutta en 1783, 3 vol. in-4°. Aboulfazel mourut assassiné, en 1603.

ABOULFEDA (Ismael), prince musulman de la famille kourde des Eyoubides, à laquelle appartenait aussi le grand Saladin. Né à Damas, l'an 672 de l'hégire (1273 de notre ère), il se distingua dans sa jeunesse par la bravoure dont il fit preuve à diverses reprises contre les croisés, et il a laissé une durable réputation d'écrivain. Sa naissance lui donnait le droit de prétendre à la principauté de Hamat en Syrie, placée sous la suzeraineté des sultans d'Égypte. Après avoir dû triompher d'une foule d'obstacles, il obtint enfin, l'an 1310, du sultan Malek-en-Nasser, l'investiture de cette principauté, qu'il continua de gouverner jusqu'à sa mort. Allié constant et fidèle du sultan, il alla souvent le visiter en Égypte, mettant à profit ces voyages pour élargir le cercle de ses connaissances, et mourut en 1331.

Protecteur éclairé des sciences et des lettres, Aboulféda nous a laissé divers ouvrages importants, écrits en arabe, et parmi lesquels nous mentionnerons plus spécialement des annales allant jusqu'à l'année 1328 et compilées, en grande partie, d'après des historiens arabes antérieurs, mais qui, par cela même qu'elles sont d'une date postérieure, offrent sur les dynasties musulmanes des renseignements beaucoup plus étendus que ceux qu'on possédait jusque alors. Le style en est simple. Fleischer en a extrait et publié l'*Historia anteislamica* (Leipzig, 1831); Gagnier, son *De Vita et rebus gestis Muhammedis* (Oxford, 1723); M. Noël des Vergers, sa *Vie de Mohammed* (Paris, 1831). L'ouvrage entier, sauf l'Histoire antéislamique, a été publié par Reiske (Copenhague, 5 vol., 1789-1794).

On a encore d'Aboulféda un traité de géographie, dont plusieurs parties ont été publiées, comme *Tabula Syriæ*, par Kœhler (Leipzig, 1766); *Descriptio Ægypti*, par Michaelis (Gœttingue, 1776); et *Arabiæ Descriptio*, par Rommel (Gœttingue, 1802-1804). MM. Reinaud et Mac-Guckin de Slane ont fait paraître en 1838, à Paris, l'ouvrage complet, et M. Ch. Schier en a donné une édition autographiée d'après des matériaux critiques.

Aboulféda est en outre l'auteur de divers ouvrages relatifs à la jurisprudence, aux mathématiques, à la logique et à la médecine.

ABOULGHAZI BEHADOUR, khan de Khiwa, issu de la famille de Gengiskan, naquit en 1605. Monté sur le trône en 1644, il abdiqua peu de temps avant sa mort en faveur de son fils, et mourut en 1663. Après son abdication, il composa, dans le dialecte turco-oriental vulgairement appelé tatar, une histoire généalogique des Turcs en neuf livres. Cet ouvrage, qui dans sa partie relative aux époques les plus reculées a surtout été rédigé d'après l'historien persan Rachid-ed-Din, et dans la composition duquel l'auteur s'est encore aidé de dix-sept autres histoires, contient l'histoire parfaitement authentique des Gengiskhanides, depuis les traditions les plus reculées jusqu'à l'époque de l'abdication d'Aboulghazi-Behadour. Un officier suédois, fait prisonnier par les Russes à la journée de Pultawa, l'a traduit en allemand; c'est sur cette traduction qu'a été composée l'*Histoire généalogique des Tatars* (Leyde, 1726, 2 vol.). Messerchmid en publia, en 1780, à Gœttingue, une nouvelle édition; et l'ouvrage original a été imprimé à Kasan (*Historia Mongolorum et Tartarorum*, 1825, in-fol.).

ABOUL-HASSAN-ALI, de Maroc, savant mathématicien du treizième siècle, a composé un important ouvrage d'astronomie, dont la première partie, traduite en 1808 par J.-J. Sédillot, a été publiée en 1834 et 1835 sous le titre de : *Traité des Instruments Astronomiques des Arabes*. Cette traduction, qui mérita un des grands prix décennaux à son auteur, comble une véritable lacune dans l'histoire des sciences. Montucla avait affirmé que la gnomonique des Arabes était perdue ainsi que celle des Grecs; elle se retrouve tout entière dans Aboul-Hassan, qui nous fait connaître un grand nombre d'inventions curieuses, évidemment dues à l'école de Bagdad. Aboul-Hassan n'a pas rédigé son ouvrage en simple praticien, mais en astronome distingué. Considérant à bon droit la justesse des observations comme la base des progrès de l'astronomie, et sachant combien il serait utile que les constructeurs eussent des notions précises des objets auxquels les instruments sont destinés, il porte dans cette partie de la mécanique les lumières qu'il a puisées dans sa pratique et dans les traités des savants les plus dignes d'estime; ses tables de tangentes et de co-tangentes confirment également une question fort débattue, et montrent que la trigonométrie, sortie des mains d'Hipparque, simplifiée d'abord par la substitution que firent les Arabes des sinus aux cordes des arcs doubles, enrichie par eux des deux principaux théorèmes employés pour la résolution des triangles sphériques rectangles, a reçu un nouveau degré de perfection par l'addition au dixième siècle (*voyez* l'art. Aboul-Wéfa) et au treizième siècle par l'usage reproduit des seuls éléments que nous nous flattions d'y avoir introduits. — Aboul-Hassan avait parcouru le midi de l'Espagne et une grande partie de l'Afrique septentrionale, relevant lui-même la hauteur du pôle dans quarante et une villes, sur un espace de plus de neuf cents lieues de l'ouest à l'est; il rapporte les longitudes à la coupole d'Arîne. Les tables que nous donne Aboul-Hassan des longitudes et latitudes des étoiles ne sont pas moins précieuses : l'une de ces tables est dressée pour l'époque astronomique du commencement de l'hégire (le jeudi 15 juillet 622 de J.-C., à midi), les autres pour la fin de l'année 680 de l'ère mahométane; elles ont pu servir à fixer d'une manière exacte la composition de l'ouvrage à l'année 1229 de J.-C. — Aboul-Hassan avait aussi écrit un traité sur la manière d'observer la nouvelle lune et un autre sur les sections coniques, qui ne nous est pas parvenu.

L.-Am. Sédillot.

ABOUL-WÉFA-AL-BOUZDJANI, mathématicien et astronome célèbre, naquit à Bouzdjân, en 939 de l'ère chrétienne, vint dans l'Irak en 959, et mourut à Bagdad, en 998. On peut le considérer comme le dernier de ces observateurs infatigables qui pendant deux siècles avaient cherché à perfectionner et à compléter les tables de Ptolémée. Commentateur d'Euclide et de Diophante, traducteur d'Aristarque, Aboul-Wéfa professa longtemps l'astronomie et fut le maître d'Ebn-Jounis; l'*Almageste* qui porte son nom n'est point un abrégé de la Syntaxe grecque, comme on a voulu le faire croire, mais un ouvrage original, qui révèle dans l'auteur un esprit aussi profond que lucide et un mérite d'exposition bien rare chez les écrivains arabes. J.-J. Sédillot se proposa d'en donner une analyse complète; cependant il se borna aux premiers chapitres, où l'on trouvait ces tables de tangentes dont les Arabes ont fait un si fréquent usage dans leur gnomonique. On pensait généralement que leur introduction dans le calcul trigonométrique était due à Régiomontan; mais elle n'a eu lieu, du moins en Europe, qu'après la mort de cet astronome, et six cents ans plus tard que chez les Arabes, dont malheureusement les ouvrages ne sont pas connus.

Delambre, dans son *Histoire de l'Astronomie au moyen âge*, affirmait que les Arabes avaient admis sans la moindre modification les hypothèses de Ptolémée, et qu'ils ne paraissaient même pas avoir soupçonné le besoin de rien changer aux théories; un des derniers chapitres de l'*Almageste* d'Aboul-Wéfa nous sembla devoir renverser complétement cette opinion; nous le traduisîmes, et montrâmes qu'aux découvertes de l'école d'Alexandrie les Arabes avaient ajouté celle de la troisième inégalité lunaire, appelée *variation*, dont on attribuait la détermination à l'astronomie moderne. Ce point curieux de l'histoire des sciences fut vivement contesté, et quoique reconnu par nos plus habiles

géomètres, il a trouvé récemment encore des contradicteurs.
L.-Am. Sédillot.

ABOU-MANA et SOUHAMA, lieux de la haute Égypte près desquels le général Friant battit le chérif Hassan, le 3 mars 1799.

ABOU-MASCHAR, plus connu sous le nom d'*Albumazar*, naquit à Balkh, vers la fin du huitième siècle de notre ère, ou, selon quelques auteurs, en 805. Livré à toutes les rêveries de l'astrologie judiciaire, Abou-Maschar, que d'Herbelot appelle le prince des astronomes de son temps, composa plus de quarante ouvrages, parmi lesquels nous citerons le *Medkhal*, ou Introduction à l'astronomie, imprimé en 1489; l'*Ecteran-al-Kouakib* (De la conjonction des planètes); et son traité des *Olouf*, ou Milliers d'années, dans lequel il s'occupe de la durée et de la fin du monde: il fait remonter la création à l'époque où les sept planètes se trouvaient en conjonction au premier degré du Bélier, ce qui est une idée grecque, et suppose que le monde périra lorsqu'elles seront réunies au dernier degré des Poissons; il marque aussi dans ce même livre les principales époques et la fin des empires et des religions, et il est résulté des rapprochements auxquels il se livre que quelques auteurs ont cru qu'il florissait au douzième siècle. Observateur zélé, il avait composé des tables astronomiques selon la méthode des Persans et selon leur calcul des années du monde. On a imprimé à Augsbourg, en 1489, huit traités astrologiques d'Abou-Maschar, et, en 1488, son *Tractatus Florum Astrologiæ*. Il mourut à Wasith, en 885. L.-Am. Sédillot.

ABOUSCHEHR, ou BENDER-BOUSHEH, ABOUSH, ou encore BOUCHIR (c'est-à-dire *Ville du Père*), port de mer de la côte septentrionale du golfe Persique, dans la province persane du Farsistan, par 29° de latitude nord et 68° de longitude occidentale, est situé à l'extrémité septentrionale d'une presqu'île que l'ancien géographe Néarque appelle Mésambria. Quoique cette contrée soit exposée aux ravages des tremblements de terre, du simoun et des sauterelles, l'admirable position de ce point central en a bientôt eu fait une importante place de commerce de douze à quinze mille habitants, où la compagnie anglaise des Indes orientales a établi un comptoir. Cette ville doit sa fondation à Oucoun-Haçan-Khan, en 1472. Abbas le Grand fit creuser le port intérieur d'Abouschehr, y construisit des forts et y établit des chantiers maritimes. Après Nadir-Chah, la ville d'Abouschehr déclina peu à peu. En 1837 les Anglais prirent possession de l'île de Kharak, située à peu de distance; mais ils l'évacuèrent en 1840. A la fin de 1856, ils réoccupèrent Kharak et s'emparèrent d'Abouschehr. Z.

ABOUT (Edmond-François-Valentin), romancier, est né à Dieuze (Meurthe), le 14 février 1828. Il a fait ses études au collége Charlemagne; il remporta en 1848 le prix d'honneur de philosophie au concours général, entra à l'École normale et passa, en 1851, à l'école française d'Athènes. De retour à Paris en 1853, il publia *L'île d'Égine* (1854) et *la Grèce contemporaine* (1855, in-16); « roman par la fantaisie, dit M. Cuvilier-Fleury, pamphlet par l'intention, chronique très-amusante et au demeurant très-instructive. » La *Revue des Deux Mondes* inséra aussitôt *Tolla*, roman intime, qui fut vivement attaqué comme reproduisant quelques détails d'un livre antérieur peu connu. La même année parut le *Voyage à travers l'Exposition des beaux-arts*, et le *Moniteur* commença *Les Mariages de Paris*, qui furent suivis dans ce journal du *Roi des montagnes* (1856), de *Germaine* (1857) et de *Les Échasses de maître Pierre* (1857). Le *Moniteur* accueillit encore une revue de l'Exposition, qui fut réimprimée sous ce titre: *Nos Artistes au salon de* 1857, une autre série de nouvelles tenant aux *Mariages de Paris*, et *L'Italie contemporaine*, réimprimée en 1860 sous le titre de *Rome contemporaine* (in-8°). Aux jours gras de 1856, M. About fit jouer au Théâtre-Français *Guillery, ou l'Effronté*, farce au gros sel qui ne fut pas goûtée; en 1859 il donna avec succès *Risette* au Gymnase; mais son drame de *Gaëtana* (1862) excita à l'Odéon le plus violent orage. On a arrangé pour le théâtre *Germaine* et *le Capitaine Bitterlin*, d'après ses romans. M. About a fait de la critique dans *le Figaro* sous le nom de Quévilly, puis de la politique dans *l'Opinion nationale*, *le Constitutionnel* et *le Gaulois*. En même temps il revenait au roman et publiait *l'Homme à l'oreille cassée* (1861), *Madelon* (1863), *la Vieille Roche* (1865), *le Turco* (1866), *l'Infâme* (1867), *les Mariages de province* (1868), *le Fellah* (1870), etc. Depuis la chute de l'empire il a pris une part active à la rédaction du journal *le Soir*. Homme d'esprit avant tout, M. About a peu de sensibilité, et ne connaît guère la corde tendre, comme on le lui a raproché. Il rend mieux l'amour filial, le dévouement conjugal que l'amour passionné; il aime les héros rangés et adroits; notre société industrieuse active, positive, reconstruisante, lui plaît. Il décrit peu. Ses romans sont pleins de verve au commencement et haletants à la fin. Son style est pur et pourtant semé de figures malheureuses. Son esthétique porte qu'il faut procéder par masse, et ne pas s'inquiéter des détails; que le dessin, les grands contours, sont tout, la couleur rien. Par bonheur, il n'est pas toujours d'accord avec ses principes. L. Louvet.

ABOVILLE (François-Marie, comte d'), général d'artillerie, était né à Brest, le 23 janvier 1730. Après avoir servi dans la guerre de Sept ans et dans celle d'Amérique, il devint maréchal de camp et membre du comité militaire. Grâce à ses connaissances spéciales et à la chaleur avec laquelle il avait embrassé la cause de la révolution, il eut beaucoup d'autorité dans cette position nouvelle. Il créa en France l'artillerie légère, se vit appelé au grade de lieutenant général dès les premiers jours de la république. Il était, à Valmy, commandant l'artillerie, dont le secours ne contribua pas peu au gain de la bataille. Lorsque Dumouriez passa aux Autrichiens, d'Aboville flétrit cette trahison dans un ordre du jour qui fit préconiser son civisme. Toutefois, il fut emprisonné à Soissons pendant la terreur. Bonaparte le nomma, après le 18 brumaire, inspecteur général de l'artillerie, puis sénateur en 1802. En 1814 les Bourbons le firent pair de France. L'année suivante il adhéra à la restauration du pouvoir impérial, et conserva son titre de pair; aussi, au retour de Louis XVIII, fut-il exclu de la chambre par l'ordonnance du 24 juillet 1815. Il y rentra au mois d'août, parce qu'il n'avait pas siégé pendant les cent jours, et mourut le 1er novembre 1817.

Son fils aîné, *Augustin-Gabriel*, comte d'Aboville, né à La Fère, le 20 mars 1774, succéda dans ses titres. Il avait de même que son père, servi la république et l'empire, et mourut le 15 août 1820, laissant deux fils, dont l'aîné, *Alphonse Gabriel*, comte d'Aboville, né à Paris, le 28 juin 1818, lui succéda dans la pairie.

Augustin-Marie, baron d'Aboville, fils cadet de François-Marie d'Aboville, né en 1776, général de brigade, amputé d'un bras à Wagram, fut l'un de ceux qui contribuèrent le plus à la défense de Paris en 1814. Commandant de l'école d'artillerie de La Fère, il fit échouer, en mars 1815, la tentative du général Lefebvre-Desnouettes et des frères Lallemand. Il mourut en 1843.

AB OVO. Commencer un récit *ab ovo*, c'est remonter à l'origine même du fait qu'on veut exposer. Chez les Latins, *ab ovo usque ad mala* (depuis l'œuf jusqu'aux pommes) était une façon proverbiale de s'exprimer pour dire *depuis le commencement jusqu'à la fin*. Elle provenait de l'usage où étaient les Romains de commencer ordinairement leurs repas par des œufs et de les terminer par des pommes.

ABRABANEL (Isaac), savant rabbin, né à Lisbonne, d'une famille qui se vantait de remonter jusqu'au roi David fut le docteur le plus célèbre de la seconde école rabbinique. Alphonse V lui ayant confié la direction de ses finan-

ces, l'opinion publique fut blessée de cette élévation d'un juif, et à la mort de ce prince Abrabanel, accusé de complicité dans une conspiration qui avait, disait-on, pour but de livrer le Portugal à l'Espagne, dut s'enfuir en Castille, où il fut parfaitement accueilli par Ferdinand le Catholique, qui fit aussi de lui son ministre des finances. Cette faveur ne put toutefois le soustraire à la proscription générale qui vint frapper tous les juifs en 1492. Abrabanel se retira donc à Naples, où il ne fut pas moins bien reçu par le roi Ferdinand Ier. L'invasion du royaume de Naples par Charles VIII le força à passer en Sicile, puis à Corfou, et successivement dans d'autres villes où ses coreligionnaires étaient tolérés. Il mourut en 1508, à l'âge de soixante-onze ans, à Venise, où il s'était concilié la faveur publique en terminant différentes contestations survenues entre les Vénitiens et les Portugais au sujet du commerce des épices. Il fut enterré à Padoue.

Les juifs regardent Abrabanel comme un de leurs écrivains les plus érudits : au milieu des inquiétudes et des soucis d'une existence agitée, il sut trouver le temps nécessaire pour se livrer à l'étude de l'Écriture et composer de nombreux écrits, qui ont presque tous pour objet l'interprétation de la Bible, l'histoire du peuple juif et l'apologie de ses croyances religieuses. Il laissa deux fils, dont l'un se convertit à la religion chrétienne ; l'autre fut un médecin distingué.

ABRACADABRA, mot magique, auquel on supposait jadis la vertu de guérir la fièvre. D'après Serenus Samonicus, médecin du deuxième siècle, qui partagea l'hérésie de Basilide, ce mot, pour avoir sa vertu, devait être écrit de manière à former un triangle et à pouvoir être lu dans tous les sens, comme ceci :

A B R A C A D A B R A	ou A b r a c a d a b r a
B R A C A D A B R	A b r a c a d a b r
R A C A D A B	A b r a c a d a b
A C A D A	A b r a c a d a
C A D	A b r a c a d
A	A b r a c a
	A b r a c
	A b r a
	A b r
	A b
	A

Ce mot, une fois écrit d'une de ces deux façons sur un morceau de papier carré, il fallait le plier de manière à cacher l'écriture, et le piquer en croix avec un fil blanc ; puis attacher à cet amulette un ruban de lin, au moyen duquel on le suspendait à son cou, de manière qu'il descendît jusque dans le creux de la poitrine. On le portait ainsi pendant neuf jours ; ensuite on se rendait en silence, de grand matin, avant le lever du soleil, sur les bords d'une rivière ou d'un fleuve qui coulait vers l'Orient ; on détachait du cou le billet magique, puis on le jetait derrière soi, sans l'ouvrir ni oser le lire. Scaliger, Saumaise, et d'autres, se sont donné bien des peines inutiles pour chercher le vrai sens de ce mot, qui n'est ni égyptien, ni hébreu, ni grec, comme ont voulu le faire certains étymologistes, mais persan, langue dans laquelle il désigne Mithra, le Dieu du soleil.

ABRAHAM, fils de Thérach et descendant de Sem, fils de Noé, est la souche commune à laquelle les Israélites et les Ismaélites (Arabes) rattachent leur origine. Il est le point de départ de l'histoire du peuple d'Israel, et c'est avec lui que commence l'alliance conclue entre Dieu et cette nation. Né vers l'an 2040 avant Jésus-Christ, d'un père idolâtre, il sut se préserver de l'idolâtrie, connut le vrai Dieu et mena une vie pure. Obéissant aux ordres de Dieu, il abandonna son pays, Uhr en Chaldée, emmenant avec lui Sarah, sa femme, et Loth, le fils de son frère, pour se rendre à Haram en Mésopotamie, et de là à Canaan (Palestine), où il s'établit. Il vécut d'abord avec ses troupeaux dans la contrée de Bétel et de Gérar (au sud de la Judée), et plus tard dans les bois de Mamre. A la suite de discussions survenues entre les bergers de Loth et les siens, celui-ci alla s'établir à Sodome. Les habitants de cette ville ayant été battus par leurs ennemis, qui emmenèrent également prisonniers Loth et sa famille, Abraham les poursuivit avec ses serviteurs, et délivra non-seulement Loth, mais encore le roi de Sodome, sans accepter cependant la moindre part du butin. Il avait atteint un âge très-avancé, lorsqu'il lui naquit un fils, Isaac, que, toujours obéissant aux injonctions du Seigneur, il se disposait à lui offrir en sacrifice, lorsqu'un ange arrêta son bras, et substitua un bélier à ce fils chéri. A la mort de Sarah, Abraham épousa Céthura, dont il eut encore six enfants. Il mourut âgé de cent soixante-quinze ans, et fut enterré à Hébron. Les Juifs ont de tout temps vénéré sa mémoire. C'est à leurs yeux le premier des fidèles, le docteur de la sagesse, et même de la doctrine secrète ; ils l'appellent l'ami de Dieu. C'est aussi le nom que lui donnent les Arabes, et quelques-uns de leurs écrivains vont jusqu'à prétendre que c'est lui qui a construit la Kaaba à la Mecque.

ABRAHAM A SANCTA CLARA. Ce prédicateur fameux naquit le 4 juin 1642, à Krœhen-Heimstetten, près de Mœskirch, en Souabe : son vrai nom était Ulrich Megerle. Il entra, l'an 1662, dans l'ordre des augustins déchaussés, et acquit en peu de temps une telle réputation qu'il fut appelé à Vienne, en 1669, avec le titre de prédicateur de la cour impériale. Il y mourut le 1er décembre 1709. Ses sermons se distinguent par une originalité souvent burlesque, et abondent en idées comiques. Ces qualités, en harmonie avec le goût de l'époque, lui attiraient de nombreux auditeurs. On peut juger du ton de ses ouvrages par leurs titres : l'un est intitulé *Nid de fous récemment éclos, ou Atelier de beaucoup de fous et de folles*, un autre est intitulé *Judas l'archicoquin*. D'autres ont des titres plus singuliers encore et entièrement intraduisibles. Dans l'un, par exemple, il cherche à imiter le cri de la poule qui pond. Mais sous ce style bizarre on trouve caché un sens solide, une profonde connaissance du cœur humain et un grand amour de la vérité. C'est d'ailleurs avec une franchise pleine de hardiesse qu'Abraham s'emporte contre les désordres de son temps, et son style bigarré, mais vif et énergique, contraste d'une manière frappante avec le froid mysticisme et la subtilité prétentieuse de la plupart des prédicateurs de son siècle.

ABRAHAM ECHELLENSIS, savant maronite, professa le syriaque et l'arabe d'abord à Rome, puis au Collége de France, où Le Jay l'avait appelé pour diriger l'impression de sa Bible polyglotte. Il mourut en 1664 à Rome. On a de lui : *Institutio Linguæ Syriacæ* (Rome, 1628, in-12) ; *Synopsis Philosophiæ Orientalium* (Paris, 1641, in-4°) ; *Chronicon Orientale* (Paris, typ. reg., 1651, in-fol.), etc.

ABRAHAM PALITSINE, moine russe, était d'extraction noble, et l'un de ses aïeux, Jean Mikoulaïévitch, qui s'était distingué au service du grand-prince Dimittri-Donskoi, avait reçu le surnom de Palitsine, d'un énorme bâton (en russe, *palitsa*) qu'il avait coutume de porter dans les combats. Abraham rendit de grands services à sa patrie pendant l'interrègne qui précéda l'élection de Michel Romanof, et qui fut signalé par l'invasion des Polonais et des Suédois. Ce fut même à son instigation que la Russie dut l'héroïque dévouement de Minine et de Pojarsky, qui la sauva du joug de l'étranger. Il a laissé la relation de ces événements sous le titre de : *Récit du siége de Saint-Serge de la Trinité par les Polonais et les Lithuaniens, et des troubles qui éclatèrent ensuite en Russie* (Moscou, 1784). Il mourut vers 1620.

ABRAHAMITES ou **ABRAHAMIENS**, hérétiques du neuvième siècle. Ils avaient pour chef un certain Abraham ou Ibrahim d'Antioche, qui, renouvelant les erreurs des paulianistes, niait la divinité de Jésus-Christ. Le patriarche orthodoxe de cette cité, Cyprien, combattit énergiquement

cette secte naissante, et vint à bout de la dissiper. — On a encore donné ce nom à des moines qui souffrirent le martyre pour le culte des images sous Théophile au neuvième siècle. — C'est aussi le nom d'une secte de déistes bohêmes qui se montra en 1782. A cette époque, des paysans du comitat de Pardubitz, se confiant dans l'édit de tolérance de l'empereur, firent en effet profession publique de la foi que suivait Abraham avant la circoncision. Ils ne prirent de la Bible que le dogme de l'unité de Dieu, et n'admirent comme prière que l'Oraison dominicale. Comme ils ne voulaient appartenir ni à la religion juive ni à aucune des confessions chrétiennes reconnues, on refusa de leur accorder le libre exercice de leur culte. L'empereur Joseph fit chasser de leurs propriétés, en 1783, ces hommes paisibles, et les fit transporter militairement dans diverses places frontières de Hongrie et de Transylvanie, où les hommes furent incorporés aux bataillons chargés de la garde des frontières. Un certain nombre d'entre eux se convertirent alors avec leurs femmes à la religion catholique, dans le bannat de Temeswar.

ABRAHAMSON (Werner-Hans-Frédéric), littérateur danois, né en 1744, mort en 1812, a laissé un nom durable dans l'histoire littéraire de son pays par ses recherches sur les antiquités scandinaves et par ses travaux critiques. D'abord capitaine d'artillerie, il quitta le service en 1787 pour se livrer sans partage à son goût pour les lettres. On a de lui d'excellents traités spéciaux à l'usage des écoles militaires, ainsi que des chants populaires et guerriers. Il fut, avec Nyerup et Rahbeck, l'éditeur du précieux recueil intitulé : *Udvalgte danske Viser fra Mitteladeren* (5 vol., 1812-14).

Son fils, *Joseph-Nicolas-Benjamin* Abrahamson, né en 1789, vint en France en 1815 avec le corps d'occupation danois, dans lequel il était capitaine d'état-major, profita de son séjour dans notre pays pour y étudier la méthode d'enseignement dite *enseignement mutuel*, que les amis des lumières et du progrès s'efforçaient alors de propager parmi nous. De retour en Danemark, il résolut de faire participer ses compatriotes aux bienfaits de cette méthode, à la propagation de laquelle il se livra avec autant d'ardeur que de zèle. Longtemps directeur de l'école militaire de Copenhague, il perdit cet emploi en 1836, tout en conservant le titre honorifique de commissaire général des guerres. Il est mort, le 6 janvier 1847, à Odensée.

ABRANTÈS (Andoche JUNOT, duc d'), naquit de parents aisés, à Bussy-les-Forges (Côte-d'Or), le 23 octobre 1771. Son père le destinait au barreau; mais alors éclata le grand mouvement de 1789. L'enthousiasme qui se manifesta à cette époque dans tous les rangs de la société française entraîna le jeune Junot aux frontières pour y défendre l'indépendance nationale, menacée par les armées de la coalition. Simple grenadier dans un bataillon de volontaires levé dans son département, il ne tarda pas à se faire remarquer par son courage.

Au siége de Toulon (1796), Bonaparte, chargé de la direction de l'artillerie, a besoin d'un sous-officier capable de lui servir de secrétaire. Il en fait la demande à un chef de corps, et Junot est désigné pour remplir ces fonctions. Ses services étaient déjà justement appréciés par Bonaparte, lorsqu'une circonstance fortuite vint encore ajouter au vif intérêt qu'il lui portait. L'officier supérieur d'artillerie dictait une dépêche à son secrétaire; tout à coup une bombe lancée par les Anglais éclate à côté de Junot, et couvre de terre ses habits et son papier au moment où il tournait le feuillet : « Parbleu! s'écrie le jeune sous-officier, voilà une bombe qui vient fort à propos pour sécher mon écriture! » Ce sang-froid, au milieu d'un grand danger, frappa Bonaparte, qui s'attacha bientôt après Junot en qualité d'aide de camp. Telle fut l'origine de la fortune d'un des hommes qui étaient destinés à jouer un des rôles principaux de la grande épopée napoléonienne. Après le 9 thermidor, Junot partagea la mauvaise fortune de son chef, et mit sa petite bourse à sa disposition.

Bonaparte l'emmena avec lui en Italie : Junot se distingua à Millesimo et à Lonato, où il fut blessé, et parvint au grade de colonel. Il suivit Bonaparte en Égypte, où il devint général de brigade, et se fit particulièrement remarquer au combat de Nazareth, où, à la tête de 300 cavaliers seulement, il mit en déroute un corps de 10,000 Turcs, après une résistance qui dura quatorze heures. Dans cette action, le neveu de Mourad-Bey fondit sur Junot le sabre à la main; mais celui-ci, reconnaissant son redoutable adversaire, l'abattit d'un coup de pistolet. Blessé dans un duel, Junot ne put s'embarquer avec Bonaparte; il partit quelque temps après, et fut fait prisonnier par les croiseurs anglais. Il obtint enfin sa liberté et débarqua à Marseille le jour même de la victoire de Marengo. Un mois plus tard, le 9 thermidor an VIII, il fut nommé commandant de Paris. Bientôt il épousa Mlle Permon, que le premier consul dota, et fut élevé au grade de général de division. Une affaire fâcheuse le fit envoyer à Arras avec le commandement des grenadiers de l'armée dite d'Angleterre, et Murat lui succéda, à la fin de 1803, dans le commandement de Paris. En 1804 Junot fut créé grand officier de la Légion d'honneur, et obtint le titre de colonel général des hussards. Envoyé en Portugal en qualité d'ambassadeur, dans le courant de janvier 1805, il fit une entrée solennelle à Lisbonne et se présenta avec hauteur à la cour du prince régent. Rappelé dès la même année pour aller servir dans son grade à l'armée d'Allemagne, il se distingua par sa bravoure à la bataille d'Austerlitz. Après cette campagne il partit comme gouverneur général dans les États de Parme et de Plaisance. Il revint à Paris au mois de juillet 1806 et fut nommé gouverneur de la capitale, commandant la première division militaire. A la fin de 1807 Napoléon lui confiait le commandement de l'armée expéditionnaire réunie sous les murs de Bayonne, qui devait, avec la coopération de l'Espagne, envahir le Portugal, à l'effet de déterminer la cour de Lisbonne à abandonner l'alliance anglaise. On ne saurait nier que Junot s'acquitta avec bonheur de la tâche que lui avait confiée l'empereur. Le 10 novembre 1807 il entra dans Lisbonne, n'ayant eu à soutenir dans sa course rapide à travers le Portugal que des combats insignifiants, et sans laisser au gouvernement non plus qu'à la nation le temps de se reconnaître. Le 1er février suivant il prit le titre de gouverneur général du royaume de Portugal au nom de Napoléon; et l'empereur, pour récompenser son heureux lieutenant, lui accorda le titre de duc d'Abrantès, du nom d'une petite ville de l'Estrémadure, sur les bords du Tage, où s'était terminée la marche aussi glorieuse que périlleuse qu'il avait exécutée avec son corps d'armée. Mais quand les premiers moments de la panique et de la surprise furent passés, quands ils se comptèrent, et virent qu'ils n'avaient affaire qu'à une poignée d'hommes exténués par les fatigues d'une si lointaine expédition, les Portugais prirent une attitude menaçante, et bientôt le débarquement de forces anglaises importantes vint placer l'armée française et son chef dans la position la plus critique. Junot, homme d'action et d'exécution, n'avait aucune des qualités qui font le général en chef. Une accusation bien autrement grave qu'encourut Junot, ce fut d'avoir mis à profit son commandement et son espèce de vice-royauté pour s'enrichir des dépouilles du pays conquis, où il se livra aux plus odieuses exactions. Réduit bientôt à évacuer Lisbonne, il dut signer, le 30 août 1808, à la suite de la malheureuse affaire de Vimeiro, la capitulation de Cintra, qui mit fin à l'expédition de Portugal. Quelque honorable qu'ait été cette convention pour l'armée française, qui eut la liberté de s'embarquer pour la France avec ses armes et ses bagages, aux frais de l'Angleterre, le duc d'Abrantès, à son retour, reçut de son maître l'accueil le plus

froid. Cependant il l'emmena avec lui en Espagne et lui confia le commandement du corps chargé du siége de Saragosse; mais bientôt, fatigué de sa lenteur, il le remplaça par le maréchal Lannes. Dans la guerre d'Autriche, de 1809, Napoléon lui confia encore le commandement d'un des corps de la grande armée; et il le nomma ensuite gouverneur des provinces Illyriennes. En 1810 Junot obtint le commandement du huitième corps de l'armée d'Espagne. Blessé à l'affaire de Rio-Mayor, pendant la deuxième campagne de Portugal, où il commandait un corps sous les ordres de Masséna, il rentra en France après la retraite opérée par ce maréchal. En 1812, chargé du commandement du huitième corps de la grande armée, il fit preuve, pendant la campagne de Russie, de beaucoup de mollesse et d'indécision, et s'attira par son manque d'énergie la disgrâce complète de Napoléon, qui ne trouva rien de mieux à faire de lui que de le renvoyer en Illyrie. Vers le milieu de 1813 sa raison s'égara, et force fut de le ramener dans la maison paternelle, à Montbard, où, deux heures après son arrivée, dans un accès de fièvre chaude, il se jeta par la fenêtre; il mourut, le 28 juillet 1813, des suites de cette chute. Après avoir été comblé des bienfaits de l'empereur, après avoir rempli les plus lucratives fonctions, Junot, toujours dissipateur, laissait sa famille presque sans ressources.

ABRANTÈS (Joséphine ou Laure PERMON, duchesse d'), femme du précédent, naquit le 6 novembre 1784, à Montpellier. Sa mère prétendait descendre des Comnène. Son père, commis aux vivres, obtint par Vergennes l'entreprise des vivres de l'armée de Rochambeau en Amérique, ce qui lui procura une grande fortune. La révolution le ruina. Après le 9 thermidor, Mme Permon ouvrit à Paris un salon que le général Bonaparte fréquentait ainsi que Junot. Lorsque Mme Permon eut perdu son mari, à l'époque du 13 vendémiaire, Bonaparte pensa, dit-on, la demander en mariage, mais son âge lui fit regarder cette proposition comme une plaisanterie, et un refroidissement s'ensuivit. A son retour d'Égypte Junot épousa Mlle Permon. Aussi prodigue que son mari, elle dépensait énormément; elle était d'ailleurs de la société de la Malmaison, et si on l'en croit, elle attira assez l'attention du premier consul pour donner quelque jalousie à Joséphine. A la fin de l'empire elle recevait une société qui déplaisait à Napoléon, et elle accueillit avec faveur la Restauration. Après avoir partagé la brillante fortune de Junot, elle mourut à Paris, le 7 juin 1838, dans un état voisin de l'indigence, mais laissant la réputation d'une femme d'esprit et de talent, grâce aux nombreuses productions littéraires dont la publication, dans les dernières années de sa vie, avait seule fourni aux besoins de son existence. C'était assurément un noble spectacle que celui de cette grande dame demandant au travail les moyens de conserver un salon dont elle faisait les honneurs avec cette grâce et cette liberté d'esprit que conservent bien rarement ceux qui ont à lutter contre les nécessités de la vie. Le premier ouvrage qu'elle ait fait paraître, et aussi celui dont le succès fut le plus légitime et le plus incontesté, a pour titre : *Mémoires ou Souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration* (18 vol., Paris, 1831-1835; deuxième édit., 12 vol., 1835). Un style facile, une exposition amusante, mais touchant trop souvent au bavardage, du reste une foule d'anecdotes curieuses et de portraits piquants, attirèrent bien vite l'attention du public sur l'auteur, à qui dès lors les entrepreneurs de revues et de recueils littéraires demandèrent à l'envi des *souvenirs*, des *récits rétrospectifs*, dont Napoléon et les hommes de l'empire devaient faire tous les frais. Nul n'était mieux en position que madame d'Abrantès pour remplir les vues de ces spéculateurs; car les rapports de son mari pendant près de dix-huit ans avec l'empereur lui avaient permis d'amasser d'inépuisables trésors en ce genre. Vinrent ensuite et successivement les *Mémoires sur la Restauration, la Révolution de 1830 et les premières années du règne de Louis-Philippe* (6 vol., 1836); puis les *Souvenirs d'une ambassade en Espagne*, et une *Histoire des Salons de Paris*. Dans ces différents ouvrages on sent que l'auteur est sur son véritable terrain. La duchesse raconte ce qu'elle a vu, ce qu'elle a entendu dire; elle nous présente l'histoire en déshabillé, et elle nous intéresse parce qu'elle est presque toujours véridique. Elle ne réussit pas moins quand elle décrit les cercles aristocratiques; et à ses descriptions on reconnaît bien vite que ce monde exceptionnel n'a pas de secrets pour elle. Mais quand elle s'essaya dans le roman, elle échoua complétement. Dans sa *Catherine II* (1835), son *Amirante de Castille* (1832), ses *Scènes de la vie espagnole* (1836), on ne trouve ni imagination ni poésie.

Junot laissa quatre enfants : l'aîné, *Napoléon-Andoche* Junot, duc d'Abrantès, né à Paris en 1807, fut tenu sur les fonts de baptême par Napoléon et Joséphine. En janvier 1815 Louis XVIII le confirma dans le titre que son père tenait de l'empereur. Attaché pendant quelque temps au corps diplomatique, il dut renoncer à cette carrière par suite du fâcheux éclat que reçut dans de nombreux procès l'état de ses affaires privées. Il s'occupa alors de littérature, fréquentant surtout les petits théâtres, et mourut à Paris en mars 1851. — Son frère cadet, *Adolphe-Alfred Michel* Junot, né à Ciudad Rodrigo le 25 novembre 1810, lui succéda dans le titre de duc d'Abrantès. Parvenu au grade de capitaine d'état-major, et attaché en qualité d'aide de camp au général Mac-Mahon en 1848, il fit plusieurs campagnes en Afrique. Élevé au grade de chef d'escadron en 1852, il devint en 1854 aide de camp du prince Jérôme-Napoléon. Il fit la campagne d'Italie, comme lieutenant colonel et fut mortellement frappé à la bataille de Solferino, le 24 juin 1859. — *Joséphine* Junot d'Abrantès, née à Paris le 5 janvier 1802, se fit admettre en 1825 dans la congrégation des sœurs de la charité, rentra dans le monde en 1827, et épousa en 1841 M. *James* Amet, commissionnaire de roulage. Elle a écrit divers ouvrages de morale et d'édification. — *Constance* Junot d'Abrantès, née à Paris le 12 mai 1803, épousa M. *Louis* Aubert, ancien garde du corps, plus tard rédacteur du *National* et préfet de la Corse en 1848. Mme Constance Aubert a participé à la rédaction de divers recueils littéraires, et publié des articles de modes et de variétés dans différents journaux. Elle a fondé *les Abeilles parisiennes* en 1843. Z.

ABRAXAS (Pierres d'). On donne ce nom à des espèces de pierres taillées, dont la forme varie à l'infini, et sur lesquelles se trouve gravé, au milieu de figures fantastiques, la plupart du temps composées d'un tronc et de bras humains, d'une tête de coq, d'un corps de serpent et autres symboles à doubles sens, le mot grec *Abraxas* ou *Abrasax*. On prétend qu'elles proviennent de Syrie, d'Égypte et d'Espagne, et elles sont très-nombreuses dans tous les cabinets La secte gnostique des basilidiens fut la première et la seule qui se servit du mot *Abraxas;* et il est assez probable que ce mot désigne (en tenant compte de la valeur numérale des lettres de l'alphabet grec) le nombre 365, qui est celui des jours de la révolution annuelle du soleil. Or, ce n'était pas au Dieu suprême, mais à l'ensemble des esprits qui président aux destinées de l'univers, qu'on donnait ce nom parmi les basilidiens. Les doctrines et les mœurs de ces sectaires furent plus tard transférées par les priscilliens en Espagne, où l'on a effectivement trouvé un grand nombre de ces sortes de pierres. Les symboles du gnosticisme furent ensuite adoptés par toutes les sectes à tendances magiques et alchimistes, et ces pierres furent confectionnées à l'époque du moyen âge pour servir de talismans. L'amalgame grossier et bizarre des figures qu'elles représentent est déjà une preuve que les graveurs, en les traçant, n'avaient pas de pensée précise, et qu'ils les composaient soit d'imagination,

soit d'après différents symboles connus. C'est le jugement que porte Kopp dans le troisième volume de sa *Palæographia critica*. Nous renverrons le lecteur à l'essai de Bellermann *Sur les gemmes antiques qui portent la figure d'Abraxas* (3 vol., Berlin, 1817-19), et à l'*Histoire critique du Gnosticisme* de M. Matter (Paris, 1838, 2 vol.).

ABRÉGÉ. C'est la réduction d'un plus grand ouvrage à un moindre volume ; et, s'il est bien fait, il peut quelquefois faire oublier l'original : c'est ainsi que l'histoire de Justin a fait oublier celle de Trogue-Pompée. L'*épitomé* est, comme l'*abrégé*, un ouvrage réduit, mais plus succinct encore ; et ce mot, purement grec, quoiqu'il ait passé dans notre langue, n'est guère employé que pour le titre de certains petits ouvrages latins que dans les colléges on met entre les mains des élèves des basses classes. L'on ne peut guère traiter l'histoire générale qu'en *abrégé*. L'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, par le président Hénault, est un chef-d'œuvre du genre ; et, comme l'a dit avec raison l'abbé Girard, il n'est peut-être pas d'*épitomé* mieux fait que l'*Histoire Romaine* par Eutrope. Les *abrégés* qui furent faits dans le siècle dernier à l'usage de l'École militaire ont eu leur utilité, quelques-uns même leur réputation. Depuis une trentaine d'années les instituteurs de la jeunesse ne dédaignent pas de recourir aux sources pour composer leurs abrégés, et depuis vingt ans surtout on pourrait citer pour l'histoire, pour les sciences exactes, pour les sciences naturelles, comme pour la grammaire, un nombre assez notable d'abrégés qui, sous ce titre ancien comme sous celui de *précis* ou de *manuels*, font un honneur infini à leurs auteurs, parce que même pour instruire la plus tendre jeunesse ils ont pensé que le premier devoir était de se montrer à la hauteur des progrès faits par la science.

ABREUVOIR, lieu disposé pour faire boire et baigner les animaux domestiques. Tantôt l'abreuvoir est tout simplement une pente douce choisie ou préparée sur le bord d'une rivière, d'un étang ou d'une pièce d'eau ; tantôt c'est une espèce de bassin dont le fond est pavé, dont les parois sont construites au ciment et dans lequel on rassemble les eaux de la pluie ou celle d'une source. Les abreuvoirs naturels doivent être munis d'un barrage qui empêche les animaux d'avancer là où il y aurait du danger, soit par la profondeur de l'eau, soit par la rapidité du courant. Les abreuvoirs artificiels doivent être fréquemment curés, on ne doit ni y laver du linge, ni y laisser rouir du chanvre, ni même y laisser arriver des eaux sales et malsaines. — Les chasseurs donnent le nom d'*abreuvoir* au lieu où le gibier a coutume de se rendre pour se désaltérer.

ABRÉVIATEURS, titre officiel des scribes intimes de la chancellerie pontificale chargés de rédiger et de transcrire le texte des brefs et des autres actes émanant des papes, de les comparer avec l'original quand ils ont été mis au net et d'en faire les expéditions avec les différentes abréviations en usage au Dataire, où on y appose aussi la date. Il est pour la première fois fait mention d'*abréviateurs* au commencement du quatorzième siècle. Le pape Paul II abolit ces charges, à cause des abus de corruption auxquels elles donnaient lieu ; mais on les rétablit plus tard. Le nombre des titulaires fut porté jusqu'à soixante-douze, dont douze avaient le rang et portaient le costume des prélats, vingt-deux étaient des ecclésiastiques de rang inférieur, et le reste des laïques. Aujourd'hui le nombre en a été beaucoup réduit ; et il en est de même des traitements considérables attachés jadis à ces emplois.

ABRÉVIATIONS. Les abréviations sont presque aussi anciennes que l'écriture. En effet, le besoin d'économiser le temps et la place, l'utilité d'un langage écrit qui ne fût pas connu de tout le monde, conduisirent dès le principe ceux qui ont exercé l'art d'écrire à l'invention d'une écriture abrégée. C'est dans ce but que l'on eut recours aux sigles, aux monogrammes, aux conjonctions, aux chiffres, aux notes tyroniennes. Nous parlerons ici seulement des abréviations proprement dites, et spécialement de celles que l'on rencontre dans les manuscrits et les actes.

D'abord on omettait une partie des lettres qui composaient les mots. Ceux-ci n'étaient séparés entre eux que par des points. Tantôt on ne laissait subsister que la première lettre du mot, tantôt on n'en retranchait que les dernières, tantôt on en retranchait au milieu. Quelquefois on écrivait au-dessus du mot les lettres omises ; puis on imagina certains signes abréviatifs pour remplacer des syllabes, des consonnes doubles, des diphthongues. La dernière syllabe d'un mot est souvent représentée par la première lettre accompagnée d'un signe particulier. On rencontre en grec des mots entiers figurés par une abréviation.

On trouve assez peu d'abréviations dans les anciens manuscrits, en sorte que l'on peut poser en principe, que si l'écriture capitale ou onciale est belle, et qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'abréviations, c'est un signe de la plus haute antiquité. Les abréviations devinrent moins rares peu après le sixième siècle ; leur nombre augmenta considérablement au huitième ; elles se multiplièrent encore bien davantage au neuvième ; au dixième et au onzième, il n'y a pas de lignes dans les chartes et manuscrits où l'on n'en trouve plusieurs ; enfin, dans les quatre siècles suivants on fit un véritable abus des abréviations ; l'écriture en fut remplie, même dans les ouvrages en langue vulgaire et dans les premiers exemplaires de l'imprimerie.

Cet abus des abréviations fit ouvrir les yeux, au commencement du quatorzième siècle, sur les inconvénients qui en résultaient ; et en 1304 Philippe le Bel rendit une ordonnance qui proscrivait dans les actes juridiques, et spécialement dans les minutes des notaires, toutes les abréviations qui exposent les actes à être mal entendus ou falsifiés. En 1552 le parlement bannit également des lettres royaux les *et cætera*, qui jusque alors avaient été d'usage, et qui entraînaient également de graves inconvénients. Toutes ces abréviations des treizième, quatorzième et quinzième siècles, et une multitude d'autres introduites pendant la barbarie des temps scolastiques, rendent la lecture des manuscrits et des anciens actes très-difficile, et exigent une étude spéciale. Pour aider à les déchiffrer, un érudit du siècle dernier, Lacurne de Sainte-Palaye, avait recueilli un alphabet des anciennes abréviations latines et des abréviations plus récentes employées dans les titres et les manuscrits. Nous renvoyons nos lecteurs à cette table savante, qui se trouve dans les traités des bénédictins sur la diplomatique. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert donne aussi une de ces tables.

ABRI (du latin *apricus*, dont les Espagnols ont fait *abrigo* et les habitants du midi de la France *abric*), lieu où l'on se peut mettre à couvert du vent, de la pluie, etc. Nous n'examinerons ici ce mot qu'au point de vue de l'horticulture ; car on sait que les abris jouent un rôle important dans cette science, indispensables qu'ils sont pour la multiplication et la conservation d'une foule de végétaux exotiques, pour obtenir des productions précoces ou tardives, pour améliorer la qualité et augmenter la quantité des fruits. — Les horticulteurs appellent *abri* tout ce qui sert à garantir les végétaux du vent, du froid ou de la chaleur. Ainsi, les clôtures, les murailles, les haies sèches, les haies vives, les brise-vent, les palissades, les lisières des bois, les bordures des jardins, ou encadrements qui ont pour but d'établir une séparation entre les parties cultivées et les sentiers ou allées, les serres, les baches, les châssis, les cloches, les couvertures, les écrans, les nattes, les paillassons, les simples canevas, doivent être compris sous cette dénomination générique. On a recours à ces différents moyens tantôt pour former des abris artificiels contre le vent, tantôt pour protéger contre les sécheresses de l'été quelques semis d'arbres délicats pendant leur jeunesse, tantôt pour défendre diverses cultures contre les pluies d'averse, ou bien contre le froid et contre la chaleur.

ABRIAL (André-Joseph, comte), né à Annonay, en 1750, fut avocat au parlement de Paris, puis devint administrateur d'un de nos comptoirs au Sénégal lorsque Maupeou bouleversa l'ordre judiciaire. Nommé en 1791 commissaire du roi au tribunal du sixième arrondissement, il obtint peu après le siége laissé vacant par Hérault de Séchelles au parquet du tribunal de cassation. En 1800 il fut envoyé en Italie pour organiser la république Parthénopéenne, et à son retour il reçut du premier consul le portefeuille de la justice, qu'il quitta en 1802. Il prit une part importante à la rédaction du Code Civil. Devenu sénateur en 1804, il obtint la sénatorerie de Grenoble, le titre de comte, le cordon de grand officier de la Légion d'Honneur et mille autres faveurs, qu'il oublia trop vite lorsque tomba Napoléon. Pair de France sous la restauration, il se montra ultra-royaliste à la chambre. A la fin de 1819 Abrial devint presque aveugle : il recouvra la vue en 1828; mais il ne jouit pas longtemps de ce bonheur. Il mourut le 14 novembre de la même année. Il a laissé quelques mémoires sur le galvanisme et sur le système de Mesmer. — Son fils, *André-Pierre-Étienne*, comte Abrial, né à Paris, le 5 décembre 1783, hérita de son titre de pair. Ayant pris séance en 1829, il prêta serment au gouvernement issu de la révolution de juillet, et mourut à Paris le 26 décembre 1840.

ABRICOTIER, arbre appartenant au genre prunier (*prunus armeniaca*, L.), dont il diffère par son noyau arrondi comprimé, muni sur les côtés de deux saillies, l'une obtuse, l'autre aiguë. L'abricotier est un arbre de moyenne grandeur. Son écorce est brune, ses rameaux étendus, ses feuilles grandes, presque en cœur à leur base; les fleurs sont blanches, sessiles, disposées par bouquets, quelquefois solitaires. Les fruits, nommés *abricots*, sont assez gros, un peu aplatis sur les côtés, couverts d'une peau jaune, légèrement colorée en rouge au point tourné vers le soleil. Leur chair, jaune aussi, est tendre, pâteuse, d'une saveur agréable. On fait avec l'abricot des confitures, des compotes; on conserve aussi ce fruit dans l'eau-de-vie. Avec les amandes on fait un excellent ratafia. Les noyaux servent à faire la liqueur nommée *eau de noyau*.

L'abricotier est originaire d'Arménie. On croit qu'il fut apporté d'abord à Rome; depuis il a été cultivé dans une grande partie de l'Europe, on en a obtenu des variétés très-intéressantes, comme l'*alberge* et l'*abricot-pêche*, dont la chair est fondante, parfumée, d'un goût exquis. L'alberge a la chair d'un jaune rougeâtre, d'une saveur vineuse; l'abricot-pêche est un des plus gros que l'on connaisse : son noyau est percé à l'une des extrémités.

L'abricotier se plaît dans les terres légères; il demande à être exposé au midi et abrité contre les vents du nord. On le cultive en plein vent ou en espalier : on le tient aussi en buisson dans les parterres et dans les jardins de peu d'étendue. Il se greffe sur le prunier ou sur des individus provenus de ses semences. Le bois de l'abricotier est jaunâtre et veiné; mais il a peu d'emploi : les tourneurs en font cependant quelques ouvrages. Il découle des abricotiers une gomme qu'on peut substituer à la gomme arabique.

ABROGATION. C'est l'acte par lequel une loi, un usage, une coutume sont annulés. L'abrogation peut être expresse ou tacite : expresse, elle résulte d'une disposition positive d'une loi postérieure; tacite ou virtuelle, de la combinaison ou de l'ensemble de dispositions nouvelles et contraires à celles d'une loi antérieure.

ABROUTISSEMENT. Ce mot désigne le dommage qu'éprouve un bois lorsque dans les premières années de sa croissance il a été parcouru par les bestiaux, qui en ont mangé les jeunes pousses. Le préjudice très-grave que cause l'abroutissement donne le droit de réclamer des dommages-intérêts. On le règle d'après les procès-verbaux dressés par les gardes forestiers, plus particulièrement responsables de ces délits que de tous autres. En effet les abroutissements causent bien plus de tort dans les bois et forêts que la hache. On attendrait inutilement du temps le complet rétablissement des bois abroutis, pour lesquels il faut recourir au plus vite à l'opération du recépage.

ABRUPTO, AB ABRUPTO, EX ABRUPTO. Mots empruntés du latin et formés du verbe *abrumpere*, qui signifie *rompre, casser tout à coup*. On se sert ordinairement de cette expression pour désigner un discours fait sans préparation, entrant rapidement en matière.

ABRUTISSEMENT. L'abrutissement n'est pas l'état de la brute, c'est l'état de l'homme abaissé jusqu'à la brute; c'est la situation morale et intellectuelle où tombe l'individu de notre espèce qui a renoncé volontairement au privilége de son être, ou qui en a été privé par une puissance, par des circonstances indépendantes de sa volonté. L'abrutissement n'est ni l'état primitif de l'homme, ni l'état de barbarie, ni l'état sauvage : c'est une condition inférieure, qui implique l'idée d'une dégénération profonde, et dont les causes sont diverses. L'ignorance et les erreurs qu'elle fait commettre, la misère et les vices où elle jette, l'immoralité et les excès auxquels elle conduit, sont les raisons ordinaires de l'abrutissement, auquel se rattache presque toujours la pensée de fautes graves et volontaires. Ainsi, la stupidité native ou l'idiotisme, quelque forme qu'elle prenne, fût-ce celle du crétinisme, n'est pas qualifiée d'*abrutissement*, ou du moins ne doit pas l'être, vu qu'elle est un état primitif qui exclut toute idée de faute personnelle, d'aberration résultant d'une volonté humaine. Pour qu'il y ait lieu d'appliquer la qualification d'*abrutissement*, il faut l'idée d'une dégénération amenée par une série de fautes personnelles ou d'aberrations voulues. C'est dans cette dernière catégorie que rentre l'abrutissement calculé qu'on reproche aux anciens gouvernements d'Asie et d'Afrique, et sur lequel il est plus aisé de trouver de vagues déclamations que des faits précis. Je vois dans l'antiquité des habitudes d'un intolérable despotisme, imposé avec audace, souffert avec ignominie; je n'y vois pas de système d'abrutissement dirigé contre des nations entières. J'y vois des institutions de castes, des aberrations cruelles et coupables, qui eussent fini par abrutir les populations en les privant de leurs priviléges les plus inviolables; mais je n'y vois pas l'intention d'*abrutir*. La politique la plus grossière veut des *hommes*, elle ne veut pas de *brutes*. Plus elle est grossière, et mieux elle sait que les hommes seuls payent et combattent. La brute n'est pour la politique qu'un fardeau, qu'un péril, et, si peu éclairée qu'elle soit, elle sait qu'il n'est pas besoin de créer le péril, de procurer le fardeau. Ce qu'on appelle à tort *système d'abrutissement*, dans la politique ancienne, c'est cette opinion, qui n'est pas encore bannie tout à fait de la politique moderne, que la science raisonne, tandis que l'ignorance obéit sans raisonner, et qu'il est bon d'avoir dans un État plus de gens qui ne raisonnent pas que de gens qui raisonnent, comme s'il était possible de semer un champ ou de planter un arbre sans user de cette faculté si noble et si pure dont Dieu a fait don à toute créature humaine. Cette opinion est bien affligeante, et elle a régné sans doute dans l'antiquité, mais nulle part elle n'y a conduit à un système arrêté d'abrutissement; nulle part un pareil système ne peut être conçu. Donc, au lieu de combattre plus longtemps cette chimère, il importe qu'on examine sans aucune préoccupation spéciale les véritables causes de l'abrutissement et les moyens de les faire disparaître. Nous avons indiqué ces causes. Elles se trouvent dans l'ordre des choses morales; c'est là qu'il faut en chercher les remèdes. Donnons à chaque être humain des lumières, non certes complètes, mais suffisantes pour l'œuvre à laquelle il est appelé; et veillons à ce que par de fortes habitudes d'ordre et d'économie il use avec raison et tempérance de toutes ses lumières : alors disparaîtra du milieu de la société civilisée ce dégoûtant spectacle de l'abrutissement, amené par des fautes personnelles ou des

aberrations émanées d'une volonté humaine. Comment résoudre ce problème ? C'est à la morale publique, à la charité privée, à la législation de l'État et aux lumières de la religion, qu'il appartient de répondre. MATTER.

ABRUZZES. C'était la partie de l'ex-royaume de Naples, bornée à l'ouest par les anciens États de l'Église, au nord-est par la mer Adriatique, au sud-est par la Pouille, et au sud par la Terre de Labour. La superficie totale des Abruzzes est de 12.686 kilomètres carrés, avec une population de 900,000 âmes; on les divisait en Abruzze ultérieure, première et deuxième, au nord-ouest, et en Abruzze citérieure, au sud-est. Les montagnes des Abruzzes forment la partie la plus haute et la plus sauvage de tout le système des Apennins. L'Alterno et le Gizio, qui confondent leurs eaux à Pescara, arrosent la longue et étroite vallée que resserre la chaîne des Appennins, dont les pics les plus élevés sont au grand Sasso d'Italia (2,961 mètres) et, sur la chaîne occidentale, à Montevelino (2,558 m.), tandis que Aquila est situé à 751 m. au-dessus de la mer.

Le climat des Abruzzes est rude; les montagnes v restent couvertes de neige depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril. D'épaisses forêts en couronnent les crêtes. Les vallées seules sont fertiles. Les amandiers, les noyers et autres arbres fruitiers y réussissent partout, mais les oliviers seulement au fond des vallées. Les plus magnifiques troupeaux paissent sur les hauteurs et dans les vallons. Depuis leur réunion au royaume d'Italie les trois Abruzzes ont reçu les noms de provinces de Teramo, d'Aquila et de Chieti (1860), tirés des villes qui ont été choisies pour leur servir de chefs-lieux. C'est surtout en raison de leur position militaire que les Abruzzes méritent de fixer l'attention; elles forment en effet comme une espèce de boulevard avancé pénétrant à une distance de quinze milles géographiques dans les États de l'Église; et ce qui ajoute encore à l'importance de cette position, c'est que pour pénétrer dans l'intérieur du royaume on n'y trouve qu'une seule route stratégique (et encore est-elle d'une difficulté extrême pour une armée); tandis qu'aucune route de la même espèce ne conduit à travers les montagnes, des rives de la Méditerranée à celles de l'Adriatique. Le royaume de Naples, s'il est bien défendu, n'a par conséquent d'attaques sérieuses à redouter que par deux routes : celle qui, longeant la Méditerranée et les marais Pontins, va de Rome à Naples, par Terracine et par Capoue, ou bien celle qui, longeant l'Adriatique, part d'Ancône et conduit dans l'intérieur du royaume par Petri, Pescara, etc. La possession des Abruzzes est donc tout à fait indispensable à qui veut attaquer Naples; et il est aussi difficile de s'en rendre maître que de s'y maintenir, parce que d'épaisses forêts et de profonds ravins y entrecoupent le sol à chaque pas et se prêtent merveilleusement à une guerre de guérillas faite sur les derrières de l'ennemi. Mais la population est dépourvue de courage et d'énergie, encore bien que ce soit une race d'hommes vigoureuse, parfaitement apte au service militaire, et notamment au service de la cavalerie. Elle avait autrefois la plus déplorable réputation, à cause des nombreuses troupes de bandits qui se recrutaient dans son sein et qui infestaient toutes ces montagnes; mais le mal est bien diminué aujourd'hui, et ce n'est que fort rarement qu'on y entend parler d'accidents. Les habitants des Abruzzes sont un peuple pasteur, d'une simplicité et d'une rudesse toutes patriarcales, superstitieux, passionnés pour la musique et hospitaliers. Il est vrai qu'il est impossible de reconnaître en eux les descendants de ces Samnites, de ces Marses et de ces Sabins qui avaient su se rendre si redoutables aux Romains. Jamais ils n'ont essayé d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans l'intérieur du royaume, pas plus les impériaux que les Français ou les Espagnols. Une seule fois, en 1798, ils résistèrent avec quelque succès à l'invasion des Français; ils tuèrent le général Hilarion Point, firent prisonnier le général Rusca, et nuisirent beaucoup à l'ennemi, notamment à la colonne du général Duhesme. Mais comme l'armée napolitaine s'était déjà fait battre dans les États de l'Église, et que partout où se montraient les Français elle se conduisait avec la plus grande lâcheté, ces insurrections momentanées des Abruzzes demeurèrent sans résultats; et celles qui éclatèrent partiellement plus tard, comme en 1806, n'eurent guère que le caractère des plus vulgaires brigandages.

En 1815, quand Murat marcha contre l'Autriche et songea, après la bataille de Tolentino, à organiser une guerre nationale, non-seulement il échoua dans cette tentative; mais les soldats nés dans les Abruzzes se débandèrent dès qu'ils se trouvèrent près de leurs foyers, et la marche rapide de l'armée autrichienne amena en peu de temps la complète dissolution de l'armée napolitaine.

A l'époque de la révolution de 1821, le parti national de Naples espéra trouver dans les Abruzzes les plus grandes ressources pour une guerre défensive; et dans les ventes de carbonari, dans les assemblées populaires, voire même à la chambre des députés de France, on vanta sans mesure les avantages de cette admirable position stratégique, le réveil généreux de la population qui allait enfin se montrer digne de ses braves ancêtres. Les événements de la courte campagne qui suffit à l'armée autrichienne du général Frimont pour rétablir le pouvoir absolu à Naples ne tardèrent pas à tromper complétement ces belles espérances et à prouver que le défilé des Thermopyles lui-même n'est un rempart que lorsqu'il est défendu par des Spartiates. Il en a encore été de même en 1848; et les Abruzzes, après avoir été alors le théâtre de troubles graves, n'ont pas résisté davantage a la contre-révolution. En 1860-1861, il y eut un mouvement réactionnaire contre les troupes Sardes dans les Abruzzes.

ABSALON, fils du roi David et de Maacha, était le plus beau des hommes de son temps. Il assassina Ammon, un de ses frères, souleva le peuple contre David, qu'il chassa de Jérusalem, et tint publiquement une conduite abominable à l'égard de toutes ses femmes, qu'il avait réunies dans une tente sur la terrasse de son palais. De telles énormités méritaient une punition exemplaire. Absalon ne tarda pas à l'éprouver. David leva une armée qui, sous le commandement de Joab, tailla en pièces les troupes du fils rebelle dans l'épaisse forêt d'Éphraïm. Absalon ayant pris la fuite, sa longue et magnifique chevelure s'embarrassa dans les branches d'un chêne; il y resta suspendu, et Joab le perça de sa lance, malgré la défense expresse du roi, qui pleura amèrement la perte de cet enfant si criminel. C'était l'an 1023 avant J.-C. On montre son tombeau à Jérusalem.

ABSALON ou **AXEL,** archevêque de Lund et évêque de Rœskilde, et en même temps ministre et général d'armée du roi de Danemark Waldemar 1^er^, né en 1128, mort en 1201, descendait d'une famille très-considérée et était venu pendant sa jeunesse étudier à l'université de Paris. Avant même de monter sur le trône, Waldemar lui avait déjà donné toute sa confiance et son amitié. Il les lui continua jusqu'à sa mort; et Canut IV, son fils, qu'Absalon servit avec le même zèle et la même fidélité, hérita des sentiments de son père à son égard. Absalon ne se distingua pas moins pendant les temps de paix par sa sagesse et son équité que dans les temps de guerre par son courage et sa prudence. Grâce à lui non-seulement les côtes danoises furent purgées des pirates wendes qui les infestaient, mais il parvint encore à les vaincre et à les dompter dans leur propre pays. Il battit le prince de Poméranie Bogislas, et le contraignit à se reconnaître vassal de la couronne de Danemark. Absalon prit en outre la part la plus grande à la confection des sages lois rendues par Waldemar le Grand et par son fils. Ami et protecteur éclairé des sciences et des lettres, c'est aux nobles encouragements qu'il se plaisait à accorder aux savants qu'on est redevable de la première histoire complète qu'ait eue le Danemark, celle de Saxo Gramma-

ticus (Saxon le Grammairien) et aussi de celle de Svend Aagesen. Un autre titre d'Absalon à sa juste célébrité historique, c'est qu'il fonda Copenhague, aujourd'hui capitale du royaume, et qui n'était de son temps qu'un misérable hameau composé de quelques huttes de pêcheurs. Il y fit construire, sur l'emplacement même qu'occupe maintenant le palais du roi, un château-fort, destiné à protéger cette partie de la Séelande contre les débarquements des pirates; et c'est sous l'abri de cette forteresse que se groupa successivement une population active et industrieuse, qui par reconnaissance nomma d'abord cette cité *Axelhuus*. Absalon fut inhumé à Soroë, dans un couvent qu'il avait fondé. En 1827 on ouvrit sa tombe, et différents recueils ont décrit les divers objets qu'on y trouva, notamment sa crosse et son anneau d'évêque, ainsi que l'épée dont il faisait usage.

ABSCISSE (du latin *ab*, de, *scindere*, séparer). *Voyez* Coordonnées.

ABSCISSION. Mot quelquefois employé en chirurgie, pour signifier le retranchement, qu'on fait avec un instrument coupant, d'une partie du corps gâtée, corrompue. Il ne s'applique guère qu'au retranchement des parties molles; celui des os s'appelle *amputation*.

ABSENCE. Dans son acception ordinaire ce mot s'entend du simple éloignement d'un lieu. En certains cas cet éloignement nécessite des mesures légales, autant dans l'intérêt de l'absent que dans l'intérêt des tiers. Ainsi, lorsqu'une succession vient à s'ouvrir, la loi veut qu'un notaire soit nommé pour représenter tout héritier intéressé dans cette succession et qui est éloigné du lieu où elle s'ouvre.

On appelle encore *absence* la non-comparution à une assignation donnée. C'est ce qui a lieu, par exemple, lorsque dans un procès civil l'une des parties ne se présente pas à l'audience, ou lorsque dans un procès criminel l'accusé ne comparaît pas. *Voyez* Défaut et Contumace.

Mais dans le droit civil le mot *absence* s'entend plus particulièrement d'un éloignement tel qu'on ignore où est l'absent et même s'il existe. A Rome les biens de l'absent étaient remis au fisc, qui les administrait jusqu'à son retour ou jusqu'à sa mort constatée : dans ces deux cas on les rendait, ou à lui-même ou à ses héritiers. Ceux-ci pouvaient aussi obtenir du fisc la remise sous caution des biens de leur auteur avant sa mort, et l'administration leur en était confiée. Avant Justinien, après un certain laps de temps la femme de l'absent pouvait se remarier. Depuis cet empereur elle ne le put jamais tant que la mort n'était pas certaine.

Le Code Civil français admet plusieurs degrés dans l'absence. D'abord l'absence est seulement présumée, et les personnes qui ont des intérêts à débattre avec l'absent présumé sont obligées de s'adresser au tribunal de première instance de son domicile, qui, après avoir reconnu la *présomption d'absence*, nomme un administrateur pour veiller sur ses biens, et commet un notaire pour le représenter dans les inventaires, comptes et partages auxquels il peut être intéressé. Lorsque quatre années se sont écoulées depuis que l'absent a disparu de son domicile et n'a point donné de ses nouvelles, les parties intéressées peuvent faire déclarer l'absence par le tribunal compétent. Quand l'absent a laissé en partant une procuration qui prouve qu'il avait l'intention de s'éloigner pour longtemps, le tribunal ne peut faire la déclaration d'absence que dix ans après le départ de l'absent. Le tribunal peut toujours rejeter la demande; mais s'il l'admet, il ne doit pas prononcer sur-le-champ la déclaration d'absence. Il ordonne seulement par son jugement qu'une enquête soit faite. Ce jugement est envoyé au ministre de la justice, qui le fait insérer au *Moniteur*, et c'est un an seulement après ce premier jugement que peut être prononcée la *déclaration d'absence*, s'il n'est pas survenu de nouvelles. Ce second jugement est aussi envoyé au ministre de la justice, qui le rend public comme le premier.

L'absence, lorsqu'elle est déclarée, produit certains effets, tant relativement aux biens que l'absent possédait au jour de sa disparition que relativement aux droits éventuels qui peuvent s'ouvrir en sa faveur. Quant aux biens que l'absent possédait au jour de sa disparition, ses héritiers présomptifs à cette époque ou à l'époque de ses dernières nouvelles peuvent en obtenir la possession provisoire, à la charge de fournir caution. Le testament, si l'absent en a laissé un, est alors ouvert, et les légataires peuvent exercer provisoirement les droits que cet acte leur confère. L'époux commun en biens peut demander la dissolution de la communauté et la liquidation de tous ses droits légaux et conventionnels. Nonobstant la déclaration d'absence, le contrat de mariage continue de subsister. Selon que l'époux présent opte pour la continuation ou pour la dissolution de la communauté, il arrête ou provoque l'envoi en possession provisoire. Dans ce dernier cas, si l'absent reparaît ou réclame, la communauté est à l'instant même rétablie pour l'avenir, ou plutôt elle est censée n'avoir jamais été dissoute.

La possession provisoire des biens de l'absent n'est qu'un dépôt entre les mains de ceux qui l'ont obtenue; ils en sont comptables envers l'absent, mais leur obligation à cet égard varie suivant la durée de l'absence. Ainsi l'absent ne peut réclamer que le cinquième des revenus de ses biens, s'il reparaît avant quinze ans révolus depuis le jour de sa disparition; et le dixième seulement, s'il reparaît après les quinze ans. Si l'absence a duré trente années, les envoyés en possession provisoire conservent la totalité des revenus à cette époque.

Quand il s'est écoulé trente ans depuis l'absence ou cent années depuis la naissance de l'absent, la possession provisoire de ses biens est convertie en possession définitive, et le partage s'opère entre tous les ayant-droit. C'est la troisième période de l'absence.

Si l'absent reparaît après l'envoi en possession définitif, ses biens lui sont remis dans l'état où ils se trouvent, et il recouvre le prix de ses biens aliénés. Ses enfants ainsi que ses descendants directs peuvent invoquer la même disposition de la loi pendant les trente années qui suivent l'envoi définitif.

Après le jugement qui a déclaré l'absence, les actions qui pouvaient être exercées contre l'absent doivent être dirigées contre ceux qui possèdent ses biens.

En ce qui concerne les droits éventuels qui peuvent compéter à l'absent, nul ne peut exercer, au nom de l'absent un droit de cette nature, s'il ne prouve préalablement l'existence de l'absent au jour où le droit a été ouvert, sans préjudice toutefois de l'action en pétition d'hérédité, qui appartient à l'absent s'il s'agit d'une succession qui lui est dévolue.

Si l'absent a disparu laissant des enfants mineurs, la mère est chargée de les élever et d'administrer leurs biens. Le conjoint d'un absent ne peut contracter une nouvelle union, par la raison qu'il n'est pas certain que l'absent soit mort. Toutefois, si un nouveau mariage a été contracté, l'absent est seul admis à attaquer la nouvelle union.

ABSENTÉISME. C'est le nom que les publicistes anglais ont donné à l'action de quelques-uns de leurs compatriotes, qui viennent consommer sur le continent tout ou partie de leurs revenus. Cette maladie, car c'en est une, est encore plus irlandaise qu'anglaise; elle serait russe aussi, si l'autocrate n'y mettait bon ordre. Plusieurs Anglais fuient les brouillards, ils fuient aussi le *cher-vivre* de la Grande-Bretagne, et vont dans les climats tempérés de l'Europe jouir des avantages d'une fortune qui souvent, quoique assez ronde, serait comparativement inférieure en deçà de la Manche. Les grands seigneurs irlandais, qui sont les maîtres du sol, mettent à peine le pied sur cette malheureuse terre, où le spectacle de la plus grande misère qu'il y ait en Europe troublerait leur repos, et restent en Angleterre pour con-

sommer les *rentes* que leur payent les *cottagers*, fermiers-valets des lambeaux de leurs domaines. Les *nobles* russes qui ne sont pas ruinés se trouvent aussi naturellement attirés vers le ciel du midi, et cela fit prendre dans un temps des mesures pour gêner la sortie des sujets russes de l'empire.

Les résultats économiques de cette maladie politique sont faciles à apprécier : celui qui s'absente pour aller consommer à l'étranger ne tarde pas à emporter, outre ses revenus, une partie de son capital, et supprime à son pays une partie des profits que les travailleurs trouvent dans l'emploi d'un capital ou d'un revenu quelconque. M. Lowe estimait, il y a déjà longtemps, les revenus anglais dépensés à l'étranger à la somme de cent vingt-cinq millions de francs.

ABSIDE. On comprend sous cette désignation la partie d'une église où se trouvent le chœur, le maître-autel, la tribune, qui autrefois y était adossée et où l'évêque rendait ses jugements, puis enfin la chapelle ordinairement consacrée à la Vierge, et qui forme un hémicycle moins élevé que le reste de l'édifice et saillant en dehors.

Ducange et d'autres auteurs pensent que le mot *abside* vient du grec ἀψίς, qui signifie *voûte, partie circulaire;* en effet, une partie de l'abside est souvent nommée le *rond-point ;* mais on a dit aussi que le mot *abside* pourrait bien venir d'*abscidere*, séparer, cacher. C'est, il est vrai, dans l'abside que se trouvent toujours les églises souterraines où se célébraient les saints mystères dans les premiers siècles de l'Église, partie séparée, cachée, où tout le monde n'était pas admis ordinairement. Ce mot était peu en usage autrefois, et il s'employait au féminin; devenu d'un usage plus fréquent depuis le commencement de ce siècle, on l'emploie maintenant au masculin.

Les absides les plus remarquables se trouvent en Italie, dans les églises de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie du Transtévère, et de Saint-Nicolas à Rome, et dans l'église de Saint-Marc à Venise; en Sicile, dans l'église de Montréal, dans la cathédrale de Palerme; en France, dans les églises de Notre-Dame, de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Étienne-du-Mont à Paris, dans celles de Saint-Denis et de Deuil, près de Montmorency, dans celle de Saint-Menoux en Bourbonnais, et dans celle de Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand. DUCHESNE aîné.

ABSIMARE (TIBERIUS ABSIMARUS AUGUSTUS), d'une naissance obscure, mais doué de grands talents militaires, était parvenu, sous l'empereur Léonce, à la dignité de drongaire. L'armée que commandait le patrice Jean, découragée par de nombreux revers, crut qu'Absimare pouvait seul les réparer, et le proclama empereur (698). Absimare marcha aussitôt contre les Sarrasins, les défit complétement, puis se rendit à Constantinople, et y entra en vainqueur, malgré la résistance de Léonce, qu'il fit enfermer dans un monastère après lui avoir fait couper le nez. Il se trouvait alors maître de l'empire; mais, craignant pour son autorité tant que vivrait Justinien II, que Léonce avait dépossédé de l'empire, il envoya des sicaires pour l'assassiner. Justinien se réfugia chez les Bulgares, et bientôt après on le vit paraître sous les murs de Constantinople, avec une armée que ces barbares lui avaient fournie. Absimare était hors d'état de lui résister : Justinien, maître de sa personne, lui fit trancher la tête, ainsi qu'à Léonce (707).

ABSINTHE, plante vivace, qui croît spontanément sur les montagnes et dans les lieux incultes et rocailleux. Sa tige est haute d'un mètre environ; ses feuilles, profondément découpées, sont couvertes d'un duvet cotonneux; ses fleurs, jaunes, sont disposées en panicule au sommet des tiges. Cette plante exhale une odeur aromatique très-forte; elle a une saveur chaude et amère. L'absinthe agit d'une manière très-active sur l'économie animale. Elle a joui longtemps d'une grande réputation, et on l'emploie avec succès dans les maladies où l'usage des excitants est indiqué. On administre l'*infusum* aqueux et vineux d'absinthe comme tonique et stomachique, comme diurétique, vermifuge, emménagogue, etc.

On prépare avec l'absinthe une liqueur de table estimée, appelée *extrait d'absinthe suisse*, ou simplement *absinthe*, et que l'on boit avant le repas, afin de s'aiguiser l'appétit. On obtient cette liqueur en distillant de l'eau-de-vie sur les sommets d'absinthe, le *calamus aromaticus*, la badiane, la racine d'angélique. Cette liqueur, devenue à la mode, produit des effets pernicieux par l'usage trop fréquent, et des médecins lui attribuent l'accroissement des morts subites que l'on remarque depuis quelques années.

L'absinthe chasse les charançons et les artisons du blé; on conseille d'en suspendre des branches dans les greniers, dans les armoires où il y a des étoffes de laine ou des pelleteries, et aussi d'en poser sur les tablettes de bois que les insectes pourraient attaquer.

ABSINTHINE, principe particulier découvert dans l'absinthe.

ABSOLU. Qu'est-ce que l'*absolu?* Afin de rassurer ceux de nos lecteurs qui n'ont point de goût prononcé pour les abstractions de la métaphysique, et à qui l'énoncé de cette question pourrait inspirer quelque frayeur, disons sur-le-champ que l'*absolu* c'est Dieu lui-même, considéré dans un de ses attributs, l'indépendance. *Absolutus, solutus ab omni re*, veut dire littéralement dégagé de tout lien, libre de toute sujétion, indépendant. Or, cette qualité ne peut réellement s'entendre que de Dieu, à qui seul, pour parler comme Bossuet, appartient l'indépendance. Envisageons les différents aspects sous lesquels la Divinité se révèle à l'esprit humain, et partout nous rencontrerons l'*absolu*. Il y a un être nécessaire, qui ne peut dépendre d'aucun autre, tandis que tous les autres sont sortis de son sein. Quand on supposerait tous les êtres anéantis ou non créés, la raison serait forcée d'admettre celui-là comme ayant toujours existé par lui-même et ne pouvant pas ne pas exister. Cet être qui ne reconnaît de cause d'exister que lui-même, ou plutôt qui n'en reconnaît pas, cet être qui défie toutes les tentatives de la raison humaine, qui survit à toutes les suppositions, c'est l'Être absolu, c'est Dieu.

L'*absolu* s'applique aussi à l'espace, parce que l'espace est ce qui contient tout et n'est contenu dans rien, qui ne souffre point de limites, qui ne cesserait pas d'exister quand toutes les étendues relatives qu'il contient serait détruites, qui ne dépend donc d'aucune condition. Or, qu'est-ce que l'espace absolu, sinon Dieu considéré dans son immensité?

On entend de même par *durée absolue* celle qui s'étend à l'infini en deçà et au delà des limites de notre existence, qui voit passer dans son sein tous les événements, c'est-à-dire les durées relatives, qui les voit toutes commencer et finir sans avoir commencé et sans finir jamais. Or, qu'est-ce encore que cette durée sans bornes, indestructible, *absolue* en un mot, sinon Dieu considéré dans son éternité? Un grand poëte a produit cette vérité sous une admirable formule, quand il a dit :

> l'immensité, le temps,
> De son être infini sont les purs éléments.
> L'espace est son séjour, l'éternité son âge.

Dieu est la grande et la seule unité, et sous ce rapport il est encore absolu. En effet, il est la seule unité à laquelle on ne puisse ajouter ni retrancher rien. Comment ajouter quelque chose à l'être qui possède toutes les perfections? comment en rien retrancher, puisque ces perfections existent nécessairement en lui? L'unité absolue, c'est donc Dieu. Dieu est absolu en tant qu'immuable et en tant que tout-puissant, puisqu'il n'existe aucune puissance capable de limiter la sienne ou d'apporter à son être quelque changement.

On dit le *vrai absolu*, le *beau absolu*, le *bien absolu*. Et d'abord par *vrai absolu* on entend ces vérités *indestructibles, immuables*, qui ne dépendent d'aucun temps, d'aucun lieu, d'aucune circonstance, comme celles-ci : tout ce qui

commence a une cause d'existence; tout corps est situé dans l'espace, etc. Or, ces abstractions, qu'on appelle *vérités absolues*, doivent, en tant qu'abstractions, se rapporter à un être, à une substance. Sera-ce à l'esprit humain? Mais quand elles seraient partie intégrante de la pensée humaine, l'homme sait qu'elles ne sont pas nées avec lui, et qu'elles l'ont nécessairement précédé, puisqu'elles sont éternelles. Or, si elles sont éternelles, à quoi les rapporterons-nous, si ce n'est à la pensée divine, au sein de laquelle elles ont toujours existé et dont elles composent l'essence, tandis que chez l'homme elles ne sont que des manifestations de la pensée éternelle? Le vrai absolu, c'est donc la pensée de Dieu, Dieu lui-même. On reconnaît cependant des vérités relatives: aussi ce point demande explication. Les vérités relatives sont l'expression des rapports que nous concevons pouvoir changer ou cesser d'être. Ainsi, chaque printemps les arbres se couvrent de feuilles, le fer attire l'aimant, etc. : voilà des vérités contingentes ou relatives. Ces vérités, dira-t-on, existent aussi dans la pensée divine. Oui, sans doute, elles y existent; mais comme les rapports dont elles sont l'expression existent entre des êtres finis, changeants, périssables, on conçoit que ces rapports puissent aussi cesser d'exister, c'est-à-dire qu'ils soient relatifs, et dès lors les vérités qui en sont l'expression dans l'esprit humain doivent aussi être appelées *relatives*. Mais c'est seulement comme manifestation ou réalisation extérieure de la pensée divine qu'elles peuvent changer et périr; car, si on les envisage dans la pensée divine, indépendamment de leur réalisation extérieure, elles existent de toute éternité, elles sont *absolues*. C'est pour cela que Platon dit que les idées générales sont *absolues*, envisagées comme types existant éternellement dans la pensée de Dieu, et que les réalisations de ces idées, c'est-à-dire les individus créés sur ces types éternels, ainsi que l'idée que nous en acquérons, sont quelque chose de contingent, de périssable, de relatif. Ainsi, toutes les vérités sont absolues en tant qu'on les considère dans la pensée divine, où elles existent nécessairement et éternellement. L'objet de la pensée divine, voilà le *vrai absolu*.

Il en est du beau comme du vrai. Le *beau absolu* n'existe pas dans les créatures, réalisations extérieures de la pensée divine. De même qu'il n'existe pas dans la réalité un cercle parfait, absolu, quoique la raison en conçoive un, de même il n'existe pas de créatures absolument belles, quoique l'artiste conçoive l'idée de beauté absolue qu'il poursuit dans ses œuvres, et qui lui en fait produire de supérieures en beauté à tout ce qu'ont rencontré ses regards. Or, cette idée de *beau absolu*, où l'artiste l'a-t-il puisée? Dans son observation? Mais la nature ne lui présente que l'imparfait, le relatif. Dans son imagination? Mais elle ne fait que combiner les éléments que lui fournit la nature. Ce ne peut être que dans sa raison, qui seule lui suggère l'idée d'un ensemble complétement harmonieux, dont toutes les parties sont entre elles et avec l'unité qui les relie dans le plus parfait accord. Or, cette idée d'ordre parfait, d'harmonie suprême, qui constitue le beau idéal ou absolu, où peut-elle résider avant de se manifester dans l'homme, si ce n'est dans la pensée divine, dont elle compose l'essence?

Qu'entend-on en morale par *bien absolu*, sinon ces principes fixes et immuables auxquels nous sommes moralement obligés de conformer nos actions? Or, quels que soient nos efforts, nos actions ne pourront jamais être une application complète de ces principes. Nous ferons le bien, mais toujours imparfaitement, et jamais nous ne réaliserons le bien absolu dont notre raison nous révèle l'existence. Cependant, quoique nous ne voyions en nous et autour de nous qu'imperfection, que relatif, nous n'en reconnaissons pas moins l'existence d'un code invariable de justice, de lois éternelles, que leur violation ici-bas n'empêche pas d'exister en Dieu dans toute leur plénitude et leur gloire. Or, qu'est-ce que ces *lois absolues*, si ce n'est Dieu lui-même, décrétant de toute éternité les lois auxquelles doivent obéir des créatures raisonnables et libres?

Est-il nécessaire, après ce que nous venons de dire, d'indiquer la voie par laquelle l'homme s'élève à l'idée d'*absolu*, et de signaler la raison comme source de cette idée? La raison en effet est dans l'homme la manifestation de l'être divin; c'est elle qui, à l'occasion du relatif, nous le révèle aussitôt, sans que nous puissions nous expliquer cette étonnante révélation, mais aussi sans que nous puissions en nier l'objet. On a dit avant nous, et à bon droit, que la négation de l'absolu est la négation de toute science, de toute morale. Cette idée est le lien qui réunit comme en un faisceau toutes les autres, et leur sert de soutien et de vie, comme Dieu lui-même est le soutien et la vie de l'univers. On a compris de bonne heure l'importance de cette idée, mais quelques esprits sont tombés à cet égard dans un excès dangereux. Oubliant que l'homme est réduit à reconnaître l'existence de l'absolu sans pouvoir jamais en comprendre la nature, qu'il doit prendre le relatif pour point de départ, et qu'il doit chercher à s'élever sans cesse à l'absolu par le relatif, sans espérer pouvoir jamais connaître l'absolu dans son essence, ils ont cru devoir s'en préoccuper exclusivement, pouvoir pénétrer jusqu'à sa nature; que dis-je? l'apercevoir par une intuition immédiate, le contempler face à face dans l'extase. On alla même jusqu'à croire qu'on pourrait, à l'aide de certains procédés matériels, découvrir l'absolu et s'en emparer. Cette croyance, moins dangereuse peut-être que l'athéisme, son contraire, mais qui ne doit pas moins être regardée comme une véritable folie, s'est reproduite à plusieurs époques (*voyez* Mysticisme). Il est pourtant aussi extravagant de vouloir atteindre directement l'absolu qu'il le serait d'en nier l'existence. C.-M. Paffe.

ABSOLUTION, rémission des péchés, faite par le prêtre, au nom de Jésus-Christ, dans le sacrement de la pénitence, à celui qui est dans les dispositions nécessaires pour la recevoir. Quelques auteurs ont prétendu que dans l'ancienne Église on n'accordait l'absolution aux pénitents qu'après une satisfaction publique; mais c'est une erreur : il n'y avait qu'un petit nombre de crimes énormes et publics, tels que l'idolâtrie, l'homicide et l'adultère que l'Église soumit à la pénitence publique. *Voyez* Pénitence, Confession.

Pour les protestants l'absolution est simplement déclaratoire. Le ministre est autorisé à l'annoncer avec confiance aux pénitents. Admettant en effet en principe que la rémission des péchés est acquise à l'homme croyant et repentant par le fait de la mort expiatoire du Christ, l'Église réformée nie qu'il soit besoin d'autre chose pour se réconcilier avec Dieu, lorsqu'on est tombé dans le péché, que la résipiscence et la sincère résolution d'obéir aux commandements de Dieu. L'Église catholique, comme l'Église d'Orient, exige l'intervention du prêtre, en se fondant sur cette parole de Jésus-Christ: « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez » (Jean, XX, 21-24).

Dans le droit canonique l'*absolution des censures* est un acte judiciaire par lequel un juge ecclésiastique ou son délégué remet dans la possession de certains biens spirituels dont on avait été privé par l'excommunication, la suspense ou l'interdit. Il y a encore dans l'Église l'absolution *à cautèle* (*ad cautelam*), acte par lequel le prêtre délie des censures dont on pouvait être lié sans le savoir; l'absolution avec rechute (*cum reincidentia*), ou celle qui se donne à un homme lié des censures, avec modification ou limitation.

En termes de liturgie l'*absolution* est une courte prière que dit celui qui officie, à chaque nocturne des matines, avant les bénédictions et les leçons. Enfin, on appelle *absolutions* les encensements et aspersions d'eau bénite qu'on fait sur les corps des princes et des prélats qu'on enterre avec grande cérémonie. *Voyez* Absoute.

Dans le droit criminel l'*absolution* est le renvoi d'une accusation. Elle est : 1° *entière* quand elle déclare que

l'accusé n'est pas coupable, et qu'il n'a encouru aucune peine; 2° *provisionnelle*, quand il n'est pas clair que l'accusé soit coupable ou qu'il soit innocent. Dans ce dernier cas l'enquête, si plus tard il se présente de nouvelles preuves, peut être continuée. La procédure criminelle en France et en Angleterre ne reconnaît pas d'absolution provisionnelle; la sentence doit prononcer la culpabilité ou la non-culpabilité, et cette dernière anéantit toujours l'accusation. En Écosse on distingue, il est vrai, la non-culpabilité et la non-conviction (*not proved*); mais l'effet de la sentence est le même dans les deux cas. *Voyez* ACQUITTEMENT.

ABSOLUTISME. Dans les pays constitutionnels la loi fondamentale, si elle ne consacre pas le droit du peuple à se gouverner lui-même par des délégués, fondés de ses pouvoirs, et par conséquent essentiellement responsables, limite du moins l'autorité du prince, et la nation prend une part plus ou moins grande à l'administration de la chose publique, en même temps que les ministres, par suite de l'inviolabilité du souverain, sont seuls responsables, de tous les actes du gouvernement. Mais dans quelques pays, au contraire, le souverain n'est arrêté par aucun frein dans l'exercice de sa puissance; il est à la fois le législateur et l'exécuteur de la loi qu'il a faite lui-même, et ne doit compte de ses actions qu'à sa conscience. Cette puissance illimitée du souverain, par opposition à celle qui est attribuée au prince par les institutions constitutionnelles, se nomme *absolutisme*. Ce principe n'admet pas qu'une nation puisse être régie par un contrat comme une association particulière. L'idée que la puissance suprême est un droit qui procède directement de Dieu est prise par l'*absolutisme* dans son sens le plus strict, et par conséquent toute participation aux affaires de l'État accordée soit au peuple, soit à une caste, est considérée comme une grâce octroyée par le prince, et non comme l'exercice d'un droit.

Ce qui différencie l'*absolutisme* du *despotisme*, c'est que celui-ci dans tous ses actes ne consulte que son bon plaisir ou ses caprices, tandis que celui-là a la prétention de ne prendre jamais que le bien des peuples pour guide et de se regarder comme lié par les lois qu'il se fait à lui-même. Mais comme il n'y a pas plus de garantie avec l'un qu'avec l'autre, c'est avec raison qu'on a dit que le pouvoir absolu était dangereux pour les princes et avilissant pour les peuples.

On ne peut attribuer qu'au plus profond aveuglement l'opinion de ceux qui prétendent encore aujourd'hui qu'un système de gouvernement si contraire à la raison puisse subsister plus longtemps, et qui pensent qu'on peut résister avec succès aux exigences impérieuses et à la voix puissante des intérêts populaires. Cette résistance est désormais inutile. La nécessité d'appeler le peuple à prendre part à l'administration des intérêts nationaux devient de jour en jour plus palpable en tous pays. Une fois admis à cette participation, le peuple, loin de la négliger, cherchera toujours à l'étendre davantage; car les progrès de son éducation politique lui auront appris que ce désir est un droit. Plus on verra se développer chez les peuples cette tendance à se garantir, par un pacte fondamental, contre les tentatives de l'arbitraire, plus il deviendra dangereux de chercher à s'opposer par la force à cette direction de l'esprit humain.

ABSORBANTS (du latin *absorbere*, boire, pomper). En médecine on désigne ainsi toutes les substances capables d'absorber, de neutraliser un liquide nuisible à l'économie; dans une acception plus rigoureuse les absorbants sont des médicaments destinés à se combiner chimiquement avec des acides développés dans les voies digestives. Lorsqu'on attribuait toutes les maladies à des altérations acides ou alcalines des humeurs, les médecins faisaient un usage très-étendu des absorbants. On employait comme tels une foule de préparations ayant pour base la magnésie, la chaux ou leurs carbonates. C'étaient des yeux d'écrevisses, des os de poissons, des écailles d'huîtres, des terres bolaires, des coquilles d'œufs. Les progrès de la chimie, en permettant de substituer les substances simples aux composées, font préférer aujourd'hui la magnésie pure ou son carbonate, ou bien la solution aqueuse de chaux. Les bicarbonates de potasse ou de soude possèdent les mêmes propriétés. Pour administrer ces médicaments, il suffit simplement de les faire dissoudre dans un peu d'eau, ou, si l'on veut en rendre l'usage plus agréable, on peut en faire des pastilles en les incorporant dans une quantité suffisante de sucre blanc et de mucilage de gomme adragante, le tout aromatisé avec l'essence de menthe, de roses, et le baume de Tolu Telle est la composition des tablettes de magnésie, des pastilles de Vichy ou de d'Arcet, souvent employées chez les enfants, les filles chlorotiques et les femmes enceintes, dont la digestion est fréquemment troublée par l'accumulation de substances acides dans l'estomac. Les absorbants sont encore indiqués dans le cas d'empoisonnement par les acides concentrés : alors la magnésie est préférable, puisqu'elle peut être prise à forte dose sans inconvénient.

Dans la chirurgie on désigne sous le nom d'*absorbants* les poudres et les substances molles et spongieuses destinées à absorber les liquides épanchés dans une cavité naturelle ou à la surface d'une plaie. Se trouvant continuellement en contact avec les chairs vives, les absorbants doivent être dépourvus de toutes propriétés irritantes, sous peine de provoquer de nombreux accidents. La charpie est l'absorbant le plus usité par presque tous les chirurgiens français. M. Mayor, de Lausanne, lui a substitué avec avantage le coton cardé. Lorsqu'il s'agit d'arrêter une hémorragie, l'absorbant préféré généralement est l'agaric ou l'amadou. Les toiles d'araignée peuvent aussi remplir cet emploi.

ABSORPTION. Ce mot désigne, quant aux organes, l'action de puiser ou d'aspirer les substances fluides ou solides du dedans ou du dehors. Cet acte physiologique a pour instruments des vaisseaux ou des membranes. L'absorption, sans être évidente, est néanmoins certaine : elle est démontrée par les faits, et est le fondement de plusieurs phénomènes vitaux. La plante ne vit et ne s'accroît que parce qu'elle absorbe par ses racines et par ses feuilles l'eau et l'engrais du sol, et le carbone de l'air en décomposant le gaz acide carbonique. Nous ne nous nourrissons nous-mêmes que parce que les vaisseaux lymphatiques absorbent dans les intestins le chyle qui provient des aliments digérés. La respiration n'est efficace qu'autant que d'autres vaisseaux répandus dans les poumons absorbent le gaz oxygène de l'air respiré. Portion de cet oxygène se combine avec l'hydrogène du sang veineux, et compose ces vapeurs aqueuses qui se mêlent à l'haleine; une autre portion s'unit au carbone du nouveau sang pour composer du gaz acide carbonique. Enfin, les plantes et les animaux absorbent quelque chose de l'air; seulement cette absorption se fait dans les deux règnes en sens inverse : ce qui provient de l'un, l'autre s'en empare, de manière à ce qu'un juste équilibre se trouve toujours maintenu, du moins au printemps et en été. Les fleurs, contrairement à ce qu'on voit dans les feuilles, absorbent de l'oxygène comme les animaux, et rendent du gaz acide carbonique au lieu d'en absorber. Voilà ce qui fait le danger des bouquets placés dans les appartements, principalement la nuit et là où l'on dort. Si l'on place une rose sous une cloche bien close, on voit le lendemain matin que l'air de cette cloche ne renferme plus la même quantité d'oxygène, et la preuve, c'est qu'une bougie allumée s'y éteint. Cet air en revanche renferme beaucoup de gaz acide carbonique : l'eau de chaux y blanchit sous forme de craie; enfin, la fleur a altéré l'air à la manière d'un oiseau. Chacun de nous absorbe par les poumons un pied cube de gaz oxygène par heure; c'est un fait que Lavoisier a prouvé il y a déjà longtemps. De cent cinquante prisonniers qui s'étaient trouvés renfermés dans une aire d'environ vingt pieds carrés, cinquante au bout de six heures avaient déjà

perdu la vie, tant l'absorption de l'oxygène par ces trois cent poumons avait été abondante et rapide.

Ainsi donc, rien n'est mieux démoutré que l'absorption exercée par les corps vivants. C'est en vertu de ce même acte que Fodéré a frappé de mort des animaux en leur injectant du gaz hydrogène sulfuré dans les intestins, et que Chaussier en a asphyxié d'autres en leur plongeant le corps entier dans le même gaz, bien que la respiration continuât de s'accomplir avec de l'air pur. L'absorption se retrouve en toutes nos parties. Quand elle s'exerce aux dépens de la graisse accumulée, nous maigrissons; si c'est au préjudice du tissu même des organes, ceux-ci s'atrophient. Si l'absorption ne s'effectue pas à la surface humide des membranes séreuses, qui ne cessent de transpirer, d'exhaler, alors il survient des hydropisies. Ce sont les deux points lacrymaux qui absorbent les larmes : si un de ces petits pores visibles au bord des paupières se trouve détourné ou engorgé, aussitôt les larmes coulent sur les joues; en se pinçant le bord libre de la paupière d'en bas, on se fait pleurer à volonté.

C'est à la faveur de l'absorption qu'on fait disparaître certaines tumeurs, des glandes engorgées, des squirrhes; l'essentiel est de mettre en action des substances qui excitent l'absorption. Maintenir ou augmenter la chaleur locale en même temps qu'on affame les organes par la diète et les saignées, voilà les meilleurs moyens de hâter l'absorption. Les purgatifs ont un effet analogue, de même que l'iode, le mercure et les diurétiques. Le déplacement du cristallin ne guérit souvent la cataracte qu'en vertu de l'absorption, laquelle va quelquefois jusqu'à faire disparaître ce corps sphérique, devenu opaque et partiellement broyé par l'aiguille qui l'a déplacé.

Le lait est la seule de nos humeurs que l'absorption ne puisse épaissir : à l'inverse de la bile, plus il séjourne dans les mamelles, plus il est aqueux, moins il est nourrissant; voilà d'où vient que le lait le dernier trait est le meilleur, et que l'enfant qui tette le plus fréquemment profite davantage, à conditions égales. La sagesse et la santé des célibataires repose sur l'absorption. *Voyez* CONTINENCE.

Si les os longs des animaux se creusent avec l'âge pour renfermer la moelle, c'est encore un des effets de l'absorption, qui va jusqu'à faire disparaître des organes entiers. Le ris du veau, le thymus de l'enfant, finissent par être totalement absorbés, par disparaître. La vaccine, l'inoculation, la contagion de certaines maladies, la disparition spontanée de certains dépôts, sont autant d'effets de l'absorption. On a vu des personnes s'enivrer uniquement pour avoir trempé leurs mains dans du vin, ou s'en être lavé la figure, ou quelquefois pour avoir séjourné dans des caves ou des pressoirs. Tous nos organes absorbent, la peau comme l'estomac, comme les poumons, l'extérieur comme l'intérieur; de l'arsenic placé sur la peau dénudée ou sous la peau, dans le tissu cellulaire et entre cuir et chair, empoisonne et disparaît par absorption de ses molécules, comme s'il avait été introduit dans l'estomac. On peut empoisonner avec des frictions ou des emplâtres comme par des breuvages. Sainte-Croix, le digne acolyte de la Brinvilliers, mourut empoisonné dans son laboratoire, pour avoir brisé le masque de verre et le tube prolongé qui préservait ses poumons du contact délétère des poudres qu'il préparait. Les urines deviennent alcalines après un bain d'eau de Vichy, comme si cette eau avait été bue. Il suffit d'une goutte d'acide prussique introduite dans l'œil, sur la cornée, pour faire périr soudainement de petits animaux. L'extrait de belladone appliqué de la même manière et sur le même organe fait dilater la pupille comme celles des myopes ou des gens naturellement faibles.

Cette propriété absorbante de tous les organes a été utilisée par les médecins. On a quelquefois essayé de nourrir par la peau des individus dont l'estomac ne pouvait recevoir aucune nourriture : on leur administrait des bains de lait, des clystères de bouillon. On a pu guérir la fièvre en introduisant le quinquina sous la forme de bains ou de cataplasmes. On a purgé des individus en leur frottant la peau d'une huile purgative. On a produit des boutons ressemblant à ceux du vaccin en frictionnant certaines parties du corps avec une pommade émétisée, etc. Par cette méthode, qu'on nomme *endermique*, on a souvent guéri des maladies internes au moyen de frictions médicamenteuses qui ne franchissaient pas ostensiblement l'épiderme.

Mais cet acte d'absorption dont témoignent des faits si nombreux, et qui s'exerce en tous nos organes, quels en sont les instruments essentiels? Il est hors de doute aujourd'hui que les veines et les vaisseaux lymphatiques absorbent, comme à peu près tous les tissus. Mais ces vaisseaux, mais ces tissus absorbent-ils également et sans choix tous les fluides et tous les matériaux de la vie, quelles qu'en soient la forme et la nature? Cela ne paraît pas être. Il y a particulièrement pour chaque classe des vaisseaux absorbants certains fluides et certains principes au puisage desquels les ont prédestinés leur situation, leur porosité, leur capillarité, la densité de leurs parois ou de leur contenu (en raison des lois de l'*endosmose*, posées par M. Dutrochet); et peut-être y a-t-il aussi une espèce d'attraction vitale, d'affinité élective ou d'aveugle préférence qui, pour être cachée, n'en serait pas moins réelle. Il est bien certain, par exemple, qu'il est des fluides irritants qui provoquent plus spécialement les vaisseaux lymphatiques, ainsi qu'on peut en juger par le prompt engorgement des glandes associées à ces vaisseaux, engorgement qui succède toujours à de certaines inoculations ou blessures. Je dirai ensuite que parmi les expériences qui ont été tentées dans le but d'établir en quelles circonstances les veines absorbent, et dans quels cas les lymphatiques cessent d'absorber, il en est beaucoup qui ne soutiendraient pas un examen rigoureux.

De ce qu'un organe a pu suppléer un autre organe absent ou hors d'action, ou bien de ce qu'il aura pu le seconder alors qu'il était insuffisant pour un surcroît de besogne, serait-il judicieux d'en inférer que ce suppléant ou cet auxiliaire éventuel est naturellement le fonctionnaire unique, ou du moins l'essentiel? Parce que des vaisseaux lymphatiques cesseront d'absorber quand on les aura isolés de tout vaisseau sanguin, cela prouve-t-il qu'ils n'absorbent point ordinairement, ou qu'ils n'absorbent jamais? Le calibre en est si étroit, sait-on si le contact de l'air, si le refroidissement provenant de ce contact ne suffit pas pour resserrer l'orifice de ces vaisseaux jusqu'à le rendre incapable d'absorber? De ce que les veines absorbent alors qu'on les a isolées des vaisseaux lymphatiques et qu'on a détruit ceux-ci, en conclurai-je que les veines absorbent toutes les substances et qu'elles absorbent toujours? Je m'en garderai bien. On sait en effet que certains organes n'agissent que parce que d'autres organes se reposent ou ont été mis hors d'état d'agir. Toute bonne expérience de physiologie, toute expérience alléguable et probante doit placer les organes dans les conditions de concours et de solidarité dont la vie normale requiert le maintien. Mes objections, après tout, ne sont pas nouvelles : je les ai formulées dès 1828, et j'ai lieu de penser qu'elles seront entendues. Toujours est-il que l'absorption s'effectue avec d'autant plus d'énergie qu'il y a dans l'être qui absorbe plus de chaleur vitale et moins de sang, plus de fluides dissipés par les exhalations et moins de réparation nutritive, les poumons conservant d'ailleurs leur ampleur et leur liberté.

Il s'est rencontré des physiologistes qui ont fait dépendre toute absorption d'une sorte de succion qu'exerceraient soit les vaisseaux mêmes, à la manière de certains vers à ventouse rétractile, soit, et immédiatement, l'aspiration intermittente et centrale des poumons; mais ces causes sont à peu près illusoires. La preuve qu'il y a succion, disait-on

vers 1825, alors que M. Barry publia ses expériences spécieuses, c'est qu'il suffit d'appliquer une ventouse sur une piqûre très-récente de vaccin pour empêcher l'effet de cette inoculation, ou même sur une morsure venimeuse de vipère, pour prévenir l'introduction du venin. Mais je vérifiai alors, en présence de mes collègues, médecins du premier dispensaire philanthropique, la fausseté de cette assertion, au moins en ce qui regarde le vaccin. Il n'y a pas plus de succion pour l'absorption des animaux que pour celle qu'effectuent les plantes. L'absorption dépend, dans les deux cas et dans les deux règnes, principalement d'une endosmose vitale et de la capillarité. Il y a de plus, quant aux plantes, le puissant effet de l'exhalation des feuilles, ainsi que l'a prouvé Hales autrefois. M. Boucherie a démontré depuis la même influence de l'exhalation sur le pouvoir absorbant, dans les belles expériences où il abreuve des végétaux frais et feuillés, de gros arbres encore sur pied, comme des plantes fragiles, de différents liquides qui les colorent, les conservent, les préservent des insectes, et qui les rendent durs ou flexibles.

L'absorption intérieure devient très-énergique après la mort, au moment où la chaleur vitale se disperse, en raison du vide qui s'établit alors dans les poumons et dans les artères par suite des progrès du refroidissement qui amoindrit le volume de l'air et du sang. C'est alors que disparaissent, jusqu'à ne plus laisser de traces, des dépôts, des abcès, des infiltrations, des rougeurs inflammatoires, des épanchements, etc. Cet effet est plus marqué que jamais quand la mort a été précédée d'une diète absolue et de saignées réitérées. Souvent, au contraire, il devient nul dans cette mort violente où peut conduire diversement la pléthore, principalement si la température de l'appartement mortuaire demeure très-élevée. Dr Isidore Bourdon.

ABSOUTE (*Liturgie*). C'est le nom qu'on donne à la cérémonie qui a lieu le jeudi saint, avant la messe, et dans laquelle le célébrant récite sur le peuple une formule qui, dans sa teneur, ressemble beaucoup à l'absolution sacramentelle de la pénitence. Depuis que la pénitence publique est abolie, il n'y a plus d'absolution publique, telle qu'on l'administrait aux pénitents le jeudi saint; mais l'Église, voulant conserver le souvenir de ce rite antique, on a donné à cette absolution, qui n'est plus sacramentelle et n'opère point la rémission des péchés, le nom d'*absolta* ou *absoute*, pour la distinguer essentiellement de la première. La cérémonie de l'absoute n'est donc qu'un vestige de l'ancienne absolution.

On donne pareillement le nom d'*absoute* aux prières qui se font pour un ou plusieurs défunts, dans la cérémonie des obsèques, immédiatement après la messe ou les vêpres et avant l'inhumation proprement dite. Il y a également *absoute* après les services funèbres. Il est facile de voir que le nom donné à cet ensemble de prières lui vient de la dernière oraison qui les termine : *Absolve, quæsumus, Domine, animam, etc.*; Absolvez, nous vous prions, ô Seigneur, l'âme, etc. Le Pontifical romain donne le nom d'absolution ou d'absoute à la cérémonie qui a lieu après la messe célébrée aux obsèques d'un pape, d'un cardinal, d'un prince couronné ou d'un seigneur de paroisse. — L'Église grecque ne pratique pas le cérémonial de l'absoute aux enterrements. Elle reconnaît pourtant que l'excommunication dont on a été frappé pendant la vie et sous le poids de laquelle on est mort peut être levée.

ABSTEMIUS (Laurent), fabuliste italien, dont le vrai nom était Astemio, naquit dans la province d'Ancône, au commencement du seizième siècle. Il se fixa à Urbin, y devint professeur de littérature et directeur de la bibliothèque ducale. Il a laissé deux recueils de fables, intitulés *Hecatomythium*, ainsi qu'une traduction d'Ésope. La Fontaine lui a emprunté quelques sujets.

ABSTENTION (du latin *abstinere*, s'éloigner; de *abs*, hors, *tenere*, tenir), refus de prendre part à une chose. Le juge peut s'abstenir de connaître une affaire par les motifs qui permettent aux parties de le récuser. *Voyez* Récusation.

Après le coup d'État de 1851 le parti républicain s'abstint pendant plusieurs années de prendre part aux élections, et cette conduite impolitique a été plus d'une fois suivie par les conservateurs eux-mêmes.

ABSTENTION (Bénéfice d'). On appelle ainsi dans le droit romain la faveur que la législation prétorienne avait accordée aux héritiers *siens* et *nécessaires* du défunt père de famille (*hæredes sui et necessarii*), de rester étrangers à l'hérédité, pour ne pas en supporter les charges et les dettes. Dans l'ancien droit, c'était seulement l'héritier étranger à la famille (*extraneus*) qui pouvait ainsi répudier une succession onéreuse. *Voyez* Bénéfice d'inventaire.

ABSTENTION DE LIEU. On appelle ainsi en droit criminel le droit qu'a le gouvernement ou un tribunal d'interdire à un condamné le séjour de certaines localités. Le Code Pénal en offre deux exemples : le premier résulte de l'art. 44, qui décide que l'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera, faute de fournir caution solvable de bonne conduite, de donner au gouvernement le droit, soit de déterminer certains lieux dans lesquels il sera interdit au condamné de paraître après qu'il aura subi sa peine, soit d'ordonner sa résidence continue dans telle localité. Le second exemple se trouve dans l'art. 229 du même Code, qui donne au tribunal le droit de condamner celui qui aurait frappé un magistrat dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à s'éloigner, pendant cinq à dix ans, du lieu où siége le magistrat et d'un rayon de deux myriamètres.

ABSTERGENTS. On appelle ainsi, en médecine, des médicaments d'une nature savonneuse pouvant dissoudre les concrétions résineuses et celles qui sont formées d'huile et de terre.

ABSTINENCE (du latin *ab se tenere*, tenir loin de soi), privation volontaire ou involontaire d'une chose quelconque. Lorsque l'abstinence est volontaire, et qu'elle a un but moral, elle devient une vertu recommandée par les sages de tous les temps. Quand elle est continue, elle prend le nom de *continence*. Elle ne doit pourtant pas être portée à l'excès.

Presque toutes les religions prescrivent l'abstinence de certains aliments à certains jours ou dans certaines saisons. Tantôt c'est un moyen d'hygiène, tantôt c'est un devoir de mortification. *Voyez* Jeûne et Maigre.

Quoique le mot *abstinence* puisse s'appliquer aux privations de tous plaisirs des sens, nous ne parlerons ici que de la privation complète ou incomplète des aliments solides ou liquides. Le premier effet de la privation prolongée des aliments est la sensation de la *faim* et de la *soif*. Ces besoins non satisfaits dégénèrent en douleur, avec faiblesse de toutes les fonctions organiques, l'absorption exceptée, faiblesse qui se manifeste par la langueur des mouvements et de l'intelligence. Plus tard, les douleurs d'estomac deviennent atroces, la bouche est aride et brûlante, la peau sèche; les urines sont rares et cuisantes, les yeux rouges et secs; à l'abattement universel succède un délire variable, avec exaltation des forces : les naufragés de *la Méduse* ont offert des exemples de ce délire, affectant les caractères d'une horrible férocité. Cette réaction est plus ou moins promptement suivie d'un nouvel affaissement, qui persiste jusqu'à la mort, laquelle arrive à une époque indéterminée, au milieu des convulsions ou par évanouissement. L'inspection du cadavre présente un amaigrissement plus ou moins prononcé; les vaisseaux contiennent peu de sang; l'estomac est contracté, revenu sur lui-même, et présente quelquefois des apparences d'inflammation, le cerveau peut offrir aussi des traces de congestion sanguine. La durée possible de l'abstinence est extrêmement variable; mais il ne faut pas ajouter foi à ces histoires d'abstinence de plusieurs mois, si ce n'est en cas de maladie. Certains animaux, tels que la marmotte,

restent, il est vrai, toute une saison sans prendre d'aliments ; mais cette faculté est particulière aux animaux *hibernants*. Dans l'espèce humaine, les individus jeunes et vigoureux succombent en général plus promptement que les vieillards et les sujets débiles : l'histoire d'Ugolin survivant à ses enfants est un fait vraisemblable. L'abstinence des aliments solides est mieux supportée sous l'influence de la chaleur que sous celle du froid ; c'est l'inverse pour les aliments liquides. Les effets de l'abstinence incomplète ne diffèrent des précédents que par moins d'intensité. L'abstinence est un moyen dont la médecine retire de précieux avantages. *Voyez* Diète. Dr Forget.

ABSTINENTS, hérétiques qui, sur la fin du troisième siècle, se montrèrent en Gaule et en Espagne. C'était une espèce de manichéens qui, sans adopter toutes les erreurs de Manès, lui empruntaient seulement l'horreur du mariage et de la chair. Ils condamnaient l'usage de la viande, et soutenaient que le Saint-Esprit avait été créé, tandis que Manès se contentait de lui assigner l'air pour résidence.

ABSTRACTION, ABSTRAIT. Tout ce qui existe dans la nature est complexe. Les plus simples éléments auxquels puisse parvenir l'analyse chimique sont encore divisibles par la pensée. Ils sont étendus, figurés, impénétrables, pesants, colorés, sapides, etc. Aucune qualité ne peut exister seule ; on en trouve toujours un certain nombre réunies ensemble, et toutes supposent un sujet dans lequel elles existent. Cependant nous pouvons penser à une seule qualité sans penser à celles au milieu desquelles elle existe, ni au sujet qui les réunit toutes. Nous parlons de la beauté, de la laideur, de la chaleur, du froid, sans parler des êtres qui contiennent ces qualités. On appelle *abstraits* tout objet d'idée que notre esprit sépare et isole ainsi du tout dont il fait partie et auquel il est invinciblement lié dans la nature. Cette définition pourrait être, au besoin, justifiée par l'étymologie du mot, qui est bien fait. *Abstractus* signifie en effet *retiré, séparé de.* Le concret est le contraire de l'abstrait. *Voyez* Concret.

On nomme *abstraction* la faculté qui permet à l'esprit de dégager ainsi du tout un de ses éléments, et l'on donne aussi le même nom à l'objet que la pensée a enlevé, pour ainsi dire, au tout auquel il appartient. Il y a bien des sortes d'abstractions, et chaque science a les siennes ; mais on en distingue deux sortes principales, les *abstractions des sens* et les *abstractions de l'esprit.* Les *abstractions des sens* sont toutes les qualités de la matière, dont l'analyse constitue les sciences physiques. Les *abstractions de l'esprit* sont, par exemple, les différents faits du *moi,* faits affectifs, faits intellectuels, faits volontaires, qui constituent la psychologie, ou bien les idées que fournit la raison, comme l'idée d'absolu, de relatif, de nécessaire, de contingent, d'être, de cause, de substance ; lesquelles idées constituent l'ontologie, ou bien les rapports de toute sorte qui se retrouvent dans toutes les sciences.

On voit par ce que nous venons de dire que c'est un véritable préjugé que de confondre l'abstrait avec ce qui est obscur ou difficile à comprendre. Le professeur qui expose les différentes propriétés d'un corps simple fait passer l'esprit par une série d'abstractions ; car qu'est-ce autre chose que ces propriétés qu'il décrit? Or, qu'y a-t-il de plus saisissable que de pareilles théories? Il y a encore un autre préjugé qui consiste à croire que la philosophie s'occupe d'abstractions plus que tout autre science ; ainsi, l'on entend dire tous les jours : les théories abstraites, le langage abstrait de la philosophie. Ici on confond évidemment l'abstrait avec l'intellectuel, et l'on donne exclusivement la dénomination d'*abstrait* à ce qui ne tombe point sous les sens. La philosophie ne s'occupe d'abstractions ni plus ni moins que la physique ; seulement elle s'occupe de faits immatériels que la conscience seule peut atteindre, et qui ne sont point du domaine du monde extérieur. Mais s'ils sont d'une étude plus difficile, ce dont nous convenons sans peine, ce n'est pas qu'ils soient plus abstraits que ceux dont s'occupent les sciences physiques, c'est qu'ils font partie de ce monde invisible qui ne peut se mesurer ou s'analyser à l'aide de procédés matériels, et dont les parties ne peuvent venir se ranger dans une galerie d'histoire naturelle.

L'abstraction est un des pouvoirs les plus admirables et les plus précieux de l'esprit humain ; car sans elle point de sciences, point de langage. Si l'esprit humain était borné au concret, l'humanité serait impossible. Sans l'abstraction, l'homme n'aurait pu dégager un fait du milieu concret où il existe, pour le considérer à part, en démêler les éléments, en étudier les rapports avec d'autres faits, et s'élever à l'idée de sa loi. En un mot, sans abstraction point d'analyse, sans analyse point de connaissance proprement dite, point de science. Sans l'abstraction, que seraient les sciences mathématiques, les seules qui, à proprement parler, ne vivent que d'idées abstraites ? Car qu'est-ce que le nombre, qu'est-ce que l'étendue, le point, la ligne, la surface, sinon des abstractions? Sans l'abstraction, où en serait le langage? En supposant même que l'homme eût pu attacher un signe aux idées des objets concrets qui l'entourent, que serait-ce qu'un langage composé uniquement de pareils mots, si l'homme ne pouvait concevoir et exprimer par des signes distincts les rapports qu'il perçoit entre ses idées? Il n'y aurait pas de propositions, c'est-à-dire pas de sens possible dans un tel langage ; car parler, c'est exprimer un jugement. Or, tout jugement, comme on sait, se compose de trois abstractions. Mais si l'on n'avait pu faire ces abstractions, c'est-à-dire concevoir séparément le sujet, la qualité et le rapport de la qualité au sujet, à plus forte raison n'aurait-on pu les exprimer séparément. En un mot, puisque parler, c'est analyser des abstractions, retirer à l'homme le pouvoir d'abstraire, c'est lui interdire le langage. Il est vrai que le langage est lui-même indispensable pour que les abstractions se maintiennent dans l'esprit ; car si l'esprit ne les fixait par des signes, ces idées abstraites retourneraient bientôt au concret d'où elles ont été tirées. Mais si le langage devient une condition du maintien des idées abstraites dans l'esprit, il n'est pas moins vrai que l'abstraction a été primitivement une condition d'existence pour le langage. En effet, comment l'homme aurait-il pu imposer aux idées abstraites les signes qui les représentent, s'il n'avait pas eu d'idées abstraites? C.-M. Paffe.

ABSURDITÉ, ABSURDE, mots dérivés de *ab* et de *surdus,* au propre ce qui vient d'un sourd. Comme les sourds courent facilement le risque de dire quelque chose qui n'a pas de rapport à la question qu'on agite, on donne la qualification d'*absurde* et *d'absurdité* à ce qui n'a pas le sens commun, à ce qui est ridicule.

Dans le langage rigoureusement scientifique de la philosophie et des mathématiques on n'appelle *absurde* que ce qui contient en soi-même une contradiction (*voyez* Paradoxe), ou bien qui est contraire à une vérité évidente par elle-même. Parmi les vérités scientifiques, les unes sont évidentes par elles-mêmes, ce sont les *principes,* les autres reçoivent leur évidence de celle des principes à l'aide du raisonnement, ce sont les *conséquences.* Ce qui est contraire aux principes est *absurde ;* ce qui est contraire aux conséquences est seulement *faux.*

Dans les sciences exactes la *démonstration par l'absurde* consiste à supposer d'abord le contraire de ce qui est vrai et à faire voir que de cette hypothèse résulte une conséquence contraire à un principe préalable. En dehors des mathématiques, cette démonstration s'emploie de la même manière pour faire ressortir d'une hypothèse contraire à la vérité une conséquence contraire au sens commun.

ABSYRTE. *Voyez* Argonautes.

ABUS. Le *Dictionnaire de l'Académie* définit ainsi ce mot : « Usage mauvais, excessif ou injuste de quelque

« chose... Il se dit aussi absolument pour signifier Désordre, « usage pernicieux. » La définition de Voltaire n'est pas moins bonne : « Vice attaché à tous les usages, à toutes les « lois, à toutes les institutions des hommes : le détail n'en « pourrait être contenu dans aucune bibliothèque. » — Je n'entreprendrai pas de moissonner dans un champ si vaste, j'y vais seulement glaner quelques traits.

Les abus gouvernent les États, a-t-on dit depuis longtemps; on peut ajouter qu'ils dirigent toutes les professions, et qu'ils sont le mobile de la plupart des actions privées. Quel abus n'a-t-on pas fait de la religion? quel abus n'en fait-on pas encore? Léon X faisait vendre des indulgences, des portions du ciel, par les moines augustins. Un moine d'une autre robe trouva mauvais que son couvent n'eût pas été préféré pour le monopole de cet *abus* sacrilége. Ce moine avait de la véhémence, de l'énergie, de la ténacité; il eut aussi le bonheur de naître à propos, dans un temps où la naïve et morale Germanie était lasse des scandales de Rome, et grâce à Luther une misérable querelle entre deux ordres mendiants, une rivalité d'*abus* amena la grande *réforme* religieuse de l'Allemagne et du nord de l'Europe. Mais Calvin faisant brûler Michel Servet, n'était-ce pas là aussi un étrange *abus?*

Naguère en France, bien qu'on n'espérât pas nous rendre les antiques croyances de nos pères, on avait ramené une partie des *abus* de l'Église et du sacerdoce. Pour cela il n'était pas besoin de foi, mais seulement de matière imposable et de conscrits, dont on faisait des prêtres. Ce dernier baptême d'or, d'intrigue et d'*abus*, a été pour le vieux catholicisme une persécution cent fois pire que tous les massacres de la révolution.

En fait de religion, les *abus* tout neufs sont peu dangereux : ils sautent trop à l'œil; ce sont seulement les vieilles superstitions, les vieux *abus* qui sont dangereux :

> Plus l'abus est antique et plus il est sacré.
> (Voltaire, *les Guebres*, tragédie.)

Et les *abus* en politique! la carrière est immense. Heureux l'État qui est le moins infecté de cette contagion !

> ..... Optimus ille est
> Qui minimis urgetur....
> (Horace, *Sat.*)

Maxime sage et vraie; mais on s'en est emparé, et Voltaire tout le premier, pour défendre les vieux *abus* de certains États. Je doute qu'aujourd'hui il opposât le gouvernement des Chinois et des Japonais aux réformateurs politiques. Notre siècle, qui ne croit rien sur parole, et qui, grâce à Voltaire lui-même, est sous ce rapport en état de battre sa nourrice, commencerait par lui demander : Connaissez-vous quelque chose à ces gouvernements, à cet état social, que vous nous citez pour modèle et prototype d'un bon régime politique. Je doute qu'aujourd'hui Voltaire fît sonner si haut l'excellence du gouvernement d'Angleterre. Le secret d'être encore mieux que les autres avec des *abus* énormes n'est plus un secret de stabilité pour aucun gouvernement.

Dans un gouvernement absolu, la royauté couvre tous les *abus*, ou pour mieux dire, elle est le grand *abus* d'où tous les autres dérivent. Tant qu'elle est assez forte pour les maîtriser, tout va fort bien pour elle, et passablement pour les peuples. Mais le moment vient où, réduite à n'être plus que la complice des *abus* secondaires, elle tombe; et c'est notre histoire au temps où un poëte disait de Louis XVI sur le trône :

> Se croyant un abus, il ne voudra plus l'être.

Dans un gouvernement mixte, où trois pouvoirs, royauté, aristocratie, démocratie, sont en présence, si c'est l'aristocratie qui a fondé cette fiction politique, si c'est l'aristocratie qui l'emporte, comme en Angleterre, la royauté se soumet d'assez bonne grâce à n'être que la seconde. Si, comme en France, c'est la démocratie qui a conquis une des trois places, la royauté, tantôt flatteuse, tantôt courroucée, s'attache à diviser, et veut à toute force usurper la première. La chose n'est pas difficile avec la gloire militaire d'un Napoléon : ici les *abus* se cachent sous les lauriers. Le peuple peut bien se résigner. La chose est une insolence de la part de tout autre : alors le gouvernement tout entier devient un *abus*. En présence d'un système représentatif élevé sur les bras du peuple en 1789 et 1830, on parlait encore de système héréditaire, *abus*, déception que ce mot là.

En 1814, à la suite d'un despotisme militaire dont on a trop oublié l'insupportable intensité, il y avait de la finesse à se dire à la fois légitime et octroyeur de charte : c'était une plaisanterie de bon goût. Nombre d'hommes d'honneur et d'esprit la prirent au sérieux; mais les sottises de M. de Blacas, la bascule de M. Decazes, les finasseries de M. de Villèle, et l'illuminisme despotique de M. de Polignac, les ont désabusés un peu plus tôt un peu plus tard. Louis XVIII, roi par *la grâce de Dieu*, en accordant aux besoins du siècle une charte de progrès, comptait bien se réserver à la fois les avantages de l'absolutisme et la bonne grâce des concessions généreuses. Sans doute il avait trop d'esprit pour espérer que cela tiendrait longtemps après lui; mais il est mort aux Tuileries; il repose aujourd'hui à Saint Denis, sur la même marche où pourrissait Louis XV. C'est ce qu'il voulait. Oh! le bon temps que le règne de Louis XVIII pour les *abus* modifiés, atténués, mais pullulant, multipliant partout, grâce à ces majorités aristocrates, qui selon un grand ennemi des *abus*, « ont l'art d'arracher les vêtements et le pain à ceux qui sèment le blé et préparent la laine; l'art d'accumuler tous les trésors d'une nation entière dans les coffres de cinq à six cents personnes. » (Voltaire.)

Après la révolution de juillet c'est une charte qui octroya un roi : le peuple n'eut rien à voir dans cette affaire. *Monarchie meilleure des républiques*, mots étonnés de se trouver ensemble, mensonges qui se combattaient; enfin, *abus de mots*.

On nous a prouvé en politique que, par un étrange *abus* de la chose et du mot, cet adage de la sagesse, *medium tene*, c'est-à-dire, tenez un *juste milieu*, pouvait devenir le grand cheval de bataille d'un machiavélisme presque toujours risible. Malheur au nouveau gouvernement qui n'en finit pas tout d'un coup avec les *abus* de celui qui l'a précédé. Ces vieux *abus* étaient peut-être tolérables quand ils émanaient d'un vieux principe; mais que dire d'un gouvernement qui affectionne de préférence les *abus* en opposition manifeste avec le principe de son existence?

Administration, faut-il le dire, presque toujours synonyme d'*abus*, et cela ne peut guère être autrement. L'administration n'est autre chose qu'une délégation du pouvoir, embarrassé par l'extrême étendue de ses attributions et de ses rapports. Des abus dans l'administration sont l'effet inhérent à la cause même de sa création, qui est l'impuissance et l'éloignement du souverain; puis la manie que les gouvernants et les commis ont de confondre le gouvernement avec l'administration. De l'administration sont nées la bureaucratie et la centralisation, qui sont aujourd'hui pour la France deux fléaux bien tenaces; car elles ont survécu depuis 1789 à toutes les révolutions; que dis-je! elles se sont étendues, multipliées, et pour emprunter les énergiques expressions de M. Lemontey, « elles ont éparpillé leur monopole, engendré des myriades de commis, dévoré le domaine public, comme cette armée de Xerxès, dont le passage tarissait les eaux. » Sans doute il est des abus auxquels il ne faut opposer que la tolérance philosophique. Jamais vous ne rendrez certains administrateurs moins brusques envers les contribuables, plus polis, moins dédaigneux. Il faut bien prendre son parti sur une foule d'irrégularités et de négligences administratives

dont l'homme privé lui-même se rend coupable dans la gestion de ses propres affaires ; mais, si vous voyez un fonctionnaire méconnaître la loi, aller au delà de ses attributions, autoriser de sa signature des marchés onéreux à l'État, criez à l'*abus*, et vous aurez rempli la tâche d'un bon citoyen. Il est aussi dans les administrations des *abus* de famille et d'intérieur, dans le détail desquels je ne daignerai pas descendre ; ils me conduiraient au mot *abus de confiance*, que le Code Pénal caractérise beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Voltaire parle quelque part des *abus* qui régnaient de son temps à l'Hôtel-Dieu de Paris, *abus* dont une bonne partie a heureusement disparu. Il rappelle que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient en compte la valeur de cinquante livres pour chaque malade, ou mort ou guéri. Une compagnie proposa de gérer pour cinquante livres seulement par guérison, offrant de prendre les morts à sa charge. Une proposition si belle ne fut point acceptée, et Voltaire ajoute : « Tout abus qu'on veut réformer est le patrimoine de ceux qui ont plus de crédit que les réformateurs. »

Cet axiome contient tout le secret de la perpétuité des *abus*. Tant de familles honnêtes en vivent, et dépensent utilement, honorablement, l'argent que leur procurent les *abus* ! D'ailleurs, on aime assez peu les réformateurs : presque tous commencent par demander une place pour être à même d'opérer leurs réformes, et cette demande préalable vient décréditer leurs beaux projets. Le réformateur obtient-il d'arriver au pouvoir, il échoue comme Turgot : il devient la bête noire des courtisans, des princes, d'une reine ou dévote ou avide de plaisirs et de dépenses. L'amitié, toujours flottante, du prince ne tarde pas à abandonner le ministre philosophe. Le réformateur fait-il comme tant d'autres : une fois nanti d'un bon poste, trouve-t-il tout pour le mieux dans l'administration ou dans le gouvernement, le peuple le siffle ; mais lui s'applaudit en supputant son or, en comptant les courtisans qui remplissent ses salons, en s'enivrant de ces jouissances si propres à endormir la conscience d'un parvenu.

Et les démagogues donc ! croyez-vous que chez eux il n'y ait pas abus des choses et des mots ? Partisan du pouvoir, si chacun de tes discours flatteurs est une pétition à la chambre, j'aperçois sous ton masque, fougueux tribun du peuple, que tu ne tonnes contre les abus que parce que tu veux te mettre à la place de ceux qui les exploitent pour les exploiter à ton tour. Faut-il donc désespérer et du pays et de l'humanité ? Non pas ; il est bon que les méchants se combattent entre eux. Dans les attaques, dans les répliques, il se dit des choses dont l'opinion fait son profit, des vérités qui instruisent le peuple, et dont le peuple s'armera plus tard pour éloigner aussi bien les faux amis qui l'*ont abusé* que les gouvernants qui *abusent* ouvertement de lui et de son argent.

On peut dire d'un courtisan qui trouve à bien vivre et à faire son chemin sous tous les régimes : « Il vit des *abus*, mais il n'*abuse pas* de son crédit. »

Dans le temple des lois que d'abus ! Je ne parle pas des juges cupides qui vendent la justice, qui tendent la main aux plaideurs. Cet *abus*, que dis-je ! ce crime est plus rare que jamais, grâce à la publicité des débats ; mais s'il existe encore aujourd'hui des juges, très-probes comme hommes privés, qui mettent leurs passions politiques dans la balance de la justice, il y a *abus, abus* criminel ! — Autre *abus* du temple de Thémis : ce pédantisme judiciaire qui porte les juges et les hommes du parquet à voir partout des coupables, à outrer les rigueurs de la loi. Voyez ces mêmes juges hors de leurs fonctions, vous les trouverez doux, complaisants, agréables. Et la faconde inépuisable des avocats ; et leur fausse logique, *abus, abus !* Et ces procureurs qui, sous le nom d'avoués, vivent aujourd'hui si noblement, si grandement aux dépens des plaideurs, *abus, abus,* toujours *abus !*

Et ces docteurs fameux, dont le scalpel aventureux semble avoir sondé toutes les mines du Potose ! et ce médecin *à parapluie,* qui ne vous donne jamais que l'adresse de son apothicaire ! Et ce Galien en cabriolet, qui vous fait dix visites pour une ! Et ce malade pour qui le médecin est un dieu quand il souffre, et devient un créancier qu'on salue à peine quand la santé est revenue ! Et ce libraire qui vous vend le nom des auteurs et non pas leurs ouvrages ! Et ces aristarques qui élèvent aux nues ou abîment un livre sans l'avoir ouvert ! Et ces auteurs qui reçoivent tout faits des écrits qu'on leur paye ! Et ces députés qui ont de l'éloquence qu'ils payent tant la feuille à un publiciste ignoré ! *Abus, abus !* — Et ces instituteurs qui montrent ce qu'ils ne savent pas ! Ces commis universitaires qui osent substituer leur monopole aux droits imprescriptibles des pères de famille ! *abus* que tout cela ! Dans la philosophie que d'abus ! Tel se dit philosophe, parce qu'il écrit sur la morale, qui ne vaut pas mieux que les tartufes de religion. Si plus d'un grand dévot a été un grand misérable, j'ai connu et dans l'histoire et dans le monde plus d'un grand philosophe qui n'avait rien à lui envier sous ce rapport. Nous consolerons-nous d'un abus par l'autre ? Non, dans notre sage impartialité, blâmons également l'abus de la religion et l'abus de la philosophie. Ch. Du Rozoir.

ABUS (Appel comme d'). On nomme ainsi le droit que la loi accorde de poursuivre devant le Conseil d'État les supérieurs et autres personnes ecclésiastiques, dans certaines circonstances. Selon la loi du 18 germinal an X, les cas d'abus sont « l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la république, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression, ou en injure, ou en scandale public. » L'article 7 de la même loi porte qu'il y aura pareillement recours au Conseil d'État s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte et à la liberté que les lois et les règlements garantissent à ses ministres. L'acticle 8, après avoir disposé que le recours compétera à toute personne intéressée, et qu'à défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets, ajoute, pour régler la forme du recours et fixer l'étendue des pouvoirs du Conseil d'État : « Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours adressera un mémoire détaillé et signé au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes (aujourd'hui au ministre des cultes), lequel sera tenu de prendre dans le plus court délai tous les renseignements convenables ; et, sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée suivant l'exigence des cas aux autorités compétentes. »

L'appel comme d'abus n'est pas seulement ouvert contre les ministres du culte catholique. Il est évident qu'il doit s'appliquer aussi bien aux ministres du culte protestant et aux ministres du culte juif.

L'appel comme d'abus est donc à la fois une garantie pour les inférieurs et les particuliers contre les empiétements du clergé, et surtout un frein remis au pouvoir civil pour arrêter l'accroissement de la puissance cléricale. Cependant dans ses arrêts le Conseil d'État se borne à déclarer qu'*il y a abus*, mais sans ajouter aucune sanction pénale. Dans ses *Questions de Droit Administratif*, M. de Cormenin établit que s'il s'agit de crimes ou délits commis par des ecclésiastiques envers des particuliers dans l'exercice du culte, c'est aux tribunaux à statuer, après autorisation préalable du Conseil d'État. D'autres pensent que le prêtre n'est pas un fonctionnaire public, et que cette autorisation n'est pas nécessaire. S'il s'agit de fautes contre la discipline de l'Église ou de délits purement spirituels, c'est aux officialités diocésaines

à appliquer les peines définies par les canons, sauf le recours aux officiers métropolitains. S'il s'agit d'usurpation ou d'excès de pouvoir, ou de contraventions aux lois et règlements de l'empire par voie de mandements, sermons, lettres pastorales, etc., le Conseil d'État peut, sur la délation de l'autorité, déclarer l'abus de ces actes et prononcer leur suppression. S'il s'agit des réclamations d'un ecclésiastique contre l'acte de son supérieur qui tendrait à le priver de ses traitements, fonctions et avantages civils et temporels, le recours comme d'abus serait ouvert au second degré devant le même tribunal. Mais s'il s'agit de refus de sépulture et de sacrements, l'autorité civile n'a, selon M. de Cormenin, aucune juridiction à exercer. Cette dernière opinion est très-controversée, et le Conseil d'État a décidé le contraire en 1838, en déclarant abusif le refus de sépulture fait au comte de Montlosier. Quoi qu'il en soit, les appels comme d'abus ont pris une certaine importance dans les derniers temps de la monarchie par les déclarations que le Conseil d'État fit contre différents mandements d'évêques qui attaquaient les institutions à propos de la lutte pour la liberté de l'enseignement. Le 26 octobre 1820 le Conseil d'État avait supprimé un mandement de l'évêque de Poitiers publiant dans les églises paroissiales de son diocèse un bref du pape sans l'autorisation préalable.

On fait remonter l'origine du recours à l'autorité des princes contre les abus de pouvoir des juges ecclésiastiques au règne de Constantin. Saint Athanase demandant à cet empereur chrétien de réformer la condamnation prononcée contre lui par le concile de Tyr en fournit le premier exemple. Sous nos rois, saint Louis, accordant aux évêques de faire poursuivre ceux qui vivaient excommuniés, réserva expressément à la puissance civile le droit d'examiner les sentences prononcées par l'autorité ecclésiastique, de là la procédure qui fut appelée d'abord *plainte au roi*, puis *appel régulier au parlement*, et enfin *appel comme d'abus*. L'histoire fournit une foule d'applications de cette législation qui bridait sans scandale, selon l'expression de Pasquier, la puissance des prélats. Le clergé demanda plusieurs fois que les cas où l'appel comme d'abus pouvait être exercé fussent fixés d'une manière précise; mais la législation dut toujours rester vague en des matières aussi subtiles. En 1813 un décret attribua aux cours impériales la connaissance des affaires connues sous le nom d'appels comme d'abus; mais depuis la restauration la jurisprudence regarda ce décret comme nul.

ABUS D'AUTORITÉ. C'est l'acte d'un fonctionnaire qui méconnait ou outre-passe son pouvoir. — Sous la république romaine les abus d'autorité étaient réprimés avec la plus grande sévérité. Quelques ordonnances des rois de France ont aussi précisé les cas d'abus d'autorité et indiqué la marche à suivre pour attaquer les fonctionnaires. Aux termes du Code Pénal les abus d'autorité se divisent en deux classes : *Abus d'autorité contre les particuliers, abus d'autorité contre la chose publique.* Il y a abus d'autorité contre les personnes : 1° quand un fonctionnaire s'introduit dans le domicile d'un citoyen hors les cas prévus par la loi et sans les formalités qu'elle a prescrites; 2° quand il refuse de rendre la justice (*voyez* Déni de Justice); 3° quand sans motifs légitimes il use de violence envers les personnes dans l'exercice de ses fonctions; 4° quand il commet ou facilite la suppression ou l'ouverture de lettres confiées à la poste. Il y a abus d'autorité contre la chose publique quand un fonctionnaire public, agent ou préposé du gouvernement, de quelque état ou grade qu'il soit, requiert ou ordonne, fait requérir ou ordonner l'action ou l'emploi de la force publique contre l'exécution d'une loi ou contre la perception d'une contribution légale ou contre l'exécution soit d'une ordonnance ou mandat de justice, soit de tout autre ordre émané de l'autorité légitime

ABUS DE CONFIANCE. Il y a abus de confiance, aux termes du Code Pénal (art. 406 et suivants) : 1° lorsqu'on abuse des besoins, des faiblesses et des passions d'un mineur pour lui faire souscrire à son préjudice des obligations, quittances ou décharges pour prêt d'argent, de choses mobilières, etc., sous quelque forme que cette négociation ait été déguisée : la peine est de deux mois à deux ans; 2° lorsqu'abusant d'un blanc-seing on a frauduleusement écrit au-dessus une obligation ou décharge, ou tout autre acte pouvant compromettre la personne du signataire; il y a de plus crime de faux; 3° lorsqu'on a détourné ou dissipé au préjudice des propriétaires, possesseurs et détenteurs, des effets, deniers, marchandises, billets, quittances ou tous autres écrits contenant ou opérant obligation ou décharge, s'ils n'avaient été remis qu'à titre de louage, de dépôt, de mandat, ou pour un travail salarié ou non salarié, à la charge de les rendre ou de les représenter, ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé : la peine est de deux mois à deux ans d'emprisonnement; et si le coupable est homme de service à gages, élève, clerc, commis, ouvrier, compagnon ou apprenti de la personne à l'égard de qui l'abus a été commis, la peine est la réclusion; 4° lorsqu'après avoir produit dans une contestation judiciaire une pièce quelconque, on l'aurait soustraite ensuite de quelque manière que ce soit : la peine est d'une amende de vingt-cinq à trois cents francs.

ABUS DES MOTS, fausse application qu'on en fait, en les détournant de leur vrai sens. « Les livres, comme les conversations, dit Voltaire, nous donnent rarement des idées précises. Rien n'est si commun que de lire et de converser inutilement. » C'est pour cela que Locke a tant recommandé de définir les termes. En effet que de disputes pour des mots qu'on n'entend pas mieux souvent d'un côté que de l'autre ! « Dans toutes les disputes sur la liberté, dit encore Voltaire, un argumentant entend presque toujours une chose et son adversaire une autre. Un troisième survient qui n'entend le premier ni le second, et qui n'en est pas entendu. Dans les disputes sur la liberté, l'un a dans la tête la puissance d'agir, l'autre la puissance de vouloir, le dernier le désir d'exécuter; ils courent tous trois, chacun dans son cercle, et ne se rencontrent jamais. Il en est de même des querelles sur la grâce. Qui peut comprendre sa nature, ses opérations, et la suffisante qui ne suffit pas, et l'efficace à laquelle on résiste? » L'abus des mots repose presque toujours sur l'équivoque. Mais c'est surtout une équivoque volontaire. Il est donc du plus grand intérêt de donner des mots des définitions rigoureuses. Malheureusement quand les idées ne sont pas claires, les expressions ne peuvent pas l'être, et de là des querelles, des combats pour des mots que personne ne comprend, mais qui cachent souvent des passions et des intérêts.

ABUSER. Comme verbe neutre, ce mot signifie user avec excès, faire mauvais usage, faire tourner à son profit. *Abuser* de sa fortune, d'un droit, d'une permission, de la patience, de la bonté de quelqu'un. « Ma fille, j'*abuse de vous*, écrit madame de Sévigné, voyez quels fagots je vous conte. » « L'homme abuse également et des animaux et des hommes, » dit Buffon. L'Académie, d'accord avec le Code, définit la propriété « le droit d'user et d'abuser. » *Abuser d'une femme, d'une fille*, c'est en jouir sans l'avoir épousée. « Il faut être bien malhonnête homme, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, pour abuser de la femme de son ami et de la fille de son hôte. » — A l'actif le verbe *abuser* signifie tromper, en se servant de l'influence ou de l'empire que donnent l'ignorance, la simplicité, la confiance d'autrui. « Il vous promet cela, il vous *abuse*, » dit l'Académie. Les faux prophètes, les charlatans *abusent* les peuples, » ajoute Trévoux. Les passions, l'imagination, l'amour-propre nous *abusent*. — *Abuser une fille*, c'est la tromper par de fausses promesses. On *s'abuse* par prévention ou par défaut de jugement. La jeunesse et la vieillesse *s'abusent* souvent, parce que chaque âge a ses passions, ses illusions. *Abuser de soi-même*, c'est se livrer à la funeste pratique

de la masturbation. — Du verbe *abuser* on a fait le substantif *abuseur*, pour qualifier celui qui trompe, qui abuse.

ABYDOS. Nom que portèrent deux villes de l'antiquité. L'une, située dans l'Asie Mineure, à l'endroit le plus resserré de l'Hellespont, vis-à-vis de Sestos en Europe, est célèbre par les amours d'Héro et de Léandre et par le pont de bateaux que Xerxès y fit jeter. Elle porte aujourd'hui le nom de *Nagara Baroun*, et, comme toute la côte, elle est hérissée de batteries qui dominent les Dardanelles. — L'autre Abydos, aujourd'hui *Madfouneh* (c'est-à-dire *la ville enterrée*), se trouve en Égypte, sur la rive gauche du Nil, au sud de Ptolémaïs. Elle fut autrefois la première ville de l'Égypte après Thèbes; mais déjà du temps de Strabon ce n'était plus qu'un village. Ce n'est plus maintenant qu'une ruine, où l'on voit encore des peintures et des hiéroglyphes remarquables. C'est là que fut trouvée, en 1818, la fameuse table chronologique dite *Table des prénoms d'Abydos*, où les anciens pharaons sont désignés par leurs noms royaux.

ABYME, que le *Dictionnaire de l'Académie* écrit *abîme*, bien que ce mot vienne du grec ἄβυσσος, ce qui n'a point de fond, ce qu'on ne peut pénétrer, s'entend généralement d'un gouffre très-profond, où l'on se perd, d'où l'on ne peut sortir. Au physique comme au moral, ce mot emporte avec lui l'idée d'une profondeur immense jusqu'où l'on ne saurait parvenir.

La Genèse (VII, 11) mentionne l'abyme comme un vaste gouffre qui, toutes ses sources ayant été rompues, répandit à la face de la terre une moitié des eaux du déluge, dont l'autre moitié résulta des cataractes du ciel, ouvertes en même temps. L'Apocalypse (IX, 6, 10) fait de l'abyme un puits dont la clef fut donnée à une étoile tombée du ciel, et qui l'ouvrit. Il s'éleva de ce puits une fumée comme celle d'une fournaise, d'où provinrent des espèces de sauterelles semblables à des chevaux de combat, avec des couronnes d'or, des visages d'homme, des cheveux de femme, des cuirasses de fer et une queue de scorpion. Il est conséquemment indubitable que l'abyme du commencement de la *Bible*, où les flots épurateurs de l'espèce humaine rentrèrent après que les méchants furent noyés, est demeuré le grand réservoir dont nos puits artésiens démontrent l'existence, tandis que celui que désigne la fin de la même *Bible*, étant au contraire un foyer d'embrasement, ne peut être qu'un soupirail de cette région incandescente avouée par les plus savants géologues, qui s'étend à vingt ou trente lieues d'épaisseur sous nos pas, et dont les éruptions volcaniques sont également d'évidents témoignages. — Quant aux sauterelles sorties de la fumée de l'abyme, de graves docteurs de l'Église, à qui nous devons de si lucides commentaires sur des livres qu'on doit révérer d'autant plus qu'on les comprend moins, de grands docteurs, disons-nous, y reconnaissent les hérétiques. Pour eux, l'étoile qui donna à proprement parler la clef des champs à de si étranges bêtes fut la figure palpable de Luther.

Un naturaliste qui a traité sous un autre point de vue le mot *abyme* dans un dictionnaire spécial le définit de la sorte : « Gouffre profond, dont l'imagination se plaît à exagérer « l'immensité, et qui pour le vulgaire communique aux « entrailles de notre planète, parce que certaine mytho- « logie fait mention d'un puits ténébreux d'où sortirent « tour à tour des masses d'eau et d'épaisses fumées. Ces « prétendus abymes ne sont guère que des grottes obscures, « des trous plus ou moins considérables dans lesquels on « n'ose pénétrer, d'antiques excavations s'enfonçant dans « le sol d'une façon plus ou moins verticale, des cratères « de volcans éteints, des lacs enfoncés dans quelque étroite « et rude vallée que la sonde aurait inutilement interrogés; « de tels accidents de terrain, généralement superficiels, « sont trop peu importants dans l'histoire physique du globe « pour mériter l'attention du savant et que nous perdions « du temps à les examiner ici, les récits exagérés de cer- « tains voyageurs et la crédulité des ignorants leur ayant « donné toute leur célébrité. » On voit par ce passage que l'abyme n'avait pas la même importance aux yeux de celui à qui nous venons d'emprunter quelques lignes, qu'à ceux des Calmet ou des Lachetardie.

Bory de Saint-Vincent, de l'Académie des Sciences.

— Le mot abyme s'emploie aussi figurément en parlant des choses impénétrables à l'esprit humain. C'est ainsi qu'on dit que les jugements de Dieu sont des *abymes*.

En termes de blason, on dit d'une pièce qui est au milieu de l'écu et ne charge ni ne touche aucune autre pièce, qu'elle est *en abyme*. Exemple : Il porte d'azur à trois étoiles d'or, un croissant d'argent mis *en abyme*. Un petit écu au milieu d'un grand est *en abyme*.

ABYSSINIE ou **HABESCH.** C'est, dans le sens le plus large, le territoire du grand plateau oriental de l'Afrique centrale, qui s'élève en terrasses, au nord-est de la mer Rouge, dans la direction du sud-ouest, qui s'abaisse au nord dans les basses terres marécageuses et boisées de la Kolla ou Mazaga, et à l'ouest dans les plaines de Sennaar et de Kordofan; qui est borné à l'est par les côtes sablonneuses de la Samhara, sur la mer Rouge, et par le pays d'Adel, sur le golfe d'Aden, mais qui au sud est demeuré en partie encore à peu près inconnu. Cette contrée se compose d'une succession de plateaux, avec de profondes fondrières, du milieu desquelles s'élèvent à pic des terrasses de grès désignées sous le nom d'*Ambas*. Les plateaux sont traversés par de nombreuses chaînes de montagnes, le plus ordinairement d'origine volcanique, qui atteignent leur plus haut degré de hauteur dans les provinces de Simen et de Godjam, où elles s'élèvent jusqu'à 3,700 mètres. C'est en Abyssinie que le Nil prend sa source. Dans la direction du sud coule le Hawasch, fleuve à peu près inconnu. Le grand plateau renferme aussi divers lacs dont le plus considérable est le lac de Tzana, que traverse le Nil Bleu. Dans la région des montagnes le climat est sain et tempéré; sur les côtes sablonneuses de l'est, de même que dans les marécages du nord et du nord-ouest, où la chaleur est étouffante, il est malsain. La région des montagnes n'offre pas, au point de vue des productions du règne animal et du règne végétal, une différence moins frappante avec la contrée des basses terres que sous le rapport du climat. La grande masse de la population se compose d'Abyssins, descendants des anciens Éthiopiens qui peuplèrent l'Égypte en passant par Méroe et en descendant le Nil. Quoique ce soit là une antique race aborigène, les Abyssins n'appartiennent cependant pas à la race nègre. Si en effet ils présentent toutes les variétés et toutes les nuances de la couleur brune, leurs longs cheveux, le type de leur visage, qui se rapproche beaucoup de celui de l'Arabe, leur belle conformation physique et leur langue, qui offre beaucoup d'analogie avec les langues sémitiques, prouvent qu'ils appartiennent à la race caucasienne, et spécialement à la famille sémitique, formant le point de transition à la race nègre d'Afrique.

Les productions du sol de l'Abyssinie sont variées et abondantes. Elle donne du froment, de l'orge, du millet et surtout une espèce de céréale nommée *teff* par les habitants, dont elle est la nourriture principale. Dans les parties les plus basses, où le teff même ne peut plus être cultivé, le *cousso*, autre espèce particulière de grain, fournit un pain noir dont se nourrit la classe inférieure des habitants. Toutes les céréales donnent au moins deux récoltes par an. Parmi les autres produits végétaux de l'Abyssinie on cite le coton, l'arbre à myrrhe, le figuier, le citronnier, l'oranger et la canne à sucre; dans quelques parties on trouve le dattier et la vigne; le papyrus croît dans les lacs et rivières. La tige d'une espèce de palmier, nommé *enseté*, qui croît en très-grande abondance, donne la nourriture végétale la plus estimée des habitants. Les animaux domestiques sont le cheval, le mulet, l'âne et le bœuf, élevés en grand nombre.

Parmi les grandes espèces d'animaux sauvages, l'éléphant, le rhinocéros, l'antilope, le buffle, la hyène, l'hippopotame et le crocodile sont les plus répandues ; dans certaines parties on rencontre le lion et le léopard. Les abeilles fournissent un produit très-important au commerce et à la consommation. Le produit minéral le plus remarquable est le sel, que l'on exploite au sud-est de Tigré, dans une vaste plaine où il forme une couche de plus de deux pieds d'épaisseur.

Si les documents qu'on possède sur l'histoire primitive de l'Abyssinie sont remplis de fables, ils n'en établissent pas moins d'une manière irréfragable que ses habitants appartiennent aux peuples de la terre qui ont le plus tôt été civilisés. Les Abyssins apparaissent pour la première fois dans l'histoire à propos de l'empire d'Axum. Le christianisme fut introduit chez eux vers le milieu du quatrième siècle, il se répandit bientôt dans toute l'Abyssinie. Sous la domination des Axumites, l'empire d'Abyssinie atteignit l'apogée de sa grandeur et de sa prospérité, auxquelles les progrès toujours croissants de l'islamisme ne tardèrent pas à mettre un terme. Dès lors commencèrent entre les Abyssins et l'islamisme des luttes qui durent encore aujourd'hui, et qui eurent pour résultat de réduire de plus en plus le territoire de l'Abyssinie. C'est ainsi que les populations de la côte de Samhara et du pays d'Adel embrassèrent le mahométisme. A partir du seizième siècle, époque où l'Abyssinie ne se composait déjà plus que de la région des plateaux, commencèrent les irruptions des Gallas, peuple sauvage originaire des contrées du sud et offrant beaucoup de ressemblance avec la race nègre, qui arracha à cet empire un lambeau de territoire après l'autre, qui y commit les plus horribles dévastations et le précipita ainsi dans une barbarie de plus en plus grande. Au moyen âge, les souverains abyssins, qui portaient le titre de *négus*, avaient constamment entretenu, depuis l'époque des croisades, quelques rapports avec l'Europe ; et à partir de la fin du quinzième siècle ils eurent des relations plus directes surtout avec le Portugal. Cette circonstance fit concevoir à la cour de Rome le projet de convertir les Abyssins au catholicisme. L'activité combinée des Portugais et des jésuites réussit effectivement, dans la seconde moitié du seizième siècle, à exercer en Abyssinie une influence notable, et qui s'explique par les services signalés que les premiers eurent occasion de rendre aux souverains d'Abyssinie dans leurs guerres contre les mahométans et les Gallas. Cette influence fut telle, qu'en 1603 la famille royale tout entière embrassa le catholicisme, et l'antique Église chrétienne d'Abyssinie s'unit à l'Église de Rome et reconnut sa suprématie. Il en résulta des luttes intérieures, parce que le peuple persista à demeurer fidèle à son ancienne liturgie ; et le calme ne se rétablit dans le pays que lorsque le roi Socinius eut abjuré les dogmes de l'Église de Rome et expulsé de ses États ou fait périr en 1632 les prêtres catholiques. Depuis lors la cour de Rome n'a pas cessé de faire des tentatives pour recouvrer son ancienne influence en Abyssinie ; et ses efforts ont surtout été grands dans ces derniers temps, lorsqu'elle vit des missionnaires allemands et anglais chercher à gagner les Abyssins au protestantisme. A ces rivalités religieuses se sont jointes les rivalités politiques de la France et de l'Angleterre ; aussi l'Abyssinie a-t-elle été le théâtre d'une lutte des plus acharnées entre les émissaires et missionnaires franco-catholiques et anglo-protestants.

A la suite des dévastations commises par les Gallas et de l'anarchie complète dans laquelle les discordes religieuses jetèrent le pays, le roi ou négus ne conserva plus que l'ombre de la puissance, tandis que les *ras* ou gouverneurs de provinces se rendaient en fait souverains indépendants, chacun dans son gouvernement. Il en résulta que l'Abyssinie forma trois États principaux, indépendants l'un de l'autre : celui de *Tigré*, qui comprend la partie nord-est du plateau, entre le Tacazzé et le mont Simen d'un côté, et la Samhara de l'autre, avec les villes d'Antalow et d'Adana ; celui de *Gondar* ou d'*Amara*, qui comprend le territoire situé à l'ouest du Tacazzé et du mont Simen, avec Gondar pour capitale ; enfin celui de *Choa* et *Efât*, situé au sud des deux autres, avec Ankobar pour capitale. On compta en outre plusieurs petits princes abyssins à peu près indépendants. En 1852, le ras de Gondar fut dépossédé par un chef de province, nommé Kassaï, qui était né, vers 1818, d'une ancienne famille noble, mais si complétement ruinée que sa mère s'était vue réduite à vendre du kousso. Maître de l'État de Gondar, Kassaï tourna ses armes contre le ras de Tigré, puis contre celui de Choa, les vainquit l'un après l'autre, et réunit ainsi sous son sceptre l'Abyssinie entière. Le négus étant mort, sur ces entrefaites, dans son palais de Gondar, où il végétait relégué, Kaïssaï se fit couronner négus, sous le nom de *Théodoros*, le 5 février 1855, par l'abouna ou patriarche abyssin. En 1858 et 1859, il fut attaqué par Négusié Nikas, neveu du ras de Tigré, qui reconquit plusieurs provinces, mais dont il finit par envelopper l'armée de façon à lui faire mettre bas les armes, au mois d'octobre 1860. Négusié, traité en rebelle, eut la main droite et le pied droit coupés, et ne survécut que trois jours à ce supplice. D'autres insurrections éclatèrent encore à plusieurs reprises. Théodoros, se faisant surnommer « le fléau de Dieu », les réprimait avec une rigueur qui allait jusqu'à la cruauté. Il ne craignait pas, en même temps, de porter la main sur les privilèges du clergé, et s'emparait d'une partie des propriétés ecclésiastiques. Cependant il conclut un concordat avec le Saint-Siége, en reconnut la suprématie, et voulut même obliger tous ses sujets à embrasser le catholicisme (1867).

La ferveur religieuse de Théodoros s'adressait surtout à la vierge Marie, pour laquelle il professait un culte presque idolâtrique. Dans son zèle, il fit arrêter plusieurs missionnaires protestants. En 1865, le capitaine Cameron, consul anglais, fut également retenu prisonnier, mais pour un tout autre motif. Il était accusé d'avoir tenu une conduite favorable au gouvernement égyptien et contraire aux intérêts du négus, dont l'intention, paraît-il, était de revendiquer les anciens territoires de l'Éthiopie, sur le haut Nil, dont l'Égypte s'était emparée. Sir J. Rassam, envoyé par l'Angleterre, en 1866, auprès de Théodoros, pour obtenir la délivrance des prisonniers, non-seulement ne réussit pas dans sa mission, mais fut lui-même réduit en captivité. Le ministère anglais résolut alors d'avoir recours à la force. Sir Robert Napier fut placé à la tête d'un corps expéditionnaire, composé de 8,000 Hindous et de 4,000 Européens, avec cinq batteries d'artillerie. Il ariva, le 29 février 1868, à Antalow, dans le Tigré. La désertion ayant considérablement diminué les forces du négus, celui-ci ne put songer qu'à se fortifier dans Magdala. D'un autre côté, plusieurs chefs abyssins, restés indépendants, favorisèrent la marche des Anglais qui, malgré les difficultés et les périls de montagnes presque inaccessibles, arrivèrent le 10 avril en vue de la forteresse. Les soldats du négus se précipitèrent pour les attaquer ; mais, avec de mauvais fusils et de mauvais canons, contre des carabines Snider et une artillerie de choix, ils ne purent longtemps soutenir la lutte ; une partie d'entre eux retourna à la forteresse, les autres se dispersèrent dans diverses directions. Le lendemain matin, Théodoros demanda à traiter ; sir R. Napier exigea une soumission absolue. Alors le négus délivra les prisonniers européens et les envoya au camp anglais, puis permit à ses troupes de se retirer, et attendit l'assaut, n'ayant auprès de lui qu'un très-petit nombre de guerriers et d'amis. Quand l'assaut fut donné, le 13 avril, il dépouilla ses vêtements de soie, pour n'être pas reconnu, et se tua d'un coup de pistolet dans la bouche. Cette mort mit fin à l'espérance qu'on avait pu former de voir sous son gouvernement, despotique mais vigoureux, l'Abyssinie rendue à l'unité. Les fils de

Théodoros ayant été faits prisonniers et Magdala détruite, le pays se trouva de nouveau morcelé entre les petits princes abyssins et plus que jamais exposé aux entreprises des Gallas.

Les Abyssins ont une littérature particulière, qui remonte à une haute antiquité et consiste en ouvrages et en chroniques ecclésiastiques, dont les plus importants sont la traduction de la *Bible* et celle du *Tarek-Negushti*, ou Chronique des rois. Deux dialectes principaux sont aujourd'hui en vigueur en Abyssinie : la langue *tigré*, dans le royaume du même nom, provenant de l'ancienne *gées*, et la langue *amhara*, en usage aussi dans le royaume du même nom ainsi que dans le sud de l'Abyssinie, qui se rattache à la famille des langues sémitiques ; toutes deux cependant diffèrent beaucoup l'une de l'autre, ce qui semblerait indiquer que les Abyssins se composent de deux races différentes quoique voisines.

Le commerce avec l'Abyssinie se borne aujourd'hui encore à l'exportation de l'or, de l'ivoire, des cornes de rhinocéros et à la vente des esclaves ; il a lieu surtout par Arkko et Massouah pour le Tigré, et par Zéila pour le Choa et l'Efât. L'industrie des Abyssins consiste surtout dans la fabrication des étoffes de coton, des cuirs et du fer. Consultez les différents ouvrages de Ludolf relatifs à l'Éthiopie et à la langue éthiopienne ; *Verdadeira informacion das terras do preste Ioam*, par le P. Alvarez ; la *Relacion do Embaixo da*, etc., par Bermudez, ainsi que les relations de voyages de Bruce, Salt, Pearce, Ruppel, Gobat, Schimper, Abbadie, Combes et Tamisier, etc.

ABYSSINIE (Église d'). Les chrétiens d'Abyssinie professent des doctrines monophysites. Cette Église rattache son origine à l'apôtre saint Matthieu ; mais elle ne remonte pas au delà de Constantin le Grand. Depuis cette époque l'Église d'Abyssinie demeura subordonnée à celle d'Alexandrie. Aujourd'hui elle se rapproche par ses rits et sa discipline de l'Église grecque, tout en conservant quelques pratiques juives, comme la circoncision, le choix des viandes, les purifications, l'observation du samedi, etc. Elle a de plus conservé des premiers temps du christianisme les agapes et le baptême des adultes. Le baptême y est ordinairement suivi de la communion, à laquelle personne n'est admis avant l'âge de vingt-cinq ans, les Abyssins pensant qu'avant cet âge le fidèle ne commet pas de véritables péchés. Ce qui distingue l'Église d'Abyssinie de l'Eglise catholique, c'est principalement le dogme d'une seule nature, c'est-à-dire une sorte de fusion de la nature humaine et de la nature divine en Jésus-Christ. L'Église abyssinienne a pour chef nominal le *négus* ; elle est gouvernée par un métropolitain appelé *Papa* ou *Abouna* (c'est-à-dire *notre père*), que nomme toujours le patriarche copte d'Alexandrie. Leurs églises sont nombreuses. Les plus anciennes sont taillées dans le roc vif. Celles dont la construction est plus moderne sont en général plus petites, rondes et coniques, avec des toits en chaume, situées sur des éminences, dans le voisinage d'une eau courante, qui sert au baptême, et entourées de cèdres. Dans le sanctuaire est placé l'autel, dont la forme est celle de l'arche d'alliance de l'Ancien Testament. Ils n'y tolèrent ni statues ni bas-reliefs, mais on y voit force tableaux. Le service divin consiste principalement dans la lecture de passage de la *Bible*, dans laquelle ils admettent aussi des livres apocryphes, et dans l'administration des sacrements. Leurs prêtres sont au total très-ignorants. Ils peuvent se marier, et sont divisés en *komosars*, ou prêtres séculiers, en *abbas*, ou docteurs ès écriture, et en moines. Parmi ces derniers, qui se rattachent à la congrégation de Saint-Antoine, il existe deux classes, dont l'une garde le célibat et vit dans des cloîtres, observant une règle très-sévère, et dont l'autre se marie, et se livre à la pratique de l'agriculture et de toute espèce d'industrie. Une circonstance remarquable, c'est que l'Église d'Abyssinie permet au souverain la polygamie.

A.·.C.·. (Tribunal de l'). On n'est pas d'accord sur la véritable signification de ce nom que porte un tribunal des États pontificaux. Suivant les uns, ces lettres *A. C.* (que l'on prononce en italien *a-tché*), veulent dire *augusta consulta*, selon le plus grand nombre, elles sont l'abréviation des mots *auditoris curia*, ou bien *auditor cameræ*. Cette cour est en effet présidée par un évêque, auditeur de la chambre apostolique ; c'est l'un des quatre prélats qui sont promus de droit au cardinalat après la cessation de leurs fonctions. Il a trois assesseurs ecclésiastiques, le trésorier papal, le gouverneur de Rome et un autre supérieur ecclésiastique. On les appelle *prelati di fiocchito*, parce qu'ils portent à leur toque une houppe distinctive, et cette même houppe est ajoutée à la livrée de leurs gens. Les assesseurs laïques sont au nombre de cinq ; ils doivent avoir été reçus avocats. — Jadis, le tribunal de l'A.·. C.·. n'était composé que de trois prélats ; il jouissait de grandes prérogatives. Cette chambre représentait en quelque sorte le pouvoir temporel du pape ; elle avait dans ses attributions le trésor, la fiscalité et la haute administration de la justice. On pouvait de tous les tribunaux de province appeler à l'A.·. C.·. Il était même libre à tout plaideur de province de décliner la juridiction locale et de faire porter le procès à Rome. C'était une source de forts émoluments pour les avocats immatriculés à l'A.·. C.·., mais une source de ruine pour les plaideurs. — Cet état de choses a subi depuis l'édit de 1831 des changements notables. Les juges de l'A.·. C.·. n'ont plus de pouvoir que sur la ville de Rome et son arrondissement territorial (*comarcha*). Deux des juges laïques, présidés par le prélat auditeur ou son délégué, décident sans appel les causes dont l'importance n'excède pas cinq cents écus romains. Trois prélats et trois juges laïques composent, pour les affaires plus graves, ce qu'on appelle la congrégation civile de l'A.·. C.·. La congrégation se subdivise en deux chambres. L'appel des décisions de l'une est porté à l'autre. La *rota romana*, composée entièrement de prélats, qu'on appelle *auditeurs de rote*, forme le tribunal d'appel du troisième degré. Au-dessus encore on trouve la cour de la *signatura*.

ACACIA (de ἀκή, pointe ; ou, suivant d'autres, d'ἀ-κακία, sans malice, parce que la piqûre des épines de ce végétal n'est suivie d'aucun accident fâcheux). Il y a deux sortes d'acacias, l'acacia du vulgaire et l'acacia des savants. Le premier, ou *faux acacia*, porte dans la science le nom de robinier. C'est sous ce nom que nous en traiterons. L'acacia de la science, dont nous devons nous occuper ici, est un genre de plantes de la famille des légumineuses. Dans le système de Linné *acacia* est synonyme de *mimeuse*. Quoi qu'il en soit, le genre acacia comprend environ trois cents espèces, dont la plupart croissent dans les contrées tropicales de l'ancien et du nouveau monde. En général elles sont remarquables par la dureté de leur bois et les produits qu'elles fournissent à la thérapeutique. Nous citerons l'*acacia catechu*, originaire de l'Inde, dont on tire un suc très-astringent qui, évaporé à siccité, constitue ce qu'on appelle la *terre de Japon* et le cachou ; l'*acacia inga*, dont l'écorce est préconisée par les Américains comme un médicament tonique et astringent. L'*acacia d'Ehrenberg*, l'*acacia Segal*, l'*acacia vrai*, l'*acacia d'Arabie* fournissent la gomme arabique. L'*acacia verek*, et l'*acacia* d'*Adanson*, arbres qui croissent sur la rive septentrionale de la Gambie, fournissent la gomme du Sénégal. Dans nos pays on multiplie les acacias par leurs graines, qu'il faut semer, au commencement du printemps, sur une bonne couche chaude ; on les transplante ensuite plusieurs fois et on les traite comme les plantes des pays tropicaux. Les espèces vivaces subsistent en hiver dans les serres chaudes. Les feuilles des acacias présentent des phénomènes étonnants de sensibilité.

ACACIUS, évêque de Césarée en 340, adopta l'hérésie d'Arius, en la modifiant sur quelques points, et fut le chef

de la secte des acaciens. Il usa de son influence sur l'empereur Constance pour persécuter l'Église orthodoxe. C'est à son instigation que saint Cyrille fut déposé et que le pape Libère dut se résigner à l'exil.

ACADÉMIE (*Histoire philosophique*). C'était un emplacement situé dans un des faubourgs d'Athènes, sur la route de Téia, à un mille environ de la ville. Son nom lui venait, dit-on, d'Académus, contemporain de Thésée, qui l'avait légué à la république pour en faire un gymnase. Le terrain marécageux sur lequel le gymnase fut en effet bâti se convertit insensiblement en un beau jardin. Cimon le fit dessécher au moyen d'un aqueduc, l'orna de fontaines, l'embellit de statues, et y fit planter des platanes. Platon possédait une propriété non loin de ce gymnase; ses disciples s'y réunissaient, et chaque jour Platon venait leur exposer ses doctrines à l'ombre des beaux arbres qui ornaient ce lieu : de là les noms d'*académie* et d'*académiciens*, donnés à son école et à ses sectateurs. Les variations qui modifièrent les doctrines de l'académie font diviser son histoire en trois époques principales : celle de l'*ancienne académie*, dont Platon est le chef; celle de la *moyenne académie* dont le fondateur est Arcésilas; celle de la *nouvelle académie*, due à Carnéade.

Entré dans la voie nouvelle où Socrate avait conduit la philosophie, Platon devint le fondateur du rationalisme. Tourné vers le monde moral, il dirigea toutes ses recherches de ce côté; sans nier l'existence de la matière, il reconnut la supériorité de l'intelligence sur elle; il vit que les idées, quoique pouvant nous venir à l'occasion de l'action de la matière sur nos organes, sont par leur nature indépendantes de la matière, et que par leur origine elles se rattachent à un principe divin, la raison, que le premier il désigna par ces mots ὁ παλαιὸς λόγος. Suivant lui le monde matériel est l'image du monde moral, où sont les idées éternelles. Chaque être a été créé à l'image d'un type idéal dont la copie exacte est la réalisation du beau. De la vue du beau naît l'amour, comme de la conscience du bien naît la vertu, qui pour être pratiquée a besoin de la liberté. Tels sont les dogmes généraux du rationalisme de Platon. Aristote, disciple de Platon, s'écarta des principes de son maître; et, portant dans l'étude des idées une analyse plus savante et plus précise, il fonda la doctrine du sensualisme. C'est donc du sein de l'académie que sont sorties les deux doctrines qui depuis l'origine de la philosophie jusqu'à nos jours se partagent l'empire de l'intelligence.

Les principaux élèves de l'ancienne académie, après Aristote, furent Speusippe d'Athènes, Xénocrate de Chalcédoine, Polémon d'Oète, Crantor de Soles, et Cratès d'Athènes, qui en développèrent surtout les principes moraux et politiques. Cicéron, parmi les Romains, peut être compté au nombre des académiciens, quoiqu'il n'ait emprunté à l'école de Platon qu'une partie de ses doctrines, qu'il avait puisées à différentes sources et arrêtées suivant ses propres convictions.

Le rationalisme de Platon était destiné à tomber dans les exagérations presque mystiques du néoplatonisme, qui attribue toutes les notions propres à l'intelligence humaine non plus à son activité, mais à une intuition intérieure, à la lumière divine qui l'éclaire. Cependant Arcésilas de Pitane (244 av. J. C.) entreprit de réformer l'ancienne académie, et devint lui-même le chef de la moyenne. Voulant combattre le dogmatisme des stoïciens, il soumit les principes de leur enseignement à un examen sceptique, et les conclusions de ses recherches furent que la nature ne nous a donné aucune règle de vérité, que les sens et l'entendement humain ne peuvent rien comprendre de vrai; qu'en toutes choses il se trouve des raisons contraires d'une force égale, et que par conséquent il faut toujours suspendre son jugement. Lacyde fut le seul qui défendit la doctrine d'Arcésilas; il la transmit à Évandre, qui fut son disciple avec beaucoup d'autres. Évandre la fit passer à Hégésime, et Hégésime à Carnéade. Les correctifs que ce philosophe fit subir à la doctrine d'Arcésilas, quoique très-légers, ont néanmoins suffi pour qu'on le regardât comme le fondateur de la nouvelle ou troisième académie. Philon, disciple de Clitomaque, qui l'avait été de Carnéade, et Antiochus, disciple de Philon, furent les chefs d'une quatrième et d'une cinquième académie, et ne firent que varier le fond des doctrines sceptiques de leurs maîtres.

Cicéron avait donné le nom d'*Académie* à une maison de campagne, où il avait coutume de converser avec ses amis qui avaient du goût pour les entretiens philosophiques.

ACADÉMIE (*Histoire littéraire*). Ce mot a été emprunté aux Grecs, chez qui il désignait un vaste emplacement qu'un citoyen nommé Académus avait autrefois possédé. Voici comment l'abbé Barthélemy décrit la métamorphose de ce lieu, au temps du voyage de son jeune Anacharsis : « On y voit maintenant un gymnase et un jardin entouré de murs, orné de promenades couvertes et charmantes, embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes et de plusieurs autres espèces d'arbres. A l'entrée est l'autel de l'Amour et la statue de ce dieu; dans l'intérieur sont les statues de plusieurs autres divinités. Non loin de là Platon a fixé sa résidence auprès d'un petit temple qu'il a consacré aux Muses. » Les derniers traits de cette description, à laquelle il manque le groupe des Grâces à côté des vierges du Parnasse, semblent expliquer d'avance cette philosophie rêveuse, passionnée, quelquefois sublime, qui se composait d'imagination, d'amour, de culte pour les dieux, de poésie, et prêtait à la science le charme de la plus suave éloquence. L'école de Platon prit le nom d'Académie, du lieu où des disciples enthousiastes l'écoutaient, suspendus à chacune des paroles d'or qui sortaient de ses lèvres.

Plusieurs autres académies s'élevèrent à Athènes, mais aucune d'elles ne put balancer la renommée de celle du maître, sur qui se réfléchissait un rayon de la gloire et de la vertu de l'immortel Socrate. Mais peut-être le musée d'Athènes représente-t-il mieux l'idée que nous avons conçue d'une académie. Ce musée était un temple consacré aux Muses, bâti au pied d'une colline située dans l'ancienne enceinte de la ville, en face de la citadelle. Là se réunissaient les savants, les poëtes, les philosophes, pour faire entre eux l'échange des lumières.

Ptolémée, le premier des Soter ou dieux sauveurs de l'Égypte, l'un des plus habiles capitaines d'Alexandre, et presque digne de lui succéder, si quelqu'un avait pu succéder à la fortune et à l'empire du plus grand des rois, fonda le musée devenu si célèbre dans l'histoire sous le nom d'École d'Alexandrie. Ce prince prit un soin particulier d'y rassembler lui-même tous les hommes distingués de son siècle, en leur confiant la mission de s'appliquer à la recherche des vérités philosophiques, et d'étendre le domaine des sciences, des lettres et des arts. Le perfectionnement social était le but de cette académie; conçue sur un plan plus vaste et plus utile que celle de Platon, elle servit longtemps de foyer d'instruction et de point de centre à tous les savants, à tous les poëtes de la terre, qui s'associaient à ses travaux par la correspondance, ou venaient en personne déposer leurs tributs dans son sein. Théocrite, l'un des sept poetes qui, comme autant d'étoiles, composaient la fameuse pléiade d'Alexandrie, a célébré dans une espèce d'hymne la généreuse et noble protection accordée aux lettres par le fils de Lagus; mais comment son enthousiasme d'artiste et sa reconnaissance éclairée ont-ils pu lui permettre de garder le silence sur une création si belle et si favorable au culte de toutes les Muses? Quel sujet pour un poëte que d'avoir à peindre et à prédire les bienfaits et la gloire d'une institution destinée à rassembler et à aug-

menter les lumières des peuples ! Tous les rois de l'Égypte se montrèrent fidèles aux vues du fondateur de l'école d'Alexandrie, qui, protégée ensuite par les Romains, entre autres par l'empereur Claude, continua pendant des siècles de remplir sa grande destination. Si cette École ne fit pas ce que la nature seule peut faire, des hommes de génie, elle rendit un plus grand service peut-être, en contribuant à instruire le monde, et surtout en conservant les connaissances humaines au milieu de l'invasion des barbares, comme l'arche de Noé conserva, dit-on, au milieu du déluge, le type des différentes races qui devaient repeupler la terre veuve de ses habitants.

Rome, placée sous la protection du dieu Mars, et non, comme Athènes, sous l'égide de Minerve, choix qui seul expliquerait la différence du génie des deux peuples, Rome n'eut point d'académie. Sous le régime austère, et même un peu sauvage, de l'ancienne république cette institution ne pouvait trouver de place. La présence des Grecs à Rome, et le crédit de leurs rhéteurs, ne donna pas naissance à une académie romaine ; et les guerres civiles ne purent que détourner les esprits d'une telle création. César, affermi au pouvoir, ne l'aurait sans doute pas redoutée ; car il était assez grand pour ne pas craindre et pour souffrir auprès de lui une réunion d'hommes occupés à féconder ensemble le vaste domaine des connaissances ; et comme il avait aussi la passion du savoir, comme il était écrivain habile et orateur éloquent, il n'aurait pas dédaigné de prendre part à des travaux qu'il pouvait éclairer. Auguste, plus timide, placé d'ailleurs au milieu des frémissements du parti vaincu, mais non détruit, et des haines profondes que l'amour de la liberté avait inspirées contre lui, favorisa volontiers le culte des lettres ; sans doute elles lui paraissaient propres à amollir des caractères de fer et à calmer des passions féroces, que ses propres fureurs n'avaient que trop enflammées, en leur donnant une horrible pâture ; mais il aurait trouvé plus d'un inconvénient et plus d'un danger à mettre en contact journalier tous les hommes nourris de sentiments généreux et occupés de hautes méditations. Quand un peuple encore tout chaud de guerre civile ne fait que revenir à la paix sociale, on parle politique partout où il se trouve des hommes réunis ; vainement sont-ils convoqués pour s'entretenir de poésie, d'histoire ou d'astronomie, la politique entre par un côté quelconque dans la controverse académique : les esprits se frottent les uns contre les autres, les passions s'allument, et le gouvernement est bientôt mis en cause. L'académie d'Auguste était dans sa cour, composée de tous les beaux esprits du temps ; il y avait une petite académie à côté de la grande, dans les salons de Mécène, où l'on pouvait prendre quelques libertés timides, de celles qui étaient possibles avec un adroit séducteur, qui mettait les cœurs à leur aise pour mieux les conquérir à César, secrètement d'accord avec son ministre habile dans l'art d'assouplir les courages et de gagner les cœurs. Auguste se faisait beaucoup d'honneur, et ne courait aucun risque, en accueillant avec une bonté pleine d'estime et d'égards le simple et grand Virgile ; nul inconvénient pour le maître du monde à donner le nom de son ami à cet Horace, qui se croyait indépendant parce qu'il aimait peu la cour et qu'il jouissait en paix des charmes de la vie épicurienne dans sa maison de Tibur. Auguste savait bien qu'Horace était à lui, et s'il en avait douté, Mécène lui aurait dit : « Je le tiens, je l'ai fait vôtre ; il ne se débarrassera jamais de vos chaînes. » Auguste régnait de même sur toutes les autres illustrations de l'époque ; sa faveur n'était qu'une amorce et un moyen d'illusion que les Pollion, les Tucca, les Varius, les Ovide et les Gallus embrassaient peut-être avec plaisir ; car si les hommes ne courent pas tous avec empressement au-devant de la servitude, il existe même parmi les bons, même parmi les généreux, un merveilleux penchant à se tromper eux-mêmes, et leur molle résistance ne seconde que trop bien les entreprises d'un pouvoir adroit contre leur indépendance. Ces considérations, tirées de la nature du sujet, disent assez qu'Auguste ne dut pas vouloir d'académie autour de lui, et surtout d'académie comme l'école d'Alexandrie, qui cultivait à la fois toutes les connaissances humaines.

Charlemagne n'avait reçu aucune éducation : lors de son premier voyage en Italie, il rougit de son ignorance, et prit de premières leçons de Pierre de Pise ; plus tard, il puisa l'amour des lettres dans le commerce du célèbre Anglais Alcuin. Les Italiens attribuent à ces deux maîtres la pensée conçue par leur royal élève d'établir dans son palais la première académie ; cette société, fondée sur les principes de la plus parfaite égalité entre ses membres, et composée d'Égilbert, de l'archevêque de Mayence, d'Alcuin, d'Éginard, de Théodulphe, et de Charlemagne lui-même, jeta les premiers fondements de la langue française, qu'elle soumit à des principes, en lui donnant une forme régulière. Charlemagne, plus avancé que son siècle en beaucoup de choses, voulait faire rédiger les hymnes, les prières et les lois dans cette langue, afin que les peuples pussent comprendre ce qu'ils adressaient à la Divinité, et connaître en même temps les volontés, les bienfaits et les menaces des lois qui disposaient de la fortune, de la liberté, de la vie de chacun d'eux. Le clergé s'opposa de tout son pouvoir à cette sage réforme. Les préjugés poussent des racines si profondes et sont si vivaces de leur nature qu'aujourd'hui, après huit siècles écoulés depuis le règne du chef de l'empire d'Occident, le gouvernement trouverait encore une vive résistance s'il voulait défendre dans les cérémonies de l'Église l'usage de toute autre langue que la langue nationale.

L'ouvrage de Charlemagne allait périr tout entier après lui, comme son vaste empire ; l'Italie, pleine de troubles et de malheurs, ne faisait rien pour les sciences et les lettres, qui, au contraire, florissaient à Constantinople, au milieu des séditions, des fureurs et du schisme. La France redevenait barbare, les écoles établies par le puissant empereur se fermaient : un seul homme empêcha la ruine totale des lettres en Occident. Cet homme est Alfred, Ælfred, ou Alfride le Grand, roi d'Angleterre, de la dynastie saxonne : à la fois poëte, musicien, guerrier, savant et législateur, ce prince forma la fameuse Académie d'Oxford, l'encouragea par cette protection à la fois judicieuse et bienveillante qui donne une si vive impulsion aux travaux d'une société d'hommes qui se sentent apprécier par un grand homme. Un siècle séparait Charlemagne d'Alfred ; mais il y avait plus d'un siècle de distance entre les lumières des deux princes : aussi le premier s'obstinait-il à convertir avec le glaive exterminateur, tandis que l'autre instruisait les esprits pour gagner les cœurs à la loi du Christ comme à une loi d'amour et d'humanité. Voilà les services que l'instruction des princes rend aux peuples : donnez à Louis XIV la haute raison et la religion éclairée d'Alfred, et vous n'aurez ni l'influence de la dévote Maintenon, ni les dragonnades, ni la révocation de l'édit de Nantes.

Tout le monde se rappelle les brillantes académies de Grenade et de Cordoue, sous le règne des Maures d'Espagne, célèbres par leur galanterie, leurs mœurs chevaleresques et leur goût pour la poésie, la musique et les lettres. Pourquoi faut-il que la belle patrie du Cid, après avoir rejeté de son sein les étrangers qui lui donnaient la loi, n'ait pas mieux conservé leur magique civilisation ? Il y avait dans les lumières une source inépuisable de richesses pour l'Espagne ; les mines d'or du nouveau monde l'ont appauvrie et dégradée.

Au quatorzième siècle, une femme justement célèbre, Clémence Isaure, de Toulouse, ranima, par une fondation magnifique, le collége du gai savoir ou de la gaie science, qui reçut le nom d'*Académie des Jeux Flo-*

raux, et conserve encore de la réputation, après avoir jeté beaucoup d'éclat pendant une longue suite d'années. Les lettres alors étaient en grand honneur ; elles tenaient dans la vie des méridionaux de France la même place que la musique et les arts dans la vie des Italiens.

A la renaissance des lettres l'Italie se couvrit d'académies, qui, sous des noms assez bizarres, propagèrent le goût de la belle antiquité, et produisirent une émulation générale. Dans aucun pays peut-être les académies n'ont rendu autant de services. Jamais elles ne s'emparèrent ainsi de tout un peuple, pour communiquer une activité nouvelle à toutes les intelligences ; jamais elles ne travaillèrent avec autant d'ardeur à satisfaire le besoin immense d'instruction qu'elles avaient fait naître par leur exemple, leurs travaux et l'éclat de leurs solennités, véritables fêtes de l'esprit qui passionnaient aussi les cœurs. La plus célèbre et peut-être aussi la plus utile de ces académies est celle de la Crusca, à laquelle la patrie du Dante et de Pétrarque doit ce grand vocabulaire que Ginguené caractérise dans les termes suivants : « Code d'une autorité irréfragable, à laquelle depuis qu'il a paru tous les bons écrivains se sont soumis ; barrière forte et solide, contre laquelle se sont heureusement brisés tous les efforts du néologisme moderne ; modèle si parfait enfin de ce que doit être un ouvrage de cette nature, qu'il a fallu que toutes les nations lettrées qui ont voulu avoir des dictionnaires de leur propre langue se réglassent sur celui de l'Académie de la Crusca. »

Ronsard, constamment protégé par cinq rois, entre lesquels il faut remarquer Charles IX, tyran aussi cruel, mais moins mauvais poète, que Néron, Ronsard, doué d'un vrai génie, avait conçu le projet de rendre notre langue plus capable de lutter avec les langues d'Athènes et de Rome, et de nous donner une poésie nouvelle, riche de ses larcins à l'antiquité. La pensée était belle et hardie ; mais, outre le don supérieur du génie, quelle réunion de qualités ne demandait-elle pas dans le réformateur ! La connaissance parfaite du caractère de notre idiome, l'appréciation judicieuse de ce qu'il pouvait accepter, de ce qu'il ne pouvait recevoir, une oreille savante et un goût exquis. Malheureusement presque toutes ces choses manquaient à Ronsard et aux poètes de la pléiade qu'il avait composée, à l'instar de celle qui avait été créée sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Cette pléiade se réunissait à Saint-Victor, et formait, sous la présidence de Ronsard, et même quelquefois de Charles IX, une espèce d'académie chargée d'une mission assez élevée, comme on vient de le voir. Si elle n'a pas atteint le but du fondateur, elle a rendu de véritables services aux lettres, et ses productions agréables, dont quelques-unes restent encore comme des modèles dans leur genre, valent mieux que les imprudentes réformes tentées par son chef, qui lui-même a laissé des vers pleins de grâce et de la plus douce mélodie.

« Quelques gens de lettres, plus ou moins estimés de leur temps, dit Chamfort, s'assemblaient librement et par goût chez un de leurs amis qu'ils élurent leur secrétaire. Cette société, composée seulement de neuf ou dix hommes, subsista inconnue pendant quatre ou cinq ans, et servit à faire naître différents ouvrages que plusieurs d'entre eux donnèrent au public. Richelieu, alors tout-puissant, eut connaissance de cette association ; il lui offrit sa protection, et lui proposa de la constituer en société publique. Ces offres, qui affligèrent les associés, étaient à peu près des ordres, il fallut fléchir. » Telle fut l'origine de l'Académie Française. Nous lui consacrerons un article particulier.

P.-F. Tissot, de l'Académie Française.

Il y a maintenant des académies dans tous les pays ; et même chez les peuples les plus avancés en civilisation chaque centre important de population possède au moins une société de ce genre. Comme vient de le dire notre savant collaborateur, membre lui-même d'une des plus illustres de ces compagnies, les académies fleurirent surtout à la renaissance des lettres en Italie, où chaque ville avait la sienne. Elles se répandirent ensuite en France, en Angleterre et dans tous les pays de l'Europe, d'où elles passèrent en Asie et au nouveau monde. Nous citerons rapidement ici les académies dont le nom a eu quelque éclat dans le monde savant :

L'académie *Secretorum Naturæ* fut fondée à Naples ; en 1560, pour les sciences physiques et mathématiques ; elle fut obligée de se dissoudre par suite d'un interdit du pape. — Quelques années après, vers la fin du siècle, le prince Ceci fonda à Rome l'académie *dei Lincei* : Galilée compta parmi ses membres. — L'académie *del Cimento* se forma à Florence, au commencement du dix-septième siècle, sous la protection du prince Léopold, depuis cardinal de Médicis : on y vit siéger des hommes du plus grand mérite, parmi lesquels nous citerons Paolo dit Buono, Borelli, Vivani, Redi et Magalotti. — L'académie *degl' Inquieti*, de Bologne, incorporée plus tard à l'académie *della Tracea*, a publié d'excellentes dissertations sous le titre de *Pensieri fisico-matematici*, 1667. Elles furent, en 1714, réunies à l'institut de Bologne, qui s'appela Académie de l'Institut ou Académie Clémentine (du pape Clément XI). Elle possède une nombreuse bibliothèque et une riche collection d'histoire naturelle.

En 1540 on fonda à Rossano, dans le royaume de Naples, une académie qui s'intitula : *Società Scientifica Rossanese degl' Incuriosi*. Jusqu'en 1695 elle ne s'occupa que de beaux-arts, mais depuis elle est devenue scientifique. L'Académie royale de Naples existe depuis 1779 ; ses écrits renferment d'excellentes recherches sur les mathématiques.

Parmi les académies italiennes on remarque encore celles de Turin, de Padoue, de Gênes, de Milan, de Sienne, de Vérone, qui toutes ont composé de bons ouvrages. En général, l'Italie doit être considérée dans les temps modernes comme le berceau des académies ; elle en eut, selon le catalogue qu'en a dressé Jarckius, cinq cent cinquante.

L'*Académie des Sciences* de Paris, fondée en 1666, par Colbert, ne reçut l'approbation du roi qu'en 1699. Elle aura un article dans notre ouvrage.

En 1700 Frédéric 1er fonda à Berlin une académie pour les sciences et les arts ; en 1710 elle subit quelques modifications ; elle est divisée en quatre classes : 1° physique, médecine et chimie ; 2° mathématiques, astronomie et mécanique ; 3° histoire et langue allemande ; 4° érudition orientale, en rapport avec les missions. Chaque classe nommait son directeur, qui l'était à vie : le premier fut le célèbre Leibnitz. Sous Frédéric II cette institution atteignit un haut degré de splendeur, par la réunion de savants étrangers qui furent attirés à Berlin par la générosité du roi : c'est alors que Maupertuis en devint directeur. Elle tenait chaque année deux séances solennelles, et distribuait des encouragements aux meilleurs mémoires qui lui étaient adressés sur des questions qu'elle indiquait. Elle a publié plusieurs volumes de mémoires sous le titre de : *Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Berlin*. Elle a reçu en 1798 une nouvelle organisation.

Le prince Charles-Théodore fonda, en 1755, une académie des sciences à Manheim, sur un plan donné par Schœpflin. Divisée d'abord en deux classes, celle des sciences historiques, et celle des sciences physiques, cette dernière fut subdivisée, en 1780, en physique proprement dite, et météorologie. Ses mémoires historiques et physiques ont été publiés sous le titre de : *Acta Academiæ Theodoro-Palatinæ*, et les mémoires météorologiques sous le titre de *Ephemerides Societatis Meteorologicæ Palatinæ*.

L'Académie de Munich existe depuis 1759 ; mais elle fut organisée sur un plan plus étendu quand la Bavière fut érigée en royaume, et elle eut pour président Jacobi. Ses travaux ont été publiés sous le titre de : *Traités de l'Académie de Bavière*.

fut Pierre le Grand lui-même qui traça le plan de l'A-

cadémie de Saint-Pétersbourg, d'après les conseils de Wolf et de Leibnitz. Il mourut avant sa complète organisation ; mais Catherine Ire marcha sur ses traces, et l'Académie tint sa première séance le 25 décembre 1725. L'impératrice forma une dotation annuelle de trente mille roubles à cette académie ; et quinze savants distingués, qui en faisaient partie comme académiciens, recevaient en outre des émoluments à titre de professeurs ; on remarque parmi ces derniers Nicolle et Daniel Bernoulli, les deux Delisle, Bulfinger et Wolf. Sous Pierre II cette académie tomba en décadence ; sous l'impératrice Anne elle se ranima un peu, retomba de nouveau, et enfin redevint florissante sous Élisabeth. En 1758 son organisation subit quelques changements, et on y adjoignit une classe des beaux-arts, qui en fut détachée en 1764. La dotation annuelle fut portée à 60,000 roubles. Cette académie s'occupe surtout de la connaissance intérieure de la Russie ; elle a fait faire dans les provinces peu connues d'importants voyages, par Pallas, Gmelin, Stolberg, Guldenstadt et Klaproth. Le nombre de ses membres est de quinze, non compris le président et le directeur ; quatre surnuméraires y sont adjoints, et assistent à toutes les séances ; elle possède une nombreuse collection de bons ouvrages et de manuscrits, ainsi qu'un riche cabinet de médailles et une galerie d'histoire naturelle. Ceux de ses écrits qui parurent de 1725 à 1747 forment quatorze volumes, sous le titre de *Commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ* ; ceux qui parurent de 1747 à 1777 forment vingt volumes, qu'on distingue par le titre de : *Novi Commentarii*, etc. ; une troisième série se nomma *Acta Academiæ* ; et en 1826 on a publié les *Nova Acta*, en dix volumes. Les *Commentarii* sont écrits en latin ; les *Acta* sont partie en français, partie en latin.

L'Académie royale des Sciences de Stockholm était primitivement une société particulière, composée de six savants, au nombre desquels on comptait le célèbre Linné ; elle tint sa première séance le 23 juin 1739, et publia peu après divers mémoires, qui attirèrent l'attention publique. Le 31 mars 1741 elle reçut du roi le titre d'Académie Royale de Suède, mais elle est sans dotation, et s'entretient à ses propres frais ; des fondations particulières ont cependant pourvu aux émoluments de ses deux secrétaires et d'un professeur de physique expérimentale. Le président est renouvelé tous les trois mois, parmi les membres résidant à Stockholm, et les travaux sont publiés par trimestre. Les mémoires publiés depuis la fondation jusqu'en 1779 forment quarante volumes, et s'appellent les *Anciens ;* ce qui a paru depuis forme la *Nouvelle* série. Il y a une série particulière intitulée *Œconomica Acta.* Cette académie distribue chaque année des prix et des médailles d'encouragement. En 1799 elle fut divisée en six classes : économie politique et rurale, quinze membres ; commerce et arts mécaniques, quinze ; physique et histoire naturelle nationale, quinze ; physique et histoire naturelle des pays étrangers, quinze ; mathématiques, dix-huit ; beaux-arts, histoire et langue, douze. Cette académie a le monopole de la vente des calendriers.

L'Académie de Copenhague n'était primitivement qu'une réunion privée de six savants. Christian VI, en 1743, les chargea d'arranger son cabinet de médailles ; et c'est alors qu'ils songèrent à convertir leur société en académie régulièrement constituée. Un des membres, le comte de Holstein, engagea Christian, en 1743, à s'en déclarer protecteur et à lui assigner un revenu ; dès lors elle étendit ses travaux à la physique, à l'histoire naturelle et aux mathématiques. Elle a publié quinze volumes de mémoires, dont quelques-uns ont été traduits en latin.

L'Académie d'Édimbourg date de 1783, et se composa des principaux membres de l'université ; elle se réunit une fois chaque semaine, et depuis 1788 elle publie régulièrement ses mémoires. Dès 1683 il y eut une académie à Dublin, et en 1740, une société physico-historique ; on a deux volumes de leurs travaux : l'une et l'autre périrent au milieu des malheurs politiques qui accablèrent ce pays.

Lisbonne possède une académie des sciences qui s'occupe d'agriculture, d'arts mécaniques, de commerce et d'économie politique : composée de soixante membres, elle est divisée en classe d'histoire naturelle, classe de mathématiques, et classe de littérature nationale ; elle a publié de nombreuses dissertations, ainsi que les collections suivantes : *Memorias de letteratura portugueza, Memorias economicas,* etc.

L'Académie américaine des Sciences de Boston date de 1780 : le but de ses travaux est la connaissance des antiquités et de l'histoire naturelle des États-Unis, l'usage et la culture des produits du sol, les perfectionnements et observations en médecine, mathématiques, philosophie, astronomie et météorologie, les inventions agricoles, etc., etc. Le nombre de ses membres ne peut être au-dessous de quarante, ni excéder deux cents. Le premier volume de ses travaux parut en 1785.

L'académie *Naturæ Curiosorum* de Vienne, ou l'Académie Léopoldine, fut fondée en 1652, par J.-L. Bauschius (Bausch). Elle publia d'abord ses travaux par mémoires séparés ; mais depuis 1684 elle les a réunis en volumes. Sous Léopold Ier, qui la protégea beaucoup, elle s'intitula *Cæsareo-Leopoldina Naturæ Curiosorum.* A son instar, de semblables établissements furent établis à Palerme en 1645, en Espagne en 1652, à Venise en 1701, et à Genève en 1715.

L'Académie de Chirurgie de Paris fut fondée en 1731 : chaque année elle indiquait un sujet à traiter, et le meilleur mémoire recevait un prix de 500 francs. Cette institution a disparu, comme tant d'autres, dans la tourmente révolutionnaire. Une ordonnance du 29 décembre 1820 a fondé à Paris une Académie de Médecine, qu'on peut considérer comme la suite de la précédente, et à laquelle nous consacrerons un article spécial.

A Vienne il y a une académie semblable ; elle date de 1783, et décerne des médailles aux élèves les plus distingués.

Il existe une seule académie de théologie. Elle fut fondée à Bologne, en 1687.

Au commencement du dix-huitième siècle, Coronelli fonda à Venise une Académie des Argonautes, dont le but était la publication de bonnes cartes géographiques avec description.

Jean V, roi de Portugal, fonda à Lisbonne, en 1720, une académie royale pour l'histoire nationale, composée de cinquante membres, d'un recteur, d'un censeur et d'un secrétaire.

A Madrid une société fondée pour la recherche et l'explication des monuments historiques en Espagne fut élevée au rang d'académie par Philippe V, en 1738. Elle compte vingt-quatre membres, et a publié plusieurs ouvrages historiques.

L'Académie de l'Histoire de Souabe, formée à Tubingue, a pour but de publier les ouvrages historiques les plus remarquables, et de donner des notices biographiques sur leurs auteurs ; elle se livre aussi aux recherches les plus exactes sur les points historiques qui offrent quelque obscurité.

Une académie archéologique fut établie à Cortone en Italie pour l'étude des antiquités étrusques ; une autre existe à Upsal (Suède), qui a pour but des recherches sur les antiquités et la langue des contrées septentrionales. L'une et l'autre ont publié des mémoires estimés. Deux academies du même genre furent établies à Rome par Paul II et Léon X : elles n'eurent qu'une existence de courte durée. Il s'en forma d'autres de leurs débris ; mais aucune n'arriva au degré d'importance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. Celle-ci aura encore un article spécial dans notre ouvrage.

A Naples le ministre Tanucci fonda, en 1775, l'Académie

d'Herculanum, qui a publié *Antichità di Ercolano*. En 1807 une Académie d'histoire et d'antiquités fut établie à Naples et une autre à Florence.

En 1802 fut fondée à Paris une Académie Celtique, dont le but était la recherche des monuments des Celtes, les mœurs de cette ancienne nation, l'examen des langues qui se sont formées du celte, etc. En 1814 cette Académie prit le titre de Société des Antiquaires de France.

L'Académie *della Crusca* ou *Academia furfuratorum* date de 1582. Celle des Arcades fut fondée à Rome en 1690.

Le duc d'Escalona fonda à Madrid, en 1714, une Académie pour le perfectionnement de la langue espagnole; elle fut approuvée par le roi et gratifiée d'honorables prérogatives en 1715. Son dictionnaire et tous ses travaux sont estimés. L'Académie royale espagnole a été réorganisée en 1859.

Saint-Pétersbourg eut aussi, en 1783, une Académie qui dut s'occuper du perfectionnement de la langue russe; elle est maintenant réunie à l'Académie des Sciences.

Une Académie du même genre existe en Suède depuis 1789.

La France possède encore, dans son Institut, une Académie des Beaux-Arts et une Académie des Sciences morales et politiques. Madrid a une Académie des sciences morales depuis 1857.

Sans remonter à l'Académie des Jeux Floraux, aux chambres de rhétorique de la Flandre, aux palinods ou puys des villes normandes, aux cours d'amour du moyen âge, on voit, au dix-huitième siècle, une foule d'associations littéraires naître dans les provinces de France; citons celles de Lyon, de Caen, de Marseille, d'Arras, de Dijon, de Rouen, de Besançon, de Nancy, de Metz, de Bordeaux, etc. Elles s'occupèrent successivement de poésie, de langage, de science, d'histoire et d'archéologie. Elles succombèrent à la Révolution, et reparurent ensuite; mais elles prirent surtout quelque importance après la révolution de Juillet. Aucun lien ne les unissait pourtant et leurs travaux restaient isolés et inconnus, malgré les congrès scientifiques. On avait en vain voulu les rattacher à l'Institut. M. Rouland, ministre de l'instruction publique, les a reliées au moyen d'un comité des travaux historiques et des sociétés savantes, qui a dû passer en 1860 dans les attributions du ministre d'État. Ce comité publie depuis lors une *Revue des sociétés savantes*.

On compte encore un grand nombre de sociétés savantes, qui ne diffèrent des Académies que par leur nom; telles sont : la Société royale des Sciences de Gœttingue, fondée en 1750; les Sociétés royales de Londres, qui date de 1645; de Dublin, fondée en 1730, et d'Édimbourg; la Société des Archéologues de Londres, fondée en 1751; la Société littéraire et philosophique de Manchester, fondée en 1781; les Sociétés savantes de Harlem, de Flessingue, de Rotterdam, de Bruxelles, d'Amsterdam, de Copenhague, d'Upsal, etc.

De l'Europe les Académies s'étendirent dans les autres parties du monde : en Asie, il y a à Batavia, depuis 1778, une Société des Sciences et des Arts; au Bengale, à Calcutta (1784) et à Bombay on trouve d'autres sociétés savantes auxquelles on doit d'importantes et précieuses recherches sur les Indes et l'Orient en général.

Outre l'Académie de Boston, l'Amérique possède depuis 1769 la Société philosophique de Philadelphie, etc.

L'utilité des Académies a quelquefois été contestée. L'esprit de coterie s'y fait trop souvent sentir en effet. Des hommes bien plus recommandés par leurs opinions ou leurs relations que par leurs travaux se voient parfois préférés à ceux qu'indiquent l'opinion publique. On se souvient encore de la lutte des académiciens contre les novateurs, même d'un talent remarquable, dans la littérature et les beaux-arts. Et puis on rappelle avec raison la lenteur des travaux académiques : ces dictionnaires, ces mémoires, qui ne paraissent que de loin en loin et que presque personne ne lit. Mais ces travaux si rares ont cependant leur prix. Fruits des recherches d'hommes supérieurs en définitive, chacun est obligé d'en tenir compte lorsqu'il s'occupe d'un sujet analogue, et de là une source d'instruction utile. « Les Académies, disait Voltaire, sont aux universités ce que l'âge mûr est à l'enfance, ce que l'art de bien parler est à la grammaire, ce que la politesse et aux premières leçons de la civilité. » Mais il voulait que les Académies, non mercenaires, fussent absolument libres. « Souvent, dit M. Naudet, les Académies, comme tout ce qui exerce un pouvoir quelconque dans ce monde, ont eu leurs adversaires, qui ne les avaient pas cependant prises si fort en haine qu'ils ne voulussent plus tard entrer eux-mêmes dans leurs rangs. Il est arrivé aussi que le public a infirmé quelques-uns de leurs arrêts; mais il finit par accepter en somme leur jurisprudence, j'allais presque dire leur législation. Au reste, ce ne serait pas dans des temps où les esprits, agités d'une ardeur de rénovation et d'une aspiration vague et inquiète à l'indépendance, tendraient le plus à secouer toute discipline et à se faire chacun sa règle et sa loi, que l'existence des Académies devrait le moins être jugée nécessaire. A la république des lettres, comme aux sociétés politiques, il faut des sénats qui tempèrent les emportements des passions même généreuses, qui gardent les traditions et les principes, et assurent les améliorations réelles en empêchant le brusque divorce du présent avec le passé. Qu'on ne s'y méprenne pas; en revendiquant une part d'utilité, il ne s'agit pas d'affecter un orgueil de domination. Dans cette immense activité des ressorts innombrables du corps social, nul, quoi qu'il fasse, n'est tout-puissant à lui seul, et ne saurait prétendre à une prépondérance souveraine; mais chacun tient sa place et fait son œuvre. Celle des Académies est d'être modératrices par leur influence, puissantes par leur exemple; d'opposer aux théories qui s'égarent des directions véritables qu'elles impriment à la marche des intelligences, à condition toutefois de se mettre elles-mêmes en avant avec une énergie laborieuse et de s'y tenir ferme par l'ascendant de la raison. »

ACADÉMIE (*Acceptions diverses*). Dans la langue des beaux-arts, ce mot est consacré pour désigner une étude peinte ou dessinée d'après le modèle nu et vivant et posé de manière à développer surtout les mouvements corporels et les formes.

En Allemagne et dans les pays du Nord le mot *académie* est quelquefois employé pour désigner les universités. On l'applique aussi à divers établissements de haut enseignement, surtout dans une branche spéciale.

On donne encore quelquefois le nom d'*académie de peinture* à des établissements formés pour l'étude des arts du dessin.

Les *académies de chant* ou *académies philharmoniques* sont des sociétés d'amateurs qui se réunissent pour l'exécution de morceaux de musique. Celle de Berlin est célèbre entre toutes. Elle se compose de plusieurs centaines d'amateurs tenant des séances mensuelles ou hebdomadaires dans un superbe local construit à cet effet. Différentes villes d'Allemagne ont voulu avoir leur académie de chant, et il s'en est formé une à Strasbourg en 1829.

On a donné aussi le nom d'*académie* au lieu où l'on apprend à monter à cheval, à faire des armes, à danser. *Tenir académie*, c'est enseigner l'équitation, la gymnastique, l'escrime, la danse, etc. Ce nom a de plus été donné à des maisons de jeux, et c'est même le titre ordinaire des ouvrages qui contiennent les règles des différents jeux à la mode. On publie continuellement des *Académies des jeux*.

ACADÉMIE (*Instruction publique*). *Voyez* Instruction publique et Université.

ACADÉMIE DE FRANCE A ROME. Cet établissement, destiné à recevoir et à entretenir aux frais de l'État des jeunes gens qui se destinent aux beaux-arts et qui vont compléter leurs études au milieu des chefs-d'œuvre de l'Italie,

fut fondé en 1666 par Colbert, à l'instigation de Lebrun. L'Académie de France occupa d'abord un palais voisin du théâtre de l'Argentine. En 1700 elle fut transférée dans un palais situé en face du palais Doria. Depuis 1803 elle est établie à la villa Médicis. Elle reçut d'abord quelques élèves désignés par l'Académie de Peinture et de Sculpture. En 1676 Louis XIV permit de joindre avec l'Académie de France l'Académie romaine de Saint-Luc, créée par le Mutian, peintre célèbre, et confirmée par les brefs des papes Grégoire XIII et Sixte V. Le roi de France fonda un revenu pour le directeur et pour l'entretien de douze pensionnaires ayant remporté les premiers prix de peinture, de sculpture et d'architecture. En 1684 Louvois régularisa les règlements de l'Académie.

Les révolutions n'ont point altéré cette institution. Chaque année, à la suite d'un concours auquel sont admis les Français de moins de trente ans jugés les plus capables parmi ceux qui se présentent, et sur des morceaux exécutés en loge d'après un programme fourni par l'Académie des Beaux-Arts, cette Académie distribue des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de composition musicale; le grand prix de gravure en taille-douce, fondé en 1804, est donné tous les deux ans; le prix de gravure en médailles et pierres fines, fondé en 1805, et celui de paysage historique, créé en 1816, sont donnés tous les quatre ans seulement. Les premiers grands prix donnent seuls droit à la pension, en retour de laquelle les élèves doivent envoyer chaque année des copies, des études ou des compositions. Un décret du 13 novembre 1863 a supprimé le grand prix de paysage, fixé la limite d'âge à vingt-cinq ans pour les concours, réduit à quatre années la pension accordée aux lauréats, dont les deux dernières en voyages, et enfin remis à un jury spécial le jugement des concours. L'Académie, froissée de cette dernière mesure, réclama devant le Conseil d'État qui n'accueillit pas sa demande. Les élèves ont à Rome chacun un atelier particulier, et il y a des salles pour l'étude en commun. Le gouvernement français fait seul les frais de ce grand établissement, où des Romains et des étrangers sont admis à profiter des modèles.

Voici la liste des directeurs successifs de l'Académie de France à Rome : Érard, 1666; Coypel, 1672; Érard, de nouveau, 1675; de 1689 à 1699 il n'y eut pas de directeurs; Houasse, 1699; Poerson, 1704; Wleughels, 1724; De Troy, 1738; Natoire, 1751; Hallé, par intérim, 1774; Vien, 1774; De Lagrené aîné, 1781; Ménageot, 1787; Suvée, 1792; Pâris, architecte, 1807; Lethière, 1808; Thévenin, 1817; Guérin, 1822; Horace Vernet, 1828; Ingres, 1834; Schnetz, 1841; Alaux, 1847, Schnetz, 1853; Robert-Fleury, 1865; Hébert, 1866.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE. *Voyez* Opéra.

ACADÉMIQUES, titre d'un ouvrage de Cicéron où il expose et discute la doctrine de l'Académie sur la certitude. Un des traités de saint Augustin porte le même titre.

ACADIE. *Voyez* Nouvelle-Écosse.

ACAJOU. Pour l'ébéniste ainsi que pour les Parisiens possesseurs de mobiliers somptueux l'*acajou* est un bois compacte, pesant, fort dur, susceptible d'un beau poli, d'une riche couleur toute particulière, tirant au rouge brun, devenant de plus en plus foncée en vieillissant, et réputé à peu près incorruptible, parce que depuis le temps qu'on l'utilise chez nous on ne l'y a pas encore vu se détériorer. Ce bois est connu seulement depuis le commencement du siècle dernier en Europe, où il fut apporté par le frère du célèbre docteur Gibbons, qui en avait lesté un bâtiment employé dans le commerce des Indes occidentales.

On a étendu le nom d'*acajou* à plusieurs autres sortes de bois exotiques, servant également dans la confection des meubles de luxe, mais entre lesquels pas un ne provient des arbres nommés *acajous* par les habitants des régions intertropicales. C'est le mahogani, appartenant au genre *swietenia* des botanistes, qui fournit le véritable acajou, c'est-à-dire celui qu'on emploie le plus communément et sans épithète dans le commerce. Ce mahogani croît dans les parties les plus chaudes des Amériques, ainsi que dans les grandes Antilles.

Les arbres appelés *acajous* par les habitants des pays tropicaux appartiennent à deux genres de térébinthacées, nommés scientifiquement *anacardium* et *cassuvium*, plus connus par leurs fruits que par leurs parties ligneuses, qui sont blanchâtres, tirant tout au plus au gris, et de qualités médiocres. La vieille droguerie employait fréquemment l'*anacarde*, qui provient du premier de ces acajous. La *noix* du second demeure seule en usage, et se singularise par sa forme en rein, la causticité de son péricarque, la douceur de son amande, fort bonne à manger, et le volume qu'acquiert son pédoncule, lequel devient charnu, jaunâtre, semblable par sa forme au fruit exquis du manglier, mais d'un goût peu agréable, encore qu'on en compose une sorte de limonade qu'on assure être très-rafraîchissante.

Bory de Saint-Vincent, de l'Académie des Sciences.

ACALÈPHES (du grec ἀκαλήφη, ortie de mer, classe d'animaux sans vertèbres, divisés par Cuvier en deux ordres : les *acalèphes simples* et les *acalèphes hydrostatiques*. Cette classe a été ainsi nommée à cause de la propriété que possèdent quelques-uns des zoophytes qui la composent de causer un sentiment d'urtication à la peau quand on les touche. Plusieurs acalèphes sont phosphorescents et offrent au voyageur un spectacle magnifique pendant la nuit en rendant la mer semblable à un ciel étoilé. *Voyez* Zoophytes.

ACANTHACÉES (du grec ἄκανθα, épine), famille de plantes monocotylédones, dont le type est le genre *acanthe*. Presque toutes les *acanthacées* sont exotiques, et proviennent des contrées situées entre les tropiques. Leurs feuilles sont opposées et leurs fleurs forment des épis munis de bractées.

ACANTHE (en latin *acanthus*, et en grec ἄκανθος, fait d'ἄκανθα, épine). Le genre des acanthes a le calice divisé, ordinairement avec bractées, la corolle le plus souvent irrégulière, deux étamines, ou quatre, dont deux plus grandes, un style à stigmate simple ou bilobé, une capsule à deux valves élastiques.

L'*acanthe sans épines*, ou *branche-ursine d'Italie*, *acanthus mollis*, commune en Grèce, en Italie, en Espagne et dans la France méridionale, est vivace, a les feuilles très-grandes, lisses, agréablement découpées; sa tige est simple et a deux à trois pieds; ses fleurs, unilabiées sont assez grandes, aplaties, lavées de rose, n'ayant qu'une lèvre inférieure trilobée. C'est cette dernière espèce d'acanthe dont les feuilles sont imitées dans l'ornement du chapiteau de l'*ordre corinthien*. Voici comment Vitruve raconte l'origine de cette imitation : « Une jeune Corinthienne étant morte peu de jours avant un heureux mariage, sa nourrice, désolée, mit dans une corbeille divers objets que la jeune fille avait aimés, la plaça sur son tombeau et la couvrit d'une large tuile pour préserver ce qu'elle contenait. Le hasard voulut qu'un pied d'acanthe se trouvât sous la corbeille. Au printemps suivant, l'acanthe poussa; ses larges feuilles entourèrent la corbeille, mais, arrêtées par les rebords de la tuile, elles se courbèrent et s'arrondirent vers leurs extrémités. Callimaque passant près de là admira cette décoration champêtre, et résolut d'ajouter à la colonne corinthienne la belle forme que le hasard lui offrait. »

ACANTHOPTÉRYGIENS. *Voyez* Poisson.

A CAPELLA. *Voyez* Alla Breve.

ACAPULCO (en espagnol *Los Reges*). Le meilleur port du Mexique sur la mer du Sud, à 280 kilomètres sud-sud-ouest de Mexico, par 16° 50′ de latitude septentrionale, et 101° 6′ de longitude occidentale. Le port et la rade étant très-

profonds offrent un ancrage excellent aux plus gros vaisseaux, qui peuvent venir jusque auprès des rochers de granit qui bordent la côte, et y trouvent un abri certain contre les mauvais temps. Au nord-ouest est située la ville, défendue par le fort Diégo, situé sur un rocher très-élevé. Elle compte 4,000 habitants. Acapulco avait acquis une certaine importance par le départ annuel du galion qui portait à Manille l'argent et les autres produits précieux des possessions espagnoles. Peu de places de commerce sont situées dans une position plus malsaine. La température s'y élève ordinairement, dans les chaleurs de l'été, de 45° à 50° c. Les rayons brûlants d'un soleil d'airain, réfléchis par les rochers blancs et nus qui environnent la ville, la rendent presque inhabitable, et le Mosquitos est le seul endroit où l'on puisse respirer. Les étrangers y sont constamment décimés par le choléra-morbus. Acapulco est devenu, depuis la découverte de l'or en Californie, un port de transit d'une grande importance. Lors de l'expédition française au Mexique il fut bombardé par l'escadre du contre-amiral Bouet (10 janvier 1862) et mis en état de blocus; mais la garnison qui s'y installa fut obligée de l'évacuer (décembre 1864) à cause de l'insalubrité du climat.

ACARNANIE. L'Acarnanie était une province de l'ancienne Grèce, située à l'occident de l'Étolie, dont elle était séparée par l'Achéloüs, aujourd'hui Aspro-Potamo, et renfermée au nord et au sud-ouest par le golfe d'Ambracie ou d'Arta, et par la mer Ionienne. La péninsule de Leucade avait appartenu à l'Acarnanie; mais les Corinthiens, qui s'en étaient rendus maîtres, ayant fait couper l'isthme qui existait près de la forteresse actuelle de Sainte-Maure, en firent une île. L'Acarnanie comprenait aussi le canton appelé Amphilochie, moins la ville d'*Ambracia*, aujourd'hui Arta, dont les rois d'Épire s'emparèrent pour y établir leur résidence.

Les plus anciens habitants de l'Acarnanie étaient des Pélasges, appartenant aux tribus des *Lélèges* et des *Curètes*. Le nom d'*Acarnanes* leur fut donné parce qu'ils portaient une longue chevelure. Alcméon, fils d'Amphiaraüs, s'étant ligué avec Diomède et les autres Épigones, fit la conquête de l'Étolie et de l'Acarnanie; mais il céda la première à Diomède, et conserva pour lui l'Acarnanie, où il régna. Alcméon ayant refusé de se joindre à l'expédition des Hellènes contre Troie, empêcha les Acarnanes d'y prendre part. Peu avant la deuxième guerre Punique, lorsque les Romains firent la guerre aux Illyriens, les Acarnanes et les Étoliens avaient suspendu leurs querelles de voisinage, et s'étaient ligués avec les autres Grecs riverains de la mer Ionienne contre ces mêmes Illyriens, que leurs pirateries et leurs dévastations rendaient un ennemi commun. Ce fut sans doute à cette occasion qu'ils entrèrent en contact avec les Romains, et qu'ils se prévalurent de ce que leurs ancêtres n'avaient point pris part à la destruction de Troie, berceau putatif des fondateurs de Rome. Ayant envoyé une ambassade au sénat romain, ils en obtinrent une invitation aux Étoliens de respecter le territoire d'un peuple auquel les Romains s'intéressaient. Bientôt cependant cette situation changea. Pendant la durée de la deuxième guerre Punique, Philippe, roi de Macédoine, ayant déclaré la guerre aux Romains, les Acarnanes restèrent alliés des Macédoniens. D'un autre côté, les Romains firent passer la mer Adriatique à une flotte et à une petite armée, afin d'empêcher Philippe de venir en Italie. Leur amiral, Valerius Levinus, était parvenu à contracter une alliance active avec les Étoliens. Ces derniers, reprenant leurs projets contre l'Acarnanie, ne tardèrent pas à se préparer à l'envahir avec toutes leurs forces. Philippe de Macédoine se trouvait alors en Thrace, trop éloigné pour pouvoir les secourir, et les Acarnanes, trop faibles pour lutter avec espoir de succès contre les Étoliens, prirent une résolution héroïque dont le souvenir doit être conservé dans l'histoire. Ils envoyèrent en Épire, en les confiant à l'hospitalité publique, leurs femmes, leurs enfants et les vieillards au-dessus de soixante ans; ils firent prêter à tous leurs citoyens de quinze à soixante ans le serment, sous les plus affreuses imprécations, de ne quitter le champ de bataille que vainqueurs, et ils prièrent les Épirotes de faire ensevelir dans une tombe commune tous ceux qui auraient succombé, en couvrant leurs cendres de l'épitaphe suivante : *Ci-gisent les Acarnanes qui ont trouvé la mort sur le champ de bataille, en combattant pour défendre leur patrie contre l'injustice et la violence des Étoliens.* Cette résolution extrême imposa aux Étoliens, qui renoncèrent à leur expédition.

Aujourd'hui l'Acarnanie, qui a repris son nom, forme une des quatre éparchies du nôme d'Étolie et Acarnanie, dans le nouveau royaume de Grèce. Le pays, boisé et hérissé de montagnes, est peu fertile et encore moins peuplé. A peine trois bourgades méritent-elles d'être citées. Ce sont *Vonitza* et *Loutraki* (l'ancienne *Limnea*), sur le golfe d'Arta; et *Trigardon*, autrefois *Œniades*, à l'embouchure de l'Aspro-Potamo; *Actium*, *Anactorium*, *Argos-Maphilocicum*, n'existent plus. Quelques ruines indiquent à peine la place qu'occupaient les autres villes de l'intérieur. G^al G. DE VAUDONCOURT.

ACARUS et ACARIDES (du grec ἄκαρι, ciron). Le ciron ou sarcopte de la *g a l e* est un insecte connu sous le nom d'*acarus scabiei*. Son existence était déjà admise par Avenzoar et les médecins arabes. Degeer en avait donné une bonne figure. Galès n'était point arrivé à en démontrer la présence dans les vésicules de la gale, et il a fallu que M. Renucci, s'occupant de nouveau de l'existence contestée de ce mystérieux animal, fût assez heureux, en 1834, pour la démontrer complétement.

Acarus est le nom d'un genre de la tribu des acarides, famille des arachnides holètres. Les caractères des animaux de ce genre sont : un corps très-mou, des chélicères didactyles et des palpes très-courts; huit pattes terminées par une pelotte vésiculeuse, susceptibles de prendre toutes les formes, selon le besoin de l'animal.

Les *acarides* forment une famille composée de plusieurs genres distribués par Latreille en quatre divisions, savoir : les acarides propres, les tiques, les hydrachnelles et les microphthires. Ces derniers sont les seuls qui n'ont que six pieds. Tous les autres acarides en ont huit dans leur âge adulte en général, et quelquefois six seulement au moment de la naissance; une quatrième paire de pieds se développe quelque temps après. On pourrait donc placer cette famille entre la classe des insectes qui ont six pieds et celle des arachnides, qui en ont huit. Les acarides sont des animaux presque microscopiques, qui vivent sous les pierres, les écorces d'arbres, dans la terre, sur les animaux vivants ou morts, et sur un grand nombre de nos substances alimentaires détériorées. On les a longtemps désignés sous les noms de mites, de cirons et de tiques. L. LAURENT.

ACATALEPSIE (du grec ἀκαταληψία, formé de ἀ privatif, et κατάληψις, compréhension). Les anciens appelaient de ce nom la doctrine des pyrrhoniens, qui faisaient profession de douter de tout. Ces philosophes prétendaient que nos sens sont trop près de nous pour nous permettre d'avoir sur aucun objet des idées justes et invariables. Arcésilas est, dit-on, le premier qui soutint l'*acatalepsie*.

Par analogie, on a donné en médecine la même dénomination à une maladie du cerveau qui ôte à celui qui en est frappé la faculté de comprendre une chose, de suivre un raisonnement, de mettre de la suite dans ses idées.

ACAULE (du grec ἀ privatif, et καυλός, tige). En botanique on appelle plantes *acaules* celles qui n'ont pas de tige manifeste, et dont toutes les feuilles, lorsqu'elles en ont, sont ramassées près de terre. On donne aussi le même nom à des plantes qui ont une tige très-courte, comparativement à celle des autres espèces du même genre, le défaut absolu de tige étant très-rare.

ACCA LAURENTIA, nourrice de Romulus, fut mise au rang des divinités de Rome; on l'honorait d'une fête, appelée les *Accalies* ou les *Laurentales*, qui se célébrait au mois de décembre. — Une autre Acca Laurentia fut une célèbre courtisane de Rome sous le règne d'Ancus Martius. Cette femme, une des plus belles de son temps, ayant rencontré un homme puissant et riche, nommé Tarutius, en sortant du temple d'Hercule, lui causa une telle impression que celui-ci, éperdûment amoureux, l'épousa aussitôt. Étant mort quelque temps après, il lui laissa toutes ses richesses. Elle les augmenta encore par le métier qu'elle continua d'exercer pendant plusieurs années; et à sa mort elle donna tous ses biens au peuple romain : en reconnaissance, son nom fut inscrit dans les fastes de l'État, et l'on institua des fêtes en son honneur sous le nom de Flore. *Voyez* Floraux.

ACCALIES. *Voyez* Acca Laurentia.

ACCALMIE, CALMIE ou **ACCALMÉE.** Dans la marine on donne ce nom à une diminution sensible et instantanée du vent, qui amène le retour du calme de la mer; à la cessation momentanée d'un grand vent qui apporte une embellie passagère.

ACCAPAREMENT, spéculation qui consiste à acheter sur un marché toutes les denrées de la même espèce, pour les revendre à un prix plus élevé, et réaliser ainsi un bénéfice considérable au détriment du consommateur. L'accaparement vise au monopole : si je suis seul détenteur d'une marchandise dont le besoin se fasse sentir, il me sera bien facile d'imposer ma loi à l'acheteur.

De nos jours la liberté du commerce a rendu les accaparements plus rares : il serait en effet assez difficile de supposer que tous les détenteurs d'une espèce de marchandise, qui se regardent comme ennemis, s'entendissent entre eux pour en faire hausser la valeur. Par suite de la concurrence, ce n'est plus entre le détenteur et le consommateur que la guerre se manifeste, c'est de spéculateur à spéculateur. C'est à qui attirera les chalands par la médiocrité de ses prix.

D'ordinaire l'accaparement porte sur des objets de première nécessité; aussi, quand il se manifeste, a-t-il pour résultat d'amener des commotions populaires. C'est le retour de ce phénomène que tous les législateurs ont voulu prévenir, en faisant des lois contre les accaparements. Un résumé de cette législation ne sera point sans intérêt ici, et montrera que les règlements sur les subsistances tiennent essentiellement à la sûreté et à la tranquillité publiques.

L'accaparement paraît surtout avoir exercé une influence nuisible chez les peuples de l'antiquité, parmi lesquels la difficulté des communications et l'imprévoyance devaient ramener périodiquement le fléau de la famine. A Athènes il était défendu, sous peine de mort, d'acheter à la fois plus de cinquante mesures de blé, et, en cas de revente, d'y gagner plus d'une obole. L'exportation des céréales était sévèrement interdite : toute cargaison qui touchait au Pirée devait rester aux deux tiers pour l'approvisionnement de la ville. Il était aussi défendu au propriétaire, sous peine de mort, de vendre ses céréales ailleurs que sur le marché. Toutes ces précautions s'expliquent par la situation exceptionnelle de l'Attique : le peu d'étendue de son territoire, la mauvaise culture, les vicissitudes des saisons, étaient des causes fréquentes de disette. Malgré ces rigueurs, Lysias nous apprend qu'il existait des accapareurs. « Lorsque le « besoin de blé se fait sentir, dit cet écrivain, ces hommes « s'en emparent, et ne veulent plus en revendre, afin que « nous ne disputions plus sur le prix, et que nous nous « trouvions heureux d'en obtenir pour celui qu'ils y mettent. »

Rome, si sage dans ses règlements d'administration intérieure, avait su, en réprimant l'avidité des spéculateurs, prévenir la disette. L'*annona* était chargée de pourvoir à l'approvisionnement de la ville : le gouvernement avait le monopole des céréales, non pour spéculer sur la faim du peuple; car souvent il donnait les grains à vil prix, mais dans le but d'assurer la tranquillité de l'État. De bonne heure, cette partie de la législation s'était développée. On trouve au Digeste (l. xlviii, tit. 12, l. 2) un fragment d'Ulpien qui nous a conservé les dispositions de la loi *Julia de annona*, par laquelle celui qui aurait tenté de faire hausser les prix des céréales était passible d'une amende de vingt écus d'or. Il existe aussi au Code, l. iv, tit. 59, *de Monopolis*, une constitution de l'empereur Zénon, qui frappe de la confiscation et du bannissement tout homme qui aurait cherché à monopoliser les objets de première nécessité, *victum et vestitum*.

Les malheurs qui furent la conséquence de l'invasion des barbares ramenèrent sans doute les accaparements plus fréquents et plus funestes. Leur influence dut principalement se faire sentir dans la Gaule, qui était devenue le rendez-vous des barbares et où le territoire avait cessé d'être cultivé. L'anarchie s'y perpétua jusqu'à ce que la main puissante de Charlemagne vint mettre quelque ordre dans ce chaos. Les *Capitulaires* de ce prince défendirent aux accapareurs d'acheter les blés en vert (l. iv, append. 2, nn. 16 et 26).

En Angleterre, Édouard VI établit contre celui qui aurait acheté du blé pour le revendre la peine de l'amende, de l'emprisonnement et de la confiscation.

Les successeurs de Charlemagne rendirent plusieurs ordonnances concernant le commerce des céréales. En 1304 le prix des grains est fixé par un édit. En 1343 Philippe VI fait un règlement par lequel il prohibe les accaparements, et enjoint à tout propriétaire de blés de ne les vendre que sur le marché. Le préambule de ce règlement mérite d'être cité : « Nous avons entendu, y est-il dit, par la grief « complainte du commun peuple de la baillie d'Auvergne, « que plusieurs personnes muës de convoitise ont, par leur « malice, achaté et achatent, ou font achater de jour en « jour, grant quantité de blés, et mettent en grenier plus « assez que il ne leur en faut pour la garnison de leurs hos- « tieux ou maisons, dont grant chierté en est venüe audit « bailliage, et plusieurs inconvéniens en pourroient ensuir « au temps à venir se sur ce n'estoit pourveu de remède, « si comme on dit. » Le recueil des anciennes ordonnances de nos rois fourmille d'édits et de règlements portés sur cette matière. Il nous suffira de citer l'ordonnance du mois de juillet 1482, celle du 28 octobre 1491, celles de Charles IX en 1569, de Henri III en 1577, celle de Louis XIII en 1629, la déclaration du 22 juin 1694, enfin celle du 3 avril 1736, qui a donné la première idée des greniers d'abondance; ce qui n'empêcha pas le pacte de famine.

La révolution de 1789, en abolissant les monopoles, laissa le commerce des céréales parfaitement libre, ce qui ne tarda pas à réveiller l'avidité des accapareurs; et les désordres qui suivirent la première année de la révolution furent tels, que l'Assemblée nationale dut s'occuper des subsistances de la capitale. La disette rendit les accapareurs tellement odieux, qu'il suffisait alors, pour susciter contre quelqu'un la haine populaire et le perdre, de crier *à l'accapareur!* Ce cri était aussi funeste que celui de *à l'aristocrate!* La Convention employa les mesures les plus rigoureuses pour prévenir les accaparements; elle fit sa fameuse loi du *maximum*, qui eut sur l'agriculture l'influence la plus funeste. Un décret du 26 juillet 1793 porte : *L'accaparement est un crime capital. Sont déclarés coupables d'accaparement ceux qui dérobent à la circulation des marchandises ou des denrées de première nécessité, qui les achètent ou tiennent renfermées dans un lieu quelconque, sans les mettre en vente journellement et publiquement.* Ce décret enjoint à tout détenteur d'objets de consommation d'en faire la déclaration dans les huit jours, sous peine de mort, promet une prime au dénonciateur, supprime l'appel des jugements en cette matière.

Les principes qui nous régissent aujourd'hui sont renfermés dans les art. 419 et 420 du Code Pénal : liberté pour le producteur, concurrence pour le consommateur, telle est l'économie de la loi; mais la liberté conduit souvent au monopole. Ce que la loi réprouve seulement, c'est le monopole par coalition : celui-là est regardé comme contraire à l'ordre, comme illicite; il est frappé d'une sanction pénale. Que des fabricants se réunissent pour empêcher la libre concurrence, que les principaux détenteurs d'une même marchandise s'entendent pour ne pas la vendre, ou pour ne la vendre qu'à un certain prix, il y a coalition; application d'une peine qui pourra être d'une année d'emprisonnement et de dix mille francs d'amende. Si la denrée qui fait le sujet de la coalition consiste *en grains, grenailles, farines, substances farineuses, pain, vin, ou toute autre boisson*, l'emprisonnement pourra s'élever à deux ans et l'amende à vingt mille francs.

Il y a un certain genre de spéculations qu'on appelle *commerce de réserve,* qu'il ne faut pas confondre avec l'accaparement. Le commerce de réserve est toujours fort utile; il empêche l'avilissement des céréales dans les années d'abondance, et prépare un remède contre les disettes : en arrêtant le gaspillage des récoltes, il empêche la ruine des cultivateurs; en mettant en réserve le superflu, il prévient tous les désordres qui sont l'apanage de la famine. Aujourd'hui cependant le commerce de réserve est moins utile : on y supplée par le *commerce de circulation.* Dès que les subsistances deviennent rares dans une contrée, l'équilibre est bientôt rétabli au moyen des arrivages. La facilité des communications est très-propre à favoriser cet état de choses : lorsque l'Europe sera couverte de chemins de fer, nous n'aurons plus rien à craindre des horreurs de la disette. PAUL-JACQUES.

ACCASTILLAGE. En marine on désigne ainsi quelquefois toute la partie du bâtiment qui est hors de l'eau; mais plus ordinairement on comprend sous ce nom les deux gaillards, et par extension la coursive qui les joint.

ACCÉLÉRATION (du latin *acceleratio,* fait de *ad,* vers, *celerare,* se hâter). C'est en mécanique l'augmentation de vitesse que reçoit un corps en mouvement. Ainsi, un corps qui tombe librement par l'effet de sa pesanteur propre reçoit incessamment une *accélération* de vitesse, tandis qu'un projectile, qu'un boulet, par exemple, qui se meut dans un milieu résistant, éprouve une *retardation* de vitesse qui dénature la courbe qu'il décrirait en vertu de la force d'impulsion initiale et des lois de la pesanteur. Galilée, le premier, expliqua d'une manière satisfaisante les causes, longtemps inconnues, de l'accélération.

En astronomie on appelle *accélération diurne des étoiles* la quantité dont leur lever et leur coucher avancent chaque jour, ainsi que leur passage au méridien : elle est de 3′ 56″. Cette accélération vient du retardement effectif du soleil. Le mouvement propre de cet astre vers l'orient, qui est de 59′ 8″ de degré tous les jours, fait que l'étoile qui passait hier au méridien en même temps que le soleil est aujourd'hui plus occidentale de 59′ 58″ de degré, ou de $3^m\ 56^s$ de temps, dont elle passera plus tôt qu'hier. — L'*accélération des planètes* est le mouvement propre des planètes d'occident en orient, suivant l'ordre des signes, mais qui, relativement à la terre, paraît plus grand qu'il n'est réellement. Cette accélération a pour cause le mouvement de la terre combiné avec celui de la planète. Elle a lieu pour les planètes inférieures, Mercure et Vénus, quelque temps après leur conjonction inférieure, et pour les planètes supérieures, Mars, Jupiter, Saturne, Herschell, après leur conjonction au soleil.

Le mot *accélération* est encore employé en physiologie et en pathologie pour exprimer l'état de l'économie animale dans lequel certaines fonctions se trouvent avoir pris un degré d'activité plus grand que celui qui leur est habituel. Cet état peut être accidentel ou permanent, c'est-à-dire qu'il provient de l'exercice forcé de quelque fonction animale, ou bien qu'il est la cause ou le résultat de quelque maladie.

ACCENSE, ACCENSEMENT (du français *à cens*). On appelait ainsi, dans notre ancien droit français, un bail, soit qu'il fût *bail à ferme, bail à cens* ou *bail à rente.* Les deux premiers laissaient la propriété à celui qui donnait à bail, c'est-à-dire au bailleur, mais l'un était toujours à temps, tandis que l'autre pouvait être perpétuel. Par le dernier, au contraire, le bailleur aliénait son héritage, moyennant une rente perpétuelle ou seulement viagère (*voyez* BAIL). Dans quelques coutumes, les *accenses* étaient le prix du fermage, et les fermiers étaient appelés *accenseurs.*

ACCENT (du latin *accentus,* de *ad,* pour, *cantus,* chant), élévation ou abaissement de la voix sur certaines syllabes, toute modification de la voix dans la durée ou dans le ton des syllabes ou des mots. L'accent *temporel* ou *quantité syllabique* est l'accent qui indique que la voyelle sur laquelle il tombe est plus ou moins longue. La prononciation française allonge constamment la dernière syllabe des mots masculins et la pénultième des mots féminins. Il en résulte que toutes les autres syllabes de nos mots sont brèves. Les Normands déplacent l'accent temporel, et c'est là le vice de leur prononciation. L'accent *tonique* ou *prosodique,* est celui qui porte sur la syllabe d'un mot polysyllabique où la voix s'élève. L'accent tonique existe dans toutes les langues; chaque mot a le sien et n'en a qu'un. L'accent tonique se distingue de l'accent temporel en ce que celui-ci n'a rapport qu'à la quantité des syllabes, tandis que l'accent tonique a pour caractère propre de faire saillir spécialement une syllabe parmi les syllabes environnantes. En français l'accent tonique se trouve, comme l'accent temporel, sur la dernière syllabe quand elle n'est pas muette, et dans ce dernier cas sur la pénultième. Dans toutes les langues, certains mots, comme les monosyllabes, perdent leur accent dans la suite du discours, parce qu'ils se lient au mot suivant ou au mot précédent dans la prononciation. L'accent *logique* ou *rationnel* est celui qui fait sentir le rapport, la connexion plus ou moins grande que les propositions et les idées ont entre elles et indique à l'intelligence l'idée que l'on veut rendre; il se marque en partie par la ponctuation. L'accent *oratoire* marque, nuance un mot parmi les autres mots, absolument de la même manière que l'accent tonique relève une syllabe parmi les autres syllabes. L'accent *pathétique* est celui qui, par diverses inflexions de voix, par un ton plus ou moins élevé, exprime les affections dont celui qui parle est agité et les communique à ceux qui l'écoutent. — On donne le nom d'accent *national* aux inflexions de voix particulières à une nation, comme on qualifie d'accent *provincial* la manière d'articuler et de prononcer propre à certaines provinces. L'accent *populaire* est une prononciation traînante et commune. — *Accent* se dit encore de l'expression même, abstraction faite des paroles, puis du chant des oiseaux, du son des instruments : *l'accent du désespoir; les accents de la douleur; l'accent plaintif des cris de la pie; du luth harmonieux les séduisants accents,* etc.

Dans la musique l'*accent* est une modulation de la voix allant du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave, enflant le ton ou le diminuant, abrégeant ou allongeant la durée du son et donnant au chant une couleur tantôt naïve et simple, tantôt fougueuse et passionnée. L'étude des divers accents et de leurs effets dans la langue doit être la grande affaire du musicien. Denis d'Halicarnasse regarde avec raison l'accent en général comme la semence de toute musique. Les langues sont donc plus ou moins musicales, suivant qu'elles ont plus ou moins d'accents. Moins une langue a d'accents, plus la mélodie doit être monotone, languissante et fade. Le premier et principal objet de la musique étant de plaire à

l'oreille, on doit avant tout consulter la mélodie et l'accent musical dans le dessin d'un air quelconque; ensuite, s'il est question d'un chant dramatique et imitatif, il faut chercher l'accent pathétique, qui donne de l'expression au sentiment, et l'accent rationnel, par lequel le musicien rend avec justesse les idées du poëte. Il y a dans la musique, comme dans la parole, un accent national. Ainsi l'accent italien diffère de l'accent français. La musique instrumentale a de même son accent. L'instrumentiste exécute avec plus ou moins de sûreté d'intonation, avec plus ou moins de vérité et de passion; il met dès lors plus ou moins d'accent. Dans chant ecclésiastique l'accent est une inflexion de voix qui se fait en psalmodiant. On le classe en *immuable, moyen, grave, aigu, modéré, interrogatif,* selon qu'il est plus ou moins plein et élevé. On conçoit en effet que c'est surtout en s'adressant à la Divinité que l'homme doit chercher dans les intonations les plus diverses à rendre les mouvements si variés de son âme.

En grammaire on appelle *accents* certains signes que l'on emploie dans l'écriture et dans l'impression et que l'on met sur les voyelles, soit pour en faire connaître la prononciation, soit pour distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même, soit pour marquer la suppression d'une consonne ou la contraction de deux voyelles. On fait usage en français de trois accents : l'accent *aigu*, l'accent *grave*, et l'accent *circonflexe*. L'accent *aigu* (´) sert à marquer le son de l'*é fermé : chasteté, aimé.* L'accent *grave* (`) se met sur les voyelles *a, e, u,* dans certains cas déterminés. Placé sur l'*e* il indique que cet *e* est ouvert, et qu'il doit se prononcer comme dans *accès, succès :* on met en général un accent grave sur l'*e* qui précède une syllabe muette, comme *algèbre, siècle, règle,* etc. Toutefois l'Académie a remplacé par un *e* aigu l'*e* grave qu'on employait autrefois dans ce cas pour une foule de mots : *collége, événement,* etc. Placé sur *a, e, u,* l'accent grave sert à distinguer certains mots qui s'écrivent de la même manière sans avoir le même sens; ainsi on le met sur *à,* préposition, pour le distinguer de *a,* troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir;* sur *là,* adverbe, pour le distinguer de *la,* article; sur *où,* adverbe, pour le distinguer de *ou,* conjonction; sur *dès,* préposition, pour le distinguer de *des,* contraction de *de les ;* sur *çà,* adverbe et interjection, pour le distinguer de *ça* employé quelquefois pour *cela*. L'accent circonflexe n'est autre chose dans le français moderne que le signe représentatif d'une lettre retranchée, soit voyelle, soit consonne, et particulièrement de l'*s*. On écrivait anciennement *aage, roole, prestre, remerciement, apostre, dénouement,* qu'on écrit à présent *âge, rôle, prêtre, remercîment, apôtre, dénoûment*. Cet accent se place encore sur l'*i* des verbes en *aître* ou en *oître,* partout où cette lettre est suivie d'un *t;* aux premières et deuxièmes personnes du pluriel du passé défini de tous les verbes, sur la voyelle qui précède *mes* et *tes : nous eûmes, vous aimâtes;* sur la voyelle qui précède le *t* final de la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif de tous les verbes : qu'il *fût,* qu'il *aimât*. Au seizième siècle les mots que nous écrivons *dû, crû, tû, mûr, sûr,* s'écrivaient *deu, creu, teu, meur, seur,* quoique leur prononciation ne différât pas de celle d'aujourd'hui; en supprimant l'*e* dans ces mots, on l'a remplacé par l'accent circonflexe, qui les distingue de leurs homonymes *du, cru, tu, mur, sur,* qui ont un autre sens. Notre prosodie ne souffrant pas deux *e* muets de suite dans le même mot simple, on a mis, par analogie, un accent grave ou aigu sur l'*e* final des verbes qui, dans les phrases en forme interrogative, sont joints par un trait d'union avec le pronom *je : aimé-je, dussé-je, veillé-je.*

L'usage des accents remonte à une haute antiquité; il paraît qu'ils furent introduits chez les Grecs par Aristophane de Byzance, vers la 145e olympiade (deux siècles avant Jésus-Christ). Les accents étaient en usage dans l'écriture latine dès le temps d'Auguste; on en trouve la preuve dans les marbres et les plus anciens grammairiens. Au temps du Bas-Empire on négligea entièrement les accents et la ponctuation; leur absence totale est même un des signes caractéristiques des monuments écrits de cette époque. Ils ne recommencèrent à être d'un usage général que vers le onzième siècle.

ACCENTUATION. C'est l'action, la manière d'accentuer, d'imprimer au son de la voix humaine les diverses modifications connues sous le nom d'accents.

ACCEPTATION (en latin *acceptatio,* d'*accipere,* recevoir), consentement de celui auquel on fait une offre, et qui l'agrée. *Voyez* Donation, Legs, Succession.

En matière commerciale l'acceptation est l'acte par lequel une personne s'engage à payer une lettre de change à son échéance. *Voyez* Lettre de change.

ACCEPTILATION. C'était, en droit romain, le nom d'un contrat qui se faisait dans la forme de la stipulation par lequel un créancier supposait avoir reçu de son débiteur la chose promise et le déliait ainsi de son obligation.

ACCEPTION DE PERSONNES. On appelle ainsi la préférence injuste qu'on donne à une personne sur une autre. Les législations de tous les peuples ordonnent aux magistrats de rendre la justice sans *acception de personnes,* sans plus d'égards pour le riche et le puissant que pour le pauvre et le faible, à peine de se rendre coupables de prévarication.

ACCÈS (du latin *accedere,* venir vers). On appelle ainsi tout trouble fonctionnel plus ou moins violent, plus ou moins prolongé, et sujet à revenir par intervalles. Diverses névroses, l'hystérie, l'épilepsie, la catalepsie, l'éclampsie, etc., s'annoncent par des *accès*. Cependant, quoique cette désignation soit consacrée dans la science à la réapparition des symptômes de ces affections, on a cru convenable de leur réserver celle d'*attaques,* plus conforme à la brusque rapidité avec laquelle les malades sont frappés. La rage, la folie, ont aussi des *accès*. Il en est de même de certaines passions, comme la colère, le désespoir, etc. — Au moral, on a pu dire de la manifestation inaccoutumée de quelque qualité, un *accès* de bienveillance, de libéralité, etc. — Qui n'a encore entendu parler des accès de goutte, d'asthme, de suffocation? Mais c'est surtout aux accidents des fièvres intermittentes que le nom d'*accès* convient d'une manière toute particulière. On distingue dans les accès fébriles trois périodes ou *stades,* la première de frisson, la seconde de chaleur, la troisième de sueur. L'intervalle qui sépare ces accès les uns des autres s'appelle *apyrexie* ou *intermission*. Cet intervalle est plus ou moins long, suivant la durée des *accès* ou la fréquence de leur retour, qui affecte différents types, quotidien, tierce, quarte, etc. Les trois stades peuvent être égaux ou inégaux; quelquefois l'un d'eux manque, ou même il n'en existe qu'un seul; l'*accès* alors est dit incomplet.

Dr Delasiauve.

ACCESSION (*Droit*). On exprime par ce mot, dérivé du latin *accedere,* la réunion d'une chose à une autre; et l'on appelle *droit d'accession* le droit qu'a tout propriétaire d'une chose mobilière ou immobilière sur tout ce qu'elle produit et sur tout ce qui s'y unit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement. (Code Civil, art. 546.) De là une double division, 1° de l'accession relativement aux immeubles, 2° de l'accession relativement aux meubles.

1° En ce qui touche les immeubles, ce droit s'applique aux alluvions et atterrissements, aux îles qui se forment dans les fleuves et rivières, aux constructions et plantations, aux travaux faits dans les mines, aux animaux dont parle l'art. 564 du Code Civil. — On ne s'occupera ici ni des *alluvions,* ni des *mines,* ni des *atterrissements,* qui feront l'objet d'articles spéciaux. Les îles et îlots qui se for-

ment dans les rivières appartiennent à l'État, s'il s'agit de rivières navigables ou flottables, et aux propriétaires riverains, s'il s'agit de rivières non navigables ni flottables. A cet égard, les riverains sont censés avoir droit sur la moitié du lit de la rivière, au moyen d'une ligne fictivement tracée au milieu. Il n'y a d'*accession* qu'autant que les terrains ont été formés d'une manière insensible; la terre subitement environnée par les eaux d'une rivière ne changerait pas de maître. — Le propriétaire du fonds où les constructions et plantations se trouvent en est censé l'auteur; la preuve contraire peut seule faire cesser cette présomption et le droit qui en dérive. Mais il peut arriver que ce propriétaire ait employé des matériaux appartenant à un tiers; ce dernier ne peut les revendiquer : il n'a qu'une action en dommages-intérêts, à moins que l'édifice n'ait été détruit, et dans ce cas ils peuvent être réclamés en nature. Si, au contraire, un tiers vient à construire sur le fonds d'autrui, le propriétaire a le droit de retenir les ouvrages en remboursant la valeur des matériaux employés et le prix de la main-d'œuvre, ou d'en exiger la démolition. (C. Civ., art 553 à 555.) — A la différence des animaux domestiques, les pigeons, lapins ou poissons, changent de maître en quittant leur colombier, garenne ou étang : ils ne nous appartiennent donc que par *droit d'accession*. Si cependant ces animaux avaient été attirés par fraude, il pourrait y avoir lieu à une demande en revendication. (C. Civ., art. 564.)

2° En ce qui touche l'accession par rapport aux meubles, les règles tracées par le Code se rangent sous trois classes, qui répondent aux trois espèces d'accessions artificielles indiquées par les auteurs. Savoir : l'*adjonction*, la *spécification*, le *mélange;* mais comme en fait de meubles la possession vaut titre, ces règles ont nécessairement une application fort limitée. — L'*adjonction* a lieu par l'union de deux ou plusieurs choses appartenant à différents maîtres. Dans ce cas, lorsqu'elles sont encore séparables, en sorte que l'une puisse subsister sans l'autre, par exemple le diamant enchâssé dans un anneau, les galons d'un vêtement, etc., le tout appartient au propriétaire de la chose principale, à la charge de payer la valeur de la chose unie; et l'on entend ainsi celle à laquelle l'autre n'a été unie que pour l'usage, l'ornement ou le complément de la première. Or, pour que le propriétaire de l'accessoire soit fondé à le reprendre, il faut la réunion de ces trois conditions : que les choses puissent se séparer, que l'adjonction ait eu lieu sans l'*aveu* et à l'insu du propriétaire de l'accessoire, que cet accessoire ait une valeur supérieure à celle du principal. — La *spécification* est la formation d'une nouvelle espèce d'objet avec une matière appartenant à autrui. Voici à cet égard la distinction que fait la loi. Si la matière appartient entièrement à autrui, soit qu'elle puisse ou non reprendre sa première forme, le propriétaire a le droit de réclamer la nouvelle espèce en remboursant la main-d'œuvre; si l'artisan est propriétaire d'une partie de la matière et que la séparation ne puisse se faire sans inconvénient, il y a communauté entre lui et le propriétaire de l'autre partie, en raison, quant à ce dernier, de la partie de matière qu'il a fournie, et quant à l'artisan, en raison du prix de sa matière et de sa main-d'œuvre. Il peut se faire cependant que la main-d'œuvre l'emporte de beaucoup sur la matière, comme, par exemple, la sculpture d'un bloc de marbre, le travail du peintre sur une toile. Dans ce cas, l'artiste demeure en possession moyennant indemnité. En cas de mauvaise foi de la part de celui qui a employé la matière d'autrui, le propriétaire est en droit d'exiger des dommages-intérêts. (C. Civ., art. 571, 572 et 577.) — Le *mélange* a lieu lorsqu'une chose a été formée de matières appartenant à différents maîtres, et dont aucune ne peut être regardée comme principale; si elles peuvent être séparées, celui à l'insu duquel elles ont été mélangées peut en demander la division, et s'il ne veut pas user de cette faculté, il peut demander le prix de ses matières. Si elles ne peuvent plus être séparées sans inconvénients, la propriété devient commune dans la proportion de la quantité, de la qualité et de la valeur appartenant à chacun. Mais si la matière appartenant à l'un des propriétaires était de beaucoup supérieure à l'autre, par la quantité et le prix, en ce cas le propriétaire de la matière supérieure pourrait réclamer le mélange entier, en remboursant à l'autre la valeur de sa matière, à moins toutefois que le mélange n'eût été fait du consentement des différents propriétaires : il y aurait alors entre eux communauté et nécessité de liciter la chose au profit commun. (C. Civ., art. 573 à 575.)

E. DE CHABROL.

ACCESSION (*Droit international*). C'est l'acceptation par un ou plusieurs États d'un traité déjà conclu entre deux ou plusieurs autres. Comme un des plus récents exemples d'accession on peut citer l'accession du roi des Belges et du roi des Pays-Bas au traité conclu entre les gouvernements de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie à la suite des conférences de Londres.

ACCESSIT (littéralement *il s'est approché*), terme usité dans les universités, académies, colléges, etc. On appelle *accessit* la mention honorable accordée à la personne qui, ayant concouru pour un prix, a obtenu le plus de suffrages après celui qui l'a remporté.

ACCESSOIRE. On appelle ainsi dans les arts du dessin les objets qu'on fait entrer dans une composition, et qui, sans y être absolument nécessaires, servent beaucoup à l'embellir. Le grand talent de l'artiste est de bien choisir l'accessoire, de le coordonner à l'ensemble de son œuvre, de ne jamais sacrifier l'un à l'autre, et de l'introduire avec tant d'adresse dans sa composition que sa présence y paraisse nécessaire. Dans le langage ordinaire, *accessoire* se dit de ce qui n'est pas forcément lié à une chose, mais qui y sert d'accompagnement et de suite. Exemple : la médecine a pour *sciences accessoires* la chimie, la botanique, la physique, etc.

ACCIACCATURA. Ce mot italien est employé en musique pour désigner un agrément d'exécution sur la nature duquel les divers auteurs ne sont pas d'accord. Les uns veulent qu'il consiste à frapper successivement et d'une manière très-rapide toutes les notes d'un accord. Les autres le font consister à frapper dans un accord une ou plusieurs notes qui ne lui appartiennent pas. Enfin, il y en a qui disent que c'est la même chose qu'une *appogiature;* mais que l'on frappe presque simultanément avec la note principale.

ACCIAJOLI ou ACCIAJUOLI, ancienne et célèbre famille de Florence, dont la fortune eut pour point de départ le commerce (celui de l'acier, dit-on, en italien *acciajo*), a donné des hommes remarquables à l'État, à l'Église, à la science, et des souverains à Corinthe, à Thèbes et à Athènes. — *Nicolas* ACCIAJOLI, né en 1310, et général renommé, rendit particulièrement à Robert, roi de Naples, les services les plus importants, fit de nombreuses conquêtes en Morée, en Sicile et en Italie, et s'éleva aux plus hautes dignités; la reine Jeanne le nomma grand sénéchal du royaume de Naples, et plus tard il devint gouverneur de Bologne et de toute la Romagne. Outre ses talents militaires, il avait orné son esprit de connaissances littéraires et scientifiques, et compta parmi ses amis les plus intimes Pétrarque et Boccace; on nous a conservé plusieurs lettres de ces deux grands hommes, adressées à Nicolas Acciajoli, qui fut encore vice-roi de la Pouille, et mourut à Naples en 1366. — *Donat* ACCIAJOLI, né à Florence en 1428, remplit dans sa patrie plusieurs fonctions importantes : en 1473 il fut gonfalonier de la république, dont il défendit avec le patriotisme le plus pur les intérêts auprès des cours de France et de Rome, et mourut à Milan, le 28 août 1478, au moment où il se rendait en France comme ambassadeur. Sa patrie reconnais-

sante dota les deux filles de ce généreux citoyen, qui avait dédaigné tous les moyens de s'enrichir, et donna le fameux Laurent de Médicis pour tuteur aux trois fils qu'il laissait en bas âge. Malgré le temps que lui enlevèrent les affaires publiques, il s'appliqua constamment aux sciences, en favorisa les progrès, et se distingua lui-même comme écrivain. Son *Commentarius de Vitâ Caroli Magni*, écrit en latin très-élégant, mérite encore d'être lu. — *Zenobius* Acciajoli, né à Florence, en 1461, entra en 1494 dans l'ordre des dominicains, fut bibliothécaire du Vatican sous le pape Léon X, et mourut en 1520. Ses connaissances dans la littérature ancienne lui méritèrent l'estime et l'amitié de Marsile Ficin et d'Ange Politien, dont il publia les *Epigrammata græca* (Florence, 1495, in-4°). Il était lui-même bon poëte latin, mais on n'a conservé qu'un petit nombre de ses poésies latines. — *Philippe* Acciajoli, chevalier de Malte, né à Florence en 1637, voyagea dans les quatre parties du monde, fit imprimer quelques œuvres dramatiques, et mourut à Rome en 1700. — Au dix-huitième siècle, deux membres de cette famille reçurent le chapeau de cardinal : ce sont *Nicolas*, né à Florence, en 1631, mort en 1719, et *Philippe*, son neveu, né à Rome, en 1700, mort en 1766. Celui-ci fut nonce en Suisse et en Portugal. Son dévouement aux jésuites lui suscita de grandes difficultés dans ce dernier pays.

ACCIDENT. Les qualités fortuites et non essentielles d'une personne ou d'une chose, comme être riche, beau, etc.

En musique, on nomme *accidents* les dièses, bémols et bécarres, parce que ces signes placés devant les notes, les altèrent momentanément en les haussant ou les baissant d'un demi-ton.

Dans la philosophie, le mot *accident*, dans son acception la plus générale, désigne tous les modes ou les manières d'être d'une chose, par opposition à la substance considérée abstractivement.

Ce mot exprime, en outre, tout ce qui peut arriver inopinément de fâcheux. Mais dans le langage médical, où il est très-usité, il reçoit diverses acceptions. Tantôt il désigne le mal lui-même : *congestion*, *apoplexie*, *fracture*, *entorse*, *brûlure*, etc.; tantôt les phénomènes non intimement liés aux affections dans lesquelles ces phénomènes se manifestent. On dit d'une maladie qu'elle se complique d'*accidents* du côté du cerveau, de la poitrine, des voies digestives, et *vice versâ*. Dans quelques cas on donne à ce dernier genre d'accidents le nom d'épiphénomènes. Très-souvent, enfin, il est synonyme de *symptôme*, comme, par exemple, dans ces locutions : les *accidents* sont graves ou légers, persistants ou fugaces, continus ou périodiques; ils augmentent ou diminuent d'intensité, etc.

Accidents de lumière. En peinture on donne ce nom aux espaces lumineux éclairés par le soleil lançant ses rayons dans l'intervalle laissé par les nuages; aux clairs produits dans un tableau par des circonstances étrangères à la lumière générale de la composition. Ainsi les rayons lumineux qui pénètrent par une porte, une fenêtre ouvertes, ou bien encore ceux que projette un flambeau, sont des *accidents de lumière*. — Si les résultats ordinairement produits à nos yeux par la lumière ne nous causent point de surprise, c'est que nos regards y sont accoutumés. Au contraire, que, par quelques dispositions ou circonstances particulières la lumière lance des rayons plus éclatants qu'à l'ordinaire et formant par leur contraste avec l'ombre des oppositions tranchées, ces effets, qui frapperont vivement les artistes, seront appelés par eux *accidents de lumière*. On dira donc d'un tableau dans lequel ces effets seront bien rendus que le peintre y a représenté d'heureux *accidents de lumière*, qu'il s'y trouve de fréquents *accidents de lumière*, etc.

ACCIDENTEL. Ce mot s'applique à toutes les choses qui arrivent sans que la cause nous en soit connue. Quand on dit qu'un phénomène est accidentel, qu'il est dû au hasard, on ne veut pas dire qu'il n'a pas de cause, mais seulement qu'il n'a pas de cause connue.

Dans la musique on appelle *signes accidentels* les dièses, bémols et bécarres qui n'étant point à la clef se rencontrent dans le courant d'un morceau de musique.

ACCISE (du bas-latin *accisia*, fait de *accidere*, tailler, couper), impôt, taxe qui se lève sur les boissons et autres objets de consommation, dans plusieurs États. L'accise répond à peu près aux contributions indirectes en France. Elle existe en Angleterre sous le nom d'*excise*.

ACCIUS ou ATTIUS (Lucius), un des plus anciens auteurs tragiques des Romains, dont il ne nous reste que des fragments, était fils d'un affranchi. Il naquit vers l'an 160 avant J.-C., et mourut dans un âge très-avancé; car Cicéron, qui le cite très-fréquemment, paraît l'avoir connu, et Cicéron était né l'an 106. D'un passage du *Brutus* de Cicéron, ch. 64, il résulte qu'Accius avait trente ans lorsque Pacuvius en avait quatre-vingts. Il était contemporain de Lucilius, et florissait vers l'an 115. Si l'on ajoute foi à Valère Maxime (III, 7, 11), Accius aurait même connu Jules César : il rapporte que, dans une réunion de poëtes, le vieil Accius ne se levait pas en présence de César, non par aucune intention de lui manquer de respect, mais à raison de sa supériorité comme poëte. En admettant l'exactitude de l'anecdote, elle ne pourrait se rapporter qu'à la jeunesse de César; car on sait qu'il fut nommé gouverneur des Gaules en l'an 58; il y passa dix ans, et les quatre dernières années de sa vie furent remplies par les guerres civiles et sa dictature. Accius devait être mort depuis longtemps. Celles de ses tragédies dont il nous reste des fragments ont pour titres : les *Agamemnonides*, les *Argonautes*, *Armorum Judicium* (que nous sommes forcé de traduire par cette périphrase : Jugement du débat élevé entre Ajax et Ulysse sur les armes d'Achille), *Atrée*, *Eurysacès*, les *Myrmidons*, *Philoctète à Lemnos*, *Prométhée*, les *Trachiniennes*. Il nous reste de ces deux dernières deux beaux et longs fragments conservés par Cicéron. Les sujets de toutes ces pièces avaient été déjà traités par les tragiques grecs. On cite aussi parmi les ouvrages d'Accius une tragédie de *Brutus*, dont le sujet était l'expulsion des rois de Rome. La perte en est d'autant plus regrettable que les drames sur des sujets nationaux sont plus rares dans la littérature romaine. Neukirch (*De fabulâ togatâ Romanorum*) conjecture qu'Accius composa cette pièce sur le conseil de Decimus Brutus, avec lequel il était lié. Il paraît avoir écrit aussi des *Annales* en vers qui sont citées par Festus, Nonius, Macrobe et Priscian. Enfin on lui attribue encore trois ouvrages en prose, intitulés *Didascalica*, *Parerga*, qui traitaient de divers sujets d'histoire littéraire, et particulièrement de l'histoire du théâtre. Les fragments d'Accius ont été recueillis plusieurs fois. Le recueil le plus récent se trouve dans l'ouvrage publié par M. Egger, sous ce titre : *Latini sermonis vetustioris Reliquiæ selectæ* (Paris, 1843). Artaud.

ACCLAMATION (du latin *acclamatio*, fait de *ad*, vers, *clamo*, je crie), cri par lequel on marque la joie qu'on éprouve de quelque chose ou bien l'estime que l'on a pour quelqu'un. Il se dit surtout des marques spontanées de joie par lesquelles une réunion d'hommes témoigne de son enthousiasme. Le *hosannah* des Hébreux, l'ἀγαθη τυχη des Grecs, les *vivat* et les *hourrah* modernes, sont des termes d'acclamation. Chez les Romains, l'armée victorieuse saluait son chef ou son empereur par une *acclamation*. Le sénat faisait des *acclamations* au nouvel empereur. Alors l'*acclamation* devint un art, qui eut des formules différentes suivant les circonstances ou les personnages. — De nos jours, l'expression *élire par acclamation* signifie l'accord bruyant des opinions qui se manifeste quelquefois et dispense en quelque sorte de recueillir les suffrages. On dit aussi, dans le langage parlementaire, qu'une mesure, qu'une loi, a été reçue *par acclamation*, lorsqu'elle a été

reçue aussitôt que proposée. Au théâtre, que de pièces reçues par *acclamation*, et qui n'en valent pas mieux!

ACCLIMATATION et ACCLIMATEMENT. L'*acclimatation* a pour objet de faire vivre les animaux et les végétaux dans des climats différents de ceux qui leur sont habituels, et dans lesquels ils trouvent les influences extérieures les plus favorables à leur développement complet. Les influences extérieures qui conservent, modifient, altèrent et détruisent la vie et la santé des êtres vivants sont les grands agents physiques connus usuellement sous les noms de lumière et d'obscurité, de température, de sécheresse, d'humidité et d'émanations diverses d'un sol nu ou recouvert de débris organiques. C'est l'ensemble de ces influences qui constitue toutes les variétés de climats favorables ou nuisibles au développement normal des animaux et des végétaux. L'expérience a conduit naturellement les observateurs à ramener toutes ces variétés climatériques à trois principaux chefs, savoir : les *climats chauds*, les *climats tempérés*, et les *climats froids*, et à distinguer les corps organisés, animaux ou plantes, selon qu'ils sont destinés par la nature à vivre et à jouir d'une santé plus vigoureuse dans l'une de ces trois catégories de climats.

Lorsque des circonstances éventuelles transportent brusquement un corps organisé dans un climat insolite, ce corps souffre, languit et meurt. Un animal ou un végétal éprouve seulement des modifications dans sa constitution organique, lorsqu'on le fait passer lui-même ou ses générations graduellement d'un climat dans un autre, en prenant quelques précautions que prescrivent l'art de la culture des végétaux et l'art d'élever les animaux. L'ensemble des modifications que subit une plante ou un être animé vivant dans un climat insolite constitue l'*acclimatement*. L'étude des diverses modifications compatibles avec la santé pourrait être faite dans toute la série des êtres organisés. Mais on n'a guère étudié expérimentalement que les effets de l'acclimatement sur l'homme, sur les animaux domestiques et sur les plantes cultivées. L'acclimatement ou l'aptitude acquise par un corps organisé à vivre sous un autre climat très-différent de celui qui lui est le plus favorable ne doit pas être confondu avec l'aptitude à vivre et à fructifier produite par l'art de créer en quelque sorte, ou mieux d'imiter dans des serres, dans des ménageries, les localités, c'est-à-dire le sol et les climats favorables à la vie et à la santé des animaux et des végétaux exotiques. L'art parvient alors à produire des climats artificiels qui sont des imitations de leurs viviers naturels. Mais les végétaux et les animaux exotiques que nous parvenons ainsi à faire développer complétement ne sont pas pour cela acclimatés, et meurent lorsque la nature ou l'art ne leur fournit pas les influences extérieures favorables.

Lorsque des circonstances naturelles (vents, cours d'eau, etc.) qui disséminent les corps reproducteurs des êtres organisés les transportent graduellement dans des climats différents, cette translation graduelle est souvent suivie d'une *acclimatation naturelle* des espèces animales ou végétales. Cette première sorte d'acclimatation est en réalité une opération que la nature semble pratiquer en grand pour produire les modifications d'espèces connues sous les noms de *variétés* et de *races*. L'acclimatation est alors l'ouvrage de la nature, et l'art, qui l'imite avec succès, produit ainsi les *acclimatations artificielles*, qui sont des expériences dont le physiologiste et le naturaliste doivent suivre le cours, le progrès et les contre-épreuves, pour les appliquer ensuite aux besoins de l'industrie et surtout à ceux de la science. L'acclimatation est donc une expérience naturelle ou artificielle qui consiste dans la translation graduée d'un climat dans un autre plus ou moins différent, qu'on fait subir à des végétaux ou à des animaux, et dans l'action également graduelle des influences extérieures qui modifient la constitution de ces corps organisés sans altérer leur état de santé, qui peut offrir divers degrés d'énergie ou de vigueur. L. LAURENT.

La plupart de nos plantes et de nos animaux les plus utiles nous viennent d'acclimatation. Tels sont le cheval, l'âne, la brebis, la chèvre, le dindon, la poule, le ver à soie, le mérinos, la vigne, le cerisier, le pommier, le châtaignier, le pêcher, l'abricotier, le mûrier, le figuier, l'olivier, l'oranger, le citronnier, l'amandier, le noyer, le groseiller, le noisetier, le hêtre, l'accacia, le cèdre, le rosier, la pomme de terre, etc.

Une *Société zoologique d'acclimatation* a été fondée à Paris, le 10 février 1854, « dans le but, a dit M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de peupler nos champs, nos forêts, nos rivières, d'hôtes nouveaux; d'augmenter le nombre de nos animaux domestiques, cette richesse première du cultivateur; d'accroître et de varier les ressources alimentaires si insuffisantes dont nous disposons aujourd'hui; de créer d'autres produits économiques ou industriels, et par là même de doter notre agriculture si longtemps languissante, notre industrie, notre commerce et la société tout entière de biens jusqu'à présent inconnus ou négligés, non moins précieux un jour que ceux dont les générations antérieures nous ont légué le bienfait. » Cette société compte dans son sein des naturalistes éminents et des agriculteurs praticiens. Elle se divise en membres fondateurs, membres honoraires et membres titulaires. Elle publie depuis son origine un Bulletin où sont resumés ses travaux. Elle s'est affilié bon nombre de sociétés régionales d'acclimatation. Elle a institué des délégués spéciaux qui la représentent dans les différentes parties du monde. Reconnue comme établissement d'utilité publique, le 26 février 1855, elle décerne chaque année des récompenses aux services rendus dans le but qu'elle se propose. Elle a réalisé le projet d'un grand dépôt de reproducteurs et créé l'établissement d'une sorte de muséum d'histoire naturelle appliquée.

Un terrain de vingt hectares au bois de Boulogne fut cédé en 1857, par la ville de Paris, à une société dérivée de la Société zoologique d'acclimatation, pour y établir un jardin zoologique qui a été ouvert le 9 octobre 1860, et où le public est admis moyennant une faible rétribution. On y voit une serre splendide, un aquarium curieux, des parcs d'animaux utiles, des étables, des écuries, des volières, une basse-cour, un poulailler, une magnanerie, des arbres et des fleurs rares, etc. Ce magnifique établissement, succursale du Jardin des plantes, a été dévasté pendant le siége de Paris; mais il s'est rouvert en 1872

AC-COINLU ou AK-KOYUNLU, dynastie de Turcomans, qui a régné dans l'Arménie Mineure depuis l'an 1375 jusqu'à l'an 1515 de l'ère chrétienne. Son nom lui vient de ce qu'elle portait un mouton blanc dans ses enseignes, tandis que celle de Kara-Coinlu portait un mouton noir.

L'historien Al-Jannabi et autres commencent cette dynastie par Tûr-Ali-Beg; son fils Fakr'Eddin-Kotliou-Kotlu-Beg lui succéda, et eut pour héritier son fils Kara-Itug-Othman, qui se soumit à Tamerlan et l'accompagna avec ses troupes dans l'Asie Mineure; il en reçut pour récompense le gouvernement de quelques villes de Mésopotamie. Fier de cet appui, il voulut chasser la dynastie du Mouton noir de l'Arménie ou Diarbékir, et fut tué dans une bataille que lui livra Kara-Yusef, second prince de cette dynastie, l'an de l'hégire 809, ou 823 suivant Mirkhond. Son fils Hamzah-Beg lui succéda, et mourut l'an 848; il eut pour successeur son neveu Gehanghir, petit-fils de Kara-Itug-Othman, qui finit ses jours l'an 872, après avoir été privé d'une grande partie de ses États par son frère Hassan-Beg. Celui-ci hérita du reste.

C'est ce prince que les Arabes nomment Hassan-Althaouil, les Turcs Usum-Hassan ou Hassan le Long, et les Occidentaux Usum-Cassan. Usum-Cassan était déjà connu pour avoir vengé son aïeul par la mort de Jehan-Chah, fils et successeur de Kara-Yusef, l'an 872 de l'hégire. Le fils de

Jehan-Chah ayant demandé vengeance au sultan Abenzaïd-Mirza, ce successeur de Tamerlan vint dans la province d'Arran à la tête d'une armée; mais il y fut affamé par l'habileté d'Usum-Cassan, qui dissipa ainsi toutes ses troupes, le prit lui-même, et le fit mourir, l'an 873 (1468 de l'ère chrétienne). Le meurtre d'Hassan-Ali, quatrième et dernier prince de la dynastie du Mouton noir, et la conquête de ses États furent le second de ses exploits; il poursuivit jusque dans Chiras Mirza-Yusef, frère du vaincu, et le fit mettre à mort comme son aîné. La conquête du Kermân, celle de la ville de Bagdad et de l'Irak arabique, terminèrent cette brillante expédition. Son orgueil s'en accrut au point d'aller se heurter, vers l'an 1461 de J.-C., contre la puissance de Mahomet II. Il s'avança jusqu'à la ville de Tokat, dans la province de Geneh, qui est l'ancienne Cappadoce. Le sultan l'y joignit, à la tête d'une puissante armée, et le mit en déroute à la bataille de Gialderoun. Usum-Cassan y perdit l'aîné de ses fils, Zeynel ou Zeynoddin; et, trop heureux de n'être pas poursuivi, il se réfugia dans sa capitale, où la mort le surprit six ans après, dans la onzième année de son règne. Sa femme était la fille de Calojean, empereur de Trébizonde; elle lui donna sept fils : les deux aînés moururent avant leur père, et Khalil-Beg, le troisième, fut le septième prince de cette dynastie, en 1479. Son règne ne fut que de six mois et demi, et sa mort est diversement racontée. Les uns le font assassiner dans une émeute suscitée par ses vices et sa cruauté; les autres le font tuer par son propre frère, Yakub ou Jacob-Beg, dans une bataille qu'ils se livrèrent dans les environs de Tauris.

Quoi qu'il en soit, Jacob reçut la couronne comme le prix de son fratricide, quoiqu'il ne fût que le puîné des survivants. Mais l'histoire ne dit point ce qu'était devenu Maksud-Beg, chef actuel de la famille, et qui avait pris part à la révolte de son frère. Jacob, huitième prince des Ac-Coinlu, eut à réprimer à son tour la révolte d'une partie de son armée. Il joignit les rebelles à Javah, près de Kom, les défit, et tua le général Byander-Beg, chef de cette sédition. Jacob aimait les lettres, il faisait des vers en turc et en persan, et entretint un commerce épistolaire avec le sultan Bajazet II. Le poison termina, dit-on, son règne de douze ans et huit mois, dans la vingt-neuvième année de son âge, l'an de l'hégire 896, et de J.-C. 1490. Son héritage fut disputé par le glaive.

Bay-Sanker-Mirza, fils de Jacob, que Mirkhond appelle Baïsancor, fut élevé sur le trône par un général de son père, nommé Sufi-Khalil-Musulu, tandis que son oncle Massih-Beg était couronné par un autre parti. Celui-ci fut vaincu et tué dans une bataille. Le victorieux Khalil périt à son tour dans un autre combat, que lui livra une troisième faction, et son pupille s'enfuit dans le fond de l'Arménie. De là vient que Mirkhond regarde Baïsancor comme le souverain de cette époque, tandis que Al-Jannabi maintient Massih-Beg dans sa nomenclature. Mais ils s'accordent tous deux sur leur successeur Rostam-Mirza, fils de Maksud-Beg, le même qui avait abattu la puissance de Khalil-Musulu. Cette histoire n'est qu'une série de fratricides. Bay-Sanker revint se faire tuer dans une bataille, entre Ganjek et Bardaa. Ahmed-Beg, fils d'Oguslu-Mohammed, fils aîné d'Usum-Cassan, revendiqua à son tour cette couronne, suivant le droit de sa naissance. Il attaqua Rostam près de Tauris, et le força de se réfugier dans le Gurjestàn, où le prince vaincu perdit la vie et la couronne, en 1498, après cinq ans et demi de règne. Ahmed-Beg ou Mirza, son vainqueur, fut le onzième de la dynastie, et périt l'année suivante dans une bataille que lui livrèrent près d'Ispahan deux de ses généraux, pour le punir d'avoir voulu rétablir la discipline parmi ses troupes.

Il ne restait que trois petits-fils d'Usum-Cassan, Alvend-Mirza, fils d'Yusef-Beg; Mohammed, son frère, et Morad, fils de Jacob. C'est au nom du dernier qu'avait éclaté la révolte; mais les généraux vainqueurs le livrèrent après la victoire au prince Alvend-Mirza, qui cette fois se contenta de l'enfermer dans une forteresse. Mohammed était proclamé en même temps dans Ispahan. Les deux frères marchèrent l'un contre l'autre; Alvend perdit une première bataille, et se réfugia dans Tauris; il en risqua une seconde, et s'enfuit dans les montagnes du Diarbékir. Mohammed fut tué à son tour près d'Ispahan, par le prince Morad, son cousin, qu'un gouverneur du Kermân avait délivré de sa prison. Cette mort ranima le courage d'Alvend; les peuples de l'Aderbidjân lui obéissaient encore, tandis que Morad régnait sur l'Irak et le pays de Chiras. Ils se garantirent mutuellement leurs possessions, l'an 906 de l'hégire et de l'ère chrétienne 1500. Mais l'étranger profita de cette longue anarchie. Ismael-Sofi, roi de Perse, attaqua Alvend l'année suivante, et lui enleva ses États. Morad voulut lutter contre ce nouvel adversaire, et perdit la bataille d'Hamadan, avec dix mille hommes de ses troupes, en 1502. Il céda, un an après, ses deux provinces à Ismael, et se retira dans la ville de Bagdad. Mais le roi de Perse ne l'y laissa point tranquille. Morad, traqué par ses ennemis, alla se faire assassiner dans le Diarbékir, et avec lui finit la dynastie d'Ac-Coinlu ou du Mouton blanc, vers l'an 1508 de l'ère chrétienne. VIENNET, de l'Académie Française.

ACCOLADE, cérémonie usitée dans la réception d'un chevalier, et qui consistait à l'embrasser en lui passant les deux bras autour du cou (*ad collum*). Il est encore d'usage de donner l'accolade aux nouveaux chevaliers de la Légion d'Honneur.

Dans l'écriture et dans l'imprimerie on nomme *accolade* un petit trait en deux parties (⌒) qui sert à réunir plusieurs choses sous un seul titre général.

Dans la musique, on se sert du même trait pour embrasser autant de *portées* de la *partition* qu'il y a de parties d'*instruments* et de voix concourant à l'exécution. Dans la musique pour le piano, par exemple, la portée supérieure est consacrée à la partie de la main droite, et la portée inférieure à la partie de la main gauche. Or, ces deux portées sont réunies par une *accolade*. Ainsi, quel que soit le nombre des portées dans une partition, on ne compte les lignes que par le nombre des *accolades*, puisque toutes les parties que chaque *accolade* embrasse doivent marcher ensemble.

ACCOLAGE. Accoler la vigne, c'est attacher les nouveaux bourgeons de l'année à un mur, à un treillage ou à un échalas, avec des liens qu'on nomme *accolures*. Ces liens sont d'osier, ou de drap lorsqu'on attache la vigne contre un mur; pour accoler après les échalas, on se sert tout simplement de brins de paille trempée dans l'eau pour la rendre plus flexible. L'accolage ajoute beaucoup à la qualité du vin, en soutenant les ceps contre le vent, en maintenant entre eux la libre circulation de l'air et en donnant accès aux rayons du soleil. La manière d'accoler la vigne varie du reste selon les pays.

ACCOLTI. Famille de Florence qui a produit des jurisconsultes distingués. — *Benoît* ACCOLTI, né à Arezzo, en 1415, professa le droit à Florence, et devint chancelier de la république. Il mourut en 1466, laissant, en latin, une *Histoire des Croisades* et un traité *De l'excellence des hommes de son temps*. — *François* ACCOLTI, son frère, jurisconsulte, littérateur et poëte, né à Arezzo, en 1418, professa le droit à Bologne et à Ferrare, et mourut en 1483. On lui doit, outre plusieurs recueils de jurisprudence, qui le placèrent au premier rang, une traduction latine de saint Jean Chrysostôme, une édition avec traduction latine des *Lettres de Phalaris*, etc. — *Bernard* ACCOLTI, fils de Benoît, né à Arezzo, vers 1440, vécut à la cour des papes Urbain et Léon X, et il jouit de son vivant d'une telle réputation que ses contemporains le nommèrent l'*Unico Aretino*. La postérité n'a pas confirmé ce jugement. Ses poésies sont peu lues aujourd'hui. Ses œuvres ont été publiées,

partie à Florence, en 1513, partie à Venise, en 1519. — *Pierre* Accolti, frère du précédent, né à Florence, en 1455, professa d'abord le droit, puis entra dans les ordres, et devint cardinal. Il est mort à Rome, en 1532. C'est lui qui, comme cardinal vicaire, rédigea la bulle contre Luther, en 1519. Il avait été marié, et laissa deux fils et une fille. — *Benoît* Accolti, son deuxième fils, s'étant mis, en 1564, à la tête d'une conspiration des Florentins contre Pie IV, fut pris et pendu, avec plusieurs de ses complices. — Un autre *Benoît* Accolti, neveu de Pierre, né à Florence, en 1497, fut vivement protégé par son oncle, qui le fit nommer cardinal à l'âge de trente ans par Clément VII. Il mourut en 1549. Il est plus connu sous le nom de *cardinal de Ravenne*. On lui doit plusieurs ouvrages latins et quelques poésies. — *Pierre* Accolti, arrière-petit-fils du cardinal Pierre, docteur et professeur de droit canon à Pise, membre de l'Académie Florentine, a laissé deux écrits en italien : l'un est un *panégyrique de Côme II, duc de Florence;* l'autre un *Traité de Perspective*. Avec son frère, *Léonard* Accolti, chancelier des archives publiques de Florence, il mit au jour, en 1623, l'ouvrage de leur trisaïeul sur les Croisades. — *Jacopo* Accolti, issu du mariage de Pierre avec Léonore Spini, fut le dernier membre de cette famille illustre, qui s'éteignit avec lui à Florence, en 1699.

ACCOMMODEMENT (du latin *accommodare,* convenir, adapter, arranger) signifie, à proprement parler, l'action de coordonner entre elles deux choses de nature différente, ou l'arrangement d'une de ces choses dans un certain but. Dans les rapports sociaux on s'accommode à l'humeur, aux goûts, aux bizarreries des autres; dans l'enseignement on s'accommode aux idées, aux opinions, aux préjugés, à l'ignorance même des auditeurs, des disciples ou du grand nombre.

En philosophie et en théologie, on se sert aussi du mot *accommodation* pour désigner un système d'interprétation suivant lequel certains points de doctrine s'expliquent par la nécessité où les fondateurs devaient se trouver de s'accommoder aux idées de leur temps. On sait que Socrate paya de sa vie l'essai qu'il fit de combattre les erreurs de son siècle. Platon fut plus prudent. Quelques docteurs disent que c'est par *accommodement* que Jésus-Christ et ses apôtres ne se sont pas toujours expliqués clairement sur certains points de doctrine dont la discussion a pu leur paraître dangereuse ou inutile. Ils ajoutent que ces nouveaux législateurs ont dû garder le silence sur certaines questions, et même professer parfois une doctrine peut être moins élevée que la leur, mais plus susceptible de frapper les esprits grossiers de leurs contemporains, et d'être promptement accueillie par des hommes pleins d'ignorance et de préjugés. D'autres théologiens, au contraire, affirment qu'un pareil accommodement ne serait pas seulement, de la part de Jésus et de ses apôtres, une condescendance envers l'esprit de leur siècle, mais devrait être considéré comme une déception indigne de leur caractère.

ACCOMPAGNATEUR. Ce terme, pris individuellement, indique tout symphoniste exécutant un accompagnement sur un instrument quelconque; pris collectivement, il désigne un corps d'artistes de ce genre formant ce que l'on nomme un orchestre d'accompagnement. L'art de l'accompagnateur (ce nom pris dans son sens individuel) comprend deux parties bien distinctes : les connaissances musicales nécessaires à l'exercice de cet art et le talent d'exécution de l'accompagnement. Les connaissances musicales nécessaires à tout accompagnateur sont de savoir lire parfaitement la musique sur toutes les clefs en parties soit séparées, soit réunies; et d'être en état de l'exécuter à vue, aussi bien que possible, sur l'instrument dont il doit accompagner; cela posé, il faut distinguer deux cas : celui où l'accompagnement est écrit, et celui où il ne l'est pas. L'accompagnement écrit peut se présenter sous deux formes : celle où la composition est ce que l'on appelle *arrangée pour l'instrument,* c'est-à-dire celle où la partie principale et l'accompagnement sont écrits et disposés de manière à ce qu'il n'y ait qu'à exécuter conformément à ce qui est écrit. L'autre forme dans laquelle peut se présenter un accompagnement écrit est celle où la partie principale et son accompagnement sont engagés dans la partition générale. Cette disposition exige de la part de l'accompagnateur l'habitude de discerner, parmi toutes les parties, la partie principale et les parties significatives pour en former l'accompagnement.

Lorsque l'accompagnement n'est point écrit, il faut l'effectuer d'après la basse ou d'après la partie principale, qui peut être la basse elle-même, ou une des parties supérieures. L'accompagnement sur la basse se fait, soit d'après la connaissance des règles qui déterminent l'harmonie due à chacune des notes de cette partie, selon son caractère modal et la marche qu'elle affecte, soit d'après les chiffres qu'indique cette harmonie. L'accompagnement sur la partie principale, lorsque cette partie diffère de la basse, exige non-seulement que l'accompagnateur sache placer l'harmonie sur la basse, mais encore qu'il sache placer la basse elle-même sous le chant; ce qui se rattache à la composition. L'accompagnement arrangé s'emploie pour toutes sortes d'instruments; c'est le plus généralement usité aujourd'hui, non, comme le croient beaucoup de personnes, à cause de la complication de la musique, mais plutôt à raison de la direction donnée à l'étude des instruments, qui tend presque exclusivement vers l'exécution des pièces, tandis qu'autrefois elle avait essentiellement en vue l'accompagnement du chant ou des sonates instrumentales. L'accompagnement d'après la partition et l'accompagnement non écrit, d'après la basse chiffrée ou non chiffrée, ou la partie principale, sont réservés aux instruments à touche, le forte-piano et l'orgue, ou au violoncelle.

En supposant que l'artiste possède toutes les connaissances que nous venons d'indiquer, comme formant la science de l'accompagnateur, il ne peut les appliquer utilement s'il ne possède le talent d'exécution d'accompagnement. Ce talent, indépendamment de l'exécution instrumentale, consiste dans la faculté de s'identifier avec l'exécutant chargé de la partie principale, de s'unir à lui de la manière la plus intime, la plus naturelle, sans aucune apparence d'effort, de le diriger tantôt, et tantôt de le suivre, selon que l'indiquent un sentiment délicat des convenances et l'inspiration du moment. C'est de cette union parfaite du concertant et de l'accompagnateur que naît tout ce que l'exécution a de plus ravissant; mais elle est le résultat d'une organisation particulière et tout à fait indépendante du talent généralement dit d'exécution. L'observation des faits donne lieu de reconnaître que de très-grands virtuoses sont de détestables accompagnateurs, tandis que des symphonistes des plus médiocres accompagnent d'une manière délicieuse. Cette remarque s'applique aux orchestres.

A. Choron.

ACCOMPAGNEMENT. Par ce terme les musiciens entendent toute partie ou système de parties secondaires placées autour d'une ou de plusieurs parties considérées comme principales, ou l'harmonie qui enveloppe et renferme toutes ces parties. C'est en ce sens que l'on dit *un air, duo, trio,* etc., de chant, ou de quelque instrument que ce soit, *avec accompagnement de violon, flûte, forte-piano, orgue,* etc. On appelle donc accompagnement toute partie d'une composition qui a pour objet de soutenir la mélodie principale, soit au moyen d'un seul instrument, soit de plusieurs, soit d'une manière simple, soit d'une manière compliquée.

L'accompagnement est aussi l'action de soutenir la mélodie d'une voix ou d'un instrument par l'harmonie qu'on exécute sur un autre instrument, notamment sur l'orgue,

le piano, la harpe, le violoncelle, etc. M. Fétis divise l'accompagnement des instruments à clavier en plusieurs espèces : la première est l'accompagnement *plaqué*, ou l'exécution de l'harmonie, abstraction faite de toute forme mélodique; la seconde est l'accompagnement *figuré*, ou la réunion des formes du chant avec l'harmonie; la troisième est l'accompagnement *de la partition*, ou l'art de traduire sur le clavier les divers effets d'instrumentation imaginés par le compositeur. L'accompagnement plaqué n'est en usage qu'en France; les Italiens et les Allemands se servent de l'accompagnement figuré; l'accompagnement de la partition est en usage dans toute l'Europe. L'accompagnement plaqué consiste à exécuter avec la main gauche, sur le piano ou sur l'orgue, la basse d'un morceau de musique, et à jouer de la main droite les accords qui sont indiqués par des chiffres placés au-dessus des notes de cette basse. L'accompagnement figuré se compose non-seulement de l'exécution de l'harmonie par la main droite, mais aussi des formes mélodiques des différentes voix que l'accompagnateur doit indiquer. Dans l'accompagnement de la partition l'accompagnateur doit lire avec promptitude ce qui est écrit dans une partition pour divers instruments, et choisir avec intelligence ce qui est de nature à être traduit avec avantage sur le piano.

L'histoire de l'accompagnement est assez obscure, quoique l'origine de cet art ne remonte pas au delà du commencement du dix-septième siècle; on en attribue l'invention à Louis Viadana, maître de chapelle de la cathédrale de Mantoue, qui naquit à Lodi, vers 1580. Jusque alors la basse était soumise à des repos plus ou moins longs, comme les autres parties; elle était toujours écrite pour les voix, et la basse de viole ou la contre-basse jouait à l'unisson de ces voix. L'invention de Viadana, si c'est à lui qu'on la doit toutefois, consista à écrire une basse instrumentale différente de la basse vocale, en ce qu'elle n'était point interrompue comme celle-ci, d'où lui est venu son nom de basse continue. Développée par Galeazzo Sabbatini de Pesaro, l'invention de la basse continue devint plus utile, par la découverte de la règle de l'octave. En 1703 François Gasparini publia un livre où il exposa les premières notions de l'accompagnement figuré. Rameau, peu d'années après, appela l'attention des musiciens sur la considération du renversement des accords; il jeta ainsi une vive lumière sur la théorie de l'accompagnement, et donna le premier exemple d'un classement méthodique des harmonies génératrices et engendrées; par malheur, en considérant les accords isolément et abstraction faite de leur succession, il s'égara en créant son système de la basse fondamentale. Kirnberger découvrit la loi des prolongations de consonnances, dont Catel s'est servi pour classer les accords en *naturels* et *artificiels*. Catel régularisa aussi la considération des altérations d'intervalles, et fit voir l'effet de leur mécanisme dans les accords. Enfin, M. Fétis a complété le système de l'harmonie et de l'accompagnement en 1824, par la découverte du mécanisme de la substitution dans les accords dissonnants.

ACCON, espèce de bateau dont le fond, les côtés, l'avant et l'arrière sont plans. On emploie les accons, notamment aux Antilles, à transporter le chargement des navires de l'endroit où ils sont mouillés au débarcadère, et réciproquement. On les fait remorquer par des chaloupes. Certains accons ont un mât au milieu avec une voile carrée.

ACCORAMBONI (Jérome) fut l'un des plus habiles médecins de son temps. Né à Gubio (duché d'Urbin), en 1467, il professa la médecine à Pérouse et à Padoue, fut médecin de plusieurs papes, et mourut en 1536. — *Fabio* Accoramboni, savant jurisconsulte, fils du précédent, né en 1502, à Gubbio, professa le droit, devint avocat consistorial, puis auditeur de rote, et mourut en 1559. — *Félix* Accoramboni, petit-fils de Jérôme, s'adonna à la médecine, et s'y fit une grande réputation. — *Vittoria* Accorambona, épouse de François Peretti, neveu de Sixte-Quint, fut accusée de la mort de son époux et enfermée au château Saint-Ange. Reconnue innocente, elle se remaria avec Paul Orsini, dont elle devint veuve, et fut assassinée par un parent de son mari.

ACCORD. Si l'on prend ce mot dans le sens indiqué par son étymologie latine (*chorda ad chordam*), il signifie la progression harmonique des sons de différentes cordes; c'est-à-dire que si la distance du son de la deuxième corde d'un instrument au son de la première est d'une quinte par exemple, la distance du son de la troisième au son de la seconde sera aussi d'une quinte : c'est ainsi que se monte le violon, l'alto, le violoncelle, la contre-basse. D'après ce principe, on entend par ces mots, *donner* ou *prendre l'accord*, l'action de mettre à l'unisson deux cordes correspondantes de deux instruments, dont le premier, monté sur ses bases ordinaires, sert de modèle à la gamme du second. Le mot corde reçoit ici une grande extension; car il s'applique aussi bien à telle note d'un instrument à vent. On *donne* ou l'on *prend* le plus communément le *la* pour base de l'accord. Quand il s'agit de deux mêmes instruments, devant être montés l'un comme l'autre, alors, pour se donner l'accord, ils peuvent se donner le *ton* à chaque note progressive. Ainsi, pour deux violoncelles qui se donnent le *la*, le *ton* est bien donné, à la vérité, mais en vertu de l'égalité des deux instruments, non-seulement le *la* sera le même dans tous deux, mais le *ré*, le *sol*, l'*ut* du premier seront les mêmes dans le second. On voit par là que la manière de prendre l'accord varie selon les instruments divers, quoique l'on ait adopté le *la* pour base première de l'égalité des gammes dans tous ces instruments ensemble. La flûte, par exemple, n'accorde qu'une de ses notes pour que toutes les autres soient d'accord.

On donne au mot *accord* un deuxième sens. Il désigne alors plusieurs sons qui se font entendre simultanément et dont la réunion est plus ou moins agréable à l'oreille. L'accord qui se forme de la réunion de la tierce, de la quinte et de l'octave s'appelle par excellence l'*accord parfait*, parce que c'est celui qui satisfait le plus l'oreille, le seul qui puisse servir de conclusion à toute espèce de période harmonique et qui donne l'idée de repos. Tous les autres se désignent par l'intervalle le plus caractéristique de leur composition. Ainsi un accord formé de la tierce, de la sixte et de l'octave s'appelle *accord de sixte*, parce que cet intervalle établit la différence qui existe entre cet accord et le parfait. On donne le nom d'*accord de septième* à un accord dissonnant qui est composé de la tierce, de la quinte et de la septième, parce que cet intervalle est celui dont l'effet est le plus remarquable.

C'est dans ce sens du mot *accord* que l'on dit : une suite d'*accords*, des *accords* bien pleins, une musique chargée d'*accords*, des *accords frappés*, *plaqués* ou *arpégés*, selon que toutes leurs cordes parlent d'un seul coup ou comme par effort l'une après l'autre.

Du reste, en cette matière importante, laissons parler un maître, dont bien des maîtres actuels ont reçu les leçons.

[Pour nous l'*accord* est l'assemblage simultané de sons divers, formant un élément de l'harmonie considérée en l'un des instants de sa durée. La connaissance des accords et de leur emploi constitue cette partie de la théorie à laquelle les modernes ont donné le nom d'harmonie, et qui a acquis dans ces derniers temps une étendue extraordinaire, par les nombreux développements qu'a reçus la considération des accords proprement dits, c'est-à-dire de ceux de ces éléments qui sont composés de trois ou d'un plus grand nombre de sons.

En effet, les compositeurs du moyen âge, qui n'écrivaient que pour les voix, réduisaient toute l'harmonie à la considération des intervalles, et même des seuls intervalles naturels. Ils enseignaient d'abord à en former le duo, dans tous

les genres et les espèces du contre-point, et prescrivaient ensuite ce qu'il fallait y ajouter pour former d'abord le trio, puis le quatuor, enfin la composition à tel nombre que ce soit de parties; et par ce procédé ils donnaient indirectement naissance à tous les alliages imaginables de sons simultanés. L'usage introduit vers la fin du seizième et le commencement du dix-septième siècle d'accompagner le chant par les instruments, et surtout par les instruments à touches, le clavecin et l'orgue, porta d'abord les accompagnateurs et força depuis les compositeurs, lorsque cet usage se fut généralisé et qu'il fut devenu en quelque sorte le premier degré de l'art de la composition, à diriger leur attention sur ces alliages, et les accoutuma à considérer comme formée de leurs successions l'harmonie qui jusque alors avait été regardée comme le résultat du concours de plusieurs mélodies.

Nous ne discuterons point ici le mérite des deux méthodes; nous ne chercherons point laquelle des deux fournit à l'art les procédés les plus avantageux. Convaincu que d'après l'importance qu'a acquise la théorie des accords, il devient indispensable d'en donner une notion exacte, nous ferons remarquer avant tout que d'après le seul procédé de leur formation, que nous venons d'indiquer, ces éléments doivent être indéfiniment multipliés et offrir dans leur succession une foule innombrable de combinaisons. C'est ce que démontrent, en effet, le raisonnement et l'expérience. Il n'est point d'alliages de sons ni de succession de ces alliages que la marche bien entendue des parties ne puisse régulièrement amener; et comme il n'y a point de raison légitime pour recevoir et reconnaître les uns, ignorer ou rejeter les autres, la conséquence que l'on doit en tirer est qu'il faut les étudier tous également. Mais, outre que cette étude est impraticable, il faut encore remarquer qu'elle tendrait à écarter celui qui voudrait l'embrasser dans toute son étendue du but véritable que l'on doit se proposer dans toute l'étude de l'art. Il faut donc réduire celle des accords à ce qu'elle a d'utile et de possible, c'est-à-dire indiquer la marche que l'on doit suivre pour avancer dans cette connaissance aussi loin qu'on peut le désirer, et s'arrêter à ce qu'elle a de plus usuel et de l'emploi le plus journalier.

Les accords doivent se considérer sous deux points de vue principaux : celui de leur *structure*, et celui de leur *nature*. Par la structure des accords, j'entends le nombre et l'arrangement des sons dont ils sont composés, et qui fournissent les bases de leur classification; par leur nature j'entends leur qualité harmonique, qui règle les lois de leur emploi.

La structure et la nature des accords sont deux propriétés totalement distinctes et totalement indépendantes; car, ainsi que l'apprend l'examen le plus superficiel, des accords de même nature sont d'une structure tout à fait différente, et réciproquement. Il convient donc d'étudier, au moins en premier lieu, séparément les accords sous chacun de ces points de vue, sauf à les considérer ensuite, s'il y a lieu, sous les deux aspects à la fois.

Structure des accords. Considérés par rapport au nombre et à la disposition de leurs sons, les accords se distinguent d'abord en accords de deux, trois, quatre, cinq, six, sept et peut-être même un plus grand nombre de sons différents.

Les accords de deux sons ne sont autre chose que les intervalles musicaux, qui, par l'union simultanée de leurs termes, fournissent à l'harmonie ses premiers comme ses plus simples éléments.

Les accords de trois ou d'un plus grand nombre de sons, qui sont ce que l'on nomme proprement *accords*, doivent être considérés comme la somme de deux ou d'un plus grand nombre d'intervalles harmoniques superposés. Envisagés quant à l'ordre de leurs sons, ils se distinguent en *directs* et *indirects*. Les accords directs sont ceux dont les sons superposés offrent une série de tierces en procédant du grave à l'aigu. Exemple :

ut mi sol si, etc.

3^{ce}. 3^{ce}. 3^{ce}.

Les accords indirects sont ceux qui offrent toute autre disposition.

Cette distinction est fondée sur ces considérations qu'originairement on n'a dû employer que des accords consonnants; que la tierce, qui est la moindre des consonnances naturelles, est la seule dont la réduplication produise un accord consonnant en intervalles naturels; qu'elle établit entre les sons l'ordonnance la plus simple, la plus facile à saisir, celle des accords les plus usités; qu'on a dû s'accoutumer en conséquence à regarder cette ordonnance comme la plus légitime, et toute autre disposition comme un renversement de celle-ci : ce qui est vrai de fait; car tous les sons du système appartenant à une série de tierces continue ou discontinue, on peut toujours par un renversement convenablement opéré, faire rentrer dans une série de cette espèce toutes les dispositions qui s'en écartent.

D'après toutes ces considérations, on regarde comme accords directs,

1° L'accord consonnant de tierce et quarte;

2° Le même accord surchargé d'un ou de plusieurs autres sons pris dans la série des tierces prolongées jusqu'à la treizième inclusivement conformément à l'ordre suivant :

1	3^{ce}	5^{te}	7^{e}	9^{e}	11^{e}	13^{e}
ut	*mi*	*sol*	*si*	*ré*	*fa*	*la*

En exécutant cette opération, on formera cinq classes d'accords directs distingués par le nombre et le rang de leurs sons. En tout seize accords directs, qui par leurs renversements donneront tous les accords indirects imaginables. On trouvera tous ces renversements en prenant successivement pour base chacune des notes de chacun de ces accords. Dans cette opération chaque genre d'accord direct donnera autant de formes, tant directes qu'indirectes, que l'accord contiendra de sons; c'est-à-dire quatre-vingts formes génériques ou espèces d'accords, tant directs qu'indirects. A présent chacune de ces formes ou espèces comprendra une quantité plus ou moins considérable de sortes et de variétés résultant de la diversité d'espèces des intervalles qui entrent dans la composition de chacune d'elles. Pour en déterminer le nombre on observera que chacune des espèces de chacun de ces intervalles est susceptible de se combiner ou de s'allier avec chacune des espèces des autres intervalles. Or, chaque intervalle ayant quatre espèces, deux naturelles, l'une mineure, l'autre majeure, et deux altérées, l'une diminuée, et l'autre augmentée, il s'ensuit que chaque forme offrira un nombre d'accords égal à la puissance du nombre 4, indiquée par celui des intervalles dont elle est composée; en faisant le calcul sur cette base, on trouvera que le nombre des sortes et variétés renfermées dans les quatre-vingts formes ci-dessus énumérées peut monter à soixante-deux mille, sans compter les modifications que peut y introduire l'octave altérée, que nous n'avons point rangée parmi les éléments de nos opérations et de notre calcul. A la vérité un grand nombre de ces espèces sont impraticables; mais il est très-difficile de faire le départ de celles qui sont admissibles et de celles qui ne le sont pas. Deux procédés se présentent pour arriver à ce but : celui de l'élimination, et celui de la génération des accords. L'un et l'autre sont pénibles; ils ne peuvent produire qu'un résultat incomplet, et leur exposition nous entraînerait bien au delà des limites dans lesquelles la nature de cet ouvrage nous oblige de nous renfermer. Nous nous bornerons à cette seule observation, que tous ces accords n'étant autre chose que celui de tierce et quinte surchargé, comme nous l'avons dit, d'un ou de plusieurs sons additionnels, tous ces ac-

cords doivent offrir en substance cet accord et ses dérivés, plus les intervalles que ces accords forment contre les sons additionnels.

Cet aperçu est suffisant pour prouver ce que nous avons avancé en premier lieu sur la multiplicité indéfinie et en quelque sorte inappréciable des accords, et sur l'inconvénient qu'il y a de s'engager trop avant dans cette recherche, surtout au commencement des études. Heureusement, ainsi que nous l'avons fait voir également, la connaissance minutieuse de cette classe d'éléments n'est pas nécessaire au compositeur, non plus que celle des muscles et des vaisseaux du corps humain ne l'est à l'opérateur, ni celle des astres du dernier ordre à l'observateur. Le compositeur parvient à son but par d'autres moyens, et l'accompagnateur même, à qui cette connaissance semble le plus nécessaire, n'a besoin que de connaître les accords les plus simples et les plus usités. C'est là où conduit directement l'étude de la nature de ces éléments.

Nature des accords. La nature ou qualité harmonique des accords dérive de celle des intervalles qui entrent dans leur compostion. On peut établir comme principe fondamental de cette théorie que tout accord est caractérisé harmoniquement par l'intervalle de plus intense harmonie qu'il renferme. D'après ce principe, qu'il nous est impossible de développer ici, les accords se diviseront d'abord en deux grandes classes, les accords *consonnants* et les accords *dissonnants*. Les premiers sont ceux qui ne renferment que des intervalles agréables à l'oreille, et capables de s'employer sans préparation; les autres sont ceux qui renferment des intervalles désagréables et soumis à la préparation.

Les premiers se divisent en deux genres : les *accords consonnants* proprement dits, ou *consonnants absolus*, et les *accords quasi-consonnants* ou *consonnants relatifs*. Les accords consonnants absolus sont ceux qui sont consonnants dans quelques positions qu'ils soient placés; les accords consonnants relatifs sont ceux qui, sous une forme généralement dissonnante, deviennent consonnants par position et jouissent du principal privilége des accords consonnants, celui de pouvoir être amenés sans préparation.

Les accords consonnants absolus se divisent de nouveau en accords consonnants *libres*, et en accords consonnants *obligés* ou *appellatifs*. Les premiers sont ceux dont aucun terme n'appelle aucun autre son, et qui peuvent en conséquence marcher librement; les autres sont ceux dont quelqu'un des termes appelle généralement, et sauf exception, quelque autre son, et ont en conséquence une marche obligée, que l'on nomme *résolution*.

Tous les accords consonnants relatifs ou accords quasi-consonnants sont généralement appellatifs.

D'après ces bases, et en réglant tout le dénombrement de ces accords, d'après leur structure, on formera des accords consonnants ou quasi-consonnants tant directs que dérivés le tableau suivant :

Accords de trois sons.

Accord de 3^{ce} majeure et 5te majeure.
Accord de 3^{ce} mineure et 5te majeure.
Accord de 3^{ce} mineure et 5te mineure.
Accord de 3^{ce} diminuée et 5te mineure.

Accords de quatre sons.

Accord de 7^{e} de dominante, 3^{ce} maj., 5te maj., 7^{e} min.
Accord de 7^{e} de dominante, 3^{ce} maj., 5te min., 7^{e} min.
Accord de 7^{e} mineure de sensible.
Accord de 7^{e} diminuée avec 3^{ce} mineure.
Accord de 7^{e} diminuée avec 3^{ce} diminuée.

Accords de cinq sons.

Accord de 9^{e} maj. de dominante avec 3^{ce} et 5te maj.
Accord de 9^{e} min. de dominante avec 3^{ce} et 5te maj.
Accord de 9^{e} min. de dominante avec 3^{ce} et 5te min.

Autrement, douze accords directs susceptibles de se réduire à six, même à trois, même à deux; savoir, en premier lieu immédiatement :

Deux accords de quinte majeure avec tierce, l'un avec tierce majeure, l'autre avec tierce mineure, selon le degré de l'échelle qui les supporte, ci. 2
Deux de quinte mineure avec tierce, l'un avec tierce mineure, l'autre avec tierce diminuée selon le mode, ci. 2
Deux de 7^{e} mineure (de dominante) avec tierce majeure et quinte, l'un avec quinte majeure, l'autre avec quinte mineure, selon le mode, ci. 2
Total. 6

En second lieu, par substitution :

Trois de 7^{e} de sensible, mineure, ou diminuée, selon le mode, par substitution opérée sur la sixte du premier dérivé de la 7^{e} de dominante, ci. 3
Enfin trois de 9^{e} de dominante majeure ou mineure, selon le mode, par substitution opérée sur l'octave dans l'accord direct, ci. 3
Ensemble. 6
Total. 12

Tels sont, sauf les observations relatives à leur disposition et leur collocation, les accords que l'on peut regarder comme consonnants ou quasi-consonnants, soit libres, soit appellatifs, ceux qui forment la base de l'harmonie, ceux dont il importe de connaître l'essence, le régime et l'emploi; tous les autres sont accidentels, et sont le résultat de la marche des parties, objet le seul véritablement important et le seul digne de toute l'attention et de toute l'application du compositeur. A. Choron].

ACCORDÉON. Ce petit instrument de musique, inventé en Allemagne, a obtenu depuis quelques années une certaine vogue. Il se compose de petits soufflets d'orgue superposés; en les tirant ou en les poussant, on produit alternativement les diverses notes. Dans cet instrument, les sons résultent des vibrations de petites lames métalliques fixées par une de leurs extrémités devant des ouvertures qu'elles recouvrent intérieurement. Ces vibrations sont produites par le passage de l'air à travers ces ouvertures lorsqu'on les découvre au moyen de touches, et que l'on tire ou que l'on pousse le soufflet, de façon que l'air entre ou sorte en agitant les lames. Pour jouer de cet instrument on le tient du côté du soufflet de la main gauche, tandis que la droite agit sur les touches en amenant ou repoussant en même temps la caisse sur le soufflet, c'est-à-dire en s'éloignant ou se rapprochant de la main gauche. On construit suivant le même système des instruments plus grands, où le soufflet est manœuvré à l'aide d'une pédale, et dont le clavier ressemble à celui du piano : ceux-ci prennent le nom d'*orgues expressives*.

ACCORDEUR, celui qui s'occupe d'accorder certains instruments, comme le piano, l'orgue, etc. Les accordeurs sont presque toujours des facteurs d'instruments; du moins la structure et le mécanisme des instruments doivent-ils leur être aussi familiers que les principes de l'acoustique. Comme la justesse de l'organe est la condition principale d'un bon accordage, il n'est pas rare de voir des accordeurs chez qui cette qualité, par son haut degré de perfection, tient lieu de toute méthode et de toute science. On a imaginé différents instruments pour remplacer les accordeurs. L'un, qui porte le même nom, est composé de douze diapasons d'acier disposés sur une planche sonore, et donnant avec justesse les douze demi-tons de la gamme. Un autre instrument, plus simple, est le *monocorde*, planchette de sapin sur laquelle sont fixés aux deux bouts deux sillets égaux portant une corde sonore et tendue parallèlement à la planchette, avec un chevalet mobile qui allonge et accourcit la corde à volonté. Des lignes transversales,

calculées de manière à faire produire à la corde les douze demi-tons de la gamme, sont tracées sur la planchette. On amène dessus le chevalet mobile, et en faisant résonner la corde on peut mettre son piano d'accord. — On sait que pour accorder un piano il faut, à l'aide d'une clef carrée, nommée *accordoir*, agissant sur une cheville sur laquelle la corde est enroulée, donner à la corde le degré de tension convenable. Les accordeurs remplacent aussi les cordes que l'oxydation ou une trop grande tension viennent à faire casser dans l'instrument.

ACCORDS (Étienne TABOUROT, dit *le Seigneur des*) est l'auteur d'un livre singulier, qui prouve à quel point régnait de son temps non pas la liberté, mais l'extrême licence de la presse. Né à Dijon, en 1547, reçu avocat au parlement créé dans cette ville lors de la réunion du duché de Bourgogne à la France, il fut ensuite nommé procureur du roi près le bailliage. Il n'avait encore que dix-huit ans lorsqu'il composa cet ouvrage, chargé des gravelures les plus indécentes. Il y ajouta, vers l'âge de trente-cinq ans, des chapitres plus sérieux, et le fit paraître sous ce titre : *Bigarrures et touches du seigneur des Accords, suivies des Apophthegmes du sieur Pierre Gaulard et des Escraignes Dijonnaises*. On a joint au texte des gravures en bois plus obscènes encore, et dont nous ne pourrions pas même citer l'intitulé bizarre. On remarque dans ce livre des échantillons curieux de la littérature favorite du temps, des anagrammes, des acrostiches, des rébus de Picardie, des antistrophes, des vers à écho, des vers rétrogrades, *lettrisés*, rapportés, etc. Beaucoup de nos auteurs modernes ont emprunté, sans aucunement s'en vanter, plusieurs facéties du seigneur des Accords. Les *Escraignes Dijonnaises* sont un recueil de contes fort gais, mais décents pour la plupart, racontés dans les veillées, sous les anciennes cabanes ou chaumières du pays, qu'on appelait *escraignes*. Les jeunes garçons, les jeunes filles, la tante Jeanne et la petite Jeanneton, sa nièce, y débitent à l'envi des histoires facétieuses, et quelquefois des anecdotes touchantes. — Les prétendus Apophthegmes de Pierre Gaulard ont pu fournir quelques données à la célèbre chanson de M. de la Palisse, si toutefois cette chanson n'a pas l'antériorité de date. Étienne Tabourot mourut en 1590, à l'âge de quarante-cinq ans, après avoir tenu, comme avocat et comme magistrat, une conduite plus régulière et plus digne qu'on ne serait tenté de le supposer à la lecture des œuvres du seigneur des Accords. Breton.

ACCORES, pièces de bois qui servent à étayer les navires en construction. — On appelle aussi, en marine, *côte accore* ou *écore* une côte escarpée, taillée à pic. Les *accores d'un banc* sont les approches de ce banc, les endroits où il commence à s'élever.

ACCOUCHEMENT. C'est ainsi que l'on désigne habituellement l'acte par lequel un enfant est mis au monde. On distingue l'accouchement en *naturel*, quand il est opéré par les seules forces de la nature, et en *artificiel*, quand il ne peut se terminer que par le secours de l'art. L'accouchement *prématuré* est celui qui a lieu du sixième au neuvième mois de la grossesse; l'accouchement *tardif* est celui qui s'effectue à un terme plus éloigné que la fin du neuvième mois. Enfin on appelle *avortement* la naissance d'un enfant âgé de moins de six mois. L'accouchement naturel est le plus fréquent. D'après des relevés faits à la Maternité de Paris et autres lieux, il résulte que sur quatre-vingt-trois accouchements environ, un seul réclame l'intervention de la chirurgie.

La parturition ne s'opère communément qu'au neuvième mois révolu de la grossesse; mais ce n'est point une loi à qui la nature soit si invariablement soumise qu'elle ne puisse s'en écarter quelquefois. Il n'est pas très-rare, en effet, de voir des enfants parfaitement bien conformés venir au monde naturellement, sans le moindre accident, tantôt avant la fin du neuvième mois, tantôt après. Ces cas exceptionnels ne détruisent pas le principe. Dans les cas les plus ordinaires, lorsque aucun accident ne vient troubler la marche de la grossesse, le fœtus n'est expulsé de la matrice que lorsque son organisation est assez avancée pour qu'il puisse vivre de sa vie propre, indépendamment de celle de la mère; or cela a lieu presque toujours à la fin du neuvième mois.

Les anciens avaient singulièrement multiplié le nombre des positions dans lesquelles l'enfant peut se présenter au détroit supérieur du bassin; mais l'expérience a démontré que beaucoup d'entre elles, bien que possibles, ne se sont pourtant jamais rencontrées dans la pratique. Sur un total de 21,723 accouchements observés à la Maternité, M. Dugès a constaté que l'enfant s'est présenté, par le vertex, 20,698 fois; par le siége, 804 fois; par la face, 103 fois; par l'épaule droite, 65 fois; par l'épaule gauche, 53 fois. Il est fort remarquable que ce tableau ne renferme aucune présentation des pieds ni des genoux, dont l'existence réelle ne peut cependant être douteuse : ce fait prouve seulement leur extrême rareté.

Avant d'aborder la description du *travail de l'enfantement* lui-même, observons que dans le dernier mois de la grossesse la matrice, qui occupait déjà l'épigastre, s'abaisse au-dessous de cette région. Les femmes disent alors que leur ventre *est tombé*. Dès ce moment elles se sentent plus légères, leurs fonctions digestives et respiratoires deviennent en même temps plus faciles. Assez souvent elles éprouvent un sentiment de pesanteur vers le rectum et la vessie, des envies fréquentes d'uriner et quelquefois une constipation opiniâtre. Les organes génitaux commencent à être plus humides; enfin arrive le terme de la gestation, et le travail se déclare. A son début la femme n'éprouve, en général, qu'une sorte de malaise accompagné de douleurs sourdes presque inaperçues, très-courtes et éloignées les unes des autres, vulgairement appelées *mouches*. Mais les douleurs deviennent de plus en plus sensibles, plus longues et plus rapprochées; en même temps elles se manifestent d'une manière tellement caractéristique, qu'il n'est plus permis de méconnaître leur nature. L'abdomen se resserre et l'utérus se durcit; l'orifice de la matrice, déjà un peu entr'ouvert, se rétrécit, pendant que sa circonférence, auparavant très-ramollie, acquiert une roideur très-notable; les membranes, fortement tendues, appuient contre cet orifice, peuvent même commencer à s'y engager et contribuer ainsi à sa dilatation d'une manière toute passive à la vérité, mais incontestable. Après une courte durée, l'abdomen et l'utérus reprennent chacun leur volume et leur consistance ordinaires; les bords de l'orifice redeviennent souples; à la tension des membranes succède leur relâchement primitif; la douleur est passée. Celle-ci est suivie d'un calme plus ou moins parfait jusqu'à ce qu'une nouvelle douleur vienne reproduire les mêmes phénomènes. A force de se répéter, ces douleurs finissent par opérer graduellement la dilatation complète de l'orifice utérin. C'est là que se termine ce qu'on nomme dans les écoles le *premier temps du travail*, et que commence l'ensemble des phénomènes qui constituent le *deuxième temps*.

Ici tous les symptômes que nous venons de faire connaître s'élèvent à un plus haut degré d'intensité; l'agitation redouble, le pouls devient plus fréquent, la chaleur augmente, la soif se déclare, le visage s'anime; il survient quelquefois des vomissements; des glaires sanguinolentes s'écoulent par la vulve, on dit alors que la femme *marque*. Nous devons faire observer que cet écoulement peut survenir bien plus tôt. Une sueur abondante a lieu, principalement vers les parties supérieures du corps; car pendant que sa figure et sa poitrine sont pour ainsi dire inondées, la mère se plaint souvent d'avoir froid aux extrémités inférieures. Dans l'intervalle des douleurs, elle éprouve une propension irrésistible au sommeil; mais à peine commence-t-elle à goûter les douceurs du repos, qu'une nouvelle douleur lui ramène ses angoisses.

C'est surtout à cette époque du travail que l'on observe alternativement une douleur plus forte et une plus faible. Des crampes parcourent souvent les cuisses, les fesses, etc. Bientôt les membranes qui insensiblement s'étaient engagées dans l'orifice à travers lequel elles formaient une saillie qu'on appelle *poche des eaux*, ces membranes, disons-nous, ne peuvent résister plus longtemps aux efforts des contractions utérines, se rompent brusquement pendant une douleur, et le liquide qu'elles renferment s'élance au dehors avec impétuosité, quelquefois même avec une espèce de bruissement. La tête de l'enfant s'applique aussitôt sur l'orifice devenu entièrement libre par la rupture des membranes ; elle s'avance par degrés à chaque nouvelle douleur ; elle franchit le détroit supérieur, plonge dans l'excavation pelvienne, et se trouve enfin tout entière dans le vagin, qui a subi pour cela une dilatation considérable. Parvenue à ce point, la tête, pendant la douleur, pousse au-devant d'elle, sous forme d'une grosse tumeur arrondie, le plancher inférieur du bassin, plus connu sous le nom de *périnée*. Après la contraction, ce dernier, en vertu de son élasticité, reprend sa position habituelle et se rapproche du détroit supérieur : une autre contraction vient encore le repousser ; de telle sorte que pendant un temps variable le périnée se trouve soumis à une véritable oscillation. Mais la fin du travail approche; la vulve se dilate graduellement; les grandes lèvres seulement, et non les petites, s'effacent en entier; le périnée est très-aminci et distendu ; si le rectum contient des matières fécales, elles sont rendues involontairement ; les contractions redoublent de fréquence et d'énergie, la femme, saisissant de ses mains tout ce qui peut lui fournir un appui, se livre à des efforts inouïs, et pousse des cris déchirants; enfin une dernière douleur, la plus poignante de toutes, opère la sortie de la tête. Quel soulagement pour la mère ! et pourtant elle éprouve encore de l'anxiété : le tronc n'est pas dégagé ; mais tout à coup une faible douleur survient, qui chasse l'enfant en totalité. L'accouchement est terminé. La femme jouit ordinairement d'un bien-être délicieux, qui déjà lui fait oublier toutes ses souffrances ; dix, vingt, trente minutes, plus ou moins, après la sortie de l'enfant, apparaissent quelques nouvelles contractions, peu violentes, qui déterminent l'expulsion de *l'arrière-faix ;* la femme est *délivrée*.

Mais tout ne va pas toujours aussi bien : quelques fois l'enfant se présente dans une position défavorable; d'autres fois il y a une disproportion flagrante entre le volume de l'enfant et les parties qu'il doit traverser. Alors l'art vient au secours de la nature : tantôt on change la direction vicieuse ; tantôt, à l'aide d'instruments appropriés, on amène au dehors le fœtus entier (*voyez* Forceps), ou même, dans quelques cas, devenus plus rares aujourd'hui, on l'extrait par portions des entrailles de la mère; tantôt on agrandit le chemin par des incisions méthodiques, qui évitent des dilacérations dangereuses ; tantôt enfin on ouvre à l'enfant une issue sanglante à travers les flancs maternels. *Voyez* Césarienne (Opération).

Des douleurs périodiques, appelées *tranchées*, peuvent se continuer pendant un ou deux jours, et même au delà. La matrice, qui immédiatement après l'accouchement était descendue sous forme d'un globe dur dans la région hypogastrique, diminue successivement de volume, et enfin s'enfonce tout entière dans l'excavation du bassin; les parois abdominales, que la grossesse avait fort distendues, reviennent sur elles-mêmes, en conservant toutefois une certaine flaccidité ; presque toujours il reste aussi sur cette partie du corps des *vergetures* ou *éraillures* blanchâtres. Pendant plusieurs jours il s'écoule par les organes sexuels des matières liquides, qu'on nomme *lochies* ou *vidanges ;* c'est d'abord du sang pur et sans odeur, mais ces matières ne tardent pas à devenir d'un fétidité repoussante. Cet écoulement diminue peu à peu, et disparaît ordinairement dans la première quinzaine; quelquefois il ne cesse qu'au retour des règles, qui, comme on sait, n'apparaissent guère qu'un mois ou six semaines après l'accouchement. Chez les femmes qui nourrissent les lochies sont toujours moins abondantes; le plus souvent aussi ces dernières ne sont pas réglées pendant tout le cours de la lactation. Quarante-huit heures environ après l'accouchement surviennent les symptômes de la *fièvre de lait ;* chaleur, sécheresse de la peau, soif vive, plénitude et fréquence du pouls ; l'écoulement des lochies devient nul ou presque nul ; les mamelles se gonflent, se durcissent et sont le siége d'une très-grande sensibilité. Après une durée de vingt-quatre heures, cette fièvre se termine assez ordinairement par des sueurs abondantes; les lochies reparaissent, une matière laiteuse s'écoule par les mamelons, et les seins se dégorgent. Lorsque la mère allaite son enfant, les symptômes de la fièvre de lait sont toujours moins intenses que lorsqu'elle se dispense de cette noble fonction.

Au commencement du travail on doit prescrire à la femme un repos et une diète modérés; de l'eau sucrée et des bouillons suffiront au besoin. On se gardera bien de lui permettre l'usage du vin chaud, de l'eau-de-vie et autres boissons stimulantes, trop souvent employées par un vulgaire ignorant. Dans sa chambre il ne faudra retenir que les gens essentiellement nécessaires; tous les inutiles seront priés de se retirer. Il importe que parmi les personnes qui entourent la femme en couche il n'y en ait aucune qui lui déplaise; car cette circonstance peut influencer le travail. On ne doit pas négliger de faire administrer un lavement pour vider le rectum. Le moment est venu de préparer ce qu'on appelle le *lit de misère*. En France on se sert généralement d'un lit de sangle, dont on appuie l'une des extrémités contre le mur, c'est celle où doit correspondre la tête. A l'autre extrémité, on fixe souvent une traverse de bois, sur laquelle les pieds trouvent au besoin un point d'appui très-utile; les côtés doivent être libres, de manière qu'on puisse circuler tout autour. On le garnit d'un matelas un peu dur qui, par précaution, est couvert d'une toile cirée. Comme il faut absolument que le bassin soit élevé à une certaine hauteur, afin que l'accoucheur puisse agir librement sur la vulve et sur le périnée, on est dans l'usage de faire au matelas un pli transversal; par ce moyen on obtient un bourrelet sur lequel le siége de la femme doit reposer. Ce lit est garni en outre de plusieurs oreillers pour maintenir la tête et la poitrine convenablement élevées, d'une paire de draps et de couvertures suivant la saison. Il ne faut pas oublier de tenir prêts d'avance de bons ciseaux pour couper le cordon, du fil ciré pour faire la ligature, de l'huile ou du beurre frais pour pratiquer le toucher, etc. Si les douleurs sont faibles, il convient de frictionner modérément le ventre au début de chaque contraction ; on pourra aussi ordonner à la malade de faire quelques tours dans l'appartement, si ses forces le permettent. Quelquefois elle éprouve de violents maux de tête, la face est rouge, des mouvements convulsifs se déclarent : en pareil cas, il faut pratiquer une saignée, surtout lorsqu'on a affaire à une constitution forte et pléthorique. Si l'on observe une grande rigidité au col de la matrice, ou aux parties externes de la génération, les bains entiers, les demi-bains, les fumigations de vapeur aqueuse dirigée vers la vulve, peuvent être très-utiles. L'hémorragie utérine (*perte*) qui survient quelquefois pendant le travail exige des soins particuliers. Aussitôt que les eaux de l'amnios se sont échappées, par suite de la rupture des membranes, il faut pratiquer le toucher pour s'assurer de la position de l'enfant ; c'est sans contredit le moment le plus favorable pour la reconnaître. Après avoir acquis la certitude qu'il se présente bien, quelques accoucheurs conseillent à la femme d'aider ses douleurs par des efforts volontaires ; mais elle est si naturellement excitée à *pousser*, qu'elle pousse en quelque sorte malgré elle. On sait d'ailleurs d'une manière bien positive que la matrice, ainsi que le cœur, le foie et

beaucoup d'autres organes, se trouve tout à fait hors de l'influence de la volonté : par conséquent de tels conseils deviennent au moins superflus. Il arrive trop souvent qu'après avoir marché régulièrement, les douleurs s'affaiblissent ou même s'arrêtent complétement; c'est surtout dans ce cas que l'on conseille l'usage du *seigle ergoté*, dans l'intention de les ranimer. L'action du seigle ergoté sur la matrice, contestée par quelques-uns, est pour nous une vérité démontrée; mais nous avons bien remarqué que les douleurs ainsi obtenues diffèrent essentiellement de celles que la nature seule produit : au lieu d'être périodiques comme celles-ci, elles sont, pour ainsi dire, continues; l'utérus se trouve dans une contraction permanente, qui ne laisse aucun repos à la femme. Il n'est pas douteux qu'un tel état de choses ne puisse devenir très-dangereux pour l'enfant. Quoi qu'il en soit, on administre cette substance en poudre, à la dose de quinze à vingt grains, qu'on délaye dans un peu d'eau sucrée; si une première dose ne réveille pas les douleurs, on peut la répéter jusqu'à deux ou trois fois, au plus, en mettant un quart d'heure d'intervalle entre chaque prise. Dès que la tête commence à faire bomber le périnée et à le distendre, il est indispensable, pour prévenir sa déchirure, de soutenir cette partie avec la paume de la main, que l'on glisse sous la cuisse de la mère. Lorsqu'elle est sortie, si le tronc de l'enfant tarde à se dégager, il sera facile d'en opérer l'extraction en introduisant un ou deux doigts en crochet dans le creux des aisselles. La rupture des membranes a lieu quelquefois de très-bonne heure, bien avant la dilatation complète de l'orifice utérin; c'est toujours une circonstance fâcheuse, en ce qu'elle prolonge la durée du travail. Lorsque le *délivre* se fait trop longtemps attendre, on doit l'extraire artificiellement. Si des tractions modérées, pratiquées sur le cordon, ne peuvent point l'amener au dehors, il faut les cesser et attendre. La délivrance terminée, on doit remplacer aussitôt par des linges secs ceux sur lesquels la femme repose, et que le sang a salis. Après lui avoir laissé quelques moments de repos, on fait sa toilette, et on la transporte dans son lit ordinaire; on lave les organes génitaux externes avec une éponge fine ou avec un linge imbibé d'eau tiède ; une bande de ventre doit être appliquée et médiocrement serrée ; elle se compose ordinairement d'une serviette pliée en trois.

A Paris on prescrit d'habitude à la nouvelle accouchée une légère infusion de tilleul et de feuilles d'oranger pour boisson. On pourrait, avec le même avantage, prescrire toute autre tisane, celle d'orge, par exemple. Quand la mère n'allaite point, elle doit se contenter le premier jour de quelques bouillons pour toute nourriture; le lendemain on peut lui accorder des crèmes de riz, des potages; mais aussitôt que la fièvre de lait se déclare, il faut la tenir à une diète absolue. En ce moment aussi on cesse la première tisane, qui est remplacée, d'une manière tout à fait banale, par l'infusion de pervenche et de racine de canne. Les femmes croient que celle-ci a la propriété de *faire passer le lait*. Mais cette propriété n'appartient pas plus à la pervenche et à la canne qu'à la bourrache ou à la violette, et tant d'autres encore, que l'on peut administrer tout aussi bien qu'elles et avec les mêmes résultats. On couvre les seins avec un linge ouaté, ou simplement avec une serviette pliée en plusieurs doubles, légèrement chauffée, et qu'il convient de renouveler de temps en temps. Après la disparition de la fièvre, on permet à l'accouchée de se lever, d'abord uniquement pour faire son lit; le lendemain elle pourra rester quelques heures assise sur un fauteuil. Successivement on augmente la quantité de sa nourriture; en un mot, elle doit être traitée de telle manière que vers le huitième ou le neuvième jour, elle soit à peu près revenue à son régime habituel. Quand la femme nourrit, elle a besoin d'une alimentation plus forte. Pendant les suites de couches, il faut tenir la mère chaudement; car le froid est un de ses plus dangereux ennemis; mais ce n'est pas une raison de l'écraser, pour ainsi dire, sous le poids des couvertures; il est même indispensable, surtout en été, de renouveler l'air de sa chambre, au moins une ou deux fois par jour, en ayant d'ailleurs la précaution de fermer les rideaux du lit pendant que les fenêtres resteront ouvertes. Beaucoup de femmes sont dans l'usage pour leur première sortie d'aller à l'église, offrir à Dieu leurs remerciements; malheureusement la fraîcheur et l'humidité qui règnent dans ces temples peuvent être très-préjudiciables aux nouvelles accouchées.

A peine au dehors, l'enfant agite ses membres, pousse des cris, et le premier soin qu'il exige c'est la section et la ligature du cordon ombilical. On pratique généralement cette dernière à un ou deux travers de doigt du nombril avec un fil ciré. Presque toujours on se contente de le lier par le bout qui tient à l'enfant; mais s'il existait encore un deuxième fœtus dans la matrice, il serait prudent de lier aussi le cordon du côté de la mère. Quelquefois le fœtus vient au monde enveloppé dans les membranes. On dit alors qu'il est *né coiffé*. En pareil cas, il est évident qu'étant dans l'impossibilité de respirer, sa vie serait fortement compromise si un tel état se prolongeait; on se hâtera donc de déchirer ces enveloppes à l'aide des ongles ou de ciseaux. On lave le nouveau-né à l'eau tiède en hiver, à l'eau froide en été, afin d'enlever la matière grasse dont son corps est presque toujours recouvert. Pour enlever plus facilement cette matière, on peut oindre la peau avec du beurre frais et frotter ensuite légèrement avec un linge ou une éponge. Cette opération terminée, on essuie l'enfant; on enveloppe le cordon d'une petite compresse, et au moyen d'un bandage de corps, on le maintient relevé et appliqué sur le côté gauche du ventre. On n'oubliera pas d'examiner si l'enfant ne présente aucun vice de conformation; c'est surtout l'anus, les organes génitaux et la bouche qu'il importe de vérifier avec la plus rigoureuse attention. Après cela on procède à l'*emmaillottement*, dont les détails sont trop connus pour nous y arrêter. Enfin, on couche le nouveau-né sur le côté, pour qu'il puisse rendre plus aisément les glaires qu'il a dans la bouche : sans cela elles pourraient tomber dans le larynx, et déterminer quelques accidents. Tels sont les premiers soins que réclame l'enfant quand il arrive en bonne santé; malheureusement les choses ne se passent pas toujours ainsi : il naît quelquefois dans un état de pâleur, de faiblesse et de flaccidité extrême; il est presque froid, il ne crie pas; il respire à peine ou pas du tout. On doit alors chercher à le rappeler à la vie par des frictions sèches, ou animées avec du vin chaud, de l'eau de vie, pratiquées sur la poitrine, sur le dos, à la plante des pieds ou à la paume des mains et devant un bon feu; on pourra le plonger dans un bain d'eau chaude mêlée de vin ou d'eau de vie, approcher de son nez un linge imbibé de vinaigre, un flacon d'éther, etc. L'accoucheur examinera la bouche de l'enfant; si elle contient des glaires, il les retirera promptement avec le doigt ou mieux avec la barbe d'une plume. Enfin on soufflera sur la bouche. Dans d'autres circonstances l'enfant vient au monde avec des symptômes tout différents : le corps est rouge, la face boursouflée et d'une teinte violacée; ses membres peuvent être roides ou convulsés. Dans cet état il ne crie pas, non plus que dans le premier. La respiration est également faible ou nulle. En pareil cas il convient de couper promptement le cordon et de laisser s'écouler la quantité du sang que l'on jugera nécessaire pour remédier à cet accident pléthorique. Nous avons dit que la tête étant au dehors des parties génitales il pouvait se faire que le tronc fût encore au dedans. La première chose que doit faire ici l'accoucheur, c'est de s'assurer si le cordon n'est pas entortillé autour du cou; si cela a lieu, il s'empressera de le couper, surtout lorsqu'il serre le cou assez fortement pour enrayer la circulation veineuse; cette espèce d'étrangle-

ment, s'il n'était promptement détruit, entraînerait la mort de l'enfant, qui succomberait avec tous les symptômes de l'apoplexie; mais lorsque le cordon, quoique entortillé autour du cou, ne le comprime pas assez pour gêner la circulation, il est inutile d'en faire la section, à moins que le nouveau-né n'apparaisse avec des signes évidents de congestion cérébrale. Après la chute du cordon, on lave la petite ulcération superficielle qui en résulte, et on la couvre d'un linge légèrement enduit de cérat. Cette chute a lieu d'ordinaire du quatrième au huitième jour.

Quelques heures après l'accouchement, lorsqu'elle est déjà un peu reposée de ses fatigues, la mère doit présenter le sein à l'enfant, sans attendre pour cela que la fièvre de lait soit venue, comme le font très-mal à propos beaucoup de femmes. Le premier lait, appelé *colostrum*, est séreux et quelquefois d'un goût assez désagréable pour que le nouveau-né refuse de le prendre ; mais il ne tarde pas à devenir plus consistant et plus sucré. Le colostrum a d'ailleurs une propriété incontestable, c'est de favoriser l'issue des matières renfermées dans les intestins. Ces dernières, qui, par leur couleur et leur consistance, ont quelque analogie avec de la gelée de groseille foncée, constituent ce qu'on nomme le *méconium*. Nous aurions encore à parler de l'*allaitement*, du *choix d'une nourrice*; mais ces deux questions seront traitées chacune dans un article spécial.

Pour l'histoire de l'art des accouchements, *voyez* OBSTÉTRIQUE. Dr BADAROUX.

ACCOUCHEUR, ACCOUCHEUSE. On donne ce nom aux personnes qui se livrent à l'art des accouchements. En France cet art est exercé par des *médecins accoucheurs* et des *sages-femmes*. Ces dernières sont préférées par les personnes peu aisées, parce qu'elles se contentent d'honoraires moins considérables. Nul ne peut pratiquer l'art des accouchements sans avoir été examiné et reçu dans les formes déterminées par la loi du 19 ventôse an XI, ni sans être porteur d'un diplôme et inscrit sur les listes dressées en vertu des articles 25, 26 et 34 de cette loi, à peine d'une amende de 1,000 fr. pour ceux qui prennent le titre de docteur, de 500 fr. pour ceux qui se qualifient officiers de santé, de 100 fr. pour les prétendues sages-femmes. Cette amende est payée au profit des hospices.

L'art des accouchements exige des connaissances particulières, que l'on peut acquérir surtout dans les écoles d'accouchement, parmi lesquelles nous citerons l'hospice de la Maternité à Paris. Outre les connaissances nécessaires, une discrétion à toute épreuve, une grande pureté de mœurs, de la décence et de l'aménité dans les manières, de la sensibilité, de la patience, sont des qualités indispensables aux personnes qui se livrent à la pratique des accouchements; une fermeté inébranlable, une probité sévère et une grande sagacité leur sont nécessaires dans les cas où l'on chercherait à obtenir d'elles des choses que le devoir et l'honneur leur défendent d'accorder, et dans ceux où elles sont appelées à éclairer la justice. La plupart du temps, le rôle de l'accoucheur est celui d'un spectateur dont la présence inspire la confiance et le courage à la patiente, et qui est capable de porter secours au moment du besoin. Souvent il a à lutter contre des erreurs et des préjugés plus ou moins dangereux, plus ou moins ridicules; mais il saura exercer ses fonctions sans trouble, sans bruit et sans charlatanisme. Employant avec discernement les moyens que l'art met à sa disposition, il attendra pour en venir à des ressources extrêmes que celles de la nature soient véritablement insuffisantes.

La loi impose à l'accoucheur ou à la sage-femme de faire la déclaration de la naissance de l'enfant qu'ils ont reçu dans les cas où le père est absent ou non déclaré.

ACCOUER. C'est, à la chasse, couper un jarret de derrière au cerf aux abois ou l'*esjarreter*, afin de le mettre bas. Si ses andouillers sont déjà durs, on ne doit pas l'accouer, mais le *servir*, c'est-à-dire lui envoyer une balle avec le fusil.

ACCOUPLEMENT (du latin *ad*, à, *copulare*, joindre), union deux à deux. Ce mot est surtout employé pour désigner la jonction du mâle et de la femelle dans l'acte de la génération. L'accouplement est particulier aux animaux, sans être commun à tous, plusieurs de ceux qui sont situés aux derniers degrés de l'échelle zoologique offrant un autre mode de reproduction. L'attrait d'une volupté irrésistible invite à l'exercice de la fonction génitale. L'homme a cet avantage sur les animaux, que non-seulement le plaisir de l'amour paraît pour lui plus vif et plus durable, mais que seul il a la prérogative de pouvoir s'approcher en tout temps de sa compagne, et de la féconder sous toutes les latitudes et dans toutes les saisons, tandis que les animaux ne s'accouplent qu'à certaines époques de l'année, et perdent souvent dans des climats qui leur sont étrangers la faculté de se reproduire. La durée de l'accouplement est très-variable. Spallanzani, dans ses belles expériences sur la génération, a vu le mâle de la grenouille rester sur sa femelle quatre, huit et dix jours consécutifs. L'exemple de ces fécondations prouve aussi que l'intromission n'a pas toujours lieu. C'est au dehors, et à mesure qu'ils sortent des organes sexuels de la femelle, que le mâle répand sur les œufs la liqueur séminale. En général, l'accouplement ne s'opère qu'entre individus de même espèce, circonstance précieuse aux naturalistes pour distinguer des races séparées seulement par des caractères équivoques. Quand le contraire arrive, ou la copulation est inféconde, ou le produit, comme on l'observe pour les mulets, est condamné à la stérilité. Dr DELASIAUVE.

ACCOURSE. On appelle ainsi les trois passages qu'on laisse à fond de cale dans un vaisseau, et qui sont distribués dans toute la longueur, un au milieu et un sur chaque côté, de manière à ce qu'on puisse se transporter d'une extrémité à l'autre, de la poupe à la proue, et parcourir tout le bordage intérieur. — En architecture le mot *accourse* s'entend d'une galerie extérieure qui sert à établir des communications entre plusieurs appartements.

ACCRA ou ANKRAM, petit royaume de la Nigritie maritime sur la Côte d'Or. Il est divisé en trois districts gouvernés par des chefs différents qui reconnaissent l'autorité du roi d'Aquapim, lui-même tributaire des Aschantis. Le royaume d'Accra est fertile; il renferme des mines. Ses habitants sont industrieux et portés au commerce. Sa capitale, Accra, est une place maritime où se trouvent plusieurs maisons européennes. Son port est situé au fond d'une baie sûre. On trouve sur la côte d'Accra le fort anglais de James, le fort hollandais de Crèvecœur et le fort de Christianborg, chef-lieu des établissements danois sur la côte occidentale d'Afrique. L. L.

ACCRÉDITER (du latin *accredere*, croire, se fier à). Les États étrangers délivrent aux ambassadeurs qu'ils veulent faire admettre auprès d'un autre État ou d'une autre cour des lettres de créance : c'est ce que l'on nomme *accréditer*. — Cette expression est employée aussi dans le commerce lorsqu'un négociant offre sa garantie pour une somme, déterminée ou non, en faveur d'une personne, d'une maison de commerce et de toute autre entreprise. On *accrédite* un commissionnaire auprès d'une maison de banque pour une somme équivalente aux marchandises qu'il est chargé d'acheter.

ACCRÉTION. *Voyez* CROISSANCE.

ACCROISSEMENT (du latin *accrementum*, fait de *ad* augmentatif, et *crescere*, croître). En algèbre on entend par *calcul des accroissements* celui où l'on considère les rapports des quantités après qu'elles sont formées, c'est-à-dire des quantités finies, au lieu des quantités infiniment petites.

Dans le langage de la jurisprudence on appelle *droit d'accroissement* la dévolution faite par la loi, à un héritier ou légataire, de la portion de son cohéritier ou

colégataire qui y renonce ou ne peut la recueillir. Comme le *droit d'accroissement* n'est applicable que dans le cas où le legs a été fait à plusieurs *conjointement*, les difficultés qui s'élèvent consistent à savoir si les legs ont été faits dans ces conditions, c'est-à-dire conjointement. Les articles 1044 et 1045, qui règlent cette matière, donnent lieu, par leur rédaction peu claire, à une foule de difficultés dans l'application.

En histoire naturelle l'*accroissement* représente l'idée d'une augmentation de masse dans une matière quelconque; et il s'opère de deux manières générales dans la nature : par voie d'assimilation, ou par voie d'agrégation. L'*accroissement par assimilation* est celui qui a lieu dans les matières organisées. Un jeune animal, une plante qui vient de naître, en prenant ultérieurement une nourriture abondante, ou en absorbant par des vaisseaux séreux les sucs nourriciers de la terre, s'accroissent par une force intérieure qui dilate, agrandit et grossit tous leurs organes, dans toutes leurs dimensions, jusqu'à un point déterminé qu'ils ne peuvent outrepasser. Sans qu'il y ait anomalie, cet accroissement peut arriver à son point le plus haut, ou s'arrêter très-bas; il en résulte les variétés appelées *géants* et *nains*. L'*accroissement par agrégation* est celui qui a lieu dans les matières brutes et inorganiques, par l'adhérence à l'extérieur de diverses molécules venant s'attacher autour d'un noyau, d'une molécule primitive.

ACCUM (Frédéric), né à Buckebourg (Westphalie prussienne), en 1769, vint à Londres en 1793, et y ouvrit des cours de chimie et de physique expérimentale. En 1801 il devint professeur de chimie et de minéralogie à l'Institution Surrey. Il s'associa un riche marchand d'estampes allemand, établi à Londres, Rodolphe Ackermann, pour l'entreprise de l'éclairage général par le gaz, et c'est à son grand ouvrage sur cette matière (*A practical Treatise on Gas-lights*), qui eut quatre éditions successives, que l'on doit surtout attribuer la rapide extension de l'éclairage au gaz à Londres et dans toutes les grandes villes d'Angleterre. Plus tard il publia un traité de chimie pratique fort estimé en Angleterre. Placé comme conservateur à la bibliothèque de l'Institut-Royal, il dut renoncer à cet emploi par suite d'un procès en détournement de plans, cartes et gravures qui lui fut intenté par les chefs de cet établissement, bien qu'aucune preuve légale ne pût être fournie contre lui. Accum vécut depuis à Berlin, où il obtint d'autres emplois, et où il mourut en 1838.

ACCUMULATION. On accumule lorsqu'on ajoute l'une à l'autre plusieurs *épargnes* pour en former un *capital*, ou pour augmenter un capital qui existe déjà. Aussi longtemps que les accumulations ne sont pas employées à la *production*, ce ne sont encore que des épargnes; lorsqu'on a commencé à les employer à la production, ou à les placer en des mains qui les emploient, elles deviennent des capitaux, et peuvent procurer les *profits* qu'on retire d'un capital productif. Les *produits* épargnés et accumulés sont nécessairement *consommés* du moment qu'on les emploie à la production. L'accumulation ne nuit donc pas à la consommation; elle change seulement une consommation improductive en une consommation reproductive. Quoique les *produits immatériels* ne paraissent pas susceptibles d'être épargnés, puisqu'ils sont nécessairement consommés en même temps que produits, cependant, comme ils peuvent être consommés reproductivement, comme ils peuvent, au moment de leur consommation, donner naissance à une autre *valeur*, ils sont susceptibles d'accumulation. La leçon que reçoit un élève en médecine est un produit immatériel; mais la consommation qui en est faite va grossir la capacité de l'élève, et cette capacité personnelle est un *fonds productif*, une espèce de capital dont l'élève tirera un profit. La valeur des leçons a donc été accumulée et transformée en capital.

J.-B. Say.

ACCURSE ou ACCORSO. Famille de jurisconsultes bolonais. *François* Accurse, professeur de droit à Bologne, naquit à Bagnuola, près de Florence, en 1182. Il fut le premier qui réunit en un corps d'ouvrage, sous le titre de *Glossa ordinaria*, toutes les discussions et décisions éparses des jurisconsultes ses prédécesseurs. Boileau n'a pas rendu justice à son mérite quand il s'est égayé dans le *Lutrin* à ses dépens, en disant :

> A l'instant il saisit un vieux in-fortiat
> Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.

Accurse mourut à Bologne, entre 1259 et 1263. Toute sa famille se livra à l'étude des lois. Sa fille elle-même, remarquable par une grande érudition, fit des cours de droit romain à l'université de Bologne. — *François* Accurse, fils aîné du précédent, né en 1225, professa le droit à Bologne, avec une réputation si extraordinaire, qu'Édouard Ier, roi d'Angleterre, l'attira dans ses États. François quitta sa patrie, malgré la défense du gouvernement de Bologne, qui, fier de posséder un savant si distingué, voulait le retenir. Il alla enseigner le droit à Toulouse, puis à Oxford. Mais il revint à Bologne vers 1280, et on lui rendit sa chaire et ses biens, qui avaient été confisqués. Il mourut en 1293. — *Cervot* Accurse, frère du précédent, eut, comme son père, la passion de l'étude; docteur avant dix-sept ans, il enseigna le droit; mais ses gloses, connues sous le nom de *Glossæ Cervotianæ*, sont peu estimées.

Un autre Accorso (*Marie-Ange*), favori de Charles-Quint, musicien, poëte, critique et antiquaire, était né à Aquila dans le seizième siècle. Ses diatribes sur les auteurs anciens (Rome, 1524, in-fol.) donnèrent une preuve de son savoir. On l'accusa néanmoins de s'être approprié le travail de Fabricio Varano sur Ausone. Accorso publia à Augsbourg, en 1533, un Ammien Marcellin plus ample de cinq livres. On lui doit aussi la première édition des œuvres de Cassiodore. — Pendant la révolution romaine de 1849, un *Michel* Accursi fut sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur sous le triumvirat. Arrêté lors de l'entrée des Français, il a été remis en liberté, et vécut à Paris.

ACCUSATEUR PUBLIC. Nom donné en France, sous la première république, aux magistrats chargés du ministère public près des tribunaux. Suivant la constitution de 1791, le pouvoir judiciaire dut être exercé par des juges élus à temps par le peuple et institués par le roi; l'*accusateur public* seul était nommé par le roi. Le code de 1795 fit nommer l'accusateur public par l'assemblée électorale. Après la constitution de 1799, les fonctions d'accusateur public près d'un tribunal criminel furent remplies par des commissaires du gouvernement, qui prirent bientôt le titre de *procureurs impériaux*.

ACCUSATIF. *Voyez* Cas.

ACCUSATION, ACCUSÉ. Dans son sens le plus général, le mot *accusation* signifie toute imputation d'un crime ou d'un délit.

Chez presque tous les peuples de l'antiquité, l'accusation était publique, c'est-à-dire que tout citoyen avait le droit d'en accuser un autre. A Athènes, chaque citoyen avait le droit d'accuser un criminel; mais le dénonciateur était sévèrement puni s'il succombait dans son accusation; s'il triomphait, au contraire, il avait le tiers des biens confisqués au coupable. A Rome le droit d'accusation pouvait être également exercé par chaque citoyen; on le refusait cependant aux femmes, aux impubères, aux soldats, aux gens notés d'infamie et aux affranchis, à moins que ces individus n'eussent un intérêt personnel à se porter accusateurs, comme, par exemple, lorsqu'il s'agissait de poursuivre en justice le meurtrier d'un de leurs parents. Sous les empereurs, le rôle d'accusateur devint si infâme par ses excès, que les Antonins furent obligés de décider qu'à l'avenir ce ministère serait exclusivement attribué dans chaque procès à une personne nommée d'office par l'empereur ou par le sénat. Telle est l'origine du principe d'après lequel nous

considérons le droit d'accuser comme une magistrature publique. Ce principe, bien que constamment suivi par le droit canonique, ne fut cependant admis que fort tard en France par la jurisprudence des tribunaux laïques.

Sous les rois des deux premières races, le rôle d'accusateur appartenait au seul offensé, ou à ses parents s'il était dans l'impossibilité de porter lui-même sa plainte. Mais peu à peu cette législation se modifia, et elle réserva exclusivement au ministère public le droit de poursuivre un criminel. La partie civile pouvait seulement conclure à des dommages-intérêts. Il ne resta donc plus aux particuliers que le droit de *dénonciation*, simple révélation d'un crime ou du nom d'un coupable. Mais l'accusateur est partie, au nom de la société, dans l'accusation, tandis que le plaignant n'y figure tout au plus que comme témoin ou comme partie civile.

L'accusation est donc aujourd'hui l'action intentée et suivie, au nom de la société, par le ministère public devant une cour d'assises, pour l'application de la peine contre un ou plusieurs individus incriminés. Dans les premiers temps de l'instruction, comme lorsque les faits échappent à la juridiction de la cour d'assises, l'accusation reçoit les noms d'*inculpation* et de *prévention*. Dans le sens légal il y a seulement *accusation* quand les circonstances paraissent suffisantes pour faire présumer un crime, et qu'en conséquence le renvoi devant la cour d'assises est prononcé par la cour d'appel. Nous allons exposer la marche qu'a tracée le Code d'instruction criminelle :

Sur le rapport du juge d'instruction, les magistrats chargés de l'instruction première examinent dans la chambre du conseil, au nombre de trois juges au moins, si le fait incriminé est de nature à être puni de peines afflictives ou infamantes, et si la prévention contre la personne poursuivie est suffisamment établie. Lorsque les juges ou seulement l'un d'eux sont de cet avis, ils décernent une ordonnance de prise de corps. Les pièces sont alors envoyées au procureur général près la cour impériale. Celui-ci est tenu de mettre l'affaire en état dans les cinq jours de la réception des pièces, et de faire son rapport dans les cinq jours suivants au plus tard. Pendant ce temps la partie civile ou le prévenu peuvent fournir tels mémoires qu'ils estiment convenables : une section de la cour impériale, spécialement formée à cet effet, et que l'on désigne ordinairement sous le nom de *chambre d'accusation* ou *des mises en accusation*, est tenue de se réunir au moins une fois par semaine, à la chambre du conseil, pour entendre le rapport du procureur général, et statuer sur ses réquisitions. Le greffier donne lecture de toutes les pièces en présence du procureur général. Le procureur général dépose son réquisitoire écrit et signé, et se retire ainsi que le greffier; la cour prononce sans entendre les parties ni les témoins. Si elle n'aperçoit aucune trace d'un délit prévu par la loi ou si elle ne trouve pas des indices suffisants de culpabilité, elle ordonne la mise en liberté du prévenu. Dans ce cas il ne peut plus être recherché à raison du même fait, à moins qu'il ne survienne de nouvelles charges. Alors on procède de nouveau contre le prévenu, et l'on remet en question s'il y a lieu de prononcer l'accusation. Les juges peuvent ordonner, s'ils le jugent convenable, des informations nouvelles ou l'apport des pièces de conviction. La chambre des mises en accusation statue également sur les oppositions à la mise en liberté du prévenu prononcée par les premiers juges. Si elle estime que le prévenu doit être renvoyé devant un tribunal de simple police ou de police correctionnelle, elle prononce ce renvoi, et indique le tribunal qui doit en connaître. Si le fait est qualifié crime par la loi, et que la cour trouve des charges suffisantes pour motiver la mise en accusation, elle ordonne le renvoi du prévenu à la cour d'assises. L'*arrêt de mise en accusation* doit être signé par chacun des juges, au nombre de cinq au moins. Il y est fait mention, à peine de nullité, tant de la réquisition du ministère public que du nom des juges; l'ordonnance de prise de corps s'y trouve jointe.

Dans tous les cas où le prévenu est renvoyé à la cour d'assises, le procureur général est tenu de rédiger un *acte d'accusation*, où il expose : 1° la nature du délit qui forme la base de l'accusation; 2° le fait et toutes les circonstances qui peuvent aggraver ou diminuer la peine. Le prévenu doit y être dénommé et clairement désigné. L'acte d'accusation se termine ainsi : *En conséquence N... est accusé d'avoir commis tel crime, avec telle et telle circonstance.*

L'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation doivent être signifiés à l'accusé; il lui en est laissé copie. L'accusé est immédiatement transféré de la maison d'arrêt dans la maison de justice établie près la cour où il doit être jugé, et l'on envoie les pièces au greffe de ladite cour.

Dans les vingt-quatre heures de l'arrivée de l'accusé à la maison de justice, le président ou le juge délégué interroge l'accusé, et l'interpelle de déclarer le choix qu'il a fait d'un conseil pour l'aider dans sa défense. S'il n'a pas fait choix d'un défenseur, le président lui en désigne un d'office sur-le-champ, à peine de nullité de tout ce qui suivrait. Cette désignation est comme non avenue, et la nullité ne peut pas être prononcée si l'accusé fait ensuite choix d'un conseil. Le conseil doit être pris parmi les avocats ou avoués de la cour impériale ou de son ressort, à moins que l'accusé n'obtienne du président de la cour d'assises la permission de prendre pour conseil un de ses parents ou amis. Le juge avertit en outre l'accusé que, dans le cas où il se croirait fondé à former une demande en nullité, il doit faire sa déclaration dans les cinq jours suivants, et qu'après l'expiration de ce délai il n'y serait plus recevable. Le conseil peut communiquer avec l'accusé après son interrogatoire. Il peut aussi prendre communication de toutes les pièces sans déplacement et sans retarder l'instruction. La loi du 29 juillet 1849 défend la publication des actes d'une procédure criminelle en cours d'instruction.

Le prévenu et le ministère public peuvent, dans les cinq jours qui suivent l'interrogatoire, se pourvoir en cassation contre l'arrêt d'accusation, mais seulement pour cause de nullité ou d'incompétence. Pour nullité : 1° lorsque le fait imputé n'est pas qualifié crime par la loi; 2° lorsque le ministère public n'a pas été entendu; 3° lorsque l'arrêt n'a pas été rendu par le nombre de juges fixé par la loi. Pour incompétence : 1° lorsqu'un renvoi aux cours d'assises a mal à propos été ordonné; 2° lorsque, sans apprécier les indices des preuves à la charge de l'accusé, ou se fondant uniquement sur ce que, suivant eux, le fait imputé n'est pas un crime, ou bien sur ce que le crime imputé est couvert par la prescription, par la chose jugée, les juges déclarent qu'il n'y a pas lieu à suivre. La demande en nullité doit être faite au greffe. La cour de cassation prononce, toutes affaires cessantes, sitôt les actes reçus.

L'accusé reçoit copie de la liste des témoins que le procureur général veut faire entendre contre lui; il fait de même délivrer au procureur général copie de la liste des témoins qu'il veut produire pour appuyer sa défense. Enfin on lui notifie la liste des jurés. En cet état il comparaît libre et sans fers devant la cour d'assises, d'abord pour concourir à la formation du tableau des douze jurés qui le jugeront, et pour être procédé de suite avec lui à l'examen et au jugement des différents chefs de l'accusation.

Lorsque l'accusé ne peut être saisi, on procède contre lui de la même manière par contumace.

Au commencement de la révolution, la première constitution de la France admit un *jury d'accusation*. L'art. 9 du chap. V de la constitution de 1791 porte que « en matière criminelle, nul citoyen ne peut être jugé que sur une accusation reçue par des jurés, ou décrétée par le corps législatif, dans les cas où il lui appartient de poursuivre l'accusation. Après l'accusation admise, le fait sera reconnu et déclaré par des jurés. » Ce second jury prenait le nom de *jury de juge-*

ment. Cette institution resta en vigueur tout le temps de la république, et la constitution de l'an VIII porte encore que « en matière de délits emportant peine afflictive ou infamante, un premier jury admet ou rejette l'accusation; si elle est admise, un second jury reconnaît le fait, et les juges formant un tribunal criminel appliquent la peine. » En Angleterre, le grand jury fait encore les fonctions de jury d'accusation. *Voyez* JURY.

ACÉPHALE (du grec ἀκεφαλή, sans tête, sans chef; formé de ἀ privatif, et de κεφαλή, tête). On qualifia ainsi plusieurs sectes de l'Église chrétienne qui se révoltèrent contre leurs chefs ou supérieurs, ou qui refusèrent de s'en donner : tels furent les moines monophysites et les prêtres d'Égypte, qui ne voulurent plus reconnaître le patriarche Pierre Mongus, parce qu'en 483 il s'était soumis aux décisions du concile de Chalcédoine. Ils se divisèrent bientôt en trois sectes, qui se confondirent parmi les autres monophysites. Les flagellants étaient aussi acéphales, car, comme secte, ils refusaient de reconnaître un chef.

En histoire naturelle, Lamarck avait d'abord donné le nom d'*acéphales* à une classe d'animaux sans vertèbres, comprenant tous les mollusques privés de tête ou sans tête apparente. Plus tard ce naturaliste sépara de cette classe les cirrhipèdes et les tuniciers. Enfin, il abandonna la dénomination d'acéphales pour celle de conchifères. Cuvier, dans la deuxième édition du *Règne Animal*, conserve la dénomination d'*acéphales* à la quatrième classe des mollusques, qu'il divise en deux ordres : les *acéphales testacés* et les *acéphales sans coquilles*. Le premier de ces ordres est composé de tous les mollusques bivalves, jusques et y compris l'arrosoir; le second renferme les biphores, les ascidies, les pyrosomes et genres voisins.

Dans la tératologie on désigne sous le nom d'*acéphales* les monstres qui viennent au monde sans tête. L'acéphalie est beaucoup plus fréquente chez l'homme que chez les animaux. Pline et les naturalistes anciens prétendaient qu'il y avait une nation acéphale, qu'on nommait Blemmye.

ACÉPHALOCYSTES (de ἀ privatif, κεφαλή, tête, et κύστις, vessie), entozoaires ou helminthes parasites, souvent désignés sous le nom vague d'hydatides. Ce sont des vésicules de matière albumineuse, transparentes, remplies d'une eau très-claire, dépourvues de tout orifice naturel, se reproduisant par gemmes, et se développant au milieu des tissus animaux, avec lesquels elles n'ont aucune adhérence. Une question fort controversée est de savoir si les acéphalocystes sont des produits morbides ou des êtres circonscrits jouissant d'une individualité propre. M. Leblond admet sans restriction que les acéphalocystes sont des êtres organisés, dont la nature animale est démontrée; c'est l'opinion de Laënnec, de M. Cruveilhier, de M. Kuhn. Les causes immédiates qui déterminent le développement des acéphalocystes sont inconnues; mais on a reconnu que les tempéraments lymphatiques, les constitutions affaiblies, certains métiers débilitants, des demeures humides et mal aérées, disposaient à l'envahissement de ces parasites dangereux, et favorisaient leur multiplication. C'est surtout dans le foie que se développent les acéphalocystes, qui gênent alors tantôt la digestion, tantôt la respiration. Lorsqu'ils existent dans un organe peu important, l'emploi du bistouri en fera justice. Pour tuer les acéphalocystes on a préconisé surtout le calomel à hautes doses, pris intérieurement et sous forme de frictions locales.

ACERBE (du latin *acer*, âcre), saveur que produisent certains végétaux amers et astringents; elle est ordinairement déterminée par la présence du tannin et de l'acide gallique. Ce goût tient le milieu entre l'aigre, l'acide et l'amer. Il appartient surtout aux fruits qui ne sont pas parvenus à leur dernier degré de maturité.

ACERBI (A.-GIUSEPPE), savant voyageur italien, était né à Castel-Gofredo, près de Mantoue. Il passa une partie de sa jeunesse à Mantoue, et y apprit la langue anglaise. Lors de l'invasion des Français dans la Lombardie, en 1798, il quitta sa patrie, et accompagna H. Bellotti, de Brescia, en Allemagne. En 1799 il se mit à parcourir le Danemark, la Suède et la Finlande. A Tornéo il rencontra le colonel Skiœldebrand, peintre de paysage distingué, avec qui il arrêta le projet d'un voyage au cap Nord. Il fut ainsi le premier Italien qui eût pénétré si avant dans les régions polaires. A son retour il visita l'Angleterre, et y publia, en 1802, une relation de son voyage. Ce livre fut traduit à Paris par Petit-Radel, et parut sous ce titre : *Voyage au cap Nord, par la Suède, la Finlande et la Laponie, traduction d'après l'original anglais, revue, sous les yeux de l'auteur, par Joseph Vallée;* Paris, 1804, 3 vol. L'auteur l'avait revu en effet, et en avait effacé quelques-uns des passages qui lui avaient valu une critique amère de Thompson. Saint-Morrys l'attaqua aussi vivement. Il paraît effectivement que pour la Laponie Acerbi avait largement puisé dans les travaux du missionnaire suédois Canut Leem. En 1818 Acerbi fonda à Milan la *Biblioteca Italiana*. Par sa critique, à la fois profonde et spirituelle, ce journal exerça une certaine influence sur les écrivains italiens contemporains. Acerbi y combattit vivement les prétentions vieillies de l'académie de la Crusca et le privilége usurpé du dialecte florentin. Ses *Considérations sur la nouvelle littérature italienne* obtinrent beaucoup de succès. — Nommé consul général d'Autriche en Égypte en 1826, Acerbi dut laisser la *Biblioteca Italiana* à Gironi, bibliothécaire de la Brera, ainsi qu'aux astronomes Carlini et Fumagalli. Toutefois, il continua encore plus tard à fournir à ce recueil quelques articles relatifs à l'Égypte. La précieuse collection d'objets d'histoire naturelle qu'il recueillit dans ses excursions jusqu'à Fayoûm, à travers la basse et la moyenne Égypte, et aussi vers la mer Rouge, lui permit non-seulement d'enrichir son musée particulier, mais encore de prouver, par les dons importants qu'il fit aux collections scientifiques de Vienne, de Pavie, de Milan et de Padoue (1836), qu'il prenait toujours vivement à cœur les intérêts de son pays. Acerbi est mort dans sa ville natale, au mois de septembre 1846.

ACERBI (ENRICO), célèbre comme professeur de clinique et comme écrivain politique, était né le 27 octobre 1785, à Castano, dans le Milanais; il mourut le 5 décembre 1827, médecin de l'hôpital de Milan. Son coup d'œil lucide au lit du malade et son éloquent enseignement, rempli d'étincelles d'originalité et d'observations ingénieuses, et toute l'amabilité de sa personne, attiraient tellement les étudiants, que les salles de malades se trouvaient d'elles-mêmes transformées en une école de clinique. Son principal ouvrage a pour titre : *Dottrina teorico-pratica del morbo petecchiale e de' contagj in genere*. Ses *Annotazioni di medicina pratica*, qui l'entraînèrent dans une savante polémique avec Locatelli, jouissent aussi d'une grande réputation en Italie. On a encore de lui une biographie du chirurgien Monteggia et une autre d'Angelo Poliziano. Dès sa jeunesse il s'était également livré à l'étude de la poésie, et il fut l'un des rédacteurs de la *Biblioteca Italiana*.

ACESCENSE (du latin *acescere*, devenir aigre; fait de *acer*, aigre), aigreur spontanée, disposition à s'aigrir, à devenir acide. Les médecins humoristes donnaient ce nom à une sorte d'altération que subissent les liquides contenus dans le corps vivant, et qui se reconnaît extérieurement à l'odeur acide de l'air expiré, de la sueur et de l'urine.

ACÉTABULE (en latin *acetabulum*), vase à mettre le vinaigre, et par extension toute sorte de petits vases, puis le gobelet de l'escamoteur. Chez les Romains une mesure de capacité, valant le quart de l'hémine (0.068 de litre), portait aussi ce nom. — En anatomie on donne le nom d'*acétabule* à une cavité articulaire profonde, qui reçoit la tête d'un os pour former une *enarthrose*. Ce mot, peu usité aujourd'hui dans ce sens, a été remplacé par le nom

de *cavité cotyloïde*. — Quelques auteurs ont appelé *acétabules* les lobes ou cotylédons du placenta des animaux ruminants. — On a encore donné le nom d'*acétabule* ou *acétabulaire* à un genre de cryptogames ou algues marines classé à tort parmi les zoophytes, mais rapporté au règne végétal par M. Raffeneau-Delille, qui a pu étudier ces êtres équivoques à l'état vivant. L'acétabule ressemble à un petit agaric vert, demi-transparent, composé d'un stipe creux et d'un disque en ombelle un peu concave ou en soucoupe.

ACÉTAL ou **ÉTHER OXYGÉNÉ.** Composé d'éther et d'acide acétique, qui est liquide, incolore, très-fluide, et dont l'odeur rappelle celle du vin de Tokay. On confond souvent l'acétal avec l'*aldéhyde*.

ACÉTATE, sel résultant de la combinaison de l'acide acétique avec les bases. Les acétates sont généralement solubles dans l'eau; une chaleur un peu intense les décompose; tous cèdent leur base à l'acide sulfurique. Le plus souvent on prépare les acétates en faisant agir l'acide acétique directement sur les bases ou les carbonates. Quelques-uns s'obtiennent par double décomposition. Il y en a encore que l'on forme en traitant les métaux eux-mêmes par l'acide acétique. Parmi les acétates nous citerons seulement les suivants, comme méritant une mention particulière : l'*acétate de potasse,* autrefois nommé *terre foliée de tartre,* est un sel d'une saveur piquante, qui existe sous la forme de petites paillettes blanches et brillantes. Très-déliquescent, aucun autre sel peut-être n'attire plus fortement l'humidité. Il est employé en médecine comme diurétique, laxatif et fondant. — L'*acétate de soude* est un sel d'une saveur amère et piquante, qui cristallise en longs prismes striés. Il est inaltérable à l'air. L'eau n'en dissout que le tiers de son poids. On l'emploie à la préparation de l'acide acétique. — L'*acétate d'ammoniaque,* ou *esprit de Mindererus,* se rencontre ordinairement à l'état liquide. Il est incolore, inodore, d'une saveur très-piquante. Chauffé, il se volatilise. On l'emploie en médecine comme sudorifique, stimulant, antispasmodique, etc. L'acétate d'ammoniaque existe dans l'urine pourrie et les liquides chargés de substances animales en putréfaction. — L'*acétate d'alumine* est employé comme mordant dans la fabrication des toiles peintes. C'est un sel liquide, incristallisable, d'une saveur astringente et styptique. Lorsqu'on le fait évaporer, il perd une partie de son acide, et se convertit en sous-acétate. — L'*acétate de peroxyde de fer* est liquide, incristallisable, de couleur brune. Par l'évaporation il se change en sous-acétate insoluble, susceptible d'abandonner tout son acide à l'eau bouillante. On l'emploie comme mordant et comme matière colorante dans la fabrication des indiennes. — L'*acétate de plomb neutre,* ou *sel de saturne,* a une saveur sucrée, puis astringente. Il est très-soluble dans l'eau et s'effleurit à l'air, peut dissoudre une grande quantité de protoxyde de plomb, et former ainsi des sous-acétates. L'acétate de plomb sert à la préparation de l'acétate d'alumine, à la fabrication du blanc de céruse. En médecine il est employé comme résolutif et astringent. — Le *sous-acétate de plomb* se présente sous forme de lames blanches, d'une saveur sucrée; doué de la réaction alcaline, il est moins soluble dans l'eau que l'acétate. Tous les sels neutres le précipitent de ses dissolutions, en formant des sous-sels insolubles. La gomme, le tannin et la plupart des matières animales le décomposent également. Sa dissolution concentrée porte le nom d'*extrait de saturne.* Étendue d'eau commune, elle devient blanche, et forme l'*eau végéto-minérale,* l'*eau de Goulard,* l'*eau blanche,* employée en médecine comme astringente, résolutive et dessiccative. Dans l'eau distillée aérée, sa dissolution donne un précipité de carbonate de plomb. — L'*acétate neutre de cuivre,* ou *verdet cristallisé,* est un sel qui se présente en cristaux rhomboïdaux d'un vert bleuâtre, d'une saveur styptique, légèrement efflorescents, et solubles dans cinq fois leur poids d'eau bouillante. L'acétate de cuivre sert à la préparation du vinaigre radical; il est usité en peinture et en teinture. Il sert à donner aux objets de bronze ou de laiton la couleur du bronze antique L'acétate de cuivre est très-vénéneux. On le prépare en grand à Montpellier. — Le *sous-acétate de cuivre* ou *vert-de-gris,* qu'il ne faut pas confondre avec le vert-de-gris ou carbonate de cuivre qui se forme sur les vases de cuivre exposés à l'humidité, est pulvérulent, d'un vert pâle tirant sur le bleu. Il se dissout facilement dans l'acide acétique, et se transforme en acétate neutre. Il est employé dans la peinture, et on le fait entrer dans une foule de préparations médicinales usitées à l'extérieur. On le fabrique en interposant des couches de moût de raisin entre des lames de cuivre.

ACÉTIFICATION, transformation de l'alcool en vinaigre ou acide acétique. Elle est le résultat de la fermentation acide.

ACÉTIMÈTRE, instrument destiné à mesurer la force du vinaigre.

ACÉTIQUE (Acide), du latin *acetum,* vinaigre. Acide qui existe dans le vinaigre, et auquel celui-ci doit ses propriétés. L'acide acétique est très-répandu dans la nature : on le rencontre dans un grand nombre de fruits; il existe, à l'état libre ou à celui de combinaison, dans la séve des végétaux; il se trouve aussi dans la plupart des humeurs animales, dans le lait, dans la sueur, dans l'urine, etc.; la fermentation acide et la fermentation putride lui donnent naissance. Il se produit enfin toutes les fois qu'on décompose par la chaleur une matière végétale ou animale.

L'acide acétique pur et concentré est d'une odeur acide spéciale, forte et piquante; sa saveur est âcre et brûlante, mais elle devient aigrelette et agréable lorsqu'on étend l'acide avec de l'eau. Solide jusqu'à + 17° cent., il entre en fusion à cette température et forme un liquide blanc, d'une densité de 1.06. Il bout à + 114° cent. Sa vapeur prend feu par le contact de la flamme. Exposé à l'air, l'acide acétique se volatilise en s'affaiblissant, parce que la partie encore liquide attire l'humidité amosphérique. Il s'unit à l'eau en toute proportion, en produisant une chaleur sensible. L'acide acétique uni à l'eau est moins susceptible de se solidifier par l'abaissement de la température, et le mélange peut rester liquide à quelques degrés au-dessous de 0. On peut se servir de la congélation pour augmenter la concentration de l'acide, parce que les parties aqueuses se congèlent les premières.

Selon Berzelius, l'acide acétique le plus concentré est composé de 85,11 d'acide et de 14,89 d'eau, ce qui donne pour l'acide anhydre 5,822 d'hydrogène, 46,642 d'oxygène, et 47,536 de carbone, ou 6 volumes d'hydrogène, 3 d'oxygène et 4 de carbone, d'où sa formule $C^4H^3O^3$.

Gerhardt est parvenu à isoler l'acide acétique à l'état anhydre. Cet acide conserve alors la forme d'un liquide incolore très-mobile, très-réfringent, et doué d'une odeur rappelant celle de l'acide concentré et celle des fleurs d'aubépine. Sa densité reste la même que celle de l'acide hydraté, son point d'ébullition monte à 137°5; il tombe au fond de l'eau sans s'y mêler, comme une huile pesante, et ne s'y dissout que par une vive agitation ou par l'action de la chaleur. Son équivalent représente deux volumes de vapeur.

En distillant le vinaigre ordinaire dans des alambics étamés ou dans des cornues de verre ou de platine, on obtient de l'acide acétique très-étendu d'eau; quand on veut avoir de l'acide concentré il vaut mieux décomposer par le feu un acétate. L'acide acétique rectifié ou *vinaigre radical,* est usité en médecine à l'extérieur, car il est trop irritant pour qu'on l'emploie à l'intérieur. Son administration à trop forte dose pourrait causer la mort. Comme il est très-volatil, on en fait respirer la vapeur aux personnes tombées en défaillance ou en syncope; mais il faut agir avec précaution, parce qu'il peut enflammer la membrane pituitaire. Aussi, pour prévenir tout accident, on en imprègne seulement des cristaux de

sulfate de potasse que l'on conserve dans des flacons et qu'on vend sous le nom de *sel de vinaigre* ou *sel d'Angleterre*. Appliqué sur la peau, l'acide acétique en détermine la rubéfaction ; il cause même le soulèvement de l'épiderme. On obtient encore l'acide acétique en grand par la distillation du bois. Étendu de huit fois son poids d'eau, on peut en former du vinaigre, qu'on aromatise avec un peu d'éther acétique.

ACÉTO-DOLCE (en italien, littéralement, *vinaigre doux*), conserve de certains fruits et de petits légumes confits d'abord dans le vinaigre, et auxquels on ajoute un résidu de vin nouveau qu'on a fait bouillir jusqu'à sa réduction en consistance de sirop. On cite celui qui est fait avec des quartiers de coing et du moût de raisin muscat auquel on ajoute un peu de miel de Corse.

ACÉTONE, ALCOOL MÉSITIQUE, ESPRIT ou ÉTHER PYRO-ACÉTIQUE, produit de l'art qui se forme lorsqu'on décompose par le feu un certain nombre d'acétates. L'acétone est liquide, incolore et très-limpide ; sa saveur, d'abord âcre et brûlante, devient ensuite fraîche et urineuse ; son odeur se rapproche de celle de la menthe poivrée, mêlée à celle des amandes amères. Son poids spécifique est de 0,79. Il bout à 55°,6 cent., et il conserve sa liquidité à — 15°. L'eau, l'alcool et l'éther le dissolvent en toutes proportions. L'acétone est formé de 62,52 de carbone, de 10,27 d'hydrogène, et de 27,21 d'oxygène ; ce qui correspond à la formule C^6H^3O. Pour obtenir l'acétone, on distille à sec de l'acétate de chaux ou de baryte, dont les bases retiennent l'acide carbonique, et il en résulte une liqueur mélangée d'acétone, de quelques produits pyrogénés et quelquefois d'un peu d'acide acétique ; on purifie en distillant de nouveau sur un peu de chaux vive.

ACÉTYLENE, composé direct du carbone et de l'hydrogène, découvert en 1863 par M. Berthelot C'est un gaz incolore, d'une odeur désagréable, très-soluble dans l'eau, et qui brûle avec une flamme fuligineuse. Il a pour formule C^4H^2. Le meilleur moyen de l'obtenir consiste à diriger lentement du gaz d'éclairage dans un tube étroit, sillonné par un courant d'étincelles électriques. L'acétylène est le prototype d'une classe nouvelle d'hydrocarbures, tels que l'*allylène*, le *crotonylène*, le *valérylène*, etc. L'hydrogène s'unit à l'acétylène sous l'influence de la chaleur rouge ; il se forme de l'éthylène et d'autres carbures, comme la benzine.

ACEVEDO (Félix-Alvarès), général espagnol, naquit vers la fin du dix-huitième siècle, à Otero, dans le royaume de Léon. Lors de l'invasion de sa patrie en 1808, il était déjà colonel : il se mit alors à la tête d'un régiment de volontaires, et se distingua par son zèle patriotique non moins que par sa bravoure. L'insurrection de l'île de Léon compta en lui un de ses plus fermes soutiens. Il se trouvait alors en Galice, en qualité de colonel en second du régiment de Grenade; nommé par les insurgés de la Corogne au commandement général de la province, il accepta ces fonctions sur le refus d'Espinosa, et fit proclamer la constitution des cortès à Santiago. Il ne tarda pas à chasser les troupes encore fidèles à la cause de Ferdinand de toute la rive gauche du Minho, puis fut tué à ses avant-postes, à Zadornelo, le 8 mars 1820, au moment où il essayait de faire embrasser par la seule force de la persuasion la cause populaire aux troupes royales commandées par le comte de Torrejon.

ACHAB, roi d'Israel, succéda à son père Amri, vers l'an 918 avant J.-C., et régna vingt ans. A l'instigation de Jézabel, sa femme, il éleva un temple à Baal, et persécuta cruellement les prophètes. Élie dut plusieurs fois le menacer de la colère céleste. Adad, roi de Syrie, étant venu assiéger Samarie, Achab consentit d'abord à traiter ; mais Adad ayant élevé ses prétentions, les anciens du peuple décidèrent Achab à rejeter les propositions du roi syrien : un combat fut livré, et les Israélites remportèrent la victoire. Plusieurs fois Achab tailla en pièces l'armée syrienne, et enfin il fit Adad prisonnier ; mais il le rétablit dans ses États. Quelques années après, Achab s'empara de la vigne de Naboth, qu'il fit mettre à mort. Plus tard il se lia avec Josaphat, roi de Juda, et tous deux allèrent ensemble faire le siége de Ramoth de Galaad ; c'est là qu'une flèche vint le percer au défaut de sa cuirasse. Il mourut le soir même. Achab avait fait élever à Samarie un palais superbe, qu'on appelait la maison d'ivoire.

ACHÆUS, fils de Xuthus et de Créuse et petit-fils d'Hellen, ayant commis un meurtre, se retira de Thessalie en Argolide avec une peuplade d'Hellènes, qui prirent de lui le nom d'Achéens.

ACHAÏE. On nomma d'abord ainsi une portion de la Phthiotide, en Thessalie, dont le chef-lieu était Alos, où régna Achæus, et d'où sortirent les Achéens. Ensuite ce nom fut celui d'une région du Péloponnèse, qui avait pour bornes l'Élide, l'Arcadie, la Sicyonie, le golfe de Corinthe et la mer Ionienne. Cette contrée s'appelait primitivement Egialé (*Maritime*) : conquise par les Ioniens vers l'an 1430 avant J.-C., elle prit le nom d'Ionie. Elle reçut celui d'Achaïe vers 1184, lorsque les Achéens Phthiotes eurent expulsé les Ioniens. L'Achaïe se divisait en douze petits États, dont les capitales étaient : Dyme, Olenos, Égire, Hélice, Busa, Ægium, Cérinée, Léontium, Patras, Phères, Tritée et Pellène. Ces douze villes formaient une fédération qui fut le noyau de la célèbre ligue achéenne. Sous les Romains, après la prise de Corinthe, l'an 146 avant J.-C., on comprit sous la dénomination générique d'Achaïe toute la Grèce, à l'exception de la Thessalie. — A l'époque des croisades, il y eut la principauté d'Achaïe. Nous lui consacrons un article particulier. — Dans le nouveau royaume de Grèce l'Achaïe forme, avec l'Élide, une province située au nord-ouest de la Morée, et est bornée au nord par le golfe de Lépante, au sud par Corinthe et par l'Élide, et compte 113,719 habitants. La côte, qui est plate à l'ouest, montagneuse à l'est, s'élève avec le cap Papa (l'Araxos des anciens) dans la direction du nord-ouest, et au loin dans celle du nord avec le cap Drépanon. Le mont Kalavryta remplit le sud et l'est avec ses prolongements en terrasses dans la direction du nord-ouest, offrant de temps à autre quelques plateaux remarquables, par exemple, au nord, le Voida (Panacheikon), haut de 1,997 mètres, et à la frontière méridionale l'Olocros (le pic le plus élevé des monts Erymanthes des anciens), haut de 2,280 mètres, dans les flancs duquel prennent leur source une foule de petits cours d'eau allant se jeter dans la mer, entre autres la Kameniza (Peiros) à l'ouest et la Vostitza (Selinus) à l'est. A l'exception du chef-lieu, Patras, on n'y trouve que des bourgades sans importance, telles que Epano-Achaia, Kato-Achaia, le château de Morée (Rhion), Vostitza et Diakopto. Le sol en est très-fertile, à l'exception des districts de l'ouest, et les habitants s'y livrent avec profit à la culture de la vigne, de l'olivier, des céréales et des légumes de tout genre. Mais leur commerce maritime est singulièrement déchu.

ACHAÏE (Principauté d'). On comprenait sous ce nom, pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles, cette partie de l'empire byzantin située au midi des Thermopyles et s'étendant jusqu'à l'extrémité du cap Malée dans le Péloponnèse, en y joignant plusieurs îles de la mer Égée et de la mer Ionienne, et qui, après la seconde conquête de Constantinople par les Francs, fut laissée en partage, à titre de souveraineté relevant de l'empire latin, à la famille des Ville-Hardoin de Champagne. Le jeune Geoffroi de Ville-Hardoin, neveu de notre vieux chroniqueur le maréchal héréditaire de Champagne et de Romanie, Geoffroi de Ville-Hardoin, avait été le premier conquérant de ce pays. A son retour d'un pèlerinage à Jérusalem, jeté par les vents dans le port de Modon en Morée, il y avait appris la conquête de Constantinople par ses concitoyens, et s'était entendu avec un seigneur grec établi en Morée pour se partager les lambeaux

de l'empire grec écroulé. Pendant qu'il s'établissait de son côté, ayant su que l'armée triomphante des Francs arrivait aussi en Morée par le nord pour en prendre possession, il se rendit au camp des croisés francs, y retrouva ses amis, obtint de Boniface de Montferrat, roi de Salonique et de Thessalie, tous les pays que lui et ses amis pouvaient conquérir de ce côté, et commença sur-le-champ, avec son ami Guillaume de Champ-Litte le Franc-Comtois, la conquête complète et l'établissement féodal du pays. Bientôt Guillaume de Champ-Litte, reconnu comme prince du pays, le lui laissa à lui seul pour retourner, en 1209, prendre possession de son fief de famille de Franche-Comté, devenu vacant par la mort de son frère aîné. Le jeune *Geoffroi* prit alors à son tour le titre de *prince d'Achaïe*, distribua tout le pays en fiefs, l'organisa militairement, et y introduisit la féodalité, en respectant toutefois les usages locaux. On pourvut à la défense militaire du pays par la création de hautes baronnies, dont les titulaires avaient le droit de guerre privée et le droit de haute et basse justice. Tous firent bâtir des forteresses dans l'intérieur et sur les limites de leurs baronnies, et quelques-uns firent frapper monnaie.

La plus considérable de ces hautes baronnies était la seigneurie, depuis duché, d'Athènes, possédée successivement par les maisons françaises de La Roche et de Brienne, et plus tard par la maison florentine des Acciajuoli; puis le duché des Cyclades, appelé aussi de la Dodécanèse, de la mer Égée ou des Cyclades ou de Naxie; puis le comté de Céphalonie et autres îles Ioniennes, moins Corfou, appartenant alors aux rois de Naples et à leurs descendants, les princes d'Anjou-Tarente, despotes d'une partie de l'Épire; puis le marquisat de Bodonitza, dans les Thermopyles; puis trois baronnies dans l'île d'Eubée, et en Morée la baronnie de Caritena, donnée à la maison de Brèrc, alliée aux Ville-Hardoin; puis celles d'Argos et de Nauplie, données à la maison d'Enghien; celle de Passava dans le Magne, donnée à la maison de Neuilly; celle de Vostitza, l'antique Ægium, où se rassemblèrent les chefs grecs pour décider de l'entreprise de Troie, donnée à la maison de Charpigny; celle d'Akova, donnée aux Ronchères; celle de Chalandritza, donnée à la maison de La Trémouille; celle de Clarentza, donnée à une fille cadette de la maison de Ville-Hardoin, avec le titre de duchè, qui devint ensuite, à dater d'un fils d'Édouard III, un des titres des princes royaux d'Angleterre; celle d'Arcadia en Messénie, donnée à la maison des châtelains de Saint-Omer; celle de Calamata, aussi en Messénie, donnée en apanage à la maison de Ville-Hardoin; puis vinrent bien d'autres seigneuries, concédées à des chefs français, et qui eurent plus ou moins d'importance, selon les alliances et la valeur personnelle des seigneurs titulaires, à la tête desquels siégeait Geoffroi, moins comme le souverain que comme le chef de ses égaux. Geoffroi fut à la fois poëte et guerrier, et un des chevaliers les plus brillants de cette époque chevaleresque. Il mourut vers 1220, laissant deux fils, qui possédèrent successivement la principauté d'Achaïe.

Geoffroi II, l'aîné, épousa Agnès, fille de l'empereur Pierre de Courtenai et d'Yolande de Flandre, et sœur des empereurs Robert et Baudoin II de Constantinople. Sous le règne de Geoffroi Ier s'étaient élevées quelques discussions avec le clergé latin, qui, après avoir reçu des fiefs à titre de service militaire personnel, refusait parfois de prêter les services dus. Geoffroi II prit le parti de saisir leurs revenus, à l'aide desquels il fit bâtir la forteresse de Khlemoutzi ou Castel-Tornèse, qui existe encore. Il fut pour cela excommunié par le pape; mais l'affaire s'arrangea après quelques années, et il se réconcilia enfin avec l'Église, ainsi que les autres seigneurs ses vassaux, qui l'avaient appuyé dans sa résistance. En témoignage de leur réconciliation, ils firent bâtir à Athènes une fort jolie église, appelée aujourd'hui le Catholicon, sur les murs extérieurs de laquelle on distingue quelques armoiries des familles franques.

Guillaume Ier de Ville-Hardoin, son frère, lui succéda, vers 1246. Il acheva la conquête des forteresses du pays, et fit bâtir lui-même des forteresses importantes, telles que celle de Mistra, à une lieue de la Sparte antique et à une lieue et demie de la Lacédémone byzantine. On voit encore à Mistra les ruines du château-fort bâti par Guillaume de Ville-Hardoin. Fait prisonnier en l'an 1259, dans une grande bataille livrée près du lac de Gastoria aux troupes de Michel Paléologue, il fut transporté en Asie; et lorsqu'en 1261 Constantinople retomba entre les mains des Grecs, il fut obligé de donner pour sa rançon à Michel Paléologue, en 1263, la forteresse de Mistra et deux autres forteresses, l'une dans la Tzaconie et l'autre dans le Magne, qui devinrent ensuite la base du despotat de Mistra, possédé par les empereurs grecs. Pour se donner un appui contre les nouveaux maîtres de Constantinople, Guillaume de Ville-Hardoin maria sa fille à un fils de Charles d'Anjou, roi de Naples, auquel avait été substitué par l'empereur Baudoin II l'hommage dû par les princes d'Achaïe aux empereurs de Constantinople. Il mourut vers 1278, ne laissant que deux filles, et il fut enterré à Andravída, ainsi que son frère aîné et son père.

L'aînée des filles de Guillaume de Ville-Hardoin, *Isabelle*, qui, du vivant de son père, avait épousé, à l'âge de deux ans, *Louis-Philippe d'Anjou*, fils de Charles d'Anjou, perdit son mari cette même année 1278. Elle porta en 1290 la principauté d'Achaïe à *Florent de Hainaut*, arrière-petit-fils de l'empereur Baudoin Ier. Florent de Hainaut, qui était aussi connétable de Naples, ne vécut que peu d'années. Isabelle épousa, à Rome, en 1300, *Philippe de Savoie*, seigneur de Piémont, souche des princes de Savoie-Achaïe, qui se rendit avec elle en Achaïe. Mais les soins à donner à la seigneurie de Piémont ayant rappelé Philippe et sa femme Isabelle de Ville-Hardoin en Savoie, ils laissèrent le gouvernement de l'Achaïe à *Mathilde de Hainaut*, fille du second mariage d'Isabelle avec Florent de Hainaut; et comme elle était encore mineure, ils la marièrent à un seigneur puissant, Gui de la Roche, duc d'Athènes, intéressé plus que personne au maintien du pays. La mort de Gui, en 1309, amena Mathilde de Hainaut en France, et le roi de France, le pape et le duc Eudes de Bourgogne s'entendirent pour la marier avec *Louis de Bourgogne*, devenu ainsi prince d'Achaïe. Tous deux partirent en 1314 pour la principauté, où ils trouvèrent de grands troubles. Marguerite de Ville-Hardoin, fille cadette de Guillaume Ier, dame de Clarentza et de Mata-Grifon, avait marié sa fille unique, nommée aussi Isabelle, à *Ferdinand de Majorque*, fils du roi Jacques II d'Aragon, qui, fort des succès remportés dans le duché d'Athènes par la grande compagnie catalane, voulait s'emparer de la principauté, et qui se rendit en même temps que Louis de Bourgogne en Morée. Tous deux moururent en 1315. La main de Mathilde de Hainaut, devenue veuve, tenta l'ambition de *Jean de Gravina*, fils de Charles II. En vain Mathilde voulut-elle alléguer un mariage secret avec le seigneur de la Palisse, Jean l'amena devant le pape à Avignon, fit proclamer son mariage avec elle, puis enferma sa femme au château de l'Œuf à Naples, en s'emparant du titre de prince. La seigneurie de la principauté était alors réclamée par *Catherine de Valois*, impératrice de Constantinople, fille de Charles de Valois et de Catherine de Constantinople, et femme de Philippe de Tarente. Les prétentions de Jean de Gravina furent apaisées moyennant la cession qu'on lui fit du duché de Duras en 1334, et à partir de ce jour Catherine de Valois, impératrice de Constantinople, devint aussi princesse réelle d'Achaïe. Elle alla s'établir en personne dans le pays. Après elle, son fils *Robert* continua à posséder de titre et d'effet la principauté d'Achaïe, où il résida quelque temps, ainsi que sa femme *Marie de Bourbon*, à laquelle il laissa la principauté d'Achaïe par testament. *Marie de Bourbon* gouverna personnellement la

principauté d'Achaïe, où elle résida fréquemment, et sut faire respecter son autorité par les armes. En mourant, en 1387, à Naples, elle laissa l'héritage de la principauté d'Achaïe à *Louis, duc de Bourbon,* son neveu.

Les troubles intérieurs de la France empêchèrent toujours Louis de Bourbon de se rendre dans sa principauté de Morée, il y envoya cependant à deux reprises un de ses chevaliers, nommé Chastel-Morant, et reçut l'hommage d'allégeance des seigneurs d'Achaïe. Mais après sa mort, en 1410, les troubles de France, augmentés bientôt par les désastres de la bataille d'Azincourt, empêchèrent les héritiers de Louis de Bourbon de songer à la Morée. Pendant ce temps les désordres augmentaient dans ce pays. Les despotes grecs de Mistra avaient cherché à étendre leurs possessions, tantôt par des alliances avec les seigneurs francs, et tantôt par la conquête. Les seigneurs francs ne recevaient aucune nouvelle recrue de France. Le règne de la maison de Tarente avait amené des familles napolitaines et florentines, telles que les Tocco à Céphalonie, et les Acciajuoli à Athènes. Les Génois et les Vénitiens avaient cherché à y prendre pied aussi, dans l'intérêt à la fois de leurs rivalités de commerce et de suprématie politique; et aucune main n'était assez forte pour faire courber toutes ces volontés devant une seule, afin de faire succéder un gouvernement régulier à cette anarchie féodale. Le peuple, de son côté, avait été plongé dans une trop grande misère, et était réparti entre trop de maîtres pour pouvoir constituer une unité puissante. Les Turcs cependant devenaient chaque jour plus menaçants. Maîtres de l'Asie Mineure, ils avaient fini par passer la mer, et s'étaient emparés de Salonique. Constantinople fut bientôt cernée par les forces turques, qui s'avançaient de Gallipoli par terre et de l'Asie par mer.

L'Europe chrétienne était trop agitée de ses propres querelles pour aller au secours des chrétiens de Grèce. Le duc Philippe de Bourgogne seul avait manifesté des velléités chevaleresques et chrétiennes; mais, après quelques brillantes démonstrations, il était resté chez lui. Constantinople succomba en 1453. Les provinces grecques situées au midi de la Thessalie et des Thermopyles, la Morée et les Cyclades, ne pouvaient se défendre plus longtemps. Tous les chefs francs furent obligés de quitter le pays, et leurs derniers débris se réfugièrent à Corfou et à Naples. Les frères du dernier des Constantins, mort lui-même en combattant bravement sur les ruines de sa capitale conquise, cherchèrent à se défendre quelque temps; mais leurs propres dissensions fraternelles les avaient affaiblis, et tous furent obligés de se soumettre ou de s'enfuir. Thomas Paléologue, despote de Mistra, se réfugia, en 1461, à Corfou, et de là en Italie. Mahomet II poursuivit ses conquêtes en Grèce et en Morée, et dès 1468 le croissant s'élevait triomphant sur les débris des villes grecques et des forteresses franques, et la principauté française d'Achaïe n'était plus qu'un souvenir historique. BUCHON.

ACHAINTRE (NICOLAS-LOUIS), philologue de premier ordre, qui, sans ses habitudes modestes, serait parvenu aux honneurs littéraires, se contenta de travailler pour les libraires et d'enrichir des précieuses élucubrations de sa plume savante les ouvrages de certains éditeurs, qu'il laissa avec une généreuse abnégation jouir de leur gloire empruntée. Il naquit à Paris, le 17 novembre 1771, et fit ses études au collége d'Harcourt, par les soins et aux frais de l'abbé Asseline, depuis évêque de Boulogne-sur-Mer. Une vocation impérieuse l'entraînait dans la carrière de l'instruction, lorsque les événements de la révolution l'appelèrent sous les drapeaux. Soldat depuis 1793, il fut fait prisonnier en 1796 et conduit en Hongrie. De retour en France, il obtint de l'occupation dans une imprimerie, et devint le correcteur d'épreuves le plus habile. Il conçut alors l'idée de publier des auteurs grecs et latins avec des notes latines, et de leur donner un degré de correction capable de ranimer le goût des bonnes éditions en France. Les travaux de M. Achaintre, appréciés des savants, on rendu sa réputation européenne. Sans vouloir parler ici de ses différentes éditions, dont on peut trouver l'énoncé dans la *France Littéraire* de Quérard, qui n'apprécie son *Horace,* son *Juvénal* et son *Perse?* On lui doit aussi une édition du *Dictionnaire* de Boudot et des synonymes latins de Gardin-Dumesnil, un *Cours d'humanités* en treize volumes, et enfin la première édition qui ait été publiée de l'*Histoire de la Guerre de Troie* attribuée à Dyctis de Crète. M. Achaintre, mort vers 1840, s'occupait beaucoup d'inscriptions, et l'on trouve dans le *Journal des Débats* un assez grand nombre de lettres de lui sur ce sujet.

ACHANTI. *Voyez* ASCHANTIS.

ACHAR, hors-d'œuvre composé de divers fruits des Indes confits dans le jus de citron ou le vinaigre avec de la moutarde et du piment. Ceux de Batavia et de Maurice sont renommés.

ACHARD (FRANÇOIS-CHARLES), naturaliste et chimiste de mérite, né le 28 avril 1754, à Berlin, s'est surtout fait un nom par ses travaux relatifs au perfectionnement de la fabrication du sucre de betterave. Il reprit en effet les expériences de Marggraf, en élargit le cercle, et fonda plus tard une fabrique complète de sucre de betterave, à laquelle était jointe une école spéciale. Il fut particulièrement secondé dans ses efforts par l'intérêt que le roi de Prusse prit à ce genre d'industrie. Ce monarque mit même à sa disposition le laboratoire de l'Académie des Sciences pour qu'il pût y continuer ses recherches. Quoique le gouvernement eût fait publier le résultat de ses expériences en 1799 et 1800, on n'en fit pas l'application dans la pratique. Le roi lui concéda en conséquence la terre de Cunern, en basse Lusace, à la charge d'y établir une fabrique modèle. Le médecin cantonal Neubeck fut chargé de suivre toutes les recherches et expériences. Achard put de la sorte, grâce à la protection du roi, continuer encore pendant six laborieuses années, avec Neubeck, ses efforts pour trouver la véritable méthode de l'extraction du sucre, et bientôt il ne fut bruit que de la fabrique de sucre d'Achard, qui dès lors eut de nombreux imitateurs. En 1812, par suite de la prospérité dont le blocus continental était la cause pour la fabrique de Cunern, le roi de Prusse y fonda une école spéciale pour la fabrication du sucre de betterave. Appelé à l'Académie des Sciences de Berlin en qualité de directeur de la classe des sciences physiques, Achard mourut dans cette capitale, le 20 avril 1821. Parmi ses écrits, la plupart relatifs à la betterave et à son application industrielle, nous citerons : *De la Fabrication du sucre d'Europe avec la betterave, et de celle de l'eau-de-vie, du vinaigre et de la chicorée qu'on obtient de ses débris* (3 vol.; Leipzig, 1809; nouv. édit. 1812)

ACHARD (FRÉDÉRIC), acteur et chanteur comique, naquit à Lyon en 1810. — Jeune encore et ouvrier tisseur dans sa ville natale, où, malgré la défense de ses parents, il fréquentait plus les spectacles que la fabrique et les comédiens que les *canuts,* il eut un soir, au théâtre des Célestins, l'occasion de remplacer inopinément un acteur qui n'avait pu jouer. Il fut fort applaudi, et cette circonstance, jointe à une vocation naturelle, décida de son sort. Il s'engagea successivement dans les troupes de Lons-le-Saulnier, de Grenoble, de Lyon, et il était à Bordeaux lorsque mademoiselle Déjazet vint donner quelques représentations dans cette ville. Elle fut frappée de toutes les qualités du jeune Achard, et lui facilita un engagement au théâtre du Palais-Royal à Paris. Il y débuta le 10 juillet 1834, avec un grand succès, dans les rôles de *Lionnel* et du *Commis et la Grisette.* Doué d'une voix fraîche, claire, mordante dans le couplet de verve, expressive dans la romance, Achard, sans quitter le théâtre, entra comme élève au Conservatoire, et obtint, après quelques années d'étude, le premier prix de chant. — Par la franchise et la gaieté sentimentale de son

jeu, il se plaça au premier rang parmi les comiques des petits théâtres de vaudeville. Il excellait dans la chansonnette *mimée*. Achard mourut subitement à Paris au mois d'août 1856. A. DELAFOREST.

ACHARD (LOUIS-AMÉDÉE-EUGÈNE), romancier français, est né à Marseille en avril 1814. Destiné d'abord au commerce, il partit en 1834 par l'Algérie où il concourut à la fondation d'une entreprise agricole; en 1835 le préfet de l'Hérault l'appela près de lui comme chef de cabinet. Après avoir donné quelques articles au *Sémaphore* de Marseille, M. Achard vint en 1838 à Paris, où il travailla au *Vert-Vert*, à *l'Entr'acte* et au *Charivari*. Plus tard, il publia des *Lettres parisiennes*, signées Grimm, dans le journal *l'Epoque*. En 1846 il accompagna le duc de Montpensier en Espagne comme historiographe des fêtes du mariage de ce prince avec l'infante, sœur de la reine Isabelle. En mai 1848 M. Amédée Achard fonda *le Pamphlet*, journal qui cessa de paraître après l'insurrection de juin. Pendant ces tristes journées, M. Achard eut son frère tué à ses côtés, et lui-même fut fait prisonnier par les insurgés. Capitaine d'état-major de la garde nationale, il donna sa démission lorsque le général Changarnier perdit son commandement. M. Achard travailla ensuite à *l'Assemblée nationale*. Un article du *Corsaire* lui attira un duel avec M. Fiorentino, qui le blessa grièvement. En 1857, le *Spectateur* eut un avertissement pour un de ses feuilletons. Pendant la guerre d'Italie il suivit les mouvements de l'armée française et en voya au *Journal des Débats* des lettres intéressantes qui ont paru séparément sous ce titre : *Montebello, Magenta, Marignan, lettres d'Italie* (1859). Parmi ses romans et nouvelles on cite *Une Arabesque* (1840); *Belle-Rose* (1847); *Les Petits-Fils de Lovelace* (1854); *Les Châteaux en Espagne* (1854); *La Robe de Nessus* (1854); *Maurice de Treuil* (1857); *Madame Rose* (1857); *Le Clos Pommier* (1857); *Parisiennes et Provinciales* (1857); *Brunes et Blondes* (1858); *Les dernières Marquises* (1857); *Les Femmes honnêtes* (1857); *L'Ombre de Ludovic* (1858); *Les Vocations* (1859); *La Sabotière* (1859); *la Famille Guillemot* (1860); *les Misères d'un millionnaire* (1861); *le Roman du mari* (1862); *Histoire d'un homme* (1863); *le Duc de Carlepont* (1864); *les Fourches caudines* (1866); *les Chaînes de fer* (1867); *Marcelle* (1868); *Olympe de Mézières* (1871); etc. Le théâtre lui doit quelques jolies comédies. Enfin il a donné des itinéraires, *Une saison à Aix-les-Bains* (1851); *Bade et ses environs* (1858).

ACHARIUS (ERIK), naturaliste suédois, né le 10 octobre 1757, à Gefle, mort le 13 août 1819, à Wadstena, fit ses études à Upsal, où il suivit les leçons de Linné. Plus tard il se rendit à Stockholm, où l'Académie des Sciences le chargea de dessiner divers objets d'histoire naturelle. Reçu docteur en médecine à Lund, en 1782, il pratiqua son art en Scanie jusqu'en 1789. Nommé alors médecin provincial à Wadstena, il conserva jusqu'à sa mort cet emploi, auquel était attaché le titre de professeur. Les lichens furent spécialement l'objet de ses recherches. On cite encore sa *Lichenographia universalis* (Gœttingue, 1810) et sa *Synopsis methodica lichenum* (Lund, 1813). Son nom a été donné par les botanistes à plusieurs plantes. Il laissa un herbier composé de plus de onze mille espèces; l'université d'Helsingfors acheta sa collection de lichens.

ACHATE. Compagnon d'Énée, dont l'amitié fidèle a passé en proverbe.

ACHAZ, roi de Juda, fils de Jonathan, monta sur le trône à l'âge de vingt ans, l'an du monde 3162, avant J.-C. 738. Suivant l'exemple des rois d'Israel, il érigea des statues au dieu Baal et aux autres divinités des Cananéens; il leur consacra même son propre fils. Pendant son règne, Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israel, vinrent assiéger Jérusalem, sans pouvoir la prendre; mais pendant deux ans ils ravagèrent le royaume. Achaz appela à son secours Téglatphalasar, roi d'Assyrie, qui accourut avec une forte armée, prit Damas, tua Rasin, et enleva les tribus de Gad, de Ruben et la demi-tribu de Manassès. Achaz, jugeant que les dieux de Syrie lui étaient plus favorables que le Dieu d'Israel, se mit à piller la maison du Seigneur, qu'il ferma ensuite; puis il fit dresser des autels profanes sur toutes les places de Jérusalem et dans toutes les autres villes de Juda. Il mourut après seize ans de règne. L'Écriture rapporte à son temps l'erection d'un cadran solaire ou gnomon.

ACHE, plante de la famille naturelle des ombellifères. Anacréon et Horace l'ont célébrée comme l'âme des festins, et les Grecs s'en servaient pour faire les couronnes données aux vainqueurs dans les jeux néméens et isthmiques. Cependant Suidas nous apprend qu'elle était aussi employée dans les cérémonies funèbres, probablement à cause de la sombre teinte de son feuillage. Modifiée par la culture, l'*ache odorante* est devenue le *céleri*. A l'état sauvage, l'*ache odorante* contient une forte quantité d'acide volatil; elle est employée en médecine comme excitant.

ACHÉENNE (Ligue). On a donné ce nom à la confédération formée par quelques villes de l'Achaïe, et dans laquelle entrèrent les principales villes du Péloponnèse, lorsque, l'an 284 av. J.-C., les Achéens tentèrent de secouer le joug sous lequel ils vivaient depuis la conquête de la Grèce par les rois de Macédoine. Pendant cent trente-huit ans la ligue achéenne, dirigée par Aratus et Philopœmen, se rendit redoutable et conserva l'indépendance de son pays. Elle combattit longtemps contre les Romains pour la liberté de la Grèce; mais elle fut anéantie par le consul Mummius après la prise de Corinthe, l'an 146. *Voy.* GRÈCE.

ACHÉENS, nom d'une peuplade grecque qu'Homère confond sous la dénomination commune de Grecs avec les Argiviens et les Danaens. Elle tirait son origine d'Achæüs, et semble avoir abandonné la Thessalie pour venir s'établir dans le Péloponnèse, où elle fonda, notamment en Argolide et en Laconie, des États qui au temps de la guerre de Troie étaient les plus puissants qu'il y eût en Grèce. Expulsés de leur territoire par les Doriens, vers l'an 1104, les Achéens se dirigèrent d'abord vers la côte septentrionale de la presqu'île, en chassèrent à leur tour les Ioniens, qui l'habitaient, et donnèrent le nom d'Achaïe à ce pays. Sans avoir beaucoup de relations avec les autres peuplades grecques, ils y étaient répartis en douze villes, où à la forme monarchique avait bientôt succédé une constitution démocratique, et unies entre elles par une espèce de confédération, qui ne fut dissoute qu'à l'époque des invasions de Démétrius, de Cassandre et d'Antigone. Elle fut renouvelée, vers l'an 280 avant l'ère chrétienne, par la réunion de quatre des anciennes villes, devenues le noyau de ce qu'on appela la *ligue achéenne*.

ACHÉLOÜS, appelé autrefois *Thoas*, et aujourd'hui *Aspropotamo*, le plus grand des fleuves de la Grèce, prend sa source dans le Pinde, traverse le territoire des Dolopes, sépare ensuite l'Étolie de l'Acarnanie, contrée où se fixèrent d'abord les Hellènes, et se jette dans la mer Ionienne, à l'endroit où commence le golfe de Corinthe. Les rives de ce fleuve sont la seule contrée de Grèce et d'Europe où il y ait eu jadis des lions. Dans la fable grecque, Achéloüs apparaît comme un célèbre dieu marin, père des Sirènes, et fils, suivant Hésiode, de l'Océan et de Thétis, et, suivant d'autres, d'Hélios et de Géa. Il disputa à Hercule Déjanire, se métamorphosa pendant le combat en horrible serpent, puis en taureau. Hercule lui ayant brisé l'une de ses cornes, Achéloüs, tout honteux, se réfugia dans les ondes de son fleuve; c'est de cette corne brisée que les nymphes firent, dit-on, la corne de l'Abondance.

ACHEM ou ACHIM, royaume indépendant de l'île de Sumatra, qui comprend l'extrémité septentrionale de cette île et s'étend sur la côte orientale depuis le cap *Achem* jusqu'au cap Diamant. Au sud-est il confine au pays des Battas. Il

produit de l'or, du poivre, du bétel, du soufre, du camphre, du benjoin et de la soie. Il a pour capitale *Achem*, ville bâtie sur la rivière du même nom, à peu de distance de la mer, et qui contient huit mille maisons en bambous, construites sur pilotis pour les défendre contre les inondations subites. Avant l'arrivée des Européens aux Indes, la vaste rade formée par l'embouchure de la rivière d'Achem dans la mer était très-fréquentée par les marchands arabes; et vers la fin du seizième siècle les habitants du pays d'Achem étaient encore le peuple le plus puissant de la Malaisie. Leur territoire comprenait la plus grande partie de la presqu'île de Malacca et près de la moitié de l'île de Sumatra. Leur prépondérance s'affaiblit vers le milieu du dix-septième siècle. Les Portugais et les nations européennes qui ont hérité après eux du commerce de l'Asie essayèrent à diverses reprises de s'établir dans le royaume d'Achem, dont la belliqueuse population réussit toujours à repousser la domination étrangère. — Les Achemais obéissent à un sultan, dont l'autorité est héréditaire; il leur arrive cependant assez souvent de méconnaître dans la transmission du pouvoir suprême les droits de l'ordre de primogéniture en faveur de celui des fils du sultan qui paraît le plus capable de gouverner; mais de là aussi de fréquentes et désastreuses guerres civiles. — La langue du pays d'Achem est un mélange de malais, de batta, d'indoustani et de talmoul. Le mahométisme, observé avec une sévère exactitude, est la religion des habitants, qui se distinguent du reste de la population de Sumatra par une taille plus élevée, un teint plus basané, une activité et une industrie plus grandes, une intelligence plus développée. Ils ont des manufactures de soie et de coton, et jusqu'à des fonderies de canons; leur sol est d'une grande fertilité, mais le commerce avec les étrangers est resté parmi eux un monopole en faveur du sultan. Le pays d'Achem est divisé en un grand nombre de principautés gouvernées par des radjahs; les plus importantes sont *Pédir* et *Suikel*. La population n'est pas exactement connue; on la porte de 500 000 à 2,000.000 d'habitants.

ACHEMÈNES, ACHEMÉNIDES. Achémènes est, selon quelques érudits, le nom grec du grand Djemjid du *Zend-Avesta*. Fondateur d'un vaste royaume, qui comprenait l'Asie antérieure, l'Assyrie, la Syrie, la Médie, la Bactriane et la Perse, il donna son nom à l'Achæmenia, contrée de la Perse selon les uns, simple tribu suivant les autres, dont les familles s'appelèrent *Achéménides*. Dans la suite, les rois de Perse portèrent ce nom avec orgueil. Achémènes, premier despote des Perses, ne fut pas moins célèbre dans l'antiquité par sa puissance que par ses immenses trésors, contre lesquels le bon Horace, à ce qu'il dit dans une de ses odes, n'eût point échangé un seul des cheveux de Licymnie.

ACHÉMÉNIDE, fils d'Adamastus, pauvre habitant d'Ithaque, suivit Ulysse au siége de Troie. Le héros, fuyant sur ses vaisseaux la rage de Polyphème, n'abandonna pas son compagnon dans l'antre du cyclope, selon l'expression de Virgile, auquel on doit cette touchante création (*Énéide*, livre III), mais l'oublia. Achéménide est le mythe des misères humaines; son nom signifie *douleur de l'âme*. Tout décharné, c'était un épouvantement, une forme inconnue d'homme, dit le sublime poëte, qu'enveloppaient des lambeaux rattachés avec des épines. Ce fut sous cet horrible aspect qu'il se présenta à Énée, débarqué en Sicile. Énée, le pieux Énée, l'ami de Jupiter hospitalier, ne put retenir ses larmes à la vue de cet infortuné, qui le suppliait de lui donner un coin obscur dans l'un des vaisseaux de sa flotte: il le recueillit, quoique Grec, naguère soldat du perfide Ulysse, et l'un des derniers restés sur le cap Sigée, avec le fils de Laerte, à contempler la fumée de Troie en cendres.

ACHENBACH (André), paysagiste allemand, né à Cassel, le 29 septembre 1815, étudia la peinture à Dusseldorf sous Schirmer. Il a obtenu en 1855 une médaille de première classe à l'exposition universelle de Paris pour ses tableaux : *Marée haute à Ostende; Vue de Corleone en Sicile; Mer orageuse sur la côte de Sicile; Kermesse en Hollande par un clair de lune; Paysage*. Ses peintures d'architecture ont aussi du mérite, et ses caricatures ont de la vogue. — *Oswald* Achenbach, frère et élève du précédent, né à Dusseldorf en 1827, peint aussi la nature. Il a exposé à Paris, en 1855 : *Soirée d'automne* et *Pèlerins se rendant à Rome;* en 1859 : *le Môle de Naples*. L. L.

ACHENWALL (Gotfried), le créateur de la statistique, né à Elbing en Prusse, le 20 octobre 1719, fit ses études à Iéna, à Halle et à Leipzig, et se fit recevoir docteur en 1746 à Marbourg, où il donna, entre autres, des leçons publiques sur la statistique, quoiqu'il n'eût alors encore qu'une idée très-confuse de cette science. En 1748 il se rendit à Gœttingue, où il ne tarda pas à être nommé agrégé. En 1753 il y devint titulaire de la chaire de philosophie, et en 1761 professeur titulaire de droit. En 1751 et 1759 il parcourut avec une subvention du gouvernement la Suisse, la France, la Hollande et l'Angleterre. Il mourut le 1er mai 1772. On lui doit, en allemand : *Éléments de statistique des principaux États de l'Europe* (1749); *Esquisses de la diplomatie européenne* (1756); *Principes d'économie politique* (1761). — Sa femme, *Sophie-Éléonore*, née Walther, était une personne d'une rare instruction. Ses poésies, imprimées en 1750 sans son aveu, la firent admettre dans les sociétés littéraires d'Iéna, d'Helmstædt et de Gœttingue. Elle prit aussi une part importante à la publication des *Chefs-d'œuvre des Moralistes anglais et allemands* (5 vol., Gœttingue, 1751).

ACHÉRON, nom commun à divers cours d'eau de l'ancien monde, par exemple de la Thesprotie, de l'Élide et de la Grande Grèce. Plusieurs fleuves de ce nom avaient une eau noirâtre et saumâtre; circonstance qui, suivant toute apparence, donna lieu de croire qu'elle venait directement du sombre empire de Pluton. Suivant Pausanias, ce serait à l'Achéron de la Thesprotie qu'Homère aurait emprunté le nom de son fleuve des enfers, où viennent se jeter le Pyriphlégéton et le Cocyte. Il y avait aussi en Égypte divers fleuves conduisant, comme celui-là, dans le monde souterrain.

Dans la mythologie grecque, Achéron était un fils du Soleil et de la Terre, que Jupiter précipita aux enfers pour avoir fourni de l'eau aux Titans, et changea en un fleuve qui conserva son nom. Les eaux de ce fleuve devinrent bourbeuses et amères. C'était un des fleuves que les ombres passaient sans retour. Caron faisait passer l'Achéron dans une barque aux âmes des morts moyennant un droit de passage, pour l'acquittement duquel on plaçait une obole sous la langue du mort. Il n'y avait que les âmes dont les corps avaient reçu la sépulture dans ce monde, ou avaient été au moins recouverts d'un peu de terre, qui pussent être transportées de l'autre côté de l'Achéron; sans cela elles étaient forcées d'errer pendant un siècle sur ses rives. Les uns font venir le nom de ce fleuve de l'égyptien *achon Charon*, marais de Caron; d'autres l'interprètent par fleuve de la Tristesse ou de la Douleur (de ἀ privatif, et χαίρω, je me réjouis; ou d'ἄχος, douleur, et ῥοώς, fleuve).

ACHÉRONTIENS (Livres). Les Étrusques appelaient ainsi quinze volumes vraisemblablement écrits en vers et formés des paroles recueillies du devin Tagès. Ces livres, appelés encore livres *tagétiques*, enseignaient l'art de tirer des prédictions de toutes sortes d'événements, et valurent aux augures d'Étrurie une grande réputation. Les Étrusques les gardaient avec autant de soin que les Romains les livres Sibyllins, attribués à la sibylle de Cumes. Il ne faut pas les confondre avec les *livres de discipline* dont parle Cicéron, et qui étaient beaucoup moins anciens.

ACHÉRUSE ou LAC ACHÉRONTIQUE. Nom de divers lacs ou marais situés en Thesprotie, en Argolide, en Campa-

nie, près de l'Achéron, et tous considérés comme étant en communication avec les enfers. Un lac d'Égypte, au sud de Memphis, portait aussi ce nom. Dans une île de ce lac était une nécropole où les morts n'étaient admis qu'après une sorte de jugement.

ACHÉRY (Dom Jean-Luc d'), né en 1609, à Saint-Quentin, entra à l'âge de vingt-trois ans dans la congrégation de Saint-Maur, et mourut à Paris en 1685, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons son célèbre *Spicilegium*, ou Recueil d'anciennes pièces inédites, publié en 13 volumes in-4°, de 1653 à 1677 : on y trouve une foule d'histoires et de chroniques inédites d'abbayes, de vies de saints, de testaments de papes, de reines et autres personnages illustres. Chaque volume est accompagné de notes aussi savantes que purement écrites, et relatives aux différents traités et documents qu'il contient. Cet ouvrage, véritable trésor pour l'antiquaire, a été réimprimé par Delabarre en 1723, en 3 vol. in-folio.

ACHILLE, fils de Pélée, roi de la Phthiotide en Thessalie, et de Thétis, fille de Nérée, était petit-fils d'Éaque, roi d'Égine. A sa naissance sa mère le plongea dans les eaux du Styx, ce qui le rendit invulnérable dans toutes les parties du corps, excepté au talon, par où elle le tenait. Il fut élevé par le centaure Chiron, qui lui donna l'éducation la plus mâle, et de bonne heure Achille montra son ardeur belliqueuse. Comme on avait prédit qu'il acquerrait une gloire immortelle devant Troie, mais qu'il y trouverait la mort, Thétis le conduisit, à l'âge de neuf ans, habillé en fille et sous le nom de Pyrrha, à la cour de Lycomède, roi de Scyros, qui le fit élever avec ses filles. Le devin Calchas ayant annoncé aux Grecs que sans Achille ils ne pourraient jamais s'emparer de Troie, on chercha longtemps le lieu de sa retraite; Ulysse réussit à le découvrir : déguisé en marchand, il se présenta à la cour de Lycomède, avec des marchandises de tous genres, parmi lesquelles étaient des armes. Les princesses choisirent des objets de parure, et Achille les armes. Dès lors il ne fut pas difficile de déterminer ce jeune héros à s'unir aux autres princes grecs pour assiéger Troie.

Achille, le héros de l'*Iliade*, y est représenté non-seulement comme le plus brave, mais encore comme le plus beau des Grecs. Il conduisit à Troie cinquante vaisseaux montés par des Myrmidons, des Achéens et des Hellènes; il détruisit douze villes avec le secours de sa flotte, et onze autres avec son armée. Junon et Minerve, dont il était le favori, le protégeaient. Irrité contre Agamemnon, que les princes grecs avaient élu pour leur chef et qui lui avait enlevé Briséis, il se retira dans sa tente, et laissa Hector, à la tête de ses Troyens, poursuivre les Grecs et les tailler en pièces. Ni les dangers des Grecs, ni les offres et les prières d'Agamemnon ne purent fléchir la colère du fils de Pélée; cependant il permit à Patrocle de prendre son armure et de marcher au combat avec ses troupes. Patrocle tomba sous les coups d'Hector. Achille, pour venger la mort de son ami, reparut dans les combats. Aussitôt les Troyens fuient; une partie se précipitent dans le Xanthe, où Achille les suit. Les cadavres amoncelés arrêtent bientôt les eaux du fleuve; le Xanthe soulève ses flots bouillonnants. Le héros se retire d'abord; puis il résiste au Xanthe, qui appelle à son secours le Simoïs et ses fleuves tributaires. Alors Junon envoie Vulcain et les vents Zéphire et Notus, qui forcent le fleuve à rentrer dans son lit. Achille continue à poursuivre les Troyens vers leur ville, qu'il aurait prise d'assaut s'il n'en eût été empêché par Apollon. Hector, resté seul devant la porte de Scée, fait trois fois le tour de la ville, poursuivi par Achille, qu'il se résout enfin à combattre. Il succombe. Achille traîne son cadavre autour des remparts, et le rend aux prières du vieux Priam, qui lui apporte une rançon. Ici s'arrête la narration d'Homère. La suite de l'histoire d'Achille est racontée de la manière suivante. Épris des charmes de Polyxène, fille de Priam, il la demanda et l'obtint pour femme, et s'engagea alors à défendre Troie; mais, s'étant rendu dans le temple d'Apollon pour y célébrer cette alliance, il fut frappé par Pâris, qui l'atteignit d'une flèche au talon. Pendant son séjour à la cour de Lycomède, Achille avait épousé secrètement Déidamie, fille du roi, dont il eut un fils, nommé Pyrrhus ou Néoptolème.

ACHILLE (Tendon d'), gros tendon aplati situé à la partie postérieure et inférieure de la jambe, ainsi nommé parce qu'il s'implante au talon, seul endroit où, dit-on, Achille était vulnérable et où il fut blessé mortellement par Pâris. L'action du tendon d'Achille est de tirer le talon vers le gras de la jambe, et d'étendre ainsi le pied. On a pendant longtemps regardé à tort les blessures du tendon d'Achille comme incurables.

ACHILLÉE, genre de plantes de la famille des synanthéracées, dont une section formait autrefois les radiées ou astérées. L'*achillée mille-feuilles*, ou simplement *mille-feuilles*, vulgairement *herbe aux charpentiers*, est employée comme vulnéraire. L'*achillée sternutatoire* tient ce nom de la propriété qu'ont ses feuilles de provoquer l'éternûment lorsqu'on les introduit dans le nez. Quand on les mâche, elles excitent la salivation. Sa racine, qui a les mêmes propriétés, est employée contre les douleurs de dents. On en cultive une variété sous le nom de *bouton d'argent*.

ACHILLÉES, fêtes instituées en l'honneur d'Achille. Plusieurs peuples honorèrent Achille comme un héros, et lui rendirent même des honneurs divins. Les Lacédémoniens lui avaient élevé un temple à Brasie, où l'on célébrait sa fête tous les ans. Il avait près de Sparte un autre temple, qui restait toujours fermé; c'était Paax, un de ses descendants, qui le lui avait consacré. Les jeunes Spartiates adressaient leurs vœux à Achille, comme au dieu de la valeur. Un passage curieux de Zosime prouve que ce héros fut honoré jusqu'aux derniers temps du paganisme.

ACHILLES TATIUS, professeur d'éloquence à Alexandrie, sa patrie, où on présume qu'il vécut vers la fin du troisième ou le commencement du quatrième siècle, fut un des romanciers grecs désignés sous le nom de poëtes érotiques. Dans un âge avancé il embrassa le christianisme, et parvint à la dignité d'évêque. Outre quelques fragments d'un ouvrage sur la sphère, qui nous sont parvenus, nous possédons de lui un roman en huit livres, intitulé : *les Amours de Clitophon et de Leucippe*, qui, sous le rapport du sujet et des descriptions, est loin d'être sans mérite, et contient même quelques passages d'une grande beauté. Le style en est chargé d'ornements de rhétorique et se perd souvent dans des arguties sophistiques. Quant au reproche d'obscénité qui pourrait être fait à cet ouvrage, une épigramme grecque dit avec raison qu'il faut auparavant en considérer le but. Or, ce roman n'en a pas d'autre que d'enseigner à modérer ses désirs, en montrant la punition des passions effrénées et la récompense de la chasteté. Les meilleures éditions qui en aient été faites sont celle de Leyde, 1650, avec les notes de Saumaise, et celle de Fr. Jacobs (Leipzig, 1821). Cet ouvrage a été plusieurs fois traduit en français, et en dernier lieu par Clément de Dijon, 1800, in-12.

ACHILLINI (Alexandre), médecin et philosophe, naquit à Bologne, en 1463, professa la philosophie d'abord dans sa ville natale, puis à Padoue, et reçut le surnom de *second Aristote*. Achillini adopta les opinions d'Averrhoès. Il mourut à Bologne, en 1512. Grand anatomiste, on lui doit la découverte du marteau et de l'enclume dans l'appareil audif. L'un des premiers il disséqua des cadavres humains. On a de lui un traité *De Universalibus* (Bologne, 1501, in-fol.) et beaucoup d'ouvrages de médecine et d'anatomie. — *Jean-Philothée* Achillini, frère d'Alexandre, né à Bologne, en 1466, et mort dans la même ville, en 1538,

est connu par un poëme intitulé : *Il Viridario*. — *Claude* Achillini, petit-fils de Jean-Philothée, né à Bologne, en 1574, médecin, jurisconsulte, théologien et poëte, professa avec une grande distinction, et mourut en 1640.

ACHMED. Trois sultans othomans ont porté ce nom. Achmed Ier n'avait encore que quatorze ans lorsque, en 1603, il succéda à son père Mahomet III. Il fit la guerre en Hongrie et en Perse. Le traité de paix qu'il signa à Sitvatorek, le 11 novembre 1606, fut le premier que la Porte Othomane conclut avec une puissance européenne sur le pied d'une complète égalité. Par ce traité, l'Autriche se trouva déchargée, moyennant une somme une fois payée, du tribut auquel elle avait jusque alors été assujettie. Achmed Ier conclut en 1612 avec la Perse une paix qui termina les longues discussions qui avaient existé entre les deux empires au sujet de la démarcation de leurs frontières respectives. Achmet mourut le 22 novembre 1617. — Achmed II, sultan qui régna de 1691 à 1695, eut à soutenir des luttes continuelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'était, du reste, un prince de la capacité la plus bornée, dénué de toute vigueur et de toute énergie. — Achmed III, sultan qui régna de 1703 à 1730, était le fils de Mahomet VI, et succéda à Mustapha II, renversé du trône. C'est dans ses États que Charles XII, après avoir perdu la bataille de Pultawa, vint chercher refuge. En lui accordant un asile, Achmed III se trouva entraîné dans une guerre contre le tzar Pierre Ier, qu'il battit d'abord sur le Pruth. Achmed conquit encore la Morée sur les Vénitiens ; mais il fut vaincu par les Impériaux à Peterwaradin. Une révolte de janissaires en 1730 le jeta dans le cachot où il détenait Mahmoud Ier, qui devint son successeur. Il mourut en 1736. Ce fut lui qui en 1727 établit la première imprimerie qu'il y ait eu à Constantinople.

ACHMET, bey de Constantine. *Voyez* Hadji-Ahmed.

ACHMET GIEDICK, par corruption *Acomat*, grand vizir de Mahomet II et son meilleur lieutenant, porta d'abord le nom d'Étienne. Son père, Chéyéchius ou Chersech, prince de Montevera, ayant pris pour lui-même la fille du souverain de Servie, qu'Étienne devait épouser, celui-ci passa chez les Turcs, dont il embrassa la religion. Achmet chassa les Génois de la Crimée, et repoussa une invasion des Persans. Il tenta aussi une descente dans l'Italie méridionale. Cependant ses talents militaires ne trouvèrent pas grâce devant l'ombrageuse et farouche politique de Bajazet II, fils de Mahomet, dont Achmet était devenu le gendre. Ce prince le fit étrangler en 1482.

ACHORES (du grec ἀχώρ), mot employé par les anciens auteurs pour désigner les *croûtes de lait* (*voyez* Dartres) ou les petites ulcérations superficielles qui se forment à la peau du visage et de la tête. Alibert décrit sous ce nom l'espèce de teigne qu'il nomme muqueuse.

ACHOUR, village de l'Algérie, section de Dely-Ibrahim, à 9 kilomètres d'Alger, fondé en 1842, provient en partie de terres dépendantes d une ancienne ferme du Beylick. Il offre des prairies artificielles d'une grande beauté.

ACHOURA (c'est-à-dire *dizaine*), fête que les musulmans célèbrent dans les dix premiers jours du mois de moharrem, qui est le premier de leur année, et auquel elle donne aussi son nom. On lui assigne diverses origines. Suivant les uns c'est la continuation d'un jeûne antérieur à l'islamisme ; d'autres prétendent qu'on celèbre ainsi le jour où Noé sortit de l'arche ; d'autres veulent que ce soit pendant une des dix nuits de l'achoura que le Coran fut détaché du ciel et communiqué aux hommes. M. Garcin de Tassy la croit consacrée à la mémoire de Huçain et Hassan, fils d'Ali et petits-fils de Mahomet, qui furent massacrés à Kerbela par l'ordre du khalife Yézid. Dans l'Inde on porte en procession, le dixième jour de la fête, les cénotaphes de ces personnages, regardés comme martyrs ; des dévots suivent le cortége et se livrent à des actes extraordinaires de pénitence. Il y a souvent aussi de grossières mascarades. Le soir on se réunit dans les mosquées, où l on chante et récite des prières. A Alger, les mosquées sont ce jour-là splendidement illuminées. Z.

ACHROMATISME (du grec ἀ privatif, et χρῶμα, couleur), correction, dans les instruments d'optique, des effets de l'aberration de la lumière, de la dispersion des rayons lumineux, en les faisant passer à travers des corps de réfrangibilité diverse. Le rayon de lumière, qui nous paraît blanc à la vue, est composé, comme on sait, de plusieurs rayons de couleurs différentes et de réfractions inégales. Lorsque ce rayon vient à frapper sur une lentille d'une certaine puissance, il y forme des cercles colorés, et l'image devient diffuse. Dollond est parvenu à corriger ce défaut en formant des lentilles de deux morceaux de verre superposés, l'un de *crown-glass* et l'autre de *flint-glass*, dont les degrés de réfrangibilité sont différents. Dollond fils, Ramsden, Reichenbach s'occupèrent ensuite de cette fabrication.

ACHROMATOPSIE (du grec ἀ privatif, χρῶμα, couleur, ὄψις, vue). *Voyez* Daltonisme.

ACIDE. En chimie, on comprend, sous la dénomination générale d'acides, des corps qui ont la propriété de se combiner avec un autre corps jouant le rôle de base pour former un sel. En soumettant le résultat de cette combinaison à l'action de la pile, l'acide se porte au pôle électro-positif, et la base au pôle électro-négatif. On donne encore pour caractères généraux des acides leur saveur particulière, plus ou moins analogue à celle du vinaigre, et la propriété qu'ils ont de rougir la teinture bleue de tournesol. Mais ces derniers caractères ne sont pas toujours faciles à reconnaître, car il y a des acides insolubles. C'est donc dans l'affinité pour les bases que consiste le caractère essentiel d'un acide. Sous ce rapport, les divers acides offrent de grandes différences : aussi les uns sont dits acides *forts*, les autres acides *faibles*.

Les acides sont divisés en deux grandes classes : 1° les *acides minéraux*, ou *anorganiques ;* 2° les *acides organiques*, qui proviennent de substances végétales ou animales.

Acides minéraux. La plupart des acides minéraux résultent de la combinaison de l'oxygène avec un métalloïde ou un métal. On a cru longtemps, sur l'autorité de Lavoisier, que l'oxygène était le seul principe générateur des acides ; mais on a reconnu depuis qu'il y avait des acides exclusivement composés d'hydrogène et d'un métalloïde : par exemple, les acides chlorhydrique, sulfhydrique, fluorhydrique, iodhydrique, etc. On en forma la classe des *hydracides*, tandis que les acides oxygénés recevaient le nom d'*oxacides ;* mais cette dénomination même d'hydracides se trouve impropre d'après les principes de nomenclature de la théorie électro-chimique, qui veut que dans toute dénomination d'un composé le corps électro-négatif (nom générique) soit placé le premier, et le corps électro-positif (nom spécifique) le dernier. Or, dans les *hydracides* l'hydrogène, corps électro-positif par rapport à tous les métalloïdes, ne correspond pas à l'oxygène, corps électro-négatif dans les *oxacides ;* mais il correspond au chlore, au soufre, au fluor, à l'iode, etc. Aux *oxacides* il faudra donc opposer les chloracides, les sulfacides, etc.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'un corps simple ne se combine avec l'oxygène qu'en une seule proportion pour former un oxacide, le nom de cet acide se compose du nom du corps simple et de la terminaison *ique ;* quand il se combine en deux proportions et forme deux acides, celui qui contient le moins d'oxygène prend la terminaison *eux ;* le plus oxygéné garde la terminaison *ique*. Quand il se combine enfin en un plus grand nombre de proportions, on place la préposition *hypo* (au-dessous) devant le nom de l'acide en *eux* ou en *ique ;* cette préposition exprime toujours une quantité d'oxygène plus faible que celle contenue dans l'acide en *eux* ou en *ique*. S'il existe enfin un

acide encore plus oxygéné que l'acide en *ique*, on le fait précéder de la préposition *per* ou *hyper*.

Il est à remarquer que les derniers degrés d'oxydation d'un métal constituent presque toujours de véritables acides. Tels sont les acides manganique et permanganique, les acides ferrique, antimonique, stannique, etc. Plus la proportion d'oxygène augmente dans un oxyde basique, plus celui-ci perd sa propriété de base et tend à devenir acide, de telle façon que les composés les plus oxygénés sont généralement acides, tandis que les moins oxygénés sont basiques. Cette loi, vraie pour l'oxygène, l'est également pour le chlore, l'iode, le soufre, etc. En effet, presque tous les perchlorures, periodures, persulfures, etc., sont de véritables *chloracides*, *iodacides*, *sulfacides*, lesquels se combinent avec les protochlorures, les protosulfures, qui par rapport à eux pourraient s'appeler *chlorobases*, *sulfobases*, pour donner naissance à des *chlorosels*, *sulfosels*, etc. Enfin, dans quelques cas, les acides contiennent trois corps simples : tels sont les acides chloroxycarbonique, nitrosulfurique. On admet alors généralement dans ces acides l'existence d'un radical composé jouant le rôle d'un corps simple. Ainsi M. Dumas regarde l'oxyde de carbone comme le radical de l'acide cloroxycarbonique, et représente de cette sorte sa composition : CO + CL, CO étant l'oxyde de carbone.

En général, les acides contiennent une certaine quantité d'eau, qui est loin de nuire à leur action : ils portent alors le nom d'acides *hydratés* ou *aqueux ;* quand ils sont simplement mélangés avec elle, on les dit *étendus*. Complétement isolés de l'eau, ils sont dits *anhydres*. M. Bussy est parvenu à isoler l'acide *sulfurique ;* M. Deville en a fait autant pour l'acide *nitrique*, et Gerhardt a obtenu le même résultat pour les acides organiques. Tous ces acides anhydres diffèrent plus ou moins de leur acide normal et se ressemblent par l'absence de réaction acide, ainsi que par leur indifférence pour l'eau qu'ils ont perdue. Ces acides anhydres témoignent aussi d'une singulière aptitude à se combiner et donnent naissance à de nouveaux composés. M. Millon avait déjà reconnu, en étudiant l'action de l'acide sulfurique sur l'acide iodique, que les acides n'ont pas moins de tendance à se combiner les uns avec les autres qu'avec les bases.

Acides organiques. Tandis que les éléments d'un acide minéral sont généralement au nombre de deux, ceux d'un acide organique sont d'ordinaire plus nombreux ; mais ils ne dépassent pas le nombre de quatre, qui sont toujours l'oxygène, le carbone, l'hydrogène et l'azote ; encore ce dernier ne se rencontre-t-il guère que dans la composition des acides cyanogénés. La combinaison de ces éléments paraît d'ailleurs, comme dans toutes les substances organiques, assujettie à des lois spéciales, en sorte que la constitution des composés qui en résultent diffère essentiellement de celle des composés analogues de nature inorganique. La plupart des acides organiques renferment de l'eau que les procédés ordinaires de dessication ne peuvent en séparer ; mais Gerhardt a trouvé le moyen de les isoler. L'hydrate d'un acide est la combinaison de 1, 2, 3 équivalents d'eau avec cet acide. On a divisé les acides organiques en acides *unibasiques*, *bibasiques* et *tribasiques*, selon la quantité d'équivalents de base qu'ils peuvent neutraliser. En se combinant avec un équivalent de base, les acides unibasiques constituent les *sels neutres*. En se combinant avec d'autres sels, ils forment les *sels doubles*. Tous les acides organiques capables de saturer deux ou plusieurs équivalents de base sont appelés acides *polybasiques*. Ces acides donnent par la distillation sèche des acides pyrogénés. M. Dumas appelle *conjugués*, *bijugués*, *trijugues*, les acides organiques qui semblent résulter de l'union de deux ou plusieurs acides.

Pour établir, une nomenclature générale des acides, on peut les distinguer en quatre genres : les oxacides et les acides métalloïdiques les oxacides métalliques, et les acides organiques.

Les oxacides métalloïdiques sont formés par la combinaison de l'oxygène avec les métalloïdes. Ils sont au nombre de vingt : les acides borique, silicique, carbonique, phosphoreux, phosphorique, hypophosphorique, hypophosphoreux, sulfureux, sufurique, hyposulfureux, hyposulfurique, sélénieux, sélenique, chlorique, chlorique oxygéné, bromique, iodique, azoteux, azotique, hypoazotique.

Les acides métalloïdiques sont exclusivement formés de métalloïdes combinés deux à deux. De ces éléments, l'un est négatif et joue le rôle de l'oxygène, l'autre est positif et sert de radical : ce sont les acides fluorhydrique, chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, sulfhydrique, sélénhydrique, fluoborique, chloroborique, fluosilicique, chlorosilicique. Les acides métalloïdes ont pour caractère remarquable de ne pouvoir se combiner avec les bases. Mis en contact avec elles, ils se décomposent de telle sorte que leur élément positif se combine avec l'oxygène du métal, tandis que l'élément négatif s'unit au métal lui-même. Ainsi l'acide chlorhydrique forme de l'eau et des chlorures ; l'acide bromhydrique, de l'eau et des bromures ; l'acide fluosilicique, de l'eau, de la silice et des fluorures, etc.

Les oxacides métalliques sont produits par l'oxygène qui s'unit à certains métaux ; ils sont au nombre de douze : les acides arsénieux, arsénique, chromique, molybdique, vanadique, tungstique, antimonieux, antimonique, colombique, titanique, manganique et hypermanganique.

Il y a trois grandes divisions des acides organiques : 1° les *acides composés de carbone et d'hydrogène* : ce sont l'acide oxalique, l'acide mellitique, etc. Ils sont volatils. 2° Les *acides formés de carbone, d'oxygène et d'hydrogène ;* on les distingue en *acides gras*, et en *acides qui ne sont pas gras*. Les acides qui ne sont pas gras se divisent eux-mêmes en trois groupes : d'abord les acides fixes solides, solubles dans l'eau, cristallisables, qui, lorsqu'on les distille, se transforment en acides volatils appelés *pyrogénés*, en eau et en acide carbonique, comme les acides tartrique, citrique, malique, tannique, gallique, mucique, quinique, etc. ; ensuite en acides fixes qui ne donnent pas de pyrogénés, comme l'acide oxalhydrique, etc. ; enfin en acides volatils de leur nature, qui par conséquent ne donnent pas de pyrogénés : acide acétique, formique, lactique, camphorique, etc. Les acides gras ont l'aspect de la graisse ou de la cire quand ils sont solides, ressemblent à de l'huile quand ils sont liquides, sont plus légers que l'eau et se dissolvent dans l'alcool, l'éther et les huiles grasses et volatiles. Ils se distinguent en deux groupes : d'abord les acides gras plus au moins solubles dans l'eau et qui peuvent être distillés sous la pression de l'air, comme l'acide caprique, crotonique, etc., etc. ; ensuite les acides gras tout à fait insolubles dans l'eau et qui ne peuvent être distillés que dans le vide, comme l'acide stéarique, oléique, ricinique, etc. 3° Les *acides azotés*. Il y en a trois groupes : les acides azotés à radical de cyanogène, comme les acides cyanique, cyanhydrique, etc., etc. ; les acides azotés ni gras ni à radical de cyanogène, comme les acides urique, purpurique, indigotique, etc. ; les acides azotés gras, comme l'acide cholestérique, etc.

L. Louvet.

ACIDITÉ, qualité de ce qui est acide. Est doué d'*acidité* tout corps composé, solide, liquide ou gazeux, qui possède une saveur acide, ou qui est capable de s'unir à plusieurs autres corps pour former des composés que l'on nomme *sels*. Le vinaigre, les groseilles, le citron, et d'autres fruits non encore mûrs donnent l'idée d'une saveur acide.

ACIDULE. En médecine, on appelle *boisson acidule*, ou simplement *acidule*, une boisson tempérante et rafraîchissante. Les acidules doivent leurs propriétés et leur nom à la présence d'un acide végétal ou minéral. On distingue les acidules végétaux et les acidules minéraux. Les premiers sont plus nombreux et plus usités que les seconds. Une foule de fruits, tels que les cerises, les fraises, les

pommes, les oranges, les citrons, les mûres, les grenades, les groseilles, ainsi que beaucoup d'autres substances végétales, contiennent un principe acide que la thérapeutique a su mettre à profit. On emploie d'ailleurs communément ces substances sous la forme de gelées, de sirops et de limonades. Les acidules minéraux ou limonades minérales sont de l'eau édulcorée que l'on aiguise avec quelques gouttes (5 à 25 par livre d'eau) d'acide sulfurique, nitrique ou chlorhydrique. On range encore parmi les acidules minéraux les eaux salines chargées d'acide carbonique, comme l'eau de Seltz. Ces boissons produisent généralement une sensation agréable de fraîcheur dans le tube digestif. Elles apaisent la soif, diminuent la chaleur et l'accélération du pouls. Leur usage continu réveille l'appétit. Souvent aussi elles agissent, dans certaines conditions du tube digestif, comme légers laxatifs. Quelque simple et innocente que paraisse l'administration des acidules, il ne faut pas dans le cas de maladie les employer indiscrètement. Quant à leur usage extérieur, recommandé dans quelques affections cutanées, il a souvent des inconvénients graves, et c'est à la science à déterminer les cas où cette médication peut être avantageuse.

ACIER (du latin *acies*, tranchant). C'est du fer qui contient de cinq à sept millièmes de carbone. La combinaison de la silice, du manganèse et de l'aluminium avec le fer produit également de l'acier. A l'état naturel, l'acier nous présente à peu près les propriétés physiques du fer; il a, ou peu s'en faut, le même aspect, la même dureté, le même poids spécifique; sa malléabilité, sa ductilité sont égales; comme le fer, il peut se souder sur lui-même et n'entre en fusion qu'à une haute température. Cependant il y a plusieurs moyens de les distinguer : d'abord l'analyse, qui est plus facile que décisive : on lime un endroit du barreau qu'on veut interroger; on y verse une goutte d'acide nitrique, qui décompose le fer en l'oxydant promptement : si le barreau est en fer, la tache qui en résulte est roussâtre; s'il est en acier, la tache est noire, parce que l'acide ayant détruit le fer laisse à nu le charbon. Mais cette épreuve pourrait encore laisser des doutes; celle de la trempe est infaillible. On sait que la trempe consiste à refroidir subitement l'acier à la température rouge en le plongeant dans de l'eau ou du mercure. Ses effets sont de rendre l'acier plus dur, plus élastique, plus cassant, moins malléable, moins ductile et moins dense, d'une couleur généralement plus claire, et de lui faire conserver la polarité magnétique beaucoup mieux que le fer. Or, si l'on avait trempé du fer, il serait devenu bleu, et resterait mou, flexible et ductile comme avant la trempe.

Si l'on fait chauffer au rouge de l'acier trempé et qu'on le laisse refroidir lentement, il perd sa trempe et revient à son état primitif. Cette opération inverse se nomme *recuit*, et ses effets, comme ceux de la trempe, varient avec la température à laquelle on porte l'acier lorsqu'on le réchauffe. On tire parti de cette propriété pour donner à l'acier le degré de dureté qu'exige l'usage auquel on le destine. L'acier chauffé sur des charbons ardents passe successivement au jaune pâle, au jaune foncé, au rouge pourpre, au violet, au bleu foncé, et enfin au bleu clair. Le jaune indique que l'acier est encore très-dur, tandis que le bleu clair annonce le *minimum* de dureté : c'est dans ce dernier état qu'on emploie l'acier pour la fabrication des ressorts de montres.

L'histoire ne nous dit rien sur l'époque où les hommes ont commencé à fabriquer l'acier; mais on est porté à croire que cette époque remonte à l'origine de toute civilisation, puisque l'emploi de l'acier paraît nécessaire aux premiers travaux des hommes en société. Aristote et Diodore font connaître les règles fixes que l'expérience avait déjà transmises de leur temps. Depuis eux l'art a fait des progrès importants. Les différents procédés en usage pour la fabrication de l'acier peuvent se rattacher à trois modes principaux : 1° l'acier obtenu directement des minerais, ou *acier naturel*; 2° l'acier obtenu avec le fer épuré, ou *acier de cémentation*; 3° l'acier obtenu par la fonte de l'acier de cémentation, ou *acier fondu*. — On obtient l'acier naturel ou acier de forge en affinant la fonte au feu de forge sous le vent d'un soufflet qui brûle une partie de leur carbone. La fonte est, comme on sait, un carbure de fer qui contient plus de carbone que l'acier. On conçoit donc qu'une décarburation partielle de la fonte peut fournir l'acier (*voyez* AFFINAGE). Cet acier est ensuite forgé et mis en barres, mais il présente généralement des taches et des inégalités d'aciération qui nuisent à son poli. Les aciers naturels sont propres à la fabrication de la taillanderie, aux outils tranchants, etc.

L'*acier de cémentation* s'obtient du fer auquel on combine une quantité convenable de carbone. L'affinité du fer pour le carbone est telle que, lorsqu'on stratifie des barres de fer avec du charbon en poudre, de manière à pouvoir les maintenir à une chaleur rouge-blanc sans que l'air y ait accès, il se combine avec lui, et le carbone, après avoir pénétré la surface, tend à se mettre en équilibre en se portant au centre. De cette manière le fer se combine intégralement avec le carbone après un espace de quelques jours, qui varie suivant l'épaisseur des barres de fer (*voyez* CÉMENTATION). L'acier ainsi préparé n'est pas parfaitement homogène; sa surface est inégale et boursouflée, circonstance qui lui a valu le nom d'*acier poule*, qui vient du mot ampoule. Pour remédier à ces inconvénients et rendre la carburation plus égale, il est nécessaire de le réchauffer et de le forger en réunissant plusieurs barres ensemble, de manière à former ce qu'on appelle des *trousses*. Les barres qui en résultent sont coupées et reforgées de la même manière une deuxième et une troisième fois. L'acier est dit de première, deuxième ou troisième marque, suivant qu'il a été forgé ainsi une, deux ou trois fois. L'acier de cémentation est employé à la fabrication des limes, des marteaux, des enclumes, d'un grand nombre d'outils et d'objets de quincaillerie.

L'*acier fondu* s'obtient de l'acier de cémentation, que l'on met simplement en façon dans un creuset, sous une couche de matière vitrifiable, pour empêcher l'air de pénétrer. Les lingots ainsi préparés présentent dans leur masse des cavités dues au retrait que prend le métal en se solidifiant; en outre, ils ne sont pas malléables. On ne peut donc les employer qu'après les avoir étirés et réchauffés convenablement. Quand l'acier fondu a subi ces diverses préparations, il est plus dur, plus homogène que les autres aciers et prend un superbe poli. Aussi le préfère-t-on pour la coutellerie fine. L'art de fondre l'acier est dû à un simple ouvrier du Yorkshire, Benjamin Huntsmann, qui établit son premier atelier près de Sheffield, en 1740. En France, les usines de Saint-Étienne fabriquent spécialement de l'acier fondu.

L'*acier damassé* est un acier fondu qui jouit de la faculté remarquable de laisser paraître une sorte de moiré quand on attaque sa surface avec un acide. Ce moiré provient d'une cristallisation que produit au milieu de l'acier la présence d'une minime quantité d'aluminium; et comme ces cristaux sont ductiles, ils s'allongent avec le reste lorsqu'on l'étire. On l'imite en Europe en fondant ensemble du fer et de l'acier qu'on étire, plie, brasse et étire à plusieurs reprises, jusqu'à ce que chaque couche d'acier et de fer soit de la ténuité requise. Mais cette imitation reste encore bien au-dessous des produits de l'Orient. Les lames des sabres asiatiques présentent le phénomène de se laisser plier sans traces d'élasticité, et avec cela elles ont un tranchant tel qu'elles coupent l'acier trempé. Cela provient, suivant Berzelius, de ce que le tranchant ayant seul été trempé, le reste de la lame conserve toute sa ductilité; et ces lames

ne sont pas sujettes à se briser dans le combat ainsi qu'il arrive aux lames complétement trempées. — Quant à l'acier indien nommé *wootz*, c'est un acier fondu très-fin : il contient jusqu'à 2 pour 100 d'aluminium. Un alliage d'aluminium et de fer donne, dit-on, un acier qui vaut celui de Damas. L'addition du tungstène au fer, dans la proportion de 4 à 5 pour 100, donne aussi un acier d'une grande dureté.

Plusieurs procédés nouveaux ont été proposés avec plus ou moins de succès dans ces derniers temps pour convertir la fonte ou le fer en acier par MM. Chenot, Uchatius, l'abbé Pauvert, Bessemer et Krupp. MM. de Ruolz et Fontenay obtiennent directement l'acier fondu à l'aide des matières organisées sans passer par la cémentation.

On améliore l'acier de mauvaise qualité en l'alliant à des proportions très-petites (environ 1/400) de métaux étrangers, tels que l'argent et le platine. L'Angleterre fabrique son meilleur acier d'un fer qu'on retire des minerais de la mine de Dannemora en Suède. Cet acier contient une petite quantité de manganèse et d'arsenic : on a en vain essayé de fabriquer artificiellement un fer capable de le remplacer.

En 1843 l'Angleterre produisait 205,000 quintaux métriques d'acier; l'Autriche, 130,000; la France, 93,400; l'association allemande, 80,000, les autres États de l'Europe ensemble, 66,600 : d'où il suit que la production européenne s'élevait à 575,000 quintaux métriques, dans lesquels l'Angleterre comptait pour 35 1/2 pour 100; l'Autriche, pour 22 1/2 pour 100; la France, pour 16 1/2 pour 100; l'association allemande, pour 14 pour 100, et le reste de l'Europe pour 12 pour 100.

En 1831 la France ne produisait encore que 53,795 quintaux métriques d'acier; en 1843 elle a atteint le chiffre de 93,394; en 1852, celui de 180,981 quintaux métriques, dont 39,381 d'acier de forge et 98,084 d'acier de cémentation.

La production de l'acier fondu en France ne s'élevait en 1834 qu'à 2,659 quintaux métriques; en 1843 elle a monté à 16,221 quintaux métriques, et en 1852 à 43,516, dont 42,033 pour le seul département de la Loire; en 1866 ce chiffre s'y élevait à 83,137 q. m.

ACI-REALE, ville de Sicile, dans la province de Catane, est située au pied du mont Etna, près de la côte et à l'embouchure de l'Aci. Bâtie en lave et défendue par un fort, elle a des rues régulières et de beaux édifices. On y fabrique des toiles et des étoffes de soie; ses exportations en lin et en blé sont considérables. Sa population, qui a doublé depuis trente ans, s'élève à 35,447 âmes.

ACKERMANN (Conrad-Ernest), comédien célèbre, né à Schwerin, en 1710. Engagé en 1740 dans la troupe de Schœnemann, il devint directeur lui-même en 1753. Le théâtre allemand lui est redevable d'une foule d'améliorations, et constamment on le vit lutter contre le goût du public et s'efforcer de maintenir au répertoire les productions dignes d'y figurer. En 1756 il construisit un théâtre à ses propres frais à Kœnigsberg; il joua de 1760 à 1763 à Mayence. Enfin, en 1765 il ouvrit à Hambourg une nouvelle salle, qu'il inaugura avec l'une des plus remarquables troupes qu'on eût encore vues en Allemagne. C'est pour cette troupe que Lessing composa la plupart de ses ouvrages. En 1769 Ackermann, après une courte interruption, reprit encore une fois la direction du théâtre de Hambourg; puis il se mit à courir les provinces, mais pour revenir mourir à Hambourg en 1771. Dans sa jeunesse Ackermann affectionnait les rôles tragiques. Dans les dernières années de sa vie il voulut aborder indifféremment tous les rôles; mais la nature l'avait créé comique, et il excellait dans cet emploi. Il avait épousé en 1749, à Moscou, la veuve de l'organiste Schrœder, de Berlin, et mère du célèbre Schrœder. En 1740 elle entra dans la troupe de Schœnemann, qui donnait alors des représentations à Lunebourg. Plus tard elle obtint de brillants succès à Hambourg; et en 1767 elle prit avec son second mari la direction du nouveau théâtre fondé dans cette ville. — Sa fille, *Charlotte* Ackermann, née en 1758, annonçait les plus remarquables dispositions pour le théâtre, lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever, le 8 mai 1775, à l'admiration des amis de l'art théâtral. La correspondance entre Charlotte Ackermann et son amie la conseillère Sophie Unzer, publiée en 1776, et les lettres du major danois Sylbourg, qui résidait à cette époque à Hambourg, montrent que Charlotte était éprise de cet officier, bel et habile homme, mais d'une âme basse et de mauvaises mœurs, et que cette charmante artiste mourut du chagrin d'avoir si mal placé ses affections. C'est sur cette donnée que M. Otto Müller a écrit son roman *Charlotte Ackermann, souvenirs du théâtre de Hambourg au dix-huitième siècle*. Z.

ACKERMANN (Rodolphe), né le 20 avril 1764, à Stollberg, dans l'Erzgebirge saxon, où son père était sellier, fut élevé au collége de sa ville natale, mais n'en apprit pas moins le métier de son père. Son apprentissage terminé, il s'en alla faire son tour d'Europe. Après avoir travaillé à Paris et à Bruxelles, et y avoir acquis une habileté toute particulière dans l'art de la carrosserie, il se rendit à Londres. Il se lia avec un Allemand qui y publiait un journal de modes, et parvint à exciter l'attention par le gracieux et le bon goût de ses dessins. Bientôt il put fonder dans le Strand un magasin de gravures et de productions artistiques qui devint la première maison de Londres en ce genre. C'est à lui que l'Angleterre est redevable de l'introduction de la lithographie. Il fut le créateur des *Annuals*, dont le *Forget me not* ouvrit la série en 1823. L'élégant journal de modes qu'il publia sous le titre de *Repository of Arts, Literature, Fashions*, rendit compte, à partir de 1814, des productions nouvelles en tous genres. Il entreprit aussi une suite d'ouvrages topographiques ornés de remarquables gravures à l'*aqua-tinta*, comme le *Microcosm of London*, les *Histories of Westminster Abbey*, les *Universities of Oxford and Cambridge* et les *Public Schools*. Il fournit également à la gravure sur bois l'occasion de se produire. Il fut l'un des premiers, au commencement de ce siècle, qui réussirent à rendre imperméables les étoffes de laine, le feutre, le cuir, le papier. Le premier à Londres il employa le gaz à l'éclairage de ses magasins (*voyez* Accum), et chercha à en vulgariser partout l'usage. Il fit traduire par des Espagnols émigrés, notamment par Blanco-White, d'instructifs ouvrages anglais et les expédia en Amérique, où son fils aîné avait créé à Mexico un commerce de librairie et de gravures. En 1813, il avait été membre d'une association formée à Londres pour secourir les victimes de la guerre en Allemagne. Il mourut le 30 mars 1834, peu de temps après avoir cédé son établissement à ses fils.

ACNÉ. Mot emprunté du grec ἀκνή, vigueur, jeunesse, et dont se servait Aétius pour désigner une maladie de la peau, qu'il nommait ainsi parce qu'elle se montre spécialement depuis vingt ans jusqu'à trente. L'acné est une maladie des follicules de la peau; on en distingue plusieurs espèces. Lorsqu'elle existe au visage, on la nomme couperose.

ACLIDE. *Voyez* Dard.

ACOLYTE (du latin *acolytus*, formé du grec ἀκόλουτος, suivant). On nommait ainsi, après le troisième siècle dans l'Église latine, et après le cinquième dans l'Église grecque, les serviteurs employés au luminaire (*accensores*), et ceux qui portaient les cierges dans les processions solennelles (*ceroferarii*). Ils présentaient aussi le vin et l'eau à la communion, et aidaient les évêques et les prêtres dans leurs fonctions et dans toutes les cérémonies. Ils faisaient partie du clergé, et prenaient rang après les sous-diacres. Leur consécration consistait dans le premier ordre mineur de l'ordination. Les acolytes, depuis le septième siècle, n'existent guère que de nom, car leurs fonctions sont ac-

tuellement remplies par des sacristains et par de jeunes laïques auxquels on donne le nom d'enfants de chœur. L'Église grecque, comme l'Église latine, n'a conservé des acolytes que le nom.

ACOMAT. *Voyez* Achmet-Giedick.

ACONIT, genre de plantes de la famille des renonculacées, tribu des helléborées. La fleur se compose d'une enveloppe formée de cinq pièces principales; la supérieure, arrondie en casque, en renferme deux autres, en forme de marteau. Les étamines sont nombreuses, le fruit capsulaire. Toutes les espèces d'aconit sont vénéneuses ou suspectes; leurs propriétés étaient déjà connues des anciens. On en connaît en tout vingt-deux espèces, qui appartiennent toutes aux pays froids ou aux hautes montagnes des pays tempérés. Les deux plus remarquables par leurs propriétés malfaisantes sont l'*aconit tue-loup* et l'*aconit napel*. Les indiens du Népaul empoisonnent leurs armes avec le suc d'une espèce d'aconit qu'ils nomment *bikh*.

L'*aconit pyramidal* a une belle apparence. Il s'élève à plus d'un mètre de hauteur. Ses épis de fleurs ont plus de soixante-dix centimètres de long. Une des plus belles espèces qu'on cultive comme plante d'ornement, c'est l'*aconit de Candolle*, aux fleurs d'un bleu pâle intérieurement et d'un bleu vif sur les bords. La chimie a démontré que toutes les propriétés de ce végétal étaient dues à un principe qu'on a appelé *aconitine*, et dont la médecine, qui a souvent trouvé des remèdes salutaires dans les poisons les plus énergiques, fait usage dans quelques maladies, entre autres le rhumatisme articulaire, la névralgie.

AÇORES, archipel de l'océan Atlantique, à 1300 kilom. de la côte de Portugal, par 36° 59′ et 39° 44″ de latitude nord, 27° 35′ et 33° 27′ de longitude ouest. Il se compose de neuf îles qui forment trois groupes. *Saint-Michel* est la plus grande. *Terceira* a reçu quelque célébrité de la régence portugaise qui s'y était établie en opposition au gouvernement de don Miguel. On peut encore citer *Pico*, où se trouve le Pic, haut de plus de 2,500 mètres. L'aspect général des Açores indique une origine volcanique; elles sont sujettes aux tremblements de terre et à de violents coups de vent. Le climat est très-salubre et rafraîchi par les brises de la mer. Le sol est fertile et bien arrosé. On y récolte un vin délicieux, dont la qualité égale presque celle des vins de Madère. Les fruits et le grain y viennent en abondance; les bœufs, les moutons, les porcs et la volaille font l'objet d'un commerce d'exportation. On exporte aussi plus de 20,000 pièces de vin et d'eau-de-vie ainsi que 200,000 caisses d'oranges de première qualité. La mer est très-poissonneuse. La population était, en 1865, de 251,894 âmes. Les Açores appartiennent au Portugal. Le gouverneur général réside à *Angra*, ville principale de Terceira. Les habitants sont presque tous blancs, il y a peu de Nègres. Le clergé y est très-nombreux, fort ignorant, et vit dans l'abondance; l'instruction générale s'en ressent.

L'histoire de la découverte des Açores est restée enveloppée de beaucoup d'obscurité; on les voit figurées sur des cartes manuscrites du quatorzième siècle. Gonzalo-Velho Cabral découvrit la plus méridionale en 1432. Mais ce n'est guère qu'en 1450 qu'elles furent toutes reconnues. Les Portugais leur donnèrent le nom de l'épervier dans leur langue, *açor*, à cause de la multitude des oiseaux de proie qu'ils y trouvèrent. La duchesse de Bourgogne, sœur d'Alphonse V, en 1466, y envoya une colonie de Flamands, ce qui leur fit donner le nom d'*îles Flamandes*; les Anglais les nomment *Western Islands* (Iles occidentales). On écrit et on répète que les premiers colons des Açores y trouvèrent une statue équestre, qui, le doigt tendu vers l'ouest, semblait indiquer aux nouveaux venus le chemin à suivre; ce fut, ajoute-t-on, la vue de cet oracle mystérieux qui décida Christophe Colomb à tenter l'immense découverte qui devait immortaliser son nom : il n'est pas besoin de dire qu'il faut rejeter cette histoire parmi les fictions poétiques ou allégoriques; la forme bizarre d'un rocher de la côte lui a donné naissance.

ACOSTA (Gabriel), gentilhomme portugais, issu d'une famille d'origine juive, naquit en 1587, à Oporto, et fut soigneusement élevé et instruit dans les doctrines de l'Église romaine par un père qui avait très-sincèrement embrassé la foi catholique. Des doutes ne tardèrent pourtant pas à assaillir son âme; et, trouvant alors dans sa raison mille objections contre la divinité du Christ, il en vint à nier entièrement la vérité du christianisme. Après avoir hésité un instant entre le naturalisme pur et simple et le judaïsme, il se décida pour cette religion, peut-être parce que c'était celle de ses pères, et s'enfuit du Portugal, pour aller demander à la Hollande cette liberté de conscience dont la république batave avait alors le privilége. Il s'établit à Amsterdam, où il changea son nom de baptême contre celui d'*Uriel*, après s'être soumis à la douloureuse opération de la circoncision. Cependant il fut bientôt mécontent des nouveaux coreligionnaires qu'il s'était donnés, et publia divers ouvrages dans lesquels il combattit les principes des rabbins, ainsi que l'immortalité de l'âme. Ses adversaires profitèrent de la publication d'un de ses livres, intitulé *Examen de tradicoens phariseas conferidas con a ley escripta* (1624), pour l'accuser d'athéisme auprès des magistrats chrétiens d'Amsterdam. Cette dénonciation solennelle lui valut la confiscation de ses biens et un emprisonnement assez long. Fatigué par toutes ces persécutions, il demanda grâce et merci pour ses opinions philosophiques, et se soumit à faire amende honorable dans la synagogue, où il reçut trente-neuf coups de fouet sur son dos mis à nu. Puis on le fit étendre à terre sur le seuil de la porte principale, où tous les fidèles lui passèrent sur le corps pendant que le rabbin prononçait son absolution. Ce système de persécutions et d'outrages le poussa à se brûler la cervelle (1640), après avoir tenté vainement d'ôter la vie à l'un de ses cousins, qui s'était signalé par le zèle acharné qu'il avait mis à combattre ses opinions et à le signaler à la haine de ses coreligionnaires. Les tortures morales éprouvées par *Acosta* dans ses luttes religieuses et philosophiques ont été décrites par un écrivain allemand d'un grand talent, M. Gutzkow, dans un livre qui a pour titre : *le Sadducéen d'Amsterdam* (1834).

ACOTYLÉDONÉS (du grec ἀ privatif, κοτυλεδών, petite feuille). Jussieu, en fondant sa classification des végétaux sur l'absence, la présence et le nombre des cotylédons, avait donné le nom d'acotylédonés au premier embranchement du règne végétal, comprenant les plantes dépourvues de ces organes, ou plutôt chez lesquelles on ne les avait pas encore reconnus. Ces plantes seraient mieux appelées *inembryonées*, parce que les plantes qui manquent de cotylédons manquent également d'embryons, tandis qu'au contraire certains végétaux embryonés n'ont pas de cotylédon. Dans cette série de végétaux on voit l'organisation passer par tous les degrés, depuis la forme la plus simple, l'utricule sphérique, jusqu'à celles que nous trouvons dans les végétaux pourvus d'un embryon. En raison de la simplicité de leur texture, de Candolle les avait appelées plantes *cellulaires*. Cet embranchement renferme la classe entière des *cryptogames* de Linné. Les acotylédonés comprennent six familles : les *mousses*, les *hépatiques*, les *lichens*, les *hypoxylons*, les *champignons*, les *algues*.

ACOUCHI ou Acouti. *Voyez* Agouti.

A'COURT (Sir William). *Voyez* Heytesbury.

ACOUSTIQUE (du grec ἀκούω, j'entends), partie de la physique qui traite de la théorie du son, et qui recherche les lois d'après lesquelles il se forme, se propage et se transmet. L'acoustique diffère de la musique en ce qu'elle n'a pas de rapport aux lois de la succession des sons, d'où résulte la mélodie, ni à celles de leur simultanéité, qui forment l'harmonie. Elle a seulement pour objet l'examen des phénomènes qui se manifestent dans la résonnance des

corps sonores, et l'étude des effets produits par ces phénomènes sur l'ouïe. Ainsi l'acoustique envisage les sons : 1° dans leurs modes de génération, selon les divers corps sonores; 2° dans leurs rapports numériques; 3° dans leur propagation; 4° enfin dans la sensation qu'ils produisent sur l'ouïe. La génération, la propagation et les rapports numériques des sons forment la partie mathématique de l'acoustique; l'ouïe est l'objet de sa partie physiologique. On divise encore l'acoustique en *acoustique expérimentale*, qui est la partie de cette science relative aux phénomènes qui se manifestent dans la résonnance des corps sonores, et en *acoustique arithmétique* ou *canonique*, qui se compose des calculs ayant pour objet de déterminer les rapports des sons entre eux.

Le son a pour cause un mouvement particulier des corps appelé vibratoire, qui consiste dans les oscillations de leurs molécules autour d'un centre. Toutes les fois qu'il y a son, il y a vibration; mais il n'y a pas son toutes les fois qu'il y a vibration : il faut que ces vibrations satisfassent à certaines conditions relatives à leur amplitude, à leur rapidité, et au milieu dans lequel elles s'exercent. Pour que les vibrations d'un corps produisent un son, il faut que leur nombre soit au moins de trente-deux par seconde, et qu'il ne dépasse pas une certaine limite au delà de laquelle le son échappe à l'ouïe humaine. Cette limite ne paraît pas dépasser soixante-treize mille vibrations par seconde; elle est d'ailleurs variable avec l'amplitude des vibrations et avec l'aptitude de l'organe sur lequel elles agissent. Il est en outre nécessaire, pour que le son soit produit, que les vibrations s'exercent dans un milieu solide, liquide ou gazeux. Si les vibrations ont lieu dans le vide, elles ne produisent pas de son.

Dans tous les corps sonores, l'élasticité des molécules est la cause des vibrations. Un corps peut être élastique, 1° par tension, comme le sont les cordes et les tambours; 2° par l'impulsion de l'air, c'est le cas des instruments à vent, dans lesquels la colonne d'air s'étend et se resserre plus ou moins suivant la longueur du tube, et qui peut être raccourcie ou prolongée par l'ouverture et la clôture des trous latéraux; 3° par la tension intérieure : telles sont les verges de métal ou de verre, les vitres, les cloches, les vases, etc.

Les diverses qualités du son sont au nombre de trois, qui sont : 1° l'intensité, 2° le ton, 3° le timbre. L'intensité tient à l'amplitude des mouvements vibratoires; le ton dépend du nombre de vibrations dans un temps donné, et non de leur amplitude; on ne connaît pas bien les circonstances qui influent sur le timbre.

La connaissance des lois de l'acoustique est d'un grand usage; elles intéressent le musicien en lui faisant découvrir les formules mathématiques de l'harmonie que perçoit son oreille; elles sont consultées par l'architecte dans la construction des édifices destinés à recevoir et à rendre la parole; elles sont utiles au médecin pour la guérison des dérangements qui empêchent l'organe de l'ouïe de percevoir le son; elles guident les facteurs des instruments de physique et de chirurgie relatifs à cette partie, etc.

Les anciens déjà s'étaient efforcés d'élever l'acoustique aux proportions d'une science. Pythagore et Aristote savaient de quelle manière s'effectue la transmission du son par l'air; mais il est exact de dire que, comme science proprement dite, indépendante des applications qu'on en peut faire à la musique, l'acoustique est une science à peu près toute moderne. Bacon et Galilée posèrent les bases de cette science aujourd'hui mathématique, et Newton démontra par le calcul comment la transmission du son dépend de l'élasticité de l'air ou du corps conducteur. Il remarqua que l'effet d'un corps sonore consiste dans la condensation des molécules d'air qui entourent ce corps immédiatement et placés dans la direction de l'impulsion donnée. Ces molécules d'air, poussées en avant par l'impulsion du corps sonore, rebondissent en arrière par un effet de leur élasticité, et éloignent en même temps du corps sonore les molécules d'air situées en avant, de sorte que le son fait subir à chaque molécule d'air un mouvement en avant et un mouvement en arrière; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il s'opère autour du corps sonore une condensation et une pression alternatives de l'air, ou bien, si l'on aime mieux, qu'il se forme une série d'ondulations sonores. Newton, Lagrange et Euler s'étaient trompés dans leurs calculs pour déterminer la vitesse du son; et c'est à Laplace qu'on est redevable des recherches les plus exactes et des notions les plus précises sur cette matière. Il était réservé à Chladni de faire de l'acoustique une science proprement dite. Dans ces derniers temps, cette branche de la physique n'a fait comparativement que peu de progrès. Cependant Savart a précisé d'une manière plus exacte le nombre de vibrations nécessaire pour produire un son perceptible, et a fait des recherches sur les vibrations des peaux tendues. Cagnard de Latour a inventé ce qu'il a appelé la *syrène*, et examiné de plus près beaucoup des conditions auxquelles les corps liquides ou solides sont sonores. Trevelyan, Leslie et Faraday ont expliqué la sonorité des corps métalliques soumis à la chaleur, quand on les place sur des couches métalliques froides. Faraday et Marx se sont occupés des figures sonores; Wheastone, des accords; Willis de la formation des sons élevés de la voix humaine; M. Lissajous de l'interférence des sons. La théorie du son a été développée par W. Weber, Pellisof, Ampère et Strehlke.

On donne la qualification d'*acoustiques* aux divers *instruments* qui servent à propager la voix, tels que les cornets, les porte-voix, etc.; à certaines *voûtes*, comme celle de la salle du Conservatoire des Arts et Métiers, construites de façon à transmettre la voix d'un point à un autre aussi distinctement que si la distance était nulle; aux *artères*, *veines*, *nerfs* appartenant à l'ouïe; enfin aux *remèdes* qui servent à la guérison des maladies de cet organe.

ACQUAPENDENTE, petite ville du royaume d'Italie, à 20 kilomètres d'Orviète, située sur le penchant d'une montagne bien boisée. Elle est célèbre par une chute d'eau considérable et d'un effet tellement pittoresque qu'elle intéresse tous les voyageurs, et qu'il est peu d'artistes qui ne se soient empressés d'en conserver un souvenir dans leur album.

ACQUAVIVA, famille illustre du royaume de Naples, qui a produit un grand nombre d'hommes distingués. — Parmi les plus connus, on compte *André-Matthieu* d'Acquaviva, duc d'Atri, prince de Teramo, né en 1456 et mort en 1528, à Naples, lorsque l'armée française, commandée par Lautrec, ravageait la Pouille. Son père était lui-même un capitaine très-renommé, qui mourut en 1480, à la défense d'Otrante, assiégée par les Turcs. Le fils, après avoir suivi la carrière des armes, se livra à la culture des lettres, et protégea les savants. Quand le roi de France Charles VIII envahit le royaume de Naples, Acquaviva prit parti pour lui, et plus tard il combattit la domination espagnole. Il fut fait prisonnier par Gonzalve de Cordoue; mais Ferdinand, roi d'Aragon, lui rendit la liberté. De retour dans sa patrie, il trouva dans l'étude une consolation aux revers de la guerre. — Son frère *Bélisaire* d'Acquaviva publia plusieurs traités : *de Venatione, de Aucupio, de Re Militari, de Singulari Certamine.* — Enfin il y eut un *Claude* d'Acquaviva, général des jésuites; né en 1542, il mourut en 1615. Il fut accusé d'avoir approuvé le livre dans lequel Mariana soutenait la doctrine qui permet d'attenter à la vie des rois. Mais lorsque éclatèrent les débats auxquels le livre de Mariana donna lieu, les défenseurs d'Acquaviva citèrent des passages de lettres dans lesquelles il témoignait le regret de l'approbation donnée à cet ouvrage par le censeur commis pour l'examiner.

Artaud.

ACQUÊTS. Dénomination que prend l'immeuble qui est l'objet d'une vente ou d'une donation, entre les mains de l'acquéreur ou du donataire. — Dans l'ancien droit, la distinction entre les acquêts et les autres biens était de la plus grande importance, parce que les immeubles se partageaient entre les héritiers suivant leur origine, et qu'ainsi l'on distinguait dans le partage les biens de famille provenant de successions antérieurement ouvertes, qui formaient les propres paternels et les propres maternels, de ceux que le défunt avait lui-même acquis ; ces derniers composaient les acquêts ou propres personnels. — Aujourd'hui, que toutes ces distinctions ont été abolies par le partage égal de tous les biens entre les deux lignes paternelle et maternelle, quelle que soit leur origine, cette expression ne s'applique plus qu'aux immeubles acquis pendant le mariage par la communauté conjugale, et la règle en cette matière est que tout immeuble dont l'origine antérieure au mariage n'est point justifiée doit être réputé un acquêt de communauté, à moins qu'il ne provienne d'une succession ouverte, ou d'une donation faite durant le mariage.

ACQUI (Combat et prise d'). Peu de temps après la prise de possession du Piémont par le général Joubert, une révolte populaire éclata dans la province d'Acqui et dans le Montferrat. Le général Grouchy, s'étant aussitôt dirigé vers Acqui, arriva devant cette place le 17 mars 1799, et prit d'habiles dispositions pour paralyser ce mouvement insurrectionnel. Le même jour il cerna la ville, attaqua les insurgés, les battit complétement et les dispersa. Acqui est une ville forte du Piémont, sur la Bormida, avec 8,000 âmes. Elle est très-ancienne, et tire son nom de ses eaux sulfureuses. Il y a des fabriques de soie.

ACQUIESCEMENT, consentement à faire une chose à laquelle on n'était pas obligé, à exécuter un acte ou un jugement auquel on aurait pu s'opposer. L'acquiescement a une grande analogie avec la transaction et le désistement; il en diffère cependant sous plusieurs rapports : ainsi, la transaction ne résulte que d'une convention formelle, l'acquiescement peut être tacite; le désistement n'emporte que la renonciation à la procédure, l'acquiescement éteint l'action. L'acquiescement est une véritable aliénation; il ne peut donc avoir lieu qu'entre personnes capables : ne serait donc pas valable celui qui aurait été donné par un mineur, un interdit, un tuteur, s'ils n'étaient pas autorisés, surtout en matière immobilière. Il en est de même des administrateurs d'un établissement public, d'un maire relativement aux biens de sa commune, d'un mari relativement aux biens de sa femme, etc. Toute matière n'est pas indistinctement susceptible d'acquiescement; on ne peut acquiescer qu'à des choses qui peuvent être l'objet d'une transaction; il en est ainsi de tout ce qui intéresse l'ordre public et les bonnes mœurs.

L'acquiescement est *exprès* ou *tacite : exprès* lorsqu'il est fait par acte authentique ou sous seing privé, par adhésion mise à la suite d'un jugement, ou même par lettre missive; *tacite* lorsqu'il résulte du silence de la partie ou d'actes émanés d'elle qui excluent l'intention de se pourvoir contre une procédure ou un jugement. C'est ainsi, par exemple, qu'on est censé acquiescer à un jugement par défaut contre avoué, si l'on n'y a fait opposition dans le délai de huitaine, et à un jugement contradictoire, si l'on n'interjette appel dans le délai de trois mois. L'acquiescement tacite doit être volontaire; s'il n'était que le résultat de manœuvres frauduleuses, il serait sans effet : en un mot, il naît du consentement donné à l'exécution sans réserve de protestations.

Les effets de l'acquiescement sont considérables : il rend la partie qui l'a consenti non recevable à attaquer les actes ou jugements qui en ont fait l'objet; il lui impose l'obligation d'accomplir le dispositif de ces jugements, ainsi que de payer tous les frais; il emporte abandon de l'objet réclamé, opère une transaction qui éteint complétement et irrévocablement l'action; le jugement obtient l'autorité de la chose jugée, et ne peut plus être attaqué à l'avenir. Remarquons toutefois que dans un jugement qui renferme plusieurs chefs distincts, on peut en exécuter un et conserver le droit d'appeler des autres. La jurisprudence est unanime sur ce point. — L'acquiescement simple est passible d'un droit fixe de deux francs s'il est fait par acte extrajudiciaire, et de trois francs si l'acte est passé au greffe. Il n'est dû qu'un seul droit lorsque plusieurs personnes acquiescent simultanément à une opération qui intéresse chacune d'elles. Il n'en est pas ainsi lorsque le même acte contient acquiescement de la part de plusieurs personnes à plusieurs opérations, parce qu'en réalité il y a alors plus d'un acquiescement. PAUL-JACQUES.

ACQUISITION. Ce mot se prend dans des acceptions différentes : il signifie devenir propriétaire d'une chose, obtenir un droit quelconque; il exprime aussi la chose acquise elle-même.

L'acquisition peut porter sur des biens qui n'appartiennent à personne; elle prend alors le nom particulier d'*occupation*, et s'opère par le seul fait de celui qui acquiert. — Elle peut porter sur des biens qui ont déjà un maître, et alors le mode de transmission est réglé par la loi, comme en matière de *successions*, de *donations* et *testaments*, d'*obligations*, et autres manières d'acquérir énumérées au livre III du Code Civil. — On acquiert *à titre universel* lorsque, par succession *ab intestat* ou par testament, on succède aux droits et actions d'une personne pour une part indéterminée. On acquiert *à titre particulier* quand il s'agit d'une ou plusieurs choses déterminées : par exemple, l'enfant qui hérite de son père est un successeur à titre universel; l'acheteur ne prend qu'à titre particulier. On acquiert *à titre onéreux*, lorsqu'on donne l'équivalent de ce qu'on reçoit : par exemple, la vente; *à titre gratuit*, lorsque l'on prend sans rien débourser : par exemple, la donation. — On divise encore les moyens d'acquisition en *originaires* et *dérivés : originaires* lorsqu'on acquiert la propriété d'une chose sans maître : les épaves, le gibier, le poisson, le butin pris sur l'ennemi; *dérivés*, qui embrassent tous les cas de la division précédente. — Malgré sa généralité, cette classification des manières d'acquérir n'embrasse pas tous les événements qui peuvent donner naissance à la propriété. La *prescription*, la *spécification*, l'*accession industrielle*, sont encore autant de moyens d'acquisition.

ACQUIT. Le mot acquit est synonyme de quittance, mais on le restreint d'ordinaire aux décharges mises au bas des billets à ordre, lettres de change ou autres effets négociables. Ceux-là sont seuls exceptés de la formalité de l'enregistrement.

En termes de douanes, c'est la quittance imprimée sur papier timbré qui est expédiée et délivrée aux voituriers, commissionnaires ou négociants, par les commis, receveurs et contrôleurs des bureaux des impositions indirectes, des octrois et des douanes, établis aux entrées et aux sorties des villes et sur les frontières du royaume. On distingue trois sortes d'acquits : l'*acquit de payement*, l'*acquit à caution*, et l'*acquit à caution de transit*. L'*acquit de payement* porte l'indication de la quantité, de la qualité, du poids et de la valeur des marchandises, du nombre des caisses, des balles et des ballots où elles sont renfermées, de leurs marques et numéros, des plombs qui y sont apposés, de la somme qui a été payée pour les droits d'entrée ou de sortie, du nom de l'expéditeur et du destinataire, du lieu de la destination et de la route à suivre par le voiturier. — L'*acquit à caution* ou *de précaution* est délivré par la régie à celui qui se rend caution que des marchandises seront visitées au bureau de leur destination, et que les droits y seront acquittés. Ces marchandises sont mises sous balle cordée, ficelée et plombée, au bureau où l'acquit est délivré. Arri-

vées à leur destination, elles sont vérifiées; l'acquit est déchargé si les droits ont été intégralement payés, et renvoyé à la caution, afin que, sur son exhibition, elle en soit déchargée aux yeux de la régie. — L'*acquit à caution de transit* se délivre pour l'importation ou l'exportation des marchandises qui sont affranchies du payement des droits. L'acquit est vérifié au dernier bureau qui s'y trouve indiqué; et, sur la vérification de l'exactitude de la déclaration faite par le propriétaire, l'acquit est renvoyé déchargé à celui qui s'était rendu caution du transit.

ACQUITTEMENT. En jurisprudence ce mot exprime le renvoi d'une accusation ou d'une poursuite. On ne doit pas confondre *acquittement* avec *absolution*, quoique le code criminel ne fasse ordinairement aucune distinction entre ces deux mots et les emploie indifféremment. Il y a *acquittement* lorsque, sur la déclaration de non-culpabilité, le président décharge l'accusé des fins de poursuites. Il y a *absolution* lorsque le tribunal ne trouve aucune peine applicable à l'accusé déclaré coupable d'un fait qui n'est pas défendu par la loi. — L'acquittement doit avoir lieu si l'accusation manque de preuves, si l'accusé n'a pas agi avec discernement, s'il se trouve dans un cas d'excuse légale, s'il y a partage parmi les juges : il est prononcé par le président seul, en forme d'ordonnance. Si, au contraire, le jury a reconnu l'existence d'un fait non réprimé par la loi, l'absolution de l'accusé doit être rendue en forme d'arrêt. — Une fois acquitté ou absous, nul ne peut être repris et accusé raison du même fait, encore bien qu'après le jugement il vienne à surgir de nouvelles preuves. L'acquittement prononcé, l'accusé, s'il est détenu, doit être relaxé, à moins qu'il ne soit retenu pour autre cause. — Dans le nouveau Code de justice militaire et maritime on a fait une distinction entre l'acquittement et l'absolution. Dans le premier cas l'accusé est immédiatement rendu à la liberté, dans le second il n'est libre qu'après l'appel ou l'expiration du délai d'appel en révision, et il peut repasser en jugement si le conseil de révision trouve qu'une peine est applicable au fait constaté. **Z.**

ACRE, ACRETÉ, sorte de saveur qui donne un sentiment de brûlure et de chaleur dans la gorge. On a désigné sous le nom d'*âcres* un certain ordre de poisons. Les médecins entendent par chaleur âcre celle qui au doigt donne une sensation de sécheresse et de picotement. — Les anciens médecins admettaient l'âcreté des humeurs (*voyez* ACRIMONIE).

ACRE, ancienne mesure agraire qui différait suivant les pays et même les provinces. En France elle approchait généralement de 50 ares; l'acre d'Angleterre vaut 40 ares 46; celui de Cassel, 23 ares 86; celui de Weimar, 28 ares 49.

ACRE ou SAINT-JEAN-D'ACRE, en arabe *Akka*, chef-lieu du pachalick de ce nom, ville de Syrie, située sur les bords de la mer Méditerranée, à trois lieues du mont Carmel, par 32° 54′ lat. N. et 33° 45′ long. E. Son port est presque rempli de sable, et l'ancrage y est dangereux. Le commerce ne s'y fait que par petits navires. Il exporte du coton et du riz récoltés dans ses environs. Sa population est d'environ 20,000 âmes; le climat est insalubre. Parmi les monuments de Saint-Jean-d'Acre on peut citer le palais du pacha, la mosquée, et les bains publics, qui passent pour les plus beaux de l'Orient.

Saint-Jean-d'Acre remonte à une très-haute antiquité; les Phéniciens l'avaient appelé *Acco;* sous la domination des Ptolémées il reçut le nom de *Ptolémaïs.* Conquise par les Perses, et plus tard par les Romains, cette ville devint enfin la proie des musulmans. Les premiers croisés s'en emparèrent sans résistance en 1100. Saladin y entra de même en 1187, après la victoire de Tibériade, et s'appliqua à la rendre extrêmement forte. C'est de ce moment que commence son importance dans l'histoire. Deux ans après, au mois de septembre 1189, elle fut investie par les croisés. Plus de cent combats et neuf grandes batailles furent livrés sous ses murs; enfin Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion s'en emparèrent en 1191. Instruits par l'expérience, les chrétiens résolurent de la rendre imprenable. Aux travaux de Saladin on en ajouta de nouveaux; et comme Jérusalem était restée au pouvoir des infidèles, elle devint la capitale des débris des colonies chrétiennes. Le roi de Jérusalem y fixa sa résidence; les chevaliers de Saint-Jean vinrent s'y établir, et lui donnèrent leur nom. Elle atteignit en peu de temps un haut degré de prospérité, et devint le marché de l'Orient et de l'Occident. Mais cette splendeur ne devait pas avoir une longue durée; la désunion se mit parmi les défenseurs de la croix, et Chalil, septième sultan d'Égypte et de Syrie, surnommé Melik-al-Aschraf (le roi illustre), la prit d'assaut, le 4 mai 1291, malgré la défense héroïque des chevaliers hospitaliers et teutoniques et des Templiers. Les musulmans rasèrent les fortifications, détruisirent la ville et comblèrent le port. Saint-Jean-d'Acre resta au pouvoir de l'Égypte jusqu'en 1517, époque où le sultan Sélim Ier asservit les Mamelouks. Le chéik Daher, émir arabe qui dominait sur l'ancienne Galilée, s'en empara sur les Turcs vers le milieu du dix-huitième siècle, et y ramena un peu de commerce et de prospérité.

Le nom d'Acre vint de nouveau occuper le monde lorsque en 1799, sous le cruel Djezzar-Pacha, elle soutint, avec l'assistance des Anglais, commandés par Sidney Smith, un siége de soixante jours contre les Français. Le 27 mai 1832, elle fut prise d'assaut par Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi d'Égypte. Abdoullah-Pacha, qui l'avait défendue pendant six mois, fut conduit prisonnier de guerre en Égypte, où on le traita avec égards. A partir de 1833, Méhémet-Ali exerça le pouvoir souverain en Syrie, et Ibrahim-Pacha vint résider à Saint-Jean-d'Acre comme gouverneur. Lorsqu'en 1839 le sultan Mahmoud II eut déclaré Méhémet-Ali rebelle, Ibrahim-Pacha répondit par le gain de la bataille de Nésib. Le traité du 15 juillet 1840 n'accordait à Méhémet-Ali que la possession de la partie sud de la Syrie sous la dénomination de pachalick d'Acre. Le vieux pacha ayant refusé d'obtempérer aux prescriptions du traité, les puissances signataires ordonnèrent le blocus des côtes de la Syrie par une flotte anglo-austro-turque, sous les ordres de l'amiral Stopford. Beyrouth, Saïd, Jaffa, Sour, Djebel et Botroun tombèrent bientôt aux mains des confédérés, et Saint-Jean-d'Acre, à son tour, succomba après deux jours d'un bombardement dirigé par le commodore Napier. Force fut alors à Ibrahim-Pacha de se décider à abandonner la Syrie. Par la convention qui mit fin aux discussions du sultan avec Méhémet-Ali, celui-ci dut renoncer au pachalick de Saint-Jean-d'Acre, qui fut replacé sous l'autorité du sultan.

ACREL (OLOF), un des plus grands chirurgiens du dix-huitième siècle, naquit en 1717, dans un village des environs de Stockholm. Après avoir terminé ses études à Upsal, il fit plusieurs voyages à l'étranger, et servit, en 1744, en qualité de chirurgien dans l'armée française en Allemagne. Plus tard, il fut nommé chirurgien général de l'état-major de l'armée suédoise, professeur à Stockholm, commandeur de l'ordre de Gustave Wasa, et mourut, dans un âge fort avancé, en 1807. Son ouvrage sur les *Cas chirurgicaux* est resté classique. Il est peu d'opérations qui n'aient été perfectionnées par Acrel.

ACRIDOPHAGE (du grec ἀκρίς, ἀκρίδος, sauterelle, et φαγώ, je mange), qui mange, qui se nourrit de sauterelles. On a donné ce nom, dans l'antiquité, à un peuple fabuleux que l'on plaçait dans l'Éthiopie, au delà du Nil. — Dans l'histoire naturelle, ce nom s'applique à des animaux qui mangent des sauterelles, les détruisent.

ACRIMONIE, synonyme d'*âcreté,* pris au figuré. — Dans l'ancienne médecine, on désignait sous ce nom une altération des humeurs, à laquelle on attribuait la production de diverses maladies, principalement celles de la peau. Longtemps l'*acrimonie* fut un sujet de discussion parmi

les médecins : les uns, en effet, la niaient d'une manière absolue ; les autres la voyaient en tout et partout. On alla même jusqu'à en distinguer de plusieurs sortes : ainsi, il y avait l'acrimonie *mélanique, saline, huileuse,* ou encore *arthritique, scorbutique, dartreuse, cancéreuse,* etc. Aujourd'hui un discrédit complet s'est attaché à ces diverses opinions, et personne ne s'occupe plus de l'*acrimonie*.

ACRISIUS. Les récits et les généalogies que l'on est convenu d'admettre à la place que tiendrait l'histoire, si elle avait pu être conservée, font régner Acrisius à Argos 1361 ans avant J.-C. Dans la mythologie, il est père de Danaé et grand-père de Persée. Une prédiction portait qu'Acrisius périrait de la main du fils que sa fille mettrait au monde. Il fit donc tout ce qui dépendait de lui pour empêcher qu'elle ne pût devenir mère, et à cet effet il l'enferma. Mais on sait comment s'y prit Jupiter ; d'autres disent qu'elle fut fécondée par Prætus, frère d'Acrisius. Celui-ci fit mettre dans un coffre la mère et l'enfant, et les jeta à la mer ; mais, porté dans l'île de Sisyphe, Persée y fut élevé, voyagea, et fit beaucoup de belles actions, ce qui inspira à Acrisius le désir de le voir. L'entrevue eut lieu à Larisse où le destin s'accomplit, Persée ayant tué son aïeul sans le vouloir en lançant un disque pour faire preuve d'adresse. Strabon dit qu'Acrisius a organisé les Amphictyons ; mais Théopompe, Denys d'Halicarnasse, Pausanias, font honneur de cette institution à Amphictyon, roi d'Athènes : d'où l'on a conclu qu'Acrisius n'avait fait que restaurer, étendre et consolider ce qu'il avait trouvé établi.

ACROBATE (du grec ἄκρος, extrémité ; βατεῖν, marcher sur la pointe du pied). Ce mot n'est point nouveau parmi nous. Un grave personnage, C.-F.-F. Boulenger, seigneur de Rivery, de l'académie d'Amiens, lieutenant civil au bailliage de cette ville, divise les acrobates en quatre classes, dans ses *Recherches historiques et critiques sur quelques anciens spectacles, particulièrement sur les mimes et pantomimes.* Avant Boulenger, Manlius Nicétas, dans sa *Vie de Carinus ;* Symposius, dans ses *Antiquités grecques et romaines ;* Dempster, dans ses *Paralipomènes,* désignent les sauteurs, les danseurs de corde et les acteurs de pantomime sous le nom d'acrobates. Moréri et les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* ont enregistré ce mot dans leurs savantes compilations. Madame Saqui, la célèbre acrobate de notre époque, avait appelé de ce nom le théâtre qu'elle avait fondé sur le boulevard du Temple. Forioso faisait les délices du premier empire. Blondin étonne les Américains en traversant le Niagara sur la corde tendue. *Voyez* Danseurs de corde.

ACROCÉRAUNIENS (Monts), très-longue chaîne de montagnes qui côtoyait l'Épire et la Chaonie jusqu'au pays des Molosses. Strabon, Pomponius Méla, Pausanias, les appellent *Cérauniens.* Le dernier dit que la flotte des Grecs ayant été dispersée au retour de Troie, les Locriens fondèrent Thronium sur le fleuve Boagrius. Les Abantes d'Eubée nommèrent *Abantide* le pays qu'ils occupèrent : les uns et les autres perpétuèrent ainsi le souvenir de leur patrie. Le nom même de cette chaîne de montagnes indique l'élévation de sommets toujours frappés ou menacés de la foudre (ἄκρος, sommet ; κεραυνός, foudre).

ACROCORINTHE. *Voyez* Corinthe.

ACROLITHE (du grec ἄκρον, extrémité, et λίθος, pierre) se disait d'une espèce de statue de bois ou de bronze, dont les extrémités seules étaient en marbre ou en pierre. Ce genre de figures se prêtait avec facilité à l'usage de plusieurs têtes qu'on ajustait sur les corps des statues et des Hermès. Par ces échanges, on variait au besoin les personnages. Le roi Mausole avait placé sur le sommet du temple de Mars à Halicarnasse un célèbre acrolithe, attribué à Timothée.

ACROMION (du grec ἄκρος, sommet ; ὠμός, épaule), prolongement osseux qui termine supérieurement l'omoplate et qui s'articule avec la clavicule. — On a donné le nom d'artère et de veine *acromiates* à deux vaisseaux qui se distribuent aux muscles voisins de cette éminence osseuse.

ACRONYQUE (de ἄκρον, extrémité ; νύξ, nuit). *Voyez* Lever et coucher des astres.

ACROPOLE (du grec ἄκρον, sommet, et πόλις, ville). Ce mot grec est nécessaire à notre langue, car la traduction qu'on en a faite par le mot *citadelle* est des plus malheureuses. *Acropole* signifie *ville du sommet.* Elle n'est pas nécessairement fortifiée par des ouvrages, elle l'est par la nature, par l'escarpement des rochers, et n'a de murailles que du côté accessible. Niebuhr a cité beaucoup de faits à l'appui de cette opinion. — Jusqu'ici on a plus spécialement appliqué ce nom à la citadelle d'Athènes, dont Pausanias a fait une intéressante description. De Golbéry.

ACROPOLITE (George) naquit en 1220, à Constantinople, qui était alors au pouvoir des Latins. A dix-sept ans, il se rendit à Nicée, où les Lascaris et les Ducas avaient transporté le siége de l'empire grec, et fut élevé par Jean Ducas à la dignité de grand logothète. Il fut en même temps chargé de diriger l'éducation du fils de ce prince, Théodore, qui monta sur le trône en 1255. Sous le nouveau règne, Acropolite, devenu gouverneur de la Macédoine, fut fait prisonnier par Michel-Ange, prince de Larisse, et ne recouvra la liberté que sous le règne de Michel Paléologue. Celui-ci l'envoya, en 1260, en ambassade auprès de Constantin, prince des Bulgares ; puis, après la reprise de Constantinople sur les Latins, il le nomma rhéteur de l'Église, et l'envoya, en 1274, au concile de Lyon, où George abjura, au nom de son maître, le schisme de l'Église grecque. George fut encore envoyé, en 1282, en ambassade auprès de Jean, roi de Bulgarie, pour lui offrir la main d'Eudoxie, troisième fille de l'empereur. Il mourut la même année. On a de lui trois ouvrages historiques, dont le plus important, qui contient l'histoire de l'empire grec depuis la prise de Constantinople par les Latins, en 1204, jusqu'à la reprise de cette ville par les Grecs, en 1261, se trouve dans le XII^e^ volume de la collection byzantine du Louvre. Ce volume a été réimprimé dans la collection de Niebuhr, par les soins d'Imm. Becker. — *Constantin* Acropolite, fils du précédent, et son successeur dans la charge de grand logothète, fut disgracié par Michel Paléologue pour s'être opposé à la réunion des Églises grecque et romaine, tentée par ce prince ; mais il rentra en faveur sous Andronic. On a de lui quelques *vies de saints,* qui se trouvent dans le recueil des bollandistes.

ACROSTICHE (du grec ἄκρον, extrémité ; στίχος, rang, ordre), petit morceau de poésie dont les vers sont disposés de manière que les premières lettres forment un nom, un sens, une devise, qui presque toujours est le sujet du poëme. Quelquefois ce sont les lettres du milieu, ou même celles de la fin, qui sont disposées de manière à offrir un sens ou un nom.

En voici un exemple :

Portrait de Laure.

Ce ciel, qui la sauva de son propre penchant,
A la beauté du corps unit celle de l'âme ;
Un seul de ses regards, par un pouvoir touchant,
Rendait à la vertu le cœur de son amant.
Elle embellit l'amour en épurant sa flamme.

On a fait aussi des sonnets en acrostiche.

ACROTÈRE (du grec ἀκρωτήριον, pointe). On nomme ainsi, en architecture, des assises qui s'élèvent au-dessus de l'entablement ou du fronton d'un édifice ; elles servent en général de piédestaux à des statues. Tantôt les acrotères sont isolés, comme lorsqu'ils sont placés vers les base ou au sommet des frontons ; tantôt ils font partie de la ba-

UNIVERSITY OF VICTORIA
LIBRARY
Victoria, B. C.

lustrade qui couronne le monument : alors ils sont recouverts d'une tablette en pierre. Il y a des acrotères au fronton de Notre-Dame de Lorette à Paris.

ACTA ERUDITORUM. C'est le titre du premier journal littéraire qui ait paru en Allemagne, de celui qui pendant longtemps fut l'un des plus lus et des plus répandus. Déterminé par l'exemple du *Journal des Savants* (1665) et du *Giornale de' Letterati* (1668), en même temps que par l'activité et l'importance toujours plus grandes que le commerce de la librairie prenait alors en Allemagne, le professeur O. Mencke, de Leipzig, fonda ce recueil critique en 1680. Après s'être, au moyen d'un voyage en Hollande et en Angleterre, créé les relations nécessaires, il commença en 1682, en société avec les savants les plus distingués de l'Allemagne, la publication de ce journal, dont il sut élargir chaque année davantage le cercle de lecteurs. Il compta parmi ses collaborateurs F.-B. Carpzov, Leibnitz, Thomasius, Bunau, etc. Le plan du journal n'admettait que des comptes-rendus complets et exacts; et la rédaction resta fidèle à cette tendance, alors même que les journaux français publiés en Hollande eurent introduit plus de vivacité et d'indépendance dans les discussions littéraires rendues publiques par la voie de la presse. A partir de 1732 il parut sous le titre de *Nova Acta Eruditorum*. Le peu de soin qu'on apporta à répondre aux exigences de l'époque, ensuite les troubles de la guerre de Sept Ans, mais surtout la négligence de plus en plus marquée de la rédaction, dont le professeur Pel fut chargé à partir de 1754, firent perdre davantage au journal chaque année en richesse de matériaux et en circulation. L'année 1776, par laquelle il se termine, ne fut publiée qu'en 1782. Avec ses différents suppléments et les tables, il comprend 117 volumes in-4°.

ACTA SANCTORUM. Sous cette dénomination on désigne en général tous les recueils contenant les renseignements qui nous sont parvenus sur les saints et les martyrs de l'Église catholique et de l'Église grecque ; mais c'est plus particulièrement le titre d'un ouvrage de ce genre dont le jésuite Bolland, d'Anvers, commença la publication, sur l'ordre de ses supérieurs, en 1643. D'autres jésuites, nommés, d'après lui, les bollandistes, continuèrent cette collection, dont les dernières livraisons ont paru en 1794. Quoique l'ouvrage forme cinquante-trois volumes in-folio, il n'est pas terminé. Dès le deuxième et le troisième siècle on commença à recueillir des notices sur les personnes qui s'étaient fait remarquer par la sainteté de leur vie ou par le courage qu'elles avaient opposé aux persécuteurs de l'Église. Les premières biographies complètes datent du quatrième siècle. A la fin du moyen âge le nombre s'en était accru d'une manière prodigieuse. A partir du sixième siècle, on rédigea, d'après ces biographies, des livres de piété. La première collection de légendes originales est due à Boninius Mombritius; elle date de 1474. L'ouvrage des bollandistes est de beaucoup supérieur à tous ces recueils ; c'est le plus complet et le mieux écrit. L'homme impartial qui apportera à l'étude de ces monuments vénérables de l'antiquité chrétienne une connaissance parfaite des mœurs, des usages et des opinions du temps, qui ne se croira pas fondé à rejeter un fait par cela seul qu'il ne s'accorde pas avec les idées et les opinions du jour, trouvera dans l'ouvrage des bollandistes les documents les plus précieux pour l'histoire du moyen âge.

ACTE, dans l'art dramatique, signifie une division du drame qui sert à reposer l'attention du spectateur, ou qui termine la pièce. L'intervalle entre deux actes s'appelle *entr'acte*.

En jurisprudence ce mot a une double acception : tantôt il est pris pour l'écrit constatant un fait quelconque, tantôt il est pris pour le fait lui-même. C'est dans ce dernier sens qu'on dit *faire acte d'héritier*. Les actes, pris dans la véritable signification du mot, se divisent en deux catégories bien distinctes; ils sont publics ou privés. — Les actes publics sont : 1° les *actes administratifs*, c'est-à-dire ceux qui émanent du pouvoir administratif, et qui ont pour objet un service d'utilité publique ; 2° les *actes judiciaires*, c'est-à-dire ceux qui émanent directement du juge ou qui tendent à obtenir du juge une solution. Ainsi un jugement est un acte judiciaire, de même que les actes de procédure faits pour obtenir ce jugement, tels que les actes d'avoué et d'huissier; 3° *les actes extra-judiciaires*, c'est-à-dire ceux qui, faits par le ministère d'un officier ministériel, sont signifiés aux parties en dehors d'une instance ; 4° *les actes authentiques*, c'est-à-dire ceux qui ont lieu devant des officiers institués pour les recevoir, dans le ressort pour lequel ces officiers ont été établis, et avec la solennité prescrite par la loi. Cette dénomination comprend surtout les *actes notariés*, c'est-à-dire reçus devant l'officier public appelé *notaire*. Les actes privés sont ceux qui n'ont aucun caractère public et sont uniquement l'œuvre des parties

Il a été longtemps d'usage en France de rédiger les actes en langue latine, qui était alors la véritable langue des clercs et des savants. C'est seulement à l'ordonnance de 1539, rendue par François I^er^, que remonte l'introduction du français dans la rédaction des actes et des jugements.

On divise encore les *actes* en *originaux* et *copies*. L'original d'un acte authentique est la minute qui en a été dressée ou le brevet qui en a été délivré. L'original d'un acte sous seing privé est l'acte signé par les parties. Enfin les actes sont soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement, à moins qu'ils n'en soient formellement dispensés par la loi.

Il nous reste à énumérer encore quelques acceptions particulières du mot *acte*. L'*acte à cause de mort* est une sorte de donation faite au moment de mourir ; l'*acte d'accusation* est l'exposé du fait d'un crime et des circonstances qui rendent un individu criminel ; les *actes conservatoires* sont ceux qui ont pour objet de conserver nos droits et de nous en assurer l'exercice (*voyez* Scellés, Inscription hypothécaire, Inventaire, Opposition); les *actes de commerce* sont des négociations faites dans un but de trafic : ils se divisent en *actes commerciaux par leur nature* et en *actes commerciaux par la qualité des personnes;* les *actes de l'état civil* sont destinés à constater les naissances, adoptions, mariages, décès; l'*acte de notoriété* est une attestation d'un fait notoire et constant, rédigé par un notaire ou un juge de paix. On nomme *acte récognitif* celui par lequel un débiteur reconnaît de nouveau sa dette pour empêcher la prescription ; l'*acte confirmatif* a pour but de donner de la force à un acte précédent qui n'en aurait pas eu sans cela. On appelle *acte respectueux* une démarche que font auprès de leurs parents les enfants de famille pour obtenir leur consentement au mariage. L'*acte sous seing privé* est celui qui a été rédigé sans l'intervention d'un officier public; l'*acte de suscription* est l'acte rédigé par un notaire pour constater le dépôt qui lui est fait d'un testament mystique.

Acte se dit aussi en parlant des déclarations faites devant un tribunal, soit spontanément, soit d'après l'ordre de la justice, et dont on a constaté l'existence; c'est dans ce sens qu'on dit *demander acte*, *donner acte*. *Prendre acte de sa comparution*.

En Angleterre acte signifie *arrêté*. On appelle *acte de parlement* un arrêté du parlement qui a été sanctionné par le roi. L'ensemble des arrêtés émanés du parlement dans le cours d'une session s'appelle *statut;* les arrêtés en forment les sections ou les chapitres ; en les citant, on indique toujours le nom du monarque et l'année de son règne de laquelle datent ces arrêtés. Ainsi, l'acte de l'*Habeas corpus* est le deuxième chapitre du statut de l'année 1680, le trente-unième du règne de Charles II, et on le désigne ainsi par abréviation : 31. chap. 2. C. II.

ACTE ADDITIONNEL. Pendant les dix mois qu'avait duré la première Restauration, l'état des esprits s'était considérablement modifié en France. Bien qu'octroyée, la charte de 1814 n'en renfermait pas moins des garanties de liberté dont on n'avait jamais joui sous l'empire : aussi en quittant l'île d'Elbe Napoléon comprit-il qu'il lui faudrait traiter avec la liberté. Il ne suffisait pas que l'aigle impériale volât de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame pour assurer la durée de son retour ; il fallait donner au peuple, et surtout aux bourgeois, des preuves certaines que le régime glorieux, mais despotique, de l'empire avait entièrement cessé. Aussi déclara-t-il dans toutes ses proclamations, depuis le golfe Juan jusqu'à Paris, qu'il ne revenait que pour rendre la France libre, heureuse et indépendante. Dès le 13 mars, par un décret daté de Lyon, il prononça la dissolution des chambres, et convoqua extraordinairement tous les colléges électoraux de l'empire à Paris, pour y former une assemblée du *champ de mai*, et s'y occuper de la révision des constitutions impériales.

Mais, à mesure que la confiance publique revint à lui, à mesure qu'il vit s'accroître sa force, il sentit diminuer son désir de donner la liberté qu'il avait promise ; l'empereur et l'homme de guerre reprenaient le dessus. Les soldats étant tout pour lui, quand il en vit un certain nombre, il crut qu'il pourrait se passer du concours de toutes les forces nationales, qu'il aurait ramenées infailliblement autour de sa personne par des concessions libérales. Il ne crut pas cependant pouvoir se dispenser de tenir, du moins en partie, sa promesse de donner une constitution ; mais, dit Thibaudeau, il se révoltait contre la tyrannie de l'opinion, à laquelle il était forcé de céder, et il le faisait de mauvaise grâce, sentant qu'il agissait contre sa nature et sa conviction. On voulait le détacher du passé, et qu'il fût un homme nouveau : c'était impossible ; il s'y cramponnait de toutes ses forces : « Vous m'ôtez mon passé, disait-il ; je veux le conserver. « Mes onze années de règne ! l'Europe sait si j'y ai des « droits. Il faut que la nouvelle constitution se rattache à « l'ancienne ; elle aura la sanction de plusieurs années de « gloire. Les constitutions impériales ont été acceptées par « le peuple. »

La nouvelle constitution dont parlait Napoléon, celle qui, selon lui, devait satisfaire tous les esprits et donner au peuple la liberté qu'il était en droit de réclamer, parut dans le *Moniteur* du 23 avril 1815, sous le titre d'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire.* Elle étonna et déplut à la fois ; Napoléon y reparaissait comme le mandataire du peuple français, et déclarait en son nom ce qui lui convenait. Or, le peuple français avait espéré tout autre chose : il avait compté, d'après les promesses de l'empereur, sur une constitution librement discutée par ses représentants ; il s'était attendu à voir une nouvelle Assemblée constituante, quelque chose de national et de grand : on ne lui donnait qu'un décret. Napoléon, que l'enthousiasme général avait replacé à la tête du peuple, avait repris, sans doute à son insu, les traditions de l'empire. L'*Acte additionnel* n'était qu'une espèce de charte octroyée, qu'un autre acte additionnel pouvait détruire quand il plairait à l'empereur. Il n'offrait donc aucune garantie de stabilité, même dans sa durée. Quoiqu'il renfermât des dispositions favorables à la liberté, il était vicieux dans sa base, en ce sens que la volonté nationale exprimée par la chambre des représentants y était tenue en échec par la chambre des pairs, reconnue héréditaire. Napoléon retombait vis-à-vis de la liberté dans les fautes de la Restauration ; il revenait au despotisme, et substituait sa suprême volonté à la volonté du peuple. Il avait été amené à cela par son peu de confiance dans la classe *raisonneuse* de la nation. Il sentait que pour se retrouver dans son élément, la guerre, il devait s'appuyer sur l'armée, qui lui était obéissante et dévouée ; il ne voulut pas du secours que lui amenait la liberté : ce fut là son tort et une des fautes capitales de sa politique pendant les cent jours.

Cependant l'*Acte additionnel*, quoique ne satisfaisant ni les besoins ni les espérances de la nation, fut soumis à l'acceptation du peuple ; et tous ceux qui étaient opposés de sentiment aux Bourbons, tous ceux qui ne voulaient point de l'étranger, s'empressèrent de le signer. Grand nombre de libéraux et de républicains, qui regardaient Napoléon comme l'homme de la nation, le seul qui pût la sauver dans le moment critique où elle se trouvait, y adhérèrent de cœur. A la fête de la Fédération, le 1er juin, les électeurs chargés du dépouillement des votes déclarèrent que treize millions de citoyens l'avaient accepté, et que quatre mille seulement l'avaient rejeté. Après les cent jours, ce fut pour beaucoup un titre à la faveur des Bourbons que de n'avoir pas signé l'*Acte additionnel ;* et, soit lâcheté, soit désir de réparer une faute qui pouvait les compromettre, grand nombre de ceux qui dans d'autres temps se seraient fait gloire de leur signature déclarèrent publiquement qu'ils ne l'avaient point donnée. DE FRIESS-COLONNA.

ACTÉON (en grec Ἀκταῖον, riverain), fils d'Autonoé, une des quatre filles de Cadmus et d'Aristée, naquit à Thèbes, fut élève de Chiron, et devint célèbre par sa passion pour la chasse et par son infortune. Un jour il surprit Diane qui se baignait dans la vallée de Gargaphie. Pour le punir de son indiscrétion, la déesse le changea en cerf. Cette métamorphose, dont les poëtes ont varié les détails, est racontée par Ovide avec tout le charme et toute la tristesse que devait éveiller dans son âme l'idée d'un malheur semblable au sien. On sait qu'Ovide mourut en exil pour avoir vu Julie aux bras d'Auguste.

ACTÉON et **ACTÆON** (*Zoologie*). Ces deux noms ont été donnés à deux genres de mollusques. Le premier a été formé par Montfort de la *voluta tornatilis* de Linné et des espèces analogues, dont Lamarck a fait ensuite son genre *tornatelle.* Le deuxième, ou le genre *actæon*, a été institué par Oken, d'après l'animal décrit par Montagu dans le tome VIII des *Transactions linnéennes.* D'abord placé entre l'orchidie de Buchanan et le genre limace, parce qu'on le croyait pulmoné, il a été rangé dans l'ordre des tectibranches, près des aplysies, ensuite dans la famille des placobranches. De nouvelles recherches ont fixé de nouveau l'attention des zoologistes sur cet animal.

ACTES DES APOTRES. Les *Actes des Apôtres* sont un livre du Nouveau-Testament, qui forme la continuation de l'Évangile de saint Luc ; car l'auteur s'exprime ainsi dès le début : « J'ai parlé *dans mon premier livre* « de toutes les choses que Jésus a faites et enseignées. » L'ouvrage est aussi adressé à Théophile, ainsi que l'Évangile. Il est écrit en grec, et contient l'histoire des premiers temps de l'Église chrétienne, depuis l'ascension de Jésus-Christ, en l'an 33, jusqu'à la deuxième année de la captivité de saint Paul à Rome, l'an 65. C'est là que se trouve consignée l'histoire de saint Paul, de sa conversion, de ses nombreux voyages et de ses prédications en Asie et en Europe ; c'est là aussi qu'on trouve le plus de lumières pour éclaircir les Épîtres de saint Paul, pour en déterminer l'ordre et la date, et pour reconnaître le but que se proposait l'apôtre.

Dans leur division actuelle, les *Actes* se composent de vingt-huit chapitres ; on peut y distinguer trois parties. La première, comprenant les douze premiers chapitres, raconte l'établissement du christianisme en Palestine et la fondation des premières Églises, jusqu'à la mort d'Hérode et le retour de saint Paul et de Barnabé à Antioche. La seconde partie embrasse depuis le 13e jusqu'au 21e chapitre, et contient les missions de saint Paul dans les pays des gentils, soit en Asie, soit en Europe. Enfin, la troisième partie, du chapitre 21 au chapitre 28, présente l'histoire de la captivité de saint Paul, et son voyage à Rome avec saint Luc.

La première partie des *Actes des Apôtres* est la plus développée : l'auteur y parle en témoin oculaire ; il montre

une telle connaissance de l'histoire de l'Église de Jérusalem qu'il doit en avoir été membre dès l'origine. La seconde partie est consacrée d'abord à l'Église d'Antioche : elle expose son origine et ses premiers progrès, puis un voyage de saint Paul et de Barnabé dans l'île de Chypre et dans l'Asie Mineure. Il n'est question de l'Église de Jérusalem que quand des envoyés d'Antioche vont la consulter ou la secourir (XII, 1-25; XV, 4-30). Il est donc vraisemblable que, la nouvelle doctrine ayant pris racine à Antioche, saint Luc quitta Jérusalem pour retourner à Antioche, sa ville natale.

L'auteur paraît n'avoir voulu rapporter que les faits qu'il connaissait par lui-même, ou d'après des témoins oculaires. Aussi le récit est-il bien plus développé lorsque saint Luc se trouve auprès de saint Paul : tel est, par exemple, leur séjour en Macédoine et à Athènes (ch. XVI et XVII). Saint Paul se sépare-t-il de l'historien, le récit se resserre, et un séjour d'un an et demi à Corinthe n'occupe que dix-sept versets (XVIII, 1-17); puis le récit d'un voyage d'Éphèse à Jérusalem est renfermé en deux versets. Plus tard, saint Luc retrouve saint Paul, et le récit redevient abondant et animé. Saint Paul arriva à Rome la huitième année du règne de Néron; il y prêcha deux ans. Il est fort à regretter que saint Luc n'ait pas raconté les détails de ces deux ans de séjour à Rome, et que les *Actes* se taisent sur la suite de l'histoire de saint Paul. Quoi qu'il en soit, le livre des *Actes* est précieux par les renseignements qu'il nous a conservés sur l'état des sectes juives à cette époque, sur les superstitions contre lesquelles la nouvelle doctrine avait à lutter, sur les préventions que saint Paul rencontra dans le sein du judaïsme, et qui le forcèrent de s'adresser aux gentils.

— Sous ce titre, ACTES DES APÔTRES, Peltier publia en 1789 un pamphlet périodique contre l'Assemblée constituante. Cet ouvrage eut un grand succès. C'était le *Charivari* de ce temps-là. La satire personnelle en faisait surtout les frais; on y trouve plus d'esprit que de raison, et plus de gaieté que d'esprit; cependant, on distinguait parfois des critiques assez fines et des idées originales, au milieu d'une foule de sarcasmes, de calembours et de mauvaises plaisanteries de tous genres. Par exemple, à propos des discussions de l'Assemblée sur la question de savoir à qui appartiendrait le droit de faire la paix et la guerre, l'auteur met en scène le député Cochon, qui, assez embarrassé de motiver son avis, se tire toujours d'affaire par un *hon hon* spirituel; et l'on finit par décider que la paix et la guerre se feront d'elles-mêmes. Ailleurs, les rédacteurs de la nouvelle constitution sont travestis en danseurs de corde, faisant leurs exercices sur le fil de fer tendu. Target (un des principaux auteurs de cette constitution) s'élance, vêtu en matelot blanc bordé de bleu, appuyé sur l'orteil du pied droit, la jambe gauche en l'air, et les coudes arrondis; l'abbé Siéyès lui présente une pyramide colossale et renversée, en avertissant l'assemblée que M. Target allait la mettre en équilibre sur la pointe. Target essaye en effet de mettre la pyramide en équilibre sur le bout de son doigt, pendant que Tallien, habillé en arlequin, chante l'air de *Rose et Colas : Ah ! comme il y viendra !* Target voulant répondre, *J'ai plus que vous le poignet ferme*, fait un faux mouvement; la pyramide l'entraîne, il roule et disparaît. Dans un autre endroit, il produit un fragment de Salluste, retrouvé à Vincennes, dans la chambre qu'avait occupée Mirabeau, et ce fragment est une généalogie de Catilina, dont Mirabeau descend en droite ligne. Ces indications suffisent pour juger la verve caustique qui animait ce recueil. Quant à l'esprit qui présidait à sa rédaction, il est franchement contre-révolutionnaire; il attaque toutes les idées nouvelles, dénigre toutes les réformes; en un mot, c'était un des organes les plus hardis du parti aristocratique. Les *Actes des Apôtres* de Peltier forment neuf volumes, qui pendant longtemps ont été très-recherchés des amateurs de collections, et qui se vendaient très-cher tant qu'a vécu la génération qui a connu les personnages auxquels s'adressaient ces personnalités. ARTAUD.

ACTEUR (du verbe *agere*, agir, qui agit). L'ancien *Apparat royal*, édit. de 1702, donne de ce mot la définition suivante : « Qui dit en public, sur le théâtre ou dans le barreau. » Aujourd'hui, nos avocats, même les moins célèbres, seraient peut-être peu flattés d'être appelés *acteurs;* ce mot ne s'applique qu'aux personnes qui montent sur le théâtre pour concourir à la représentation d'une œuvre scénique. C'est le nom général donné par le public à cette profession, depuis le premier tragique jusqu'aux danseurs et aux modestes comparses. Le titre de *comédien* ou de *tragédien* sonne cependant mieux aux oreilles de ces messieurs, et la plupart croient devoir prendre la qualité d'*artiste dramatique.*

Chez les nations grecques, douées d'une intelligence vive et d'une exquise sensibilité, la profession d'acteur, qui se lie à celle d'écrivain dramatique par des rapports si intimes, exercée d'ailleurs par des citoyens dans les fêtes solennelles et aux réunions olympiques, dut nécessairement être honorable et honorée. Il n'en fut pas de même chez les Romains, peuple de mœurs énergiques, mais grossières, plus fait pour la guerre que pour les jeux de l'esprit. Là, les premiers acteurs, sortis de la classe des esclaves, ou tout au moins des affranchis, ou venus des provinces conquises, se trouvèrent en concurrence avec des gladiateurs et des entrepreneurs de combats d'animaux, comme plus tard Shakespeare le fut à la cour d'Élisabeth avec les gardiens d'ours. L'infériorité de position de ceux qui exercèrent les premiers la profession influa sur le degré d'estime que le sénat jugea devoir accorder à leurs successeurs. Tacite nous apprend que, d'après des ordonnances spéciales, un sénateur ne pouvait les visiter chez eux, ni un chevalier romain les accompagner dans la rue. Il fallut les réclamations d'un tribun du peuple et le bon sens de Tibère pour maintenir une ordonnance d'Auguste qui les déclarait exempts du fouet et empêcher le sénat de livrer leurs épaules à l'arbitraire d'un préteur.

En France, placés entre la noblesse, qui les nourrissait sur le pied de domesticité, et la bourgeoisie, qui, ne les rencontrant dans aucune ville ou corporation de quelque importance ou de quelque utilité, oublia de les admettre à cette confraternité d'estime que les arts et métiers s'accordaient mutuellement, leur condition était déjà fort précaire : la jalousie du clergé devait l'empirer encore. Non content de monopoliser, en faveur des frères de la Passion, la représentation des *mystères*, il travailla à entraver la représentation des *soties* et farces, au profit de concurrents plus gais et plus courus, et dans ce but réchauffa les anathèmes que les puritains de la primitive Église avaient jadis foudroyés contre les cirques où l'on avait martyrisé les chrétiens, et par extension contre les comédiens et les mimes. Ce fut pour les acteurs le comble de la misère. Dans l'ancienne Rome, fouettés, mais grassement payés pendant leur vie, ils avaient en mourant la certitude que leurs os iraient, comme ceux de tout le monde, se calciner sur un bûcher, et l'espoir, si Minos n'était pas trop sévère, que les Champs Élyséens s'ouvriraient pour leurs âmes. En France, maigres pendant leur vie (le pain d'aumône nourrit mal), leur corps, au moment de son divorce d'avec l'âme, fut condamné à pourrir sans prières, et leur âme jetée aux flammes pour l'éternité. Notre état social a fait enfin justice d'un préjugé ridicule et odieux contre une profession qui demande une réunion rare de qualités brillantes. Pour réhabiliter l'honneur de la nation française, empressons-nous d'ajouter que les gens d'esprit et de goût n'avaient point attendu cette époque. Baron et Lekain, longtemps avant Talma, avaient compté non des protecteurs, mais des amis illustres, dans la noblesse, les sciences et les arts. Préville initiait aux secrets de son art des notabilités de la cour au

moment où la fureur de jouer la comédie tournait toutes les têtes, longtemps avant que Lafond jouât *le Misanthrope* au château de Lormoy, de complicité avec madame la duchesse et M. le duc de Maillé, premier gentilhomme du roi Charles X. Aujourd'hui que l'on exerce l'art théâtral sans en être moins garde national, électeur, juré et éligible, la femme du monde reçoit dans son salon le *comédien* ou *tragédien* célèbre, s'il a de l'esprit et de bonnes manières; le bourgeois ne refuse pas à un *artiste dramatique* sa soupe, et même sa fille, s'il gagne de bons appointements et mène une vie rangée, et le prolétaire professe presque du respect pour tout *acteur*. SAINT-GERMAIN.

ACTEUR (Pièces à). C'est le nom significatif que l'on a donné à un genre de composition dramatique qui consiste à sacrifier à un talent, souvent même à un défaut et à un ridicule physique d'un acteur aimé du public, toute action, tout style, tout dialogue, toute intrigue. On voit sur-le-champ ce que cette manière a de servile et de dégradant pour l'art. Au lieu de s'abandonner à son imagination, à son esprit, à sa verve, l'auteur fait poser devant lui un comédien, et tout son travail consiste à lui faire produire de l'effet. Il en résulte quelquefois pour l'acteur privilégié une création originale, presque toujours un succès pour l'auteur, mais non une œuvre qui puisse rester.

ACTIAQUE (Ère). *Voyez* ÈRE.

ACTIAQUES (Jeux). Ces jeux étaient anciens. Ils se célébrèrent d'abord tous les trois ans, à Actium, en l'honneur d'Apollon. Mais Auguste, après la victoire d'Actium, les ayant renouvelés et leur ayant donné plus d'éclat, les transporta dans sa nouvelle ville de Nicopolis, où depuis on les célébra tous les cinq ans. Ils eurent lieu ensuite à Rome; Tibère les présida dans sa jeunesse. Virgile, pour plaire à Auguste, en a parlé dans son troisième livre de l'*Énéide*. Ces jeux consistaient en courses et en concours de musique. On y observait un singulier usage : on sacrifiait d'abord un bœuf, que l'on abandonnait aux mouches, afin que, s'étant rassasiées de son sang, elles s'envolassent et ne vinssent pas troubler la fête. On voit par les médailles que les Actiaques se célébraient dans plusieurs villes de l'Asie Mineure.

ACTIF (*Grammaire*). *Voyez* VERBE.

ACTIF (*Commerce*). *Voyez* BILAN et INVENTAIRE.

ACTINIE (du grec ἀκτίν, rayon), genre de polypes de la famille des zoanthaires. On les appelle encore *anémones de mer*, à cause de leur ressemblance avec cette fleur. Ils se composent d'une masse charnue très-contractile, couronnée à son sommet par un grand nombre de tentacules : au centre est une ouverture, qui sert à la fois de bouche et d'anus. Ils se fixent par la base, soit sur le sable, soit aux rochers qui bordent les côtes, à une faible profondeur, et leur adhérence, qui s'opère par la succion et produit l'effet d'une ventouse, est si forte qu'on les écrase plutôt que de les détacher. Pendant l'été les actinies sont très-nombreuses sur les rivages de France, et leurs brillantes couleurs, leurs nuances multiples et variées de pourpre, de rose, de bleu, de jaune, de vert et de violet, ainsi que leurs rayons étalés comme ceux d'une fleur double, donnent à ces côtes l'aspect d'un champ émaillé de fleurs; en hiver elles vont chercher une température plus douce dans des eaux plus profondes. Pour changer de place elles se laissent emporter par les flots, ou se trainent à l'aide de leurs tentacules, qui font alors l'office de pieds. Ces tentacules sont les organes de préhension; elles s'en servent pour attirer à leur bouche les petits animaux dont elles se nourrissent. L'estomac des actinies est formé par un repli du tégument extérieur, et représente un sac n'ayant qu'une ouverture. Ces animaux ne se reproduisent pas, comme la plupart des polypes, au moyen de bourgeons extérieurs, mais au moyen d'œufs, qui, après s'être développés entre le tégument externe et l'estomac, tombent dans ce dernier, et sont expulsés au dehors par ses contractions. La reproduction se fait aussi quelquefois par des déchirements de la base. Ces animaux ont la faculté régénératrice si grande que, partagés, comme les polypes ordinaires, en plusieurs parties, chacune de ces parties devient au bout d'un certain temps un animal complet. Les actinies sont très-sensibles à l'impression de la lumière et même au bruit; selon qu'elles sont plus ou moins épanouies, on peut juger si le temps sera beau ou non; elles sont plus sensibles même que le baromètre. Une espèce d'actinie, l'*actinie verte de Forkshal*, détermine, de même que certains acalèphes, quand on y touche, une sensation brûlante qui les a également fait nommer *orties de mer*. Parmi les espèces d'actinies les mieux connues, nous citerons l'*actinie esculente*, que l'on mange en Provence et à Nice; l'*actinie rousse*, qui est fort commune sur les côtes de la Manche. Cette dernière est large de deux pouces. Les pêcheurs l'appellent *pisseuse*, à cause de la faculté qu'elle possède de lancer, quand on l'irrite, l'eau contenue dans son corps.

ACTION (*Philosophie*). Nos actions sont le jeu naturel, régulier, un peu mystérieux, mais susceptible d'observation, d'une faculté qu'en psychologie nous appelons *activité*. C'est la *puissance d'agir* après avoir voulu. L'activité est donc à la volonté ce que la volonté est à la liberté; c'est-à-dire que pour agir il faut d'abord vouloir, comme pour vouloir il faut être libre. Qui n'est pas libre ne peut pas avoir de volonté, ne peut pas déployer d'activité. Cependant la volonté est déjà un acte, acte d'intelligence sans doute, mais acte véritable, car il n'y a pas de volonté sans une pensée, sans une réflexion, une délibération. Or, la délibération, la réflexion, la pensée, sont des actes, et il y a donc un jeu d'activité qui précède toute volonté. C'est que l'âme est une, et que ses facultés ont un foyer commun, où elles sont toutes réunies, où elles forment ensemble cette vie spirituelle qui se manifeste successivement sous tant de formes diverses et toujours également merveilleuses, quelque nom que nous donnions à leur apparition plus ou moins dominante. C'est ainsi que l'*activité*, qui joue d'abord son rôle dans la conception primitive de toute idée, concourt à toute induction, à toute réflexion, à toute détermination, se montre au premier rang dès que la délibération est prise et qu'il faut *agir*. En effet, elle prend alors le gouvernement de l'âme et du corps; elle dispose de ce qu'il lui faut de facultés de l'un et de l'autre pour réaliser la volonté, effectuer un dessein, accomplir une résolution, en faire des *actes*, des *actions*.

Les *actes* et les *actions* se distinguent-ils? L'Académie, dont les définitions et les exemples, pris dans toutes les richesses classiques de la langue, ont tant d'autorité, définit le mot *acte* par celui d'action, le mot *action* par celui d'acte, l'un expliquant parfaitement l'autre; mais elle a bien soin d'ajouter des exemples qui nuancent l'un et l'autre, et le plus novice des écrivains, l'étranger lui-même qui sait un peu notre langue ne dirait pas : *le prince a fait une action d'autorité; l'acte de l'âme sur le corps est un fait incontestable*. Il y a donc une différence sensible pour tout le monde entre l'*acte* et l'*action*. Mais cette différence n'est-elle pas grammaticale plutôt que psychologique, puisqu'on dit indistinctement un *acte de courage* ou une *action courageuse*? Dans ce cas, oui. Mais je ne puis sous aucune forme employer le mot *acte* pour remplacer le mot *action* quand il s'agit de l'influence de *l'âme sur le corps* : c'est que le mot *acte* exprime seulement un fait déterminé, une action une fois accomplie, tandis que le mot *action* exprime en outre une opération habituelle.

Cependant ce ne sont là que des définitions. Il y a mieux à voir sur ce mot, sur cette faculté, sur les actions de l'homme. Quels sont les organes et le mode, quels sont les motifs et le but de nos actions? Quelles en sont les classes, l'importance, les règles et la valeur? Quel est le rang de la science qui s'en occupe? Voilà les questions. Parcourons-les

ou faisons voir au moins comment on les a jusque ici effleurées ou bien approfondies.

I. *Les organes et le mode.* C'est-à-dire comment, par quelles voies, quels moyens et quels organes agissons-nous, et quels sont les signes caractéristiques qui, sous ce rapport, distinguent les unes des autres la multitude de nos actions? — Les moyens que nous employons pour les accomplir, ce sont : 1° la seule volonté pour les actions intérieures précédant tout ce que nous appelons l'action de l'âme sur le corps, ou même la seule pensée, et moins qu'une pensée, l'idée la plus fugace : car une idée de ce genre suffit pour exercer cette espèce d'action, qui a lieu souvent sans que nous l'apercevions et sans que nous nous en rendions compte; 2° les organes du corps, la parole, la mine, le geste, la main, le pied, et tous les membres dont dispose la volonté; 3° tous les genres d'appareils et de machines que le génie de l'homme invente pour joindre mille autres organes à ceux que la nature lui a donnés pour les produire. Et qui ne voit au premier coup d'œil les caractères qui distinguent nos actions sous ce rapport? qui ne voit que les premières sont rapides comme l'éclair, mais bornées à peu près aux intérêts d'un seul; les secondes, plus lentes, mais plus extensives, plus puissantes sur les autres et de conséquences plus fécondes; les troisièmes, plus lentes encore, mais plus fortes, plus irrésistibles, et surtout plus durables, plus permanentes? En effet, la pyramide survit au papyrus, le papyrus à la parole, la parole à la pensée aperçue, la pensée aperçue à celle qui ne l'a pas été.

II. *Les motifs et le but.* — Les motifs ne se confondent pas avec le but. La fortune est le but; le désir d'avoir les jouissances qu'elle procure est le motif qui nous fait travailler pour l'acquérir. Le pouvoir est un but; le motif qui nous le fait ambitionner, c'est le plaisir que nous aurons à semer les bienfaits et à nous couvrir nous-mêmes de la gloire dont nous couvrirons le pays. Les motifs de nos actions, ce sont donc des idées hautes et pures, des sentiments clairs et nets, ou bien des considérations ordinaires, de simples désirs, des appétits naturels, des instincts même. Le nom de motifs, toutefois, ne convient qu'aux raisons dont nous nous rendons un compte plus ou moins exact, et les déterminations qu'ils amènent sont fort différentes de celles qui suivent de vagues désirs, de simples excitations, des instincts plus ou moins nobles. Et comment nos actions auraient-elles la même importance et rentreraient-elles dans la même classe, qu'elles soient l'effet inévitable de cette *activité* qui fait que nous ne pouvons nous empêcher d'agir, de faire quelque chose, ou le résultat généreusement voulu et péniblement conquis d'une haute conception? Il y a des actions en apparence sans but; il en est d'autres qui, mauvaises en elles-mêmes, prétendent se sanctifier par le but; il en est qui ne sont excusables que par les motifs qui les ont inspirées. Nos actions forment donc bien des classes, et leur importance varie.

III. *Classes et importance de nos actions.* — L'importance de nos actions est dans l'influence bonne ou mauvaise, plus ou moins étendue, qu'elles exercent. — Dans la règle, l'influence de nos actions dépend du caractère de leur conception. Cela a donc lieu fréquemment; mais il y a de grandes exceptions. On a vu les plus sublimes déterminations s'évanouir sans avoir rien produit, et les plus simples résolutions suivies des plus admirables résultats. Ce n'est donc pas d'après leur importance, caractère externe et fortuit, qu'il convient de classer nos actions, c'est d'après les règles qui les gouvernent et d'après la valeur qu'elles ont aux yeux de ces règles éternelles et suprêmes qui sont comprises sous le nom de *morale*.

IV. *Règles et valeur morale de nos actions.* — La valeur morale de nos actions n'est pas leur valeur entière. Elles peuvent en avoir une autre. Telles actions peuvent en avoir une qui soit immense dans la politique, dans l'industrie, dans le commerce, sans qu'elles en aient une très-grande, sans qu'elles en aient aucune en morale. Je prends pour exemple une découverte qui n'a eu sa source que dans l'intérêt privé, une conquête qui n'a eu pour motif qu'une ambition personnelle, une donation même qui n'a eu pour but que l'illustration d'un nom propre. Chacun le sent, ces actions ont une grande valeur sociale; mais la valeur sociale n'est pas la valeur morale de nos actions, et celle-ci en est la valeur suprême. Par quoi est-elle déterminée? Par la conformité de nos actions avec les règles souveraines qui les gouvernent, les lois de la morale, lois éternelles, qui ne varient ni ne peuvent varier, mais dont la science et la formule changent sans cesse. D'après ces règles, nos actions se classent en *bonnes* et *mauvaises*, suivant qu'il y a *mérite* ou *démérite*. On peut, d'après les mêmes règles, en faire d'autres classes, et les appeler *légales* ou *illégales*, *raisonnables* ou *déraisonnables*, suivant qu'elles sont conformes à la loi, telle que la conçoit la raison humaine élevée à son plus haut degré de pureté et de lumière. On fait d'autres classes, suivant que nos actions sont conformes à la liberté dont nous devons jouir en vertu de notre nature morale. Sous ce rapport, nos actions sont *libres* ou *forcées*, *imputables* ou *non imputables*. Nos actions sont *esclaves* quand toute notre personne et toute notre vie est assujettie à autrui, et que toute la condition humaine est altérée en nous. Quand nous abdiquons volontairement notre libre arbitre pour agir suivant celui des autres, nos actions sont *serviles*. L'*esclavage* n'est que le plus grand des malheurs; le *servilisme* est la plus grande des infamies. MATTER.

ACTION (*Jurisprudence*). C'est le droit que nous avons de poursuivre en justice ce qui nous est dû ou ce qui nous appartient, ainsi que l'a défini Justinien dans ses *Institutes*. — Par extension, on appelle encore *action* le recours même à l'autorité judiciaire, et enfin la forme dans laquelle ce recours s'exerce.

En Droit romain nous trouvons trois systèmes de procédure en usage à différentes époques : les *actions de la loi*, les *formules* et les *jugements extraordinaires;* mais avant de les exposer il est nécessaire de faire connaître comment on rendait la justice à Rome. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'empereur Dioclétien l'organisation judiciaire est fondée sur le principe suivant. Un magistrat, représentant de la loi, précise la question, éclaircit le point de droit; un simple citoyen, nommé par le préteur, est chargé de vérifier les faits et décide la question. Si devant le préteur les parties, contraires dans leurs prétentions, s'accordent sur les faits, le magistrat n'a pas à renvoyer devant le juré : il *dit le droit*, décide immédiatement, et autorise lui-même les voies de contrainte Mais si les parties sont contraires en faits, il les renvoie au juré, qui *dit le fait* et clôt les débats par son jugement. Dioclétien détruisit cette admirable organisation, et attribua au magistrat seul la connaissance et le jugement des affaires. Examinons maintenant la procédure dans les trois systèmes que nous avons signalés.

Le plus ancien est celui des *actions de la loi :* il se compose de certaines formalités symboliques, de gestes et de paroles déterminées, dont l'omission la plus légère entraînait la perte du procès. On compte cinq actions de la loi; la plus ancienne de toutes est l'action *sacramenti*, somme d'argent que chaque partie déposait, après un combat simulé, entre les mains du pontife, et qui était perdue pour celui qui succombait dans l'instance. Les progrès de la civilisation et l'influence toujours croissante de la plèbe sur les affaires de l'État apportèrent une première dérogation aux solennités rigoureuses inventées par le génie aristocratique, en introduisant l'action *per judicis postulationem*, sur laquelle nous n'avons que des renseignements fort incertains. Il est probable qu'elle autorisait les parties, dans certains cas, à

demander un juge sans consignation préalable. Enfin la loi *Silia*, qu'on suppose rendue l'an 510 de Rome, restreignit encore les limites de l'antique et solennelle procédure, au moyen de l'action *per condictionem*. La *condictio* évitait toute comparution première devant le magistrat, ainsi que les formalités qui en étaient la suite. On autorisa le demandeur à dénoncer extrajudiciairement en termes solennels au défendeur l'objet de la réclamation, en le sommant de se présenter le trentième jour devant le magistrat pour recevoir un juge. La *condictio* ne s'appliquait d'abord qu'aux actions qui avaient pour objet une somme déterminée; ensuite elle fut étendue par la loi *Calpurnia* aux obligations de toute chose certaine.

Les trois actions de la loi que nous venons d'énumérer avaient pour but d'arriver à la décision d'un procès; mais il y avait en outre deux autres actions de la loi, qui n'étaient que de simples voies d'exécution des jugements. Ce sont d'abord l'action *per manus injectionem*, qui réduisait à l'esclavage le débiteur qui n'avait pas payé sa dette après un délai de trente jours; et l'action *per pignoris captionem*, qui autorisait le créancier à s'emparer lui-même comme gage d'une chose appartenant à son débiteur.

La subtilité des actions de la loi, leur rigorisme extrême, amenèrent leur suppression, et les deux lois *Julia* ainsi que la loi *Æbutia* leur substituèrent le système des *formules*. Le demandeur expose maintenant ses prétentions au préteur en langage ordinaire, sans gestes et paroles consacrés; et s'il y a lieu de renvoyer devant le juge ou juré, le magistrat délivre au demandeur une formule qui indique la question de fait que le juge doit examiner et la sentence qu'il doit rendre. On voit que l'action maintenant n'est plus l'ensemble des actes pour obtenir le recours, mais simplement le droit accordé par le préteur de poursuivre en justice. La formule contient d'ordinaire trois parties: la *demonstratio*, exposé du débat; l'*intentio*, qui indique le point à examiner, et la *condemnatio*, qui donne au juge ordre et pouvoir de condamner ou d'absoudre le défendeur selon que la prétention du demandeur sera ou ne sera pas constatée.

On a vu que sous le système des actions de la loi, et sous la procédure formulaire, le magistrat retenait quelquefois la cause pour la juger sans renvoi : c'était là ce qu'on nommait *jugement extraordinaire*. Ces jugements s'étaient multipliés sous les empereurs, et Dioclétien les érigea en règle générale. Ici l'action n'est plus qu'un droit purement privé, elle ne provient plus du magistrat.

Il nous reste à indiquer les principales divisions des actions romaines. On les classe en actions *réelles* et en actions *personnelles*. Les premières sont celles par lesquelles on réclame judiciairement un droit absolu sur une chose, indépendamment de tout contrat, de toute obligation particulière; cette action est dirigée contre la chose, quel que puisse être son détenteur. L'action personnelle, au contraire, est celle par laquelle on réclame l'exécution d'un contrat, etc.; elle est dirigée contre la personne, jamais contre la chose, sur laquelle on n'a jusque alors aucun droit.

On divisait encore les actions en *civiles*, c'est-à-dire créées par le droit civil, lois, sénatusconsultes, plébiscites, constitutions impériales, réponses des prudents; et en *prétoriennes*, c'est-à-dire créées par le préteur en vertu de sa juridiction. Il y avait aussi des actions *directes* et des actions *utiles*, suivant qu'elles étaient accordées dans les cas spéciaux pour lesquels on les avait établies, ou bien qu'on s'en servait indirectement dans des cas analogues. Enfin, elles étaient distinguées en actions de *droit strict* et en actions de *bonne foi*. Dans les premières, si le juge admettait les prétentions du demandeur, il devait condamner le défendeur à payer la somme demandée, sans pouvoir prendre aucunement en considération quelque motif étranger au droit civil; les actions de bonne foi étaient celles où le juge était autorisé à fixer le montant de la condamnation d'après les simples règles de l'équité.

Dans notre droit civil, le magistrat juge seul sans l'intervention du jury; la procédure n'a rien de commun avec les anciens systèmes romains. Il n'existe point chez nous d'actions de droit strict et d'actions de bonne foi : « les conventions, porte l'article 1135 du Code Civil, obligent non-seulement à ce qui y est exprimé, mais encore à toutes les suites que l'usage, l'équité ou la loi donnent à l'obligation d'après sa nature. » Mais, quant aux divisions que les Romains avaient puisées dans la nature et l'essence même des choses, elles ont continué d'être admises : nous avons les actions réelles et les actions personnelles, et dans le même sens absolument. Quant à l'action *mobilière* et à l'action *immobilière*, elles prennent ces noms selon qu'elles ont pour but d'obtenir un meuble ou un immeuble. L'action est dite *possessoire* quand on réclame la possession d'une chose, *pétitoire* quand on en réclame la propriété. L'action enfin est *hypothécaire* lorsqu'on réclame un droit d'hypothèque; et si c'est une hérédité qu'on veut se faire attribuer, l'action prend le nom de *pétition d'hérédité*. L'action civile en réparation du dommage causé par un crime ou un délit appartient à tous ceux qui en ont souffert (*voyez* PARTIE CIVILE); la poursuite de l'action publique n'appartient qu'aux magistrats institués à cet effet (*voyez* MINISTÈRE PUBLIC).

Dans quelques parties de l'Allemagne on a conservé les divisions et les qualifications des actions romaines. En Angleterre l'action publique appartient à tous quand il s'agit de la violation d'une loi pénale.

ACTION (*Commerce*). C'est la part d'intérêt qu'ont les membres de certaines sociétés commerciales dans le fonds et les bénéfices de ces sociétés. On donne également ce nom au titre qui établit cette part d'intérêt. L'action de commerce est dite *nominative* quand elle porte le nom de celui qui a déposé le prix de sa valeur, et ne peut être transmise qu'au moyen d'un transfert et de l'inscription du nouveau propriétaire sur le registre de la société dont elle émane. Elle est *au porteur* quand elle se négocie de la main à la main, ou qu'on n'exige que la signature du cédant pour passer à un nouveau propriétaire. On nomme *action industrielle*, *action de jouissance*, *coupon de fondation*, une action qui ne représente pas un apport fait en espèces, mais seulement une participation spéciale à la société, comme fondateur, administrateur, etc. Les *actions de jouissance* sont aussi parfois des titres spéciaux adjoints aux actions primitives, dont elles peuvent être séparées, et qui confèrent à leurs propriétaires le droit de partager dans les bénéfices donnés par l'entreprise après l'amortissement du capital versé.

Le montant d'une action, une fois versé, ne pouvant plus être retiré de la société dont il a servi à constituer le capital, les actions ont dû devenir un objet de commerce. Elles sont susceptibles de hausse et de baisse, selon les résultats plus ou moins favorables de l'opération. Le capital des sociétés anonymes est nécessairement divisé par actions. Le capital des sociétés en commandite peut aussi être divisé par actions. Celui qui souscrit une action d'une société anonyme ou d'une société en commandite, comme simple commanditaire, n'est passible des pertes que jusqu'à concurrence du fonds qu'il a mis ou dû mettre dans la société. Il s'ensuit, d'un autre côté, qu'il est tenu de verser toute la valeur de l'action, quel que soit le peu de succès de l'affaire; mais on discute encore la question de savoir s'il doit y être obligé par corps, comme ayant fait acte de commerce.

Les actions de commerce et des compagnies de finance et d'industrie sont déclarées meubles par la loi, quand bien même des immeubles dépendant de ces entreprises appartiendraient aux compagnies. Il suit de là que chaque actionnaire n'a que le droit de céder son action, sans pouvoir engager hypothécairement l'immeuble qui appartient à la société; la société seule a ce droit pour les obligations qu'elle contracte comme être collectif et dans l'intérêt général des actionnaires. De même, les créanciers de l'associé n'auraient

pas le droit de faire saisir l'immeuble de la société pour se faire payer de ce que leur doit cet associé, tandis que le créancier de la société aurait évidemment ce droit. Les actions de la Banque de France peuvent être rendues immobilières, à la volonté des possesseurs.

La loi du 17 juillet 1856 défend aux sociétés en commandite par actions de diviser leur capital en actions ou coupons de moins de 100 fr. lorsque ce capital n'excède pas 200,000 fr., et de moins de 500 fr. lorsqu'il est supérieur. Elles ne peuvent être définitivement constituées qu'après la souscription de la totalité du capital social et le versement du quart de chaque action, le tout constaté par un acte notarié. Les actions des sociétés en commandite sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les souscripteurs sont responsables de la totalité des actions qu'ils ont souscrites, lesquelles ne sont négociables qu'après le versement des deux cinquièmes. Tout apport qui ne consiste pas en numéraire, ou tout avantage particulier stipulé au profit d'un associé doit être vérifié et approuvé par une assemblée générale. Un conseil de surveillance, dont la loi règle la composition et les devoirs, peut encourir une certaine responsabilité lorsque la société n'est pas constituée conformément à la loi, lorsque sciemment il a laissé commettre dans les inventaires des inexactitudes graves, ou lorsqu'il a consenti à la distribution de dividendes non justifiés. La loi punit d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de 500 fr. à 10,000 fr., ou de l'une de ces deux peines, l'émission d'actions non conformes à celles qu'elle prescrit, et le gérant qui commence les opérations sociales avant l'entrée en fonction du conseil de surveillance. Elle punit aussi la négociation d'actions contraires à ses prescriptions, les simulations de souscription, les déclarations de faux actionnaires, les faux inventaires, etc.

Aux termes de la loi du 16 juin 1850, chaque titre ou certificat d'action dans une société, compagnie ou entreprise quelconque, financière, commerciale, industrielle ou civile, est assujetti au timbre proportionnel du capital nominal, ou réel à son défaut, de 50 centimes pour 100 fr. quand les sociétés doivent avoir une durée de moins de dix ans, et de 1 fr. pour 100 fr. quand la durée des sociétés doit dépasser dix ans. Au moyen de ce droit, les cessions de titre ou de certificat d'actions sont exemptes de tout droit et de toute formalité d'enregistrement. Les sociétés peuvent s'affranchir de ces obligations en contractant avec l'État un abonnement de 5 cent. pour 100 fr. par an du capital de chaque action. En 1857 le gouvernement avait proposé d'élever ce droit de 5 c. à 15 c. par 100 fr. du capital réel réglé sur le cours moyen des actions; le corps législatif préféra un autre système accepté par le conseil d'État, système qui consiste à frapper d'un impôt annuel les coupons au porteur et d'un droit de mutation la conversion d'un titre nominatif au porteur, et réciproquement.

Les entreprises commerciales qui se font à l'aide d'émissions d'actions sont d'abord celles qui exigeraient des capitaux trop considérables pour que la fortune et les ressources des plus riches capitalistes pussent y suffire. Elles ont l'immense avantage de permettre des opérations que l'industrie privée ne saurait faire sans elles; elles permettent aussi d'essayer des opérations utiles mais douteuses, en répartissant les pertes possibles sur un grand nombre d'actionnaires et en leur donnant la garantie que leur perte n'excédera pas une certaine somme. Les actions fournissent un emploi avantageux pour les plus petits capitaux en leur permettant de participer aux plus grandes affaires. Elles mobilisent une partie de la richesse nationale, et lui donnent une certaine valeur de circulation. Pour être négociables en France, les actions et obligations des compagnies étrangères sont soumises à des conditions de constitution, de timbre et d'impôt analogues à celles qui frappent les valeurs françaises.

Les actions sont une invention des temps modernes. L'année 1720 fut surtout mémorable par l'immense commerce d'actions qui se fit en France et presque simultanément en Angleterre; commerce qui concentra des millions entre les mains d'hommes qui quelques jours auparavant n'avaient rien, en même temps qu'il anéantit les plus anciennes et les plus solides fortunes. On sait que depuis la France retomba plusieurs fois dans une ardeur d'agiotage qui rappelait jusqu'à un certain point les fameuses actions de la banque de Law.

ACTION (*Déclamation*), expression des mouvements de l'âme par les mouvements et l'attitude du corps. De nos jours, on ne se sert de ce terme que pour la pantomime et l'art du comédien. L'action oratoire est toute *subjective*, se restreint aux gestes et à l'expression de la physionomie. Le comédien, le pantomime, représentant des personnages étrangers, l'expression entière de leur corps est du domaine de l'art. Le pantomime ne parle qu'aux yeux, tandis que le comédien y joint la déclamation ou le chant; l'action du chanteur, déterminée par la musique, diffère de l'action du comédien qui déclame. L'action embrasse : 1° le maintien, la pose du corps, en un mot l'attitude; 2° les mouvements des différentes parties du corps, telles que la tête, les mains, les pieds; les plus expressives de ces parties sont les yeux et les muscles du visage, les mains et les doigts, les mouvements des pieds sont du domaine de la danse. Chez les orateurs anciens l'action était véhémente; elle est encore très-vive et quelquefois pétulante chez les Italiens; en France elle est animée; elle est souvent sèche et froide chez les peuples septentrionaux.

ACTION (*Littérature*). C'est le développement, suivant les règles de l'art, de l'événement qui fait le sujet d'une œuvre littéraire. Trois parties composent l'action : l'exposition, le nœud, le dénoûment. L'action doit être une, vraisemblable, complète. Il faut surtout tenir l'action incertaine jusqu'au dénoûment. L'intérêt pourrait-il subsister si le dénoûment était prévu? L'action de la tragédie doit être noble; l'action épique, magnifique et vaste; le merveilleux y ajoute un grand charme. La comédie et le roman ne doivent pas non plus être dépourvus d'action.

ACTION, QUANTITÉ D'ACTION (*Mécanique*). *Voyez* MOUVEMENT.

ACTION D'ÉCLAT. C'est un acte individuel de courage ou de présence d'esprit accompli sur le champ de bataille. Le connétable était autrefois le juge et le rémunérateur des actions d'éclat. Quand la charge de connétable fut supprimée par Louis XIII, le privilége de récompenser ces actions d'éclat appartint au chef de l'État, par l'entremise du ministre de la guerre. Sous la république, c'étaient les généraux en chef qui, sur le rapport des généraux de division, récompensaient les actions d'éclat par un fusil ou un sabre d'honneur. Bonaparte, devenu premier consul, conçut la pensée d'une institution qui réunissait le mérite civil au mérite militaire, et il créa la Légion d'honneur, dont tous les soldats et officiers qui avaient obtenu des armes d'honneur devinrent membres de droit.

ACTIUM, promontoire sur la côte occidentale de la Grèce, dans l'ancienne Épire, formant l'extrémité septentrionale de l'Acarnanie, à l'entrée du golfe d'Ambracie (aujourd'hui Capo de Figolo ou Azio, sur le golfe d'Arta, dans l'Albanie). Ce cap donna son nom à la célèbre bataille dans laquelle Antoine fut défait par Octave (*voyez* AUGUSTE), le 2 septembre de la 31e année avant J.-C. Les armées des deux chefs étaient campées sur les deux rives opposées du golfe; l'armée d'Octave comptait 80,000 hommes à pied, 12,000 hommes de cavalerie et 260 vaisseaux; celle d'Antoine était composée de 100,000 hommes à pied, de 12,000 cavaliers et de 220 vaisseaux. Contre l'avis de ses généraux les plus expérimentés, Antoine se décida à courir les chances d'un combat sur mer. Ses vaisseaux, richement ornés, se faisaient remarquer par leur grandeur; les vais-

seaux de la flotte d'Octave étaient plus petits, mais ils manœuvraient avec plus d'adresse et de célérité. Les deux flottes étaient montées par des soldats tirés des légions romaines, qui regardaient l'affaire comme un combat sur terre, et les vaisseaux comme des forteresses qu'ils devaient prendre d'assaut. Les troupes d'Antoine lançaient, au moyen de catapultes, des torches allumées et des flèches, tandis que les soldats d'Auguste accrochaient les vaisseaux ennemis avec des grappins; après quoi ils s'élançaient à l'abordage. Dès le commencement de la bataille, le centre de la flotte d'Antoine ayant éprouvé un léger échec, Cléopâtre, effrayée, prit lâchement la fuite avec soixante vaisseaux égyptiens; Antoine la suivit de près. Le reste de sa flotte se défendit quelque temps avec un courage héroïque; à la fin, cédant à la supériorité du nombre et aux exhortations d'Octave, qui lui apprit la fuite ignominieuse de son général, elle abandonna une cause qu'il avait si mal défendue. Sept jours après, l'exemple qu'avait donné la flotte d'Antoine fut suivi par l'armée de terre, qui, rangée en bataille sur le rivage, ainsi que celle d'Octave, avait été tranquille spectatrice du combat. Pour témoigner sa reconnaissance aux dieux, Octave fit suspendre dans le temple d'Apollon à Actium des trophées consacrés à Mars et à Neptune; il ordonna de plus que tous les cinq ans on y célébrerait des jeux en mémoire de cette journée, qui lui donna l'empire du monde (*voyez* jeux Actiaques). A l'endroit où son armée avait campé, il fit en outre construire la ville de Nicopolis, aujourd'hui Prévésa.

ACTIVITÉ. L'activité est le symptôme le plus apparent de la vie dans les espèces animées; mais c'est dans l'homme qu'elle se montre avec tous ses développements et toutes ses nuances, depuis l'instinct aveugle, qui au début de la vie met nos facultés en mouvement, jusqu'à la liberté, qui les dirige avec réflexion, pour étendre leur empire sur toute la création. Il y a en nous un principe essentiellement actif, une force qui tend à se projeter au dehors, et qui prend successivement des formes diverses. Instinctive chez l'enfant, elle devient spontanée dans l'adolescent, puis réfléchie dans l'homme fait, c'est-à-dire volontaire et libre. Le caractère de l'instinct, c'est le développement d'une force aveugle qui s'ignore; le caractère de la spontanéité, c'est le développement d'une force qui se connaît; le caractère de la liberté, c'est le développement d'une force qui se possède et se maîtrise. Entre tous ces modes de l'activité humaine, la liberté est le plus élevé et le plus pur. La première manifestation de cette force active en nous est déterminée par l'instinct. Le mouvement par lequel l'enfant qui vient de naître saisit le sein de sa mère, les appétits naturels qui donnent l'éveil aux facultés dont nous sommes pourvus pour satisfaire aux besoins inhérents à notre nature, sont autant d'effets de l'activité instinctive. Elle devient spontanée lorsqu'elle prend conscience d'elle-même et commence à se connaître : alors les simples appétits se transforment en désirs, en passions. Enfin, lorsque l'intelligence intervient dans les actes du *moi*, lorsqu'elle délibère, qu'elle pèse des motifs contraires avant de prendre une détermination, les actes prennent le nom de *volitions;* l'activité est devenue volontaire et libre.

La liberté suppose donc un développement intellectuel assez élevé, qu'on appelle *raison*. Aussi n'existe-t-elle pas toujours dans l'homme; elle a, comme toutes les facultés humaines, son apprentissage à faire. Son évolution est graduelle : imperceptible dans les premiers moments de l'existence, elle reste obscure et enveloppée dans l'enfant, tant que la sensibilité prédomine : alors, les instincts, les appétits sensuels, les penchants passionnés, sont plus forts que la raison. Il est impossible de nier qu'à son origine l'activité de l'homme ne soit instinctive et mue par une impulsion aveugle. Dès que les premières lueurs d'intelligence commencent à poindre, alors aussi apparaissent les premières manifestations de la volonté. D'abord faible et indécise, tant qu'elle n'est pas suffisamment éclairée, elle hésite, elle tâtonne, elle chancelle; guidée par une intelligence lumineuse, elle s'affermit peu à peu, elle acquiert la conscience d'elle-même, elle agit avec plus d'assurance quand elle voit clairement son but.

En définitive, l'activité est l'attribut fondamental du *moi*. Jamais elle ne repose. Même dans les états de l'âme où elle paraît assoupie, tels que le sommeil, la défaillance, ou les actes habituels, il y a un certain degré d'activité qui entretient la vie continue du *moi*. Dans le sommeil, à quelque instant qu'il soit interrompu, si nous nous observons nous-mêmes avec attention, nous trouverons que notre âme était occupée d'un certain objet, d'une certaine pensée; et c'est ce qui explique certains phénomènes de la mémoire, tels que celui de l'écolier qui, ayant lu sa leçon une fois avant de s'endormir, la retrouve presque sue le lendemain matin; c'est encore ce travail secret, mystérieux, qui explique comment, au bout d'un certain temps, on se trouve un beau jour avoir éclairci quelque problème obscur et difficile, qu'on croyait avoir entièrement perdu de vue. Dans la défaillance, il reste toujours un certain degré de conscience vague, confuse, mais réelle, où les choses ne nous apparaissent plus qu'enveloppées de brouillards, et où le fil de la vie du *moi* n'est pas complétement rompu. Enfin, qui ne sait que l'habitude nous rend insensibles et inaperçus des actes qui dans l'origine nous ont coûté de pénibles efforts, et par conséquent ont été volontaires? C'est ce qui arrive dans la lecture : quelle longue application ne nous a-t-il pas fallu pour apprendre à distinguer les lettres, à les assembler, et à reconnaître la valeur des mots, opérations dont aujourd'hui nous n'avons plus conscience? Ainsi, le musicien qui exécute sur son instrument des variations compliquées a dû faire un laborieux apprentissage pour en venir à enchaîner ces longues séries de mouvements qu'il accomplit à présent presque sans le moindre effort d'attention. Toutes ces opérations, machinales en apparence, ont donc été d'abord l'œuvre d'une volonté opiniâtre.

Reste maintenant à reconnaître quels sont les rapports de l'activité avec les autres éléments essentiels de notre nature, c'est-à-dire avec la sensibilité et l'intelligence. D'une part, les phénomènes de la sensibilité et ceux de l'intelligence exercent sur l'activité une influence nécessaire et inévitable, comme mobiles et comme motifs qui la déterminent à se mettre en mouvement. Les sensations et tous les phénomènes affectifs qui en dérivent sont autant de ressorts qui la mettent en jeu, par l'attrait du plaisir et par la crainte de la douleur. Comme ils sont purement instinctifs et aveugles, et qu'ils n'ont rien de rationnel, on les appelle des *mobiles;* le nom de *motifs* est réservé pour les idées, les principes moraux qui sont la loi de la volonté humaine. D'un autre côté, l'activité réagit à son tour sur la sensibilité et sur l'intelligence. Il y a plus, son concours est indispensable pour donner naissance aux phénomènes de l'une et de l'autre faculté, tout passifs qu'ils sont. En effet, pour qu'une sensation soit sentie, il faut que le *moi* en ait conscience; et là où il y a conscience, il y a nécessairement un degré quelconque d'activité. Quant aux phénomènes de l'intelligence, sans doute, envisagés d'un certain point de vue, ils nous apparaissent marqués d'un caractère non moins fatal que ceux de la sensibilité; il ne dépend pas de nous de faire que les vérités qui frappent notre esprit soient autres qu'elles ne sont, ou ne forcent pas notre assentiment. Mais dans la perception de la vérité l'intervention de notre activité personnelle n'est pas moins évidente. Porter un jugement, c'est affirmer ou nier; et cela nous est-il possible sans comparer, sans abstraire, sans généraliser? Or, il n'est aucune de ces opérations qui ne suppose le *moi* actif. Et cet effort de l'esprit qu'on appelle *attention*, cette condition première de toute

pensée claire, cette concentration de nos forces intellectuelles sur un seul point, n'est-ce pas l'œuvre de la volonté?

La dignité de la créature humaine consiste précisément dans cet empire qu'elle prend sur elle-même, dans le pouvoir qu'elle a de diriger ses propres facultés. Plus ce pouvoir directeur est développé dans un être, plus aussi cet être est une personne. Ainsi, l'homme a sur lui-même et sur les facultés dont il est pourvu un empire plus grand que les animaux. S'il abdique ce pouvoir, s'il le laisse dépérir, il se ravale au rang des choses. Mais ce pouvoir personnel, dans lequel réside le gouvernement de nous-même, est sujet à des intermittences. Rien ne se lasse plus vite en nous que la volonté : c'est que cet effort qu'exige la direction de nos facultés est pénible, et cette extrême tension amène bientôt la fatigue. La volonté où l'énergie personnelle éprouve donc par intervalles le besoin de se reposer : et c'est elle en effet qui se repose dans le sommeil ou dans la rêverie; c'est-à-dire qu'alors l'activité, soutenue à ce degré d'intensité où elle devient la volonté, se détend, se relâche, et laisse les idées, les sensations, les impressions de tout genre passer devant elle sans prendre la peine de les fixer; mais l'activité ne subsiste pas moins, quoiqu'à un degré beaucoup plus faible, et c'est une échelle dont il est possible de remonter tous les degrés au moment du réveil. ARTAUD.

ACTIVITÉ DE SERVICE, NON-ACTIVITÉ. On entend par activité de service la position de tout individu qui compte dans la force numérique d'une armée par l'exercice d'un emploi de son grade s'il est officier ou sous officier, et par le fait de conscription ou d'engagement s'il n'est que simple soldat. La durée de l'activité de service sert à déterminer le chiffre de la pension militaire. Elle s'éteint par les congés de libération, la réforme, la retraite, la démission et la désertion; s'interrompt par les congés illimités, la disponibilité, et par la non-activité. Au contraire, un congé temporaire, un service spécial, une mission, la captivité à l'ennemi, n'interrompent jamais l'activité.

Par contre, la non-activité est la position de l'officier hors cadre et sans emploi. Un officier ne peut être mis en non-activité que dans les cas suivants : licenciement du corps, suppression d'emploi, infirmités temporaires, rentrée de captivité à l'ennemi (si l'officier prisonnier de guerre a été remplacé dans son emploi), retrait ou suspension d'emploi. L'officier en non-activité est appelé à remplir la moitié des emplois de son grade vacant dans l'arme à laquelle il appartient, et le temps qu'il passe en non-activité est compté comme service effectif pour les droits à l'avancement, au commandement, à la retraite.

ACTON (JOSEPH), premier ministre du royaume de Naples, naquit à Besançon, en 1737, de parents irlandais, qui étaient venus s'y établir. Après avoir achevé ses études, il entra dans la marine française, qu'il quitta bientôt pour passer au service du grand-duc de Toscane, où il trouva l'occasion de se distinguer contre les Barbaresques. Le roi de Naples lui offrit du service; et bientôt, grâce à la faveur de la reine Caroline, il obtint successivement les portefeuilles de la marine, de la guerre, des finances, et enfin devint premier ministre. Poussé par sa haine implacable contre les Français, il se ligua avec Hamilton, ministre d'Angleterre, et se porta aux mesures les plus insensées, qui précipitèrent la famille royale dans les plus grands embarras, et fortifièrent de plus en plus le parti français. Les hommes de ce parti formèrent plus tard l'association des Carbonari. Il accompagna le roi, en 1798, dans l'expédition de Mack. C'est lui qui dirigea la junte d'enquête que ses cruautés ont rendue si fameuse. Après l'issue malheureuse de l'expédition de Mack, Acton fut éloigné des affaires en 1803. Il mourut en 1808, en Sicile, haï et méprisé de tous les partis.

ACTUALITÉ, néologisme, se prend pour ce qui a rapport aux faits et aux choses qui occupent les esprits dans les circonstances actuelles. Ce mot a fait fortune. Pourquoi ne passerait-il pas définitivement dans la langue, puisque l'idée qu'il exprime est si bien passée dans nos mœurs qu'il nous faut de l'actuel à tout prix, que le pamphlet, la caricature, la chanson, le vaudeville-revue, lui sont redevables de leur mérite et de leurs succès? Le journalisme lui-même ne vit que d'actualité et ne s'en cache pas. Tout le monde connaît cette critique naïvement judicieuse du directeur d'une revue en vogue, qui, demandant un article à un philosophe humanitaire, et celui-ci lui en offrant un sur *Dieu*, lui répondit vivement : « Cela manquerait d'*actualité!* » — On dit à chaque instant dans la conversation : C'est une question *palpitante d'actualité*. Cette expression absurde est un des plus frappants exemples de l'altération que subit la langue de Molière et de Racine. M. de Talleyrand ne pouvait pas l'entendre sans bondir d'indignation. Un jour il apostropha très-rudement certain secrétaire d'ambassade qui avait eu l'imprudence, en faisant le bel esprit, d'offenser l'oreille et le goût du dernier de nos grands seigneurs par cette amphigourique et prétentieuse métaphore.

ACTUARIUS (Jean), célèbre médecin grec du treizième siècle, auteur d'un traité *De actionibus et affectibus spiritus animalis*, décrivit et employa le premier les purgatifs doux, tels que la casse, la manne, le séné, etc.

ACUNHA (Don ANTONIO OSORIO D'), évêque espagnol, fameux par le rôle qu'il joua dans les luttes qui suivirent l'avénement de Charles-Quint. Il occupait le siége de Zamora en 1519, lorsque commença cette insurrection populaire, si connue sous le nom de Sainte Ligue, et dont l'un des chefs fut le célèbre Jean de Padilla. La population de Zamora était alors partagée en deux factions, qui avaient à leur tête le comte d'Alba de la Isla et d'Acunha. Celui-ci, forcé de s'éloigner de son siége par suite des tracasseries de son rival, se jeta dans le parti des *communeros*, et y fut reçu avec enthousiasme. Les députés étaient alors réunis à Tordesillas; on lui donna des canons, des soldats, et il devint bientôt pour son ennemi un redoutable adversaire. D'Alba, ne se sentant pas la force de soutenir la lutte, se joignit au cardinal Adrien, qui commandait les troupes royales en l'absence de l'empereur. D'Acunha appela autour de lui tous les hommes de bonne volonté, et bientôt il se vit à la tête de cinq mille soldats, parmi lesquels on remarquait cinq cents prêtres. Guerrier consommé, intrépide, actif, infatigable, malgré ses soixante ans, il les menait souvent à la victoire. Au moment où il s'élançait sur les bataillons ennemis, on entendait toujours retentir ce cri : *A mi mis clerigos!* (à moi mes prêtres!), adressé à la phalange sacrée qui se pressait autour de lui. La reine-mère, Jeanne la Folle, étant tombée aux mains des révoltés, Tordesillas devint leur place d'armes; les destinées de l'Espagne allaient peut-être changer. Mais l'habileté du comte de Haro répara tout : la prise de Tordesillas porta aux ligueurs un coup terrible; le bataillon des prêtres résista seul, et soutint avec une rare intrépidité le choc de toutes les troupes impériales. Mais d'Acunha n'était pas homme à faiblir en présence des événements les plus désastreux. Alors qu'une partie des généraux défenseurs du peuple étaient dispersés, lui couvrait l'Espagne de ses émissaires, et fomentait partout le soulèvement. La prise de Tordesillas le jeta dans Tolède, où le peuple, de sa propre autorité, le fit archevêque primat de toutes les Espagnes. C'était lui donner de nouvelles forces. Il disposa des richesses des églises, leva des troupes, et courut débloquer Avila, où il eut pour antagoniste un autre prêtre comme lui, un de ses ennemis personnels, don Antonio de Tolède, placé à la tête des troupes royales. La défaite de Padilla à Villalar vint terminer ce drame terrible, où la monarchie de Ferdinand et d'Isabelle avait couru tant de dangers. C'en était fini du rôle de d'Acunha; il le sentit, et voulut se sauver en France; mais il fut découvert

et enfermé au château de Simancas, dont il tua le gouverneur. Charles-Quint, armé d'un bref papal qui le livrait au bras séculier, fit instruire son procès. Le sort voulut que l'homme appelé à le juger fût ce même alcade Ronquillo, qui, par ses exactions, avait soulevé les communeros. Il n'y avait rien à attendre pour lui d'un tel juge. Aussi un jour le peuple put voir pendu aux créneaux de la vieille forteresse le corps sans tête de celui qui l'avait si vigoureusement défendu.

Plusieurs autres personnages historiques ont porté le nom d'Acunha. Nous citerons : don *Rodrigue* D'ACUNHA, archevêque de Lisbonne, l'un des chefs les plus énergiques de la conspiration qui, en 1640, remit sur le trône la maison de Bragance. Ce fut lui qui fixa le choix des conjurés sur D. Jean IV. Il mourut chéri des Portugais et du souverain. — *Christophe* D'ACUNHA, missionnaire espagnol qui parcourut le Pérou et le Chili. Il publia à son retour, en 1641, une *relation de la découverte de la rivière des Amazones*. — *Fernand* D'ACUNHA, né à Madrid, mort en 1580, se distingua également à la cour de Charles-Quint comme militaire et comme poëte. Il traduisit avec succès l'ouvrage intitulé *le Chevalier Délibéré*, d'Olivier de la Marche. — *Tristan* D'ACUNHA, capitaine portugais, qui fut envoyé en 1506 par le roi Emmanuel dans l'Inde, au secours de François d'Almeyda. Il conduisit en 1508 dans ce pays le vice-roi Albuquerque, et se signala par son courage. Il fut en 1514 ambassadeur à Rome. Il découvrit en 1506 les îles qui portent son nom. — Don *Alphonse Cavillo* D'ACUNHA, archevêque de Tolède, parvint au ministère sous Henri IV, roi de Castille. Disgracié pour s'être vendu au roi d'Aragon, il s'arma contre son souverain, et lui livra en 1464, sous les murs de Médina-del-Campo, une bataille dont le succès resta incertain. Il contribua puissamment à faire placer sur le trône Isabelle, sœur de Henri, et devint tout-puissant à l'avénement de cette princesse. Mais bientôt, jaloux du crédit du cardinal Mendoza, il se révolta de nouveau; il fut enfin forcé de se soumettre en 1478. Isabelle lui fit grâce, et il se retira dans un monastère, où il mourut en 1482.

ACUNHA (Ile Tristan d'). *Voyez* TRISTAN D'ACUNHA.

ACUPUNCTURE (du latin *acus*, aiguille; *punctura*, piqûre), traitement par lequel on a cherché à guérir les maladies aiguës, les inflammations et les paralysies, et qui consiste à enfoncer des aiguilles dans la partie souffrante. Cette opération est connue depuis un temps immémorial en Asie. Ten-Rhyne l'introduisit en Europe il y a plus d'un siècle. Il y a quelques années, des médecins employèrent ce moyen avec succès dans des cas de douleurs rhumatismales. Béclard démontra par un grand nombre d'expériences que la piqûre des vaisseaux n'est presque jamais suivie d'aucun accident; il constata l'innocuité de la piqûre des nerfs et de tous les viscères. Le meilleur ouvrage sur ce sujet est dû à Jules Cloquet. — On a proposé un mode particulier d'acupuncture, qui consiste à mettre l'aiguille une fois entrée dans les tissus en contact avec un courant électrique pour exciter plus directement les filets nerveux. Ce procédé, qu'on a appelé *électropuncture*, est ainsi que l'acupuncture presque entièrement abandonné aujourd'hui.

ADAGE. Tous les dictionnaires, sans même en excepter celui de l'Académie Française, donnent ce mot comme étant le synonyme de *proverbe;* et c'est à tort cependant. Il y a entre ces deux *vocables*, comme eussent dit nos philologues du seizième siècle, une différence qui a été parfaitement expliquée par Érasme, auteur, comme chacun sait, du recueil d'adages anciens le plus complet. Deux caractères appartiennent à la nature du proverbe, dit-il, la vulgarité, l'emploi fréquent, l'absence de toute ambiguïté, qui le fait reconnaître de chacun. Au contraire, l'adage est emprunté aux oracles des dieux, aux écrits des sages, aux vers du poëte; enfin, il est moins répandu parmi le peuple que le proverbe, et l'emporte sur ce dernier par l'élévation autant que par le choix de la pensée. Après cette explication facile à saisir, Érasme donne un recueil très-ample des adages qu'il a trouvés dans Platon, Homère, Thucydide, Cicéron, Horace, Virgile, et dans les autres poëtes ou prosateurs grecs et latins. Jean Lebon, qui a publié vers la fin du seizième siècle une collection de proverbes, de sentences et d'adages, sous le titre singulier de : *Adages et proverbes de Solon de Vosges, par l'hétropolitain*, 1 vol. in-32, fait à peu près la même différence qu'Érasme, dont il connaissait sans doute le travail. Le proverbe, dit-il, est *une voix de ville*, c'est-à-dire connu de chacun. L'adage, qu'il compare au couteau delphique, peut être emprunté à six objets de nature différente : ce sont les choses semblables, les animaux, les personnes fabuleuses de comédie, d'histoire, les nations, les États. Suivant Lebon, l'adage est toujours une comparaison : *plus grave que Caton, plus riche que Crésus, plus envieux que Zoïle, plus inhumain que Timon.* C'est seulement avec le seizième siècle que le mot latin *adagium* s'est introduit dans notre langue. Le sieur de la Porte, qui publiait en 1602 un livre sur les épithètes de la langue française, citait le mot *adage*, et de plus l'adjectif *adagieux;* mais ce grossier barbarisme ne s'est pas conservé. LEROUX DE LINCY.

ADAGIO. Mot italien qui signifie proprement *à l'aise*, et que les musiciens appliquent à l'exécution des morceaux d'une expression lente. Cette lenteur se modifie selon la situation dramatique ou la pensée musicale. Dans les mouvements *adagio* les plus graves, où la lenteur ne descend pourtant pas jusqu'au *largo*, on trouve de ces phrases prolixes, de ces interruptions de mesure, comme roulades, traits, cadences, points d'orgue, et autres menues licences musicales, qui justifient admirablement l'emploi du mot *adagio*.

ADALBERT, ou ADELBERT, et encore ALDEBERT, Gaulois qui vers l'an 744 prêchait l'Évangile dans les contrées du Mein. Il fut le premier qui s'opposa à l'introduction en Allemagne des canons et des rites de l'Église romaine. Comme il attaquait le culte des saints et des reliques ainsi que l'usage de la confession, il fut accusé à Rome d'hérésie par Boniface, condamné sur ce chef aux synodes tenus en 744 à Soissons et en 745 à Rome, et emprisonné ensuite dans l'abbaye de Fulde. Par la suite il s'échappa de sa prison, et fut, dit-on, tué par des bergers sur les bords de la Fulde. Ses adhérents, qui le considéraient à l'égal d'un apôtre, à cause d'une lettre qu'il prétendait lui être tombée du ciel et qu'il donnait pour base à son autorité, professaient une dévotion extrême pour ses cheveux et ses ongles; ils prenaient la qualification d'*aldebertins*.

ADALBERT (Saint), de Prague, apôtre de la Prusse, fils d'un riche seigneur bohême, fut élevé à l'abbaye de Saint-Maurice à Magdebourg, revint en Bohême en 981, et fut élu évêque de Prague en 983. L'extrême sévérité qu'il déploya mal à propos à l'égard des Bohêmes nouvellement convertis, provoqua contre lui parmi eux les haines les plus vives; et en 988, irrité du peu de résultat de ses efforts, il abandonna son diocèse pour se retirer dans l'abbaye du Mont-Cassin, et ensuite dans celle de Saint-Alexis à Rome, où il vécut jusqu'en 988 dans la plus complète solitude. Les Bohêmes le rappelèrent alors dans son diocèse; mais deux ans après il l'abandonnait encore une fois, par suite du chagrin qu'il éprouvait en voyant la férocité toute païenne que ses ouailles avaient conservée dans leurs mœurs. En s'en retournant dans son couvent, Adalbert, passant par la Hongrie, baptisa en l'an 995, à Grân, en présence de l'empereur Othon III, le prince Étienne, devenu ensuite roi, et plus tard canonisé. En 996, il alla de Rome retrouver l'empereur à Mayence, visita en route les abbayes de Tours et de Fleury, et se rendit ensuite auprès du duc Boleslaf, en Pologne, où il mit à exécution le projet qu'il avait depuis longtemps formé d'aller prêcher la foi chrétienne aux peu-

ples païens, et d'abord aux Prussiens. Avec ses fidèles compagnons, Gaudentius et Bénédict, il descendit la Vistule jusqu'à Dantzig, où il prêcha et baptisa, et continua ensuite sa route vers la Prusse. Il aborda dans une petite île vraisemblablement située à l'embouchure de la Prégel. Il paya ses prédications de sa vie. Le 23 avril 997 un prêtre païen lui enfonça un javelot dans la poitrine. Le duc Boleslaf racheta son corps et le rapporta à Gnesen, d'où il fut transporté à Prague par le duc Brzetislaf.

ADALBERT, nommé archevêque de Brême et de Hambourg en 1043, était issu de la maison des comtes palatins de Saxe. Le pape Léon IX le nomma, en 1050, son légat dans le Nord. Pendant la minorité de l'empereur Henri IV, il se fit attribuer la tutelle et l'administration de l'Empire. En 1065 il fit déclarer majeur ce prince, alors âgé de quatorze ans, et s'empara, sous son nom, du pouvoir le plus illimité. L'année suivante les princes allemands employèrent la violence pour l'éloigner de Henri; mais, après une lutte de courte durée, il se retrouva, en 1069, en possession de l'autorité souveraine comme auparavant, sous le nom de Henri. Il mourut à Goslar, le 17 mars 1072.

ADALBERT (Henri-Guillaume), prince de Prusse, fils du prince Frédéric-Guillaume-Charles, et cousin germain du roi Guillaume, est né à Berlin le 29 octobre 1811. Il entra de bonne heure dans l'artillerie, visita, de 1826 à 1843, la Hollande, l'Angleterre, l'Écosse, Saint-Pétersbourg, Moscou, la Russie méridionale, la Turquie, la Grèce et les îles Ioniennes, Gibraltar, Tanger, Madère, Ténériffe, et les côtes du Brésil. En 1847 il fit paraître à Berlin le journal de son dernier voyage sous ce titre : *Aus meinem Reisetagebuche*, 1842-1843. Le 11 juillet 1843 le prince Adalbert avait été nommé inspecteur général de l'artillerie; après 1848 il fut chargé de l'organisation d'une marine allemande centrale et créé amiral. A ce moment il fit paraître un *Mémoire sur la formation d'une flotte allemande* (Potsdam, 1848). L'Allemagne ayant renoncé à l'unité, le prince Adalbert est resté seulement le chef de la marine prussienne. En 1851 il fit un voyage en Suède, et en 1856 il se présenta avec une petite escadrille sur les côtes de Maroc. Attaqué par les pirates du Rif, dans une descente à terre, il les mitrailla pendant deux heures et leur fit subir des pertes, puis il reprit la mer. Il avait près de lui ses deux frères, et fut gravement blessé à la jambe dans cet engagement. Il revint ensuite en Prusse en passant par l'Angleterre. En 1858 il est venu visiter Brest. Le prince Adalbert a épousé morganatiquement en 1851 Mlle Thérèse Elssler, créée comtesse de Barnim.

ADAM, c'est-à-dire l'*homme*, et EVE, c'est-à-dire *la vivante,* sont le premier couple humain sur la terre dont il soit question dans la Genèse. Adam mourut à l'âge de neuf cent trente ans, et, suivant une antique tradition juive, il fut enterré dans l'Hébron, à côté des patriarches. On croyait trouver cette tradition confirmée dans la *Bible,* d'après un passage mal interprété de Josué (14 et 15) dans la Vulgate, tandis qu'une autre tradition chrétienne le fait reposer sur le mont Golgotha. On connaît le récit de la Genèse. D'après ce livre, le père du genre humain fut formé de terre le sixième jour de la création. Dieu compléta son œuvre par l'homme, qu'il forma d'après son image et qu'il établit maître de tous les êtres privés de raison. Il lui donna pour compagne Ève, formée de sa chair, afin que de leur union naquît une heureuse postérité qui peuplât la terre. Dieu les plaça dans l'Éden, jardin rempli d'arbres à fruits, où ils trouvaient tout ce qui pouvait satisfaire leurs besoins et servir à leurs plaisirs. Mais au milieu du jardin était l'arbre de la science du bien et du mal, dont le Créateur leur avait interdit le fruit. Ève se laissa séduire par le serpent; elle cueillit de ce fruit, et en mangea avec son mari. Ce crime détruisit leur bonheur. Tout changea aussitôt de face devant leurs yeux; ils s'aperçurent de leur nudité, et se couvrirent avec des feuilles. En vain Adam chercha à se dérober à la vue de Dieu; en vain il s'efforça de rejeter sa faute sur sa compagne : l'anathème fut lancé contre eux et contre la nature entière. Déchu désormais de l'état d'innocence dans lequel il avait été créé, Adam se vit condamné à soutenir son existence à la sueur de son front. Toutes les misères de la vie et les terreurs de la mort l'atteignirent. Il eut trois fils, Caïn, Abel et Seth. — Selon les récits poétiques des Juifs, Dieu créa Adam comme homme et femme tout à la fois avec de la poussière de la terre. Sa tête atteignait le ciel, et l'éclat de ses yeux effaçait celui du soleil. Les anges du ciel eux-mêmes le redoutaient, et tous les êtres de la création s'empressaient de l'adorer. Alors le Seigneur, pour montrer sa puissance aux anges, endormit Adam, et, pendant son sommeil, enleva quelque chose de chacun de ses membres. A son réveil, il lui ordonna de disperser sur la terre les parties qu'il lui avait prises, afin que toute la terre fût habitée par sa semence. Adam perdit aussi sa grandeur; mais il n'en conserva pas moins sa perfection. Dieu créa ensuite à Adam une femme, Lilith; mais elle s'enfuit dans les airs, et alors le Seigneur lui fit Ève, de l'une de ses côtes. Dieu la conduisit magnifiquement parée à Adam; et les anges descendirent du ciel, en jouant des instruments célestes, et le soleil, la lune et toutes les étoiles dansèrent ensemble. Dieu bénit le couple, et lui offrit un repas sur une table en diamant, tandis que les anges préparaient les mets les plus délicieux. La beauté d'Adam provoqua la jalousie, et le séraphin Sammael réussit à le tenter. L'heureux couple fut alors chassé du paradis dans le lieu des ténèbres, et erra ensuite successivement sur les terres jusqu'à la septième, Tebhel, qui est celle que nous habitons. — Suivant le Koran, Dieu créa le corps de son représentant sur la terre avec de l'argile sèche, et l'esprit avec du feu pur. — D'après les légendaires persans, Dieu créa le premier homme d'une pâte composée des sept couches de la terre, et doua son corps des plus merveilleuses perfections. Tous les anges témoignèrent leur respect au nouvel être créé, à l'exception d'Eblis, qui, en conséquence, fut chassé du paradis, assigné dès lors pour demeure à Adam. Ève fut créée dans le paradis. Par esprit de vengeance elle tenta les premiers hommes, qui furent alors précipités du ciel sur la terre. Dieu eut pitié d'Adam repentant, et lui fit enseigner ses divins commandements par l'archange Gabriel, là où plus tard fut construit le temple de la Mecque. Il s'y conforma ponctuellement, et retrouva alors Zooafris, son épouse, sur le mont Ararat. A sa mort il fut enterré sur le mont Abourais, près de la Mecque; ou, suivant une autre version, recueilli d'abord par Noé dans l'arche, ce serait Melchisédech qui l'aurait enterré là où plus tard s'éleva la ville de Jérusalem. On trouvera exposées dans les plus grands détails les traditions postérieures des juifs et des mahométans dans le livre d'Eisenmenger intitulé : *le Judaïsme dévoilé* (en allemand, Francfort, 1700).

ADAM de Brême, chanoine de cette ville, arriva à Brême en l'an 1067, vraisemblablement appelé de la haute Saxe par l'archevêque Adalbert, et y mourut vers l'an 1076. Il y écrivit, sous le titre de *Gesta Hammenburgensis Ecclesiæ pontificum* ou de *Historia Ecclesiastica*, le plus généralement d'après des documents et d'anciennes inscriptions, une histoire de l'archevêché de Hambourg depuis l'an 788 jusqu'à la mort de l'archevêque Adalbert, arrivée en l'an 1072. Cet ouvrage contient de précieuses indications pour l'histoire des États du Nord, et plus particulièrement des peuples slaves, et l'auteur les recueillit de la bouche même du roi danois Svend Estrithson, qu'il alla visiter tout aussitôt après son arrivée à Brême. Le livre d'Adam, dédié à l'archevêque Liemar (1072-1101), est la seule source de quelque valeur où l'on puisse puiser pour l'histoire des pays du Nord à cette époque; aussi est-il d'une importance extrême pour les historiens. Il se recommande d'ailleurs par la sagesse de son plan, par l'exactitude avec laquelle y sont recueillis

tous les documents écrits ou oraux, par une exposition claire, et par un style assez heureusement imité des anciens. Vedel publia le premier l'*Histoire* d'Adam de Brême (Copenhague, 1579, in-4°) d'après un manuscrit trouvé dans l'abbaye de Soroe par Bartholin. Postérieurement on en a trouvé d'autres copies, non moins précieuses, à Copenhague, à Leyde et à Vienne.

ADAM *de la Halle*, surnommé *le Boçu d'Arras*, trouvère du treizième siècle, était fils d'un bourgeois d'Arras. Né vers 1240, il fit ses études dans l'abbaye de Vauxcelles et embrassa l'état ecclésiastique. En 1282 il suivit Robert II, comte d'Artois, à Naples. C'est dans cette ville qu'il composa, pour les divertissements de la cour, *Li Jeu de Robin et de Marion* (Paris, 1822, in-8°). Il mourut à Naples vers 1286. On a en outre de lui : *Li Jeu d'Adam, ou du Mariage* (Paris, 1828, in-8°); *Li Congié d'Adam d'Arras* (Paris, 1803); *C'est du Roy de Sézile*, poëme (Paris, 1828); quelques chansons, rondeaux, motets, publiés par Roquefort, dont il composait lui-même la musique qu'il notait d'après le système de Gui d'Arezzo. Z.

ADAM (Jean), prédicateur français, né à Limoges, en 1608, devint supérieur de la maison des jésuites de Bordeaux, et mourut le 12 mai 1684. Il appelait saint Augustin *l'Africain échauffé* et *le Docteur bouillant*, comparait Mazarin à saint Jean-Baptiste, et Anne d'Autriche à la sainte Vierge. En 1656 il prêcha le carême à Paris; un seigneur de la cour dit alors à la reine : « Voilà un discours qui m'a fortement convaincu que le père Adam n'est pas le premier homme du monde. » Z.

ADAM. Trois frères de ce nom exercèrent avec éclat l'art de la sculpture, que pratiquait leur père. L'aîné, *Lambert-Sigisbert*, né en 1700, à Nancy, vint à Paris, où il remporta le premier prix à l'Académie, et alla, comme pensionnaire du roi, à Rome. Le cardinal de Polignac lui fit restaurer les douze statues de marbre connues sous le nom de la famille de Lycomède, qu'on venait de découvrir dans le palais de Marius. Adam s'acquitta de ce travail avec beaucoup de talent. En 1737 Adam fut élu membre de l'Académie, et dans le suite il y fut attaché en qualité de professeur. On lui doit le groupe de *Neptune et Amphitrite* pour le bassin de Neptune à Versailles. Il y a aussi de lui, à Berlin, deux groupes en bronze, *la Chasse* et *la Pêche*. Il mourut le 13 mai 1759. — Son frère, *Nicolas-Sébastien*, né à Nancy, en 1705, étudia l'art de la sculpture sous la direction de son père; puis il revint à Paris, travailla dans un château près de Montpellier, et alla, en 1726, à Rome. Il y gagna au bout de deux ans un prix de l'Académie de Saint-Luc. Reçu à l'Académie de Paris en 1762, il sculpta, comme pièce d'essai, *Prométhée déchiré par le vautour*, qu'il ne finit que plus tard. Son morceau principal est le mausolée de la reine de Pologne, épouse de Stanislas. Il mourut le 27 juin 1778. — Le troisième frère, *François-Gaspard*, né à Nancy, en 1710, fut de même élève de son père. En 1728 il se rendit à Rome, auprès de ses frères. Il revint ensuite, comme eux, à Paris, y remporta le premier prix de l'Académie, et retourna à Rome, où il acheva ses études. Plus tard il alla à Berlin, au lieu de son frère Nicolas-Sébastien, qui y avait été appelé par le grand Frédéric, y travailla plusieurs années, et mourut à Paris, en 1759.

ADAM (Robert), architecte, né près d'Edimbourg en 1728, se forma par des voyages sur le continent et par un assez long séjour en Italie. Lorsqu'il fut de retour à Londres, le roi d'Angleterre le nomma son architecte. Il a fourni les plans d'un grand nombre de monuments remarquables, et mit plus de goût dans les ornements des édifices. En 1764, le comte de Kinross l'envoya au parlement, et il mourut en 1792. On cite sa *Description des ruines du palais de Dioclétien à Spalatro* (Londres, 1764, in-fol.). Z.

ADAM (Maître). *Voyez* Billaut.

ADAM (Édouard), inventa, au commencement du dix-neuvième siècle, un appareil pour la distillation des vins qui devait enrichir le midi de la France. La routine déclara d'abord que son invention était impraticable; plus tard, quand on en reconnut les avantages, on contesta que ce fût une invention. Il perdit ses procès. Après sa mort on lui rendit plus de justice. La ville de Rouen donna son nom à une rue, et le département de l'Hérault lui a voté une statue. M. J. Girardin, de Rouen, a publié une notice sur Ed. Adam. Z.

ADAM (Adolphe-Charles), un de nos plus féconds compositeurs dramatiques, naquit à Paris, le 24 juillet 1803. Il était fils du célèbre professeur de piano Louis Adam, né en 1759 à Miettersholtz, en Alsace, mort en 1840, qui a été pendant quarante-quatre ans professeur au Conservatoire, et qui a formé un grand nombre de nos plus habiles pianistes.

Adolphe Adam était bien jeune encore lorsque son père le mit entre les mains d'une madame Duhan, inventeur d'une méthode de solfége au moyen de cartes destinées à enseigner aux enfants les principes de cet art; mais il fut impossible au jeune Adolphe de rien apprendre par ce moyen. A l'âge de sept ans il entra dans la pension de M. Hix, et en 1814 il alla à Belleville, dans celle de M. Gersin, père de madame Benincori. Madame Benincori donnait des leçons de piano au jeune élève; mais, emporté par son ardeur de composition, il improvisait plus qu'il n'étudiait. Pendant son séjour à Belleville, le jeune Adolphe s'éprit d'une belle passion pour l'orgue. Ayant fait la connaissance du souffleur de la paroisse, il parvint à remplacer souvent l'organiste titulaire. Adolphe Adam quitta Belleville pour suivre comme externe le cours du collége Bourbon, où il ne poursuivit ses études que jusqu'à la classe de seconde. Son père lui donna un maître d'harmonie, M. Widerker; et le professeur d'harmonie, qui s'inquiétait peu des progrès de son élève en humanités, était toujours satisfait.

Une circonstance particulière contribua beaucoup à donner de l'émulation à Adolphe Adam et à développer chez lui le sentiment musical. Hérold, qui avait été l'élève de prédilection d'Adam père pour le piano, et qui de plus était son filleul, revenait alors d'Italie. L'intimité qui s'établit naturellement entre Hérold et Adophe Adam fut très-profitable à ce dernier. Adolphe Adam était entré dans la classe d'orgue de Benoît, professeur au Conservatoire. Il était parvenu à se faire accepter en qualité de commis par un vieux organiste, nommé Baron, qui tenait à la fois les orgues de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Louis-d'Antin. Un jour, à l'offertoire, Adolphe Adam se hasarda à jouer la fugue en *fa* de Hændel. Comme le vieux Baron n'avait pas habitué les oreilles de ses auditeurs à un style pareil, le curé de la paroisse se scandalisa fort, et tança vertement l'imprudent commis. Le brave homme s'écriait : *Il vient nous jouer de la musique de l'Ancien Testament!* Adolphe Adam demanda encore des avis à Séjan, dont il se trouva fort bien. Séjan et Benoît peu à peu se firent remplacer par lui à la chapelle du roi; il entendait là les chefs-d'œuvre de Lesueur et de Cherubini.

Ce fut en 1822 que fut formée au Conservatoire la classe de composition de Boïeldieu. Adolphe Adam entra dans cette classe avec MM. Théodore Labarre, Claudel et Tariot. Un beau matin, l'élève présente à son maître une cantate intitulée *Circé*. Cette cantate se ressentait du goût dominant de la plupart des élèves pour les formes scolastiques, les modulations brusques et recherchées, à l'exclusion de toute idée mélodique. Boïeldieu examina froidement cet ouvrage, et dit à l'élève de lui apporter le lendemain une simple vocalise dans le ton d'*ut*, de vingt-cinq à trente mesures seulement, avec défense de sortir du ton d'*ut* et d'aller en *sol*. Le maître tint l'élève pendant deux ans sur cette sorte d'exercice; après quoi il l'envoya composer à l'Institut, où il obtint une mention honorable. L'année suivante, 1825, Adolphe Adam obtint le second grand prix. Le père d'Adolphe Adam, mécontent de ce qu'il voulait être exclusi-

vement musicien, lui retira tout subside. Adam parvint à s'introduire dans l'orchestre du Gymnase, et composa quelques airs pour différentes pièces, entre autres *La Batelière de Brientz*, *Valentine ou la Chute des feuilles*, *le Hussard de Felsheim*, *Caleb*, etc. A l'époque où *la Dame blanche* était en répétition, Boïeldieu se trouva pressé par le temps; on était à la veille du jour de la répétition générale, et l'ouverture de cet opéra n'était pas prête. Il en fallait une pourtant. Boïeldieu prit avec lui ses deux élèves, Adolphe Adam et Labarre, les mena dîner chez lui, après quoi les trois musiciens se partagèrent l'ouverture. Boïeldieu se chargea de l'andante, Labarre du commencement de l'allegro, qu'il tira d'un air anglais (c'était Labarre qui avait fourni à l'auteur de *la Dame blanche* les airs écossais qui font partie de cet ouvrage); Adolphe Adam eut l'idée de la *cabalette* empruntée au trio de voix et du *crescendo*. L'ouverture fut terminée pendant la nuit, et jouée on sait avec quel succès.

Ce fut en 1829 qu'Adam donna son premier ouvrage à l'Opéra-Comique; c'était un acte intitulé : *Pierre et Catherine*, qui eut près de cent représentations. En 1830 il fit jouer *Danilhova*, en trois actes, qui eut beaucoup de succès. Le 26 juillet 1830 on représenta *la Chatte blanche*, pantomime angiaise, jouée par les acteurs anglais, et dont Adolphe Adam et Gide étaient les auteurs. Après la révolution de juillet, Adam fit, avec M. Romagnesi, pour la réouverture du théâtre des Nouveautés, *Trois Jours en une heure*. De plus, il avait fait un morceau symphonique composé de *la Marseillaise*, d'une bataille, et de l'air : *la Victoire est a nous*. Il donna successivement : *Joséphine ou le Retour de Wagram*, un acte, 1830, à l'Opéra-Comique; en 1831, *le Morceau d'ensemble*, un acte, au même théâtre; *Casimir*, un acte, aux Nouveautés; *le Grand Prix*, en trois actes, à l'Opéra-Comique.

En 1832, Adam se rendit à Londres, où il donna au théâtre de Covent-Garden, *Sa première Campagne* (His first Campaign), en deux actes, qui eut un grand succès, et *le Diamant noir* (the dark Diamond), en trois actes, qui tomba. En 1833 le King's-Theatre joua un ballet en trois actes, intitulé *Faust*. De retour à Paris, Adam donna *le Proscrit*, en trois actes, qui n'eut que quinze représentations, mais dont la musique fut goûtée; en 1834, *Une Bonne Fortune*, opéra-comique fait en cinq jours, pour Chollet, et qui fut représenté plus de cent fois; le charmant opéra du *Chalet*, en un acte, pour les débuts d'Inchindi; en 1835, *la Marquise*, un acte; *Micheline*, un acte; en 1836, *la Fille du Danube*, ballet en deux actes, pour le grand Opéra; *le Postillon de Lonjumeau*, pour l'Opéra-Comique; en 1837, *les Mohicans*, ballet en deux actes, pour l'Opéra; *le Fidèle Berger*, à l'Opéra-Comique, en trois actes, dont la chute fut éclatante, mais qui fut goûté à Berlin; en 1838, *le Brasseur de Preston*, trois actes; en 1839, *Régine*, en deux actes, et *la Reine d'un jour*, trois actes, pour les débuts de Masset.

En 1839 M. Adam part pour la Russie; il donne l'année suivante à Saint-Pétersbourg un ballet en deux actes, pour Mlle Taglioni, intitulé : *l'Ecumeur de mer;* pendant son séjour, il écrit ses *Lettres sur l'état de la musique en Russie*. Ne pouvant s'habituer à la rigueur du climat, il tombe gravement malade. Au mois de mars 1840 il arrive à Berlin pour y passer seulement huit jours. Mais le roi, à qui il avait dédié *le Postillon de Lonjumeau*, lui demande un intermède. Cet intermède devient un opéra en deux actes, *les Hamadryades* (Die Hamadriaden), qui fut composé, copié, répété et joué en deux mois, quoiqu'on fût obligé de lui traduire les paroles de la pièce en français pour les retraduire ensuite en allemand, langue qu'Adam ignorait. Revenu à Paris, Adam donna à l'Opéra-Comique *la Rose de Péronne*, en trois actes; en 1841, le délicieux ballet de *Giselle*, à l'Opéra; *Richard Cœur de Lion*, de Grétry, avec une nouvelle instrumentation à l'Opéra-Comique; *la Main de fer*, trois actes; en 1842, *la Jolie Fille de Gand*, ballet en deux actes, à l'Opéra; et à l'Opéra-Comique, *le Roi d'Yvetot;* en 1843, *Lambert Simnel*, opéra de Monpou, resté inachevé; *le Déserteur*, de Monsigny, avec une nouvelle instrumentation, et enfin, en 1844, *Cagliostro*, en trois actes.

Adolphe Adam a écrit encore, outre une infinité de fantaisies et d'airs variés pour le piano, ouvrages de sa jeunesse, une Messe solennelle (1837), avec orgue obligé, violoncelles, contre-basses et cuivres, et un *O salutaris*. Il comptait presque autant de succès que d'ouvrages. Les compositeurs italiens ont seuls donné l'exemple d'une pareille fécondité. Il avait l'entente de la scène lyrique. Sa musique est parfaitement bien posée pour le théâtre. Il excelle dans la disposition des voix. Son orchestre est toujours clair et intéressant. On désirerait seulement parfois plus de distinction et d'élévation dans les idées. J. D'ORTIGUE.

Le 22 juin 1844 Adam fut élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, à la place de Berton. L'année suivante, il donna *Richard en Palestine*, opéra en trois actes, à l'Opéra; en 1846, *le Diable à quatre*, ballet en deux actes, au même théâtre; en 1847, *la Bouquetière*, opéra en un acte, à l'Opéra. Nommé directeur d'un troisième théâtre lyrique à Paris, il en fit l'ouverture dans la salle du Cirque, le 15 novembre 1847. On y joua le *Gastibelza* de M. Maillart, et le succès de l'entreprise paraissait assuré lorsque éclata la révolution de février 1848. Deux mois plus tard l'Opéra national était obligé de fermer ses portes. Adam perdait toutes ses économies et était obligé de prendre des engagements pour lesquels il se remit à travailler avec une nouvelle ardeur. Il donna, en 1848, *Griselidis*, *ou les Cinq Sens*, ballet en quatre actes à l'Opéra; en 1849, *le Toreador*, opéra comique en deux actes, à l'Opéra-Comique; *la Filleule des fées*, ballet en trois actes, à l'Opéra; *le Fanal*, opéra en deux actes, au même théâtre; en 1850, *Giralda*, trois actes, à l'Opéra-Comique; en 1852, *Si j'étais roi*, *le Roi des halles*, *le Bijou perdu*, en trois actes, au Théâtre Lyrique; en 1853, *la Poupée de Nuremberg*, *Clichy*, au même théâtre; en 1854, *le Muletier de Tolède*, trois actes, au Théâtre Lyrique; en 1855, *le Houzard de Berchini*, deux actes, à l'Opéra-Comique; en 1856, *Falstaff*, un acte, au Théâtre Lyrique; *le Corsaire*, ballet en trois actes, à l'Opéra; *Mam'zelle Geneviève*, deux actes, au Théâtre Lyrique; *la Faridondaine*, drame lyrique, à la Porte-Saint-Martin; *les Pantins de Violette*, aux Bouffes Parisiens. En 1850, il avait composé la messe de Sainte-Cécile, pour l'association des artistes musiciens; en 1851, il fit en six jours la musique d'un intermède, intitulé *les Nations*, chanté à une représentation donnée à Paris devant les délégués de l'exposition universelle de Londres. La même année, *le Fidèle Berger* fut repris avec succès à l'Opéra-Comique; en 1854, il fit de la musique pour le mois de Marie; en 1856, il rajeunit la vieille comédie du *Sourd*, en la mettant en musique pour le Théâtre Lyrique, et composa la musique d'une cantate pour la naissance du prince impérial. Le 3 mai 1856, on le trouva le matin mort dans son lit. Il laissait à l'Opéra-Comique la partition d'une pièce intitulée *Josepha, ou le Dernier Bal*. A partir de 1848, il a donné des feuilletons de critique musicale au *Constitutionnel* et à *l'Assemblée nationale*. Au mois d'octobre 1848, il avait été nommé professeur de composition au Conservatoire de musique. On a imprimé en 1857 : *Souvenirs d'un Musicien*, par Adolphe Adam, précédés de notes biographiques écrites par lui-même (in-18). M. Halévy a lu à l'Académie des Beaux-Arts, en 1859, une Notice historique sur la vie et les travaux d'Adolphe Adam. L. L.

ADAM (ALBERT), peintre de batailles et d'animaux, né en 1786, à Nœrdlingen. Son père, qui était confiseur, le destina au même état; mais de bonne heure Adam montra des dispositions pour le dessin. En 1803, il vint étudier la peinture à Nuremberg, et à partir de 1807 il s'établit à Munich,

où il trouva des protecteurs. En 1809, il accompagna le comte de Frohberg-Montjois dans la campagne contre les Autrichiens. Les scènes militaires qu'il eut occasion de représenter obtinrent un succès qui détermina Eugène de Beauharnais à se l'attacher. Adam passa quelque temps en Italie, tout entier à l'étude. En 1812 il accompagna le vice-roi en Russie, d'où il revint à la fin de l'année, non sans avoir couru de grands dangers. Il resta en Italie jusqu'en 1815, et retourna à cette époque à Munich, où le roi Maximilien le prit sous sa protection. Il a enrichi la galerie de ce prince d'un grand nombre d'œuvres remarquables. Ses souvenirs de la campagne de Russie lui ont fourni la matière d'un grand ouvrage lithographié intitulé : *Voyage pittoresque militaire*. En 1850, il a fait paraître à Munich un autre album ayant pour titre : *Souvenirs de la campagne de l'armée autrichienne en Italie dans les années* 1848, 1849. On cite encore d'Albert Adam la *Bataille de la Moskowa*. Il est mort à Munich le 27 août 1862.

ADAM (Pic d'), en anglais *Adam's peak*, montagne appelée par les indigènes *Hémaleh*, mot qui veut dire *demeure de la neige*. C'est la montagne la plus élevée qu'il y ait dans l'île de Ceylan. Elle a 2,227 mètres d'élévation et est extrêmement escarpée dans beaucoup d'endroits. A son sommet on montre l'empreinte, sur une pierre plate, d'un pied colossal ; on dit que cette empreinte fut laissée là par Bouddha, fondateur de la doctrine des Singalais, lorsqu'il monta au ciel. Au nom de Bouddha les mahométans substituent celui d'Adam, et c'est à cette circonstance que la montagne doit la dénomination sous laquelle elle est connue. L'empreinte du pied est protégée par un compartiment en cuivre orné de quatre rangées de prétendus diamants. Des arbres vénérables par leur vieillesse, notamment des rhododendrons, entourent le lieu saint. Les sectateurs de Bouddha y parviennent à l'aide de chaînes de fer scellées dans les rochers.

ADAMBERGER (Marie-Anne JAQUET), actrice allemande, née en 1752, à Vienne, où elle mourut en 1804, était fille de l'acteur de la cour Jaquet. Elle entra au théâtre dès son enfance, avec sa sœur Catherine, qu'une mort prématurée ravit aux espérances les plus flatteuses. Après s'être essayée dans le tragique, Marie-Anne Jaquet s'exerça dans un genre plus simple, et en remplit les rôles avec un naturel, une vérité et une perfection admirables. Elle s'était mariée en 1781, avec le chanteur Adamberger. — Sa fille *Antoinette*, non moins remarquable par ses talents, avait été fiancée à Théodore Kœrner, et l'Allemagne doit à cette liaison plusieurs chansons délicieuses de ce poëte célèbre. Antoinette Adamberger se maria en 1817, et quitta le théâtre, où elle s'était déjà acquis l'affection et l'admiration du public.

ADAMIENS, sobriquet donné à une secte chrétienne du deuxième siècle qui partageait les doctrines d'Harpocrate et de Prodicus. Les adamiens prétendaient que, le Christ ayant effacé les souillures du péché originel, les hommes régénérés devaient rejeter tout vêtement et vivre nus comme Adam avant sa chute. Ils se réunissaient dans un état complet de nudité, condamnaient le mariage, etc.

ADAMIQUE (Race). L'humanité est-elle issue d'un seul couple, placé par Dieu dans un jardin délicieux ? Faut-il admettre ce récit de la Genèse dans son sens matériel et littéral ? C'est ce que la science conteste depuis longtemps. En 1655, un moine, appelé La Peyrère, publia un livre intitulé : *les Préadamites*, c'est-à-dire les hommes créés avant Adam. L'auteur cherche à prouver, d'après des passages de la Bible et de saint Paul, qu'Adam ne fut pas la source du genre humain, mais seulement d'une race particulière, la *race adamique*. Il faut observer que suivant la Genèse elle-même, le monde était déjà peuplé à l'époque de la mort d'Abel. Caïn, fugitif, est maudit *par tous les hommes* comme un assassin ; il bâtit *une ville*, toutes choses qui supposent une population nombreuse, étrangère à la famille d'Adam. Le livre de La Peyrère fut condamné ; mais sa thèse fut reprise au dehors du cloître par la science laïque, plus libre dans ses allures. La diversité des continents et des races montre que l'unité du genre humain est toute morale, toute religieuse, et qu'elle ne consiste pas dans une filiation commune. — Les savants donnent quelquefois l'épithète d'*adamique* à la race caucasienne, la plus belle de toutes, parce qu'elle paraît avoir trouvé son berceau près des lieux où Moïse semble avoir placé le paradis terrestre. Victor Hennequin.

ADAMITES ou PICARDS, nom d'un parti fanatique du quinzième siècle, qui repoussé par les taborites, parce qu'il enseignait que dans la communion le vin et le pain sont de simples emblèmes, finit par embrasser les erreurs de la secte de l'esprit libre. Ils vivaient en complète communauté des femmes dans l'une des îles du Lusinitz. C'est là qu'en 1421 Ziska les surprit. Ils n'étaient pas moins odieux aux hussites qu'aux catholiques. Ziska en fit brûler des milliers, mais sans pouvoir réussir complétement à extirper cette secte. Les taborites furent aussi traités quelquefois par leurs adversaires de *picards*. — On appela également *adamites* les sectateurs de deux anabaptistes, Schnuder et Schuster d'Amsterdam, qui au seizième siècle essayèrent d'aller nus comme Adam.

ADAMS (John), second président des États-Unis de l'Amérique du Nord, était issu d'une famille de puritains ancienne et distinguée, qui émigra d'Angleterre en 1630, et fit partie des premiers colons venus s'établir dans la baie de Massachusets. Il y naquit, à Braintrie, le 19 octobre 1735. Avant la révolution qui éleva son pays au rang d'État indépendant, John Adam avait acquis la réputation de jurisconsulte habile. Dès 1765 il publia dans un journal de Boston un essai sur le droit canonique et sur le droit féodal, qu'on réimprima à Londres en 1768, et qui parut sous son nom à Philadelphie en 1783. En composant cet ouvrage, Adam paraît avoir eu surtout en vue d'affaiblir le respect presque superstitieux de ses concitoyens pour les institutions publiques de la mère-patrie, en leur faisant connaître les principes odieux du droit aujourd'hui encore en vigueur en Angleterre. Si Adams contribua ainsi à exciter chez ses compatriotes une agitation dangereuse, il saisit volontiers les occasions favorables de la réprimer ; et, en 1770, un attroupement ayant attaqué à Boston un détachement de la garnison qui pour sa défense fit usage de ses armes et tua plusieurs individus, il défendit l'officier et les soldats avec tant de chaleur devant la justice, que, malgré l'exaspération de la foule, tous les prévenus furent acquittés. En 1774 Adams fut élu par le Massachusets membre de l'assemblée qui vint siéger la même année à Philadelphie. L'idée d'une séparation d'avec la mère-patrie n'avait point encore germé dans les masses, mais Adams prévit qu'une rupture était inévitable : « Je sais, écrivait-il à un de ses amis, que l'Angleterre est déterminée à ne point changer de système ; c'est cette détermination qui fait la mienne. Le sort en est jeté, *Alea jacta est !* Couler à fond ou surnager, vivre ou périr avec mon pays, telle est mon inébranlable résolution ! » Il prit la part la plus active aux délibérations des assemblées, et l'année suivante, au moment où la guerre avait déjà commencé, ce fut lui qui, par son énergique détermination, triompha de toutes les oppositions et fit nommer Washington général en chef de l'armée des États-Unis.

D'accord avec Lee et Thomas Jefferson, il réussit à populariser toujours davantage l'idée d'une séparation d'avec la mère-patrie. Dès le mois de mai 1776 il proposait au congrès d'adopter la forme du gouvernement qui, de l'avis des représentants du peuple, serait la plus propre à assurer le bonheur et la prospérité de l'Amérique. Il n'y eut alors que la Pensylvanie qui hésita, parce que Dickerson, le plus influent des représentants de cet État, croyait

toujours à la possibilité d'une réconciliation avec l'Angleterre. C'est ainsi que les voies se trouvèrent préparées pour la proposition que devait faire Lee d'une déclaration de séparation d'avec l'Angleterre. La motion, votée le 4 juillet 1776, ouvrit l'ère de l'indépendance américaine. Adams et Jefferson furent désignés par les membres du comité spécial nommé à cet effet et chargés de rédiger le projet de déclaration d'indépendance; mais il est aujourd'hui prouvé que Thomas Jefferson seul en fut l'auteur. Rien que le style et les mots par lesquels commence cette déclaration, et qui répondent si bien aux idées particulières de cet homme d'État : « Nous regardons comme une vérité évidente en soi que tous les hommes sont nés libres et égaux, » suffirait pour prouver que ce fut Jefferson qui la rédigea, quand bien même on n'en aurait pas trouvé plus tard dans ses papiers le brouillon écrit tout entier de sa main, circonstance qui met à néant les prétentions des fédéralistes pour attribuer la paternité de cette œuvre immortelle à John Adams.

En 1777 John Adams fut envoyé en France, où il trouva le traité d'alliance avec cette puissance déjà tout conclu par les soins de Franklin, avec qui d'ailleurs, comme on peut le voir dans la *Correspondance de Franklin*, publiée par Jared Spakes, il n'était pas précisément en de fort bons termes. A son retour dans son pays, Adams fut désigné par l'État de Massachusets pour faire partie du comité chargé de rédiger un projet de constitution nouvelle, et ce projet fut en grande partie son œuvre particulière. Peu de temps après, le congrès l'envoya de nouveau en Europe à l'effet d'y nouer des négociations de paix avec l'Angleterre; et en 1780 il arriva à Paris, où les défiances du cabinet de Versailles, l'inimitié notoire du négociateur contre la France et la jalousie qu'il entretenait contre Franklin, coupable de l'avoir complétement éclipsé dans l'estime du public français, ne laissèrent pas que de lui susciter de nombreuses difficultés. Dans le cours de la même année, il se rendit encore avec le titre d'ambassadeur en Hollande, où, par d'adroites négociations et par des écrits ingénieux dans lesquels il rectifiait les idées du public relativement à la question américaine, il réussit à gagner complétement le gouvernement et l'opinion aux intérêts de son pays. Il resta en Hollande jusqu'en 1782, époque où il revint à Paris pour, d'accord avec Franklin, Jay, Jefferson et Laurent, y conclure la paix avec l'Angleterre. En 1785 il se rendit à Londres avec le caractère d'ambassadeur; il était le premier agent diplomatique que le nouvel État eût encore accrédité auprès du gouvernement anglais. Georges III, qui le savait mal disposé à l'égard de la France et cordialement hostile aux doctrines de ses philosophes, lui dit, lors de sa présentation à la cour, qu'il se réjouissait de recevoir un envoyé qui n'était point imbu de préjugés favorables à la France, l'ennemi naturel de sa couronne. « Je n'ai de préjugés qu'en faveur de mon pays », répondit Adams. A Londres il publia sa *Defence of the constitutions and government of the United States* (3 vol., 1787).

Revenu en 1787 aux États-Unis, il appuya de toute son influence, avec Alexandre Hamilton et autres partisans du fédéralisme, les modifications au pacte fédéral propres à consolider la suprématie du congrès sur les différents États. Après le vote d'une nouvelle loi fondamentale, il fut élu vice-président, puis président en 1797, quand Washington se retira dans la vie privée. Si déjà auparavant il s'était fait des ennemis dans le parti démocratique, il devint encore bien autrement impopulaire en raison des mesures auxquelles il eut recours pour sauvegarder la dignité nationale contre les prétentions de la France, et surtout par ses opinions notoirement favorables à l'existence d'une noblesse héréditaire, qu'il essaya d'introduire en Amérique sous la forme d'un ordre dit de *Cincinnatus*, par ses tendances aristocratiques franchement exposées dans le livre dont nous avons cité le titre plus haut; et il devait naturellement en être ainsi à une époque où la république française comptait tant d'admirateurs parmi les Américains. Pendant qu'il présida aux destinées de son pays, il déploya le plus grand zèle pour lui créer une marine militaire, tandis qu'avant lui c'est à peine si on avait encore vu un vaisseau de guerre américain dans les eaux de l'Océan. Quand arriva, en 1801, le terme de sa présidence, Jefferson ne l'emporta sur lui dans les élections pour la nouvelle présidence qu'à la majorité d'une seule voix.

Adams avait déplu aux deux grands partis qui divisent son pays; ses mesures avaient paru trop aristocratiques au parti démocratique, et les fédéralistes les avaient jugées trop libérales. Il se retira alors dans son domaine de Quincy, où il s'occupa activement de travaux littéraires; et depuis cette époque il lui arriva à diverses reprises de recevoir d'honorables témoignages de la confiance de ses concitoyens. Il avait quatre-vingt-quinze ans lorsqu'il fut appelé, en 1820, à faire partie du comité chargé de réviser la constitution particulière de l'État de Massachusets. Le 4 juillet 1826, cinquantième anniversaire du jour où il avait poussé dans la salle du congrès le cri de : *vive l'indépendance!* il se réveille à New-York au bruit des cloches et des salves d'artillerie. Son domestique lui ayant demandé s'il se rappelait quel jour c'était : « Oh, oui! répondit-il, c'est la belle journée du 4 juillet! Dieu bénisse cet anniversaire! Que le Seigneur vous bénisse tous! » Le soir même il rendait le dernier soupir. Quelques instants auparavant, il avait encore dit : « La grande et belle journée! Jefferson y survit! » Mais Jefferson, son heureux rival, était mort le même jour. Daniel Webster et Édouard Everett ont tracé et publié d'ingénieux parallèles entre ces deux premiers hommes d'État qu'ait comptés l'Union américaine, à l'occasion de leurs obsèques, célébrées simultanément.

ADAMS (John-Quincy), sixième président des États-Unis de l'Amérique du Nord (de 1825 à 1829), fils du précédent, naquit dans le Massachusets, le 11 juillet 1767. Encore enfant, il suivit son père en Europe, où celui-ci avait été chargé d'importantes missions diplomatiques, peu de temps après la révolution américaine; et une grande partie de sa jeunesse s'écoula d'abord à Paris, puis à La Haye, et enfin en Angleterre, où son père remplit les fonctions d'ambassadeur. A l'époque où son père devint président de l'Union, J.-Q. Adams fut accrédité à Berlin comme ministre plénipotentiaire. Cette mission lui fournit l'occasion de parcourir la Silésie; et il publia sous forme de lettres, dans le *Portfolio*, journal de Philadelphie, une description de cette contrée, qui ne réussit que médiocrement en Amérique; cependant elle fut traduite en allemand et en français. John-Quincy Adams partageait toutes les idées de son père; il aimait peu les Français, et voulait maintenir à tout prix la paix avec l'Angleterre; n'envisageant qu'avec effroi les nombreux éléments démocratiques que contient la constitution américaine, il estimait qu'il fallait s'efforcer d'y opposer une digue en constituant une puissante aristocratie. Aussi Thomas Jefferson, chef du parti démocratique, ne fut pas plus tôt élu, en 1801, président des États-Unis, qu'il le rappela de Berlin. J.-Q. Adams fut alors nommé professeur d'éloquence à l'université d'Harvard, dans le Massachusets, grand centre d'action du parti fédéraliste. Mais il ne tarda pas à rentrer dans la carrière politique, et fut ensuite envoyé comme sénateur de cet État à Washington. Il s'y montra l'un des défenseurs les plus zélés du parti fédéraliste, quoique, une fois que la guerre eut éclaté, il ait su avec beaucoup d'habileté paraître changer de rôle et se rapprocher du parti de James Madison. Cependant, il est démontré qu'il était au fait des intrigues de la *convention d'Hartford*, dont les membres ne se proposaient rien moins, dit-on, que de conclure une paix particulière avec

l'Angleterre et de détacher de l'Union les six États de la Nouvelle-Angleterre, à savoir : le Maine, Massachusets, Vermont, New-Hampshire, Rhode-Island et Connecticut. Madison l'envoya avec le titre de plénipotentiaire en Russie, et ensuite en Angleterre. En cette qualité il prit part, en 1814, avec les commissaires envoyés à Gand par le gouvernement américain, aux négociations pour la paix avec la Grande-Bretagne. Monroe, qui sut si bien dompter l'esprit de parti qu'à l'expiration des quatre premières années de sa présidence il fut réélu sans opposition, rappela Adams à Washington, et le nomma ministre secrétaire d'État. En cette qualité, Adams noua avec Castlereagh, et plus tard avec Canning, les premières négociations relatives au droit de visite; et elles eussent amené la conclusion d'un traité en vertu duquel les Anglais auraient pu exercer le droit de visite jusque sur les côtes de l'Union si le sénat ne s'était pas refusé à le ratifier et n'y avait pas ajouté de nouvelles conditions auxquelles il était impossible que l'Angleterre donnât son assentiment. Après Monroe, Crawford, Clay, Adams et Jackson furent les candidats qui se mirent sur les rangs pour la présidence. Jackson avait le plus grand nombre de voix; mais comme il n'avait pas la majorité absolue, aux termes de la constitution des États-Unis ce fut à la chambre des représentants que se trouva dévolu le droit d'élection. Henry Clay et Adams s'entendirent alors pour que le premier reportât ses voix comme aussi celles de Crawford sur Adams, mais à la condition d'être nommé par celui-ci secrétaire d'État, et avec promesse d'appui pour sa candidature personnelle aux prochaines élections. Grâce à cette manœuvre, Adams fut élu président; mais dès la première année de son administration l'édifice ainsi artificiellement élevé s'écroula. Pendant les quatre années qu'il exerça le pouvoir, Adams eut constamment à lutter contre des majorités démocratiques; il n'y avait pas six mois qu'il était président, que déjà il avait perdu tout espoir d'être jamais réélu. Il finit par se résoudre à sacrifier à la marée montante de la démocratie les amis qui l'avaient jusqu'à ce moment toujours appuyé et défendu. En gage de la sincérité de sa conversion récente à la démocratie, il publia les noms des membres de cette *convention d'Hartford* dont il a été question plus haut, signalant les projets de haute trahison qu'ils avaient conçus et compromettant par là les premières familles de Boston. Une telle conduite lui fit perdre l'estime de ses amis et de ses ennemis, et Jackson fut élu président à une énorme majorité.

Adams se retira alors dans son domaine de Quincy, aux environs de Boston; mais au bout de deux ans il se portait déjà candidat aux élections pour la place de représentant de son district. Le système qu'il suivit à l'égard des sociétés secrètes en général, et plus particulièrement à l'égard des francs-maçons, de même que les théories sur l'abolition de l'esclavage développées par lui pendant les deux années qu'il passa ainsi loin des affaires publiques, assurèrent son élection. Depuis lors on le vit se présenter chaque année au congrès sans y exciter de sympathie, sans y avoir d'amis ni de parti, tenant dans sa main tremblante une pétition abolitionniste et la recommandant à l'attention de la chambre, non pas avec l'espoir de faire prononcer la suppression de l'esclavage, mais uniquement pour constater et maintenir le droit de pétition. Quand en 1841 la chambre des représentants décida une fois pour toutes qu'à l'avenir on se bornerait à déposer sur le bureau toutes les pétitions de ce genre sans en donner lecture, Adams, l'année suivante, alla jusqu'à présenter une pétition dans laquelle on osait demander la dissolution de l'Union américaine. Il eût immanquablement été pour ce fait expulsé du corps législatif, s'il n'avait eu la précaution de déclarer qu'il était personnellement contraire aux idées développées dans la pétition, et qu'il ne s'était chargé de la remettre à la chambre que pour assurer *in abstracto* l'existence du droit de pétition, et encore s'il n'eût pas été déshonorant pour la nation elle-même d'accuser de haute trahison à la face du monde entier un homme qui avait été revêtu des plus hautes fonctions de son pays. — Dans la discussion sur l'annexion du Texas, John-Quincy Adams prononça un discours profondément pensé. Il est mort à Washington le 17 février 1848.

Son instruction était très-variée. Ses harangues fourmillent d'allusions classiques, et aucun sujet n'était étranger à sa plume. Auteur d'une foule de discours d'inauguration pour les sociétés savantes, d'un éloge de Lafayette et de beaucoup de harangues anniversaires, on trouve dans la collection de Willison son discours d'inauguration comme président et celui qu'il prononça à Plymouth, dans la Nouvelle-Angleterre, en 1822, en commémoration du débarquement des premiers colons.

ADAMS (Samuel), né le 27 septembre 1722, à Boston, étudia d'abord la théologie, puis entreprit un petit commerce, et devint ensuite collecteur d'impôts. A l'université d'Harvard il avait, en prenant ses degrés, soutenu et développé cette thèse : « Il est permis de résister à l'autorité supérieure, quand il n'y a pas d'autre moyen de sauver l'État, » et elle demeura le principe politique de toute sa vie. Élu en 1765 par le Massachusets membre de l'assemblée législative, dont plus tard il devint secrétaire, il fut jusqu'à la fin de la guerre de l'indépendance l'un des plus intrépides défenseurs de la cause populaire, et il combattit de la manière la plus énergique les mesures oppressives ordonnées par la mère-patrie. Ce fut lui qui le premier donna l'idée de fonder des sociétés populaires correspondant entre elles et ayant leur centre d'action à Boston; et l'exécution de ce plan fournit à la révolution l'un de ses plus puissants appuis. Envoyé au congrès en qualité de député des colonies, il n'eut pas la patience d'attendre que les hostilités eussent éclaté entre l'Angleterre et ses colonies; et déjà il insistait pour une déclaration d'indépendance absolue, alors que les partisans les plus chauds de la cause coloniale ne songeaient encore qu'au simple redressement des légitimes griefs de la population américaine. La glorieuse journée de Leangton combla son vœu le plus ardent, et lui sauva en même temps la liberté. Dans le sein du congrès il prit une part importante aux délibérations qui aboutirent à la déclaration d'indépendance, et dirigea ensuite les délibérations relatives à la constitution du Massachusets. Il n'aimait pas Washington, dont la prudence et la calme présence d'esprit faisaient un trop saillant contraste avec son caractère inquiet et emporté. Il entra donc en 1778 dans l'intrigue qui avait pour but de lui enlever le commandement en chef pour le donner à Gates. En 1794 il fut nommé gouverneur du Massachusets. Trois ans après il renonça aux affaires publiques, et mourut pauvre, comme il avait vécu, à Boston, le 2 octobre 1802. Son extérieur ne répondait pas à l'audace de son esprit.

ADAMS (John), dont le vrai nom était *Alexandre* Smith, matelot anglais, avait pris part à la révolte de l'équipage du vaisseau *Bounty*, et fut un des colons de l'île Pitcairn, dont il devint le patriarche après la mort du dernier de ses compagnons. Ce simple marin réalisa sur un îlot de la mer du Sud l'idéal des républiques. Il fut à la fois le législateur, le prêtre, le juge et l'instituteur de la plus innocente des populations; les capitaines Kotzebue et Beechey ont révélé au monde l'existence de cette intéressante colonie et le nom de son digne fondateur. Adams mourut en 1829.

ADAMSPEAK. *Voyez* Adam (Pic d').

ADANA, chef-lieu de la province turque du même nom, au sud-ouest de l'Asie Mineure, limitrophe de la frontière nord-ouest de la Syrie; sa population est de 26,000 âmes. Cette ville, bâtie sur le Seïhoun, grande, assez régulièrement construite et peuplée d'environ trente mille âmes, commande au nord les défilés du Taurus, auquel elle est adossée, et au sud une vaste plage baignée par le golfe de Scanderoun. Son commerce est fort actif, conséquence na-

turelle de sa position géographique, qui en fait un poste intermédiaire des relations entre la Syrie et l'Asie Mineure. Elle occupe l'emplacement de l'ancienne *Bathnæ*, célèbre jadis par les agréments de son site. Pompée la peupla avec des pirates. Plus tard, les rois de Syrie l'élevèrent au rang de ville, sous le nom d'*Antiochia ad Sarum*. Dans les différends qui éclatèrent entre le vice-roi d'Égypte, Méhémet-Ali et la Porte, Adana acquit une grande importance, parce qu'elle est la clef du nord-ouest de la Syrie. Aussi, après la victoire remportée à Konieh, le 21 décembre 1832, par Ibrahim-Pacha, Méhémet-Ali s'empressa-t-il de s'emparer d'Adana. Mais le traité du 15 juillet 1840 lui imposa l'obligation de l'évacuer; et cette évacuation, en hâtant la chute des villes de la côte de Syrie où les Égyptiens avaient garnison, permit aux Turcs de venir reprendre possession d'Orfa et d'Adana, qui leur assurent les défilés du Taurus.

ADANSON (Michel), célèbre naturaliste, né à Aix en Provence, le 7 avril 1727, d'une famille d'origine écossaise, après avoir fait de brillantes études à Paris, fut entraîné par un penchant décidé vers l'étude de l'histoire naturelle. Réaumur et Bernard de Jussieu furent ses principaux guides. En vain ses parents, le destinant à l'état ecclésiastique, lui avaient fait donner un canonicat; Adanson le refusa, et, jaloux d'apporter à la science son tribut de découvertes, il résolut d'explorer le Sénégal, dont le climat insalubre avait jusque là éloigné les naturalistes. Agé seulement de vingt et un ans, il s'embarqua à ses frais, donnant ainsi l'exemple d'un rare désintéressement et d'un dévouement entier à la science. Il poursuivit ses recherches pendant cinq années avec une ardeur infatigable; dressa une carte du fleuve Sénégal, que l'on n'avait pas encore reconnu, et rassembla des vocabulaires des langues des diverses peuplades nègres qu'il avait fréquentées. A son retour en France ses ressources étaient épuisées; il n'aurait pu faire connaître ses précieuses découvertes sans l'assistance de M. de Bombarde. Ce fut en 1757 qu'il donna son *Histoire naturelle du Sénégal* (*Coquillages*), *avec la relation abrégée d'un Voyage fait en ce pays pendant les années* 1749-1753, un vol. in-4°. Dès 1756 il avait vivement excité l'attention par son *Mémoire sur le Baobab*. Il fit connaître les causes de l'accroissement progressif de cet arbre extraordinaire. Il donna ensuite l'histoire des arbres qui produisent la gomme dite d'Arabie, branche importante du commerce du Sénégal. A la suite de ces divers travaux il fut nommé membre titulaire de l'Académie des Sciences et censeur royal. Il publia en 1763 ses *Familles des Plantes* (2 vol. in-8°). Dans ce livre Adanson combattait les idées de Linné, et, attribuant les vices de son système à ce qu'il était fondé sur l'observation d'un petit nombre de caractères seulement, il cherchait à fonder une méthode sur l'observation de l'ensemble des parties et de leurs rapports. Bientôt, entraîné par la logique conséquente de son système, il voulut en poursuivre l'application non plus seulement aux plantes, mais à tous les êtres ou, suivant son expression, à toutes les existences. En 1775 il présenta à l'Académie le plan de l'entreprise gigantesque qu'il préparait depuis longtemps; la première partie aurait formé à elle seule 27 vol. in-8° : elle était intitulée : *Ordre universel de la nature, ou méthode naturelle comprenant tous les êtres connus, leurs qualités matérielles et leurs facultés spirituelles, suivant leur série naturelle, indiquée par l'ensemble de leurs rapports*. Elle devait être accompagnée de six autres parties, qui en formaient en quelque sorte le complément. Mais ce plan fut jugé au-dessus des forces d'un seul homme, et Adanson ne trouva pas auprès du gouvernement les encouragements sur lesquels il comptait pour cette œuvre immense. Il ne se découragea pourtant pas, et il continuait à recueillir des matériaux quand éclata la révolution française. Adanson perdit alors le peu de fortune qui lui restait, et vit même dévaster sous ses yeux son bien le plus précieux, un jardin dans lequel il suivait depuis plusieurs années des expériences multipliées sur la végétation, et notamment sur la culture des mûriers.

A l'époque de sa création, l'Institut s'empressa d'inviter l'illustre vieillard à venir prendre place parmi ses membres. Adanson répondit qu'il ne pourrait se rendre à cette invitation, parce qu'il n'avait pas de souliers; ce fut par là seulement qu'on apprit sa détresse. Le ministre de l'intérieur lui accorda une pension. Adanson est mort le 3 août 1806. Il a fourni de savants mémoires à la collection de l'Académie. Il a fait en outre, pour le supplément de l'*Encyclopédie* de Diderot des articles sur les plantes exotiques.

Cuvier a composé un Éloge historique d'Adanson, dont M. Etex a fait la statue pour le Jardin des plantes. Bernard de Jussieu lui a dédié un genre de la famille des malvacées qui comprend le baobab (*adansonia*).

ADDA, rivière d'Italie, qui prend sa source dans la Valteline, qu'elle arrose dans toute sa longueur. Elle traverse ensuite le lac de Côme, parcourt le Milanais du nord au sud, et va se perdre dans le Pô, au-dessus de Crémone. Ses rives furent témoins de plusieurs batailles ou combats célèbres. L'an 223 avant J.-C., une nombreuse armée de Gaulois insubriens ravageait l'Italie, lorsque le consul Flaminius, à la tête des légions romaines sous ses ordres, vient l'attaquer sur les bords de l'Adda, la disperse, lui tue huit mille hommes, lui fait seize mille prisonniers, et s'empare d'un immense butin. — Lorsqu'en 490 Théodoric et Odoacre se disputaient la possession de l'Italie, leurs armées se rencontrèrent dans les plaines arrosées par l'Adda. Après un combat opiniâtre et le plus affreux carnage, Odoacre, vaincu par son compétiteur, prend la fuite et laisse au roi des Goths la victoire et le titre de roi d'Italie. Pendant les mémorables campagnes de Bonaparte en Italie, les rives de l'Adda furent témoins, en 1795 et 1796, de plusieurs combats partiels entre nos troupes et l'ennemi. — Sous la domination française, l'Adda donna son nom à un département.

ADDINGTON (Henri). *Voyez* Sidmouth.

ADDISON (Joseph), né le 1er mai 1672, à Milston, dans le Wiltshire, où son père remplissait les fonctions du ministère sacré, termina ses études à Oxford. Avant de quitter l'université il composa des poésies latines remplies de goût et d'élégance, qui commencèrent à le faire remarquer. Un poëme latin sur la paix de Ryswick, dédié au roi Guillaume, lui valut, grâce à Congrève, la protection de lord Sommers et de lord Montague, devenu depuis marquis d'Halifax, ainsi qu'une pension de 300 livres sterling qui lui donna le moyen de voyager. Après avoir passé un an à Blois pour apprendre le français, il parcourut l'Italie, où il écrivit ses plus élégantes productions, sa lettre à lord Halifax et quatre actes de sa tragédie de *Caton*. Sur ces entrefaites le ministère vint à changer, et sa pension lui fut retirée; il revint presque sans ressources à Londres, et publia son *Voyage*, dont l'histoire de la petite république de Saint-Marin est le morceau le plus intéressant. Il fit paraître à la même époque ses *Dialogues sur les Médailles*. La bataille d'Hochstædt (1704) excita alors la joie la plus vive dans toute l'Angleterre. Lord Godolphin, désirant qu'un poëte célébrât cet événement national, en chargea Addison, sur la recommandation de lord Halifax. Avant d'avoir même terminé son poëme, Addison reçut la place de commissaire des appels, dont Locke s'était démis.

En 1705 Addison accompagna lord Halifax en Hanovre, et fut l'année suivante nommé sous-secrétaire d'État. A cette époque il dédia à la duchesse de Marlborough son opéra de *Rosemonde*, premier essai de drame musical en anglais, fait à l'imitation des opéras italiens. Le comte de Wharton ayant été nommé vice-roi d'Irlande, Addison l'y accompagna en qualité de secrétaire, et réunit à cette charge la sinécure d'archiviste du château de Birmingham. Ce fut alors que sir Richard Steele, l'un de ses amis d'enfance, fonda la feuille périodique intitulée *the Tatler* (le

Babillard). Il publia ensuite *le Spectator* et *le Guardian*. Addison écrivit beaucoup dans ces différents recueils, et en a seul retiré la gloire. *Le Spectateur* surtout, publication d'un genre tout nouveau, obtint un immense succès. Addison y présente le tableau des mœurs de son siècle, esquissant les caractères, corrigeant les mœurs, flagellant les ridicules et les vices à la mode, tantôt avec le langage sévère de la raison, tantôt avec le ton piquant de l'ironie la plus spirituelle et de la satire la plus vive, et prouvant, par la manière adroite dont il maniait ces armes tranchantes, combien il y avait d'élévation dans son talent, combien il y avait, sinon de profondeur, du moins de sens, dans ses jugements sur les hommes et sur les choses. On peut reconnaître les articles d'Addison dans *le Spectateur*. Ils sont signés d'une des lettres du mot *Clio*.

En 1713, Addison fit jouer sa tragédie de *Caton*, qui eut trente-cinq représentations, et obtint à Londres et dans les provinces un succès immense, dû moins au mérite intrinsèque de cette pièce, faible et essentiellement froide, dans laquelle Addison prouva qu'il était plus bel esprit que poëte, qu'aux allusions politiques qu'elle offrait : whigs et tories l'applaudirent de concert. Deux ans après, il fit représenter une comédie que l'on connaît moins, le *Tambour;* en même temps il rédigeait des pamphlets et des journaux politiques, tels que le *Whig Examiner*, le *Free Holder* (Franc Tenancier). Dévoué au ministère, il retourna pour la seconde fois en Irlande comme secrétaire de lord Sunderland, nommé vice-roi, et revint après la mort de la reine Anne pour être nommé secrétaire de la régence avant l'arrivée du roi Georges. Quelques années après, il fut nommé ministre. Mais on s'aperçut bientôt de son incapacité pour un poste si élevé. Il ne savait ni parler en public ni défendre les mesures du gouvernement. Les différentes mortifications qu'il essuya en cette qualité et l'affaiblissement graduel de sa santé le décidèrent à se démettre de cet emploi. Il reçut une pension de 1,500 livres sterling, et résolut de consacrer le restant de sa vie uniquement à la culture des lettres. Une tragédie sur la *Mort de Socrate*, une traduction en vers des *Psaumes*, une *Défense de la religion chrétienne* l'occupèrent tour à tour sans qu'il eût le temps de terminer aucun de ces ouvrages. Il avait épousé la comtesse douairière de Warwick; mais cette alliance, qu'il avait tant ambitionnée, ne le rendit pas heureux. Il mourut en 1719, à Hollandhouse, près de Kensington, et son corps fut déposé à l'abbaye de Westminster.

Addison est considéré en Angleterre comme un poëte spirituel, élégant, harmonieux. On le compare souvent à Pope et à Dryden. Sans souscrire à ce jugement, on ne peut contester qu'Addison brille au premier rang parmi les prosateurs. *Le Spectateur* et le *Voyage en Italie* sont peut-être les ouvrages les plus remarquables de la littérature anglaise. Sa prose est sous tous les rapports classique, et mérite d'être étudiée, à cause de sa pureté et de sa noble simplicité. C'est lui qui contribua le plus à faire apprécier le génie de Milton, que l'Angleterre avait longtemps méconnu. — Homme religieux, grave et réservé, Addison était embarrassé dans le monde. Lord Chesterfield a dit de lui qu'il n'avait jamais rencontré d'homme plus modeste et plus gauche. Cependant dans le cercle de l'intimité sa conversation était facile et agréable.

Les œuvres d'Addison ont été publiées en 1761 par Baskerville (Birmingham, in-4°); en 1815, avec des notes par Richard Hurd (Londres, 6 vol. in-8°; Oxford, 1830, 4 vol. in-8°). Presque tous ses écrits ont été traduits en français : *le Babillard*, par A. de Lachapelle (1734, 2 vol. in-12); *le Spectateur*, par J.-B. Moët (1754, gros in-8°); *le Guardian*, sous le titre de *Mentor moderne*, par Van Effen (1725, 3 vol. in-12); *le Free Holder*, sous le titre de *l'Anglais jaloux de sa liberté* (1727, 1 vol. in-12). Le *Caton* a été traduit successivement par Dubos, Guillemard, Deschamps et Dampmartin. On a imprimé à Yverdun, en 1777, 3 vol. : *l'Esprit d'Addison, ou les Beautés du* Spectateur, *du* Babillard *et du* Gardien. Samuel Johnson a écrit dans la vie des poëtes celle de J. Addison, que M. Boulard a traduite en français, en 1805.

ADDITION (*Mathématiques*). Opération qui a pour but de réunir plusieurs quantités en une seule. Le signe qui représente cette opération est le signe +, qui veut dire *plus*. Ainsi, pour indiquer l'addition des nombres 6, 2, 9, 5, on écrira 6+2+9+5, et le produit de ces nombres ajoutés les uns aux autres prend le nom de *somme* ou *total*. L'addition de deux ou plusieurs nombres d'un seul chiffre se fait en reportant successivement sur l'un de ces nombres les unités dont se composent les autres : par exemple, s'il s'agit d'additionner 7+9+3, on épuise les neuf unités du second nombre en les ajoutant une par une au premier, et on ajoute ensuite les trois unités que contient le dernier. De cette façon on arrive à savoir que le nombre 19 renferme en lui seul toutes les unités que contenaient séparément 7, 9 et 3. Cette opération est si simple, que l'esprit acquiert bien vite l'habitude de la faire immédiatement. Mais quand il s'agit d'additionner des nombres de plusieurs chiffres, la grandeur des nombres proposés s'oppose à ce que l'on puisse trouver le résultat sans hésitation; on s'y prend alors de la manière suivante : on écrit les nombres que l'on a à additionner les uns au-dessous des autres, en ayant soin que leurs unités de même ordre correspondent dans une même colonne verticale; puis, s'appuyant sur ce principe que pour ajouter deux nombres on peut additionner séparément les unités, dizaines, centaines dont ils se composent, on commence par la colonne des unités; on en fait la somme; si cette somme est moindre que 10, on l'écrit au-dessous; si elle est égale ou dépasse 10, on n'écrit au-dessous que l'excédant du nombre des dizaines, et l'on retient ces dernières pour les ajouter à la colonne des dizaines; on opère sur celle-ci de même que sur celle des unités et ainsi de suite.

L'addition des fractions décimales n'entraîne aucune difficulté, puisque les fractions décimales peuvent être regardées comme des unités d'un ordre inférieur, se comportant, les dixièmes à l'égard des unités absolument comme les unités à l'égard des dizaines, les centièmes à l'égard des dixièmes comme les dizaines à l'égard des centaines, et ainsi de suite : d'où il suit que tout se réduit à la position des chiffres et du signe indicateur de l'unité, point ou virgule. Dans ce cas, on commence par additionner l'unité de l'ordre le plus faible, et on reporte d'une colonne à l'autre les centièmes, les dixièmes, les unités, de la même façon qu'on reporte ensuite les dizaines, les centaines, les mille, etc.

Nous parlerons de l'addition des fractions ordinaires à l'article Fraction.

Quant à l'addition des nombres complexes, il suffira d'en dire un mot ici, ces fractions étant hors d'usage aujourd'hui. On place exactement les unes au-dessous des autres les fractions du même ordre, par exemple les pouces sous les pouces, les lignes sous les lignes, les onces sous les onces, les gros sous les gros, les secondes sous les secondes, les minutes sous les minutes, etc.; puis on additionne ensemble ces fractions d'un même ordre, et l'on divise le total par le nombre d'unités qu'il en faut pour constituer une unité supérieure; le quotient est à reporter, le reste doit figurer au total général. Ainsi, que l'addition des lignes donne 13, il y aura un pouce à reporter aux pouces, et il restera une ligne au total.

En algèbre, où la valeur des quantités est indéterminée l'addition se borne à écrire à la suite les unes des autres toutes les quantités à ajouter, en leur conservant le signe qui les précède et en plaçant le signe + devant celles qui n'en ont pas, et à réduire ensuite les termes semblables s'il y en a. On appelle termes semblables, en algèbre, les quantités qui sont les mêmes, exception faite de leurs signes et de leurs coefficients, soit numériques, soit littéraux : $+7a^3b^5cd^2$ et

$-(3-n)a^3b^5cd^2$ sont des termes semblables. Ainsi pour ajouter les quantités $3a^2b^4, -2ac^6, -a^2b^4, 7a^3b^2, -6a^2b^4, 9ac^6$, on écrira $+3a^2b^4-2ac^6-a^2b^4+7a^3b^2-6a^2b^4+9ac^6$; puis on opère la réduction en ajoutant ou retranchant les coefficients selon que le signe qui affecte ces termes est semblable ou différent. Le résultat se trouve ainsi amené à $7ac^6 - 4a^2b^4 + 7a^3b^2$.

En géométrie l'addition de deux lignes droites se fait en plaçant ces deux lignes bout à bout, de manière à ne former qu'une seule ligne droite.

L'addition est d'un usage continuel dans le calcul; il n'est pas une question numérique dans la solution de laquelle l'addition n'intervienne; on la retrouve dans toutes les autres opérations d'arithmétique, qui à la rigueur pourraient être ramenées à de simples additions.

ADDUCTEUR (du latin *adducere*, conduire vers). On donne ce nom aux muscles qui rapprochent une partie ou un membre de l'axe du corps. Il y a un adducteur de l'œil; trois de la cuisse, un du pouce, du petit doigt et du gros orteil. — L'*adduction* est le mouvement déterminé par ces muscles; il est opposé à l'*abduction*, qui est la faculté d'éloigner. On a remarqué que les muscles *adducteurs* sont beaucoup plus puissants que les *abducteurs*. Ce sont eux qui contribuent à embrasser et retenir plus ou moins fortement les corps dont les animaux ont besoin.

ADEL ou ADIL, mot arabe qui signifie *juste*, et qui a été le surnom ou titre, souvent non mérité, de plusieurs princes musulmans, tels que *Malek-Adel* (le roi juste), Seif-Eddin Abou-Bekr, sultan d'Égypte et de Syrie, mort en 1210. — La plupart des rois de Visapour ont porté aussi le titre d'*Adel-Chah*, depuis l'an 1491 jusqu'à la conquête de ce royaume par les empereurs mogols, en 1670, et c'est à l'un d'eux, et non pas à Malek-Adel, qu'Abou-Talek al-Hocéiny a dédié sa traduction persane des *Institutes* de Tamerlan, mort en 1405. — Adel-Chah est encore le titre que prit Aly-Kouli-Khan, lorsque l'assassinat de son oncle, le fameux Nadir-Chah, en 1747, le mit en possession du trône de Perse, dont il fut renversé au bout d'un an, par son propre frère Ibrahim, qui lui fit crever les yeux.

ADEL, vaste étendue de pays sur la côte orientale d'Afrique, le long de la mer Rouge, depuis la frontière de l'Abyssinie jusqu'au cap Guardafui. Ce pays, peu connu et peu fréquenté par les étrangers, est habité par des tribus arabes qui subsistent de leurs troupeaux et qui font commerce de poudre d'or, d'ivoire, de miel, de cire. Sa capitale, Zéila, où réside un roi mahométan, et Berbera, port de mer, dont les Anglais ont pris possession, sont les seules villes que l'on connaisse sur cette côte.

ADELAAR. *Voyez* SIVERTSEN.

ADÉLAÏDE (Madame de France), fille aînée de Louis XV et tante de Louis XVI, naquit à Versailles, le 5 mai 1732. Au milieu d'une cour corrompue, elle sut conserver une pureté de mœurs irréprochable et se concilier tous les cœurs par ses vertus et son affabilité. Sous Louis XV elle resta complétement étrangère à toutes les intrigues qui s'agitaient sous ses yeux. Sous le règne de son neveu elle ne crut pas davantage devoir se mêler d'affaires politiques. Cependant, douée d'un jugement sain, d'un esprit droit, qui ne la trompait jamais, elle ne put se laisser abuser par les illusions de Calonne, et pour une fois elle fit céder sa timidité naturelle au besoin de combattre les plans de ce ministre, qui trompait le roi en se trompant lui-même, et poussait la monarchie vers sa ruine. Ses sages conseils ne furent point écoutés, et bientôt la révolution éclata. Effrayée des troubles qui agitaient le royaume, elle obtint du roi la permission de se rendre à Rome avec sa sœur, madame Victoire, et toutes deux quittèrent Paris le 19 février 1791. Elles furent arrêtées à Moret; mais, après quelques hésitations, l'Assemblée nationale, qui commençait à devenir toute-puissante, donna les ordres nécessaires pour qu'on leur rendît la liberté. Arrivées à Rome, elles y reçurent l'accueil le plus honorable, et pendant quelques années elles purent goûter dans cette ville le bonheur d'être à l'abri de la proscription qui frappait leur famille. Mais en 1799 l'approche des armées françaises les contraignit de quitter l'Italie. Elles se réfugièrent successivement dans le royaume de Naples, dans l'île de Corfou, et enfin à Trieste. Cette vie errante, pleine de dangers et de fatigues, ne pouvait qu'être funeste à deux femmes accablées déjà par tant de chagrins. Madame Victoire succomba la première; madame Adélaïde ne survécut que neuf mois à une sœur qu'elle avait toujours tendrement chérie. Elle mourut dans les premiers mois de l'année 1800, à l'âge de soixante-sept ans.

ADÉLAÏDE (Madame), princesse d'Orléans. EUGÈNE-LOUISE-ADÉLAÏDE, fille de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, naquit à Paris, le 23 août 1777. Comme son frère, elle fut élevée par madame de Genlis. La révolution saisit, pour ainsi dire, cette princesse au sortir de l'enfance; mais son caractère énergique et résolu devait l'aider à supporter avec courage les vicissitudes que la fortune lui réservait. Sortie de France en 1791 pour se rendre en Angleterre, elle en revint trop tard pour ne pas être portée sur les listes de l'émigration. Son père l'envoya alors à Tournai, pour satisfaire à la loi, auprès du duc de Chartres, son frère aîné, qui commandait alors une des divisions de l'armée républicaine. Forcé de fuir par suite d'un décret d'arrestation qui venait d'être porté contre lui, le duc fit conduire sa sœur aux avant-postes autrichiens, où ils se séparèrent. Mademoiselle d'Orléans rejoignit son frère à Schaffhouse, où elle se vit en butte à une tentative d'assassinat de la part de certains émigrés. Elle se retira alors avec madame de Genlis au couvent de Sainte-Claire, qu'elle quitta bientôt pour se rendre à Fribourg, qu'habitait la princesse de Conti; mais le nom d'Orléans était alors l'objet de tant d'aversion dans l'émigration que la princesse n'osa point recevoir sa nièce chez elle; elle la fit entrer dans un couvent, jusqu'au jour où elles partirent ensemble pour la Bavière. Mademoiselle d'Orléans resta huit ans avec sa tante, et se rendit en 1802 auprès de sa mère, qui habitait Figuières en Catalogne. Au bombardement de cette ville par les Français, la duchesse et sa fille s'embarquèrent pour Malte, où elles comptaient retrouver le duc d'Orléans. Mais le prince venait de partir lorsqu'elles arrivèrent, et ce ne fut que l'année suivante, à Portsmouth, qu'ils purent se rejoindre. Mademoiselle Adélaïde se fixa ensuite à Palerme, après le mariage de son frère avec la fille du roi des Deux-Siciles. Depuis lors elle ne quitta plus son frère; elle vécut auprès de lui en Sicile jusqu'au retour de Louis XVIII, époque où elle revint en France avec toute sa famille. Pendant les Cent-jours elle le suivit également à Twickenham, où il se tint tout à fait éloigné des affaires; enfin elle rentra en France en 1817.

Mademoiselle d'Orléans prit une part active aux événements qui préparèrent l'élévation du roi Louis-Philippe au trône. Durant les dernières années du règne de Charles X, ses opinions bien arrêtées sur les projets contre-révolutionnaires de la cour n'étaient un mystère pour personne. L'influence incontestable qu'elle ne cessa d'exercer sur l'esprit de son frère a fait souvent mêler son nom à l'histoire de cette époque. Le 29 juillet 1830 elle reçut à Neuilly la visite de M. Thiers, qui venait offrir le pouvoir au prince; elle se chargea de vaincre les répugnances du duc d'Orléans, et promit d'user de son crédit pour le décider à une prompte acceptation. Depuis ces événements aucun fait mémorable ne marqua dans la vie de madame Adélaïde; mais la voix publique lui attribuait une grande et salutaire influence sur l'esprit du vieux roi, dont elle semblait seule pouvoir tempérer l'obstination, et qui la consultait souvent. Toujours est-il que, par une coïncidence étrange, à peine s'était-il écoulé deux mois depuis que la mort l'avait enlevée aux

conseils du roi, que l'opiniâtreté de Louis-Philippe dans une question de réforme parlementaire lui coûtait un trône, et le renvoyait sur la terre d'exil pour y mourir bientôt après. Madame Adélaïde était morte le 31 décembre 1847, d'une hypertrophie du cœur, laissant sa grande fortune à ses neveux. Le décret de janvier 1852 a dû respecter cette donation. Suivant Jouy, « la nature avait doué cette princesse d'une force d'âme, d'une énergie de caractère à l'épreuve de l'une et l'autre fortune, et d'une extrême modestie qui la dérobait à l'éclat des qualités brillantes dont elle était pourvue. » Z.

ADÉLAIDE (Louise-Thérèse-Caroline-Amélie), reine d'Angleterre, fille de Georges-Frédéric-Charles, duc de Saxe-Meiningen, et de la princesse Louise-Éléonore d'Hohenlohe-Langenburg, naquit le 13 août 1792. Elle montra dès son enfance un caractère studieux et réservé et donna tout son temps à des œuvres de bienfaisance. Ses estimables qualités attirèrent l'attention de la reine Charlotte, femme de Georges III, et lorsqu'il fut question de marier le duc de Clarence, troisième fils du roi, elle proposa la princesse Adélaïde comme digne de cette alliance. Leur union fut célébrée à Kew, le 11 juillet 1818. Deux fausses couches affaiblirent la princesse; enfin elle donna le jour à une fille, qui mourut subitement trois mois après. Le 26 juin 1830 elle devint reine d'Angleterre. Dans cette haute position, elle s'attacha à réformer le personnel de la cour, et elle y parvint en partie. Lors de l'agitation pour la réforme parlementaire, l'opinion publique l'accusa de couvrir de son influence les résistances au vœu populaire. Sa conduite privée fut toujours du moins exempte de tout reproche. Après un règne de sept ans elle rentra dans sa retraite de Bushy-Park, qu'elle n'avait quittée qu'à regret : Guillaume IV était mort. Le parlement avait voté dès 1831 un douaire de cent mille livres sterling à sa veuve. Elle est morte le 2 décembre 1849.

ADÉLAIDE, ville de l'Australie, sur le golfe de Saint-Vincent, chef-lieu de la colonie anglaise de l'Australie méridionale. Elle a pris son nom de la reine Adélaïde, femme de Guillaume IV. La contrée où elle est située est montagneuse et boisée. En 1817 des déportés évadés y fondèrent une sorte de campement qui n'eût qu'une courte durée. Une tentative sérieuse de colonisation eut lieu vingt ans plus tard; mais les émigrants, débarqués le 27 juillet 1836, ne s'établirent définitivement à Adélaïde qu'au mois de mars 1837. La découverte des mines d'or, de cuivre, de plomb et d'étain donna en peu de temps à la ville naissante une extension considérable. Aujourd'hui c'est une des grandes cités de l'Australie; elle est bien bâtie, percée de rues larges et droites, éclairées au gaz, et pourvue de jardins publics, d'égouts et de fontaines. Sa population dépasse 60,000 âmes. La rivière Torrens la divise en deux parties, dont la plus commerçante est celle du sud. Située à 10 kilomètres de la mer elle communique par un chemin de fer avec son port, qui a été déclaré franc en 1845. Adélaïde est l'entrepôt des mines qu'on exploite dans le pays, et d'un commerce de laine, cuir, bestiaux, salaisons, etc. — Le *comté d'Adélaïde* renfermait, en 1871, 65,593 habitants. P. Louisy.

ADELIE, terre inabordable, découverte dans la mer Australe, près du pôle antarctique, par Dumont d'Urville, en 1840, vers 66° de latitude méridionale et 138° de longitude orientale, et sur laquelle cet amiral plaçait le pôle magnétique. Il la nomma ainsi du prénom de madame Dumont d'Urville.

ADELON (Nicolas-Philibert), professeur à la Faculté de Médecine de Paris, membre de la Légion d'honneur, est né à Dijon, le 20 août 1782. Il avait déjà publié une *Analyse d'un cours du docteur Gall, ou Anatomie physiologique du cerveau d'après son système* (1 vol. in-8°, sans nom d'auteur), lorsqu'il fut reçu docteur en médecine, en 1809, après avoir soutenu une thèse sur *les fonctions de la peau.* Ensuite M. Adelon développa, dans un cours de physiologie, la doctrine de Chaussier, dont il était l'élève et l'ami, et avec lequel il coopéra à la *Biographie universelle,* au *Dictionnaire des Sciences médicales* et au grand *Dictionnaire de Médecine* de Panckoucke. En 1823 M. Adelon donna, sous le titre de *Physiologie de l'Homme,* un grand ouvrage, dont la seconde édition a paru en 1829, et dans lequel il a réuni tout ce qu'on possède sur cette branche intéressante de l'art de guérir. La même année, la Faculté de Médecine ayant été constituée sur de nouvelles bases, M. Adelon y fut admis comme agrégé; la mort de Royer-Collard, en 1826, lui fit avoir la chaire de médecine légale. Ces fonctions s'écartaient de la ligne ordinaire de ses travaux; mais, homme instruit et laborieux, M. Adelon n'eut pas de peine à se mettre au niveau de sa position. Dès la création de l'Académie de Médecine, il y fut appelé comme membre titulaire par les suffrages de ses confrères. Il fit aussi partie du conseil de salubrité. M. Adelon a concouru avec Chaussier à une édition latine de Morgagni, *De Sedibus et Causis,* etc. Il est un des fondateurs des *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale.* Savant estimable, M. Adelon est peu connu comme praticien; mais il doit être placé au nombre des bons professeurs, et on peut dire qu'il a toujours exposé avec fidélité l'état de la science. Après avoir publié le *Programme* de son cours de médecine légale, il prit sa retraite, et mourut à Paris le 20 juillet 1862.

ADELUNG (Jean-Christophe). Ce savant philologue naquit le 8 août 1732, à Spantekof, en Poméranie, où son père était prédicateur. Il commença ses études à Anclam et à Closterberg, près de Magdebourg, et les termina à Halle. En 1759 il fut nommé pasteur au gymnase évangélique d'Erfurt, qu'il quitta deux ans après, à la suite de quelques controverses ecclésiastiques, pour aller à Leipzig; c'est là qu'il se livra aux plus vastes travaux avec une ardeur infatigable, et qu'il mérita si bien de la langue et de la littérature allemande, surtout par la publication de son *Dictionnaire grammatical et critique du haut allemand* (Leipzig, 1774-1786). En 1787 il obtint de l'électeur de Saxe la place de premier conservateur de la bibliothèque publique de Dresde, avec le titre de conseiller. Il remplit cet emploi jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 10 septembre 1806.

Adelung, seul, a fait pour la langue allemande ce que des académies entières ont fait pour d'autres. Son *Dictionnaire grammatical et critique* l'emporte sur le *Dictionnaire anglais* de Johnson, pour tout ce qui a rapport à la détermination des idées comprises dans les mots et à l'étymologie de ces derniers; mais il est au-dessous de l'auteur anglais pour le choix des écrivains classiques cités comme exemples, parce que sa partialité envers les écrivains de la haute Saxe et de la Misnie le rendait injuste et lui faisait négliger ceux dont la patrie ou le style ne lui plaisait pas. L'esprit méthodique d'Adelung reculait devant le déluge de mots nouveaux dont il voyait la langue allemande menacée indéfiniment, et alors il méconnaissait l'admirable privilége de flexibilité et de richesse que cette langue seule partage avec le grec. Dans la seconde édition il a fait à son travail primitif de nombreuses additions, précieuses sans doute en elles-mêmes, mais qui ne sont pas à la hauteur du progrès fait depuis lors par la langue, et qui ne prouvent que trop qu'une infatigable activité est impuissante à détruire les vices inhérents au plan même d'un ouvrage. Nous citerons encore de lui : *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis* (6 vol., Halle, 1772-1784); *Grammaire Allemande* (Berlin, 1781); *De l'Orthographe* (Leipzig, 1788; 5e édit., 1825); *Du Style allemand* (3 vol., 1785; 4e édit., 2 vol., 1800); *Magasin de la Langue allemande* (2 vol., 1782); *Catalogue critique des Cartes géographiques de la Saxe* (Meissen, 1796); le *Directorium* (Meissen, 1802-1804), guide important pour la connaissance des antiquités de la Saxe méridionale; *Histoire ancienne des Allemands* (Leipzig, 1806), et *Mi-*

thridate (tome Ier, Berlin, 1806), ouvrage dans lequel il se proposait de déposer le résultat de ses différentes investigations philologiques. La mort l'empêcha de le terminer; mais la publication en fut continuée par Vater, à Halle. Sa collection de cartes géographiques et ses nombreux documents manuscrits relatifs à l'histoire de Saxe furent acquis en 1819 pour la bibliothèque royale de Suède.

ADELUNG (Frédéric d'), savant philologue et archéologue, conseiller d'État au service de Russie et président de l'Académie asiatique de Saint-Pétersbourg, neveu du précédent, naquit en 1768, à Stettin, où il fit de bonnes études. Il entra jeune encore comme gouverneur dans une maison particulière. Un voyage qu'il fit à Rome lui fournit l'occasion d'examiner dans la bibliothèque du Vatican les manuscrits de vieux poëmes allemands qui avaient fait partie de la célèbre bibliothèque Palatine à Heidelberg. Il publia à Kœnigsberg, en 1796 et 1799, d'intéressantes notices sur ces vieux poëmes. Devenu secrétaire particulier du comte de Pahlen, Adelung le suivit de Riga à Saint-Pétersbourg, où il fut attaché pendant quelque temps à la direction du théâtre allemand. En 1803 il fut chargé par Marie Feodorowna de donner des leçons à ses deux plus jeunes fils, les grands-ducs Nicolas et Michel, et il fut anobli en qualité d'assesseur de collége. Le zèle et l'intelligence qu'il déploya dans ces fonctions le placèrent très-haut dans la confiance de l'impératrice et de ses élèves, dont l'un a occupé depuis le trône de Russie. Adelung obtint encore une foule de distinctions, et en 1825 il fut appelé à la présidence de l'Académie Asiatique. Les collections du bibliothécaire Backmeister lui furent d'un grand secours pour ses recherches sur la philologie. Parmi les ouvrages qu'on a de lui, nous citerons : *Rapports entre la langue sanscrite et la langue russe* (Saint-Pétersbourg, 1815); la biographie du baron Sigismond d'Herberstein (1817); le quatrième volume ajouté comme supplément au *Mithridate*, commencé par son oncle, et achevé par Vater (Berlin, 1817); la description des remarquables portes en métal de l'église de Sainte-Sophie à Nowogorod, qu'on dit avoir été fondues au onzième siècle à Magdebourg. Cet ouvrage fut composé à la demande du protecteur de l'auteur, le comte Romantzof, chancelier de l'empire, qui fit les frais des dessins magnifiques dont il est orné (Berlin, 1823). On a encore d'Adelung : *Voyage du baron de Meyerberg* (1661) *en Russie* (Pétersbourg, 1817), et un *Essai sur la Littérature et la Langue Sanscrite* (Pétersbourg, 1830), compilation laborieuse, mais dénuée de critique, qui a paru en seconde édition (1837) sous le titre de *Bibliotheca Sanscrita*. Fréd. d'Adelung est mort le 2 février 1843.

ADEN, État de la côte sud-ouest de la presqu'île d'Arabie, placé autrefois sous la souveraineté de l'iman d'Yémen. — La ville du même nom, *Aden*, située par 12° 43′ de latitude septentrionale et 62° 52 de longitude orientale, à environ 30 myriamètres du détroit de Bab-el-Mandeb, sur le versant occidental du promontoire d'Aden, montagne escarpée et hérissée de rochers, possède un port excellent et protégé, en raison même de sa situation, contre les moussons de l'est, et le plus sûr qu'on rencontre dans ces parages sur une grande étendue de côtes. Au seizième siècle le commerce de l'Inde et de l'Abyssinie fit parvenir cette ville à un haut degré de prospérité. En l'année 1513 Albuquerque y vint mettre inutilement le siége. En 1537 cette ville fut prise par les troupes du sultan Soliman Ier; mais elle ne demeura pas longtemps sous la domination othomane. Soumise depuis longtemps à l'iman d'Yémen, elle renvoya son gouverneur vers 1730, se choisit un chéik et se maintint depuis dans son indépendance. Une fois d'ailleurs que le commerce se fut habitué à prendre la route du cap de Bonne-Espérance, Aden tomba dans une décadence telle, qu'il y a peu d'années on n'y comptait pas plus de huit cents habitants, parmi lesquels se trouve une vieille commune juive de deux cent cinquante à trois cents individus. Aujourd'hui la population s'occupe presque exclusivement du commerce de la gomme et du café. Le souverain de cet état, sultan des Abdallis, réside ordinairement à Labadsch, à environ cinq myriamètres au nord-est d'Aden. En 1837 la compagnie anglaise des Indes orientales entra en négociations avec lui, d'abord à l'effet de réclamer une indemnité pour le pillage d'un bâtiment anglais échoué sur ses côtes, et ensuite pour obtenir la cession d'Aden à l'Angleterre. Les négociations échouèrent; la compagnie fit bloquer le port; et le 11 janvier 1839 la ville fut prise d'assaut par les forces britanniques. La possession d'Aden n'est pas moins importante pour l'Angleterre sous le rapport politique que sous le rapport commercial. Cette place en effet est entre ses mains comme un autre Gibraltar, situé entre l'Afrique et l'Asie. Dès 1845 la population s'élevait à 25,000 âmes. Elle doit être aujourd'hui de plus de 30,000. L'Angleterre a relevé et augmenté les fortifications d'Aden, déblayé ses immenses citernes et fait de son port une espèce de port franc, avec un entrepôt de charbon pour les steamers de l'Inde.

ADENES ou **ADANS,** poëte français du treizième siècle, naquit en Brabant, vers l'an 1240, et fut élevé à la cour du duc de Brabant Henri III, qui était grand amateur de poésie et poëte lui-même. Il lui témoigne ainsi sa reconnaissance :

> Menestrés au bon duc Henri
> Fui, cil m'aleva et norri,
> Et me fist mon mestier aprendre.

Après la mort de son protecteur, Adenès suivit à la cour de Philippe le Hardi la princesse Marie, sa fille, devenue reine de France. Il reste de lui plusieurs poëmes : *Guillaume d'Orange au court nez, Ogier le Danois, Berte aus grans piés, Buevon de Cormarchis* et *Cléomadès. Berte aus grans piés* a été publié en 1832 par M. Paulin Pâris. La fable sur laquelle Adenès a composé son poëme n'offre que peu de rapports avec l'histoire de la femme de Pepin le Bref. C'est plutôt une allégorie aux événements contemporains et à la vie de sa protectrice, la reine Marie.

ADÉNITE (du grec ἀδήν, glande). C'est en pathologie l'inflammation d'une glande.

ADÉNOLOGIE (du grec ἀδήν, glande; λόγος, discours). C'est la partie de l'anatomie qui traite des glandes.

ADÉPHAGIE (du grec ἀδήν, abondamment; φάγω, je mange). *Voyez* Boulimie.

ADEPTE (en latin *adeptus*, participe d'*adipiscor*, j'obtiens; littéralement, *qui a obtenu*). Les alchimistes appelaient ainsi ceux d'entre eux qu'ils supposaient sur la voie de la découverte de la pierre philosophale, ou, comme ils disaient dans leur langage, de parvenir au grand œuvre. — On emploie encore aujourd'hui cette expression pour désigner ceux qui se sont fait initier aux mystères d'une secte religieuse, philosophique ou politique. On l'applique également aux hommes versés dans une science ou un art quelconque.

ADÉQUAT (du latin *adæquatus*, égal à), terme de philosophie scolastique, synonyme de *entier, total*. — On entend par *idée adéquate* celle qui renferme tous les caractères essentiels de son objet, qui convient à tout le défini et rien qu'au défini, *toti et soli definito*. Les mathématiques, par exemple, sont la seule science dans laquelle il puisse y avoir des *notions adéquates*. On dit encore d'une définition ou explication d'idée générale, lorsqu'elle exprime exactement le contenu essentiel et les limites de cette idée, qu'elle est *adéquate*.

ADER (Guillaume), célèbre médecin, né à Gimont (Gers), vers 1550, fut l'un de ces poëtes qui ont continué depuis les temps des troubadours, dans le midi de la France, la culture de la langue romane. Il a publié une *Henriade*, en vers gascons (Tolose, 1610, in-8°). Ce n'est point, comme l'ont dit quelques bibliographes, un poëme burlesque et ma-

caronique ; c'est un ouvrage sérieux, dans lequel on trouve des morceaux très-remarquables. On a encore de ce médecin poëte un ouvrage très-curieux et très-recherché, dans lequel il cherche à montrer que les maladies que guérissait Jésus-Christ étaient des infirmités incurables, où l'art de la médecine ne pouvait absolument rien. On lui doit en outre un traité sur la peste : *De Pestis Cognitione, prævisione et remediis* (Tolosæ, 1628, in-8°). Ader exerça pendant longtemps la médecine à Toulouse, où il mourut fort âgé.

ADERBIDJAN ou ADZERBAIDJAN (pays de feu), ainsi nommé à cause des éruptions volcaniques de ses montagnes, fait partie de l'ancienne Médie. C'est une des principales provinces de Perse, dans sa partie nord-ouest. Elle est située entre l'Arménie, le Kourdistan et l'Irak, et s'étend depuis le 36° jusqu'au 39° de latitude septentrionale. Elle contient près de quatre mille lieues carrés et deux millions d'habitants, Persans, Arméniens, Turcs, Kourdes ou Juifs. Couverte de hautes montagnes et entrecoupée de vallées fertiles et bien cultivées, elle est arrosée au nord par l'Aras, qui la sépare de l'Arménie russe, et à l'est par le Séfi-Roud, ou Kizil-Ouzéin des Kourdes. Elle a en outre deux cent soixante-dix lieues carrées couvertes par le lac d'Ourmiah ou Chahi, le plus grand de la Perse, dont les eaux, presque aussi salées que la mer, ne nourrissent aucun poisson. Riche en mines d'argent, de cuivre et de fer, l'Aderbidjan ne peut tirer parti que des dernières, à cause de la pénurie du bois, d'autant plus fâcheuse que son climat, quoique très-sain, est très-froid pendant plus de la moitié de l'année. On s'y chauffe avec la bouse de vache et de chameau. Cette province a pour capitale Tauriz ou Tebriz, la deuxième cité de Perse, et ses autres principales villes sont Ardebyl, Maragha, Khoï et Ourmiah. Elle a vu naître Zoroastre ou Zerdoucht, le fondateur du culte du feu. C'est aussi dans cette province que Kaïoumarath fonda la plus ancienne dynastie de la Perse. Soumis successivement aux divers souverains des autres dynasties, puis au joug de l'islamisme, à l'empire des califes et à la domination des Turcs seldjoukides, l'Aderbidjan forma un État indépendant sous les Atabeks, de 1136 à 1225 ; alors il fut conquis par les Mongols gengiskhanides, et soumis ensuite aux Mongols ilkhanides en 1336. Réuni à l'empire de Tamerlan, il en fut détaché après sa mort, et appartint aux deux dynasties turcomanes du Mouton-Noir et du Mouton-Blanc (*voyez* Ac-Coinlu), jusqu'à ce qu'il fut incorporé, au commencement du seizième siècle, dans la monarchie des Sofys, puis dans celle des Afchars, des Zends, enfin dans celle des Kadjars, dynastie régnante en Perse, et dont un prince gouverne toujours cette province. H. Audiffret.

ADERSBACH, village de Bohême, cercle de Kœniggraetz, dans une vallée, au pied de la montagne des Géants, à deux milles et demi de Landshut et à deux milles environ à l'est de Schatzlar, célèbre par des groupes de rochers d'une disposition singulière. Ces rochers commencent près du village, et s'étendent, avec quelque interruption, il est vrai, jusque dans le comté de Glatz. Ils s'élèvent debout les uns à côté des autres, séparés par des abîmes plus ou moins profonds, et présentent à l'œil l'aspect d'une gigantesque forêt de pierres. La plupart ont cent pieds et plus de haut ; leur forme est variée. Les uns ressemblent à des piliers et à des tours, les autres à des murs entièrement plats et taillés perpendiculairement ; d'autres se recourbent en lignes brisées, portant leur sommet en saillie, comme s'ils étaient près de s'écrouler. On remarque particulièrement celui que l'on appelle le *Pain de Sucre,* qui se trouve en dehors de la forêt de pierres proprement dite, haut de cinquante pieds, plus large à sa partie supérieure, s'étendant en pointe à sa partie inférieure. Il est, à sa pointe, entouré d'une mare d'eau, de sorte que cette masse semble manquer absolument de point d'appui. Une porte ferme la forêt de rochers elle-même. Une chute d'eau, et, plus avant encore dans l'intérieur, les ruines d'un château qui servait de repaire aux brigands durant les guerres civiles de Bohême, sont le rendez-vous ordinaire des curieux.

ADESSÉNAIRES, hérétiques du seizième siècle. Ils admettaient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, mais ils l'entendaient autrement que l'Église ; ils étaient même divisés en quatre sectes : les premiers prétendaient que le corps était dans le pain ; les seconds, autour du pain ; les troisièmes, sous le pain ; les quatrièmes, sur le pain.

ADHÉMAR DE MONTEIL (Aimar), évêque du Puy en Velay, suivit d'abord la carrière militaire et fut sacré évêque le 3 mai 1061. Au concile de Clermont, tenu par Urbain II en 1095, il demanda le premier la croix et suivit Raymond, comte de Toulouse, en Terre Sainte, comme légat du pape. Il y rendit de grands services ; se distingua dans plusieurs combats contre les Sarrasins, qu'il força à abandonner le siége d'Antioche. Il mourut peu de temps après, de la peste, le 1er août 1098. Il prétendait avoir retrouvé la lance avec laquelle on avait percé le côté de Jésus-Christ. Le Tasse, dans sa *Jérusalem délivrée,* le fait périr, par anachronisme, à Jérusalem d'un coup de flèche lancée par Clorinde. Z.

ADHERBAL, fils aîné de Micipsa, roi de Numidie, après le meurtre de son frère Hiempsal, assassiné par Jugurtha, implora le secours des Romains. Mais les sénateurs, corrompus par l'or de Jugurtha, rendirent un décret qui partageait entre les deux princes les États de Micipsa. Jugurtha, sûr de l'impunité, envahit bientôt les provinces échues à Adherbal. Ce prince, défait dans deux rencontres, se livra à son ennemi, et périt dans les tourments, l'an 112 avant J.-C.

ADHÉRENCE (du latin *adhærentia,* fait de *ad,* à, *hærere,* être attaché), union intime de deux corps par leurs faces. La physique nous apprend que les molécules de même nature sont plus ou moins étroitement unies entre elles en vertu de deux forces dites de *cohésion* et d'*agrégation,* et que les molécules fluides, gazeuses ou liquides, qui restent appliquées aux surfaces des corps solides, y sont maintenues dans un contact immédiat ; ce qui constitue le phénomène de l'*adhésion.*

En physiologie et en pathologie on entend par *adhérence* l'union des surfaces correspondantes d'organes limités par des membranes qui préliminairement permettaient leur contiguïté et leur glissement. Les membranes séreuses et synoviales présentent fréquemment cette adhérence, qui n'a lieu que sur quelques points, ou qui s'effectue dans toute l'étendue de leur périphérie. C'est par des adhérences que se produisent les rétrécissements et les oblitérations normales ou anormales de certains organes qui ont des formes canaliculaires. Ces sortes d'adhérences sont complètes dans les vaisseaux sanguins qui se convertissent en ligaments, incomplètes et sous forme de brides plus ou moins fortes lorsqu'elles ont lieu aux surfaces préliminairement dénudées des membranes muqueuses et de la peau.

ADHÉSION (en latin *adhæsio ;* action d'adhérer), union, jonction ; en droit et en morale, consentement.

On entend par *adhésion* en physique une simple adhérence des corps les uns aux autres, tant des corps solides que des corps liquides ou gazeux ; la *cohésion* est la force qui tient unies les molécules constituantes d'un même corps. Pour les corps solides l'adhésion s'exerce en raison directe de l'étendue et du poli des surfaces en contact. La force d'adhésion entre deux surfaces quelconques peut se mesurer au moyen du poids nécessaire pour séparer les corps en contact. L'adhésion s'exerce de même entre les solides et les liquides. Il y a cependant dans ce cas des exceptions : ainsi le mercure ne s'attache pas au verre et s'attache très-bien à l'or, à l'argent et au plomb. L'eau adhère à la plupart des corps, à condition que leur surface n'ait pas été recou-

verte d'une graisse ou d'un vernis. L'adhésion de l'eau aux corps sur lesquels elle passe rend compte de son mouvement dans les lits des rivières, et en général sur les plans inclinés, car la vitesse de l'eau courante est toujours moindre qu'elle ne devrait l'être d'après les lois de la chute des corps. L'ascension des liquides dans les tubes capillaires ou entre des plaques très-rapprochées est causée, en partie du moins, par l'adhésion (*voyez* CAPILLARITÉ). L'adhésion se manifeste également entre les fluides élastiques. Quelques physiciens regardent l'adhésion comme le premier degré de l'affinité chimique. — C'est sur cette propriété que sont fondées plusieurs opérations importantes et usuelles dans les arts : telles sont les diverses espèces de *collage*, de *soudure*, l'*étamage des glaces*, la *dorure sur bois* et *sur métaux*, et même la fabrication des *pierres artificielles*.

AD HOC, mots latins dont la signification littérale est *pour cela*, et qui servent dans notre langue à exprimer un rapport exprès et spécial. C'est une réponse *ad hoc*. On envoya un homme *ad hoc*.

AD HOMINEM, locution latine, admise depuis longtemps dans le langage, et qui caractérise très-bien l'argument *personnel*, l'un des plus puissants que puisse employer l'éloquence lorsqu'il s'appuie sur la vérité. L'argument *ad hominem* est une espèce d'enthymème au moyen duquel l'orateur se sert des propres armes de son adversaire pour le vaincre, de ses propres idées ou de ses propres paroles pour le confondre. Ainsi, Ligarius étant accusé par Tubéron de s'être battu contre César en Afrique, Cicéron, qui plaida sa cause, se servit contre l'accusateur d'un terrible argument *ad hominem*. Voici la traduction de ce passage sans réplique : « Mais, je le demande, qui donc a fait un crime à Ligarius d'avoir été en Afrique? C'est un homme qui lui-même a voulu être en Afrique, qui se plaint que Ligarius l'en a empêché, qui, enfin, a combattu contre César lui-même. En effet, Tubéron, que faisiez-vous, le fer à la main, dans les champs de Pharsale? Quel sang vouliez-vous répandre? Dans quel flanc vos armes voulaient-elles se plonger? Contre qui s'emportait l'ardeur de votre courage? Vos mains, vos yeux, quel ennemi poursuivaient-ils? Que désiriez-vous? Que souhaitiez-vous? » Plutarque rapporte qu'à ces mots César laissa tomber en frémissant les papiers qu'il tenait à la main, et qui renfermaient l'acte de condamnation : l'éloquence avait triomphé, grâce à l'heureux emploi de l'argument *ad hominem*. CHAMPAGNAC.

AD HONORES, expression latine qui a été transportée dans la langue française, où elle signifie gratuitement, pour l'honneur seul. Être amant ou époux *ad honores*, par exemple, signifie en avoir le titre sans les prérogatives. Un titre sans fonctions et sans émoluments est une place *ad honores*.

ADIABÈNE, riche province d'Assyrie, à l'est du Tigre, qui se rendit indépendante à la fin du règne des Séleucides, et forma un royaume jusqu'à l'époque où elle fut conquise par les Romains, sous Trajan. Actuellement elle fait partie du Kourdistan. Arbèles était sa capitale.

ADIANTE (*Botanique*). *Voyez* CAPILLAIRE.

ADIAPHORISTES (du grec α privatif, et διάφορος, différent : indifférent). On désignait ainsi au seizième siècle les luthériens qui, tout en approuvant les doctrines de Luther, continuaient néanmoins à reconnaître l'autorité de l'Église catholique. — En théologie on appelle *adiaphora* des usages ou formes du culte qui, n'étant ni ordonnés ni défendus par l'Écriture, peuvent être conservés ou rejetés sans inconvénient pour la pureté de la foi, et sans danger pour la tranquillité de la conscience. Les théologiens allemands se servent particulièrement de ce mot pour désigner celles des cérémonies du culte catholique que les réformateurs avaient d'abord conservées. Flacius, théologien d'Iéna, s'éleva le premier contre cette tolérance, et attaqua avec acrimonie, à ce sujet, Mélanchthon, de qui elle émanait, et qui, dans la longue et vive discussion qui s'ensuivit, reçut le premier l'épithète d'*adiaphoriste*, regardée à cette époque comme très-injurieuse.

ADI-BOUDDHA. La secte des bouddhistes *Ais'Varika* donne ce nom, qui signifie en sanscrit *le premier Bouddha* ou *le premier sage*, au dieu primitif, à l'être primitif, préexistant, appelé aussi pour cette raison *Svayambhou*, ce qui signifie *existant par soi-même*. Adi-Bouddha, principe essentiel de toutes choses, puissance suprême, qui domine tout ce système théologique, séjourne dans l'*Agnichta bouhvana*, ou région du feu, la plus élevée de toutes celles dont l'ensemble compose l'univers. Ayant éprouvé le désir de rompre l'unité dont il embrassait l'immensité, ce désir, appelé *Pradjna*, ou manifestation de sa toute-puissante intelligence, devint la cause de l'existence de toutes choses, et commença par former cinq autres Bouddhas, ou dieux très-puissants, quoique subordonnés à Adi-Bouddha. Ce furent *Vairotchana*, *Akchobhja*, *Ratnasambhava*, *Amitabha* et *Amogha Siddha*, lesquels, à leur tour, produisirent chacun, par une sorte de force intuitive ou de méditation céleste (*Dhyân*), un dieu subalterne, un fils spirituel, ou *Bodhisatva*. Le Bodhisatva d'Amitabha fut *Padma panni*, de qui émanèrent les trois puissances de la nature, Brahma, Vichnou et Siva.

ADIGE, l'*Athesis* des anciens, fleuve d'Italie, sort des Alpes helvétiques, traverse le Tyrol sous le nom d'*Etsch* et le royaume Lombard-Vénitien, arrose Glurns, Méran, Trente, Roveredo, Rivoli, Vérone, Legnano; reçoit l'Eisach, l'Avisio, l'Alpore et le Hose, et se jette dans l'Adriatique à Porto-Fossone, au nord des bouches du Pô. Sans être un affluent du Pô, il est uni à ce fleuve par diverses branches. Son cours est de trois cent quarante-deux kilomètres; il est navigable depuis l'embouchure de l'Eisach, et pour les gros bateaux depuis Vérone. Ce fleuve éprouve à la fonte des neiges des crues extraordinaires, contre lesquelles on a été obligé de se mettre à l'abri par de fortes digues. L'Adige a été passé trois fois par les armées françaises : la première par Bonaparte (*voyez* CALDIERO et ARCOLE); la seconde par le maréchal Brune, le 1er janvier 1801 (*voyez* VÉRONE); la troisième par Masséna en 1805 (*voyez* CALDIERO).

ADIPEUX (en latin *adiposus*, d'*adeps*, graisse), qui est de la nature de la graisse, qui en contient. Le tissu *adipeux* est une variété du tissu cellulaire, avec lequel on l'a généralement confondu, et dont les lamelles contiennent la graisse. Les vésicules *adipeuses* sont celles qui renferment la graisse; elles tiennent au tissu lamineux par un pédicule vasculaire, et varient beaucoup pour le volume. La membrane *adipeuse* est le tissu cellulaire sous-cutané. Enfin, on a donné improprement le nom de ligament *adipeux* à un repli de la membrane synoviale de l'articulation du genou. — Dans l'ichthyologie on nomme nageoires *adipeuses* des nageoires qui sont remplies de graisse, dépourvues des rayons osseux intérieurs, et placées au voisinage de la queue chez certains poissons, comme les silures, les saumons, qui pour ce fait sont ainsi appelés *adipeux*.

ADIPEUX (Tempérament). *Voyez* TEMPÉRAMENT.

ADIPOCIRE (du latin *adeps*, graisse, combiné avec le mot français *cire*). Fourcroy avait donné ce nom à trois substances que l'analyse a trouvées être bien distinctes, mais qu'il regardait comme identiques, à savoir : le *blanc de baleine* ou *cétine*, le *gras des cadavres* ou *des cimetières*, et la *cholestérine*.

ADITION D'HÉRÉDITÉ. *Voyez* HÉRÉDITÉ.

ADIVE (*canis aureus*). Quadrupède un peu plus petit que le renard, mieux fait et beaucoup plus leste. Suivant nos chroniqueurs, les dames de la cour de Charles IX avaient des adives au lieu de petits chiens. Cette fantaisie n'a rien d'étonnant, dit le savant professeur Virey, l'adive étant l'un des plus jolis, des plus vifs et des plus propres entre les quadrupèdes; mais cette mode de cour n'a pas duré, parce que ce petit animal est en même temps l'un des

plus fourbes, des plus adroits et des plus fripons, et que ses talents naturels pour épier, surprendre et saisir une proie, en font un hôte qui appelle sans cesse la défiance.

ADJACENT (du latin *ad*, auprès; *jacere*, être couché, situé). En géométrie, on appelle angle *adjacent* l'angle immédiatement contigu à un autre angle, de sorte que les deux angles ont un côté commun. On se sert même plus particulièrement de ce mot lorsque les angles ont non-seulement un côté commun, mais encore lorsque les deux autres côtés forment une même ligne droite. Une des propositions les plus importantes de la géométrie, c'est que deux angles *adjacents* valent deux angles droits; en effet, ils occupent toujours l'espace d'un demi-cercle, ou 180°. — En physique, en géographie, on appelle *parties adjacentes*, *pays adjacents*, des parties contiguës à d'autres parties, des pays contigus à d'autres pays.

ADJECTIF (du latin *adjectus*, ajouté). L'adjectif, comme son nom l'indique, exprime une manière d'être du sujet auquel il se rapporte. On l'appelait autrefois *nom adjectif*, et l'Académie le définit encore : un nom que l'on joint aux substantifs pour en modifier l'idée. Il arrive quelquefois que le nom substantif joue le rôle de l'adjectif, et réciproquement l'adjectif se prend souvent comme nom substantif. Cependant l'adjectif forme évidemment une classe essentiellement distincte du nom ou substantif; car le nom désigne des idées d'êtres conçus comme existants par eux-mêmes, et l'adjectif ne désigne qu'un état de ces êtres, c'est-à-dire une abstraction. Il y a plusieurs espèces d'adjectifs : nous concevons les êtres comme possédant telle ou telle qualité, c'est l'adjectif *qualificatif* (que Beauzée appelle *physique*); il comprend tous les adjectifs proprement dits. Nous concevons ensuite les êtres comme étant *un* ou *plusieurs*, isolés ou réunis; ce sont les adjectifs *déterminatifs*, que Beauzée nomme *métaphysiques*, parce qu'ils expriment certaines vues de l'esprit, et que M. de Sacy appelle *circonstanciels*, parce qu'ils expriment des qualités extérieures. Ils comprennent les articles, les noms de nombre, les pronoms possessif, démonstratif, indéfini. Une qualité peut être portée dans une substance à un plus haut degré que dans une autre ou que dans toutes les autres. L'adjectif qualificatif est donc susceptible de trois degrés de comparaison, que l'on appelle le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif*. — En français et dans plusieurs langues, l'allemand, l'espagnol, etc., l'adjectif s'accorde ordinairement avec son substantif. Dans quelques autres, au contraire, il reste invariable, comme dans l'anglais, le turc, le persan. — En français l'adjectif se place indifféremment avant ou après le substantif. Il y a cependant des cas où sa place est nécessairement déterminée par le sens.

ADJEM. Ce mot arabe, qui signifie *étranger*, barbare, grossier, sert à désigner particulièrement les Persans, et en général tous les autres peuples de la terre, par opposition aux Arabes. Depuis la conquête de Constantinople par Sélim Ier, les chefs de la dynastie othomane ajoutent à leurs titres celui de *sultan-el-Arab u el-Adjem*. Dans cette qualification, employée par la chancellerie turque, le mot *Arab* désigne les Musulmans en général, dont la religion est originaire d'Arabie, et le mot *Adjem* s'applique aux peuples d'une autre religion placés sous leur autorité.

ADJEMIR, province de l'Inde anglaise, au nord-ouest, occupant un vaste plateau dont l'élévation en rend le climat assez rigoureux en hiver. Elle n'est arrosée que par un seul cours d'eau. Sa population, qui s'élève à 250,000 âmes, se compose en général de laboureurs et d'artisans. Au douzième siècle, lors de l'invasion des Musulmans, c'était un État puissant et prospère; Akbar l'acquit en 1559; puis il passa sous la domination des Mahrattes, qui le cédèrent en 1817 aux Anglais. — Son chef-lieu, *Adjemir*, est une ancienne ville située à l'ouest d'Agra et qui compte 35,000 habitants. On y tient tous les ans une foire en l'honneur d'un saint musulman, dont la tombe est visitée par une foule de dévots pèlerins. — Aux environs de la ville est un lac qui fournit les habitants d'eau potable et de poisson.

ADJOINT, fonctionnaire chargé d'en aider un autre ou de travailler sous ses ordres. L'adjoint au maire est un officier municipal institué pour remplacer le maire en cas d'absence ou d'empêchement et pour remplir les fonctions que celui-ci juge à propos de lui déléguer. Aux termes de la loi du 5 mai 1855, les adjoints sont soumis aux mêmes conditions que les maires pour leur nomination. Leurs fonctions sont également gratuites. Il y a un adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessous, deux dans celles de 2,501 à 10,000 habitants. Dans les communes d'une population supérieure, il peut être nommé un adjoint de plus par chaque excédant de 20,000 habitants. Lorsque la mer ou quelque autre obstacle rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles les communications entre le chef-lieu et une fraction de commune, un adjoint spécial, pris parmi les habitants de cette fraction, est nommé en sus du nombre ordinaire : cet adjoint spécial remplit les fonctions d'officier de l'état civil, et peut être chargé de l'exécution des lois et règlements de police dans cette partie de la commune. Z.

Les *adjoints d'état-major*, créés en 1791, pour aider les adjudants généraux, furent pris depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de colonel. Ils cessèrent d'exister en 1818, date de la création du corps d'état-major.

ADJONCTION (*Droit*). *Voyez* ACCESSION.

ADJUDANT (du latin *adjuvans*, de *ad*, auprès, *juvare*, aider). Il existe dans l'armée française plusieurs emplois de ce nom : l'*adjudant sous-officier*, qui transmet les ordres du chef aux sous-officiers du bataillon ou de l'escadron. L'ordonnance de 1776 en créa un par régiment, et celle de 1784 deux. On en compte aujourd'hui un par chaque bataillon d'infanterie, et un pour deux escadrons de cavalerie. Les titulaires sont à la nomination du colonel. — L'emploi d'*adjudant-major*, créé en 1790, pour remplacer les aides et les sous-aides-majors, est confié à un officier du grade de capitaine ou de lieutenant : il transmet les ordres du colonel à tous les capitaines, ainsi qu'aux officiers de semaine, et surveille la police et la discipline du régiment. — Les *adjudants de place* succédèrent, en 1791, aux aides et sous-aides-majors de place, créés en 1558 : ils aident le major de place dans l'exercice de ses fonctions, sont chargés de la police de la place, du service des rondes de jour et de nuit, de l'ouverture et de la fermeture des portes. — Le grade d'*adjudant-général* fut institué en 1790, pour aider les officiers généraux : ils étaient spécialement chargés des reconnaissances militaires, de la direction des travaux topographiques, des mémoires relatifs aux plans des opérations de la guerre offensive et défensive; de la transmission aux différents corps des ordres verbaux ou par écrit des généraux, du mouvement des troupes, de l'assiette des camps et du logement, etc. Ils prirent en 1800 la dénomination d'*adjudant commandant*, qu'ils changèrent en 1815 pour celle de colonel d'état-major.

Dans les palais nationaux il y a des *adjudants* de plusieurs classes, chargés de la surveillance intérieure et extérieure des châteaux et jardins. SICARD.

ADJUDICATION, ADJUDICATAIRE. On entend par adjudication un marché fait aux enchères publiques et avec concurrence. Les adjudications sont *volontaires*, ou *judiciaires*, ou *administratives*.

L'adjudication *volontaire* est la vente que fait aux enchères un individu, soit de ses immeubles, soit de ses meubles, sans y être contraint par les poursuites de ses créanciers. Pour les immeubles, ces sortes de ventes ne peuvent se faire que devant notaires; mais quant aux meubles, aux récoltes ou marchandises, l'adjudication peut être faite par les huissiers, les commissaires-priseurs et les courtiers de

commerce; et c'est une question très-controversée entre ces diverses corporations que de savoir quels sont les objets qu'elles ont le droit de vendre exclusivement ou concurremment, la législation actuelle n'ayant rien de bien précis sur ce point.

L'adjudication *forcée* ou *judiciaire*, ainsi que le mot l'indique, est celle qui a lieu par suite d'une décision de la justice; elle a lieu dans le cas d'expropriation forcée, ou quand il s'agit de biens appartenant à des incapables, tels que les mineurs, les absents, les interdits, ou dépendant de successions vacantes, en déshérence, ou de faillites. Elle comprend elle-même deux adjudications, l'une que l'on nomme *préparatoire*, et l'autre qui est *définitive*. L'adjudication préparatoire a pour objet principal d'accorder un nouveau délai au débiteur, et d'appeler l'attention de toutes les parties intéressées sur la véritable valeur de l'immeuble; cette adjudication transporte cependant à l'adjudicataire la propriété, mais sous une condition résolutoire; car si avant l'adjudication définitive le débiteur parvient à se libérer, ou si, par l'effet de cette adjudication, un autre adjudicataire est désigné, le droit résultant de l'adjudication préparatoire est à l'instant même résolu.

Les adjudications administratives sont celles que fait l'administration elle-même; elles ont pour objet : 1° la vente d'immeubles appartenant à l'État, aux départements et aux communes; 2° les ventes de coupes de bois de l'État et communaux; 3° les ventes d'objets appartenant au domaine de l'État; 4° les fournitures, transports, travaux publics, et les travaux des communes et établissements publics; 5° les ventes de fruits et les baux de fermage et de loyer des propriétés communales. On reconnaît trois espèces d'adjudications administratives : l'une aux enchères, qui se fait dans la même forme que les adjudications judiciaires; l'autre au rabais et à l'extinction des feux; la troisième par soumissions. On entend par soumissions les conditions offertes par les entrepreneurs qui se présentent pour être adjudicataires des travaux et fournitures qui font l'objet de l'adjudication.

Aux termes de l'ordonnance du 4 décembre 1836, portant règlement pour les marchés à passer au nom de l'État, le président de l'adjudication, au jour et à l'heure indiqués par les journaux et les affiches, procède publiquement, en présence des concurrents, et prononce immédiatement sur leur validité ou leur acceptation. La concession est accordée ordinairement à celui qui fait le plus fort rabais; si deux concurrents offrent les mêmes conditions, un nouveau concours est immédiatement ouvert entre eux, et le président en dresse procès-verbal. Le cahier des charges doit déterminer la nature et l'importance des garanties que les fournisseurs ou entrepreneurs auront à produire, soit pour être admis aux adjudications, soit pour répondre de l'exécution de leurs engagements. Lorsqu'un maximum de prix ou un minimum de rabais aura été arrêté d'avance par le fonctionnaire chargé de l'adjudication, ce maximum ou ce minimum devra être déposé cacheté sur le bureau à l'ouverture de la séance. C'est ainsi que plusieurs fois ont été adjugés les emprunts et les chemins de fer.

Pour se rendre adjudicataire, outre la capacité civile, il faut avoir la capacité de contracter, remplir les conditions de solvabilité et posséder les connaissances spéciales que le cahier des charges exige en certains cas. Ne peuvent se rendre adjudicataires : 1° les tuteurs, des biens dont ils ont la tutelle; 2° les mandataires, des biens qu'ils sont chargés de vendre; 3° les administrateurs, des biens confiés à leur surveillance; 4° les magistrats de l'ordre judiciaire, des biens contentieux qui s'adjugent dans l'étendue de leur ressort; 5° les officiers publics, des biens qui s'adjugent par leur ministère.

ADJURATION (en latin *adjuratio*, dérivé d'*adjurare*, jurer, prier avec instance), action de sommer quelqu'un de déclarer ou de faire quelque chose. Dans le langage de la théologie catholique, c'est le nom qu'on donne au commandement fait au démon, de la part de Dieu, de sortir du corps d'un possédé ou de déclarer quelque chose, ainsi qu'à la formule dont l'Église se sert dans les exorcismes. L'adjuration est *impérative* ou *déprécatoire*, selon que l'on emploie une formule de commandement ou de prière; *expresse* ou *implicite*, suivant qu'on se sert du nom de Dieu ou qu'on invoque seulement celui de quelqu'une de ses œuvres. *Voyez* Exorcisme.

ADJUVANTS, nom pharmaceutique d'un des éléments accessoires d'une formule plus ou moins complexe, dans laquelle la base joue le rôle principal. Les adjuvants sont choisis parmi les agents jouissant de propriétés analogues à celles de cette base elle-même, dont ils deviennent les auxiliaires. En cela, ils diffèrent des correctifs, qui, au contraire, destinés à modifier son action, appartiennent habituellement à une autre catégorie. Comme pour ces derniers, on peut faire entrer un ou plusieurs adjuvants dans une préparation. Souvent ce qu'on appelle l'*excipient* ou le *véhicule* est adjuvant lui-même. Certaines eaux distillées, la plupart des sirops, quelques extraits végétaux, etc., sont de préférence affectés à cet usage. Ajoutons, toutefois, que tel médicament employé comme adjuvant dans un cas sert de base dans toute autre circonstance.

ADLERSPARRE (Georges, comte d'), l'un des principaux auteurs de la révolution qui précipita du trône le roi de Suède Gustave IV, naquit dans la province de Jæmtland, en 1760. Il servit en 1778 dans la guerre contre la Russie, fut ensuite envoyé par Gustave III en Norvège, pour entraîner le peuple à se révolter contre les Danois; mais il échoua dans cette tentative. Après la mort de ce prince, Adlersparre se retira du service, et se voua exclusivement à la culture des lettres pendant plusieurs années. De 1797 à 1800 il publia un journal politique et littéraire, dont le succès chagrina le gouvernement. Rappelé au service dans la guerre contre le Danemark, il obtint le grade de lieutenant-colonel. Quelque temps après il entra dans la conspiration qui se forma contre Gustave IV, et le premier il conduisit les troupes révoltées sur Stockholm. Le faible et irrésolu Gustave contribua par son inaction à faire réussir le projet des conjurés. Il tomba au pouvoir du général Adlercreutz; et lorsque Adlersparre entra à Stockholm, la révolution était consommée. Le duc de Sudermanie fut élu roi, et les grâces et les faveurs plurent dès lors sur Adlersparre. Il fut coup sur coup nommé conseiller d'État, colonel, adjudant général, commandeur de l'ordre du Glaive, et enfin créé baron. En même temps ce fut à lui qu'échut la mission d'aller annoncer au prince Christian-Auguste de Schleswig-Holstein-Augustenbourg que la diète l'avait choisi pour héritier du trône. Il fut en outre appelé au commandement en chef de l'armée. Malgré toutes les distinctions dont il avait été comblé, Adlersparre était mécontent, vraisemblablement parce que son influence n'était pas aussi grande qu'il l'avait espéré; et quand, après la mort si subite du prince royal, cette influence se trouva encore amoindrie, il sortit du conseil d'État pour se retirer au fond d'une province éloignée, comme gouverneur militaire du bailliage de Skaraborg. Le roi continua cependant à l'accabler de grâces et de distinctions de tout genre. En 1811 il fut créé grand'croix de l'ordre du Glaive et élevé à la dignité de comte; en 1817 il fut nommé sénateur du royaume, et à peu de temps de là chevalier de l'ordre des Séraphins, avec le titre d'Excellence. Comme administrateur, il mérita la reconnaissance de la province confiée à ses soins; mais plus tard il renonça également à ces fonctions. Un livre qu'il publia sous le titre de *Documents officiels pour servir à l'histoire ancienne, moderne et récente de la Suède*, lui valut en 1831 un procès de presse. Condamné pour ce fait à une amende, il s'acquitta vis-à-vis du fisc, et, après avoir publiquement déclaré que le jugement qui l'avait frappé était moralement injuste, il continua sa publication. Il

mourut le 23 septembre 1835, dans sa terre de Gustafsrik, province de Wermland. — L'aîné de ses fils, *Charles-Auguste*, s'est fait avantageusement connaître comme poëte.

AD LIBITUM, mots latins qui signifient *à volonté*. En musique, on les emploie indifféremment avec les mots italiens *a piacere*, qui ont le même sens, pour désigner les passages d'un solo qui exigent ou permettent une exécution plus libre, et relativement à la mesure, et relativement aux ornements dont l'exécution peut être susceptible. Le compositeur laisse alors au goût et au tact de l'exécutant à juger jusqu'à quel point il peut donner carrière aux inspirations de son imagination. — Dans les partitions et sur les titres d'œuvres musicales, les mots *ad libitum* sont très-souvent employés pour désigner une partie qui n'est pas essentiellement nécessaire au tout, et qu'on peut supprimer. Ceci ne s'appl que d'ailleurs jamais qu'à des voix ou à des instruments servant à compléter l'harmonie. Par exemple, *corno* ad libitum, *violoncello* ad libitum.

ADMÈTE, roi de Phères, en Thessalie, et parent de Jason, fut un des Argonautes et un des chasseurs du sanglier de Calydon. Apollon, chassé du ciel, se mit au service de ce prince, et garda ses troupeaux. Par reconnaissance Apollon devint son dieu tutélaire. Admète ayant demandé la main d'Alceste à Pélias, celui-ci s'engagea à la lui donner s'il réussissait à atteler un lion et un sanglier à un char : secondé par Apollon, il y réussit; mais ayant oublié Diane dans le sacrifice qu'il offrit aux dieux à l'occasion de son mariage, la déesse lui envoya une énorme quantité de serpents dans la chambre nuptiale. Apollon vint encore à son aide, et le réconcilia avec Diane. Admète étant tombé malade, les Parques consentirent à prolonger le fil de ses jours si quelqu'un des siens consentait à mourir pour lui. Ce fut Alceste qui accomplit ce sacrifice.

ADMINISTRATION. C'est la gestion des affaires d'un particulier ou d'une communauté : au sens le plus général, ce mot signifie la gestion des affaires de l'État.

Suivant les uns, « l'administration est l'action vitale du gouvernement; le gouvernement est la tête de la société, l'administration en est le bras. C'est même le véritable gouvernement, moins la confection des lois et l'action de la justice. » Suivant les autres, « l'administration est la plaie du pays, sept fois plus ruineuse et dévastatrice que les sept plaies d'Égypte. Sans parler des insolences de la bureaucratie, l'administration en France n'existe que par l'arbitraire et ne vit que de monopole. Elle coûte à la France plusieurs milliards qui servent à perpétuer et à faire pulluler la race innombrable et inutile des fonctionnaires publics. L'administration est l'ennemie irréconciliable de la liberté. Napoléon, qui l'a créée, l'a faite pour son despotisme. » Une administration est pourtant chose nécessaire pour une nation ; sa force doit faire la force du pays. Mais elle doit être non-seulement contrôlée, elle doit être juste, impartiale, serviable, toute à tous. La centralisation, qui augmente la force de l'État par la concentration du pouvoir, peut aussi servir à exagérer cette force centrale; elle peut grossir la tête au détriment des membres. « Nous avons, dit M. Éd. Laboulaye, la triste expérience des révolutions; le premier jour tout semble perdu, le chef de l'État renversé, les ministres en fuite, l'autorité absente; dès le lendemain tout est prêt à fonctionner comme devant : le nouveau commandement va, comme l'ancien, de Paris aux frontières; le pays, un moment ébranlé, se rasseoit, l'ordre matériel se rétablit comme par miracle, reste seulement le désordre moral. Quel est cet élément d'ordre, que rien n'atteint et qui sauve périodiquement la France? C'est l'administration. Bien des gens lui ont fait un reproche de son mérite même, et on lui a su mauvais gré de cette facilité de gouvernement qu'elle offre à tous les pouvoirs. De ce qu'elle n'est pas une garantie de liberté, on en a fait un instrument de despotisme; on n'a pas voulu voir qu'elle est au dedans ce que l'armée est au dehors, non pas la tête, mais le bras de la France; une force et non pas une volonté. Combien il eût été plus juste de reconnaître que c'est grâce à cette puissante organisation que nous avons pu traverser deux invasions et des révolutions qu'on ne compte plus, nous relevant de ces rudes épreuves avec une vivacité qui a toujours surpris l'étranger... D'où vient cet instrument magique? qui a fondé cette centralisation qui fait la force de la France au dehors plus encore qu'au dedans? D'ordinaire, c'est au premier consul qu'on fait remonter la pensée de l'institution; c'est lui, dit-on, qui a créé l'administration française. C'est là une idée fausse par son exagération... S'il eût improvisé l'administration française, il est probable qu'elle ne lui eût pas survécu; elle a duré parce qu'elle est l'œuvre des siècles, et qu'il n'est pas un de nos services publics qui ne date de la monarchie. Ce que fit Bonaparte, avec la sagacité d'un homme d'État qui sait le danger des inventions politiques, ce fut de relever l'administration ancienne, laissant à terre, parmi la poudre et les débris, ce reste de féodalité qui entravait à chaque pas le gouvernement de nos rois et les empêchait d'achever cette unité qui fut toujours dans le vœu de la France. Tous les priviléges de naissance, de classe, de provinces, supprimés par la Constituante, aux applaudissements du pays, restaient à tout jamais effacés; mais la justice, mais l'impôt, mais la police, mais la comptabilité, mais les rapports de l'Église et de l'État, en un mot l'administration tout entière fut empruntée à l'ancienne monarchie et perfectionnée par le génie du premier consul... Il est aisé de comprendre pourquoi la maison de Bourbon s'accommoda de l'organisation impériale : c'était son œuvre améliorée. Quant à la monarchie de juillet, elle livra l'administration à la tribune et à la presse; mais le grand jour de la discussion en dissipant les préjugés, fortifia les services publics, en montrant combien cette administration si décriée était la chose et l'intérêt de tous. Aussi en 1848 ne fut-elle pas sérieusement attaquée; personne ne disputa au gouvernement la diplomatie, l'armée, la marine, les cultes, la police, l'administration supérieure; tout ce qu'on attaqua, et avec raison, ce fut l'exagération du principe de la centralisation; mais le principe même sortit victorieux de la discussion, car sous un autre nom c'est l'unité de la France. » Le gouvernement qui a succédé à la république a commencé des essais de décentralisation en augmentant le pouvoir des autorités locales.

Sous la domination romaine, notre pays jouissait d'une administration très-développée. Les invasions des barbares ne laissèrent subsister que peu de chose de cette administration romaine. En vain les quelques princes remarquables que produisit la race de Mérovée voulurent remédier à ce chaos. Charlemagne voulant doter l'empire qu'il avait formé d'une administration régulière et générale, institua les *missi dominici;* mais cet essai de gouvernement central ne put résister aux tendances de morcellement qu'on voyait éclater partout. La féodalité réduisit alors l'administration aux proportions des fiefs. Enfin, grâce aux progrès de l'autorité royale, l'administration se créa insensiblement. A l'époque de saint Louis la France était encore divisée en *pays d'obéissance le roy* et *pays hors l'obéissance le roy*. Cependant le pouvoir royal empiétait chaque jour sur les fiefs indépendants en multipliant les *cas royaux*, où un procès pouvait être porté en la cour du roi. Philippe-Auguste divisa les pays de son obéissance en soixante-dix-huit prévôtés, dont les chefs étaient placés sous la surveillance des baillis ou sénéchaux et sous le contrôle des prud'hommes, conseillers municipaux; enfin l'institution des *missi dominici* de Charlemagne fut renouvelée, et des *enquesteurs* parcoururent les provinces au nom du souverain. Sous Philippe le Bel, nous voyons autour du roi *le grand conseil*, qui élisait les sénéchaux, les baillis, les

juges, les gardes des foires de Champagne, les gardes des eaux et forêts ; c'était le centre de l'impulsion gouvernementale. Au-dessous du grand conseil se trouvait le *parlement*, principalement chargé des fonctions judiciaires ; pour les finances, la *chambre des comptes*, tribunal à la fois administratif et judiciaire, qui vérifiait les recettes, contrôlait les dépenses, examinait la conduite de tous les gens de finance et procédait contre eux s'il y avait lieu. Peu à peu l'administration se régularisa. Après la bataille de Poitiers, la *cour des aides* fut créée aux dépens de la cour des comptes, pour les aides, tailles et gabelles et autres droits de subsides qui se levaient par autorité du roi.

En 1789 on trouvait le *conseil d'État du roi*, où se traitaient les affaires générales, la paix, la guerre, etc. ; *le conseil des dépêches ;* où se traitaient les affaires des provinces ; le *conseil royal des finances*, qui connaissait généralement de tout ce qui avait rapport aux revenus et aux dépenses du roi ; le *conseil royal de commerce ;* le *conseil d'État privé* ou *des parties ;* la *grande chancellerie de France*. La justice pour les affaires ordinaires était administrée par des tribunaux *inférieurs*, *moyens* ou *supérieurs*. Les premiers étaient les *châtellenies*, *prévôtés*, *vigueries*, et autres juridictions royales et seigneuriales, qui ressortissaient par appel aux bailliages ou sénéchaussées, et de là aux *présidiaux*, formant les justices moyennes ou intermédiaires. Les présidiaux jugeaient définitivement et sans appel de toutes matières civiles qui à l'estimation n'excédaient pas deux mille livres. Les affaires d'une plus grande importance pouvaient se porter aux *parlements* ou *conseils souverains* et autres tribunaux supérieurs établis pour les juger en dernier ressort. Outre ces divers tribunaux de justice, il y en avait encore en France deux autres, dont la juridiction, unique dans le royaume, n'était pas bornée, comme celle des premiers, à une étendue particulière du territoire : c'étaient le *grand conseil*, sorte de cour suprême, et la prévôté de l'hôtel du roi qui jugeait en dernier ressort de toutes actions criminelles et de police qui pouvaient concerner des personnes de la cour.

Pour faciliter la perception des impôts on avait divisé le royaume en un certain nombre d'*intendances* ou *généralités*. En 1789 on en comptait trente-deux, la plupart en *pays d'élection*, quelques autres en *pays d'états* ou provinces ayant conservé le privilége de répartir elles-mêmes les contributions qu'elles devaient fournir pour soutenir les charges de l'État. Il y avait dans la plupart des généralités un *bureau de finance* ou tribunal des *trésoriers de France* et des *receveurs généraux des finances*, qui faisaient alternativement le service d'une année.

A cette machine si compliquée, la révolution substitua une organisation plus simple, basée sur l'unité de la nation, qu'elle parvint à établir, organisation qui a survécu à tous les changements de gouvernement. On peut dire en effet que si le gouvernement a changé vingt fois en France depuis 1791, l'administration est à peu près restée immuable. La France, divisée administrativement en départements, arrondissements et communes, eut toujours à la tête de chacune de ces divisions un fonctionnaire qui représente le pouvoir central, avec lequel il est en communication constante. Choisi d'abord par l'élection, ce fonctionnaire devint bientôt l'homme du pouvoir central ; pour tempérer cette sorte d'*intromission* de l'autorité dans les affaires locales, on organisa auprès de chacun des fonctionnaires dont nous venons de parler des conseils, d'abord au choix du chef de l'État, puis élus par certains électeurs et par tous maintenant. Ces conseils eurent des pouvoirs plus ou moins étendus, plus ou moins consultatifs ; mais jamais l'administration centrale ne se départit du droit de contrôler, de dissoudre, de réviser. Cependant, pour éviter tout arbitraire, un conseil d'État fut institué près du gouvernement pour juger administrativement les actes des fonctionnaires de tous rangs. A la tête du gouvernement, et par conséquent de l'administration, se trouvent des ministres. Chargés du pouvoir exécutif, ils veillent à l'exécution des lois, en même temps qu'ils administrent l'État chacun dans la partie qui est de son ressort. Tous communiquent directement avec les préfets, placés spécialement sous le pouvoir du ministre de l'intérieur, et en même temps ils font mouvoir tous les rouages de l'administration spéciale dont ils ont la direction. Une cour des comptes examine la gestion financière des employés de toutes les administrations.

L'Assemblée constituante prit soin de séparer les fonctions judiciaires des fonctions administratives, et décid que les juges ne pourraient, à peine de forfaiture, trouble les opérations des corps administratifs ni citer devant eu les administrateurs pour raison de leurs fonctions. Rien d plus sage lorsqu'il s'agit des règlements généraux et de l'action du gouvernement ; mais en est-il de même lorsqu'un particulier se croit lésé par quelque acte d'administration ; et n'est-il pas surprenant qu'on ne puisse en obtenir le redressement que devant l'autorité administrative ? Et en admettant pour les affaires contentieuses un tribunal administratif spécial, ne serait-on pas en droit de demander pour lui les garanties d'indépendance les plus fortes vis-à-vis de l'administration proprement dite ? Z.

ADMINISTRATION MILITAIRE. On a donné ce nom à l'organisation spéciale qui pourvoit à l'entretien du personnel et du matériel d'une armée. L'administration militaire est chargée du service des fonds, de ceux de la solde, des subsistances, du chauffage, de l'habillement, du campement, des remontes, du logement, des marchés, des frais de recrutement, des prisons militaires, des frais de justice militaire, des hôpitaux militaires, des dépenses du matériel de l'artillerie et du génie, et de celles de la direction générale des poudres et salpêtres. Chaque année l'administration établit le budget pour l'année suivante. Le ministre de la guerre, ayant obtenu le crédit législatif, ouvre des crédits ministériels qu'il met à la disposition des intendants militaires pour subvenir aux besoins de l'armée. Il ordonnance par des ordres nommés *ordonnances de payement ;* les intendants ordonnancent par des ordres nommés *mandat de payement ;* un *payeur* dans chaque département est chargé de solder tous les services. — Les détails de l'administration des corps sont confiés à un conseil spécial. Ce conseil dirige l'emploi des fonds destinés à la solde et à l'entretien de la troupe ; il procure aux militaires du corps la perception des prestations de toute espèce qui leur sont dues ; peut passer, avec l'autorisation du ministre, des marchés pour l'achat des effets principaux et accessoires d'habillement, de grand et petit équipement, des abonnements pour les réparations ou dépenses au compte des masses d'entretien ; règle et autorise les dépenses éventuelles, et doit justifier de l'emploi des matières et denrées fournies par l'État. Dans les régiments une commission de trois capitaines est chargée de passer des marchés pour l'achat des effets de linge et de chaussure ; elle subit le contrôle du conseil d'administration. — Les registres de l'administration générale des corps et de la gestion des deniers sont tenus par le trésorier ; les registres de la gestion des matières, par l'officier d'habillement ; ceux relatifs aux réparations d'armes, par l'officier d'armement. — Les registres des compagnies, des escadrons et des batteries sont tenus par les sergents-majors ou maréchaux-des-logis chefs, sous la surveillance immédiate et continuelle des capitaines. Toutes les opérations administratives des corps ainsi que celles des entrepreneurs et des fournisseurs sont soumises au contrôle de l'intendance. Les membres de ce corps sont chargés de la vérification des revues de liquidation, des états, des bordereaux et des comptes, qu'ils adressent chaque trimestre, avec les pièces à l'appui, au ministère de la guerre.

ADMIRAL (Henri l'), né à Auzelot (Puy-de-Dôme), en 1744, tenta, dans la nuit du 22 mai 1794 (22 prairial

an II), d'assassiner Collot-d'Herbois en tirant sur lui deux coups de pistolet, qui ne l'atteignirent pas. Presqu'au même moment, on avait arrêté, au domicile de Robespierre, une jeune fille de vingt ans, Cécile Renauld, qui s'était présentée chez lui pour voir, disait-elle, comment était fait un tyran. On eut soin de présenter cette coïncidence comme le résultat d'une conspiration dirigée contre la république et les représentants du peuple par les agents de Pitt et de Cobourg. En vain L'Admiral affirma qu'il n'avait pas de complices; cinquante-deux victimes périrent en même temps que lui et la fille Renauld, comme fauteurs de la prétendue conspiration. Dans ce nombre, on remarqua un Rohan, un Montmorency, deux ou trois Sombreuil, M. de Sartines, madame de Sainte-Amaranthe, celle que dans les salons on appelait, quelques années auparavant, la *belle* madame de Sainte-Amaranthe, et madame d'Éprémesnil, tous étrangers les uns aux autres. A la lecture de l'acte d'accusation, faite devant le tribunal révolutionnaire par le greffier, et où tous ces malheureux étaient accusés de *complicité* dans la cause, L'Admiral, s'adressant à Fouquier-Tinville, l'accusateur public, s'écria : « Est-ce que vous avez le diable au corps d'accuser tout ce monde-là d'être mes complices? Je ne les ai jamais vus! » Il mourut avec courage, après avoir vu exécuter avant lui ses prétendus cinquante-deux complices. Ce supplice, plus cruel cent fois que la mort, avait duré trente-huit minutes. Ancien domestique du ministre Bertin, puis homme de peine dans les bureaux de la loterie, la révolution avait enlevé à L'Admiral ses ressources et ses moyens d'existence, et lui avait inspiré un vif ressentiment contre les hommes qui, comme Robespierre et Collot-d'Herbois, pouvaient à bon droit passer pour les principaux auteurs des maux que la France souffrait alors. Il paraît, au reste, qu'il avait longtemps hésité dans le choix de sa victime, et que la difficulté de parvenir jusqu'au premier l'engagea à donner la préférence au second.

ADMONITION (du latin *admonitio*, avertissement). En matière ecclésiastique, *admonition* est le synonyme de *monition*, avertissement juridique donné, en certains cas, en vertu de l'autorité épiscopale, avant que l'on procède à l'excommunication. — Dans l'ancien droit français, l'*admonition* était une peine qui consistait à recevoir debout, derrière le barreau, en présence du tribunal assemblé, mais à huis clos, un avertissement, de la part du président, de ne plus commettre le délit ou la faute dont on venait d'être déclaré coupable, et d'agir à l'avenir avec plus de circonspection. Ce genre de punition, moins sévère que le blâme, n'entraînait pas d'idée flétrissante.

ADOLESCENCE (du latin *adolescere*, croître), période de la vie humaine comprise entre l'enfance et l'âge adulte, c'est-à-dire entre l'époque où se manifestent les premiers signes de la puberté et celle où le corps a acquis en hauteur tout son développement, commençant par conséquent, dans nos climats tempérés, à onze ou douze ans chez les jeunes filles, à quatorze ou quinze ans chez les jeunes garçons, et se terminant vers la vingt et unième année environ chez celles-là, et vers la vingt-cinquième chez ceux-ci. C'est ordinairement pendant le cours de cette période que la constitution de l'individu se perfectionne ou se détériore pour toujours : aussi doit-elle attirer toute l'attention du médecin. Le grand air, les distractions fréquentes, les bains, l'abstinence ou l'usage très-modéré des boissons spiritueuses, une nourriture substantielle et en même temps de facile digestion, constituent le régime le plus salutaire à l'adolescence.

ADOLPHE-FRÉDÉRIC, duc de Holstein-Eutin, puis roi de Suède, né en 1710, mort en 1771. Il fut d'abord, depuis 1727, prince-évêque de Lubeck; ensuite, à partir de 1739, administrateur du duché de Holstein-Gottorp. — En 1741, lorsque après la mort d'Ulrique-Éléonore, reine de Suède, le mari de cette princesse, Frédéric de Hesse-Cassel, eut pris les rênes du gouvernement, la diète dut choisir un nouveau successeur au trône, parce que les deux époux n'avaient pas d'enfants. Les partis ne manquèrent pas de s'agiter; mais l'influence de la maison impériale de Russie, à laquelle le duc de Holstein était allié, fit porter sur lui les suffrages. Adolphe-Frédéric fut donc unanimement reconnu pour successeur au trône de Suède, lui et sa descendance mâle, le 3 juillet 1743; et en 1751 il reçut la couronne. Il fit fleurir les arts et les lettres; mais, prince faible, il ne sut pas maintenir l'autorité royale. C'est en effet sous son règne que se formèrent les fameuses factions des *chapeaux* et des *bonnets*. Son fils Gustave III lui succéda.

ADOLPHE DE NASSAU. *Voyez* NASSAU.

ADONAÏ, c'est-à-dire Seigneur, forme du pluriel en hébreu, donnant plus de force à la signification du mot primitif, et qui s'emploie exclusivement en parlant de Dieu. Pour ne pas prononcer le nom de Dieu (*Jéhovah*), les Juifs lisent, partout où il se rencontre, *Adonaï*.

ADONIDE. Genre de la polyandrie polygynie de Linné, et de la famille des renonculacées de Jussieu. Cette plante est peu recherchée par les amateurs. Cependant la délicatesse de ses feuilles, l'élégance, la vivacité et l'éclat de ses fleurs, d'un rouge cramoisi, lui assignent une place dans les parterres. L'espèce la plus commune brille au milieu des céréales avec ses variétés, pendant les beaux jours de l'été et jusque dans l'automne. C'est l'*adonide d'été* et l'*adonide d'automne* de Linné, réunies sous le nom d'*adonide annuelle*. Dans les jardins elle prend le nom de *goutte de sang*. On a pendant longtemps pris l'*adonide du printemps* pour l'*ellébore noir* ou *ellébore* d'Hippocrate. Cette espèce d'adonide croit dans les hautes Alpes, vers la région des neiges, et quelques variétés se trouvent dans nos jardins. Ses fleurs sont d'un jaune pâle un peu verdâtre; ses feuilles sont touffues; sa racine épaisse, noirâtre et fibreuse.

ADONIES. Fêtes en l'honneur d'Adonis, qui se célébraient à Alexandrie, à Athènes, à Byblos et dans d'autres contrées. Elles se composaient essentiellement d'une partie lugubre, consacrée au deuil et aux larmes, portant le nom d'*aphanisme* (disparition) : on y déplorait la mort du dieu; et d'une seconde partie, consacrée aux réjouissances, qui s'appelait *hénèse* (découverte) : on y célébrait le retour et la résurrection d'Adonis. — Ce culte prit naissance en Phénicie, et passa de là en Grèce; les Juifs, enclins à l'idolâtrie, l'adoptèrent aussi.

ADONIQUE (Vers). Il est composé d'un dactyle, d'un spondée ou trochée (*Tērrăĭt ŭrbēm — Nōmĕn ĭ măgŏ?*), et convient par sa marche vive et rapide à des chants joyeux et plaisants. L'emploi de ces vers dans un morceau d'une certaine étendue lui donnerait une uniformité monotone; aussi s'en sert-on rarement sans le mêler à d'autres vers. Il est principalement usité pour terminer la strophe saphique. — On croit que son nom lui vient des Adonies, où l'on faisait usage de ce rhythme.

ADONIS, fils de Myrrha, qui l'eut de son propre père Cinyras. Il fut élevé par les Dryades, nymphes des bois, et sa beauté devint si ravissante que Vénus le choisit pour son favori. La déesse, dans sa tendre sollicitude, accompagnait le jeune chasseur à travers les bois, lui montrant les dangers auxquels il s'exposait. Adonis, méprisant ses avertissements, n'en poursuivait qu'avec une passion toujours plus ardente les bêtes féroces, et les tuait à coups de flèches ou de massue. Mais ayant un jour manqué un sanglier, celui-ci se jeta sur lui et le blessa mortellement. Bien que la déesse eût presque aussitôt appris ce malheur, bien que, pour courir au secours du bel Adonis, elle n'eût pas craint d'ensanglanter ses pieds délicats aux épines des rosiers, dont les fleurs, jadis blanches, devinrent dès lors de la couleur de son sang, elle le trouva étendu sans vie sur l'herbe. Pour adoucir ses regrets, elle ne put que le changer en anémone, fleur qui dure si peu, et obtenir de Jupiter que, partageant la jouissance du jeune homme entre elle et Proserpine, il lui per-

mettrait de passer six mois de l'année dans l'Enfer, et les six autres dans l'Olympe.

ADOPTANTS, hérétiques qui prétendaient que comme Dieu Jésus-Christ était de sa nature fils de Dieu, mais que comme homme il ne l'était que par adoption au moyen du baptême et de la résurrection, voies par lesquelles Dieu dans sa grâce adopte aussi d'autres hommes pour fils. Ils trouvaient inconvenant d'appeler un être humain *fils de Dieu* dans la stricte acception de ce terme. Élipandus, archevêque de Tolède, et Félix, évêque d'Urgel, en Espagne, introduisirent cette hérésie en 783, et lui firent de nombreux partisans tant en France qu'en Espagne. Charlemagne, dans un synode tenu à Ratisbonne, fit condamner cette hérésie et déposer Félix, son vassal. Ce jugement fut répété à Francfort-sur-le-Mein en 794, à Rome et à Aix-la-Chapelle en 799, par suite de l'obstination de Félix, qui, après deux rétractations successives, persista dans son hérésie; on y ajouta même une clause additionnelle qui condamnait l'hérésiarque à rester jusqu'à sa mort (qui arriva en 818) sous la surveillance de l'évêque de Lyon. Quand Élipandus mourut, cette discussion tomba dans l'oubli.

ADOPTION (du latin *ad*, et *optare*, choisir). L'adoption est un contrat qui, sanctionné par l'autorité judiciaire, crée des rapports de paternité et de filiation entre des personnes qui n'étaient point unies par les doubles liens de la parenté naturelle et civile. Une loi du 18 janvier 1792 avait décrété l'adoption, mais sans l'organiser; divers actes législatifs avaient appliqué ce principe au nom de la nation dans des occasions solennelles. Le Code civil admit cette institution après une longue discussion, à laquelle le premier consul prit la principale part. Aux termes du Code Napoléon, l'adoption est un contrat qui ne peut être passé qu'entre majeurs. L'adoptant doit être âgé de plus de cinquante ans, et sans enfants légitimes; car celui qui a déjà des enfants, ou qui est encore dans un âge qui lui permet d'en espérer, n'a pas besoin d'adopter ceux d'autrui; et il doit avoir au moins quinze ans de plus que l'adopté, parce que l'effet du contrat est d'établir entre eux les relations de père à fils. Le législateur veut, en outre, que le contrat ait été motivé par six années de soins donnés par l'adoptant à l'adopté pendant sa minorité. — L'adopté n'est soumis à aucune autre condition que celle de rapporter le consentement de ses père et mère, s'il n'a point vingt-cinq ans; et s'il a dépassé cet âge, il ne doit pas procéder à un acte qui opère pour lui un changement d'état sans avoir requis leur conseil. — Cependant, si l'adoption est rémunératoire, si elle est fondée sur la reconnaissance d'un service rendu dans le péril le plus imminent, lorsque l'adopté a sauvé la vie à l'adoptant, soit dans un combat, soit en le retirant des flammes ou des flots, il suffit alors que l'adoptant soit majeur sans enfants et plus âgé que l'adopté. Si l'adoptant est marié, l'adoption ne peut avoir lieu, dans aucun cas, sans le consentement du second époux, qui a le droit d'intervenir au contrat, encore bien qu'il ne soit pas permis à plusieurs d'adopter la même personne; mais il s'agit ici de deux époux constituant une même famille. Les tribunaux sont appelés à vérifier si les conditions exigées se trouvent remplies, et à rechercher s'il n'existe aucune cause d'honnêteté publique qui défende l'adoption. Le cas échéant, comme alors ils ne rendent pas la justice, il leur est interdit de motiver leur décision; toutefois cette décision ne suffit pas pour conférer l'adoption, qui n'est complète que par l'inscription faite sur les registres de l'état civil. Il est un cas où l'adoption peut être conférée par testament, à la suite de la tutelle officieuse. — Par l'adoption, l'adopté acquiert à l'égard de l'adoptant tous les droits d'un enfant légitime, dont il prend le nom; mais il n'entre pas pour cela dans la famille de l'adoptant, et les liens qui l'attachaient à sa propre famille ne sont pas rompus. Ainsi, l'adopté hérite de l'adoptant, mais non pas des parents de l'adoptant. C'est un point de controverse de savoir si on peut adopter son enfant naturel légalement reconnu; la cour de cassation elle-même n'a pas de jurisprudence bien établie à cet égard.

L'adoption remonte aux temps les plus reculés : la fille de Pharaon adopta Moïse sauvé des eaux. L'adoption existait à Sparte, à Athènes. Chez les Romains surtout, l'adoption était organisée d'une façon toute particulière.

Il y avait deux espèces d'adoption : l'adoption *proprement dite*, qui faisait passer un fils de famille de la puissance d'un père sous celle d'un autre; et l'*adrogation*, par laquelle un père de famille se soumettait à la puissance d'un autre. L'adoption proprement dite s'opérait par la vente solennelle, appelée *mancipation*, que suivait la *cession en justice*. La mancipation, qui devait être répétée trois fois pour un enfant mâle du premier degré, le libérait de la puissance paternelle, mais ne lui attribuait pas la qualité de fils de famille de l'acheteur; c'était la cession en justice qui avait ce résultat. Justinien abrogea ces formalités surannées, et l'adoption s'opéra par la simple déclaration du père naturel faite devant le magistrat compétent, en présence et sans contradiction de l'adoptant et de l'adopté. Quant à l'adrogation, elle s'opérait autrefois par une loi que remplaça plus tard un rescrit du prince. Elle faisait entrer sous la puissance de l'adrogeant, non-seulement l'adrogé, mais encore tous ses enfants légitimes ou adoptés, qu'il avait en sa puissance, ainsi que ses biens. Dans l'ancien droit, les femmes et les impubères, qui ont toujours pu être adoptés, ne pouvaient pas être adrogés; mais Antonin le Pieux l'avait permis pour les impubères, avec des règles toutes particulières. Justinien le permit également pour les femmes. Il devait exister entre l'adoptant et l'adopté une différence de puberté pleine, dix-huit ans pour un fils, trente-six ans pour un petit-fils; car on pouvait adopter à titre de fils ou de petit-fils, qu'on eût ou qu'on n'eût pas d'enfants. Dans l'ancien droit les femmes ne pouvaient pas adopter; mais on le leur permit ultérieurement.

ADOPTION MILITAIRE. Chez les anciens Scandinaves, lorsque deux guerriers s'étaient liés d'amitié et d'estime, ils creusaient en terre un trou avec le fer de leur lance, y répandaient de leur sang, qu'ils mêlaient à la terre fraîchement remuée; puis ils s'embrassaient, et plaçaient sur le trou une pierre qui portait leurs chiffres entrelacés. Cette adoption réciproque s'appelait *association du sang*. Elle liait non-seulement un guerrier à un autre pour la vie, mais associait encore sa famille et jusqu'à ses amis à la fortune du survivant. — Cette institution a été l'un des principaux éléments de la force militaire de ces peuples. — On retrouve l'adoption militaire chez les Grecs des premiers siècles de l'ère vulgaire et dans la chevalerie du moyen âge, sous le nom de *fraternité d'armes*.

ADORATION. La faculté d'adorer constitue le premier caractère distinctif de notre espèce, et est en même temps l'acte le plus sublime auquel puisse s'élever l'intelligence humaine. A elle seule en appartient le pouvoir; car la plupart des voyageurs se sont mépris quand, sur le rapport d'Ælien et de Strabon, ne se bornant pas à accorder presque des vertus à l'éléphant, ils ont prétendu qu'il adorait le soleil levant. On est revenu de ces exagérations. Il est tel animal sur la terre, même à côté de nous, dont les qualités instinctives ou perspicaces sont beaucoup supérieures à celles de cet énorme quadrupède. Le chien et le cheval nous sont soumis; mais chez eux la soumission n'est pas de l'adoration. Êtres faibles et périssables, sujets que nous sommes à une foule d'infirmités, il n'y a rien qui, d'homme à homme, justifie l'adoration. Si l'Écriture, dans la Vulgate, use de cette locution en nous racontant comment la timide Ruth se prosterna devant Booz, l'un des anciens de Juda, et Abigaïl devant David, irrité de l'ingratitude de son mari, elle n'entend que nous rendre présents des actes de profonde vénération, peut-être mêlée de crainte. Autrement elle serait infidèle au commandement inscrit en tête du Décalogue, ce qui ne se peut pas.

Plus d'un tyran, plus d'un empereur romain, après s'être fait dresser des statues et des temples, après y avoir même institué des colléges de pontifes, ont imposé l'adoration de leur personne à des nations entières. C'était à la fois une grande audace de l'orgueil en délire, et la honte des peuples qui s'y soumettaient; honte dont Vespasien avait le sentiment, lorsqu'au moment d'exhaler son dernier souffle, il disait avec une ironie amère : « Je sens que je vais devenir dieu. »

Oui, l'adoration n'est due qu'à Dieu. En s'abaissant vers l'homme elle se dégrade, en s'élevant vers la Divinité elle s'ennoblit. Les martyrs chrétiens ont scellé cette vérité de leur sang. Mais combien de fois ce sentiment ne s'est-il pas égaré, lorsqu'il s'est attaché aux œuvres d'une nature variable dans ses évolutions, au lieu de remonter à son auteur! Notre devoir est de définir ici l'adoration, telle que la raison humaine en a adopté les formes et réglé l'usage depuis qu'il a plu à l'arbitre des mondes de placer des créatures intelligentes sur notre terre.

L'adoration implique un double sentiment, mais dans des proportions diverses, de respect et d'amour. Le respect, auquel s'adjoint une sorte de crainte, naît de l'idée d'un grand pouvoir dans la dépendance duquel on se place; l'amour, mêlé d'espérance, veut s'attacher à quelque chose de bon et de fort; car, même au milieu de ses plus grandes prospérités, l'homme aura toujours le sentiment de sa faiblesse. C'est un Alexandre atteint d'une fluxion de poitrine la veille ou le lendemain d'une victoire. Aussi combien n'est-il pas misérable de voir le jeune vainqueur de Darius s'aventurer avec son armée dans les déserts de la Libye pour se faire proclamer, par l'oracle de Jupiter-Ammon, comme fils de ce dieu! N'était-ce pas mendier l'*adoration* à la faveur d'un mensonge?

Ce besoin de notre nature s'est en effet plus d'une fois égaré. L'établissement du polythéisme ancien, et, aujourd'hui, du panthéisme allemand, encore plus dangereux, pourrait remonter à une pareille origine. Dans sa gratitude l'homme versa sur ce qui l'entourait une portion de la douce émotion qui débordait de son cœur, et le bienfait fit oublier la source dont il émanait. Heureux de rencontrer dans sa fatigue le toit hospitalier d'un chêne, le voyageur en s'éloignant renferma sous l'écorce une dryade chargée de l'entretien de cet ombrage. Enrichi par le ruisseau qui abreuvait sa prairie, le villageois crut voir à travers les roseaux une nymphe épancher son urne bienfaisante. Le sauvage lui-même attache aux meubles utiles des esprits amis de celui qui les possède. Tant nous sentons la nécessité de faire intervenir une puissance surnaturelle dans les accidents dont se compose la vie humaine!

On a dit que la crainte a fait les premiers dieux : il y a là certainement quelque chose de vrai, mais non dans un sens absolu. Le culte des deux principes a été assez nouvellement rencontré chez les insulaires de l'Océanie, découverte par le navigateur Wallis, qui lui a donné son nom. Partout où la révélation n'avait pas parlé, il était présumable que l'homme se croirait dominé par un bras invisible, au milieu des grandes circonstances où sa vie était menacée. Les fléaux imprévus qui fondent sur une contrée, les contagions, le bruit solennel et imposant du tonnerre, et les signes précurseurs des tempêtes, conduisirent à chercher des moteurs dans une sphère plus élevée que la nôtre; car on sentait bien que la nature était soumise à des lois qu'elle ne s'était pas données; on reconnaissait même son état de dépendance, manifesté jusque par les aberrations d'un ordre général et primitif. Guidées d'abord par un avis plus qu'instinctif, bientôt égarées par les surprises d'une raison qui prétendait se rendre compte de tout sans moyens d'y parvenir, les premières réunions des hommes ont pu sacrifier sur deux autels. Arimane et Oromaze ont eu leurs fêtes, tour à tour terribles et joyeuses. Plus tard, la société ne se sera pas moins effrayée de ses propres vices que des plus redoutables phénomènes; il aura fallu apaiser Teutatès; la peur et les furies vengeresses auront eu un culte, et le temple de Mars sanguinaire se sera élevé à Rome auprès de celui de la Paix et de la Concorde.

Ainsi, de deux impressions diverses sont sorties deux adorations qu'un sentiment mieux éclairé a ramenées à une seule. Cependant ces fables, plus ou moins ingénieuses, seront à la fois un objet de pitié et de respect pour le philosophe, puisque si d'une part elles nous affligent par le triste spectacle de la faiblesse humaine abandonnée à elle-même, de l'autre elles s'offrent à nos yeux comme autant de témoignages irrécusables d'une *adoration* permanente sur la terre, et qui n'attendait, pour se régulariser, qu'une meilleure direction.

Il n'en est pas moins apparent que dans les anciens âges les hommes dont le génie a brillé d'une vive lumière entre leurs semblables, loin de partager l'erreur commune, conservèrent, à l'instar du feu sacré de Vesta, la pensée du *Dieu unique*, pour laquelle mourut Socrate. Certainement Homère, qui a peint à si grands traits la sagesse, la puissance et la justice du chef de son Olympe, n'a pas cru à cette foule de divinités colériques, jalouses et incestueuses, dont il fut probablement le père. Tandis que l'Aurore, fraîche et vermeille, laissait tomber ses fleurs devant le berger matinal du mont Hymette et que le paysan de la Calabre plaçait la foudre dans la main de Jupiter irrité, Platon rendait grâce à cette Providence qui chaque matin replaçait les campagnes de l'Attique sous les rayons d'un beau soleil, et Cicéron, par de belles pages, honorait à Tusculum quelques-uns des attributs de l'Éternel. Plus tard, Sénèque écrivait ses admirables lettres à Lucilius, lettres où non-seulement la haute sagesse du Tout-Puissant a trouvé plus d'une fois un noble interprète, mais où sont encore pressentis quelques-uns des secrets de la nature destinés à être découverts après dix-huit siècles d'études et de tâtonnements.

Ainsi, pareille à ces flambeaux que l'on se passait de main en main dans les fêtes d'Éleusis, l'*adoration* d'un pouvoir suprême, conservateur et providentiel, a traversé les âges et est arrivée jusqu'à nous, maintenue par les méditations des philosophes, les travaux des artistes, les chants des poëtes, et, à quelques exceptions près (qu'il faudrait encore soumettre à une saine critique), par la profession de foi de tous les honnêtes gens de toutes les conditions sociales et de toutes les contrées de ce globe terrestre.

En s'enfonçant dans l'antiquité la plus reculée, on trouvera bien des erreurs auxquelles nous en avons substitué quelques autres, mais peu d'irréligion absolue. On serait tenté de dire que, trop rapprochés de leur point de départ, les hommes n'étaient pas encore assez hardis pour élever des doutes sur leur propre origine. Serait-ce plutôt qu'il était réservé aux passions de défigurer, au fond des cœurs, l'image de la Divinité, avant de songer à l'anéantir? Quoi qu'il en soit, il n'est pas d'époque dans les annales des peuples où il n'ait existé presque autant de temples que de hameaux sur la terre. Lisez Pausanias : il vous montrera la Grèce couverte d'édifices religieux. Sous des formes, sous des dénominations différentes, la Divinité y était partout adorée. La timide innocence, qui abaisse timidement ses paupières sur l'orbe d'un œil d'azur, et le génie, qui, dans sa contemplation, tient sa vue ferme et arrêtée vers le ciel, lui apportaient également leur hommage. Où la simple paysanne de Samos déposait, dans sa gratitude, une corbeille de fruits, Pythagore, le plus religieux des hommes, offrait un taurobole.

Certes, c'est quelque chose que cette chaîne d'adoration arrivée de si loin jusqu'à nous, et qui, dans des temps modernes, a compté, comme des anneaux encore plus brillants, des Clarke, des Leibnitz, des Bossuet, des Fénelon, qui n'étaient pas non plus de trop faibles esprits; et ne faut-il pas

leur ajouter le brillant analyste de la lumière, le profond historien des mondes voyageurs dans l'immense espace, enfin le grand Newton, qui, lorsque le nom de Dieu était prononcé par lui ou venait à frapper ses oreilles, se découvrait la tête en signe de respect? C'était là aussi un genre d'*adoration*, un véritable hommage rendu à une providence, et nous plaindrions le peuple chez lequel de pareils actes ne seraient accueillis que par un murmure ironique.

Nous craignons plus, en effet, l'athéisme que la superstition. C'était un adage reçu chez les anciens : qu'*il ne faut pas naviguer avec les impies*. La superstition peut conduire à de grands crimes, nous en convenons; l'histoire en offre de déplorables exemples; mais, après tout, comme direction détournée d'un sentiment vrai, elle n'est que la maladie des sociétés, tandis que l'athéisme en serait la mort. Aussi nous sommes surpris que le chancelier Bacon, qui dans la seule croyance en Dieu a vu le fondement du système de la science, ait préféré la négation des idées religieuses à leur aberration. Le superstitieux tremblera au moins devant quelque chose, on aura prise sur lui en dehors de son intérêt du moment; l'athée, au contraire, que redoutera-t-il, s'il peut ranger la force de son côté, ou s'envelopper de ténèbres? Je serais un sot de confier à cet homme ma femme, ma fille, ou le soin de ma fortune; il serait un sot lui-même s'il n'abusait de ma confiance, après avoir pris ses sûretés, fussent-elles attentatoires à ma vie. Sa convoitise secrète ne m'a-t-elle pas tué déjà dans ce que j'ai de plus cher? Adorez le bœuf Apis, si vous le voulez; mais adorez un être quelconque qui me réponde de vous! Dieu n'est pas si difficile à trouver, pour qu'avec un peu de réflexion votre hommage n'aille jusqu'à lui.

Une analyse psychologique démêlerait encore dans l'*adoration* un état de l'âme qui, franchissant les limites où l'arrêtent trop souvent des entraves importunes, chercherait à remonter vers une perfection dont elle a le sentiment, et vers laquelle, même à son insu, elle essaye sans cesse de graviter. Cet effort lui coûte peu, parce qu'il est dans sa nature. S'il ne répondait à des besoins dont elle n'a pas encore tout le secret, s'il n'attestait une sorte de droit sur un avenir inconnu, mais implicitement promis, elle ne s'y porterait pas au mépris des obstacles qui l'environnent; elle a entendu la voix du divin maître qui l'appelle, quand toutes les apparences la repoussent. Tout absorbée qu'elle est, elle sent qu'elle marche au but; elle frissonne de crainte devant la majesté suprême, mais elle se confie, elle baisse ses paupières vers la terre; mais, dans son immobilité silencieuse et sous le voile dont elle s'enveloppe, elle contemple ce qu'il y a de plus grand dans les cieux. Son effroi devient de l'amour : en *adorant*, elle est déjà heureuse, car elle espère; déjà elle s'est identifiée avec une bonté suprême, et l'anéantissement dans lequel elle se plonge, et auquel elle s'est soumise sans regret, devient pour elle le prélude d'une fusion dans le sein de son Créateur. KÉRATRY.

ADORATION PERPETUELLE, terme ascétique qui désigne la dévotion singulière de quelques congrégations de femmes, laquelle consiste à adresser, soit au saint-sacrement, soit au sacré-cœur de Jésus, des prières non interrompues récitées à tour de rôle par chaque membre de la congrégation. Ces pratiques sont regrettables, car elles semblent tenir de la superstition, et sont bien éloignées de l'esprit de l'Évangile. L'Écriture n'a-t-elle pas dit : « Quand vous priez, n'usez pas de vaines redites comme les païens, car ils croient qu'ils seront exaucés quand ils auront beaucoup parlé. Ne les imitez point; car votre Père sait ce dont vous avez besoin avant que vous le lui demandiez. »

ADORNO, famille plébéienne de Gênes, du parti gibelin, qui lutta pendant près de deux siècles contre la famille Fulgoso, et qui a fourni plusieurs doges à son pays. *Voyez* GÊNES.

ADOS. On appelle ainsi en horticulture une disposition particulière donnée à un terrain, en l'inclinant de manière qu'il reçoive les rayons solaires le moins obliquement possible, vers le levant ou le midi, et en l'*adossant* à une muraille ou à un abri fait avec des paillassons. C'est un moyen employé surtout pour obtenir des primeurs. En cela les jardiniers ne font qu'imiter la nature; car c'est sur des pentes abritées du nord que naissent et croissent tout naturellement les plantes pour lesquelles la chaleur est une condition principale d'existence.

ADOUCISSANTS. Ces médicaments ne forment plus aujourd'hui une classe spéciale dans les traités de matière médicale. Ils font partie des émollients. On leur supposait le pouvoir de modérer la chaleur interne et de corriger certaines âcretés des humeurs. Les substances mucilagineuses, celles surtout qui contiennent un principe mucoso-sucré, ou même seulement du sucre, sont particulièrement adoucissantes : les fleurs de guimauve, de violette, de tussilage, les dattes, les jujubes, les raisins, les laits de vache et de chèvre, etc. Les huiles d'amandes douces, d'olives, etc., sont des adoucissants externes.

ADOULIS, l'ancienne *Adulé*, point de la côte d'Abyssinie sur la mer Rouge, près duquel le capitaine Russel a obtenu en 1860 une cession de territoire pour la France, avec le protectorat de la côte au sud jusqu'au voisinage du détroit de Bab-el-Mandeb.

ADOUR, fleuve de France, prend sa source dans les Pyrénées au Tourmalet, baigne Campan, Bagnères de Bigorre, Tarbes, Aire, Saint-Sever, où il commence à être navigable, Dax et Bayonne, et se jette dans l'Atlantique un peu au-dessous de cette dernière ville. Ses principaux affluents sont l'Arros, la Midouze, le gave de Pau et la Nive. L'Adour a un cours de 280 kil. C'est l'*Atur* des Romains.

ADOWA, capitale du Tigré, en Abyssinie, à 233 kil. nord-ouest de Gondar, est situé sur le versant d'une montagne et arrosé par un des affluents du Nil. Sa population s'élève de 8 à 10.000 âmes. On y fait un commerce de transit qui consiste en poudre d'or, en ivoire et surtout en esclaves, et on y fabrique des étoffes de coton ainsi que des ustensiles de fer.

AD PATRES. C'est une locution latine qui signifie littéralement *vers ses pères*. On l'emploie en français dans quelques phrases familières. Aller *ad patres*, c'est mourir.

ADRAGANT (Gomme), suc gommeux très-épais, fourni par divers arbustes de l'Orient appartenant aux *astragales*. Ce produit apparaît sous forme de lanières ou de fils minces, contournés et vermiculés, blancs ou roussâtres, et opaques. La gomme adragant nous arrive en caisses de 120 à 130 kilogrammes. Ce mot *adragant* est dérivé du nom grec d'une espèce d'*astragale*, fort commune aux environs de Marseille, la *tragaganthe*, formé de τράγος, bouc, et de ἄκανθα, épine, parce que cet animal aime à la brouter. D'une saveur douce et mucilagineuse, la gomme adragant est insoluble dans l'alcool, soluble en partie dans l'eau froide et en totalité dans l'eau bouillante. Dans l'eau elle se gonfle beaucoup, et forme un mucilage visqueux et épais. Les pharmaciens et les confiseurs l'emploient pour faire les diverses pâtes et tablettes, le nougat blanc, etc. On s'en sert aussi pour donner de l'apprêt à diverses étoffes; enfin elle entre dans la composition des tablettes de couleurs destinées à peindre la miniature et l'aquarelle.

ADRASTE, roi d'Argos, fils de Talaüs et d'Eurynome. Pour obéir à l'oracle qui lui ordonnait de donner ses deux filles, Argia et Déiphyle, à un lion et à un sanglier, il offrit l'une à Polynice, banni de Thèbes par son frère Étéocle, qui vint à lui enveloppé dans une peau de lion, et l'autre à Tydée, qui se présenta à ses regards vêtu d'une peau de sanglier. Pour soutenir les droits de son gendre, il marcha contre Thèbes avec une armée qu'avaient réunie six princes grecs ses alliés. Cette guerre est célèbre sous le

nom de *guerre des Sept Chefs*. Tous ces princes y périrent, à l'exception d'Adraste, qui se réfugia à Athènes avec un petit nombre des siens, et, par le secours de Thésée, retourna dans ses États. Dix ans après, Adraste forma une nouvelle armée, commandée par les fils des princes qui avaient péri dans la première, connus sous le nom d'*Épigones* (descendants); mais Adraste perdit dans le combat son fils Égialée, et en mourut de douleur. Son cheval Arion, fruit des amours de Neptune et de Cérès, qui s'étaient métamorphosés l'un en étalon, l'autre en cavale, avait le don de la parole, et prédisait l'avenir.

ADRASTÉE, surnom de Némésis. *Voyez* ce nom.

AD REM. Voici encore une locution latine que l'usage a fait naturaliser dans le langage parlé comme dans le langage écrit. C'est que cette expression adverbiale est un excellent et rapide synonyme des mots *convenablement, catégoriquement*. Elle s'applique très-bien à tout orateur ou écrivain qui ne craint pas d'embrasser une question dans son ensemble, de pénétrer jusque dans ses entrailles (*in visceribus rei*), et d'en arracher tout ce qu'il importe de connaître. On dit alors d'un tel orateur ou d'un tel écrivain qu'il parle, qu'il écrit *ad rem*. On sent qu'il ne saurait en être de même de ces bourdonnants discoureurs qui parlent toujours pour ne rien dire, qui s'étudient à polir académiquement de pompeuses et insignifiantes périodes, et restent toujours en dehors de la question. De par le bon sens, il est défendu à ces gens-là de dire jamais qu'ils parlent ou qu'ils écrivent *ad rem*. CHAMPAGNAC.

ADRESSE. Dans la langue politique, on entend par ce mot une lettre de respect, de félicitation, d'adhésion ou de demande, adressée au souverain par un corps politique, ou par une réunion de citoyens. L'usage des adresses est originaire d'Angleterre, où le parlement est dans l'habitude de répondre par une adresse au discours d'ouverture ou de clôture de la session que prononce le souverain. Cet usage a passé dans les mœurs politiques de la plupart des États constitutionnels. En France, on sait quelle importance prit la discussion de l'adresse sous la monarchie constitutionnelle, et notamment dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Le république de 1848 avait aboli les adresses; aucune réponse n'était faite au manifeste du président. L'empire ne les a rétablies, pour le sénat et le corps législatif, que par le décret du 24 novembre 1860; mais elles doivent se borner à l'émission de vœux, ces corps n'ayant aucune action sur les ministres. A la fin du régime parlementaire, la discussion de l'adresse, à la chambre des députés, était devenue une lutte oratoire animée, qui remplissait les premiers mois de la session, au détriment de la discussion du budget, repoussée à la fin de la session. Aucune discussion n'était d'ailleurs entamée que l'adresse ne fût votée; car jusque alors les ministres n'étaient pas certains de garder leurs portefeuilles. Dans cette discussion de l'adresse, les ministres en expectative attaquaient les ministres titulaires sur tous les points : affaires intérieures, affaires étrangères, toutes les questions étaient passées en revue, et le ministère avait à défendre sa politique entière. Aussi, une fois l'adresse votée, l'intérêt de la session allait languissant; le ministère était sûr de sa majorité, il ne pouvait plus y avoir que des escarmouches; la grande bataille était gagnée. Ainsi que le disait M. Odilon Barrot dans la première édition de notre ouvrage, « ce droit des chambres d'exprimer leurs vœux dans une adresse à la couronne était d'autant plus redoutable qu'il était moins limité dans son objet; ce n'était pas sur telle ou telle loi, telle ou telle mesure spéciale du gouvernement, que les chambres avaient le droit de faire porter leurs adresses à la couronne, c'était sur tous les objets quelconques qui pouvaient intéresser le pays, sur la marche générale du gouvernement comme sur ses actes spéciaux, sur le personnel de ses agents comme sur leurs mesures, sur les griefs du présent comme sur les appréhensions de l'avenir. Aussi pouvait-on dire avec raison que l'adresse était la plus haute comme la dernière et la plus décisive expression du pouvoir parlementaire, l'*ultimatum* en quelque sorte de la représentation nationale. »

L'adresse des deux cent vingt-un au roi Charles X, votée en 1830 par la chambre des députés de France, et ainsi appelée du nombre qui formait la majorité dont elle formulait l'opinion, est sans contredit l'une des plus mémorables qu'aient encore offertes les annales parlementaires des nations constitutionnelles, en raison des événements extraordinaires qu'elle a amenés en France (*voyez* Révolution de Juillet). La révolution de Février fut aussi le résultat d'une discussion de l'adresse. Le roi avait qualifié dans son discours de *passions aveugles ou ennemies* l'agitation produite par les banquets. La chambre avait adopté cette expression; mais l'opposition avait porté le défi d'empêcher les banquets, et des députés de toutes les nuances avaient accepté l'invitation de se trouver au banquet du douzième arrondissement. Le ministère avait relevé ce défi dans la discussion de l'adresse, et il voulait saisir le pouvoir judiciaire de la question de légalité. Les événements en décidèrent autrement. C'est encore dans une discussion d'adresse que la chambre des députés introduisit des expressions flétrissantes pour ceux de ses membres qui avaient fait le voyage de Belgrave-Square. Par un autre vote elle empêcha une fois ce gouvernement de ratifier un traité conclu avec l'Angleterre à propos de la traite des nègres, et qui consacrait le droit de visite. Ce fut encore une discussion de l'adresse qui interdit l'expédition projetée contre Madagascar.

En Angleterre, l'adresse des chambres excite à un moins haut degré l'intérêt public, parce qu'elle y a en effet moins d'importance. Tout membre a le droit de proposer directement, à la chambre dont il fait partie, une adresse à la couronne. Lorsqu'il s'agit de répondre au discours d'ouverture du parlement, le projet de réponse est immédiatement proposé par un membre de la majorité, et ce projet n'est le plus ordinairement qu'une paraphrase du discours lui-même. L'opposition a le droit de proposer un autre projet d'adresse, mais elle use rarement de ce droit, et elle en use d'autant plus rarement qu'elle est plus libre dans le cours de la session, sans aucune entrave ni restriction, de proposer une *adresse* spéciale à la couronne. — En outre, et comme en Angleterre les mœurs politiques sont assez avancées pour qu'il paraisse non-seulement très-licite, mais très-naturel, lorsqu'un ministre n'a plus dans les chambres une majorité assez forte et assez sympathique pour faire avec fermeté et loyauté les affaires du pays, de formuler nettement et directement le vœu de son renvoi dans une adresse spéciale, tout moyen détourné d'arriver au même résultat paraîtrait puéril et peu digne du parlement. Aussi en Angleterre ne voit-on pas, comme on l'a vu longtemps chez nous, de ces débats prolongés sur un mot, sur une phrase souvent équivoque de l'adresse, débats qui n'étaient si acharnés que parce qu'ils *couvraient* une question ministérielle que nos mœurs ne permettaient pas de poser directement.

Quant aux adresses de félicitation, d'adhésion, etc., émanant des autorités constituées d'un pays, il y a longtemps qu'elles ont perdu toute importance politique. Pour que ces documents servissent réellement à constater l'état de l'opinion publique, il faudrait qu'ils fussent délibérés et votés par des hommes autres que ceux auxquels les gouvernements confient précisément une part dans l'exercice de leur autorité. Émanant, au contraire, d'assemblées représentant véritablement les intérêts des localités, les adresses seraient d'une incontestable utilité pour faire connaître la vérité aux gouvernements. Sous ce rapport, il semble qu'on ne saurait trop recommander l'imitation de l'usage qui existe depuis un temps immémorial en Angleterre, et qui permet à plu-

sieurs centaines de milliers de citoyens de se réunir à jour fixe dans un lieu donné, à l'effet de délibérer soit sur la situation des affaires du pays, soit sur les griefs particuliers que les localités lésées dans leurs intérêts peuvent avoir à faire connaître au souverain ou à la législature. Ces vastes réunions d'hommes, dans lesquelles des orateurs populaires exposent dans un langage ferme et incisif, tantôt les grands principes du droit politique, tantôt les erreurs des gouvernants, peuvent d'ailleurs, dans une machine constitutionnelle, être considérées comme autant de soupapes de sûreté par lesquelles s'échappe le trop-plein du mécontentement populaire. Les peuples, comme les enfants, demandent moins qu'on les soulage qu'on ne paraisse écouter leurs doléances.

ADRESSE DES 221. Quand l'heure fatale des empires a sonné, il faut qu'ils tombent. Leurs précautions leur sont un piége, et leur résistance ne fait que hâter leur chute. Pour gouverner dans la tempête qui s'éleva sur la fin du règne de Charles X, il eût fallu prendre un timonier aussi ferme qu'habile, et ce fut un pilote ignorant et faible qu'on choisit. La révolution de 1830 date chronologiquement de juillet, mais elle était déjà renfermée dans l'adresse des deux cent vingt et un. Sous les emblèmes les plus respectueux, sous une phraséologie qui poussait la servilité jusqu'à l'emphase et qui se prosternait à terre, il était facile d'entendre les grondements sourds de l'opposition, et de lire le fond de ses pensées. Elles étaient sombres et menaçantes. Les derniers prestiges du droit divin s'évanouissaient, et la souveraineté nationale apparaissait dans le lointain. C'est dans ce sens qu'il faut lire, qu'il faut étudier le prophétique avertissement connu sous le nom d'*Adresse des deux cent vingt et un*, qui restera comme le monument le plus remarquable peut-être des révolutions parlementaires.

On se tromperait si l'on croyait que les deux cent vingt et un députés de la coalition ont tous voté la fameuse adresse par les mêmes motifs. — Les hommes de la gauche votèrent par haine contre M. de Polignac, de même que MM. de Conny, de Laboulaye et de Formont eussent voté par haine contre MM. de Lafayette, Bavoux et B. Constant, si ces derniers eussent été ministres. C'est là, au surplus, l'histoire de tous les partis et de tous les temps : il y a dans toutes les assemblées politiques une invincible répugnance qui naît de l'incompatibilité radicale des doctrines ; et qui ne sait que de la haine des doctrines on passe facilement à la haine des personnes ? — Pour les députés de la gauche, M. de Polignac était l'incarnation de la contre-révolution ; c'était la restauration d'une aristocratie hébétée ; c'était l'ancien régime avec ses tourelles, ses créneaux, son vasselage et sa féodalité ; c'était la censure ; c'était le renversement violent de la charte. — Les hommes du centre gauche n'avaient pas contre la personne même de M. de Polignac un si âpre ressentiment ; j'écoutais leurs entretiens. Ils se disaient entre eux : On ne peut nier que ce soit un homme courtois, affable et de manières chevaleresques et polies. Sa fidélité au roi a eu quelque chose d'héroïque et d'admirable. Il ne peut pas avoir vécu si longtemps en Angleterre sans y avoir modifié l'absolutisme primitif de ses idées, et le spectacle d'une nation heureuse et libre n'a pas dû être sans influence sur son âme. Nous croyons qu'il ne manque pas d'une certaine modération naturelle, et que les coups d'État ne surgiraient pas de ses propres inspirations. Enfin, à tout prendre, il vaut bien, il vaut mieux que tant de ministres, caméléons politiques, qui ne se sont parés de beaux semblants de constitutionnalité que pour capter nos suffrages, se couvrir d'honneurs et d'or, et trahir la cause sacrée de la patrie. — Mais M. de Polignac est faible parce qu'il est médiocre ; il n'a pas de volonté à lui, pas de système arrêté. Il est le jouet d'une faction perverse, qui consent que tout périsse ensuite, peuple et monarchie, pourvu d'abord qu'elle règne. Il a planté son drapeau dans l'extrême droite, avec laquelle tout homme raisonnable et ami de son pays reconnaît qu'il est impossible de marcher. Il s'est mis à la tête d'un ministère que tout annonce n'avoir été créé que pour empêcher l'établissement de l'organisation municipale et départementale, et pour nous ravir les deux lois de la presse et des élections. En votant l'adresse, nous remplirons notre devoir de loyaux députés ; nous reproduirons le vœu de nos départements ; nous dirons au pouvoir ce qui fâche, mais ce qui éclaire, ce qui blesse, mais ce qui guérit, la vérité. Nous ne nous targuons pas, pour faire un tel acte, ni d'un grand mérite ni d'un grand courage ; nous voulons tout simplement être conformes à nous-mêmes. Les médailles constitutionnelles, les dîners civiques, les discours, les remercîments, les sérénades, à nos yeux, ne signifient rien. Que, d'un côté, les courtisans inondent les antichambres de M. de Polignac, qu'ils le pressent, qu'ils l'étouffent dans l'empressement de leurs félicitations ridicules ; de l'autre, que les toasts circulent avec le vin ou la bière dans les banquets de la gauche ; nous ne voyons en tout cela que des parades de théâtre et que le triomphe puéril d'une coterie. C'est à la France calme et rassise, c'est à la conscience individuelle de tous les bons citoyens, que nous allons nous adresser. — Tels étaient leurs discours.

Chaque parti était pris d'avance, et les orateurs du comité secret n'avancèrent pas la question. On était plus avide de la solution que de leurs discours. Voici l'impression exacte qu'ils ont produite sur l'assemblée. — M. Faure a paru raisonnable ; M. Guizot, dogmatique et peu entraînant ; M. Dupin, vif et pressant ; M. Guernon de Ranville, aigre et humoriste ; M. de Chantelauze, verbeux et monotone ; M. Pas de Baulieu, déclamateur consciencieux ; M. Berryer, éloquent, nerveux, passionné ; — mais M. de Cordoue, avec son accent d'honnête homme et sa parole convaincue, remporta une véritable victoire ; car il émut presque jusqu'aux larmes cette portion de l'assemblée où le centre gauche se confondait avec le centre droit. On pourrait affirmer que sans le discours chaleureux et persuasif de M. de Cordoue, la majorité n'eût pas été tout à fait aussi forte. — Peut-être eût-elle diminué encore un peu si M. de Polignac eût su dire quelques paroles de modération, et s'il eût su expliquer avec quelque mesure et quelque clarté le système de son administration. En vérité, l'on souffrait pour lui, comme ces spectateurs assis au théâtre, qui sentent du malaise à voir un acteur se troubler, balbutier et pâlir. Ce pauvre ministère, cloué sur son banc, sans voix, sans couleur, accablé de sarcasmes et de mépris, faisait étonnamment pitié !

La salle était mal éclairée, et de sourds frémissements parcouraient tous les rangs de l'opposition : on se cherchait des yeux, on se pressait les mains et l'on s'encourageait à la victoire, car on semblait comprendre que cette journée allait décider du sort de la France. — La gauche et le centre gauche se levèrent pour l'*adresse* tous à la fois, coup sur coup, sans division et comme un seul homme. — L'extrême droite vota hardiment contre l'*adresse*, et comme il convenait à des gens de cœur. — Mais le spectacle du centre droit était risible : là se trouvaient rangés cette foule de préfets, d'avocats généraux, militaires en activité, procureurs du roi, gentils-hommes de la chambre et autres fonctionnaires amovibles, dont la plupart étaient passablement constitutionnels au fond de l'âme, qui pestaient contre le maudit usage de voter ostensiblement par assis et levé, et qui ne savaient comment faire pour accorder la conscience avec l'intérêt, et le député avec le fonctionnaire. — Plusieurs hommes timides et indécis, à la faveur du demi-jour, se glissèrent derrière les draperies, et disparurent. Royalistes de forme, libéraux au fond, excités par leur patriotisme, retenus par l'intérêt, ils échappaient au vote, croyant ainsi échapper à leur conscience.

La situation devenait critique. Je voyais notre majorité décroître de paragraphe en paragraphe, jusqu'au fameux membre de phrase : « Entre vos ministres et nous, que

Votre Majesté prononce ! » Là éclatait le refus de concours ; là, très-certainement aussi, c'est tout au plus si huit ou dix membres du centre droit se sont levés avec nous. — Comment donc se fait-il alors que la majorité sur l'ensemble de l'*adresse* ait été de quarante ? C'est qu'après avoir satisfait à l'intérêt de leur place, les quarante membres ont obéi à la voix de leur conscience. Ils ont donc voté à la fois contre et pour : contre, à l'assis et levé ; pour, au scrutin. C'est ainsi que la violence du ministère engendrait l'hypocrisie des fonctionnaires, et lui faisait des ennemis mortels de tous ces gens peureux, mais honnêtes, qu'il forçait à se composer, pour le même objet, un double vote, et à rougir en secret d'eux-mêmes. — Mais quels étaient ces députés ? Le mystère de leurs noms est resté caché dans l'urne.

S'attachant à ce chiffre de quarante, le ministère Polignac voulut faire prendre le change à l'opinion et donner à croire que la majorité anti-ministérielle n'avait pas été au delà. — Rien n'était plus faux que ce calcul. En effet, plus de trente députés avaient voté contre l'adresse, qui eussent voté pour l'amendement Lorgeril. Or, l'amendement Lorgeril ne modifiait que l'enveloppe de la pensée intime de la chambre, mais il ne changeait rien au fond même de cette pensée. Il repoussait tout autant que la commission le ministère Polignac, mais avec des formes plus adoucies. Voilà ce qu'il est impossible de nier. Aussi M. Berryer, qui a déployé autant d'habileté que d'énergie dans cette discussion, s'est-il élevé avec la même force contre l'amendement Lorgeril que contre l'adresse, et l'extrême droite, qui sentait toute la justesse de son argumentation, le seconda de ses applaudissements. — De son côté, le centre gauche, plus exigeant à mesure qu'il obtenait davantage, ne crut pas devoir abandonner la rédaction de sa commission, pour lui substituer un amendement décoloré, qui au fond signifiait exactement la même chose.

Il faut conclure de tout ceci que la majorité d'alors se composait de quarante membres, auxquels il faut ajouter vingt à trente députés qui siégeaient au centre droit, et qui étaient à peu près aussi antipathiques à l'extrême droite qu'à l'extrême gauche. — Le parti Polignac pur, tel que les scrutins de la présidence et de la vice-présidence l'ont, à différentes épreuves, signalé, était de cent seize à cent vingt membres tout au plus. Voilà son chiffre et voilà sa force réelle. N'était-ce pas une résolution insensée, désespérée, de vouloir gouverner avec une si faible majorité ? TIMON.

ADRETS (FRANÇOIS DE BEAUMONT, baron DES). Le paysan du Dauphiné ne prononce aujourd'hui ce nom qu'en frémissant : après deux siècles et demi, on se souvient encore dans cette province du chef de bandes, tour à tour bourreau protestant et bourreau catholique, qui, selon le variable instinct de sa vengeance, faisait tomber son glaive sur l'un et l'autre parti. Le baron des Adrets n'eut de passion que la haine ; il usa pour la satisfaire de toutes les qualités du guerrier : intrépidité, prévoyance, sagacité, activité, mépris du danger et de la mort. La France du seizième siècle parodiait l'Italie, à qui elle empruntait tous ses crimes comme toutes ses voluptés. Elle vit en lui avec effroi le représentant de cette vengeance italienne, dont Ezzelin fut le modèle et Dante le poëte. Une fureur si étrangère à nos mœurs frappa vivement les esprits, et des Adrets devint un type. Bientôt sa légende se chargea de tous les actes de férocité que put inventer l'imagination populaire, et l'historien, forcé aujourd'hui de découvrir sous un amas de mensonges la réalité des faits, sépare avec difficulté la vérité de la fiction.

Cet homme odieux appartenait à une branche puînée de la maison de Beaumont, qui subsiste toujours dans les branches de Beaumont, d'Autichamp et de Saint-Quentin. Né au château de la Frette, en 1513, il entra dans une compagnie de gentils-hommes volontaires du Dauphiné, partit à quinze ans pour l'Italie, y fit sa première éducation guerrière, et fut nommé à dix-neuf ans l'un des cent gentils-hommes ordinaires de François Ier. Promu, après la mort de ce roi, au grade de colonel, il s'était déjà signalé par l'excès de son intrépidité et la violence d'un orgueil qui ne souffrait et ne pardonnait aucune offense. D'Ailly de Pecquigny, gouverneur du Montferrat, ayant livré aux Espagnols cette place, le jeune des Adrets l'insulta par une provocation publique ; il offrait de prouver en champ clos, selon les anciennes lois du royaume, que d'Ailly avait forfait à l'honneur en n'opposant à l'ennemi aucune résistance. D'Ailly répondit à cette provocation par une dénonciation que les princes de Lorraine soutinrent ; il fut défendu au baron des Adrets de renouveler son accusation, dont le gouverneur fut déchargé solennellement. Déclaré calomniateur par jugement solennel et authentique, il conçut une rage profonde contre les Guises, qu'il ne cessa plus de poursuivre de sa haine. Catherine de Médicis les craignait et voulait les détruire, le baron des Adrets était un instrument propre à servir ses vues : dans une lettre qui s'est conservée, elle l'engagea vivement à la servir en servant sa propre vengeance, à lever des troupes, protestantes ou catholiques, peu importait, et à ruiner cette maison de Lorraine, ennemie de l'État. Ravi de trouver une occasion commode de vengeance, des Adrets embrasse aussitôt le parti de Condé, et, dirigeant avec une activité et une vigueur incroyables le fanatisme des protestants, envahit successivement Valence, Lyon, Grenoble, Vienne, Orange, Montélimart, Pierrelatte, le Bourg, Bolène, etc. Signalant son passage par le meurtre et la cruauté froide, et semant l'épouvante sur sa route, tantôt il pendait une garnison qui se rendait, tantôt il décapitait en riant tous ses prisonniers. Les chefs de la cause protestante reculèrent devant les succès souillés que le baron leur apportait. Soubise fut nommé, à l'exclusion de des Adrets, lieutenant général du prince de Condé. Alors ce catholique, chef de protestants, s'aperçut que la haine l'avait jeté dans une position fausse, et que jamais il n'obtiendrait, même en le faisant triompher, la confiance du parti qu'il servait. Des négociations entamées entre lui et le duc de Nemours, tendant à sa réconciliation avec les catholiques, parvinrent à la connaissance de Condé, qui le fit arrêter par les anciens lieutenants du baron lui-même, Montbrun et Mouvans. Les deux partis pouvaient le faire pendre, il avait trahi l'un et l'autre ; mais la fermeté de sa défense et la terreur qu'il inspirait l'emportèrent sur la haine de ses ennemis. Après l'édit de pacification de 1563, il fut relâché, sans être ni condamné ni absous, comme un tigre qui aurait embarrassé ceux qui l'avaient pris. Bientôt devenu l'instrument du roi contre les protestants et Condé, comme il avait été l'instrument de Catherine contre les Guises, il s'occupa, c'est le mot dont il se servit, à *défaire* les huguenots qu'il avait *faits*. Mais cet homme, qui n'avait pour mobiles que sa passion et sa vengeance, ne pouvait conquérir la confiance d'aucun parti ; le roi le fit arrêter et enfermer à Pierre-Encise. Rendu à la liberté en 1571, après la paix, il vint de lui-même affronter à la cour ses ennemis, et demander jugement de sa conduite. Son audace fut encore victorieuse, et le roi, par acte authentique, le déclara exempt de tout blâme, en le chargeant d'aller, dans le marquisat de Saluces, réprimer les tentatives du duc de Savoie. Dès qu'il y parut, tout fut tranquille : ce fut là qu'il apprit la mort de ses fils, l'aîné tué pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, l'autre pendant le siége de la Rochelle ; juste punition du ciel, qui laissait seul et sans postérité ce vieillard qui avait fait tant d'orphelins. Une profonde douleur lui saisit le cœur, et il se retira dans son château, où il mourut le 2 février 1586, maudit de tous, sans que nul le regrettât, et calomnié par la haine publique, qui poursuivait en lui l'égoïsme et la cruauté de toute une vie. Sans fanatisme de religion ni de patrie, il n'avait pensé qu'à se venger personnellement. Il s'était réjoui dans le sang de ses ennemis,

et n'avait épargné pour le verser ni trahisons ni infamies. On connaît ce mot du soldat forcé par lui de se précipiter à son tour, et comme toute la garnison, des créneaux d'une tour élevée : « Tu t'y reprends à deux fois ; allons, je n'ai pas de « temps à perdre. — Baron, lui répondit le malheureux, « que cette repartie sauva, je vous le donne en quatre. » C'est peut-être le seul homme auquel des Adrets ait accordé la vie. — Deux biographes ont écrit l'histoire de des Adrets : Allard (1675, Grenoble) et J. C. Martin (1803). La plupart de ceux qui ont parlé de ce monstre ont négligé le trait spécial de son existence et de son caractère. Ce n'était point une âme ambitieuse ni un esprit fanatique ; c'était une vindicte inexorable, une éducation italienne du seizième siècle, jointe à la bravoure française, à un orgueil démesuré, à un égoïsme infini. Philarète CHASLES.

ADRIANI (Villa). *Voyez* TIBUR.

ADRIANIES, fêtes en l'honneur de l'empereur Adrien. Le trente-quatrième marbre d'Oxford prouve qu'il y avait dans ces fêtes des concours de musique, et qu'on les célébrait à Rome, à Thèbes et à Éphèse.

ADRIATIQUE (Mer), ou *Golfe de Venise.* C'est la partie de la Méditerranée qui baigne les côtes orientales de l'Italie et l'Illyrie, la Dalmatie et l'Albanie. Elle s'étend du cap d'Otrante au sud-est, au fond du golfe de Trieste, au nord-ouest, entre 40°5′ et 45°55′ de latitude, sur une longueur d'environ 750 kilomètres. Le littoral est sans sinuosités profondes; les seuls golfes qu'on y rencontre sont ceux de Manfredonia, de Trieste et de Quarnero. Les côtes occidentales sont basses et sans ports, les côtes orientales sont escarpées et forment de bons ports. La marée ne s'y fait sentir que faiblement, à part quelques localités, comme Venise, où elle s'élève à un mètre et demi ; mais l'eau y est plus salée que dans tout le reste de la Méditerranée : c'est que l'Adriatique reçoit peu de fleuves. Le Pô et l'Adige sont ses seuls affluents considérables. Les principaux ports de la mer Adriatique sont Trieste, Venise, Ancône et Fiume. Elle doit son nom à la ville d'*Adria*, près de l'embouchure du Pô, qui fut très-célèbre dans l'antiquité, par son commerce. Ce fut, comme on sait, à la république de Venise qu'échut ensuite la domination sur cette mer.

ADRIEN (PUBLIUS ÆLIUS ADRIANUS ou HADRIANUS), empereur romain, naquit à Rome le 24 janvier 76. Son père, *Ælius Adrianus Afer,* était connu de Trajan ; sa mère, Domitia Paulina, appartenait à une illustre famille de Cadix. Trajan fut son tuteur. Dans sa jeunesse il étudia les lettres avec tant d'ardeur qu'on l'appelait *Græculus* (le jeune Grec). Il servit de bonne heure dans l'armée, et était tribun d'une légion avant la mort de Domitien. L'armée de la basse Mœsie le choisit pour complimenter Trajan, adopté par l'empereur Nerva, et ce fut encore lui qui apporta à ce prince la première nouvelle de la mort de Nerva. Adrien regagna par ses talents et son courage les bonnes grâces de Trajan, qu'il avait perdues par ses écarts et sa prodigalité, et épousa sa petite-nièce. Il était gouverneur de Syrie quand il apprit que Trajan l'avait adopté en mourant. Il se fit aussitôt proclamer à Antioche (117). On a prétendu que ce fut Plotine, l'épouse de Trajan, qui supposa cette adoption ; mais ce fait n'est rien moins que prouvé.

L'empire romain était arrivé sous Trajan à sa plus grande extension ; mais l'extrême diversité des races et des éléments qui s'y trouvaient rassemblés ainsi que les empiétements continuels et progressifs des barbares y apportaient des germes puissants de dissolution. Adrien comprit la situation et le rôle qu'il avait à jouer. Doué de qualités guerrières et de talents militaires, il ne se laissa pas séduire par la gloire des armes qui avait entraîné Trajan. Il comprit que le temps était venu d'arrêter la crue du colosse romain ; et, pour mieux assurer la prospérité de l'État, il se résigna à abandonner une partie des conquêtes de son prédécesseur. Il limita l'empire à l'Euphrate et fit même abattre un magnifique pont élevé sur le Danube par l'ordre de Trajan, dans la crainte qu'il ne servît aux barbares. Les guerres qu'il fut contraint de faire furent des guerres de conservation. Telles sont celles qu'il entreprit contre les Alains, les Sarmates et les Daces, qui faisaient des incursions dans l'empire, et contre les Juifs, qui, blessés dans leur croyance par la construction d'un temple de Jupiter à Jérusalem, s'étaient révoltés sous un prétendu messie, nommé Barkokébas. Adrien employa treize années de son règne, de l'an 119 à l'an 132, à visiter son empire, marchant pour l'ordinaire à pied et la tête découverte. Il laissait partout des traces de sa munificence et de sa libéralité, en même temps que sa vigilance était le plus sûr garant de la paix. Ainsi en Angleterre il fit construire une muraille de trente lieues de longueur pour mettre le pays à l'abri des invasions des Calédoniens. A soixante ans il adopta Lucius Vérus, et, celui-ci étant mort, il adopta Antonius, à la condition qu'Antonius adopterait Marc-Aurèle et le fils d'Ælius Vérus, donnant ainsi de dignes héritiers présomptifs à l'empire. Dans les dernières années de son règne il laissa son successeur s'essayer à l'empire, et se retira à Tibur, dans un magnifique palais, qu'il fit construire d'après ses propres plans. En outre, il avait couvert l'empire de monuments : il avait rebâti Jérusalem, nommée en son honneur *Ælia* Dans les Gaules, l'Arène de Nîmes et le pont du Gard ; en Espagne, le tombeau de Pompée sont un témoignage de son amour des arts et de sa munificence. Il adoucit la condition des esclaves, et retira aux maîtres le droit absolu de vie et de mort qu'ils possédaient sur eux. Il ne persécuta point les chrétiens après qu'Aristide et Quadratus, évêque d'Athènes, lui eurent démontré la fausseté des accusations portées contre eux. On prétend même qu'il forma le dessein de bâtir un temple au Dieu des chrétiens et de l'admettre parmi les autres dieux. Il prohiba les sacrifices humains, qui se faisaient encore dans certaines parties de l'empire, et publia l'*édit perpétuel,* vaste corps de lois qui régit l'empire jusqu'au temps de Justinien. Adrien mourut à Baïes, l'an 138, à l'âge de soixante-deux ans. Les vers qu'il fit dans ses derniers moments prouvent qu'il vit sans s'émouvoir sa fin prochaine. Comme revers de si brillantes qualités et d'un règne aussi sage, l'histoire reproche à Adrien sa honteuse passion pour le bel Antinoüs, une superstition ridicule et qui semble inconciliable avec l'élévation de son esprit, et quelques cruautés sur la fin de sa vie.

ADRIEN. On compte six papes de ce nom.

ADRIEN Ier, né à Rome, régna de 772 à 795, et fut l'ami de Charlemagne, qui, pour le récompenser du zèle avec lequel il avait défendu ses droits à la couronne, le protégea de ses armes contre Didier, roi des Lombards (774), et confirma le don de Pépin. En confirmant les résolutions prises en 786, au concile de Nicée, relativement au culte des images, Adrien mécontenta fortement l'empereur, qui fit rejeter ces résolutions par le synode tenu à Francfort-sur-le-Mein en 794. Adrien combattit cependant avec tant d'habileté les motifs de la décision de ce synode, que Charlemagne n'en resta pas moins son ami ; et à la mort du pontife, arrivée en 795, l'empereur composa lui-même son épitaphe, qu'on voit encore aujourd'hui au Vatican.

ADRIEN II, cent cinquième pape, né à Rome, fils de Talan, évêque, et de la famille d'Étienne IV et de Sergius II, était déjà âgé de soixante-quinze ans quand il fut salué pape. Il succéda à Nicolas Ier, en 867. Il communia de sa main Lothaire II, roi de Lorraine, qui avait fait le voyage du Mont-Cassin pour faire lever l'excommunication dont l'avait frappé Nicolas Ier, à cause de son divorce avec Theutberge. Son intervention dans la querelle de succession qui éclata à la mort de Lothaire, entre Charles le Chauve et l'empereur Louis, lui attira l'inimitié du roi de France. Dans ce royaume il soutint avec peu de succès une lutte engagée contre son autorité. On déposa, malgré lui, Hinkmar, évêque de

Laon, et il échoua dans une tentative faite à Constantinople contre le patriarche Photius, qu'il excommunia, mais dont l'Église n'en continua pas moins à se considérer comme indépendante du siége de Rome. Il mourut en 872.

ADRIEN III, cent huitième pape romain, fut élu en 884, succéda à Marin, et ne régna qu'un an et six mois. Il s'opposa à l'influence des empereurs sur l'élection des papes, et conçut le projet de réunir l'Italie en une seule monarchie gouvernée par un roi, dans le cas où Charles le Gros serait venu à mourir sans héritiers. C'est le premier pape qui ait changé de nom; il s'appelait Agapet avant son élection.

ADRIEN IV, cent soixante-sixième pape. *Nicolas* BREAKSPEARE, le seul pape anglais, né à Abbots-Langley, dans le Hertfordshire, était fils d'un mendiant, et fut pendant quelque temps réduit lui-même à mendier. Étant venu en France, il se fit recevoir domestique des chanoines de Saint-Rulf, près d'Avignon, et devint ensuite religieux dans ce couvent, dont il fut bientôt supérieur. Le pape Eugène III le fit cardinal d'Albano, et l'envoya comme légat en Danemark et en Norvège. Il fonda à Drontheim le premier archevêché qu'il y ait eu en Norvège, et érigea l'évêché d'Upsal en archevêché. Élu pape en 1154, il lança un interdit sur la ville de Rome, parce que des sectateurs d'Arnaud de Brescia avaient blessé le cardinal Gérard. Il fit sans succès la guerre à Guillaume de Sicile, qui, en 1156, le força à faire la paix. L'empereur Frédéric I[er] Barberousse, qui avait été couronné par lui le 18 juin 1155, le blâma de la condescendance qu'il avait montrée dans cette occasion. Adrien ajouta au mécontentement de l'empereur par le langage hautain dont il se servit dans des lettres qu'il lui adressa, et en excitant les Lombards contre lui. De son côté, Frédéric agit dans les États de l'Église comme s'il n'eût pas existé de pape. Adrien mourut à Agnani, avant que cette querelle fût apaisée, le 11 septembre 1159. Son pontificat est surtout remarquable par la permission qu'il donna à Henri II, roi d'Angleterre, d'envahir l'Irlande, à la condition que chaque maison de cette île payerait au saint-siége une rente annuelle d'un denier, attendu que toutes les îles faisaient partie du domaine de saint Pierre.

ADRIEN V, cent quatre-vingt et unième pape, élu le 11 juillet 1276, se nommait, avant son exaltation, *Ottoboni* DE FIESQUE. Il était Génois et neveu d'Innocent IV. En qualité de légat, il avait heureusement terminé la querelle du roi Henri III d'Angleterre avec les grands de son royaume. Il mourut en 1276, peu de temps après son élection.

ADRIEN VI, deux cent quinzième pape, *Adrien* FLORENT, né le 2 mars 1459, à Utrecht, était fils d'un ouvrier de cette ville. D'abord professeur de théologie à Louvain, il fut nommé, en 1507, instituteur de Charles-Quint. Ambassadeur, en 1515, de l'empereur Maximilien auprès de Ferdinand le Catholique, il réussit à déterminer ce monarque à choisir Charles-Quint pour successeur; ce qui lui valut, en 1516, sa nomination à l'évêché de Tortose et à la régence d'Espagne, et, en 1517, sa promotion au cardinalat. Les Espagnols, mécontents de la sévérité de son administration, se réjouirent quand, par l'influence de l'empereur, il fut élu pape, le 9 janvier 1522. Les réformes qu'il opéra dans les États du saint-siége, sa haine active contre les vieux abus, la prodigalité et la vente honteuse des indulgences, le firent mal voir à Rome. Les cardinaux surent rendre ses efforts inutiles. Il est douteux, au reste, que la réforme entreprise par ce pontife eût arrêté les progrès de ce mouvement réformateur qui avait éclaté en Allemagne, et qui porta un coup si terrible à la toute-puissance de la papauté. Adrien vit avec douleur s'opérer cette grande révolution; il s'efforça d'exciter Zwingle et Érasme contre Luther, sans y réussir. On doit aussi blâmer les mesures politiques auxquelles il eut recours contre la France, malgré la droiture et la pureté de ses intentions. Adrien, en expirant, ne fut point regretté. Il mourut le 14 septembre 1523, en disant que le plus grand malheur qu'il eût éprouvé dans le monde, c'était d'avoir été obligé de commander. On a de lui *Quæstiones quodlibeticæ*, et un commentaire sur le quatrième livre des *Sentences*, qu'il fit réimprimer étant pape, sans changer ce qu'il y avait dit, que le pape peut errer, même dans ce qui appartient à la foi.

ADROGATION. *Voyez* ADOPTION.

ADULÉ (Marbres d'). Adulé, port d'Éthiopie, cité par les anciens écrivains comme la plus importante place de commerce des Troglodytes et des Éthiopiens, paraît être l'*Arkiko* d'aujourd'hui, qui est situé par 15°32′ de latitude nord, et 37°25′ de longitude orientale, sur le golfe Arabique et la baie de Massouah. Adulé est célèbre dans l'histoire par l'inscription trouvée dans cette ville au sixième siècle, du temps de l'empereur Justinien, sur un siége de marbre, par le vogayeur Cosmas Indicopleustes, qui l'a rapportée tout au long dans sa *Topographia christiana*. Cette inscription contient, outre la généalogie de Ptolémée Évergète, une seconde partie, que l'on croit écrite dans un dialecte abyssinien, et qui est une liste des peuples qu'un roi (inconnu) se vante d'avoir soumis. On en a contesté l'authenticité.

ADULTE (du latin *adultus*). L'âge adulte est la période de la vie humaine comprise entre la fin de l'adolescence et le commencement de la vieillesse, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans chez l'homme et vingt ans chez la femme jusqu'à soixante ans environ chez les deux sexes (*voyez* HOMME et VIRILITÉ). L'âge adulte est celui pendant la durée duquel se manifestent plus vivement les effets produits par l'exercice des diverses professions. Ainsi, chez les gens de lettres le système nerveux se montre plus particulièrement disposé aux irritations de tout genre; les apoplexies seront communes chez les personnes dont le cerveau aura beaucoup fatigué. L'abondance de la nutrition ne pouvant plus servir à l'accroissement, il en résultera chez les uns une grande quantité de sang qui disposera aux congestions foudroyantes, chez les autres une tendance marquée à l'obésité. Aussi ne sera-t-il pas rare de voir s'établir des expectorations habituelles, des évacuations pituiteuses journalières, servant à débarrasser de cet excédant de sucs nutritifs. Les règles d'hygiène à l'usage des adultes doivent varier, on le conçoit, suivant les individus; il en est une cependant qui est commune à toutes les organisations, à tous les tempéraments : c'est d'user avec modération de ce qui est agréable et utile.

ADULTÉRATION. On entend par ce mot l'action coupable de dénaturer un médicament par le mélange frauduleux d'une substance de peu de valeur ou d'un médicament de qualité inférieure. On dit encore *sophistication*.

ADULTÈRE (du latin *ad*, vers; *alter*, autre), violation de la foi conjugale. On applique aussi ce nom, par extension, à celui ou à celle qui commet cette violation. L'adultère attaque le principe social, ou l'intégrité de la famille et le droit de propriété, en introduisant dans la famille, d'une façon subreptice, des individus étrangers qui sont appelés par la loi à partager avec les enfants légitimes les biens et l'héritage du chef.

L'adultère cesse d'être répréhensible par la loi, parce qu'il cesse d'exister à ses yeux, dans les pays où la communauté des femmes est permise, comme Platon voulait l'admettre dans sa *république*, et comme Lycurgue l'avait introduite à Lacédémone, où les enfants appartenaient à l'État, qui les élevait et les dotait à ses frais. A l'exception de ce seul peuple civilisé de l'antiquité, on ne trouve l'adultère toléré par l'usage ou par la loi que chez les peuples barbares ou dont la civilisation est encore dans l'enfance. Et même, n'est-ce pas une règle tellement générale que l'on ne puisse citer plusieurs exemples du contraire jusque chez ceux où la polygamie est en vigueur, et qui, par cette raison, paraîtraient devoir être moins sévères que d'autres sur le chapitre de la fidélité conjugale?

Il existe, en effet, quelques peuples à demi sauvages, tels que les Lapons, les Samoïèdes, les habitants de certaines îles

nouvellement découvertes, qui sont moins scrupuleux sur la fidélité de leurs femmes, et qui regardent comme un devoir d'hospitalité de livrer leurs filles et leurs compagnes au voyageur que leur toit abrite.

C'est la différence des résultats de l'adultère, relativement aux deux sexes, qui a fait établir chez tous les peuples policés celle de la pénalité appliquée à l'homme ou à sa compagne. Un mari infidèle manque à sa promesse, à ses serments, à la morale naturelle ; mais sa faute ne fait à la personne qui est associée à son sort qu'un tort passager et bien faible, surtout quand elle l'ignore. Il n'en est pas de même à son égard de la faute que peut commettre sa femme. L'ignorât-il, son amour-propre, sa sensibilité, seraient seuls épargnés ; mais les résultats de cette faute pourraient le blesser non-seulement dans son honneur, mais encore dans ses affections et dans ses biens, en appelant, comme nous l'avons dit, au partage de ses caresses et de sa fortune des enfants totalement étrangers, ou qui seraient le produit d'un double commerce. Le soupçon seul, en pareil cas, est déjà une tache pour la femme, et le doute un tourment pour le mari.

Nous venons de dire que les pays où la polygamie est en usage ne sont pas toujours ceux où l'on se montre le moins sévère à l'égard de l'infidélité des femmes. Ainsi, par exemple, si l'adultère n'est puni que d'une amende à Siam, il est frappé de mort chez les Tucopiens, les Rotoumayens, les Nubiens, les habitants de Bornou, etc., et réprimé plus ou moins sévèrement par les Nouveaux-Zélandais, les Hottentots. Chez les Battas, peuple de cannibales habitant l'intérieur de Sumatra, le complice d'une femme adultère subit la loi du vaincu et sert de proie vivante à la vengeance et à l'appétit carnassier de l'offensé et de ses parents.

A Athènes on pouvait impunément injurier et maltraiter publiquement les femmes adultères. En Égypte on coupait le nez à la femme et l'on fustigeait le complice ; chez d'autres peuples on lui crevait les yeux. Les Sarmates attachaient le coupable par les organes de la génération, en lui donnant un couteau pour se délivrer par l'amputation s'il ne préférait mourir sur la place. Chez les Juifs on lapidait les deux coupables. Chez les anciens Saxons la femme était brûlée vive et l'on pendait son complice. A Rome la femme adultère était jugée par son mari en présence de ses propres parents, et tout citoyen pouvait se porter accusateur. La peine, laissée à l'arbitraire du mari offensé, était ordinairement très-sévère : c'était souvent la mort. Sous les empereurs la loi Julia établit pour l'adultère une peine que ne rapporte point le Digeste, mais que l'on suppose n'avoir été que la relégation, puisque celle de l'inceste n'était que la déportation. Auguste, pressé de faire des règlements plus sévères sur les déportements des femmes, éluda la demande des sénateurs, en leur disant de corriger leurs femmes comme il corrigeait la sienne, sans toutefois leur donner et sans qu'ils osassent lui demander son secret à cet égard. Tibère, qui avait moins en vue de corriger les mœurs générales que d'apporter un frein aux écarts de sa propre famille et de punir ce qu'il regardait comme un crime d'impiété ou de lèse-majesté, essaya de faire revivre les anciennes lois romaines, c'est-à-dire le *tribunal domestique*, institution qui datait du temps de Romulus, et dont les dispositions ne regardaient du reste que les femmes des sénateurs, et non celles du peuple ; à la différence des Grecs et même des barbares, qui avaient des magistrats spécialement chargés de veiller sur les mœurs des femmes, espèce de tutelle, que les premiers Germains appelaient *mundeburdium*. Cette loi romaine, qui voulait que l'accusation de l'adultère fût publique, était admirable, dit Montesquieu, pour maintenir la pureté des mœurs, en ce qu'elle était à la fois un frein pour les femmes et un aiguillon pour ceux qui étaient obligés de veiller sur elles. Antonin, enchérissant encore sur les intentions bien évidentes des premiers législateurs, avait ordonné par un édit qu'avant d'admettre l'accusation d'adultère de la part d'un mari contre sa femme, on examinât bien sa conduite à lui-même, et qu'on le punît sévèrement s'il avait des reproches à se faire.

Constantin prononça la peine de mort contre la femme adultère et son séducteur ; sous l'empereur Justinien la femme était seulement fouettée en place publique et subissait la peine de la réclusion dans un monastère. L'empereur Léon abolit la peine de mort, et prescrivit l'amputation du nez. Chez les Turcs la femme coupable est encore lapidée ; en Espagne on punissait le complice de la castration. Charlemagne, dans ses *Capitulaires*, prononça la peine de mort contre l'adultère ; mais le coupable pouvait se racheter par l'abandon de ses biens. Plus tard, les descendants de Hugues Capet ordonnèrent pour châtiment des courses à nu dans la ville et des amendes plus ou moins fortes : ainsi dans certaines villes la femme adultère était roulée nue dans des plumes, après qu'on avait enduit son corps de miel, et conduite dans cet état par toutes les rues. En Dauphiné et en Provence on battait, en le traînant nu par les rues de la ville, l'homme qui s'était rendu coupable d'adultère ; ailleurs les deux coupables étaient promenés par la ville montés sur un âne, le visage tourné vers la queue de l'animal.

En examinant la législation des peuples civilisés modernes sur l'adultère, nous voyons, d'une part, la publicité de l'accusation, comme en Angleterre, et, de l'autre, celle de la punition, comme autrefois en France, porter quelquefois une atteinte à la pudeur qu'on voulait venger, et substituer un mal à un autre. Tout le monde avouera que le scandale des débats et de leur publication chez nos voisins à l'égard du délit que, par une espèce de contradiction et de pruderie de la langue, ils qualifient seulement de *criminal conversation*, est une chose fort peu édifiante, ainsi que l'indécence des peines portées jadis chez nous contre les coupables.

Avant la révolution une femme adultère était le plus souvent condamnée, en France, à être enfermée dans un couvent, pour y demeurer en habit séculier pendant deux années ; c'était ce qu'on appelait une femme *authentiquée*, parce qu'elle subissait cette correction en vertu d'une novelle de Justinien, et ces novelles prenaient le nom d'*authentiques*. Si le mari ne la reprenait point, elle devait être rasée, voilée et vêtue comme les autres religieuses, et y rester toute sa vie. Si le mari était pauvre, la femme pouvait être enfermée dans un hôpital et traitée à l'instar des femmes débauchées, comme si la différence des fortunes devait entraîner des nuances dans les peines. La jurisprudence de tous les parlements sur l'adultère n'était point, du reste, entièrement la même dans toute la France. Le code pénal de 1791 avait gardé le silence sur ce délit ; les dispositions du nouveau code ont rempli cette lacune et compris l'adultère au rang des attentats aux mœurs. Aujourd'hui la femme adultère peut être condamnée à la peine de l'emprisonnement pour trois mois au moins, et deux ans au plus ; le mari reste le maître d'arrêter l'effet de cette condamnation en consentant à reprendre sa femme. La plainte pour le même délit n'est recevable contre le mari que quand à l'adultère il a joint le fait d'entretenir sa concubine dans la maison conjugale, et la punition portée contre lui est une amende de 100 fr. à 2,000 fr. Sur la proposition de M. Pierre Leroux, les condamnés pour délit d'adultère furent en outre privés de leur droit d'électeur par la loi du 31 mai 1850. Le mari seul peut porter plainte contre sa femme, et la femme seule contre son mari : il eût été trop dangereux, en effet, de conférer à des tiers ou au ministère public la faculté de s'immiscer ainsi dans un ménage. La loi défend en outre que la plainte du mari soit reçue s'il se trouve lui-même dans le cas d'adultère punissable. Le complice de la femme adultère est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 fr. à 2,000 fr. Le délit d'adultère

et la complicité se prouvent par le flagrant délit, des lettres ou autres papiers écrits de la main des coupables, ainsi que par l'admission du désaveu de la paternité. L'article 324 du Code Pénal déclare que dans le cas d'adultère de la femme, le meurtre commis par son mari sur elle et sur son complice à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale est excusable. En matière civile, l'adultère était autrefois, aux termes des articles 228 et 230 du Code Civil, une cause de divorce; il donne encore lieu aujourd'hui aux actions en séparation de corps et en désaveu.

En résumé, l'adultère, chez les différents peuples de l'Europe, est considéré de nos jours, en quelque sorte, moins comme un délit contre la société que contre l'époux, et n'entraîne généralement qu'une réclusion momentanée ou des condamnations pécuniaires. La jurisprudence anglaise permet d'enlever au complice d'une femme adultère une partie de sa fortune, et elle emporte pour celui qui ne peut payer la perte complète de la liberté : il peut même dans ce cas être envoyé à Botany-Bay. La loi anglaise prononce d'ailleurs aujourd'hui contre l'adultère les peines de l'amende et de la prison. Mais, d'un autre côté, la législation anglaise exige que le mari qui se plaint soit irréprochable dans sa conduite personnelle et dans le soin qu'il a dû prendre de surveiller sa femme.

Cette tendance vers la raison naturelle, qui perce plus ou moins dans toutes les dispositions législatives des peuples civilisés, anciens et modernes, que nous avons rappelées, explique les adoucissements successifs qui ont été apportés dans la pénalité sur l'adultère, pénalité qui, sans cette considération de morale et de justice distributive, ne saurait jamais être assez sévère, eu égard au mal et au désordre qu'un pareil crime cause dans la société. Dans quelques pays, et surtout en France, l'opinion, injuste en apparence, qui semble excuser ce que la loi condamne, vient encore frapper et punir par le ridicule celui que l'on devrait plaindre sans doute comme l'offensé, mais qui, à peu d'exceptions près, est bien souvent aussi le premier auteur de sa honte et de la faute de sa femme. M. Droz dit avec raison : « L'infidélité des hommes est une cause fréquente de la désunion des époux. En voyant combien peu de maris sont fidèles, on est tenté de croire que le seul parti qu'il y aurait à prendre serait de prémunir les femmes contre la jalousie et de leur persuader que nos plaisirs n'excèdent jamais nos droits. » Le système d'éducation et de dépendance dans lequel nous retenons les femmes doit aussi peser dans la considération du sujet qui nous occupe. Nous élevons ce sexe dans le désir immodéré de plaire; nous provoquons, nous excitons chez lui cet instinct naturel, ce penchant à la coquetterie, qu'il faudrait chercher au contraire à modérer et à combattre. Nous voulons que les femmes soient des objets de séduction pour les sens bien plus que pour l'esprit et pour le cœur. Puis nous cherchons ensuite à les séduire à notre tour; nous employons tous les moyens pour y arriver; nous appliquons notre amour-propre à surprendre leur vanité; nous tirons parti contre elles et contre nous-mêmes des faiblesses que nous avons autorisées, encouragées, et nous nous plaignons après cela d'avoir trop bien réussi! Que diriez-vous, pour nous servir des expressions de Voltaire, « que diriez-vous d'un maître à danser qui aurait appris son métier à un écolier pendant dix ans, et qui voudrait lui casser les jambes parce qu'il l'a trouvé dansant avec un autre? » C'est donc d'abord dans une meilleure, dans une tout autre direction même de l'éducation des femmes, qu'il faut chercher un remède à l'adultère, à cette plaie honteuse et dévorante de notre civilisation, et peut-être aussi dans une loi de divorce bien réglée et tempérée par toutes les restrictions nécessaires.

Napoléon, qui tenait compte sans doute de l'état des mœurs, parlait de l'adultère assez légèrement. « L'adultère, disait-il, qui dans un code civil est un mot immense, n'est dans le fait qu'une galanterie, une affaire de bal masqué. L'adultère n'est pas un phénomène, c'est une affaire de canapé; il est très-commun. » Depuis en effet que les femmes avaient été attirées à la cour pour devenir des instruments de politique, la galanterie avait amené l'adultère à la mode. Plus tard le libertinage éhonté de la cour de Louis XV le rendit plus commun et en fit presque un commerce. La bourgeoisie n'avait pas attendu ce règne pour suivre l'exemple de la noblesse. La révolution épura d'abord les mœurs; mais avec le retour du calme les mœurs redevinrent faciles, et avec la reconstitution des cours, l'adultère put encore une fois s'afficher, mais non sans honte. Quelques rénovateurs ont cherché un remède à la dissolution des mœurs, et plusieurs ont proposé une liberté entière dans les liens du mariage, prétendant que la contrainte était le plus grand stimulant de l'infraction. Nos législateurs se sont constamment montrés contraires à cette théorie, et le divorce, même entouré des plus grandes précautions, n'a pu reparaître dans nos codes.

La religion, plus sévère que la loi, poursuit de sa réprobation l'adultère, et l'Église porte la peine de l'excommunication contre les coupables. L'Église catholique n'admet pas toutefois que ce crime soit un motif de divorce; mais l'Église d'Orient, comme les consistoires protestants, autorise la nouvelle union que la partie lésée voudrait contracter.

ADUSTION. C'est, en termes de chirurgie, la brûlure ou la cautérisation d'une partie par le feu.

ADVEITAM, nom d'une secte de philosophes indiens, qui nient l'existence du monde, en la traitant de fantastique, et qui ne croient d'être réellement existant que Dieu. Une secte opposée admet les deux existences, mais entièrement séparées : elle se nomme *Dvéitam*. Une troisième est une espèce de juste-milieu entre les deux, et prend le nom d'*Advéita-Vichista-Dvéitam*.

ADVERBE (du latin *ad*, auprès; *verbum*, verbe). L'adverbe n'est pas un des éléments essentiels du langage comme le substantif, l'adjectif et le verbe; c'est un mot abrégé et mixte, qui remplace une préposition suivie de son complément (*sagement*, *avec sagesse*). Faut-il dire, comme son nom porte à le croire, que l'adverbe modifie le verbe? Ce serait une erreur. L'adverbe ne modifie que l'adjectif, vis-à-vis duquel il remplit la même fonction que celui-ci vis-à-vis du substantif; c'est une abstraction formée elle-même sur une abstraction. Lorsque l'on dit *je chante beaucoup*, qu'on fasse l'analyse, on aura *je suis chantant beaucoup;* il est clair que la modification porte sur l'attribut seul, car il n'y a pas de plus ou de moins dans l'idée d'être. Par sa nature même, l'adverbe est invariable, car une qualité, un temps, etc., ne changent pas, quels que soient le genre et le nombre des personnes. On distingue quatre classes d'adverbes : les *adverbes de qualité, de quantité, de temps* et *de lieu*. — Les *locutions adverbiales* sont des expressions composées modifiant l'idée de l'attribut, véritables adverbes exprimés d'une manière complexe.

ADVERSITÉ. *Voyez* MALHEUR.

ADYNAMIE, ADYNAMIQUE (du grec ἀ privatif, δύναμις, force). Les médecins donnent le nom d'*adynamie* à un état particulier de débilité générale, de prostration complète des forces, caractérisé surtout par un affaiblissement de l'action musculaire, et dans lequel la vie semble s'éteindre sans que les organes présentent de lésions capables d'expliquer une si profonde altération des fonctions. Le résultat n'en est pas toujours inévitablement funeste, le traitement tonique réussit quelquefois à en triompher; mais l'état *adynamique* étant presque constamment accompagné d'inflammations locales, le praticien ne manquera pas de les prendre en mûre considération lorsqu'il aura à se décider sur le choix des moyens curatifs. S'ils demeurent impuissants, l'*adynamie* ne tardera pas à atteindre son dernier période, que signalent des phénomènes presque cadavériques constituant dans leur ensemble la *putridité*, qui en est le dernier terme.

ADZERBAIDJAN. *Voyez* ADERBIDJAN.

ÆGILE, ville de Laconie, où Cérès avait un temple. On y célébrait des mystères où les femmes seules étaient admises. Aristomène de Messène, à la tête de quelques troupes, voulut un jour les enlever. Mais elles se défendirent si bien avec les instruments, les broches et les torches du sacrifice, que non-seulement elles repoussèrent cette attaque, mais qu'elles tuèrent une partie des soldats d'Aristomène et le firent lui-même prisonnier. Archidamie, qui présidait à la fête, éprise de son captif, lui procura les moyens de s'échapper.

ÆGOS-POTAMOS, c'est-à-dire *fleuve de la Chèvre*, petite rivière de la Chersonèse de Thrace, nommée aujourd'hui *Indjé-limen*, tombait dans l'Hellespont, à quelque distance au nord de Sestos. C'est près de là que le Spartiate Lysandre gagna sur les Athéniens, l'an 405 avant J.-C., une bataille navale qui mit fin à la guerre du Péloponnèse. La prise d'Athènes suivit de près cette victoire.

ÆNEAS SYLVIUS. *Voyez* PIE II.

ÆNOBARBUS ou AHENOBARBUS. *Voyez* DOMITIUS.

ÆPINUS (FRANÇOIS-MARIE-ULRICH-THÉODORE), célèbre physicien, né en 1724, à Rostock, mort en 1802, à Dorpat, en Livonie, s'est surtout occupé d'électricité, et a beaucoup avancé cette partie de la physique en y appliquant le calcul avec un grand succès. On doit à Æpinus plusieurs découvertes scientifiques, et on lui attribue l'invention du condensateur électrique et de l'électrophore. Il avait d'abord étudié la médecine; et il était membre de l'Académie des Sciences de Berlin, lorsque en 1757 il fut appelé à Saint-Pétersbourg comme membre de l'Académie impériale et professeur de physique. Catherine lui confia la direction du corps des cadets nobles, le chargea d'enseigner la physique et les mathématiques à son fils Paul Petrowitch, et le nomma inspecteur général des écoles normales dont elle s'occupait de doter l'empire. On a d'Æpinus *Tentamen Theoriæ Electricitatis et Magnetismi* (Pétersbourg, 1759, 1 vol. in-4°), dont Haüy a donné un abrégé en français en 1787, in-8°; *Réflexions sur la Distribution de la Chaleur sur la surface de la terre*, traduites du latin en français par Raoult de Rouen; *Recherches sur la Tourmaline* (Pétersbourg, 1762, in-8°), et plusieurs mémoires intéressants fournis à l'Académie de Saint-Pétersbourg.

AÉRATION (du latin *aer*, air). C'est l'action d'aérer, c'est-à-dire d'exposer au contact immédiat d'un air plus ou moins sec et fréquemment renouvelé des substances ou des corps qui, ayant séjourné plus ou moins longtemps dans un air humide et stagnant, ou ayant été privés de tout contact de l'air atmosphérique, sont exposés à s'altérer, à se décomposer et à se corrompre. L'aération peut être faite dans un air tranquille et non agité, ou sous l'influence d'un vent plus ou moins sec : dans ce dernier cas, elle prend le nom de *ventilation*. — L'eau des mers, celle des fleuves, des lacs, des étangs et même des mares, est naturellement aérée, et tient en dissolution de l'air atmosphérique plus riche en oxygène; ce qui donne au milieu aqueux dans lequel vivent tous les animaux pourvus de branchies ou respirant par la peau les conditions favorables à leur respiration aquatique. L'air imprègne et pénètre aussi les différentes parties du corps des animaux qui volent, et leur donne ainsi les conditions aérostatiques sans lesquelles la locomotion aérienne ne pourrait avoir lieu.

AÉRIENNES (Visions), genre de spectacle offert au Chateau des Fleurs, à Paris, en 1850, et qui se composait de tableaux vivants élevés en l'air, dans lesquels plusieurs femmes groupées en différentes attitudes et suspendues par des armatures en fer habilement cachées, simulaient quelques gracieux sujets mythologiques ou féeriques, comme *la Naissance de Vénus*, *la Fée aux Roses*, etc.

AÉRIENS, sectateurs d'Aérius, moine arien qui, en l'an 360, fut expulsé de Sébaste en Arménie, comme schismatique. Il niait qu'il existât une différence quelconque entre les évêques et les simples prêtres, et prétendait que les prières pour les morts leur étaient plutôt nuisibles qu'utiles. Il condamnait en outre les jeûnes établis par l'Église et la célébration de la Pâque.

AÉRODYNAMIQUE (du grec ἀήρ, ἀέρος, air; δύναμις, puissance), partie de la mécanique qui traite des forces et du mouvement des fluides élastiques. L'aérodynamique est, en général, traitée en même temps que l'hydrodynamique.

AÉROLITHE (de ἀήρ, air, et de λίθος, pierre). On donne ce nom à des pierres tombées de l'atmosphère, et que l'on désigne encore quelquefois par ceux de *bolides*, de *météorites*, de *céraunites*, de *pierres de foudre*, de *pierres tombées du ciel*, de *pierres de la lune*, de *pierres météoriques*, d'*uranolithes*, de *botilies*, etc. La chute de ces pierres, presque toujours accompagnée d'un météore lumineux, ou globe de feu, qui disparaît après avoir fait une violente explosion, a été longtemps révoquée en doute, en raison de la singularité que présente un pareil phénomène et de l'impossibilité où nous sommes d'en donner une explication satisfaisante. Mais aujourd'hui des exemples nombreux et revêtus de tous les caractères de l'authenticité ne permettent plus d'hésiter à en admettre la réalité. L'analyse chimique vient d'ailleurs à l'appui de cette opinion, en démontrant l'identité de composition des diverses pierres de cette nature qui ont été recueillies à des époques plus ou moins éloignées et dans des contrées très-distantes les unes des autres.

Les aérolithes arrivent dans notre atmosphère sous forme d'une masse d'un volume peu considérable en général. Ce corps s'enflamme brusquement; il paraît alors comme un globe lumineux qui se meut avec une extrême rapidité, et dont la grandeur apparente est souvent comparée à celle de la lune; dans sa course il lance des étincelles, laisse après lui une trace brillante, qui paraît être la flamme retenue en arrière par la résistance de l'air; la clarté très-vive qu'il répand se soutient pendant une ou deux minutes environ; en disparaissant il forme un petit nuage blanchâtre qui, semblable à de la fumée, se dissipe quelques instants après. Aussitôt la lumière éteinte, deux ou trois détonations pareilles à celle d'un canon de gros calibre se font entendre; puis elles sont suivies d'un roulement sourd. Ces faits se prolongent suivant la direction que prend l'aérolithe; là où il passe, on entend dans l'air un sifflement provenant de la rapidité de sa chute. Les aérolithes, dont le nombre et la grosseur varient, sont brûlants à l'instant de leur chute, et répandent une odeur de soufre et de poudre à canon. Ces phénomènes ont lieu dans toutes les latitudes, même en mer : on est frappé surtout de l'air de famille que présentent ces pierres, tant par leur aspect que par leur composition intime. Leur forme est irrégulière; leur surface souvent pleine d'aspérités, dont les angles sont émoussés par la fusion. Une sorte d'émail noir les recouvre jusqu'à un millimètre seulement de profondeur; la cassure est grisâtre, d'un aspect terreux et grenu. Elles sont tantôt dures, tantôt friables; leur densité moyenne est 3,50, celle de l'eau étant prise pour unité. Les substances qu'on a rencontrées dans les aérolithes sont le fer, le nickel, le cobalt, le manganèse, le chrôme, le cuivre, l'arsenic, l'étain, la silice, la magnésie, la potasse, la soude, la chaux, l'alumine, le soufre, le phosphore, et le carbone. Le fer et la silice ne manquent dans aucun.

On divise les aérolithes en trois classes : 1° les *aérolithes métalliques*, composés de fer pur et qui tombent rarement; 2° les *aérolithes pierreux*, qui ne renferment que des parcelles de fer disséminées dans une pâte pierreuse; 3° les *aérolithes charbonneux*, dont on n'a encore qu'un exemple constaté.

Quatre théories ont été proposées pour expliquer la for-

mation des aérolithes. La première, due à Laplace, les considère comme des corps lancés par les volcans de la lune jusque dans la sphère d'activité de l'attraction terrestre. La seconde suppose les éléments qui les composent existant à l'état de gaz et disséminés dans l'atmosphère jusqu'à ce qu'ils éprouvent une condensation subite sous l'influence de certaines causes ignorées de nous. Suivant la troisième, ces pierres se trouvent toutes formées dans les espaces célestes, où elles se meuvent avec une vitesse considérable en vertu des actions planétaires, et l'instant où elles tombent sur la terre est celui où son action sur elles vient à prédominer. Enfin la quatrième les présente comme des fragments de roche lancés à une très-grande hauteur par nos volcans, et qui, après avoir décrit plusieurs révolutions autour de notre globe, finissent par retomber. Quelque ingénieuses que soient ces théories, elles ne sont cependant que des hypothèses : aussi devons-nous avouer modestement que l'origine des aérolithes est un mystère resté jusqu'ici impénétrable pour nous. Nous reviendrons sur ce sujet à l'article ÉTOILES FILANTES.

Le chimiste anglais Howard a dressé une liste chronologique des pierres tombées du ciel depuis les temps les plus reculés jusques et y compris l'année 1818 : Cette liste a été continuée jusqu'en 1824 par Chladni. Depuis, beaucoup d'autres chutes d'aérolithes ont été constatées. Nous citerons seulement quelques-unes de ces pierres.

Du temps d'Anaxagore une pierre noirâtre, de la dimension d'un char, tomba près du fleuve Ægos-Potamos en Thrace. Cette pierre se voyait encore en ce lieu à l'époque de l'empereur Vespasien. Il y avait des pierres météoriques dans le gymnase d'Abydos, et dans la ville de Cassandre en Macédoine. Pline dit avoir vu lui-même une de ces pierres tomber dans la campagne des Vocontiens, dans la Gaule narbonnaise. Le 7 novembre 1492 une pierre pesant deux cent soixante livres tomba à Ensisheim, en Alsace; elle se trouve maintenant dans la bibliothèque de Colmar, mais elle est réduite au poids de cent cinquante livres, probablement en raison du grand nombre de fragments qu'on en a successivement détachés. Le 26 mai 1751 deux masses de fer tombèrent à Hradschina, près d'Agram, capitale de la Croatie. De ces deux masses, l'une pesait soixante-onze livres, et l'autre seize livres seulement : la plus grosse est actuellement à Vienne. La pierre qui tomba près de Lucé, le 13 septembre 1768, fut analysée par Lavoisier. Les douze pierres qui tombèrent aux environs de Sienne, le 16 juin 1794, furent analysées par Howard et Klaproth. Le 26 avril 1803 une pluie de pierres tomba en plein jour sur la petite ville de L'Aigle en Normandie. L'autorité locale dressa procès-verbal de l'événement, qui ne peut être mis en doute. On ramassa plus de deux mille aérolithes sur un espace de deux lieues et demie au-dessus duquel le météore avait passé. Le 23 novembre 1810 il y eut encore une pluie de pierres à Charsonville, près d'Orléans. Il y en avait plusieurs du poids de vingt livres et une du poids de quarante. Le 10 août 1818 une pierre tomba à Slobodka, dans la province de Smolensk, en Russie, et pénétra d'environ seize pouces dans le sol; elle pesait sept livres, et avait une croûte brune parsemée de taches plus foncées. Le 5 juin 1821 il tomba à Privas un aérolithe qui pesait 92 kilogrammes, et qui s'enfonça de 2 décimètres en terre. On le conserve aujourd'hui dans la galerie minéralogique du Muséum d'Histoire Naturelle à Paris. Vers la fin de janvier 1824 il y eut une chute d'un grand nombre de pierres près d'Arenazzo, dans le territoire de Bologne. Une de ces pierres, pesant douze livres, est conservée dans l'observatoire de Bologne. Le 14 octobre 1824 il tomba près de Zébrack, cercle de Béraun, en Bohême, une pierre qui est conservée au muséum national de Prague. Il existe aussi dans différentes collections des masses de fer auxquelles on peut attribuer une origine météorologique : tels sont la masse vue par Pallas à Krasnoïark, en Sibérie; un fragment existant dans le cabinet impérial de Vienne, et venant peut-être de la Norvège; une petite masse, du poids de quatre livres, conservée actuellement à Gotha La seule chute connue de masses solides dans lesquelles le fer existe en rhomboïdes ou en octaèdres, et composées de couches ou feuilles parallèles, est celle qui eut lieu à Agram en 1751. Quelques autres masses semblables ont été trouvées sur la rive droite du Sénégal, au cap de Bonne-Espérance, dans différentes localités du Mexique. Dans la province de Bahia, au Brésil, il y a une masse de sept pieds de long, quatre de large, et deux d'épaisseur : son poids est d'environ quatorze mille livres. Aux environs de Bitbourg, non loin de Trèves, on a trouvé une masse qui pèse trois mille trois cents livres. Dans la partie orientale de l'Asie, non loin de la source de la rivière Jaune, on dit avoir rencontré une masse d'environ quarante pieds de hauteur; et les Mongols, qui l'appellent *khadasut filao*, c'est-à-dire roche du pôle, prétendent qu'elle tomba à la suite d'un météore de feu. Une masse ne contenant pas de nickel, mais de l'arsenic, a été trouvée à Aix-la-Chapelle; une autre, sur la colline de Brianza, dans le Milanais; une autre, à Groskamsdorf. Cette masse, qui, d'après Klaproth, contenait un peu de plomb et de cuivre, a été fondue, suivant toutes les apparences, de manière que les morceaux conservés à Freyberg et à Dresde ne sont que de l'acier fondu, qu'on a substitué à la masse primitive.

AÉROMANCIE (du grec ἀήρ, air; μαντεία, divination), art prétendu de prédire l'avenir par les phénomènes qui ont lieu dans l'air.

AÉROMÈTRE (du grec ἀήρ, air, et μέτρον, mesure), instrument qui fait connaître la densité ou la raréfaction de l'air. M. Hall a donné ce nom à un instrument ingénieux de son invention, destiné à faire les corrections nécessaires quand on veut déterminer le volume moyen des gaz.

AÉROMÉTRIE, science qui a pour objet la constitution physique de l'air et qui en mesure et calcule les effets mécaniques. C'est la partie de la physique qui s'occupe de la densité ou de l'expansion de l'air en général, et des moyens de les mesurer.

AÉRONAUTE, AÉRONAUTIQUE (du grec ἀήρ, air; ναῦτης, navigateur; ναυτική, navigation). L'aéronaute est celui qui s'élève dans les airs au moyen d'un aérostat, qui voyage en aérostat. L'aéronautique est l'art de naviguer en l'air au moyen d'un ballon. *Voyez* AÉROSTAT.

AÉROSTAT (du latin *aer*, et *stare*, se tenir), appareil au moyen duquel on s'élève dans l'atmosphère, à l'aide d'un air plus léger qu'il contient. En général, les aérostats sont remplis de gaz hydrogène. Ceux qui s'élèvent en vertu de la dilatation de l'air échauffé prennent spécialement le nom de *montgolfières*. Communément on appelle les uns et les autres *ballons*.

C'est un magnifique spectacle que celui de l'homme s'élançant dans l'espace, dont l'accès lui semblait interdit par la nature, et porté par l'élément qu'il a dompté. Qui n'a senti son cœur battre au départ de ces hardis voyageurs, qu'un rien peut précipiter brisés sur la terre, et qui vont gaiement affronter la mort, tantôt pour donner un spectacle, tantôt pour avancer la science, tantôt pour découvrir les moyens de diriger leur machine? Pour l'aéronaute, c'est aussi une grande jouissance que la vue de cette multitude curieuse accourue pour le contempler à son départ, et qui se rassemble avec enthousiasme sur le chemin de son esquif aérien.

Ordinairement l'aérostat est composé d'un ballon ou enveloppe sphérique en étoffe rendue imperméable au moyen du caoutchouc et contenant le gaz hydrogène. Un réseau ou filet recouvre le ballon et se rattache à un cercle de bois nommé *équateur;* de l'équateur descendent des cordes qui soutiennent un grand panier d'osier ou *nacelle,* dans laquelle se place l'aéronaute. La nacelle contient en outre : du sable ou lest, dont l'aéronaute se débarrasse lorsqu'il veut remonter; des instruments de physique, qui lui indiquent sa direction, la hauteur à laquelle il se trouve, la tempéra-

ture, etc.; de la nourriture, pour réparer ses forces, des vêtements pour éviter le froid des hautes régions de l'atmosphère, un grappin ou petite ancre pour s'accrocher à la terre lorsqu'il est sur le point de quitter sa nacelle. Enfin une corde lui permet d'ouvrir une soupape située au sommet du ballon, pour laisser échapper le gaz, lorsqu'il veut descendre vers la terre. Par ce moyen, si l'aéronaute ne peut se diriger contre le vent, il peut du moins monter et descendre à volonté dans l'atmosphère.

Tout le monde sait qu'un corps plongé dans l'eau perd une quantité de son poids égale à celle du volume de liquide qu'il déplace. C'est en vertu de ce principe, découvert par Archimède, qu'un morceau de liége tend à flotter sur l'eau, parce que le volume d'eau qu'il déplace, égal à son propre volume, pèse plus que lui-même. Or, cette loi de l'hydrostatique est parfaitement applicable à l'aérostatique, et ce qui est vrai pour l'eau et les autres liquides est également vrai pour les fluides gazeux. C'est donc aussi sur cette loi que reposent la théorie de l'aérostation et la construction des aérostats. Un ballon s'élève parce qu'il déplace un volume d'air dont le poids est supérieur au sien. Mais la pesanteur de l'air est une découverte toute moderne, et c'est seulement dans la seconde moitié du dix-huitième siècle que la science a reconnu que les divers fluides aériformes possèdent des pesanteurs spécifiques différentes. Ainsi tout gaz dont la pesanteur spécifique serait notablement moindre que celle de l'air, pourrait servir à gonfler un ballon. Les premiers aérostats que l'on ait construits étaient tout simplement remplis d'air raréfié; et si l'on donne la préférence à l'hydrogène, c'est qu'il est beaucoup plus léger que l'air, puisque sa pesanteur spécifique, lorsqu'il est pur, est à celle de l'air comme 69 est à 1000.

Appliquée à l'air, la chaleur le raréfie, le dilate et en diminue par conséquent la pesanteur spécifique. Cette diminution de pesanteur s'effectue en proportion du degré d'intensité de la chaleur. Pour chaque degré du thermomètre de Fahrenheit, la chaleur paraît dilater l'air d'environ $\frac{1}{400}$; ainsi 400° de chaleur, ou plus exactement 435, doubleront juste le volume d'une masse d'air. Si donc l'air renfermé dans un appareil quelconque est modifié par la chaleur et se trouve dilaté au point que sa pesanteur soit moins considérable qu'une masse d'air égale, cet appareil doit s'élever dans l'atmosphère jusqu'à ce que l'air qu'il contient devienne plus froid et se condense davantage, ou bien que, l'air environnant devenant moins dense, ces deux espèces d'air aient atteint une pesanteur spécifique égale, le tout en tenant compte du poids de l'appareil. En tout état de cause, l'appareil redescendra graduellement si la chaleur n'est pas renouvelée et ne diminue de nouveau sa pesanteur. Telle est la théorie des montgolfières. Mais si, au lieu d'avoir recours à ce moyen, dont les procédés ne sont pas sans danger, on remplissait l'appareil d'un fluide élastique plus léger que l'air atmosphérique, il continuerait à s'élever jusqu'à une hauteur où les couches d'air environnantes auraient le même degré de pesanteur spécifique. Tel est le système des aérostats inventés par Charles.

Connaissant les pesanteurs spécifiques relatives de l'air et du gaz, ainsi que le poids de l'enveloppe dans laquelle on veut enfermer ce dernier, il est facile de calculer les dimensions que doit avoir le ballon pour s'élever dans l'air atmosphérique et emporter avec lui un poids donné à une hauteur donnée. Un mètre cube d'air, au niveau de la mer et sous la pression atmosphérique ordinaire, pèse 1,299 grammes; dans les mêmes conditions, une sphère d'air d'un mètre de diamètre pèsera 683 grammes environ. Si l'on admet que le gaz hydrogène employé à gonfler le ballon soit seulement dix fois plus léger que l'air, à cause de l'impureté de l'hydrogène obtenu par les procédés ordinaires, il en résultera que la force avec laquelle une sphère d'hydrogène de même diamètre tendra à s'élever dans les airs sera de 615 grammes. Pour des sphères de différentes grandeurs, la force ascensionnelle sera proportionnelle à leur volume, ou autrement au cube de leur diamètre. Ainsi une sphère de 6 mètres s'élevera avec une force égale à deux cent seize fois la première, c'est-à-dire une force de 133 kilogr., et une sphère de 12 mètres avec une force de 1,062 kil.; mais il faut déduire des chiffres ci-dessus le poids de l'enveloppe. Si le tissu dont on se sert pèse 220 grammes par mètre superficiel, c'est environ 691 grammes pour l'enveloppe entière d'un ballon d'un mètre de diamètre. Or, pour un globe plus grand, la quantité nécessaire augmentant comme le carré du diamètre, le poids de l'enveloppe sera d'environ 25 kil. pour un ballon de 6 mètres de diamètre, et de 100 kilogr. pour un ballon de 12 mètres. Par conséquent un ballon de 6 mètres s'élancera du sol avec une force ascensionnelle d'à peu près 108 kilogr., et la force ascensionnelle d'un ballon de 12 mètres s'élevera à 962 kil. On trouve, par le même procédé, qu'un ballon de 20 mètres enleverait un poids égal à 4,640 kilogr. environ, tandis qu'un petit ballon d'un mètre de diamètre ne pourrait que flotter à la surface du sol, le poids du tissu étant presque égal à la force ascensionnelle résultant de la différence entre la pesanteur spécifique de l'air et celle du gaz emprisonné.

La hauteur à laquelle un aérostat peut s'élever est déterminée par la loi qui règle la diminution de densité des couches atmosphériques à mesure qu'on s'éloigne de la terre. La force élastique diminue avec la densité, et lorsqu'elle se trouve réduite à une quantité seulement égale au poids du ballon et de ses appendices, il est impossible que l'appareil s'élève plus haut. Une autre circonstance vient encore restreindre la possibilité de s'élever au delà de certaines limites. A mesure que la pression de l'air extérieur diminue, la force expansive du gaz enfermé va en augmentant, et à la fin cette dernière vaincrait la résistance que pourrait lui offrir toute enveloppe, quelque solide qu'elle fût. Un ballon exactement rempli d'hydrogène serait mis en pièces par le gaz aussitôt qu'il serait parvenu à une faible hauteur dans l'atmosphère, si l'aéronaute n'avait la précaution de laisser échapper, en ouvrant la soupape du ballon, une partie du fluide emprisonné. Pour éviter cela on ne remplit pas exactement le ballon, qui se distend à une certaine hauteur.

Dans la plupart des ascensions aérostatiques on se sert aujourd'hui de l'hydrogène carburé de l'éclairage; autrefois on demandait l'hydrogène dont on remplissait les ballons à la décomposition de l'eau par l'action du fer ou du zinc et de l'acide sulfurique. L'appareil dont on se servait pour cela est des plus simples. On place debout des tonneaux ordinaires; on perce deux trous au fond supérieur: de l'un part un tuyau qui se rend dans un plus grand tonneau qui reçoit le gaz de tous les autres et l'envoie dans le ballon. Par le second trou on introduit de l'eau, de la limaille, ou mieux de la tournure ou des rognures de fer, et de l'acide sulfurique, dans les proportions de : fer, 56; acide sulfurique concentré, 100; eau, 400. Ces nombres, exprimés en kilogrammes, produisent 2,287 mètres cubes de gaz hydrogène. On peut, d'après ces proportions, calculer le nombre de tonneaux dont on a besoin pour remplir un ballon de dimension connue.

On ne saurait apporter trop de soin dans le choix des étoffes dont se compose l'enveloppe d'un aérostat. On doit aussi essayer les cordages qui composent le filet, s'assurer du jeu de la soupape, etc. Dans l'espoir de diminuer les dangers d'explosion par l'effet de la distension du gaz, on a voulu essayer de construire des ballons avec des lames métalliques. M. Dupuis-Delcourt fit construire il y a quelques années un ballon avec des lames de cuivre très-minces; mais le défaut d'homogénéité du métal et plusieurs autres circonstances l'ont empêché de réussir.

Quant à la forme du ballon, la forme sphérique est la plus usitée, et paraît la meilleure lorsqu'il s'agit de s'abandonner au vent, comme on le fait dans la plupart des cas. Plusieurs de ceux qui ont essayé de diriger les aérostats

ont adopté la forme ellipsoïde, qui se rapproche de celle du poisson.

La pensée d'inventer un appareil à l'aide duquel on pût s'élever dans l'air paraît avoir dès la plus haute antiquité occupé l'esprit humain. On en chercha d'abord le moyen dans quelque mécanisme se rapprochant des ailes des oiseaux. Aulu-Gelle, en parlant de la colombe de bois d'Archytas, dit qu'elle se soutenait sans doute par des moyens d'équilibre, et que l'impulsion lui était donnée par l'air qu'elle recélait intérieurement. C'est bien à tort, suivant nous, que l'on voit là l'idée d'un gaz plus léger; car celui-ci n'aurait pu enlever une colombe de bois. Roger Bacon, vers 1292, s'était aussi ingénié à construire une machine pour atténuer le poids d'un homme et lui donner la facilité de se diriger dans l'air comme les oiseaux. En 1670 le P. Lana s'était proposé de construire un navire aérien soutenu par quatre grands ballons en cuivre vides d'air. Le P. Galien publia en 1755, à Avignon, un livre intitulé *Art de naviguer dans les airs*, dans lequel il propose de faire un immense ballon rempli d'air pris dans la région de la grêle, afin que ce ballon fût plus léger et plus apte à s'élever. Dante de Pérouse se cassa une cuisse en volant avec des ailes. Bernoin à Francfort et le marquis de Bacqueville à Paris ne furent pas plus heureux. Besnier imagina aussi un appareil pour voler en l'air.

Les Anglais ont revendiqué l'invention des aérostats. Il est vrai que Cavendish ayant découvert la légèreté de l'hydrogène, Black remplit des vessies de ce gaz, mais elles ne purent s'élever à cause de leur poids. D'un autre côté, le papier ne gardait pas le gaz. Plus tard, Cavallo répéta ces expériences en gonflant des bulles de savon avec l'hydrogène : alors les bulles montèrent au plafond, où elles crevèrent. Mais tous ces écrits, toutes ces expériences de laboratoire ne laissaient entrevoir aucune application utile, lorsque Montgolfier fit sa belle découverte. On dit que, brûlant un jour de vieux papiers, il s'aperçut qu'un sac enflammé par son orifice s'élevait rapidement dans l'air, et s'y maintenait tant que l'orifice pouvait être chauffé. Il répéta plusieurs fois cette expérience, et toujours avec succès; ce qui lui fit concevoir le plan d'une montgolfière. D'autres disent qu'Étienne Montgolfier, après avoir lu attentivement les œuvres de Priestley sur les densités différentes des gaz, fut frappé d'une idée subite en montant une côte : en emprisonnant, se dit-il, dans une enveloppe un nuage, un gaz plus léger que l'air, on doit pouvoir enlever des fardeaux, des hommes peut-être. Cette pensée communiquée à son frère Joseph fut aussitôt discutée, élaborée, éclaircie, mise en pratique avec de petits sacs de papier ou de taffetas remplis d'hydrogène. Quelle que soit la vraie des deux versions, ce qu'il y a de sûr, c'est que Joseph Montgolfier continua à Avignon, en 1782, une série d'expériences; mais l'hydrogène traversant trop facilement les enveloppes, on chercha un autre gaz. On pensa à la fumée produite par la paille et la laine, et une expérience réussit près d'Annonay. Les états du Vivarais étaient alors assemblés; les frères Montgolfier les prient d'assister à une expérience qu'ils doivent faire sur la place de la ville, et le 5 juin 1783, devant le corps entier des états, un gros ballon de 110 pieds de circonférence en toile couverte de papier est rempli par les inventeurs d'un gaz *qu'ils prétendent savoir faire*; dix hommes suffisent à peine à le retenir; puis on le laisse aller : en dix minutes il se trouve à 1000 toises d'élévation; ensuite l'aérostat descend doucement dans les vignes voisines.

Aussitôt le bruit de cette expérience se répand partout. Tous les physiciens répètent l'essai; mais comme le gaz des Montgolfier était inconnu, on se servit d'hydrogène, connu alors sous le nom d'air inflammable. Au lieu de papier, Charles imagina d'employer du taffetas gommé, qui retenait mieux le gaz. Une souscription nationale s'ouvrit pour faire un essai, et elle fut bientôt couverte. Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à gonfler ce premier ballon, établi dans la cour de la maison où demeurait Charles, place des Victoires. A force de soin, et moyennant 1000 livres de fer et 498 d'acide sulfurique, on parvint en quatre jours à gonfler un ballon de 4 mètres de diamètre, qui pouvait enlever à peine dix-huit livres. Le 26 août 1783, le ballon était prêt. On le porta dans la nuit au Champ de Mars; là on acheva de le gonfler, et le 27, à cinq heures du soir, le ballon partit, au bruit du canon, devant la foule accourue de toutes parts. Il s'éleva avec une telle vitesse qu'en deux minutes il disparut dans un nuage. Trois quarts d'heure après, l'aérostat tombait à côté d'Écouen.

Quelques jours plus tard, Montgolfier arrivait à Paris et recevait de l'Académie des Sciences l'invitation de faire construire une machine aux frais de ce corps savant. Il se mit à l'œuvre, et fit un ballon de 70 pieds de haut sur 40 de diamètre. Le 12 septembre, devant les commissaires de l'Académie, ce ballon fut gonflé en 10 minutes au moyen d'un grand feu de paille et de laine hachée; mais il survint une pluie battante et un vent épouvantable, qui détruisirent la machine.

Le 19 une autre expérience eut lieu devant le roi à Versailles. En cinq jours on avait monté une montgolfière en toile, couverte de papier peint et décorée avec soin. A une heure la machine se gonfle; et, bien qu'un coup de vent l'ait fendu vers le sommet, le ballon s'élance rapidement, emportant avec lui une cage qui renfermait un mouton, un coq et un canard. Arrivé à 240 toises de hauteur, l'aérostat s'arrêta, et, après avoir plané quelques instants, il s'abattit dans le bois de Vaucresson. Dans la descente, la corde qui retenait la cage fut coupée par une pile de bois; les animaux furent détachés et tombèrent sans accident grave.

Cette expérience fit naître à l'esprit de quelques hommes la pensée de se livrer aux hasards de l'ascension en aérostat. Montgolfier construisit une énorme machine de 70 pieds de haut et de 46 de diamètre, richement ornée, et sous laquelle était disposée une galerie de 25 pieds de diamètre. Au milieu était une ouverture où pendait avec des chaînes de fer un réchaud de même métal, dans lequel on pouvait entretenir un feu de paille et de laine; car les frères Montgolfier croyaient toujours que l'ascension était due au gaz produit par la combustion de la laine. Pilâtre de Rozier fit trois ascensions dans cet appareil, le ballon maintenu par des cordes : il put parfaitement monter et descendre à volonté en rallumant ou en laissant éteindre le feu. Dans une des expériences, l'aérostat s'embarrassa dans des arbres, et l'aéronaute le tira parfaitement de danger. Enfin, une autre personne, Giroud de Villette, osa l'accompagner, puis après lui le marquis d'Arlandes. Ces essais avaient lieu dans la cour de Réveillon. Quelques mois plus tard des femmes, des marquises, des comtesses, faisaient des ascensions en ballon captif.

Mais tout cela n'était qu'un jeu. Le 21 novembre 1783 Pilâtre de Rozier et d'Arlandes s'enlevèrent à une heure cinquante-quatre minutes, du jardin de la Muette, dans une montgolfière libre, sous laquelle brûlait de la paille. Les aéronautes coururent les plus grands dangers, le feu ayant pris à l'appareil; mais, par l'application d'éponges mouillées, ils parvinrent à l'éteindre et descendirent sains et saufs dans la plaine de Gentilly.

Le second voyage aérien s'accomplit le 1er décembre 1783, avec un globe de 20 pieds de diamètre en taffetas enduit de gomme élastique et rempli de gaz hydrogène, monté par Charles et Robert. A une heure quarante minutes, les aéronautes partirent du jardin des Tuileries pour aller descendre dans la prairie de Nesle; Robert descendit le premier, et Charles s'enleva de nouveau pour retomber un peu plus loin.

Cette ascension causa une vive sensation dans Paris. L'Académie des Sciences décerna le titre d'associé surnuméraire à Montgolfier, à Charles, à Robert, à Pilâtre de Rozier et au marquis d'Arlandes. Montgolfier reçut des lettres de

noblesse pour son père ; Charles eut une pension de 2,000 livres, Robert une pension de 100 pistoles. Pilâtre de Rozier n'eut qu'une pension de 1000 livres, qu'il trouva trop modique.

La troisième ascension eut lieu à Lyon, le 19 janvier 1784. Montgolfier l'aîné, Pilâtre de Rozier, Fontaine, le prince de Ligne et trois autres personnes de qualité furent enlevés à 500 toises environ par une énorme montgolfière, de 126 pieds de haut sur 100 de diamètre, et transportés à une lieue de la ville sans accident.

Dès lors on se mit à imiter partout les hardis voyageurs. Le 25 février don Paul Andréani et les deux frères Gerli s'enlevaient dans une grande montgolfière à Milan. Parmi les ascensions curieuses, nous citerons celle de Blanchard, qui traversa la Manche, le 7 janvier 1785, avec le docteur Jefferies. Partis de Douvres à une heure, ils descendirent vers trois heures trois quarts entre Boulogne et Calais. Le 16 juin de la même année fut marqué par une catastrophe. Pilâtre de Rozier s'imagina de construire un aérostat dans lequel une montgolfière cylindrique était surmontée d'un ballon rempli de gaz inflammable. C'était, comme l'avait dit Charles, mettre du feu sous la poudre. L'explosion eut lieu en effet, et Pilâtre tomba brisé ainsi que son compagnon Romain. Ce malheur ne ralentit pourtant pas le courage des aéronautes. On créa même, à quelque temps de là, un corps d'aérostiers militaires et une école d'aérostation à Meudon. Blanchard adapta un parachute à son ballon, et fit descendre ainsi des animaux. Jacques Garnerin tenta enfin, le 1er brumaire an VI, la première descente d'un homme en parachute dans la plaine de Monceaux. Mademoiselle Élisa Garnerin renouvela depuis cette périlleuse expérience, et M. Louis Godard l'a encore exécutée dans ces derniers temps.

Parmi les aéronautes qui suivirent, nous devons citer madame Blanchard, qui périt à Paris, en 1819, par l'explosion de son ballon, allumé par des pièces d'artifice qu'elle tirait en l'air ; le comte de Zambeccari, qui périt dans une expérience dangereuse sur une montgolfière ; Arban, qui est allé se perdre en Espagne : il avait fait peu de temps auparavant un merveilleux voyage de Marseille à Turin, par-dessus les Alpes ; Gale, qui se tua le 8 septembre 1850 près de Bordeaux ; M. Green, qui a traversé la Manche, de Londres à Nassau ; les frères Godard, qui montrent à chaque instant leur intrépidité aux Parisiens ; enfin, M. Poitevin, qui renouvelant une expérience de Testu-Brissy et de Margat, s'est enlevé sur un cheval, avec un taureau, une calèche attelée, etc., etc.

D'autres voyages aériens eurent lieu dans l'intérêt de la science. On se rappelle les ascensions qu'entreprit Gay-Lussac en 1804, d'abord avec M. Biot, puis seul. Ce savant s'éleva à la plus grande hauteur à laquelle aucun homme soit encore parvenu, c'est-à-dire à près de 7,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Depuis, d'autres physiciens recommencèrent cet essai, mais sans résultats nouveaux. Plusieurs faillirent en être victimes.

Mais la navigation aérienne manquerait en grande partie son but si l'on ne parvenait à diriger les aérostats. Dès le commencement, des esprits ingénieux se mirent à chercher les moyens de les faire marcher à volonté. Le premier qui essaya de diriger les ballons dans l'air est Blanchard. Il avait d'abord rêvé un *bateau volant* mécanique ; il se rallia de suite aux aérostats. Il partit, en effet, du Champ de Mars, le 4 mars 1784, et, à l'aide d'un gouvernail, fit quelques évolutions ; il descendit vers deux heures sur le chemin de Versailles, près de la verrerie de Sèvres. A quelque temps de là Guyton de Morveau construisit, avec l'aide de l'Académie de Dijon, un aérostat garni d'une sorte de proue en toile en avant, et d'une espèce de gouvernail en arrière ; à droite et à gauche il y avait de longues rames, et d'autres rames étaient attachées à la gondole. C'est sur cette machine qu'il fit, avec d'autres personnes, deux ascensions, le 25 février et le 12 juin 1784. Dans la première le vent cassa les agrès ; dans la seconde les aéronautes parvinrent quelquefois à lutter contre le vent. Robert construisit ensuite un aérostat cylindrique dans lequel il enferma un globe rempli d'air qu'un soufflet devait remplir. Il devait conduire cette machine à l'aide de rames de douze pieds de surface. Il s'enleva de Saint-Cloud avec le duc de Chartres, père de Louis-Philippe. Dans une occasion, une rame leur servit à dompter le vent ; mais une dilatation inattendue du gaz les força à déchirer leur ballon, et ils descendirent précipitamment. Le 18 juillet 1784, Blanchard tenta une nouvelle expérience à Rouen, et obtint un bon effet de ses ailes pour monter et descendre. L'année suivante, MM. Alban et Vallet, directeurs de la fabrique de Javel, tentèrent des voyages dans lesquels ils se félicitèrent du jeu des ailes adaptées à leur ballon. Le 17 juin 1786, Testu-Brissy s'enleva sur une sorte de char garni de roues à ailes et suspendu par un aérostat. Il attribua une de ses descentes à ses rames. Meunier, officier du génie, membre de l'Académie des Sciences, rechercha mathématiquement les conditions d'équilibre des aérostats dans un mémoire très-remarquable, et proposa d'entourer les ballons d'une seconde enveloppe *de force*, entre laquelle une pompe enverrait ou retirerait de l'air. Loin de vouloir résister au vent, Meunier cherchait à s'en faire un auxiliaire. Le principal but qu'il paraissait se proposer c'était d'atteindre les courants d'air qui entraîneraient l'aérostat dans la direction désirée. Pour arriver à ce résultat, il joignait à son enveloppe de force des roues à palettes manœuvrées par les aéronautes. M. Lennox construisit plus tard, dans le même espoir, un énorme ballon avec un gouvernail en avant et un en arrière de la nacelle, et de chaque côté des roues en toile analogues aux roues des bateaux à vapeur. Pour imiter la vessie natatoire des poissons, M. Lennox imagina d'introduire dans son grand ballon un ballon particulier qui, selon la quantité d'air extérieur qu'on y introduirait, devait produire sur la pesanteur du ballon principal une différence de trente livres en plus ou en moins. D'autres imaginèrent d'appliquer la vis d'Archimède à leur ballon. Tout cela est resté sans résultats appréciables. On doit à M. Transon un système de ballons *conjugués*, c'est-à-dire réunis deux à deux au moyen d'une corde, et de force ascensionnelle différente, qu'il nomme *aéronefs*, à l'aide desquels il espérait pouvoir atteindre les courants favorables à la direction voulue. Il proposa aussi d'ajouter aux ballons des voiles qui rappellent les fonctions des cerfs volants. Depuis M. Petin a donné le plan d'une grande machine armée de voiles, de parachutes, de *paramontes*, etc. M. P. Jullien a obtenu quelques résultats d'hélices mues par un ressort et appliquées à un aérostat ayant la forme d'un poisson. M. Terzuolo a imaginé de placer dans un aérostat à gaz une sorte de vessie natatoire pouvant s'emplir à volonté d'air ou de gaz tenu dans une boîte de réserve, et qui permettrait de monter ou descendre sans perte de gaz ni de lest. D'autres systèmes ont été proposés par MM. Sanson, Carlingford, Vert, Low, etc. Enfin l'aluminium pourra donner des machines légères.

On demandait à Franklin ce qu'il pensait de l'invention des aérostats : « C'est l'enfant qui vient de naître, » répondit-il. Depuis, l'enfant a grandi. Rien ne laisse pourtant encore entrevoir le moment où cette grande découverte dotera l'homme d'une nouvelle puissance. L. Louvet.

AÉROSTATIQUE, science de l'équilibre de l'air, ou des corps avec l'air ; partie de la physique qui recherche les lois de l'équilibre de l'air et de tous les fluides expansibles.

AÉROSTIERS. Sous la Convention, Guyton-Morveau proposa au comité de salut public d'employer les aérostats dans l'art militaire, comme moyen d'observer les mouvements de l'armée ennemie. Cette proposition fut accueillie par le gouvernement, sous la condition de ne pas employer l'acide sulfurique, le soufre étant nécessaire à la fabrication de la poudre. Coutelle fut chargé des expériences nécessaires, et le château de Meudon fut mis à sa disposition. Il s'associa Conté, inventa une sorte de fourneau pour décom-

poser l'eau, et imagina une foule d'appareils transportables aux armées. Après quelques mois de travail, tout réussit; un aérostat fut rempli, et Coutelle s'éleva en l'air. Son ballon était tenu par deux cordes, longues de 270 toises. A cette hauteur, il voyait avec une lunette à une grande distance, et pour faire des signaux il faisait couler le long d'une corde des petits sacs de sable porteurs de flammes diverses. Les expériences ayant réussi, Coutelle obtint le brevet de capitaine commandant les aérostiers dans l'arme de l'artillerie, attaché à l'état-major général. En même temps il reçut l'ordre d'organiser une compagnie de trente hommes et de se rendre à Maubeuge, dont les Autrichiens faisaient le siége. Coutelle suivit l'armée pendant toute la campagne, opérant une foule de reconnaissances au moyen de son ballon, retenu par de longues cordes que manœuvraient ses soldats. Cette singulière machine de guerre fut employée d'abord en 1794, comme nous l'avons dit, au siége défensif de Maubeuge, et ensuite au siége offensif de Charleroi. Lors de la bataille de Fleurus, qui fut gagnée par Jourdan, le 26 juin 1794, Coutelle resta pendant plus de neuf heures en observation; et malgré les oscillations continuelles de la nacelle, il put distinguer tous les mouvements de l'ennemi. « Certainement, a-t-il dit, ce n'est pas l'aérostat qui nous a fait gagner la bataille; cependant je dois avouer qu'il gênait beaucoup les Autrichiens, qui croyaient ne pouvoir faire un pas sans être aperçus, et que, de notre côté, l'armée voyait avec plaisir cette arme inconnue qui lui donnait confiance et gaieté. » L'aérostat fut conduit après cela au siége de Mayence. Coutelle put observer la place; mais le temps était si affreux que plusieurs fois son ballon vint heurter la terre. Le 14 brumaire an IV une seconde compagnie d'aérostiers fut créée par lui, et envoyée à l'armée du Rhin. Ses travaux lui valurent le grade de chef d'escadron. On se servit encore pendant quelque temps de la troupe des aérostiers. Conté, directeur de l'établissement de Meudon, passa avec Bonaparte en Égypte. On y enleva aussi des ballons, ce qui étonnait beaucoup les musulmans et leur inspirait une certaine terreur. Cependant la difficulté de faire des observations au milieu du balancement produit par la marche contre le vent, l'embarras de l'appareil, le temps nécessaire pour gonfler le ballon, tout cela fit renoncer à l'emploi des aérostats à l'armée. On en emmena pourtant un lors de l'expédition d'Alger; et M. Godard fit plusieurs ascensions pendant la campagne d'Italie, en 1859.

AÉTITE (du grec ἀετός, aigle), variété de fer géodique hydroxydé, renfermant un noyau mobile, et que l'on nomme vulgairement *pierre d'aigle*, parce que les anciens supposaient qu'on la trouvait dans l'aire des aigles. Ils lui attribuaient plusieurs propriétés merveilleuses, comme de prévenir les fausses couches, de favoriser les accouchements, d'aider à découvrir les voleurs, etc. On en rencontre assez communément en France, près de Trévoux et aux environs d'Alais.

AÉTIUS, général romain, né à Borostore, dans la Mœsie, était fils d'un Scythe, nommé Gaudence, mort au service de l'empire, après avoir rempli les premiers emplois militaires. Élevé à la cour d'Alaric, auquel il avait été donné en otage, il apprit l'art de la guerre sous ce redoutable conquérant, et profita du long séjour qu'il fit chez les barbares pour prendre sur ces peuples une grande influence. En 424 il amena jusqu'à 60,000 Huns en Italie pour soutenir les prétentions de Jean contre les descendants de Théodose. Jean ayant succombé, Aétius vint faire sa soumission à Placidie, mère de Valentinien III, qui gouvernait l'Occident comme tutrice de son fils. La régente reconnut dans Aétius les talents d'un grand général : elle résolut de se l'attacher, et lui donna le commandement de l'Italie et de la Gaule, tandis qu'elle confiait à Boniface le gouvernement de l'Afrique. Poussé par Aétius, Boniface leva l'étendard de la révolte; et tandis que celui-ci, repentant, faisait de vains efforts pour disputer l'Afrique aux Vandales, Aétius affermissait son pouvoir dans les Gaules par des victoires sur les Francs et les Bourguignons. Placidie ayant accordé de nouvelles dignités à Boniface, Aétius passa les Alpes, attaqua Boniface, fut vaincu; mais il blessa de sa main son rival, qui mourut peu de temps après. Placidie voulut en vain venger la mort de son lieutenant; Aétius revint bientôt, à la tête de 60,000 barbares, exiger son pardon. Il mit dès lors son ambition à relever la puissance romaine et à comprimer les barbares, qu'il savait bien ne pas pouvoir chasser de l'empire. Lorsqu'une armée innombrable de Huns passa le Rhin, près de Strasbourg, sous la conduite d'Attila, Aétius fut assez habile pour réunir contre ses anciens alliés, alors devenus l'ennemi commun, tous les peuples de race germanique établis dans les Gaules. Cependant la marche d'Attila fut si rapide, qu'Aétius ne put empêcher la plupart des villes de la Gaule-Belgique d'être dévastées et livrées aux flammes. Le roi des Huns était même sur le point de s'emparer d'Orléans, lorsque Aétius parut enfin à la tête des Visigoths, des Francs, des Bourguignons, des milices armoricaines, et de quelques misérables cohortes romaines qu'il avait tirées d'Italie. Les Huns, surpris, abandonnèrent leur proie, mais Aétius les poursuivit vivement; il les atteignit dans les champs Catalauniques, entre Châlons-sur-Marne et Méry-sur-Seine. Ce fut là que, vers la fin de l'année 451, se livra la bataille mémorable dont le succès sauva la Gaule, et prolongea de quelques années la durée de l'empire romain. Attila évacua les Gaules; mais ce fut pour aller ravager l'Italie. Tant qu'il eut à craindre cet ennemi redoutable, Valentinien III flatta bassement le vainqueur de Châlons; mais en 453, Attila étant mort dans l'ivresse d'un festin, son empire s'écroula avec lui, et le lâche empereur ne songea plus qu'à perdre un homme qui lui portait ombrage, et dont il ne croyait plus avoir besoin. Il fit venir Aétius au palais, et s'arma pour la première fois de sa vie d'une épée : Valentinien en frappa l'homme qui avait sauvé l'empire. Ses eunuques et ses courtisans l'achevèrent. Quelques mois après, Valentinien III expia son crime en tombant sous les coups de Petronius Maximus.

AÉTIUS, hérésiarque du quatrième siècle, était né à Antioche. Après avoir été valet d'un maître de grammaire, il fut ordonné diacre et ensuite évêque par Eudoxe, patriarche de Constantinople. Il enseignait que le Fils de Dieu n'est pas semblable au Père, et faisait consister toute la religion dans la foi, ne parlant jamais à ses disciples de jeûne ni de pénitence. Condamné dans plusieurs conciles il fut exilé par Constance. Julien le rappela. Aétius mourut à Constantinople en 366. Ses partisans s'appelaient *Aétiens* ou *Anoméens*.

ÆTIOLOGIE. *Voyez* ÉTIOLOGIE.

AÉTIUS d'Amida, en Mésopotamie, médecin grec de la fin du cinquième siècle, est auteur de *Tetrabiblos*, en seize livres, vaste compilation où il avait mis à contribution les plus grands médecins des âges antérieurs. Cet ouvrage est remarquable surtout en ce qu'il renferme beaucoup de fragments d'ouvrages perdus. Les huit premiers, livres seulement ont été publiés à Venise en 1534, in-fol. Il en a paru plusieurs traductions latines.

AFER (Domitius), célèbre orateur, naquit à Nîmes, vers l'an 15 avant J.-C. — A quelle époque quitta-t-il les Gaules pour l'Italie? On l'ignore; mais sous Tibère on le voit préteur, et bientôt, au sortir de la préture, cherchant par ses délations à se faire un nom et une fortune. Devinant la pensée qu'a formée Tibère de perdre Agrippine, il s'y associe et y aide en accusant d'impudicité, d'adultère avec un certain Furnius, Claudia Pulchra, cousine d'Agrippine. Pulchra et Furnius furent condamnés. Le génie d'Afer pour la délation s'était révélé; il obtint les applaudissements de Tibère, qui dès lors l'appela l'homme de sa justice. Une fois dans cette voie du mal, où il s'était engagé, Afer ne s'arrêta point. Il avait fait condamner Claudia Pulchra; bientôt il se porta comme accusateur du fils de cette célèbre Ro-

maine, Varus Quinctilius, personnage riche et parent de César. Longtemps plongé dans la misère, Afer demandait ainsi à des délations une fortune qu'il dissipait avec autant de facilité qu'il l'acquérait avec honte; mais, dégradé comme homme, Afer se relevait comme orateur. La réputation de son éloquence, dit Tacite, fut plus pure que celle de ses mœurs. Quintilien, dont il avait été le maître, cite souvent de lui des mots heureux ou piquants, d'habiles ou vives reparties, qui témoignent de la présence d'esprit et des ressources oratoires d'Afer; il le place au premier rang des orateurs; il ne craint même pas de le ranger parmi les anciens, c'est-à-dire les modèles, presque à côté des Hortensius et des Cicéron. Tacite, plus sévère, et qui dans Afer Domitius ne peut oublier le délateur, alors même qu'il y reconnaît l'homme éloquent, dit que dans son dernier âge Afer déchut beaucoup de son talent, et que, son génie s'étant affaibli, il n'eut pas (quel orateur l'eut jamais?) la sagesse de se taire. Afer avait été fait consul sous Caligula. Il mourut dans un âge fort avancé, au milieu d'un repas où il avait mangé avec excès, dit la chronique d'Eusèbe : *in cœna, ex nimia cibi repletione*. De l'éloquence d'Afer il ne nous reste absolument rien, et nous n'avons pour la juger que l'admiration de Quintilien et le témoignage éclatant, quoique sévère d'ailleurs, de Tacite, qui reconnaît son génie. Ajoutons, moins à la justification d'Afer qu'en l'honneur de l'éloquence même, qu'Afer ne se servit pas de cette arme terrible et brillante, que la nature lui avait donnée, uniquement pour accuser et perdre, mais que souvent aussi il en fit un noble usage : il défendit des accusés. L'histoire d'Afer est du reste, et malheureusement, l'histoire de presque tous les orateurs célèbres sous la tyrannie des empereurs : on se faisait bourreau souvent pour n'être pas victime, et la faiblesse autant que la méchanceté poussait à ces délations, qui plus d'une fois retombaient sur leurs auteurs, les empereurs ne demandant pas mieux que de trouver des coupables dans les accusateurs eux-mêmes, c'est-à-dire des dépouilles à prendre des deux côtés. La bassesse des sujets devenait ainsi à elle-même son châtiment, et, par une mutuelle expiation, vengeait l'humanité.

CHARPENTIER, prof. à la Faculté des Lettres de Paris.

AFFABILITÉ. *Affabilis* signifie, au propre, *à qui l'on peut facilement parler*. Le sens du mot français est d'accord avec son étymologie. L'affabilité en effet est cette qualité qui consiste à être d'un accès facile pour ses inférieurs et à les écouter avec bienveillance. Cette définition sèche comme toute définition, ferait peu connaître par elle-même ce qu'est l'affabilité, si nous négligions de signaler les différents caractères qu'elle présente à l'observation. L'affabilité ne consiste pas dans les dehors d'une vaine politesse, dans l'affectation d'une bonhomie empruntée ou d'une bienveillance mensongère; mais, comme le dit Massillon, « elle prend sa source dans l'humanité; c'est un sentiment qui naît de la tendresse et de la beauté du cœur ». L'hypocrisie porte mal le masque de l'affabilité. Ses paroles seront doucereuses, séduisantes, dorées, mais jamais affables, parce qu'elles ne partent point du cœur, dont le langage ne saurait tromper. La sincérité dans l'expression de la bienveillance sera donc le premier caractère de l'affabilité. Comme l'homme affable est naturellement bon, ses traits, seront empreints d'une douceur aimable; sa parole sera, malgré lui, caressante, ses manières simplement affectueuses, presque familières, sans rien perdre de leur dignité. La définition même de l'affabilité suppose qu'il existe une distance entre celui qui accueille et celui qui est accueilli : c'est précisément cette distance que l'homme affable s'efforcera de faire disparaître. Il sera beaucoup moins préoccupé de la supériorité de son rang et du respect qui lui est dû que de la gêne et de l'embarras de celui qui l'aborde, de la confiance qu'il cherche à lui inspirer. Son entretien n'aura rien de la roideur glaciale d'une audience, il saura lui donner le tour d'une aimable conversation; loin de faire sentir à son inférieur l'intervalle qui les sépare, il lui tendra doucement la main pour l'approcher de lui, et la simplicité naturelle de son accueil ne fera voir en lui qu'un homme parlant à un autre homme, ou l'écoutant avec intérêt pour savoir s'il lui sera possible de l'obliger.

L'affabilité est plus qu'une heureuse disposition de l'âme, plus que l'expression d'une bienveillance véritable; et l'on a pu dire avec raison qu'elle est une vertu, car elle oblige et rend service par elle-même : un bon accueil est déjà une bonne action. On reprochait à Titus d'accueillir trop bien les solliciteurs, et de se laisser entraîner à leur promettre plus peut-être qu'il ne pouvait tenir : « J'aurais, répondit-il, à me reprocher une mauvaise action si quelqu'un sortait mécontent de l'audience du prince : et n'est-ce déjà pas accorder un bienfait que de laisser l'espérance? » Considérons en effet ce qu'a de pénible la position d'un homme en présence de son supérieur; représentons-nous sa contrainte, son embarras, sa méfiance de lui-même, son amour-propre secrètement froissé par ce rôle de protégé et d'inférieur, et avouons que c'est faire une bonne action de le délivrer de cette gêne cruelle, de remplacer son trouble craintif par la confiance et l'espoir, de rendre à son esprit toute sa liberté, et d'épargner à son amour-propre des blessures toujours si cuisantes!

L'affabilité est une vertu des anciens jours. Elle se retrouve encore dans quelques hommes qui ont conservé les traditions de noble simplicité et de généreuse franchise que leur ont léguées nos aïeux. Mais elle semble disparaître peu à peu, et n'être plus qu'une vertu surannée dont nous parlons ici seulement pour mémoire. Quelle est la cause de l'oubli où elle est tombée? Serait-ce que les institutions modernes auraient nivelé les rangs? serait-ce qu'elle aurait suivi les grands seigneurs dont elle était l'apanage? Cependant, si nous jetons les yeux sur la société actuelle, nous y retrouvons une hiérarchie dont les degrés sont plus nombreux peut-être qu'autrefois, et par conséquent bien des gens qui trouveraient l'occasion d'être affables s'ils savaient l'être. Ce qui fait, selon nous, que l'affabilité n'a plus cours parmi l'aristocratie moderne, c'est que les positions élevées ne sont plus inféodées à la naissance, mais qu'elles sont presque toutes occupées par des hommes nouveaux, qualifiés autrefois de *parvenus*. Maintenant, en effet, grâce à nos institutions, une fortune rapidement acquise, une heureuse organisation intellectuelle, ou même encore la seule habileté de l'intrigue, suffisent pour tirer bien des gens de leur obscurité et les transformer en sommités sociales. Or, cette élévation soudaine est pour leur raison un dangereux écueil : leurs yeux n'ont pas eu le temps de s'habituer à la hauteur de cette situation. Éblouis de leur nouvelle fortune, ils en conçoivent d'autant plus d'orgueil qu'ils croient ne la devoir qu'à eux-mêmes, et la pensée exclusive de leur supériorité les entraîne bien loin du sentiment de l'égalité, pour laquelle on a tant combattu, et qu'ils ont si vite oubliée. De là chez eux cette fierté inabordable, cette morgue dédaigneuse, ces airs protecteurs dont le sourire est une insulte; en un mot, cette hauteur de caractère et cette petitesse de sentiments, antipodes de l'affabilité. A cela joignez l'égoïsme, cette plaie de la société actuelle, qui doit à l'absence des croyances morales ses rapides et effrayants ravages; l'égoïsme, père de l'orgueil et de la dureté, qui empêche de comprendre les ménagements, les égards dus à des frères moins heureux, et qui fait qu'en leur présence on leur parle de soi beaucoup plus que d'eux-mêmes, et qu'on pense beaucoup moins à leur venir en aide qu'à les maintenir à distance du piédestal où l'on s'est posé. Voilà pourquoi l'affabilité est en ce moment presque bannie de nos mœurs. Et en effet cette vertu est le propre des grandes âmes, et nous n'avons maintenant que de hautes intelligences, des gens de mérite en grand nombre, si l'on veut, mais dont le mérite est au moins

ncomplet; car il leur manque ce qui fait la grandeur véritable, un cœur simple, humain et généreux.

C.-M. PAFFE.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Ministère des). Ce département ministériel, chargé des intérêts du pays à l'étranger, de la préparation et de la conclusion des traités politiques et commerciaux, de la surveillance et de la protection des nationaux au dehors, se divise en deux parties principales : l'administration centrale à Paris, et le corps diplomatique et consulaire à l'étranger.

L'administration centrale du ministère des affaires étrangères se compose : 1° du cabinet du ministre et secrétariat; 2° de la direction politique; 3° de la direction commerciale; 4° de la direction des archives et de la chancellerie; 5° enfin de la direction des fonds, de la comptabilité et du contentieux. Il y a en outre trois secrétaires interprètes pour les langues orientales, attachés au ministère, un comité consultatif du contentieux, et un conseil judiciaire. — Le bureau de la chancellerie est seul ouvert au public. Ce bureau a dans son ressort les passeports autres que les passeports de cabinet; les légalisations, les *visas* et la perception des droits qui en résultent; la transmission des actes judiciaires et des commissions rogatoires; la discussion des questions touchant à l'état civil, et l'instruction des réclamations relatives à des matières d'intérêt privé, telles que les successions ouvertes en pays étranger, les recouvrements sur particuliers, etc

A l'extérieur la France est représentée par des ambassadeurs, des envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires. D'autres postes sont remplis par des ministres plénipotentiaires, ou résidents, ou chargés d'affaires (*voyez* l'article AGENT). Auprès de chaque légation il y a un ou deux secrétaires, des aspirants diplomatiques et un chancelier. La France entretient en outre à l'étranger des agents consulaires, ayant les titres de consuls généraux, consuls chargés d'affaires, ou d'agents commerciaux.

Faire l'histoire du ministère des affaires étrangères, ce serait tenter l'histoire diplomatique de la France. Disons seulement ici que ce département dans notre pays fut longtemps du ressort du principal ministre, et qu'il faut arriver au règne de Henri II pour trouver un secrétaire d'État chargé spécialement de quelques relations extérieures; car pendant bien du temps encore l'action du ministre des affaires étrangères était bornée aux relations avec quelques pays déterminés. Il y eut même dans un moment jusqu'à trois ministres des affaires étrangères à la fois, ayant chacun un département particulier. Depuis la révolution ce ministère, qui prit pendant le Directoire et l'Empire le titre de ministère des *relations extérieures*, n'a cessé de former un département distinct. Parmi les hommes éminents qui ont dirigé cette administration, il nous suffira de citer : Claude de l'Aubespine (1567), le seigneur de Villeroi (1594), le seigneur de la Vrillère (1624), de Loménie-Brienne (1643), Hugues de Lionne (1653), le marquis de Pomponne (1671), Charles Colbert (1679), le maréchal d'Uxelles (1715), le cardinal Dubois (1718), le comte de Morville (1723), Amelot de Chaillou (1737), le marquis d'Argenson (1744), le marquis de Puisieux (1747), le cardinal de Bernis (1757), le duc de Choiseul-Stainville (1758), le duc de la Vrillère (1770), le duc d'Aiguillon (1771), de Vergennes (1774), de Montmorin Saint-Hérem (1787), Valdec de Lessart (1791), Dumouriez, de Chambonas, Bigot de Sainte-Croix, Lebrun (1792), de Forgues (1793), Herman, Buchot, Mangourit et Miot (1794), Lacroix (1795), Talleyrand (1797, 1799, 1814 et 1815), Reinhardt (1799), le comte de Champagny (1807), le duc de Bassano (1809), de Caulaincourt (1813), le comte de Jaucourt (1815), le duc de Richelieu (1815), le marquis Dessoles (1818), le baron Pasquier (1819), le duc Mathieu de Montmorency (1821), le vicomte de Châteaubriand (1822), le baron de Damas (1824), le duc de Laferronnays (1828), le prince de Polignac (1829). Sous Louis-Philippe ce ministère a été occupé tour à tour par MM. Molé, le maréchal Maison, le comte Sébastiani, d'Argout, le duc de Broglie, l'amiral de Rigny, le maréchal Soult, Thiers et Guizot. Depuis la révolution de février, nous y avons vu MM. de Lamartine, Bastide, de Tocqueville, de Lahitte Drouyn de l'Huys, Baroche, Brenier et Turgot. Sous le second empire, MM. Turgot, Drouyn de l'Huys, Walewski, Thouvenel, de Moustier, de la Valette, de Gramont et de la Tour d'Auvergne, s'y sont succédé. Le gouvernement de la Défense nationale l'a confié à M. Jules Favre, que M. Thiers a remplacé en août 1871 par M. de Rémusat.

AFFAISSEMENT. C'est en architecture l'effet qui a lieu dans une construction lorsque les fondations sont trop faibles, ou lorsque des fûts, portant à faux, occasionnent par leur poids, inégalement réparti, des tassements partiels.

En géologie, l'*affaissement du sol*, qui produit trop souvent de terribles catastrophes, et qui d'autres fois fait glisser sans secousse des champs cultivés et couverts d'habitations, est encore trop fréquent dans les contrées volcaniques et dans les pays de hautes montagnes, et devait l'être encore plus à l'époque voisine de la formation de leurs chaînes. Les géologues attribuent les affaissements du sol à plusieurs causes, qu'on peut réduire à deux principales, savoir : l'action des eaux, qui mine lentement ou rapidement des couches meubles, et celle du feu, qui fait quelquefois disparaître des volcans, et les remplace par des lacs

AFFAITAGE. *Voyez* FAUCONNERIE

AFFALER. En terme de marine s'*affaler* c'est tomber sous le vent faute de marche, ou par un changement de vent. C'est ainsi qu'on s'affale sur une côte, dans une baie, sous le vent de sa route. Un vaisseau affalé sur une côte peut y courir le danger du naufrage. Affalé sous le vent de sa route, il en prend souvent prétexte pour relâcher; cela peut fournir matière à des discussions avec les assureurs.

AFFÉAGEANT. Dans la langue de l'ancien droit français, on désignait par le terme d'*affféageant* le vassal qui aliénait une partie de son fief avec rétention de devoirs annuels, soit que l'objet de la vente dût être tenu en arrière-fief, soit qu'il dût être tenu en roture.

AFFÉAGEMENT. Dans l'ancienne jurisprudence, ce mot était synonyme de bail à cens. En Bretagne il se disait d'une sorte de diminution ou d'empirement du fief, par laquelle le vassal aliénait avec rétention de foi une partie de son domaine, que l'aliénation eût été faite à titre de sous-inféodation, ou bien à titre de bail à cens.

AFFECTATION. L'affectation est-elle un simple travers et un ridicule, ou bien un défaut, un vice? En d'autres termes, est-elle justiciable de l'opinion et du goût seulement, ou de la morale? Elle l'est de ces trois tribunaux, ou plutôt de l'un ou de l'autre des trois, suivant son but, son origine et ses caractères. En effet, on peut tomber dans l'*affectation* par simple ignorance des bonnes manières et du bon langage, et avec le seul désir de bien faire ou de bien dire. Dans ce cas, l'*affectation*, si pénible qu'elle soit pour les témoins, ne doit inspirer qu'une indulgence sans persiflage, et ne s'attirer que des leçons sans critique. On peut aussi tomber dans l'affectation par une simple absence de goût. Dans ce cas encore la faute, si grave qu'elle soit, n'est que du ressort de l'opinion, du tribunal du bon goût. Il est même dans l'histoire de la civilisation et de la littérature des époques où il est à ce point difficile de passer de la barbarie au goût éclairé, que l'*affectation de style* naît quelquefois des premiers efforts de réforme. Toutefois, rien ne saurait être aussi coupable que l'affectation qui touche aux mœurs. Celle-là a pour but de nous faire paraître ou plus fiers ou plus modestes, plus humbles ou plus orgueilleux, plus riches ou plus pauvres, plus charitables ou plus économes que nous ne le sommes. Qu'elle ait pour objet de nous attribuer des qualités plus éclatantes ou plus obscures que celles qui sont

réellement les nôtres, elle est également mauvaise. — On dit quelquefois *affécter* et *affété* pour *affecter* et *affecté;* mais je crois qu'il y a un peu d'*affétérie* à le faire. MATTER.

AFFECTIF. En philosophie, ce mot sert de qualification générique à tous les faits qui composent le domaine de la sensibilité, et sert également à qualifier le principe même dont ressortissent ces faits. Ainsi, une sensation, un sentiment, l'amour, la haine, toutes les émotions, tous les désirs, toutes les passions qui peuvent agiter le cœur humain, sont des faits affectifs; et le principe en vertu duquel tous ces phénomènes apparaissent dans le moi, c'est-à-dire la sensibilité, se nomme aussi *principe affectif*, *affectivité*, par opposition au principe intellectuel ou entendement. Affectif vient du mot *afficere*, affecter. Ainsi l'on dira en philosophie que l'âme est affectée en bien ou en mal, affectée d'un sentiment de plaisir ou de peine, etc. *Voyez* SENSIBILITÉ, SENSATION, SENTIMENT.

AFFECTION. Ce mot prend au pluriel une autre acception qu'au singulier. Il embrasse, au pluriel, tous ceux de nos sentiments qui nous touchent avec un peu de vivacité et de profondeur, c'est-à-dire qui préoccupent un peu fortement l'âme et lui font éprouver un certain degré de plaisir ou de peine. Le mot *affection* marque donc, au pluriel, une émotion quelconque, un sentiment agréable ou désagréable. Au singulier ce mot ne désigne, au contraire, qu'une seule espèce de sentiment, celui de la tendresse. Cela est spécial à notre langue, avec laquelle ni le latin, ni le grec, ni les idiomes modernes, ne sont d'accord là-dessus. Le verbe *affectionner* a le même sens restreint. Il n'exprime que l'amour. Nos affections jouent en général un grand rôle dans la vie et dans la pensée. Elles dépendent non seulement de nos idées, mais encore de notre organisation, et elles exercent une grande influence sur nos habitudes. Quand elles sont profondes et permanentes, elles deviennent des *passions*. On les appelle et on les croit souvent de simples *caprices*. Mais il n'y a rien de capricieux dans la nature humaine : tout y a ses causes et ses effets, ses motifs et ses règles, même les *affections déréglées*, qui franchissent les lois auxquelles elles sont assujetties. MATTER.

AFFÉTERIE, manière de parler ou d'agir affectée et prétentieuse, dans le dessein exagéré de plaire. L'affectation est une façon empruntée, peu naturelle de manifester ses pensées, ses goûts, ses sentiments; l'afféterie est une recherche ridicule dans les manières extérieures, comme les gestes, la démarche, le maintien. On a dit avec raison que « l'afféterie marque de la frivolité, de la coquetterie et un petit esprit; » et que « il n'y a rien de plus insupportable que les afféteries d'une coquette ou d'une précieuse. » On a aussi appliqué ce mot au style et aux arts du dessin. Z.

AFFETTUOSO, terme de musique. Cet adjectif mis en tête d'un morceau de musique indique que l'expression doit en être douce, tendre et légèrement passionnée. Ce caractère n'est compatible qu'avec un mouvement lent.

AFFICHES. L'usage de faire connaître au peuple par des affiches la volonté des chefs de l'État ou les lois nouvellement promulguées remonte à une antiquité assez haute. Les Grecs les écrivaient sur des rouleaux en bois qui se tournaient dans des tableaux plus longs que larges, et les exposaient à tous les regards au milieu de la place publique. C'est ainsi que les lois de Solon furent exposées dans Athènes en treize rouleaux séparés. Chez les Romains, quand une loi avait été admise par les comices, elle était gravée, suivant l'importance de la matière, sur des tables ou sur des colonnes d'airain, et restait exposée à tous les regards pendant quelques jours avant d'être enfermée dans le trésor public. Cet usage était regardé comme si nécessaire, qu'il donna lieu à une loi par laquelle des peines très-sévères furent infligées à ceux qui, frauduleusement et par malice, auraient gâté le tableau que les magistrats de chaque ville faisaient afficher tous les ans, et que sa couleur faisait nommer *Album prætoris*. Quelques historiens ont prétendu, mais sans en donner aucune preuve, que cet usage avait passé dans la Gaule avec le gouvernement des Romains, et qu'il fut suivi par nos rois des deux premières races. Au moyen âge, cet usage semble avoir été remplacé par le cri à son de trompe, par la voix du héraut d'armes quand l'ordonnance était promulguée par un seigneur suzerain, et dans les villes par des crieurs jurés, auxquels cet office avait été concédé. D'après les usages de la législation romaine, c'est aux magistrats municipaux qu'appartenait le droit de faire crier les ordonnances ou même les événements qui devaient être connus de tous, et nous voyons à la fin du treizième siècle le roi de France et l'évêque de Paris vendre à la juridiction du Parloir-aux-Bourgeois le *criage* de Paris. Le prévôt de cette ville ayant dans ses attributions le droit de promulguer les ordonnances royales et celles des cours souveraines, les registres qui étaient conservés au Châtelet, siége de la juridiction de ce magistrat, se nommaient *registre-bannière*, c'est-à-dire registre de publication.

La voix du crieur a donc, pendant plusieurs siècles, remplacé l'ancienne table de bois ou d'airain du magistrat de Rome, et il faut venir jusqu'à la première moitié du seizième siècle pour retrouver avec la promulgation à son de trompe l'exposition de la loi dans les places et carrefours de la ville. Par un édit du mois de novembre 1539, François Ier décide « que ses ordonnances seront attachées à un tableau, écrites « sur du parchemin, en grosses lettres, dans les seize quar- « tiers de la ville de Paris, et dans les faubourgs, aux « lieux les plus éminents, afin que chacun les connust, et « entendist; fait défenses de les oster, à peine de punition « corporelle; et ordonne aux commissaires de quartier de « les prendre sous leur garde et d'y veiller. » Pendant le cours du quinzième siècle les factieux avaient employé le moyen des affiches pour faire appel aux passions populaires. Des lettres-patentes de Charles VI, du 6 avril 1407, sont adressées au prévôt de Paris « pour faire le procès à ceux « qui avoient affiché des placards excitant le peuple à sé- « dition et à se soulever contre l'autorité du roy ». Par une ordonnance du 9 décembre 1417, rendue sur la requête du prévôt des marchands, le prévôt de Paris enjoignait à tous de lui dénoncer les gens qui avaient affiché des libelles diffamatoires contre le roi, les princes et les officiers de sa maison, « à peine contre ceux qui seroient trouvez en avoir « eu connoissance d'estre traitez comme complices ». Mais ce furent principalement les partisans de la religion réformée qui usèrent des affiches et placards manuscrits pour répandre les nouvelles doctrines qu'ils professaient. Quelques-uns d'entre eux poussèrent l'audace jusqu'à mettre dans l'alcôve du roi François Ier un quatrain contre la messe. Cette insulte grossière irrita ce prince à un tel point qu'il rendit cet arrêt trop célèbre et si diversement jugé, contre la liberté de la presse. Pendant les guerres de religion qui ont signalé la seconde moitié du seizième siècle, cet usage des affiches à la main ou clandestinement imprimées fut adopté par les deux partis. Les mémoires du temps, et surtout le *Journal* de l'Estoile, sont remplis de curieuses et mordantes satires ainsi recueillies. — Les frondeurs se gardèrent de renoncer à une arme qui convenait si bien à leur façon d'agir et à la tournure de leur esprit. Les affiches satiriques inondèrent tout Paris; on fut obligé de sévir contre un pareil désordre, et un arrêt du parlement, du 5 février 1652, porte qu'il sera informé contre les auteurs et afficheurs de placards tendant à sédition. « Il est ordonné aux officiers « du Châtelet tenant la police de condamner au fouet et « au carcan ceux qui seront trouvez imprimant, affichant, « criant, publiant ou débitant placards contre l'autorité du « roi. »

Les libraires paraissent avoir été les premiers à employer le moyen des affiches pour faire connaître les ouvrages nouveaux qu'ils voulaient mettre en vente. L'édit du roi de

1686, portant règlement pour les libraires et imprimeurs, défend à toute autre personne qu'aux libraires de faire afficher des ouvrages nouveaux, *soit qu'ils s'en disent les auteurs ou autrement.* — Le nombre de ceux qui voulaient faire connaître par le moyen des affiches les productions qu'ils désiraient vendre augmentant toujours, il fallut régulariser l'emploi de ce moyen de publicité et soumettre à un règlement ceux qui l'exerçaient. Un arrêt du conseil, du 13 septembre 1722, fixa les devoirs et la quantité des colporteurs et afficheurs. Ces derniers ne durent jamais dépasser le nombre de quarante, et longtemps encore la *compagnie* des afficheurs ne compta pas plus de membres que l'Académie Française, ainsi que l'observait déjà de son temps Mercier, dans son *Tableau de Paris*. Ils étaient obligés de savoir lire et écrire, et, après avoir été reçus par le lieutenant de police, de déclarer leur nom et leur adresse au syndic de la librairie. Il leur fut prohibé de placarder aucune affiche qui ne porterait pas l'autorisation ou le privilége, ou qui annoncerait la vente d'un ouvrage ailleurs que chez un libraire; ils étaient tenus de porter à la chambre syndicale une copie des affiches qu'ils posaient, avec leur nom au bas, et de ne jamais rien afficher pour les particuliers sans la permission du lieutenant de police. Ils ne devaient, sous aucun prétexte, mettre auprès d'une église l'annonce d'un livre profane. Ce règlement fut renouvelé plusieurs fois, notamment en 1779. LE ROUX DE LINCY.

L'affiche, un des modes de publicité légale, est soumise par la loi à certaines dispositions particulières et fiscales.

Les affiches des actes de l'autorité publique sont seules imprimées sur papier blanc, tandis que les affiches apposées dans l'intérêt des particuliers ne peuvent l'être que sur du papier de couleur (loi du 28 juillet 1791). Une loi de la même année porte que dans les villes et municipalités il sera désigné, par les officiers municipaux, des lieux exclusivement destinés à recevoir les affiches des lois et actes de l'autorité publique, et qu'aucun citoyen ne pourra faire poser des affiches dans lesdits lieux, sous peine d'une amende de 100 francs. En exécution de cette loi, deux ordonnances du préfet de police, en date du 8 thermidor an IX et du 5 fructidor an X, prescrivirent pour la ville de Paris l'établissement de tables en marbre noir sur lesquelles seraient gravés ces mots : *Lois et actes de l'autorité publique*, et au-dessous desquelles seraient posés les placards officiels.

La loi du 5 nivôse an V, celle du 9 vendémiaire an VI assujettissent au timbre toute affiche apposée par les particuliers, sous peine d'une amende de 25 francs pour la première fois, de 50 francs pour la seconde, et de 100 francs pour chacune des autres récidives. Les affiches apposées à l'intérieur des maisons ou établissements sont exemptes du timbre, ainsi que certains petits avis écrits à la main et les écriteaux de location sur la porte même de la maison. Le corps législatif, réglant le budget de 1853 a, sur la proposition de M. Véron, acceptée par la commission et par le Conseil d'État, stipulé qu'à partir du 1er août 1852, il serait perçu un droit d'affichage de 50 centimes ou de 1 fr. sur tout avis inscrit directement sur les murs au moyen de la peinture ou autrement, suivant que cet avis occuperait 1 mètre carré ou plus en espace.

On distingue pour les affiches deux sortes de timbres : l'un s'applique aux affiches signées d'un notaire, d'un huissier ou d'un autre officier public, et aux affiches relatives aux ventes judiciaires. Elles sont sur papier blanc timbré, comme celui des actes, suivant la dimension. Toutes celles qui ne rentrent pas dans cette classe sont soumises à un timbre, dont le prix est de 5 centimes par demi-feuille de papier dit carré, et de 10 centimes pour toute feuille excédant cette dimension, quelle qu'elle soit d'ailleurs ; c'est ainsi que les affiches monstres ne payent pas plus de timbre qu'une feuille de 16 décimètres carrés. Avant 1857, les *affiches* ou *avis à la main* étaient, comme les prospectus de commerce, etc., soumises à un timbre qui variait suivant la grandeur du papier. — Les imprimeurs qui font tirer des affiches non timbrées préalablement sont passibles d'une amende de 500 francs. Les affiches de l'administration ou du gouvernement sont exemptées du timbre.

On nomme *affiches légales* celles qui sont prescrites par notre législation pour faire parvenir à tous les citoyens la connaissance de certains actes. C'est ainsi qu'on affiche à la porte des mairies ou des palais de justice, à la Bourse, etc., les mariages, les séparations de biens, les actes de société, les interdictions, etc. Les *affiches judiciaires* sont celles qui sont apposées en vertu d'un jugement, comme les ventes de biens saisis, les envois en possession, les arrêts d'adoption, etc. D'autres sont infligées comme une juste réparation envers une partie lésée : par exemple, lorsque, dans les cas de contrefaçon ou usurpation de titres, de diffamation, etc., les juges ordonnent d'afficher un extrait de leur jugement à un certain nombre d'exemplaires.

Quelques actes administratifs, comme les ventes de biens de l'État, les adjudications de travaux publics, les baux de propriétés communales, doivent être affichés, pour que la publicité la plus étendue possible ait lieu. Les arrêts criminels sont aussi affichés par extraits. Une loi plus douce a remplacé la honteuse exposition par une simple affiche de l'arrêt. Enfin les règlements de police doivent être également affichés, et lorsque le gouvernement juge convenable de hâter l'exécution d'une loi, d'un décret ou d'un arrêté, sans attendre les délais ordinaires, il en ordonne l'impression et l'affiche, et la loi, le décret ou l'arrêté est exécutoire du jour de cette affiche. *Voyez* PROMULGATION.

Le déchirement des affiches apposées par ordre de l'administration est puni d'une amende de 11 à 15 francs (Code Pénal, art. 479).

La loi du 18 mai 1791 défend à tout citoyen et à toute réunion de citoyens de rien afficher sous le titre d'arrêt, de délibération, ni sous aucune forme obligatoire ou impérative. Une autre loi, du 13 novembre 1791, prohibe l'apposition d'une affiche sans l'autorisation des maires. Ces deux lois ont été complétées et développées par le Code pénal et par la loi du 10 décembre 1830. Une ordonnance de police du 18 mai 1853 a rappelé qu'il n'est permis d'apposer aucune affiche sans que sa rédaction ait été approuvée. L'article 283 du Code pénal punit d'un emprisonnement de six jours à six mois toute apposition faite sciemment d'affiches dans lesquelles ne se trouve pas l'indication vraie des noms, professions et demeures de l'auteur et de l'imprimeur ; et dans tous les cas, aux termes de l'article 286, les affiches saisies sont confisquées. La loi du 10 décembre 1830 défend d'afficher aucun écrit manuscrit, imprimé, lithographié ou gravé, contenant des nouvelles politiques ou traitant d'objets politiques, sous peine d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 25 à 500 francs. Celui qui s'est servi d'une affiche pour provoquer au crime ou au délit, ou pour injurier des agents de l'autorité ou des particuliers, est passible des peines prononcées par les lois sur les délits de la presse.

Après la révolution de 1848, comme après celle de 1870, l'affichage jouit d'une liberté illimitée. Le timbre fut d'abord retiré, et toute affiche traitant de matières politiques en fut exemptée, sous le prétexte de ne pas imposer la pensée humaine. A la suite des journées de juin, les affiches politiques furent interdites en tout autre temps que dans les périodes électorales : alors elles reprenaient une partie de leur liberté. On a publié un curieux recueil des affiches apposées à Paris après 1848, sous ce titre : *Les Murailles révolutionnaires*. En 1830 on affichait les journaux. On affiche encore le *Journal officiel* aujourd'hui.

L'enregistrement n'est imposé qu'aux affiches légales et judiciaires; encore ne sont-elles soumises à cette formalité qu'autant qu'elles sont relatives à un intérêt privé, ou

qu'étant signées des parties ou de leurs mandataires, elles peuvent être considérées comme des actes.

Aujourd'hui les affiches imprimées sont en partie remplacées par un autre mode d'affichage. Beaucoup d'annonces industrielles et commerciales sont peintes sur les murs en lettres quelquefois gigantesques. Ces affiches ont l'avantage de frapper les yeux de très-loin et, en durant plus longtemps, de devenir plus économiques ; mais elles comportent difficilement de grands détails. D'autres industriels se sont avisés de faire promener des hommes habillés d'affiches, ou portant un écriteau au bout d'un bâton. On en met aussi sur les voitures, dans les omnibus, dans des boutiques, etc. On fait aussi maintenant de grandes affiches *coloriées* et *illustrées*.

Quelques affiches bizarres mériteraient ici une mention historique. Le savoir-faire en ce genre consiste surtout à saisir un lien entre son industrie et quelque circonstance politique. Chacun s'arrête, et quoique trompé lit entièrement, de peur d'être pris pour un niais. On se rappelle l'affiche du *chromo-duro-phane*, dont l'auteur profitait de ce qu'une élection devait avoir lieu *le 8 juillet* pour indiquer cette date en grosses lettres, et dire que, ce jour étant celui du déménagement, on avait besoin de sa marchandise pour mettre les appartements en couleur. On se souviendra aussi de l'affiche du *Château de l'Égalité*, qui annonçait des habits à si bon marché, que personne ne mettrait plus de blouses, quoiqu'il en vendît aussi, probablement.

Les affiches de théâtre, destinées à faire foi en cas de discussion entre le directeur et le public, doivent être l'expression exacte et fidèle de promesses qui seront tenues. Tout changement dans le programme officiel doit être annoncé sur l'affiche primitive par une bande de couleur différente ; et si le changement arrive trop tard pour que cette formalité puisse être remplie, chaque spectateur a le droit de se faire restituer le prix de sa place.

Une ordonnance de police du 8 mars 1852 règle ce qui concerne les affiches de théâtres, spectacles, concerts et bals dans le ressort de la préfecture. Les administrations des différents théâtres de Paris ont imaginé, pour économiser les frais, d'imprimer ensemble leurs affiches sur une même feuille de papier. On peut voir à présent tous les spectacles annoncés dans les petites cases d'une affiche ordinaire.

Ce n'est guère que depuis la première révolution que tous les théâtres affichent leur spectacle avec le nom des acteurs. Autrefois, comme encore dans les foires et dans quelques villes, on y suppléait par une pancarte collée à la porte, par l'annonce à son de trompe dans les rues, par l'annonce sur les treteaux à la suite de parades, par des tableaux peints indiquant le sujet du spectacle, etc. A la fin du spectacle un acteur annonçait le spectacle du lendemain. Au dix-septième siècle on commença à coller des affiches de théâtre à Paris. Tous les théâtres en font usage aujourd'hui, et il a fallu assigner à chacun le rang qu'il doit occuper.

Quant à l'industrie d'afficheur, elle est libre aujourd'hui, sauf quelques mesures de précaution et de surveillance. Ainsi tout afficheur est tenu de faire connaître son domicile à la police, qui lui délivre une médaille.

Avant la révolution de Juillet, l'affichage de Paris avait été en partie affermé à une compagnie, qui avait fait établir à ses frais une foule de plaques en tôle sur les murs de la ville : le soir on fermait ces plaques, et les affiches échappaient ainsi à la fureur des chiffonniers et des gamins, qui leur font une guerre acharnée. On traitait alors avec la compagnie pour un temps déterminé pendant lequel l'affiche devait rester exposée aux yeux du public. Aujourd'hui rien ne promet que le lendemain elle sera encore visible, d'autant plus que les afficheurs se font ummalin plaisir de recouvrir les affiches posées par un concurrent : aussi l'affichage est-il un des modes de publicité les plus coûteux qu'il y ait à Paris.

AFFILIATION, établissement de liens et de rapports entre deux sociétés, deux corporations politiques, religieuses et autres, pour les soumettre à un principe identique ou à une direction commune. L'affiliation n'entraîne souvent aussi qu'une simple combinaison d'efforts et un rapprochement de tendances philosophiques ou littéraires : ceci est vrai surtout des affiliations académiques. Le lien est plus étroit, la force de cohésion plus intense dans l'alliance ou la fusion des corps religieux ou politiques. — Dans les commencements de la révolution française, les clubs s'affilièrent ; les sociétés populaires des départements s'unirent à celles de la capitale, et correspondirent, suivant la diversité de leurs nuances, avec les Feuillants, les Cordeliers ou les Jacobins. Les affiliations de la métropole du jacobinisme furent les plus nombreuses, et ne contribuèrent pas peu à faire de cette fameuse assemblée la rivale de la Convention et l'effroi de l'Europe. — En 1815, et pendant les Cent Jours, les fédérations départementales furent appelées sur plusieurs points de la France, par des missionnaires politiques, à s'affilier aux fédérations de quelques villes principales, et particulièrement à la fédération parisienne. — Sous la Restauration, des loges maçonniques furent affiliées aux sociétés secrètes du libéralisme, et devinrent les succursales des ventes du carbonarisme. Telle fut la loge des *Amis de la Vérité*, placée sous l'influence de MM. Bazard, Buchez, etc., et dont faisaient partie les sergents de la Rochelle, immolés en 1822.

L'affiliation peut aussi être considérée comme l'adhésion et la soumission individuelle d'une personne isolée aux principes, aux statuts et à la hiérarchie d'une assemblée, d'un ordre, d'une communauté. C'est cet acte que la loi française punit de la perte des droits civils, quand il n'est pas autorisé par le gouvernement, et qu'il a pour objet l'admission d'un régnicole dans une institution militaire étrangère. — L'affiliation individuelle fut pratiquée dans l'antiquité. Les sages et les législateurs de l'ancienne Grèce eurent besoin d'y recourir pour obtenir d'être initiés à la science occulte des prêtres de l'Égypte et de l'Inde. Solon, Pythagore et Platon ne parvinrent pas autrement à pénétrer dans les profondeurs de l'isotérisme oriental. Ils s'affilièrent aux colléges sacerdotaux de Thèbes et de Memphis, comme plus tard les penseurs et les littérateurs de l'Italie vinrent s'affilier aux instituts philosophiques du Lycée, de l'Académie et du Portique, pour lier la civilisation grecque à la civilisation latine.

Au moyen âge l'affiliation aux ordres de chevalerie contribua puissamment au maintien et à l'exaltation des vertus guerrières, en même temps qu'elle servit à entretenir la foi religieuse et la grandeur morale. Dans les temps modernes, la science, suspecte d'hérésie, fut souvent obligée de se cacher aux yeux de l'intolérance ombrageuse. On explora la nature en secret, de peur que la persécution ne suivît de près la découverte. Les savants, réduits à vivre sous la menace du bûcher, durent se rechercher en silence, s'entourer de mystère et de garanties pour la sûreté de leurs personnes et pour la conservation de leurs richesses intellectuelles. Il y eut des affiliations scientifiques et philosophiques en face des institutions monacales, auxiliaires de l'inquisition, et qui ne se firent pas faute de brûler les affiliés comme *sorciers*, sous prétexte qu'ils étaient liés par un pacte mystérieux à l'esprit infernal.

Au dix-huitième siècle on s'affilia aux réunions maçonniques et aux comités philosophiques, pour renverser le vieil ordre de choses. Sous la république les affiliations continuèrent ; outre celles des clubs, il y eut des associations occultes Babeuf, dans sa conspiration contre la propriété, fonda une véritable société secrète, qui a donné naissance à tout ce qu'a produit depuis le communisme. L'empire eut ses philadelphes, qu'il tenait de la république, et auxquels Moreau avait été affilié. Quant à la restauration, elle fut plus riche qu'aucun des gouvernements précédents en affiliations de toutes sortes : affiliations publiques pour la liberté de la presse et pour le succès des élections libérales, affiliations secrètes pour la révolution et pour la contre-révolution, clubs clan-

destins d'une part, congrégations ténébreuses de l'autre. En 1834 ces associations ou celles qui les avaient remplacées inquiétèrent assez vivement l'autorité pour provoquer une loi prohibitive. En résumé, les affiliations, bien que les gardiens des vieilles doctrines en aient usé largement de nos jours, ont été employées le plus souvent par les novateurs pour propager leurs idées et avancer leur œuvre à l'encontre des masses ignorantes ou des pouvoirs conservateurs.

LAURENT (de l'Ardèche).

AFFILOIR, instrument destiné à faire disparaître le *morfil* qui empêche les instruments tranchants de couper les objets qu'on soumet à leur action, lorsqu'ils viennent d'être aiguisés à la meule; ou bien à leur rendre le fil, lorsque l'usage le leur a enlevé. Les *affiloirs* varient suivant l'espèce d'instrument dont ils doivent aviver, dresser ou enlever le *morfil*. Pour ceux dont le tranchant doit être très-délicat, tels que les rasoirs ou les instruments de chirurgie, on emploie une pierre schisteuse jaune, sur la surface de laquelle quelques gouttes d'huile préalablement répandues favorisent le glissement des lames qu'on y promène. Les instruments plus grossiers, tels que les couteaux, les ciseaux, s'affilent à sec, sur des pierres à gros grain. Pour les faux, on promène la pierre sur toute la longueur de la lame. Les bouchers affilent leurs outils tranchants sur un morceau d'acier cylindrique nommé *fusil*. Les cuirs sur lesquels on promène les rasoirs sont aussi des espèces d'*affiloirs*.

AFFINAGE. Ce mot, dans son acception la plus générale, désigne l'action de purifier une substance quelconque. Les expressions *affinage* et *raffinage* s'emploient souvent indifféremment pour désigner cette opération. Toutefois la première paraît mieux s'appliquer au cas où il se produit un changement capital dans les propriétés et les valeurs de la substance; c'est ainsi qu'on dit plus spécialement : affinage des alliages d'or et d'argent, de la fonte de fer, de plomb argentifère, etc. Le nom de raffinage au contraire est plus fréquemment employé pour désigner une simple purification; c'est dans ce sens que l'on dit communément : raffinage du sucre, du salpêtre, de l'antimoine.

L'affinage du fer a pour but de séparer le fer des matières étrangères avec lesquelles il se trouve en combinaison dans la fonte, pour le convertir en fer forgé, et dans certains cas en acier naturel. Le principe de cette opération consiste à enlever le carbone et le silicium de la fonte presque en totalité ou seulement en partie, par le moyen de l'oxydation. *Voyez* FER, FONTE et FORGES.

L'affinage de l'argent s'opère par la coupellation pour le séparer du plomb; mais il peut aussi contenir de l'or, dont on le sépare au moyen du départ. — L'affinage de l'or se fait au moyen de l'amalgamation dans les mines; quant à l'or qui est combiné avec l'argent, le cuivre ou le plomb, on l'en sépare par la liquation, la coupellation et le départ. — L'affinage du cuivre comprend des procédés assez variés, qui ont en général pour but d'enlever à ce métal, par voie d'oxydation, les substances étrangères, telles que le soufre, le fer, etc., qui en altèrent la pureté. C'est par la liquation qu'on retire du cuivre l'argent ou l'or qu'il contient.

Dans un autre sens, le mot *affinage* se prend pour l'action de rendre plus fin, plus délié. C'est ainsi que l'affinage du lin, du chanvre, consiste à le faire passer successivement par plusieurs peignes de fer dont les dents vont toujours en augmentant de finesse. — On nomme *drap d'affinage* celui qui a reçu la meilleure et dernière foulure avant d'aller à la teinture.

AFFINEUR, celui qui affine l'or et l'argent. Pendant longtemps l'art de l'affinage des métaux précieux ne se fit qu'à la coupelle. Les premières expériences faites à Paris pour affiner l'or par la voie du départ à l'acide nitrique datent de 1518, sous François Ier. Le titre des ouvrages d'or fut alors porté à 21 carats de fin au lieu de 19 1/5 qu'il était auparavant. Il y avait pourtant plus d'un siècle que les acides minéraux étaient connus et qu'on s'en servait à Venise pour l'opération du départ. Dans ces derniers temps, M. Dizé a eu l'idée de substituer l'acide sulfurique à l'acide nitrique. Par ce moyen on est parvenu à retirer encore de l'argent déjà affiné un millième de son poids d'or; ce qui a procuré de grands bénéfices aux affineurs, qui ont pu opérer même sur les pièces de monnaie.

Les ateliers d'affinage figurent parmi les établissements que la loi déclare insalubres et incommodes, et qui par conséquent ne peuvent être formés sans autorisation. D'après la loi du 19 brumaire an VI, quiconque veut départir et affiner l'or ou l'argent est tenu d'en faire la déclaration à l'administration municipale, à celle du département et à celle des monnaies. Il ne peut recevoir que des matières qui ont été essayées ou tirées par un essayeur public. Il doit tenir registre des opérations qu'il fait, et il doit insculper son nom en toutes lettres sur les lingots par lui affinés. Il ne peut les rendre au propriétaire sans les avoir portés au bureau de garantie pour y être essayés, marqués, et le droit acquitté. *Voyez* ESSAYEUR, BUREAU DE GARANTIE, MARQUE, CONTRÔLE, etc.

AFFINITÉ ou **ALLIANCE** (*Droit*). C'est le lien qui unit l'un des époux aux parents de l'autre. Ainsi les parents du mari sont les *alliés*, ou, selon l'expression de l'ancien droit, les *affins* de sa femme, et réciproquement. Une belle-mère est donc l'alliée de sa belle-fille; deux beaux-frères sont alliés entre eux; l'oncle de la femme est allié du mari, c'est-à-dire son oncle par alliance, etc — On voit, d'après cette définition et les exemples que nous en donnons, qu'il n'y a point affinité ou alliance entre les parents d'un époux et les parents de l'autre époux : par exemple, entre le frère de la femme et le frère du mari, entre l'oncle du mari et la tante de la femme, etc. Aucun lien civil n'existe entre ces personnes, qui, bien que rapprochées socialement par le fait d'un mariage, demeurent néanmoins, selon le droit, parfaitement étrangères les unes aux autres. — L'affinité ou alliance est une *parenté civile;* elle produit des effets semblables à ceux qui sont attachés à la parenté naturelle. Le plus important de ces effets consiste dans les prohibitions de mariage qu'elle entraîne (C. Civ., 161 et suiv.). Ainsi, en France, le mariage est prohibé entre tous les ascendants et descendants à l'infini et les *alliés* dans la même ligne, entre les frères et sœurs et les *alliés* au même degré, sauf les dispenses qu'il est loisible au chef de l'État d'accorder, pour des causes graves, aux alliés collatéraux, c'est-à-dire aux beaux-frères et belles-sœurs (Loi du 16 avril 1832).

Il y a encore assimilation de l'affinité et de la parenté naturelle dans beaucoup d'autres cas : ainsi, pour citer seulement les principaux, les gendres et les belles-filles doivent des aliments à leurs beau-père et belle-mère qui sont dans le besoin. — Les notaires ne peuvent recevoir des actes dans lesquels leurs parents ou *alliés* en ligne directe à tous les degrés, et en ligne collatérale jusqu'à celui d'oncle ou de neveu inclusivement, seraient parties, ou qui contiendraient quelque disposition en leur faveur. — Pareillement, un huissier ne peut instrumenter pour ses alliés en ligne directe à l'infini, et en ligne collatérale jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement; — les parents et alliés jusqu'au degré d'oncle et de neveu inclusivement ne peuvent siéger ensemble comme membres d'un même tribunal ou d'une même cour, soit comme juges ou conseillers, soit comme officiers du ministère public, ou comme greffiers, sauf dispense. — Enfin, en matière criminelle, les dépositions des père, mère, fils, petit-fils, etc., et des *alliés* au même degré de l'accusé; celles de ses frères, sœurs et alliés au même degré, ne peuvent être reçues en justice, à titre de témoignages. Le président appelle quelquefois, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, ces personnes à donner des renseignements; mais alors elles ne sont pas considérées comme témoins et ne prêtent pas serment.

L'affinité résultant du mariage cesse-t-elle avec le mariage quand il se trouve dissous par la mort de l'un des époux? Oui en principe ; non, quand il existe encore des enfants nés de ce mariage, qui sont comme le témoignage vivant du lien conjugal. — Nous disons que l'alliance finit avec le mariage dont il ne survit point d'enfant : cela est positif; et cependant il est remarquable que ce n'est qu'après la dissolution du mariage qui l'a produite qu'elle commence vraiment à former un obstacle particulier à une nouvelle union : ici l'effet survit en quelque sorte à la cause, et l'on peut dire que c'est le respect de l'alliance qui n'existe plus, plutôt que l'alliance elle-même, qui produit certaines prohibitions de mariage. — Dans l'ancien droit romain, le mariage n'était aucunement interdit entre personnes qui ne se touchaient que par une affinité collatérale : l'empereur Constance fut le premier qui défendit, comme incestueux, le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs, et cette loi fut renouvelée et confirmée par Théodose et par Justinien ; mais dès avant la défense impériale l'Église avait réprouvé ces mariages, comme contraires à la loi du Lévitique. Elle alla ensuite jusqu'à prohiber le mariage entre *affins*, à tous les degrés où il était alors prohibé entre parents naturels, c'est-à-dire jusqu'au septième degré. Ces interdictions abusives et d'autres encore furent abrogées, au treizième siècle, par le concile général de Latran, qui établit la discipline observée depuis dans l'Église.

Dans le droit romain il y avait en outre une *affinité illégitime*, qui existait entre deux personnes dont l'une vivait avec un parent de l'autre à l'état de concubinat. Comme la loi reconnaissait cette sorte de mariage, l'affinité qui en résultait était aussi une cause de prohibition de mariage entre les alliés en ligne directe à l'infini, et jusqu'au deuxième degré en ligne collatérale.

AFFINITÉ (*Chimie*). Un très-grand nombre de corps peuvent se combiner ensemble pour former une foule de composés, qui constituent soit la masse du globe, soit les végétaux ou les animaux. Le nom d'*affinité* a été employé pour désigner leur tendance à s'unir. Ainsi, quand du charbon brûle, que du fer se rouille à l'air, que du plomb fondu se recouvre d'une crasse épaisse, il y a combinaison de l'un des principes composants de l'air, l'*oxygène*, avec le charbon, le fer ou le plomb. Comme dans un grand nombre de circonstances on voit certains corps en chasser d'autres de leurs combinaisons, ou s'emparer de préférence à eux d'autres corps avec lesquels ils sont en contact, on a admis autrefois des *affinités électives*, et par suite des *affinités divellentes* et *quiescentes* : les premières tendaient à réunir les corps, les secondes à les séparer, et de l'excès de l'une sur l'autre de ces forces dépendaient alors les actions en sens opposé que l'on observait; mais en étudiant plus à fond cette question importante, on a vu que dans certains cas un même corps pouvait en chasser un autre ou être chassé par lui : d'où il résulte nécessairement que l'*affinité* varie sous certaines influences, et qu'elle ne peut être considérée comme absolue. Ainsi, de l'acide sulfurique versé dans une dissolution de borax formé d'acide borique et de soude, s'empare de celle-ci pour former du sulfate de soude, et sépare l'acide borique, qui se précipite sous forme de lames brillantes. Si on mêle de l'acide borique avec du sulfate de soude, c'est-à-dire les corps qui viennent de se former, et qu'on chauffe jusqu'à une température rouge, l'acide borique s'unit à la soude et chasse l'acide sulfurique. Cette singulière anomalie s'explique facilement quand on considère l'état des corps employés. Ainsi, dans le premier cas, le sulfate de soude qui se forme est soluble dans l'eau qui le retient, tandis que l'acide borique, très-peu soluble, se précipite ; dans le deuxième cas, le borax de soude qui se produit est fixe, et l'acide sulfurique volatil ou transformable en produits volatils, d'où résulte qu'il doit se dégager : ce qui a lieu, en effet. Nous pourrions multiplier beaucoup les exemples de ce genre de réactions, mais celui que nous avons cité nous paraît suffisant pour prouver que si certains corps ont plus de tendance que certains autres à former des combinaisons, l'état des composés qui peuvent se former influe tellement sur leur manière d'agir, que cette cause peut altérer ou intervertir complétement leurs actions réciproques. Quand des composés fixes et volatils, solubles et insolubles, peuvent se former, il y a toujours réaction produite. Dans ce sens, nous citerons seulement encore un exemple en terminant. On verse de l'acide acétique sur un carbonate ; l'acide acétique s'empare de la base pour former un *acétate* et chasse l'acide carbonique : c'est ce qui arrive quand on laisse tomber du vinaigre sur du marbre. Si, au contraire, l'acétate étant soluble dans l'alcool, par exemple celui de potasse, on fait traverser cette dissolution par un courant de gaz carbonique, il se précipite du carbonate de potasse, et l'acide acétique reste dissous dans la liqueur alcoolique.

H. Gaultier de Claubry.

AFFIRMATION (*Philosophie*). Ce mot, dans son sens le plus général, signifie l'expression de l'assentiment donné par l'esprit à ce qui lui paraît une vérité. Quand l'esprit a aperçu un rapport de convenance ou de disconvenance entre deux idées, il ne reste pas indifférent en face de la vérité qui vient de se révéler à lui, il ne se contente pas de la réfléchir comme le ferait un miroir de l'objet dont il reçoit l'image. Non-seulement il *connaît* ce rapport qu'il a perçu, mais de plus il *croit* à son existence, il y acquiesce, et par la parole il le proclame, il en témoigne, il l'*affirme*. Le verbe est le mot qui sert à exprimer cette croyance, cet acquiescement de l'esprit à l'existence du rapport perçu : le verbe est donc le signe de l'affirmation. — Si l'affirmation est la manifestation par la parole de l'assentiment de l'esprit à l'existence de telle ou telle vérité, on a eu raison de dire que chaque proposition est, de la part de l'homme, un acte de foi, un hommage de la raison humaine à la vérité devant laquelle elle s'incline. — Toute proposition est affirmative, en ce sens qu'elle exprime cet assentiment de l'esprit à l'existence d'un fait ou d'une vérité quelconque. Comment concilier avec cette assertion l'existence des propositions négatives? Aussi, grande querelle dans l'école à ce sujet, les uns soutenant qu'il ne peut y avoir de propositions négatives; les autres, qu'on ne saurait les nier sans absurdité. Comment contester en effet à cette proposition, *les hommes ne sont pas parfaits*, la qualité de négative? Essayons d'arranger ce différend à la satisfaction des deux parties. Il suffira, je crois, pour cela, de montrer que c'est une dispute de mots, et que chacun a raison, selon le sens qu'il attache au mot *affirmatif*. Assurément si l'on entend par *affirmation* l'expression de l'assentiment donné à une vérité par l'esprit qui juge, toute proposition est affirmative; l'homme ne peut ouvrir la bouche sans affirmer quelque chose; même s'il veut exprimer un doute, il affirme encore, car il affirme qu'il doute. Mais si l'on entend par affirmative une proposition exprimant un rapport de convenance entre deux idées, et par négative celle qui exprime un rapport de disconvenance, et qui l'exprime au moyen d'un adverbe négatif, alors on aura des propositions des deux espèces. Mais on voit que les propositions ne sont jamais négatives que dans la forme; car si, au lieu de dire : *L'homme n'est pas parfait*, je disais : *L'homme est imparfait*, ma proposition ne serait plus négative, et pourtant elle serait identique à la première. Concluons de là que la pauvreté de la langue est une des grandes misères de la philosophie.

C.-M. Pafte.

AFFIRMATION (*Droit*). C'est l'assurance donnée, sous la foi du serment, de la vérité ou de la fausseté d'un fait ou d'un acte. En général, dans notre législation civile et criminelle l'*affirmation* n'est pas distincte du *serment* proprement dit; il est cependant à remarquer que la loi emploie de préférence ce dernier terme lorsqu'elle prescrit le serment

dans des circonstances graves, capitales, ou en vue de résultats décisifs. Ainsi, dans les enquêtes qui précèdent les procès civils ou criminels; ainsi, dans les débats publics et oraux des tribunaux correctionnels et des cours d'assises; ainsi, dans les expertises ordonnées par la justice, la loi prescrit le *serment* aux témoins et aux experts, afin sans doute d'éviter toute équivoque et de bien pénétrer ceux qui le prêtent de la solennité et de la sainteté de leur action.

L'*affirmation*, ou déclaration avec serment, est spécialement prescrite dans une foule de cas déterminés par les Codes Civil, de Procédure et de Commerce. Ainsi, la veuve doit affirmer sincère et véritable, devant notaire, l'inventaire dressé par elle de tous les biens de la communauté, si elle veut conserver la faculté d'y renoncer (C. Civ., art. 1496); le maître actionné en justice par ses ouvriers ou domestiques pour le payement ou la quotité de leurs gages ou salaires est cru sur son affirmation (*id.*, art. 1781). Pareillement, l'affirmation de l'assuré, en cas de naufrage, suffit pour lui faire allouer les frais de recouvrement (C. Comm., art. 381). On affirme de même une créance, une dette saisie, un voyage, un compte, un procès-verbal, etc. Cependant, il ne faut pas croire que le serment soit toujours et absolument nécesssaire pour valider l'affirmation. Dans plusieurs cas la loi, sinon dans son texte, du moins dans son esprit interprété par une saine jurisprudence, n'entend prescrire qu'une affirmation pure et simple. Tel est le sens véritable de l'article 534 du Code de Procédure Civile, aux termes duquel le comptable commis par justice doit présenter et *affirmer* son compte, en présence du juge-commissaire. Le législateur, en effet, n'a pas dû vouloir prostituer en quelque sorte le serment dans l'accomplissement d'une foule de menues formalités.

En matière de procès-verbaux judiciaires, l'affirmation, qui est le serment prêté par l'officier public sur la sincérité de son procès-verbal, a une grande importance; car son défaut vicie et annule tous les procès-verbaux pour lesquels la loi a spécialement prescrit cette formalité; et même il importe, à peine de nullité, que l'acte constatant le serment soit signé par le fonctionnaire qui l'a prêté. Moyennant cette formalité accomplie dans le délai voulu, les procès-verbaux font foi en justice, les uns *jusqu'à inscription de faux*, comme ceux des gardes et agents forestiers, des employés des contributions indirectes et des douanes; les autres, seulement *jusqu'à preuve contraire*, comme ceux des gardes champêtres, des maires, juges de paix, commissaires de police, etc. Sont néanmoins affranchis de l'affirmation les procès-verbaux dressés pour simples contraventions de police par les maires, adjoints et commissaires, et ceux qui émanent, à quelque titre que ce soit, des officiers de gendarmerie, sous-officiers et simples gendarmes. Quant aux procès-verbaux des gardes champêtres et forestiers, institués pour constater les contraventions et délits ruraux, notamment les délits de chasse, ils doivent toujours être *affirmés* dans les vingt-quatre heures entre les mains d'une officier municipal. *Voyez* SERMENT et PROCÈS-VERBAL.

Aug. HUSSON.

AFFIXES (du latin *affixus*, joint à). On donne ce nom à certaines lettres ou syllabes qui dans les langues sémitiques ont la valeur des pronoms de la première, de la deuxième ou de la troisième personne, et qui s'ajoutent à la fin des substantifs et des verbes de manière à ne faire plus qu'un avec eux.

AFFLEUREMENT. En géologie on désigne sous ce nom l'extrémité d'une couche, d'un sillon ou d'un dike qui se montre à la surface du sol. La connaissance des affleurements des couches, qu'on distingue en perméables et en imperméables, est surtout nécessaire lorsqu'on se propose de pratiquer des puits *artésiens*, dans les divers lieux compris dans l'étendue d'un bassin géologique. Il faut un coup d'œil exercé pour bien estimer la direction des couches par les affleurements qu'elles ne présentent que çà et là, et qu'il ne faut pas confondre avec les affleurements des blocs de roches éboulés et enfouis depuis longtemps à la surface du sol.

AFFLEURER. Dans les arts du bâtiment, c'est disposer plusieurs corps de manière à ce qu'aucun d'eux ne vienne à en dépasser un autre, et qu'ils forment ainsi une même surface.

AFFLICTION. Ce mot désigne un état de l'âme, et implique l'idée d'une peine assez profonde pour être bien sentie, assez prolongée pour n'être pas une simple atteinte transitoire. Cependant, si les afflictions impliquent l'idée d'une peine plus profonde et d'une durée plus constante que les douleurs, elles n'ont pas tous les mêmes caractères de gravité que les chagrins et les soucis. Les *afflictions* dérangent et affaiblissent l'âme, les soucis la rongent, et les chagrins la dévorent. Les afflictions d'ailleurs sont diverses dans leurs effets comme dans leurs causes, et pour en apprécier les conséquences, en prévenir les suites fâcheuses, en tempérer la vivacité et en assurer les résultats utiles, c'est toujours aux causes qu'il faut remonter. Ces causes tiennent toutes à la nature morale et physique de l'homme. Cela est évident; car cela équivaut à dire que nous serions inaccessibles à l'affliction si autre était notre organisation. Mais s'il est des afflictions voulues par le Créateur de notre être et le gouverneur de nos destinées, il en est aussi, et c'est là le grand nombre, qui n'ont leur cause que dans notre arbitre et dans l'usage que nous en faisons. La religion nous enseigne à nous résigner aux premières, elle en console l'amertume : elle en fait non-seulement jaillir toute une série de leçons et même une série d'espérances, mais encore il en est qui à ses yeux sont de grandes grâces. La morale doit nous apprendre à diminuer le nombre des autres, et à tirer de celles-là même qu'elle ne nous fait pas éviter des avertissements salutaires. Toutes les afflictions qui naissent de la fragilité de notre être, de la pureté de nos affections, de l'accomplissement de nos devoirs, la religion en fait des sources de bonheur. La morale doit faire des leçons de sagesse de toutes celles qui viennent des égarements de notre amour-propre et de la séduction de nos passions.

MATTER.

AFFLUENT (du latin *ad*, vers, et *fluens*, qui coule). On donne ce nom, en géographie, à tout cours d'eau qui se décharge dans un autre cours d'eau, ordinairement d'une étendue et d'une masse plus considérables. On a fait une distinction entre ce mot et celui de *confluent*, qu'on voudrait appliquer à la réunion de deux fleuves se confondant en un seul. C'est là, il faut l'avouer, une distinction assez difficile à saisir. — En pathologie on donne cette épithète aux humeurs en général lorsqu'elles se portent dans un certain sens déterminé, soit qu'elles se dirigent vers un organe plutôt que vers un autre, soit qu'elles y arrivent en grande abondance; c'est ainsi qu'on dit : *sang affluent, fluide affluent, sérosité affluente, salive affluente.* — Dans la physique ce mot se dit d'un fluide qui se porte dans un sens déterminé, et surtout de la matière électrique qui afflue au corps électrisé.

AFFORAGE ou AFFÉRAGE. Dans l'ancien droit français ce mot signifiait le droit seigneurial d'où dépendait la permission de vendre du vin ou toute autre boisson dans le fief d'un seigneur et suivant la taxe établie par ses officiers. Plus tard, cette expression se généralisa, et désigna le prix fixé par l'autorité administrative à une chose vénale.

AFFOUAGE, droit accordé à l'usager de prendre dans une forêt le bois nécessaire à son chauffage. — Autrefois, et surtout dans le nord de la France, où le bois était considéré comme objet de première nécessité, chaque communauté d'habitants avait ses affouages dans les forêts seigneuriales qui se trouvaient près de son territoire, et dans la plupart des coutumes il existait des dispositions pour régler l'exercice de ce droit; aujourd'hui le droit d'affouage

se confond entièrement avec les autres droits d'usage, qui ne peuvent s'établir que par titres ou par une prescription équivalant à titre.

AFFOUAGEMENT. *Voyez* FOUAGE.

AFFOURCHER. En termes de marine, *affourcher* un vaisseau, c'est mouiller une seconde ancre, de telle sorte que les deux câbles forment une espèce de fourche, afin de mieux retenir le vaisseau. Il est de règle d'*affourcher* suivant la direction du vent ou du courant, c'est-à-dire de placer les deux ancres sur une ligne perpendiculaire au vent traversier de la côte, et dans une rade dont la marée est forte, de placer une ancre sur le côté de la marée montante, et l'autre du côté de la marée descendante.

AFFRANCHI. C'était le nom que les Romains donnaient à celui qui avait été délivré légalement de l'esclavage, par opposition aux *ingénus*, qui, nés libres, n'avaient jamais cessé de l'être. Les affranchis se nommaient en latin *liberti*, *libertini*, par contraction de *liberati*, délivrés. L'affranchi, à l'instant où il recevait la liberté, se faisait raser la tête dans un temple et la couvrait du bonnet phrygien, devenu un symbole de la liberté.

AFFRANCHISSEMENT. A côté de l'esclavage on trouve, chez presque tous les peuples qui l'ont admis, l'habitude, réglée par les coutumes et les lois, de rendre la liberté à ceux qui ont mérité cette faveur. Cependant, l'affranchissement des esclaves ne fut point connu de l'ancienne Lacédémone. D'après ses lois de fer, la servitude s'imposait à perpétuité ; c'était la torture sans fin, la privation à jamais des droits de l'espèce humaine. Chez les Hébreux, les Athéniens, ainsi qu'à Rome, l'esclave pouvait se racheter par son pécule.

Chez les Romains l'affranchissement s'appelait *manumissio*, ce qui veut dire mise hors de main, mise hors de puissance. Il s'opérait de diverses manières. Tant que le titre de citoyen romain eut une haute valeur, l'affranchissement, ayant pour but l'admission d'un nouveau membre dans la cité, fut un acte public, dans lequel comparaissaient avec solennité les trois parties intéressées à ce changement d'état, l'esclave, le maître, et la cité qui allait recevoir un nouveau citoyen et approuvait la demande qui lui était faite par l'entremise des magistrats. — A dater du règne de Servius Tullius, les affranchissements se firent par le cens. Au moyen du recensement quinquennal des citoyens, le chef de famille faisait inscrire sur les livres publics, comme homme libre, l'esclave qu'il voulait affranchir, et du jour des cérémonies lustrales l'inscrit devenait citoyen. — Mais le cens ne se faisait que tous les cinq ans, et à mesure que Rome s'agrandissait par les conquêtes, le nombre des esclaves augmentait ainsi que l'occasion et l'habitude d'accorder l'affranchissement à ceux qui avaient bien mérité de leur maître. Pour remédier à cet inconvénient, un procès symbolique fut le moyen qu'on employa. Quand un homme libre était injustement retenu comme esclave, tout citoyen pouvait se porter son champion et intenter un procès à celui qui s'en prétendait maître. On se servit de ce moyen pour arriver à l'affranchissement d'un véritable esclave. Un ami ou le licteur soutenait devant le magistrat que l'esclave était libre ; le maître, jouant le rôle de défendeur, ne contredisait point cette assertion, et le magistrat, donnant gain de cause au demandeur, proclamait l'esclave en liberté : « *Aio te liberum more Quiritium.* » Tout cela se faisait avec des gestes et des paroles consacrés, et en employant une baguette (*vindicta*) dont le demandeur était armé, et qui, lance symbolique, était le glorieux signe de la propriété chez les Romains : c'est ce qui fit donner à cet affranchissement le nom de *vindicte*. — L'affranchissement se donnait aussi, et très-fréquemment, par acte de dernière volonté. Ce fut même une habitude admise par la vanité des riches de donner la liberté à un grand nombre d'esclaves à l'époque de leur décès, afin qu'une foule nombreuse assistât à leurs funérailles. — Dans ces trois modes primitifs et solennels, la cité est représentée par le censeur dans le cens, par le préteur dans la vindicte, enfin par le peuple lui-même dans le testament, qui se faisait devant les comices en forme de loi.

Peu à peu l'usage s'établit d'accorder la liberté aux esclaves par une déclaration faite verbalement, au milieu d'amis ou par écrit, enfin par plusieurs autres modes qu'introduisirent les constitutions des empereurs, tels que de donner dans un acte public le nom de fils à son esclave, de remettre ou déchirer en présence de cinq témoins les titres de servitude. Ces divers modes de conférer la liberté, que nous appellerons privés, ne pouvaient pas donner à l'esclave la liberté pleine ; il n'avait qu'une liberté de fait, qui le dispensait du service, mais qui n'empêchait pas tous les autres effets de la servitude : ainsi tout ce qu'il acquérait appartenait à son maître, qui s'en emparait après sa mort par droit de propriété.

Dans les premiers siècles de Rome, la liberté était une et indivisible, et la conséquence de l'affranchissement était de faire passer l'esclave dans la classe des citoyens avec tous les priviléges de ce titre. Mais on ne reconnaissait pour légalement affranchis que ceux qui l'avaient été dans les conditions suivantes : il fallait que le maître eût sur l'esclave qu'il voulait affranchir *le domaine quiritaire*, propriété de droit civil, et non pas la simple possession, qu'avait introduite le droit prétorien (*voyez* PROPRIÉTÉ), et qu'il eût employé en outre un des trois modes d'affranchissement reconnus par le droit civil. Si ces conditions n'étaient pas remplies, l'affranchissement était nul de droit ; mais le préteur, interprète de l'équité et des mœurs, qui favorisaient de plus en plus les affranchissements, maintenait l'esclave en liberté de fait.

Tel était l'état des affranchis à la fin de la république. A cette époque les affranchissements s'étaient multipliés d'une telle façon qu'une foule d'hommes vils et corrompus obtenaient par ce moyen la qualité de citoyens. Ainsi la loi *Fusia Caninia*, pour mettre un obstacle à ces affranchissement faits par vanité dans les riches familles le jour des funérailles, ordonna qu'on ne pourrait jamais affranchir au plus que la moitié de ses esclaves, sans jamais dépasser le nombre de cent. Quelque temps auparavant, la loi *Ælia Sentia*, rendue sous Auguste, ajouta plusieurs conditions nouvelles à celles exigées dans l'ancien droit pour la validité des affranchissements. Elle défendait d'affranchir un esclave âgé de moins de trente ans, à moins qu'on ne l'affranchît par la vindicte, après avoir fait approuver les causes de l'affranchissement par un conseil spécial. Deux autres chefs de la même loi empêchaient les maîtres d'affranchir soit en fraude de leurs créanciers, soit avant l'âge de vingt ans. De plus, elle décida que les esclaves qui, après avoir subi quelque supplice infamant, viendraient à être affranchis, n'acquerraient en aucun cas le titre de citoyen, mais seraient seulement assimilés pour les droits aux *déditices*. On nommait ainsi les peuples qui, ayant pris les armes contre les Romains, avaient été vaincus et s'étaient rendus à discrétion. Ils avaient parmi les sujets de l'empire la dernière condition. Quant aux esclaves qui étaient seulement maintenus en liberté par la protection du préteur, sans être véritablement affranchis, la loi *Junia Norbona*, rendue sous Tibère, régularisa leur position en leur accordant les droits qu'avaient autrefois les habitants des anciennes colonies du Latium : de là ils furent appelés *Latins juniens : Latins*, parce qu'ils jouissaient du droit de latinité ; *juniens*, parce que c'est à la loi Junia qu'ils devaient ce bienfait. — Plus tard ces lois, devenues inutiles, puisque les distinctions sur lesquelles elles reposaient n'existaient plus, furent abrogées par Justinien. Tous les modes d'affranchissement procuraient la liberté pleine et le titre de citoyen. Tous les affranchis obtinrent l'anneau d'or et la régénération, ce qui les assimila complétement aux ingénus.

L'affranchissement faisait naître des rapports nouveaux

entre l'ancien maître et l'affranchi. Ils consistaient en devoirs respectueux, que l'affranchi devait à son *patron* comme un fils à son père. Il ne pouvait par conséquent le traduire en justice sans en avoir obtenu la permission du magistrat, ni intenter contre lui une action infamante. L'affranchi devait des aliments à son ancien maître si celui-ci tombait dans l'indigence; il lui devait en outre des services s'il s'y était engagé par stipulation ou par serment lors de son affranchissement. Le patron ou sa famille avaient de plus des droits de succession sur les biens de l'affranchi prédécédé. Les lois qui régirent le droit de successibilité des patrons sur les biens des affranchis suivirent les mêmes règles générales que les lois qui statuaient sur l'affranchissement lui-même : favorables à l'affranchi dans le principe, elles lui imposèrent des obligations nombreuses au commencement de l'empire, et redevinrent sous Justinien ce qu'elles étaient aux premiers temps de Rome. D'abord le patron ne succédait à l'affranchi, par une qualité symbolique d'*agnat*, qu'à défaut d'héritiers siens; mais comme l'affranchi pouvait tester, il lui suffisait d'instituer un héritier testamentaire ou d'adopter un étranger pour enlever sa propre fortune à son ancien maître. Plus tard, lorsque l'affranchi ne laissait pas d'enfant, mais un héritier par testament ou par adoption, le préteur intervenait pour assurer au patron la possession de la moitié des biens à moins que l'institué ne fût un enfant naturel du testateur. Ensuite la loi accorda au patron le droit de concourir avec les enfants naturels dans certaines conditions de fortune du défunt. — Les règles de l'ancien droit ne s'appliquaient qu'aux affranchis citoyens romains. Les Latins juniens n'avaient point d'héritiers, parce qu'à leur mort ils étaient censés n'avoir jamais été libres.

On sait que les affranchis conservaient le nom de leur maître. C'est ainsi que le poëte Andronicus, affranchi de M. Livius Salinator, fut appelé M. Livius Andronicus. Quelquefois aussi ils prenaient le nom de la personne à la recommandation de laquelle ils avaient obtenu la liberté. Il leur était défendu d'épouser la mère, la veuve ou la fille d'un patron. Cette condition de l'affranchi se perpétuait en partie jusque chez ses enfants. Le fils de l'affranchi portait encore la trace de l'esclavage de son père, et ce n'était qu'à la troisième génération que cette origine s'effaçait complétement. La même infériorité devait naturellement se montrer relativement aux droits politiques, et c'est ce qui eut lieu en effet. L'affranchi, avec la tête rasée, l'oreille percée et un bonnet pour marque de son état, n'était pas réellement l'égal d'un citoyen. Aussi ces affranchis ne jouirent-ils d'abord d'aucun droit politique; ce ne fut que sous Servius Tullius qu'on les classa dans les tribus. Ils devinrent ensuite de quelque poids dans la lutte des partis. Leur condition les liait évidemment aux intérêts des patriciens. Appius Claudius pendant sa censure les introduisit dans les tribus de la campagne, ce qui excita la colère des citoyens. Aussi, neuf ans après, un autre censeur les fit rentrer dans les tribus de la ville. Enfin, Tibérius Gracchus, qui exerça la censure en 585, entreprit de chasser les affranchis de toutes les tribus; mais ayant rencontré de l'opposition de la part de son collègue, il se réduisit à les renfermer tous dans la tribu Esquilina.

Tant que la république subsista, on ne trouve point d'exemple d'affranchi ni de fils d'affranchi qui ait été sénateur ou chevalier; une fois seulement le fils d'un affranchi fut nommé édile curule par le peuple. Mais lorsque vinrent les guerres civiles et l'empire, il s'opéra une confusion dans les rangs qui changea la position des affranchis; on en vit pénétrer dans le sénat. Beaucoup, par le commerce qu'ils avaient appris étant esclaves et qu'ils continuaient après leur affranchissement, avaient acquis de grandes fortunes, recueillant ainsi les bénéfices que dédaignaient les citoyens de Rome. Enfin, sous les successeurs d'Auguste, les affranchis, à peine sortis de l'esclavage, devinrent les arbitres et les ministres de l'empire. La vieille république, qui avait tant méprisé les esclaves même qu'elle consentait à affranchir, devint tout à coup la proie de quelques affranchis. On sait de quels traits éloquents Tacite a marqué la servilité des Romains prosternés devant les affranchis des empereurs, le sénat offrant la préture à Pallas, qui ne daigna pas même la briguer; le censeur Soranus proposant de décerner une récompense nationale de 400,000 écus à cet affranchi, riche déjà de 150 millions; et un descendant des Cornélius, L. Scipion, voulant qu'on remerciât les dieux de ce que cet affranchi ne dédaignait pas d'être le ministre de l'empereur et le second tyran du monde. La grande puissance des affranchis, qui du reste ne fut jamais que la puissance de certains individus et ne changea rien à la condition générale des esclaves, eut lieu principalement depuis Tibère jusqu'à Adrien. Ce prince introduisit sur ce point une réforme. Il renferma ses affranchis dans les bornes du service de sa maison. Il ne souffrait point qu'ils se mêlassent d'intrigues politiques; il en punit plusieurs pour s'être vantés de leur crédit auprès de lui. Jusqu'à lui les empereurs s'étaient servis de leurs affranchis comme de secrétaires, et les avaient aussi chargés de recevoir les requêtes des citoyens : il leur enleva ces fonctions, pour les confier à des chevaliers.

La coutume romaine de l'affranchissement se prolongea jusque après la chute de l'empire et la complète invasion des barbares. Le cinquième livre de la loi des Visigoths, intitulé *De Libertatibus et Libertis*, est un curieux monument à cet égard. Toutes les dispositions des lois romaines pour maintenir la dépendance des affranchis envers leurs patrons y sont rappelées et aggravées, et cette dépendance est même étendue à leurs enfants. Tout mariage avec la postérité de leurs patrons leur est interdit. La moindre insolence envers leurs anciens maîtres les met dans le cas de retomber dans l'esclavage. Il leur est défendu de s'éloigner pour échapper au patronage. En un mot, ils ont encore à endurer plus qu'une demi-servitude. Une autre disposition ordonne de remettre dans l'esclavage un affranchi qui aurait l'audace de témoigner contre son patron ou le fils de son patron. Mais l'édit de Théodoric, roi d'Italie, est encore plus expressif sur ce point : il porte textuellement que : « si un affranchi s'avisait de déposer contre son patron ou les enfants de son patron, il faudrait l'arrêter au premier mot, et lui couper la parole à coups d'épée. »

Lorsque les barbares s'emparèrent des Gaules, ils trouvèrent toute la population rurale réduite à l'état de colons ou de serfs; et cette classe continua à subsister sous les rois germains dans les mêmes conditions que sous les empereurs de Rome. Les esclaves proprement dits, qui ne différaient des colons que par certains avantages civils que la loi accordait à ces derniers, durent se fondre dans la classe des colons, et tous tombèrent du régime de la loi romaine sous le joug du conquérant germain dans l'alleu ou fief duquel ils habitaient. Les formes du gouvernement varièrent; mais la condition des serfs resta la même du cinquième au douzième siècle. Cependant, depuis le dixième siècle, de nombreuses révoltes révélèrent un changement inévitable et prochain. Ces mouvements précédèrent de fort peu l'insurrection des Communes.

Au treizième siècle la distinction entre les esclaves proprement dits et les colons s'était bien conservée dans les lois, mais dans la réalité elle n'existait plus, la tyrannie des seigneurs féodaux avait tout confondu.

Bientôt l'établissement de communes puissantes et libres, les croisades, et les rapports qui s'établirent entre la France et les républiques italiennes, les progrès de l'esprit humain avaient ébranlé les bases de la société féodale. La masse des serfs, jusque alors soumise aux rois, princes, barons, abbés ou évêques, exigea la liberté, et dès cette époque les affranchissements devinrent nombreux. Le besoin d'argent pour

faire le pèlerinage en Terre-Sainte obligea un certain nombre de seigneurs à vendre la liberté à leurs serfs.

[Au moyen âge, la pratique de l'affranchissement était très-fréquente ; mais la plupart des affranchis n'obtenaient qu'une liberté incomplète. On aperçoit dans les monuments trois classes d'affranchis : 1° les *denariales*, qui tiraient leur nom de la cérémonie même de l'affranchissement : le maître amenait son esclave devant le roi ; l'esclave tenait dans sa main un denier ; le roi, en lui frappant la main, lui faisait sauter le denier au visage et le déclarait libre. La plupart des savants ont affirmé que dès lors sa liberté était entière et qu'il devenait en tout l'égal des Francs : c'est en effet ce qu'ordonne expressément la loi des Ripuaires ; mais la même loi porte que si le *dénarié* meurt sans enfants, ses biens seront dévolus au fisc ; il ne pouvait donc tester à son gré. Un capitulaire de Charlemagne ordonne que le *wehrgeld* dû pour le meurtre d'un *dénarié* sera payé non à sa famille, mais au roi ; un autre capitulaire interdit aux *dénariés* le droit d'hériter de leurs parents aux premier, second et troisième degrés : autant de restrictions à la plénitude de la liberté. 2° Les *tabularii*, affranchis devant l'Église : le maître se présentait à l'église, remettait son esclave à l'évêque en présence du clergé et du peuple, et demandait qu'on rédigeât selon la loi romaine l'acte d'affranchissement (*tabula*). L'esclave devenait libre ; mais s'il mourait sans enfants l'Église héritait de ses biens ; il ne pouvait porter témoignage dans les causes qui intéressaient des hommes libres ; ses descendants à la troisième génération y étaient seuls admis. Il lui était interdit de s'élever au rang de *dénarié* par un nouvel affranchissement devant le roi. Enfin c'était au roi, et non à sa famille, qu'était payé son *wehrgeld*. 3° Les *chartularii*, dont l'affranchissement s'accomplissait par un acte isolé du maître, et sans l'intervention d'aucun magistrat laïque ou ecclésiastique ; la forme et les effets en étaient très-variés. Quelques formules indiquent la concession de la liberté la plus entière ; cependant celle des *chartularii* est aussi limitée par des lois. Un capitulaire de Charlemagne leur interdit le droit d'hériter de leurs parents jusqu'au troisième degré ; un autre ordonne que s'ils ne sont placés sous la protection d'aucun patron déterminé, leur *wehrgeld* sera payé au roi. Ainsi, dans la classe des affranchis, on observe le même phénomène que dans celle des hommes libres par leur origine : en entrant dans la liberté ils tombaient sous la dépendance d'un patron, les *dénariés* sous celle du roi, les *tabularii* sous celle de l'Église. Les *chartularii* pouvaient choisir le leur ; mais s'ils n'en choisissaient point, le roi s'attribuait sur eux des droits spéciaux. Ces diverses sortes d'affranchissement conféraient divers degrés de liberté ; mais en aucun cas l'affranchi ne s'élevait à cette condition de citoyen où l'homme né libre pouvait se maintenir. Une protection individuelle pouvait seule le préserver de retomber dans la servitude ; elle lui était le plus souvent imposée par la loi même : c'était celle de l'autorité qui avait sanctionné son affranchissement. En proie à la lutte des forces individuelles et à ses chances, la liberté ne trouvait de refuge que dans la vassalité : du cinquième au dixième siècle elle fut constamment en décadence ; tout tendit à la formation de cette aristocratie hiérarchique de propriétaires et à la servitude de la population. L'histoire des institutions nous révèle clairement les mêmes tendances. F. Guizot.]

La royauté traita en général les serfs de ses domaines avec modération. En 1224 Louis VIII affranchit tous les serfs du fief d'Étampes ; la reine Blanche, sa femme, pendant la minorité de son fils, adoucit autant qu'elle put la condition des serfs. Ce fut la royauté qui donna en 1315 le grand spectacle de l'émancipation en masse de tous les serfs de ses domaines. Cette ordonnance de Louis X engageait les seigneurs français à imiter son exemple ; mais les terribles guerres de la Jacquerie attestent qu'ils répondirent peu à son appel. Néanmoins le nombre des affranchissements particuliers alla sans cesse en augmentant. Le droit de *main-morte* remplaça le servage. On entend sous ce nom toutes les charges que le seigneur imposait aux serfs en les affranchissant de la servitude personnelle. Ces charges variaient suivant les circonstances ; voici cependant les plus généralement imposées : le serf affranchi ne pouvait se marier à une personne d'une autre condition, sous peine d'amende et de confiscation d'un tiers de ses biens ; il ne devait point aliéner ses terres sans l'approbation du seigneur, ni disposer de ses biens par testament, ni faire héritier par contrat de mariage. Cependant cette sujétion nouvelle diminua peu à peu. Ainsi le mainmortable s'affranchissait dans plusieurs provinces par une prescription de vingt ans ; la femme devenait franche en épousant un homme franc. Plusieurs villes jouissaient du privilége d'affranchir ceux qui venaient demeurer dans leur enceinte. La jurisprudence et les ordonnances de nos rois adoucirent successivement la position des gens de mainmorte ; les conditions imposées aux serfs furent réglées peu à peu et sensiblement améliorées par les parlements. Les corvées auxquelles étaient astreints les gens de roture, dernier vestige de leur ancienne condition servile, furent abolies par Louis XVI le 12 mars 1776, et dans la nuit du 4 août 1789, la Constituante supprima les droits féodaux.

Quand l'esclavage, réprouvé par les mœurs dans les sociétés européennes, trouva un refuge dans les colonies du Nouveau Monde, il y conserva du moins la seule institution qui puisse en tempérer la barbarie, l'affranchissement. L'édit de 1685 reconnaît formellement ce droit, et, tout en commandant aux affranchis un respect singulier pour leurs anciens maîtres, il leur accorde les droits civils. Mais la couleur de la peau du nègre affranchi s'opposait à une parfaite égalité ; on trouve dans les écrits et les ordonnances toutes les distinctions vexatoires consacrant la suprématie de la race blanche. Les affranchis étaient écartés des emplois publics ; on leur avait interdit l'exercice de la médecine ou de la chirurgie. Les mêmes préjugés existent encore aux États-Unis contre les esclaves affranchis, que les mœurs repoussent partout de la société. La première république abolit l'esclavage. Haïti répondit à ce bienfait en se séparant de la métropole, et réussit depuis à former un État indépendant. Le premier empire rétablit l'esclavage aux colonies. Plusieurs États de l'Amérique émancipèrent leurs esclaves. Après la révolution de 1830 on reconnut aux affranchis libres de nos colonies la jouissance entière des droits civils. Les formalités de l'affranchissement reçurent également d'heureuses modifications. Suivant les anciennes lois coloniales, le maître ne pouvait affranchir son esclave qu'en lui assurant des moyens d'existence et en payant pour la délivrance de l'acte une taxe qui dans certains cas s'élevait jusqu'à 2,000 francs. Toute taxe sur les affranchissements fut abolie en 1831. L'émancipation des nègres dans les colonies anglaises eut lieu par un bill de 1833 qui maintint les esclaves en état d'apprentis travailleurs pendant six ans à la campagne, ou quatre ans dans les villes, après quoi ils furent libres de plein droit. Une somme de 20 millions de livres sterling indemnisa les propriétaires d'esclaves. A la fin du règne de Louis-Philippe, on affranchit légalement tous les esclaves du domaine dans les colonies, et on essaya de former des ateliers libres. On permit à l'esclave de se racheter au moyen du *pécule*, qu'il pouvait acquérir par le travail du samedi, par héritage, donation ou autrement ; c'est-à-dire qu'on lui reconnut le droit de famille et de propriété. La révolution de février mit fin à ces attermoiements. Un décret du gouvernement provisoire affranchit tous les esclaves, sauf indemnité par l'État, laquelle fut réglée par un décret du 30 avril 1849.

En Pologne la constitution de 1791 avait décrété l'affranchissement total et immédiat de tous les serfs ; mais on est revenu ensuite sur cette mesure. En Livonie, en Courlande

et en Esthonie, où l'affranchissement a eu lieu par lots dans le courant d'un certain nombre d'années, il a produit de bons effets. En Russie l'empereur a prononcé l'affranchissement des serfs de la couronne, et plusieurs seigneurs ont également donné la liberté à ceux qui dépendaient de leurs terres. Enfin l'affranchissement général a été décidé en 1861, pour la Russie et la Pologne. Les événements de 1848 l'ont fait disparaître de beaucoup d'autres pays européens.

AFFRE (Denis-Auguste), archevêque de Paris, naquit le 17 septembre 1793, à Saint-Rome de Tarn (Aveyron). Dès un âge tendre son père le plaça au collége de Saint-Affrique; il y fit avec succès ses premières études, et en sortant de rhétorique il vint à Issy suivre le cours de philosophie. Plus tard il alla continuer ses études à Clermont. Revenu à Saint-Sulpice après la Restauration, il y fut ordonné prêtre en 1818, à l'âge de vingt-cinq ans. L'abbé Affre professa d'abord la philosophie au séminaire de Nantes, et échangea quelque temps après ces fonctions contre celles de grand vicaire, d'abord à Luçon, puis après à Amiens. Il administra ce dernier diocèse pendant dix ans sous la direction d'un prélat, M. de Chabons, que la vieillesse et des infirmités mettaient dans l'impossibilité de suffire aux devoirs de sa charge.

A l'âge de vingt-sept ans, M. Affre publia un *Traité de l'Administration temporelle des Paroisses*. Ce livre remarquable s'occupe des conseils de fabrique, des attributions de chacun de ses membres, de la gestion des biens, de la nature des charges relatives aux constructions et réparations, etc., puis de la police des églises, des processions extérieures, du traitement des curés, de la célébration des mariages, des quêtes, des confréries, des pompes funèbres, des refus de sépulture, des crimes et délits commis par des ecclésiastiques, etc. En tête du traité se trouve l'histoire des fabriques, et à la fin sont cités les arrêts de cassation, lois, décrets, ordonnances et avis du conseil d'État sur la matière, enfin toutes les pièces justificatives. Ce traité donna à M. Feutrier l'idée d'appeler M. Affre au secrétariat des affaires ecclésiastiques, et à M. de Montbel celle de le faire maître des requêtes. L'abbé Affre n'accepta pas ces honneurs. En 1829 il publia une brochure dans laquelle il attaquait fortement l'ultramontanisme de M. de la Mennais. On a aussi de lui une dissertation sur les hiéroglyphes d'Égypte.

En 1831, Louis-Philippe passant par Amiens dans une tournée à travers nos départements du nord, M. Affre, en sa qualité de grand vicaire et pendant l'absence de son évêque, fut chargé d'adresser, au nom du clergé diocésain, au roi issu des barricades les compliments d'usage; et il s'acquitta de cette mission de manière à singulièrement flatter les rancunes du parti vaincu en juillet. M. Affre affecta en effet de ne donner à Louis-Philippe ni le titre de *Sire*, ni la qualification de *Votre Majesté :* il l'appela *prince*, titre vague, qui laissait réservée, comme on voit, la question de légitimité. Le succès du discours de M. Affre fut tel dans le faubourg Saint-Germain, que M. de Quélen s'empressa de récompenser le hardi harangueur en le nommant son vicaire général, ainsi que membre titulaire de son chapitre. Dans ses nouvelles fonctions, les nombreux points de contact qu'il eut avec le pouvoir amenèrent sans doute M. Affre à reconnaître l'exagération de ses regrets et à modifier ses tendances politiques. En 1839 il fut nommé coadjuteur de Strasbourg, avec le titre d'évêque de Pompeiopolis. M. de Quélen étant venu à mourir sur ces entrefaites, le siége de Paris resta quelque temps vacant; et au 1er mai 1840, à l'occasion de la fête du roi, ce fut encore à M. Affre qu'échut le soin de prononcer, au nom du clergé du diocèse, les félicitations d'usage. Cette fois le discours de M. Affre ne ressembla guère à celui d'Amiens : aussi quelques jours après la vacance du siége avait cessé, M. Affre était nommé archevêque de Paris. Sa lettre pastorale à l'occasion de son avénement au siége de Paris reçut l'approbation générale. Le prélat s'y attachait à prêcher la paix et la concorde, la fusion des opinions divisées, et montrait le néant des ambitions de la terre.

M. Affre ne resta pas toujours aussi bien avec la cour. Il prit part aux discussions du clergé avec l'Université à propos du monopole de l'enseignement, et adressa au garde des sceaux une lettre signée de lui et de ses quatre suffragants à ce sujet. Le ministre de la justice refusa de recevoir cette adresse, comme contraire aux lois, qui défendaient, selon lui, aux évêques de délibérer en commun sans y être appelés par le gouvernement. Bientôt M. Affre, félicitant le roi à l'occasion de sa fête, en prit occasion de lui demander l'observation du dimanche. Louis-Philippe répondit d'une manière assez verte au discours du prélat, qui ne parut pas au *Moniteur*. Le roi n'en fut ensuite que plus aimable dans ses réponses aux présidents des consistoires protestants qui le félicitèrent après, et l'archevêque de Paris fut quelque temps à retrouver une réconciliation dont une cérémonie religieuse de famille ne tarda pas à lui offrir le moyen. Dans le but de soulager les prêtres pauvres, M. Affre ordonna une nouvelle répartition du casuel; mais ce projet, lancé sans préparation, souleva tout le haut clergé paroissial contre lui, et l'ordonnance de M. Affre a dû être rapportée depuis. Lorsque Pie IX s'annonça au monde comme le régénérateur de la péninsule italique, M. Affre publia un mandement ordonnant des prières pour le pape; l'esprit libéral de ce mandement fit grande sensation.

Peu de temps après éclata la révolution de février. La haute intelligence de M. Affre ne se refusa pas à reconnaître le doigt de Dieu dans l'enchaînement prodigieux des événements. Le clergé se jeta d'ailleurs dans le mouvement : on vit des prêtres solliciter les suffrages de leurs concitoyens, se faire nommer représentants du peuple. M. Affre ne fut donc pas hostile au nouvel état de choses. Mais un jour une insurrection épouvantable vient ensanglanter Paris. M. Affre, à la vue de cette boucherie, pense à s'interposer entre ses brebis qui s'égorgent. Le 25 juin 1848 il va chez le général Cavaignac pour obtenir un sauf-conduit, et il se rend à la place de la Bastille avec ses deux grands vicaires. Le faubourg Saint-Antoine était encore aux insurgés. A l'arrivée de l'archevêque la troupe cesse le feu. Une branche d'arbre est cueillie et portée en avant par un jeune homme en signe de paix. Les insurgés, avertis de ce qui se passe, cessent aussi de tirer. M. Affre franchit la première barricade. Il va parler à ces hommes armés. Tout à coup un mouvement se manifeste dans les rangs de la garde mobile. Des coups de feu partent on ne sait comment; le prélat tombe blessé d'une balle dans les reins. Les insurgés le relèvent, l'emportent, et se défendent avec acharnement; cependant le coup de feu n'est pas parti de leurs rangs, les grands vicaires l'attestent. On porte l'archevêque chez le curé des Quinze-Vingts, où il reçoit les secours empressés mais inutiles de l'art; et le lendemain matin M. Affre est porté sur un brancard à son hôtel, où il ne tarde pas à rendre le dernier soupir, en répétant ces paroles de l'Évangile : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, » et en formant le vœu que son sang fût le dernier versé.

Cette belle mort excita des regrets universels. Des obsèques magnifiques furent faites à ce martyr chrétien de nos discordes civiles, et un monument lui a été élevé par l'État dans l'église métropolitaine sur les dessins de M. Aug. Debay.

AFFRES. Ce mot ne se dit guère qu'au pluriel, et exprime admirablement un grand effroi, une émotion extrême, causée par la vue de quelque objet terrible. Aucun terme ne rendrait avec autant d'énergie le frémissement qu'excitent l'épouvante et l'horreur. Ce mot se rencontre quelquefois dans les beaux vers de Corneille. Voltaire regrette qu'il ne soit pas employé plus fréquemment. Les *affres* de la mort représentent assurément mieux que tout autre terme les convulsions et les frissons de l'agonie.

AFFRÉTEMENT, contrat par lequel on loue un navire pour le transport de marchandises, de troupes ou d'effets militaires. Il est synonyme de *nolissement*, terme employé dans la Méditerranée. On nomme *fret* ou *nolis* le prix de la location ; il est réglé par les conventions des parties et constaté par la *charte-partie*, ou par le *connaissement*. — L'affrétement peut se faire ou du navire entier ou d'une partie; celui d'une partie se fait au quintal ou au tonneau. Au quintal, on le loue pour y charger tant de cent kilogrammes pesant, au tonneau, pour y mettre des marchandises remplissant un espace de tant de tonneaux. Le louage au quintal ou au tonneau se fait purement et simplement, ou sous la condition que dans un temps déterminé le maître du bâtiment trouvera d'autres affréteurs pour compléter le chargement : c'est l'affrétement *a la cueillette*. La condition est remplie dès qu'il se trouve assez de marchandises pour charger le vaisseau aux trois quarts. L'affrétement se fait encore au voyage ou au mois. — Le *fréteur* est celui qui loue le navire ; l'*affréteur*, celui qui le prend à bail. Les articles 273 à 310 du Code de commerce règlent les conditions de l'affrétement.

AFFREVILLE, annexe de Milianah, à 8 kilomètres de cette ville, contient trente établissements agricoles. Le sol y est riche et fertile.

AFFRONT. *Voyez* AVANIE.

AFFROUN (El), section de Mouzaïaville en Algérie.

AFFRY (LOUIS-AUGUSTIN-PHILIPPE, comte D'), premier landamman de la Suisse, mort le 16 juin 1810, était né à Fribourg, en 1743. Entré de bonne heure au service de France, il devint capitaine des gardes suisses, et fut promu en 1784 au grade de maréchal-de-camp. Après avoir obtenu son congé, il revint dans sa patrie, y fut nommé membre du grand-conseil, et prit en 1798, lorsque les Français envahirent la Suisse, le commandement en chef des troupes cantonales. Quand, à la suite de la confusion générale survenue dans les affaires de la Suisse, Bonaparte offrit sa médiation, et appela à Paris des députés chargés de rédiger un projet de constitution nouvelle pour la confédération, le comte d'Affry fut de tous ceux à qui on confia cette mission celui qui attira le plus l'attention du chef du gouvernement français. En 1803 il eut mission d'aller porter à ses concitoyens l'acte si important de la médiation. Bonaparte le nomma en outre premier landamman, et il exerçait encore ces fonctions au moment de sa mort.

AFFUSION, moyen thérapeutique, qui consiste à répandre un liquide sur une ou plusieurs parties du corps. Ce liquide est le plus souvent de l'eau froide ou à différents degrés. Cette eau peut être simple, saline ou chargée de substances aromatiques. Les affusions d'eau de mer ont paru être très-efficaces dans certains cas. Quand on veut donner une affusion entière, on place le malade dans une baignoire, et on lui verse sur la tête un, deux ou trois seaux d'eau. On le met, au contraire, dans un demi-bain, si l'affusion ne doit atteindre que la moitié supérieure du corps. La douche est une variété d'affusion. Les affusions et les douches sont très-employées dans le traitement des maladies mentales, et notamment dans les excitations maniaques et la stupidité : leur effet primitif est un frisson plus ou moins prolongé, suivi de réaction et d'une sueur qui coïncide avec un besoin de repos et de sommeil. On a encore eu recours aux affusions dans quelques affections nerveuses, telles que le tétanos, la chorée, et contre l'épuisement onanique et diverses autres débilités. Quelques praticiens ont recommandé ce moyen pour hâter l'éruption tardive de certaines rougeoles et scarlatines. C'est à l'aide d'affusions locales qu'on parvient quelquefois à arrêter les hémorrhagies. Tout le monde connaît enfin l'heureux emploi qu'on fait de nos jours des irrigations froides pour prévenir ou modérer les phlegmasies qui compliquent si fâcheusement les plaies traumatiques.

Dr DELASIAUVE.

AFFUT. Chariot sur lequel sont portées les pièces d'artillerie. *Voyez* CANON.

En termes de chasse on appelle affût un endroit retiré où le chasseur se place, après le coucher du soleil, souvent même dans la nuit, pour attendre le gibier au passage.

AFGHANISTAN, vaste contrée au nord-est du plateau de l'Iran, appelée autrefois *Drangiane*, maintenant habitée par les Afghans, et située par les 28° et 36° de latitude septentrionale et les 62° et 73° de longitude orientale, qui est bornée au nord par les khanats turkestans de Balkh et de Badajan, à l'est par Lahore, le pays des Sikhs et le territoire du Sindh, au midi par le Béloudjistan, et à l'ouest par la Perse. Elle comprend à peu près 7,000 kilomètres carrés, et compte environ 14,000,000 d'habitants.

Si au nord-est la région sauvage et élevée de l'Hindou-Kouh, entrecoupée de vallées profondes, forme une gorge montagneuse dont les plateaux successifs finissent par atteindre la région des glaces éternelles, et oppose les plus grands obstacles à tout système de communications faciles entre les vallées de l'Orus et de l'Indus, les chaînes parallèles du mont Soleyman, ainsi que les chaînes salines de Kalla-Bagh, situées au nord, et celles des Khyber, constituent à l'est une séparation aussi abrupte qu'escarpée vers la région plate et basse du Pendjab. Deux passages seulement conduisent des hauts plateaux de l'Afghanistan à l'Indus. Ce sont : au nord, entre le système de l'Hindou-Kouh et celui des chaînes du Soleyman, la profonde vallée du Kaboul, dont les parois étagées s'inclinent comme une espèce d'escalier naturel, où Djellalabad et Péchaouer, non loin des importants défilés des Khyber ou Kheyber, forment de grandes étapes, et qui débouche dans l'Indus à Attok; au sud-est des défilés de Bolan, une passe montagneuse de la chaîne méridionale du mont Soleyman, servant de point de communication avec le Sindh; le labyrinthe de vallées et de montagnes du Paropamisus, habité par les Eimaks et les Hézaréhs, n'est pas encore bien connu, pas plus dans la partie orientale, appelée Ghorat, que dans le Khoraçan, pays montagneux, limitrophe de la Perse. Les plateaux les plus élevés des contrées orientales du Kaboul et de Ghazna ou Ghizneh s'abaissent doucement, pour s'effacer et disparaître dans les déserts de sable du Sedjestan, au milieu du grand steppe de l'Iran, où viennent se perdre, sur les frontières de l'Afghanistan et de la Perse, dans le lac de Zaréh, les eaux de l'Hilmend (quelquefois nommé Hirmend ou Hindmend), rivière au cours lent et uni. De cet aperçu général, de la disposition même de son sol, il résulte que l'Afghanistan est naturellement appelé à servir de point de communication entre l'Asie orientale et l'Asie occidentale.

En général, le climat de l'Afghanistan est tout à fait continental, mais il ne saurait cependant être tempéré, en raison même des nombreux cours d'eau et des brusques élévations qui entrecoupent le sol. Sans doute, dans les oasis qu'on rencontre au milieu des déserts sablonneux du sud-ouest, croissent naturellement le dattier et le palmier, et dans les profondes vallées de l'est, si parfaitement abritées de tous côtés, une nature d'une richesse tout indienne permet la culture de la canne à sucre et du coton; mais sur les plateaux de Kaboul et de Ghazna, élevés de huit à neuf mille pieds au-dessus du niveau de la mer, l'hiver est toujours d'une rigueur extrême et accompagné de la chute de masses énormes de neige. Cependant la température moyenne de toute l'année est encore de 7° Réaumur; et en été il y règne une chaleur assez forte et assez constante pour mûrir des raisins délicieux. La vigne y croît donc à côté du pommier, du prunier et de l'abricotier, au milieu de champs où sont cultivées toutes les espèces de céréales connues en Europe, en même temps que le tabac, les plus admirables tulipes, les plantes aromatiques, l'assa-fœtida et la rhubarbe des régions montagneuses; tandis que dans les vallées, toutes riches en cours d'eau, le grenadier et l'oranger s'élèvent au milieu de forêts

de rosiers au suave parfum, et annoncent le délicieux climat de l'Inde avec toute sa luxuriante fécondité. La diversité du règne animal y répond d'ailleurs à celle du climat et de la végétation. Ainsi, dans les contrées sauvages des montagnes vivent l'ours, le loup et le renard, tandis que dans les vallées, où règne la chaleur des tropiques, on rencontre le lion, le tigre, le léopard, le chacal et l'hyène; des prairies de la plus magnifique végétation favorisent l'élève des chevaux et des bêtes à cornes, et le chameau traverse le désert.

Indépendamment de la richesse de son sol, l'Afghanistan est d'une haute importance pour le commerce de l'Europe, parce qu'il est la route naturelle du commerce de l'Inde, route ouverte de l'est à l'ouest aux caravanes, et parcourue depuis un temps immémorial par des peuples étrangers les uns aux autres sous le rapport des mœurs, des langues et des religions. C'est à cette route, dite route des Rois, que Kaboul, Ghazna, Kandahar et Hérat, les quatre villes principales du pays, doivent leur prospérité. Kaboul est la capitale actuelle; avec Djellalabad, cette ville commande l'entrée de l'Inde au nord, de même que Kandahar au midi, tandis qu'à l'extrémité occidentale Hérat garde la frontière, de Perse complétement ouverte de ce côté.

On retrouve dans le caractère des populations de l'Afghanistan la même diversité que dans la nature de son sol; toutefois, il est un sentiment commun à toutes ces peuplades : c'est l'amour de l'indépendance et de l'égalité, joint à des mœurs d'une grande simplicité, à une hospitalité sans bornes et à un esprit essentiellement guerrier. L'Afghan est vigoureusement constitué; si en général ses traits, fortement accusés, manquent de beauté, du moins ils expriment la franchise, la gravité et la décision de caractère. Modéré dans ses goûts et d'humeur gaie et enjouée, l'honneur de son pays passe à ses yeux avant tout; mais il est naturellement enclin à tirer vengeance des offenses personnelles dont il croit avoir à se plaindre. La langue des Afghans, le *pouchtou*, contient une foule de mots d'origine hébraïque, circonstance qui semblerait donner quelque vraisemblance aux traditions antiques qui font descendre ce peuple des dix tribus d'Israel, exilées dans le pays d'*Arzareth* ou *Hazareh*, mot qui, en kourde et en chaldéen, langue assez rapprochée du poutchou, signifie *des tribus*, et qui est encore aujourd'hui le nom de l'un des cantons de l'Afghanistan. Suivant M. Burnes, les Afghans se nomment eux-mêmes *Beni Israel* (enfants d'Israel). Ils prétendent, dit-il, que Nabuchodonosor, après le sac de Jérusalem, les transporta dans la ville de Ghore, et qu'on les appela Afghans, du nom de leur chef *Afghana;* qu'ils suivirent la loi de Moïse jusqu'au neuvième siècle, et qu'ils furent alors subjugués par Mahmoud de Ghizneh. Ils ont au surplus tout à fait l'aspect des Juifs, et même ils en ont plusieurs coutumes : chez eux les jeunes frères épousent la veuve de leur aîné, suivant la loi de Moïse. Ce qui porterait peut-être à croire que cette origine hébraïque que s'attribuent les Afghans est basée sur un fond de vérité, c'est qu'ils ont contre les Juifs une foule de préjugés fortement enracinés : ce ne saurait donc être par engouement pour les Israélites qu'ils prétendent appartenir à la même souche, et il semble dès lors naturel de penser qu'en cela ils ne font que répéter d'antiques traditions nationales. Quoi qu'il en puisse être, au reste, de cette origine, plus ou moins controversable, nous ajouterons que les Afghans sont mahométans sunnites; qu'ils observent rigoureusement les préceptes de leur religion, et qu'ils ont en égale horreur le Persan en sa qualité de chiite, et le Sikh comme professant le déisme pur. L'amitié est à leurs yeux un sentiment saint et sacré; mais ce qui les distingue essentiellement des autres peuples de l'Orient, c'est le respect pour la femme, uni aux sentiments délicats de l'amour le plus tendre et le plus passionné. Les populations du Khoraçan sont nomades, tandis que, par la fertilité naturelle de leur sol, les contrées montagneuses de l'est semblent inviter leurs habitants à y établir des demeures fixes. Les habitants des profondes vallées de l'est, comme les Khybers ou Kheybers, les Vousiris, les Kakers, etc., dont les hordes pillardes infestent tous les défilés de ces montagnes, demeurent en dehors de l'action civilisatrice des villes, de même que les hordes qui errent dans les steppes du sud-ouest ou les sauvages peuplades du nord. Il est probable que jadis les Afghans, partagés en deux grandes races, les Guildjis et les Douranihs, descendirent des régions montagneuses de l'Hindou-Kouh et du Paropamisus, pour soumettre les habitants aborigènes de l'Afghanistan, à l'ouest les Hindkis et à l'est les Tadjiks, et y fondèrent un grand empire, tout en conservant les formes de leurs institutions patriarcales. Les Tadjiks forment encore aujourd'hui une partie importante de la population; ils composent la classe des serviteurs, des laboureurs; ce sont eux qui par leurs travaux nourrissent les habitants des villes, tandis que par suite des immigrations et des conquêtes le reste de la population offre un mélange confus des races orientales les plus diverses, parmi lesquelles les Juifs et surtout les Arméniens ont en quelque sorte le monopole du commerce. La communauté politique se compose de l'assemblage d'une multitude de tribus, ayant toutes leur administration particulière, et à la tête desquelles l'élection place un khan. Les Afghans ne connaissent guère d'autres armes que le sabre, qu'ils manient avec une grande habileté. Ils combattent presque toujours à cheval.

L'histoire des époques antérieures nous montre les armées afghanes guerroyant tantôt sur les bords de la mer Caspienne, tantôt au fond des vallées de l'Inde, quelquefois divisées en autant de corps séparés qu'elles se composaient de tribus différentes, quelquefois réunies en un tout compacte; mais on ne voit guère apparaître la forme régulière d'un empire afghan que vers le milieu du dix-huitième siècle, époque à laquelle Achmed-Chah, de la race des Abdallihs, profita des troubles que la mort de Nadir-Chah amena en Perse en 1747 pour affranchir les Afghans de la domination persane, se constituer souverain d'un empire afghan indépendant, et fonder la dynastie des Douranhis ou des Abdallihs. Son fils Téimour mourut en 1793, sans avoir décidé entre ses enfants la question de succession au trône; et Siman, son second fils, s'empara de l'autorité suprême. Après avoir expulsé son frère aîné du Kandahar et l'avoir ensuite réduit à l'impuissance en lui faisant crever les yeux, il triompha à trois reprises successives des tentatives faites par un autre de ses frères, appelé Mahmoud, qui résidait à Hérat, et le contraignit à se réfugier sur le territoire persan. Mais Foutteh-Khan, chef de la puissante famille des Baraksis, ne tarda pas à prendre fait et cause pour le fugitif, et tous deux jurèrent sur le Koran une alliance offensive et défensive contre Siman. Après s'être d'abord emparés du Kandahar, ils précipitèrent du trône Siman, qui à son tour eut les yeux crevés, et trouva ensuite asile à Loudiana, sous la protection de la compagnie anglaise des Indes orientales, qui lui assura une pension annuelle. Mais Mahmoud, lui non plus, ne devait pas longtemps jouir de ce retour de fortune, car le désordre de son administration amena une révolte qui eut pour résultat sa chute du trône, sur lequel le remplaça son frère Soudjah, gouverneur de Péchaouer. Soudjah se contenta d'empêcher Mahmoud de pouvoir désormais lui nuire en le retenant en prison, mais sans lui faire crever les yeux; et au commencement du siècle actuel une nouvelle ère sembla luire pour l'Afghanistan, d'autant plus que Kamran, fils de Mahmoud, parut, ainsi que Foutteh-Khan, complétement s'effacer de la scène politique. Ce dernier toutefois ne s'était tenu à l'écart que pour mieux préparer une levée de boucliers, qui fut comprimée en 1805. Élevé de nouveau à la dignité de grand vizir par la générosité de Soudjah, Foutteh-Khan se servit de Mahmoud, qui s'était évadé de sa prison en 1809, comme d'instrument pour une nouvelle révolte. Cette fois encore

Soudjah en triompha ; mais, précipité du trône dès l'année suivante par une complication d'intrigues qui amenèrent de sanglants conflits, ce prince fut à son tour obligé de se réfugier à Loudiana et de s'y placer sous la protection des Anglais. Mahmoud pour la seconde fois monta sur le trône, dont il songea, dans son orgueil, à rehausser l'éclat par des expéditions guerrières dans l'est. Mais le souverain de Lahore, Rundjet-Sing, fit en 1819 la conquête de Kachemir, après s'être auparavant rendu maître d'Attock, de Moultan, et, à la suite d'une série de victoires qu'il lui fallut quelquefois chèrement acheter, réussit à reporter sur la rive droite de l'Indus les frontières de l'Afghanistan.

En faisant périr dans les supplices Foutteh-Khan, son ancien allié, Mahmoud s'attira à tel point l'animadversion des Baraksis, parents de Foutteh-Khan, qu'en 1823 il fut obligé pour la seconde fois de renoncer à l'éclat de la souveraine puissance, et il mourut à Hérat en 1829, auprès de son fils Kamran, après avoir depuis longtemps perdu toute importance politique. Avec lui disparut la monarchie des Douranhis ; elle avait duré soixante-seize ans, et, à l'exception d'Hérat, tout l'Afghanistan passa alors sous la domination des Baraksis, de sorte que Dost-Mohammed régna à Kaboul, Kohoun-Dil à Kandahar, et le sultan Mohamed à Péchaouer. L'aîné de ces trois frères, Dost-Mohammed, était le plus puissant de ces princes, en sa qualité de souverain de Kaboul, le plus riche des trois États. Mais les provinces de l'Afghanistan ne devaient point encore jouir des bienfaits de la paix. A l'est, Dost-Mohammed eut à lutter contre le souverain de Lahore ; à l'ouest, Hérat fut attaqué par une armée persane. En effet, Kamran avait fait plusieurs irruptions en Perse, d'où il avait enlevé douze mille individus qu'il vendit ensuite comme esclaves, et il y avait rançonné plusieurs villes frontières. Il avait en outre fait prisonniers un grand nombre de Persans de distinction, et n'avait accordé à la Perse pour ces actes de violence aucune des satisfactions qu'elle avait exigées Bien qu'en 1819 l'Angleterre eût promis de ne point intervenir dans les affaires de l'Afghanistan ni dans celles de la Perse, à moins d'en être requise, le gouverneur général de l'Inde, lord Auckland, déclara, le 1er octobre 1838, la guerre à l'Afghanistan, sous le prétexte que Dost-Mohammed avait illégalement attaqué Rundjet-Sing, allié de l'Angleterre, que le refus obstiné de barrer la navigation de l'Indus et des préparatifs de guerre ouvertement faits indiquaient suffisamment de sa part des intentions hostiles contre la sécurité des établissements britanniques dans l'Inde, et enfin qu'en sa qualité de souverain légitime de l'Afghanistan, le chah Soudjah avait invoqué l'appui de l'Angleterre. Tout cela était vrai, sans doute ; mais depuis 1832 Soudjah appelait l'intervention anglaise sans pouvoir l'obtenir Ce qui décidait l'Angleterre, c'était sa rivalité avec la Russie. Cette puissance avait poussé le chah de Perse à faire mettre le siége devant Hérat. Les secours amenés par le major Pottinger sauvèrent Hérat, et cette ville repoussa les Persans, qui l'assiégeaient depuis dix mois. Les Anglais cherchèrent alors à former avec quelques peuples de l'Asie centrale une confédération contraire à celle que la Russie et la Perse projetaient entre l'Afghanistan, le Sindh et le Pendjab. La haine de Dost-Mohammed et des Sikhs s'opposa à la réussite des projets des Anglais. Dès lors ils résolurent de le renverser et de rétablir Chah-Soudjah à Kaboul. Dès le 13 septembre 1838 le chah Soudjah fut donc solennellement proclamé roi de Kaboul à Loudiana ; on lui fournit aussitôt un corps de six mille hommes, commandé par le colonel Simpson et par des officiers européens ; puis on forma une armée de l'Indus avec des régiments pris dans le corps d'armée du Bengale et dans celui de Bombay, de sorte qu'une force totale de vingt-six mille hommes fut destinée à la campagne de l'Afghanistan. On marcha d'abord sur Kandahar. Al effet d'obtenir un libre passage à travers les districts du Sindh, État indépendant, et d'assurer à l'armée pendant sa marche tous les vivres dont elle aurait besoin, on avait préalablement fait des traités avec tous les émirs compétents. Mais ceux-ci agirent avec tant de mauvaise foi que l'armée anglaise se vit d'abord obligée d'agir contre le Sindh, qui fut rayé de la liste des États indépendants, et qui devint tributaire. Après une marche à travers les montagnes, qui offrit des difficultés dont il serait impossible de donner une idée, les drapeaux anglais flottèrent enfin, vers la fin d'avril 1839, sur le plateau de Kandahar, que l'on occupa sans coup férir, attendu que l'armée chargée de le défendre avait pris la fuite. Le chah Soudjah fut accueilli à bras ouverts, et y reçut le 8 mai les hommages du peuple. Après avoir laissé quelque temps ses troupes se reposer, sir John Keane, commandant en chef de l'expédition, marcha sur Ghazna, qui, énergiquement défendue, ne put être enlevée que par un vigoureux coup de collier. Le 30 juillet le corps d'armée anglais se mit en marche sur Kaboul, que Dost-Mohammed avait l'intention de défendre ; mais ce prince, abandonné par son armée, dut se réfugier vers les contrées de l'Hindou-Kouh. Le 7 août 1839 le chah Soudjah fit son entrée solennelle à Kaboul, accompagné par sir John Keane, par l'envoyé Mac-Nagten, par l'état-major et par quelques détachements de troupes anglaises. L'un des fils de Dost-Mohammed, Heyder-Khan, fut arrêté comme prisonnier d'État ; mais les généraux anglais ne permirent point que les cruautés qui accompagnaient toujours jadis les changements de souverains eussent lieu cette fois. Tandis que Dost-Mohammed errait fugitif, sir Alexandre Burnes vint s'établir comme résident à Kandahar, et le major Todd fut envoyé à Hérat, qui s'était héroïquement défendu pendant plusieurs mois contre les Persans, à l'effet de relever les fortifications détruites de cette place.

La tranquillité se trouvant rétablie dans l'Afghanistan, le corps d'armée expéditionnaire commença son mouvement de retraite vers la fin de l'année 1839, et on ne laissa qu'à Djellalabad un détachement de troupes à la disposition du chah Soudjah. Cette retraite fut signalée par un brillant coup de main, la prise de Kélat, capitale d'un des districts du Beloudjistan ; et par cette nouvelle opération importante sur la côte de Mekran, l'influence anglaise sur ces contrées, boulevards de l'Inde vers le nord-ouest, parut encore s'affermir. Toutefois, des insurrections réitérées ne tardèrent pas à obliger de nouveaux renforts de troupes britanniques à rentrer dans l'Afghanistan. Le khan de Boukhara avait par trahison fait prisonnier Dost-Mohammed, qui, après s'être évadé, souleva dans l'Afghanistan tous ses partisans contre les Anglais ; mais il fut battu le 18 septembre 1840 à Raniam, et le 2 novembre suivant à Pourwour. Il invoqua alors la protection de l'envoyé anglais à Kaboul, Mac-Nagten, qui lui assigna d'abord pour résidence Loudiana, et ensuite Kownoul. Mais la tranquillité rétablie ainsi dans l'Afghanistan n'était qu'apparente, car les montagnards de l'est, et parmi eux surtout la puissante tribu des Guildjis, inquiétaient constamment la route de l'Inde, et jusqu'aux environs même de Kaboul. En de pareilles circonstances, on ne faisait qu'acheter la paix aux diverses tribus, et l'or de l'Angleterre procurait aux caravanes bien plus de sécurité que la crainte de ses armes. En octobre 1841 Mac-Nagten ayant envoyé aux Guildjis de l'est, dans les défilés des Keybers, une somme moindre que celle qui avait été convenue, ce manquement à la parole donnée amena une nouvelle insurrection. Le général sir Robert Sale ne put que difficilement et en soutenant de continuelles escarmouches atteindre Djellalabad, tandis qu'à Kaboul aussi éclatait si inopinément une insurrection, que le chah Soudjah et les troupes anglaises aux ordres du général Elphinston eurent à peine le temps de se réfugier dans la citadelle de Vala-Hissar et dans leur camp retranché. Alexandre Burnes fut tué d'un coup de feu dès le commencement de la révolte, et beaucoup d'autres officiers

eurent le même sort. Les Anglais essuyèrent également de grandes pertes à Kohistan et dans les montagnes voisines. Les troupes stationnées à Ghazna et à Kandahar se trouvaient cernées de toutes parts dans leurs positions; l'énorme quantité de neige qui couvrait les campagnes empêchait de songer à tenter le moindre mouvement offensif, et sur tous les points l'énergie et le nombre toujours croissant des Afghans menaçaient les troupes anglaises d'une destruction totale. Leur position à Kaboul devenait d'ailleurs de plus en plus critique; car toutes les négociations entamées avec les Afghans, à la tête desquels s'était mis Akbar-Khan, l'un des fils de Dost-Mohammed, avaient échoué. La mort de Mac-Nagten, assassiné vers la fin de décembre, à l'issue d'une conférence qu'il venait d'avoir avec Akbar-Khan, à l'effet de négocier le libre départ des troupes britanniques, fut un nouveau signe de l'irritation toujours plus grande des populations contre le nom anglais. Le major Pottinger, successeur de Mac-Nagten, réussit cependant enfin à conclure un traité qui, moyennant l'abandon d'un certain nombre d'otages, promettait aux troupes anglaises stationnées à Kaboul toute liberté et toute sécurité pour opérer leur mouvement de retraite. Le 6 janvier 1842 Akbar-Khan escorta en personne dans sa première marche l'armée anglaise, qui avait encore environ 13 myriamètres à faire avant d'atteindre Djellalabad. Cependant, malgré le traité, elle fut si constamment harcelée dans le long et difficile passage des nombreux défilés qu'elle avait à franchir, qu'elle y périt en détail, et qu'au commencement de l'année 1842 on put regarder l'armée anglaise qui avait envahi le Kaboulistan comme complétement anéantie.

Le nouveau gouverneur général des Indes, lord Ellenborough, envoya deux divisions pour ravager le pays. Le 10 août 1842 les Anglais évacuèrent Kandahar. Le général Nott se dirigea sur Ghazna et Kaboul, tandis que le général England marcha sur Quettah, où il entra le 26. Le général Pollock, attaqué dans sa marche de Djellalabad sur Giendarnouck, défit les Afghans, et le 6 septembre la ville de Ghazan se rendit aux Anglais. Le 13 du même mois le général Pollock battit Akbar-Khan avec seize mille Afghans; le 16 il occupa le fort de Balar-Hissar, près de Kaboul, et cette ville tomba aussitôt en son pouvoir. Le 1er octobre le gouverneur général des Indes fit savoir, par une proclamation datée de Simlah, que l'intention de l'Angleterre n'était pas d'intervenir dans les affaires du gouvernement des Afghans, et que cette puissance reconnaîtrait celui qu'ils choisiraient, pourvu qu'il pût maintenir la paix avec les États voisins. Le 15 octobre l'armée anglaise quitta Kaboul après l'avoir démolie. Les Anglais abandonnèrent également toutes les autres positions de l'Afghanistan, et sur leur passage ils détruisirent Djellalabad. Enfin, le 20 novembre, après quelques combats dans les défilés de Keyber, les troupes anglaises, commandées par les généraux Pollock et Nott, arrivèrent à Firouzpour, limite de leur retraite.

L'Afghanistan resta dès lors en proie à l'anarchie la plus cruelle. En 1844, sous l'influence de la Russie, on en revint à l'idée de former une espèce de confédération avec la Perse. La même année lord Ellenborough dut céder le gouvernement des Indes à lord Dalhousie. L'année 1847 vit mourir Akbar-Khan. A ses derniers moments il exhortait son père et ses frères à ne jamais s'allier aux infidèles. Bientôt les Afghans s'unirent aux Sikhs contre les Anglais; mais, après plusieurs sanglantes affaires, la bataille de Goudjerat (21 février 1849) mit fin à cette insurrection. Dost-Mohammed se porta sur l'Indus avec 16,000 hommes. Les Anglais passèrent de nouveau le défilé de Keyber et commencèrent l'assujétissement séparé des diverses tribus afghanes. En 1856 les chefs afghans se livraient encore entre eux des combats meurtriers, et en 1857, l'Angleterre, dans son traité avec la Perse, fit reconnaître à cette puissance l'indépendance de l'Afghanistan. Z.

A FLOT. En termes de marine, *être à flot*, c'est flotter, être porté par le fluide sans toucher le fond. Un vaisseau à flot peut se mouvoir et se transporter.

AFRANCESADOS. On appela ainsi les Espagnols qui en 1808 jurèrent d'observer et de maintenir la constitution que le roi Joseph Bonaparte leur avait donnée; on les appelait aussi *Josefinos*. Après la chute du roi Joseph un grand nombre d'entre eux furent obligés de se réfugier en France. Ferdinand VII, à son retour en 1814, poursuivit également et les josefinos et les cortès, quoique ces derniers eussent hâté la chute du roi Joseph. Le 30 mai 1814 le roi défendit à tous ceux des *afrancesados* qui avaient émigré de rentrer dans leur patrie, et surtout à ceux qui avaient obtenu des places, des titres, des dignités sous le précédent gouvernement, ou qui avaient servi dans l'armée. Cette défense s'appliquait également aux femmes qui avaient suivi leurs maris. Le nombre de ces réfugiés montait à seize mille. Ceux d'entre eux qui obtenaient la permission de rentrer en Espagne étaient placés sous la surveillance de la police, et obligés de résider à une distance de vingt lieues de Madrid. L'amnistie publiée le 20 septembre 1816, et retirée en 1817, ne changea en rien le sort des *afrancesados* bannis. Le gouvernement poussa la rigueur jusqu'à interdire le retour dans la patrie à ceux qui avaient été prisonniers en France, parce qu'ils avaient dû y puiser des idées et des principes révolutionnaires. Ce ne fut que lorsque Ferdinand eut accepté la constitution des cortès qu'il se décida, le 8 mars 1820, à accorder une amnistie aux *josefinos*, qui purent s'établir dans toute l'Espagne, à l'exception de Madrid. Le 21 septembre de la même année les cortès leur rendirent la jouissance de leurs biens, mais non celle de leurs dignités, titres et pensions.

AFRANIUS (Lucius), l'un des partisans de Pompée, qu'il accompagna dans ses campagnes contre Sertorius et Mithridate, et à l'influence duquel il fut redevable de son élévation au consulat avec C. Metellus Celer, l'an 60 avant J.-C. Pendant la guerre qui eut lieu entre César et Pompée, Lucius Afranius essaya vainement, avec M. Petréius, de se maintenir contre le premier en Espagne; ils furent tous deux contraints de se rendre à discrétion dans le courant d'août de l'an 49 avant J.-C., et obtinrent leur grâce de l'heureux vainqueur, à la condition de ne plus porter les armes contre lui. L'année suivante, Lucius Afranius n'en alla pas moins rejoindre Pompée en Épire. Après la déroute de Pharsale, il s'enfuit en Afrique, où il se vit livrer à César à la suite de la bataille de Thapsus, l'an 46 avant J.-C. Quelques jours plus tard, il périssait égorgé dans une sédition.

AFRANIUS (Lucius), poëte comique romain, vivait vers l'an 95 avant J.-C. Il fut le véritable créateur de la comédie nationale appelée *fabula togata*, opposée à la *fabula tabernaria*, qui est une peinture des usages et des habitudes du bas peuple. Il n'emprunta aux Grecs que la forme extérieure, pour l'adapter à la vie du peuple romain; ce qui a fait dire que la toge d'Afranius allait bien à Ménandre: la rudesse et la licence de ce poëte sont blâmées par les critiques, mais ils reconnaissent en même temps que ses pièces pétillent d'esprit et de gaieté. Il ne nous reste plus que quelques fragments de ses nombreux ouvrages.

AFRE (Sainte), sous l'invocation de laquelle est placée l'école communale de Meissen, naquit, suivant la légende, à *Augusta Vindelicorum* (Augsbourg). Sa mère la destinait au culte de Vénus. L'évêque Narcisse, venu d'Espagne à Augsbourg pendant la persécution de Dioclétien, parvint à la convertir, ainsi que sa mère et trois jeunes filles païennes. Cajus l'ayant appris fit venir Afre, et ne pouvant la ramener au culte des dieux la condamna à mourir. Elle subit le martyre par le feu le 7 août 304. Cependant son corps resta entier, ses reliques se trouvent à l'église Saint-Ulrich d'Augsbourg.

AFRICAIN (Léon l'). *Voyez* Léon (Jean).

AFRICANUS (Sextus Julius). *Voyez* Jules l'Africain.

AFRIQUE, l'un des trois continents qui forment l'ancien monde.

Description géographique. L'Afrique est une grande péninsule comprise entre l'Europe au nord, l'Asie à l'est et l'Amérique à l'ouest; qui se rattache à l'Asie par l'isthme de Suez, et que baignent au nord la mer Méditerranée, à l'ouest et au sud l'océan Atlantique, à l'est la mer des Indes et la mer Rouge. Elle s'étend du 19° de longitude occidentale au 51° de longitude orientale, et du 37° de latitude nord au 34° de latitude sud. Sa plus grande longueur est de 8,110 kilomètres, sa plus grande largeur est de 7,470 kilomètres; sa superficie totale est évaluée à plus de 30 millions de kilomètres carrés. La population est diversement évaluée de 60 à 100 millions; mais il faut avouer qu'on a peu de notions exactes pour faire un semblable calcul.

Le littoral de l'Afrique n'offre point de ces profondes découpures qui ouvrent au commerce et à la civilisation l'accès de l'intérieur. Au nord la Méditerranée y forme deux golfes que les anciens appelaient les Syrtes et que la géographie moderne a nommés golfes de Cabès, de Sidre et de Tunis; à l'ouest, l'océan Atlantique s'élargit entre le cap de Palmes et le cap Lopez, et prend le nom de golfe ou plutôt de mer de Guinée; le golfe de Guinée forme lui-même à gauche le golfe de Bénin et à droite le golfe de Biafra, séparés par le cap Formose. Quant à la mer Rouge, ce n'est à proprement parler qu'un golfe, qu'on nomme golfe Arabique, et dont le golfe de Suez est une subdivision. Il faut encore mentionner le golfe d'Aden, entre l'Arabie, l'Abyssinie et le pays des Somaulis. Mais si l'Afrique a peu de golfes, elle offre plusieurs vastes baies, entre autres celle de Saldanha, un des plus beaux ports de l'Afrique australe; la False-Bay, à l'est du cap de Bonne-Espérance; la baie de Sofala et celle de Lagoa sur la côte orientale. — Les caps les plus remarquables sont, au nord, le cap Spartel en face de Gibraltar, les caps Matifou et Boudjaroni en Algérie, le cap Blanc ou de Bizerte dans la régence de Tunis, le plus septentrional de l'Afrique; à l'ouest, le cap Noun, le cap Bojador, le cap Blanc, le cap Vert, le cap Rouge, le cap Tagrin, les caps Verga, Mesurado, des Palmes, Formose et Lopez en Guinée; les caps Négro et Frio au Congo, le cap de Bonne-Espérance et le cap des Aiguilles, qui est le point le plus austral de toute l'Afrique. Sur l'océan Indien se trouvent les caps Corrientes, Delgado, les caps d'Orfui et de Gardafui; et sur la mer Rouge le cap Calmez, dans la Nubie. — L'Afrique ne compte que deux détroits : celui de Gibraltar, qui sépare l'Afrique de l'Europe, et celui de Bab-el-Mandeb, qui fait communiquer le golfe Arabique avec le golfe d'Aden. Quant au canal de Mozambique, c'est un véritable bras de mer.

Le contour des côtes de l'Afrique offre moins d'îles que les autres grandes divisions du globe. Voici les principales, classées dans les cinq mers où elles sont situées. Dans la mer Méditerranée on trouve l'île Gerbi, dans le golfe de Cabès, qui appartient à Tunis. Vient ensuite Tabarca, que le bey de Tunis a cédée à la France, et où se fait la pêche du corail. Dans l'océan Atlantique les principales îles sont le groupe de Madère et l'archipel du cap Vert, possession portugaise; l'archipel des Canaries, aux Espagnols; l'île Gorée, à la France; l'archipel des Bissagos, vis-à-vis l'embouchure du Geba et du Rio-Grande; les îles de Boulama et de Cherbro; les îles d'Annobon, du Prince, Saint-Thomas et Fernando-Po; à une plus grande distance du littoral, les îles de l'Ascension et Sainte-Hélène, appartenant, ainsi que l'île Tristan-d'Acunha, aux Anglais; dans la mer Australe, les îles Crozat, du Prince-Édouard, Bouvet, ainsi que plus à l'est les îles Saint-Paul, Amsterdam et Kerguelen. Dans l'océan Indien se trouve un vaste assemblage d'îles que Balbi nomme avec raison *archipel de Madagascar* : il comprend, outre l'île de Madagascar, d'une étendue de plus de 20,000 lieues carrées, les îles Comore, Mayotte; les îles Arides; les îles Mascareignes, formées des îles de la Réunion, Maurice, Rodrigue; les îles Providence, Albabra, Saint-Laurent et Galega; le groupe des Séchelles, formé des îles Amirantes et Mahé, et aussi le groupe des Sept-Frères. On peut encore rattacher à cet archipel les îles Quiloa, Monfia, Zanzibar et Pemba, le long de la côte de Zanguebar. Vis-à-vis le cap Gardafui se trouve l'île de Socotora, et parmi les îles assez nombreuses du golfe Arabique nous nous bornerons à citer l'île Dahlac, jadis très-florissante.

Depuis plus de trois siècles les Européens ont reconnu et décrit successivement les côtes de l'Afrique; mais ils n'ont pu parvenir à une grande distance dans son intérieur. On est donc réduit à de pures conjectures sur un grand nombre de points relatifs à sa géographie. Dans l'état imparfait de nos connaissances, le relief du continent africain semble se diviser en trois massifs principaux : le plateau méridional; le système des montagnes de Kong, dont les Européens n'ont vu que les extrémités est et ouest, et qui paraît avoir son nœud principal sur les limites de la Sénégambie, et le système de l'Atlas. — A l'exception d'une zone étroite de terres basses ou de rampes inclinées le long des côtes, le plateau méridional de l'Afrique couvre le continent de son extrémité sud jusqu'au 10e degré de latitude nord environ. L'intérieur nous en est tout à fait inconnu; les chaînes de montagnes qui le ceignent sont : au sud, les monts du Nieuweveld, dans la colonie du Cap; au nord, une chaîne considérable, celle des monts de la Lune, commençant à l'ouest aux monts Camerones, sur le golfe de Biafra, et se rattachant à l'ouest au système des montagnes abyssiniennes qui dominent le golfe d'Aden. La rampe orientale de ce plateau nous est inconnue dans la plus grande partie de son étendue; elle est abrupte, et sur plusieurs points elle domine directement la côte. A l'ouest, entre l'embouchure de l'Orange et le 4° de latitude sud, le plateau s'abaisse graduellement de l'intérieur vers la côte; ailleurs, ses dernières terrasses s'avancent jusqu'à l'Océan. Un prolongement de cet immense plateau se détache des montagnes de l'Abyssinie, et suit jusqu'à son extrémité nord la côte de la mer Rouge. Sur le limbe occidental de ce prolongement est creusé le sillon, la vallée étroite où coule le Nil, et la chaîne qui encaisse cette vallée à l'ouest, se continuant jusqu'à la Méditerranée, va se terminer au plateau de Barka. — Le système des montagnes de Kong occupe l'intervalle situé entre le Sénégal et le Niger; la vallée de ce dernier fleuve le sépare du plateau méridional. — Quant au massif de l'Atlas, il suit la direction générale de la côte nord du continent près de laquelle il est situé, et s'étend de l'ouest à l'est, du cap Noun au golfe de Sidre.

Au centre de ces trois massifs principaux, entre l'océan Atlantique et la chaîne qui borne à l'ouest la vallée du Nil, s'étend une plaine immense, effrayante d'étendue et de nudité, une mer de sable et de gravier, ondulant quelquefois en sèches collines, coupées rarement de quelques rangées de rochers, n'offrant que de languissants arbustes clair-semés et rabougris; nulle verdure, nulle eau courante, et seulement à de grands intervalles, quelques dépressions du sol où l'humidité permet une végétation moins appauvrie : c'est le désert, le grand Désert, que les Arabes ont nommé *Sahara-Belama*, c'est-à-dire désert sans eau. Il s'étend de l'est à l'ouest, entre 15° et 30° de latitude nord, dans une longueur de deux cents milles géographiques, et quelquefois plus. Sa superficie est de plus de cinquante milles carrés. Une de ses extrémités, au nord-est, n'est qu'à deux journées du Caire et prend le nom de *désert Libyque*. Il se distingue du Sahara par quelques débris de végétation et des fragments de rochers, qui contrastent avec l'affreuse uniformité des plaines brûlantes du Sahara. Une particularité remarquable du désert Libyque, c'est la grande quantité de bois pétrifié que l'on y trouve, depuis les branches les plus minces jusqu'aux troncs d'arbres les plus gros; ce qui lui donne l'aspect d'un fond de mer desséché, et couvert de débris de vaisseaux naufragés.

Le Sahara atteint la côte de la Méditerranée, à la longitude du Fezzan, à l'ouest du plateau de Barka. Sa largeur varie de 1,000 à 1,500 kilomètres. Une ligne d'oasis, véritables îles de verdure au milieu de cet océan de sables mouvants, liées entre elles par des chaînes de rochers, le traverse au sud du Fezzan et le divise en deux parties, dont l'occidentale porte le nom de *Sahel*.

Les plus remarquables de ces oasis sont : la *Grande Oasis* ou *oasis du Sud*, en arabe *el-Wâh-el-Kébir*, nommée aussi l'*oasis de Thèbes*, qui a vingt-quatre lieues de longueur sur une largeur de trois à quatre, et est habitée par des Arabes sous l'autorité d'un *cheick*. — La *Petite Oasis*, près du lac Mœris, renfermant plusieurs sources chaudes et froides. — L'oasis de *Four*, qui n'est autre chose que le pays de *Four* (en arabe *Dar-Four*), composée de plusieurs oasis groupées en cercle allongé, que le souverain, décoré du titre de sultan, visite successivement. Elle a trois entrées principales : *Sweini* au nord, *Ril* au sud-est, et *Kubkabia* à l'ouest. Kobbé, la capitale, est au centre. — *El-Kassar*, qui forme une vallée fertile, entourée de rochers, dont les versants intérieurs se terminent en collines couvertes de bois de palmiers, et arrosées par des sources nombreuses. — *El-Haïr*, dont les plaines, ombragées de cerisiers, produisent d'abondantes récoltes de riz et de blé. — *Takel*, à l'ouest d'El-Khareg, et l'oasis *Farafré*, arrosées de sources nombreuses, mais troubles. — *Siouâh*, la célèbre oasis de Jupiter-Ammon, située sous 29° 12′ de latitude nord et 44° 54′ de latitude est, à vingt-quatre jours de marche en ligne droite d'Alexandrie. Au milieu de cette oasis, couverte de moissons et de riches prairies ombragées par des bois d'orangers et de palmiers, s'élève, sur le sommet d'un rocher, semblable à une forteresse, la capitale, Siouâh, entourée, dans un rayon d'une demi-lieue, de cinq villages habités par une tribu d'Arabes remuants et avides de combats. Les pierres des maisons proviennent des débris du temple, dont les ruines imposantes témoignent encore de son antique splendeur. On y rencontre de nombreuses catacombes remplies de débris de momies. — *Agably*, à trente-trois jours de marche de Tripoli, et aux trois septièmes du chemin de cette ville à Tombouctou. — *Touat*, sur la même route. — L'oasis d'*Augila*, à treize jours de marche, au sud-est de Bernyq (Bérénice) et de la mer, qui compte quatre villages, et produit des dattiers célèbres dès le temps d'Hérodote par la saveur de leurs fruits. — Le *Fezzan*, désigné par Hérodote sous le nom de *grande Oasis du pays des Garamantes*, qui est entourée de rochers et de sables, et qui, d'après Hornemann, compte, en outre de sa capitale, Murzouk, cent autres villages. Sa longueur, du nord au sud, est de soixante milles géographiques, et sa largeur, de l'est à l'ouest, de quarante. — *Gadames*, située à l'extrémité méridionale de l'Atlas, dans le Bélud-el-Djérid (pays des dattes), et qui confine aux montagnes des Berbères. Ces deux chaînes d'oasis, l'une à l'est et l'autre à l'ouest du désert Libyque, partent également de l'intérieur de l'Afrique, et forment les deux grandes voies que la nature a ouvertes au commerce de ces peuples, et que l'histoire nous signale comme constamment suivies dans l'antiquité; de nos jours, elles sont les postes où viennent se reposer les caravanes qui traversent le désert.

L'Afrique compte encore d'autres déserts; toute la côte d'Ajan et celle des Cimbébas ne sont qu'un vaste désert ainsi que dans la saison sèche les Karrous des Hottentots.

L'altitude approximative des points culminants de l'Afrique est évaluée dans la chaîne du Nieuweveld à 3,000 mètres; dans les Camerones, sur le golfe de Biafra, à plus de 4,000 mètres; dans les montagnes Abyssiniennes à 4,500 mètres; dans les montagnes de Kong à 1,000 mètres, et dans l'Atlas à 4,000 mètres. Les derniers voyageurs, et surtout MM. Rüppel, d'Abbadie, Russegger, et Beke, ont rectifié beaucoup d'erreurs au sujet des principaux plateaux de l'Afrique. Les plus élevés sont ceux du Semen, dans la chaîne abyssinienne, qui vont de 2,600 à 3,000 mètres; le plateau abyssinien méridional, de 2,000 à 2,400 mètres; enfin le plateau de Gondar, de 2,000 à 2,200 mètres, tandis que l'altitude du Sahara n'atteint pas 200 mètres. Ce défaut d'élévation est cause de la rareté des sources, de l'aridité du sol et du manque de végétation.

L'hydrographie de l'Afrique est très-incomplète, et l'on ne connaît encore le cours entier d'aucun de ses grands fleuves. Le Nil, si célèbre dans l'antiquité et de nos jours, a ses embouchures à l'extrémité nord-est de l'Afrique, dans la Méditerranée, par 31° 25′ de latitude; ses deux bras les plus écartés séparent de la terre ferme une grande île triangulaire que les Grecs nommaient Delta, en la comparant à cette lettre de leur alphabet. De ce point jusqu'au 18° il offre le phénomène singulier de ne recevoir aucun affluent. Le Taccazé est le premier qui lui apporte à droite le tribut de ses eaux; le Bahr-el-Azrek (fleuve bleu) est le second : tous deux viennent de l'Abyssinie. Le Taccazé a été pris à tort par quelques voyageurs pour le bras principal du Nil des anciens, ou Bahr-el-Abiad (fleuve blanc). Dans ces derniers temps on s'est beaucoup occupé de l'exploration des sources du Nil. Les diverses expéditions que l'on a faites et les résultats que l'on a obtenus trouveront leur place à l'article Nil. Le long de la côte septentrionale on ne rencontre que des cours d'eau peu considérables qui viennent de l'Atlas, tels que le Chélif et le Malouïa. Il en est de même de la côte occidentale, où l'on ne rencontre guère que le Sebou et le Tensif jusqu'au 16° de latitude nord; là on trouve le Sénégal, et successivement, en allant au sud, la Gambie, le Rio-Grande et quelques autres moins importants. Dans le golfe de Guinée on trouve un grand nombre de fleuves dont les cours au delà d'une petite distance sont inconnus. Du reste, la masse d'eau de leur embouchure n'est pas très-considérable, excepté pour le Rio Formoso ou Djoliba, dans lequel les frères Lander ont reconnu le mystérieux Niger, que René Caillié avait descendu dans la partie supérieure de son cours (*voyez* Niger). Sur les côtes du Congo, le Calbar, le Gabou, le Coanza, le Zaïre et l'Avongo apportent à l'Océan un si grand volume d'eau, que l'on a supposé que leur parcours devait être considérable. Le reste de la côte a été très-peu exploré jusqu'au 27e degré de latitude, où se trouvent le Vis-Revier et le majestueux Orange ou Gariep, découvert par Gordon en 1777, et qui paraît avoir sa source dans les monts Nieuweveld. Sur la côte orientale, les grands fleuves sont encore moins nombreux. Les plus considérables sont le Zambézé ou Couama, qui se jette dans le canal de Mozambique, la Livouma, le Loffih, l'Ozy, le Pangany et le Jubo. Plus au nord on trouve encore le Coaro, le Mélinde et le Magadchou.

Les lacs sont rares en Afrique; parmi les amas d'eaux dont l'existence est incontestable, il faut citer le lac Tchad, dans la Nigritie centrale, découvert en 1824, dont les eaux sont douces; il est rempli d'îles habitées par les féroces Bidoumas, que l'on dit de terribles pirates; le lac Dibbi, que traverse le Niger : le Kalounga Koufoua, à l'est du Congo; le lac Zambre ou Maravi, au sud-est au delà de l'équateur; le lac Ngami, le plus grand de l'Afrique; le lac Dembea en Abyssinie, sinus du Nil bleu; les lacs Albert et Victoria Nyanza, et le lac Keroun en Égypte.

On connaît trop peu l'Afrique pour qu'il soit possible d'indiquer la distribution géognostique de ses terrains. Dans toutes les chaînes de montagnes qui ont été visitées, on a observé le granit dans les régions supérieures, quelquefois pénétrant par veines dans le schiste qui lui est superposé, comme une formation ignée qui aurait soulevé et déchiré une enveloppe antérieure. Les calcaires se montrent surtout dans l'Afrique septentrionale; les grès abondent à peu près partout, tantôt reposant immédiatement sur le granit, tantôt sur le schiste. Le sel, soit en couches, soit dissous dans l'eau de quelques lacs, se trouve en diverses parties du continent, mais particulièrement au nord. Des formations basaltiques et

des roches trapéennes sont indiquées dans presque toutes les grandes chaînes. Il existe également, dit-on, des volcans en activité dans les montagnes du Congo, dans celles de Mozambique et même en Abyssinie; mais la plupart de ces indications auraient besoin d'être vérifiées. Si le continent africain a peu de volcans, en revanche les îles qui en dépendent en ont de nombreux. Quant aux sables du Sahara, sont-ils un terrain d'alluvion ou bien le résultat d'une décomposition spontanée de roches préexistantes? C'est une question sur laquelle les notions acquises jusqu'ici ne permettent pas de prononcer, bien que la nature friable des grès du Fezzan semble favoriser cette dernière supposition.

L'Afrique possède en abondance des mines de fer, de cuivre et d'or; ces dernières se trouvent surtout dans le Banbouk et le Bouré, dans l'ouest, et le pays de Sofala à l'est. Les Arabes donnent à ces deux dernières contrées le nom de Pays de l'Or et de la Poudre d'Or. Les Portugais appellent aussi Côte-d'Or une partie du Congo. Des pierres précieuses existent, dit-on, en abondance dans certains cantons, surtout dans les pays qui avoisinent le Nil.

La température de l'Afrique n'est généralement pas aussi brûlante que sa situation climatérique le ferait présumer. L'élévation des terrasses qui se succèdent par étages jusqu'à des hauteurs considérables procure, jusque sous l'équateur, un air frais et doux, quelquefois même vif et piquant; les côtes seules subissent toute l'ardeur du soleil zénithal. Des pluies diluviales reviennent chaque année grossir toutes les rivières situées entre les tropiques, et les débordements de ces fleuves vont porter au loin la fécondité. Les crues du Nil sont surtout fameuses. L'époque qui suit immédiatement la saison des pluies est dangereuse, par les fièvres épidémiques qu'engendre un air trop humide et trop chaud, jusqu'à ce que les vents aient desséché et assaini l'atmosphère. C'est de l'intérieur de l'Afrique que sort ce vent qui, après avoir traversé les immenses déserts qu'elle renferme, apporte avec lui ces vapeurs brûlantes et quelquefois mortelles, qui l'ont fait nommer *simoun* (en arabe, poison). Quoique très-affaibli, il pénètre jusqu'en Espagne sous le nom de *solano*, et en Italie sous le nom de *sirocco*. Lorsqu'il arrive en Suisse sous le nom de *fohn*, il est beaucoup rafraîchi par les montagnes de neige qu'il a franchies, mais il est toujours pesant, épais et malsain. C'est dans le Sahara que la chaleur est le plus intense; elle s'élève jusqu'à plus de 45° du thermomètre de Réaumur; elle est fort modérée dans la Barbarie et constamment fraîche dans la région méridionale.

Ces différences bien tranchées de température déterminent une grande diversité dans l'aspect général de la végétation. On peut néanmoins diviser la flore générale en trois flores spéciales. La flore septentrionale, c'est-à-dire celle de la lisière de la Méditerranée, présente une grande analogie de productions avec les parties méridionales de l'Europe; là croissent le chêne, le pin, le cyprès, le myrte, le laurier, l'arbousier, la bruyère arborescente; l'olivier, l'oranger, le jujubier, le dattier, la vigne, le figuier, le pêcher, l'abricotier, le melon, les pastèques; l'orge, le maïs, le froment, le riz, le tabac, l'indigotier, le coton, la canne à sucre. Au revers de l'Atlas on trouve le dattier en abondance, mais desséché par le vent brûlant du Sahara.

Puis vient le désert qui sépare la flore septentrionale de la flore équinoxiale; des buissons de gommiers ou mimosas, l'agoul ou herbe du pélerin, quelques poacées et panicées, entre autres le kaschya au calice piquant, une capparidée appelée *souag*, et un petit nombre d'autres plantes chétives et glauques sont la triste parure végétale de ces solitudes immenses.

La zone équinoxiale forme un immense triangle dont le sommet est au golfe Persique, et dont la base se développe le long de l'océan Atlantique. On doit même y comprendre l'Arabie, que son climat et sa proximité de l'Afrique assimilent à ce continent. Sous le rapport de la végétation, cette région phytographique pourrait être à son tour partagée en bandes successives, chacune ayant sa flore spéciale. La bande limitrophe du désert offre le palmier doum et le soump ou balanite; puis viennent l'imposant baobab, les fromagers, le palmier élaïs, le khaïr, le nété, les arbres à beurre, le kola ou gourou, les cypéracées. Outre les fruits et les autres produits que l'indigène retire de ces arbres, tels que le vin et l'huile de palme, le beurre végétal, etc., il recueille pour sa nourriture le mil, le riz, le maïs, le manioc, les iguames, quelques légumes, la banane, la goyave, l'orange, le limon, les fruits du papayer, du tamarin, etc.; il cultive aussi le coton, l'indigo et le tabac. La vallée du Nil présente à la fois la végétation de la lisière septentrionale et celle de la région équinoxiale.

La zone austro-orientale, comprise entre le fleuve Orange et Mascate, offre des caractères très-remarquables: on y rencontre en nombreuses tribus les stapelias, les mesembryanthèmes, les aloès, les pélargoniums, les protées, les ixias, les euphorbes, les bruyères, sans parler de la vigne, des céréales et des arbres fruitiers que l'homme cultive pour ses besoins. M. de Candolle a été frappé de l'analogie qu'offre cette végétation avec celle de la Diéménie.

Les îles de l'Afrique se rattachent naturellement par leur végétation aux régions dont elles sont le plus voisines. Il est à remarquer toutefois que les espèces européennes dominent dans les îles de l'ouest, notamment aux Canaries et même à Sainte-Hélène; Madagascar, la Réunion, Maurice forment une sorte de liaison intermédiaire entre la flore africaine et celle de l'archipel Indien, et présentent en outre quelques végétaux qui leur sont propres: on y remarque surtout une profusion d'orchidées et de fougères.

Sous le point de vue zoologique l'Afrique présente un aspect tout particulier. Parmi ses nombreux zoophytes, le plus remarquable est le corail rouge, dont les Européens font des pêches réglées; l'éponge, qui fait également l'objet d'un commerce considérable. Les corallines, les madrépores, les gorgones, les alcyones, les polypes de toutes formes abondent sur le littoral, de même que les échinodermes et les acalèphes. Parmi les helminthes, on doit mentionner le ver de Guinée, filaire qui s'insinue sous la peau humaine et cause les plus vives douleurs. — Quant aux mollusques maritimes, ils appartiennent aux mers adjacentes, plutôt qu'aux côtes. L'Atlantique amène sur le littoral des seiches colossales; la spirale n'est pas rare dans les parages du Sénégal; le nautile se montre en flottilles nombreuses dans les environs du cap de Bonne-Espérance; la janthine pourprée abonde sur les rivages barbaresques; les doris et les aplysies peuplent la mer Rouge. Parmi les fluviatiles, M. Cailliaud a décrit les éthéries du Nil; les mollusques terrestres sont à peine connus. — Entre les annélides, il faut citer la sangsue du Sénégal, qu'on a voulu naturaliser aux Antilles et à Cayenne. — Le plus vorace des insectes africains est la sauterelle voyageuse, fléau plus terrible que l'incendie, qui anéantit les récoltes et dont les essaims immenses obscurcissent le jour; les fourmis, les termites font aussi de grands ravages; les mosquites, les abeilles, les scolopendres à la piqûre douloureuse, le taon du Sennar sont de redoutables ennemis pour l'homme. — Parmi les arachnides, on remarque la tarentule, qui abonde en Barbarie, le tendaraman ou araignée venimeuse de Maroc, la mygale à la robe veloutée de la Sénégambie, et l'araignée du cap de Bonne-Espérance, toutes fort dangereuses, ainsi que le scorpion et le galéopode. Les crustacés sont à peu près les mêmes que ceux de l'Europe méridionale, des homards, des langoustes, des crabes, des chevrettes, etc. Les poissons maritimes qu'on pêche aux atterrages d'Afrique sont ceux des mers qui baignent ces côtes; et quant aux poissons de fleuves, on n'en connaît qu'un nombre fort restreint: Geoffroy Saint-Hilaire a décrit ceux du Nil, parmi lesquels on remarque l'énorme bichir, des silures et des pimélodes, dont les analogues ont été retrouvés au Congo. Les rivières occ.-

dentales ont fourni de curieux acanthopodes, des gymnarques, des sciènes, etc. Les reptiles sont très-nombreux; mais le nombre des espèces paraît assez borné. Les plus remarquables sont, parmi les lézards, les crocodiles, les caïmans ou alligators, qui peuplent les grands fleuves; les monitors ou ouarans du Nil et du Congo; les salamandres et les iguanes de Guinée, les cerdyles du Cap, les geckos immondes du Caire et de Madagascar, les scinques du Fezzan et des régions du Haut-Nil, si prompts à disparaître sous le sol, et les caméléons, dont les diverses affections sensitives se peignent sur la peau en couleurs changeantes. On a observé peu de batraciens, mais parmi eux des crapauds d'une taille énorme. Les fleuves et les rivières offrent quelques tortues; la tortue terrestre est très-commune en Barbarie. Les grands serpents d'Afrique paraissent appartenir au genre python; le céraste cornu et d'autres espèces venimeuses ont été signalés au Cap; des vipères d'une espèce nouvelle ont été recueillies au Sénégal. — Sur six cent cinquante espèces d'oiseaux qui se trouvent en Afrique, près de cinq cent soixante lui appartiennent en propre. Les plus nombreuses sont : dans l'ordre des promeneurs, les passereaux, si variés, les hoche-queue, les gobe-mouches, les merles, les loriots, les rolliers, les troupiales, les pique-bœufs, les calaos au bec monstrueux, les hirondelles, les soui-mangas, les guêpiers, les martins pêcheurs, les pies grièches, les mésanges, les alouettes, le crinon, dont le bec est accompagné à sa base de soies longues et rudes. Puis, parmi les oiseaux de proie on compte les vautours, les griffons, les percnoptères, les aigles, les pygargues, les éperviers, les buses, les faucons, les messagers et la plupart des rapaces nocturnes. Les grimpeurs fournissent beaucoup de perroquets et de perruches, des touracos, des couroucous, des coucous. Entre les gallinacés, on remarque des pigeons variés, tels que la tourterelle à collier du Sénégal et de l'Afrique australe, et le pigeon vert d'Abyssinie et de Guinée, des perdrix, des cailles, des tétras, et la pintade, qui appartient spécialement à l'Afrique; le dronte, qu'on voyait jadis à l'île de France et dans quelques parties du continent, ne se rencontre plus, et peut-être a-t-il entièrement disparu du globe. Les échassiers offrent des falcinelles, des pluviers, des vanneaux, des grues, des hérons, des cigognes, entre autres la cigogne à sac de la côte orientale; des ombrettes, des flamants, des spatules, l'ibis, oiseau sacré de l'ancienne Égypte, le marabou qui donne un duvet si élégant; des courlis, des bécasses, des râles, des poules d'eau; le secrétaire, qui semble réunir les caractères des échassiers et des oiseaux de proie. Dans les palmipèdes on trouve le canard et l'oie, le pélican, le cormoran, la frégate, l'anhinga, le fou, le manchot; on voit de plus sur les côtes des goélands, des pétrels, des albatros. Mais le plus remarquable des oiseaux de cette partie du monde, c'est l'autruche, compagne habituelle du zèbre, et qui vit en troupe dans le Sahara; plusieurs espèces d'outardes méritent également d'être mentionnées.

Quant aux mammifères, l'Afrique possède un quart à peu près des espèces connues. Les ruminants y sont dans une proportion très-forte; le genre antilope y est particulièrement développé; les plus remarquables sont le canna, ou élan du Cap; le genou de la Guinée et du Sud; le mouflon, à la queue énorme et pesante; le bœuf à bosse, qui sert de monture, de bête de somme et de trait dans toute la Nigritie; le bœuf galla, aux cornes immenses; le buffle sauvage du Cap; la girafe, et le dromadaire ou chameau à une bosse, si bien nommé le navire du désert. L'ordre des pachydermes non ruminants appartient aussi spécialement pour deux cinquièmes à l'Afrique : l'éléphant s'y rencontre depuis la limite du Sahara jusqu'au cap de Bonne-Espérance, il est d'une espèce différente de celui d'Asie; le rhinocéros à deux cornes a été trouvé en Abyssinie comme au Cap; l'hippopotame, qui a disparu depuis longtemps des eaux du Nil, se montre dans tous les grands fleuves de la région australe; le phacochère à défenses énormes a été trouvé au cap Vert et au sud, où se rencontre aussi le sanglier à masque, différent du sanglier du Sénégal. Le zèbre et le couagga se trouvent au centre et au sud; le cheval et l'âne, principalement dans le nord. Les quadrumanes sont ensuite l'ordre le plus nombreux; le plus remarquable de tous est le chimpanzé, grand singe sans queue, dont les bras sont moins longs que ceux de l'orang-outang de Bornéo, et qui offre ainsi plus de ressemblance avec l'homme; le genre cynocéphale est représenté par des espèces variées, presque toutes grandes, fortes et méchantes; les guenons sont aussi fort multipliées; les makis et les galagos sont nombreux en Nigritie, l'indri à Madagascar. L'ours n'habite que les cavernes de l'Atlas; les carnassiers sont très-répandus sur le continent : le lion, la panthère, le léopard, la hyène, le loup et le chacal ainsi que le chien, redevenu sauvage au Congo; le lynx; le fennec d'Abyssinie semble devoir être rapporté au même genre, il est caractérisé par ses longues oreilles de lièvre. La civette se rencontre presque partout, ainsi que l'ichneumon, jadis adoré en Égypte pour la guerre acharnée qu'il fait aux reptiles. — Il faut citer encore plusieurs espèces de hérissons, la musaraigne et la chysochlore du Cap, à robe dorée, le tenrec de Madagascar et diverses taupes. — Parmi les chéiroptères, l'Afrique possède différentes espèces de chauves-souris, dont la plus grosse est la roussette, recherchée à Madagascar et à Maurice à l'égal du faisan et de la perdrix. — Dans les rongeurs on remarque plusieurs espèces d'écureuils, la gerboise du désert, l'aye-aye de Madagascar, le rat-taupe, et le rat-sauteur du Cap, la souris du Caire armée de piquants, le porc-épic à crête, le lièvre et le lapin. — Enfin les édentés sont les mammifères les plus rares en Afrique : on n'y a encore vu que l'oryctérope du Cap, le kouaggelo ou pangolin à longue queue, à écailles mobiles et tranchantes, qui habite au Sénégal et en Guinée. On rencontre sur les côtes quelques amphibies, du moins le phoque et le lion de mer. A l'embouchure des fleuves on trouve le lamentin. Parmi les cétacés proprement dits, les voyageurs mentionnent surtout, comme fréquents sur les côtes d'Afrique, les dauphins souffleurs et les marsouins.

Ethnographie. L'ethnographie de l'Afrique, que l'on s'est inutilement efforcé d'établir d'après les idiomes qui s'y parlent, a été parfaitement déterminée par la comparaison des types. La couleur de la peau et la nature des cheveux, que M. Bory de Saint-Vincent a prises pour base de sa classification du genre humain, sont des caractères trop superficiels et trop peu tranchés. Les formes du crâne et de la face sont, au contraire, un guide infaillible et certain. En prenant donc l'angle facial pour base, on peut réduire à deux types généraux toutes les races indigènes africaines, dont chacune a un grand nombre de variétés résultant de croisements. La race à visage ovale, à angle facial très-ouvert, au nez aquilin, aux membres bien conformés, aux doigts effilés, aux cheveux longs et noirs, aux lèvres minces, offre les traits caractéristiques des anciens Égyptiens tels qu'on les voit sculptés et peints sur les monuments et tels que nous les présentent la plupart des momies. Cette race a tous les caractères de la race caucasienne; elle ne se distingue des peuples européens que par le teint plus foncé, la lèvre supérieure légèrement plus grosse que l'inférieure, et surtout par la position des oreilles placées plus haut, en sorte que le lobe supérieur dépasse la ligne des yeux; elles sont aussi un peu plus grandes et plus écartées du crâne. Les Berbères, qui se donnent le nom d'*Amazigs* (nobles); les Coptes au teint jaune foncé, au nez court et droit, au visage bouffi, et les Abyssins, les Nubiens au teint noir, au nez presque aquilin, composent cette race. Le second type africain, indubitablement originaire de cette contrée, est la race dite *nègre*, aux cheveux crépus, aux grosses lèvres, aux pommettes saillantes, au front étroit, au menton plus ou moins pointu, au crâne très-épais, très-dur et très-blanc,

ainsi que tous les autres os, aux pieds longs, aux doigts épais et non effilés. Quant au teint, il varie depuis le noir le plus foncé jusqu'au cuivré. Il est même à remarquer que ce ne sont pas les plus noirs qui offrent les formes et la face les plus rapprochés du singe : ainsi le Moutchicongo, dont le teint est peu foncé, a le nez presque plat et des lèvres énormes, tandis que le Yolof, le plus noir de tous les Nègres, est aussi celui qui a le nez le moins épaté. Cette race se distingue par une grande perfection dans tout ce qui a rapport aux fonctions animales. On y rencontre moins de difformités que dans toutes les autres races humaines; les femmes accouchent avec facilité et sont d'excellentes nourrices. Chez ces peuples l'ossification du crâne est très-rapide; les enfants dès leur naissance présentent à peine les fontanelles, les sutures disparaissent de bonne heure, et le développement du crâne est terminé dès l'adolescence, tandis que celui des os de la face se poursuit jusqu'à l'âge adulte. Cette race est très-robuste; on y voit beaucoup d'individus d'une haute taille; il est fréquent d'y trouver des hommes d'un âge très-avancé. Les Peuls, les Cafres en sont des espèces particulières; les Hottentots ou Bojesmans en forment encore une variété, inférieure en intelligence, à l'angle facial encore plus déprimé. Leur taille est plus petite, leur figure hideuse. Chez la femme hottentote, un trait remarquable est le développement des nymphes, qui couvre les parties génitales d'une sorte de tablier naturel, et l'énorme saillie des fesses.

Quant aux races qui ne sont pas autochthones, il faut compter : la race arabe, répandue sur les côtes orientales jusqu'à Madagascar, sur celle de la Méditerranée, sur le littoral Atlantique jusqu'au Sénégal, s'étendant jusqu'à une assez grande profondeur dans le désert; la race turque, rare et clair-semée sur les côtes septentrionales; les races européennes, qui ont formé des colonies sur toute la périphérie; enfin, seulement sur la plage orientale de Madagascar, des colonies de race malaise.

La distribution ethnographique que nous venons d'indiquer n'est qu'une ébauche grossière, que l'état imparfait de nos connaissances empêche de tracer avec une plus exacte précision. Quant aux langues de l'Afrique, sans avoir la prétention d'en donner un catalogue complet, ni même une liste bien étendue, nous essayerons de rapporter ici les plus importantes, en indiquant les nombreux dialectes qui en dérivent respectivement. Nous citerons d'abord la langue berbère, qui ramène à une souche unique de nombreux dialectes dispersés sur une immense étendue depuis l'Atlas jusqu'à l'Égypte, en englobant le Sahara; la langue arabe d'une part, avec toutes ses variétés; la langue copte, qui n'est plus en usage en Égypte que pour les livres, mais qui est encore parlée, dit-on, au sud du golfe de Cabès; la langue peule ou fellane, dont les innombrables dialectes se parlent dans tout l'ouest et le sud : toutes les tribus hottentotes ainsi que les tribus cafres ont un système de langage qui en dérive évidemment; l'idiome mandingue, que parlent une grande quantité de peuplades; la langue yolofe, très-répandue également, ainsi que la langue des Achantis; la langue nubienne, la langue des Gallas, et les idiomes bounda et bomba, qui se parlent au Congo. Nous n'indiquons point ici le turc, dominateur précaire sur la côte septentrionale, ni les idiomes apportés par les colons européens.

En général, il n'y a pas de civilisation en Afrique; aussi la croyance religieuse n'y a acquis nulle part un degré de perfection qui témoigne de quelque progrès. Le christianisme grossier des Coptes et des Abyssins, celui que les missionnaires s'efforcent d'implanter chez les nègres, les Cafres et les Hottentots, n'est pour tous qu'un culte sans intelligence des préceptes et des dogmes. Le judaïsme a de nombreux adhérents; l'islamisme est la religion du nord de l'Afrique et des peuplades nègres les plus avancées. Le fétichisme le plus grossier est le culte le plus généralement répandu dans toute l'Afrique. Quel que soit son culte, du reste, l'Africain est polygame. Quant à l'organisation politique, patriarcale chez les tribus nomades, elle passe généralement à la monarchie chez les peuplades fixes. Il y a cependant quelques peuplades où dominent les formes démocratiques, dans le Fouta par exemple. Une sorte de féodalité existe chez les Yolofs. Le despotisme absolu paraît, du reste, le régime le plus fréquent.

Soumis à moins de besoins que les habitants des régions tempérées et froides, ceux de l'Afrique ont bien moins d'industrie; elle se borne à préparer et à colorer des cuirs, à filer le coton, dont ils fabriquent des tissus d'une petite largeur, et à les teindre. Ils façonnent les métaux avec une certaine adresse; mais les mines sont exploitées peu avantageusement. Ils taillent et percent les pierres dures, ils font divers ustensiles en terre et en bois, enfin des armes de plusieurs genres et même des fusils; ils fabriquent de la poudre et fondent les balles. Voilà le terme où sont parvenus les plus habiles. Les habitations sont en terre, basses et presque toutes rondes, couvertes en chaume, et n'ont d'autre ouverture que la porte. Le commerce entre les indigènes consiste dans les productions du sol et de l'industrie, et n'a lieu que par échange. Des pièces de toile de coton, des morceaux de fer ou même des coquillages sont le plus souvent les signes représentatifs de la valeur des objets.

Les objets d'importation sont les tissus de coton et de laine, la poudre, les armes, la verroterie, la quincaillerie, le sel. Les entrepôts de ce commerce sont, après les ports d'Égypte et des États Barbaresques, ceux des établissements européens.

L'anarchie désole continuellement l'Afrique; du reste, les guerres entre indigènes ne sont pas généralement meurtrières, on cherche plutôt à faire des esclaves qu'à tuer son ennemi. Le commerce des esclaves a de tout temps été très-actif en Afrique : le monarque vend ses sujets ou enlève ceux des voisins pour en faire le trafic. Les nations européennes qui faisaient autrefois la traite des Nègres se sont interdit cet odieux commerce; et s'il a encore lieu, ce n'est que clandestinement.

Divisions politiques. Balbi partage l'Afrique en régions qu'il nomme : 1° *la région du Nil*; 2° le *Maghreb*; 3° la *Nigritie* centrale, occidentale, maritime et méridionale; 4° l'*Afrique australe*; 5° l'*Afrique orientale*; 6° *les possessions des puissances étrangères*. — La région du Nil comprend l'Égypte, les deux Nubies, puis d'une part l'Abyssinie, et de l'autre le pays inconnu qu'arrose le Nil-Blanc et qu'on croit habité par les nègres Schilouks. Il faut y rattacher encore le Kordofan, que sa position géographique et ses relations politiques unissent étroitement à la Nubie, et même le Darfour, que les Européens n'ont encore abordé que par la voie de l'Égypte. — Le Maghreb, dénomination empruntée aux Arabes, comprend tous les pays habités par les musulmans occidentaux, c'est-à-dire les contrées de l'Atlas, le Maroc, l'Algérie, Tunis, Tripoli, le Bélud-el-Djerid, le Fezzan et le Sahara. — La troisième division, celle qui embrasse le plus de territoire, se compose de la Nigritie centrale, formée elle-même du Bouré, du Bambarra, du royaume de Tombouctou, de la confédération de Borgou, des royaumes de Yaouri, Yarriba, Founda, Benin, des empires de Bornou et des Fellatahs; de la Nigritie occidentale, qui comprend les États yolofs, peuls et mandingues; de la Nigritie maritime, formée des royaumes de Soulimana, de Cap Monte, de Dahomey et de l'empire d'Achanti; enfin de la Nigritie méridionale, qui comprend les royaumes de Loango, de Congo, de Bomba, de Sala, des Malouas, et de Cassange, outre les pays soumis aux Portugais. M. d'Avezac a proposé les dénominations générales de Ouankarah et de Takrour pour l'intérieur des terres. — L'Afrique australe, outre la colonie du Cap et ses dépendances, se compose de la Cimbébasie, du pays des Cafres et de celui des Hottentots. L'Afrique orientale embrasse deux

régions : la première, établie dans le bassin du Zambézé, comprend l'empire du Monomotapa, aujourd'hui démembré, Sofala, Mozambique et Zanguébar ; l'autre nous est presque totalement inconnue, à peine sait-on les noms de quelques-uns des peuples qui habitent ce haut plateau, tels que les Cazenbés et les Mozivas. On rattache comme annexe à cette division le restant de la côte orientale, le pays des Somaulis, la côte d'Ajan et Magadchou. — Toutes ces subdivisions ont des articles spéciaux dans notre ouvrage.

La France, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, les États-Unis d'Amérique, possèdent en Afrique des établissements coloniaux. Les possessions de la France comprennent les trois gouvernements d'Algérie, de Sénégambie et de la Réunion. Celles de l'Angleterre sont, sur le continent, les gouvernements du Cap, de Sierra-Leone; dans les îles, le gouvernement de Sainte-Hélène, dont dépendent les îles Fernando-Po et de l'Ascension; le gouvernement de Maurice, dont dépend l'archipel des Seychelles; et les établissements de la Côte-d'Or et de la Côte des Esclaves. Les établissements portugais forment le gouvernement de Madère et celui des îles du Cap Vert avec ses dépendances, sur la côte de la Sénégambie, Angola et Benguela; celui de Saint-Thomé et du Prince, et celui de Mozambique. L'Espagne possède en Afrique l'archipel des Canaries, qui forme non un établissement colonial, mais une des provinces administratives du royaume : les places de déportation ou présidios de Ceuta, Peñon de Velez, Alhucemas et Velilla, sur la côte de Maroc, l'île d'Annobon et quelques îlots dans le golfe de Guinée. Les possessions danoises, composées de petits territoires et de quelques ports sur la Côte d'Or, forment le gouvernement de Christiansborg; les établissements des Pays-Bas, plus importants que ceux du Danemark, forment le gouvernement d'Elmina, aussi sur la Côte d'Or. Enfin il y a trois républiques indépendantes d'origine toute récente, la première sur la côte de Guinée, Liberia; les autres au nord-est du Cap, Orange et Transvaal.

Histoire. L'Afrique n'a pas d'histoire générale. Certaines de ses parties, il est vrai, surtout l'Égypte et toute la côte baignée par la Méditerranée, occupent une grande place dans l'histoire du monde; mais on ne saurait rattacher sous ce rapport ces contrées aux continents qu'elles bordent. Nous ne suivrons donc pas les merveilleuses vicissitudes de l'Afrique; l'antique civilisation égyptienne, sortie de la Nubie pour finir aux Ptolémées ; l'empire de Carthage, anéanti par une rivalité fatale, après avoir produit de grands hommes et fait de grandes choses; la domination romaine, civilisatrice du pays, qu'elle étonne encore par ses ruines gigantesques, renversée à son tour par l'invasion gothique et vandale; puis le grand mouvement islamique, qui semblait devoir emporter le monde et qui fit de l'Afrique comme son quartier général; enfin, dans des temps plus modernes, les conquêtes des Turcs et des Européens. Chacune de ces phases de l'histoire sera traitée à sa place; nous ne nous occuperons ici que des découvertes successives des anciens et des modernes.

Les Grecs n'avaient que des données très-imparfaites sur ce continent méridional qu'ils nommaient Libye. L'Égypte, suivant eux, n'en faisait pas partie. Homère croyait que les Colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar) étaient les limites du monde, et que les piliers qui devaient soutenir le ciel et la terre étaient gardés par Atlas dans une région où l'on ne pouvait pénétrer. Cependant les voyages de découvertes remontent à une haute antiquité; les Tyriens et les Carthaginois, maîtres du commerce de la Méditerranée et de la mer Rouge, durent avoir sur l'Afrique des connaissances beaucoup plus étendues; mais ils ne les divulguaient point aux peuples étrangers, et il n'est resté d'eux que le souvenir d'une expédition de circumnavigation accomplie par des marins phéniciens, d'après l'ordre du Pharaon Necho, et le récit d'un autre voyage maritime entrepris par le Carthaginois Hannon pour aller fonder des colonies sur les côtes occidentales. On rapporte aussi que Xerxès envoya le Persan Sataspès pour renouveler d'occident en orient le voyage que les pilotes phéniciens avaient fait d'orient en occident. Plus tard, Scylax décrivit, conformément à la navigation d'Hannon, une partie de la côte occidentale jusqu'à l'endroit où la mer est couverte de sargasses épaisses, qui la rendent impraticable. Euthymène parvint jusqu'à un grand fleuve soumis, comme le Nil, à des crues périodiques (sans doute le Sénégal). Polybe ne dépassa pas les caps où viennent aboutir les grands rameaux de l'Atlas. Eudoxe de Cyzique voulut accomplir le tour entier de l'Afrique; mais un naufrage fit échouer son projet. — Les notions que l'on possédait sur le littoral d'orient étaient plus vagues encore; Marin de Tyr y indique un cap Prasum, qui paraît être le cap Delgado. — Quant à l'intérieur de l'Afrique, les voyages des Grecs ne dépassèrent pas l'oasis d'Ammon (Siouâh). Hérodote cependant apprit des Libyens l'itinéraire des caravanes jusqu'à l'Atlas par le Fezzan; il eut aussi connaissance d'un fleuve coulant de l'ouest à l'est, que le major Rennell reconnaît pour le Niger. Les Égyptiens lui dirent encore que le Nil, non loin de sa source, coulait de l'ouest à l'est; ce que les explorations modernes ont confirmé pour les sources du Nil-Blanc, trouvées dix degrés plus loin qu'on ne l'avait supposé.

Les Romains contribuèrent par quelques expéditions aux progrès de la géographie africaine; Suétonius Paulinus traversa le premier dans l'ouest le grand Atlas, et arriva en dix étapes à un fleuve que sur une simple consonnance on a voulu retrouver dans le Niger. Cornélius Balbus porta les armes romaines dans le Fezzan. Julius Maternus employa quatre mois à se rendre dans un pays où il trouva le rhinocéros, et Septimius Flaccus voyagea trois mois en Éthiopie. Ces deux dernières expéditions ne sont d'ailleurs connues que par une simple mention de Ptolémée. A ces voyages, aux observations recueillies par des savants comme Strabon, Ptolémée, Pline et leurs abréviateurs Denys le Périégète, Pomponius Méla, Julius Solinus, il faut joindre deux documents officiels du plus haut intérêt : le premier est la notice des grandes routes militaires de l'empire romain ; le second est l'*Itinéraire*, rédigé au temps d'Alexandre-Sévère. Les routes qui y sont détaillées ne dépassent pas l'Atlas, mais constituent toutefois, pour les pays qu'elles comprennent, le réseau géodésique le plus parfait que nous possédions encore.

Malgré toutes ces découvertes, nous voyons au sixième siècle le moine égyptien Cosmas Indicopleustès considérer l'Afrique comme une immense plaine carrée, deux fois aussi longue que large, entourée de tous côtés par l'Océan, et autour de laquelle s'élevait un grand mur qui supportait la voûte du firmament, sous laquelle le soleil et la lune tournaient autour d'une montagne en forme de quille. Strabon avait cependant déjà donné à l'Afrique la forme d'un rectangle, dont les côtes septentrionales formaient la base, le Nil et les côtes de la mer d'Éthiopie l'angle droit, et la côte occidentale l'hypothénuse.

De tous les peuples anciens et modernes aucun n'a eu sur l'intérieur de l'Afrique des notions aussi exactes que les Arabes. Dès le dixième siècle, Massude Kothbeddin publia dans ses ouvrages (*la Plaine dorée* et *la Mine de Diamants*) une description de cette contrée. Ebn-Aoukal de Bagdad écrivit également au dixième siècle son *Livre des Routes et des Royaumes*, et parcourut, dit-on, toutes les possessions musulmanes en Afrique, aussi bien qu'en Europe et en Asie. Un siècle après, Abou-Obéid-el-Bekri composa aussi un *Livre des Routes et Royaumes*, où les pays les plus reculés de l'Afrique sont décrits d'après le témoi-

gnage verbal du fakir voyageur Abd-el-Malek. Plus tard, Ebn-el-Wardi, dans sa *Perle merveilleuse*, donna des renseignement très-complets sur l'Afrique. A un autre siècle de distance le schérif El-Edrisi, natif de Ceuta et courtisan de Roger de Sicile, étendit plus loin que les précédents ses indications géographiques. Il nomme les montagnes de la Lune et même la côte de Sofala. Aboul Féda reproduisit, au quatorzième siècle, les écrits de ses devanciers. Peu après voyagea pendant trente années consécutives Ebn-Batouta de Tanger, qui a le premier mentionné Tombouctou; il visita cette ville en 1353. Nous passons sous silence d'autres voyageurs pour arriver au célèbre El-Hassan de Grenade, si connu sous le nom de Léon l'Africain, qui visita deux fois Tombouctou et nous a laissé une description étendue de l'Afrique, rédigée par lui-même en italien. Elle n'étend pas beaucoup le cercle des connaissances géographiques, mais on y trouve des détails intéressants. Quant à Marmol, il n'est le plus souvent que le copiste de Léon l'Africain, quoiqu'il ait parcouru lui-même plusieurs des pays qu'il a décrits.

Les découvertes des Européens ont été bien tardives. Il paraît prouvé qu'en 1364 des marchands de Dieppe et de Rouen envoyèrent des expéditions jusqu'au delà de Sierra-Leone, et fondèrent à l'embouchure du Rio-dos-Cestos le comptoir du Petit-Dieppe; l'année suivante ils poussèrent leurs explorations jusqu'à la Côte d'Or, et échelonnèrent successivement leurs établissements depuis le cap Vert jusqu'à la Mine, où ils bâtirent une église en 1383. En 1346 un Catalan, nommé Ferrer, envoya de Majorque une galère à la Rivière d'Or, figurée au sud du cap Bojador sur un portulan de 1375, qui existe à la Bibliothèque Nationale de Paris. Madère et les Canaries y sont également tracées en détail; ce qui oblige à les retrancher du nombre des découvertes portugaises, puisque Joao Gonzalès ne fut poussé par la tempête à Porto-Santo qu'en 1418, et que ces îles avaient été visitées dès 1341 par le Florentin Angelino del Tegha de Corbizzi et le Génois Nicolaso Recco. Gil Janez ne doubla le cap Bojador qu'en 1434, et Antonio Gonzalès ne parvint à la Rivière d'Or qu'en 1442. Diniz Fernandez arriva au Sénégal en 1446. Nuno Tristao, après avoir vu le Rio Grande, atteignit en 1447 le fleuve qui porte son nom, et où il reçut la mort; le Vénitien Ca-da-Mosto et le Génois Antonio di Noli visitèrent les îles du Cap Vert en 1455. Pedro de Cintra s'avança en 1462 jusqu'à la côte de Guinée, et rapporta de la poudre d'or et quelques Nègres, qui firent naître l'idée de l'infâme trafic auquel on ne tarda pas à se livrer (*voyez* TRAITE DES NÈGRES). Joao de Santarem en 1471 parvint à la Côte d'Or, où l'on bâtit le fort Saint-Georges de la Mine en 1482, un siècle depuis que les Français y avaient élevé leur église Deux ans après, Alonzo d'Averio abordait au Bénin et Diégo Cam au Congo; on longea rapidement ensuite la côte australe, et Barthélemi Diaz atteignit le cap des Tourmentes, que le roi Jean de Portugal aima mieux appeler le cap de Bonne-Espérance. Vasco de Gama le doubla en 1497, toucha à la côte de Natal, visita Mozambique, Melinde. Pedro Alvarez Cabral vint en 1500 à Quiloa, Albuquerque en 1503 à Zanzibar, et Pedro de Anaya en 1506 à Sofala, où il bâtit un fort.

Les contours de l'Afrique une fois découverts, on voulut connaître l'intérieur. Alors commence cette magnifique série de tentatives et d'efforts tentés par les Européens, et continués avec une admirable persévérance pendant plus de deux siècles et demi. En 1588 Thompson pénétra jusqu'à Tenda, en remontant la Gambie. En 1620 Robert Jobson arrive aussi à Tenda par le même fleuve. En 1670 Paul Imbert, des Sables-d'Olonne, parti de Maroc, atteignit Tombouctou. En 1698 de Bruc alla jusqu'à Galam par Saint-Louis, à Bambouc par la côte de Noun. En 1711 Houghton parvint à Aud-Amar par la Gambie. En 1715 Compagnon arriva à Bambouc par Saint-Louis. Enfin, en 1723 Stibbs visita de nouveau les mêmes lieux en remontant la Gambie.

Quelques-uns des voyageurs que nous venons de rappeler furent les agents d'une *Société française d'Afrique* au Sénégal, qui existait dès le milieu du dix-septième siècle. En 1729 on publia à Paris la *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale* du P. Labat, qui répandit beaucoup de lumières sur cette partie de la géographie. En 1731 Moore, et Dellandre en 1742, pénétrèrent encore à Bambouc par le même chemin, ainsi qu'Adanson en 1749. — De Lisle, et plus tard d'Anville, profitèrent avec intelligence de ces voyages multipliés pour les cartes qu'ils publièrent à cette époque. Vers la fin du dix-huitième siècle l'ardeur des explorateurs sembla redoubler. En 1784 Follier, et l'année suivante Brisson, reconnurent encore Bambouc; ils étaient venus par la côte de Noun. A peu près en même temps Grégorio Mendez parcourait l'intérieur des terres au sud de Benguela jusqu'au cap Negro. Roubaud en 1786, en cherchant le Niger, fraya la route de Galam par terre, et l'année suivante Picard, parti de Saint-Louis, s'avança jusqu'à Fouta-Toro. Enfin, en 1788 se fonda la *Société Africaine de Londres*, qui donna à ces entreprises une tendance plus uniforme et plus suivie. Cependant les premiers voyages faits au nom de cette association eurent peu de succès : John Ledyard et Lucas en 1788, le major Houghton en 1791, qui atteignit Aud-Amar par la Gambie et mourut avant de parvenir à Bambouc; Watt et Winterbottom en 1794, qui s'avancèrent jusqu'à Timbo sur le Rio Nunez, ne virent pas leurs tentatives couronnées de succès. Le premier voyage de l'illustre Mungo-Park, en 1795, lui attira une captivité rigoureuse. Il avait remonté la Gambie et pénétré jusqu'à Silla sans atteindre le Djoliba. Il retourna en Afrique en 1805, et y resta six années consécutives; il atteignit le Niger à Bamakou, s'embarqua à Sansanding, et suivit le fleuve jusqu'à Cabra, Houssa et Boussa, se dirigeant vraisemblablement vers Tombouctou; mais vers le commencement de janvier 1806, entraîné par la rapidité du courant, il fit naufrage, et se noya non loin de Boussa. Sa relation finit au 16 septembre 1805, à Sansanding. La dernière nouvelle certaine qu'on en ait eue depuis est une lettre de lui à sa femme, datée du 19 novembre. Rœntgen de Neuwield périt également en se rendant à Tombouctou en 1809. L'ordre des dates nous conduit ensuite au matelot américain Robert Adams, nommé aussi Benjamin Rose, dont les récits, faux ou vrais, sont tellement pleins d'exagération, que ses compatriotes même ne voulurent pas y ajouter foi. L'Américain Riley, qui naufragea sur la côte ouest de l'Afrique, et devint esclave du prince maure Sidi-Hamet, obtint de lui d'importants renseignements sur la ville de Tombouctou. Les Anglais Peddie et Campbell, auxquels s'était joint le Saxon Adolphe Kummer, suivirent le Rio-Nunez pour pénétrer dans l'intérieur. Le second réussit à arriver assez près de Timbo; mais tous trois vinrent augmenter le nombre des martyrs de l'amour de la science, et périrent victimes du climat, au milieu des sables. Le capitaine Tuckey, en 1816, et ses dix-sept compagnons finirent tous misérablement en trois mois sur les rives du Congo. Le major Gray fut contraint, en 1818, de renoncer à son expédition par les préparatifs hostiles des populations, ainsi que P. Rouzey. Belzoni et Bodwich furent victimes de leur dévouement. Dupuis et Hutton, en 1820, ne dépassèrent pas la capitale des Achantis; en revanche, la découverte des sources du Sénégal et de la Gambie fut obtenue par Mollien, qui dès 1818 avait remonté le cours de ces fleuves et du Rio-Grande, jusque non loin de Timbo. Bien que ses voyages manquent entièrement d'observations sur la géographie mathématique des lieux qu'il a visités, on ne lui est pas moins redevable de renseignements et de faits précieux sur plusieurs portions de la Sénégambie et le plateau de Futadjallon, contrées entièrement inconnues avant lui. En 1822 Laing, parti de Sierra-Leone, essaya en vain de découvrir les sources du Niger. Clapperton, Oudney et Denham en 1822 péné-

trèrent dans l'empire Bornou par le Fezzan; arrivèrent à Kouka, ville située sur le lac Tchad, et atteignirent Sakatou, capitale du Soudan. En 1827 Laing entreprit un second voyage; évitant la route de Bornou, il se dirigea de Tripoli sur l'oasis d'Aglaby, traversa le Sahara dans son milieu, et arriva à son but, à cette ville de Tombouctou, dont on avait ouï raconter tant de merveilles. Malheureusement ce voyageur ne revit point l'Europe; car, s'étant avancé au sud vers Ségou, il fut assassiné par un marchand maure qu'il avait engagé comme guide.

La connaissance positive de Tombouctou, cette grande lacune de la géographie si souvent signalée, fut enfin obtenue par René Caillié, qui, parti du Kakondi sur le Rio-Nunez, arriva à Timé et gagna Djenné, d'où il suivit le cours du Niger jusqu'à ce mystérieux Tombouctou, qu'il put le premier décrire à l'Europe. En 1827 Clapperton et Lander atteignirent Sakatou par le golfe de Bénin, en traversant les royaumes jusque là inconnus de Jarriba et de Borgou. Clapperton, mal reçu par le sultan des Fellahs, sur l'amitié duquel il croyait pouvoir compter, et découragé, mourut à Sakatou. La gloire lui reste d'avoir trouvé le premier que le Niger courait au sud à partir de Tombouctou, d'abord dans une direction un peu orientale vers Nyffé, mais dont il se détourne ensuite dans le pays de Funda pour se jeter à l'ouest dans le golfe de Guinée. Il détermina aussi la position de Boussa et d'Yaouri. C'est aux frères Lander que fut réservée, en 1830, la gloire de constater irrévocablement le fait prévu par Clapperton de l'embouchure du Niger sur le golfe Atlantique. Ils descendirent ce fleuve depuis Yaoury jusqu'au cap Formose, ayant parcouru neuf cents milles anglais. Depuis la mort de Lander, une compagnie commerciale se forma à Glascow pour établir par le Niger des relations avec les naturels de l'intérieur. Le colonel Nichols fut chargé de cette mission. Enfin, en 1840 une société anglaise, formée pour l'extinction de la traite des esclaves et la civilisation de l'Afrique, et placée sous le patronage du prince Albert, confia à des officiers de la marine britannique la mission de remonter le Niger avec trois bateaux à vapeur. Mais cette expédition n'a pas donné de grands résultats.

Dans la région du Nil, les magnifiques travaux de l'expédition d'Égypte ont jeté sur ce pays de vives lumières. Il serait ingrat d'omettre Norden et Pockoke (1737), Hamilton, qui arriva jusqu'à Syène en 1801, ainsi que Legh et Light en 1814, et Waddington en 1820; mais les notions les plus exactes et les plus étendues que nous possédions sur ces contrées sont incontestablement dues à l'infatigable et consciencieux Suisse Burckhardt, qui réunissait à une érudition rare un esprit d'observation remarquable. Il partit sous les auspices de la compagnie Anglo-Africaine, et, après plusieurs années de voyages pénibles en Syrie et en Égypte, pénétra jusqu'au Dongolah; traversant ensuite le désert Libyque, il passa à Berber et Schendy, et parvint à la mer Rouge par le Soudan; de là il s'embarqua pour la Mecque et partit de cette ville pour visiter le mont Arafat (Ararat). La mort le surprit au Caire en 1815, au moment où il se préparait à pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique avec une caravane du Fezzan, par le chemin qu'avait déjà suivi Hornemann. Celui-ci, Allemand de naissance, mais voyageur de l'*African Association*, partit en 1798, du Caire, gagna le Fezzan à travers les oasis de Siouah; arrivé à Mourzouk, il y recueillit de nombreuses informations sur les populations du désert et sur le pays de Bornou, pour lequel il se mit en route en 1800. On n'a plus eu de ses nouvelles. L'Anglais Lead nous a laissé une description aussi exacte qu'intéressante du pays de Dahomé, que Dazel et Norris ne nous avaient fait connaître que très-superficiellement. Lyon, accompagné de son ami Ritchie (qui mourut à Mourzouk le 20 novembre 1819), du naturaliste Depoul et du savant Anglais Belfort, partit de Tripoli, pénétra, en 1819, jusqu'au désert de Bilmu, à l'extrémité méridionale du Fezzan, et vint, par une relation consciencieuse de son voyage, publiée à Londres en 1821, augmenter les notions que l'on possédait sur ces pays.

En 1820 Caillaud remonta le Nil plus loin que tous ses devanciers. Suivant une autre direction, Adolphe Linant parcourut en 1818 les rives du Nil supérieur. Valentia et Salt poussèrent plus loin les découvertes en Abyssinie ainsi que Drovetti dans les oasis. Il faut encore citer Gobah, Édouard Rüppel, Minutoli, Heimprich, Galinier et Ferret, Ehrenberg, d'Arnaud et Sabatier, et tout récemment MM. Combes et Tamisier et MM. d'Abbadie.

Quant au Sahara, il n'a guère été vu que par les voyageurs qui de la côte barbaresque se rendaient dans le Mely ou le Takrour, ou bien par quelques naufragés dont aucun ne mérite une mention particulière; le littoral méditerranéen a été exploré par della Cella (1817), Bechey (1822), Pacho et Müller (1825). Le Maroc a été visité par le général Badia, connu sous le nom d'Ali-Bey, en 1805; par le lieutenant de la marine anglaise Washington, en 1829.

Dans la région de Mozambique et des côtes orientales, les voyages se sont concentrés sur le fleuve Zambezé; le plus ancien est celui de Francisco Barreto, envoyé pour découvrir des mines d'or. Nous voyons en 1796 le Portugais Pereira pénétrer à la cour du roi de Cazenbé sur le Zambezé supérieur, à trois mois de marche d'Angola, et en 1798 le colonel du génie La Cerda surpris par la mort dans cette même ville de Cazenbé. Enfin, en 1823 les officiers anglais Brown, Forbes et Kilpatrik, attachés à l'expédition hydrographique du capitaine Owen, remontèrent le Zambezé jusqu'à Sana, et reçurent d'un colon portugais une notice très-remarquable sur le pays, qui fut publiée.

Si nous sommes en défaut sur cette partie de l'Afrique, pour la région du Cap les relations abondent. A ne citer que les plus remarquables, nous indiquerons celle de Levaillant, dont on a contesté parfois la véracité; celle de John Barrow, qui a voyagé en 1797 et 1798 dans toute la colonie, et au delà chez les Cafres et les Bojesmans; celle de Trutter et Somerville, qui en 1801 et 1802 se sont avancés jusqu'à Litacou, capitale des Bedjouanas; celle de Lichtenstein, qui se rapporte à l'année 1803; celles de W. Burchell, 1811 et 1812; de Campbell, en 1812 et 1820; de Thompson, de 1821 à 1824; de Phelips, en 1825; de Cooper Rose, en 1824 et 1828; l'itinéraire du missionnaire Rolland jusqu'à Mosika, et celui du marchand ambulant Hume, en 1833, qui alla jusqu'à vingt-six journées au nord-est de Mosika, chez des peuples qui paraissent avoir des rapports commerciaux avec Mozambique. Le capitaine James Edward Alexander a traversé le fleuve Orange, le Kaisip ou Rivière-Rouge, et poussé jusqu'à la baie de Walwish, par 22° de lat. sud. MM. Arbousset et Daumas, missionnaires protestants, dans un voyage d'exploration entrepris en 1836, au nord-est du cap de Bonne-Espérance, dont la relation a été publiée à Paris en 1842, ont trouvé la source des principaux fleuves de l'Afrique méridionale dans une montagne qui termine au nord la chaîne des montagnes Bleues: l'Orange, le Calédon, le Namagari, le Létonélé et le Mononémon ont tous une commune origine, et descendent dans diverses directions, au sud-ouest, au sud, au nord et au nord-est, d'une même montagne que ces voyageurs ont nommée le Mont-aux-Sources.

De hardis voyageurs ont encore exploré l'Afrique dans ces derniers temps; parmi eux nous citerons MM. Barth, Richardson, Overweg, David Livingstone, Edouard Vogel, Anderson, Albert Roscher, Rebmann, Bayard Taylor, Delegorgue, Laird, R. Burton et J. Speke, etc., etc. Plusieurs ont payé de leur vie leur généreuse entreprise.

Consulter Hérodote, Strabon, Ptolémée, Edrisi, Léon l'Africain, Shaw, l'*Afrique* de Marmol, les *Recherches sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*, par Walckenaer, *l'Histoire générale des Voyages, ou Nouvelle Collection*

des Relations de Voyages par mer et par terre (Paris, 1827, 14 vol.); Ritter, *Géographie générale comparée* (Afrique); d'Avezac, *Esquisse générale de l'Afrique* (Paris, 1837); *Essai sur les Progrès de la Géographie de l'Intérieur de l'Afrique*, par la Renaudière (Paris, 1826); les *Mémoires* de MM. Jomard, d'Avezac et Freeman; le *Bulletin des Sciences Géographiques*, les *Nouvelles Annales des Voyages*, et les relations des voyageurs que nous avons cités.

AFZÉLIUS, nom d'une célèbre famille de savants suédois. — *Adam* Afzélius, né à Larf, en Westgothland, le 8 octobre 1750, mort le 26 janvier 1837, dernier représentant de l'école fondée par Linné, fut nommé en 1777 professeur agrégé de littérature orientale, et en 1785 démonstrateur de botanique à l'université d'Upsal. En 1792 il se rendit en qualité de naturaliste dans la colonie anglaise de Sierra-Léone en Afrique, et il était de retour de cette mission scientifique dès 1794. Deux ans après il fut nommé secrétaire d'ambassade à Londres; mais en 1799 il reprit ses fonctions à Upsal, où en 1812 il devint professeur de matière médicale. Il s'est fait connaître comme écrivain par plusieurs ouvrages relatifs à l'histoire naturelle et par la publication de l'autobiographie de Linné. On a donné son nom à la famille de plantes *Afzélia* ainsi qu'à diverses espèces de végétaux. Sa collection de plantes fut achetée pour le compte de l'université d'Upsal. — Son frère, *Jean* Afzélius, né en 1753, professeur de chimie à Upsal depuis 1784, mort le 20 mai 1837, après avoir été admis à la retraite en 1820, contribua beaucoup aux progrès de la chimie sans avoir cependant jamais rien écrit sur cette science. — *Pehr* Afzélius, frère des précédents, né en 1760, professeur de médecine à Upsal depuis 1801, médecin ordinaire du roi de Suède à partir de 1812, et anobli en 1816, admis également en 1820 à faire valoir ses droits à la retraite, cultiva avec ardeur les sciences pendant les premières années de sa carrière, et fut longtemps l'un des médecins praticiens les plus célèbres de la Suède. Il est mort le 2 décembre 1839. — *Anders-Erik* Afzélius, parent des précédents, né le 25 avril 1779, fut de 1818 à 1821 professeur de jurisprudence à Abo. Devenu suspect au gouvernement russe en raison de ses sentiments politiques, il reçut en 1831 l'ordre d'abandonner le pays, et, ayant différé d'obéir, il fut exilé à Wiatka. Mais en 1835 il obtint l'autorisation de revenir en Finlande, se fixa à Willmanstrand et plus tard à Riga. — *Arvid-Auguste* Afzélius, né en 1785, pasteur à Enkœping depuis 1821, s'est fait un nom glorieux par ses recherches sur l'antique littérature du Nord et aussi par ses productions poétiques. Il s'était de bonne heure occupé d'une façon toute spéciale des anciens chants populaires de son pays, et avait essayé de composer quelques poëmes originaux dans l'ancien dialecte populaire. Il a été le collaborateur de Geijer pour la publication des *Svenska Folkvisor* (chants populaires suédois, 3 vol.), avec les anciennes mélodies objets des travaux de Hæffner à Upsal et de Gronland à Copenhague. On a de lui une excellente traduction de la *Sæmundar Edda* et de la *Herwara-Saga*. Sa tragédie *Den sista Folkungen* n'est remarquable qu'au point de vue lyrique. On a en outre de lui une histoire de Suède basée sur les traditions nationales, *Svenska folkets sagohæfder*, vaste travail qui parut de 1839 à 1843.

AGÂ ou **AGHA.** Ce mot, qui signifie *seigneur*, est donné par les Turcs aux commandants des troupes, aux officiers du palais de l'empereur, aux chefs des eunuques, enfin à tout individu chargé d'un commandement spécial. C'est en outre un titre de politesse, de déférence, que l'on donne aux personnes de distinction. — L'*aga des silihdar* est le chef de l'infanterie, l'*aga des spahis* est le chef de la cavalerie, l'*aga des topidchis* est le chef de l'artillerie. Le chef des eunuques noirs se nomme *kizlar-aga*, et le chef des eunuques blancs *kapou-aga*. L'*aga des janissaires* était le général de cette troupe redoutable, et avait presque autant de pouvoir que le grand vizir.

Sous l'administration turque à Alger il y avait aussi un *aga*, ou commandant des troupes. Il avait dans ses attributions les affaires des *outhans* ou districts de la plaine, et son autorité s'étendait sur la province d'Alger tout entière, mais pas au delà. Il avait sous ses ordres les kaïds et les kadis; il disposait de toutes les milices irrégulières, spahis, abids, etc., pour percevoir les impôts et maintenir les populations dans l'obéissance. — Sous l'administration française on a donné le même titre à quelqu'un de nos officiers dont le pouvoir administratif et militaire s'étendait sur les tribus qui dépendent d'Alger.

AGACEMENT, état nerveux qui se manifeste souvent aux dents, lorsqu'on mâche des fruits trop acides ou d'autres substances acerbes. Ce phénomène résulte de l'action spéciale de l'acide, qui, s'insinuant à travers les interstices de l'émail, pénètre jusqu'au noyau osseux intérieur de la dent, dans lequel se distribue le rameau du nerf qui la vivifie. Ce nerf acquiert alors une sensibilité plus délicate aux moindres impressions. Il en est de même dans l'agacement causé par des cris perçants ou rêches et aigus, qui émeuvent la portion dure de la septième paire (acoustique), laquelle se répartit aussi aux gencives et aux dents.

Mais l'*agacement* ne se borne pas à ces faits, il offre un ébranlement plus général dans l'appareil nerveux; plus que le chatouillement, il est cette excitation, cet éveil particulier, causé par quelque émoustillement ou même par des titillations locales d'organes chez lesquels s'épanouissent des houppes nerveuses abondantes, comme aux orifices (la bouche, les narines, l'oreille, les parties sexuelles, le mamelon, l'anus, etc.). Les individus tendres et délicats, les femmes, les jeunes gens, ayant beaucoup de vibratilité dans leurs tissus, sont plus disposés à ces agacements que la vieillesse, racornie, sèche, demi-morte. Les personnes trop blasées par les jouissances sont plutôt émoussées qu'agacées par ces sollicitations et frictions légères sur certaines régions de la peau, puisque les chatouillements même de la plante des pieds et des aisselles ne les émeuvent plus guère.

Au moral, l'*agacement des nerfs* peut être déterminé par certaines contrariétés dans les volontés, les désirs, les espérances (ou désappointements), et surtout aussi par des dépits, des picoteries d'amour-propre froissé. Il en peut résulter des mouvements spasmodiques d'ennui, avec pandiculations, bâillements, disposition à l'irascibilité, susceptibilité vive pour les moindres occasions de mauvaise humeur. Il y a des caractères tellement agaçables, comme les personnes à fibres grêles et mobiles, qu'alors ils partent avec explosion, sans pouvoir se contraindre. Tels sont aussi des jeunes gens excités par le vin, l'amour ou les passions secrètes, etc.; ils se disent tout en feu. Les femmes au moment de la menstruation sont particulièrement agacées par les moindres causes.

Quant aux *agaceries*, ce terme ne doit pas être oublié, car il y a bien véritablement des sollicitations capables d'amorcer les esprits comme les corps, surtout entre les sexes. Le plus faible est même d'ordinaire le plus coupable, puisque l'action directe lui est interdite par la pudeur. Mais qui ne sait combien la coquetterie, l'art charmant d'enlacer un jeune cœur par un coup d'œil détourné, par cette fuite entraînante, par ces voiles à demi entr'ouverts, sont mille fois plus piquants que de l'effronterie déhontée et sans vergogne? Rien, au contraire, ne répugnerait, ne désenchanterait davantage. La saturation détruit l'illusion qui fait le charme de cet agacement moral. Toute agacerie et l'excitation qui en résulte ne peuvent donc s'opérer que sur un système nerveux non épuisé et par là même susceptible de quelque degré d'exaltation physique et morale. J.-J. Virey.

AGACERIES, signes, mots, actions propres à éveiller l'attention des gens avec lesquels on se trouve, et les obliger

à s'occuper de soi. La nature, qui met les enfants dans une dépendance si absolue, pour des besoins multipliés à l'infini sous le rapport physique et moral, leur inspire mille petites agaceries, afin qu'ils se rendent l'objet de soins assidus. Cet instinct du premier âge dégénère souvent en exigences capricieuses, et devient une tyrannie insupportable, comme toute domination qui n'a pas un but utile. Si l'on finit par se lasser des agaceries d'un être innocent et faible, motivées par des besoins toujours renaissants, que sera-ce des agaceries que tant de femmes croient devoir employer dans le même but? Afin d'attirer les regards, afin d'exciter un intérêt quelconque, elles prodiguent les coups d'œil furtifs, les sourires qui laissent apercevoir des dents blanches, les mines boudeuses qui dessinent avec tant d'avantage la forme d'une belle bouche. Le pied, s'il est joli, ne demeure pas sans activité; il est montré ou dérobé à la vue, selon la curiosité qu'il excite. Pendant ces *manœuvres* toutes matérielles, l'esprit n'agit pas moins que le corps; il cherche et dicte des éloges ironiques, des reproches non mérités, des exclamations de surprise, d'inquiétude, de léger dédain, le tout exprimé brièvement et avec toute la finesse dont on peut être capable. Quelquefois même (c'est selon la position sociale des individus), les agaceries consistent à *bailler quelques taloches*, à *retirer un escabeau* et à *faire choir tout de son long à terre* celui qui s'en servait, ainsi que nous l'apprend Molière dans *Don Juan*. Mais quelle que soit la marche suivie par les femmes agaçantes, elles s'en promettent toutes le même résultat : produire de l'effet et ne point demeurer inaperçues. Les agaceries sont à l'usage des coquettes, et varient selon leur rang, leur habileté, leur éducation. Excepté aux yeux de l'homme qui se croit agacé, les agaceries d'une femme dévoilent un caractère vaniteux, faux et immoral. On s'amuse dans le monde des femmes agaçantes, on ne leur accorde aucune estime; et il n'est point d'homme qui ne redoute pour son épouse ou ses filles cette désignation que tant de femmes ambitionnent, bien qu'elle les prive de l'estime du monde pendant la jeunesse et de son respect quand l'âge augmente encore, par le ridicule, la laideur de tous les défauts. On ne saurait donc être trop sobre d'agaceries, et les femmes qui tiennent à leur réputation doivent absolument se les interdire.

Comtesse DE BRADI.

AGALLOCHE ou BOIS D'ALOÈS, BOIS D'AIGLE, CALAMBAC, substance balsamique nommée *ayaloudjin* par les Orientaux, qui l'estiment depuis un temps immémorial comme parfum. Cette substance odorante est, à ce qu'il paraît, une huile essentielle contenue dans des veines d'une couleur foncée éparses dans le corps du vieux bois d'un arbre nommé *aquilaire agalloche*, dont on l'extrait en faisant bouillir ce bois dans de l'eau.

AGAME (*Histoire naturelle*), *voyez* AGAMIE. — On donne aussi le nom d'*agame* à un genre de reptiles sauriens qui fait partie de la famille des ignamiens de Cuvier; c'est le type de la première des deux sections qui composent cette famille, c'est-à-dire des agamiens, lesquels se distinguent des ignamiens proprement dits en ce qu'ils n'ont pas le palais armé de dents. On en connaît maintenant plus de dix espèces, qui sont répandues dans plusieurs contrées de l'Asie, en Afrique et dans l'Océanie. La plus remarquable est l'*agame ocellé*, qui doit ce nom aux taches jaunâtres cerclées de noir répandues sur son ventre.

AGAMEMNON, roi de Mycène et d'Argos, fils de Plisthène, neveu d'Atrée, frère de Ménélas et d'Anaxibie. Sa mère s'appelait Ériphyle suivant les uns, et Aéroppe suivant d'autres. Selon l'opinion générale et celle d'Homère, il était fils d'Atrée; du moins Homère appelle presque toujours les deux frères *les Atrides*. Une destinée ennemie ne cessa de poursuivre cette race héroïque, depuis Tantale jusqu'à Agamemnon et ses enfants (*voyez* TANTALE, PÉLOPS, ATRÉE, THYESTE). Agamemnon régnait sur Mycène, et son empire s'étendait sur une partie de l'Achaïe, sur l'Argolide, et sur les îles voisines. Il avait eu de Clytemnestre, son épouse, Iphigénie, Électre, Chrysothémis et Oreste. Lorsque éclata la guerre de Troie, dont il fut un des instigateurs, il arma cent vaisseaux et en céda soixante aux Arcadiens. Son armée se rassembla en Aulide. Agamemnon en prit le commandement général, ce qui le fit surnommer le *roi des rois*. Diane ayant suspendu le départ de la flotte grecque en arrêtant les vents, l'orgueil d'Agamemnon le poussa à sacrifier sa fille Iphigénie pour apaiser la déesse, qui avait d'abord demandé ce sacrifice en réparation d'un outrage; enfin l'armée grecque put partir et arriver devant Troie. Pendant le long siége de cette ville, Agamemnon se distingua toujours des autres princes, et se montra digne de son rang dans les conseils et sur le champ de bataille. Sa querelle avec Achille est le fond de toute l'*Iliade*. A son retour dans ses foyers, après la prise de Troie, Égisthe, fils de Thyeste, à qui il avait pardonné le meurtre d'Atrée, et à qui il avait confié sa femme et ses enfants, le surprit pendant son repas, et l'assassina, de complicité avec Clytemnestre. Ce monstre assassina également Cassandre, fille de Priam, ainsi que ses enfants. Tel est le récit d'Homère. Selon d'autres, ce serait Clytemnestre elle-même qui aurait égorgé son époux au bain; les uns attribuent la cause de son crime à l'adultère, les autres à la jalousie que lui donnait Cassandre. — L'histoire d'Agamemnon a souvent inspiré les poètes et les artistes. Outre l'*Iliade*, tout le monde connaît l'*Iphigénie en Aulide* de Racine et l'*Égisthe et Clytemnestre* de Lemercier, ainsi que le tableau de Guérin représentant *la Mort d'Agamemnon*.

AGAMI, ou OISEAU-TROMPETTE, genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, que Cuvier place en tête de sa tribu des grues. L'agami-trompette, vulgairement nommé *poule péteuse*, a été ainsi appelé parce que, outre son cri ordinaire, il a la faculté d'émettre, sans ouvrir le bec, un son intérieur qui paraît dû à une conformation particulière de la trachée-artère, et que l'on a cru longtemps sortir par l'anus. A l'état sauvage, cet oiseau vit en troupes nombreuses dans les forêts de la Guyane; mais on le réduit facilement en domesticité, et alors son intelligence, ses qualités lui assignent le premier rang parmi les oiseaux de basse-cour. Il s'attache à l'homme, et devient un guide et un défenseur intrépide pour les autres oiseaux domestiques. A Cayenne on lui donne à garder des troupes de canards et de dindons; il s'en acquitte à merveille. A l'heure habituelle il fait rentrer les oiseaux qui lui sont confiés; puis il va se percher sur le toit ou sur quelque arbre voisin. Fidèlement attaché à celui qui le soigne, l'agami vient au-devant de son maître, le suit ou le précède, avec les marques de la plus vive satisfaction. Sensible aux caresses, il présente sa tête et son cou pour être gratté. Chaque fois qu'on se met à table, il arrive sans être appelé et chasse les chats et les chiens, qui n'osent lui résister. Il poursuit également à coups de bec les personnes qui lui déplaisent. L'agami a six décimètres environ de hauteur, et sept décimètres de longueur. Son bec conique est d'un vert sale; ses yeux, dont l'iris est jaune brun, sont entourés d'un cercle nu et rougeâtre. Des plumes courtes et frisées lui recouvrent la tête et les deux tiers supérieurs du cou, dont le tiers inférieur est garni de plumes plus grandes, non frisées et d'un violet noir. La gorge et le haut de la poitrine présentent une sorte de plastron brillant des plus riches reflets métalliques; le reste de la poitrine, le ventre, les flancs et les cuisses sont noirs. Le dos est noir vers le haut, d'un roux brûlé au milieu, et gris sur le reste de son étendue. La queue, qui ne dépasse pas les ailes pliées, est noire comme celles-ci. Les jambes sont verdâtres, comme les pieds; ceux-ci sont robustes et armés d'ongles courts et pointus. La chair de l'agami est délicate et recherchée.

AGAMIE (*Histoire naturelle*). Ce mot, dérivé du grec, α privatif, et de γάμος, noces, signifie *absence de ma-*

riage ou privation de sexe. Il est employé pour désigner les végétaux et les animaux chez lesquels l'observation microscopique n'a pu encore jusqu'à ce jour permettre de constater l'existence d'organes spéciaux de reproduction. Les botanistes rangent dans le groupe des végétaux agames les algues, les conferves, les hypoxylées, les mucédinées, les lycoperdacées, les champignons et les lichens. Quoique les zoologistes n'aient point cru devoir instituer un groupe d'*animaux agames,* ils ont cependant signalé comme tels : 1° tous les vers ou helminthes, dépourvus de sexe; 2° un certain nombre d'espèces de mollusques inférieurs ou animaux ascidiformes, qu'on avait d'abord pris pour des polypes; 3° les derniers animaux du groupe des zoophytes, parmi lesquels sont les hydres, les animaux inférieurs microscopiques homogènes et les spongiaires. Il ne faut pas confondre l'agamie, ou la privation complète de sexe, avec la *cryptogamie*, dans laquelle on a rangé les végétaux dont les organes reproducteurs existent, quoique cachés.

AGA-MOHAMED, chah de Perse, fondateur de la dynastie qui règne actuellement sur cet empire, naquit vers 1734, dans la puissante tribu des Kadjars. Son père, devenu maître de quelques provinces, fut mis à mort par Kérim, son compétiteur au trône. Tombé au pouvoir des ennemis de sa famille, le jeune Mohammed fut fait eunuque : d'où lui vint le surnom d'*Aga*. Il sut cependant gagner les bonnes grâces de Kérim, et à la mort de ce prince, en 1779, il s'empara du trône. Sous son règne, la Perse s'agrandit et se fortifia. Pour mieux surveiller les mouvements des Russes et des Ouzbeks, il établit sa résidence à Téhéran, qui devint la capitale de l'empire. Il fut assassiné en 1797, par deux esclaves dont il avait ordonné la mort. Son neveu, Baba-Khan, lui succéda sous le nom de Feth-Ali-Chah.

AGANIPPE, source ayant la même origine que l'Hippocrène, et qui sortait également du mont Hélicon. La fable dit que le cheval Pégase, en frappant la terre du pied, fit jaillir ces deux fontaines, qui avaient la vertu d'inspirer les poëtes. Elles furent consacrées à Apollon et aux Muses, d'où celles-ci prirent le surnom d'*Aganippides*.

AGAPANTHE (du grec ἀγαπή, amour, et ἄνθος, fleur), genre de liliacées de la tribu des hémérocallidées, établi par Lhéritier pour une belle plante originaire du cap de Bonne-Espérance, commune aujourd'hui dans nos parterres, où on la cultive sous le nom de *tubéreuse bleue*. Ses feuilles longues, planes, se couchent à terre; sa tige, haute d'environ un mètre, est lisse, verte, un peu comprimée. L'agapanthe produit au mois de juillet une belle ombelle, d'une quarantaine de jolies fleurs bleues inodores, assez semblables à celles de la tubéreuse, d'où lui est venu son nom vulgaire. On cite deux variétés, l'*agapanthe à petites feuilles*, et l'*agapanthe rubanée,* dont les feuilles sont rayées de vert et de blanc.

AGAPES (du grec ἀγαπή, amour). On appelait ainsi dans la primitive Église les repas en commun qui précédaient la sainte communion. Des hommes de tous les rangs y mangeaient ensemble, en signe de l'amour fraternel qui doit unir les chrétiens. Chacun y contribuait selon sa fortune, et le riche défrayait le pauvre. Quelques riches faisaient même des agapes dans le but de nourrir les malheureux. Mais les agapes ne tardèrent point à se corrompre. Saint Paul, dans son *Épître aux Corinthiens,* se plaint de ce que les agapes ne se font plus en commun, mais que chacun apporte ce qu'il doit manger, et qu'ainsi les uns s'en vont rassasiés quand les autres éprouvent encore les tourments de la faim. Les païens ne manquèrent pas d'attaquer ces réunions : le baiser de paix que s'y donnaient les convives, d'abord entre les deux sexes indifféremment, ainsi que l'usage de se placer sur des lits pendant le temps du repas, leur fournirent matière à incrimination. Il paraît du reste que leurs accusations n'étaient pas tout à fait sans fondement, puisque saint Pierre, en parlant des agapes, dit de quelques faux docteurs qu'ils n'aiment que leurs plaisirs et que leurs festins sont de pures débauches. On ordonna donc que le baiser de paix ne se donnerait plus qu'entre les personnes du même sexe, et on interdit l'usage des lits dans le lieu des agapes. Les abus n'en persistèrent pas moins, à ce qu'il paraît, et le concile de Carthage les abolit en 397. On pense que les agapes avaient été instituées en commémoration de la sainte Cène; d'autres prétendent que cette coutume était empruntée au paganisme. De nos jours, les frères Moraves ont renouvelé l'usage des agapes, qu'ils célèbrent dans des occasions solennelles, au milieu de cantiques et de prières, par une consommation modérée de thé et de pain blanc.

AGAPET. Deux papes ont porté ce nom. — Agapet Ier, élu pape en 535, fut le successeur de Jean II. Il sut résister à l'empereur Justinien qui voulait le forcer à communiquer avec Anthyme, patriarche de Constantinople et eutychéen. Agapet mourut pauvre en 536. — Agapet II, élu pape en 946, fut le successeur de Marin ou Martin III. Il opposa l'empereur Othon à Bérenger II, qui aspirait à la couronne d'Italie, et mourut en 956.

AGAPET, diacre de Constantinople, au sixième siècle, adressa à Justinien, lorsque ce prince monta sur le trône, une lettre intitulée *Scheda regia, sive de officio regis*, et qui contient des conseils sur les devoirs d'un prince chrétien. Cet ouvrage, imprimé en grec et en latin à Venise, en 1509, a été plusieurs fois traduit, et entre autres par Louis XIII dans sa jeunesse, Paris, 1612, in-8°.

AGAPÈTES. La primitive Église donnait ce nom, qui signifie *bien aimées,* aux vierges qui se consacraient au service des ecclésiastiques. La pureté des mœurs autorisait ces associations pieuses, et les femmes des prêtres toléraient leur présence dans le foyer domestique. Mais on sait avec quelle rapidité les mœurs des chrétiens se corrompirent. Les agapètes donnèrent lieu à de graves désordres, contre lesquels s'élevèrent saint Cyprien, saint Jérôme et divers conciles. Un certain nombre de ces femmes, soit fanatisme, soit hypocrisie, adoptèrent sérieusement pour maxime qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures. Cette secte, renouvelée des gnostiques, gardait le silence le plus inviolable sur ses mystères, ou plutôt sur ses débauches. Ces confraternités durèrent longtemps. Le concile de Latran, de l'an 1139, attesta leur existence en prononçant leur interdiction.

AGAR, femme égyptienne qu'Abraham et Sara ramenèrent de Memphis, où la famine les avait contraints de chercher un asile. Dieu avait promis un fils à Abraham; Sara, doutant de pouvoir jamais lui en donner, à cause de son grand âge, amena elle-même sa servante à son mari, et la plaça dans son lit. Ismael fut le fruit de cette union. Cependant peu de temps après Sara devint mère à son tour, et elle ne put supporter ni rivale pour elle ni cohéritier pour son fils. Usant de tout son ascendant sur Abraham, elle fit renvoyer Agar avec Ismael. Abraham eut même la cruauté de ne lui donner qu'un morceau de pain et une outre d'eau. Agar, dit la Genèse, erra longtemps dans le désert de Barsabée; et elle y serait morte avec son fils, qu'elle voyait périr, sur le sable, de fatigue et de besoin, si un ange ne l'eût secourue dans sa misère et ses larmes. Touché de son amour maternel, cet ange ne l'abandonna point, et la consola. Ismael grandit sous les yeux de sa mère, et ce fils répudié devint la souche d'une nombreuse famille, qui devait un jour prévaloir sur la race légitime d'Isaac et de Jacob.

AGAR (Jean-Antoine-Michel), comte DE MOSBOURG, naquit le 18 décembre 1771, à Mercues (Lot). Il exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut élu député de Cahors en l'an IX. Il suivit son compatriote Murat dans la Toscane, qu'il commença à organiser avant l'abdication du roi d'Étrurie, et coopéra aux négociations des *consulta* à Lyon et à Milan. Murat le nomma ensuite son premier ministre

dans le grand-duché de Berg, où ses talents et ses lumières lui gagnèrent l'estime publique. En 1807 il épousa une nièce de Murat, et celui-ci lui donna à cette occasion le comté de Mosbourg, créé de différents domaines du duché de Berg. Murat, devenu roi de Naples sous le nom de Joachim, confia au comte de Mosbourg le portefeuille des finances de ce royaume. Le comte de Mosbourg est l'auteur de la *Constitution* octroyée par Murat aux Napolitains, et publiée le jour même où Murat fut contraint de fuir de ce pays. Après la catastrophe de 1815, le comte de Mosbourg passa en Angleterre, puis revint en France. Le gouvernement prussien, qui avait séquestré le domaine de Mosbourg, le rendit même en 1816. Élu député en 1830, le comte Agar fut appelé à la pairie le 3 octobre 1837. Il est mort à Paris le 8 novembre 1844.

AGARDH (Charles-Adolphe), évêque de Karlstad en Suède, naturaliste, qui s'est rendu célèbre par ses recherches sur les algues, naquit le 23 janvier 1785, à Bœstad, en Scanie, où son père était commerçant. Il fit ses études, à partir de l'année 1799, à l'université de Lund, où il fut nommé professeur de mathématiques en 1807. Mais il ne tarda pas à revenir à l'étude de la science qui avait d'abord été l'objet de ses prédilections, l'histoire naturelle. Il se consacra avec une ardeur toute particulière à des recherches sur les plantes cryptogames. Sans doute les travaux antérieurs de Turner, de Dillwyn, de Vaucher, etc., lui furent d'un grand secours; mais il n'y avait point encore de classification scientifique de ces curieux végétaux. Agardh publia d'abord sa *Dispositio Algarum Sueciæ*, dans laquelle il suivait encore presque en tous points le système de Linné; puis la *Synopsis Algarum Scandinaviæ*, pour laquelle il mit à profit l'ouvrage de Lamouroux, et qu'il classa avec la plus grande exactitude, et ensuite sa *Species Algarum* (tomes I^er^ et II^e^, première partie, Greifswald, 1820-1823), que suivirent les *Icones Alyarum* (Lund, 1820-1823); et enfin son grand ouvrage, le *Systema Algarum* (Lund, 1824), dans lequel il résumait toutes les découvertes faites avant lui dans l'étude des algues, notamment celles du Danois Lyngbye, et qu'il enrichissait d'une immense quantité d'observations particulières et d'idées originales. Il fit ensuite paraître ses *Icones Algarum Europæ* (4 livraisons, Leipzig, 1828-1834); puis son *Essai de réduire la physiologie végétale à des principes fondamentaux* (Lund, 1828); son *Essai sur le développement intérieur des plantes* (Lund, 1829), et enfin le *Lærobok i Botanik*, ou *Traité de Botanique* (2 vol., Malmœ, 1829-31), dont la première partie, l'*Organographie des Plantes*, a été traduite en allemand par L. de Meyer (Copenhague, 1831), et la seconde, dans la même langue, par Creplin, sous le titre de *Biologie universelle des Plantes* (Greifswald, 1832). On a en outre d'Agardh divers ouvrages sur les mathématiques, l'éducation publique, la préparation à la théologie, ainsi qu'une critique des principes de l'économie politique et un éloge de Linné. Son style est vif, agréable et souvent brillant. Ses idées sont éblouissantes; mais quand il quitte le domaine des cryptogames, ses idées ne soutiennent pas toujours un examen attentif, et il a commis plus d'une erreur dans son *Manuel de Botanique*. Après avoir été, à partir de 1812, attaché à l'université de Lund en qualité de professeur de botanique et d'économie pratique, il fut ordonné prêtre en 1816, et obtint en même temps une prébende. Il fut député de son bailliage aux diètes de 1817, 1823 et 1834. A trois reprises différentes il a parcouru la plus grande partie de l'Europe. Il est membre d'un grand nombre d'académies et de sociétés savantes, de l'Académie des Sciences de Stockholm, et l'un des seize de l'Académie suédoise. En 1834 il fut promu à l'évêché de Karlstad, et depuis lors il s'est surtout occupé de théologie et de littérature orientale. Il a également été membre de la diète pendant la session de 1839 à 1840, où il a fait preuve d'une grande activité et d'un certain libéralisme. Il est mort à Karlstad, le 28 janvier 1859. — Son fils, *Jacques-Georges* Agardh, auteur de la *Synopsis generis Lupini* (Lund, 1835) et de la *Recensio specierum generis Pteridis* (Lund, 1839), a suivi glorieusement les traces de son père.

AGARÉNIENS, secte de chrétiens apostats qui, vers le milieu du septième siècle, embrassèrent la religion musulmane après avoir nié la Trinité, alléguant que Dieu ne pouvait point avoir de fils, puisqu'il n'avait pas de femme; on les nomma ainsi du nom d'Agar, mère d'Ismael, le père des mahométans.

AGARIC, genre de plantes appartenant à la famille des champignons. Dans le commerce on donne ce nom à certaines espèces de champignons parasites qui sont employés dans la chirurgie ou dans les arts : tels sont *l'agaric du chêne* ou *agaric proprement dit*, et l'*agaric du mélèze* ou *agaric blanc*. Mais les botanistes modernes rangent ces espèces dans le genre qu'ils appellent *bolet*.

D'après Fries et Persoon, on caractérise ainsi les agarics : champignons sans voile, sans coiffe membraneuse qui les enveloppe en entier dans leur jeunesse; chapeau distinct, sessile ou pédiculé, et garni inférieurement de lames simples, toutes d'égale longueur, ou entremêlées vers la circonférence de lamelles plus courtes. On doit ajouter que ces lamelles sont formées par une membrane repliée sur elle-même et portant entre ses replis, sur des lames ou dans des capsules particulières dont la réunion forme l'*hymœnium*, un seul rang ou quatre rangs de sporules ou corps reproducteurs.

Parmi les espèces d'agarics, nous citerons l'*agaric comestible, champignon de couche* (*agaricus ædilis, campestris*). C'est le plus recherché comme aliment. Son pédicule est blanc, court et charnu; il soutient un chapeau de couleur fauve, couvert d'une pellicule qui s'enlève facilement. Ses lames sont rougeâtres à la naissance, puis pourpres ou noirâtres, sa chair ferme et cassante; c'est la seule espèce qu'il soit permis de vendre sur le marché de Paris (*voyez* Culture des Champignons). L'*agaric mousseron* (*agaricus albellus*) est d'un blanc jaunâtre à sa surface; son chapeau est presque sphérique et large de quatre centimètres. Il est très-commun au printemps et pendant une partie de l'été dans les bois découverts, les friches, les prés secs. On le préfère jeune et frais; il entre dans les ragoûts comme assaisonnement. Pour le conserver on l'enfile par le pied et on le laisse dessécher. Jusqu'à présent on a essayé inutilement de le cultiver. L'*agaric faux mousseron* (*agaricus pseudo-mousseron*) se reconnaît à sa couleur d'un jaune pâle, tirant sur le roux, à son pédicule très-grêle, à son chapeau convexe, mamelonné au centre, large de quatre à cinq centimètres. Sa chair est dure, mais assez savoureuse, et d'une odeur agréable. L'*oronge* (*agaricus aurantiacus*) est d'un goût et d'une odeur très-agréables; malheureusement on peut très-facilement la confondre avec l'*agaric moucheté* ou *fausse oronge*, qui est extrêmement vénéneux. En Allemagne ce dernier sert à tuer les mouches. L'*agaric du houx* (*agaricus aquifolius*), qui croît en été sous les buissons de houx, est, suivant Persoon, un de nos meilleurs champignons. — L'*agaric élevé* (*agaric procerus, colubrinus*) est l'espèce la plus élevée du genre; son pédicule est très-long, son chapeau roussâtre un peu panaché; il croît en été dans les bois et les champs sablonneux; on le mange en beaucoup d'endroits. — D'autres agarics servent encore à la nourriture de l'homme dans nos contrées; mais ils sont trop difficiles à distinguer des mauvaises espèces ou peu savoureux.

Parmi les agarics vénéneux, on distingue : l'*agaric meurtrier* (*agaricus necator*); il en découle un suc laiteux, âcre et caustique. Dans le cas d'empoisonnement, le remède le plus usité est l'huile d'olive, prise en lavement et en boisson; on administre aussi le vinaigre comme anti-

dote. L'*agaric caustique* (*agaricus pyrogallus*), qui croit dans les bois; sa couleur est d'un jaune livide, terreux. L'*agaric âcre* (*agaricus acris*), blanc, à lames jaunâtres ou rougeâtres, distillant un suc laiteux très-âcre, ce qui n'empêche pas qu'il soit souvent rongé par les lièvres et les lapins, etc., etc.

On distingue parmi les agarics un groupe assez remarquable par la propriété de se fondre en une eau noire à l'époque de sa destruction. La plupart de ces champignons croissent dans des lieux infects, sur les substances putrides; leur existence est d'ordinaire de courte durée : par exemple, l'*agaric éphémère*, qui ne dure qu'un jour, etc.

Il est enfin des agarics caractérisés par des qualités particulières. L'*agaric styptique* lorsqu'on le mâche produit au bout de quelques instants un étranglement analogue à celui du vitriol. La saveur de l'*agaric fétide* est poivrée, etc.

L'*agaric minéral* est la chaux carbonatée spongieuse d'Haüy; c'est une substance terreuse, blanche, légère, friable et analogue à la craie.

AGARIC DES CHIRURGIENS. *Voyez* AMADOU.

AGASSIZ (Louis), naturaliste, est né en 1807, à Orbe (pays de Vaud), où son père était pasteur. Il alla en 1822 terminer à Lausanne son éducation, commencée au collége de Biel. Il étudia ensuite la médecine à Zurich, à Heidelberg, et enfin à Munich, où il fut reçu docteur en 1830. Dès sa jeunesse l'étude de la nature avait eu pour lui un attrait tout particulier. A Heidelberg et à Munich il s'occupa surtout d'anatomie comparée, et se lia dans la seconde de ces villes avec Martius et Spix. Spix étant venu à mourir en 1836, Martius lui confia le soin de publier la description de cent seize espèces de poissons que celui-ci avait recueillies au Brésil, et au nombre desquelles il s'en trouvait un grand nombre de complétement inconnues jusque alors. A cette occasion Agassiz divulgua ses idées sur la classification des poissons. L'ouvrage parut sous ce titre : *Pisces*, etc., *quos collegit et pingendos curavit Spix, descripsit Agassiz* (Munich, 1829-1831, avec 91 planches in-folio lithographiées). Conduit par ce travail à faire une étude toute spéciale de l'ichthyologie, Agassiz publia une *Histoire naturelle des Poissons d'eau douce de l'Europe centrale*, (Neufchâtel, 1839 et suiv., in-fol., avec pl.), qu'il classe systématiquement, en mettant au jour une foule de choses nouvelles sur les mœurs, le mode de reproduction et l'anatomie des poissons qui habitent les lacs des Alpes et les fleuves de l'Europe centrale jusqu'à leur embouchure dans la mer. Il fit paraître ensuite ses *Recherches sur les Poissons fossiles* (Neufchâtel, 1833 et suiv., in-4°, avec pl. lith. in-fol.), travail ayant pour base des matériaux d'une richesse infinie, puisés par l'auteur dans diverses collections particulières et publiques, notamment à Paris, où il passa les années 1831 et 1832, et qui combla une importante lacune dans l'histoire naturelle, en traitant une partie de la zoologie qui n'avait encore été jusque alors l'objet que de très-insuffisantes recherches. L'étude des débris de poissons antédiluviens poussa Agassiz à s'occuper ensuite d'autres animaux fossiles, et d'abord des échinodermes (*Description des Échinodermes fossiles de la Suisse* (Neufchâtel, 1839 et suiv., avec pl. in-fol. lith.), travail qu'il a complété depuis, en agrandissant le champ de ses investigations, dans sa *Monographie d'échinodermes vivants et fossiles*, dans ses *Études critiques sur les Mollusques fossiles* (Neufchâtel, 1840), et dans son *Mémoire sur les Moules de Mollusques vivants et fossiles* (Neufchâtel, 1840, in-4°, avec pl. lith.). Mais de tous ses ouvrages celui qui produisit le plus de sensation fut celui qui a pour titre *Études sur les Glaciers* (Neufchâtel, 1840, avec pl. lith. in-fol.), et qui a en quelque sorte partiellement transformé la géologie. L'objet de ce travail remarquable est l'étude des blocs erratiques, ou masses énormes de roches dispersées en tous lieux, dont la composition intrinsèque prouve qu'elles n'appartiennent pas originairement aux terrains dans lesquels elles se trouvent aujourd'hui. D'autres avaient déjà pensé que les blocs erratiques de la vallée du Rhône devaient leur transport au lieu de leur gisement actuel au déplacement d'énormes monceaux de glaces qui les auraient poussés en avant. M. Agassiz étendit et généralisa cette théorie. Cet ouvrage fut suivi d'un travail plus complet intitulé *Système glaciaire, ou Recherches sur les glaciers*, par L. Agassiz, A. Guyot et E. Desor (Paris, 1847, avec atlas). M. Agassiz avait été nommé professeur de zoologie à Neufchâtel. Pendant un court séjour à Paris il publia, en 1846, un *Nomenclator Zoologicus* (en 10 livraisons, avec index alphabétique), dans lequel il énumère trente et un mille noms de genres et de familles dont il donne l'étymologie, la date et la citation la plus ancienne. Sur ce nombre, il n'y en a pas moins de treize mille qui font double emploi et devraient être changés, dix mille sont fautifs dans leur composition grammaticale. La même année M. Agassiz accepta une place de professeur à l'université de Harvard, à New-Cambridge, près Boston. Il a fait paraître aux États-Unis : *Principles of Zoology* (Boston, 1848); *Lake superior* (Boston, 1850); *The natural history of the acalephæ of north America* (Cambridge, 1855); *Contributions to the natural history of the United States* (Boston, 1857 et suiv.) : ce dernier ouvrage aura 10 vol. in-4°; *Journey in Brazil* (1868, in-8°). En 1857, le gouvernement français offrit à M. Agassiz la chaire de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, vacante par la mort de d'Orbigny. M. Agassiz la refusa pour ne pas rompre, disait-il, les liens qui l'attachent aux États-Unis. En 1859 l'empereur lui a envoyé la croix d'honneur. M. Agassiz est membre correspondant de l'Académie des sciences, qui lui a accordé un de ses grands prix.

AGATE (*Minéralogie*), du fleuve *Achates* en Sicile. Nom sous lequel on désigne communément plusieurs variétés de *quartz*, que l'on distingue des silex ordinaires à leur demi-transparence, à leur cassure cireuse, à la diversité de leurs couleurs, ordinairement fort vives. Susceptibles de recevoir un beau poli, elles sont employées comme objet d'ornement dans la grosse bijouterie, et plus ou moins recherchées selon les accidents de coloration qu'elles offrent. On les trouve dans toutes les contrées du globe, en rognons, en masses concrétionnées, dans les cavités qu'offrent certaines roches primitives. Oberstein, sur le-Rhin, est un des gisements les plus célèbres. — La distribution et l'opposition des couleurs ou de la lumière dans les différentes couches dont elles sont composées en ont fait distinguer plusieurs variétés : telles sont les agates *onyx* ou *rubanées*, à couches concentriques, nettement tranchées et de nuances diverses; les agates *mousseuses, arborisées*, dans l'intérieur desquelles on aperçoit de petits cristaux simulant par leur arrangement des mousses, des arbrisseaux; les agates *ponctuée, irisée, œillée*, les *enhydres*, renfermant de petites cavités remplies de gouttes d'eau qui s'y conservent souvent sans altération. On voit aussi du bois pétrifié et passé à l'état d'agate. — On peut encore rattacher aux agates plusieurs variétés de pierres fines qui portent différents noms dans le commerce : telles sont : les *chrysoprases*, d'un beau vert-pomme; les *sardoines*, d'un jaune orange; les *cornalines*, rouges; les *calcédoines*, d'un blanc bleuâtre; les *héliotropes*, d'un vert sombre, ordinairement pointillé de rouge. Le *jaspe* ne diffère des variétés précédentes que par son défaut absolu de transparence et par sa cassure *terne*, caractères qui distinguent suffisamment aussi le *silex* des agates proprement dites.

Dr SAUCEROTTE.

L'agate se taille, se scie, se polit et se grave en général avec assez de facilité. On en fait des vases, des bagues, des cachets, des chapelets, des boîtes, des salières, des manches de couteaux et de fourchettes, etc. On est parvenu à colorer et à décolorer à volonté les veines de ces pierres. On fait aussi des agates artificielles.

AGATHE (Sainte), vierge de Palerme, martyre, morte dans les tortures en Sicile, l'an 251 de J.-C. Sa fête est célébrée le 5 février.

AGATHIAS, surnommé *le Scolastique,* à cause de la rare étendue de ses connaissances en jurisprudence, natif de Myrina, en Étolie, florissait vers le milieu du sixième siècle de notre ère. Élevé à Alexandrie, il s'établit à Constantinople vers l'an 554, et se fit plus tard un nom comme poëte et surtout comme historien. Nous ne possédons plus que quatre-vingt-dix de ses poëmes et quelques épigrammes qu'on a recueillies dans l'*Anthologie grecque.* La riche collection de poésies des six premiers siècles qu'il avait réunie sous le nom de *Kyklos,* a péri. Mais l'ouvrage historique en cinq livres qu'il avait composé sur le règne de Justinien pendant les années 553 à 559, et qu'on peut considérer comme la continuation de Procope, est venu en entier jusqu'à nous. Le style en est incorrect, l'exposition pleine d'enflure est surchargée d'expressions poétiques. La première édition de cette histoire fut donnée par Vulcanius (Leyde, in-4°, 1594); la plus récente est celle de Niebuhr (Bonn, 1828), et le texte en a été singulièrement corrigé et amélioré.

AGATHOCLE, un des plus hardis aventuriers de l'antiquité. Son père lui fit apprendre le métier de potier à Syracuse. La beauté d'Agathocle lui ayant gagné les bonnes grâces d'un riche Syracusain, il ne tarda pas à sortir de son obscurité, et on lui confia même le commandement d'une armée envoyée contre Agrigente. Agathocle épousa la veuve de son bienfaiteur, et devint, par ce mariage, un des plus riches citoyens de Syracuse. Sous la tyrannie de Sosistrate, il fut obligé de se réfugier à Tarente; mais à la mort de ce prince il revint à Syracuse, s'empara du pouvoir suprême, qu'il affermit entre ses mains, en ne reculant pas devant le sacrifice de la vie de plusieurs milliers de citoyens appartenant aux classes les plus distinguées, et par la conquête de presque toute la Sicile (an 317 avant J.-C.). Il se maintint au pouvoir pendant vingt-huit ans. Pour occuper l'esprit du peuple, il poursuivit l'exécution du projet formé par les Denys d'expulser les Carthaginois de la Sicile. Vaincu par ces derniers, et même assiégé dans Syracuse, il forma le plan hardi de passer en Afrique avec le reste de son armée. Il y fit la guerre pendant quatre ans, et presque toujours avec succès. Des troubles qui éclatèrent en Sicile le forcèrent deux fois à quitter son armée pour venir les réprimer. Mais son armée fut battue par les Carthaginois. Il pacifia ensuite la Sicile, et conclut la paix avec Carthage, l'an 306 avant J.-C. Il employa alors ses forces à attaquer l'Italie, où il vainquit les Brutiens, et pilla Crotone. Il avait le projet de remettre la couronne à son dernier fils Agathocle; mais son petit-fils Archagathe, s'étant révolté, assassina l'héritier présomptif, et fit empoisonner Agathocle.

AGATHODÉMON (du grec ἀγαθὸς, bon, δαίμων, génie), symbole du Nil, adoré par l'Égypte au temps des Lagides. Il est représenté par le serpent inoffensif, le corps replié en nombreux anneaux, un diadème royal sur la tête, et la queue terminée en fleurs de lotos ou des épis qui figurent l'abondance et la végétation amenées par les sinuosités de ce fleuve. — Les Grecs donnaient le nom de *coupe d'Agathodémon* à une coupe consacrée à Bacchus que l'on faisait circuler dans les repas pour que chacun y bût un peu. Par allusion à la très-petite quantité de vin que buvait alors chaque convive, Hésychius appelle *agathodémonistes* les gens modérés dans la boisson.

AGATHON, Athénien contemporain et ami de Platon et d'Euripide, célèbre par sa beauté, par ses richesses, par l'élégance de ses mœurs et par ses talents poétiques. Il avait composé des tragédies dans lesquelles il s'était écarté de la voie suivie par les tragiques précédents, mais qui ont péri. Il eut l'insigne honneur d'être un jour couronné aux jeux Olympiques comme poëte tragique. La fête célébrée à cette occasion par Agathon a servi de cadre à Platon pour celui de ses *dialogues* qui est intitulé *Symposion* (le Repas). Wieland a pris Agathon pour héros d'un roman philosophique dans l'introduction duquel il a réuni tous les documents historiques qu'on possède sur ce personnage.

AGAVE, genre de plantes monocotylédonées (famille des liliacées) établi par Linné, et qu'on a longtemps confondu avec les aloès. Elles se distinguent par leur périgone ou enveloppe florale en forme d'entonnoir qui surmonte d'une part l'ovaire auquel sa base adhère, et de l'autre est surmonté par les étamines qui s'y insèrent et le débordent. Du reste, à l'instar des aloès, elles élèvent du milieu d'une rosace de feuilles longues et épaisses leur tige cylindrique et écailleuse comme celle d'une grosse asperge. Leur floraison n'a lieu qu'une fois pendant toute leur vie; dans les pays chauds, elle arrive au bout de sept ou huit ans, mais dans nos climats tempérés ou froids elle peut être retardée jusqu'à la quarantième année. Pendant tout ce temps la plante reste basse et ne s'allonge que fort peu; mais lorsque le moment de fleurir est arrivé, on la voit grandir rapidement et atteindre une hauteur de vingt, trente et quarante pieds en un mois. Il y avait là certes de quoi mettre en verve les amis du merveilleux : aussi s'est-on plu à dire que la floraison des agaves n'avait lieu qu'au bout de cent ans, et qu'elle était accompagnée d'une explosion semblable à celle d'un coup de canon.

Les espèces les plus intéressantes sont : l'*agave d'Amérique* (*agave americana*). Cette plante fut apportée en Europe vers le milieu du seizième siècle; on la trouve aujourd'hui en Portugal, en Espagne, en Sicile, sur les côtes de Barbarie, aux environs de Marseille, en Roussillon et même dans quelques cantons de la Suisse. On en possède une variété à feuilles panachées de blanc et de jaune, dont les grands bouquets de fleurs disposés le long de la hampe, comme un gigantesque candélabre, produisent le plus bel effet. L'agave d'Amérique donne aux campagnes où il est cultivé un aspect tout exotique. En Espagne on en forme des haies impénétrables. Les fibres des feuilles de l'agave sont longues, fortes et déliées; on en fabrique des cordes, des filets de pêcheurs, des tapis, des toiles d'emballage, des pantoufles, du papier, et divers autres ouvrages. On dégage les fibres en faisant rouir les feuilles comme du chanvre dans une eau stagnante ou dans du fumier; on les écrase entre deux cylindres; on les lave, on les bat, et on les peigne à plusieurs reprises pour les nettoyer et leur donner de la souplesse. — On retire encore des feuilles de l'agave, par la trituration, un suc que l'on passe à la chausse et que l'on fait épaissir par l'évaporation après y avoir ajouté une certaine quantité de cendres. C'est une sorte de savon qu'on emploie pour lessiver le linge.

L'*agave pitte* (*agave fœtida*) croît dans les mêmes terrains que l'espèce précédente; on la préfère pour fabriquer des tissus plus fins. On fait macérer les fibres pendant trois ou quatre heures dans la saumure, puis on les lave et on les assouplit avec de l'huile, comme cela se pratique pour le lin. Avec le fil ainsi préparé, on fait dans les îles de la Méditerranée des bas, des gants et même des étoffes appelées *zapparas.*

L'*agave du Mexique* (*agave cubensis*) est le *maguey* des Mexicains. Lorsqu'on enlève les jeunes pousses placées au centre de la touffe des feuilles, on forme dans ce point une cavité, une sorte de cuvette, dans laquelle s'amasse promptement et en abondance un suc limpide sucré que l'on enlève et qu'on laisse fermenter, en y ajoutant une racine que les Mexicains nomment *ocpatli*; c'est là ce qui a valu à cette plante le nom de *vigne du Mexique.* Mais ce vin, peu agréable au goût, donne une odeur fétide à l'haleine de ceux qui en boivent immodérément.

AGDE. *Voyez* HÉRAULT (Département de l').

ÂGE (*Physiologie*). La vie de l'homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, forme différentes époques bien distinctes qu'on appelle *âges*. Ces métamorphoses de l'homme se succèdent avec des transitions plus ou moins sensibles, mais toujours faciles à reconnaître. La division de la vie la plus généralement adoptée est la suivante : 1° l'*enfance*, qui dure depuis un an jusqu'à quatorze. Cette époque se subdivise en deux parties : la première comprend l'enfance proprement dite, *infantia*, qui commence au moment de la naissance et dure jusqu'au septième mois ; puis vient la première période de la dentition, qui commence au septième mois, et dure jusqu'à la deuxième année, et enfin la seconde période de la dentition, qui dure depuis deux ans jusqu'à sept. La seconde partie de l'enfance est la *puérilité*, qui commence à sept ans, et dure chez les garçons jusqu'à quatorze ou quinze, et chez les filles jusqu'à onze ou douze, c'est-à-dire jusqu'au développement de la puberté. 2° L'*adolescence*, ou âge de puberté, qui commence à l'époque où finit l'enfance. Dans les climats tempérés cet âge dure chez les hommes jusqu'à vingt-cinq ans et chez les femmes jusqu'à vingt. 3° La troisième grande division de la vie commence alors, c'est l'âge de la *virilité*. La nature s'arrête à ce moment, et paraît rester stationnaire pendant une longue suite d'années. Cette troisième division comprend cependant trois subdivisions bien faciles à établir : dans la première, l'homme est encore jeune ; dans la seconde, il est d'âge moyen ; dans la troisième, il se fait vieux. 4° A soixante ans enfin, commence le quatrième âge de l'homme, la *vieillesse*. — Il est probable que l'enfant ne reçoit d'abord d'autres impressions que celles des sens. Les facultés de l'âme ne se forment que plus tard. La jeunesse est l'âge de l'amour, source des plus délicieux sentiments et des peines les plus amères, mobile des actions les plus nobles, des égarements les plus terribles. L'âge viril est celui de la maturité et de la prudence. C'est dans l'âge avancé que la raison se montre sous son jour le plus pur : on dirait qu'à mesure que le corps se penche vers la terre, l'esprit s'élève vers le ciel. Dans l'enfance la nature développe les appareils de la nutrition ; l'adolescence se distingue par l'évolution de l'appareil génital. Tous les organes acquièrent leurs proportions définitives. En perpétuant son espèce dans l'âge adulte, l'homme remplit l'objet pour lequel il a été formé ; ensuite arrivent la décroissance de la vieillesse et la mort.

[M. Flourens prolonge la durée des âges humains. Il les divise en quatre séries, subdivisées chacune en deux périodes, savoir : l'*enfance*, première, de la naissance à dix ans ; deuxième (adolescence), de dix à vingt ans ; *jeunesse*, première, de vingt à trente ans ; deuxième, de trente à quarante ans ; *virilité*, première, de quarante à cinquante-cinq ans ; deuxième, de cinquante-cinq à soixante-dix ans ; *vieillesse*, première, de soixante-dix à quatre-vingt-cinq ans ; deuxième, de quatre-vingt-cinq ans à la mort. Ce savant physiologiste prolonge l'adolescence jusqu'à vingt ans, parce qu'alors seulement se termine le développement des os, et par suite l'accroissement du corps en longueur ; il prolonge la jeunesse jusqu'à quarante ans, parce qu'alors se termine l'accroissement du corps en grosseur : ce qui peut survenir après cela n'est qu'une accumulation de graisse. Jusqu'à cinquante-cinq ans se fait un travail d'*invigoration* qui rend toutes les parties du corps plus fermes, plus achevées, et l'organisme entier plus complet. Ce travail se maintient ensuite jusqu'à soixante-dix ans ou à peu près. La vieillesse alors commence. Pour M. Flourens, le signe de cet âge c'est la perte de la force *en réserve* qui existe pour tous les autres : le vieillard n'a plus que la force agissante, celle du moment. L. L.]

ÂGE (*Législation*). Époque de la vie où l'on devient capable d'exercer certains droits civils ou politiques. Ainsi la loi a fixé un âge auquel elle suppose que les individus sont aptes au mariage ; un âge pour l'adoptant et l'adopté dans l'adoption ; un âge pour refuser la tutelle, ou s'en faire décharger ; un âge pour la majorité ; un âge pour le testament du mineur, pour l'émancipation, pour l'enrôlement volontaire ; un âge pour être reçu en témoignage ; un âge pour l'appel sous les drapeaux ; un âge pour le service de la garde nationale, etc. ; un âge qui affranchit le débiteur non stellionataire de la contrainte par corps ; elle établit une présomption de survie lorsque plusieurs personnes héritières l'une de l'autre périssent ensemble dans un même événement, suivant l'âge et le sexe, etc.

L'homme accusé d'un crime ou d'un délit, s'il n'a point atteint sa seizième année, sur la déclaration du jury qu'il n'a point agi avec discernement, est acquitté, sauf à subir s'il y a lieu, une détention limitée dans une maison de correction. S'il est décidé, au contraire, qu'il a agi avec discernement, la peine qu'il subit est toujours correctionnelle ; mais elle peut être de vingt ans. A soixante-dix ans l'individu dans le cas d'être condamné aux travaux forcés ou à la déportation ne l'est qu'à la réclusion. S'il subissait déjà une de ces peines, il est au même âge renfermé dans une maison de force pour le temps à expirer de sa peine.

La loi exige vingt et un ans pour être électeur, vingt-cinq pour être député au corps législatif, ainsi que membre d'un conseil municipal, maire, etc. ; trente pour être juré.

L'âge se prouve en général par l'acte de naissance extrait des registres de l'état civil, ou à son défaut par d'autres actes authentiques ou de notoriété publique. Z.

ÂGE (Moyen). *Voyez* MOYEN AGE.

ÂGE D'OR, D'ARGENT, etc. *Voy.* AGES (Les Quatre).

AGÉBITES. *Voyez* AGLABITES.

AGEM. *Voyez* ADJEM.

AGEN, autrefois capitale du comté d'Agénois, aujourd'hui chef-lieu du département de Lot-et-Garonne. Situé sur la rive droite de la Garonne, Agen est une ville d'origine gauloise ; Ptolémée la mentionne comme la capitale des Nitiobriges ; elle fut embellie sous la domination romaine, eut beaucoup à souffrir des invasions des barbares, Visigoths, Huns et Vandales, fut prise par les Normands au neuvième siècle, et passa ensuite tour à tour sous le pouvoir des rois de France, des ducs d'Aquitaine, des rois d'Angleterre et des comtes de Toulouse. En 1322 les Français s'en emparèrent, mais la rendirent aux Anglais huit ans après. Cependant elle secoua bientôt le joug de l'étranger, et les Anglais ne purent la reprendre. Le traité de Brétigny la leur rendit encore une fois ; mais ils la perdirent presque aussitôt et pour toujours. En 1418 elle fut saccagée par les troupes du comte d'Armagnac. Les protestants s'en emparèrent en 1562, mais elle se déclara pour la Ligue en 1584. Le comte de la Roche, fils du maréchal de Matignon, la prit en 1591 ; enfin elle se rendit l'année suivante à Henri IV. Avant 1789, Agen était le siége d'un présidial, d'un gouvernement particulier, d'une sénéchaussée et d'une élection. C'est maintenant celui d'une cour d'appel, de tribunaux de première instance et de commerce, d'un évêché, fondé, suivant la tradition, en 350. Cette ville possède un grand et un petit séminaire, un lycée, une école normale primaire, une bibliothèque publique de 15,000 volumes, de belles promenades, une manufacture de toiles à voiles, des filatures de coton, des manufactures d'indiennes, de molletons, de serges, de cotonnades, etc. Il s'y fait un grand commerce de blé et de farine pour les colonies, d'eaux-de-vie, de chanvre, de pruneaux, etc. Entrepôt du commerce entre Toulouse et Bordeaux, Agen se relie à ces deux villes par un chemin de fer, et depuis 1863 à Limoges. Sa population est de 18,222 âmes.

AGENDA, expression latine qui signifie *chose à faire*, et qui a été transportée dans notre langue pour désigner un petit livret portatif, composé de tablettes pour chaque jour, où chacun peut écrire des notes, marquer d'avance ses af-

faires, ses projets, les heures et les lieux de ses rendez-vous, les emplois qu'il se propose de faire de son temps.

AGENT (du latin *agere*, agir, se mouvoir). Ce mot exprime toute espèce d'action au propre ou au figuré. Il est mis par opposition à *patient* : ainsi, l'on dit l'*agent* et le *patient*, pour signifier la cause qui opère et le sujet passif qui en souffre.

Dans la physique et dans la chimie, on nomme *agent* toute force naturelle ou toute substance énergique qui produit un effet, soit sur l'homme, soit sur des corps inertes.

En économie politique, J.-B. Say appelle *agents de la production* ce qui agit pour produire; les *industrieux* et leurs *instruments;* ou, si on veut personnifier l'industrie, c'est l'industrie avec ses instruments. De leurs *services productifs* réunis naissent tous les produits. Le même économiste appelle la monnaie l'*agent de la circulation*.

On donne encore le nom d'*agent* à la personne qui agit, qui se donne du mouvement dans l'intérêt d'une autre; à certains employés ou commis de quelques administrations, ou enfin à celui qui gère les affaires d'autrui ou une entreprise quelconque.

Agent d'intrigues, celui qui se mêle, par goût ou par caractère, de faire naître des intrigues, des embarras, des difficultés, des brouilleries, etc., entre les personnes. On donne aussi ce nom à celui qui fait profession de faire obtenir aux autres des emplois, des faveurs, des honneurs, par la cabale, les sollicitations, des manéges secrets, etc.; ou de détruire le crédit d'une personne, de renverser une entreprise, etc.

Agent d'affaires. C'est une espèce de *negotiorum gestor* qui se charge des affaires d'autrui. Ces agents, en général peu estimés, sans doute parce que leur intrusion dans les affaires est presque toujours fatale à ceux qui les emploient, se consacrent ordinairement à une spécialité : les uns poursuivent les affaires contentieuses près les administrations publiques ou les tribunaux, les autres gèrent la fortune des particuliers, recouvrent les capitaux, font des placements, des ventes, etc.

Agent de faillite. On donnait ce nom à celui qui gérait les affaires d'une faillite avant la loi du 28 mai 1838. Ces agents sont remplacés aujourd'hui par des syndics provisoires.

Agent comptable. On appelle ainsi certains employés qui dans les administrations sont chargés du maniement des fonds.

Agent judiciaire du trésor, employé supérieur des finances chargé de représenter le trésor public dans toutes les affaires judiciaires qui le concernent.

Agent de la force publique se dit de tous ceux qui sont chargés de veiller à l'exécution des lois, des jugements et actes : tels sont les procureurs généraux et impériaux, les huissiers, les gardes du commerce, les gendarmes, ceux qui sont chargés de veiller à la tranquillité publique ou préposés à la police municipale et rurale, comme les commissaires de police et leurs agents, les maires et leurs adjoints, les gardes champêtres et les gardes forestiers, etc. « Les violences dirigées contre un agent de la force publique, dit le Code Pénal, si elles ont eu lieu pendant l'exercice de son ministère, seront punies d'un emprisonnement d'un mois à six mois. »

Agent de police, préposé ou surveillant nommé par l'autorité locale pour maintenir l'ordre dans une ville, une commune, etc.

Agent provocateur, celui qui excite quelqu'un à faire quelque chose, et surtout à commettre un crime, un délit. On désigne particulièrement sous ce nom d'agent provocateur celui qui, dans un moment d'effervescence publique, pousse les citoyens à la révolte, ourdit des complots, provoque à l'émeute et fait tomber ses imprudents complices dans les mains de la justice.

Agent municipal, nom que l'on donnait sous la première république à l'officier nommé par les communes dont la population ne s'élevait pas à cinq mille âmes pour exercer les fonctions municipales. La réunion de tous les agents municipaux des communes formait la municipalité du canton.

Agent diplomatique, fonctionnaire qu'un gouvernement envoie et accrédite près d'un autre gouvernement pour lui servir d'intermédiaire, et pour protéger en pays étranger les sujets de la nation qu'il représente. Il y a quatre classes d'agents diplomatiques officiels, suivant l'ordonnance du 16 décembre 1832 : les *ambassadeurs*, les *ministres plénipotentiaires*, les *résidents*, et les *chargés d'affaires*. Quant aux *consuls généraux* et aux *consuls*, ils forment un ordre à part dans la diplomatie, et ne sont en général que des agents purement commerciaux. Après la révolution de Février, le gouvernement provisoire avait décidé, par mesure d'économie, et à l'exemple de la Prusse, que la France ne serait représentée à l'étranger tout au plus que par des envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires; depuis l'empire on a nommé plusieurs ambassadeurs. Les ambassadeurs du Saint-Siége prennent les noms de *légats* et de *nonces apostoliques*.

On nomme *agent secret* celui qui est chargé d'une mission secrète, inconnue souvent à l'envoyé officiel.

Agent voyer, agent chargé de diriger les travaux de voirie dans une division administrative.

AGENT DE CHANGE. Agent intermédiaire pour les actes de commerce, officier public ayant seul qualité pour négocier, soit les effets publics et étrangers, soit tout autre effet susceptible d'être coté; de faire pour le compte d'autrui les négociations de lettres de change ou de billets et de toutes sortes de papiers commerçables, et d'en constater le cours, ainsi que celui des matières métalliques dont il fait aussi les négociations et le courtage de vente ou d'achat, concurremment avec les courtiers de marchandises; mais seuls les agents de change ont le droit d'en constater le cours.

Jusqu'à Charles IX le commerce de l'or, de l'argent, de billets ou de marchandises se faisait librement, et il n'y avait aucune différence entre les courtiers de marchandises et les agents de change, titres nouveaux que ces derniers ne commencèrent à porter qu'en 1639. Louis XIV, en 1705, substitua aux anciens agents de change établis dans toute l'étendue du royaume cent seize nouveaux officiers avec la qualité de *conseillers du roi, agents de banque, change, commerce et finances*. On supprima encore ou on créa de nouveaux offices de ces agents; enfin un édit de 1723 régla leur nombre, leurs attributions et leurs droits. La loi du 17 mars 1791, qui proclama la liberté illimitée de toutes les professions, supprima les agents de change, qui furent rétablis par la Convention le 28 ventôse an IX. Leur existence est consacrée par le Code de Commerce.

Aujourd'hui il y a des agents de change dans toutes les villes qui ont une Bourse. Ils sont nommés par le chef du pouvoir. Ils doivent fournir un cautionnement qui varie de 4,000 à 250,000 francs. Depuis 1862 il ne leur est plus interdit de mettre leur charge en société. Le nombre des agents de change est fixé à soixante pour la Bourse de Paris. La compagnie nomme tous les ans une chambre syndicale, composée d'un syndic et de six adjoints. Cette chambre doit veiller à ce que tout agent de change se renferme dans les limites de ses fonctions : elle peut le suspendre, et elle peut provoquer sa destitution auprès du ministre compétent.

Nul ne peut être nommé agent de change s'il ne jouit des droits de citoyen français, s'il a fait faillite, abandon de biens ou attermoiement sans avoir été réhabilité. Tout individu qui empiéterait sur les fonctions qui sont attribuées aux agents de change serait passible d'une amende du douzième au sixième du cautionnement de ces officiers publics.

Les agents de change sont obligés d'avoir des livres cotés, parafés et visés, soit par un des juges du tribunal de

commerce, soit par le maire ou un adjoint dans la forme ordinaire et sans frais. Ils sont tenus de consigner dans ces livres jour par jour et par ordre de dates, sans ratures, interlignes ni transpositions, sans abréviations ni chiffres, toutes les conditions des ventes, achats, assurances, et en général de toutes les opérations faites par leur ministère. Ils ne peuvent dans aucun cas et sous aucun prétexte faire des opérations de commerce ou de banque pour leur compte. Ils ne peuvent s'intéresser directement ni indirectement, sous leur nom ou sous un nom supposé, dans aucune entreprise commerciale. La loi leur défend de signer des effets de change, et des arrêtés les rendent responsables de la dernière signature des effets qu'ils négocient. Ils ne peuvent recevoir ni payer pour le compte de leurs commettants, ni se rendre garants des marchés dans lesquels ils s'entremettent. Toute contravention à ces dispositions entraîne la destitution et la condamnation à une amende qui ne peut excéder trois mille francs, sans préjudice de l'action des parties en dommages-intérêts. — Tout agent de change destitué ne peut être réintégré dans ses fonctions. En cas de faillite, l'agent de change doit être poursuivi comme banqueroutier.

Les agents de change doivent le secret le plus inviolable à leurs clients lorsque ceux-ci ne consentent pas à être nommés; ils ne peuvent se faire représenter que par un de leurs collègues chargé de leur procuration, et dont ils sont responsables. A Paris il leur est permis, pour certaines de leurs fonctions, de se faire remplacer par un commis reçu par la compagnie, et révocable au gré de son patron ou de cette compagnie. Leurs droits sont fixés d'un huitième à un quart pour cent pour chaque opération, dont ils sont d'ailleurs personnellement responsables. La cour d'appel de Paris a refusé aux agents de change le droit de poursuivre leurs clients pour les différences provenant des jeux de bourse. — Les agents de change, leurs veuves, enfants ou héritiers peuvent présenter des successeurs, pourvu qu'ils réunissent les conditions exigées; cette faculté n'a pas lieu pour ceux qui ont encouru la destitution.

ÂGES (Les quatre). L'idée qu'il y a eu autrefois une époque de bonheur parfait pour le genre humain, époque que la corruption toujours croissante des hommes a fait cesser, a, malgré la sensation pénible qu'elle fait éprouver, quelque chose de trop attrayant, et pour l'homme pensant sous l'impression des circonstances qui l'environnent, et pour l'imagination des poëtes, pour que ceux-ci n'aient pas de fort bonne heure essayé la description de cette époque idéale. Hésiode et Ovide sont les premiers poëtes qui nous aient laissé une description à peu près complète et attrayante de cette époque et de sa dégénérescence. D'après la tradition exposée par le dernier, dans ses *Métamorphoses*, quatre âges différents se sont succédé depuis l'origine du monde, à savoir : 1° l'*âge d'or*, sous le règne de Saturne. Les hommes vivaient alors libres, sans lois, sans juges, sans armes, sans guerriers, sans guerres. Leurs champs produisaient spontanément les fruits les plus délicieux, et ils jouissaient d'un éternel printemps. 2° Sous le règne de Jupiter, suivit l'*âge d'argent*. Jupiter partagea l'année en quatre saisons. Les hommes, qui auparavant avaient habité les champs et les bois, commencèrent à construire des maisons et à cultiver la terre. 3° Vint ensuite l'*âge d'airain*, dans lequel se manifesta déjà le caractère farouche de l'homme et son goût pour la guerre, mais dans lequel la race humaine ne se rendit cependant coupable d'aucun crime. 4° Parut enfin le siècle *de fer*. La fidélité, la probité et la sincérité disparurent alors de la terre; la cupidité, la violence, le mensonge et la ruse prirent leur place. On commença à construire des vaisseaux, à démarquer les propriétés; on rechercha avec avidité des richesses cachées dans les entrailles de la terre; on découvrit le fer, on en forgea des armes; le brigandage, le meurtre et la guerre envahirent la terre, et Astrée remonta aux cieux. C'est alors que les Géants tentèrent d'escalader le ciel. — Les poëtes et les philosophes ont souvent imité et diversement traité cette exposition des quatre âges d'Ovide. Hésiode intercale, en outre, entre l'âge d'airain et l'âge de fer l'âge héroïque, qui comprend les siècles héroïques de la Grèce.

L'archéologie a aussi ses âges qui correspondent à de grandes phases du développement de la civilisation. Elle a appliqué les noms d'*âge de bronze* et d'*âge de fer* aux époques où l'on a connu et employé ces métaux. L'âge des métaux aurait été précédé par l'*âge de pierre*, pendant lequel les hommes, encore peu nombreux et tout à fait sauvages, se servaient de pierres taillées pour fabriquer leurs armes, leurs outils, leurs ustensiles. Cette division a été trouvée défectueuse.

AGÉSILAS, roi de Sparte de l'an 390 à l'an 360 avant J.-C. Après la mort de son frère Agis, Lysandre le fit monter sur le trône, avec l'intention de l'en précipiter plus tard; mais les projets de Lysandre furent découverts et déjoués. Appelé par les Ioniens pour les secourir contre Artaxerxès, il commença sa glorieuse carrière en Asie par une victoire qu'il remporta sur les Perses. Il fut obligé par la suite de tourner ses armes contre Thèbes et Corinthe, qui s'étaient liguées contre Sparte, et de combattre contre Épaminondas et Pélopidas, les deux plus grands capitaines de l'époque. Agésilas parvint par sa prudence et son habileté à sauver Sparte, en évitant une bataille rangée. Quoique octogénaire, il triompha d'Épaminondas, et sauva la ville, qui était déjà tombée au pouvoir de ce général. Au retour de la dernière campagne qu'il fit en Égypte, sa flotte fut jetée sur les côtes de la Libye : il y mourut, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, couvert de gloire, et regretté de tous ses concitoyens.

AGÉSIPOLIS I-III, rois de Sparte, de la dynastie des Agides. Le premier, fils de Pausanias, lui succéda, l'an 397 avant J.-C. Il remporta une grande victoire sur les Mantinéens, et mourut l'an 380. Le deuxième, fils de Cléombrote, ne régna qu'un an, 371 avant J.-C. Le troisième, étant encore très-jeune au moment de son avénement, l'an 219 avant J.-C., fut mis sous la tutelle de Cléomène et de Lycurgue. Ce dernier lui ravit la couronne. *Voyez* Sparte.

AGÉTORIE, fête en l'honneur de Mercure Agétor ou conducteur. — Apollon était aussi nommé Agétor chez les Argiens, parce qu'il passait pour avoir été le conducteur des Héraclides chez les Lacédémoniens. — Ces fêtes portaient le nom de *Carnées*.

AGGÉE, un des douze petits prophètes. On ignore et sa naissance et l'époque de sa mort. Sa prophétie, qui forme deux chapitres seulement, nous apprend que la parole du Seigneur se révéla à lui dans la seconde année du règne de Darius; ce qui permet de placer sa vie à la fin du sixième siècle avant J.-C., peu de temps après le retour des Hébreux de la captivité de Babylone. Aggée excita ses compatriotes à rebâtir le temple de Jérusalem; une année de stérilité vint à frapper les Juifs, et ils se mirent plus vigoureusement à l'œuvre. Comme la médiocrité du nouvel édifice arrachait des larmes à ceux qui se souvenaient de la magnificence du temple bâti par Salomon, Aggée leur rendit le courage en annonçant que la gloire de cette dernière maison serait encore plus grande que celle de la première. Les théologiens ont appliqué cette prophétie à la venue du Christ, qui honora ce temple de sa présence.

AGGERHUUS. *Voyez* Norvège.

AGGLOMÉRAT. On appelle ainsi, en minéralogie et en géologie, des masses composées de substances dissemblables, formées à diverses époques après avoir été longtemps séparées.

AGGLOMÉRATION. Dans les sciences naturelles, on se sert fréquemment de ce nom, qui signifie *réunion en amas*. On l'applique en géologie au mode de formation des

roches qui n'ont pas une origine instantanée, comme les roches agrégées, et qui sont composées de fragments de roches d'une époque antérieure, agglomérés par un ciment quelconque. Les roches formées par agglomération prennent le nom d'*agglomérats* ou de *conglomérats*. — On dit également qu'il y a agglomération d'individus réunis par une partie commune vivante, lorsqu'il s'agit de déterminer le genre d'individualité propre aux végétaux dont la tige représente la souche ou la partie commune vivante, et dont les divers organes appendiculaires, depuis la feuille cotylédonaire jusqu'à la feuille carpellaire, sont alors considérés comme autant d'individus qui fonctionnent, les uns comme agents de nutrition, et les autres comme organes de reproduction. Certains animaux zoophytes, qui forment le groupe des pennatulaires, sont également composés d'une partie commune vivante, sur laquelle sont agglomérés un grand nombre d'individus.

AGGLUTINATIFS, emplâtres collants qu'on étend sur du papier, du linge et du cuir. Comme ils ont la propriété d'adhérer fortement à la peau, on s'en sert, sous le nom de *sparadraps*, pour maintenir réunies les parties divisées. L'usage des bandelettes agglutinatives est journalier en chirurgie. Les principaux agglutinatifs sont les emplâtres de diapalme et diachylon gommé. Le taffetas d'Angleterre jouit d'un grand crédit dans le peuple, comme dessiccatif des plaies. Un grand nombre d'agglutinatifs, surtout s'ils sont mal préparés, ont l'inconvénient d'irriter les tissus sur lesquels on les applique. Aussi a-t-on varié à l'infini les formules de leur composition, pour tâcher d'éviter cet inconvénient.

AGGRAVANTES (Circonstances). Dans la législation criminelle, on appelle ainsi les faits accessoires qui, en venant s'ajouter à un fait principal, l'élèvent graduellement sur l'échelle du crime, et le rendent proportionnellement passible d'une pénalité plus forte. Ainsi le meurtre devient assassinat par la circonstance aggravante de la préméditation, et la peine de mort est susceptible elle-même d'être aggravée si le meurtrier a pris pour victime l'un de ses ascendants légitimes, ou ses père et mère légitimes, naturels ou adoptifs. Ainsi le vol simple, qui est rangé dans la catégorie des délits, et qui est de la compétence des tribunaux correctionnels, se change en crime et tombe dans la juridiction des cours d'assises par le concours de l'une des circonstances aggravantes qui suivent : l'effraction, l'escalade, la nuit, la maison habitée, le chemin public, la pluralité des coupables, le port d'armes, la violence ou la menace des armes, les fausses clefs, les faux titres et les faux ordres. Suivant que ces circonstances se rencontrent en plus ou moins grand nombre dans une accusation de vol, la peine applicable s'élève de la réclusion aux travaux forcés à temps, aux travaux forcés à perpétuité et jusqu'à la mort. Le faux, les attentats à la pudeur, et généralement tous les délits et tous les crimes prévus et punis par le Code Pénal, soit qu'ils aient été dirigés contre la sûreté de l'État, soit qu'ils aient porté atteinte aux personnes ou aux propriétés, peuvent être accompagnés de circonstances aggravantes. — L'accusation doit toujours spécifier et préciser ces circonstances, et le jury doit être appelé à répondre distinctement sur chacune d'elles. Mais s'il y a nécessité de déterminer et de distinguer les faits d'aggravation, considérés en eux-mêmes et dans leur rapport avec l'accusation, cette distinction est-elle également indispensable à l'égard de chacun des accusés? La cour de cassation l'a décidé négativement par arrêt du 10 février 1844. LAURENT (de l'Ardèche).

AGHA. *Voyez* AGA.

AGHRIDAGH. *Voyez* ARARAT.

AGIDES. Lorsque les Héraclides chassèrent de Sparte les descendants de Pélops, Eurysthène et Proclès, fils d'Aristodème, mort pendant l'expédition (1178 avant J.-C.), furent les premiers rois de la race d'Hercule qui régnèrent en Laconie. Les descendants de ces deux princes conservèrent l'autorité suprême, de manière que l'État fut toujours gouverné en commun par deux rois tirés de chacune de ces branches. Eurysthène eut pour fils Agis, d'où les princes de sa lignée furent appelés *Agides* ou *Eurysthénides*. Proclès transmit son nom aux *Proclides*, ses descendants. La branche des Agides donna trente rois, d'Eurysthène à Cléomène III, qui mourut en Égypte. Cette race finit avec Agésipolis III; mais on ne sait comment ce prince termina ses jours. *Voyez* SPARTE.

AGIER (PHILIPPE-JEAN), président de chambre à la cour royale de Paris, mort doyen d'âge de cette cour en 1823, était né le 28 décembre 1748. Fils d'un procureur au parlement, il exerçait la profession d'avocat consultant, lorsque la révolution éclata. Il fut nommé en 1789 député suppléant de Paris aux états généraux et membre de la commune formée au 14 juillet, où il fit partie du fameux Comité des recherches. Cependant on n'eut aucun excès à lui reprocher, et l'Assemblée constituante le désigna parmi les candidats pour la place de gouverneur du dauphin. Il était en août 1792 président du tribunal du cinquième arrondissement, séant aux Petits-Pères; mais ayant été appelé à la commune, avec ses collègues, pour y prêter le serment de liberté et d'égalité, Agier s'y refusa; ce qui le fit mettre à la retraite. Étranger aux affaires publiques pendant la Terreur, il fut nommé en 1795 président du tribunal révolutionnaire régénéré. Ses nouvelles fonctions cessèrent complétement au bout de trois mois. Désigné en 1796 juré près la haute cour nationale devant laquelle étaient traduits Babeuf et ses complices, Agier se récusa, comme ayant été inscrit par les prévenus sur une liste de proscription. Sa récusation ne fut point admise; mais il s'abstint de voter dans les délibérations du jury. Vers le même temps, il devint membre du comité du contentieux de la dette publique, et enfin, après l'établissement du gouvernement consulaire, il fut nommé juge, puis bientôt après vice-président au tribunal d'appel de Paris. En 1816 il fut confirmé par Louis XVIII dans ces honorables fonctions. Doué d'une rare activité d'esprit, il a publié plusieurs ouvrages estimés en matière de droit civil et politique, entre autres *le Jurisconsulte national, ou Principes sur les droits les plus importants de la nation* (1789, in-8°); *Vues sur la réformation des lois civiles* (1793, in-8°); *Du Mariage dans ses rapports avec la religion et avec les lois nouvelles de France* (1801, 2 vol. in-8°). Ses écrits religieux décèlent un zèle tellement exagéré pour les libertés de l'Église gallicane qu'on l'a accusé de jansénisme outré. Son travail sur les psaumes, qu'il a traduits et mis dans leur ordre naturel, avec des explications et des notes critiques, est fort estimé. Son commentaire sur l'*Apocalypse* et son ouvrage sur le *second avénement de Jésus-Christ* prouvent que cet excellent esprit était tombé dans les erreurs des millénaires.

AGIER (CHARLES-GUY-FRANÇOIS), cousin du précédent, né en 1753, à Niort, était avant la révolution lieutenant-criminel au siége royal de Saint-Maixent. Député du tiers état aux états généraux, il se fit remarquer par sa modération et par son utile coopération aux travaux des comités. Il fut incarcéré sous le régime de la Terreur. Nommé en 1800, par le gouvernement consulaire, commissaire près le tribunal civil de Niort, il fut sous la Restauration élevé aux fonctions de procureur général près la cour royale du ressort, et mourut en fonctions en 1828.

AGIER (FRANÇOIS-MARIE), fils du précédent, avait débuté au barreau, à l'âge de vingt-deux ans, comme défenseur de deux complices de Moreau (1804). Quoiqu'il eût rempli pendant cinq ans des fonctions judiciaires sous Napoléon, il se prononça vigoureusement en faveur de la Restauration, et refusa sous les Cent-Jours de signer l'Acte additionnel. A la tête d'une compagnie de volontaires royalistes, il apporta à la chambre des représentants de 1815

une pétition imprimée où l'on demandait le rétablissement des Bourbons. Sous la Restauration, Agier devint président d'une société ultra-royaliste dite des *Francs régénérés*, ce qui lui valut la disgrâce du gouvernement, et même une destitution en 1818. Il coopéra ensuite à la rédaction du *Conservateur*, et à l'arrivée de M. de Villèle au ministère il fut rappelé dans la magistrature. Élu par le département des Deux-Sèvres à la chambre des députés dite septennale, Agier y prit place au centre droit. Il contribua avec trente députés votant sous son influence, et que pour cela on appela *la défection Agier*, à corroborer cette majorité des 221, qui eut en 1830 une si puissante influence sur les destinées du pays. Réélu après la dissolution prononcée par le ministère Polignac, il accourut prendre part aux délibérations qui consommèrent la révolution de 1830 en appelant Louis-Philippe au trône. Agier ne fut pas réélu en 1831; mais il revint à la chambre en 1834, pour échouer de nouveau en 1836. En 1842 le gouvernement le nomma président de chambre à la cour royale de Paris; il dut prendre sa retraite après la révolution de février, et mourut peu de temps après, le 16 mai 1848.

AGILES (Raymond d'), chanoine du Puy, accompagna Adhémar de Monteil à la première croisade, et fut promu au sacerdoce pendant le saint voyage. Raymond IV le distingua parmi ses vassaux; il fut nommé chapelain de ce prince, qui avait remarqué son esprit et ses connaissances, et qui l'admit dans ses conseils et dans son intimité. Au nombre de ceux qui avaient accompagné en Orient le célèbre comte de Toulouse et de Saint-Gilles, le chapelain distingua surtout Pons de Bahazun, qui à la valeur du guerrier joignait les talents de l'homme de lettres; tous deux formèrent le projet d'écrire l'histoire de la croisade, surtout en ce qui avait rapport à l'évêque Adhémar et à Raymond IV; mais Pons de Bahazun mourut au siége d'Archas, en 1099, et Raymond d'Agiles, revenu en Languedoc après la prise de Jérusalem, s'occupa, dans les loisirs que lui laissaient ses devoirs de chanoine, du soin d'écrire les faits d'armes des croisés en Orient jusqu'au départ de Jérusalem et au passage du Jourdain par l'armée toulousaine. Le latin de Raymond d'Agiles est assez pur, et même assez élégant, selon M. Michaud, qui le critique cependant, parce que, dévoué à son prince, il a raconté les méfaits et les erreurs des croisés du nord de la France. Guillaume de Tyr a presque entièrement adopté les récits de Raymond d'Agiles, et cette estime marquée pour l'historien du comte de Toulouse est un éloge de la véracité de cet écrivain.

AGILOLFINGES, dynastie ducale de Bavière. Vers le milieu du sixième siècle, les Souabes, ainsi que les Bavarois, paraissent s'être unis par des traités à l'empire des Francs, qui s'étendait sur toute l'Allemagne méridionale. C'est ce que Luden établit parfaitement dans son *Histoire du peuple Allemand*. Les rois francs laissèrent aux Bavarois leurs ducs particuliers, qu'ils confirmaient dans leur dignité après l'élection, laquelle portait toujours sur un prince de la famille d'Agilolf. L'histoire n'en connaît pas d'antérieurs à Garibald, qui est appelé duc par Grégoire de Tours. La loi des Bavarois (titre II, chap. 20, 3) dit : *Dux ritè semper de genere Agilolfingorum fuit et debet esse, quia sic reges antecessores nostri concesserunt eis.* On ne sait pas l'origine des Agilolfinges, ni quel était Agilolf, mais sans aucun doute il était au nombre des ancêtres de Garibald. Il est vraisemblable aussi que le traité qui unit les Bavarois aux Francs stipulait des avantages particuliers pour les membres non régnants de la famille ducale. Cinq races sont nommées dans la loi des Bavarois. De Golbéry.

AGINCOURT. *Voy.* Seroux d'Agincourt.

AGIO (d'un mot italien qui signifie *aider*), terme de banque, qui exprime la somme nécessaire pour couvrir la différence de la valeur nominale et de la valeur réelle des monnaies. Cinq pièces de 20 francs, au titre et au poids de leur création, valent 100 francs. Mais si, depuis, elles sont en circulation, le frottement ou la main du faussaire a réduit leur poids de 5 pour 100, il est évident que leur valeur réelle n'est plus que de 95 francs, quoique leur valeur nominale soit toujours de 100 francs. La somme de 5 francs, nécessaire pour égaler la valeur réelle à la valeur nominale, est ce qui constitue l'agio.

Il faut cependant remarquer qu'on ne l'exige pas dans les relations commerciales d'un pays. Chacun donne la monnaie comme il la reçoit, et la valeur réelle ne se distingue pas de la valeur nominale. L'agio n'a lieu que lorsque la monnaie se dégrade sensiblement et s'éloigne beaucoup de sa valeur. Mais dans les relations commerciales de peuple à peuple, celui qui accepterait des monnaies dégradées sans rétablir le prix par l'agio éprouverait un grand dommage. Afin de prévenir cet inconvénient, les peuples qui faisaient un grand commerce, comme les Hollandais, les Vénitiens, établirent des banques de dépôt, qui ne recevaient et ne donnaient la monnaie qu'au titre et au poids légaux. Cette première mesure fut suivie d'une seconde plus efficace encore : on obligea tous ceux qui donnaient à l'étranger des lettres de change sur le pays, de les stipuler payables en monnaie de la banque de dépôt. Ce fut un moyen de se soustraire au désastreux agio.

On se sert aussi du mot *agio* pour exprimer le profit que l'on fait sur le change des monnaies d'un métal différent. Ainsi, lorsque l'or était rare, comme il était recherché par moments, à cause de sa plus grande valeur sous un moindre poids, il fallait donner une certaine somme en prime pour convertir l'argent en or : c'est cette prime que l'on nomme *agio*. Après la révolution de février, nous avons vu l'agio de l'or monter à 95 fr. pour 1,000 fr. : aujourd'hui ce métal est au pair avec l'argent, ou plutôt l'agio serait en faveur de l'argent. — Il y a encore lieu à un payement d'une différence quand on échange du papier contre des valeurs métalliques : le bénéfice que réalise le banquier se nomme *agio*, et la perte que supporte la personne qui échange les valeurs prend le nom d'*escompte* (*voyez* Change). Z.

AGIOTAGE. On désignait autrefois par le terme d'*agiotage* tout ce qui concernait le commerce des espèces métalliques ou du papier, commerce qui constitue aujourd'hui la profession de banquier. Cette industrie importante fut d'abord exercée à Venise, puis dans d'autres cités commerçantes de l'Italie, et de là elle ne tarda pas à se répandre dans les principales villes de l'Europe. L'agiotage, ainsi que son nom l'indique, consistait à prélever l'agio, à titre de rémunération des frais de transport, de compensations des risques, etc., que nécessite le change d'une valeur contre une autre valeur. Ce terme fut bientôt détourné de son sens primitif, et on s'en servit pour désigner la spéculation sur les actions, effets publics, etc. C'est à l'époque du fameux système de Law que l'agiotage prit en France pour la première fois un développement scandaleux. Il en fut de même pendant les orages de la révolution française. Aujourd'hui l'agiotage désigne donc surtout les spéculations dont la dette publique et autres valeurs mobilières sont le prétexte. *Agioter*, c'est acheter des rentes, des actions, lorsqu'elles sont à bas prix pour les revendre lorsqu'elles auront haussé, et réaliser ainsi un bénéfice. On comprend tout de suite pourquoi l'agiotage est voué à la réprobation publique, c'est que par lui il n'y a pas de production, pas d'accroissement réel de produits; il n'y a qu'un déplacement de valeurs, enrichissement de l'un par la ruine de l'autre. Les négociations sérieuses ont presque disparu pour faire place à des ventes ou achats fictifs, que l'on connaît sous le nom de *marchés à terme* et de *marchés à primes* (*voyez* Bourse).

L'agiotage ne s'exerce pas seulement sur les valeurs publiques, etc., mais aussi sur les objets de production réelle, les vins, les eaux-de-vie, les huiles, les cafés, les cotons. Dans ces marchés on s'engage d'une part à livrer, d'autre part à recevoir telle quantité d'une marchandise à certaine

époque moyennant un prix convenu. Non que l'on veuille vendre ou acheter réellement; c'est encore un pari de la nature de celui qui se fait sur les rentes. Au terme marqué, le marché se résout par le payement de la différence entre le cours au jour de l'échéance et le prix convenu.

Ces opérations sont une source de désordres, une cause de ruines que la loi flétrit; mais en voulant les empêcher, elle serait exposée à interdire une foule d'opérations sérieuses et utiles. L'agioteur prend tous les moyens pour être au courant des nouvelles; il spécule même quelquefois sur l'honneur du pays; s'il a des accointances auprès des hommes politiques, il peut jouer à coup sûr; avec de grosses sommes, il est maître de la place, et il a été un moment où une seule maison de banque à Paris jouait sur la rente; aucune autre n'osait lutter avec elle.

AGIS. Plusieurs rois de Sparte ont porté ce nom. — Agis Ier, fils d'Eurysthène, régna vers l'an 1060 avant J.-C. Ce fut lui, suivant Strabon, qui prit la ville d'Hélos, et en réduisit les habitants (*voyez* Ilotes) en esclavage. Ses descendants, qui régnèrent à Sparte concurremment avec ceux de Proclès, son oncle, prirent de lui le nom d'*Agides*. — Agis II, fils d'Archidamus II, de la race des *Proclides*, régna de 427 à 399 avant J.-C. Il se distingua dans la guerre du Péloponnèse, remporta en 418, à Mantinée, une importante victoire sur les Argiens et leurs alliés, fit ensuite invasion dans l'Attique, et y fortifia Décélie; ce qui, suivant Plutarque, contribua plus que toutes les victoires de Lacédémone à la ruine de la puissance athénienne. Alcibiade, réfugié à Sparte, séduisit la femme d'Agis, et en eut un fils, Léotychide, que ce prince désavoua d'abord, et qu'il reconnut dans la suite; ce qui n'empêcha pas les Spartiates de l'exclure du trône, pour y placer Agésilas. — Agis III, fils d'Archidamus III et petit-fils d'Agésilas, régna de 347 à 338 avant J.-C. Quoique opposé au parti macédonien, il attendit pour se déclarer contre Alexandre que ce prince eût passé en Asie et se fût engagé dans son expédition contre Darius. Ce dernier lui fournit alors des subsides considérables, dont il se servit pour enrôler huit mille mercenaires échappés à la bataille d'Issus, et pour équiper une flotte avec laquelle il se rendit maître de la plus grande partie de l'île de Crète. Il revint ensuite dans le Péloponnèse, dont la plus grande partie fut bientôt soulevée contre les Macédoniens, et il alla, avec 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, mettre le siége devant Mégalopolis. Mais Antipater, qui commandait en Macédoine, se hâta d'accourir au secours de cette ville. Son armée s'élevait à 40,000 hommes; Agis n'hésita cependant pas à lui livrer bataille, et il eût remporté la victoire sans la défection d'une partie de ses alliés. Les Lacédémoniens, après des prodiges de valeur, avaient été enfin obligés de céder au nombre; quatre guerriers emportaient Agis grièvement blessé. Celui-ci, les voyant sur le point d'être enveloppés par l'ennemi, leur ordonna de le déposer à terre et de pourvoir à leur sûreté; puis, se mettant à genoux, il attendit dans cette position les Macédoniens, en tua encore plusieurs, et tomba enfin, percé de part en part d'un javelot lancé de loin contre lui. C'est en apprenant cette victoire de son lieutenant qu'Alexandre dit à ses amis, avec un sourire de pitié : « Tandis que nous chassions l'Asie devant « nous, il y avait en Grèce un combat de souris! » — Agis IV, fils d'Eudamidas II, de la race des Proclides, monta sur le trône en 232 avant J.-C. Sparte était alors bien déchue : c'était à peine, dit Plutarque, si l'on y comptait encore sept cents citoyens; et sur ce nombre il y en avait six cents qui ne possédaient rien; tout le territoire appartenait aux cent autres, qui passaient leur vie dans la mollesse et la débauche, et semblaient avoir mis dans un oubli complet les lois de Lycurgue. Agis voulut opérer une réforme politique, et, aidé de Lysandre, le plus considéré de tous les Spartiates, qu'il était parvenu à faire nommer éphore, de Mandroclidas, qui passait pour le plus habile des Grecs dans la conduite des affaires, de son oncle Agésilas, et enfin de sa mère Agésistrate, à qui son immense fortune donnait dans la ville une grande influence, il essaya de faire adopter deux mesures qui devaient amener le retour de la république à cette législation à laquelle elle avait dû sa grandeur : l'abolition de toutes les dettes, et un nouveau partage des terres. La première fut seule décrétée; Agésilas, dont les biens étaient considérables, mais qui devait encore plus qu'il ne possédait, essaya d'arrêter là la réforme, et abandonna son neveu quand celui-ci voulut aller plus loin. Agis fut alors chargé de conduire aux Achéens, en guerre avec les Étoliens, le secours que Sparte devait leur fournir comme leur alliée. Pendant son absence, ses ennemis reprirent le dessus; son collègue Léonidas, qui s'était déclaré le chef du parti opposé aux réformes, et que Lysandre avait fait exiler et remplacer par Cléombrote, fut rappelé, et remonta sur le trône; le peuple, qui n'avait rien gagné à l'abolition des dettes, s'en prit à Agis de l'ajournement du partage des terres, et ce malheureux prince, accueilli, à son retour, par une émeute terrible, ne put échapper à la fureur de ses ennemis qu'en se réfugiant dans le temple de Minerve Chalciaque. Il n'y fut pas longtemps en sûreté : les éphores l'en arrachèrent pour le livrer aux bourreaux. Son aïeule Archidamie et sa mère Agésistrate furent ensuite mises à mort; puis Léonidas força la veuve de son collègue à épouser son petit-fils Cléomène, qui alors était à peine nubile, mais qui, devenu roi à son tour, renouvela les efforts d'Agis pour le rétablissement des lois de Lycurgue, et ne réussit pas mieux que lui. Plutarque a écrit les *Vies d'Agis* et *de Cléomène*, et ce ne sont pas les moins intéressantes de ses admirables biographies.

Léon Renier.

AGITATEUR (du latin *agito*, fréquentatif d'*ago*, agir), celui qui excite les passions du peuple et occasionne des troubles dans l'État. O' Connell avait reçu le surnom de *grand agitateur* de l'Irlande. On se rappelle en effet avec quelle facilité ce *roi sans couronne* soulevait et apaisait des flots de peuple dans son pays. En 1847 nous avons vu en France de petits agitateurs chercher à peser sur le gouvernement au moyen de l'agitation des banquets, et produire la révolution de février. — Les officiers que l'armée anglaise élut en 1643, pendant les troubles politiques de cette époque, pour veiller aux intérêts de l'État, avaient aussi reçu le nom d'*agitateurs*.

AGITATION. On appelle ainsi, en pathologie, une sorte de mouvement continuel et fatigant du corps, accompagné de malaise, que l'on observe en général au début des maladies, et quelquefois à la suite d'une simple indisposition. Une mauvaise digestion, les excitants, le café, les liqueurs alcooliques peuvent également produire de l'agitation. L'agitation morale détermine aussi souvent l'agitation physique. Ce symptôme a ordinairement peu de gravité au début des maladies, mais il en acquiert lorsqu'il se prolonge ou lorsqu'il se manifeste au milieu d'une affection qui suivait un cours régulier.

AGITATO, terme de musique, indique le trouble et l'agitation. Son expression réclame un mouvement rapide : aussi le mot *agitato* se rencontre-t-il le plus souvent à la suite du mot *allegro*.

AGLABITES ou AGÉBITES, dynastie qui a gouverné une partie de l'Afrique septentrionale pendant cent douze ans, depuis l'an de l'hégire 184 jusqu'à l'an 296 (800-909 de l'ère chrétienne). Ils descendaient d'Ibrahim, fils d'Aglab, général du khalife Haroun-al-Raschid, qui l'envoya gouverneur en Égypte vers l'an 800. Ibrahim conquit pour son compte tout le littoral africain jusqu'à Tunis, et ne releva plus du khalife de Bagdad que pour la forme. Cependant, comme on peut suivre dans l'histoire des khalifes la série des gouverneurs d'Égypte, il est évident que les fils d'Ibrahim ne furent souverains indépendants que de cette contrée de l'Afrique que les anciens appelaient la Pentapole et

la Cyrénaïque, et que le khalife Omar avait déjà fait occuper par ses généraux. Là se trouvent les villes de Barca, de Tripoli et de Caïrwan. Cette dernière était l'antique Cyrène; et quoique certains Orientaux aient écrit qu'elle ne fut rétablie que par le chef de la dynastie des Fathimites, vers 910 de l'ère chrétienne, quelques notions éparses dans l'histoire des khalifes prouvent que les Aglabites en avaient déjà fait leur capitale, puisque cette même histoire les appelle partout khalifes ou émirs de Caïrwan. Abdallah fut le second prince de cette dynastie. C'est lui, qui, l'an 212 de l'hégire (828), s'empara d'une partie de la Sicile, sous le khalifat de Mamon. Mahomet 1er, son fils, lui succéda, soumit les villes de Messine, de Lipari et de Palerme, et prit le titre d'émir de Sicile en l'an 228 de l'hégire (843), sous le khalifat de Wathek. Mahomet régna neuf ans, et son fils Abou-Ibrahim-Ahmed lui succéda. Il paraît qu'à cette époque les Aglabites de Sicile s'étaient déclarés indépendants du khalife de Caïrwan, dont ils se bornaient à demander l'investiture. Le premier de ces émirs particuliers se nommait Al-Abbas, le second Abdhallah; c'est Al-Abbas qui s'empara de Raguse, sur la terre ferme. Au second succéda son fils, Ebn-Sofian; à celui-ci Mahomet-Ebn-Khatajub, dont l'élection fut confirmée par Mahomet II, khalife de Caïrwan, l'an 255 de l'hégire (869 de l'ère chrétienne), et c'est ainsi que l'histoire nous révèle le nom du cinquième des Aglabites. Mahomet régna vingt ans, et mourut l'an 262, ou 875 de J.-C. Ibrahim, son frère, fut le sixième. Il envoya des troupes en Sicile, s'y transporta lui-même, y remporta quelques victoires, et mourut en 903 (291 de l'hégire). Son fils et successeur, Abou-Nasser-Ziadat-Allah, fut le dernier de cette dynastie, que le khalife de Bagdad fit détrôner par un de ses généraux, en 909. Obéid-Allah fut mis à sa place, et commença la dynastie des Fathimites. Le dernier des Aglabites alla mourir à Ramla, dans la Palestine. VIENNET, de l'Académie Française.

AGLAÉ (*Aglaïa*), une des trois Grâces, fille de Jupiter et d'Eurinome. — On a nommé *Aglaé* une petite planète de notre système solaire, découverte en 1857 et qui fait sa révolution en 1,788 jours.

AGNADEL (Bataille d'). Le pape Jules II étant parvenu à faire conclure la ligue de Cambrai, Louis XII se disposa à marcher contre Venise. Les Vénitiens ne furent avertis du complot qui se tramait contre eux qu'au commencement de 1509, peu de mois avant le terme fixé pour leur déclarer la guerre; mais ils pressèrent tellement leurs préparatifs que dès les premiers jours d'avril ils réunirent à Pontevico, sur l'Oglio, une armée de trente mille hommes d'infanterie et sept mille chevaux, sous les ordres du comte de Pitigliano et de Barthélemi l'Alviane. L'armée française, qui s'assemblait à Milan, n'était que de dix-huit mille hommes d'infanterie et deux mille gendarmes d'ordonnance. Le 15 avril les hostilités commencèrent, en même temps que Louis XII faisait déclarer la guerre à Venise. L'armée vénitienne se porta alors en avant sur Triviglio, qu'elle prit, et vint camper vers Arsago, derrière le canal de la Roya Commune, ayant Rivolta devant sa droite, et sa gauche s'étendant dans la direction de Vailate. Louis XII, ayant appris la prise de Triviglio, se hâta de marcher avec son armée sur Capario, pour y passer l'Adda. On s'attendait que les Vénitiens auraient occupé l'île que forme à l'extrémité du pont le canal appelé Ritardo. Le maréchal Trivulzi avait annoncé qu'on les y trouverait retranchés. Mais le comte de Pitigliano, qui commandait en chef les Vénitiens, voulant à tout prix éviter un engagement, avait négligé cette position importante. L'armée française passa donc l'Adda sans obstacle, et vint se déployer devant les Vénitiens, qui restèrent sur les hauteurs qu'ils occupaient, et refusèrent la bataille. Louis XII, pour les y contraindre, fit le lendemain attaquer Rivolta; Pitigliano laissa emporter la place d'assaut sans la secourir. Alors le roi de France forma le projet de se rendre maître de Vailate, afin de couper aux Vénitiens la communication de leurs magasins, établis vers Crema et Crémone. Pour y arriver, il fallait faire un détour par Boldrina et Agnadel ou Agnadello, tandis que les Vénitiens, plus près de Vailate, pouvaient s'y rendre directement par le chemin de Crema. D'un autre côté, l'armée française, dans sa marche au travers d'un pays coupé de canaux, prêtait le flanc à l'ennemi. Mais Louis XII comptait précisément sur l'avantage qu'il leur offrait pour amener les Vénitiens à une bataille qu'il désirait.

Le 14 mai l'armée française se mit en marche. Dès que ce mouvement fut aperçu, l'armée vénitienne se mit également en mouvement pour se rendre à Vailate; l'Alviane en commandait l'arrière-garde, et on croyait toujours pouvoir éviter le combat. Mais l'avant-garde française, commandée par Chaumont et Trivulzi, avait fait une telle diligence, que l'Alviane fut attaqué entre Agnadello et Vailate. Il fit d'abord occuper par son infanterie des vignes et une digue qui couvraient les débouchés de la plaine, et fit avertir Pitigliano d'accourir avec le reste de l'armée, une bataille étant inévitable. L'attaque des Français fut impétueuse, et la résistance de l'Alviane digne de ses talents et de son courage. Mais Pitigliano ayant mis quelque peu de lenteur dans son mouvement, le reste de l'armée française eut le temps d'arriver au secours de son avant-garde. Alors le roi fit attaquer les vignes par l'infanterie gasconne, et la digue par les Suisses, malgré le conseil qu'on lui donnait de cesser le combat, puisqu'il avait été prévenu à Vailate par l'ennemi. Il sentait bien qu'il tenait l'armée vénitienne, et qu'en débouchant dans la plaine, tout l'avantage de la bataille était pour sa cavalerie. Les Suisses, d'abord rompus par l'artillerie qui défendait la digue, finirent par l'emporter après un combat sanglant. Les Gascons, fort maltraités, commençaient à plier, lorsque le roi arriva près d'eux. Sa présence ranima le combat, et les vignes furent également occupées. Alors la gendarmerie française put déboucher dans la plaine, et les armées se trouvèrent en présence. La cavalerie ennemie, ayant été rompue au premier choc, jeta le désordre dans l'armée vénitienne, qui fut facilement mise en déroute. Elle perdit à cette journée huit mille morts, quinze mille prisonniers, trente-six canons et ses bagages. L'Alviane, blessé, fut fait prisonnier, combattant toujours et couvert de sang. Pitigliano ne put rallier les débris de son armée qu'à Brescia.

Général G. DE VAUDONCOURT.

AGNALIES. *Voyez* AGONALES.

AGNANO (Lac d'), lac du royaume de Naples, à 8 kilom. sud-ouest de la capitale, formé par le cratère d'un ancien volcan. Il a environ 3 kilom. de circonférence. Près de là se trouvent la fameuse grotte du Chien, célèbre par ses exhalaisons méphitiques, et, dans la vallée de la Solfatara, les eaux thermales de San-Germano, renommées par leur vertu contre la syphilis, la goutte et les rhumatismes. De temps en temps les eaux du lac, quoique froides, semblent être en ébullition. — AGNANO est encore le nom d'une petite ville de Toscane qui possède des eaux thermales acidules.

AGNAT, AGNATION. Les Romains distinguaient deux sortes de parenté, la parenté naturelle qu'ils appelaient *cognation*, et la parenté civile qu'ils nommaient *agnation*. Le titre de cognats était générique, celui d'agnats était spécial et n'appartenait qu'à certains parents, à ceux que le droit civil réunissait dans une seule et même famille, sous la puissance d'un même père de famille, chef et propriétaire de la famille. Cependant l'agnation subsistait encore lorsque le lien de famille était brisé par la mort du père, et les nouvelles familles qui en résultaient ne cessaient pas de former la famille générale; chaque membre avait le titre commun d'agnat. Mais si l'un des membres de la famille venait à en sortir d'une autre manière, par l'émancipation, l'adoption par exemple, l'agnation ces-

sait. Il ne restait plus alors de la communauté d'origine que la simple parenté naturelle ou cognation, qui ne pouvait changer.

Les enfants n'étaient jamais agnats de leur mère quand elle n'avait pas passé dans la famille de son mari; ils ne l'étaient jamais de ses parents, parce qu'appartenant à la famille de leur père, ils ne faisaient jamais partie de celle de leur mère.

La famille ne se continuant que par les mâles, c'était donc uniquement dans leur descendance qu'il pouvait se trouver des agnats : aussi a-t-on défini les agnats : des parents par le sexe masculin. Distinction inexacte; car outre que des parents par mâles peuvent avoir perdu l'agnation, l'adopté acquérait tous les droits d'agnat dans la famille où il entrait : c'est l'unité de famille qui la constitue.

Les agnats seuls composant à Rome la famille légale, eux seuls, d'après la loi des Douze Tables, étaient appelés à la tutelle quand le père de famille n'avait point fait de testament, ou n'y avait pas nommé de tuteur à ses enfants; eux seuls avaient le droit de venir en second ordre à l'hérédité, à défaut de ceux qui recueillaient la succession de préférence à tous, et qu'on appelait *héritiers siens*. Si plus tard les cognats furent aussi appelés à l'hérédité, ce ne fut que par le droit prétorien.

Dans le droit primitif, la femme passait entièrement sous la puissance et dans la famille de son mari; elle y prenait une place d'enfant, de fille : elle devait donc être comptée au nombre des agnats. Le titre d'agnat appartenait également à toutes les femmes de la famille, tant qu'elles n'en étaient pas sorties. Mais plus tard, par une interprétation de la loi *Voconia*, pour conserver les biens dans chaque famille, on décida que les femmes ne devaient pas participer au droit d'agnation, auquel les mâles seuls furent admis.

Sous Justinien, l'agnation disparut; le lien du sang fut définitivement reconnu comme donnant droit à succéder. La cognation l'emporta alors sur le lien de parenté civile. Trois classes d'héritiers furent instituées, les descendants, les ascendants et les collatéraux. Cette division simple, et fondée sur les affections présumées du défunt, passa en France dans les coutumes du droit écrit, et les rédacteurs du Code Civil l'adoptèrent comme base du droit de succession qui régit la France.

Les dispositions de la loi salique suivie pour la succession de la couronne de France rappelaient assez la législation romaine sur les agnats.

L'agnation est encore de la plus grande importance dans les pays où l'on suit le droit féodal, en Allemagne et en Italie. Le plus prochain des agnats est toujours appelé à la succession des fiefs par une espèce de substitution perpétuelle; il peut faire révoquer l'aliénation du fief faite par le précédent possesseur, s'il n'y a prêté son consentement. Enfin, l'agnation réglait la succession de nos anciens duchés-pairies, et elle règle encore aujourd'hui la transmission héréditaire des biens érigés en majorats.

AGNEAU. *Voyez* Mouton.

AGNEAU PASCAL. Chez les Juifs la manducation de l'*agneau pascal* était une des cérémonies les plus importantes de la loi. Longtemps chez les chrétiens les fidèles furent dans l'usage de pratiquer une cérémonie identique et de manger un agneau bénit le jour de Pâques. Walafride-Strabon blâme fort cette coutume, comme empreinte de judaïsme. Mais le savant cardinal Bona l'a justifiée; il dit qu'elle subsistait encore de son temps. A Marseille le jour de Pâques on mangeait autrefois un agneau rôti. Cette cérémonie avait lieu après l'heure de tierce, et pendant ce temps on lisait le livre de *la Cité de Dieu*, de saint Augustin. Il y a longtemps que cette coutume est abolie. On retrouve la même cérémonie chez les Arméniens. L'évêque, les prêtres et les fidèles prenaient part à ce festin symbolique, qui avait lieu à l'église. Suivant le onzième ordre romain, c'était le souverain pontife qui bénissait l'agneau pascal; et l'on voit dans le douzième ordre romain que cet agneau était béni par le plus jeune des cardinaux. Il serait assez difficile d'expliquer la cause de ce changement de personne. Le pape Benoît XIV, dans son *Traité des Fêtes*, ne fait aucune mention de l'agneau pascal pour le jour de Pâques.

AGNELET ou AIGNEL, nom d'une ancienne monnaie d'or, fabriquée pour la première fois, en France, sous le règne de Louis VII, au titre de 24 carats et du poids de 26 gros. Elle portait pour effigie un agneau, et tirait son nom de cette empreinte. Autour de l'agneau on lisait : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis;* et, derrière, une croix fleurdelisée avec la légende *XPS* (Christus) *vincit, XPS regnat, XPS imperat.* Saint Louis en fit fabriquer de la valeur de 12 sous d'argent et 6 deniers, représentant environ 13 francs de notre monnaie. Les *agnelets* du roi Jean, au titre légal de 990, représentaient une valeur actuelle de 16 francs 50 centimes. — Presque tous les rois de France, jusqu'à Charles VII, firent frapper de ces espèces, très-recherchées dans les transactions, et qu'on nommait aussi assez communément *moutons d'or à la grande laine* ou *à la petite laine*. A l'imitation de nos rois, différents princes étrangers firent fabriquer des pièces d'or du même poids, du même titre et à la même empreinte.

AGNÈS (Sainte), jeune vierge d'une beauté remarquable et d'une vertu éprouvée, appartenait à une illustre famille romaine. Soupçonnée d'avoir embrassé le christianisme, Agnès fut enveloppée dans la persécution qu'ordonna Dioclétien. La légende rapporte qu'un miracle préserva sa chasteté d'un attentat odieux; le soldat chargé de lui enlever sa virginité fut frappé de cécité; mais la sainte lui rendit la vue. Elle subit le martyre l'an 303 avant J.-C. L'Église célèbre sa fête le 21 janvier.

AGNÈS (Rôle d'). C'est, au théâtre, celui d'une jeune personne naïve et simple, sans expérience. Ce nom est devenu synonyme d'ingénue depuis que Molière l'a donné à la jeune fille de *l'École des Femmes;* il la caractérise ainsi :

> Dans ses simplicités à tous coups je l'admire;
> Et parfois elle en dit dont je pâme de rire.
> L'autre jour (pourrait-on se le persuader?)
> Elle était fort en peine, et me vint demander,
> Avec une innocence à nulle autre pareille,
> Si les enfants qu'on fait se faisaient par l'oreille.

Destouches a donné une *Fausse Agnès* au théâtre.

AGNÈS DE MÉRANIE. *Voyez* Philippe II.

AGNES SOREL, maîtresse du roi de France Charles VII, était la fille d'un gentilhomme attaché à la maison de Clermont, et naquit en 1409, à Fromenteau, en Touraine. Elle perfectionna si bien les dons qu'elle avait reçus de la nature, qu'elle fut du nombre des femmes les plus distinguées de cette époque, tant par ses charmes personnels que par son esprit et son instruction. Dame d'honneur de la duchesse d'Anjou Isabelle de Lorraine, elle vint à la cour de France, en 1431, avec cette princesse. Sa rare beauté captiva le cœur du roi; pour l'attacher à sa cour ce prince la nomma dame d'honneur de la reine. Après quelque résistance, Agnès céda aux impétueux désirs du monarque; cependant leur liaison resta quelque temps secrète. Les Anglais étaient alors maîtres de la moitié du royaume; Charles VII, naturellement brave, mais inférieur à la crise dans laquelle il se trouvait, était tombé dans la plus fatale apathie. Agnès Sorel, d'après Brantôme, réussit à l'en faire sortir, et à lui rappeler ce qu'il devait à sa gloire. Le succès qui s'attacha dès lors aux armes du roi lui rendit sa maîtresse encore plus chère; elle n'abusa toutefois jamais de sa faveur, et se retira même dès l'an 1442 à Loches, où le roi lui avait fait construire un château. Charles VII lui donna en outre le comté de Penthièvre en Bretagne, les châtellenies de la Roche-Servière et d'Issoudun dans le Berri, et le château de Beauté sur les bords de

la Marne, d'où elle prit le nom de dame de Beauté. Elle y habitait depuis cinq ans, toujours en relation intime avec le roi, qui lui rendait de fréquentes visites, lorsqu'en 1449 la reine l'invita à revenir à la cour. Agnès Sorel se rendit à cette invitation, et, pour se rapprocher davantage du roi, vint habiter le château du Mesnil, à un quart de lieue de Jumiéges, où elle mourut, le 9 février 1449, si subitement qu'on soupçonna avec raison qu'elle avait été empoisonnée. Plusieurs historiens prétendent que le crime fut commis par l'ordre du dauphin, depuis Louis XI, qui ne l'aimait point, parce que son père l'aimait trop; mais c'est une conjecture qui ne repose que sur le caractère cruel et vindicatif de ce prince. Agnès Sorel laissa trois filles, qui, reconnues par le roi, furent établies aux frais de la couronne.

AGNESI (Marie-Gaetane), l'une des gloires de son sexe, naquit à Milan, le 16 mai 1718. Elle était fille de don Pedro di Agnesi, seigneur de Monteveglia, professeur de mathématiques à Bologne. Dès l'âge de neuf ans elle parlait le latin avec la plus grande facilité, et elle prononça un discours, qui fut imprimé plus tard à Milan, en 1727, dans lequel elle s'efforçait de démontrer que les femmes ne doivent pas demeurer étrangères à l'étude des langues classiques. On assure qu'à l'âge de onze ans elle parlait le grec avec autant de facilité que sa langue maternelle. Elle mit autant d'ardeur à étudier les langues française, espagnole et allemande, ainsi que la géométrie et la philosophie spéculative. Son père favorisa encore ses rares dispositions pour les sciences en réunissant dans sa maison un cercle de littérateurs et de savants au milieu desquels sa fille, riche de beauté et de talents, dirigeait la conversation, exposant et défendant ses idées particulières en philosophie, qui ont été en partie rendues publiques par son père dans les *Propositiones philosophicæ* publiées à Milan en 1734. A partir de l'âge de vingt ans Marie-Gaetane Agnesi se livra avec une ardeur toute particulière à l'étude des mathématiques. Elle écrivit une dissertation des plus remarquables sur les *sections coniques*, mais qui n'a point été imprimée, et publia les *Instituzioni analitiche*, 2 vol., Milan, 1748, in-4° (traduites en français par d'Antelmy, sous le titre de *Traités élémentaires du calcul différentiel et du calcul intégral*, avec des notes de Bossut, Paris, 1775); ouvrage qui accrut à ce point sa réputation que le pape Benoît XIV n'hésita pas à la nommer professeur titulaire de mathématiques à l'université de Bologne, en remplacement de son père, affaibli par l'âge et par la maladie. Elle n'avait alors que trente-deux ans. Mais l'étude des mathématiques eut pour résultat de lui faire perdre la gaieté de caractère qui lui était naturelle. Bientôt elle renonça à tout commerce avec le monde, entra dans une sévère congrégation religieuse, pour se consacrer exclusivement au soulagement des malades et des pauvres. Elle mourut en 1799. — Sa sœur *Marie-Thérèse* Agnesi, est auteur de plusieurs cantates et de la musique de trois opéras, *Sofonisbe*, *Ciro in Armenia* et *Nitocri*, qui eurent du succès.

AGNOÈTES (du grec ἀγνοεῖν, ignorer), hérétiques qui soutenaient avec Théophrone de Cappadoce que la prescience de Dieu n'est pas la même que sa connaissance du présent et du passé. Ils changèrent aussi dans la formule du baptême le nom de la Trinité pour celui de Jésus-Christ. Ce Théophrone se fit chef de secte quand les Eunomiens, en dissidence avec lui, l'eurent chassé de leur communion, sous Valens, vers 370. — Une autre secte porte encore ce nom. Détachée de celle des Eutychiens au sixième siècle, elle avait pour chef Thémistius, et prétendait que Jésus-Christ comme homme a ignoré plusieurs choses, et entre autres le jour du jugement; qu'il a paru timide, faible et abattu dans le temps de la Passion.

AGNUS CASTUS. *Voyez* Gattilier.

AGNUS DEI (agneau de Dieu). On appelle ainsi une prière de la liturgie catholique romaine qui commence par ces mots, et que l'on chante avant la communion. Suivant une bulle du pape Sergius I^er^, de 688, elle doit terminer la messe. — C'est aussi un morceau de cire rond et plat sur lequel est imprimé l'image de l'agneau pascal avec le labarum, ou la figure de saint Jean, et portant pour exergue l'année et le nom du pape. Les papes bénissent ces morceaux de cire, et en donnent un très-grand nombre en présent. Originairement c'était le bout des cierges de Pâques que l'on distribuait au peuple dans les églises de Rome, et que les fidèles achevaient de brûler chez eux pour s'attirer les faveurs célestes. Quand le nombre des demandeurs d'*Agnus Dei* devint trop grand, on imagina l'expédient de cette espèce de médaille en cire actuelle pour satisfaire tout le monde. — On appelle encore *Agnus Dei* le morceau d'une messe en musique qui se chante sur la prière de ce nom au moment de la communion.

AGOBARD, archevêque de Lyon, naquit en 779. Il fut un des soutiens de la révolte des fils de l'empereur Louis le Débonnaire; et quand la fortune eut trahi ce monarque, il le déposa dans l'église Notre-Dame de Soissons. Mais lorsque l'année suivante Lothaire fut défait à son tour et que Louis reprit le pouvoir, Agobard fut privé de son siége. Quelques années après, Louis, toujours clément, lui permit de le reprendre; et en 840, dans un voyage qu'il fit en Aquitaine, il lui confia le soin des affaires de ce royaume. Agobard mourut cette même année à Saintes. Il fut canonisé sous le nom de saint Agebaud. Agobard est une des plus grandes figures de ces temps demi-barbares. Homme instruit et éclairé, il combattit la doctrine de Félix d'Urgel sur Jésus-Christ, écrivit un traité contre la loi Gombette et les combats singuliers. Il condamna aussi les jugements de Dieu, c'est-à-dire les épreuves par l'eau et par le feu. Il se prononça contre le culte des images, qu'il ne veut pas même appeler saintes. Les œuvres d'Agobard, si intéressantes pour l'histoire et la connaissance de ce qu'était il y a mille ans l'esprit humain, furent retrouvées, par Papyre Masson, chez un relieur qui allait mettre en pièces, pour en couvrir des livres, le manuscrit en parchemin qui les contenait. Une première édition parut à Paris en 1606 in-8°. Baluze en 1666 en fit paraître une seconde.

AGON, mot grec qui signifie lutte, en général toute espèce de combat: de là le mot *agonie*. On appelait aussi de là *agones* les jeux que les anciens Grecs célébraient à certaines fêtes, et qui consistaient non-seulement en luttes gymnastiques, mais encore en combats de musique, de poésie et de danse; des juges, nommés *agonarques*, y maintenaient les règlements et les lois instituées, décidaient les différends entre les concurrents, et décernaient les prix. *Voyez* Jeux.

AGONALES, fêtes instituées par Numa en l'honneur de Janus. On les célébrait le 9 de janvier; elles furent nommées d'abord *Agonies*. Ovide rapporte plusieurs étymologies sur l'origine et le nom de ces fêtes; mais il donne la préférence à celle qui tirait son nom de celui d'*agonie* qu'on donnait au bétail dans les premiers temps, probablement parce qu'on le chasse devant soi. On avait même conservé dans ces fêtes l'usage de conduire de force à l'autel le bélier qu'on devait immoler. D'autres croyaient que les Agonales étaient d'origine grecque, et qu'elles rappelaient les jeux, *agones*, qui en avaient fait partie. Ce mot, suivant d'autres, pouvait venir d'*agnus*, agneau; car ces fêtes furent d'abord appelées *agnalies*. On a aussi regardé comme une des étymologies des Agonales la formule *agone*, par laquelle le victimaire demandait au prêtre la permission d'égorger la victime: c'est le sentiment de Varron; mais cette formule étant usitée dans les sacrifices, elle n'aurait donné son nom à ces fêtes qu'en admettant qu'elles furent les premières (car elles étaient fort anciennes) où l'on s'en servit. Il y avait aussi des agonales le 21 mai et le 11 décembre: ces jours étaient réputés malheureux.

AGONIE (du grec ἀγών, lutte). On appelle ainsi l'état qui précède immédiatement la mort, moment où elle lutte avec la vie, dont elle finit par triompher. Selon la diversité des causes qui amènent la mort, l'agonie est environnée de phénomènes différents. Tantôt le malade éprouve une complète prostration de forces, tantôt il y a en lui une lutte effroyable de tous les principes vitaux au milieu de la plus violente agitation, qui se termine, après un délai plus ou moins long, par la mort. Souvent le moribond, longtemps avant d'expirer, a perdu toute espèce de connaissance; parfois, au contraire, il conserve l'usage entier de toutes ses facultés intellectuelles jusqu'au dernier moment. L'homme qui lutte ainsi contre la mort est déjà à moitié cadavre; son visage est pâle, jaunâtre, ses yeux ternes et caves, sa peau ridée, son nez contracté et blanc, ses oreilles et ses tempes abattues; une sueur froide et fébrile découle de son front et de ses membres; les évacuations du siége et de l'urine sont involontaires; la respiration devient rauque, de plus en plus embarrassée, puis finit par s'arrêter : c'est l'instant de la mort. La durée de cet état est très-variable : tantôt elle n'est que de quelques minutes, tantôt elle se prolonge pendant plusieurs jours. Quand une fois l'agonie a véritablement commencé, il n'est plus d'espoir de sauver le patient. Cet instant ne peut plus être adouci que par les prières, la sollicitude, les consolations de ceux qui entourent le moribond, et qui ne doivent pas s'en abstenir, alors même qu'il paraît avoir perdu toute espèce de connaissance. Qui pourrait, en effet, assurer qu'il ne conserve pas jusqu'au dernier moment la conscience de ce qui se passe autour de lui? Tant que le moribond peut encore avaler, on doit lui donner de temps à autre un peu de vin ou de quelque boisson fortifiante. Les médicaments sont alors inutiles, odieux au patient, et ne doivent être employés que dans le cas seulement où l'agonie n'est pas bien décidée, et où le malade ne se trouve que dans une prostration dont on peut espérer de le faire sortir. Nous ne terminerons pas cet article sans signaler ici, pour le flétrir, l'usage vraiment barbare qui existe dans certaines localités, d'ôter au moribond l'oreiller qui soutenait sa tête, ou de couvrir sa figure d'un drap. Un soin religieux doit garantir les derniers instants de l'homme. Si le médecin n'a plus rien à faire dans ce moment, le prêtre doit venir mêler ses consolations à celles de la famille et soutenir le courage de l'homme qui va mourir. L'Église catholique administre au moribond le dernier des sacrements, l'extrême-onction, avant de le munir du saint viatique, et récite à son lit de mort des prières qui ont pris le nom de *prières des agonisants*.

AGONISTIQUES. Les donatistes donnaient ce nom à ceux de leur secte qui se répandaient dans les provinces pour combattre les erreurs des catholiques et propager leur doctrine. Ce nom veut dire *combattants*, et les violences auxquelles se livraient ces missionnaires doivent les faire confondre avec ceux que les mêmes hérétiques appelaient *circoncellions*. *Voyez* DONATISTES.

AGOSTINI (NICOLO), poëte vénitien du seizième siècle, continua le célèbre poëme de *Roland amoureux*, que Boïardo avait laissé inachevé. Les trois derniers livres, qui sont l'œuvre d'Agostini, sont loin de valoir le commencement. — Un autre AGOSTINI (*Leonardo*), né à Sienne, dans le dix-septième siècle, a publié un recueil estimé, intitulé *Gemme antiche figurate*.

AGOUB (JOSEPH), orientaliste distingué, naquit au Caire, en 1795, fit ses études à Marseille, et fut nommé professeur d'arabe au collége Louis-le-Grand en 1820. Il mourut en 1832, à Marseille. Il a collaboré à la *Revue Encyclopédique*, au *Journal de la Société Asiatique*, au *Bulletin universel des Sciences*, et a laissé en outre plusieurs poèmes, contes et discours relatifs à l'Orient, traduits ou imités de l'arabe.

AGOULT (Famille D'). La maison d'Agoult, dont celles de Simiane et de Pontevès ne sont que des branches, est une des plus anciennes et des plus illustres de la Provence; Chérin, généalogiste des ordres du roi, ne craint même pas de la placer la première et de la mettre hors de comparaison. *Hospitalité et bonté* d'Agoult, vieil adage du roi René, qui a si ingénieusement caractérisé toutes les grandes familles de sa cour, est resté en proverbe dans le pays, et atteste les vertus de cette maison. Les seigneurs d'Agoult furent d'abord princes souverains d'*Apt* et barons de *Sault*, petits États qu'ils détachèrent du comté de Provence, et dont ils assurèrent l'indépendance, à la faveur de la faiblesse des rois d'Arles et de la lutte contre les Sarrasins.

AGOULT (*Charles-Constance-César-Louis-Joseph-Matthieu* D'), né à Grenoble en 1747, mort à Paris en 1824, fut sacré évêque de Pamiers en 1787, émigra et rentra en France en 1801, après avoir donné sa démission. Il a écrit sur les finances, les impôts et la politique.

AGOULT (*Antoine-Jean*, vicomte D'), pair de France, né à Grenoble le 22 novembre 1750, était mestre de camp en 1791, époque où il quitta la France pour se rendre à l'armée des princes. Il rejoignit ensuite Louis XVIII à Vérone, l'accompagna en Russie, en Allemagne et en Angleterre, et ne voulut rentrer en France qu'à sa suite. Ce prince le nomma en 1814 lieutenant général et gouverneur du château de Saint-Cloud. En 1822 il reçut la grand' croix de l'ordre de Saint-Louis; et fut élevé à la pairie le 28 décembre 1823. Dernier rejeton de sa branche, il mourut le 10 avril 1828.

AGOULT (*Hector-Philippe*, comte D'), de la branche de Voreppe, naquit à Grenoble, le 16 septembre 1782, fut nommé secrétaire d'ambassade en Espagne en 1814, ministre plénipotentiaire en Hanovre en 1819, à Stockholm l'année suivante, à La Haye en 1823, et plus tard à Berlin. Héritier de la pairie du vicomte d'Agoult, son cousin, après 1830 il se retira à Voreppe (Isère), où il mourut en 1856.

AGOULT (*Marie* DE FLAVIGNY, comtesse D'), femme du précédent, née en 1805 à Francfort, fut élevée à Paris et se maria en 1827. Après avoir voyagé en Suisse, en Italie et en Allemagne, elle céda aux sollicitations de ses amis en faisant insérer dans le journal *la Presse* (1841-1843) deux nouvelles, puis une revue critique des salons, qui firent sensation. Elle adopta le pseudonyme de *Daniel Stern*, et collabora sous ce nom à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue indépendante*, au *Courrier français*, au *Temps*, etc. Son meilleur roman est *Nélida* (1845). Nous citerons encore d'elle : *Lettres républicaines* (1848), *Esquisses morales et politiques* (1849), *Histoire de la révolution de* 1848 (1850, 2 vol.), qui est justement estimée; *Florence et Turin* (1862), *Dante et Gœthe* (1866).

AGOUTI, genre de mammifères rongeurs, qui ont les jambes de derrière notablement plus longues que celles de devant. — L'espèce la plus connue est l'*agouti ordinaire*; sa taille est celle du lapin. Son pelage est brun, un peu mêlé de roux en dessus, jaunâtre en dessous, et sa queue est réduite à un simple tubercule. Cet animal habite de préférence les collines boisées, et se loge dans les fentes des rochers. Plusieurs naturalistes affirment cependant qu'il se creuse des terriers comme le lapin. C'est surtout le soir qu'il sort de sa demeure; car il y voit fort bien la nuit, et paraît redouter l'éclat du soleil. L'agouti est dans les Antilles et les parties chaudes de l'Amérique le représentant de nos lapins. Les chasseurs le poursuivent constamment, et dès 1789 l'espèce en était déjà détruite à Saint-Domingue. Sa chair se mange, mais les Européens l'estiment assez peu. Il s'apprivoise très-aisément, et il est très-facile à élever, car il est omnivore — Les autres espèces connues de ce genre sont au nombre de quatre. — Le *cotia* ou *acouti* de d'Azara; sa taille dépasse celle des plus grands lièvres, et sa queue a dix-huit millimètres de longueur. Le poil de ses flancs est un mélange de brun fauve et de jaune verdâtre, d'où lui vient le nom de *chloromys* (en grec χλωρός, vert, et μῦς, rat), donné au genre agouti par Cuvier. — L'*acouchi* est un peu plus petit

que l'agouti. Sa queue est du double plus longue que celle de ce dernier. — L'*agouti huppé* présente sur l'occiput, depuis l'intervalle des yeux, une sorte de crête formée de poils très-allongés et un peu relevés. — Enfin le *mara*, ou *agouti des Patagons*, est une espèce d'agouti à plus longues oreilles. Le mara est plus grand que le cotia, et diffère de tous les autres agoutis en ce qu'il a cinq molaires de chaque côté aux deux mâchoires. D'Azara lui a donné le nom de *lièvre des Pampas*. Ces quatre espèces ne se trouvent que dans l'Amérique méridionale.

AGRA, chef-lieu d'une province de la présidence de Calcutta, dans l'Inde anglaise, bâtie sur le Djoumna, affluent du Gange, jadis capitale et résidence du puissant Akbar, grand mogol, était alors une des plus brillantes villes de l'Asie. On n'y comptait pas moins de huit cent mille âmes ; elle n'en possédait guère que soixante mille à l'époque de l'insurrection de 1857. En 1829 on y voyait près de trente mille maisons, cent cinquante-trois temples indous, cent sept mosquées, et deux églises chrétiennes. La fabrication et le commerce des étoffes de coton et de soie y prirent d'immenses proportions. Du milieu de ruines colossales, de constructions magnifiques, s'élève le fort Akbarabad avec le *Mouti-Medjid*, ou mosquée des perles, l'un des plus beaux temples musulmans de toute l'Asie. A peu de distance d'Agra, on trouve le célèbre mausolée *Taache-Maal* ou *Tadje-Mahel*, construit par l'empereur Chah-Djehan en l'honneur de la sultane Nour-Djehan, et que l'on peut regarder comme un des plus beaux et des plus magnifiques monuments qu'il y ait sur la terre. Agra n'était d'abord qu'un village, sur l'emplacement duquel Sekunder-Lody fonda, en 1501, *Badulghur*, qui devint la capitale de ses États. Dans le seizième siècle, son nom fut changé par Akbar en celui d'*Akbarabad*, et en 1647 en celui d'Agra, qu'elle a conservé. En recevant le nom d'Agra, cette ville perdit en grande partie son ancienne splendeur, parce qu'à la même époque (1647) le siége de l'empire fut transféré à Delhi. Agra, environnée d'une forte muraille, d'un fossé de cent pieds de large, et défendue par une forteresse importante, fut prise par les Mongols en 1784, et par les Anglais en 1803. Ceux-ci la réunirent à leurs vastes possessions. Agra fut avec Delhi le principal siége de l'insurrection dans les Indes en 1857. Les troupes anglaises durent se retirer dans le fort le 5 juillet, mais le 10 octobre, le colonel Greathed battit les insurgés près d'Agra, leur tua deux mille hommes et leur prit tous leurs canons.

AGRAFE. En serrurerie on nomme ainsi un morceau de fer plat, recourbé aux deux extrémités et que l'on fixe par un des bouts dans une pierre, dans une pièce de chambranle, ou dans une pièce de bois, et par l'autre à la pièce avec laquelle on veut l'ajuster, en les liant solidement ensemble. On appelle aussi *agrafe* l'espèce de boucle dans laquelle passe le panneton d'une espagnolette.

Dans l'architecture, on décore du nom d'*agrafe* tout ornement qui semble unir plusieurs membres d'architecture les uns avec les autres : tels sont les ornements en forme de console qui sont placés à la tête des arcs, et paraissent relier les moulures de l'archivolte avec la clef de l'arc; telle est encore la décoration du parement de la clef d'une croisée.

Le nom d'*agrafe* s'applique tout particulièrement à une sorte de petit crochet métallique qui en s'ajustant dans une *porte* sert à tenir fermés les habits, les robes, les manteaux, les vêtements de toute nature. On fait le plus généralement les agrafes en fil de laiton étamé, ou bien on les blanchit en les faisant bouillir dans un bain d'étain et de crème de tartre, ou bien encore on les recouvre d'une sorte de vernis noir. Autrefois, la fabrication des agrafes était en quelque sorte le privilége des pompiers à Paris, qui pour la plupart n'avaient d'autre occupation dans leurs corps-de-garde, en attendant les alertes, que de contourner du fil de fer ou de laiton en milliers d'agrafes avec l'aide seulement de la pince à bec de corbin. Vers 1826, un mécanicien, nommé Hoyau, leur enleva cette petite industrie en imaginant une machine qui permet à un seul ouvrier de fabriquer aujourd'hui trois cent cinquante-deux mille huit cents portes ou crochets par jour de douze heures. Dix opérations ont lieu successivement dans cette curieuse machine par chacun des tours de la manivelle qui lui donne le mouvement. Ainsi le fil est pris, dressé, arrêté à la longueur voulue, coupé par une cisaille qui fait les deux temps de se lever et de couper; puis il est dégagé par un guide, et conduit pour être courbé par le milieu ; ensuite il est replié aux deux bouts pour faire les yeux, et l'agrafe est chassée au dehors, en même temps que par un autre mouvement toutes les pièces rentrent à leur première position. L'agrafe est alors reprise et portée à la main sous une machine qui l'aplatit; puis enfin elle est courbée en crochet également à la main. Dans ces derniers temps on a proposé des agrafes à verrou, qui permettent de serrer plus ou moins le vêtement.

Les bijoutiers font aussi des agrafes en or et en argent, de formes diverses, et avec des ornements plus ou moins riches, dont l'usage est toujours de servir d'attaches faciles à promptement accrocher et ouvrir.

AGRAIRES (Lois). C'a été une erreur généralement admise que les lois agraires chez les Romains avaient pour but l'abolition de la propriété ou tout au moins le partage des terres. Mably, Montesquieu avaient professé cette fausse opinion. La Convention la partageait également, quand elle prononça dans sa loi du 17 mars 1793 la peine de mort contre quiconque proposerait une loi agraire, c'est-à-dire tendant au partage égal des terres entre tous les citoyens. Les Allemands Heyne, Savigny, Niebuhr réclamèrent les premiers en faveur de la vérité historique. Leurs magnifiques travaux ont prouvé que les lois agraires ne pouvaient pas avoir pour but, soit la négation de la propriété, soit une limite imposée à l'exercice de ce droit, soit l'abolition de l'héritage, soit enfin le partage égal des terres entre tous les citoyens de la république. On sait de quel respect les Romains entouraient la propriété. Esprits essentiellement pratiques et positifs, les Romains ne pouvaient songer à mettre en lois des spéculations impossibles à réaliser. Plutarque, bien qu'il connût parfaitement la nature des lois agraires à Rome, a peut-être contribué au malentendu que nous signalons ici par son parallèle entre Agis, Cléomène et les Gracques. On sait, en effet, que Lycurgue fit à Sparte un partage individuel des propriétés privées, que voulurent renouveler plus tard Agis et Cléomène.

On appelait *loi agraire* à Rome toute disposition que faisait la république des terres qui lui appartenaient en propre. Il était de droit public que la conquête emportait la confiscation du territoire ennemi; la république ne s'appropriait que rarement le tout, si ce n'est dans le cas de trahison flagrante. Telle est l'origine du domaine public, que vinrent agrandir plus tard, outre les additions volontaires de peuples alliés, les testaments de rois, Attale, Nicomède, etc., les confiscations des biens des condamnés ou des prévenus, la succession des biens vacants, etc. Sur ce territoire les Romains fondaient des villes ou bien envoyaient des colons. Ces colonies leur servaient de défense. De ce domaine, fruit de la conquête, la partie cultivée était toujours adjugée aux nouveaux colons, soit à titre gratuit, soit par vente, soit par bail à redevance. Quant à la partie inculte, presque toujours la plus considérable, on n'avait pas coutume de la mettre en distribution, mais on en abandonnait la jouissance à qui voulait la défricher et la cultiver, en réservant au domaine la dixième partie des moissons et la cinquième partie des fruits perçus. On mettait également un impôt sur ceux qui élevaient du grand et du petit bétail.

Les riches s'emparèrent peu à peu de cette portion de terres non partagées et livrées au premier occupant; puis, se confiant dans la durée de leur possession, ils achetèrent de

gré à gré ou enlevèrent par la force aux petits propriétaires voisins leurs modestes héritages, formant ainsi ces vastes domaines qui, suivant l'éloquente expression de Pline, ont perdu l'Italie. Le plus souvent même c'étaient des compagnies industrielles qui se rendaient adjudicataires; le plus souvent elles étaient composées de chevaliers que Montesquieu appelle les *traitants de la république*. On comprend facilement que les fermiers de l'État dans ses domaines, s'ils étaient riches et puissants, n'avaient qu'un pas à faire pour se considérer comme *propriétaires* de biens dont ils n'étaient que *possesseurs*.

De là les plaintes des tribuns, de là les lois agraires.

Suivant Savigny et Niebuhr, le domaine public lui-même se divisait en deux parties distinctes, l'*ager publicus* proprement dit et l'*ager vectigalis*. L'*ager publicus* paraît avoir été, soit celui dont l'État se réservait nettement la propriété en le laissant sans disposition précise et comme ressource éventuelle, soit celui où l'on fondait des colonies et que l'on partageait au peuple. L'*ager vectigalis*, objet de nombreuses dispositions dans le droit impérial, était celui que frappaient des redevances par suite de ces adjudications faites par les censeurs au nom de la république, ou des sous-concessions faites par les adjudicataires primitifs, les villes, les colléges de prêtres, les vestales, etc.

Quoi qu'il en soit, l'usucapion n'était pas admise sur le domaine public; l'État avait un droit permanent de ressaisir les terres usurpées ou concédées. Ce fait est maintenant hors de doute.

Heyne a distingué trois espèces de lois agraires : 1° celles qui eurent pour objet la division ou le partage entre les plébéiens des terres du domaine public usurpées par les grands; 2° celles qui eurent pour objet de diviser des terres ou récemment conquises ou laissées depuis plus ou moins longtemps dans le domaine de l'État, pour y fonder des colonies; 3° enfin, dans les derniers temps de la république, sous Marius, Sylla, Pompée, César, Antoine et même Octave, les usurpations violentes de terres publiques et souvent même de propriétés particulières distribuées aux légions, aux soldats des généraux qui avaient combattu et triomphé dans les guerres civiles. Les deux premières espèces sont de véritables lois agraires. Mais l'une, mesure générale, difficile, souleva une foule de réclamations, et ne fut jamais entièrement exécutée, tandis que l'autre, mesure partielle, d'une exécution facile, utile à toutes les classes de l'État, ne vit jamais son principe contesté, alors même qu'on contestait son opportunité. La troisième espèce eut pour résultat la fondation de colonies d'un nouveau genre, exclusivement militaires, qui accrurent la puissance déjà excessive des soldats dans les derniers temps de la république.

Lois agraires ayant pour but le partage du domaine public entre les plébéiens. Les lois agraires sont aussi anciennes que Rome; on en trouve sous les rois. Romulus, Numa, Servius Tullius en ont porté; et ce dernier peut même être considéré comme la première victime des lois agraires. Après l'expulsion des rois, révolution toute aristocratique, la question prend une nouvelle face. On trouve encore quelques concessions individuelles, mais extrêmement rares. L'aristocratie agit alors sur les terres du domaine public comme si elles lui appartenaient; elle cessa de payer la redevance, le vectigal qui augmentait les revenus de l'État et était employé aux services publics, elle vendit et elle aliéna. Ces progrès du mal et de l'injustice furent si rapides, que vingt-cinq ans après la fondation de la république, le consul Spurius Cassius proposa une loi agraire dans un double but : il exigeait que la redevance fût réellement versée dans le trésor public par les fermiers de l'*agri publici* et employée à donner la paye aux soldats; et comme un traité conclu avec les Herniques venait de leur enlever les deux tiers du territoire, Cassius proposait de partager ces terres entre les Romains et les Latins, avec celles que l'aristocratie détenait à tort. Les patriciens, menacés dans leurs usurpations, eurent l'adresse de gagner le collègue de Cassius, Proculus Virginius, qui s'opposa à cette loi. Ils accusèrent Cassius d'aspirer à la tyrannie, et les tribuns du peuple eux-mêmes, jaloux de la popularité d'un aristocrate, prirent parti contre lui. Il fut mis à mort à la sortie de son consulat.

C'est à tort que Denys attribue à Appius Claudius, le fougueux patricien, si attaché aux prérogatives de son ordre, l'initiative d'une loi agraire. En 484 le peuple s'agita de nouveau pour obtenir une loi agraire, que le sénat persista à refuser. Dans les années qui suivirent immédiatement, les mêmes propositions furent reprises par Menius, Spurius, Icilius et Pontificius. En 477 Fabius Cœson, personnage consulaire, reconnut formellement le principe et le caractère des lois agraires; mais il ne put vaincre les refus des patriciens. Q. Considius, T. et Cn. Genucius ne furent pas plus heureux dans leurs motions. Appius Claudius résista à toutes les tentatives des tribuns, malgré les instances des consuls Valerius et Æmilius. Cependant Fabius trouva un moyen terme, qui consistait à envoyer une colonie à Antium; mais les plébéiens, qui ne voulurent pas perdre leurs droits politiques, refusèrent d'y aller habiter.

Enfin, en 454, est portée la loi *Icilia*, la première loi agraire qui ait été adoptée et exécutée depuis la république. Le mont Aventin, qui jusque alors ne faisait pas partie de la ville, fut partagé entre les plébéiens.

Cependant la lutte continua entre les deux ordres. Petilius et le fils de Spurius Melius, ce chevalier romain qui dans un temps de disette avait employé ses immenses revenus à distribuer gratuitement du blé au peuple et que l'aristocratie, inquiète, avait mis à mort sans jugement comme aspirant à la royauté, se consumèrent en vaines tentatives pour généraliser la loi *Icilia*. En 411 le tribun L. Sextius proposa de partager le territoire de Boles. En 390 le territoire de Véies fut partagé entre les plébéiens, et sept arpents furent assignés à chaque personne libre dans une famille. En 379 il en fut de même pour le territoire de Pomptinum. A peu près à cette époque, Manlius Capitolinus proposa une loi agraire sur laquelle on manque complétement de renseignements. Les patriciens recoururent cette fois encore au vieux moyen qui leur réussissait toujours : ils accusèrent Manlius d'ambitionner la royauté, et l'homme qui avait sauvé Rome des Gaulois fut précipité de la roche Tarpéienne.

Pendant le siècle qui sépare Spurius Cassius de Licinius Stolon le mal s'accrut avec une rapidité effrayante. L'aristocratie sait éluder toutes les propositions de lois agraires : toutes les fois qu'elle en est menacée, elle propose l'envoi de colonies dans les terres d'acquisition récente, gagnant ainsi de la popularité, se fortifiant dans les domaines usurpés, et profitant de l'expulsion de la partie la plus turbulente de Rome qu'elle envoie habiter ces colonies. Enfin, l'an de Rome 377, Licinius Stolon, plébéien, gendre du patricien Fabius Ambustus, aidé de son beau-père et du tribun du peuple Lucius Sextius, jeune homme de cœur, à qui il ne manquait qu'une naissance patricienne, proposa à la fois trois lois, dont la première admettait les plébéiens à l'une des deux places de consul; la seconde était une nouvelle loi agraire, et la troisième réglait le payement des dettes à l'avantage des débiteurs. Voici les dispositions de sa loi agraire : Personne ne pourra posséder plus de cinq cents arpents de terres publiques. Sur cette étendue de terres on ne pourra pas faire paître plus de cent têtes de gros bétail, plus de cinq cents de petit; on sera tenu d'y entretenir un certain nombre d'hommes libres, surtout pour surveiller les travaux. Une amende frappera tous les violateurs de cette loi. La partie des terres publiques retirée à tous ceux qui en posséderont plus de cinq cents arpents sera distribuée aux pauvres à des conditions équitables. — Le sénat ne se résigna pas sur-le-champ à accorder cette juste satisfaction. Mais Licinius Stolon persévéra pendant dix ans, lut-

tant avec habileté et sagesse contre le parti pris des patriciens; il finit par triompher.

Cette loi, œuvre admirable de modération, eut les plus heureuses conséquences. Elle arrêta l'absorption de la petite propriété par la grande, dont les conséquences déplorables se faisaient déjà sentir; elle empêcha cette mâle et rude population de laboureurs qui quittaient la charrue pour combattre de disparaître devant la culture moins dispendieuse des esclaves. Quoi qu'on en ait dit, la république dut aux lois liciniennes un calme profond, la pratique des vertus privées et publiques et les conquêtes rapides qu'elle fit jusqu'aux Gracques. Licinius Stolon doit donc être compté au nombre des grands citoyens de la république; et pourtant (ô nature humaine!) il fut condamné par sa propre loi, qu'il avait éludée en émancipant son fils et en faisant passer sur sa tête cinq cents arpents.

Dans l'intervalle de deux cents ans qui sépare Licinius Stolon des Gracques, le sénat fit plusieurs distributions spontanées. Flaminius porta une loi agraire qui distribuait le territoire gallo-romain entre Rimini et le Picénum, et Scipion, de retour de Carthage, fit la première distribution de terres aux soldats que l'histoire mentionne.

Au moment où les Gracques parurent sur la scène politique, Rome n'était plus cette ville des Quirites au génie farouche, aux mœurs austères. Elle s'était étendue d'abord sur le Latium, puis sur toute l'Italie. Elle avait ruiné Carthage, conquis les îles de la Méditerranée, l'Afrique, l'Espagne, la Grèce, une partie de l'Asie. Mais à chaque conquête, à chaque assimilation de peuples vaincus, elle avait perdu quelque trait de son caractère national. A l'intérieur, par suite des courageux efforts des tribuns du peuple, des plébéiens étaient entrés à plusieurs reprises au sénat; mais ces parvenus, reniant leur origine, s'efforçaient, à force de complaisances pour l'aristocratie, de lui faire oublier leur passé. Le peuple, au lieu de trouver en eux des soutiens fervents, n'avait pas de plus acharnés adversaires. Le nouveau patriciat était d'ailleurs corrompu par les richesses qui affluaient de toutes parts à Rome. L'ordre des chevaliers avait surtout acquis une influence considérable; les hommes d'argent étaient tout-puissants. Les abus étaient si grands, qu'on avait été obligé d'instituer un tribunal permanent pour faire rendre gorge aux publicains quand leurs exactions dépassaient toute mesure. Les fortunes s'étaient accrues dans une proportion énorme, ainsi que les propriétés territoriales. L'agriculture disparaissait peu à peu de l'Italie; à la culture économique des prairies, qui remplaçait depuis longtemps celle du blé, les propriétaires de ces magnifiques villas, qui couvraient déjà l'Italie, avaient substitué, comme plus lucrative, l'élève des poissons les plus délicats ou des oiseaux les plus rares. D'ailleurs, le grand nombre des esclaves rendait toute agriculture impossible pour le peuple. Aussi, la populace romaine, sans moyens d'existence, n'avait-elle d'autres ressources que les distributions gratuites, les lois frumentaires et le trafic des votes. Joignons à ce tableau l'influence toujours croissante et démoralisatrice des affranchis, et l'on aura une idée de la haute et superbe mission que les Gracques voulurent accomplir.

Au rapport de Plutarque, ce fut au retour d'un voyage en Italie qu'effrayé et désolé par le spectacle affligeant qu'il avait eu sous les yeux, Tibérius Gracchus, tribun du peuple, porta sa fameuse loi *Sempronia*, dont les dispositions ne faisaient que renouveler celles des lois Liciniennes. Seulement, tenant compte de la différence des temps et des mœurs, aux cinq cents arpents de terres publiques il en ajoutait deux cent cinquante pour chaque enfant. Pour ôter tout prétexte au mauvais vouloir des patriciens, il avait même poussé la modération jusqu'à stipuler une indemnité payée aux frais du trésor public pour le surplus des terres usurpées du domaine public qui serait enlevé à leurs détenteurs. En outre, comme il connaissait bien ce peuple corrompu qu'il voulait régénérer, il avait eu la précaution d'interdire l'aliénation de la portion concédée, qui du reste l'était à perpétuité.

La loi agraire fut adoptée, malgré l'opposition d'Octavius, son collègue, que Tibérius eut le tort de faire déposer, donnant ainsi l'exemple de violer l'inviolabilité tribunitienne qui l'aurait peut-être sauvegardé plus tard lui-même.

Sur ces entrefaites, eut lieu le testament d'Attale, en faveur de la république romaine. Tibérius Gracchus commit alors la faute de proposer le partage de ce nouveau territoire en y admettant les Italiens; motion impolitique pour sa popularité, mais qui témoigne du moins de l'élévation de son esprit. Ayant mécontenté à la fois les Italiens par sa loi agraire, et les Romains par sa motion en faveur des Italiens, il voulut s'appuyer sur les chevaliers, et proposa de retirer au sénat le pouvoir judiciaire pour le donner à ces hommes d'argent si fréquemment justiciables des tribunaux. Ces fautes accumulées le perdirent, et bientôt les patriciens se débarrassèrent de ce grand homme par un odieux assassinat.

Malgré la réaction aristocratique qui s'ensuivit, la loi agraire ne fut pas abandonnée; de zélés citoyens, parents ou amis de Tibérius, essayèrent de la mettre en pratique. Son frère Caïus, une fois arrivé au tribunat, renouvela sa loi, et réalisa les autres projets de son frère. Caïus accorda le droit de cité aux alliés de Rome en Italie; aux chevaliers, le privilége dont jouissaient les sénateurs de rendre la justice dans les tribunaux permanents, établis quelque temps auparavant. Mais le sénat gagna son collègue Livius Drusus, qui, en exagérant ses motions, parvint à lui enlever toute sa popularité, qu'avait déjà compromise son séjour à Carthage, où il avait été fonder une colonie. Enfin le consul Opimius fit abolir les lois des Gracques; une insurrection éclata dans Rome, et Caïus Gracchus y trouva la mort.

Dans la période qui suivit la mort de Caïus Gracchus, jusqu'au tribunat de Saturninus, c'est-à-dire entre les années 121 et 100, on porta encore trois lois agraires; mais cette fois elles furent l'ouvrage de l'aristocratie victorieuse, et leur résultat fut déplorable. La première, dérogeant à la loi Sempronia, permettait de vendre la portion concédée des terres publiques. La seconde défendait de partager à l'avenir le domaine public, qui devait rester aux possesseurs moyennant une redevance que l'on distribuerait aux citoyens. L'aristocratie ne s'arrêta pas dans cette voie. Une loi qu'on a lieu de croire émanée de Spurius Thorius, tribun du peuple, vint affranchir les possesseurs de cette redevance. Puis vinrent les lois agraires de Marcius Philippus et de Saturninus, dont les dispositions principales tendaient à faire distribuer au peuple les terres récemment conquises sur les Cimbres et qui naguère appartenaient aux Gaulois; celle de Titius et de Livius Drusus, qui demandait le droit de cité pour les Italiens, l'établissement de colonies en Sicile et en Italie, où les pauvres de Rome iraient habiter; mesure depuis longtemps décrétée, mais toujours différée par le mauvais vouloir tant des patriciens que du peuple lui-même, auquel le séjour de Rome convenait beaucoup mieux. De plus, elle adjoignait cent nouveaux membres plébéiens au sénat, et revenant sur la fâcheuse loi des Gracques, lui rendait la justice. Ces lois furent adoptées, mais éludées, surtout quant aux droits des peuples italiens; droits incontestables et sacrés pourtant, car à qui Rome était-elle redevable de ses immenses conquêtes, si ce n'est à ces Italiens qu'elle repoussait de son sein? Cette mauvaise et injuste politique du sénat causa la guerre sociale.

Cinquante-sept ans après la mort du dernier des Gracques, Servilius Rullus, tribun du peuple, imagina un nouveau projet de loi agraire, dont voici les principales dispositions : on aurait commencé par vendre les terres conquises récemment, ainsi que quelques autres domaines peu productifs pour l'État ou impossibles à partager entre les citoyens, et,

avec l'argent qui proviendrait de ces ventes, on aurait acheté des terres que l'on aurait distribuées ensuite aux citoyens pauvres. Des décemvirs investis d'un pouvoir absolu, chargés de l'exécution de cette loi, étaient autorisés à établir de nouvelles colonies. Ici Rullus commettait une première faute : c'était de ne pas désigner avec précision les lieux où l'on fonderait ces colonies. Il commit une faute plus grave encore en demandant que ces décemvirs ne fussent pas nommés par les trente-cinq tribus, mais dans une assemblée de dix-sept tribus seulement, lesquelles éliraient par conséquent à la simple majorité de neuf d'entre elles. En outre, cette élection n'aurait pas été ratifiée dans une assemblée par centuries, mais dans les comices par curies, qui n'existaient plus que de nom. Bien plus, si, par impossible, les curies refusaient de sanctionner, on devait passer outre. Enfin Pompée était exclu du décemvirat, sous prétexte de ne pas interrompre le cours de ses victoires; mais en revanche l'auteur du projet, Rullus, en faisait partie de droit. On comprend facilement tout ce que ces exagérations ridicules et ces vues personnelles inspirèrent d'amertume et d'autorité à l'éloquence de Cicéron : il fit rejeter la loi, dont le principe général était pourtant excellent. Une particularité très-remarquable des discours qu'il prononça à cette occasion, et qui vient confirmer l'idée plus juste que l'on se fait maintenant des lois agraires, c'est le respect singulier que Cicéron, partisan de l'aristocratie, professa pour la mémoire des Gracques et la justice qu'il rendit à la loi Sempronia.

Quelques années plus tard, Flavius proposa une loi agraire en faveur des vétérans de Pompée, et l'on voit même Cicéron s'associer à ce projet par les modifications qu'il propose.

Enfin César est consul. Il fait passer une loi agraire qui partage la Campanie, jusque alors affermée au profit de l'État, entre ceux des citoyens qui ont trois enfants. On devait suppléer à l'insuffisance possible de ce domaine par l'achat de propriétés particulières avec l'argent que Pompée a retiré de ses conquêtes. En outre, César fit remise aux publicains du tiers de leurs fermages. Cette loi eut des résultats admirables : vingt mille pères de famille en profitèrent, et cent mille personnes au moins en Italie eurent des terres à cultiver; Rome fut délivrée d'une populace insoumise et avilie; l'Italie se repeupla d'hommes libres; la république put espérer des recrues pour ses armées. Cicéron, qui avait, il est vrai, combattu une loi agraire, mais qui s'était déjà converti pour celle de Flavius, se décida à payer à la loi de César un pompeux tribut d'éloges.

Avec la république finirent les lois agraires d'un intérêt général. La cause en est simple : le peuple, d'un côté, nourri aux dépens du maître, ne demande plus que du pain et des spectacles; et, de l'autre, il n'y a plus à proprement parler de domaine public, les empereurs l'absorbent dans leur domaine privé.

Des colonies. Les distributions de terres pour la fondation des colonies forment la seconde espèce de lois agraires, puisque, comme les lois agraires générales, elles partent du principe que l'État pouvait disposer de ses domaines et que les terres distribuées aux colons étaient prises sur le domaine public. *Voyez* COLONIES ROMAINES.

Distributions de terres aux soldats. C'est la troisième espèce de lois agraires; encore quelquefois ces distributions de terres atteignirent la propriété privée, respectée jusqu'aux guerres civiles, et amenèrent des dépossessions violentes. Les légions romaines avaient perdu leur antique discipline depuis Marius et Sylla; les soldats s'attachaient à un homme, leur chef, dont ils suivaient la fortune, et les plus graves désordres étaient le résultat de ce nouvel état de choses. Les proscriptions de Sylla et de Marius offrirent naturellement l'occasion de distribuer aux vétérans les terres confisquées. César suivit également cet exemple; il distribua des terres aux soldats qui l'avaient fait triompher dans les guerres civiles. Après la mort de César, les soldats se trouvèrent tout-puissants; chaque ambitieux qui prétendait à la succession du grand homme leur faisait des avances et des flatteries. Antoine, Octave, Cicéron et le sénat multiplièrent ces distributions, Octave surtout, après la guerre de Modène, la bataille de Philippes, la guerre de Pérouse, celle contre Sextus Pompée et la bataille d'Actium. Mais une fois empereur, Auguste organisa les cohortes urbaines et les cohortes prétoriennes, qui finirent plus tard par remplacer l'influence des légions. Les prétoriens aimaient beaucoup mieux le désordre des camps et d'une grande ville comme Rome que la vie sédentaire d'une colonie. Aussi le *donativum*, largesse que faisait l'empereur à son avénement, remplaça pour toujours les distributions de terres.

En résumé, les lois agraires, si l'aristocratie avait eu l'intelligence de les exécuter, auraient empêché tous les maux qui à la longue détruisirent la république romaine. Il y aurait eu à Rome des classes moyennes, intéressées à l'ordre et au maintien de la république, et des classes populaires laborieuses et paisibles. La populace ne se serait pas avilie et abrutie en vendant ses votes et en vivant sans travailler aux dépens du trésor public. L'Italie aurait vu se repeupler ses solitudes; la Péninsule, qui exportait jadis des blés, n'aurait pas été réduite à recevoir sa subsistance de la Sicile, de l'Afrique et de l'Égypte; la république aurait eu des soldats, et n'aurait pas été obligée de les recruter parmi les esclaves et les peuples étrangers. Le grand argument des patriciens était d'empêcher la dilapidation du domaine public; mais ils le dilapidèrent bien davantage eux-mêmes par leurs distributions aux soldats. Un seul moyen de salut était offert à la république et à l'aristocratie elle-même; elle mit tout en œuvre pour le repousser, le courage, la ruse, le crime et l'éloquence. Le monde romain fut perdu.

On peut consulter sur les lois agraires Heyne, *Opuscula Academica*, t. IV; Niebuhr, *Histoire Romaine*, t. II; Savigny, *Droit Romain;* et le remarquable travail de M. A. Macé, *Des Lois agraires chez les Romains* (Paris, 1846) : c'est à ce dernier ouvrage que nous avons emprunté les matériaux de notre article. W.-A. DUCKETT.

AGRAM (Comitat d'), en Croatie, a, sur 5,920 kilomètres carrés, une population de 350,000 habitants, presque tous Croates et catholiques. C'est un pays riche en bois et fertile dans les vallées; on y récolte des grains en quantité à peine suffisante; mais on y cultive aussi le tabac, la vigne et différents fruits, la prune, la châtaigne. Les principales rivières sont : la Save, la Lonya et la Krapina. Le comitat d'Agram contient deux districts, celui d'Agram et celui de Saint-Istvany, et renferme deux villes libres, Agram et Karlstadt, douze bourgs et neuf cent soixante-quatre villages et hameaux.

La ville d'*Agram*, en croate *Zagor*, sur la Save, a 14,800 habitants; elle est non-seulement la capitale du comitat, mais on la considère aussi comme celle de la Croatie. Le ban, ou gouverneur de Croatie, l'évêque, la chancellerie, la diète et les commandants militaires des deux provinces de la Croatie et de la Slavonie, ont à Agram leur résidence. La ville a une haute école académique, avec dix professeurs, une bibliothèque publique, un séminaire, un gymnase et une école normale. La haute cour de justice de Croatie et Slavonie, la cour d'appel de ces deux divisions de l'empire y ont aussi leur siége. Parmi les édifices il faut citer le palais épiscopal, le palais des États de Croatie, le pont sur la Save, et surtout l'église cathédrale, bâtie par saint Ladislas. Agram se compose de trois parties, dont chacune a sa propre juridiction, de la ville libre, de la ville de l'évêque, et de la ville appartenant à la juridiction des chanoines. Agram a des manufactures de tabac et une fabrique de cire. Elle expédie pour Fiume et pour les côtes de la Dalmatie, beaucoup de sel, de tabac et de vins. A trois lieues d'Agram, sur la Gradna, un martinet appartenant au village de Szambor fournit de deux à cinq mille quintaux de cuivre par

an, et à cinq lieues d'Agram les malades prennent les eaux thermales de Studza.

AGRAMANT (Camp d'). Cette poétique création de l'Arioste est l'origine du proverbe : *La discorde est au camp d'Agramant.* — L'épisode qui sert en quelque sorte de base au poëme de *Roland furieux* est le prétendu siége de Paris par les Sarrasins. Agramant, et les autres chefs, Rodomont, Sacripant, dont les noms sont aussi devenus des types proverbiaux, sont au moment de s'emparer de cette capitale, que défendent avec intrépidité Charlemagne et ses preux. C'en est fait de l'empire des Carlovingiens, et peut-être du christianisme lui-même! Mais l'Éternel veille du haut des cieux sur la ville fidèle. L'archange saint Michel reçoit l'ordre d'aller chercher le Silence et la Discorde. Le Silence enveloppera l'armée de Renaud dans un nuage, et lui permettra d'arriver sans être aperçue sur les bords de la Seine. La Discorde troublera et dispersera les assiégeants. L'archange Michel, en cherchant le Silence dans le centre des cloîtres, y rencontre seulement la Discorde; il est obligé d'aller relancer la taciturne divinité au fond de l'Arabie. L'armée de secours arrive, en effet, aux bords de la Seine. Déjà la Discorde avait accompli une partie de sa mission, mais elle s'en lasse bientôt : les chefs sarrasins ne lui fournissent pas assez d'occupation, elle préfère retourner chez ses moines. Saint Michel va gourmander la Discorde dans la retraite où il l'avait trouvée d'abord, et la ramène par les cheveux. La seconde entrée de la Discorde au camp d'Agramant produit beaucoup plus d'effet que la première. Mandricard querelle Roger au sujet de l'aigle blanche qu'il a fait peindre sur la *Durandale,* célèbre et redoutable épée de Roland, qui devient le prix d'un conflit sanglant. Sacripant, le roi de Circassie, se plaint à Agramant de la manière dont le perfide Brunel lui a dérobé son cheval Frontin, pendant son sommeil, en le laissant sur la selle, qu'il avait appuyée sur quatre pieux. Agramant, au lieu de faire pendre Brunel, l'avait créé roi de Tingitane. Cette injustice excite le courroux de l'amazone Marphise. Celle-ci marche contre le nouveau roi de Tingitane, l'enlève d'une seule main, et le porte tout près d'Agramant, disant qu'elle veut pendre Brunel de ses mains, parce qu'il lui a dérobé son épée. Le sage roi Sobrino arriva à propos pour calmer la fureur d'Agramant; mais les affaires des Sarrasins, des Circassiens et des Séricassiens n'en allèrent pas mieux. La Discorde, jugeant alors qu'elle avait fait d'assez bonne besogne, sauta de joie et éleva vers le ciel un cri perçant, afin d'annoncer à l'archange Michel le succès de son entreprise. Cependant les exhortations d'Agramant eurent enfin leur effet. Rodomont, le roi d'Alger, consent à s'éloigner, et va coucher dans une auberge, dont l'hôte, pour charmer ses ennuis, s'amuse à lui raconter l'histoire de Joconde. Grâce à tout ce fracas, la capitale de la France est délivrée; mais le poëte retarde le plus qu'il peut le dénoûment. C'est à ses incessantes et ingénieuses digressions que nous devons le tableau merveilleux des amours d'Angélique et Médor, d'Isabelle et de Zerbino, et enfin la folie de Roland, qui est le motif, ou pour mieux dire le prétexte de tout le poëme. BRETON.

AGRANIES, AGRIANIES, AGRIONIES, fêtes d'Argos en l'honneur d'une fille de Prætus. On les célébrait la nuit et on s'y couronnait de lierre. Les femmes faisaient semblant de chercher Bacchus *Agrionos,* féroce; ne le trouvant point, elles disaient qu'il s'était retiré chez les Muses. Elles soupaient ensemble, et se proposaient des énigmes. Il se commettait, dit-on, de grands excès dans ces fêtes; elles avaient lieu tous les deux ans à Orchomène. Les femmes descendant de Minyas en étaient exclues; le prêtre de Bacchus, l'épée à la main, les empêchait d'approcher; s'il en rencontrait une, il pouvait impunément la tuer. Voici le motif de cette exclusion : les filles de Minyas, dans leur enthousiasme bachique, avaient égorgé Hippasus, fils de Leucippe, et avaient fait un horrible festin de ses membres. Le nom d'*acolies,* ou cruelles, était resté aux Minyennes. La poursuite de leur crime était encore dans sa vigueur au temps de Plutarque. Cet auteur cite un prêtre nommé Zoïlus qui en tua une, mais il ajoute qu'il mourut misérablement d'un ulcère. Les Orchoméniens, ayant été ensuite affligés de plusieurs fléaux, les regardèrent comme une punition du ciel, et ôtèrent la prêtrise à la famille de Zoïlus. — Bacchus était surnommé *Agrionos,* sauvage, soit à cause des excès où porte le vin, soit parce qu'il était sans cesse environné de panthères et d'autres bêtes carnassières. On l'appelait même *Omastès,* mangeur de chair crue.

AGRARIENS. C'est le nom que s'est donné lui-même aux États-Unis un parti nombreux et puissant qui voulait ressusciter, selon sa propre expression, l'esprit des Gracques. Il y a, en effet, une analogie incontestable entre les questions que soulevèrent à Rome les lois agraires et les agitations qui se sont produites à un moment dans les États-Unis. L'Union possède un milliard quatre cents millions d'acres de terres publiques, dix fois l'étendue de la France. Pour tirer parti de ces immenses richesses, l'État avait obtenu une loi qui permettait de les vendre pour payer les frais des guerres qu'il avait à soutenir. Depuis longtemps la dette est acquittée, et cependant la vente continue à raison de un dollar l'acre, ce qui ramène le prix de l'hectare à douze francs cinquante centimes à peu près. Il semblerait que ce bon marché incroyable dût permettre à tout le monde d'acquérir. Il n'en est rien pourtant. Des sociétés d'accaparement se sont formées qui rendent la concurrence tellement impossible, que déjà en 1832 le président Jackson réclamait contre cet état de choses dans son message au congrès. D'ailleurs, ces terres sont incultes; les spéculateurs peuvent seuls faire le voyage, défricher, avancer ou hasarder des fonds, acheter les instruments de culture. Voici donc ce que démandent les *Agrariens* : tout en respectant la propriété privée, ils voudraient qu'on abolît la vente des terres publiques, et qu'on les divisât en lots de cent soixante acres. L'État garderait un droit permanent sur ces terres, dont il conserverait la propriété, et dont il ne pourrait abandonner que la jouissance ou la possession moyennant une redevance. D'un autre côté, tout chef de famille aurait droit à une ferme de cent soixante acres, à la condition de la cultiver et de l'exploiter par lui-même ou par ses enfants; nul ne pourrait d'ailleurs posséder plus de cent soixante acres. Ne se croirait-on pas à Rome au temps de Licinius Stolon? Pour un instant pourtant, les agrariens parurent vouloir s'écarter du respect qu'ils professaient pour la propriété privée, et adopter des tendances communistes. Cette exagération regrettable pourrait compromettre une cause juste et des réclamations fondées.

W.-A. DUCKETT.

AGRAULE, fille de Cécrops et d'Agraule ou Agraure, fille d'Acté. *Voyez* AGRAULIES. — C'était aussi le nom d'un bourg de l'Attique, près d'Athènes, de la tribu Érechthéide.

AGRAULIES, fête athénienne en l'honneur de Minerve et d'Agraule ou Aglaure, fille de Cécrops, qui se dévoua pour sa patrie en se précipitant de l'acropole, et à laquelle on avait élevé un temple et consacré des mystères et des initiations. Les Athéniens, à l'âge de vingt ans, prêtaient sur son autel serment de dévouement à leur patrie. On célébrait dans l'île de Chypre, au mois aphrodisius, des agraulies, et l'on y sacrifiait un homme à Agraule : cet usage subsista jusqu'à Diomède.

AGRAVIADOS, mot espagnol qui signifie *persécutés, mécontents.* On désignait autrefois en Espagne par la qualification d'*agraviados* ou *agreviados* une classe de seigneurs auxquels les rois issus de la maison de Bourbon n'avaient pas voulu reconnaître ou conférer la dignité de *grand d'Espagne* (*voyez* GRANDESSE), parce qu'on les supposait dévoués aux intérêts autrichiens et partisans des prétentions de l'archiduc, par conséquent opposés aux prétentions du prince

petit-fils de Louis XIV, appelé à succéder à Charles II. Aujourd'hui encore on trouve en Catalogne des familles nobles qu'on désigne sous le nom d'*agraviados*, parce qu'on y a conservé intactes, de père en fils, les préoccupations politiques des premières années du dix-huitième siècle, et qu'on y regrette encore la maison d'Autriche. La plus grande partie de ces seigneurs *agraviados* descendant, comme les grands d'Espagne, des *ricos hombres*, les grands d'Espagne se sont toujours fait un point d'honneur de les regarder et de les traiter en toute occasion comme leurs égaux.

AGREDA (Marie d'), visionnaire espagnole, née en 1602, dans la ville d'Agreda (Vieille-Castille) d'une famille pieuse qui portait le nom de Coronel. Ses parents ayant fondé, en 1619, un couvent de l'*Immaculée Conception* dans leur propre maison, pour obéir à une révélation particulière, la jeune Marie y prit l'habit de religieuse le même jour que sa mère et sa sœur; elle y prononça ses vœux le 2 février 1620, avec sa mère : la profession de sa sœur fut différée, parce qu'elle n'avait pas l'âge voulu. En 1627, elle devint abbesse du couvent. Depuis lors, jusqu'en 1637, elle reçut, à plusieurs reprises, de Dieu et de la Vierge Marie, l'ordre d'écrire la vie de la sainte Vierge. Après avoir résisté à ces ordres pendant dix ans, elle se mit enfin en devoir d'obéir. Mais lorsqu'elle eut achevé cette vie, elle la brûla avec plusieurs autres écrits, par le conseil d'un confesseur qui la dirigeait en l'absence de son confesseur ordinaire. Ses supérieurs et le premier confesseur l'en reprirent aigrement, et lui commandèrent d'écrire une seconde fois la vie de la mère de Dieu. Le même commandement ayant été renouvelé par Dieu et la Vierge, elle se mit de nouveau à l'ouvrage, et publia, en 1655, le recueil des visions qu'elle avait eues à ce sujet. Elle mourut en 1665. Son livre a été traduit en français par le père Thomas Crozet, récollet, sous le titre : *La mystique Cité de Dieu*, etc. (Marseille, 1696, 3 vol. in-4°). — Ce livre est un tissu de visions ridicules, qui vont parfois jusqu'à l'indécence. Les folies y abondent tellement, que la faculté de théologie de Paris crut devoir en faire la censure dans le temps même où l'on travaillait à Rome à faire canoniser Marie d'Agreda. On y trouve le récit de ce qui arriva à la sainte Vierge pendant les neuf mois qu'elle fut dans le sein de sa mère, sainte Anne. Entre autres extravagances, il y est dit que la sainte Vierge, avant l'âge de trois ans, balayait la maison, et que les anges l'aidaient. — On peut citer ce livre comme un des produits de la dévotion outrée pour la sainte Vierge, et du culte superstitieux qu'on en est venu à lui rendre. En 1855 M. G. de la Vigne a publié une partie de la correspondance de Marie d'Agreda avec Philippe IV. Artaud.

AGRÉÉ, jurisconsulte qui postule devant certains tribunaux de commerce, avec l'autorisation et l'agrément de ces tribunaux. Pour donner plus de simplicité, d'économie et de promptitude à la procédure devant les tribunaux de commerce, la loi affranchit les plaideurs de l'obligation de comparaître assistés d'avoué ou d'avocat. Mais dans les grandes villes l'absence d'officiers publics pouvait avoir ses dangers. On forma donc un corps d'agréés, qui représentent les parties sans que leur ministère soit forcé. Les agréés ne sont pas des officiers ministériels institués par la loi; leur existence a pour base non les dispositions de la loi, mais uniquement son silence. Il résulte, en effet, de la discussion du projet du Code de Commerce au conseil d'État impérial, que l'on a évité de s'expliquer sur les agréés précisément pour laisser à chaque tribunal consulaire la faculté de *conserver ses usages*. Ainsi les tribunaux de commerce peuvent instituer des agréés et faire des règlements sur l'exercice de cette profession. Le 21 décembre 1809 le tribunal de commerce de Paris régla l'organisation des agréés, établit une chambre disciplinaire, et détermina sa composition et ses fonctions. Quelques années plus tard, le 10 juin 1813, le même tribunal de commerce, reconnaissant que le nombre des agréés, qui était alors de vingt et un, était au-dessus de celui que pouvaient comporter les affaires et les besoins du service, le réduisit à quinze, en faisant désintéresser et éteindre les six cabinets les moins occupés, au moyen d'une indemnité de 225,000 fr. que les agréés restants payèrent en proportion des affaires qu'ils faisaient. Il en est résulté une sorte de propriété pour ces cabinets, qui depuis se sont vendus comme des offices ministériels.

AGRÉGAT. On appelle ainsi, en minéralogie et en géologie, la réunion de plusieurs matières pierreuses, plus ou moins considérables et plus ou moins homogènes, agglutinées ensemble à l'époque de leur formation. Ainsi le marbre est un *agrégat*. — Les chimistes donnent ce nom à l'état d'un corps dont toutes les molécules sont réunies entre elles de manière à former une seule masse. — Dans la langue des mathématiques, *agrégat* s'entend d'un assemblage de plusieurs termes positifs ou négatifs : il exprime les sommes et les différences.

AGRÉGATION (*Histoire naturelle*). On désigne en géologie sous ce nom, qui signifie *réunion en troupe*, le mode de formation des roches, considérées minéralogiquement, qui se sont constituées instantanément et à la même époque, telles que le granit, le porphyre, le schiste micacé, le calcaire. Ces roches sont nommées *agrégats* ou *roches agrégées*, pour les distinguer des *agglomérats* ou roches agglomérées (*voyez* Agglomération). — On connaît aussi en zoologie des espèces animales dont un certain nombre d'individus sont naturellement réunis, soit sous une même peau commune, depuis leur origine ou leur formation dans l'œuf (alcyonelle, cristalette, etc.), soit soudés ou greffés seulement par des parties adjacentes de leurs corps (botrylles, pyrosomes) après qu'ils sont sortis de l'œuf. Ces groupes naturels d'animaux sont des agrégations d'individus que l'on prenait, dans les premiers temps de la science, pour un seul animal. Le caractère des agrégations animales est l'union des individus sous une peau commune, ou la soudure ou la greffe des individus sur les points adjacents de la peau. C'est ce qui distingue les agrégations des *agglomérations* et des *associations*. L. Laurent.

AGRÉGATION (*Chimie*). Toutes les substances composées de la nature sont formées par la réunion d'un certain nombre de corps simples unis deux à deux ou en plus grand nombre; la force qui les unit est désignée sous le nom d'*affinité*. Elle est de nature chimique, et ne peut être détruite que par des forces chimiques; mais la masse des corps simples ou composés est formée par la réunion de petites parties toutes semblables aux *molécules* maintenues par une force qui porte le nom d'*agrégation* ou *cohésion*. Cette force est de nature physique, et peut être surmontée par des actions de cette même nature. Ainsi, dans le soufre, l'argent, l'or, etc., qui sont des corps simples, les molécules sont réunies entre elles de la même manière que les molécules de craie, d'or et de cuivre dans une monnaie, etc., sont réunies pour former une masse plus ou moins considérable; on voit d'après cela que dans un corps simple il n'existe qu'une seule force, l'*agrégation*, tandis que dans les corps composés il s'en trouve deux, puisque l'*affinité* est nécessaire pour produire des combinaisons. Ainsi, dans la *craie*, la chaux et l'acide carbonique sont unis chimiquement, comme l'or et l'argent dans la monnaie. — Une action physique, comme le choc, la percussion, la traction, rompt la masse des corps et en sépare des parties, mais qui restent toujours avec leur même nature; le fragment de soufre est toujours un corps simple, comme le fragment de craie est toujours un composé chimique. H. Gaultier de Claubry.

AGRÉGÉ. Pour arriver au professorat dans les lycées et dans les collèges français, outre le grade de licencié ès-lettres obligatoire pour les classes supérieures des lettres, de licencié ès-sciences également obligatoire pour celles de

mathématiques élémentaires et spéciales, de sciences physiques, naturelles et de chimie, il y a de plus l'obligation d'obtenir au concours le titre spécial d'agrégé.

Parallèlement à l'École Normale, dont elle reçoit l'impulsion et qu'elle excite par la concurrence, l'agrégation est destinée à assurer le renouvellement et la force de l'instruction secondaire. Empruntée à un règlement du dernier siècle qui créait dans l'Université de Paris soixante places de docteurs agrégés, nommés au concours, pour la philosophie, les lettres et la grammaire, cette institution fut établie en principe pour toute la France par le décret du 17 mars 1808, sous la réserve du mode d'examen que devait fixer le conseil de l'Université.

Par divers motifs, l'institution tarda à être mise en pratique. Le titre d'agrégé fut même pendant quelque temps donné par simple collation, comme l'étaient aussi les diplômes de grade. Les premiers concours n'eurent lieu qu'en 1821 pour les lettres, la grammaire et les sciences. De nouvelles agrégations furent établies ensuite, d'abord pour l'histoire, supprimée en 1852, rétablie en 1860; puis pour les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, les langues vivantes; et en 1866 l'enseignement spécial.

Les aspirants doivent être âgés de vingt-cinq ans, avoir fait la classe pendant cinq ans dans un établissement public ou dans un établissement libre, être pourvus du diplôme de licencié ès lettres ou de deux au moins des trois diplômes de licencié ès sciences, suivant l'agrégation à laquelle ils aspirent. Des avantages spéciaux sont accordés aux élèves de l'École normale. Le diplôme de docteur ès lettres ou de docteur ès sciences compte pour deux années de classe. Les épreuves sont de deux sortes : les épreuves préparatoires, qui consistent en compositions écrites, et les épreuves définitives, qui sont orales et publiques.

Il y a encore des agrégés pour l'enseignement supérieur dans les facultés : ils se divisent en agrégés en activité et en agrégés libres. Il y a des agrégés près chaque faculté de droit, de médecine, des sciences, et des lettres. Il y en a enfin pour les écoles supérieures de pharmacie.

Dans les facultés de médecine les *agrégés* sont chargés d'aider et de suppléer les professeurs. Les élèves en médecine ont, en effet, besoin à chaque instant de secours pour puiser dans les collections, pour s'instruire aux préparations, aux appareils, aux dissections, pour répéter les cours des professeurs, pour compléter par des cours accessoires les leçons officielles obligatoires. Le corps des agrégés remplit cet objet. L'agrégation se donne au concours. Au bout d'un temps d'exercice, si les agrégés n'ont pas obtenu une chaire de professeur, ils deviennent *agrégés libres*. L'institution des agrégés en médecine avait eu pour but dans le principe de former une pépinière de professeurs; elle perdit en partie cet effet par suite de l'admission de tous les docteurs au concours pour le professorat. Elle a néanmoins produit d'heureux résultats en plaçant dans les écoles de médecine un élément mobile et jeune qui ne permet pas à l'enseignement de rester stationnaire. Il y a dans les facultés de médecine des agrégés pour les sciences anatomiques et physiologiques, pour les sciences physiques, pour la médecine proprement dite et la médecine légale, pour la chirurgie et les accouchements. *

AGRÉMENT, AGRÉMENTS. Il y a d'importantes distinctions à faire dans l'emploi de ces mots. Le mot *agrément* s'emploie fréquemment comme synonyme d'*approbation* ou de *consentement;* il se rapporte, comme eux, aux actes de la volonté d'une personne, et s'applique également au présent, au passé, à l'avenir. Au premier coup d'œil la valeur de ces termes paraît la même; mais la réflexion y découvre quelques différences. Ainsi, le *consentement* se demande aux personnes intéressées dans une affaire; mais avant de faire certaines démarches il est bon d'avoir l'*agrément* de ceux qui ont quelque autorité, c'est-à-dire de leur *agréer*, de ne pas leur déplaire. On n'acquiert point d'emploi, même subalterne, dans une grande maison, sans l'*agrément* du maître. — *Agrément* au singulier se dit aussi d'une chose qui est agréable, qui procure quelque avantage ou quelque plaisir. — Mais en passant au pluriel ce mot sert exclusivement à désigner un assemblage de traits, soit au physique, soit au moral, qui l'emportent souvent sur ce qui est régulièrement beau. Cependant il s'applique plus ordinairement aux dons de l'esprit. Ainsi l'on dit très-bien d'une personne que sa conversation est pleine d'*agréments*. Le mot *agréments* en parlant des arts conserve la même signification. La proportion, la beauté, peuvent n'être point agréables, ne point offrir d'*agréments*. Un ouvrage peut être sans *agréments*, sans que cet ouvrage ait le moindre désagrément (*voyez* Grace). Champagnac.

Les passementiers nomment *agréments* des ornements en or, en argent, en soie ou en laine, destinés à être appliqués sur les robes de femmes, sur les manteaux, ou sur les meubles.

Dans la musique on appelle *notes d'agrément* des notes qui s'ajoutent dans le cours d'un morceau, et que l'exécutant peut omettre ou rendre et même varier à volonté. Ces notes ne sont pas indispensables à la contexture de la phrase musicale. On ne les compte pas dans la mesure, et on les écrit ordinairement en caractères plus petits. Si l'emploi modéré de ces notes ajoute parfois à l'agrément du morceau, leur abus devient fatigant et nuit à l'effet du morceau, dont elles finissent par écraser le motif.

AGRÈS. On désigne par ce mot tous les objets nécessaires à la mâture d'un vaisseau, les mâts, les voiles, les vergues, les poulies, etc., enfin tout ce qui n'est pas coque, vivres ou chargement. La coque, les agrès et apparaux sont hypothèque de l'équipage (Cod. Civ., art. 271). L'armateur ne doit pas oublier de s'assurer sur coque, quille, agrès et apparaux; sans quoi les assureurs refuseraient de payer les câbles, mâts ou voiles perdues, etc. — On ne doit pas confondre le mot agrès avec celui de *gréement*, qui a une signification toute différente.

AGRESSEUR, AGRESSION (du latin *aggredi*, attaquer). L'agresseur est celui qui fait naître une querelle, soit en injuriant, soit en menaçant, soit en attaquant. Le rôle d'agresseur est toujours mal vu par la justice; il importe par conséquent de savoir celui qui a commencé la querelle. C'est un principe de droit naturel que l'homme attaqué a le droit de se défendre. Les lois humaines ne portent pas de peine contre le meurtre commis en cas de légitime défense. Cependant, si cet homme a fait plus que ne lui commandait sa défense, la loi ne considère l'agression que comme un simple cas d'excuse, dont l'effet est de diminuer la peine encourue.

AGRICOLA (Cnéius-Julius), général et consul romain, beau-père de Tacite, naquit à Fréjus, l'an 37 de J.-C. Vespasien l'envoya, l'an 77, dans la Grande-Bretagne, qu'il soumit à la domination romaine et qu'il gouverna jusqu'à l'an 85. A la mort de Titus, le nouvel empereur Domitien, jaloux des succès d'Agricola, rappela ce grand général de son gouvernement, où il s'était fait chérir par la douceur de son administration. Agricola passa le reste de ses jours dans la retraite, et il mourut à l'âge de cinquante-six ans, empoisonné peut-être par Domitien. Tacite a écrit sa vie.

AGRICOLA (Jean). Son véritable nom était *Schneider* ou *Schnitter* (moissonneur). Fils d'un simple journalier, il naquit à Eisleben, en 1492, et est nommé dans quelques ouvrages *Magister Islebius*, d'autres fois aussi *Jean Eisleben*. Il fut un des plus zélés propagateurs de la doctrine de Luther. Après avoir terminé ses études avec beaucoup de succès à Leipzig et à Wittemberg, il fut nommé recteur et prédicateur de sa ville natale, ensuite prédicateur à Francfort-sur-le-Mein, et remplit en 1527, à la diète

de Spire, les fonctions de prédicateur de la cour de Jean, électeur de Saxe. Par la suite, il devint prédicateur de la cour du comte Albert de Mansfeld, prit part à la confession d'Augsbourg, et signa les articles de Smalkalde. En 1537 il se rendit, en qualité de professeur, à Wittemberg, où il commença la controverse de l'antinomisme contre Luther et Mélanchthon, en soutenant que la loi évangélique n'était pas nécessaire pour être sauvé. Les querelles qui en résultèrent le forcèrent à se réfugier à Berlin, où il écrivit une rétractation. Il fut alors nommé prédicateur de la cour de l'électeur de Brandebourg, et mourut dans cette résidence, en 1566, après s'être attiré de nouvelles discussions par la part qu'il prit à la rédaction du fameux *Interim*. Nous passons sous silence les nombreux écrits théologiques et polémiques d'Agricola, et nous ne citerons que l'ouvrage véritablement national qu'il publia en bas-allemand sous le titre de *Proverbes usuels allemands, avec leur explication* (Magdebourg, 1528). L'édition en haut-allemand parut en 1529, à Haguenau, 2 vol., et une réimpression corrigée en 1592, à Wittemberg. Les principes patriotiques, la morale pure et le langage franc qui règnent dans ce livre lui assignent, après la traduction de la Bible par Luther, la première place parmi les ouvrages en prose allemande de cette époque.

On a quelquefois confondu Agricola *Islebius* avec *Étienne* Agricola, mort en 1547, qui fut aussi un des premiers soutiens de la réforme de Luther, — et avec *Jean* Agricola de Spremberg, aussi son contemporain, comme lui théologien saxon et poëte sacré, et qui fut pendant quelque temps secrétaire de Luther.

Un autre théologien protestant du nom d'Agricola (*Michel*) a traduit le Nouveau Testament dans la langue vulgaire de la Finlande. Il est mort en 1557.

AGRICOLA (Rodolphe), dont le nom véritable, qu'il latinisa lui-même, suivant l'usage du temps, était Rolef *Huysmann* ou *Hausmann*, appelé aussi, du lieu de sa naissance, *Frisius* ou *Rodolphe de Groningue*, et encore, d'après l'abbaye de Silo, où il séjourna pendant quelque temps, *Rodolphe de Ziloha*, était né en août 1443, au village de Baflo, près de Groningue. D'abord disciple de Thomas de Kempen à Zwoll, il alla à Louvain, puis à Paris, et de là en Italie, où, dans les années 1476 et 1477, il suivit à Ferrare et à Pavie les leçons des savants les plus célèbres de son siècle. Il s'y lia d'une étroite amitié avec Dalberg, devenu plus tard évêque de Worms. Il fut le premier Allemand qui, comme professeur, se distingua en Italie, non-seulement par son érudition, mais encore par la beauté du langage et par la finesse de la prononciation. Il se fit en outre une grande réputation comme musicien consommé, et quelques-unes de ses compositions eurent une grande vogue en Italie. A son retour en Allemagne, il s'efforça avec plusieurs de ses anciens condisciples et amis, notamment Alexandre Hegius et Rodolphe Lange, d'y propager l'amour des lettres et la culture de l'éloquence. Plusieurs villes de Hollande rivalisèrent vainement entre elles pour le fixer dans leurs murs au moyen de fonctions publiques; et les offres brillantes qui lui furent faites à la cour de l'empereur Maximilien 1^er^, où il s'était rendu dans les intérêts de la ville de Groningue, ne purent non plus le déterminer à renoncer à son indépendance. En 1483 il finit par se rendre aux sollicitations de Dalberg, devenu chancelier de l'électeur palatin et évêque de Worms, et vint s'établir dans le Palatinat, où il séjourna alternativement à Heidelberg et à Worms, partageant son temps entre ses études particulières et des cours publics, et jouissant d'une immense considération. Il se distingua aussi comme peintre; et pour pouvoir étudier la théologie il apprit encore avec ardeur en 1484 la langue hébraïque. La même année il fit un voyage en Italie avec Dalberg, et mourut le 28 octobre 1485, peu de temps après son retour en Allemagne. La réputation dont il jouit de son vivant reposait plutôt sur son action personnelle que sur ses ouvrages, tous écrits en latin, moins nombreux d'ailleurs et aussi moins importants que la plupart de ceux des savants de son époque. La première édition à peu près complète qui en ait été donnée est celle d'Alard (Cologne, 1539, 1 vol. in-4°). Elle porte le titre de *Lucubrationes*. On cite parmi ces écrits le discours *In laudem philosophiæ* et le traité *De Inventione dialectica*.

AGRICOLA (Georges), dont le véritable nom était *Bauer*, naquit le 24 mars 1490 à Glauchau, et mourut à Chemnitz le 21 novembre 1555. Après avoir été de 1518 à 1522 recteur de l'école de Zwickau, il alla étudier la médecine à Leipzig, puis il se rendit en Italie. A son retour, en 1527, il s'établit comme médecin praticien à Joachimsthal en Bohême, et en 1531 à Chemnitz, où il se livra désormais tout entier à la minéralogie. Convaincu que la Saxe recélait dans ses montagnes d'immenses richesses minérales, il fit d'inutiles efforts pour faire partager ses convictions aux différents princes saxons. L'électeur Maurice le récompensa de ces travaux en lui accordant une pension et un logement gratuit à Chemnitz, où plus tard il devint médecin communal et bourgmestre. En rentrant dans le giron de l'Église catholique il provoqua des haines si ardentes qu'à sa mort on refusa les honneurs de la sépulture à sa dépouille mortelle, et qu'il fallut le transférer à Zeitz. Les plus importants de ses ouvrages sont intitulés : *De Ortu et causis Subterranæorum*, etc. (Bâle, 1546 et 1558, in-fol.); *De Re Metallica* (Bâle, 1561, in-fol.); et *De Mensuris et Ponderibus Romanorum atque Græcorum* (Bâle, 1533 et 1550, in-fol.). Schmidt a publié son *Bergmannus*, ou *Dialogues sur l'exploitation des mines* (Fribourg, 1806). Agricola fut le premier qui fit en Allemagne de la minéralogie raisonnée. Il rendit de grands services à cette science, bien qu'il ne fût pas exempt des préjugés de son temps : c'est ainsi qu'il avoue franchement croire à l'influence hostile des gnômes du monde souterrain. Il a aussi écrit un traité *De Lapide Philosophico* (Cologne, 1531).

AGRICOLA (Martin), l'un des premiers qui en Allemagne substituèrent à la tablature les notes aujourd'hui en usage, né à Sorau en 1486, mort le 10 juin 1556, fut, après la réformation, premier chantre et directeur de musique à Magdebourg. Il avait acquis des connaissances étendues, non pas seulement en musique, mais encore dans les langues anciennes. Ses différents ouvrages sont d'un grand prix pour qui veut bien connaître l'état de la musique au seizième siècle, et notamment sa *Musica instrumentalis* (Wittenberg, 1529, 2^e^ édit., 1545) pour l'histoire des instruments, attendu que les dessins qu'on y a joints sont de beaucoup préférables à ceux qui accompagnent l'ouvrage de Prætorius sur le même sujet.

AGRICOLA (Jean-Frédéric), l'un des plus grands organistes et des plus habiles musiciens du dix-huitième siècle, né le 4 janvier 1720, à Dobitschen, dans le pays d'Altenbourg, étudia d'abord le droit à Leipzig, puis la musique sous Sébastien Bach. Son intermède *Filosofo convinto* lui valut, en 1750, une place au théâtre de Potsdam, où il épousa la célèbre cantatrice Benedetta Émilia Molteni. A la mort de Graun, en 1759, il fut nommé directeur de la chapelle de Frédéric II, fonctions honorables, mais difficiles, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1774. Il a composé plusieurs opéras, *Achille à Scyros*, *Iphigénie en Tauride*, etc. Sa traduction de l'*Introduction à l'Art du Chant* par Tosi (Berlin, 1757, in-4°), à laquelle il ajouta de précieuses annotations, explique clairement l'ancienne solmisation.

AGRICOLE (Système). *Voyez* Physiocratique.

AGRICULTURE. Obtenir par le travail le plus de produits possibles de la terre, sans toutefois l'épuiser, tel est le but et l'objet de l'agriculture. La théorie de l'agriculture se compose : 1° de la *physique* et de la *chimie agricoles*, sciences des éléments favorables ou nuisibles à

la végétation, des diverses natures de terrain et de leurs propriétés; 2° de la connaissance des principes généraux de la *culture* des terres, ce qui comprend tous les détails relatifs aux instruments aratoires, ustensiles et outils, et la théorie des engrais et des amendements, ainsi que des semis et plantations; 3° de *l'art vétérinaire*; 4° de *l'architecture rurale*, pour construire avec salubrité les habitations des cultivateurs et les logements des animaux, les caves, greniers, meules, granges, etc.

D'autres sciences, comme la géométrie, la mécanique, la météorologie, la botanique, l'hydraulique, l'hygiène, la géologie, la statistique et même le droit civil peuvent contribuer beaucoup à éclairer sa marche et à assurer ses pas.

En ne considérant que l'agriculture pratique, on peut la diviser en *grande* et *petite culture*. La grande culture a lieu dans les grands domaines : son objet principal et presque unique est la culture des céréales. Elle appelle à son secours les grandes machines aratoires; elle se sert des chevaux, parce qu'ils ont l'allure plus vive que les bœufs; ceux-ci ne sont employés que rarement, sauf en plaine. Les conditions de sa prospérité sont : le voisinage des grandes villes, des grands marchés pour l'écoulement des produits, et surtout les qualités essentielles que doit posséder le fermier qui la dirige : l'intelligence et l'activité, une grande expérience de la culture des terres, des connaissances positives sur leurs principes constitutifs et sur les mélanges qui peuvent les améliorer, l'économie de temps et de moyens. Il faut de plus, pour la grande culture, des capitaux considérables, afin de pouvoir confectionner les instruments d'exploitation et parer aux pertes qu'occasionnent les saisons défavorables.

Le fermier, faisant l'avance d'un certain capital et de son industrie, dispose pour lui-même des produits du domaine moyennant la redevance annuelle qu'il paye, sous le nom de fermage, à un régisseur ou intendant, qui administre la propriété pour un salaire fixe. La méthode d'exploitation par régisseur est fort commune en Allemagne, et tend à se généraliser en France. Il faut aussi mentionner le mode d'exploitation par colons partiaires, métayers, ou grangers, les associations en commandite, enfin les colonisations dirigées soit par le gouvernement, soit par des sociétés particulières.

La *petite culture*, ainsi nommée par opposition à la grande, peut, à la quantité près, comprendre et les céréales, objet principal de celle-ci, et tous les autres produits, selon les localités, les climats, la nature du sol et ses voisinages. Les petites fermes et les métairies sont par conséquent comprises dans cette classe. Ses moyens d'exécution sont les chevaux, les bœufs, les ânes même, selon la position du sol. Elle a pour objet : les pâturages, les prairies naturelles et artificielles, les pommiers à cidre, mûriers, vignes, oliviers, tous les arbres fruitiers, plantes oléagineuses et tinctoriales, l'entretien et l'éducation des bestiaux. Elle se pratique sur un sol varié, plaines, collines, montagnes. Elle exige moins de capitaux que la précédente. Le fermier doit avoir un sens droit, du discernement, des connaissances générales sur la nature des végétaux, et positives sur la manière de les cultiver. Cette classe de cultivateurs, moins riche que les grands propriétaires, mais peut-être plus laborieuse, mérite toute la sollicitude du gouvernement. C'est d'ailleurs le plus souvent le propriétaire qui exploite lui-même son patrimoine. Dans la petite culture il faut aussi comprendre celle qui se pratique à bras d'homme. Son objet principal est la culture des légumes, des plantes alimentaires, oléagineuses, tinctoriales, arbres fruitiers, etc. Cette dernière classe est pauvre; à l'ordinaire elle ne récolte que pour ses besoins; à peine lui reste-t-il assez pour payer les impôts et les droits. Quoique inférieure aux autres, la petite culture n'en est pas moins utile; c'est d'ailleurs de la réunion de toutes trois que résulte cet ensemble de productions variées, qui charme la vue, suffit aux besoins généraux, et qui donne l'idée la plus vraie de la fertilité du sol, de l'activité des cultivateurs, et de l'état prospère où se trouve l'art agricole dans un pays.

Relativement aux produits que l'on veut retirer de la terre, l'agriculture reçoit encore diverses dénominations. L'*agriculture* proprement dite est celle qui s'applique exclusivement aux céréales. L'*horticulture* ne demande pour ses opérations que d'étroits espaces et le travail manuel de l'homme, et se divise elle-même en plusieurs rameaux, tels que la pomologie, la floriculture, l'art du maraîcher, etc. Vient ensuite la *silviculture*, ou agriculture forestière, qui a trait à tout ce qui concerne les forêts, l'entretien des arbres, la taille et l'aménagement; la *viticulture*, qui s'occupe spécialement de la vigne, de l'art de faire du vin et de le conserver. — On a aussi donné le nom de *zoopédie* à la partie de l'agriculture qui concerne l'élève des bestiaux et des autres animaux domestiques. On peut y joindre l'*apiculture*, ou l'art d'élever les abeilles; la *sériciculture*, ou l'art de produire la soie; l'*aviculture*, ou art d'élever les oiseaux, et la *pisciculture*, art de peupler nos viviers. On réserve l'expression d'*économie rurale* à cette partie de la science agricole qui apprend à diriger les moyens dont dispose le cultivateur, et à les combiner entre eux de la manière la plus favorable au succès de l'entreprise.

Le problème de l'agriculture se résout par différents procédés. L'homme a plusieurs moyens de réparer l'épuisement du sol causé par les récoltes qu'il en tire, entre autres les engrais, qui renouvellent les matières propres à la nutrition des plantes; les différents labours, qui font absorber au sol les principes vivifiants de l'atmosphère; la combinaison des récoltes, que nous donne la théorie des assolements, c'est-à-dire la succession alternante de plantes qui, ne se nourrissant pas des mêmes substances, permettent au sol de réparer successivement ses pertes. Les irrigations ajoutent encore à la fertilité du sol par la formation de prairies artificielles.

Un savant praticien énumérera, à l'article Agronomie, les connaissances indispensables à l'agriculteur.

L'origine de l'agriculture est sans doute contemporaine du fait de l'appropriation du sol ou de la constitution de la propriété. Dans cet état hypothétique de l'humanité auquel on donne le nom de société primitive, la richesse agricole consistait uniquement en bestiaux que l'on faisait voyager d'un lieu à un autre pour chercher de nouveaux pâturages et des eaux vives; mais à mesure que le genre humain s'accrut, la population se fixa. Pour cela il fallut exécuter sur le sol certains travaux qui fussent, pour ainsi dire, le prix de son appropriation à un seul possesseur. C'est seulement à partir de ce moment que put naître l'agriculture proprement dite. Jusque alors l'homme s'était contenté de consommer les produits naturels qu'il rencontrait; dès ce moment il chercha à les multiplier par la culture.

L'agriculture dépend principalement du climat, de l'agglomération plus ou moins grande de la population sur un territoire, et du degré de civilisation auquel cette population est parvenue. Dans les climats chauds, où la nature produit une énorme abondance de fruits pour la subsistance de l'homme et des animaux, où il n'est pas nécessaire de se livrer à un travail incessant pour satisfaire aux différents besoins de la vie, l'agriculture en général fait peu de progrès. Il en est de même dans les contrées où règne constamment un froid rigoureux; mais ici ce sont les obstacles naturels qui s'opposent au développement de la culture. Ainsi, par exemple, dans le Groënland et le Kamtschatka, où la terre est couverte de neige pendant neuf mois de l'année, on ne peut cultiver qu'une ou deux espèces de céréales, et les habitants se nourrissent principalement du produit de leur chasse et surtout de leur pêche. Au contraire, dans les régions tempérées, l'homme peut travailler pendant presque toute

l'année le sol qui le nourrit, et il en peut tirer une extrême variété de productions.

Il suffit de suivre la chronologie de l'histoire générale pour constater ce fait, que les peuples s'adonnent naturellement à l'agriculture sous certains climats qui lui sont favorables. Lorsqu'on ouvre les livres des Juifs, on voit qu'elle était l'occupation principale des patriarches, et que dès les temps les plus reculés elle était pratiquée dans la Mésopotamie et la Palestine. Osias, roi de Juda, dirigeait lui-même, sur les montagnes du Carmel, les travaux de ses cultivateurs, et il étendait sa sollicitude d'une manière toute paternelle sur ceux de ses sujets qui s'occupaient exclusivement de la culture des champs et du soin des troupeaux. On sait que l'agriculture était florissante chez les Assyriens, les Mèdes et les Perses. Selon Bérose, elle était si ancienne chez les Babyloniens, qu'elle remontait au premier siècle de l'existence de ce peuple. Les Égyptiens lui attribuaient une origine céleste : suivant leurs traditions, la déesse Isis avait découvert le blé, et le dieu Osiris avait inventé la charrue et la culture de la vigne. Au reste, les travaux que les Égyptiens ont exécutés pour fertiliser l'Égypte sont les plus éloquents témoignages de l'importance qu'ils attachaient à l'industrie agricole. A leur exemple, les Grecs attribuèrent également aux dieux les premières notions qui leur furent révélées sur cet art. La mythologie nous montre Cérès, déesse des moissons, enseignant aux premiers habitants de l'Attique l'art d'ensemencer les terres, de recueillir le blé et de faire le pain. Elle attribue à Bacchus la culture de la vigne et la fabrication du vin. Le poëme d'Hésiode intitulé *Les Travaux et les Jours* nous donne quelques notions sur ce qu'était l'agriculture à cette haute antiquité. Il y est fait mention de la charrue, du soc, de la flèche, du manche, du rateau, de la faucille, de l'aiguillon du bouvier, et d'une voiture à roues très-basses qui avait sept pieds et demi de largeur. On voit dans ce poëme que le sol recevait trois labours, le premier en automne, le second au printemps et le dernier immédiatement après les semailles. A une époque moins reculée, Théophraste parle des engrais, découverte d'Augias, suivant Pline, des dépiquages des grains par les pieds des chevaux, des soins donnés à la multiplication des bestiaux ainsi qu'au nourrissage des porcs et des chèvres, et enfin de l'éducation des chevaux de labour et de luxe. Ces résultats incontestables d'une culture avancée font assez voir les progrès que les Grecs avaient accomplis dans l'art de cultiver le sol et en quel honneur ils le tenaient.

Les Romains, à leur tour, regardèrent cet art comme le plus utile à une nation, et les productions de la terre comme les biens les plus justes et les plus légitimes qu'il soit donné à l'homme d'acquérir. Il fallait dans les premiers temps posséder un champ, si modique qu'il fût, et le cultiver soi-même pour être admis au nombre des défenseurs de la patrie. Les tribus rustiques étaient les plus honorées. Le propriétaire cultivait son domaine à la bêche, mode de culture qui était jugé plus favorable à la production. En outre, des lois sévères veillaient au respect des moissons sur pied et des limites des champs, et, grâce à la réserve d'un domaine public considérable, dont une partie était affermée au profit de l'État, les particuliers n'avaient pas à gémir sous le poids des impôts. Le droit de parcours était inconnu ; on multipliait les marchés et les foires, tout en laissant chacun libre d'y porter ses denrées ; on ouvrait et l'on entretenait avec soin des voies de communication pour faciliter les transports. Mais lorsque les usurpations patriciennes sur le domaine public d'abord, sur la propriété privée ensuite, eurent absorbé le sol jusque alors si fertile de l'Italie, et que, malgré les lois agraires, les rudes travaux de l'agriculture furent abandonnés aux esclaves, les campagnes, négligées, ne fournirent plus le blé nécessaire à la subsistance du peuple romain, qui dut s'approvisionner ailleurs, et l'on ne s'occupa plus guère que des pâturages et de l'élève des bestiaux. Le revenu foncier n'était plus que d'environ soixante litres par hectare sous l'empereur Claude, tandis qu'il était encore de deux cent cinquante litres à l'époque où vivait Cicéron. — Caton le Censeur, Varron, Columelle, Virgile, Pline et Palladius nous ont laissé des documents intéressants sur la situation et les progrès de l'agriculture aux diverses époques de la grandeur des Romains et de leur décadence. On connaissait parfaitement, du moins dans l'origine, toute l'importance du travail et de l'inspection personnelle ; mais quand, par les causes rapportées plus haut, les propriétaires ne cultivèrent plus par eux-mêmes, ils confièrent d'abord l'exploitation à des *partuarii*, qui n'avaient tout au plus qu'un cinquième du produit, mais ne fournissaient ni les semences, ni les bestiaux, ni les instruments. Il y eut ensuite des *coloni*, sorte de fermiers qui payaient une redevance en argent pour la jouissance d'une partie ou de la totalité des produits. Du temps de Caton le fonds qui avait le plus de valeur était celui qui était planté en vigne, quoique les vins de l'Italie fussent peu estimés. En seconde ligne venaient les jardins, les saussaies, les vergers d'oliviers, les prairies, les terres à blé, les bois taillis, les pièces couvertes d'arbres destinés à soutenir les ceps de vigne, enfin les forêts à glands. On mettait le plus grand soin à varier les cultures d'après les terrains qui leur sont propres, et l'on suivait différents systèmes ou cours de culture sur ces diverses espèces de sol ; mais la rotation la plus ordinaire était une récolte de céréales suivie d'une jachère, ou le système biennal. Quelquefois encore on rompait les vieilles prairies pour les mettre en culture pendant trois ans de suite ; au bout de ce temps on rétablissait l'état primitif Les Romains possédaient un grand nombre d'instruments aratoires, entre autres l'*irpex*, l'équivalent de l'instrument que nous appelons cultivateur ; le *crates*, sorte de herse ; le rateau, le hoyau, la bêche, le *sarculum*, la *marsa*, etc. Ils ne connurent la charrue à roues qu'à la fin de la république. Parmi les meilleurs engrais, ils comptaient ceux que fournissaient les cloaques, les basses-cours ; ils savaient également fumer les terres, soit en renversant les plantes légumineuses au moment de leur floraison pour les faire pourrir dans les sillons, soit en brûlant sur place les chaumes, soit en faisant parquer les bestiaux en plein air.

Les Romains pratiquaient le labour léger que nous nommons binage, le buttage et le sarclage. On ne liait pas le blé en gerbe ; sitôt qu'il était coupé on l'envoyait à l'aire pour être battu. On faisait brouter aux moutons vers le printemps celui qui poussait avec trop de vigueur. Leur système d'irrigation et de desséchement était admirablement entendu. Ils cultivaient presque toutes les céréales, les légumes et les fourrages que nous possédons, notamment notre froment ordinaire, qu'ils nommaient *robus*, notre froment blanc, qu'ils nommaient *siligo*, et le *far*, que l'on croit être le maïs. Ils avaient porté à un très-haut degré l'art de former des prairies artificielles de plantes fourragères, comme la luzerne, ainsi que la culture de la vigne et des oliviers.

Quelle était l'agriculture des autres peuples de l'antiquité? C'est ce que nous ne savons qu'imparfaitement. L'Espagne et le midi de la Gaule, ayant été civilisés par les Grecs et les Carthaginois, avaient dû être initiés de bonne heure à la culture des terres. Dans le nord même de la Gaule, et dans l'île des Bretons, les nations celtiques avaient une agriculture passablement avancée, puisqu'elles employaient la marne pour amender les terres et qu'elles cultivaient une assez grande quantité de végétaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que la population de ce pays était très-nombreuse, fait qui témoigne d'une agriculture avancée. Sous la domination romaine, les Gaulois firent de rapides progrès dans la civilisation, et l'agriculture participa à ce mouvement général. Mais l'invasion des tribus germaniques, que l'amour seul du pillage rassemblait autour d'un chef, couvrit le pays de ruines, et y tarit toutes les sources de la production. Le régime politique qui suivit l'établissement des Francs dans

la Gaule était loin de pouvoir relever l'agriculture du triste état dans lequel elle était tombée. En effet, les Gaulois, plongés dans la servitude, étaient soumis à la domination arbitraire des Francs, possesseurs d'alleux ou de bénéfices. Or, entre les mains d'esclaves paresseux et craintifs les terres les meilleures deviennent bientôt infertiles.

Ce ne fut que sous les rois de la seconde race que l'agriculture commença à se relever, grâce à l'intelligence et à l'activité des moines, qui se livrèrent avec zèle au défrichement des terres. Qui ne sait, en effet, que les prémontrés, les bénédictins, etc., ont défriché dans toute la France bien des forêts et des landes que remplacent aujourd'hui des vignobles ou des moissons? Le progrès de l'agriculture dut beaucoup aussi au capitulaire de Charlemagne sur l'entretien de ses fermes (*de Villis*); mais, après la mort de ce prince, il fut bientôt arrêté par les incursions des Normands, des Sarrasins et des Hongrois aux neuvième et dixième siècles, et surtout par le système féodal. Comment, en effet, l'agriculture aurait-elle pu fleurir à une époque où le serf était arbitrairement taxé, taillé, soumis à des corvées et traîné à des guerres perpétuelles? C'est ce qui explique ces famines si fréquentes et si longues, ces pestes meurtrières et multipliées, la dépopulation des campagnes, la misère et l'ignorance générales. Aussi est-ce parmi les Maures d'Espagne qu'il faut chercher de bons modèles de culture pendant le moyen âge : l'ouvrage de l'Arabe Ebn-El-Aram en est un monument curieux. Un auteur chrétien du même pays, saint Isidore de Séville, a aussi laissé un traité très-complet sur l'agriculture dans le livre dix-septième de ses *Origines*, intitulé : *De Rebus Rusticis*.

Au treizième siècle, à l'époque des croisades, beaucoup de seigneurs vendirent la liberté à leurs serfs, afin de se procurer les sommes nécessaires aux expéditions d'outre-mer. De nouvelles plantes furent introduites en Europe par les croisés qui revenaient de l'Orient, notamment le maïs ou blé de Turquie, envoyé en France par Boniface de Montferrat après la prise de Constantinople, les pruniers de Damas, les échalotes, etc. Dès lors l'influence du travail libre ne tarda pas à se faire sentir dans la production agricole. L'affranchissement des communes vint encore favoriser ce mouvement; toutefois ce ne fut guère qu'au seizième siècle que l'agriculture reçut une impulsion toute nouvelle. Elle devait naturellement se ressentir, comme toutes les sciences et tous les arts, des grandes découvertes de l'esprit humain à cette époque. La plupart des ouvrages de l'antiquité sur l'agriculture furent traduits dans les diverses langues modernes; puis parurent à de courts intervalles, en Italie, les *Vinti Giornate dell' Agricoltura*, par Gallo, et le *Ricordo d'Agricoltura* par Camille Tarello, de Venise, qui proposa le premier d'alterner les cultures; en Espagne, l'ouvrage de Herrera; en Allemagne, celui de Heresbach; en Angleterre, le traité de Fitz Herbert, intitulé : *the Book of Husbandry*, où nous voyons qu'à cette époque les Anglais se distinguaient déjà dans l'éducation des animaux domestiques; en France, *le Théâtre d'Agriculture et le ménage des champs, dans lequel est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser et gouverner, enrichir et embellir la maison rustique*, par Olivier de Serres, seigneur de Pradel, qui a mérité d'être surnommé le *père de l'agriculture française*. On lui doit la première notice détaillée sur la pomme de terre, alors récemment importée d'Amérique, ainsi que l'extension et le perfectionnement de la culture du mûrier.

A partir du dix-septième siècle le progrès est général dans presque tous les États de l'Europe, où il s'effectue plus ou moins rapidement. Entre les promoteurs de l'art agricole en Angleterre, on doit citer un réfugié polonais, nommé Hartlib, qui, dans son *Discourse of Flander's Husbandry*, fit connaître à sa nouvelle patrie la culture si soigneuse des Belges; Tull, qui le premier, dans son livre *Horse-hoeing Husbandry*, recommanda la culture en lignes, mais eut le tort de se déclarer l'ennemi des engrais et de vouloir y suppléer par des labours multipliés. Bakewell, qui façonnait, pour ainsi dire, à son gré les races d'animaux, en appariant de génération en génération les individus doués des qualités qu'il s'agissait de fixer ou de développer encore davantage; Arthur Young, Marshal et Sir John Sinclair, à qui l'on doit tant d'ouvrages excellents et de si notables améliorations; enfin Loudon, qui a publié une *Encyclopédie de l'Agriculture*. En somme, l'Angleterre a porté son agriculture à la même perfection que les produits de ses manufactures. Elle n'a pas de rivale pour la culture en lignes, la rotation des récoltes, et principalement pour l'amélioration des animaux domestiques. L'Écosse, encore barbare, il y a cent ans à peine, joint à ses titres d'honneur celui d'avoir répandu plus d'instruction parmi les habitants de ses campagnes. Mais en revanche l'Irlande voit son sol si fertile appauvri par la culture des pommes de terre, l'impôt et l'absentéisme.

La France, que la nature a douée d'un climat plus favorable que sa voisine d'outre-Manche, est un pays essentiellement agricole. Sully voyait dans le pâturage et le labourage les mamelles de l'État. Le règne de Louis XIV fut peu favorable au développement de l'agriculture; le commerce et l'industrie, les arts et la guerre, attirèrent toute l'attention de ce prince, et Colbert subordonna toujours l'agriculture à l'industrie. Cependant les routes et les canaux qu'ils firent construire multiplièrent les relations, et servirent autant les laboureurs que les artisans. Sous le règne suivant, le système de Law et la fureur d'agiotage qui s'empara de tous les esprits, surtout durant la régence, accablèrent l'agriculture, qui ne se releva que vers le milieu du dix-huitième siècle. Les travaux de Quesnay, Turgot, Duhamel, Rozier, Raynal, Trudaine, Condorcet, Mirabeau, Dupont de Nemours, appelèrent l'attention du gouvernement sur l'agriculture, et amenèrent d'utiles réformes. Dès 1754 un édit fut publié qui permettait le libre commerce des grains dans l'intérieur de la France et en autorisait l'exportation dans de certaines limites. Des écoles vétérinaires furent fondées à Lyon et à Alfort. En 1756 on exempta d'impositions les terres nouvellement défrichées; en 1776 on supprima les corvées; de nombreuses sociétés d'agriculture se formèrent, et s'occupèrent des moyens de perfectionner et la théorie et les instruments. Mais pour que l'agriculture reçût une impulsion puissante, il ne fallait rien moins qu'une rénovation politique qui changeât les conditions mêmes de la propriété territoriale et la rendît moins onéreuse, plus libre, plus accessible à tous. C'est donc à la destruction des dernières lois féodales, de celles sur la chasse par exemple, à la suppression des dîmes, à l'aliénation des immenses propriétés du clergé et de la noblesse, à l'égal partage des biens entre les enfants, au morcellement qui en résulta, à notre révolution, en un mot, malgré les réquisitions et le maximum de la Convention, que la France doit les immenses progrès de son agriculture, depuis que la fin des guerres de la République et de l'Empire a permis au nouvel état de choses de porter ses fruits. Trois contributions foncières, triste nécessité d'un gouvernement militaire, furent successivement établies par l'administration fiscale. Toutefois, n'oublions pas que nous sommes redevables à Napoléon de la culture en grand de la betterave, et que dès Louis XVI notre pays avait acquis par les travaux de Parmentier la culture de la pomme de terre. Malgré le mauvais vouloir de la Restauration, qui tendait à l'agglomération des terres dans la main des ci-devant seigneurs, et celui du gouvernement de Juillet, qui réservait surtout sa sollicitude pour le commerce et l'industrie, il faut reconnaître que depuis 1815 on s'est occupé sans cesse de perfectionner les théories et les instruments agricoles; on a créé à Roville et à Grignon, au Verneuil, des fermes-modèles où de nombreux jeunes gens sont initiés aux meilleures théories ainsi qu'à l'application de toutes les sciences à l'agriculture. Les propriétaires, en fixant leur résidence sur

leurs terres et en dirigeant par eux-mêmes les travaux, ont contribué à faire adopter des procédés que repoussait la routine. La substitution du système des assolements à celui des jachères, la multiplication des races d'animaux domestiques, de nombreux percements de routes et de chemins, ont relevé l'agriculture, qui semble devoir bientôt trouver un appui dans de nouvelles machines, comme les faucheuses, les moissonneuses, les batteuses, etc., et demander le secours de la vapeur pour remplacer le travail des hommes et des animaux par des locomobiles. Certes, l'agriculture n'a pas dit son dernier mot. Après la révolution de février, une certaine réaction se produisit en France en faveur de l'agriculture : un institut agronomique fut fondé à Versailles, mais il n'a pas survécu aux événements de 1851; des écoles régionales ont été instituées à Grignon (Seine-et-Oise), à Grand-Jouan (Loire-Inférieure), à la Saulsaye (Ain) et à Saint-Angeau (Cantal). Les trois premières existent encore. Trois bergeries et une vacherie furent achetées par l'État; des fermes-écoles ont été créées dans un grand nombre de départements; enfin des concours régionaux et généraux distribuent de récompenses à tous les progrès. Dès encouragements ont été donnés au drainage et au dessèchement des marais. On s'est encore occupé des landes et des biens communaux. Presque tous les départements possèdent des sociétés d'agriculture et des comices agricoles; mais ce qui manque surtout à l'agriculture ce sont les bras et le crédit.

Chaque contrée de l'Europe a une agriculture pratique toute particulière. En Toscane on cultive les collines en terrasses, on pratique des défoncements à la bêche; les maremmes et les métairies s'y transmettent héréditairement. En Suisse on trouve une culture pastorale, et d'une simplicité primitive, à laquelle s'harmonient merveilleusement les gracieux chalets au milieu des glaciers. Les Hollandais ont conquis leurs champs sur l'Océan. Les Flamands, de tout temps peuple agriculteur, ont découvert plusieurs espèces d'engrais et d'amendements. Ils n'ont pourtant presque rien écrit sur cette science, dont ils sont assurément les maîtres; à peine peut-on citer l'*Agriculture pratique de la Flandre*, par M. Van Aelbrœck, livre du reste très-complet et bien conçu. La Pologne, un des pays les plus fertiles de l'Europe, produit les céréales en abondance, presque sans soin et sans culture. Le Danemark et surtout les duchés allemands de Schleswig-Holstein sont admirablement cultivés. On y suit les procédés de Thaer, le plus célèbre des agronomes modernes, qui recommande surtout l'analyse chimique du sol pour calculer ses degrés de chaleur et de fertilité naturelle, et évaluer ce que la fermentation des engrais de toute espèce peut y ajouter. En Saxe et en Silésie, on a créé la race des brebis électorales, qui ont une laine si fine. Le Mecklembourg est fier de sa magnifique race de chevaux, qu'il doit à l'état avancé de son agriculture. En Bavière, les enfants des paysans apprennent l'agriculture dans des catéchismes, absolument comme la religion. L'Espagne restera nécessairement en arrière des autres États tant que le tiers de son territoire appartiendra aux moines. La Russie, dont le sol est admirablement fertile, surtout dans ses provinces méridionales, a tout à gagner à l'émancipation prochaine des serfs. En dehors de l'Europe, il ne faut pas omettre la Chine, où la condition d'agriculteur est si fort estimée, qu'elle vient immédiatement après celle des lettrés et des officiers d'État, et que l'empereur lui-même se rend une fois par an aux champs, avec un nombreux cortége, et, prenant la charrue, trace un sillon, afin d'honorer le travail des champs et de donner ainsi l'exemple à ses sujets. C'est peut-être le peuple le plus avancé du globe sous ce rapport, ainsi que semblent le prouver les procédés intelligents qu'il emploie pour les engrais et la multiplicité des opérations manuelles. En Amérique, les anciens habitants du Mexique et du Pérou avaient porté l'agriculture à un très-haut degré de perfectionnement, et de nos jours les infatigables défricheurs des États-Unis méritent bien de l'humanité en conquérant à la production les immenses solitudes des prairies et des forêts vierges. De l'état actuel de l'agriculture chez tous les peuples civilisés il résulte clairement qu'elle est en rapport direct avec les progrès des sociétés, et qu'il importe de plus en plus d'éclairer la classe agricole. La loi sur l'instruction primaire, celle sur les chemins vicinaux en France, ont déjà fait beaucoup ainsi que les fermes-modèles et les comices agricoles.

Parmi les instituts et sociétés d'agriculture, il faut citer particulièrement la *Société Centrale* de Paris, l'*Académie des Géorgophiles* de Florence, la *Société des Montagnes d'Écosse*, l'*Académie de Mœglin*, etc.

Quant à la littérature agricole, elle n'est pas moins encombrée que toutes les autres branches de littérature; elle a ses prétentions, ses répétitions, ses fatras. Les blés, les vins, les vers à soie, les colombiers, les bêtes à laine ou à cornes, la médecine vétérinaire, ont été traités dans plusieurs milliers de volumes. Chaque plante cultivée, chaque bête de labour appartenant à l'exploitation rurale, a ses traités particuliers. Il faut soulever toute cette masse de livres pour trouver ce qu'il y a de vrai, de raisonnable et d'applicable au pays, et imiter ces habitants des rives du Rhône qui soulèvent des montagnes de sable pour cueillir quelques paillettes. Quand nous les aurons recueillies, ouvrons nos sillons, cultivons par nous-mêmes, consultons sans cesse les laboureurs du voisinage, et nous verrons jusqu'à quel point les théories sont applicables à notre sol. On peut citer cependant les *Principes raisonnés d'Agriculture*, par Thaer, traduits par Crud; l'*Agriculture pratique et raisonnée*, de sir John Sinclair; les *Annales Agricoles de Roville*, par Mathieu de Dombasle, 1830; le *Calendrier du bon Cultivateur*, par le même; les *Annales de l'Académie de Mœglin;* le *Dictionnaire d'Agriculture pratique*, par François de Neufchâteau, Dupetit-Thouars, etc. (1827), 2 vol. in-8°; le *Manuel pratique du Laboureur*, par Chabouillé du Petit-Mont, 2 vol. in-12; les *Éléments de Chimie agricole*, par sir Humphry-Davy, traduits en français, 2 vol., in-8°; *la Chimie appliquée à l'Agriculture*, par Chaptal, 2 vol., in-8°; le *Cours de Culture et de naturalisation des Végétaux*, par Thouin; la *Maison Rustique du dix-neuvième siècle*, par une réunion de savants et de praticiens; le *Nouveau Cours complet d'Agriculture théorique et pratique*, sur le plan de celui de l'abbé Rozier, par les membres de la section d'agriculture de l'Institut; le *Cours d'Agriculture* de M. de Gasparin; l'*Encyclopédie de l'Agriculteur*, par M. Moll, etc.

AGRICULTURE (Ministère de l'), DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS, ministère de formation récente, tour à tour démembré et réuni au ministère de l'intérieur et à d'autres, scindé, divisé, détruit et reformé. En 1812 Napoléon avait créé un ministère du commerce et des manufactures; mais c'était moins pour protéger les relations commerciales que pour veiller à l'observation rigoureuse du blocus continental. Ce ministère ne survécut pas à l'empire. Sous la Restauration il fut remplacé par un bureau du commerce, et le 4 janvier 1828 une ordonnance royale nomma un secrétaire d'État président du conseil supérieur du commerce et des colonies. Le 20 du même mois ce secrétaire d'État prit le titre de ministre au département du commerce et des manufactures. Cette institution ne se soutint pas longtemps; et lors de la formation du ministère du 8 août 1829, l'administration du commerce retomba dans les limites étroites d'un bureau. Après la révolution de Juillet un ministère du commerce et de l'industrie fut rétabli par l'administration du 13 mars 1831; mais on y joignit les travaux publics, qui en furent séparés en 1834, pour former un ministère spécial. Le ministère dont nous nous occupons prit alors le nom de ministère du commerce. « Il doit concentrer, disait-on dans le rapport au roi sur les attributions de ce ministère, toute l'action du gouvernement

sur les intérêts matériels et économiques de la société. Agriculture, manufactures, commerce, voilà le triple objet de ces travaux. C'est en quelque sorte le ministère de la production et de la circulation des richesses publiques. » Le 19 septembre 1836, un ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est institué pour M. Martin (du Nord). Le 12 mai 1839, un ministère spécial de l'agriculture et du commerce est confié à M. Cunin-Gridaine. Dans le cabinet du 1er mars 1840, M. Gouin prend seulement le titre de ministre du commerce. M. Cunin-Gridaine lui succède le 29 octobre de la même année. Après la révolution de février nous voyons M. Bethmont ministre de l'agriculture et du commerce, M. F. Flocon lui succède le 11 mai 1848, et M. Tourret remplace ce dernier le 28 juin; M. Bixio remplace M. Tourret le 20 décembre, et est remplacé lui-même par M. Buffet le 29 du même mois. M. J.-B. Dumas prend ce ministère le 31 octobre 1849 et le cède à M. Bonjean le 9 janvier 1851. M. Schneider l'occupe le 24 janvier suivant et le rend à M. Buffet le 10 avril de la même année. Le 26 octobre, M. Casabianca prend le titre de ministre du commerce. Le 23 juin 1853, le ministère rétabli est occupé par M. Magne; le 5 février 1855, par M. Rouher; le 23 juin 1863, par M. Béhic; et le 20 janvier 1867, par M. de Forcade la Roquette. Scindé de nouveau par le cabinet Ollivier (2 janvier 1870), il a été occupé pour l'agriculture et le commerce par MM. Louvet, Duvernois (9 août), Magnin (4 septembre 1870), Lambrecht (18 février 1871), V. Lefranc, de Goulard (5 février 1872) et Teisserenc (23 avril 1872); et pour les travaux publics aux mêmes dates de 1870 par MM. de Talhouet, Jérôme David, Dorian et par M. de Larcy (18 février 1871).

L'organisation de ce ministère comprend le secrétariat général, la division du personnel et la division de la comptabilité. La première section comprend le bureau de la statistique générale de la France, l'agriculture, le commerce intérieur et extérieur et les haras. Le section des chemins de fer renferme la division des études et travaux, et celle de l'exploitation. La troisième section est dite des ponts et chaussées; la quatrième, des mines et usines. C'est du bureau de la statistique qu'émanent ces grosses publications connues sous le nom de *statistiques officielles*, et qui se rapportent surtout au mouvement de la production et de la population de la France. La division du commerce extérieur comprend les bureaux de la législation et des tarifs de douanes en France, et à l'étranger, et le bureau du mouvement général du commerce et de la navigation. Elle publie les *Annales du commerce extérieur*, bulletin mensuel où les négociants peuvent trouver quelques renseignements.

Il existe près de ce ministère un conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, un conseil général de l'agriculture, une commission pour la fixation annuelle des valeurs de douanes, une commission du registre matricule pour l'inscription des animaux de race pure de l'espèce bovine, etc. Les services extérieurs comprennent les écoles impériales d'agriculture, les fermes-écoles, les écoles vétérinaires, les écoles impériales des ponts et chaussées et des mines, l'école des mineurs de Saint-Étienne, l'école pratique des maitres ouvriers mineurs d'Alais, etc. Les colonies et asiles agricoles, les associations et comices agricoles, les missions agronomiques, les concours d'animaux et de produits agricoles, les encouragements à l'agriculture, les desséchements et assainissements, le drainage, les irrigations, la police rurale, la mise en culture des landes, le reboisement, les secours pour épizootie, inondations, grêle, incendies, les mercuriales des grains, les foires et marchés, les règlements de la boucherie, boulangerie, les abattoirs, etc., ressortissent également à ce ministère, ainsi que les chambres du commerce, les bourses, les agents de change, les courtiers, les sociétés anonymes, les caisses d'épargne, les caisses de retraite pour la vieillesse, les assurances, les tontines, les sociétés d'encouragement, les sociétés de crédit foncier, le comité consultatif et les chambres consultatives des arts et manufactures, le Conservatoire des Arts et Métiers, les écoles impériales des arts et métiers de Châlons d'Angers et d'Aix, l'École centrale des arts et manufactures, les écoles industrielles, les conseils de prud'hommes, les brevets d'invention, les dessins et marques de fabrique, les livrets d'ouvriers, le travail des enfants dans les manufactures, les expositions des produits de l'industrie, les conditions publiques des soies, les encouragements à l'industrie, le comité consultatif d'hygiène publique, les commissions et agences sanitaires, les lazarets, les quarantaines, les épidémies, les encouragements pour la propagation de la vaccine, la police médicale, les remèdes secrets, les eaux minérales, les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la vérification des poids et mesures, la pêche maritime, les mesures relatives à l'émigration, etc. Outre les chemins de fer, il s'occupe encore des ports de commerce, des canaux, des phares, de la navigation des fleuves et rivières, des barrages, écluses, quais, bas-ports, du flottage, des travaux de défense contre le débordement des cours d'eau, des bacs, ponts, etc., des concessions des mines, de la surveillance des mines, carrières et tourbières, de l'aménagement et de la conservation des sources d'eaux minérales, des machines et bateaux à vapeur, de la police des usines, etc. Z.

AGRIGENTE, en grec *Acragas*, nommée ainsi à cause du fleuve qui coulait le long de ses murs : telle est du moins l'opinion d'Étienne de Byzance. Agrigente est située non loin de la côte méridionale de la Sicile; elle fut fondée, selon les uns par une colonie d'Ioniens, selon les autres par les habitants de Géla, 604 ans avant J.-C. Une troisième opinion lui accorde une antiquité moins reculée, et fixe à l'an 572 seulement la fondation de cette ville. La fertilité de son sol était généralement appréciée, et l'on croit même en retrouver l'indication dans son nom. Le commerce d'Agrigente avec Carthage porta la première de ces villes à un haut degré de prospérité, elle s'enrichit de monuments remarquables : on vante surtout la magnificence du temple de Jupiter, le plus grand de tous ceux de la Sicile. On rapporte que ses colonnes avaient cent vingt pieds de haut, et qu'un homme pouvait se cacher dans chacune de leurs cannelures. Il y avait hors de la ville un lac creusé de main d'homme et peuplé de poissons pour le luxe des festins. En la troisième année de la quatre-vingt-treizième olympiade, Exénète d'Agrigente, ayant été vainqueur à la course du stade, fit son entrée dans la ville, et l'on vit à sa suite trois cents chars attelés chacun de deux chevaux blancs, que l'on dit avoir été tirés d'Agrigente. On raconte aussi des choses merveilleuses sur l'hospitalité exercée par les riches envers les étrangers, et, pour en citer un exemple, cinq cents cavaliers de Géla ayant passé par Agrigente, Gellias les reçut tous dans sa maison, et fit présent à chacun d'une tunique et d'une robe. On cite encore Antisthène, qui traita tous les citoyens à l'occasion des noces de sa fille. — Sa population au temps de sa prospérité était de 800,000 âmes. — Assiégés par les Carthaginois (405 av. J.-C.), les habitants sortirent de leur ville escortés par leur milice jusqu'à Géla, et Syracuse leur donna la ville des Léontins pour habitation. Les Carthaginois arrachèrent des temples tous ceux qui s'y étaient réfugiés, et les massacrèrent; Gellias était dans celui de Minerve, qu'il brûla pour échapper à la fureur des barbares; les autres édifices furent pillés. Beaucoup d'objets d'art furent envoyés à Carthage, entre autres un taureau de Phalaris, qui était d'un prix inestimable. Agrigente se rétablit; mais jamais elle ne put arriver à son antique splendeur. — Aujourd'hui cette ville s'appelle *Girgenti*. De Golbéry.

AGRIONIES. *Voyez* Agranies.

AGRIPPA (Marcus Vipsanius), contemporain et gendre d'Auguste, sous le règne duquel il fut deux fois consul, était

né l'an 64 avant J.-C. Quoique d'une basse extraction, il s'éleva par ses talents aux plus hautes dignités. Il se distingua comme général, et commanda la flotte d'Octave à la bataille d'Actium. Agrippa épousa Julie, fille d'Auguste, et fut désigné pour succéder à l'empire; mais il mourut avant l'empereur, l'an 12 avant J.-C., au retour d'une expédition contre les Pannoniens. C'est lui qui fit construire à Rome le Panthéon, aujourd'hui Notre-Dame de la Rotonde. Agrippa laissa trois fils, qui furent adoptés par l'empereur, mais qui tous périrent d'une manière tragique. Sa fille Agrippine épousa Germanicus.

AGRIPPA (Menenius). *Voyez* Menenius.

AGRIPPA (Hérode). *Voyez* Hérode.

AGRIPPA (Henri-Corneille) *de Nettesheim*, savant remarquable comme écrivain, comme médecin et comme philosophe, homme qui unissait de grands talents et de vastes connaissances à beaucoup de forfanterie, d'envie de faire parler de soi et de charlatanisme, était né à Cologne, en 1486. Sa vie fut aussi agitée qu'aventureuse. Placé à Dôle en qualité de professeur de théologie, il fit d'abord une vive sensation par son enseignement; mais ses mordantes satires ameutèrent contre lui le parti monacal, et, accusé d'hérésie, il dut bientôt abandonner cette ville. Il enseigna ensuite pendant quelque temps la théologie à Cologne, s'occupant en même temps d'alchimie; puis il fit un voyage en Italie, où il prit du service dans l'armée de Maximilien Ier, parvint au grade de capitaine, et reçut l'accolade de chevalier. Plus tard il se fit recevoir docteur en droit et en médecine, et fit des cours à Paris jusqu'au moment où, accablé de dettes, il dut s'enfuir à Casale. Au bout de quelque temps, il accepta les fonctions de syndic à Metz; mais dès l'année 1520 on le retrouve à Cologne, parce qu'en prenant la défense d'une sorcière il s'était mis à dos et l'inquisition et les moines de Metz. Les rancunes de ceux-ci l'ayant poursuivi à Cologne, il se rendit à Fribourg en Suisse, et s'y établit comme médecin praticien. En 1524 cependant il revint à Metz, et s'y fit une si grande réputation, que la mère du roi François Ier le prit pour médecin particulier. S'étant refusé à pronostiquer le résultat de la campagne entreprise en 1525 par François Ier en Italie, il perdit sa charge, et se retira dans les Pays-Bas. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, lui fit donner le titre d'historiographe de l'empereur son frère. C'est alors qu'il composa son livre intitulé : *Declamatio de Nobilitate et Præcellentia Feminei Sexus*, ainsi que son célèbre ouvrage *De Incertitudine et Vanitate Scientiarum* (Cologne, 1527), satire mordante de l'état où se trouvaient alors les sciences. Il y soutient ce paradoxe, qu'il n'y a rien de plus pernicieux et de plus dangereux pour la vie des hommes et pour le salut de leur âme que les sciences et les arts. Accusé pour ce livre auprès de Charles-Quint, il dut fuir encore, et se retira à Lyon. La haine de ses ennemis l'y poursuivit et l'y fit arrêter; mais ses amis parvinrent à le rendre à la liberté, et il se retira à Grenoble, où il mourut en 1535. C'était une belle intelligence. Il eut le mérite de combattre bon nombre des idées fausses et des préjugés de son siècle. Son ouvrage qui a pour titre : *De Occulta Philosophia* (Cologne, 1533), contient le vrai système de la cabbale. La collection la plus complète de ses œuvres est celle qui a paru à Lyon en deux volumes, sans indication de date (vers 1550).

AGRIPPINE. Trois femmes romaines ont porté ce nom célèbre.

AGRIPPINE, petite-fille de Pomponius Atticus, femme de l'empereur Tibère, fut répudiée par lui, malgré l'amour qu'il lui portait, lorsqu'il épousa Julie, fille d'Auguste. Agrippine se maria ensuite à Asinius Gallus, qui fut condamné à une prison perpétuelle par Tibère, toujours épris de sa première femme.

AGRIPPINE, femme de Germanicus et fille d'Agrippa et de Julie, se distingua par de grandes vertus et par son rare patriotisme. Elle accompagna Germanicus dans toutes ses campagnes; après sa mort, elle rapporta ses cendres en Italie, et accusa elle-même devant les tribunaux les meurtriers de son époux. Le tyran, qui la redoutait à cause de ses vertus et des nombreux partisans qu'elle comptait parmi le peuple, l'exila dans l'île Pandataria, où elle mourut de faim l'an 33 de J.-C. Elle donna le jour à Caligula et à une autre Agrippine, mère de Néron.

AGRIPPINE, fille de Germanicus et de la précédente, naquit à Cologne, qu'elle fit agrandir plus tard et qu'elle nomma *Colonia Agrippina*. Elle épousa en premières noces Domitius Ænobarbus, dont elle eut Néron. Devenue veuve, Claude, son oncle, l'épousa en troisièmes noces, après Messaline. Elle avança la mort de son deuxième époux, afin d'assurer à son fils le trône qui appartenait de droit à Britannicus. Parvenu à l'empire, Néron, que sa mère importunait de ses reproches, résolut de s'en débarrasser par la mort. Un vaisseau qu'elle montait devait être submergé en mer; mais elle échappa à ce danger : son fils la fit alors assassiner par un affranchi, l'an 59 de J.-C. Poursuivie par son meurtrier, elle lui dit en se retournant, et par une sorte d'ironie sublime : « *Frappe au ventre.* » Cette princesse joignait à une grande beauté un esprit artificieux, un caractère violent, impétueux, une dissolution de mœurs inouïe et la plus froide cruauté.

AGRONOMIE (du grec ἀγρός, champ, et νόμος, loi), théorie de l'agriculture.

Toute plante provient d'un œuf qu'on nomme graine ou semence. Cet œuf, arrivé à terme, brise le placenta, se détache de sa mère, soit par une force élastique qui lui est particulière, soit en vertu des lois générales de la gravitation, et vient demander aux éléments une couveuse et une nourrice. — Le soleil, qui est le grand incubateur du monde, l'échauffe de ses rayons; la terre le nourrit de ses sels, et développe en lui deux mamelles, nommées *cotylédons*, qui l'abreuveront d'un lait délicat dans les jours de sa faiblesse, et qui disparaîtront aussitôt que ses organes pourront supporter une nourriture plus substantielle. — Comme l'être animé qui sort de cet embryon est d'une nature amphibie, il se développe en lui deux organes manducateurs : l'un, sous le nom de *radicule*, s'enfonce dans la terre pour en pomper les parties solubles; l'autre, sous le nom de *plumule*, s'élève dans les airs pour en sécréter les fluides et pour excréter les parties qu'il n'a pu s'assimiler. — De là l'indispensable nécessité pour tous ceux qui s'occupent de l'éducation de ces êtres animés, de savoir ce qui se passe dans la terre et dans les airs durant les diverses périodes de leur existence, l'incubation, la germination, la floraison, la fructification, la maturité, et de les aider de tous les moyens que l'intelligence humaine peut suggérer pour leur faire accomplir heureusement leurs destinées. — Dans le sein de la terre l'agronome doit rechercher et étudier toutes les matières assimilables, et qui sont susceptibles d'être saisies par les suçoirs végétaux; et comme les plantes sont essentiellement salivores, il a d'abord à s'occuper des sels. Il doit apprendre comment ces sels s'attirent ou se repoussent, se composent, se métamorphosent les uns dans les autres, et reprennent leur nature propre, et comment, dans leurs caractères primitifs ou combinés, ils agissent sur les plantes, soit comme irritants ou excitants, soit comme alimentaires ou nourriciers, soit comme principes délétères ou morbifiques. — Dans l'atmosphère, qui est le chapiteau de ce grand alambic dont le foyer est la terre, l'agronome reconnaît comme partie principale et constituante l'azote, qui en forme presque les trois quarts, et qui enchaîne l'activité de l'oxygène, lequel sans l'azote acidifierait et brûlerait tout, tandis que l'azote privé de l'oxygène alcaliserait et stupéfierait tout. — Au sein de ces deux éternels ennemis vient se placer le gaz hydrogène, qui est plus léger; le gaz acide carbonique, qui est plus pesant, et plusieurs autres gaz, dont quelques-uns, impondérables et insaisissables, forment la nourriture

aérienne des plantes, et satisfont l'appétit de cet organe léger dont la partie inférieure pompe tout ce qui lui est assimilable, et la partie supérieure aspire ce qui n'a pu lui être assimilé.

L'agronome est donc obligé d'étudier la météorologie dans tous ses rapports avec le règne végétal, la formation des nuages, des brouillards, des rosées, de la pluie, de la grêle, de la neige, la théorie des vents ou le défaut d'équilibre de l'air. Considérant ensuite les plantes en elles-mêmes, l'agronome arrive à étudier leur organisation, ce que la science appelle la physiologie végétale, cause de querelles pour les savants, qui sont loin d'être d'accord sur le jeu des organes des plantes. — On peut juger combien des êtres aussi compliqués que le sont les végétaux, en point de contact avec tant d'éléments si variables, sont sujets à être affectés ou altérés, soit par la quantité, l'absence ou l'excès des aliments, soit par les variations d'une atmosphère dont toutes les parties discordantes ne peuvent, d'après leur nature même, demeurer un instant en repos. — De là résulte pour un agriculteur la nécessité d'étudier l'hygiène et la pathologie végétales, ou les moyens curatifs et préservatifs de tant de maladies, qui varient suivant les diverses espèces. — Pour les céréales seules, ces maladies sont la nielle, la coulure, la rouille, le charbon, la carie et l'ergot; pour les plantes ligneuses, la gelivure, la décurtation, l'exfoliation, les exostoses, panachures, cloques, mousses, blancs ou meuniers, brûlures, excroissances, hémorrhagies, et pour tous les végétaux la chlorose, la pléthore, la champlure, l'ictère ou jaunisse, l'anasarque, la gangrène, la flétrissure, la phthiriasis, qui est aux végétaux ce que la maladie pédiculaire est aux animaux. — Le besoin d'administrer avec discernement des remèdes puisés dans les trois règnes à des êtres sujets à tant de dérangements ramène l'agronome à étudier d'une manière plus particulière la sensibilité, ou si l'on veut l'irritabilité végétale, la circulation, ou si l'on veut l'oscillation de la séve, et tout ce qui a rapport à la nutrition, digestion, excrétion et reproduction.

Comme la plupart des espèces végétales, semblables à des peuples nomades qui ne sont pas encore fixés, vivent entre elles dans un état de guerre permanent, et se disputent sans cesse le terrain et la nourriture, l'agronome doit connaître l'instinct, les mœurs, les habitudes de ces familles, afin d'établir entre elles une sorte de police, et de protéger la végétation civilisée contre les invasions de la population barbare. Ceci le conduit à l'étude de la botanique, c'est-à-dire à la connaissance des classes, des ordres, des sections, des genres, des espèces, des variétés. Comme le règne animal se divise naturellement en deux parties, l'une vivant sur lui-même, l'autre vivant sur le règne végétal, l'agronome est nécessairement obligé d'étudier cette moitié qui vit du pillage et de la dilapidation des produits agricoles. — Prenant la zoologie à son sommet, il s'attache d'abord à la classe des mammifères vertébrés, vivipares, à sang chaud et à double système nerveux, et il y trouve les quadrupèdes rongeurs à dents incisives, les glirins, les loirs, les campagnols, rats, taupes, les léporiens, les hystriciens, les onguiculés, et ceux qui ont des molaires sans incisives, ou des ongles sans incisives ni molaires. Et passant aux vertébrés sans mamelles, il trouve parmi les oiseaux déprédateurs les picoïdes, les rapaces, les grimpeurs, les piqueurs, suceurs, mâcheurs et grignoteurs. — Passant de l'ornithologie aux annélides, il doit étudier les espèces de vers vêtues de fourreaux, et celles qui en sont dépourvues. Dans le premier genre il rencontre les arénicoles, les furies et les planaires, et dans le dernier les dentales, les serpules, les vaginelles, comme les fléaux de l'agriculture. — Dans l'étude des mollusques il distingue ceux qui marchent nus et ceux qui marchent dans des maisons qu'ils traînent après eux, et desquelles ils sortent à volonté. — Il trouve en première ligne dans les céphalés le limaçon, armé d'un croissant avec lequel il tond les jeunes pousses et fait disparaître quelquefois en une seule nuit, par un temps humide, une récolte naissante, qui la veille encore donnait les plus belles espérances. — Passant de là aux insectes, il étudie l'instinct et les mœurs de ces destructeurs éternels de la végétation; il trouve dans les névroptères les demoiselles et les libellules, les termites, les cloportes, les scorpions, les arachnides ou araignées, parmi lesquelles il faut soigneusement distinguer les tapissières, les filandières, les tondeuses, les sauteuses, les chercheuses, et les voyageuses, qui aiment à se reposer des fatigues de leurs voyages sur les arbres à plein vent et sur les espaliers. — Faut-il parler des diverses espèces de mantes, de vers, de chenilles, de fourmis, de puces, de poux, de punaises, invisibles armées qui entrent en campagne au premier souffle du printemps, et qui, avec leurs crochets et leurs tentacules, leurs dents et leurs pinces, leurs lances, leurs trompes, leurs aiguillons, leurs vrilles, leurs lancettes et leurs suçoirs, dévorent les semences aussitôt qu'on les a jetées en terre, les cotylédons qui s'y forment ou la plumule qui commence à germer; s'introduisent dans le chevelu des racines, dans le parenchyme des feuilles, dans le réseau des écorces, dans le tissu vasculaire des tiges, dans les anthères et calices des fleurs (dont elles empoisonnent ainsi l'hyménée), dans l'intérieur des fruits, des tubercules et des bulbes, y déposent une famille qui, à peine visible, se développe successivement, et finit par dévorer la maison entière dans laquelle elle est logée? — Plusieurs de ces espèces consomment dans un seul jour un volume végétal six fois plus considérable que celui de leur corps, surtout dans les moments qui précèdent leurs diverses métamorphoses en vers, larves, nymphes, chrysalides, papillons, mouches, phalènes; crises par lesquelles se régénèrent ces vilaines bêtes, transformations toujours précédées d'une consommation d'autant plus dispendieuse qu'elle est plus prochaine, et nécessairement accompagnée d'une abstinence après laquelle ces néophytes se livrent, sous d'autres formes, aux plus coupables déprédations. L'agronome doit chercher dans la nature des engrais, dans des préparations chimiques, dans le choix des époques de labour et de semage, dans celui des graines et des terres moins sujettes à l'invasion de ces insectes, des moyens de les préserver de ce fléau, qui réunit contre les espèces végétales tout ce que peuvent développer de plus odieux contre l'espèce humaine la guerre, la peste et la famine.

En examinant ensuite les végétaux cultivés sous le rapport de la quantité de substance nutritive que chaque espèce contient, on voit que, parmi les céréales, le froment donne en gluten ou albumine (celle de toutes les substances végétales qui approche le plus des substances animales) dix-huit à vingt pour cent de son poids; l'orge, de cinq à huit pour cent; l'avoine, de deux à deux et demi pour cent; le seigle, de deux à deux et demi pour cent; et parmi les tuberculeuses et bulbeuses, la pomme de terre rend, en matière soluble et nutritive, deux cents parties sur mille, à peu près le quart de ce que rapporte le froment. — La betterave rouge, le turneps et la carotte rendent cent à cent cinquante parties sur mille. — Quoique les végétaux fournissent, par leur décomposition, le mucilage, la gomme, l'amidon, le sucre, l'albumine, le gluten, les gaz élastiques, l'extrait, le tannin, l'indigo, le principe narcotique, le principe amer, la cire, la résine, le camphre, les huiles fixe et volatile, les acides, les alcalis, les oxydes métalliques, et généralement tous les composés salins, tout cela, réduit aux principes les plus simples, n'offre plus que l'oxygène, l'azote, l'hydrogène et le carbone, et c'est avec ce petit nombre d'éléments élaborés dans des moules dont la nature sait le secret, qu'elle produit et varie jusqu'à l'infini en couleurs, en formes, en saveurs et en parfums, tous les ouvrages qu'elle nous offre avec une abondance qui ressemble souvent à la prodigalité.

Après s'être assuré que les terres les plus fécondes (ou en

d'autres termes, les terres qui possèdent au plus haut degré la faculté d'absorption) se composent de silice, d'alumine, de chaux et de magnésie, combinées dans de justes proportions entre elles, et avec la profondeur, la couleur et l'exposition du sol, l'agronome doit s'occuper des engrais destinés à donner de l'activité aux matières terreuses. On les distingue en engrais stimulants (et tels sont principalement les minéraux) et en engrais nutritifs, qui se composent de parties salines et solubles que les fluides aqueux portent et déposent avec leur oxygène dans les divers végétaux. — Plusieurs espèces de sels de la même nature, quoique dans des proportions différentes, se trouvent dans les deux espèces d'engrais; mais ce qui distingue les engrais animaux des engrais végétaux, c'est la graisse, le mucus, l'urée, les acides urique et phosphorique, ou, pour s'exprimer avec plus de précision, la fibrine, l'albumine, le caséum, la gélatine, qui à l'analyse donnent de quarante-sept à soixante parties de carbone, de douze à vingt-quatre parties d'oxygène, de sept à huit parties d'hydrogène, et de quinze à vingt parties d'azote. — Les os brisés contiennent moitié phosphate, moitié gélatine, et ils sont par conséquent stimulants et nutritifs. — Les cornes, les ongles, les rognures et râclures des cornes employées dans les arts, les poils, les plumes, les laines et la matière savonneuse appelée *suint*, les excréments des oiseaux, toujours préférables à ceux des quadrupèdes, sont d'excellents engrais, à la tête desquels il faut cependant placer les larves ammoniacales du bombyx. — Parmi tous les végétaux, celui qui offre le plus de parties salines et solubles doit être préféré pour former des engrais. — La paille du froment, ne fournissant de matière soluble que deux ou trois pour cent de son poids, ne doit être considérée que comme excipient d'engrais. — Les plantes à large feuillage, arrachées lors de leur floraison, fournissant vingt pour cent, sont infiniment préférables.

Ses terres arables étant suffisamment amendées, labourées et fumées, l'agronome doit s'appliquer à former un bon assolement, ou, ce qui est la même chose, une succession bien entendue de récoltes de nature diverse. — Les plantes se nourrissant de sels divers, et les cherchant à diverses profondeurs, le soleil ne chômant point, la terre continuant de travailler et de produire toujours, il semble que les règles de l'art doivent se conformer aux règles de la nature : conséquemment, on peut considérer les jachères comme un contre-sens. — Les céréales épuisent la terre moins par les sels qu'absorbent leurs tiges que par la nourriture et l'élaboration qu'exigent leurs graines, et par la quantité d'herbes parasites que la ténuité des pailles laisse pousser. — Lorsqu'en échange des graines que vous fournit une terre, vous ne lui restituez que la paille, c'est comme si vous preniez cent et que vous rendissiez un. Le meilleur sol ne saurait supporter longtemps un tel régime : aussi fait-on succéder à une récolte de céréales des plantes à large feuillage, telles que des turneps et des tuberculeuses, qui demandent beaucoup à la terre, mais qui lui rendent beaucoup plus encore. — A cette récolte on fait succéder des plantes fourrageuses, que l'on fait couper en vert, et que l'on fait enfouir en terre; ce qui produit un engrais abondant pour le froment qui vient immédiatement après.

Comme les terres ont besoin d'être souvent remuées, afin d'être saturées de gaz aériens, purgées de toute végétation parasite, et réduites en parties tellement ténues qu'elles ne gênent point, mais qu'elles facilitent, au contraire, la germination, l'agronome doit s'occuper des labours, de leurs modes divers, et se proposer à lui-même la solution du problème suivant : « Produire sur le fonds de terre propre à la végétation le plus d'effet possible avec le moins de force possible. » De là résulte le besoin de calculer la puissance motrice des attelages suivant l'espèce des animaux qu'on y emploie, et la forme qu'on doit donner aux divers leviers, tels que l'araire, la binette, la charrue avec ou sans chariot, avec une ou plusieurs oreilles, avec un ou plusieurs socs, le sarcloir, le butoir à cheval, le scarificateur et le triturateur employés en Angleterre et en Belgique, la herse à dents de bois ou de fer, le cylindre ou rouleau en bois ou en pierre, et, parmi les instruments manuels, la bêche, le louchet, la pioche, la houe, le crochet, suivant la nature du terrain et l'espèce de culture qu'on y pratique. — A cette étude doit nécessairement succéder celle des instruments de transport les plus convenables au pays, depuis le chariot soutenu par des roues à jantes de huit pouces, jusqu'à la simple brouette.

Une étude non moins importante est celle de l'architecture rurale, ou de la forme la plus salubre, la plus commode et la moins dispendieuse à donner à l'habitation, à la bergerie, aux écuries, aux étables, aux granges, aux cours, aux pressoirs, aux greniers, aux colombiers et aux poulaillers; et le problème qui consiste à réunir la plus grande salubrité animale à la plus grande fécondité végétale est difficile à résoudre, car les animaux ont besoin de respirer un air vital composé de six septièmes d'azote et d'un septième d'oxygène, et les végétaux ont surtout besoin d'hydrogène et de carbone, éléments délétères pour les êtres vivants. — La prospérité d'une ferme exige cependant la santé des hommes et des bêtes, et la force d'une vigoureuse végétation. Pour résoudre approximativement le problème, il faut tenir le fumier et les végétaux en dissolution dans des lieux couverts et écartés de l'habitation, curer et dessécher les mares qui en sont trop voisines, passer à l'eau de chaux les étables et les écuries, et donner à leur pavé la pente nécessaire pour l'écoulement des urines, changer fréquemment les litières; car toute bête, et même celle qui a entre toutes la réputation d'être la plus sale, veut être tenue proprement.

Ce serait ici le lieu de parler des soins qu'exigent les divers animaux d'une ferme, considérés comme laboureurs, comme fournisseurs d'engrais, d'aliments, etc., et l'éducation propre à chacune des espèces; comment on entretient leur santé, comment on prévient ou guérit leurs maladies, et comment on en tire le meilleur parti possible, en formant des élèves et en les vendant après les avoir engraissés; du parti que l'on doit tirer des soies, des laines, et de toutes les manipulations qu'exigent une laiterie, une magnanerie, un rucher, un pigeonnier, et du bénéfice que l'on doit retirer du tout; car l'agriculture n'est pas une affaire de luxe ou de curiosité, une spéculation scientifique ou philosophique. Dans la théorie, elle doit être considérée comme une manufacture dans laquelle les fabricants s'occupent sans cesse à convertir, au moyen de moules organiques, l'oxygène, l'azote, l'hydrogène et le carbone en produits végétaux et animaux de toute espèce.

La dépense doit donc être réglée comme celle d'une fabrique. — Avant de se livrer à une exploitation de ce genre, il faut connaître le prix des matières premières qu'on y emploie, celui des mains-d'œuvre, le salaire des serviteurs à gages, les impositions de toute nature, la dépense que nécessitent l'entretien des bâtiments et des instruments agricoles, le charronnage, le ferrage, le chauffage et l'éclairage. Quant à la recette, il faut tous les jours être au courant du prix des denrées et des bestiaux, de celui des transports et des voitures, des lieux de marché, des fumiers et des délais de recouvrement, et généralement des lois qui règlent les transactions commerciales.

La connaissance dont un agronome peut le moins se passer, c'est la connaissance des hommes et l'art de les diriger dans une exploitation rurale. — Le gouvernement paternel est le seul qu'un agriculteur doive adopter envers ses serviteurs à gages et ses ouvriers. — Il doit toujours les considérer comme des compagnons de voyage, destinés à traverser péniblement avec lui le désert de la vie. Chargé de la direction et des frais du pèlerinage, il est de son devoir de leur en adoucir les fatigues jusqu'à son arrivée à cette destination où l'on ne connaît plus les catégories de pro-

priétaires et de salariés, de maîtres et de valets, et où les arrivants ne sont distingués que comme bons ou mauvais, durs ou bienfaisants. Lorsque les serviteurs d'un domaine montrent du zèle, de l'activité et de la vertu, le maître doit s'y montrer toujours sensible; mais lorsqu'ils en manquent, ils ne doivent essuyer aucun mauvais traitement de sa part. Il voit leurs vices avec miséricorde et leurs misères avec une compassion sympathique. Il doit considérer l'homme en société comme un excipient obligé de toutes les émanations de l'atmosphère dans laquelle il respire. — Son caractère moral est le résultat d'une organisation qu'il n'a pas été libre de se donner, d'une éducation qu'il n'a pas pu diriger, d'institutions qu'il n'a pu ni créer ni modifier, des hasards, et d'une fortune qu'il n'a pu ni calculer ni maîtriser. Pour être juste envers chacun, il faudrait savoir ce qui vient de lui et ce que les autres y ont mis, connaître la force de ses organes, apprécier le degré de résistance dont il a pu être capable, et ce qui lui est resté de liberté morale. — Si l'on se livrait à de tels calculs, on verrait que la part des circonstances et des positions est fort grande, et celle de la volonté personnelle fort petite. On porterait avec moins de légèreté des jugements absolus sur des créatures si faibles et si compliquées. L'infection des grandes sociétés urbaines et l'égoïsme sauvage des populations rustiques sont des effets aussi nécessaires que le sont les exhalaisons alcalescentes des matières animales ou l'hydrogène des marais. S'irriter, s'emporter avec violence contre de tels effets est puéril, se venger est dur et injuste; mais prévenir, surveiller, se préserver, diriger sans cesse, réprimander souvent pour n'avoir jamais à punir, ce doit être la maxime du sage. Le comte FRANÇAIS (de Nantes).

AGTÉLEK (Caverne d'), en hongrois BARADLO, ce qui signifie *lieu suffocant;* l'une des plus vastes et des plus remarquables cavernes de la terre, près du village d'Agtélek, d'où elle tire son nom, à l'extrémité du comitat de Gomor en Hongrie, non loin de la route conduisant de Bude à Kaschau. Cette caverne, dont l'ouverture, située au pied d'une montagne, n'a pas plus de trois pieds et demi d'élévation sur cinq de largeur, se compose d'une suite de grottes et de cavités communiquant les unes avec les autres, qu'il est fatigant et dangereux de visiter, et dans lesquelles on ne saurait souvent même pénétrer, à cause de l'élévation de la rivière souterraine qui y coule. La partie supérieure et les parois de chacune de ces grottes et cavités sont couvertes des plus magnifiques stalactites qu'on puisse voir, affectant les formes les plus diverses; d'où ces grottes ont reçu les différentes dénominations sous lesquelles elles sont célèbres, comme la *Grande Église,* l'*Autel mosaïque,* la *Sainte Mère de Dieu,* etc. La plus grande, celle dont l'effet est le plus imposant et le plus admirable, située à environ deux cents pas de l'ouverture de la caverne, est appelée le *Jardin des Plantes,* parce que le sol en est entièrement bordé par un entrecolonnement de stalactites d'une délicieuse délicatesse, affectant les formes des treillages architectoniques tels qu'on en voyait autrefois dans les jardins dessinés dans le genre français. Elle a environ trente mètres d'élévation sur trente mètres de largeur et trois cents de profondeur. La voûte de cette immense salle est entièrement en stalactites, et le sol, presque plane dans toute son étendue et traversé par un petit ruisseau, y est recouvert d'une couche de molle argile d'alluvion. — C'est en l'année 1785 que la caverne d'Agtélek fut pour la première fois scientifiquement explorée par une commission de savants envoyés à cet effet par la Société royale de Londres.

AGUADO (ALEXANDRE-MARIE), marquis de LAS MARISMAS DEL GUADALQUIVIR, l'un des plus riches banquiers des temps modernes, né à Séville, le 29 juin 1784, descendait d'une famille juive de Portugal. Soldat dans sa jeunesse, il parvint à d'assez hauts grades tant au service d'Espagne qu'à celui de France, et à l'époque de l'occupation de l'Espagne par le maréchal Soult il remplit auprès de lui les fonctions d'aide de camp. Mis à la retraite en 1815 avec le grade de colonel, il se retira à Paris, où il demanda au commerce des moyens de subsistance, et fit pendant longtemps la commission des vins d'Espagne et des cigares de la Havane introduits en contrebande. Actif et intelligent, le cercle de ses relations et de ses opérations alla toujours en s'élargissant, et bientôt il put à la commission adjoindre quelques opérations de banque. Presque constamment heureux dans ces spéculations, sa fortune s'accroissait d'année en année, et vint enfin le moment où la haute banque dut l'admettre dans son cénacle, et lui faire sa part dans toutes les grandes opérations financières de l'époque. Cependant les plus fructueuses qu'il fit jamais furent les emprunts qu'il conclut au nom de l'Espagne. Il est avéré aujourd'hui que ces différentes négociations eurent lieu de compte à demi entre lui et le roi Ferdinand VII. Le premier emprunt ainsi émis eut lieu en 1823, au moment du rétablissement de la monarchie absolue, par suite de l'invasion de la péninsule par une armée française aux ordres du duc d'Angoulême. Il était de cinq cent mille piastres fortes, et fut placé au taux de soixante et demi pour cent, avec deux et demi pour cent de commission. Quand, en 1828, la France et l'Angleterre insistèrent toutes deux pour obtenir du cabinet de Madrid le payement des sommes considérables qui leur étaient dues par la trésorerie espagnole, la France ayant menacé de ne point évacuer l'Espagne tant qu'il n'aurait pas été fait complétement droit à ses réclamations, s'élevant à 92,000,000 francs, un échange des notes les plus vives eut lieu entre les deux cabinets. A ce moment critique, Aguado vint encore une fois au secours de l'héritier de la monarchie de Philippe II; ou, pour mieux dire, ces exigences si pressantes des puissances étrangères pour faire liquider leurs créances respectives servirent admirablement les *opérations financières* de Ferdinand VII, dont les énormes émissions de bons royaux se trouvaient ainsi justifiées aux yeux du vulgaire des agioteurs. L'art du courtier qui en opéra le placement consista à faire rechercher d'autant plus vivement ces valeurs fantastiques qu'elles étaient de la part de la presse indépendante l'objet des plus vives critiques. Il y a tout lieu de croire, en effet, que le banquier n'était pas étranger aux articles imprimés par les journaux, dans lesquels on attaquait avec la plus grande énergie les scandaleux tripotages de bourse auxquels donnait lieu sur les différentes places de l'Europe la négociation des certificats des emprunts royaux d'Espagne; car leur correspondance était calculée de manière à ne pas nuire au crédit des valeurs émises, et, tout au contraire, à exciter la spéculation à se disputer des titres dans la négociation desquels on faisait rapidement fortune. La révolution de juillet 1830 vint mettre un terme à ce fructueux commerce. Le trésor de Madrid cessa alors de payer toute espèce d'intérêts, et ce ne fut plus un mystère pour personne qu'il n'avait été si exact de 1824 à 1830 à servir l'intérêt de ses différents emprunts, qu'en jetant incessamment de nouveaux titres sur les diverses places de l'Europe. La réaction fut rapide, et des valeurs cotées naguère à soixante-seize, et même à quatre-vingts, ne se placèrent plus qu'à seize ou dix-huit. Mais le tour était fait. Le roi Ferdinand VII avait acquis une fortune privée évaluée à plus de quatre-vingts millions de francs, et Aguado, son entremetteur, ne s'était point oublié dans le partage du gâteau. Aussi bien le roi catholique reconnaissant non-seulement l'avait décoré du titre de banquier de sa cour et de la croix de divers ordres, mais l'avait en outre créé marquis *de las Marismas del Guadalquivir.* L'octroi de cette savonnette à vilain fournit dans le temps au *Charivari* une de ses bonnes plaisanteries; il ne désigna plus dès lors l'opulent banquier que sous le nom de *Blaguado de las Macairismas.* Aguado eut à ce moment le bon esprit de renoncer aux affaires, et de ne plus s'occuper que de la liquidation de sa fortune; on l'évaluait à plus de cinquante millions

de francs. Il en faisait d'ailleurs un assez noble usage. Les beaux-arts avaient trouvé en lui un protecteur plus généreux peut-être qu'éclairé; et la galerie de tableaux qu'il avait réunis dans son bel hôtel de la rue Grange-Batelière possédait quelques toiles dignes de figurer dans les grands musées. Aguado fut en outre pendant longtemps le commanditaire de l'Opéra, c'est-à-dire de l'entrepreneur privilégié et subventionné de cette grande scène nationale.

Naturalisé Français en 1828, Aguado devint maire de Petit-Bourg, et fit construire à ses frais un joli pont suspendu sur la Seine. Il s'entremit encore dans la négociation de l'emprunt grec, que garantirent les trois grandes puissances protectrices, et à cette occasion il reçut du roi Othon l'ordre du Sauveur de Grèce. Dans l'hiver de 1841 à 1842 il partit pour les Asturies, où il avait de grandes exploitations de houilles à organiser. En allant d'Oviédo à Gijon, il fut surpris par la neige, au milieu d'une route qu'il avait fait construire dans les montagnes. Forcé d'abandonner ses voitures, il voulut poursuivre sa route à pied; mais il risqua de se perdre plusieurs fois, et, après quelques heures d'une marche pénible, accablé de fatigue et de froid, il périt dans une misérable *posada*, fournissant un nouvel et bien frappant exemple de l'inanité des biens de ce monde. Son corps, rapporté en France, a été inhumé au cimetière du Père-la-Chaise, après des obsèques magnifiques à l'église Notre-Dame-de-Lorette. Aguado a laissé une veuve et trois fils, dont l'aîné a été attaché à la diplomatie française.

AGUESSEAU (D'). *Voyez* DAGUESSEAU.

A GUI L'AN NEUF. Locution relative aux fêtes druidiques qui se célébraient lors du renouvellement de l'année chez les Gaulois, pendant lesquelles on coupait le gui sacré dans les forêts de chênes consacrés à leurs divinités, et dont Lucain nous a donné une idée bien poétique par sa description de celle de Marseille. Des vestiges de ces antiques usages du paganisme ont longtemps subsisté en France, particulièrement en Bretagne et en Picardie, où la veille de la nouvelle année les pauvres allaient quêtant leurs étrennes au cri de *à gui l'an neuf*. A cette occasion on fit longtemps aussi des quêtes pour les cierges de l'église; et ces quêtes, faites par les jeunes gens de chaque endroit, que guidait un chef nommé *follet*, avaient lieu au cri de *à gui l'an neuf*, resté jusqu'à nos jours dans quelques campagnes un cri de réjouissance particulier aux derniers jours de l'année. DE REIFFENBERG.

AHAN, AHANER. Voici encore de ces vieux mots pittoresques et expressifs qui ont disparu de notre langue sans être remplacés. Il n'est pas de terme qui, aussi bien que *ahan*, représente un grand effort, ôtant presque la faculté de respirer. C'est l'expression du bûcheron, du charpentier, des manœuvres pour reprendre leur souffle et se donner la force nécessaire pour bien porter leur coup. Ce mot était très-familier à nos vieux écrivains. Rabelais, Montaigne, Amyot, l'emploient avec une sorte d'affection. On en a fait *ahaner*, travailler avec peine, avec *ahan*. *Ahan* était aussi passé dans le style figuré, pour exprimer de pénibles travaux d'esprit et le tourment d'une personne agitée par l'incertitude.

AHASVERUS OU ABBASUERUS. *Voyez* JUIF ERRANT.

AHMED. *Voyez* ACHMET.

AHMED, bey de Constantine. *Voyez* HADJI-AHMED.

AHMED, bey de Tunis. *Voyez* TUNIS.

AHMED-ABAD, ville de l'Hindoustan anglais, située sur la rivière navigable de Sabermate, dans la présidence de Bombay, et chef-lieu du district qui porte son nom. Cette ville est bien déchue de son importance primitive. Elle fut au quinzième siècle la capitale d'un État indépendant, et très-importante par son commerce et son industrie. Sa population est encore évaluée à 130,000 âmes. On y trouve de belles et nombreuses ruines.

AHMED-FETHI-PACHA, grand maître de l'artillerie ottomane, né vers 1800, d'une riche famille de l'île de Rhodes, reçut une éducation distinguée, et se fit remarquer à la guerre par une action d'éclat qui lui valut le surnom de Fethi (Victorieux). Mahmoud II le fit successivement grand maréchal du palais, gouverneur général d'Aïdin, ambassadeur à Vienne en 1834 et à Paris en 1838. De retour à Constantinople en 1840, il prit la direction du ministère du commerce et épousa une fille du sultan. Président du conseil d'État en 1844, il devint bientôt directeur du matériel de la guerre et grand maître de l'artillerie, place comprenant à la fois le génie militaire, les fortifications et les quarantaines. Il remplissait encore ces fonctions lorsqu'il mourut en février 1858. La Turquie lui doit en grande partie l'organisation de ses quarantaines. L. L.

AHMED-PACHA, fils aîné d'Ibrahim-Pacha, naquit au Caire en 1825. Il suivit son père dans plusieurs voyages et dans sa campagne de Syrie. Envoyé ensuite à Paris pour y compléter son éducation, il retourna en Égypte en 1848, et se fit remarquer par les réformes qu'il introduisit dans l'administration des grands biens que lui laissa son père. Les mécontents de sa famille cherchèrent à le mettre à la tête de leur opposition contre Abbas-Pacha. Il partit en 1851 pour Constantinople, y reçut le titre de pacha et de général de division, et revint en Égypte. Héritier présomptif de la vice-royauté d'Égypte sous Saïd-Pacha, il était depuis 1856 président du conseil délibérant de ce pays lorsqu'un accident fit tomber le wagon qui le portait dans le Nil, où il se noya le 14 mai 1858, à Kafr-Lès. Il était très-aimé au Caire. L. L.

AHRIMANE. C'est dans l'antique religion des Parses le nom de l'un des deux principes qui gouvernent l'univers. Ahrimane, principe du mal et des ténèbres, est en lutte continuelle avec Ormuzd, principe du bien et de la lumière; et c'est de cet antagonisme que résulte l'alternative de bien et de mal que présente l'univers. Suivant la croyance orthodoxe des mages, Ormuzd seul était incréé; selon quelques-uns même, ce fut lui qui créa Ahrimane, pour se donner le plaisir de triompher d'un rival redoutable, dont l'abaissement servirait un jour à relever l'éclat de sa gloire et de sa puissance. — Le mauvais génie inspirait aux Parses une profonde horreur; jamais ils n'écrivaient son nom qu'en renversant les lettres. Les poissons, les reptiles et d'autres animaux impurs ou ennemis de la lumière lui étaient consacrés, et l'une des pratiques religieuses de son culte consistait, dit Plutarque, à lui offrir une pâte composée d'une plante appelée *omomi* et de sang de loup. Cette oblation se déposait dans des cavernes profondes où le jour ne pénétrait jamais.

AHUMADA (DUC D'). *Voyez* GIRON.

AI (*Histoire naturelle*). *Voyez* BRADYPE.

AI ou **AY** (*Géographie*), jolie petite ville, de 3,573 habitants, dans le département de la Marne, chef-lieu de canton, à 20 kilomètres de Reims et à 140 de Paris, renommée pour ses excellents vins mousseux, auxquels elle a donné son nom. *Voyez* CHAMPAGNE (Vins de).

AICHA OU **AIESCHAH.** *Voyez* AYÉCHA.

AIDE. On a donné ce nom aux personnes chargées d'aider le chirurgien dans une opération ou dans un pansement. — Dans l'art militaire, il y avait l'*aide-major*, qui était un officier placé sous la direction immédiate du major et le remplaçait en son absence. Les adjudants-majors remplissent maintenant ces fonctions. L'*aide-major de place* est remplacé aujourd'hui par l'adjudant de place. L'*aide-major général* était un officier qui exerçait auprès des détachements les fonctions de major général; c'est encore un officier général sous les ordres directs du major général. Le *chirurgien aide-major* est un chirurgien militaire d'un grade inférieur à celui de chirurgien-major. Il y en a plusieurs par régiment. D'autres sont attachés aux hôpitaux militaires, ils ont le rang de lieutenants. — Dans la marine il y a l'*aide-charpentier*, l'*aide-canonnier*, l'*aide-timonier*, etc. — Enfin le bourreau a aussi ses *aides*.

Dans un autre sens, on appelle *aides* toutes les pièces de dégagement ménagées auprès des pièces de service dans un appartement. — En terme de manége *aides* se dit des secours et soutiens que l'on tire des effets modérés de la bride, de l'éperon, de la voix, du mouvement des jambes, des cuisses, et du talon. C'est ainsi que l'on dit qu'un cheval *connaît les aides, répond bien aux aides.*

AIDE DE CAMP. On appelle ainsi l'officier attaché à un général, et chargé de transmettre ses ordres partout où le service les rend nécessaires, et particulièrement sur les champs de bataille. Ces fonctions paraissent aussi anciennes que l'organisation régulière des troupes. Beaucoup de jeunes gentils-hommes les remplissaient gratuitement autrefois comme volontaires; aujourd'hui c'est seulement dans le corps d'état-major que se recrutent les aides de camp en France. Au seizième et au dix-septième siècle ils avaient la dénomination d'*aides des maréchaux de camp des armées du roi*, parce qu'ils étaient attachés particulièrement au maréchal de camp pour le seconder dans la distribution des quartiers de l'armée. Le duc d'Enghien en avait vingt-deux lorsqu'il fit le siége de Thionville, en 1643. Louis XIV allouait à chaque aide de camp 300 francs par mois de traitement. Il en donna quatre à chaque maréchal ou commandant d'armée, deux à chaque lieutenant général, et un à chaque maréchal de camp en campagne. Le nombre et le grade des aides de camp varient encore en raison de l'élévation du grade de l'emploi du général. Les souverains attachent à leur personne un certain nombre d'aides de camp et en accordent de même aux membres de leur famille. Ces aides de camp sont presque toujours des officiers generaux ou au moins superieurs. Napoléon III avait attaché à sa personne 15 aides de camp, tous généraux de division ou de brigade, et 12 officiers d'ordonnance.

AIDES, sorte d'assistance pécuniaire que le vassal devait à son seigneur. Les principales étaient l'*aide de relief*, taxe due par les vassaux à la mort de leur seigneur, et destinée à *aider* ses héritiers à relever le fief héréditaire; l'*aide-chevel*, qui se subdivisait ainsi : l'*aide de mariage*, quand le seigneur mariait ou dotait sa fille; l'*aide de chevalerie*, quand il voulait armer chevalier son fils aîné; l'*aide de rançon*, quand, prisonnier, il avait à se racheter. On nommait encore les aides-chevels *droits de complaisance, aides de noblesse, aides coutumières et communes, baux, devoirs* et *loyaux aides.*

Il y avait, en outre, les *aides libres et gracieuses*, que le vassal offrait volontairement à son seigneur dans les cas extraordinaires et imprévus; les *aides raisonnables*, qui étaient taxées à raison des facultés de chacun; *les aides de l'host et de chevauchée*, autrement dites *subsides de guerre*, étaient celles dont le vassal était tenu envers son seigneur, lorsque, par un motif quelconque, il se trouvait dispensé en personne du service militaire.

Il y avait aussi, au profit des évêques, des aides, autrement dites *coutumes épiscopales* ou *synodales*, ou bien encore *denier de Pâques*. Ces aides avaient lieu à l'occasion de leur avénement ou de leur sacre, lorsqu'ils étaient appelés au Vatican ou à un concile, et même lorsque le roi venait les visiter dans leur palais.

Sous les premières races, les rois, possesseurs de revenus considérables, ne frappaient de contributions sur leurs sujets que dans les temps de grandes crises; ces sortes de contributions, essentiellement temporaires, disparaissaient avec ces crises mêmes. Plus tard on établit des impositions annuelles; puis les besoins de l'État augmentant sans cesse, on en établit d'autres pour plusieurs années, et ces dernières finirent même par devenir permanentes et perpétuelles. Les aides proprement dites, ou impositions sur les denrées et marchandises qui se vendaient et se transportaient dans l'étendue du royaume, furent établies, dit-on, sous Philippe le Bel ou Jean Ier; d'autres assurent que ce ne fut que sous Charles V. En tout cas, elles ne devaient se percevoir que du consentement des états.

Sous Philippe le Bel les aides s'accrurent au point de nécessiter la création de commissaires spéciaux; et sous le règne de Jean cet accroissement fut tel que les états du pays de la Langue d'Oil n'accordèrent de nouveaux subsides qu'après avoir institué des *receveurs particuliers*, chargés exclusivement de leur perception. Ils instituèrent en outre, d'accord avec le roi, neuf *commissaires généraux*, dits *superintendants*, choisis, en nombre égal, parmi les trois ordres du tiers état, du clergé et de la noblesse. Ces agents étaient chargés de vérifier les opérations des receveurs particuliers ainsi que l'emploi des deniers, et, en outre, de statuer souverainement sur tous les procès civils ou criminels auxquels donnait lieu la perception des subsides. Après cela, ils étaient tenus de rendre compte aux états du résultat de leur inspection. Quant à la levée des aides féodales et coutumières, le roi en chargeait directement ses officiers : c'est ce que fit Jean II, le Bon, prisonnier des Anglais, pour la perception du montant de sa rançon.

Le mot *aides* fut jusqu'à Louis XIV appliqué, comme terme générique, à tous les genres d'impôts, gabelles, décimes ou autres; mais sous son règne une ligne de démarcation s'étant établie entre les impôts directs et les impôts indirects, le mot *aides* désigna exclusivement ces derniers. Nos impôts indirects et nos octrois d'aujourd'hui n'ont pas d'autre origine.

Dans quelques provinces les habitants parvinrent, au moyen d'équivalents, à se rédimer des droits d'aides; certains pays d'états obtinrent même du roi le privilége de s'imposer directement. Sous le dernier régime la perception des aides se faisait non par des agents directs de l'État, mais par les fermiers généraux, avec lesquels l'État traitait à forfait.

AIDES (Cour des), cour souveraine établie sous le règne du roi Jean, pour juger *en dernier ressort et toute souveraineté* tous les procès civils et criminels en matières fiscales, aides, gabelles, tailles et autres impôts. Les états généraux de 1355 avaient décidé que les nouveaux impôts qu'ils venaient de voter ne seraient point perçus par les préposés du ministre, et, pour prévenir de nouvelles dilapidations, il fut résolu que des commissaires spéciaux, choisis par l'assemblée, se rendraient dans les provinces pour y diriger la perception et l'emploi des contributions. Une commission centrale avait été établie à Paris; les délégués dans les provinces correspondaient avec elle et recevaient ses instructions. L'assemblée comprit qu'elle excédait les limites de ses attributions constitutionnelles, et, pour concilier ce qu'elle devait aux intérêts de ses commettants et aux exigences de la prérogative royale, les délégués reçurent une commission spéciale du roi. La commission centrale des états généraux fut ainsi convertie en commission royale. Ce qui n'était que provisoire et de circonstance devint définitif. Telle fut l'origine de la cour des aides, dont les pouvoirs devinrent aussi judiciaires, en vertu de deux ordonnances royales; attribuant aux résolutions de la cour des généraux des aides la même autorité qu'aux arrêts du parlement.

Dans les premiers temps du règne de Charles VI les aides et la cour des aides furent abolies à la suite d'une révolte populaire. Mais le nouveau monarque, après avoir longtemps sollicité en vain des états le rétablissement de cette cour, prit enfin le parti de la rappeler lui-même en vertu de sa propre prérogative. On convoqua bien encore, il est vrai, de loin en loin les états généraux, mais c'était toujours à la dernière extrémité, uniquement pour la forme et en vue d'en obtenir de nouvelles augmentations d'impôts. Charles VII, essayant la voie des réformes fiscales, sépara complétement les attributions des officiers des aides; il en forma deux classes : l'une chargée de la levée des subsides,

et l'autre, de l'application de la justice aux matières purement fiscales. Louis XII définit nettement la compétence de ces nouveaux officiers judiciaires, et Henri II leur attribua le titre proprement dit de *cour des aides*, titre qui leur est resté depuis. Au temps de la Ligue, Henri III, ayant transféré le parlement de Paris à Tours, essaya de transférer également dans cette dernière ville la cour des aides. Les ligueurs s'étant opposés, par tous les moyens, à l'exécution de cette mesure, Henri III trancha la difficulté en transportant au parlement la juridiction de cette cour. Plus heureux que son prédécesseur, Henri IV parvint à transférer à Chartres d'abord, à Tours ensuite, la cour des aides, qu'il rappela enfin à Paris, lors de sa rentrée victorieuse dans cette capitale. En 1635, Louis XIII ajouta une troisième chambre aux deux qui existaient déjà.

Indépendamment des matières fiscales, cette cour connaissait encore, en premier comme en dernier ressort, du contentieux en ce qui concernait les revenus royaux, des débats des comptes-rendus de la chambre des comptes, de la discussion des biens des agents comptables, des affaires litigieuses concernant les priviléges de l'hôtel-Dieu et de l'hôpital général, de celles relatives au payement des rentes assignées sur les contributions, des marchés entre fermiers généraux, sous-fermiers, munitionnaires ou traitants, en un mot de tous les différends nés du fait de la levée des subsides. Comme, dans l'ancien régime, la noblesse et le clergé avaient, entre autres priviléges, celui d'être exempts de certains impôts, la cour des aides connaissait encore, exclusivement à toutes autres cours, des contestations qui naissaient à chaque instant de l'obtention soit des titres de noblesse, soit même des titres de réhabilitation. Enfin, la cour des aides statuait souverainement sur les appels des sentences des élections, greniers à sel, juges des dépôts des sels, juges des traités ou maîtres des ports, et de celles rendues en matière d'octroi. — Les charges de la cour des aides de Paris conféraient la noblesse aux titulaires.

Les attributions et le nombre de ces cours se sont successivement augmentés. La première était celle de Paris : elle se composait, lors de sa suppression définitive, d'un premier président, de neuf présidents, de cinquante-deux conseillers, d'un procureur général et de trois avocats généraux. Elle avait le droit d'adresser des remontrances au roi, et chacun de ses membres n'était justiciable que de ses propres pairs. Dans l'origine la cour des aides de Paris existait seule, et son ressort s'étendait à tout le royaume. Dans la suite, d'autres cours des aides furent successivement établies : les principales avaient leur siége à Lyon, Bordeaux, Nantes, Rouen, Metz, Rennes, Montpellier, Aix, Dijon, Caen, Agen, Clermont, Châlons, Périgueux, Grenoble, Montauban, Pau, Cahors, Dôle, Montferrand, etc. Ces cours furent, en grande partie, successivement réunies à des parlements, à des chambres des comptes ou même à d'autres cours des aides. En 1789 les trois cours de Bordeaux, Montauban et Clermont-Ferrand avaient seules conservé une existence propre.

Souveraines dans leurs attributions, exclusivement judiciaires, les cours des aides n'avaient point l'influence politique des parlements; plus dépendantes des ministres, elles subirent de fréquentes mutations de siéges, et même de titres et d'attributions; celle de Paris ne put échapper au sort commun. L'abbé Terray, contrôleur général depuis 1769, fit supprimer en 1771 la cour des aides de Paris. A l'avénement de Louis XVI la cour des aides reprit son titre et ses fonctions. Les cours des aides s'associèrent à l'opposition parlementaire contre les édits bursaux. Le comte d'Artois fut chargé d'aller à la cour des aides exiger l'enregistrement des nouveaux édits. Le premier président, Barantin, fit entendre au prince des paroles sévères. La cour des aides avait commencé la procédure contre les auteurs présumés de l'incendie des barrières de Paris. Cette procédure fut annulée par une loi du 1er juillet 1790, et la cour fut supprimée le 7 septembre suivant par une loi qui transféra ses attributions soit aux tribunaux civils ou criminels, soit aux corps administratifs. Cependant, les droits connus sous le nom d'aides ne furent définitivement abolis que le 2 mars 1791.

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA. Cette moralité de bon sens, qui termine une des plus jolies fables de La Fontaine, devint le titre d'une société politique née sous la Restauration, continuée jusqu'aux lois de septembre, et qui, dans ses phases diverses, rendit assez de services pour attirer l'attention générale et mériter une certaine renommée. Le titre, du reste, s'appliquait avec à-propos et au but qu'on se proposait et aux circonstances au milieu desquelles on fondait cette association. Le ministère Villèle, appuyé à la chambre des députés par une majorité docile, tenait dans sa main toutes les forces publiques et les faisait mouvoir à son gré; le corps électoral paraissait confisqué; la chambre des pairs, où quelques mécontents essayaient d'une opposition très-modérée, délibérait à huis clos; la presse, avertie de temps en temps, par le retour de la censure, que la liberté était à peine tolérée, se voyait encore atteinte par les procès de tendance; le jury lui avait été ravi; la loi d'aînesse avait succédé à la loi du sacrilége, la grande propriété se reconstituait peu à peu; le milliard d'indemnité était accordé aux émigrés; l'éducation était tout entière sous la direction des prêtres; les missionnaires inondaient les provinces, les jésuites de toutes les robes envahissaient l'administration; l'ancien régime enfin, qui, d'infiltration en infiltration, avait engorgé toutes les artères du corps politique, attaquait le cœur même de la société, et cette société paraissait s'abandonner elle-même. Une apathie universelle semblait tout permettre à la réaction. Au dehors, les insurrections de la Calabre et de la Romagne avaient été étouffées, l'Espagne était rentrée sous le régime de l'absolutisme, le congrès de Vérone avait cimenté la Sainte Alliance, le silence des événements était complet.

C'est au moment où le char de la Révolution paraissait tomber dans ces profondes ornières, que quelques écrivains crièrent à la classe moyenne : *Aide-toi, le ciel t'aidera!* Ils voulurent donner un centre aux idées, exciter l'émulation, diriger les efforts, et rester dans la légalité pour échapper à la police, et à la justice, sa fidèle auxiliaire. Ils constituèrent donc la société *Aide-toi*, dont le but était d'agir sur le corps électoral par des correspondances et des publications. La plupart des fondateurs appartenaient au parti doctrinaire, et ils avaient *le Globe* pour chef-lieu : c'étaient MM. Guizot, Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Dubois, Lherminier, Paravey, etc. L'association réunit bientôt environ une centaine de membres; la direction fut confiée à un comité élu au scrutin, tous les trois mois, en assemblée générale; tout membre résidant ou correspondant devait verser une cotisation mensuelle. Le comité choisissait enfin un secrétaire, qui était spécialement chargé de l'emploi des fonds, et de la mise en œuvre des résolutions du comité directeur. Ce secrétaire, dont l'intelligence, l'infatigable activité, la précision dans la mémoire, l'exactitude dans l'exécution, contribuèrent puissamment à l'extension et à l'influence de la société *Aide-toi*, fut André Marchais. Le comité se modifia, le secrétaire demeura inamovible, non pas que les règlements l'eussent déterminé, mais parce qu'on avait reconnu dans M. André Marchais les qualités les plus propres à remplir les fonctions qui lui étaient attribuées. On s'aperçut bientôt dans le monde politique du mouvement imprimé par la société nouvelle. Des pétitions arrivaient en nombre considérable à la chambre, et fournissaient à la très-vigoureuse opposition d'alors un texte souvent heureux de discussions élevées; les brochures se succédaient rapidement; l'action de la presse était plus hardie; chaque jour amenait, du camp opposé, des désertions considérables, et les journaux du pouvoir dénonçaient aussi chaque jour ce terrible

comité directeur que l'on faisait se rassembler dans des caves pour conspirer le bouleversement universel, comme ces anges de ténèbres du poëte anglais qui s'agitent dans le Pandémonium. La société *Aide-toi* se renforçait incessamment, et dans les publications sorties de son sein on voyait à côté d'un écrit signé *Un jeune pair de France* (M. de Montalivet), d'autres écrits sérieux ou badins, parmi lesquels on peut se rappeler les *Lettres à la Girafe*, de M. de Salvandy.

Cependant il restait à côté de cette société un grand nombre de jeunes hommes actifs, énergiques, pleins de foi et d'ardeur, qui déjà s'étaient enrôlés dans une association plus périlleuse et plus résolue. Ils avaient des doctrines plus fermes, des idées moins vagues, un but plus déterminé. Moteurs principaux du carbonarisme, ils ne voulaient point pactiser avec la contre-révolution, mais l'attaquer corps à corps et la détruire. Ils n'étaient ni des bâtards ni des collatéraux de la révolution, mais ses héritiers directs et légitimes. Ils en acceptaient la succession, ils voulaient en continuer le travail; et ce qui se passait sous leurs yeux, les confessions mêmes des hommes qui étaient venus réclamer le prix de leur trahison, les avaient avertis combien l'œuvre de leurs pères avait été calomniée. Purs de souillure, placés loin des événements, ils en avaient étudié l'histoire, et la réaction qu'ils subissaient leur rendait plus admirable et plus cher ce mouvement immense de tout un peuple qui, en changeant toutes les zones de sa sphère sociale, avait préparé, amené le commencement d'une saison nouvelle pour l'humanité. Leur cœur était haut comme leurs principes, et au milieu de ces opinions languissantes ou irrésolues qui attaquaient le ministère en se prosternant devant la légitimité, eux proclamaient sans détour qu'ils voulaient réaliser dans les faits les idées démocratiques dont ils avaient ressoudé la chaîne. De pareils auxiliaires parurent utiles à des mécontents poussés à bout; et vers la fin du ministère Villèle, il fut décidé que le comité, composé de douze personnes, aurait la faculté de choisir lui-même et de s'adjoindre quatre membres étrangers. Les nouveaux élus furent MM. Jules Bastide, Boinvilliers, Joubert et un quatrième, appartenant tous à l'opinion républicaine. Ceux-ci, qui avaient déjà pratiqué le prosélytisme dans les ventes de carbonari, firent tous leurs efforts pour amener à la société *Aide-toi* le plus grand nombre de leurs amis. Ils y réussirent si vite et si bien qu'aux élections trimestrielles suivantes, ils eurent une majorité considérable : l'élément doctrinaire fut dépassé, et il ne fut représenté au comité que par trois ou quatre noms. L'action de la société reçut alors toute la vigueur de l'impulsion démocratique; et l'on put s'en apercevoir lorsqu'à quelque temps de là les élections générales agitèrent le pays. Tous les correspondants de la société, présents partout, remuèrent jusqu'aux couches les plus inertes du sol électoral. On réveilla la léthargie, on réchauffa la tiédeur, on dirigea le zèle en le stimulant; des jeunes gens non électeurs devinrent les agents les plus actifs de l'élection; les fils conduisaient et fortifiaient les pères; les anciens carbonari, avocats, médecins, notaires, parcouraient les campagnes et ramenaient au chef-lieu quelque nouveau votant pour l'opposition. Le pouvoir, de son côté, réunit tous ses efforts; mais il succomba dans la bataille, et le ministère Martignac remplaça bientôt le cabinet Villèle.

C'était l'avénement d'une politique semi-libérale, qui allait parfaitement au tempérament des premiers fondateurs de la société *Aide-toi*. Ils se rallièrent pour la plupart à ce pavillon d'un fond blanc très-mat, sur lequel le vent de l'opinion avait jeté une très-légère poussière d'indigo bourgeois que le moindre souffle aurait du reste emportée. Il n'en fallut pas davantage pour que les doctrinaires se déclarassent satisfaits. Ils firent halte, et voulurent même la dissolution de la société. Ce fut un moment de crise; mais les démocrates la traversèrent victorieusement. A leurs yeux rien n'était changé; le même esprit animait le pouvoir, qui avait adouci ses formes et pris des instruments moins usés. Le mal n'était pas au ministère, mais à la cour; c'était jusque là qu'il fallait aller, et ils étaient décidés à laisser en route ceux qui manqueraient de jarret. Cette discussion, qui avait été très-vive au comité des Seize, se renouvela à l'assemblée générale du trimestre. Toute la phalange doctrinaire donna. Le parti opposé soutint vigoureusement la lutte, et la majorité lui fut acquise. Alors la plupart des fondateurs s'éloignèrent; presque toute la faction doctrinaire émigra, y compris M. Barthe, qui, après avoir combattu la dissolution devant l'assemblée, crut prudent toutefois de suivre les hommes qui se rapprochaient du pouvoir. Au nombre de ceux qui ne donnèrent pas leur démission était M. Guizot, qui se tint sans doute à l'écart du comité, mais qui, par une clairvoyance particulière, voulut demeurer membre de la société *Aide-toi*. Celle-ci prit alors une allure complétement démocratique : ses correspondants devinrent plus nombreux; elle multiplia ses circulaires, émit son avis dans la plupart des discussions, et son influence s'accrut d'une manière considérable. Le comité directeur avait pour principaux membres MM. Odilon Barrot, Lamy, Boinvilliers, Guinard, Cavaignac, Joubert, Bastide, Thomas, Chevallon, Aylies, André Marchais, etc. La société n'avait pas alors d'organe spécial, comme au moment où elle disposait du *Globe;* celui-ci même la boudait un peu, et plus d'un article porta l'empreinte de sa mauvaise humeur. Mais la presse quotidienne venait en aide au nouveau comité : tous les journaux indépendants recevaient ses communications, en sorte qu'au lieu d'agir seulement sur les lecteurs de la famille doctrinaire, elle entrait par tous les journaux libéraux dans toutes les couches de l'opposition. La situation était donc excellente, et son influence très-développée au moment où le ministère Polignac vint renverser violemment le cabinet présidé par M. Martignac. Il y a des noms qui sont des principes; à côté de M. de Polignac se trouvaient Bourmont, Labourdonnaye, bientôt remplacé par M. de Peyronnet. C'était la contre-révolution toute nue, mais armée et inflexible : le défi était formel; il fallait désormais la tuer ou être tué par elle. Le ministère nouveau, cependant, ne se montra pas violent dès la première heure, et il criait à ses ennemis : « Attendez nos actes. » Vos noms sont des actes, lui répondait l'opinion indignée. Ce retour si subit et si vif de la Restauration aux hommes selon son cœur démontre combien les démocrates de la société *Aide-toi* avaient eu raison de ne pas désarmer. Ils redoublèrent d'activité et d'énergie. Restés toujours dans les voies légales, ils agirent à Paris sur les députés, qu'ils influençaient par les élections; dans les provinces, sur les électeurs, qu'ils préparaient à une nouvelle lutte. Elle se présenta bientôt, et à ce moment M. Guizot se rendit à une assemblée trimestrielle, avec l'arrière-pensée de se faire recommander aux électeurs de Lisieux. Sa présence causa une agitation qui lui fut peu favorable : il s'entendit reprocher avec quelque amertume et une vivacité fort peu soucieuse des termes dont elle se servait, et son voyage à Gand, et sa justification de la censure, et sa participation à la loi des cours prévôtales, et sa complicité en un mot dans toutes les mesures d'un ministère réactionnaire où il remplissait, en 1815, les fonctions de secrétaire général. M. Guizot put avoir le pressentiment de ce qui l'attendait sur une autre scène et sur un plus grand théâtre; et il dut se convaincre que dans ce pays, qui semble si oublieux, il arrive un jour où l'on se souvient de tout, et où le châtiment atteint et frappe sans pitié toutes les fautes et les crimes dont un repentir public n'a pas fait l'expiation. Le désagrément arrivé à M. Guizot l'empêcha de revenir, soit aux réunions trimestrielles, soit au siége du comité; mais il prit son parti en philosophe, et il se garda bien de renoncer pour cela à l'appui de ce comité auprès des électeurs de Lisieux. Il s'était produit à la dernière assemblée sous le chaperon de M. Odilon Barrot; ce fut à lui qu'il s'adressa pour être re-

commandé aux suffrages des Bas-Normands. Il fallait avoir surtout la signature du secrétaire. André Marchais se laissa entraîner, et il la donna. Tout cela se fit à l'insu du comité, et aussitôt que le fait lui fut connu, une protestation fut adressée à Lisieux dans laquelle on refaisait la biographie de M. Guizot, en conseillant un tout autre choix. Mais il était trop tard; la candidature était lancée, la nouvelle lettre ne portait le nom d'aucun autre candidat; et, grâce à un subterfuge, M. Guizot remit le pied sur l'échelle politique, au haut de laquelle nous l'avons vu se cramponner comme un pilote au bout du mât du navire heurté, presque brisé par les vagues d'un très-gros temps (1).

La société *Aide-toi* exerça une influence décisive sur la résolution des 221, et la révolution de Juillet en sortit. — Ceux qui l'avaient prévue et souhaitée ne furent pas des derniers à descendre dans la rue; ils prirent au combat une part importante, mais individuelle, et ils firent partie plus tard de la commission des récompenses nationales. Après le triomphe du peuple, la société *Aide-toi* continua d'exister; mais l'ancien comité s'était dissous sous la pression des événements (2); M. Garnier-Pagès le résuma, et devint seul le directeur de la correspondance électorale. Il publia cependant aussi plusieurs brochures, et en particulier des biographies rapides de députés, où il relevait leurs votes. Ce sont des recueils utiles à consulter pour l'histoire des variations si nombreuses dont nous avons eu le triste spectacle.

La société *Aide-toi* dura ainsi jusqu'en 1834; elle ne fut pas violemment emportée, mais indirectement atteinte par ce torrent de réaction qui déborda sur le pays et finit par se résumer dans les lois de septembre. Il n'en resta plus que d'anciens registres portant ces noms d'affiliés, de fondateurs ou d'acteurs, unis jadis, séparés plus tard, et que l'on retrouve, les uns au ministère, aux assemblées, au conseil d'État, dans les administrations; les autres dans les bureaux des feuilles d'opposition, sur les livres d'écrou de la prison ou sur le livre plus triste encore de l'exil (3).

Armand MARRAST,
ancien président de l'Assemblée constituante.

(1) En apprenant que nous remettions sous presse cet article, M. André Marchais, secrétaire de la société dont il s'agit ici, nous a adressé une petite rectification à laquelle notre impartialité nous commande de donner place. Il dit que, malgré le rude accueil qui, selon M. Marrast, fut fait à M. Guizot dans cette séance, ce publiciste n'en fut pas moins élu membre du comité. M. Guizot demanda naturellement le concours de ses collègues pour sa candidature de Lisieux. Le jour où la question fut posée le comité était peu nombreux. On remit à la prochaine séance, en décidant que la convocation indiquerait le but de la réunion. Deux convocations consécutives furent ainsi faites, et les membres qu'on pouvait croire opposés à la candidature de M. Guizot n'y parurent pas. Les cinq membres qui se présentèrent furent d'avis d'appuyer M. Guizot. Le secrétaire eut donc non-seulement le droit, mais ce fut un devoir pour lui de donner sa signature. Quant à la protestation dont parle M. Marrast, elle n'était signée que par trois membres de l'association : Jules Bastide, Hubert, ancien notaire, et Ch. Teste. Le premier seul était membre du comité.

(2) M. André Marchais nous écrit encore que ce n'est pas précisément sous la pression des événements que le comité existant en 1830 s'est dissous, mais bien *parce que la société ne lui fournissait pas les moyens d'assurer au peuple les conséquences de sa victoire de* 1830, ainsi qu'il le dit dans sa démission, en date du 2 décembre 1830.

(3) Nous tenons de l'obligeance de M. Marchais la liste des membres de l'association et de ses correspondants. On nous saura gré sans doute d'en extraire les noms qui nous ont frappé : on retrouvera une grande partie de ces noms dans notre ouvrage, à leur ordre alphabétique.

Membres de la société Aide-toi, le ciel t'aidera : Allegre, Allier, Ambert, Andréossy, Ét. Arago, Audiat, Audry de Puyraveau, Aylies, Barillon, Ferdinand Barrot, Odilon Barrot, Barthe, Bastide, Bavoux fils, Béranger (le poëte), Jh. Bernard, Jules Bernard, Berville, Aug. Blanqui, Bocage, Bohain, Boinvilliers, Bonnarie, Borrego, Bouchené-Lefer, Boutron-Charlard, Brice, Cabet, Carnot (Sidi), Armand Carrel, Casenave, God. Cavaignac, Cavé, Chambolle, Chevallier, Chevallon, Chodzko, Ch. Comte, O'Connor Corcelles fils, Coulombier, Damiron, d'Argenson, Decaisne, Decruzy, F. Degeorges, B. Dejean, général Demarçay, Desclozeaux, Drolling, Dubochet, Dubois, Tanneguy-Duchâtel, Christian Dumas, Dupont (de Bussac), Dupont-White, Dussart, Maurice Duval, Duvergier de Hauranne, Fenet, Flocon, Forel, Frayssinaud, Froussard, Fulchiron, Garnier-Pagès, Gauja, Gervais (de Caen), Gisquet, Guinard, Guizard, Guizot, Haussman, Hingray, Hubert, Humann, Isambert, Jaubert, Joubert, Alexis de Jussieu, Klein, Lacaze de Montauban, Lafayette père, Lafayette fils, L. Lagarde, Lamy, Lanjuinais, Laprée, Larabit, Las-Cases, J. Lasteyrie, Lavalette, Lavocat, Lebon, Lepage, Lerminier, Cauchois-Lemaire, Levasseur, Liadières, Littré, Loeve-Veimar, Mabrun, Manuel, Marchais, Marchal, Mérilhou aîné, Montébello, Morhéry, Pagès (de l'Ariége), Pauca, Paravey, Perdonnet, Léon Pillet, Quinette, Raveau, Recurt, Ch. de Rémusat, Ch. Renouard, Bieublanc, E. Salverte, Sarrans, Savoye, J.-B. Say, Schœlcher, Sébire, Sentis, Subervic, Taillandier, Taschereau, Ternaux, Ch. Teste, Thiars, Thomas, Tonnet, de Tracy, Trélat, Louis Viardot, Visinet, Vitet, J. de Wailly, Walferdin, Willocq.

Correspondants de la société : Alleman, Armez, Célestin Bauchart, C. Baudin, Baze, Berthomieux, H. Blanc, Bouchotte, Broglie, Casimir Captier, Chanay, Charassin, Clogenson, Creton, Daverne, Daniel aîné, Demadières, Deville, Dornez, Drault, Léon Ducos, Dulong, Silvain Dumon, Dupont (de l'Eure), Estancelin, Fiéron, Henry Fonfrède, Génie, Gallos, Félix Gillon, Augustin Giraud, Gleize Crivelli, Paul Guichenné, Aristide Guilhem, Guiter, Guyonnet, Hamard, Hello, Hernoux, His, Jacqueminot, Jollivet, Julien, Junien, Lacaze de Montauban, Lafontaine, Lallemand, Landrin, Lareveillère-Lépaux, Laurence, Lebon, Lefebvre-Duruflé, Liechtemberger, Lortet, Madier de Montjeau père, Victor Mangin, Maréchal fils, A. Marie, Alfred Marquiset, Ach. Marrast, Auguste Martell, Martin, Masson, Michel (de Bourges), Mouchons, Scipion Mourgues, Démosthène Ollivier, A. Périer, de Podenas, Poirel, A. Reynaud, Félix Robert, Romiguières, Salveton, général Sémelé, Senart, Victor Suin, Terme, Teulon, général Thiars, Vaissières, Vialard, Visinet.

La réunion où la formation de la société a été décidée s'est tenue chez M. Ch. Paravey, qui fut depuis conseiller d'État : M. Guizot présidait cette réunion, M. de Montalivet y assistait. La raison sociale ou devise fut proposée par M. Vitet.

Le premier comité était composé de MM. Damiron, Desclozeaux, Desloges, Dubois (de la Loire-Inférieure), T. Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Joubert, Lerminier, Marchais, Paravey, Rémusat, Ch. Renouard, Sautelet, Vitet.

Le second comité était composé de MM. Bastide, Boinvilliers, B. Dejean, Dubois (de la Loire-Inférieure), T. Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Guizot, Joubert, Marchais, Paravey, Rémusat, Vitet.

Le comité nommé à l'avénement du ministère Martignac, après la retraite des doctrinaires, fut composé de MM. Odilon Barrot, Bastide, Boinvilliers, Cavaignac, Chevallon, Decruzy, Guinard, Lamy, Lanjuinais, Marchais, Taschereau, Thomas.

Le comité qui se trouvait en exercice au moment des journées de Juillet 1830 se composait de MM. Odilon Barrot, Bastide, J. Bernard, Berville, Boinvilliers, G. Cavaignac, Chevallon, Corcelles, Decruzy, Gassicourt, Guizot, Lamy, Lanjuinais, Marchais, E. Salverte, Taschereau, Thomas.

Enfin un cinquième comité, qui fut nommé en août 1830, se composait de MM. O. Barrot, Bastide, Boinvilliers, God. Cavaignac, Chevallon, Decruzy, Guinard, Lamy, Lanjuinais, Las-Cases, E. Lebreton, Marchais, E. Salverte, Taschereau, Ch. Teste, Thomas, Tonnet.

AÏEUX, ANCÊTRES. Ceux de qui l'on descend. Ces mots s'emploient souvent indifféremment l'un pour l'autre; cependant quelques traités de synonymes font des distinctions : les uns disent que les ancêtres sont les aïeux les plus reculés, tandis que les aïeux sont les intermédiaires entre les pères et les ancêtres; d'autres disent que le nom d'*aïeux* est restreint à la famille, tandis que l'acception du mot des *ancêtres* s'étend aux peuples. Les Gaulois et les Francs ont été nos *ancêtres*. Un gentilhomme parlait de ses *aïeux*, un plébéien de ses *pères*. Le mot aïeux doit toujours s'entendre de tous les ancêtres qui précèdent le grand-père; autrement, il faut dire mes *aïeuls* lorsqu'on désigne précisément son grand-père et sa grand'mère.

AIGLE (*Histoire naturelle*), du latin *aquila*. Cet oiseau de proie est le type d'un genre de l'ordre des rapaces, de la famille des faucons, dont les caractères principaux sont un bec très-fort, courbé seulement vers sa pointe, et dont la base est garnie d'une cire poilue; des tarses robustes, courts ou moyens, emplumés jusqu'aux doigts; des doigts forts, peu allongés; des ongles puissants, très-arqués, creusés en dessous en gouttière, dont les bords forment des lames tranchantes (celui du milieu a trois lames); des ailes longues, obtuses, dont les pennes sont inégales, la quatrième étant ordinairement la plus longue de toutes.

L'aigle n'a pas dans la forme de ses doigts de grands moyens de préhension; mais ce qui lui manque sous ce rapport est bien compensé par la force de ses ongles, dont le grand développement et les lames inférieures comprimées font de ses serres des poignards acérés, à plusieurs tranchants,

au moyen desquels il saisit et lacère sa proie. Ce n'est qu'après cinq ou six mues, c'est-à-dire cinq ou six années, que le plumage des aigles a atteint sa perfection et l'état invariable qui distingue les espèces. Les grandes pennes des ailes et de la queue sont les dernières parties qui changent de couleur. Dans le cours de ces différentes mues non-seulement les couleurs du plumage varient, mais la longueur proportionnelle de la queue et des ailes présente des différences très-marquées. Ainsi, chez le jeune aigle la queue est bien plus longue que chez l'adulte. La femelle, plus grande que le mâle, atteint quelquefois huit pieds d'envergure.

Les aigles surpassent en courage tous les autres oiseaux; leur regard est étincelant; leurs yeux, perçants, distinguent du haut des airs l'humble animal rampant sur l'herbe; leur démarche est hardie, tous leurs mouvements très-énergiques; dans le repos ils tiennent la tête haute, et restent fièrement dressés sur leurs membres.

Les aigles habitent particulièrement, comme les vautours, les grandes chaînes de montagnes, où ils chassent les oiseaux et les mammifères; parmi ceux-ci ce sont pour la plupart les lièvres, les agneaux, les chevreaux, les jeunes daims ou cerfs qu'ils préfèrent. Ils ne se nourrissent en général que de proie vivante; cependant, quand celle-ci leur manque, ils se rabattent sur les cadavres.

Ils vivent en monogamie, et il est très-rare d'en trouver plus d'une paire dans la même portion de montagne. Ils se construisent dans un lieu inaccessible, entre deux rochers ou sur un arbre élevé, un nid qu'on appelle *aire*, et qu'ils conservent ordinairement toute leur vie. Ce nid est tout plat, et a pour abri des branchages ou une avance de rocher. C'est une espèce de plancher large de plusieurs pieds, formé de perches appuyées par leurs deux bouts, traversées par d'autres branches flexibles, et recouvertes de plusieurs lits de joncs et de bruyères. C'est là que l'aigle et sa femelle transportent leur proie, quand ils ne la dévorent pas sur place, et qu'ils déposent chaque année deux ou trois œufs au plus, dont l'incubation dure trente jours. Lorsque leurs *aiglons* sont assez forts pour voler, ils les chassent au loin, et les empêchent de revenir. — La vie de l'aigle est fort longue, et peut, assure-t-on, dépasser cent ans; s'il faut même en croire Klein, leur existence s'étendrait à plusieurs siècles.

Le genre aigle renferme plusieurs espèces; nous ne citerons que les principales.

L'*aigle royal* ou *aigle commun* est l'espèce la plus répandue dans toutes les grandes contrées montagneuses de l'Europe. Il est long de trois pieds et demi environ, d'un brun plus ou moins foncé; les plumes de la tête effilées, d'un roux doré; la queue noirâtre, marquée de bandes irrégulières et cendrées. Dans la jeunesse, il a la queue blanche dans sa moitié supérieure, noire dans l'autre.

L'*aigle impérial*, long de trois pieds pour la femelle et de deux pieds et demi pour le mâle, a les ailes plus longues proportionnellement que l'aigle royal, le sommet de la tête et l'occiput tout garnis de plumes acuminées, roussâtres, bordées de roux, la poitrine noirâtre, le ventre roux, le manteau brun avec quelques plumes blanches, la queue cendrée avec des bandes noires. La femelle est d'un fauve taché de brun. L'aigle impérial se trouve dans les grandes forêts montagneuses de l'est et du midi de l'Europe; il est très-commun en Égypte. Il surpasse en force l'espèce précédente, et est plus redoutable qu'elle pour les autres oiseaux. Son cri est sonore, terrible. Il donne la chasse aux daims et aux chevreuils, dont il emporte dans son aire des lambeaux énormes.

L'*aigle criard*, ainsi nommé à cause du cri plaintif qu'il répète fréquemment, est d'un tiers environ plus petit que les précédents. Il est aussi beaucoup moins hardi, et ne se nourrit que d'animaux faibles. Il habite les forêts montagneuses de l'Allemagne, de la Russie, du midi de l'Europe et de l'Afrique orientale.

AIGLE (*Symbolisme*). L'aigle est d'un fréquent usage dans l'allégorie. Ainsi dans la mythologie antique, l'aigle, comme roi des oiseaux, était l'oiseau par excellence de Jupiter et portait la foudre dans ses serres. Cet oiseau est considéré comme l'emblème de la toute-puissance. C'est pris dans ce sens que nous le voyons servir de symbole à des peuples, à des princes, à des armées.

Chez les Grecs l'aigle avait donné son nom au fronton, soit que cette partie des monuments rappelât la forme de cet oiseau, les ailes éployées, soit que l'aigle en fût l'ornement ordinaire, ou qu'il la dominât seulement.

Les anciens peuples avaient déjà reconnu la nécessité d'avoir à la guerre des signes de ralliement; on croit généralement que les Perses furent le premier peuple de l'antiquité qui adopta l'aigle pour enseigne. Parmi les attributs de la royauté que les Étrusques envoyèrent en signe d'amitié aux Romains, se trouvait un sceptre surmonté d'un aigle en ivoire; c'est depuis cette époque que l'aigle devint un des principaux attributs de la république romaine, attribut que les empereurs conservèrent religieusement. Les Romains eurent bien encore, pendant les cinq premiers siècles qui suivirent la fondation de Rome, d'autres enseignes pour conduire leurs légions à la conquête du monde; mais, en l'an de Rome 650, Marius les supprima toutes sans exception, et fit de l'aigle l'enseigne principale et unique des armées de la république. On voit encore figurer l'aigle romaine dans les armées de Valentinien II, de Justinien, de leurs successeurs, jusqu'à la fin de l'empire grec. L'aigle portée en tête des armées perses était d'or, aux ailes éployées. Chez les Romains les aigles furent d'abord en bois, accompagnées plus tard de couronnes, puis en argent avec des éclairs d'or entre leurs serres. Sous César et ses successeurs elles furent d'or massif, mais sans foudre. L'aigle était fixée au haut d'une lance et servait de guide aux légions.

A la chute de l'empire d'Occident on vit disparaître aussi les aigles romaines. Napoléon adopta l'aigle pour l'emblème de la France impériale. On vit l'aigle romaine figurer non-seulement sur la hampe des drapeaux français, mais sur les armes de l'empire, sur le sceau de l'État, sur le revers de la Légion d'Honneur, dont le plus haut grade était celui de *grand aigle*, avec un aigle d'or pour attribut, etc., etc. En 1830 la France répudia l'aigle belliqueux pour le coq; elle le reprit sous le second empire.

L'*aigle à deux têtes* fut d'abord en usage chez les empereurs d'Orient, qui, dit-on, par ce symbole désignaient leurs droits à l'empire d'Orient et à celui d'Occident. Les empereurs d'Occident empruntèrent plus tard ce symbole à l'Orient. Mais on n'est pas d'accord sur le premier qui se servit de ce signe : les uns nomment Othon IV, les autres Sigismond.

L'aigle à deux têtes se trouve encore dans les armoiries d'Autriche et de Russie. La Prusse a adopté pour armoirie l'aigle noir, et la Pologne avait de même l'aigle blanc. La Sicile et la Sardaigne, ainsi qu'un grand nombre de princes, de comtes et de barons de l'empire d'Allemagne, ont adopté des emblèmes où se trouve figuré ce roi des oiseaux. L'aigle devint aussi l'emblème de beaucoup d'ordres de chevalerie, tels que l'ordre Teutonique, de Jérusalem, l'ordre de l'Aigle Blanc de Pologne, les deux ordres de l'Aigle Rouge et de l'Aigle Noir de Prusse, les ordres russes de Saint-André et de Saint-Alexandre Newski. L'aigle figure sur les étendards des puissances qui l'ont dans leurs armes.

Dans la guerre de l'Indépendance, les États-Unis prirent pour drapeau une aigle sur champ d'azur semé d'étoiles. Lorsque l'ordre de Cincinnatus fut fondé en Amérique, l'aigle en fut la décoration. Cet oiseau figure en outre sur les monnaies américaines. De là vient qu'on nomme *aigle* aux États-Unis une monnaie d'or qui valut d'abord 27 fr. 60 c., et depuis 1837 51 fr. 82 c. Il y a aussi des demi-aigles et des quarts d'aigle.

Considéré comme emblème, le mot aigle est ordinaire-

ment féminin; cependant on fait exception dans le blason pour l'*aigle noir*, l'*aigle blanc*, etc., et plusieurs poëtes ont gardé le masculin même pour les aigles romaines; nous ne citerons que Delille et Boileau qui ont donné ce genre, le premier à l'aigle romain, le second à l'aigle germanique.

On a encore donné le nom d'*aigle* au pupitre des églises qui représente cet oiseau les ailes étendues et qui reçoit les livres placés devant les chantres.

Enfin les alchimistes employaient ce nom avec un adjectif pour désigner diverses substances chimiques, et dans l'astronomie c'est le nom d'une constellation boréale.

AIGLE (Bois d'). *Voyez* AGALLOCHE.

AIGLE (Pierre d'). *Voyez* AÉTITE.

AIGLE-AUTOUR, genre d'oiseaux de proie de la famille des falconidées, qui offrent des rapports évidents avec les aigles et les autours; ce qui lui a fait donner leur nom. A la forme du bec, aux tarses emplumés des aigles, ils joignent la hauteur des pattes, la brièveté des rémiges et la longueur de queue des autours. Ils ont les doigts courts, les ongles très-arqués; les plus longues plumes de leurs ailes atteignent à peine dans le repos le tiers de la queue, qui est ordinairement fort longue et terminée carrément. La plupart des espèces sont ornées d'une huppe occipitale tombante. Les *aigles-autours* habitent l'ancien et le nouveau continent. L'Amérique en offre entre autres une espèce remarquable par la beauté de son plumage. Ces oiseaux ont en partie les mœurs des aigles et des autours.

AIGLE BLANC (Ordre de l'), ordre polonais, créé en 1325, par Vladislas V, lors du mariage de son fils Casimir avec la fille du grand-duc de Lithuanie. Les chevaliers portaient une chaîne d'or, d'où pendait sur la poitrine un aigle d'argent couronné. L'ordre de l'*Aigle Blanc* fut renouvelé, en 1705, par Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, roi de Pologne sous le nom d'Auguste II. Les insignes de cet ordre sont une croix d'argent à huit pointes émaillées de gueules, avec quatre flammes de même aux angles : au milieu de la croix figure un aigle couronné d'argent, portant sur l'estomac une croix ornée tout autour des trophées de l'électorat de Saxe. Le collier est une chaîne ornée d'aigles couronnés, le tout d'argent; la croix est fixée au collier par un chaînon qui joint une couronne royale, enrichie de diamants. Les chevaliers de l'*Aigle Blanc* portent sur l'épaule gauche un ruban bleu. Depuis 1831 l'ordre de l'Aigle Blanc de Pologne est réuni aux ordres impériaux de Russie.

AIGLE D'OR (Ordre de l'), en Wurtemberg, fondé en 1702; il a reçu de nouveaux statuts en 1809 de Frédéric Ier, premier roi de Wurtemberg.

AIGLE NOIR (Ordre de l'). Il fut fondé, en 1701, par le premier roi de Prusse, Frédéric Ier, le jour qui précéda son couronnement, sous le nom d'*ordre de la Fidélité*. Les insignes de cet ordre sont une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur et ornée aux angles de quatre aigles de sable. Au centre de la croix sont entrelacées les deux lettres F. R., qui signifient *Fredericus rex*. Cette croix est attachée à un ruban orange, porté en écharpe, de l'épaule gauche à la hanche droite, par-dessus l'habit. On prétend que cette couleur fut choisie en mémoire de la princesse d'Orange, mère de Frédéric. Les chevaliers portent aussi sur le côté gauche de leur habit une croix d'argent brodée en forme d'étoile, au milieu de laquelle se trouve un aigle en broderie d'or sur un fond orange. L'oiseau tient dans l'une de ses serres une couronne de laurier, et dans l'autre un foudre avec cette inscription : *Suum cuique*. C'est l'ordre le plus distingué qu'il y ait en Prusse. Il se confère aux princes de la famille royale et aux membres des maisons souveraines étrangères, de même qu'aux grands fonctionnaires de l'État, pour qui il constitue la plus haute distinction dont ils puissent être l'objet. Il confère la noblesse personnelle, et donne droit à la qualification d'excellence.

AIGLE ROUGE (Ordre de l'). Fondé à l'origine, en 1712, sous la dénomination d'*ordre de la Sincérité*, par le margrave Georges-Guillaume de Baireuth, il fut transmis à la Prusse, en 1792, en même temps que la succession aux principautés de Franconie, Anspach et Baireuth. Frédéric-Guillaume II décida à cette occasion qu'il formerait désormais le second ordre de son royaume. Frédéric-Guillaume III en élargit encore les bases en le divisant en quatre classes. Les chevaliers de la troisième classe se distinguent à la rosette; les chevaliers de la seconde, à l'étoile, ou guirlande de chêne; ceux de la première, enfin, portent également la guirlande de chêne, mais en diamants. La décoration commune aux quatre classes consiste en une médaille d'argent avec cette inscription : *Pour services rendus à l'État*, qu'on suspend à la boutonnière avec le ruban de l'Aigle Rouge.

AIGNAN (ÉTIENNE), de l'Académie Française, naquit à Beaugency-sur-Loire, en 1773. Il a fait des traductions qui ne sont pas sans mérite : celle de l'*Iliade* en vers a obtenu du succès; celle de l'*Odyssée* n'a pas été imprimée. On lui doit aussi la traduction de l'*Essai sur la critique* de Pope, et de quelques romans anglais, parmi lesquels on remarque le *Vicaire de Wakefield*. Aignan a fait pour le théâtre les tragédies de *Brunehaut*, d'*Arthur de Bretagne*, et de *Polyxène*, et l'opéra de *Nephtali* (musique de Blangini), qui n'eurent qu'un petit nombre de représentations. Parmi ses écrits politiques nous citerons les brochures intitulées : *Sur le Jury; de l'État des Protestants en France depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours;* et *Des Coups d'État*. Enfin Aignan fut l'un des rédacteurs de *la Minerve française*. Lorsque ce journal cessa de paraître, Aignan se retira à la campagne, où il composa sa *Bibliothèque historique*, recueil de morceaux inédits relatifs à l'histoire nationale. Il avait succédé, dans l'Académie Française, à Bernardin de Saint-Pierre, dont il prononça l'éloge dans son discours de réception en 1815, pendant les Cent Jours. Un style pur, une pensée forte et indépendante, et cependant toujours modérée, distinguent cet écrivain, qui montra en 1793 un grand courage en publiant la tragédie de *la Mort de Louis XVI* quelques semaines après l'exécution de ce prince. Quoique bien jeune encore, il tenta en 1793 de s'opposer aux excès de cette époque : il fut mis en captivité pour prix de ses efforts. Sous l'empire il dut à l'amitié de M. de Luçay la place de secrétaire du palais impérial, et en 1808 Napoléon le nomma aide des cérémonies et secrétaire du cabinet de l'introduction des ambassadeurs. Aignan est mort à Paris, le 21 juin 1824.

AIGNEL. *Voy.* AGNELET.

AIGOMANCIE (du grec αἴξ, αἰγός, chèvre; μαντεία, divination), art de prédire l'avenir par les mouvements ou le bêlement d'une chèvre.

AIGRE (du latin *acer*, *acris*, acide, piquant au goût), saveur acide, piquante, que présentent surtout les substances qui subissent la fermentation acide. Le vin devient *aigre* lorsqu'il est exposé à l'air. Le lait, le bouillon qui se gâtent, deviennent *aigres*, tournent *à l'aigre*. Des fraises tournées sont *aigres*. On donne encore le nom d'*aigres* à certains fruits qui ont quelque chose de piquant, d'âpre au goût : *cerise aigre*, *pomme aigre*. — On appelle *cidre aigre* celui qui, ayant acquis ce défaut en vieillissant, a perdu son âpreté en passant sur du marc nouveau. — L'odeur *aigre* est celle qui s'exhale de quelques substances altérées. — Les pharmaciens et les parfumeurs donnent le nom d'*aigre de cidre*, *de limon*, *de bigarade*, aux sucs de cédrat, de limon de bigarade, qui viennent surtout des environs de Gênes, et que l'on mêle avec de l'eau pour obtenir une boisson rafraîchissante très-agréable. — On dit encore que l'air, que le vent est *aigre*, lorsqu'il est froid. — Au figuré, ce mot s'applique aux personnes qui ont de l'aigreur dans le caractère, dans l'humeur. On dit d'une personne revêche, acariâtre, qu'elle est *aigre comme citron vert*, *comme verjus*. — Un son *aigre* est un son rude à l'oreille, un bruit aigu.

faux et perçant. On le dit aussi d'une voix désagréable et rude. — Dans la métallurgie, ce nom s'applique aux morceaux de métal qui manquent de ductilité, qui sont cassants, parce que leurs parties, mal liées, se séparent facilement les unes des autres. Du fer, du cuivre *aigre*. — Un terrain *aigre* s'entend d'un terrain difficile à cultiver, parce que les pluies le transforment en marais, et que les sécheresses en rendent la surface dure comme de la pierre. — Enfin, en peinture on dit que les couleurs d'un tableau sont aigres quand elles ne sont pas fées par des dégradations qui les fondent, les accordent, les harmonisent.

AIGREFEUILLE (..... Fulcrand, marquis d'), célèbre dans les annales de la gastronomie, né vers l'année 1745, était avant la révolution chevalier de Malte et procureur général à la cour des aides de Montpellier. Il tenait dans cette ville table ouverte, et comptait quelquefois parmi ses convives un homme qui plus tard lui rendit à usure ses bons repas : c'était Cambacérès, conseiller à cette même cour des aides, qui, devenu député à la Convention nationale, usa de son crédit pour protéger d'Aigrefeuille contre les effets de la Terreur. Mais là ne s'arrêta pas la fortune de Cambacérès : second consul après le 18 brumaire, il admit son ancien procureur général dans sa société intime. D'Aigrefeuille devint en quelque sorte le maître des cérémonies de cette petite cour, où l'on se piquait de rappeler la gravité des manières parlementaires de l'ancien régime, et surtout de savourer avec une savante recherche les plaisirs de la table. Ce qui perpétua le crédit de d'Aigrefeuille auprès de Cambacérès, c'est que jamais il ne parut se souvenir qu'autrefois il avait été dans une position bien plus élevée que son patron. Puis, quand avec l'établissement impérial revinrent les qualifications de l'ancienne étiquette, jamais, même dans le tête-à-tête, il ne manqua de qualifier d'altesse sérénissime Cambacérès, devenu prince archichancelier. On raconte à ce propos qu'un jour, dans une naïveté d'orgueil qui avait un air de modestie, le patron lui dit : « Mon cher « d'Aigrefeuille, dans l'intimité, pas d'altesse sérénissime; « entre nous, appelez-moi tout bonnement Monseigneur. » C'est à d'Aigrefeuille que Grimod de la Reynière a dédié la première année de son *Almanach des Gourmands*. D'Aigrefeuille aimait la bonne chère, mais il l'aimait en convive délicat; il découpait à merveille, et possédait surtout, dit-on, le talent de laisser tomber comme involontairement, dans un coin du plat, le meilleur morceau de la pièce qu'il s'était chargé de dépecer. Il avait de l'esprit, l'usage du monde, une politesse exquise, des reparties heureuses et de l'instruction. Il était petit et d'une rotondité remarquable; sa figure, passablement enluminée,

Semblait d'ortolans seuls et de bisques nourrie.

Il portait une petite épée, se dandinait en marchant comme son illustre patron, et formait un contraste parfait avec un autre commensal du prince, le marquis de la Villevieille, personnage long, sec et pâle. Sous l'empire, les longues promenades que faisait régulièrement au Palais-Royal ce trio, bien propre à inspirer le génie de la caricature, avaient le privilége de faire sourire les passants et d'attirer les curieux. Qui, parmi les contemporains, ne se rappelle encore aujourd'hui ce burlesque cortége de badauds suivant à distance respectueuse, sous les galeries de pierre et dans le jardin, le prince archichancelier, couvert de rubans et de crachats, flanqué de ses deux acolytes toujours en habit à la française, le claque sous le bras et l'épée au côté? Mais avec le retour de Louis XVIII, Cambacérès réforma sa cuisine; il eut même quelques raisons d'éloigner de lui d'Aigrefeuille, qui mourut en 1818, assurément bien maigri, et vivant à peine d'une indemnité de cent louis par an que lui faisait le ministre de la police générale. Ch. du Rozoir.

AIGREFIN. *Voyez* Egrefin.

AIGRETTE. On appelle ainsi en botanique un organe appendiculaire composé d'une petite touffe de poils soyeux, qui surmonte quelquefois le péricarpe. L'aigrette est dite *sessile* lorsqu'elle est immédiatement appliquée sur le sommet de l'ovaire, sans aucun corps intermédiaire; elle est appelée *stipitée* lorsqu'elle est portée, au contraire, sur une espèce de petit pivot ou support particulier nommé *stipe*. Quand les poils qui composent l'aigrette sont simples, l'aigrette est appelée *simple* ou *poilue;* on la nomme *plumeuse* lorsque les poils offrent sur leurs parties latérales d'autres petits poils plus fins, plus déliés et plus courts, qui lui donnent l'apparence d'une plume. Il y a en outre des aigrettes *membraneuses*, *squameuses* ou *soyeuses*, suivant l'apparence de leur tissu. — En ornithologie on appelle aigrette un faisceau de plumes effilées qui orne le dessus de la tête de certains oiseaux, comme le paon, la grue couronnée, etc. — C'est aussi le nom d'un oiseau du genre héron, qui porte sur le dos de longues plumes blanches, droites et soyeuses. Ces plumes gardent le même nom lorsqu'elles passent dans la toilette des dames, qui les emploient pour orner et relever leur coiffure. Par extension on a encore donné ce nom à tout ce qui rappelle la forme de cet ornement. — Ainsi, dans la joaillerie on appelle *aigrettes* certains bouquets de pierres précieuses disposées en aigrette. — Dans la pyrotechnie on désigne par ce nom une pièce d'artifice qui fait jaillir des étincelles imitant les aigrettes. — *Aigrettes* se dit aussi du faisceau de rayons lumineux, divergents entre eux, qu'on aperçoit aux extrémités et aux angles des corps électrisés. — Une espèce de singe porte le nom d'aigrette, à cause d'une touffe de poils qu'il porte au milieu du front. — Plusieurs coquilles ont aussi ce nom. — Enfin, dans l'entomologie on désigne par là des faisceaux de poils qui se trouvent sur une partie quelconque du corps des insectes, et qui sont tantôt simples et tantôt en forme de plumet.

Dans le costume militaire, l'aigrette a été longtemps la parure du casque : le sultan en porte une comme ornement à son fez, et les grands dignitaires turcs en ont également. Au commencement de ce siècle elle fut adaptée au chapeau à cornes, puis au schako des officiers généraux et des officiers supérieurs de notre armée. Ces derniers la portent encore, ainsi que les officiers supérieurs de la garde nationale. Sous l'empire l'aigrette passa des généraux aux soldats; en 1812 les grenadiers et les voltigeurs de l'armée portèrent à leur schako une aigrette, rouge pour les premiers, jaune pour les seconds. Abandonnée par la Restauration, l'aigrette reparut en 1821. Elle fut définitivement supprimée en 1832.

AIGREUR, au propre qualité de ce qui est *aigre*, et au figuré disposition d'esprit et d'humeur qui porte à offenser les autres par des paroles *piquantes, blessantes.*

Je m'emporte peut-être, et ma muse en fureur
Verse dans ses discours trop de fiel et d'*aigreur*.
(Boileau.)

En pathologie on appelle *aigreurs* les rapports de gaz ou de liquides aigres qui accompagnent les digestions laborieuses, et qui même dans certaines affections ne sont pas nécessairement le résultat d'aliments préalablement ingérés. Dans tous les cas, ce phénomène indique un état maladif de l'estomac, que cet état soit constant ou bien seulement accidentel. Pour combattre cette indisposition les médecins recommandent l'emploi de substances propres, comme la magnésie, par exemple, à s'emparer des liquides que la science considère comme en étant la source. *Voyez* Absorbants.

Dans les arts plastiques, particulièrement dans la gravure à l'eau-forte, on se sert du mot *aigreurs* pour désigner certains traits, certaines teintes, des touches noires et trop enfoncées, causées par l'inégalité des tailles où l'acide a trop mordu.

AIGU, adjectif dont le sens propre représente à l'esprit quelque chose de terminé en pointe ou en tranchant, et propre à percer ou à fendre; et qui se dit aussi au figuré de sons clairs et perçants, ou encore d'une douleur vive et

piquante. Appliqué au *son*, il est alors l'opposé de *grave*. Plus les vibrations des corps sonores sont fréquentes, et plus le son devient *aigu*. En pathologie on appelle maladies *aiguës* celles qui se déclarent avec violence et se terminent en peu de temps. On les distingue ainsi des maladies *chroniques*, qui s'annoncent avec moins de rapidité et avancent plus lentement à leur terme. — Pour l'*angle aigu, voyez* ANGLE; pour l'*accent aigu, voyez* ACCENT.

AIGUADE, lieu où l'on va prendre et embarquer de l'eau douce pour le service des vaisseaux à la mer. Le besoin de faire aiguade est un motif de relâche.

AIGUE-MARINE, de deux mots latins, *aqua marina*, signifiant *eau de mer*. On appelle ainsi en minéralogie une pierre précieuse formée d'alumine, de silice, de glucyne, de chaux et d'oxyde de fer, dont la couleur est assez semblable à celle de l'eau de mer, et qui a beaucoup de rapport avec l'émeraude. Ce qui les différencie, c'est que l'émeraude est un silicate d'alumine et de glucyne coloré en vert par de l'oxyde de chrome, tandis que c'est l'oxyde de fer qui produit la coloration en vert de l'aigue-marine. On la trouve en diverses contrées, mais surtout en Russie. Cette pierre, médiocrement recherchée, et qui n'est guère employée que pour la bijouterie commune (on en cite cependant un échantillon qu'on a trouvé assez beau pour en former le globe qui surmonte la couronne des rois d'Angleterre), est une espèce de *béryl;* elle jouit de la propriété de causer aux rayons de lumière une double réfraction.

AIGUES-MORTES, petite ville du département du Gard, arrondissement de Nîmes, chef-lieu de canton, possède 3,932 habitants. Cette ville, en forme de parallélogramme carré, est enceinte d'une muraille crénelée et flanquée de grosses tours. Elle doit son nom aux marais qui l'entouraient et en rendaient le séjour malsain. On est parvenu, il y a quelques années, à les dessécher. Les immenses salines du *Peccais*, terrain aride et sablonneux, dont le produit est incalculable, lui donnent aujourd'hui une grande importance. Aigues-Mortes possède un port sur la Grau du Roi. On sait que c'est à Aigues-Mortes que saint Louis s'embarqua en 1248 pour son expédition de la Palestine. Il règne encore une grande incertitude historique sur le point de savoir si cette ville était alors baignée par la Méditerranée, ou bien si elle s'en trouvait, comme aujourd'hui, éloignée de près de cinq kilomètres. En 1538, François Ier eut à Aigues-Mortes une entrevue avec Charles-Quint. Napoléon avait conçu le projet de faire creuser, à Aigues-Mortes, un large bassin, bordé de quais, où viendraient affluer, surtout à l'époque des foires de Beaucaire, tous les navires de long cours, jusque alors privés d'abri dans ces parages.

AIGUILLE (du latin *acicula*, diminutif d'*acus*, pointe), petite verge métallique pointue par un bout et percée par l'autre pour y passer du fil, de la soie, etc., et dont on se sert pour coudre, pour broder, pour faire de la tapisserie, etc.

Il est fort vraisemblable que les premières aiguilles à coudre ont été d'abord des épines ou des arêtes de poisson percées vers le bout le plus gros; il est constant que les anciens faisaient usage d'aiguilles en métal, travaillées assez grossièrement, s'il faut en juger par celles qui se voient dans les cabinets d'antiquités; mais chez les modernes ce petit instrument a acquis une très-grande perfection. — L'aiguille à coudre, qui a donné son nom à toutes les autres espèces, se fabrique de la manière suivante : on prend du fil d'acier de la grosseur que l'aiguille doit avoir, et on le coupe, au moyen de cisailles, en bouts d'une longueur suffisante pour faire deux aiguilles; on aiguise les deux extrémités de ces bouts d'acier sur une meule de grès, et l'on termine les deux pointes sur une roue de noyer, appelée ordinairement *polissoire*, sur laquelle on répand de l'émeri en poudre délayé dans de l'huile. Après cette opération, on coupe les morceaux d'acier par le milieu, et on les *palme*. *Palmer* les aiguilles, c'est les prendre par petites poignées de quatre ou cinq, plus ou moins, et les tenir par la pointe entre l'index et le pouce, de manière qu'elles représentent les côtes d'un éventail développé, et aplatir le gros bout sur un tas : c'est dans ce bout aplati que doit être percé le trou ou *chas* de l'aiguille. Lorsque les aiguilles sont palmées, on les fait recuire pour amollir le bout, que le palmage a dû nécessairement durcir en l'écrouissant. On a pu observer que les têtes des aiguilles à coudre ne sont pas parfaitement plates, mais qu'elles portent deux petites gouttières ou cannelures. Autrefois ces gouttières se faisaient à la lime; aujourd'hui on les pratique au moyen d'un petit balancier qui fait jouer deux poinçons à la fois, lesquels agissent sur l'aiguille, que l'on a placée entre eux de la même manière que deux de nos dents incisives, dont l'une supérieure et l'autre inférieure, formeraient une empreinte sur un crayon, par exemple, que nous presserions entre elles; en imprimant les cannelures, on écrouit la matière: voilà pourquoi il faut recuire de nouveau l'aiguille avant de la percer.

Le trou de l'aiguille se fait en trois fois : l'ouvrier, muni d'un poinçon de grosseur convenable, pose l'aiguille sur une masse de plomb, applique le poinçon sur une des faces aplaties de l'aiguille, et frappe un coup de marteau dessus; puis il retourne l'aiguille pour en faire autant du côté opposé : le trou est ébauché des deux côtés, mais il n'est pas encore ouvert. Un autre ouvrier, chargé de terminer cette opération, porte les aiguilles sur un bloc de plomb, et, à l'aide d'un autre poinçon, il détache le petit morceau d'acier qui était resté dans l'œil de l'aiguille, et qui le tenait bouché. Cette opération s'appelle *troquer les aiguilles*. Les ouvriers qui percent les aiguilles sont ordinairement des enfants; ils ont tant de justesse dans le coup d'œil qu'il s'en est vu qui perçaient un cheveu d'un coup de poinçon, et qu'ils en passaient un autre dans le trou, comme on passe un fil dans une aiguille. — Une aiguille mal percée coupe le fil; cela provient de ce que les arêtes de son chas sont trop vives, ou qu'elles ont des bavures tranchantes. Pour faire disparaître cet inconvénient autant que possible, on *ébarbe* les trous après le perçage, au moyen d'instruments dont on peut aisément se faire une idée; on arrondit aussi le bout aplati, ce qui s'appelle *faire le chapeau de l'aiguille*.

Après ces diverses manœuvres, l'aiguille est à peu près terminée; il reste encore à la tremper et à la polir. Pour tremper les aiguilles, on les range sur un fer plat, étroit et un peu recourbé par un bout; on le tient par l'autre au moyen de pinces, et on le pose sur un feu de charbon; lorsque les aiguilles ont reçu le degré de chaleur que l'on juge convenable, on les fait tomber dans un bassin d'eau froide. L'opération de la trempe est fort délicate et une des plus importantes; si la trempe est trop dure, l'aiguille est cassante; dans le cas contraire, elle est molle et dépourvue de ressort. On rectifie l'opération de la trempe par le *recuit;* pour recuire les aiguilles, on les étend dans une poêle de fer placée sur un réchaud, où elles prennent un degré de chaleur que l'œil de l'ouvrier expérimenté peut seul juger satisfaisant. Le recuit rend les aiguilles moins cassantes, sans rien leur faire perdre de leur élasticité. — Tout le monde sait qu'une pièce d'acier qui est un peu longue, relativement à la grosseur, se courbe et se tourmente plus ou moins quand on lui donne une trempe un peu forte : cela arrive à la plupart des aiguilles que l'on trempe; aussi est-on obligé de les dresser les unes après les autres au marteau après le recuit, après quoi il ne reste plus qu'à les polir.

Le polissage des aiguilles se pratique de cette manière : on en prend douze à quinze mille, que l'on arrange par petits paquets placés les uns à côté des autres sur un morceau de treillis neuf, couvert de poudre d'émeri; cela fait, on répand sur les aiguilles une autre couche d'émeri, que l'on arrose d'huile; on roule le treillis, dont on forme une espèce de sac en le liant par les deux bouts; on le serre également dans toute sa longueur avec des cordes; on porte ensuite ce rou-

feau ou ce boudin sur la table à polir. La machine à polir se compose d'une table ordinaire, de figure rectangulaire, un peu forte, et d'un plateau aussi rectangulaire, muni de manches ou poignées vers ses deux bouts; les rouleaux contenant les aiguilles sont placés entre la table et le plateau; ce dernier est chargé d'un poids; un ou deux ouvriers font aller et venir le plateau ainsi chargé pendant un jour et demi ou deux jours; les paquets roulant continuellement sur eux-mêmes, le poids qui pèse dessus oblige les aiguilles à se frotter les unes contre les autres, et à se polir réciproquement par l'effet de l'émeri interposé entre elles. Dans les grandes fabriques les machines à polir sont mises en mouvement par la vapeur, des chutes d'eau, etc.

Lorsque les aiguilles sont polies, on les tire de la bourse, et on les jette dans une lessive d'eau chaude et de savon, pour les débarrasser du cambouis formé par l'huile, l'émeri et les particules d'acier que le polissage a détachées. Pour achever de nettoyer les aiguilles, après les avoir lessivées, on les enferme avec du son dans une boîte carrée, portée horizontalement sur un arbre, que l'on fait tourner au moyen de la manivelle dont il est muni. Cette opération s'appelle *vanner* les aiguilles. On renouvelle le son plusieurs fois, on tire les aiguilles du van, et l'on procède au triage; car bon nombre d'entre elles ont dû perdre leur pointe ou leur chas, soit dans l'opération violente du polissage, soit dans le van; on met donc à part toutes celles qui n'ont perdu que la pointe. Un ouvrier en prend plusieurs entre le pouce et l'index, dont il refait la pointe en les faisant rouler sur une petite meule à polir, qu'il entretient en mouvement au moyen d'un rouet qu'il fait tourner de l'autre main. Voilà la dernière opération de la fabrication des aiguilles; elle a reçu le nom d'*affinage*. Lorsque les aiguilles sont affinées, on les essuie avec des linges gras et huilés, et on les distribue par paquets sur des papiers.

Dans la plupart des manœuvres qui viennent d'être décrites, il est nécessaire que les aiguilles soient toutes rangées dans le même sens; les ouvriers habitués à ces maniements ont acquis une telle dextérité, que, prenant une poignée d'aiguilles dans chaque main, ils leur impriment, en les balançant, un mouvement tel que toutes leurs pointes se tournent du même côté. TEYSSÈDRE.

On ne fixe pas pour l'invention des aiguilles telles que nous les connaissons, une date plus reculée que 1545. L'histoire n'a pas même gardé le nom de l'inventeur, qu'on dit être un Indien, qui aurait importé son procédé en Angleterre. On essaya aussi d'en fabriquer en France, mais avec moins de succès, et avant la révolution il y avait à Paris une communauté d'*aiguillers*. Les aiguilles de Paris avaient quelque renommée, et le nom d'*aiguilles de Paris* est resté à une espèce d'aiguilles choisies et de bonne qualité. Les aiguilles de premier choix sont marquées d'un Y. La France compte encore plusieurs fabriques d'aiguilles à Paris, à Lyon, à Besançon, à Metz, à L'Aigle, à Rugles, etc. En Prusse, on en fabrique à Berlin, à Aix-la-Chapelle, à Stolberg, à Borcette, etc. On en fabrique aussi à Liége, à Vienne en Autriche, à Nuremberg, etc.; mais les aiguilles d'Allemagne sont moins recherchées que les aiguilles d'Angleterre, parce que celles-ci sont en général d'un acier plus dur et moins flexible, ce qui permet de leur donner plus de longueur relativement à leur grosseur, et parce que leur poli est plus parfait.

Le nom d'aiguille se donne encore à différentes petites verges de fer ou d'autre métal qui servent à différents usages. C'est ainsi que les *aiguilles à tricoter* sont tout bonnement des tiges métalliques sans pointe ni chas. Les *aiguilles* du métier à bas sont de petits crochets enchâssés dans du plomb; les aiguilles à broder sont analogues aux aiguilles à coudre; les brocheuses emploient des aiguilles un peu courbées. Les grosses aiguilles d'emballage, les carrelets des cardeurs de matelas, des tapissiers, sont de grandes aiguilles grossières. On nomme aussi *aiguilles à insectes* des pointes de métal dont on se sert pour garder des insectes dans les collections.

Dans la chirurgie on a donné le nom d'aiguilles à des instruments qui se rapprochent plus ou moins de l'aiguille à coudre. Pour pratiquer les sutures de plaies qu'on veut réunir, on se sert d'aiguilles droites ou courbes, rondes ou plates. Les aiguilles employées dans l'acupuncture sont tout simplement de petites tiges d'acier pointues par un bout. L'*aiguille à séton* est plate et de forme lancéolée vers la pointe : on en fait peu usage. L'aiguille à cataracte est une petite lance à pointe droite ou un peu courbe sur le plat, et ajustée à un manche léger sur lequel un petit point de couleur indique la face qui correspond au plat de l'aiguille. L'*aiguille de Deschamps* est un instrument inventé par un chirurgien de ce nom pour passer les ligatures sous les vaisseaux profonds. Toutes ces aiguilles peuvent être en argent, en or, ou en acier; celles qui sont destinées à demeurer longtemps dans les tissus doivent être en métal non oxydable. Leur force, leur épaisseur, leur courbure varient selon l'usage auquel elles sont destinées. Il y en a d'un décimètre de longueur; d'autres à peine de quelques millimètres, comme celles de Diffenbach pour la suture du voile du palais.

On appelle aussi *aiguilles* les lames métalliques mobiles qui indiquent les heures sur les cadrans. Un petit barreau d'acier aimanté forme l'aiguille de la boussole.

Dans l'architecture on qualifie d'*aiguilles* des espèces de pyramides en pierres ou en charpente, comme les clochers des églises, lorsqu'elles sont extrêmement pointues. Les obélisques prennent aussi ce nom. — Dans l'hydraulique les aiguilles sont des espèces de vannes avec lesquelles on ferme les pertuis. — Dans les chemins de fer on nomme *aiguille* un instrument qui rapproche ou éloigne des parties de rails de manière à faire changer de voie. *

AIGUILLE AIMANTÉE. *Voyez* AIMANT.

AIGUILLES (Cap des), dans la colonie anglaise du cap de Bonne-Espérance; c'est le point le plus méridional du continent africain. Il est situé sur l'océan Antarctique, à 130 kilomètres sud-est du cap de Bonne-Espérance, par 34° 51′ de latitude sud, et 17° 36′ de longitude est.

AIGUILLETTE, tresse ou lacet formé d'un tissu d'or, d'argent, de soie ou de laine, dont les bouts sont en pointe de métal. Dans le moyen âge, et depuis l'usage des armures complètes, on donna le nom d'*aiguillette* aux cordons qui en liaient les différentes parties.

Lorsque chacun avait le costume prescrit par les règlements pour la classe à laquelle il appartenait, et quand souvent même on portait les insignes de sa profession, les gardes préposés à la police avaient sur l'épaule un trousseau de petites cordes destinées à attacher les malfaiteurs qu'ils arrêtaient. Dans la suite, on en fit une espèce d'ornement pour la maréchaussée, dont la gendarmerie de nos jours est l'héritière directe. Ces petites cordes ou *aiguillettes*, tantôt rondes, tantôt plates, servirent ensuite à distinguer les différentes armes et les différents grades. On les plaçait indifféremment sur l'une ou l'autre des deux épaules; on les fixait à un bouton attaché près le collet de l'habit, et elles s'y adaptaient au moyen d'une ganse posée à l'extrémité de l'épaule. — Quelques régiments de dragons, les chevau-légers, les gardes de la marine, les cadets-gentils-hommes et la maréchaussée portaient des *aiguillettes*. Elles furent réservées plus tard aux armes spéciales et à quelques troupes d'élite, telles que la garde impériale et la garde royale. — Les officiers du corps d'état-major et de la garde impériale, quelques corps de cette garde, la garde de Paris et la gendarmerie en sont décorés. — Elle est la marque distinctive du grade pour les aspirants de marine. — Les pages des souverains en France portèrent l'*aiguillette* tout le temps de leur existence. — Les domestiques des grandes maisons la portent encore.

— L'expression familière *nouer l'aiguillette*, qu'on rencontre

contre assez souvent dans nos conteurs du seizième siècle, pour désigner l'impossibilité momentanée où se trouvait un jeune marié de satisfaire au devoir conjugal, provenait de ce que du temps des bragues et des braguettes cette dernière partie du vêtement se fermait au moyen d'*aiguillettes*. Le plus souvent cette impossibilité physique était attribuée à un maléfice, et alors on exprimait décemment l'idée attachée à cet état d'impuissance du marié en disant que son *aiguillette* était *nouée*.

— On donne aussi le nom d'*aiguillette* à une tranche de chair effilée prise le long du dos d'un oiseau de rivière servi sur table.

AIGUILLON. En termes de botanique, l'aiguillon est un piquant qui prend naissance dans l'écorce, et n'a aucune liaison avec le bois, ce qui le distingue de l'épine. L'aiguillon se détache facilement de la plante, comme on peut le voir dans le rosier.

— En zoologie on appelle aiguillon une arme commune à quelques insectes et qui est placée à l'extrémité de l'abdomen. Il y en a de deux sortes, celui qui est caché et qui sort à volonté de l'animal, comme dans les abeilles, les guêpes, etc., et celui qui reste toujours apparent, et ne peut jamais rentrer en entier dans l'abdomen, comme dans les mouches à scie, etc.; cette dernière espèce porte particulièrement le nom de *tarière*. Le plus ordinairement, les femelles et les neutres seulement sont pourvus d'un aiguillon, et les mâles en sont privés. Cette arme, dit M. Hippolyte Cloquet, est en général composée de plusieurs parties cartilagineuses enveloppées par des muscles, et au-dessus desquelles s'élève un étui de même nature, où glissent deux lames, entre lesquelles existe une gouttière. C'est dans cette rainure que coule une liqueur venimeuse, préparée par des canaux tortueux, qui viennent se rendre à une petite vésicule, dont le conduit aboutit à la base de l'aiguillon, liqueur qui produit tous les accidents des piqures des hyménoptères. Un grand nombre de remèdes ont été indiqués pour apaiser la douleur produite par les piqûres d'abeilles ou de tout autre insecte porte-aiguillon. On a préconisé tour à tour l'ammoniaque, l'huile d'olive, l'eau-de-vie, la salive; mais aucun de ces remèdes n'est bien certain. Le moyen qui réussit le mieux, c'est de sucer l'endroit piqué pendant un quart d'heure environ. Lorsque l'aiguillon est resté dans la plaie, il faut en couper la base le plus près possible de la peau, ou l'arracher avec des pinces, en évitant de presser la base, où se trouve la vésicule qui renferme le venin.

AIGUILLON (Famille D'). Aiguillon est une petite ville du département de Lot-et-Garonne, près d'Agen, d'origine ancienne, que Henri IV érigea en duché-pairie en faveur du duc de Mayenne. Louis XIII donna ensuite ce duché au seigneur de Puylaurens, et en 1638 à Madeleine de Vignerod, fille de René de Vignerod et de Françoise Duplessis, sœur du cardinal de Richelieu, dame d'honneur de la reine, qui jouissait d'une grande faveur à la cour. En 1620 elle épousa Antoine du Roure de Combalet, qui la laissa veuve quelque temps après, et elle mourut en 1675. — Son petit-neveu, *Armand-Louis de Vignerod*, duc D'AIGUILLON, né en 1683, connu d'abord sous le nom de marquis de Richelieu, mourut en 1750. Il a laissé quelques compositions obscènes, faites en société avec l'abbé Grécourt, le père Vinot et la princesse de Conti.

Armand Vignerod Duplessis de Richelieu, duc D'AIGUILLON, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, était le fils du précédent. Né en 1720, il obtint dès qu'il parut à la cour les bonnes grâces de la duchesse de Châteauroux; et, dans la crainte de trouver en lui un rival auprès de sa favorite, le roi l'envoya à l'armée d'Italie. Nommé gouverneur d'Alsace, puis de Bretagne en 1756, il souleva le parlement de cette province par ses actes arbitraires. Les Anglais ayant fait une descente sur les côtes de Bretagne, en 1758, furent repoussés avec perte; mais d'Aiguillon s'était tenu, à ce qu'il paraît, durant l'action dans un moulin, ce qui fit dire à ses ennemis que « s'il ne s'était pas couvert de gloire, il s'était du moins couvert de farine ». Le parlement de Bretagne, guidé par La Chalotais, son procureur général, accusa le gouverneur d'exactions et de crimes énormes. Une enquête fut commencée contre le duc; mais d'Aiguillon retourna l'accusation contre ses adversaires, et La Chalotais, accusé par lui, auprès de la cour, d'un complot tendant à renverser les lois de la monarchie, fut arrêté et conduit avec son fils et trois conseillers dans la citadelle de Saint-Malo. Les accusés furent soustraits à leur juges naturels et renvoyés devant une commission. Le parlement de Paris prit la défense de La Chalotais, et, grâce au duc de Choiseul, le procès fut arrêté; mais un édit condamna les accusés à l'exil. C'était un triomphe pour d'Aiguillon, qui tenta dès lors de détruire ou du moins d'annuler le parlement de sa province, à qui il voulait enlever le droit de fixer et de lever l'impôt. Des plaintes nouvelles s'élevèrent; le duc fut rappelé, et son procès repris. Mais le chancelier Maupeou évoqua l'affaire à la cour des pairs; et en 1770 le roi vint dans un lit de justice justifier lui-même son lieutenant. Peu après, le duc de Choiseul fut disgracié, et le duc d'Aiguillon, que l'on regardait comme un des plus fermes soutiens de l'autorité royale, fut nommé en 1771 ministre des affaires étrangères. Il forma donc avec Maupeou et l'abbé Terray ce trop fameux ministère qui détruisit les anciens parlements, réduisit les rentes, et laissa consommer le partage de la Pologne par les cours du Nord. D'Aiguillon se vantait aussi d'avoir préparé la révolution qui s'opéra en Suède en 1772. A l'avénement de Louis XVI le duc d'Aiguillon fut remplacé au ministère par le comte de Vergennes. Il retourna dans son ancien gouvernement de Bretagne, où il mourut en 1780.

Son fils, *Armand Vignerod*, duc D'AIGUILLON, suivit une conduite opposée. Pair de France, colonel du régiment de Royal-Pologne, commandant des chevau-légers du roi, député de la noblesse d'Agen aux états généraux en 1789, il se montra zélé partisan des idées nouvelles. Il fut au nombre des membres de la minorité de la noblesse qui se réunirent au tiers état le 25 juin, et le 4 août il fut le second de son ordre à renoncer à ses priviléges féodaux. La guerre ayant été déclarée à l'Autriche, le duc d'Aiguillon prit le commandement des troupes qui occupaient les gorges de Porentruy; mais ayant accusé l'Assemblée d'usurpation de pouvoir dans une lettre qu'il écrivait à Barnave après le 10 août, et qui fut interceptée, il fut décrété d'accusation, et il n'eut que le temps de passer la frontière. Il se retira à Londres, et mourut à Hambourg en 1800.

AIGUISERIE, usine dans laquelle on donne la pointe ou le poli aux armes blanches et aux autres instruments tranchants, à l'aide de meules de grès ou de bois de tout diamètre, et mues par différents moteurs, suivant les localités. Les *meules à dégrossir*, ordinairement en grès, ont de 2 à 3 décimètres d'épaisseur, sur 14 à 24 décimètres de diamètre (de 7 à 11 pouces, sur 4 à 7 pieds), et font par minute de 250 à 500 tours de rotation sur elles-mêmes. On ne les mouille point. Les *polissoirs* ou *meules à polir* sont en bois, et la grandeur en varie de 1 à 9 décimètres de diamètre. On les enduit d'émeri délayé dans l'huile de navette ou bien du charbon léger dont on frotte la circonférence. — Le travail des aiguiseries est en général fatal à la santé des ouvriers, à cause de la poussière métallique et pierreuse que produisent le mouvement rapide et le choc des pierres à aiguiser. Ainsi, les aiguiseurs d'aiguilles meurent le plus souvent fort jeunes, et ceux qui font la pointe des épingles éprouvent en outre la pernicieuse influence de l'oxyde de cuivre, qui finit bientôt par faire prendre à leur chevelure une teinte verdâtre, et qui rend leur tempérament rachitique. Un Anglais, Prior, a cependant imaginé dans ces derniers temps un mécanisme ingénieux propre à prévenir ces

fâcheux résultats : c'est un ventilateur garni de soufflets entraînant la poussière dans une direction opposée à la respiration de l'aiguiseur, qui doit avoir en outre la figure complétement isolée de la meule par une espèce d'écran en verre, ne nuisant d'ailleurs en rien à la vue non plus qu'à l'action des mains. Ces travailleurs sont en outre exposés à être plus ou moins grièvement blessés par des éclats que la rapidité extrême du mouvement de rotation détache trop souvent des meules, et quelquefois même par leur explosion et leur rupture avec violence.

AIKIN (John), littérateur anglais, né en 1747, à Kelwoth, exerçait vers 1790 la médecine à Yarmouth, où il se fit remarquer par l'exaltation d'idées avec laquelle il embrassa la défense des principes de la révolution française. La violence de quelques écrits qu'il publia pour exposer ses doctrines politiques lui ayant fait de nombreux ennemis dans cette petite ville, il se décida, en 1792, à venir s'établir à Londres, où il ne tarda pas à renoncer à la pratique de son art pour ne plus se livrer qu'à l'étude des lettres. Il est mort en 1822. — Aikin est auteur d'une *Biographie universelle* en 10 volumes in-4°, publiée de 1799 à 1815 ; d'une *Géographie de l'Angleterre,* fort estimée ; d'une *Histoire du règne de George III,* et de diverses œuvres de littérature et de morale, qui toutes ont eu les honneurs de nombreuses éditions et ont été traduites en diverses langues étrangères. — On doit à sa fille, miss *Lucy* Aikin, de curieux mémoires sur la cour de la reine Élisabeth. Cette dame a aussi publié une intéressante biographie de son père, où elle nous le montre lié de l'amitié la plus intime avec, entre autres hommes célèbres, Priestley, Roscoe et le vertueux Howard, dont il a écrit la vie.

AIL (*Allium*), au pluriel aulx. Genre de plantes de la famille des asphodélées, dont l'ail commun est l'espèce principale, et qui renferme plus de cent soixante espèces différentes, répandues dans presque toutes les contrées du globe, mais plus particulièrement dans les régions tempérées, où on les trouve dans les champs, les bois, les vignes. On cultive plusieurs espèces comme plantes potagères et quelques-unes comme plantes d'ornement. Les plus communes sont l'*ail commun*, la *rocambole*, le *poireau,* etc., qui ont les feuilles planes ; l'*oignon commun*, l'*échalotte*, la *ciboule,* la *civette*, etc., qui ont les feuilles cylindriques et creuses. Nous ne nous occuperons ici que de l'*ail commun* et des espèces qui portent vulgairement le même nom. Les autres auront des articles particuliers.

Le bulbe de l'*ail* est arrondi. Il contient depuis six jusqu'à dix petits bulbes oblongs, connus sous le nom de *gousses* ou *caïeux*, qui adhèrent légèrement au petit disque d'où sortent les racines, et sont recouverts par des membranes minces, blanches et sèches, qui sont les bases de la tige feuillue de la plante. Ces gousses sont renfermées dans plusieurs enveloppes générales très-minces, de couleur blanche ou violacée. Leur réunion est ce qu'on appelle une *tête d'ail.* Entre les pédicules des fleurs il se forme quelquefois de petits bulbes ou *soboles,* semblables aux caïeux de la racine, mais plus petits et plus secs, à raison de leur éloignement de la terre.

Les gousses ont une saveur âcre et une odeur piquante, qui de tout temps ont donné lieu à de grandes différences d'opinions. Les anciens Égyptiens faisaient de l'ail un dieu ; il était en horreur aux Grecs. Chez les Romains il faisait partie de la nourriture ordinaire des soldats : Horace a lancé contre lui des imprécations. Chez nous il excite, dans le Nord, une répugnance presque générale, et n'y est guère en usage que comme condiment, pour relever la fadeur de certains aliments ; pour la généralité des habitants du Midi, au contraire, c'est un mets délicieux. Disons ici, en passant, aux personnes qui aimant le goût de l'ail se privent d'en manger à cause de l'odeur désagréable qu'il communique à l'haleine, qu'il suffit pour faire disparaître cette odeur de manger de la betterave rouge cuite sous la cendre, ou des fèves crues, ou du persil.

L'ail est, du reste, un stimulant très-actif ; sous ce rapport il jouissait déjà chez les anciens d'une grande réputation. On prétend que les soldats romains en mangeaient pour s'exciter au combat. Virgile parle, dans ses *Églogues,* d'un mélange formé de serpolet et d'ail qu'on servait aux moissonneurs accablés par la chaleur du jour ; encore aujourd'hui on le donne aux coqs et aux chevaux, dans le but d'augmenter leur ardeur pour les combats ou pour la course. En médecine les usages de l'ail sont très-variés. Il peut être utile à certains estomacs et nuisible à d'autres. Les estomacs vigoureux peuvent le supporter en certaine quantité ; chez les personnes dont l'estomac est faible il trouble la digestion et occasionne des renvois fétides. Appliqué sur la peau, il agit à la façon des vésicatoires, et détermine d'abord la rubéfaction, puis la vésication ; cette action est accompagnée d'un mouvement fébrile. Il est regardé depuis la plus haute antiquité comme anti-pestilentiel ; ceux qui craignent de contracter des maladies par contagion portent sur eux quelques gousses d'ail. L'ail a des propriétés vermifuges réelles, surtout contre les vers dits ascarides, lombricoïdes, ou vers ronds. On le donne à manger aux enfants affectés de ces vers, soit cru, soit mêlé à du beurre, ou infusé dans du lait chaud, à la dose de deux ou trois gousses ; mais il peut occasionner des accidents. L'ail doit les propriétés dont nous venons de parler à une huile volatile très-âcre renfermée dans ses bulbes, qu'on extrait par l'esprit de vin et le vinaigre très-concentré. La chaleur la fait évaporer.

L'ail, originaire des contrées méridionales de l'Europe, se propage par ses graines ou ses caïeux. Ceux-ci font leur plante dans l'année même, tandis que la graine ne donne la récolte qu'à la seconde ou à la troisième année. — La plus grande culture de l'ail a lieu dans le midi de la France, où des champs entiers d'une grande étendue sont annuellement couverts de cette plante. Elle donne lieu à un commerce considérable.

L'*ail doré,* qui croît naturellement dans les montagnes des parties méridionales de l'Europe, est cultivé dans les jardins pour la brillante couleur jaune de ses fleurs, qui se développent au milieu de l'été. — L'*ail à trois coques*, qui vient de l'Amérique septentrionale ; l'*ail velu*, qui habite le midi de la France ; l'*ail musqué*, indigène aussi dans nos contrées méridionales, et dont les fleurs ont une odeur de musc très-agréable, sont également cultivés comme plantes d'agrément. — L'*ail des vignes* a la tige cylindrique, les fleurs rougeâtres, et porte presque toujours des soboles. Il est propre à l'Europe, et croît dans les vignes, dans les champs et dans les haies. Son abondance devient souvent un fléau pour les cultivateurs, qui parviennent difficilement à l'extirper de leurs terres. Les soboles, qui ont la grosseur d'un grain de froment, restent dans le blé, et communiquent leur odeur à la farine qui en provient. Les vaches qui en mangent donnent un lait désagréable. — Mentionnons aussi l'*ail noir*, l'*ail à feuilles de plantain*, qui croissent naturellement dans nos départements méridionaux, et dont les bulbes ont une saveur plus douce que celle de l'ail commun.

AILANTE. *Voyez* Aylante.

AILE. Ce mot désigne dans les oiseaux, et dans quelques autres animaux, les parties qu'ils mettent en mouvement pour se diriger dans l'air. Les ailes des oiseaux sont formées de plumes fortes et superposées de manière à frapper l'air avec vigueur. L'aile des oiseaux est composée d'un appareil solide autour duquel viennent se réunir les tendons, les muscles et les téguments destinés à fixer et à rassembler les plumes qui la recouvrent. L'aile est une sorte de bras, avec un avant-bras et une espèce de main. On y trouve l'humérus, qui est attaché à une omoplate, ainsi que la clavicule, un radius et un cubitus, enfin un véritable carpe, et le métacarpe ; ces derniers os diffèrent surtout des os ana-

logues chez les mammifères; souvent même il est difficile de les reconnaître. Les plumes qui garnissent les ailes varient suivant les oiseaux et selon leur position sur l'aile. On appelle *rémiges* ou *pennes* celles qui composent l'aile proprement dite; les dix extérieures, dont quatre garnissent la longueur des doigts, sont les *rémiges primaires*; les *secondaires*, en plus grand nombre ordinairement, ont leur attache le long de l'avant-bras; on aperçoit en outre trois ou cinq plumes beaucoup plus petites et plus étroites que les rémiges, qui sont insérées au poignet le long du pouce; elles forment l'*aileron* ou le *fouet de l'aile*. Les plumes molles qui recouvrent les rémiges sont appelées *tectrices*.

Les ailes des chauves-souris sont des membranes de peau soutenues et fixées par des os; les ailes de quelques insectes sont un réseau très-délié et transparent; les scarabées, lorsqu'ils sont dans l'inaction, ont leurs ailes repliées et couvertes par des ailes cornées qui leur servent d'étui; les ailes des papillons sont aussi un réseau fort délié, recouvert de plumes variées de couleurs et si menues qu'on les prend pour de la poussière; la simple pression des doigts suffit pour les enlever. La forme des ailes chez les insectes sert à classer ces animaux.

On dit qu'un oiseau *étend ses ailes*, *déploie ses ailes*, *vole à tire d'ailes*, *bat des ailes*; un oiseau blessé *ne bat que d'une aile*; une poule rassemble ses poussins *sous ses ailes*. La fauconnerie étant une chasse féodale, il est naturel de trouver des *ailes* parmi les pièces du blason; mais les termes dont on se sert dans ce cas sont ceux de *vol* ou *demi-vol*, suivant qu'il se trouve *deux ailes* ou *une seule aile*.

La *Bible* parle des *ailes* des anges, de celles des chérubins. La mythologie donne des ailes à l'Amour, à la Victoire, à la Renommée, au Temps, aux Heures, au cheval Pégase; Mercure en a quelquefois aux talons; quelquefois aussi on en donne à la Mort, mais ce sont des *ailes* de chauve-souris; les poëtes parlent des *ailes* du Vent, de celles de Zéphire. On a aussi donné des *ailes* aux harpies, aux dragons, aux chimères.

Dans certaines plantes alternes et dans quelques arbres, on a donné le nom d'*ailes* aux branches principales qui accompagnent la tige. On dit aussi les *ailes* d'un artichaut, pour désigner les pommes qui viennent sur les côtés et ne sont jamais aussi grosses que celle du milieu; on donne le nom d'*ailerons* aux pommes qui quelquefois accompagnent les *ailes* et sont encore plus petites. On donne aussi le nom d'*ailes* aux deux pétales latéraux des fleurs de la classe des légumineuses et aux feuillets membraneux qui accompagnent la tige de quelques plantes. L'érable, le sycomore, le frêne et d'autres arbres ont des graines *ailées*, c'est-à-dire que leur semence est accompagnée de deux parties légères qui donnent au vent la facilité de les porter au loin. — Les parties charnues qui forment les narines sont quelquefois nommées *ailes du nez*. On dit aussi l'*aile* de l'oreille, c'est le pavillon; et l'aile d'une coquille, c'est alors la partie prolongée d'une des lèvres.

On donne le nom d'*ailes* aux parties latérales d'un bâtiment, soit qu'elles s'étendent sur la même ligne que la façade, soit qu'elles se trouvent en retour d'équerre : ce bâtiment est imparfait, il n'a qu'une *aile*; les *ailes* du palais de Versailles ont beaucoup trop d'étendue relativement au corps principal. — On donne aussi le nom d'*ailes* aux deux bras de la croisée d'une église : le portail de l'*aile gauche* est plus moderne et d'une architecture bien différente de celui de l'*aile droite*. — Dans un théâtre, on donne le nom d'*ailes* aux deux côtés hors de la scène où se meuvent les châssis des décorations et où se tiennent les acteurs et les figurants avant d'entrer en scène. — Les *ailes* d'un pont sont les évasures qu'on pratique sur les culées pour rendre les issues plus commodes.

Les *ailes* d'un moulin à vent sont les châssis garnis de toile qui donnent prise au vent pour faire tourner l'axe par le moyen duquel les meules sont mises en mouvement. Ordinairement les ailes sont au nombre de quatre, mais quelquefois il n'y en a que deux; dans tous les cas, les *ailes* ont une légère inclinaison, et ne sont pas placées directement au bout l'une de l'autre, mais un peu de côté, ce qu'on nomme *placé en ailes de moulin*.

Le mot *aile* est encore employé dans plusieurs arts et métiers : ainsi le charpentier nomme *ailes* ou joues les deux côtés d'une lucarne; le maçon nomme *ailes* les deux parties plates ou inclinées d'une grande cheminée qui en rétrécissent l'âtre; le serrurier donne ce même nom d'*ailes* aux deux parties mobiles des charnières, des couplets ou des fiches; le vitrier de son côté le donne aux deux parties minces de la lame de plomb qu'il emploie pour former les panneaux dans les grandes verrières.

Les deux extrémités d'une armée rangée en bataille sont désignées sous les noms d'*aile droite* et d'*aile gauche*. C'est aux *ailes* que se place la cavalerie quand elle n'est pas en réserve.

Le mot *aile* s'emploie souvent dans le style figuré; ainsi on dit : Cette jeune personne n'a pas quitté l'*aile de sa mère*; cet homme *ne bat plus que d'une aile*; *il en a dans l'aile*, ce qui veut dire aussi qu'il a passé cinquante ans, nombre que l'on marque avec une L; on lui a *tiré une plume de l'aile*; on lui a *rogné les ailes*; *il a voulu voler avant d'avoir des ailes*; *voler à tire d'ailes*; *la peur lui a donné des ailes*.

AILERON, partie extrême de l'aile des oiseaux. — Dans l'entomologie on appelle *aileron* ou *cueilleron* une petite écaille membraneuse convexe, placée au-dessous du point où naissent les ailes des diptères. — Dans la marine on nomme *aileron* une planche que l'on cloue provisoirement sur les deux côtés du safran du gouvernail, plus bas que le niveau de l'eau, et avec un peu d'inclinaison. — En architecture les ailerons sont de petites consoles renversées. Dans l'architecture hydraulique les ailerons sont des planches qui reçoivent le choc de l'eau dans la roue des moulins et servent à la faire tourner. On donne aussi ce nom aux rebords minces des petites lames en plomb qui reçoivent dans leurs rainures des vitres de différentes grandeurs, comme celles des églises gothiques.

AILHAUD (J.), charlatan habile, qui vivait au siècle dernier et qui mourut en l'année 1756. Il se fit une grande fortune par la vente d'un spécifique propre à guérir toutes les maladies, connu sous le nom de *poudre Ailhaud*, laquelle était composée de scammonée, de résine et de suie.

AILLY (Pierre d'), l'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits l'Université de Paris, surnommé *le Marteau des hérétiques*, l'*Aigle des docteurs de France*, naquit à Compiègne, en 1350, dans une condition obscure, et si pauvre, dit-on, qu'étant venu à Paris pour faire ses études au collége de Navarre, il fut obligé de servir le portier de ce collége. Lorsqu'il eut terminé son cours de théologie et obtenu le doctorat, il devint, en 1381, grand-maître du collége de Navarre, où il avait fait ses études. Déjà, en 1372, il avait été procureur de la nation de France. En 1383 il était aumônier du roi Charles VI, qui l'envoya à Avignon négocier des affaires importantes auprès du pape Clément VII. Il avait de la fermeté et les qualités nécessaires pour mener une affaire à bonne fin. En 1385 Jean de Tréon, qui avait été recteur dix-neuf ans auparavant, ayant tenu sur lui des propos désobligeants, Pierre d'Ailly en obtint réparation en pleine assemblée de la faculté des arts à Saint-Julien le Pauvre, et, dans la querelle de l'Université contre le chancelier Blankaert, il soutint avec vigueur les droits et la liberté de la compagnie. En 1388 il fut chef de la députation que l'Université envoya au pape Clément VII, pour défendre, contre Jean de Montson, le dogme de l'immaculée conception de la Vierge. L'année suivante il suc-

céda dans la place de chancelier de l'Université à Jean de Guignecourt. Dans la même année où il fut nommé chancelier il fit encore un voyage à Avignon, pour solliciter, au nom du roi, de l'Université et du clergé de Paris, la béatification du cardinal Pierre de Luxembourg, parent du roi, élève de l'Université et chanoine de l'église de Paris; mais il ne réussit pas. C'est lui qui fournit, avec Gilles des Champs, les matériaux du fameux mémoire que l'Université présenta, en 1394, sur les moyens de finir le schisme, et que rédigea Clémengis.

Charles VI l'envoya auprès de Pierre de Lune pour engager cet antipape à céder volontairement à Boniface IX la tiare qu'il lui disputait. Mais le rusé pontife sut attirer d'Ailly dans ses intérêts, si bien que celui-ci fit reconnaître Benoît XIII comme pape légitime par le conseil du roi. Successivement promu aux évêchés du Puy et de Cambrai, d'Ailly n'accepta que ce dernier en 1398, et en même temps il se démit des fonctions de chancelier, qui passèrent dans les mains de son disciple Gerson. Lorsqu'on sévit à Paris contre certains messagers ou partisans de Benoît, l'Université voulut impliquer dans cette affaire l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly; elle avait même obtenu du roi un ordre de l'arrêter et de l'amener à Paris. Mais Pierre d'Ailly obtint du roi un sauf-conduit et des lettres pour n'être jugé que par le roi en son conseil.

En 1409 d'Ailly assista au concile de Pise, où, pour mettre fin au schisme, il fit déclarer la destitution des trois contendants qui se disputaient le siége pontifical. Il fut créé cardinal par le pape Jean XXIII, qui le nomma ensuite son légat en Allemagne. C'est comme légat que d'Ailly figura au fameux concile de Constance. Il y soutint avec vigueur la supériorité des conciles sur les papes et la nécessité de réformer l'Église. D'autre part, il fit partie de la commission chargée de l'extirpation des hérésies, et il eut une grande part au supplice du réformateur bohême Jean Huss. Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire du concile de Constance; un article spécial lui sera consacré.

Dès 1411 d'Ailly s'était démis de l'évêché de Cambrai, et le pape Martin V le nomma son légat à Avignon, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée de 1419 à 1425; car on est incertain sur l'époque précise.

D'Ailly fut l'un des plus habiles théologiens de son temps. Il était aussi habile astronome, assez du moins pour remarquer et prouver les défauts du calendrier Julien, et pour en assigner le remède. Il proposa d'omettre un jour bissextile à chaque révolution de 130 ans : ce qui revient au même pour le fond que la réforme grégorienne, que nous suivons aujourd'hui. Malheureusement, d'Ailly donna aussi dans quelques erreurs de l'astrologie. Du reste, son style est meilleur que celui des autres théologiens de son temps, et ses écrits, tous sérieux par leur objet, « sont (dit un historien) de temps en temps semés de quelques fleurs qu'il prend soin de cueillir dans les bons modèles de l'antiquité. » Il fut constamment attaché à la secte des nominaux, et la sympathie que montra très-formellement Jean Huss à la secte des réalistes ne fut peut-être pas étrangère à la part active que d'Ailly prit à la condamnation de cet hérétique. — On a conservé de d'Ailly un grand nombre d'ouvrages publiés, soit séparément, soit dans des recueils.

Aug. Savagner.

AIMACOURIES, fête du Péloponnèse, dans laquelle on fouettait des enfants jusqu'au sang sur le tombeau de Pélops. On ne voit pas dans l'histoire de Pélops ce qui avait pu engager les Péloponnésiens à lui rendre des honneurs si barbares.

AIMANT. On donne ce nom à une espèce de mine de fer qui a la propriété d'attirer le fer, l'acier, le cobalt et le nickel. Presque toutes les mines de fer qui ne sont pas entièrement saturées d'oxygène jouissent de cette propriété.

On distingue deux sortes d'aimants, les *aimants naturels* et les *aimants artificiels*.

L'aimant naturel est d'une texture compacte et granuleuse, d'une couleur gris d'acier, un peu plus foncé et tirant sur le noir quand il est réduit en poudre. Sa cassure, souvent inégale, est lamellaire, écailleuse, conchoïde ou grenue. L'aimant est une substance très-abondamment répandue à la surface de la terre. Il forme une montagne entière dans le Smoland, en Suède; il se trouve dans un grand nombre de localités du même royaume, dans la Norvège, le Piémont, et aux États-Unis d'Amérique, intercalé en couches puissantes dans diverses roches anciennes stratifiées. Le gisement le plus remarquable est celui de Danemora, en Suède, où le banc d'aimant a plusieurs centaines de pieds d'épaisseur. On le trouve aussi en veines, en nids, en rognons, et en particules très-fines.

Lorsqu'on roule un aimant dans de la limaille de fer, on observe que cette limaille s'accumule et s'attache principalement vers deux points opposés de sa surface. Ces deux points ont reçu les noms de *pôles de l'aimant*. Le fer est attiré également par l'un et l'autre pôle; mais ce qui est fort singulier, c'est que deux aimants s'attirent par deux de leurs pôles, et se repoussent par les deux autres. Désignons les pôles du premier aimant par A et B, et ceux de l'autre aimant, qui sont analogues à ces derniers, par *a* et *b*. Si l'on présente le pôle *a* au pôle A, les aimants se repousseront; ils se repousseront encore si l'on présente le pôle *b* au pôle B; ils s'attireront, au contraire, si l'on présente le pôle *a* au pôle B et le pôle *b* au pôle A. C'est pourquoi l'on désigne les propriétés des aimants en disant que *les pôles de même nom se repoussent* et que *les pôles de nom contraire s'attirent*. L'action des aimants s'exerce à une certaine distance : si l'on suspend une petite aiguille de fer à un fil de soie non tordu, et qu'on lui présente un des pôles d'un aimant à distance, on observe qu'elle est attirée par cet aimant. Aucune substance interposée entre une aiguille ainsi suspendue librement et un aimant ne peut neutraliser ou diminuer l'action de celui-ci, qui a lieu aussi bien dans le vide qu'à l'air. Si l'on met un aimant sous un plateau de verre, de carton, ou de toute autre matière non attirable par l'aimant, et si l'on répand ensuite de la limaille de fer sur le plateau, les grains se disposent en ordre et forment des lignes courbes qui aboutissent à deux points du plateau, sous lesquels répondent les pôles de l'aimant. D'après cette singulière propriété qu'ont les aimants d'agir à travers les substances étrangères, il est très-facile de les cacher, ainsi que le fer que l'on veut soumettre à leur action. C'est sur ce principe que sont construites les petites machines magnétiques dont on se sert pour faire des tours d'adresse. Entre les pôles d'un aimant, se trouve une ligne ou limite imaginaire sur laquelle la limaille de fer ne s'attache point; cette ligne s'appelle *ligne moyenne, ligne neutre* ou *équateur*. En coupant l'aimant par cette ligne, on pourrait croire d'abord qu'il n'a plus qu'un pôle; il n'en est pas ainsi. Chacune des deux portions de l'aimant acquiert un nouveau pôle de nom contraire à celui qu'elle avait déjà, c'est-à-dire que la portion qui avait, par exemple, le pôle B quand l'aimant était entier, acquiert le pôle A après le partage.

Nous ignorons complétement la nature de la substance qui produit les phénomènes magnétiques, comme nous ignorons celle de la chaleur, de la lumière, de l'électricité. Pour expliquer les phénomènes magnétiques, les physiciens ont recours à une hypothèse fort simple, la même qu'ils ont adoptée pour rendre raison des phénomènes électriques; ils supposent qu'il existe dans les aimants deux fluides différents, que nous désignerons, l'un par A, et l'autre par B, et ils disent que les molécules du fluide A se repoussent mutuellement, et qu'elles ont de la sympathie, de l'affection pour celles du fluide B, lesquelles se repoussent aussi mutuellement. Le fluide A se porte vers l'un des pôles, et le fluide B vers le pôle contraire. Suivant la même hypothèse, tous les barreaux de fer, de nickel, etc., possèdent les deux fluides magnétiques; et s'ils n'ont pas la faculté d'attirer la

limaille de fer, cela vient de ce que les deux fluides A et B sont combinés entre eux dans ces barreaux, et que leurs forces se neutralisent réciproquement. Mais si, par un moyen quelconque, on parvient à séparer les deux fluides, le barreau manifeste les vertus magnétiques. Ces principes étant admis, il est très-facile d'expliquer pourquoi un aimant, sans rien perdre de ses vertus, peut les communiquer à un barreau de fer mis en contact avec l'un de ses pôles. Le fluide qui se trouve vers le pôle de l'aimant avec lequel on touche le barreau repousse le fluide qui est de même espèce que lui, et il attire l'autre fluide qui est de nature différente, de manière que les deux fluides, qui étaient combinés entre eux dans le barreau, se séparent et se portent vers ses extrémités, l'un d'un côté, et l'autre de l'autre. Le barreau se trouve doué de deux pôles comme l'aimant, et il a, comme lui, la propriété d'attirer le fer ; mais si ce barreau est de fer doux et bien pur, il perd ses propriétés magnétiques aussitôt qu'on l'éloigne de l'aimant, par la raison que les deux fluides, se retrouvant en liberté, se combinent entre eux comme auparavant.

Le barreau de fer qui est suspendu à l'un des pôles d'un aimant a la propriété d'en soutenir un second, celui-ci un troisième, et ainsi de suite, tant que le poids total de ces barreaux n'excède pas la force d'attraction dont jouit l'aimant. Cela se conçoit facilement : l'aimant ayant disjoint les fluides du premier barreau, celui-ci décompose à son tour les fluides combinés du second barreau, lequel agit de la même manière sur le troisième, etc.

Le fer est à l'aimant ce que les corps pesants sont à la surface de notre globe. Comme pour l'attraction de la terre, la force attractive de l'aimant décroît à mesure que la distance augmente. Du reste l'attraction est réciproque, et le fer attire autant l'aimant qu'il est attiré par celui-ci. Comme nous l'avons dit, la force attractive n'est pas égale dans toutes les parties de l'aimant; elle est à peu près nulle à la *ligne moyenne*.

Aimant artificiel ; manière d'aimanter. — Pour communiquer les vertus magnétiques à un barreau de fer, il faut le frotter à plusieurs reprises avec l'un des pôles d'un aimant. Voici la meilleure manière de procéder lorsqu'on n'a qu'un seul aimant à sa disposition : on pose un des pôles de l'aimant, que l'on tient un peu incliné, sur le milieu du barreau; on le presse un peu fortement sur ce dernier, et on le pousse jusqu'à une de ses extrémités; après quoi, on reporte de nouveau l'aimant sur le milieu du barreau en le tenant de la même manière, puis on le pousse comme auparavant jusqu'à la même extrémité. On répète cette manœuvre un certain nombre de fois; on retourne ensuite l'aimant, et, le tenant incliné, on le pose sur le milieu du barreau, et on le pousse jusqu'à l'autre extrémité de ce dernier, opération que l'on répète autant de fois que l'on a déjà fait pour l'aimantation de l'autre moitié du barreau. Le succès de cette manière d'opérer s'explique aisément : le pôle de l'aimant, que l'on promène vers une des extrémités du barreau, attire de ce côté le fluide de nature contraire à celui qu'il contient, et il repousse vers l'autre extrémité du barreau le fluide de même nom que le sien. Pareille chose arrive quand on frotte l'autre moitié du barreau avec l'autre pôle de l'aimant. Cette seconde opération ne fait que compléter la première. L'aimantation n'aurait pas lieu, ou elle serait du moins très-imparfaite, si l'on n'avait pas l'attention de ne frotter le barreau qu'en allant toujours dans le même sens ; en retournant en arrière, l'aimant détruirait l'effet qu'il aurait produit en allant. Cette manière d'aimanter s'appelle la méthode de la *simple touche*. La méthode de la *double touche* a plus d'efficacité, mais il faut opérer avec deux aimants. On les pose l'un et l'autre à la fois sur le milieu du barreau, en les tenant inclinés, l'un d'un côté et l'autre de l'autre, vers les extrémités du barreau, et l'on fait en sorte que l'un d'eux touche ce dernier par le pôle B, et l'autre par le pôle A; puis on pousse les deux aimants à la fois vers les extrémités du barreau, en écartant les mains; on les retire, on les reporte sur le milieu du barreau pour répéter la même opération autant de fois qu'on le juge nécessaire. Les extrémités du barreau ainsi aimantées prennent des pôles de noms différents de ceux des aimants qui les ont frottées ; c'est-à-dire que la moitié du barreau qui a été frottée par le pôle B acquiert le pôle A ; et l'autre moitié, qui a été frottée par le pôle A, acquiert le pôle B. On fait encore usage d'autres manières d'aimanter plus compliquées, qu'il serait trop long d'exposer ici. Les aimants dont on se sert pour communiquer les propriétés magnétiques ne perdent que peu ou point de leurs forces, lorsqu'on opère comme il vient d'être dit, sans jamais ramener l'aimant sur lui-même en sens contraire; de façon qu'avec un seul aimant on peut communiquer le pouvoir magnétique à un nombre indéterminé de barreaux de fer, lesquels, réunis en faisceau, forment un aimant d'une très-grande force; cet appareil s'appelle *magasin magnétique*.

Le fer devient magnétique quand on le bat à froid ou qu'on le tord, et aussi lorsqu'il est soumis à un courant électrique. Le fer doux s'aimante facilement, mais il conserve peu de temps les propriétés magnétiques. L'acier trempé, au contraire, acquiert plus lentement et conserve plus longtemps les vertus magnétiques que le fer doux. On donne pour raison de cette différence la petite quantité de carbone que contient l'acier. Cette substance, n'étant pas de même nature que le fer, s'oppose d'abord à la disjonction des fluides magnétiques qui sont combinés dans le barreau d'acier avant qu'on l'aimante; le même carbone contrarie la tendance qu'ont les deux fluides à se réunir de nouveau quand l'action d'un aimant cesse d'agir sur eux. L'aimantation ne change point le volume des corps. Le fer rougi à blanc perd toutes les propriétés magnétiques dont il pouvait jouir auparavant. Lorsque l'aimantation, par une cause quelconque, n'est pas bien faite, il se forme des points *conséquents*. On appelle de ce nom les pôles qui se forment entre les deux pôles extrêmes. Les points conséquents contrarient plus ou moins l'action des pôles de l'aimant. On peut parvenir à faire disparaître cet inconvénient d'un aimant artificiel en le frottant avec deux autres à plusieurs reprises, partant toujours du milieu du barreau.

Des armatures. — L'expérience a démontré que les aimants conservent plus longtemps leurs propriétés et que même ils acquièrent plus de force lorsqu'ils sont enveloppés de limaille de fer. Cette observation a fait naître l'idée des *armatures*. On nomme ainsi des lames de fer doux que l'on applique sur les pôles d'un aimant, et que l'on contourne de manière que deux de leurs extrémités se terminent sur un même plan, de sorte que l'aimant ainsi armé semble avoir deux pieds; le tout est couvert d'une enveloppe de cuivre et suspendu au moyen d'un anneau. Chacune des extrémités des bandes de fer doux, qui sert comme de pied à l'aimant, a les propriétés du pôle de l'aimant qui est en contact avec la bande dont elle fait partie ; une pièce de fer, qu'on appelle *ancre*, s'applique sur les nouveaux pôles de l'appareil, et c'est à l'ancre qu'on suspend les matières dont on charge l'aimant. Quand l'aimant est artificiel, on le contourne en fer à cheval, afin que ses pôles puissent s'appliquer à la fois sur un même barreau; de cette manière, l'aimant peut supporter un poids double. La force des aimants n'est point proportionnelle à leur volume : il se rencontre de gros aimants qui ont peu de force; en général, les petits aimants artificiels ont proportionnellement plus de force que les grands, soit naturels, soit artificiels; on en a fait qui soutenaient cent fois leur propre poids. Si on augmente progressivement la charge d'un aimant, ses forces s'accroissent pour la soutenir jusqu'à un certain point, au delà duquel la charge tombe et l'aimant perd toute sa force.

Aiguilles magnétiques. — Si une aiguille d'acier non

aimantée est placée sur une pointe aiguë et disposée en équilibre, elle ne penchera pas plus d'un côté que de l'autre; mais si on la place de la même manière après l'avoir aimantée, on observera, dans nos climats, que celle de ses pointes qui sera tournée vers le nord s'inclinera vers la terre; et si l'on porte la même aiguille de l'autre côté de l'équateur, l'inclinaison de l'aiguille se fera en sens contraire, ce sera la pointe tournée vers le sud qui s'abaissera. La meilleure manière de disposer les aiguilles aimantées pour faire des observations, c'est de les suspendre par leur centre de gravité à un fil de soie tel qu'il sort du cocon. Une aiguille ainsi suspendue dans nos climats s'inclinera vers la terre du côté du nord; mais encore, si on la détourne à droite ou à gauche de la direction qu'elle aura prise d'elle-même, elle y reviendra en faisant plusieurs oscillations, à la manière des pendules que l'on écarte de la perpendiculaire: de là la distinction des aiguilles aimantées en aiguilles de *déclinaison* et aiguilles d'*inclinaison*. L'aiguille de déclinaison conserve toujours sa position horizontale, parce que l'on fait l'extrémité de cette aiguille qui se trouve vers le nord plus légère que l'extrémité qui se dirige vers le sud, de façon qu'elle ne peut plus s'incliner vers la terre du côté du nord. La direction de l'aiguille de déclinaison est très-variable, suivant les lieux où on la porte, et suivant les temps. A Paris, par exemple, elle s'écarte de la méridienne de cette ville d'environ 19° 42′ vers l'ouest. En 1678 son écartement n'était que d'un degré un tiers; on prétend qu'aujourd'hui elle se rapproche de nouveau du méridien. On trouve sur le globe terrestre plusieurs lignes courbes sur lesquelles la déclinaison de l'aiguille est nulle; c'est-à-dire qu'étant portée sur un point quelconque de ces courbes, elle se dirige exactement vers le nord. La direction de l'aiguille de déclinaison varie aussi de quelque chose à certaines heures de la journée. Le maximum de déclinaison a lieu de midi à trois heures du soir; l'aiguille a repris sa première position à huit heures, puis elle demeure stationnaire toute la nuit. C'est entre les deux équinoxes de printemps et d'automne qu'ont lieu les plus grandes variations diverses. Ces variations ne sont pas les mêmes dans tous les pays. L'aiguille aimantée est encore sujette à des variations brusques et accidentelles, qui se manifestent surtout à l'apparition des aurores boréales; les tremblements de terre la détournent, et la foudre lorsqu'elle tombe auprès renverse quelquefois totalement ses pôles, c'est-à-dire que la pointe qui se dirigeait vers le nord se tourne brusquement vers le sud. On dit alors qu'elle *affole*. La *boussole* est une application des propriétés de l'aiguille de déclinaison.

L'aiguille d'inclinaison se construit avec une lame d'acier mince, suspendue par son centre de gravité sur un petit arbre horizontal, qui tourne sur ses deux extrémités comme une roue de montre sur ses pivots. Quand cette aiguille n'est pas aimantée, elle prend une position horizontale; mais lorsqu'on lui a communiqué les propriétés magnétiques, elle s'incline vers la terre du côté du nord, ou du côté du midi, suivant qu'elle est portée en deçà ou au delà d'un cercle qui se trouve dans le voisinage de l'équateur terrestre, et qu'on appelle *équateur magnétique*, parce que l'aiguille d'inclinaison, étant portée sur un point quelconque de ce cercle, prend une position parfaitement horizontale; dans tout autre lieu de la terre elle s'incline plus ou moins; il existe à coup sûr des *pôles magnétiques*, où elle se tiendrait verticalement. L'équateur magnétique est fort irrégulier: il forme plusieurs coudes, puisqu'il coupe l'équateur terrestre en quatre endroits différents. Pour que l'aiguille d'inclinaison agisse en toute liberté, il faut la diriger suivant le méridien magnétique, dont la direction est indiquée par l'aiguille de déclinaison; nous voulons dire que l'axe qui la porte doit faire quatre angles droits avec la direction qui est indiquée par l'aiguille de déclinaison. L'aiguille d'inclinaison, aussi variable que l'aiguille de déclinaison, n'est pas à beaucoup près d'une aussi grande utilité, parce que ses variations ne sont ni régulières ni constantes. Deux aiguilles s'inclinent différemment dans le même temps et dans le même lieu. On évaluait l'inclinaison magnétique à Paris en 1831 à 67° 40′; en 1858, à 66° 16′; en 1859, à 66° 15′.

L'inclinaison de l'aiguille aimantée augmente avec la latitude. Les voyageurs qui ont pénétré dans les régions polaires ont trouvé des inclinaisons voisines de 90°, c'est-à-dire presque verticales, mais jusqu'à présent on n'a pas rencontré le lieu où l'aiguille aimantée coïnciderait avec le fil à plomb.

Action du globe terrestre sur les aimants. — Les phénomènes que les aiguilles aimantées indiquent sont attribués à l'action du globe terrestre. En effet, les physiciens admettent ou supposent que les diverses masses de fer qui sont ensevelies dans les entrailles de la terre jouissent des propriétés magnétiques; que leurs actions s'ajoutant, il en résulte que le globe agit comme un gros aimant ayant ses pôles, l'un vers le nord, l'autre vers le sud; qu'enfin il agit sur les autres aimants suivant les lois qui régissent les fluides magnétiques. Ainsi donc, une aiguille aimantée qui peut tourner librement sur un pivot prendra forcément une direction qui s'écartera peu ou point de la méridienne du lieu où on la placera. Appelons A le pôle de l'aimant terrestre qui est du côté du nord, et B le pôle qui est du côté du sud, et désignons par *a* et *b* les pôles de l'aiguille aimantée. Le fluide contenu vers le pôle *a* étant de même espèce que celui du pôle A de la terre, ce pôle *a* sera repoussé par le pôle A, et il sera attiré par le pôle B; et par la même raison, comme nous l'avons dit plus haut, le pôle *b* sera attiré par le pôle A, tellement que la pointe de l'aiguille vers laquelle sera le pôle *b* se dirigera vers le nord, et l'autre pointe vers le sud: d'où il suit que si l'on appelle les pôles de l'aimant représenté par la terre *austral* et *boréal*, et que, par analogie, on donne les mêmes noms à ceux de l'aiguille aimantée, il est évident que celle de ces pointes qui se tournera vers le nord portera le nom de pôle austral, et que le pôle boréal de la même aiguille se tournera vers le sud.

C'est encore, dit-on, à l'influence du globe terrestre qu'il faut attribuer les vertus magnétiques qu'acquièrent avec le temps, ainsi que Gassendi l'a remarqué le premier, les croix des clochers et des barres de fer disposées verticalement pendant un certain temps. Dans nos climats le fluide du pôle boréal de la terre attire vers celle-ci le fluide de nom contraire de la barre de fer, et il repousse l'autre qui est de même nature que lui, de façon qu'à la longue la barre acquiert les propriétés d'un aimant.

Les propriétés de l'aimant sont d'une grande utilité pour se diriger avec certitude en tout temps, la nuit comme le jour, sur terre, sur mer et dans les souterrains. Sans le secours de la boussole, les longs voyages maritimes seraient impossibles ou très-dangereux.

Les Égyptiens et les Grecs employaient l'aimant en médecine sous forme d'emplâtre ou de poudre auxquels ils attribuaient des propriétés merveilleuses. Ces préparations sont complétement abandonnées aujourd'hui. On a imaginé depuis l'usage de plaques aimantées, qui, par les courants électriques qu'elles déterminent au travers des organes dans le voisinage desquels elles sont appliquées, peuvent apporter un soulagement réel dans une foule de maladies nerveuses. Quant aux bagues aimantées, que quelques personnes portent au doigt pour prévenir la migraine, elles n'ont sans doute d'action que sur l'imagination des malades. L. L.

AIMOIN, chroniqueur français, naquit vers l'année 950, à Villefranche, en Périgord, et mourut en l'an 1008. Entré au cloître des Bénédictins de Fleury-sur-Loire, il devint un des disciples de l'abbé Abbon. Il a laissé une *Histoire des Français*, qui comprend cinq livres. Les trois premiers embrassent une période qui se termine à la seizième année du règne de Clovis II. Quant aux livres quatrième et cinquième,

on a lieu de supposer qu'ils n'ont pas été composés par Aimoin.

AIMON (Les quatre fils). *Voyez* AYMON.

AIN (Département de l'). Composé de l'ancienne Bresse, du Bugey, du Valromey, du territoire de Gex et de la principauté de Dombes, il est borné au nord par le département du Jura, à l'est par la Suisse et les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, au sud par le Rhône qui le sépare du département de l'Isère, et à l'ouest par la Saône qui le sépare des départements du Rhône et de Saône-et-Loire.

Divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont *Bourg*, Belley, Gex, Nantua et Trévoux, il compte 35 cantons et 450 communes. Il envoie sept députés à l'Assemblée; forme avec le Rhône et Saône-et-Loire la 17e conservation forestière; constitue la 4e subdivision de la 8e division militaire, dont le quartier général est à Lyon; ressortit à la cour d'appel de la même ville, et compose le diocèse de Belley, suffragant de l'archevêché de Lyon. Son académie comprend 1 lycée, 1 collége communal, 5 institutions secondaires, 8 pensionnats, 821 écoles primaires.

Sa superficie est de 580,660 hectares, dont 243,383 en terres labourables, 119,863 en bois, 12,139 en forêts et domaines non productifs, 38,923 en prés, 14,955 en vignes, 2,102 en vergers, pépinières et jardins, 19,834 en étangs, mares, canaux d'irrigation, 4,119 en rivières, lacs et ruisseaux, 68,633 en landes et bruyères, 4,198 en propriétés bâties, etc. Sa population est de 371,643 habitants. L'ancienne principauté de Dombes, formant l'arrondissement de Trévoux, est couverte d'étangs au nombre de 16,000, sur 18,000 hectares, alternativement remplis d'eau et cultivés : une loi de 1857 en règle et facilite l'assèchement.

Ce département est arrosé par l'Ain, qui lui donne son nom, par la Bienne, la Reyssouse, la Valserine, la Veyle, la Chalaronne et le Furan. L'Ain, qui prend sa source dans le département du Jura, et va se jeter dans le Rhône à 28 kilom. au-dessus de Lyon, traverse le département du nord au sud, et le divise en deux régions. La partie orientale, sur sa droite, forme un vaste plateau ondulé, couvert de terrains argileux et marécageux; la partie occidentale, sur sa gauche, est hérissée de montagnes de 1,400 à 1,800 mètres d'élévation, qui se rattachent aux Alpes par le Jura, et sillonnée de vallées profondes, presque toutes dirigées du nord au sud, et traversées par des torrents rapides. Dans la région orientale, l'agriculture, qui forme la principale occupation des habitants, leur fournit des récoltes suffisantes pour leur consommation; le sol leur donne de la tourbe et quelques bancs de houille. Dans la région occidentale, on cultive des terres fertiles, on élève des bœufs, des moutons et des chevaux; on exploite du fer et d'excellents matériaux pour les constructions.

Dans ce département, les rivières sont poissonneuses; les aloses et les truites qu'on y pêche sont particulièrement renommées. Les essences dominantes dans les forêts sont le chêne, le hêtre et le sapin. La truffe noire est assez commune. La mine de fer de Villebois-sous-Belley est la seule exploitation métallurgique de l'Ain; mais les carrières de marbre, de pierres de taille, de marne, d'argile à potier, de gypse, y sont nombreuses et importantes. On y trouve de l'albâtre, des stalactites en grandes masses, qui présentent des formes et des nuances curieuses. Les pierres lithographiques de l'arrondissement de Belley sont les meilleures de France. Plusieurs localités possèdent des tourbières, et les mines de bitume de Seyssel et de Pyrimond sont l'objet d'une exploitation avantageuse.

L'industrie agricole y est florissante. On y cultive la vigne, le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le millet, le chanvre, la pomme de terre. L'élève des chevaux et des bestiaux occupe un grand nombre de cultivateurs; les porcs gras, la volaille de Bresse, les poissons des étangs sont l'objet d'une grande exploitation. Depuis quelques années on s'y livre à l'éducation des vers à soie, qui donne déjà de très-bons résultats. Il existe à Naz, près Gex, un établissement pour l'élève des bêtes à laine superfine.

L'industrie manufacturière consiste en papiers, peaux mégissées, fils de chanvre et belles toiles de Saint-Lambert, draps moyens, tissus de soie unis fabriqués dans les campagnes, beaux chapeaux de paille de Lagnieu, planches de sapin, chaux hydraulique, plâtre, poterie de terre et de grès, taillanderie, boissellerie, tournerie, tabletterie, fromages très-estimés, eaux-de-vie de marc.

Les voies de communication comptent 6 lignes ferrées, 6 grandes routes, 24 routes départementales et 4,816 chemins vicinaux outre les chemins dits *agricoles*.

Il ne renferme que des villes peu importantes. *Bourg*, surnommé *en Bresse*, du nom de l'ancienne province dont il était la capitale, est aujourd'hui le chef-lieu et la principale ville du département. — *Belley* était la capitale du *Bugey*, pays riche en sites pittoresques, en souvenirs antiques, et dont le territoire forme actuellement les arrondissements de Belley et de Nantua. — Le petit village de *Frébuge*, près de Nantua, est le *Forum Sebusianum*, cité principale des *Sebusiani*. — Dans une gorge entourée par des rocs escarpés, paraît *Nantua*, qui reçut ce nom des anciens Nantuates. Elle renferme des filatures, des fabriques de papiers et de peignes de corne. — La ville de *Gex*, mal bâtie et d'un accès difficile, est renommée pour ses fromages. — Dans un joli vallon se trouve *Ferney* ou *Fernay*, célèbre par le séjour de Voltaire. — *Trévoux* est bâti en amphithéâtre, sur la rive gauche de la Saône. — A *Montluel* on fabrique du drap pour l'armée. — *Pont-de-Vaux*, sur la rive droite de la Reyssouse, et près de la rive gauche de la Saône, possède une fontaine d'eaux minérales, fabrique du coton, de la faïence, de la tannerie et de la chamoiserie. — *Seyssel*, sur le Rhône, est connu pour son asphalte. — *Thoissey*, sur la Chalaronne, a des fabriques de bougies, de vannerie, de tannerie, etc.

AINE (du latin *inguen*; on a dit autrefois *aingne*, et plus tard *aigne*, puis *aisne*, et enfin *aine*). On appelle ainsi, en anatomie, l'espace qui sépare l'abdomen ou bas-ventre du haut de la cuisse, et qui s'étend obliquement de la saillie formant l'épine du pubis à l'extrémité antérieure de l'os de la hanche, c'est-à-dire les deux parties latérales de la région hypogastrique inférieure de l'abdomen. Limitée intérieurement par les organes de la génération, l'aine se trouve en contact immédiat avec les viscères renfermés dans la cavité abdominale, et contient dans l'épaisseur de son tissu trois canaux, l'*inguinal*, le *crural* et le *sous-pubien*, par lesquels ces viscères peuvent, à la suite d'un effort exagéré, trouver issue et constituer une *hernie*. C'est aussi le plus souvent dans cette partie du corps, qu'à la suite des hernies on voit s'établir la dégoûtante infirmité qu'on appelle *anus anormal*. Les contusions, les tumeurs et les plaies, dans cette partie du corps humain, peuvent avoir les plus graves conséquences, et exigent de la part du praticien une vigilance extrême.

AÎNESSE (Droit d'). Le bizarre et inique privilége qui donnait autrefois à l'aîné d'une famille noble le droit de prendre dans la succession de ses père et mère une portion plus considérable que celle de chacun de ses frères et sœurs en particulier, est d'origine toute féodale, et s'appelait chez nous *droit d'aînesse* ou *de primogéniture*.

L'histoire d'Ésaü, dans l'Ancien Testament, nous indique bien qu'il existait chez les Hébreux quelque chose de semblable au droit d'aînesse; mais nous ignorons en quoi il consistait, et nous pouvons tout au plus conclure de la cession que fit Ésaü du sien pour un plat de lentilles cuites à point, que ce privilége n'avait vraisemblablement pas grande importance. — Des publicistes, Dumoulin, par exemple, dans son *Traité des Fiefs*, ont vainement essayé de démontrer que le droit d'aînesse avait toujours subsisté depuis les patriar-

ches, qui en seraient les législateurs. On ne trouve de ce fait aucune trace, pas plus chez les Grecs que chez les Romains; et tous les documents historiques sont d'accord pour nous apprendre que sous les deux premières races de nos rois l'aîné partagea toujours également avec ses frères et sœurs. Les exceptions à cette règle, si tant est qu'on en puisse citer de bien authentiquement prouvées, ne se rapporteraient jamais qu'aux règnes des derniers Carlovingiens. — C'est donc à la révolution qui porta les Capétiens au trône qu'il faut reporter l'origine première de cette institution dans notre pays. A cette époque, en effet, tous les seigneurs voulurent donner de l'extension à leurs droits, et même s'en créer de nouveaux. Plus tard, il fallut bien réunir dans une seule et même main toute la puissance, tous les moyens d'exécution dont avait disposé le père, pour soutenir l'œuvre de son injustice et de ses violences; de là aussi sans doute l'institution du *droit d'ainesse*.

Ce droit compétait à l'aîné mâle habile à hériter, alors même qu'il était le puîné des femmes. Quand il était inhabile à succéder, c'est-à-dire lorsqu'il était ou mort civilement, ou exhérédé, ou religieux profès, son droit passait au plus âgé des puînés. Quand il n'y avait pas d'autres héritiers que des filles, aucune de celles-ci n'était admise à invoquer le droit d'aînesse, et elles partageaient toutes également. En effet, comme le droit d'aînesse n'avait été institué que pour conserver le nom et la splendeur des familles, il ne pouvait produire ses effets dans la personne des filles, dont le nom se perd quand elles se marient, et ne pouvait pas être invoqué comme lorsqu'il y avait un héritier mâle, propre dès lors à perpétuer le nom de la race.

La révolution de 1789 raya enfin de notre législation cette flagrante insulte à l'esprit d'égalité, qui depuis un siècle était le fonds même de nos mœurs publiques. Les lois des 15 mars 1790 et 8 avril 1791 abolirent toute espèce de droit de primogéniture, et ne firent d'exception à la règle générale que pour la transmission du trône — Quand, en 1815, les baïonnettes étrangères nous ramenèrent les Bourbons, on dut s'attendre à voir cette famille de princes, qui n'avaient rien appris ni rien oublié, s'efforcer de ressusciter toutes les vieilleries féodales que la tourmente révolutionnaire avait à jamais balayées du sol français. En 1826 une loi fut présentée à la chambre des pairs, non pas précisément pour rétablir l'hérédité telle qu'elle existait autrefois, mais pour attribuer à l'aîné des enfants mâles, à titre de préciput légal, toute la quotité légalement disponible dans la succession d'un père payant 300 francs d'impôt foncier, sauf à celui-ci à ordonner par testament le partage légal. On voulait ainsi renverser complétement les dispositions du Code qui avaient fait de l'égalité le principe de la loi des successions en faisant l'inégalité facultative. Le chiffre de 300 francs, qui était celui du cens des électeurs, montrait clairement d'ailleurs qu'il s'agissait de constituer héréditairement le droit électoral dans certaines familles. La loi succomba devant la réprobation générale, et la chambre des pairs la rejeta le 8 avril 1826. Le droit d'aînesse était pourtant aussi l'ordre de successibilité de la pairie sous la Restauration. — Napoléon, lui aussi, avait cru trouver une force et un appui dans la quasi-résurrection du droit d'aînesse : il avait donc autorisé sa noblesse à se constituer des *majorats*. On sait combien les événements de 1813 et 1814 lui prouvèrent qu'à cet égard il s'était trompé, et qu'en s'appuyant sur des priviléges et des exceptions, il n'avait fait que construire sur le sable. — L'opinion publique força le pouvoir issu des événements de Juillet à rejeter d'abord l'hérédité de la pairie, et plus tard à proposer aux chambres des mesures législatives tendant à limiter et à circonscrire le mal créé par les fausses mesures de l'empereur et par l'esprit rétrograde de la Restauration dans la question des majorats.

L'Angleterre, on le sait, est la terre classique du *droit d'aînesse*, successivement effacé des codes des différentes nations germaniques; et c'est grâce à ce partage inégal et inique des héritages, qui attribue tout à l'aîné et rien aux puînés, que l'aristocratie anglaise se maintient en jouissance de ces immenses propriétés, de ces fortunes colossales, dont plusieurs sont trois et quatre fois plus considérables que la *liste civile* de certains rois du continent.

AÎNESSE DE NORMANDIE. Par le mot *ainesse* on désignait en Normandie un ténement divisé entre plusieurs personnes, et chargé de redevances qui étaient payées au seigneur par un tenancier principal, appelé *aîné*, et auxquelles les puînés, autrement dits ses co-teneurs, contribuaient solidairement pour leur part et portion : *l'ainesse de Normandie* avait assez d'analogie avec ce qu'on désignait dans le Lyonnais et l'Auvergne par le mot *pagésie*, et par celui de *fréche* dans le Maine et l'Anjou.

AÏN-MADHY, ville du desert algérien, à 330 kilomètres au sud de Mascara, et à 260 sud-sud-ouest de Tagdempt. Cette ville est bâtie sur un rocher au milieu d'une plaine aride; elle est entourée de jardins très-boisés, et forme ainsi une oasis à six journées de marche dans le désert. Au nord-ouest de la ville coule un petit ruisseau nommé Oued-Aïn-Madhy, qui prend sa source dans le Djebel Amour, et qui se perd dans les sables à quelques lieues de la ville. Aïn-Madhy ne compte guère, dit-on, que deux cents maisons et deux mille habitants; une muraille épaisse, flanquée de douze forts, l'entoure. Cette ville a trois portes fortifiées. Elle est percée de deux rues principales. La Kasba est la résidence habituelle du marabout qui règne sur ces contrées. Elle est entourée de murailles crénelées et renferme un puits et des magasins. Les Arabes comparent la forme d'Aïn-Madhy à celle d'un œuf d'autruche, dont la pointe est dirigée vers la porte du sud. — La famille des Tedjini, qui règne sur cette ville, est originaire de Maroc, où elle jouissait d'une grande réputation de sainteté, qu'elle a conservée. Un des ancêtres des Tedjini vint à la tête d'un parti nombreux attaquer Aïn-Madhy, qui était au pouvoir des Oulad-Sidy-Mahomed-ben-Aly; il s'en empara : depuis, l'influence des Tedjini s'établit, et s'étendit même par un gouvernement modéré et par l'autorité religieuse qu'ils surent prendre sur les esprits. On attribue à leurs prières une grande efficacité. — L'importance de cette ville est bien moins dans les forces dont elle dispose que dans sa situation au milieu d'immenses espaces où les points de station sont rares. L'oasis où elle est située est le passage obligé des caravanes et sert de liaison entre des points nombreux de l'intérieur. Les habitants ne vivent que de commerce et n'ont pas d'industrie; chaque maison est une sorte d'entrepôt où les Arabes du dehors mettent en sûreté leurs récoltes, qu'ils échangent ensuite. A quelque distance au delà d'Aïn-Madhy, il n'y a plus de terre habitable jusqu'à Ouerkelah, ville à quinze jours de marche. Trois routes conduisent à Aïn-Madhy, de Mascara, de Tagdempt ou de Frendah. — La domination des Turcs sur Aïn-Madhy était plutôt nominale que réelle. Cependant elle était soumise à un tribut, et chaque fois qu'elle essaya de s'y dérober, des expéditions rapides la forcèrent à reconnaître la souveraineté turque. — Après le traité de la Tafna Abd-el-Kader déclara la guerre à Tedjini, voulant sans doute consacrer par la soumission d'Aïn-Madhy sa prise de possession des parties avancées du Sahara de l'ouest, et peut-être aussi se ménager un point d'appui contre l'atteinte des Français en cas de rupture. Le marabout Tedjini repoussa les prétentions de l'émir. Celui-ci partit de Tagdempt, le 11 juin 1838, avec deux mille fantassins, trois cents chevaux et deux obusiers servis par vingt-quatre canonniers : quinze cents chevaux portaient ses bagages et ses vivres. La population d'Aïn-Madhy se composait alors d'Arabes attachés à Tedjini, ou par la parenté, ou par le prestige, ou par des liens de dépendance et de domesticité; d'un grand nombre de nègres, presque tous esclaves de Tedjini, et de quelques familles juives. Un bon nombre d'Arabes des tribus voisines

vinrent se joindre aux défenseurs de la place. L'émir croyait s'emparer d'Aïn-Madhy en moins d'un mois ; mais il fut trompé dans ses espérances. Il fit encore venir du canon, des vivres, et le 2 décembre 1838 il obtint de Tedjini une capitulation par laquelle celui-ci s'engageait à quitter la ville avec sa famille dans quarante jours. Tedjini profita sans doute de cette trêve pour ravitailler la ville et y introduire de nouveaux défenseurs. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en juin 1839 Abd-el-Kader n'y avait pas encore pénétré. Il finit par en lever le siége. Alors il recommença la guerre contre les chrétiens, et le canon ne tarda pas à déchirer le traité de la Tafna. L. Louvet.

AINOS ou AINOUS (c'est-à-dire *hommes*), nom des habitants primitifs de l'île de Jesso et de la partie méridionale de Sakhalin, refoulés par les Japonais. Krusenstern et Langsdorf les représentent comme petits de taille, presque noirs de peau, ayant la barbe noire et forte, les cheveux hérissés, ayant pourtant des traits assez réguliers et un caractère très-doux. Ce peuple est du reste peu nombreux.

AINSWORTH (William-Harrison), romancier anglais, né à Manchester le 4 février 1805, est le fils d'un avoué. Il renonça à l'étude du droit pour s'adonner à la littérature. Son premier roman, intitulé *sir John Chiverton*, date de 1825. Après avoir voyagé sur le continent il revint en Angleterre et publia *Rookwood* (1834), qui reçut un accueil favorable. Puis vinrent *Crichton* (1837) et *Jack Sheppard* (1839), œuvres malsaines qui jouirent d'une vogue immense. Depuis cet auteur traita les genres les plus opposés et il s'est laissé aller à flatter le goût du public pour les livres à sensation, il y a déployé beaucoup de talent, de variété et d'imagination. Nous citerons de lui : *Guy Fawkes* (1840), *the Miser's daughter* et *Windsor Castle* (1843), *Saint-James* (1844), *the Tower of London* (1846), *the Lancashire witches* (1848), *the Flitch of bacon* (1854), etc. Il a dirigé aussi plusieurs *magazines*.

Un de ses cousins, *William-Francis* Ainsworth, né en 1807 à Exeter, est un médecin distingué qui a écrit plusieurs ouvrages scientifiques.

AIR (du latin *aer*). Toute la surface de notre globe terrestre est enveloppée d'une masse gazeuse qu'on appelle atmosphère. L'air est le gaz qui constitue cette atmosphère ; et par conséquent c'est le milieu dans lequel se développent la plupart des corps organisés et se produisent presque tous les phénomènes que l'homme peut observer.

L'air est un gaz permanent, c'est-à-dire qu'il ne se laisse ni liquéfier ni solidifier ; il nous paraît être sans odeur et sans saveur, quoique plusieurs faits semblent prouver le contraire, par exemple le goût fade de l'eau que l'ébullition a privée de l'air qu'elle contenait. Pris en petite quantité, l'air est parfaitement incolore et transparent ; mais en grande masse il présente une couleur bleue, due à l'inégalité d'action avec laquelle il transmet les différentes parties des rayons lumineux qui le traversent. L'air est un corps pesant ; cette vérité fut entrevue par Aristote, mais n'a été démontrée qu'en 1644 par Torricelli. L'appareil qu'il employa à cet effet, après plusieurs modifications ingénieuses, est devenu le baromètre. Par sa pression, l'air fait équilibre à une colonne d'eau de 10 mètres 40 centimètres et à une colonne de mercure de 76 centimètres.

Une expérience fort simple fait connaître la pesanteur de l'air : on prend un vase de verre muni d'un robinet, dont la capacité est de quelques litres, on le pèse rempli d'air à la température de la glace fondante, après quoi on le porte sur le plateau de la machine pneumatique ; on adapte le goulot à l'extrémité du tuyau de la pompe, on ouvre le robinet et l'on extrait l'air du vase. Quand le vide est aussi parfait que possible, on ferme le robinet et l'on pèse le vase ; on trouve que son poids est plus faible que lorsqu'il était plein d'air, la différence est de 1 gr. 2,986 par litre d'air extrait ; d'où l'on conclut que le poids d'un litre d'air à la température de la glace fondante est de 1 gr. 2,986. Un litre d'eau pesant mille grammes, il s'ensuit que le poids de l'air est à celui de l'eau comme 1,3 est à 1,000, ou comme 1 est à 770.

L'air est un corps éminemment élastique, comme tous les gaz ; il a la propriété de pouvoir être comprimé indéfiniment et de reprendre exactement son volume primitif quand on a cessé de le presser. La compressibilité et l'élasticité de l'air sont faciles à reconnaître. Le briquet à air met ces propriétés en évidence, et, sans avoir recours à cet appareil, il suffit de presser une vessie pleine d'air pour s'assurer que ce gaz se comprime sous sa pression, diminue de volume, et le reprend exactement aussitôt que sa pression cesse. Quand il est enfermé dans un vase parfaitement clos, il exerce une pression égale sur toutes les parties des parois de ce vase ; en sorte que si on y adapte un manomètre, la hauteur à laquelle le liquide s'élève dans cet instrument mesure la tension ou, si l'on veut, la force élastique de l'air renfermé dans le vase. Mariotte découvrit le premier que l'air se comprime sous les poids dont on le charge d'une manière proportionnelle à ces poids : cette loi n'avait d'abord été vérifiée que sous de petites charges. MM. Dulong et Arago l'ont confirmée depuis jusqu'à la charge énorme d'une colonne de mercure de 20 m. 499, ce qui correspond à une pression de vingt-sept atmosphères. L'élasticité de l'air étant égale à sa pression, il s'ensuit qu'un très-petit volume d'air peut faire équilibre à un poids égal à celui de l'atmosphère. C'est ce qui explique comment une éprouvette remplie d'air et maintenue au-dessus d'une surface d'eau ne permet pas à l'eau de monter dans l'intérieur de cette éprouvette, quoiqu'elle soit pressée extérieurement sur toute sa surface par tout le poids de l'atmosphère. C'est à l'élasticité de l'air qu'est due la propagation des sons. La chaleur dilate l'air des 0.00367 de son volume par chaque degré du thermomètre centigrade. La plupart des gaz permanents sont soumis à cette loi, quelle que soit la pression, pourvu qu'elle reste constante pendant toute la durée de l'expérience. Comme le volume de tous les corps, mais surtout des corps gazeux, augmente ou diminue suivant le degré d'élévation ou d'abaissement de la température, il est important de tenir compte de l'indication thermométrique dans les analyses, et surtout dans la détermination des poids spécifiques.

C'est à la densité de l'air prise comme unité que l'on compare celle des différents gaz. Sa puissance réfractive est également prise pour unité quand on veut évaluer celle des autres gaz. L'air est mauvais conducteur du calorique et de l'électricité, à moins qu'il ne soit humide.

Les anciens regardaient l'air comme un élément. Ce ne fut même qu'à la fin du siècle dernier que l'on découvrit sa composition. Déjà en 1630 Jean Rey, ayant vérifié l'expérience de Brun sur l'augmentation de poids de l'étain quand il se transforme en chaux (oxyde), expliqua ce phénomène en disant que l'air avait été absorbé par le métal. Mais les idées de Jean Rey restèrent ensevelies dans l'oubli. En 1774 Priestley, en soumettant de la chaux de mercure placée sous une cloche remplie de ce métal à l'action des rayons solaires concentrés par une forte lentille, observa que la cloche se remplissait d'un gaz éminemment propre à entretenir la combustion et la respiration, ce qu'il attribua à l'absence du phlogistique, soupçonnant toutefois que l'air était le produit de ce gaz et d'un air phlogistiqué, et ébranlant ainsi le principe de la simplicité de composition de l'air. Bayen, de son côté, prouva par des expériences décisives que tous les corps qu'on désignait sous le nom de chaux métalliques doivent leur excès de poids et tous les caractères qui les distinguent du métal qui s'y trouve, à l'absorption d'un des éléments de l'air atmosphérique. Lavoisier à son tour s'empare des idées de Priestley et de Bayen ; il les féconde par son génie, et ses recherches sur l'air changent la face de la science. Les travaux des chimistes modernes n'ont fait que

confirmer les points fondamentaux des découvertes de Lavoisier relativement à la composition de l'air; seulement les proportions des principes constituants sont aujourd'hui connues d'une manière beaucoup plus exacte. Cent volumes d'air renferment, terme moyen, vingt et un volumes d'oxygène et soixante-dix-neuf volumes d'azote. L'acide carbonique et la vapeur d'eau s'y trouvent dans la proportion de quelques millièmes. L'air contient en outre des particules très-petites de substances animales et végétales dont les quantités varient suivant les localités. On peut facilement démontrer la présence de ces différents corps dans l'air. Pour prouver la présence de l'oxygène et de l'azote, on chauffe pendant plusieurs jours du mercure métallique à un degré voisin de son ébullition, en le tenant en contact avec une masse d'air renfermée dans un appareil. Au bout de ce temps presque tout l'oxygène a été absorbé par le mercure et a formé un oxyde rouge. Que si on calcine au rouge cet oxyde, on régénère d'une part le mercure et de l'autre l'oxygène qui avait été absorbé, et ce dernier gaz, mélangé avec le gaz azote qui en avait été séparé, forme de nouveau un corps gazeux entièrement identique avec l'air atmosphérique. Pour démontrer la présence de l'acide carbonique, on expose à l'air de l'eau de chaux parfaitement limpide : la surface du liquide se recouvre immédiatement d'une pellicule très-légère de carbonate de chaux; et si on l'agite de temps en temps, on obtient en quelques jours un dépôt dont on peut extraire une quantité très-notable d'acide carbonique. La présence de la vapeur d'eau dans l'air se démontre directement de la manière suivante : lorsqu'on tient un vase rempli d'eau froide dans une chambre chaude, les parois extérieures se recouvrent d'une rosée. Or, cette rosée est produite en vertu des propriétés des gaz non permanents, par la précipitation de la vapeur, qui vient se condenser sur la surface refroidie avec laquelle elle se trouve en contact. Enfin, pour les molécules organiques, lorsqu'on laisse par une petite ouverture pénétrer dans une pièce obscure un rayon direct du soleil, on remarque au milieu de ce rayon une foule de petits corpuscules semblables à de la poussière qui s'agitent en sens divers.

L'analyse exacte des proportions relatives de ces divers principes constitue une série d'opérations très-délicates. L'analyse par l'eudiomètre consiste à introduire un mélange d'air et d'hydrogène dans un tube de verre gradué et à parois épaisses et à y faire passer une étincelle électrique. La combinaison de l'hydrogène et de l'oxygène de l'air a lieu instantanément; il se forme de l'eau, ce qui permet de trouver la proportion d'azote, par suite celle de l'oxygène. La quantité d'acide carbonique contenue dans l'air est si faible que, pour en doser une quantité notable, il faut nécessairement opérer sur une quantité considérable. On prend un grand ballon de verre dont on connaît la capacité, on y introduit de l'eau de baryte; on ferme le robinet, et on agite; au bout de quelques minutes l'acide carbonique est absorbé. On fait ensuite le vide, et on introduit une nouvelle quantité d'air. On recommence la même opération à dix reprises, jusqu'à ce qu'on ait un dépôt suffisant de carbonate de baryte. Le poids de ce corps étant connu, on en déduit la quantité d'acide carbonique contenue dans le volume d'air sur lequel on a opéré. La quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air est très-variable. Après avoir recueilli les indications de l'hygromètre et du thermomètre dans l'air qu'il s'agit d'analyser, on cherche d'une part dans les tables d'hygrométrie la fraction de saturation correspondante au degré de l'hygromètre, et d'autre part la quantité d'eau contenue dans l'air saturé à la température qu'indique le thermomètre : le produit de ce nombre par la fraction de saturation donne la quantité d'eau cherchée.

Quelques chimistes ont pensé que l'air n'était pas un mélange, mais bien une combinaison, en se fondant principalement sur les rapports constitutifs de l'oxygène et de l'azote, qu'ils regardent comme simples, c'est-à-dire entiers (1 à 4). Mais l'analyse démontre rigoureusement en volume 20.8 d'oxygène et 79.2 d'azote : donc le rapport n'est pas simple; en outre, 79 volumes d'azote unis à 21 d'oxygène n'amènent aucun changement de température et ne donnent lieu à aucune condensation de volume; d'autre part, les phénomènes de réfraction de la lumière se comportent comme si l'air était un mélange. Enfin, la preuve la plus concluante est celle-ci : l'air est soluble dans l'eau, qui en dissout dans les circonstances ordinaires environ la trentième partie de son volume; lorsqu'il est en dissolution, il n'offre plus la même composition; il renferme alors 0.32 d'oxygène à peu près pour 0.68 d'azote, parce que la solubilité de l'oxygène est supérieure à celle de l'azote.

On sait que l'air est indispensable au développement et au maintien de la vie chez tous les êtres organisés, tant animaux que végétaux. *Voyez* Respiration, Végétation.

Un agent d'une si grande importance mérite que l'on s'occupe des variations qu'il peut subir. Les proportions des éléments de l'air ne varient que dans des limites excessivement étroites. L'analyse de l'air recueilli à toutes les hauteurs a donné, contrairement à l'hypothèse de Dalton, absolument les mêmes quantités d'azote et d'oxygène. Mais dans les lieux où se trouvent rassemblées un grand nombre de personnes, et dans une foule d'autres circonstances, il s'opère un dégagement d'acide carbonique tel qu'il augmente notablement la proportion de ce gaz (*voyez* Asphyxie). Dans les orages il se forme accidentellement dans l'air de l'acide nitrique et de l'ammoniaque; ce fait s'explique facilement, attendu que les divers éléments nécessaires à la production de ces gaz, oxygène, hydrogène, azote, se trouvent, sous l'influence des décharges électriques, dans les conditions voulues pour que ces combinaisons aient lieu. — Dans les environs des volcans l'air renferme habituellement du gaz acide sulfureux et du gaz acide chlorhydrique; et dans le voisinage des fabriques on peut trouver une foule de gaz et de vapeurs plus ou moins compliqués, qui altèrent la pureté de l'air au point de le rendre nuisible non-seulement à la santé des individus, mais encore à la végétation. Du reste, l'action de ces causes ne se fait en général sentir que dans un rayon peu étendu. Au contraire, une cause dont l'influence est extrêmement pernicieuse, c'est le dégagement des miasmes qui se développent en abondance dans tous les lieux où des matières végétales privées de vie sont exposées à l'action de la chaleur et de l'humidité. Quant à certains endroits dont l'insalubrité est bien reconnue, comme les amphithéâtres d'anatomie, la présence dans l'air de particules en décomposition est suffisamment prouvée par l'odeur infecte qu'ils exhalent.

L'influence de l'air sur l'économie animale est variable suivant les différents degrés de pesanteur, de température et d'humidité. L'air condensé ralentit la circulation et détermine une sensation générale de froid. Les ouvriers placés sous la cloche à plongeur ressentent un froid disproportionné à la température du milieu où ils sont placés. Il diminue rapidement l'état inflammatoire et l'état fébrile; il semble être efficace dans les maladies des voies respiratoires. Les individus qui passent leur vie dans les mines ont généralement une santé languissante; mais ils sont environnés de tant de causes d'insalubrité qu'il est presque impossible de distinguer l'influence de l'augmentation de la pesanteur de l'air. On connaît davantage les effets d'un air raréfié.

Nous nous occuperons ailleurs des effets que produit le manque d'air, ou le vide, tel qu'on l'obtient au moyen de la machine pneumatique.

Outre que l'air est le principal agent de beaucoup d'opérations, de la combustion, de la fermentation, etc., les arts et l'industrie ont mis à profit toutes ses propriétés. Son extrême mobilité constitue les vents. La résistance de l'air forme le principe essentiel de la cloche à plongeur. On peut s'en faire une idée en faisant pénétrer un verre dans l'eau, les bords les premiers : non-seulement le verre surnage,

mais l'eau ne pénètre pas jusqu'au fond du vase; et si une force quelconque, un poids, par exemple, fait descendre le verre dans le liquide, celui-ci ne mouille jamais le fond, à moins que l'air n'en soit tiré. Une autre preuve de la résistance de l'air se trouve encore dans l'expérience des hémisphères de Magdebourg. Puisque l'air est pesant, il doit tendre à faire élever les corps plus légers que lui, comme l'eau fait surnager le liége. C'est le principe des aérostats. La chaleur le dilate et le rend plus léger, de là l'origine des montgolfières; elle augmente son élasticité, de là son emploi comme moteur dans les machines à air et à feu ou pyropneumatiques. C'est encore sur le principe de l'élasticité de l'air que sont faits les fusils à vent, les machines de compression pour élever l'eau, comme la fontaine de Héron, la pompe foulante, dont dérive la presse hydraulique. La pression que l'air exerce sur tous les corps produit l'ascension de l'eau dans les pompes aspirantes; et dans les machines à vapeur à simple effet elle fait redescendre le piston et entretient le mouvement alternatif.

L'air comprimé a été encore employé à de nombreux usages. MM. Pravaz et Tessié du Motey en ont composé des bains d'une nouvelle espèce; et ces bains, ils s'en servent contre les douleurs rhumatismales, les gonflements et les névralgies. M. E. Guillaumet a de même tiré parti de l'air condensé pour établir une machine de submersion qui puisse permettre de séjourner sous les eaux, au fond de la mer, soit pour la pêche des perles et du corail, soit pour des opérations de sauvetage, pour visiter et radouber des navires, ou pour porter secours à des incendiés. M. Triger s'en est servi à son tour pour évacuer les eaux de la Loire d'un puits de houille dont l'exploitation aurait dû être interrompue pendant la crue des eaux. Il a proposé le même moyen pour établir des piles de pont sans barrage préalable. Enfin M. Letellier, avec le concours de l'air comprimé et d'une vis d'Archimède, a composé une pompe beaucoup plus serviable et d'un jeu infiniment plus doux que les pompes vulgaires.

L'action chimique de l'air est de la plus haute importance : on lui doit la plupart des phénomènes d'oxydation, de coloration, de blanchiment, d'efflorescence et de déliquescence des sels, etc., etc. L'action de l'air est toute-puissante sur la végétation; la terre elle-même a besoin d'air comme les végétaux, et les marnes, les chaux qui en absorbent le plus sont les plus fécondantes. W.-A. Duckett.

De l'influence de l'air dans la vie organique. Les plantes, les animaux, l'homme, renferment de la matière. D'où vient-elle? Que fait-elle dans leurs tissus et dans les liquides qui les baignent? Où va-t-elle quand la mort brise les liens par lesquels ses diverses parties étaient si étroitement unies? Voilà les questions que nous devons aborder ici. Nous avons reconnu qu'aux nombreux éléments de la chimie moderne, la nature organique n'en emprunte que trois ou quatre; qu'à ces matières végétales ou animales, maintenant multipliées à l'infini, la physiologie générale n'emprunte pas plus de dix à douze espèces, et que tous ces phénomènes de la vie, si compliqués en apparence, se rattachent, en ce qu'ils ont d'essentiel, à une formule générale si simple qu'en quelques mots on a pour ainsi dire tout énoncé, tout rappelé, tout prévu.

Nous avons constaté, en effet, par une foule de résultats, que les animaux constituent, au point de vue chimique, de véritables appareils de combustion au moyen desquels du carbone brûlé sans cesse retourne à l'atmosphère sous forme d'acide carbonique; dans lesquels de l'hydrogène brûlé sans cesse, de son côté, engendre continuellement de l'eau; d'où enfin s'exhalent sans cesse de l'azote libre par la respiration, de l'azote à l'état d'oxyde d'ammonium par les urines. Ainsi, du règne animal considéré dans son ensemble s'échappent constamment de l'acide carbonique, de la vapeur d'eau, de l'azote et de l'oxyde d'ammonium matières simples et peu nombreuses dont la formation se rattache étroitement à l'histoire de l'air lui-même.

Nous avons constaté d'autre part que les plantes, dans leur vie normale, décomposent l'acide carbonique pour en fixer le carbone et en dégager l'oxygène; qu'elles décomposent l'eau pour s'emparer de son hydrogène et pour en dégager aussi l'oxygène; qu'enfin elles empruntent tantôt directement de l'azote à l'air, tantôt indirectement de l'azote à l'oxyde d'ammonium, ou à l'acide nitrique, fonctionnant de tout point ainsi d'une manière inverse de celle qui appartient aux animaux? Si le règne animal constitue un immense appareil de combustion, le règne végétal, à son tour, constitue donc un immense appareil de réduction où l'acide carbonique réduit laisse son charbon, où l'eau réduite laisse son hydrogène, où l'oxyde d'ammonium et l'acide azotique réduits laissent leur ammonium ou leur azote.

Si les animaux produisent sans cesse de l'acide carbonique, de l'eau, de l'azote, de l'oxyde d'ammonium, les plantes consomment donc sans cesse de l'oxyde d'ammonium, de l'azote, de l'eau, de l'acide carbonique. Ce que les uns donnent à l'air, les autres le reprennent à l'air, de sorte qu'à prendre ces faits au point de vue le plus élevé de la physique du globe, il faudrait dire qu'en ce qui touche leurs éléments vraiment organiques, les plantes, les animaux dérivent de l'air, ne sont que de l'air condensé, et que, pour se faire une idée juste et vraie de la constitution de l'atmosphère aux époques qui ont précédé la naissance des premiers êtres organisés à la surface du globe, il faudrait rendre à l'air, par le calcul, l'acide carbonique et l'azote dont les plantes et les animaux se sont approprié les éléments.

Les plantes et les animaux viennent donc de l'air et y retournent donc; ce sont de véritables dépendances de l'atmosphère. Les plantes reprennent donc sans cesse à l'air ce que les animaux lui fournissent, c'est-à-dire du charbon, de l'hydrogène et de l'azote, ou plutôt de l'acide carbonique, de l'eau et de l'ammoniaque. Reste à préciser maintenant comment à leur tour les animaux se procurent ces éléments qu'ils restituent à l'atmosphère, et l'on ne peut voir sans admiration pour la simplicité sublime de toutes ces lois de la nature, que les animaux empruntent toujours ces éléments aux plantes elles-mêmes.

Nous avons reconnu, en effet, par des résultats de toute évidence, que les animaux ne créent pas de véritables matières organiques, mais qu'ils les détruisent; que les plantes, au contraire, créent habituellement ces mêmes matières et qu'elles n'en détruisent que peu et pour des conditions particulières et déterminées.

Ainsi, c'est dans le règne végétal que réside le grand laboratoire de la vie organique; c'est là que les matières végétales et animales se forment, et elles s'y forment aux dépens de l'air. Des végétaux, ces matières passent toutes formées dans les animaux herbivores, qui en détruisent une partie et qui accumulent le reste dans leurs tissus; des animaux herbivores, elles passent toutes formées dans les animaux carnivores, qui en détruisent ou en conservent selon leurs besoins; enfin pendant la vie de ces animaux ou après leur mort ces matières organiques, à mesure qu'elles se détruisent, retournent à l'atmosphère, d'où elles proviennent.

Ainsi se ferme ce cercle mystérieux de la vie organique à la surface du globe. L'air contient ou engendre des produits oxydés, acide carbonique, eau, acide azotique, oxyde d'ammonium. Les plantes, véritables appareils réducteurs, s'emparent de leurs radicaux, carbone, hydrogène, azote, ammonium. Avec ces radicaux elles façonnent toutes les matières organiques ou organisables, qu'elles cèdent aux animaux. Ceux-ci à leur tour, véritables appareils de combustion, reproduisent à leur aide l'acide carbonique, l'eau, l'oxyde d'ammonium et l'acide azotique, qui retournent à l'air pour reproduire de nouveau et dans l'immensité des siècles les mêmes phénomènes.

Et si l'on ajoute à ce tableau, déjà si frappant par sa simplicité et sa grandeur, le rôle incontesté de la lumière solaire, qui seule a le pouvoir de mettre en mouvement cet immense appareil, cet appareil inimité jusque ici, que le règne végétal constitue et où vient s'accomplir la réduction des produits oxydés de l'air, on sera frappé du sens de ces paroles de Lavoisier :

« L'organisation, le sentiment, le mouvement spontané, « la vie n'existent qu'à la surface de la terre et dans les « lieux exposés à la lumière. On dirait que la fable du flam- « beau de Prométhée était l'expression d'une vérité philoso- « phique qui n'avait point échappé aux anciens. Sans la lu- « mière la nature était sans vie, elle était morte et inanimée : « un Dieu bienfaisant, en apportant la lumière, a répandu « sur la surface de la terre l'organisation, le sentiment et la « pensée. »

Ces paroles sont aussi vraies qu'elles sont belles. Si le sentiment et la pensée, si les plus nobles facultés de l'âme et de l'intelligence ont besoin pour se manifester d'une enveloppe matérielle, ce sont les plantes qui sont chargées d'en ourdir la trame avec des éléments qu'elles empruntent à l'air et sous l'influence de la lumière que le soleil, où en est la source inépuisable, verse constamment et par torrents à la surface du globe. Et comme si dans ces grands phénomènes tout devait se rattacher aux causes qui en paraissent le moins proches, il faut remarquer encore comment l'oxyde d'ammonium, l'acide azotique, auxquels les plantes empruntent une partie de leur azote, dérivent eux-mêmes presque toujours de l'action des grandes étincelles électriques qui éclatent dans les nuées orageuses et qui, sillonnant l'air sur une grande étendue, y produisent l'azotate d'ammoniaque que l'analyse y décèle.

Ainsi, des bouches de ces volcans dont les convulsions agitent si souvent la croûte du globe s'échappe sans cesse la principale nourriture des plantes, l'acide carbonique; de l'atmosphère enflammée par les éclairs et du sein même de la tempête descend sur la terre cette autre nourriture non moins indispensable des plantes, celle d'où vient presque tout leur azote, le nitrate d'ammoniaque, que renferment les pluies d'orage. Ne dirait-on pas comme un souvenir de ce chaos dont parle la Bible, de ces temps de désordre et de tumulte des éléments qui ont précédé l'apparition des êtres organisés sur la terre?

Mais à peine l'acide carbonique et l'azotate d'ammoniaque sont-ils formés, qu'une force plus calme, quoique non moins énergique, vient les mettre en jeu : c'est la lumière. Par elle l'acide carbonique cède son carbone, l'eau son hydrogène, l'azotate d'ammoniaque son azote. Ces éléments s'associent, les matières organisées se forment, et la terre revêt son riche tapis de verdure.

C'est donc en absorbant sans cesse une véritable force, la lumière et la chaleur émanées du soleil, que les plantes fonctionnent, et qu'elles produisent cette immense quantité de matière organisée ou organique, pâture destinée à la consommation du règne animal. Et si nous ajoutons que les animaux produisent de leur côté de la chaleur et de la force en consommant ce que le règne végétal a produit et a lentement accumulé, ne semble-t-il pas que la fin dernière de tous ces phénomènes, que leur formule la plus générale se révèle à nos yeux? L'atmosphère nous apparaît comme renfermant les matières premières de toute l'organisation; les volcans et les orages, comme les laboratoires où se sont façonnés d'abord l'acide carbonique et l'azotate d'ammoniaque dont la vie avait besoin pour se manifester ou se multiplier. A leur aide, la lumière vient développer le règne végétal, producteur immense de matière organique; les plantes absorbent la force chimique qui leur vient du soleil pour décomposer l'acide carbonique, l'eau et l'azotate d'ammoniaque, comme si les plantes réalisaient un appareil réductif supérieur à tous ceux que nous connaissons; car aucun d'eux ne décomposerait l'acide carbonique à froid. Viennent ensuite les animaux, consommateurs de matière et producteurs de chaleur et de force, véritables appareils de combustion. C'est en eux que la matière organisée revêt sa plus haute expression sans doute, mais ce n'est pas sans en souffrir qu'elle devient l'instrument du sentiment et de la pensée; sous cette influence la matière organisée se brûle, et en produisant cette chaleur, cette électricité qui font notre force et qui en mesurent le pouvoir, ces matières organisées ou organiques s'anéantissent pour retourner à l'atmosphère d'où elles sortent.

L'atmosphère constitue donc le chaînon mystérieux qui lie le règne végétal au règne animal. Les végétaux absorbent donc de la chaleur et accumulent donc de la matière qu'ils savent organiser. Les animaux, par lesquels cette matière organisée ne fait que passer, la brûlent ou la consomment pour produire à son aide la chaleur et les diverses forces que leurs mouvements mettent à profit. Qu'il nous soit donc permis, empruntant aux sciences modernes une image assez grande pour supporter la comparaison avec ces grands phénomènes, d'assimiler la végétation actuelle, véritable magasin où s'alimente la vie animale, à cet autre magasin de charbon que constituent les anciens dépôts de houille, et qui, brûlé par le génie de Papin et de Watt, vient produire aussi de l'acide carbonique, de l'eau, de la chaleur, du mouvement, on dirait presque de la vie et de l'intelligence. Pour nous le règne végétal constituera donc un immense dépôt de combustible destiné à être consommé par le règne animal, et où ce dernier trouve la source de la chaleur et des forces locomotives qu'il met à profit.

Ainsi un lien commun entre les deux règnes, l'atmosphère; quatre éléments dans les plantes et dans les animaux, le carbone, l'hydrogène, l'azote et l'oxygène; un très-petit nombre de formes sous lesquelles les végétaux les accumulent, sous lesquelles les animaux les consomment; quelques lois très-simples, que leur enchaînement simplifie encore : tel serait le tableau de l'état de la chimie organique la plus élevée.

Puisque tous les phénomènes de la vie s'exercent sur des matières qui ont pour base le carbone, l'hydrogène, l'azote, l'oxygène; puisque ces matières passent du règne animal au règne végétal par des formes intermédiaires, l'acide carbonique, l'eau et l'oxyde d'ammonium; puisqu'enfin l'air est la source où le règne végétal s'alimente, qu'il est le réservoir dans lequel le règne animal vient s'anéantir, nous sommes conduits à étudier rapidement ces divers corps au point de vue particulier de la physiologie générale.

L'eau se forme et se décompose sans cesse dans les animaux et les plantes; pour apprécier ce qui en résulte, voyons d'abord quelle est sa composition. Des expériences fondées sur la combustion directe de l'hydrogène, et où j'ai produit plus d'un kilogramme d'eau artificielle; expériences très-difficiles, très-délicates, il est vrai, mais dont les erreurs seraient, du reste, sans importance pour les circonstances qui nous occupent, rendent très-probable que l'eau est formée, en poids,

de 1 partie d'hydrogène
et 8 parties d'oxygène,

et que ces nombres entiers et simples expriment le véritable rapport suivant lequel se combinent ces deux éléments pour constituer l'eau. Comme les matières se représentent toujours aux yeux du chimiste par des molécules, comme il cherche toujours à rattacher dans sa pensée au nom même de chaque matière le poids de sa molécule, la simplicité de ce rapport n'est pas sans quelque importance. En effet, chaque molécule d'eau se trouvant formée d'une molécule d'hydrogène et d'une molécule d'oxygène, on arrive à ces nombres simples qui ne s'oublient plus : une molécule d'hydrogène pèse 1, une molécule d'oxygène pèse 8, et une molécule d'eau pèse 9.

L'acide carbonique se produit sans cesse dans les animaux, et se décompose sans cesse dans les plantes; sa composition mérite donc une attention spéciale à son tour. Or, l'acide carbonique, comme l'eau, se représente par les nombres les plus simples. Des expériences fondées sur la combustion directe du diamant et sur sa conversion en acide carbonique m'ont prouvé que cet acide se forme de la combinaison de 6 parties en poids de carbone pour 16 parties en poids d'oxygène. On est donc conduit à se représenter l'acide carbonique comme étant formé d'une molécule de carbone pesant 6 pour deux molécules d'oxygène pesant 16, ce qui constituerait une molécule d'acide carbonique pesant 22.

Enfin l'ammoniaque, à son tour, semble formée en nombres entiers de 3 parties d'hydrogène pour 14 d'azote, ce qui peut se représenter par 3 molécules d'hydrogène pesant 3 et par une molécule d'azote pesant 14. Ainsi, comme pour montrer mieux toute sa puissance, la nature n'opère, quand il s'agit de l'organisation, que sur un très-petit nombre d'éléments combinés dans les rapports les plus simples.

Tout le système atomique du physiologiste roule sur ces quatre nombres : 1, 6, 7, 8.

1, c'est la molécule d'hydrogène;

6, celle du carbone;

7, ou deux fois 7, c'est-à-dire 14, celle de l'azote;

8, celle de l'oxygène.

Qu'il rattache toujours ces nombres à ces noms; car pour le chimiste il ne saurait exister ni hydrogène, ni carbone, ni azote, ni oxygène abstraits. Ce sont des êtres dans leur réalité qu'il a toujours en vue; c'est de leurs molécules qu'il parle toujours, et pour lui le mot hydrogène peint une molécule qui pèse 1, le mot carbone une molécule qui pèse 6, et le mot oxygène une molécule qui pèse 8.

L'air atmosphérique, qui joue un si grand rôle dans la nature organique, possède-t-il aussi une composition simple, comme l'eau, l'acide carbonique et l'ammoniaque? Telle est la question que nous avons récemment étudiée, M. Boussingault et moi. Or, nous avons trouvé, comme le pensaient le plus grand nombre des chimistes, et contrairement à l'opinion du docteur Prout, à qui la chimie doit tant de vues ingénieuses, que l'air est un mélange, un véritable mélange.

En poids, l'air renferme 2,300 d'oxygène pour 7,700 d'azote; en volume, 208 du premier pour 792 du second. L'air renferme en outre de 4 à 6/10,000^{es} d'acide carbonique en volume, soit qu'on le prenne à Paris, soit qu'on le prenne à la campagne. Ordinairement, il en renferme 4/10,000^{es}. De plus, il contient une quantité presque insensible de ce gaz hydrogène carboné, qu'on nomme gaz des marais, et que les eaux stagnantes laissent dégager à chaque instant. Nous ne parlons pas de la vapeur aqueuse, si variable, de l'oxyde d'ammonium et de l'acide azotique, qui ne peuvent avoir dans l'air qu'une existence momentanée, à raison de leur solubilité dans l'eau.

L'air constitue donc un mélange d'oxygène, d'azote, d'acide carbonique et de gaz des marais.

L'acide carbonique y varie, et même beaucoup, puisque les différences y vont du simple au double, de 4 à 6/10,000. Ne serait-ce pas la preuve que les plantes lui enlèvent cet acide carbonique et que les animaux lui en reprennent? ne serait-ce pas, en un mot, la preuve de cet équilibre des éléments de l'air attribué aux actions inverses que les animaux et les plantes produisent sur lui? Il y a longtemps, en effet, qu'on l'a remarqué, les animaux empruntent à l'air son oxygène et lui rendent de l'acide carbonique; les plantes à leur tour décomposent cet acide carbonique pour en fixer le carbone, et restituent son oxygène à l'air. Comme les animaux respirent toujours, comme les plantes ne respirent que sous l'influence solaire; comme en hiver la terre est dépouillée, tandis qu'en été elle est couverte de verdure, on a cru que l'air devait traduire toutes ces influences dans sa constitution. L'acide carbonique devait augmenter la nuit et diminuer le jour. L'oxygène à son tour devait suivre une marche inverse. L'acide carbonique devait aussi suivre le cours des saisons, et l'oxygène subir le même sort. Tout cela est vrai, sans doute, et très-sensible pour une portion d'air limitée et confinée sous une cloche; mais dans la masse de l'atmosphère toutes ces variations locales se confondent et disparaissent. Il faut des siècles accumulés pour que cette balance des deux règnes au sujet de la composition de l'air puisse être mise en jeu d'une manière efficace et nécessaire; nous sommes donc bien loin de ces variations journalières ou annuelles qu'on était disposé à regarder comme aussi faciles à observer qu'à prévoir. Relativement à l'oxygène, le calcul montre qu'en exagérant toutes les données, il ne faudrait pas moins de 800,000 années aux animaux vivants à la surface de la terre pour le faire disparaître en entier. Par conséquent, si l'on supposait que l'analyse de l'air eût été faite en 1800, et que pendant tout le siècle les plantes eussent cessé de fonctionner à la surface du globe entier, tous les animaux continuant d'ailleurs à vivre, les analystes en 1900 trouveraient l'oxygène de l'air diminué de 1/8,000 de son poids, quantité qui est inaccessible à nos méthodes d'observation les plus délicates, et qui à coup sûr n'influerait en rien sur la vie des animaux ou des plantes.

Ainsi nous ne nous y tromperons pas, l'oxygène de l'air est consommé par les animaux, qui le convertissent en eau et en acide carbonique; il est restitué par les plantes, qui décomposent ces deux corps. Mais la nature a tout disposé pour que le magasin d'air fût tel relativement à la dépense des animaux que la nécessité de l'intervention des plantes pour la purification de l'air ne se fît sentir qu'au bout de quelques siècles. L'air qui nous entoure pèse autant que 581,000 cubes de cuivre d'un kilomètre de côté; son oxygène pèse autant que 134,000 de ces mêmes cubes. En supposant la terre peuplée de mille millions d'hommes, et en portant la population animale à une quantité équivalente à trois mille millions d'hommes, on trouverait que ces quantités réunies ne consomment en un siècle qu'un poids d'oxygène égal à 15 ou 16 kilomètres cubes de cuivre, tandis que l'air en renferme 134,000. Il faudrait dix mille années pour que tous ces hommes pussent produire sur l'air un effet sensible à l'eudiomètre de Volta, même en supposant la vie végétale anéantie pendant tout ce temps.

En ce qui concerne la permanence de la composition de l'air, nous pouvons dire en toute assurance que la proportion d'oxygène qu'il renferme est garantie pour bien des siècles, même en supposant nulle l'influence des végétaux, et que néanmoins ceux-ci lui restituent sans cesse de l'oxygène en quantité au moins égale à celle qu'il perd et peut-être supérieure; car les végétaux vivent tout aussi bien aux dépens de l'acide carbonique fourni par les volcans qu'aux dépens de l'acide carbonique fourni par les animaux eux-mêmes.

Ce n'est donc pas pour purifier l'air que ceux-ci respirent que les végétaux sont surtout nécessaires aux animaux, mais bien pour leur fournir, et pour leur fournir incessamment, de la matière organique toute prête à l'assimilation, de la matière organique qu'ils puissent brûler à leur profit.

Il y a donc un service nécessaire sans doute, mais si éloigné que notre reconnaissance en est bien petite, que les végétaux nous rendent en purifiant l'air que nous consommons. Il en est un autre tellement prochain, que si pendant une seule année il nous faisait défaut, la terre en serait dépeuplée : c'est celui que ces mêmes végétaux nous rendent en préparant notre nourriture et celle de tout le règne animal. C'est en cela surtout que réside cet enchaînement des deux règnes. Supprimez les plantes, et dès lors les animaux périssent tous d'une affreuse disette, et la nature organique elle-même disparaît tout entière avec eux en quelques saisons.

Cependant, avons-nous dit, l'acide carbonique de l'air varie de 4 à 6/10,000. Ces variations sont très-faciles à observer et très-fréquentes. N'est-ce pas là un phénomène

qui accuse l'influence des animaux qui introduisent cet acide dans l'air et celle des végétaux qui le lui enlèvent?

Non, ce phénomène est un simple phénomène météorologique. Il en est de l'acide carbonique comme de la vapeur aqueuse, qui se forme à la surface des mers, pour se condenser ailleurs, retomber en pluie et se reproduire encore sous forme de vapeur. Cette eau qui se condense et tombe dissout et entraîne l'acide carbonique; cette eau qui s'évapore abandonne ce même gaz à l'air. Il y aurait donc un grand intérêt météorologique à mettre en regard les variations de l'hygromètre et celles des saisons ou de l'état du ciel avec les variations de l'acide carbonique de l'air; mais jusqu'ici tout tend à montrer que ces variations rapides constituent un simple événement météorologique, et non pas, comme on l'avait pensé, un événement physiologique, qui, considéré isolément, produirait à coup sûr des variations infiniment plus lentes que celles qu'on observe en réalité tant dans les villes qu'à la campagne elle-même.

Ainsi l'air est un immense réservoir, où les plantes peuvent longtemps puiser tout l'acide carbonique nécessaire à leurs besoins; où les animaux, pendant bien plus longtemps encore, trouveront tout l'oxygène qu'ils peuvent consommer. C'est aussi dans l'atmosphère que les plantes puisent leur azote, soit directement, soit indirectement; c'est là que les animaux le restituent en définitive. L'atmosphère est donc un mélange qui reçoit et fournit sans cesse de l'oxygène, de l'azote ou de l'acide carbonique, par mille échanges dont il est maintenant facile de se former une juste idée, et dont une analyse rapide va nous permettre d'apprécier les détails.

Que l'on jette une semence en terre, et qu'on la laisse germer et se développer, qu'on suive la nouvelle plante jusqu'à ce qu'elle ait porté fleurs et graines à son tour, et l'on verra par des analyses convenables que la semence primitive en produisant le nouvel être a fixé du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène, de l'azote et des cendres.

Le carbone provient essentiellement de l'acide carbonique, soit qu'il ait été emprunté à l'acide carbonique de l'air, soit qu'il provienne de cette autre partie d'acide carbonique que la décomposition spontanée des engrais développe sans cesse au contact des racines. Mais c'est dans l'air surtout que le plus souvent les plantes puisent leur carbone. Comment en serait-il autrement quand on voit l'énorme quantité de carbone qu'ont su s'approprier des arbres séculaires par exemple, et l'espace si limité pourtant dans lequel leurs racines peuvent s'étendre? A coup sûr, quand a germé le gland qui a produit il y a cent ans le chêne qui fait notre admiration maintenant, le terrain sur lequel il était tombé ne renfermait pas la millionième partie du charbon que le chêne lui-même renferme aujourd'hui. C'est l'acide carbonique de l'air qui a fourni le reste, c'est-à-dire la masse à peu près entière. Mais quoi de plus clair et de plus concluant d'ailleurs que cette expérience de M. Boussingault où des pois semés dans du sable, arrosés d'eau distillée et alimentés d'air seulement, ont trouvé dans cet air tout le carbone nécessaire pour se développer, fleurir et fructifier?

Toutes les plantes fixent du carbone, toutes l'empruntent à l'acide carbonique, soit que celui-ci soit pris directement à l'air par les feuilles, soit que les racines puisent dans la terre les eaux pluviales imprégnées d'acide carbonique, soit que les engrais, en se décomposant dans le sol, fournissent de l'acide carbonique dont les racines s'emparent aussi pour le transporter aux feuilles.

Tous ces résultats se constatent sans peine. M. Boussingault a vu des feuilles de vigne enfermées dans un ballon prendre tout l'acide carbonique de l'air qu'on dirigeait au travers de ce vase, quelque rapide que fût le courant. M. Boucherie a vu à son tour s'échapper du tronc coupé des arbres en pleine sève des quantités énormes d'acide carbonique évidemment aspiré du sol par les racines.

Mais si les racines puisent dans le sol cet acide carbonique, si celui-ci passe dans la tige et de là dans les feuilles, il finit par s'exhaler dans l'atmosphère sans altération, quand aucune force nouvelle n'intervient. Tel est le cas des plantes végétant à l'ombre ou dans la nuit. L'acide carbonique du sol filtre au travers de leurs tissus et se répand dans l'air. On dit que les plantes produisent de l'acide carbonique pendant la nuit; il faut dire que les plantes en pareil cas laissent passer de l'acide carbonique emprunté au sol. Mais que cet acide carbonique venant du sol ou pris à l'atmosphère se trouve en contact avec les feuilles ou les parties vertes, que la lumière solaire intervienne d'ailleurs, et alors la scène change tout à coup : l'acide carbonique disparaît; des bulles déliées d'oxygène se développent sur tous les points de la feuille, et le carbone se fixe dans les tissus de la plante.

Chose bien digne d'intérêt, ces parties vertes des plantes, les seules qui jusqu'ici puissent manifester cet admirable phénomène de la décomposition de l'acide carbonique, sont aussi douées d'une autre propriété non moins spéciale, non moins mystérieuse. En effet, vient-on à transporter leur image dans l'appareil de M. Daguerre, ces parties vertes ne s'y trouvent pas reproduites, comme si tous les rayons chimiques essentiels aux phénomènes daguerriens avaient disparu dans la feuille, absorbés et retenus par elle. Les rayons chimiques de la lumière disparaissent donc en entier dans les parties vertes des plantes; absorption extraordinaire sans doute, mais qu'explique sans peine la dépense énorme de force chimique nécessaire à la décomposition d'un corps aussi stable que l'acide carbonique.

Quel est d'ailleurs le rôle de ce carbone fixé dans la plante? A quoi est-il destiné? Pour la majeure partie sans doute, il se combine à l'eau ou à ses éléments, donnant ainsi naissance à des matières de la plus haute importance pour le végétal. Que 12 molécules d'acide carbonique se décomposent et abandonnent leur oxygène, et il en résultera 12 molécules de carbone, qui avec 10 molécules d'eau pourront constituer soit le tissu cellulaire des plantes, soit leur tissu ligneux, soit l'amidon et la dextrine qui en dérive. Ainsi, dans une plante quelconque, la masse presque entière de la charpente formée comme elle l'est par du tissu cellulaire, du tissu ligneux, de l'amidon ou des matières gommeuses, se représentera par 12 molécules de charbon unies à 10 molécules d'eau. Le ligneux, insoluble dans l'eau; l'amidon, qui fait empois dans l'eau bouillante, et la dextrine, qui se dissout si bien dans l'eau à froid ou à chaud, constituent donc, comme l'a si bien prouvé M. Payen, trois corps doués exactement de la même composition, mais diversifiés par un arrangement moléculaire différent. Ainsi, avec les mêmes éléments, dans les mêmes proportions, la nature végétale produit ou bien les parois insolubles des cellules du tissu cellulaire et des vaisseaux, ou bien l'amidon qu'elle accumule comme aliment autour des bourgeons et des embryons, ou bien la dextrine soluble que la sève peut transporter d'une place à l'autre pour les besoins de la plante. Admirable fécondité, qui sait du même corps en faire trois différents et qui permet de les transmuter l'un en l'autre avec la plus faible dépense de force toutes les fois que l'occasion l'exige. C'est encore au moyen du charbon uni à l'eau que se produisent les matières sucrées si fréquemment déposées dans les organes des plantes pour des besoins spéciaux que nous rappellerons bientôt; 12 molécules de carbone et 11 molécules d'eau forment le sucre de canne; 12 molécules de carbone et 14 molécules d'eau font le sucre de raisin.

Ces matières ligneuses, amylacées, gommeuses et sucrées, que le charbon, pris à l'état naissant, peut produire en s'unissant à l'eau, jouent un rôle si large dans la vie des plantes, qu'il n'est plus difficile de s'expliquer, quand on les prend en considération, le rôle important que joue dans les plantes la décomposition de l'acide carbonique.

De même que les plantes décomposent l'acide carbonique pour s'approprier son carbone et pour former avec celui-ci

tous les corps neutres qui composent leur masse presque entière ; de même, et pour certains produits qu'elles forment en moindre abondance, les plantes décomposent l'eau et en fixent l'hydrogène. C'est ce qui ressort clairement des expériences de M. Boussingault sur la végétation des pois en vaisseaux clos. C'est ce qui ressort plus clairement encore de la production des huiles grasses ou volatiles, si fréquentes dans certaines parties des plantes et toujours si riches en hydrogène. Celui-ci ne peut venir que de l'eau, car la plante ne reçoit pas d'autre produit hydrogéné que l'eau elle-même.

Ces corps hydrogénés, auxquels donne naissance la fixation de l'hydrogène emprunté à l'eau, sont employés par les plantes à des usages accessoires. Ils constituent en effet les huiles volatiles, qui servent de défense contre les ravages des insectes; des huiles grasses ou des graisses dont la graine s'entoure, et qui servent à développer de la chaleur en se brûlant au moment de la germination ; des cires, dont es feuilles ou les fruits se revêtent pour devenir imperméables à l'eau. Mais tous ces usages ne constituent que des accidents de la vie des plantes : aussi les produits hydrogénés sont-ils bien moins nécessaires, bien moins communs dans le règne végétal que les produits neutres formés de charbon et d'eau.

Pendant sa vie, toute plante fixe de l'azote, soit qu'elle emprunte de l'azote à l'atmosphère, soit qu'elle le prenne aux engrais. Dans les deux cas il est probable que l'azote n'arrive dans la plante et ne s'y utilise que sous forme d'ammoniaque ou d'acide azotique.

Les expériences de M. Boussingault ont prouvé que certaines plantes, comme les topinambours, empruntent à l'air une grande quantité d'azote; que d'autres, comme le froment, ont, au contraire, besoin de tirer tout leur azote des engrais; distinction précieuse pour l'agriculture, car il faut évidemment dans toute culture commencer par produire les végétaux qui s'assimilent l'azote de l'air, élever à leur aide les bestiaux qui fourniront des engrais, et tirer parti de ces derniers pour la culture de certaines plantes qui ne savent prendre l'azote que dans les engrais eux-mêmes.

L'un des plus beaux problèmes de l'agriculture réside donc dans l'art de se procurer de l'azote à bon marché. Pour le carbone, il n'y a pas à s'en inquiéter; la nature y a pourvu; l'air et l'eau pluviale y suffisent. Mais l'azote de l'air, celui que l'eau dissout et entraîne, les sels ammoniacaux que l'eau pluviale recèle elle-même, ne sont pas toujours suffisants. Pour la plupart des plantes de culture importante il faut encore entourer leurs racines d'un engrais azoté, source permanente d'ammoniaque ou d'acide azotique, dont la plante s'empare à mesure de leur production. C'est là, comme on sait, une des grandes dépenses de l'agriculture, un de ses grands obstacles; car elle ne retrouve que l'engrais qu'elle produit elle-même. Mais la chimie est assez avancée sur ce point pour que le problème de la production d'un engrais azoté purement chimique ne puisse tarder à être résolu.

Mais à quoi sert donc cet azote dont les plantes semblent avoir un besoin si impérieux? Les recherches de M. Payen nous l'apprennent en partie; car elles ont prouvé que tous les organes de la plante, sans exception, commencent par être formés d'une matière azotée analogue à la fibrine, à laquelle viennent s'associer plus tard le tissu cellulaire, le tissu ligneux, le tissu amylacé lui-même. Cette matière azotée, véritable origine de toutes les parties de la plante, ne se détruit jamais; on la retrouve toujours, quelque abondante que soit la matière non azotée qui est venue s'interposer entre ses propres particules.

Cet azote fixé par les plantes sert donc à produire une substance fibrineuse concrète, qui fait le rudiment de tous les organes du végétal. Il sert à produire en outre l'**albumine** liquide, que les sucs coagulables de toutes les plantes recèlent, et le **caséum**, si souvent confondu vec l' - mine, mais si facile à reconnaître dans beaucoup de plantes.

La **fibrine**, l'**albumine**, le **caséum** existent donc dans les plantes. Ces trois produits, identiques d'ailleurs dans leur composition, ainsi que M. Vogel l'a prouvé depuis longtemps, présentent une analogie singulière avec le ligneux, l'amidon et la dextrine. En effet, la fibrine est insoluble comme la matière ligneuse; l'albumine se coagule à chaud comme l'amidon; le caséum est soluble comme la dextrine. Ces matières azotées sont neutres d'ailleurs aussi bien que les trois matières non azotées parallèles, et nous verrons qu'elles jouent, par leur abondance dans le règne animal, le même rôle que ces dernières nous ont offert dans le règne végétal. En outre, de même qu'il suffit pour former les matières non azotées neutres d'unir du carbone à l'eau ou à ses éléments, de même, pour former ces matières azotées neutres il suffit d'unir le carbone et l'ammonium aux éléments de l'eau. Quarante-huit molécules de carbone, six d'ammonium et quinze d'eau constituent ou peuvent constituer la fibrine, l'albumine et le caséum. Ainsi, dans les deux cas, des corps réduits, carbone ou ammonium, ajoutés à de l'eau, suffisent pour former les matières qui nous occupent, et leur production rentre tout naturellement dans le cercle des réactions que la nature végétale semble surtout propre à produire. Le rôle de l'azote dans les plantes est donc digne de la plus sérieuse attention, puisque c'est lui qui sert à former la fibrine qu'on retrouve comme rudiment dans tous les organes; puisque c'est lui qui sert à produire l'albumine et le caséum si largement répandus dans tant de plantes, et que les animaux s'assimilent et modifient pour leurs propres besoins.

C'est donc dans les plantes que réside le véritable laboratoire de la chimie organique; le carbone, l'hydrogène, l'ammonium et l'eau sont donc les principes que les plantes élaborent; la matière ligneuse, l'amidon, les gommes et les sucres d'une part, la fibrine, l'albumine, le caséum et le gluten de l'autre, sont donc les produits fondamentaux des deux règnes; produits formés dans les plantes et dans les plantes seules, et transportés par la digestion dans les animaux.

Une immense quantité d'eau traverse le végétal pendant la durée de son existence. Cette eau s'évapore à la surface des feuilles et laisse nécessairement pour résidu, dans la plante, les sels qu'elle contenait en dissolution. Ces sels constituent les cendres, produits évidemment empruntés au sol, et qu'après leur mort les végétaux lui restituent. Quant à la forme sous laquelle se déposent ces produits minéraux dans le tissu végétal, rien de plus variable. Remarquons toutefois que parmi les produits de cette nature, l'un des plus fréquents et des plus abondants consiste en ce pectinate de chaux reconnu par M. Jacquelein dans le tissu ligneux de la plupart des plantes.

Si dans l'obscurité les plantes fonctionnent comme de simples filtres que traversent l'eau et les gaz; si sous l'influence de la lumière solaire elles fonctionnent comme des appareils réducteurs qui décomposent l'eau, l'acide carbonique et l'oxyde d'ammonium, il est certaines époques et certains organes où la plante revêt un autre rôle, un rôle tout opposé. En effet, s'agit-il de faire germer un embryon, de développer un bourgeon, de féconder une fleur, la plante qui absorbait la chaleur solaire, qui décomposait l'acide carbonique et l'eau, change tout à coup d'allure. Elle brûle du carbone et de l'hydrogène, elle produit de la chaleur; c'est-à-dire qu'elle s'approprie les principaux caractères de l'animalité. Mais ici une circonstance remarquable se révèle. Si l'on fait germer de l'orge, du blé, il se produit beaucoup de chaleur, d'acide carbonique et d'eau. L'amidon de ces graines se change d'abord en gomme, puis en sucre; puis il disparaît en produisant l'acide carbonique observé. Une pomme de terre germe-t-elle, c'est encore son amidon qui se change en dextrine, puis en sucre, et qui produit enfin de

l'acide carbonique et de la chaleur. Le sucre semble donc l'agent au moyen duquel les plantes développent de la chaleur au besoin.

Comment n'être pas frappé dès lors de la coïncidence des faits suivants : la fécondation est toujours accompagnée de chaleur, les fleurs respirent en produisant de l'acide carbonique : elles consomment donc du charbon ; et si l'on demande d'où vient ce charbon, on voit que dans la canne à sucre, par exemple, le sucre accumulé dans la tige a disparu en entier quand la floraison et la fructification sont accomplies. Dans la betterave le sucre va de même en augmentant dans la racine jusqu'à la floraison ; mais la betterave porte-graine ne contient plus trace de sucre dans sa racine. Dans le panais, le navet, la carotte, les mêmes phénomènes se reproduisent. Ainsi donc, à certaines époques, dans certains organes, la plante se fait animal, elle devient comme lui appareil de combustion ; elle brûle du carbone et de l'hydrogène ; elle développe de la chaleur. Mais à ces mêmes époques elle détruit en abondance des matières sucrées qu'elle avait lentement accumulées et emmagasinées. Le sucre ou l'amidon converti en sucre sont donc les matières premières au moyen desquelles les plantes développent au besoin la chaleur nécessaire à l'accomplissement de quelques-unes de leurs fonctions. Et si nous remarquons avec quel instinct les animaux, les hommes eux-mêmes, vont précisément choisir pour leur nourriture ces parties du végétal où celui-ci avait accumulé le sucre et l'amidon qui lui servent à développer de la chaleur, ne devient-il pas probable que, dans l'économie animale, le sucre et l'amidon sont aussi destinés à jouer le même rôle, c'est-à-dire à se brûler, pour développer la chaleur qui accompagne le phénomène de la respiration?

En résumé, tant que le végétal conserve son caractère le plus habituel, il emprunte au soleil de la chaleur, de la lumière et des rayons chimiques. Il reçoit de l'air du carbone ; il prend de l'hydrogène à l'eau, de l'azote ou de l'ammonium à l'oxyde d'ammonium, au sol divers sels. Avec ces matières minérales ou élémentaires il façonne des matières organisées qui s'accumulent dans ses tissus. Ce sont des matières ternaires : ligneux, amidon, gommes, sucres, corps gras. Ce sont des matières quaternaires : fibrine, albumine, caséum, gluten. Jusque là le végétal est donc un producteur incessant ; mais si par moments, si pour satisfaire à certains besoins le végétal se fait consommateur, il réalise exactement les mêmes phénomènes que l'animal va nous offrir.

Un animal, en effet, constitue un appareil de combustion d'où se dégage sans cesse de l'acide carbonique, où sans cesse se brûle par conséquent du carbone.

Nous ne serons pas arrêtés par cette expression d'*animaux à sang froid*, qui semblerait désigner des animaux dépourvus de la propriété de produire de la chaleur. Le fer qui brûle avec éclat dans l'oxygène produit une chaleur que personne ne voudrait nier ; mais il faut de la réflexion et quelque science pour s'apercevoir que le fer qui se rouille lentement à l'air en dégage tout autant, quoique sa température ne varie pas sensiblement. Le phosphore enflammé brûle en produisant une grande quantité de chaleur, personne n'en doute. Le phosphore à froid brûle encore dans l'air ; et pourtant la chaleur qu'il développe en pareil cas a été longtemps contestée. Ainsi est-il des animaux : ceux qu'on appelle à sang chaud brûlent beaucoup de charbon dans un temps donné, et conservent un excès sensible de chaleur sur les corps environnants ; ceux qu'on nomme à sang froid brûlent beaucoup moins de charbon, et conservent conséquemment un excès de chaleur si faible qu'il devient difficile ou impossible à observer. Mais néanmoins le raisonnement nous fait voir que le caractère le plus constant de l'animalité réside dans cette combustion de charbon et dans le développement d'acide carbonique qui en est la conséquence, partant aussi dans la production de chaleur que toute combustion de charbon détermine. Qu'il s'agisse d'animaux supérieurs ou inférieurs, que cet acide carbonique s'exhale du poumon ou de la peau, il n'importe ; c'est toujours le même phénomène, la même fonction.

En même temps que les animaux brûlent du carbone, ils brûlent aussi de l'hydrogène ; c'est un point prouvé par la disparition constante d'oxygène qui a lieu dans leur respiration. En outre, ils exhalent constamment de l'azote. J'insiste sur ce point. Quelques observateurs ont admis une absorption d'azote dans la respiration, qui ne se présente jamais qu'avec des circonstances qui la rendent plus que douteuse. Le phénomène constant, c'est l'exhalation de ce gaz, comme l'a très-bien remarqué M. Despretz. Il faut donc en conclure avec certitude que nous n'empruntons jamais de l'azote à l'air ; que l'air n'est jamais un aliment pour nous ; que nous nous bornons à lui prendre l'oxygène nécessaire pour former avec notre carbone de l'alcide carbonique ; avec notre hydrogène, de l'eau.

L'azote exhalé provient donc des aliments, et il en provient tout entier. Celui-là, dans l'économie générale de la nature, pourra dans des milliers de siècles être absorbé par les plantes qui, comme les topinambours, empruntent directement leur azote à l'air ; mais ce n'est pas là tout l'azote que les animaux exhalent. Chacun de nous rend par ses urines, terme moyen, comme l'a constaté M. Lecanu, quinze grammes d'azote par jour, azote évidemment emprunté à nos aliments, comme le carbone et l'hydrogène que nous brûlons.

Sous quelle forme cet azote s'échappe-t-il? Sous forme d'ammoniaque. Ici se présente même une de ces observations qui ne manquent jamais de nous pénétrer d'admiration pour la simplicité des moyens que la nature met en œuvre. Si dans l'ordre général des choses nous rendons à l'air l'azote que certains végétaux pourront utiliser directement un jour, il devait arriver que nous étions tenus de lui rendre aussi de l'ammoniaque, produit si nécessaire à l'existence, au développement de la plupart des végétaux. Tel est le principal résultat de la sécrétion urinaire. C'est une émission d'ammoniaque, qui retourne au sol ou à l'air.

Mais, est-il besoin d'en faire ici la remarque? les organes urinaires seraient altérés dans leurs fonctions et leur vitalité par le contact de l'ammoniaque ; ils le seraient même par le contact du carbonate d'ammoniaque. Aussi la nature nous fait-elle excréter de l'urée.

L'urée, c'est du carbonate d'ammoniaque ; c'est-à-dire de l'acide carbonique comme celui que nous expirons, et de l'ammoniaque tel que le veulent les plantes. Mais ce carbonate d'ammoniaque a perdu de l'hydrogène et de l'oxygène ce qu'il en faut pour constituer deux molécules d'eau.

Privé de cette eau, le carbonate d'ammoniaque devient de l'urée ; alors il est neutre, inactif sur les membranes animales : alors il peut traverser les reins, les uretères, la vessie, sans les enflammer. Mais parvenu à l'air, il éprouve une fermentation véritable, qui lui restitue ces deux molécules d'eau, et qui fait de cette même urée de véritable carbonate d'ammoniaque : volatil, pouvant s'exhaler dans l'air ; soluble, pouvant être repris par les pluies ; destiné en conséquence à voyager ainsi de la terre à l'air et de l'air à la terre, jusqu'à ce que, pompé par les racines d'une plante et élaboré par elle, il se convertisse de nouveau en matière organique.

Ajoutons un trait à ce tableau. Dans l'urine, à côté de l'urée, la nature a placé quelques traces de matière animale albumineuse ou muqueuse, traces presque insensibles à l'analyse. Celle-ci pourtant, parvenue à l'air, s'y modifie, et devient un de ces ferments comme nous en trouvons tant dans la nature organique ; c'est lui qui détermine la conversion de l'urée en carbonate d'ammoniaque. Ainsi nous émettons de l'urée accompagnée de ce ferment, de cet artifice qui, jouant à un moment donné, va transformer

cette urée en carbonate d'ammoniaque. Si nous rendons au phénomène général de la combustion animale cet acide carbonique du carbonate d'ammoniaque qui lui appartient de droit, il reste de l'ammoniaque comme produit caractéristique des urines.

Ainsi, par le poumon et la peau, acide carbonique, eau, azote; par les urines, ammoniaque. Tels sont les produits constants et nécessaires qui s'exhalent de l'animal. Ce sont précisément ceux que la végétation réclame et utilise; tout comme le végétal rend à son tour à l'air l'oxygène que l'animal a consommé.

D'où viennent ce carbone, cet hydrogène brûlé par l'animal, cet azote qu'il a exhalé, libre ou converti en ammoniaque? Ils viennent évidemment des aliments.

En étudiant la digestion à ce point de vue, nous sommes conduit à la considérer d'une manière bien plus simple qu'on n'a coutume de le faire et qui va se résumer en quelques mots.

En effet, dès qu'il a été prouvé pour nous que l'animal ne crée point de matière organique, qu'il se borne à se l'assimiler ou à la dépenser en la brûlant, il ne fallait plus chercher dans la digestion tous ces mystères qu'on était bien sûr de n'y point trouver. C'est qu'en effet la digestion est une simple fonction d'absorption. Les matières solubles passent dans le sang, inaltérées pour la plupart; les matières insolubles arrivent dans le chyle, étant assez divisées pour être aspirées par les orifices des vaisseaux chylifères. D'ailleurs, la digestion a évidemment pour objet de restituer au sang une matière propre à fournir à notre respiration ces douze ou quinze grammes de charbon ou l'equivalent d'hydrogène que chacun de nous brûle à l'heure, et de lui rendre ce gramme d'azote qui s'exhale par heure aussi, tant par le poumon ou la peau que par les urines.

Ainsi les matières amylacées se changent en gomme et sucre; les matières sucrées s'absorbent; les matières grasses se divisent, s'émulsionnent, et passent ainsi dans les vaisseaux, pour former ensuite des dépôts que le sang reprend et brûle au besoin. Les matières azotées neutres, la fibrine, l'albumine et le caséum, dissoutes d'abord, passent dans le sang.

Ainsi l'animal reçoit et s'assimile presque intactes des matières azotées neutres qu'il trouve toutes formées dans les animaux ou les plantes dont il se nourrit; il reçoit des matières grasses qui proviennent des mêmes sources; il reçoit des matières amylacées ou sucrées qui sont dans le même cas.

Ces trois grands ordres de matières, dont l'origine remonte toujours à la plante, se partagent en produits assimilables, fibrine, albumine, caséum, corps gras, qui servent à accroître ou à renouveler les organes; et en produits combustibles, sucre et corps gras, que la respiration consomme.

L'animal s'assimile donc ou détruit des matières organiques toutes faites; il n'en crée donc pas. La digestion introduit donc dans le sang des matières organiques toutes faites; l'assimilation utilise celles qui sont azotées; la respiration brûle les autres.

Si les animaux ne possèdent aucun pouvoir particulier pour produire des matières organiques, ont-ils du moins ce pouvoir spécial et singulier qu'on leur a attribué de produire de la chaleur sans dépense de matière? En discutant les expériences de MM. Dulong et Despretz, on voit positivement le contraire en ressortir. Ces habiles physiciens ont supposé qu'un animal placé dans un calorimètre à eau froide en sort exactement avec la température qu'il possédait à l'entrée; chose absolument impossible, on le sait aujourd'hui. C'est ce refroidissement de l'animal, dont ils n'ont pas tenu compte, qui exprime dans leurs tableaux les excès de chaleur attribués par eux et par tous les physiologistes à un pouvoir calorifique particulier à l'animal et indépendant de la respiration.

Il m'est démontré que toute la chaleur animale vient de la respiration, qu'elle se mesure par le charbon et l'hydrogène brûlés. Il m'est démontré, en un mot, que cette assimilation poétique de la locomotive du chemin de fer à un animal repose sur des bases plus sérieuses qu'on ne l'a cru peut-être. Dans l'un et l'autre, combustion, chaleur, mouvement, trois phénomènes liés et proportionnels.

Vous voyez qu'à la considérer ainsi, la machine animale devient bien plus facile à comprendre : c'est l'intermédiaire entre le règne végétal et l'air; elle emprunte tous ses aliments au premier, pour rendre au second toutes ses excrétions.

Faut-il rappeler comment nous envisageons la respiration, phénomène plus complexe que ne l'avaient cru Laplace et Lavoisier, que ne l'avait pensé Lagrange, mais qui, précisément en se compliquant, tend de plus en plus à rentrer dans les lois générales de la nature morte? On sait que le sang veineux dissout de l'oxygène et dégage de l'acide carbonique; qu'il devient artériel sans produire trace de chaleur. Ce n'est donc pas en s'artérialisant que le sang produit de la chaleur. Mais sous l'influence de l'oxygène absorbé les matières solubles du sang se convertissent en acide lactique, comme l'ont vu MM. Mitscherlich, Boutron-Charlard et Frémy; l'acide lactique se convertit lui-même en lactate de soude; ce dernier, par une véritable combustion, en carbonate de soude, qu'une nouvelle portion d'acide lactique vient décomposer à son tour. Cette succession lente et continue de phénomènes, qui constitue une combustion réelle, mais décomposée en plusieurs temps, où il faut voir une de ces combustions lentes sur lesquelles M. Chevreul a depuis longtemps fixé l'attention, c'est là le véritable phénomène de la respiration. Le sang s'oxygène donc dans le poumon; il respire réellement dans les capillaires de tous les autres organes, là où la combustion du carbone, la production de chaleur se réalisent surtout.

Une dernière réflexion. Pour monter au sommet du Mont-Blanc, un homme emploie deux journées de douze heures. Pendant ce temps il brûle en moyenne 300 grammes de carbone ou l'équivalent l'hydrogène. Si une machine à vapeur s'était chargée de l'y porter, elle en aurait brûlé 1,000 à 1,200 pour faire le même service. Ainsi, comme machine empruntant toute la force au charbon qu'il brûle, l'homme est une machine trois ou quatre fois plus parfaite que la plus parfaite machine à vapeur. Nos ingénieurs ont donc encore à faire; et pourtant ces nombres sont bien de nature à prouver qu'il y a communauté de principes entre la machine vivante et l'autre; car si l'on tient compte de toutes les pertes inévitables dans les machines à feu et si soigneusement évitées dans la machine humaine, l'identité du principe de leurs forces respectives ressort manifeste et évidente aux yeux.

Si nous nous résumons, nous voyons que de l'atmosphère primitive de la terre il s'est fait trois grandes parts :

L'une qui constitue l'air atmosphérique actuel; la seconde qui est représentée par les végétaux; la troisième, par les animaux.

Entre ces trois masses, des échanges continuels se passent : la matière descend de l'air dans les plantes, pénètre par cette voie dans les animaux, et retourne à l'air à mesure que ceux-ci la mettent à profit.

Les végétaux verts constituent le grand laboratoire de la chimie organique. Ce sont eux qui avec du carbone, de l'hydrogène, de l'azote, de l'eau et de l'oxyde d'ammonium, construisent lentement toutes les matières organiques les plus complexes.

Ils reçoivent des rayons solaires, sous forme de chaleur ou de rayons chimiques, les forces nécessaires à ce travail.

Les animaux s'assimilent ou absorbent les matières organiques formées par les plantes. Ils les altèrent peu à peu, ils les détruisent. Dans leurs tissus ou leurs vaisseaux, des matières organiques nouvelles peuvent naître; mais ce sont

toujours des matières plus simples, plus rapprochées de l'état élémentaire que celles qu'ils ont reçues.

Ils défont donc peu à peu ces matières organiques créées lentement par les plantes. Ils les ramènent donc peu à peu vers l'état d'acide carbonique, d'eau, d'azote, d'ammoniaque, état qui leur permet de les restituer à l'air.

En brûlant ou en détruisant ces matières organiques, les animaux produisent toujours de la chaleur, qui rayonnant de leur corps dans l'espace va remplacer celle que les végétaux avaient absorbée.

Ainsi, tout ce que l'air donne aux plantes, les plantes le cèdent aux animaux, les animaux le rendent à l'air; cercle éternel, dans lequel la vie s'agite et se manifeste, mais où la matière ne fait que changer de place.

La matière brute de l'air, organisée peu à peu dans les plantes, vient donc fonctionner sans changement dans les animaux et servir d'instrument à la pensée; puis, vaincue par cet effort et comme brisée, elle retourne matière brute au grand réservoir d'où elle était sortie.

J.-B. Dumas, de l'Académie des Sciences, sénateur, ancien ministre de l'agriculture et du commerce.

AIR (*Musique*), de l'italien *aria*. L'idée la plus générale et la plus précise que l'on puisse se faire d'un *air*, quels qu'en soient d'ailleurs le genre et l'espèce, est celle d'un morceau de musique, tantôt fort court, tantôt très-développé, dans lequel la mélodie d'une partie dominante attire principalement l'attention. Cette définition s'applique sans difficulté à toutes les sortes d'airs.

Les différences qui constituent chacun d'eux naissent en premier lieu des organes auxquels l'air est destiné : il y a en conséquence l'air *vocal* et l'air *instrumental*; en second lieu, des circonstances dans lesquelles on l'exécute, et qui se distinguent selon qu'il appartient au style d'église, de chambre ou de théâtre.

L'air *vocal* se règle naturellement quant à l'expression, et par suite quant à la coupe et à l'étendue, sur les paroles que le poëte a livrées au compositeur. Or celui-ci, devant y chercher ses inspirations musicales, compose une mélodie gaie ou mélancolique, calme ou agitée, simple ou grandiose; il lui donne un mouvement lent ou précipité, il l'étend largement ou la resserre dans d'étroites limites, il l'accompagne d'une harmonie légère ou étoffée, il la coupe d'interludes ou lui donne une impulsion continue, etc., selon que le requiert le sens des paroles, qu'il ne doit jamais perdre de vue si celles-ci ont de l'importance. On conçoit d'après cela que le compositeur devra jouir d'une certaine liberté, et s'écarter en plusieurs cas des habitudes ordinaires, puisqu'il est dans la nécessité de se soumettre à des obligations extérieures; cette liberté n'aura même véritablement d'autres limites que la violation des règles essentielles de l'art ou de celles que l'expérience a le droit d'imposer. Mais fort souvent il arrive que des paroles d'ailleurs excellentes pour la musique ont fort peu d'importance littéraire : ce sont celles qui, se développant sur des idées vagues et d'un caractère peu saillant, exigent seulement du compositeur une couleur générale telle que la musique ne contraste pas avec les paroles. Alors il serait inexcusable de ne pas s'astreindre aux règles ordinaires et à la distribution commune de la mélodie, puisque rien ne l'oblige à s'en écarter et que d'excellents modèles sont sous ses yeux.

Il y a peu de chose à dire sur les airs du style *d'église* : ils se composent d'un seul mouvement, si ce n'est pour certains motets, qui en admettent deux. Ces sortes d'airs rentrent dans la classe de ceux qu'au théâtre on appelle *de demi-caractère*, et dont il sera parlé plus loin. Le lieu où ils s'exécutent et l'objet qui réunit l'auditoire excluent nécessairement une expression trop passionnée, même lorsque les paroles respirent une grande énergie, comme, par exemple, celles de certains psaumes. Le grand art du musicien est alors de donner à ses airs d'église une teinte religieuse et d'éviter toute exagération dans la peinture des sentiments. Tout le monde comprendra que, par exemple, l'allégresse qu'expriment certains passages de la liturgie ne saurait se rendre à l'église par les moyens qu'on emploierait dans un opéra-buffa; c'est même là une des difficultés les plus considérables que rencontrent ceux qui veulent écrire des airs d'église sans en avoir l'habitude. La forme doit d'ailleurs être plus régulière, et la stricte observation des lois de la mélodie est ici de rigueur.

Les airs du style *de chambre* sont ceux qui se chantent par amusement, et qui, destinés surtout aux amateurs, n'appartiennent pas seulement aux salons, mais qui, reproduits avec plus ou moins d'exactitude, descendent dans l'atelier et même dans la rue, et deviennent la propriété et le patrimoine musical du peuple. C'est surtout dans cette classe qu'il s'en rencontre que tout le monde finit par connaître, et qui dès lors sont réputés *populaires*. Elle renferme, sans y comprendre les airs de danse, des subdivisions fort nombreuses, en tête desquelles se placent les *airs patriotiques*, qui dans chaque pays ont pour objet de célébrer les hauts faits de son histoire, sa délivrance de la tyrannie étrangère ou domestique, et quelquefois de pleurer sur ses revers, de réveiller dans le cœur des citoyens l'amour de la liberté et la haine de l'oppression. A la suite de ces airs, inspirés par les circonstances, viennent les airs tendres ou joyeux, romances, chansons, chansonnettes, les barcaroles, les tonadilles, les airs de table ou airs bachiques, etc. Remarquons en passant que toutes ces compositions sont des pièces à couplets, c'est-à-dire dans lesquelles la musique, écrite pour la première ou les deux premières strophes ou divisions poétiques du morceau, sert pour les autres divisions semblables qui viennent ensuite. Et là ne s'arrête pas la reproduction; car ces mêmes airs servent de timbres à une foule de nouvelles poésies de même mètre pour lesquelles on n'a point composé de musique spéciale : en sorte qu'un air unique s'adapte souvent à des milliers de chansons.

C'est dans le recueil de ces airs de genres différents que l'on trouve le corps des *airs nationaux* particuliers à chaque peuple, et qui portent une empreinte plus ou moins vive des pays qui les ont vus naître. En effet, parmi ces airs il en est dont la tonalité, le rhythme, une particularité quelconque de composition offrent à l'oreille un trait caractéristique d'autant plus facile à observer qu'il se trouve dans des compositions courtes et précises, faciles à comprendre et à retenir, et chantées le plus ordinairement par des gens qui n'ont aucune notion musicale. C'est parmi ces airs que se trouvent ceux qui dans chaque localité remontent à une époque souvent fort reculée, et dont par cette raison l'on ignore les auteurs : telles sont, par exemple, les mélodies irlandaises et écossaises que l'on a recueillies en ces derniers temps, et dont l'ancienneté est incontestable. Ces airs sont d'une extrême utilité au compositeur; et lorsqu'il veut donner à un ouvrage une certaine couleur locale, il ne sait rien faire de mieux que de les reproduire ou de les imiter. Observons que chez les peuples où la musique a fait de grands progrès et fleurit depuis longtemps, les airs nationaux primitifs ont fini par se perdre. Et il est facile d'en donner la raison : de nouvelles compositions étant chaque jour mises en circulation, quelques-unes des plus anciennes vont aussi chaque jour s'oubliant et mourant avec les vieillards qui en avaient conservé le souvenir. Il suffit pour s'en apercevoir de remarquer, par exemple, que la plupart des timbres qui au commencement de ce siècle servaient pour les chansons nouvelles et pour les couplets des petites comédies appelées *vaudevilles*, sont à peu près abandonnés, seront bientôt tout à fait oubliés, et se perdraient absolument si l'impression ne les avait conservés. Cet abandon n'est nullement pour ces airs une marque d'infériorité; mais de plus nouveaux sont venus se substituer à eux, et

ont été préférés parce qu'ils étaient à la mode. Voilà comment l'Italie, la France, l'Allemagne ont perdu le plus grand nombre de leurs airs antiques, tandis qu'il s'en est conservé un assez grand nombre dans les montagnes de l'Écosse et de la Suisse, sur les glaces de l'Islande, de la Russie, de la Norvège, parce que dans ces lieux il s'en compose fort peu de nouveaux, et que jusqu'à nos jours, où l'on a pris la peine de les noter et de les recueillir, ils ne se transmettaient que par tradition et ne s'apprenaient que de routine. Sans nous arrêter ici au caractère spécial de ces airs chez chacun des différents peuples qui les possèdent, nous devons remarquer qu'en général les airs originaires du Nord sont tous mélancoliques, et, chose assez singulière, il en est de même des airs orientaux : seulement ceux-ci sont exécutés avec une si prodigieuse surcharge d'ornements de toutes sortes, que l'expression de tristesse qu'ils portent avec eux semble d'une nature fort différente.

Les airs du style théâtral sont ceux qui dans cet article doivent plus particulièrement fixer notre attention. Ce qui leur donne un caractère propre, c'est qu'ils sont intimement liés à une action dramatique, qui les domine d'une manière absolue, qu'ils sont exécutés dans un vaste local et en présence de nombreux auditeurs, enfin qu'ils sont accompagnés par l'orchestre et au besoin par les chœurs. Les airs sont dans les opéras une des parties auxquelles le public attache le plus d'importance, et fort souvent de la beauté d'un air et de sa bonne exécution dépend le succès d'un opéra.

L'air proprement dit, appelé souvent *grand air,* et qui à plusieurs égards mérite ce titre, exprime presque toujours des sentiments élevés, des images nobles et pathétiques, ou bien dans le genre comique des idées divertissantes et bouffonnes; il admet des descriptions d'événements importants, et dans ce cas il a le droit très-naturel d'empiéter sur le récitatif libre ou obligé. On distingue dans les grands airs l'air *de caractère* ou *de sentiment;* il peut être sérieux et tragique, ou bien gai, comique, bouffon; et c'est à lui que s'applique particulièrement ce qui vient d'être dit. L'air *de chant* ou air *chantant,* appelé aussi air *de demi-caractère,* où le compositeur cherche une mélodie vague, agréable et limpide, sans courir après une expression positive, que n'exige point la situation; l'air *déclamé* et l'air *parlé,* dans lequel la mélodie sur laquelle se dessinent des traits d'orchestre se rapproche constamment soit du récitatif, soit même du discours habituel; l'air *de bravoure,* destiné uniquement à faire briller la voix et le talent d'un chanteur habile; enfin, en Italie on établit d'autres distinctions, pour les airs de *seconde partie,* confiés à des chanteurs de second ordre; les airs de *convenance,* que le chanteur introduit dans un ouvrage auquel ils n'appartiennent pas; les airs de *pacotille,* qui sont ceux que le compositeur ou le chanteur tiennent toujours prêts pour s'en servir à l'occasion; enfin, pour désigner un air mauvais ou médiocre, qui ne peut exciter aucun intérêt, on le nomme air *de sorbet,* parce que tandis que le chanteur l'exécute on se retire pour prendre des glaces.

Ce que nous disions en commençant sur la nécessité de subordonner dans les airs la disposition musicale à la poésie s'applique essentiellement aux airs de théâtre, et voilà pourquoi l'air dramatique n'a pas de règles positives et absolues; quelle que pût être leur multitude, le compositeur aurait tout droit de les violer si la situation ou le sens des paroles l'exigeait, ou si enfin la fougue de l'imagination et le feu du génie l'y autorisaient. On pardonne tout au compositeur dramatique, s'il est réellement inspiré. Pour appeler cette inspiration, il cherche d'abord à bien se pénétrer du sens des paroles; lorsqu'il a réfléchi sur la mesure des vers, reconnu et fixé les points des grands repos périodiques, il voit comment les vers s'accouplent, afin d'obtenir les demi-cadences; quand il a trouvé son premier motif, il cherche comment des vers ou parties de vers prises çà et là peuvent convenablement se rapprocher, s'associer et servir au développement des pensées musicales. Dans les airs bien faits, les vers sont presque toujours présentés d'abord tels que le poëte les a disposés : de cette manière le sens en est tout de suite compris par les auditeurs, et les nouveaux sens que l'on peut former au moyen des mêmes paroles ne causent alors aucune confusion. Il est très-permis néanmoins de répéter dès le commencement quelque vers, quelque petite phrase, quelque mot, surtout lorsque la mélodie étend ou détermine le sens des paroles. Le compositeur ne saurait trop, pour la phrase principale de l'air qu'il écrit, invoquer le génie inspirateur; car si sa première pensée est naturelle, claire, neuve et convenablement adaptée à la situation, s'il lui vient de ces idées que l'artiste puise dans sa propre sensibilité, et non dans les formules de son art, le public est à lui, et même pardonnera volontiers quelques écarts dans le cours de la composition; mais pour cela il est nécessaire que l'auditeur ait été réellement électrisé. A l'égard de la coupe du morceau, la manière la plus usitée aujourd'hui est de présenter après le récitatif un *cantabile* qui respire la mélancolie et même la tristesse; c'est là que le musicien doit déployer toutes les émotions de son âme. Ce premier mouvement est suivi d'un *allegro* qui se termine lui-même par une coda nommée *cabalette,* qui commence à l'endroit où l'on serre la mesure. L'air finit habituellement dans le ton où il a commencé; mais le contraire peut arriver quelquefois. La coupe qui vient d'être indiquée est la plus en usage. On trouve aussi beaucoup d'airs modernes formés de l'assemblage de trois mouvements différents. Encore une fois, il n'y a ici rien d'obligatoire; le compositeur est maître d'imaginer d'autres coupes et de les employer comme bon lui semble, il suffit que la situation s'y prête.

Les airs de plus petite dimension, appelés au théâtre *petits* airs, sont les *romances, chansons* ou *cavatines;* les deux premières rentrent, sauf les convenances scéniques, dans la catégorie des airs de chambre. La cavatine appartient seulement à la musique dramatique; c'est un air court et presque toujours d'un seul mouvement, quelquefois de deux. A elle se rapportent d'autres petits airs que l'on traite souvent en *rondeau* et qui en suivent les règles.

Au reste, qu'il s'agisse de grands ou de petits airs, le compositeur dramatique a pour en augmenter la valeur une ressource bien utile, et dont parfois il lui arrive d'abuser : c'est l'orchestre, qui souvent se trouve là pour relever les endroits faibles, et jette, par la variété des formes, par la différence des timbres et par les dessins mélodiques et harmoniques, une grande variété dans un air qui, entouré de moins d'appareil, pourrait fatiguer par son étendue, ou se montrer trop inconsistant.

Les airs que nous avons placés dans la deuxième section sont ceux qui ont pour organe non plus la voix humaine, mais un ou plusieurs instruments. S'il s'agit d'un air destiné à un instrument unique exécutant tout à fait seul, ou accompagné par d'autres qui ne jouent qu'un rôle secondaire, il rentre dans la catégorie des airs vocaux en style de chambre, et c'est même souvent un de ceux-ci dans lequel seulement l'instrument est substitué à la voix. Que le thème ou motif soit d'invention, ou bien qu'il soit emprunté à la musique vocale, si l'on veut en reproduire plusieurs couplets, la différence des paroles n'existant plus à chacun d'eux, et la répétition continue d'une même mélodie sans paroles ne pouvant manquer de devenir bientôt fastidieuse, on cherche à captiver l'attention de l'auditeur en présentant chaque couplet sous un aspect nouveau où l'on conserve le fond du thème, en renouvelant chaque fois sa forme extérieure, et pour ainsi dire en le faisant toujours reparaître vêtu d'un nouveau costume. En ce cas, dans le langage vulgaire on désigne cet air par le mouvement indiqué en tête, et l'on dit un *andante,* un *grazioso,* un *allegretto* avec

variations. Si le motif est emprunté à quelque pièce de théâtre ou de chambre, on le désigne par le nom qui lui appartient, en ajoutant qu'il est destiné à tel ou tel instrument.

Les airs de danse se lient intimement à chacune des danses particulières dont ils ont déterminé le mouvement, soit qu'ils s'appliquent à quelqu'une des nombreuses figures imaginées depuis trois siècles, telles que *branles, gigues, chaconnes, bourrées, sauteuses, contredanses, valses, polkas, mazurkas*, etc., soit qu'ils se rattachent à une action mimodramatique. C'est donc à l'article particulier de chaque danse et à l'article Ballet que l'on trouvera l'indication du caractère des pièces de musique qui en dépendent. Adrien de Lagace.

AIR INFLAMMABLE. *Voyez* Hydrogène.

AIR ou *Asben*, État de l'Afrique centrale, entre 17° et 19° lat. N. et 8° et 9° long. E. Cette contrée renferme plusieurs villes et de nombreux villages, et est principalement habitée par trois grandes tribus, les Kel-ouis, les Kelgères et les Itisans, dont les individus sont en grande partie sédentaires. Le sol de l'Aïr est naturellement riche, mais peu cultivé; il est très-accidenté, et quoique dans la région des tropiques le climat en est relativement tempéré. — La capitale du pays est *Agadès*, grande cité jadis florissante et dont la population est descendue de 60,000 à 6 ou 7,000 âmes. Elle est la résidence d'un sultan qui n'exerce autour de lui qu'un pouvoir nominal. Fondée au moyen-âge par les Berbers, qui en furent chassés en 1515 par Mohammed-Askia, le conquérant Songar, elle a été longtemps le centre du commerce de l'or et le lieu de rendez-vous des caravanes de l'Afrique centrale. (Voy. Barth, *Voyages*, tome Ier.)

AIR (Comté d'). *Voyez* Ayr.

AIRAIN. Ce mot répond au mot *æs* des Latins, par lequel ceux-ci ont désigné quelquefois le cuivre pur, mais plus fréquemment les alliages de ce métal avec un grand nombre d'autres substances métalliques, et notamment l'or, l'argent, le zinc, le plomb, l'étain.

Il n'y a plus guère que les poëtes qui se servent aujourd'hui de ce mot pour désigner des pièces formées de quelque alliage de cuivre. L'airain a pris chez les modernes le nom de bronze.

La fabrication de l'airain était une partie importante des arts métallurgiques chez les anciens; car ils se servaient de ce métal pour un grand nombre d'usages, et principalement pour en faire des statues et des monnaies. On sait que les Romains l'employèrent d'abord en masse comme moyen d'échange, et que ce fut leur roi Servius Tullius qui le premier fit monnayer cette substance. Ce n'est que cinq ans avant la guerre Punique (l'an 585 de Rome) que l'on commença à battre de la monnaie d'argent.

Les anciens faisaient un prodigieux emploi de l'airain : les entablements, les portes, les chandeliers, les statues des dieux, et autres ornements des temples étaient faits avec ce métal; ils s'en servaient pour conserver la mémoire des hommes qui avaient rendu de grands services à leur patrie, qui avaient remporté trois années de suite les prix aux jeux olympiques, etc.

La statue colossale de Rhodes, ouvrage d'un élève du fameux Lysippe, était en airain. On fabriquait encore des armes et des ustensiles de ménage en airain; de tous les alliages de cuivre en usage chez les Grecs, le plus estimé était l'airain fabriqué dans l'île de Délos et d'Égine.

Les anciens attribuaient l'alliage magnifique appelé *airain de Corinthe* au hasard, à la fusion et au mélange de plusieurs métaux lors de l'embrasement de cette ville, qui eut lieu cent quarante-six ans avant J.-C. Mais ce beau bronze, dont les Romains faisaient tant de cas, était sans doute plus ancien. On a peine à croire à cet alliage fortuit de l'airain de Corinthe quand on sait avec quelle difficulté s'opèrent le mélange et la combinaison de plusieurs métaux de pesanteurs spécifiques différentes, et combien il faut les remuer ou les brasser. Plusieurs métaux, tels que l'or, l'argent, le bronze, l'étain, le plomb, etc., abandonnés à la seule action du feu, n'auraient formé, même en supposant une fusion simultanée, que des masses confuses, composées de plusieurs couches, selon la pesanteur spécifique et la quantité de chaque métal; ou ils ne se seraient qu'imparfaitement mélangés, et il n'aurait pu en résulter un tout également combiné, et propre, par exemple, à servir à la fonte des ouvrages du statuaire. Pline dit que l'on imitait l'airain de Corinthe par un alliage de cuivre, d'or et d'argent. Mais les connaissances en métallurgie et en analyse chimique étaient-elles alors parvenues au point de faire trouver la composition de ce bronze et les proportions de son alliage? C'est ce dont il est permis de douter. Pline parle de trois espèces d'alliages : la première était blanche, et l'argent y dominait; la seconde avait la couleur de l'or, ce métal n'y entrait probablement qu'en petite quantité; s'il y eût été réparti uniformément, il se serait opposé, en conservant sa couleur, à ce que le temps produisît facilement cette belle teinte verte que les anciens aimaient à voir au bronze. Dans la troisième espèce, les métaux étaient combinés par parties égales.

Il y avait un airain noir, nommé *hépatizon*, à cause de sa couleur d'un rouge brun foncé, qui avait assez de ressemblance avec celle du foie (en grec ἧπαρ) : Pline n'en connaissait pas la composition; il paraît qu'elle était due au hasard. Ce bronze était moins estimé que celui de Corinthe, mais plus que ceux de Délos et d'Égine.

AIRAIN (Serpent d'). *Voyez* Serpent.

AIRE (du latin *area*). En géométrie on appelle ainsi l'espace que renferme une figure rectiligne, curviligne ou mixtiligne. Dans ce cas *aire* est synonyme de *surface* ou *superficie;* mais il s'emploie plus particulièrement en parlant d'une portion de surface, bien qu'il puisse s'appliquer aussi à une surface entière. — En mécanique, on appelle *principe des aires* ou *conservation des mouvements de rotation* un principe général posé par Newton, et qui s'applique particulièrement à un système de points matériels sollicités par les actions mutuelles et par des forces dirigées vers un point fixe. — En astronomie, Képler a donné le nom de loi des *aires proportionnelles* à une des lois auxquelles obéissent les planètes dans leurs mouvements; découverte que ce grand astronome, notons-le en passant, fit en même temps que celle de la figure elliptique des orbites de ces mêmes planètes. Cette loi consiste en ce que le rayon vecteur, mené du centre du soleil au centre de la planète qui tourne autour de lui, parcourt des secteurs égaux dans des temps égaux. Ainsi, que la planète soit deux fois plus éloignée du soleil, elle ira deux fois plus lentement; de sorte que le triangle du secteur parcouru étant deux fois plus étroit, quoique deux fois plus long, la surface sera la même. De la découverte de cette loi, Képler conclut que le mouvement des planètes devait nécessairement être produit par une force dirigée constamment vers le soleil et combinée avec une force initiale. — En termes d'architecture, on appelle *aire* toute surface plane d'une construction : ainsi, l'*aire d'un pont* est le dessus d'un pont, la partie sur laquelle on marche; l'*aire d'un bassin* est un massif d'environ 33 centimètres d'épaisseur, composé de chaux et de ciment avec des cailloux ou un corroi de glaise, pavé par-dessus, et qui fait le fond d'un bassin; l'*aire d'un plancher* est l'enduit en plâtre, en plâtras ou en mortier que l'on fait au-dessus, au-dessous et entre les solives d'un plancher, etc. — En agriculture on donne ce nom à une surface plane et circonscrite par les bords, ménagée sur le sol, et sur laquelle on bat les gerbes de blé pour séparer le grain de la paille. — En numismatique, *aire* est synonyme de *champ*, et désigne la surface plane de la médaille sur laquelle est gravé le sujet de la légende. — *Aire* se dit

aussi, en ornithologie, du nid des grands oiseaux de proie. Il est rond, aplati, très-peu concave et fort ample : des branches et de jeunes rameaux composent son tissu, et il est garni de mousse, de poil et de laine. — En termes d'eaux et forêts, on entend par coupes *à tire et à aire* celles qui doivent être faites entre des lisières marquées pour faire un champ ou une *aire*, dans laquelle on ne laisse que des arbres de réserve. — Dans la marine on nomme *aire* ou *air de vent* une des trente-deux divisions de la boussole ou rose des vents. La circonférence de l'horizon est divisée en trente-deux parties auxquelles on a donné des noms empruntés aux points cardinaux ; et la rose des vents est divisée en trente-deux aires, qui répondent aux divisions de l'horizon.

AIRÉENNES. *Voyez* ALOÉES.

AIRELLE, nom commun d'un genre de plantes que les botanistes nomment *vaccinium*, et qu'ils rangent dans la famille des éricacées. — Les forêts du nord de l'Europe, celles de l'Allemagne, et en France celles des Vosges surtout, renferment dans leurs sites les plus ombragés et les plus froids un arbuste qui n'a qu'un pied de hauteur, et qui dans plusieurs positions domine néanmoins tellement le sol, qu'il l'occupe seul sur de grandes superficies, à l'exclusion de tout autre végétal ; c'est l'*airelle myrtil* ou *myrtille*. Cet arbuste produit des fruits bleus ayant le volume de petits raisins, légèrement acides, très-agréables à manger, dont on fait un excellent sirop, des tartes aussi délicates que celles de raisins de Corinthe, et dont il se fait une très-grande consommation dans les Vosges et ailleurs. Les Vosgiens, à l'imitation des habitants de l'Amérique septentrionale, qui préparent avec l'airelle de Pensylvanie des tourteaux de confitures, font avec l'airelle des Vosges des confitures sèches façonnées à la manière américaine, qui, mises en lieu sec, se conservent plusieurs années. — Mais le principal emploi du fruit de l'airelle myrtil est de colorer le vin, auquel il donne, en outre, un petit goût piquant, qui ajoute à la qualité des vins ordinaires. — Il y a déjà quelque temps, une quantité remarquable de fruits d'airelle myrtil secs, en balles, envoyés de l'Allemagne sur la place de Paris, servirent, avec de l'alcool et une matière sucrée, à faire des vins artificiels agréables et d'une belle couleur, qui s'écoulèrent par la voie du commerce, et furent consommés dans cette ville sans danger pour la santé publique. Du reste, il est certain que pour colorer le vin ce fruit est préférable aux baies de sureau, qui ne sont pas sans danger dans certaines circonstances, tandis que l'airelle myrtil n'est jamais dangereuse. — L'airelle myrtil, déjà multipliée dans nos jardins, sera vraisemblablement un jour un objet de culture de quelque importance parmi nous, et surtout dans le Nord, moins pour faire le vin que pour le colorer, ou comme plante tinctoriale, dont les applications ne sont pas encore suffisamment connues. — L'airelle myrtil porte encore les noms de *moret*, *brimbelle*, *raisin de bois* et *teint-vin*.

L'*airelle de Pensylvanie* s'élève à la hauteur de six à sept pieds, et croît abondamment dans l'Amérique septentrionale, où l'on consomme ses fruits comme aliment, à l'état frais, sur toutes les tables. Cette plante est d'une grande importance pour les peuplades qui vivent au sein des forêts. On en fait dans les États-Unis des confitures très-délicates, qui se conservent plusieurs années si on a soin de les tenir dans un lieu sec. C. TOLLARD aîné.

Parmi les autres espèces on cite : l'*airelle des marais*, qui croît dans les Alpes, dont les fleurs sont blanches ou roses, avec des baies noirâtres ; l'*airelle ponctuée*, dont les feuilles sont ponctuées en dessous, les fleurs rougeâtres, et les baies rouges très-acides et rafraîchissantes. Cet arbuste croît jusqu'en Laponie, où on mange ses baies crues. Dans quelques contrées d'Allemagne elles servent d'assaisonnement. Une autre espèce, l'*airelle carneberge* ou *coussinet*, croît dans les marais tourbeux ; ses baies rouges, très-acides, sont abandonnées aux oiseaux.

AIRY (GEORGES-BIDDELL), astronome anglais, né le 27 juillet 1801, à Alnwick (Northumberland), fit ses études au collége de Colchester et à l'université de Cambridge, où il devint professeur d'astronomie en 1828 et directeur de l'observatoire. En 1835 il obtint la charge d'astronome royal à Greenwich. On lui doit le perfectionnement et l'invention de plusieurs instruments, des méthodes plus simples de calcul, et des recherches sur le magnétisme, la météorologie, la photographie, etc. Il a indiqué un moyen de corriger les déviations de la boussole sur les navires en fer, et il a fait dans les mines et près des montagnes une série d'expériences avec le pendule pour déterminer la pesanteur de la terre et par suite la densité des autres corps célestes. Membre de la Société royale de Londres, il a été décoré de la Légion d'honneur en 1855. On cite son travail sur les inégalités de Vénus (1833), ses *Astronomical observations* (1829-1836) et ses *Traités mathématiques, ou les théories de la lune et des planètes, la figure de la terre*, etc. Z.

AIS, d'un mot latin signifiant *soliveau, planche de bois*.

> Ses ais demi-pourris, que l'âge a relâchés,
> Sont à coups de maillet unis et rapprochés,

a dit Boileau. Ce mot, qui appartient au vieux langage français du quinzième et du seizième siècle, n'est presque plus employé que dans le langage spécial de la technologie. Les imprimeurs ont des *ais* à tremper et à desserrer ; les relieurs, des *ais* à rogner, à presser ; les vitriers, des *ais* feuillés et à rainure, dans lesquels ils coulent l'étain, etc.

AISANCES. *Voyez* LIEUX D'AISANCES, FOSSES D'AISANCES, etc.

AISNE (Département de l'). Formé du Laonnais et du Soissonnais, qui dépendaient de l'Ile-de-France, du Vermandois et de la Thiérache, lesquels faisaient partie de la Picardie, et d'une portion de la Brie, qui appartenait à la Champagne, le département de l'Aisne est borné au nord par celui du Nord, à l'est par celui des Ardennes et partie de celui de la Marne, au sud par une partie des départements de la Marne et de Seine-et-Marne, à l'ouest par ceux de l'Oise et de la Somme.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont *Laon*, Château-Thierry, Saint-Quentin, Soissons et Vervins. Il compte 37 cantons et 837 communes. Sa population est de 565,025 individus. Il envoie onze députés à l'Assemblée. Il forme avec le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme, le 7e arrondissement forestier ; constitue la 2e subdivision de la 4e division militaire, dont le quartier général est à Châlons-sur-Marne ; fait partie du diocèse de Soissons, et ressortit à la cour d'appel d'Amiens. Son académie comprend 1 lycée, 3 colléges, 20 institutions ou pensions, 1,238 écoles primaires.

Sa superficie est de 735,200 hectares, dont 491,436 en terres labourables, 107,026 en bois, 53,094 en prés, 20,906 en vergers, pépinières et jardins, 11,972 en cultures diverses, 11,420 en landes, pâtis, bruyères, etc., 8,076 en vignes, 8,859 en forêts, domaines non productifs, 5,276 en oseraies, aunaies, saussaies, 4,344 en propriétés bâties, 2,537 en rivières, lacs, ruisseaux, 1,462 en étangs, mares, canaux d'irrigation, etc. — On y compte 116,794 maisons, 1,089 moulins à eau et à vent, deux forges et fourneaux, 529 fabriques et manufactures. — Il a payé 5,211,376 fr. d'impôt foncier en 1858 et 25,748,994 fr. de contributions de toutes natures.

Le département de l'Aisne est arrosé par sept rivières navigables : l'Aisne, la Marne, l'Oise, l'Ourcq, la Serre, la Somme et la Vesle. L'Aisne, qui lui donne son nom, en traverse de l'est à l'ouest la partie moyenne, venant du département des Ardennes, où elle a sa source, et se dirigeant vers celui de l'Oise. Il fait partie du bassin de la Seine, à l'exception d'une étroite zone au nord, qui renferme les sources de la Somme, de l'Escaut et de la Sambre. Ce département est un pays de plaines ondulées, sillonné par des chaînes de pla-

teaux à pentes abruptes, et dont les points culminants atteignent à peine 200 mètres d'altitude. La surface de ces plateaux, dont la masse se compose de formations argileuses, siliceuses et calcaires, est recouverte d'une couche végétale assez fertile; mais le sol des vallées surtout, résultant d'alluvions fluviales, est remarquable par sa fécondité. Le département de l'Aisne est boisé, et présente un assez grand nombre de lacs et d'étangs, dont le plus considérable est celui de Saint-Laurent.

Les forêts qui le recouvrent recèlent un grand nombre de bêtes fauves et d'animaux sauvages. On pêche des sangsues dans les étangs; l'écrevisse y est commune et d'une grosseur remarquable. Les essences dominantes dans les forêts sont le chêne, le charme, le hêtre, le frêne et le bouleau. Le sol, généralement calcaire ou crayeux, ne renferme pas de mines métalliques susceptibles d'exploitation; mais il abonde en pierres à bâtir, en marbres, en argile à creusets, en terres pyriteuses et alumineuses, en gypse, grès, lignite, tourbe.

L'art agricole est fort avancé dans ce département. La culture prédominante est celles des céréales, qui occupent annuellement les cinq septièmes environ de l'étendue du sol. On y cultive les plantes oléagineuses, les betteraves à sucre, les poiriers et les pommiers pour le cidre, le houblon, les haricots renommés de Soissons. Les vignes ne produisent que des vins de médiocre qualité. L'exploitation des forêts forme une branche très-importante de l'industrie agricole. L'engrais des bestiaux et l'élève des chevaux et des moutons y ont acquis quelque développement. Les animaux de basse-cour sont aussi l'objet de spéculations de la part d'un grand nombre de cultivateurs.

L'industrie manufacturière du département de l'Aisne est très-importante. Ses principaux produits consistent en tissus dits articles de Saint-Quentin, toiles de Thiérache, tulles brodés, châles et tissus cachemires, glaces de Saint-Gobain, verreries de Folembray, farines, sucre de betteraves, huiles, cidre, charbons de bois, boissellerie, vannerie, plâtre, briques, toiles, produits chimiques.

Le département de l'Aisne possède plusieurs canaux : les canaux de Crozat, des Ardennes, de Manicamp, de La Fère, de la Somme, de la Sambre à l'Oise, et le canal de Saint-Quentin, qui lie la Somme à l'Escaut. Il est en outre sillonné par 8 chemins de fer (279 kil.), 12 grandes routes (613 kil.), 30 routes départementales (671 kil.), 2,397 chemins vicinaux (5,771 kil.). Envahi par les Allemands, en août 1870, il a été occupé militairement jusqu'en septembre 1871.

Ses principales villes sont : Laon, chef-lieu du département, Saint-Quentin, Soissons, Château-Thierry, Vervins, Guise, La Fère. *La Ferté-Milon* est la patrie de Racine. *

AISSAOUAS, secte musulmane qu'on rencontre surtout dans le nord de l'Afrique, en Algérie et au Maroc, et dont les membres pratiquent des tours d'adresse, comme de jouer avec le feu, avec des serpents, etc. Ils tirent leur nom d'Aïssa, marabout du seizième siècle. Z.

AISSÉ (Mademoiselle), Circassienne devenue célèbre par ses aventures, fut achetée à l'âge de quatre ans, en 1698, moyennant la somme de 1,500 fr., par le comte de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople : le marchand d'esclaves assurait qu'elle était princesse circassienne; du reste, elle promettait déjà une rare beauté. M. de Ferriol l'amena en France, et la confia à sa belle-sœur, sœur de madame de Tencin. Mlle Aïssé reçut donc une éducation brillante. Son bienfaiteur voulut se payer de ses soins en la séduisant. Elle résista aux offres du Régent. Au nombre de ses adorateurs, elle distingua le chevalier d'Aydie, et cet amour remplit le reste de sa vie. M. d'Aydie était chevalier de Malte : il voulut se dégager de ses vœux; mais elle s'y opposa constamment, et alla en Angleterre, où elle donna naissance au fruit de leur liaison. Bientôt les remords les plus amers vinrent accabler mademoiselle Aïssé; ne pouvant vaincre sa passion, elle ne voulut point du moins y céder de nouveau, et sa vie se consuma dès lors en chagrin. Elle mourut à Paris en 1733. Elle a laissé des lettres remplies de grâces et d'agrément; elle y peint les faiblesses de son cœur avec franchise et abandon; on y trouve aussi des anecdotes sur ses contemporains. Ces lettres, imprimées d'abord avec des notes de Voltaire, ont été depuis réunies à celles de mesdames de Villars, de La Fayette et de Tencin, et ont obtenu plusieurs éditions, parmi lesquelles on cite celle d'Auger, avec une notice de M. de Barante, et celle de M. Ravenel avec une étude de M. Sainte-Beuve. *

AISSELLE (du latin *axilla*), cavité qu'on remarque au-dessous de l'épaule, à la naissance de l'articulation du bras, entre ce dernier membre et le côté de la poitrine; on l'appelle aussi le *creux de l'aisselle*. Cette cavité, en forme de triangle mobile, suivant les divers mouvements qu'affecte le bras, se trouve bornée par deux espèces de saillies sous-cutanées, dont la première en avant est formée par une partie du muscle grand pectoral, et la seconde en arrière par les muscles grand dorsal et grand rond. La peau de l'aisselle est de légère épaisseur, plus ou moins garnie de poils à l'âge de la puberté. Une assez grande quantité de ganglions dits sébacés sécrètent une espèce de matière muqueuse dont l'exhalaison est désagréable. La peau se rattache à la région que forme le creux de l'aisselle au moyen d'une bride, qui se relie elle-même avec la *coracoïde*. On découvre immédiatement au-dessus de la peau une légère couche de tissu cellulaire, puis ensuite une aponévrose, laquelle se trouve elle-même enveloppée dans une nouvelle couche plus considérable de tissu cellulaire. C'est au sein de cette dernière région qu'on rencontre les vaisseaux axillaires ainsi que les nerfs du plexus brachial. Les maladies principales de l'aisselle sont les abcès, les bubons, les furoncles, les plaies des vaisseaux axillaires, l'anévrysme de l'artère axillaire, l'engorgement des ganglions lymphatiques, etc.

Par analogie, on donne le nom d'*aisselle*, en botanique, à l'angle formé par une feuille ou par un rameau sur une branche ou sur la tige.

AIS'VARIKA, nom des sectes bouddhiques qui admettent l'existence d'un être primitif, créateur du monde et maître de toutes choses; tandis que les *svabhavikos* attribuent l'origine de toutes choses à la force productrice de la seule nature (*svabhava*), dont les productions sont le résultat nécessaire de lois éternelles, préexistantes et immuables. Les *ais'varikas* sont à leur tour partagés en deux grands partis, dont l'un admet un Dieu éternel et immortel comme cause unique et principe immédiat de tout ce qui est; et l'autre, tout en reconnaissant ce même Dieu, avec les mêmes attributs, cette même cause avec les-mêmes résultats, ajoute qu'ils sont unis à un principe matériel, quoique éternel. Comme d'autres sectes bouddhiques, les ais'varikas admettent l'existence de deux mondes, celui de l'action et celui du repos; mais ceux-là même qui croient en un seul Dieu immatériel par essence n'admettent ni sa providence ni son autorité. Ils pensent que l'homme vertueux peut arriver au bonheur par l'abstraction mentale et par les efforts de l'abnégation qu'il professe pour toutes les choses extérieures. *

AITON (William), botaniste anglais, né en 1731 près d'Hamilton, comté de Lanark (Écosse), était d'abord un simple jardinier. Venu à Londres, il fut nommé en 1759, surintendant du jardin botanique de Kew, et contribua beaucoup à l'enrichir. En 1789 il publia avec Solander et Dryander l'*Hortus Kewensis*, 3 vol. in-8°, qu'un de ses fils a continué. Aiton mourut en 1793. Thunberg lui a dédié un genre de plantes. Z.

AIX. C'est l'*Aquæ Sextiæ* des Romains. Ville de France, ancienne capitale de la Provence, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement des Bouches-du-Rhône, près de la rivière

d'Arc, à 20 kilom. nord de Marseille. Population, 28,152 habitants. Elle fut fondée en l'an 124 avant J.-C., près d'une source d'eaux thermales, par le consul C. Sextius Calvinus, dont elle prit le nom. Elle est le siége d'un archevêché, d'une cour d'appel, d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce; son académie comprend les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var, de Vaucluse et des Alpes-Maritimes; Aix possède des facultés de droit, des lettres et de théologie, un collége communal, une école normale primaire, une école impériale d'arts et métiers, un cabinet d'histoire naturelle, un musée de tableaux et d'antiquités, augmenté de la galerie de Granet, et une riche bibliothèque publique. Aix a de magnifiques hôtels, de belles rues, une grande place et de superbes promenades. Un embranchement la relie au chemin de fer de Lyon à Marseille. Son industrie du coton est déchue; mais elle trouve une large indemnité dans l'éducation des vers à soie et la fabrication des soieries. Les huiles d'Aix jouissent d'une réputation européenne, et le succès avec lequel on y a acclimaté les légumes et les fruits de l'Italie est devenu pour les habitants de son territoire une source de richesses. A la fin du douzième siècle, Aix fut pour ainsi dire le centre et le foyer de la littérature provençale; et elle resta la capitale des comtes de Provence jusqu'à l'extinction de leur race. On y conserve encore le souvenir du roi René, auquel on a élevé une statue en 1819. Quelque temps après sa fondation, Aix fut embellie par Marius, et César y envoya une colonie : plus tard, elle devint la métropole de la seconde Narbonnaise. Lors de l'invasion des Bourguignons et des Wisigoths elle vit son territoire entièrement dévasté; enfin survinrent les Sarrasins, qui mirent la ville à feu et à sang. On ne commença à la rebâtir qu'en 796. Sous le règne de François Ier Aix fut pillée par les Marseillais et prise, en 1535, par Charles-Quint, qui s'y fit couronner roi d'Arles.

AIX, l'ancienne *Aquæ Sabaudicæ*, chef-lieu de canton du département de la Savoie, à 12 kilom. de Chambéry, près du lac de Bourget; elle a 4,430 habitants. On y voit les belles ruines de l'*Aquæ Gratianæ* des Romains. C'est dans cette ville qu'eut lieu la cession de la Savoie et de la Maurienne à Bérold par Rodolphe, en 1000. Elle renferme des eaux thermales en grande réputation. Ces eaux étaient connues des Romains, et l'on attribue l'établissement de ses bains au proconsul Domitius, qui vivait vers la fin du quatrième siècle, sous l'empire de Gratien; celui-ci y fit faire ensuite de grands embellissements. Les bâtiments qui existent maintenant sont dus à l'ingénieur Capellini, qui les construisit d'après les ordres du duc Amédée III. Les eaux d'Aix sont sulfureuses; elles coulent de deux sources qui sortent d'un rocher calcaire servant d'enceinte à la ville. La première est appelée *source d'alun* ou de *Saint-Paul*, ou *thermes de Berthollet*, en mémoire du célèbre chimiste qui était né dans ces contrées; la seconde est appelée *source de soufre*. La chaleur des eaux d'alun est de 38°,2; celle des eaux de soufre, de 43°,7. La température des eaux sulfureuses d'Aix ne baisse que temporairement, au moment de la fonte des neiges et des pluies équinoxiales. L'eau est parfaitement transparente, un peu onctueuse au toucher. L'analyse chimique y démontre, selon M. Buonvicino, la présence des matières suivantes : acide sulfhydrique, carbonates de chaux et de fer, chlorures de calcium et de magnésium, sulfates de chaux, de magnésie et de soude, ainsi que quelques traces de matière extractive animale. On les administre en boissons pour les affections de poitrine, telles que l'asthme, les catarrhes chroniques et la phthisie commençante; en bains et en boisson dans les paralysies incomplètes, les tumeurs blanches, les maladies des articulations, les rhumatismes, les anciennes blessures et les vieux ulcères.

AIX (Ile d'), petite île de l'océan Atlantique, à l'embouchure de la Charente, où les vaisseaux partis de Rochefort viennent s'abriter. Ses fortifications contribuent à la sûreté du port de Rochefort. En 1757, les Anglais y opérèrent une descente, et en firent sauter les forts. En 1806 sa rade fut le théâtre d'un terrible combat naval entre la frégate française *la Minerve* et la frégate anglaise *la Pallas*. En 1854 l'île d'Aix a servi de résidence aux prisonniers russes et en 1871 aux gardes nationaux de la Commune.

AIX-LA-CHAPELLE, en allemand *Aachen*, chef-lieu de district dans la Prusse rhénane, est située par 50° 47′ de latitude N. et 6° 5′ de longitude E., à 166 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une fertile vallée, arrosée par la Wurm et couronnée par les premiers prolongements des Hautes-Tanges. On y compte environ 62,450 habitants, dont 2,000 protestants et 300 juifs. Au centre d'un pays de riche culture, elle est aussi un grand foyer d'industrie célèbre pour la fabrication des draps fins et des aiguilles. On y a établi une manufacture de glaces. Principale station du chemin de fer belge-rhénan, elle est d'une haute importance pour le commerce prussien. Ses sources d'eaux minérales l'ont rendue célèbre dans le monde entier, et elle abonde en souvenirs historiques. Son nom indique son origine toute romaine; car l'allemand *Ahha* est évidemment un mot originairement dérivé du latin *aqua;* et ce mot fut sans doute créé pour désigner les sources qui s'y trouvent. Le nom d'*Aquisgranum*, qui n'apparaît qu'au huitième siècle, est peut-être dérivé de *Granus*, surnom sous lequel les Romains honoraient Apollon dans les sources thermales. Le nom français d'*Aix-la-Chapelle* provient de la chapelle du palais, où dès l'an 765 Pépin célébra la solennité de Noël. C'est à Charlemagne qu'elle est redevable de sa glorieuse réputation. Il est douteux qu'elle ait été son berceau; mais c'est là qu'il fut enterré, en l'année 814. Cette ville, comme faisant partie de l'héritage de Charlemagne, jouissait de nombreuses franchises. Ses habitants étaient exempts dans tout l'empire de corvées et de service militaire, de la peine d'emprisonnement et de tout impôt. Elle était ville libre impériale du cercle de Westphalie. Il suffisait de respirer l'air d'Aix-la-Chapelle, fût-on au ban de l'empire, pour jouir d'une complète liberté. — En 1794 les Français occupèrent Aix-la-Chapelle; la paix conclue à Lunéville en 1801 la comprit désormais dans le territoire français, où elle devint le chef-lieu du département de la Roer; mais les événements de 1815 la placèrent sous l'autorité de la Prusse.

Vers l'an 796 Charlemagne fit complétement reconstruire le château et la chapelle. Tous deux furent reliés par une colonnade qui, vraisemblablement à la suite d'un tremblement de terre, était déjà en ruines du vivant même du grand empereur. Tandis que plus tard on construisait l'hôtel de ville sur les ruines du palais impérial, la chapelle devenait et est restée le noyau de la cathédrale. Celle-ci est de forme octogone et entourée d'une galerie à deux étages avec laquelle elle forme extérieurement un hexadécagone. Au centre de l'octogone une pierre avec cette inscription : *Carolo Magno*, indique le lieu où fut enseveli Charlemagne. Othon III fit ouvrir ce tombeau en l'an 1000. Le cadavre fut trouvé encore bien conservé, assis sur un siége de marbre, revêtu des ornements impériaux, avec le sceptre à la main, le livre des Évangiles sur les genoux, un fragment de la sainte croix sur la tête, avec la panetière autour des hanches. Le caveau fut ensuite muré de nouveau, après qu'on eut pratiqué les quelques réparations intérieures qu'on jugea nécessaires. L'empereur Frédéric Ier fit de nouveau ouvrir le tombeau en 1165. On plaça alors les ossements dans un cercueil d'or et d'argent; et on suspendit au-dessus du tombeau, en commémoration, une grande couronne d'un beau travail. Le siége en marbre blanc, recouvert plus tard de plaques d'or, servit jusqu'en l'année 1558 au couronnement des empereurs. L'empereur nouvellement élu y prenait place quand il recevait les félicitations des princes étrangers. Les insignes impériaux furent transférés en 1795 à Vienne.

l'époque du quatorzième siècle on ajouta du côté de l'orient un chœur de style gothique à l'octogone construit dans le style byzantin, tandis qu'à l'ouest s'y relie un clocher quadrangulaire flanqué de deux petites tours formant escaliers et conduisant à la chambre des reliques. C'est là qu'on conserve ce qu'on appelle les grandes reliques, que tous les sept ans on montre au peuple de la galerie de la tour, et qui au mois de juillet attirent à Aix-la-Chapelle plusieurs milliers d'étrangers. Si des maisonnettes et des boutiques adossées à l'édifice nuisent à son aspect imposant, tout son ensemble et la profusion d'ornements architectoniques qu'on y trouve, par exemple au portail du Loup, témoignent d'une antiquité vénérable et riche en traditions et légendes. L'hôtel de ville orne la place du Marché; à sa droite s'élève la *tour de Granus*, dont le nom rappelle l'époque romaine, et à sa gauche la tour du beffroi. A l'intérieur, on remarque surtout la grande salle du couronnement, avec le portrait de tous les empereurs et une foule de précieux restes de l'ancien art allemand. On y voit aussi les portraits de Napoléon et de Joséphine, peints par David. Devant l'hôtel de ville s'élève une belle fontaine jaillissante, avec la statue en bronze de Charlemagne. On admire dans l'église des Franciscains une magnifique *Descente de croix* de Rubens. Du milieu des environs d'Aix-la-Chapelle, qui ne forment pour ainsi dire qu'un vaste parc, s'élève le *Lousberg*, ou plutôt *Louisberg*, dont le point culminant est à 260 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec une magnifique vue et un délicieux belvédère. A une petite lieue d'Aix-la-Chapelle on rencontre les ruines de Frankenberg, séjour favori de Charlemagne. Non loin de là est situé Burtscheid.

Six sources d'eaux minérales chaudes et deux froides jaillissent à Aix-la-Chapelle. Les sources chaudes appartiennent aux eaux thermales alcalines muriatiques, et sont divisées, d'après leur situation même, en sources supérieures et inférieures. La température des premières est plus élevée que celle des secondes, de même qu'elles donnent une plus grande quantité de gaz hydrosulfureux. La principale des sources supérieures est la source de l'Empereur, qui jaillit au milieu de l'auberge du Bain-de-l'Empereur; vient ensuite une petite source située devant le Bain-de-l'Empereur, et la source Quirinus. Parmi les sources inférieures, il faut citer l'ancienne source à boire, et le nouveau puits à boire organisé en 1827, le puits d'Élèse, la source du Bain-de-Rose, et la source de Cornélius. Les bains eux-mêmes ont de quatre à cinq pieds de profondeur, sont complétement massifs et construits à l'ancienne mode romaine. Les sources acidulées ferrugineuses sont des sources froides, et peu riches. La plus forte de toutes est encore la source de la Lanterne. Celle qui se trouve dans le *Drischstrass* est moins abondante; on l'appelle le puits de Spa, en raison de l'analogie de son eau avec l'eau de Pouchon à Spa.

Les eaux chaudes d'Aix-la-Chapelle ont une odeur sulfureuse, pénétrante et un goût hépatique. Leur température varie de 35 à 46° R. Elles contiennent de l'azote, de l'acide carbonique et de l'hydrogène sulfuré, du carbonate, du muriate et du sulfate de soude, des carbonates de chaux et de magnésie, et de la silice. Les eaux d'Aix-la-Chapelle sont très-excitantes, irritent la peau et le système nerveux. On les prescrit contre les paralysies, les rhumatismes chroniques, les affections goutteuses, les anciennes maladies de la peau, les affections syphilitiques invétérées, les maladies de la vessie et des voies urinaires, les engorgements, et les affections chroniques des organes abdominaux. Elles sont administrées sous toutes les formes, en boisson, en lotions, en bains et en douches. On doit les boire à petites doses; lorsqu'on en boit un ou deux litres, elles deviennent purgatives. On peut les mêler avec du lait de vache ou d'ânesse : quand elles causent des nausées ou des vertiges, il faut les boire refroidies.

Deux traités de paix et un congrès ont donné dans ces derniers temps un intérêt historique tout particulier à Aix-la-Chapelle. Le premier de ces traités mit fin à la guerre de dévolution déclarée en 1667 à l'Espagne par Louis XIV, parce que, à la mort de son beau-père, Philippe IV, il prétendait à la possession d'une grande partie des Pays-Bas, en se fondant sur le droit de dévolution en vigueur dans le Brabant et le pays de Namur parmi les particuliers, et en agissant au nom et du chef de sa femme, l'infante Marie-Thérèse. Les progrès victorieux de Louis XIV furent arrêtés par la triple alliance que conclurent l'Angleterre, la Hollande et la Suède. Les coalisés prescrivaient à l'Espagne de céder à Louis XIV, ou la Franche-Comté, ou la partie de la Flandre déjà conquise par son armée, à savoir : Charleroy, Ath, Oudenarde, Douai, Tournay et Lille, menaçant de se tourner contre celle des parties contendantes qui refuserait d'en passer par cette décision. Louis XIV ayant accepté ces conditions à Saint-Germain-en-Laye, et l'Espagne de son côté ayant recouvré la Franche-Comté au moyen de la cession des places fortes de la Flandre, les puissances signataires de la triple alliance conclurent à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1663, le traité de paix définitif, que corrobora encore un second traité, signé en 1669. — Le second traité de paix d'Aix-la-Chapelle mit fin à la guerre de la succession d'Autriche, provoquée par les prétentions que l'électeur Charles-Albert de Bavière éleva en 1740 au trône de Marie-Thérèse, qui dura huit années, avec des intermittences de succès et de revers pour chacune des parties belligérantes, et dans laquelle la France, l'Espagne, Modène et Gênes épousèrent les intérêts de la Bavière, pendant que la Sardaigne, l'Angleterre, la Saxe et la Hollande prenaient fait et cause pour l'Autriche. Le malheur qui s'attacha aux armes de cette puissance amena en Allemagne un corps russe auxiliaire, commandé par le prince Repnin, et à la solde des puissances maritimes. L'arrivée de ce puissant renfort sur les bords du Rhin hâta la conclusion des préliminaires, qui furent signés le 30 avril 1747, entre la France et les deux puissances maritimes. Ce traité préliminaire fut transformé le 18 octobre 1748 en un traité définitif, auquel accédèrent l'Espagne, l'Autriche, Gênes et la Sardaigne, après que la Saxe et la Bavière eussent déjà renoncé à la lutte. Ce traité confirma tous les traités précédents ainsi que la garantie de la Pragmatique sanction. On reconnaissait à chacune des puissances intéressées la possession des territoires qu'elle possédait avant la guerre. La Sardaigne conserva les places du Milanais qui lui avaient été cédées pendant le cours de la guerre. Parme, Plaisance et Guastalla furent cédées à l'infant d'Espagne Philippe, second fils d'Élisabeth, sous certaines réserves de droits de retour à l'Autriche. La possession de la Silésie et du comté de Glatz fut garantie à la Prusse. L'Angleterre obtint de nouveau le traité d'*el Assiento* pour quatre ans et le démantellement de Dunkerque du côté de la terre. La France s'engagea à expulser de son territoire le prétendant Édouard. Grâce à l'habileté du ministre Kaunitz, l'Autriche se tirait de cette guerre par de très-faibles sacrifices, tandis qu'elle coûtait à l'Angleterre, en dépit de ses brillantes victoires navales, 80,000,000 liv. st. ajoutés à sa dette publique.

Le congrès que les trois souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse tinrent à Aix-la-Chapelle, au mois d'octobre 1818, eut pour objet de délibérer sur le retrait des troupes confédérées restées en France comme corps d'occupation, et par là d'affermir la confiance dans la paix générale. Le signal officiel d'une réconciliation avec la France fut une invitation adressée le 4 novembre, au nom de leurs souverains respectifs, par Metternich, Castlereagh, Wellington, Hardenberg, Bernstoff, Nesselrode et Capo d'Istria, au duc de Richelieu, de venir joindre ses efforts aux leurs pour asseoir sur des bases solides la paix de l'Europe. Cette invitation ayant été acceptée, un protocole fut signé, le 15 novembre suivant, par l'Autriche, la France, la Russie, la Grande-Bretagne, la

Prusse, dans lequel furent confirmés tous les principes proclamés par la Sainte-Alliance, et qui lui servaient de base. Le contenu en fut notifié à toutes les cours de l'Europe dans une déclaration à la suite de laquelle il était formellement dit que la nouvelle alliance n'apportait aucune modification aux rapports consacrés par les traités précédents, et que, tout au contraire, les souverains avaient résolu de ne jamais, dans leurs rapports mutuels ou avec d'autres États, s'éloigner des principes qui constituent le droit des peuples.

AJACCIO, chef-lieu du département de la Corse, à 875 kilomètres sud-est de Paris, ancienne ville maritime sur la côte occidentale de l'île, au fond du golfe du même nom. Sa population est de 14,558 habitants. On croit qu'elle fut fondée par les Lesbiens, qui lui donnèrent le nom d'*Ajasso,* d'après une petite ville de l'île de Lesbos, qui existe encore. Les Romains la mommèrent *Urcinium,* à cause de ses excellentes fabriques de poterie; mais la ville actuelle, bâtie, en 1495, par les Génois, se trouve à 2 kilomètres plus au nord de l'ancienne Ajaccio. Siége d'une subdivision militaire, Ajaccio possède un évêché, dont l'île forme le diocèse, des tribunaux de première instance et de commerce, un collége communal, une école normale primaire départementale, un séminaire, une société d'agriculture, une école de navigation, un jardin botanique, une cathédrale, et une bibliothèque publique, composée de 14,000 volumes. Elle est assez bien construite, et ses rues sont droites, larges et bordées de maisons agréables. Son port, le plus beau de toute l'île, est spacieux et commode, bordé par un très-beau quai, et les gros vaisseaux y trouvent un bon mouillage protégé par une citadelle, qui en défend très-bien l'approche. Son commerce principal consiste en blés, vins, huiles, oranges, etc. On pêche le corail sur les côtes. Ajaccio est la patrie de Napoléon; un monument lui a été élevé, dont l'inauguration s'est faite le 15 mai 1865 avec un grand éclat.

AJAN (Côte d'). On comprend sous ce nom la côte d'Afrique, aride, sablonneuse et presque déserte, qui s'étend depuis le Zanguebar jusqu'au cap Guardafui, ainsi que le pays des Somaulis, qui occupent le territoire compris depuis le Magadoxo et la côte d'Ajan jusqu'aux confins de l'Abyssinie et jusqu'à la côte méridionale du golfe d'Aden. Cette vaste contrée est habitée par des peuplades nègres, indépendantes les unes des autres, et professant le mahométisme. La côte d'Ajan comprend le royaume d'Adel, où le commerce vient s'approvisionner d'ivoire et de poudre d'or. *

AJASSON DE GRANDSAGNE (J.-B.-Fr. Étienne ou Stéphane, vicomte), connu par un grand nombre de publications populaires, des traductions, et surtout comme directeur de la *Bibliothèque populaire,* était né à La Châtre en 1802 et mourut subitement à Lyon le 9 mai 1845. Z.

AJAX. Parmi les princes grecs qui assistèrent au siége de Troie, il y eut deux Ajax, l'un fils de Télamon, l'autre fils d'Oïlée.

Le premier était roi de Salamine; suivant Homère, il était le plus beau et le plus vaillant des Grecs après Achille; il avait une taille énorme, et ressemblait, dans les combats, au dieu Mars. Ajax combattit pendant un jour entier contre Hector sans pouvoir décider la victoire : les deux guerriers ne se séparèrent qu'à la nuit, et ils échangèrent entre eux des présents. Malgré sa bouillante valeur, le fils de Télamon ne fut jamais blessé, ce qui le fit passer, aux yeux des Troyens, pour invulnérable. Après la mort d'Achille, il réclama les armes de ce héros, fondant ses droits sur sa parenté et sa bravoure. Ulysse, son concurrent, l'ayant emporté sur lui, il tomba aussitôt en proie à une démence furieuse. Revenu plus tard à lui, honteux d'avoir servi de risée à tous, il se perça le cœur avec son épée.

Le second Ajax était roi des Locriens. Il se rendit devant Troie, impatient de venger l'outrage fait à la Grèce par l'enlèvement d'Hélène, dont il était un des adorateurs. Il était renommé pour sa grande agilité et pour son indomptable courage, bien que celui-ci dégénérât parfois, dans la chaleur du combat, en une sorte de frénésie. Lors du sac de Troie, il poursuivit Cassandre jusqu'aux pieds de la statue de Pallas, l'en arracha par les cheveux, et se livra sur elle aux excès de la plus révoltante brutalité. Ulysse dénonça cette infâme violence: Ajax se justifia par le serment; mais Pallas, irritée, le poursuivit de sa vengeance et le fit périr dans les flots. On raconte qu'Ajax, luttant contre la tempête, parvint à gagner un rocher, qu'il blasphéma alors contre les dieux, mais que Neptune frappa le rocher de son trident et engloutit ainsi le blasphémateur.

AJAXTIES. Ajax, fils de Télamon, proche parent et ami d'Achille, et le plus brave des Grecs après le fils de Thétis, fut mis, comme lui, au rang des immortels. On lui rendait des honneurs divins, et il avait un temple à Salamine. Sa statue y était d'ébène. Tous les ans, à sa fête, on portait sur un lit très-orné une figure armée de toutes pièces. Les Athéniens honoraient aussi Ajax; ils avaient donné son nom à une de leurs tribus, l'Æantide.

AJONC. Cet arbuste épineux, connu encore sous le nom de *jean, hande, jonc marin,* et *genêt épineux,* est célèbre par la propriété dont il jouit d'utiliser de mauvaises terres, où on le sème avec avantage pour en obtenir, en le coupant tous les deux ou trois ans, du menu bois pour le chauffage et pour faire des clôtures. Quelquefois la pousse de la première année est coupée en herbe, et sert de fourrage. L'ajonc fertilise tellement le sol que la sixième année on peut le détruire et le remplacer par du froment, ou toute autre céréale, qui y réussit parfaitement. Mais c'est surtout pour faire des haies que l'ajonc est recommandable à cause de ses innombrables épines et de sa rusticité. Pour obtenir des haies d'ajonc, il faut en semer les graines en place, et non pas les planter, parce qu'il est d'une reprise difficile, même en employant du plant de pépinière, quoique ce dernier soit moins mauvais que celui qu'on aurait fait arracher dans les vieilles haies d'ajonc ou dans les terres où cet arbuste aurait été semé. — L'ajonc est un arbuste à fleurs jaunes, solitaires, très-rameux, plus ou moins velu, épineux, sans feuille. Il croît naturellement dans toute l'Europe sur les terres incultes ou abandonnées, et surtout dans les sables légers et mobiles, qu'il fixe, utilise et fertilise. Il appartient à la famille des légumineuses. On en connaît trois espèces, ou plutôt trois variétés. C. Tollard aîné.

A JOUR. C'est l'expression dont on se sert pour indiquer un genre de monture qu'on adapte aux pierres fines. Un cercle entoure la pierre, dont les deux faces sont visibles, ce qui établit la transparence. — On se sert de cette expression en comptabilité commerciale : les livres sont *à jour;* mettre un compte *à jour,* c'est-à-dire les comptes sont amenés sans lacune jusqu'aux dernières opérations, il n'y a pas d'écriture en arrière.

AJOURNEMENT se dit, en procédure, de l'assignation ou avertissement qu'on fait donner par un officier public à une personne pour qu'elle se présente devant un tribunal à jour et heure fixes. Dans l'ancienne procédure criminelle on appelait *ajournement personnel* l'assignation donnée à quelqu'un, en vertu d'une ordonnance ou d'un décret du juge, pour comparaître en personne et répondre sur les faits dont il était accusé. — Jacques de Molai, du haut de son bûcher, *ajourna,* dit-on, Philippe le Bel et Clément V devant le tribunal de Dieu. — Notre langage parlementaire a emprunté aux Anglais le mot *ajournement* pour désigner le renvoi d'une discussion à un autre jour, ce qui peut être une fin de non recevoir.

AJUDA, palais du roi de Portugal, à 4 kilomètres de Lisbonne. Quoique inachevé, il se dessine majestueusement à l'entrée du Tage, et sa façade est un des points les plus remarquables du panorama de la ville. Z.

AJUSTER. Dans l'art militaire, *ajuster,* c'est régler la position de son fusil en raison du but qu'on veut faire at-

teindre à la balle, et de la distance qu'elle doit parcourir. Pendant longtemps on a agité la question de savoir s'il importe à l'art militaire que l'infanterie, quand elle se bat en ligne, ajuste son feu. On disait que l'infanterie en masse tirant sur des masses son feu devait toujours porter, et qu'il valait mieux tirer plus de coups que de vouloir ajuster. Néanmoins, il a paru si important que le fantassin tire juste qu'on a fondé à Vincennes une école de tir où chaque régiment envoie tour à tour des officiers, des sous-officiers et même des soldats, qui, en retournant à leurs corps une fois que leur instruction est achevée, y portent et y propagent la connaissance des vrais principes du tir.

AJUSTEUR. En termes de technologie, *ajuster* c'est réunir les pièces diverses d'une machine, exécutées par d'autres ouvriers, qui travaillent sans bien savoir ce qu'ils font, tandis que l'*ajusteur* (on l'appelle encore plus souvent peut-être le *monteur*) connaît la place que doit occuper dans la machine chacune de ces pièces, et sait comment il devra les poser pour s'assurer si elles s'ajustent bien, et si une fois réunies elles produisent le jeu et l'effet attendus. On nomme plus spécialement *ajusteurs* : 1° les ouvriers balanciers, qui fabriquent les poids et les mesures conformément aux étalons légaux; 2° les employés des hôtels des monnaies chargés de constater le poids des *flans*, avant qu'ils soient soumis au balancier pour recevoir l'empreinte monétaire; de renvoyer à la fonte ceux qui sont trop faibles, ou bien, quand ils sont trop forts, de les couper et de les limer pour leur donner le juste poids qu'ils doivent avoir.

AJUTAGE. Ce mot désigne un petit tube conique ou cylindrique qui s'adapte à l'extrémité d'un tuyau de plus grand diamètre pour produire un jet d'eau. On emploie les ajutages, soit isolément, soit en les combinant; et on leur donne différentes formes qui produisent les effets les plus variés. Tantôt l'eau jaillit en gerbe étincelante, tantôt elle forme un gracieux berceau pour retomber ensuite en larges nappes, en flots écumeux ou en pluie fine et diamantée. On dissimule les ajutages en les faisant passer dans des statues d'hommes ou d'animaux; le plus souvent on les cache dans la gueule entr'ouverte d'un poisson monstrueux, que tient une humide Naïade ou quelque Amour bouffi.

AKAKIA (Martin), professeur de médecine dans l'université de Paris, né à Châlons-sur-Saône, devint, par son mérite, l'un des principaux médecins de François Ier. Ce docteur mourut en 1551. Il avait traduit plusieurs écrits relatifs à son art. On cite les suivants : *Ars medica, quæ est ars parva*, et *De Ratione Curandi*, de Galien. Cette dernière traduction est accompagnée d'un *Commentaire*. — *Martin* Akakia, fils du précédent, fut médecin comme son père et professeur royal en chirurgie; il mourut en 1588, âgé d'environ quarante-neuf ans. On a sous son nom un traité intitulé : *Consilia Medica*, 1598, in-folio. Mais, suivant quelques auteurs, cet ouvrage, ainsi que celui qui traite des maladies des femmes, et qui lui est généralement attribué, appartient à son père. — Cette famille a fourni plusieurs autres médecins. — Tout le monde connaît la piquante *Diatribe du docteur Akakia, médecin du pape*. Voltaire, l'auteur de ce pamphlet, emprunta ce nom, connu dans la médecine, pour ridiculiser un livre de Maupertuis; cette diatribe est une continuelle allusion à tous les passages de ce livre qui étaient l'objet de la moquerie publique. Champagnac.

AKBAR (Djélal-Eddin-Mohammed), empereur de l'Hindoustan, de la race de Tamerlan, et l'un des plus grands princes de l'Asie dans les temps modernes, naquit à Amerkat, en 1542, et avait treize ans quand, à la mort de son père Houmâjoûn, il parvint au trône sous la tutelle du ministre Beyram. Il se distingua très-jeune encore par des talents remarquables, et surtout par la bravoure et l'activité qu'il développa dans une guerre qu'il eut à soutenir contre ses sujets révoltés, parmi lesquels se trouvait Beyram lui-même. Malgré les guerres continuelles qu'il eut à soutenir contre ses voisins ou contre ses propres sujets, et qui l'entraînèrent successivement dans toutes les provinces de son empire, il cultiva les sciences, principalement l'histoire, et donna les plus grands soins à l'administration de ses États. Il fit faire le dénombrement de ses peuples, et ordonna des recherches sur la nature et les produits de l'industrie de chacune de ses provinces. Le résultat de ce travail statistique a été réuni en corps d'ouvrage par son ministre Aboul-Fazel, sous le titre de *Ajin-Akbari*. Akbar mourut en 1604, après un règne de quarante-neuf ans. Aux environs d'Agra on voit encore un superbe monument funéraire avec cette seule inscription : « Akbar ». Son fils Sélim lui succéda, sous le nom de Djihangir.

AKBAR-ABAD. *Voyez* Agra.

A KEMPIS (Thomas). *Voyez* Thomas a Kempis.

AKÈNE (du grec ἀ privatif; χαίνω, je m'ouvre). On nomme ainsi un genre de fruit, très-commun dans la nature, dont le péricarpe est sec, n'a qu'une seule loge, contenant une seule graine, est indéhiscent, et non soudé avec la graine. L'akène peut provenir d'un ovaire infère, ou d'un ovaire supère, et offrir même quelques autres modifications. Ainsi l'akène est tantôt couronné par les dents du calice, tantôt il est nu; assez souvent il est terminé par des soies, des paillettes, c'est-à-dire par une aigrette. Ces modifications, de peu d'importance d'ailleurs, ont donné lieu à de Mirbel, Desvaux et autres botanistes de faire des espèces. Le fruit des synanthérées, des polygonées, appartient au genre akène.

AKENSIDE (Marc), médecin et poëte anglais, né en 1721 à Newcastle-sur-Tyne, était fils d'un boucher. A dix-huit ans, il fut envoyé à l'université d'Édimbourg pour y étudier la théologie, qu'il abandonna bientôt pour la médecine; son goût dominant l'entraînait toutefois vers la poésie. Reçu docteur en médecine en 1744, à Leyde, il se rendit l'année suivante en Angleterre, où il exerça successivement sa profession à Northampton, à Hampstead et à Londres. Il eût vécu longtemps dans une grande médiocrité, au milieu de cette dernière ville, sans un ami généreux, Jérémie Dyson, qui le força d'accepter une pension de 300 livres sterling. Il donna des leçons publiques d'anatomie, et devint membre de la Société royale et du Collége des Médecins de Londres, docteur de Cambridge, et médecin de la reine. Il mourut en 1770. Il a laissé quelques dissertations de médecine estimées, une entre autres sur la *dyssenterie*. Ses poésies, dans les genres didactique et lyrique, ont été réunies et publiées à Londres par Dyson, en 1772, en 1 vol. in-4°. Son poëme le plus remarquable est intitulé : *Les Plaisirs de l'Imagination*. Cet ouvrage, qu'il publia à vingt-trois ans, lui valut les suffrages de Pope, et fit sa réputation. Retouché plus tard par son auteur, il a été traduit en français, en prose, par le baron d'Holbach (Amsterdam, 1769, et Paris, 1805). Lord Chesterfield disait : « C'est le plus beau des livres que je n'entends pas. » *

AKERBLAD (Jean-David), célèbre philologue et archéologue suédois, était employé à la chancellerie royale depuis 1783, lorsqu'en 1789 il fut nommé interprète pour la langue turque. En 1795 il se rendit en qualité de secrétaire de légation à Constantinople, d'où il fut rappelé en 1797. Il habita ensuite pendant quelque temps, vers 1800, Gœttingue, fut nommé en 1802 secrétaire de légation à La Haye, et l'année suivante à Paris, d'où il fut cependant encore rappelé en 1804. Mécontent des changements politiques survenus dans sa patrie, il résolut, à ce qu'il paraît, de renoncer complétement à la Suède, et se retira à Rome, où il trouva dans la duchesse de Devonshire et quelques autres amis des lettres les secours et l'appui nécessaires pour lui permettre de se livrer en paix à de vastes travaux littéraires, dont nous avons les fruits dans un ouvrage également important pour la paléographie et l'épigraphie, et intitulé : *Inscrizione greca sopra una lamina di piombo trovata in un sepolcro nelle vicinanze d'Atene* (Rome, in-4°, 1813). Dans les

dernières années de sa vie, Akerblad subsistait à Rome en exerçant l'obscur métier de *cicerone*, se faisant passer pour un Danois auprès des étrangers à qui il montrait les monuments de la ville éternelle. Ses ouvrages témoignent d'une profonde connaissance des langues orientales et occidentales. En effet, non-seulement il les parlait, mais il les écrivait avec facilité. Akerblad mourut à Rome, le 8 février 1819. On cite encore de lui : *Lettre à M. Silvestre de Sacy sur l'écriture cursive copte; Lettre à M. de Sacy sur l'inscription égyptienne de Rosette; Notice sur deux inscriptions en caractères runiques trouvées à Venise, et sur les Varanges, avec les remarques de M. d'Ansse de Villoison*, morceaux imprimés dans le *Magasin encyclopedique*, années 1801, 1802 et 1804. Akerblad était correspondant de l'Institut de France, et membre de beaucoup d'académies.

AKHALZIKH (Ancien pachalik d'), le *Sa-atabago* des Géorgiens, forme aujourd'hui l'un des onze arrondissements du gouvernement grousio-iméréthien des possessions russes au delà du Caucase, sur les bords du Kour supérieur. Il est borné au nord-ouest par les arrondissements d'Osourgéti et de Koutniss, au nord et au nord-est par celui de Tiflis, au sud-est par celui d'Alexandropol, enfin au sud par les cercles turcs de Tschaldir et de Kars. Dans les vallées du Kour et du Poskho se trouvent de riches pâturages et des champs fertiles, tandis que la vigne est cultivée avec succès sur les collines; néanmoins, l'aspect général de cette contrée est nu et désert. La vallée supérieure du Kour et du Poskho s'appelait jadis *Semo-Karthli* (Karthli supérieur); elle était habitée par les Géorgiens, et fut toujours pour eux un lieu d'asile assuré. Vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, Erowant d'Arménie fit la conquête du *Semo-Karthli*, qui ne repassa sous la domination des rois de Géorgie qu'après une lutte aussi longue qu'acharnée et sanglante. Réunie alors de nouveau à la Géorgie par des liens politiques plus intimes, cette contrée parvint, grâce à la bienfaisante influence du christianisme, à un haut degré de civilisation. Elle était administrée par des gouverneurs appelés *atabegs;* le plus ancien de ces fonctionnaires dont l'histoire ait conservé le souvenir s'appelait Sargis, et mourut en 1334.

Pendant la guerre qui eut lieu entre les Turcs et les Persans, au milieu et vers la fin du seizième siècle, le pays d'Akhalzikh devint fréquemment le théâtre des plus horribles dévastations. Malgré l'héroïque résistance des deux fils de l'atabeg Kæcnosrow, Kouarkouar et Manoutschar, les Turcs réussirent à s'en rendre maîtres. Cependant Manoutschar y reçut l'investiture souveraine, sous le titre de pacha de Saatabago. En l'an 1625 les Turcs assurèrent encore plus complétement leur domination sur ce territoire en en expulsant complétement l'ancienne famille régnante, qu'Amurath IV remplaça par Saphar-Pacha, dont les descendants continuèrent à le gouverner. Le territoire, dévasté et appauvri sous l'administration turque, fut divisé en *sandjaks*, dont les cinq suivants : *Akhalzikh*, *Atskwer*, *Aspindse*, *Chertwis* et *Achalkalaki*, ont été cédés en 1829 à la Russie par le traité de paix conclu à Andrinople. Beaucoup de familles musulmanes émigrèrent alors, et la population diminua.

La capitale de l'Akhalzikh est la ville du même nom, place forte bâtie sur le Poskho (Dalka ou Dalki), défendue par une bonne citadelle, et qui compte 15,000 habitants. Cette ville fut prise le 27 août 1828 par le feld-maréchal prince Paskewitch, et occupée par un bataillon russe. Quand les pachas de Kars et d'Erzeroum apprirent la prise d'Akhalzikh, ils tentèrent, à la tête d'un corps de dix-huit mille hommes, de reprendre cette ville, qui est la clef septentrionale de l'Anatolie; mais cette entreprise échoua, par suite de la vigoureuse résistance de la garnison russe. Le gouvernement russe ordonna l'établissement d'une nouvelle ville sur la rive droite du Poskho; cette cité nouvelle a été peuplée de colons arméniens. Akhalzikh ayant cessé d'être un grand marché d'esclaves, a singulièrement perdu de son importance On y compte huit églises, pour la plupart arméniennes, et une synagogue; ses nombreuses mosquées sont tombées en ruines, à l'exception de celle d'Achmed, située dans la citadelle, et qui avait été bâtie sur le plan de Sainte-Sophie de Constantinople : elle a été consacrée par les Russes au culte grec. A cette mosquée était jadis annexé un collége, dont la bibliothèque passait pour l'une des plus riches de l'Orient; les livres les plus précieux en ont été transportés à Saint-Pétersbourg.

Pendant la guerre d'Orient, dix-huit mille hommes de troupes turques, sous les ordres du férik Ali-Pacha, s'avancèrent jusqu'à Akhalzikh et se fortifièrent au village de Soupliss. Le général Andronikoff marcha au secours d'Akhalzikh, où il arriva le 24 novembre 1853. Le 26 les Russes, après une vive canonnade, traversèrent le Poskho et parvinrent à chasser les Turcs de leurs positions, en leur tuant un millier d'hommes et leur prenant 12 canons, 5 drapeaux, une grande quantité d'armes et de munitions. Les Russes poursuivirent les Turcs jusque sur leur territoire, et le lieutenant-colonel Zimmermann pénétra, le 1er décembre, jusqu'à Didveri. Z.

AKHTIRKA, ville de Russie, dans le gouvernement de Kharkof, sur la rivière de son nom. Cette ville, chef-lieu d'un district, compte 15,832 habitants. On y récolte des fruits estimés et on y fabrique des lainages. Dans l'une des églises se trouve l'image miraculeuse de Notre-Dame d'Akhtirka, qui est le but d'un pèlerinage célèbre. Akhtirka a été fondée par les Polonais, en 1641.

AKIBA, fils de Joseph, célèbre docteur de la loi et de la *Mischna* chez les Juifs, vécut en Judée vers l'an 100 après J.-C. Bien qu'il ne se fût livré à l'étude que dans un âge déjà assez avancé, il ne tarda pas à l'emporter sur tous ses contemporains, autant par l'étendue que par la profondeur de ses connaissances, et les fondateurs de la *Mischna* furent tous ses disciples. Il fit de grands voyages dans les trois parties du monde, s'efforçant partout et toujours d'améliorer la condition des Juifs, alors soumis au joug de fer des Romains. Impliqué, en 135, dans l'insurrection du fameux Barkokébas, Rufus le fit écorcher vif. Les écrits cabalistiques qu'on lui attribue sont tous apocryphes.

AKJERMANN ou **AKKERMANN**, ville de la Bessarabie turque, à l'embouchure du Dniester dans la mer Noire, avec une citadelle et un port. C'est l'*Alba Julia* des Romains, qui périt presque complétement à l'époque de la grande migration des peuples, ne fut relevée de ses ruines que beaucoup plus tard par les Génois, et devint ensuite la proie des Turcs. Les Polonais la nomment *Bialogrod* (ville blanche). Sa population est de 26,000 habitants.

La convention signée dans cette ville, le 6 octobre 1826, entre la Porte Othomane et la Russie, représentée par le comte Woronzof et le marquis de Ribeaupierre, avait pour but d'arranger la question turco-russe, qui n'avait fait que se compliquer toujours davantage depuis la paix de Boukarest. Cette convention additionnelle aux stipulations du traité de Boukarest se composait de huit articles, et avait pour corollaire deux actes additionnels relatifs à la Moldavie et à la Servie. Elle assurait à la Russie la libre navigation de la mer Noire pour son pavillon, protégé désormais d'une manière efficace contre les corsaires des États barbaresques. Elle stipulait en outre la création de divans en Moldavie et en Valachie, le rétablissement des priviléges de la Servie, province dont les troupes turques devaient se borner à occuper les places fortes, ainsi que la reconnaissance des réclamations élevées par les sujets russes, et dont la liquidation devait être opérée par une commission mixte. Les frontières des deux puissances contractantes devaient rester en Asie telles qu'elles étaient au moment de la signature de la convention : c'était dire que la Russie conserverait les places fortes turques dont elle s'était emparée en

Asie. Le non-accomplissement par la Porte des stipulations de la convention d'Akjermann eut pour résultat, en 1828, la guerre à laquelle la paix d'Andrinople mit un terme.

AK-KOYUNLU. *Voyez* Ac-Coinlu.

AKOVA (Baronnie d'). Le pays d'Akova est situé au milieu des montagnes de l'ancienne Arcadie, sur la rive orientale du Ladon. Au moment de la conquête de la Morée par les Français, en 1205, Akova fut donnée à titre de haute baronnie, ayant droit de haute justice, de guerre privée, de forteresse et d'évêché, à Gaultier de Ronchères ou de Rozière, avec vingt-quatre fiefs de cavalerie. A la mort de Gaultier de Ronchères, qui ne laissa pas d'héritiers, la baronnie d'Akova passa à sa nièce, Marguerite de Neuilly; mais celle-ci ne put prendre possession de ce fief. Cependant Guillaume de Villehardouin lui en rendit le tiers, et elle l'apporta en dot à la maison de Saint-Omer par son mariage avec Jean de Saint-Omer.

ALABAMA, vaste territoire admis en l'année 1819 au nombre des États souverains composant l'Union américaine du Nord, est limité au nord par l'État de Tennessée, à l'est par la Floride occidentale, à l'ouest par l'état de Mississipi, et au sud par le golfe de Mexique. Il s'étend du 30° 10′ au 35° de latitude septentrionale, et du 87° 24′ au 90° 49′ de longitude occidentale. Sa moyenne longueur peut être évaluée à environ 340 kilomètres, sa largeur à environ 200 kil., sa superficie totale à 53,000 kilomètres carrés. En 1810 la population ne s'élevait pas à plus de 20,000 habitants; en 1820 elle atteignait déjà le chiffre de 127,901, et en 1845 de 624,827 âmes, dont 253,522 esclaves. Avant l'explosion de la dernière guerre le nombre des esclaves avait pris dans l'Alabama un accroissement prodigieux : ainsi il était en 1860, de 435 080 contre 526,271 hommes libres; cet État était sous le rapport de la population servile un des plus considérables de l'Union. Depuis 1862 les nègres ont été affranchis. En 1870 l'Alabama comptait 997,500 âmes.

La chaîne la plus occidentale des monts Alléghanys sépare l'Alabama du nord de l'Alabama du centre et de l'Alabama du sud. L'Alabama du nord est montagneux, et le sol en est propre à la culture des céréales, quoiqu'elle y soit négligée. L'Alabama du centre est plus fertile; son produit principal est le coton (environ 100,000 balles par an); on y cultive aussi le sucre et l'indigo, et le riz prospère dans les terrains d'alluvion aux environs du golfe de Mexique. L'Alabama du sud est un pays de plaines immenses, couvertes d'une espèce de roseaux appelés *canes breaks*. Les forêts de la partie septentrionale fournissent le meilleur bois que l'on connaisse pour la construction des navires, celui du *chêne* dit *de vie*, et autres essences précieuses. Dans les parties centrale et méridionale croissent les pins; dans leur voisinage l'air est sain, mais le sol stérile et presque sans valeur. C'est là que viennent se réfugier les habitants du reste de l'État aux époques où sévit la fièvre jaune. Des mines d'or sont exploitées dans l'Alabama du nord. Les débris des Chérokees, des Creeks, des Chacktas et des Chikasas, ainsi que d'autres peuplades indiennes, habitants aborigènes de ce pays ont insensiblement péri ou ont émigré à l'ouest du Mississipi. Le séjour de l'Alabama est d'ailleurs fatal aux émigrants, et son climat est très-insalubre en certains endroits et pendant certains mois.

L'*Alabama*, fleuve navigable dans la plus grande partie de son cours, et qui donne son nom à l'État, est le plus grand cours d'eau de ce territoire, qu'arrosent en outre le Tallapousa, la Cousa, la Cahacoba, le Tombigbee et le Black-Warrior, lesquels, après leur réunion, forment la Mobile et se déchargent en deux grands bras dans la baie de Mobile. Le Tennessée traverse la partie septentrionale de l'État. L'Appalachicola, formé par la jonction du Chattahouche et de la Flint-River, et les torrents de Yellow-Water, d'Escambia et de Perdido, déversent leurs eaux dans le golfe du Mexique.

Mobile est le centre commercial de l'Alabama. Montgomery, avec 12,000 âmes, est la capitale de tout l'État; c'est là que fut établi en 1861 le siége du gouvernement sécessionniste. Tuscalousa possède une université et compte 5,000 habitants. On peut encore citer Blakely (situé en face de Mobile), Selma, Florence, Tuscumbia, Cahacoba et Huntsville.

L'État d'Alabama concourt pour huit voix à l'élection du président de l'Union. Il envoie six députés au congrès. Les sénateurs, au nombre de trente-trois, sont élus pour quatre ans; les représentants, au nombre de cent, ne le sont que pour deux. Tout citoyen, noir ou blanc, âgé de 21 ans et domicilié depuis un an dans l'État y jouit du droit électoral. Le pouvoir exécutif est délégué à un gouverneur élu par l'assemblée générale, laquelle nomme aussi les membres de la cour suprême. Après l'élection de M. Lincoln comme président des États-Unis, l'Alabama déclara se retirer de l'Union (11 janvier 1861). Les députés des États déjà séparés se réunirent à Montgomery pour y former une confédération du Sud, et y adoptèrent la nouvelle constitution. L'Alabama, où le nombre des esclaves atteignait plus du tiers de la population totale, s'associa à la guerre avec énergie et fournit, dit-on, 34,000 soldats à l'armée séparatiste. La résistance s'y prolongea avec succès jusqu'au dernier moment, et il ne fallut pas moins pour l'abattre d'une armée expéditionnaire de 80,000 hommes et la prise de Mobile, sa plus forte place (9 avril 1865).

L'Alabama, tel fut le nom d'un hardi corsaire confédéré, commandé par le capitaine Semmes, et qui après avoir fait subir des pertes énormes à la marine fédérale, fut coulé à fond, le 10 juin 1864, dans la Manche, en vue de Cherbourg, à la suite d'un combat meurtrier que lui livra la corvette le *Kearsage*.

ALACOQUE (Marie), religieuse visitandine, devenue célèbre, dans son temps, par ses extases, ses visions et ses prédictions. Toutefois, malgré la part qu'elle a eue à l'institution de la fête du Sacré-Cœur, son nom, resté obscur, serait peut-être difficilement parvenu jusqu'à nous, s'il ne nous avait été transmis par *Vert-vert*, qui, on le sait, était lui-même élève du couvent de la Visitation, et dont le poëte a dit :

> Il savait même un peu du Soliloque
> Et des traits fins de *Marie Alacoque*.

Elle naquit le 22 juillet 1647, à Lauthecour, près d'Autun. Atteinte d'infirmités dès l'enfance, elle était déjà, à l'âge de huit ans, au couvent de Charolles. Ayant été guérie d'une paralysie, elle fit honneur de sa guérison à la Vierge, et par reconnaissance substitua désormais le nom de Marie à celui de Marguerite, qui était le sien. Poussée par une vocation irrésistible, elle prit l'habit de novice au couvent des Visitandines de Paray-le-Monial le 24 août 1671, et elle y prononça ses vœux le 6 novembre 1672. Là, ses dispositions naturelles au mysticisme s'exaltèrent, et elle reçut, au dire de ses biographes, le don de prophétie, de révélations, et même le don des miracles. Le fruit de ses contemplations mystiques fut un ouvrage qu'elle composa sous ce titre : *La Dévotion au cœur de Jésus*. Il fut publié en 1698, après sa mort, par le père Croiset. Ce fut là l'origine du culte du Sacré-Cœur. Marie Alacoque raconte elle-même le plaisir ineffable qu'elle éprouva en gravant sur son sein, avec un canif, le nom de Jésus en gros caractères. Elle mourut le 17 octobre 1690, après avoir prédit avec exactitude le jour de sa mort. C'est du moins ce que disent ses biographes, et, entre autres, l'évêque Languet, qui a publié sa vie en un volume in-4°, Paris, 1729.

Artaud.

AL-ACSA est le nom d'une des deux principales mosquées de Jérusalem, qui furent pillées et saccagées par les croisés, lorsqu'ils s'emparèrent de cette ville, l'an 1099. —

Ce mot arabe, qui signifie *le dernier*, a été donné par les Arabes à la partie la plus occidentale de l'Afrique septentrionale; ils l'appellent *Magreb al-Acsa* (*le dernier occident*). C'est la Mauritanie occidentale, qui s'étend, de l'est à l'ouest, depuis Tlemcen jusqu'à l'Océan, et, du nord au sud, depuis Tanger et Ceuta jusqu'à Maroc.

ALADIN, ou mieux ALA-EDDIN, surnommé *le Vieux de la Montagne*, prince des Assassins, parvint, après bien des aventures, à se créer, dans les montagnes de l'ancienne Parthie, une souveraineté à peu près indépendante. Les meurtres sans nombre auxquels se livrèrent ses sujets répandaient autour de lui une si grande terreur, que les rois ses voisins et même plusieurs princes chrétiens se virent obligés de lui adresser des présents. Lors de sa croisade en Palestine, saint Louis se montra non-seulement inaccessible à toute espèce de crainte, mais il réussit même à forcer le farouche tyran à lui adresser solennellement une ambassade avec des présents. — Un autre ALA-EDDIN-KAÏKOBAD, prince seldjoukide, fut sultan d'Iconium de 1219 à 1237.

ALADIN (Lampe d'). Qui de nous n'a rêvé parfois à cette lampe merveilleuse des *Mille et une nuits*, qu'il suffit de frotter pour qu'un génie tout-puissant vienne se mettre à la disposition de son possesseur, et lui apporter des richesses de toutes sortes, lui fournir à manger, lui donner des esclaves, des habits magnifiques, des chevaux, lui bâtir en une nuit un palais de toute beauté, transporter ce palais de Chine en Afrique, et d'Afrique en Chine, en un clin d'œil? Aladin, pauvre fils de tailleur, sans état, sans fortune, grâce à ce fameux talisman, qu'il a failli payer de sa vie, devient le gendre du sultan, et sultan lui-même. De la classe la plus infime il s'élève à la puissance suprême, et il semble mériter cette élévation par le bon usage qu'il fait de ses richesses. Aussi cette lampe a pu passer à juste titre en proverbe, et chacun sait ce qu'il pourrait faire s'il avait la lampe d'Aladin.

ALAHMAR (MOHAMMED-ABEN-), fondateur du royaume de Grenade, était un de ces chefs arabes qui, au treizième siècle, avaient conservé en Espagne une faible puissance dont ils ne se servaient que pour se nuire et se dépouiller réciproquement, préparant ainsi une proie facile aux chrétiens. Alahmar conçut le hardi projet de réunir sous son autorité les pays qui n'étaient point encore tombés sous la domination chrétienne. Après s'être emparé de Grenade, il serrait de près dans Murcie le fils d'Aben-Houd, quand celui-ci, pour ne pas tomber dans la puissance de son adversaire, fit hommage de ses États au roi de Castille. L'infant don Alphonse s'empressa d'en venir prendre possession. Après une résistance opiniâtre, qui dura plus d'un an, Alahmar, voyant sa position tout à fait désespérée, résolut de faire sa soumission. Il se rendit, sans aucune suite, au camp du roi de Castille, se fit conduire à sa tente, et lui baisa les mains en signe de vassalité. Cette démarche flatta le roi, qui le traita favorablement. Un arrangement eut lieu entre ces deux princes, et il fut convenu qu'Alahmar conserverait la province de Grenade sous la suzeraineté et la protection de Ferdinand, auquel il payerait un tribut annuel, et fournirait des troupes quand il en serait requis.

Quoique vassal et tributaire du roi de Castille, Alahmar jeta les fondements du royaume de Grenade, qui finit par acquérir de l'importance et de la force. Cette province devint le refuge des populations musulmanes, et en 1266 tout ce qui restait de musulmans en Espagne vivait sous l'autorité d'Alahmar. Il se conduisit avec tant de prudence dans ses rapports avec les princes chrétiens, qu'il s'en fit estimer et respecter, et put défendre d'une manière efficace les intérêts de ses compatriotes auprès des Espagnols. La paix absolue dont jouit Grenade jusqu'à sa mort (en 1273) lui permit de constituer assez solidement le royaume qu'il avait fondé. On s'accorde à louer Alahmar pour sa modération, sa justice et les efforts constants qu'il fit pour la prospérité de son pays. Il encouragea l'agriculture, l'industrie et les beaux-arts, il établit de nombreuses manufactures, fonda des hospices, créa partout des écoles. Le célèbre palais de l'Alhambra est l'œuvre d'Alahmar, qui en fit sa résidence royale.

ALAIN CHARTIER. *Voyez* CHARTIER.

ALAIN DE L'ISLE, ainsi nommé du lieu de sa naissance, bien que l'on ne sache pas au juste à quelle ville la rapporter, fut surnommé *le Docteur universel*, à cause de ses vastes connaissances. Né vers le milieu du douzième siècle, il devint professeur de théologie à l'université de Paris, et s'y acquit une grande réputation, s'appliquant surtout à revêtir le langage de la philosophie de formes séduisantes et poétiques. Alain de l'Isle passa les dernières années de sa vie dans l'abbaye de Cîteaux. Il mourut en 1203. On a de lui un assez grand nombre d'écrits latins, soit en vers, soit en prose, qui ont été publiés en 1654, à Anvers, en un volume in-folio. On y remarque un *Anti-Claudien*, poëme philosophique, et le *Livre des Paraboles*, qui a été traduit en français par Antoine Vérard. On lui attribue des aphorismes hermétiques.

ALAINS. Les Alains, peuple de race scythique, habitaient dans l'origine entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne. Ils étendirent leurs conquêtes depuis le Volga jusqu'au Tanaïs, pénétrèrent au nord jusque dans la Sibérie, et poussèrent au sud leurs incursions jusqu'aux frontières de la Perse et de l'Inde. Le mélange des races sarmates et germaines avait un peu rectifié les traits des Alains. Ils étaient moins basanés que le reste des Tatars, moins difformes et moins sauvages que les Huns, sans leur rien céder du côté de la bravoure. Passionnés pour la liberté, les Alains ne plaçaient la gloire et la félicité du genre humain que dans le pillage et les combats. Un cimeterre nu, fiché en terre, était l'objet de leur culte. Leurs forces militaires, comme celles de presque tous les Tatars, se composaient d'une nombreuse cavalerie; ils caparaçonnaient leurs chevaux avec les crânes de leurs ennemis, et méprisaient, dit Jornandès, les guerriers pusillanimes qui attendaient patiemment les infirmités de l'âge, ou qui souffraient les douleurs d'une longue maladie. Aussi, dans ce déluge de hordes barbares qui, vers le cinquième siècle, inondèrent le monde civilisé, les Alains se montrèrent-ils les plus cruels et les plus sanguinaires.

L'an 73 de J.-C., ayant franchi le Caucase, ils se jetèrent sur la Médie, et la dévastèrent. Ils furent moins heureux sous le règne d'Adrien, et éprouvèrent une grande défaite en 130. Arrien avait enseigné aux Romains une tactique militaire particulière contre eux. Vers l'an 276 ils recommencèrent leurs incursions dans l'empire Romain. Peu de temps avant sa mort, l'empereur Aurélien, se disposant à aller porter une seconde fois la guerre en Orient, fit avec eux un traité par lequel ils s'engagèrent à envahir la Perse avec un corps nombreux de cavalerie. Ils exécutèrent fidèlement leurs engagements; mais, la mort de l'empereur ayant fait abandonner le projet de la guerre contre les Perses, on ne tint pas les promesses qu'on leur avait faites : pour se venger, ils envahirent l'empire, et se rendirent maîtres en peu de temps des provinces de Pont, de Cappadoce, de Cilicie et de Galatie. Le successeur d'Aurélien, l'empereur Tacite, voulant à tout prix délivrer ses États des barbares qui les désolaient, s'empressa de remplir les engagements contractés par son prédécesseur, et les Alains, satisfaits de cette démarche, se retirèrent pour la plupart dans leurs déserts, au delà du Phase. Quelques-unes de leurs tribus, qui se refusèrent à cette transaction, furent exterminées vers l'an 376. Le pays des Alains fut envahi par les Huns, venus des frontières de la Chine; et les Alains, vaincus après une longue résistance, quittèrent de nouveau leurs retraites. Quelques tribus se réfugièrent dans les montagnes du Caucase, où elles conservèrent leur nom et leur indépendance. D'autres s'avancèrent jusqu'à la mer Baltique, et s'asso-

cièrent aux tribus septentrionales de l'Allemagne; mais la plus grande partie de la nation accepta l'alliance avantageuse qui lui fut offerte par les vainqueurs, et se réunit à eux pour envahir l'empire des Goths.

A partir de cette époque jusqu'au moment de leur entier anéantissement en Espagne, les Alains n'occupent plus dans l'histoire des peuples barbares qu'un rang secondaire. Plusieurs tribus de cette nation faisaient partie de l'armée de Radagaise, lorsqu'au printemps de l'année 406 il envahit l'Italie; mais le corps de la nation s'était alors confédéré avec les Suèves, les Vandales et les Bourguignons. Quelques tribus étaient aussi au service de l'empire. Après la défaite et la mort de Radagaise, les quatre nations confédérées, échelonnées entre les Alpes et le Danube, rebroussèrent chemin vers la Germanie occidentale, dans le dessein de se rejeter sur la Gaule. Les Francs Ripuaires essayèrent en vain de défendre cette barrière; ils furent mis en déroute par l'impétueuse cavalerie des Alains, qui vengèrent ainsi la défaite et la mort du roi des Vandales, Godégisile, tué dans l'action. Le 31 décembre 406, le Rhin fut forcé près de Mayence, et pendant plus de deux ans la Gaule fut ravagée par ces barbares. En 409, à l'exception des Bourguignons, qui s'étaient détachés de la confédération, les alliés abandonnèrent les provinces dévastées de la Gaule, et le 13 octobre ils franchirent les Pyrénées, appelés par Gérontius, qui leur fit embrasser la cause du tyran Maxime. Ainsi l'Espagne, qui depuis quatre siècles jouissait d'une paix profonde, se vit tout à coup envahie par les Suèves, les Alains et les Vandales, qui devaient s'y livrer de sanglants combats. Ils avaient été remplacés dans les Gaules par les Visigoths; mais le comte Constance, résolu de tout faire pour éloigner ces nouveaux barbares de la Gaule, leur montra les richesses de l'Espagne, et les décida à passer à leur tour les Pyrénées; sa politique était de détruire les barbares les uns par les autres, en mettant ainsi les Goths aux prises avec les Suèves, les Vandales et les Alains. En effet, dans les divers combats que les Visigoths, sous la conduite de Wallia, livrèrent aux autres barbares, la nation des Alains fut presque anéantie, et ses débris se fondirent dans celle des Vandales, dont ils suivirent la fortune; depuis lors ils ne reparaissent plus dans l'histoire comme formant un corps de nation.

ALAIS, ville du Languedoc et ancienne capitale des Cévennes, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du Gard, sur la rive gauche du Gardon, à 674 kilomètres de Paris. Cette ville est parvenue, depuis 1819, à un tel degré de prospérité, qu'elle a vu, dans un intervalle de trente-sept années, à peu près doubler sa population, qui était en 1866 de 19,064 habitants. Elle le doit surtout à son bassin houiller, l'un des plus riches peut-être de la France. Elle possède de grandes usines et des fileries de soie fort renommées, et fait un commerce considérable de grains, de vins, d'olives, de bestiaux. Elle possède un tribunal civil, un tribunal de commerce, un conseil de prud'hommes, un collége communal, une bibliothèque publique, une église consistoriale calviniste, et une école des maîtres et ouvriers mineurs. Saint Louis acheta Alais et Anduze, en 1243, à la maison de Bermond, une des plus anciennes du Languedoc. Devenue comté en 1396, la ville d'Alais passa successivement dans la maison de Montmorency et dans celle des princes de Conti. Louis XIII la soumit en 1629; quelques années plus tard, Louis XIV en fit le siége d'un évêché, et y bâtit une citadelle après la révocation de l'édit de Nantes. Il y a un chemin de fer d'Alais à Nîmes.

ALAMAK, une des étoiles de la constellation d'Andromède.

ALAMANNI. *Voyez* ALEMANS.

ALAMANNI (LUIGI), célèbre poëte italien, né à Florence, le 28 octobre 1495, descendait d'une des familles les plus nobles et les plus illustres de cette république. Sa mère était *Ginevra Pignatelli*; son père, *Francesco* ALAMANNI, était un zélé partisan des Médicis. Longtemps il jouit lui-même d'un grand crédit auprès du cardinal Jules, qui gouvernait au nom du pape Léon X; mais s'étant cru victime d'une injustice, il entra dans une conspiration contre la vie du cardinal. Le complot ayant été découvert, Alamanni se réfugia à Venise, où il trouva dans le sénateur Carlo Cappello un protecteur. Plus tard, lorsque le cardinal fut promu à la chaire de saint Pierre, sous le nom de Clément VII, il dut s'enfuir en France; mais les malheurs qui signalèrent le pontificat de ce pape ayant fourni à Florence l'occasion de recouvrer sa liberté, Alamanni put y revenir en 1527. Ce fut lui qui conseilla à ses concitoyens de se placer volontairement sous la protection de Charles-Quint, et il leur offrit à cet effet son protecteur André Doria comme intermédiaire. Les républicains austères déclarèrent qu'un tel conseil n'était qu'une trahison. En conséquence Alamanni resta auprès de Doria, qui le conduisit en Espagne avec sa flotte. A quelque temps de là, il revint à Florence à bord de la même flotte; mais alors, proscrit de nouveau, il dut aller chercher un asile en France, où François Ier ne tarda pas à faire tellement cas de lui qu'après la paix de Crespy, conclue en 1544, il le nomma son ambassadeur auprès de Charles-Quint. Alamanni ne jouit pas d'une considération moindre auprès de Henri II, qui l'employa dans diverses négociations. Il mourut à Amboise, en 1556. De tous ses ouvrages, celui qui porta le plus haut sa réputation fut son poëme didactique *la Coltivazione* (Paris, 1546; dernière édition, Florence, 1830). Son poëme héroïque en vingt-quatre chants, *Girone il cortese*, est imité d'un vieux poëme français. Dans une autre épopée, aussi en vingt-quatre chants, *l'Avarchide*, dont le sujet est le siége de Bourges (*Avaricum*), il a imité avec peu de bonheur Homère. Il publia ses œuvres diverses sous le titre d'*Opere Toscane* (2 vol., Lyon, 1532). Il écrivit une comédie, *Flora*, et une imitation de l'*Antigone* de Sophocle. Ses *Epigrammi Toscani* (Mondovi, 1570) firent grand bruit. Ses ouvrages se recommandent par la légèreté, la clarté et la pureté du style; mais la vigueur et la verve poétique y font trop souvent défaut. Alamanni fut le premier qui introduisit les vers blancs (*versi sciolti*) dans la littérature italienne; mérite que Trissino pourrait peut-être revendiquer pour lui-même, mais dont, en tout cas, ses compatriotes lui tiennent médiocrement compte.

ALAMBIC (du mot grec ἄμβιξ, vase, pot, et de l'article arabe *al*). Toutes les fois qu'il s'agit de séparer des produits inégalement volatils, on a recours à une opération qui porte le nom de *distillation*, dont le but est de volatiliser certains corps et de les condenser à l'état liquide. Lorsqu'on opère sur des quantités de substances assez considérables, on emploie des *alambics*, vases dont la forme a singulièrement varié, mais consistant toujours essentiellement en un récipient renfermant le produit à distiller et muni d'appareils propres à refroidir et à liquéfier les produits volatilisés. Le récipient se nomme ordinairement *cucurbite*, la partie de l'appareil où les vapeurs se réunissent prend le nom de *chapiteau*, et le tuyau où elles se condensent s'appelle le *serpentin*, à cause de sa forme. C'est ainsi, par exemple, que l'on obtient l'eau-de-vie, l'esprit-de-vin, les essences, les eaux de Cologne et de mélisse, l'eau pure ou distillée, etc. — Dans certains cas, les substances sur lesquelles on opère pourraient éprouver par la chaleur une altération qui modifierait ou altérerait les produits volatils; on renferme alors la partie inférieure de l'alambic dans un vase appelé *bain-marie*, enveloppé d'eau ordinaire ou salée, qui la chauffe par intermédiaire. — Les produits volatilisés pourraient se condenser partiellement par le refroidissement qu'ils éprouveraient en traversant des appareils en contact avec l'air par toutes leurs parois extérieures; mais une fois échauffés, ces vases en laisseraient échapper la plus grande partie. C'est pour déterminer une condensation complète que les appareils

sont enveloppés d'eau froide que l'on renouvelle à mesure qu'elle s'échauffe. — Des tuyaux circulaires ou plats sont renfermés dans un vase rempli de ce liquide; à leur extrémité supérieure, ils reçoivent les vapeurs, et par leur extrémité inférieure s'écoule le liquide condensé. L'eau employée pour le refroidissement arrive par la partie inférieure du réfrigérant, dont elle occupe le fond, à cause de sa plus grande densité, et l'eau chaude, plus légère, s'écoule par un conduit placé supérieurement. — Quand il s'agit de préparer à la fois de l'alcool à divers degrés de force en distillant du vin ou d'autres liquides alcooliques, les réfrigérants sont plus compliqués, parce qu'on est alors obligé de condenser à des températures variées les produits volatils; de cette manière, on recueille des liquides marquant des degrés très-différents.

H. Gaultier de Claubry.

ALAND (Iles d'), groupe d'environ trois cents îles et îlots dans le golfe de Bothnie, dont quatre-vingts sont habités d'à peu près quatorze mille âmes. Le sol en est si pierreux et recouvert d'une couche de terre si légère, que dans les étés chauds les grains s'y dessèchent avant de mûrir, et que les arbres à fruit n'y produisent presque rien. La navigation et la pêche du hareng constituent la principale ressource des habitants, qui sont originaires de la Suède. En 1714, un combat naval eut lieu près de ces îles entre les Russes sous les ordres d'Apraxin et les Suédois commandés par Ehrenskœld : les premiers restèrent vainqueurs. Aux termes de la paix de 1809, la Suède dut faire cession de l'archipel d'Aland à la Russie. L'île principale, qui a onze lieues de long sur neuf de large, et qui a donné son nom à l'archipel, a ses côtes coupées d'un grand nombre de baies. Elle possède une ville qui porte le même nom. C'est dans la partie orientale de cette île que se trouve la baie de Lumpar, où une flotte entière peut mouiller en toute sûreté, et à l'extrémité de laquelle est située la forteresse de Bomarsund, dont les Français et les Anglais s'emparèrent au mois d'août 1854. Par le traité de Paris du 30 mars 1856 la Russie s'est engagée à ne pas fortifier les îles d'Aland et à n'y maintenir ni créer aucun établissement militaire ou naval.

Z.

ALARCON Y MENDOZA (Don Juan Ruiz de), auteur dramatique espagnol qui se place immédiatement après Lope de Véga et Calderon. Schlegel, Bouterwek et Sismondi, qui se sont spécialement occupés du théâtre espagnol, passent sous silence cet homme remarquable, dont Corneille admirait le génie. Ses compatriotes mêmes l'ont oublié; à peine le nom d'Alarcon apparaît-il de temps à autre, de la manière la plus vague, dans leurs annales littéraires : on ne le cite jamais. Pendant sa vie, plusieurs faussaires lui dérobèrent ses titres de gloire; après sa mort, les critiques ne parvinrent à les retrouver et à les lui rendre qu'avec difficulté; Corneille lui-même, en lui empruntant *le Menteur*, comédie qui a ouvert la carrière de notre gloire théâtrale, attribuait à Lope de Véga cette œuvre, qu'il appelle « la merveille du théâtre, et à laquelle, dit-il, il ne trouve rien de comparable en ce genre chez les anciens ni chez les modernes ». Victorin Fabre attribuait à Francesco de Rojas *la Verdad Sospechosa*, œuvre prototype du *Menteur*, et il a fallu toutes les recherches réunies et successives de Nicolas Antonio, de M. Salva, de M. Ferdinand Denis et de l'auteur de cet article, pour savoir enfin à peu près comment Alarcon a vécu et où il a vécu.

Alarcon avait reçu de la nature et de la société plusieurs dons singuliers et disparates, qui se détruisaient mutuellement : un génie original, un violent orgueil, une naissance noble, un berceau étranger, une grande distinction de manières et une difformité naturelle. Il était Indien, c'est-à-dire né au Mexique, et il faut voir avec quelle supériorité de dédain les Espagnols ont longtemps traité les enfants de leurs colonies. Dernièrement encore, tout en se donnant à elle-même une constitution libre, l'Espagne a retenu sa dernière colonie, la Havane, dans la servitude la plus complète. Malgré cette extraction indienne, Alarcon occupait à la cour de Madrid un poste honorable et surtout lucratif, à une époque où, comme le dit le marquis de Louville, il y avait à peine assez d'argent dans les caisses pour fournir une *olla-podrida* à Leurs Majestés, et où commençait la rapide décadence de la monarchie espagnole. Au lieu de traîner sa vie dans cette pauvreté amère qui dévora les jours du Camoëns et de Cervantes, Alarcon se trouva de niveau avec les grands seigneurs du temps, qui devaient mépriser fort, néanmoins, du sommet de leur ignorance et de leur fierté castillane, un poëte, *homme de finances, Indien* et *bossu*. Ce dernier malheur, dont semble douter un peu le spirituel et récent auteur d'une *Histoire comparée des Littératures Espagnole et Française* (M. Adolphe de Puibusque), est néanmoins confirmé par les nombreuses épigrammes que les poëtes ses contemporains dirigèrent contre sa gibbosité. L'un dit qu'il « prend cette bosse pour le mont Hélicon; » l'autre, que « si sa bosse était grosse comme son orgueil, « Pélion et Ossa ne l'égaleraient pas. » Il paraît peu probable que la malice contemporaine se soit égayée sur une difformité chimérique; être bossu, Indien et homme de génie, ce sont trois malheurs dont on aurait pu après tout se consoler avec un peu de tact, d'esprit et de réserve. Mais, pour achever le désastre de sa gloire et de son repos, Alarcon joignait à ses autres dons le plus infernal orgueil dont une âme humaine ait jamais été pétrie. « Canaille, dit-il « au public (*al volgo*), dans une de ses préfaces, bête fé- « roce, je m'adresse à toi; je ne dis rien aux gentils-hommes, « qui me traitent mieux que je ne le désire; je te livre mes « pièces, fais-en ce que tu fais des bonnes choses; sois in- « juste et stupide à ton ordinaire. Elles te regardent et t'af- « frontent; leur mépris pour toi est souverain. Elles ont tra- « versé tes grandes forêts (le parterre). Elles iront te cher- « cher dans tes repaires. Si tu les trouves mauvaises, tant « mieux, c'est qu'elles sont bonnes. Si elles te plaisent, « tant pis, c'est qu'elles ne valent rien. Paye-les, je me ré- « jouirai de t'avoir coûté quelque chose. » Ce terrible bossu ameuta nécessairement contre lui toute l'armée des écrivains roturiers, sans que les gentils-hommes de Castille daignassent prendre en main la défense de l'Indien. Aussi fit-il d'excellents drames que personne ne vanta, que plusieurs s'attribuèrent, dont Corneille profita sans savoir à qui il les devait, et qui ne valurent à leur orgueilleux père qu'une réputation posthume et contestée.

Né, selon toutes les probabilités, vers le commencement du dix-septième siècle, dans la province mexicaine de Tusco, province qui fait partie du district de Cuença, don Juan Ruiz de Alarcon appartenait sans doute à cette grande famille des Alarcon qui s'est signalée dans les guerres de la conquête, dont le marquis de Trocifal a publié la généalogie, et qui a donné plusieurs gouverneurs généraux à l'île de Cuba, où elle existe encore. Dès cette époque, le prince de Esquillache avait fondé à Mexico un collége pour les jeunes gentils-hommes, collége où il est probable que le poëte fit ses études. En 1621 ou 1622 il passe en Europe, obtient en 1625 le titre et le grade de licencié, est nommé ensuite *rapporteur du conseil royal des Indes* (relator del real consejo de las Indias), vit à la cour, s'amuse à écrire des comédies, dont il publie huit, composant un premier volume (1628, Madrid), et ensuite douze, composant un second volume (1634, Barcelona). La première partie est dédiée au grand-chancelier du conseil des Indes, don Ramiro Felipe de Gusman, duc de Médina de las Torres, son Mécène, dit-il, mais auquel il s'adresse plutôt du ton courtois d'un gentil-homme qui parle à son égal avec une affection dévouée et chevaleresque, que du ton obséquieux d'un poëte de cour et d'un protégé. On ne sait rien de sa mort; peut-être, fatigué des épigrammes dont les poëtes

criblaient le gentil-homme bossu, retourna-t-il en Amérique.

Déjà en 1642 sa meilleure comédie, *la Verdad Sospechosa*, imprimée dans le second volume de son recueil, était attribuée à Rojas et à Lope, tant on avait accordé peu d'attention au volume et à l'écrivain. C'était un drame bien inventé et bien conduit, qui, imprimé séparément, tomba, sans nom d'auteur, entre les mains d'un jeune Français né en Normandie. Ce dernier s'occupait beaucoup de théâtre, et, selon le conseil d'un de ses vieux amis, étudiait, imitait et exploitait, en les soumettant à une règle plus sévère, les fertiles carrières du drame espagnol. Pierre Corneille (il s'agit de lui) fut émerveillé de la vigueur du dialogue, de la simplicité des ressorts et de la haute moralité de l'ensemble. Il imita la *Verdad Sospechosa* avec la supériorité de son génie, en fit *le Menteur*, et dota la France de la comédie de caractère. Seulement, en adoucissant quelques teintes espagnoles, et en remplaçant le vers facile et rapide d'Alarcon par l'énergique et imposante naïveté de son vers hexamètre, notre grand poëte conserva malgré lui certaines nuances et certains tableaux tout castillans, qui produisent un effet singulier au milieu des mœurs françaises et provinciales de la ville de Poitiers, où il reporte son action. Le plus remarquable de ces traits espagnols est la *grande fiesta*, la fête et la sérénade données sur l'eau par un *galant* à sa maîtresse, description fort convenable aux mœurs des riverains du Guadalquivir et du Mançanarès, mais peu en harmonie avec les rustiques habitants des bords du Clain, qui baigne les murs de Poitiers. Le caractère du talent, disons mieux, du génie d'Alarcon, n'était pas sans analogie avec celui du grand Corneille : c'est la fierté de la conception et du langage. On retrouve cette simplicité hautaine, cette héroïque grandeur dans toutes ses comédies, telles que l'*Examen de Maridos*, et surtout dans le beau drame en deux parties (*el Texedor de Segovia*), que M. Ferdinand Denis a traduit (*Chroniques de l'Espagne*, tome II) avec un talent et une fidélité remarquables. On peut consulter sur Alarcon le grand ouvrage de M. de Puibusque que nous avons cité, la notice de M. Ferdinand Denis, et la série d'études que, le premier en France, l'auteur de cet article a consacrées à Alarcon dans la *Revue de Paris* de 1832.

Philarète Chasles.

ALARD (Marie-Joseph-Louis-Jean-François-Antoine), médecin en chef de la maison de la Légion d'Honneur de Saint-Denis, naquit à Toulouse, le 1er avril 1779. En 1794 il prit du service dans l'armée du Rhin comme chirurgien sous-aide; puis il fut attaché à l'état-major de la dix-septième division militaire, dont la capitale était alors le siége. Rentré quelques années après dans la vie civile, il commença de sérieuses études médicales, et se fit recevoir docteur à Paris en 1803. Condisciple de Bichat, de Cuvier, de Duméril, Fouquier et Dupuytren, il resta un des rares amis de ce dernier. Suivant les cours du Jardin des Plantes en même temps que ceux de l'École de médecine, il connut au Muséum d'Histoire Naturelle Lacépède, avec lequel il se lia. Lacépède, devenu sénateur et grand chancelier de la Légion d'Honneur, choisit Alard pour médecin, puis il l'institua en 1811 médecin en chef des maisons d'éducation de la Légion d'Honneur, et plus particulièrement de la maison de Saint-Denis. Alard garda cette place après la chute de l'empire, et même après la chute des deux branches des Bourbons. Il est mort dans la même position en 1850. — Sa place l'avait mis nécessairement en relation avec de grandes dames dont il avait été le médecin d'enfance, et sa clientèle était devenue brillante et nombreuse. Chevalier de la Légion d'Honneur en 1820, officier en 1828, il avait été nommé membre de l'Académie de Médecine dès la création. Choisi pour secrétaire général en 1821 par la Société Médicale d'Émulation, Alard rédigea le septième tome des *Actes* de cette compagnie, où il inséra un éloge du voyageur Péron. En même temps il avait la rédaction et la direction du *Bulletin des Sciences Médicales* publié par cette société. Il a en outre fait paraître une traduction de l'ouvrage de James Hendy *sur les Maladies Glanduleuses de la Barbade* (1800), une *Dissertation inaugurale sur le Catarrhe de l'Oreille* (1803), une *Histoire de l'Éléphantiasis des Arabes*, 1806, in-8°, dont la deuxième édition, imprimée en 1824, porte pour titre : *De l'inflammation des vaisseaux absorbants lymphatiques, dermoïdes et sous-cutanés, maladies désignées par les auteurs sous les différents noms d'éléphantiasis des Arabes, d'œdème dur, de hernie oléagineuse, de maladie glandulaire de la Barbade*, etc., in-8°, avec 4 pl.; *Du Siége et de la nature des Maladies, ou considérations sur la véritable action du système absorbant dans l'économie animale*, 1827, 2 vol. in-8°. Ces deux ouvrages ont d'autant plus d'intérêt que les vaisseaux lymphatiques, dont ils traitent, n'ont été découverts que depuis une centaine d'années. Dr Isid. Bourdon.

ALARIC, roi des Visigoths, rompit l'alliance que sous le règne de l'empereur Théodose les Goths avaient conclue avec les Romains, et envahit, en l'an 395, la Thrace, la Macédoine, la Thessalie et l'Illyrie, où il porta en tous lieux le fer et le feu. Stilicon, qui aurait voulu mettre un terme à ces dévastations, en fut empêché par la jalousie de Rufin, ministre d'Arcadius; et ce ne fut que lorsque Alaric, après avoir traversé la Grèce, où il prit Athènes, fut entré dans le Péloponnèse, que Stilicon put l'y joindre. Alaric s'enfuit alors en Illyrie, dont, en 386, Arcadius lui-même lui confia le gouvernement supérieur. C'est de là qu'en l'année 402 il partit pour envahir la haute Italie; et Honorius, ne se croyant plus en sûreté, se réfugia alors à Ravenne, ville mieux fortifiée. Alaric était en route pour passer en Gaule, quand Stilicon le rencontra et le battit à Pollentia sur le Tanaro : mais ce ne fut que dans l'automne suivant que le roi des Visigoths, battu de nouveau à Vérone, se retira en Illyrie. Dès l'année 404 Alaric trouvait un prétexte pour envahir de nouveau l'Italie; mais à ce moment un traité qu'il conclut avec Honorius par l'intermédiaire de Stilicon le décida à rebrousser chemin et à se jeter dans l'Épire pour y opérer sa jonction avec l'armée de Stilicon et attaquer de concert Arcadius. L'expédition projetée n'eut pas lieu; mais Alaric n'en réclama pas moins une indemnité, et, d'après le conseil de Stilicon, Honorius lui promit 4000 livres pesant d'or. Après le supplice de Stilicon, qui eut lieu en 408, Honorius ayant refusé de tenir ses engagements, Alaric envahit l'Italie à la tête de son armée, et vint assiéger Rome, qui ne put éloigner les barbares de ses murailles qu'en promettant de leur payer 5,000 livres pesant d'or et 30,000 livres pesant d'argent. Les négociations entamées pour la paix à la suite de ces conventions préliminaires n'ayant amené aucun résultat définitif, Alaric revint mettre le siége devant Rome pour la seconde fois. La famine, qui ne tarda pas à régner dans cette ville contraignit les habitants à capituler, et le sénat proclama alors empereur, en remplacement d'Honorius, **Attale**, qui avait présidé à la défense. Toutefois, celui-ci fit preuve de tant d'incapacité, qu'Alaric lui enjoignit publiquement de déposer la pourpre impériale. Les négociations engagées de nouveau avec Honorius n'amenèrent aucun résultat. Une surprise qu'on tenta à Ravenne contre Alaric l'irrita tellement, qu'il vint assiéger Rome une troisième fois. Le 24 août 410 ses bandes victorieuses entrèrent dans la ville éternelle, qu'elles livrèrent pendant trois jours au pillage et dont elles incendièrent ensuite une grande partie. Les anciens historiens n'en exaltent pas moins la modération dont Alaric fit preuve en ordonnant d'épargner les églises et les personnes qui s'y étaient réfugiées. Il paraît d'ailleurs que les anciens édifices et les œuvres d'art souffrirent moins de cet effroyable sinistre que ne l'ont dit les historiens modernes. Alaric ne quitta Rome que pour aller entreprendre la conquête de la Sicile; mais la mauvaise construction de ses navires le força de renoncer à ce projet, et la mort vint le frapper lui-même avant le temps à Cosenza en Calabre, en

l'an 410. On l'enterra dans le lit du fleuve, afin que les Romains ne pussent jamais retrouver ses cendres, et les prisonniers qui avaient été employés à ce travail furent ensuite égorgés. Rome et l'Italie célébrèrent cette mort par des réjouissances publiques, et le monde eut alors quelques instants de calme et de repos. Mais Alaric avait appris aux barbares le chemin de Rome, et leur avait révélé le secret de l'impuissance de l'ancienne reine du monde.

ALARIC II, roi des Visigoths de 487 à 507, fils d'Euric, régnait sur l'Espagne et la partie des Gaules comprise entre les Pyrénées, le Rhône et la Loire. Il livra à Clovis le général romain Syagrius, qui s'était réfugié près de lui; mais cette lâcheté n'empêcha pas le roi des Francs, qui convoitait les riches provinces du midi, de lui déclarer la guerre. Alaric était arien; le prétexte fut tout trouvé. Clovis s'empara de Tours, et rencontra l'armée des Visigoths dans la plaine de Vouglé près Poitiers; les Francs furent vainqueurs, et Alaric périt dans la mêlée de la main même de Clovis. Il avait fait rédiger à l'usage de son peuple un abrégé du code Théodosien, connu sous le nom de *Code d'Alaric*.

ALARME, dérivé de l'italien *all' arme!* (aux armes!) — C'est un mouvement de troupes, causé, en temps de guerre, dans un camp, dans une ville fortifiée, dans un poste ou dans un cantonnement, par l'approche de l'ennemi ou la crainte d'un danger imminent, d'une attaque imprévue. L'alarme est annoncée par le canon, la cloche, la caisse ou la trompette : à ce signal, bien connu du soldat, les corps prennent aussitôt les armes, se rendent dans les lieux qui leur sont assignés et s'y mettent en défense. Ce qu'il importe surtout d'éviter dans une alarme, c'est la confusion; car si elle s'introduisait parmi les troupes, son effet paralyserait les dispositions prises pour repousser avec succès l'attaque de l'ennemi, et pourrait compromettre la sûreté de l'armée sur un autre point. — On dit le *poste d'alarme*, le *canon d'alarme, sonner l'alarme*. En campagne et dans une place de guerre, le poste d'alarme est le lieu assigné à un régiment, un bataillon, un détachement, en cas d'alarme; on appelle *pièce d'alarme*, le canon placé à la tête d'un camp, et qui est prêt à faire feu au premier signal.

Alarme se dit figurément de toute sorte de frayeur et d'épouvante subite, ou encore, par extension, d'inquiétude, de souci, de chagrin. Mais dans cette dernière acception il s'emploie ordinairement au pluriel. SICARD.

ALARMISTES. On appela de ce nom, aux temps de notre première révolution, ceux qui faisaient métier de répandre des alarmes fausses ou réelles, des nouvelles propres à jeter le trouble et l'effroi dans les masses. Une motion présentée le 17 septembre 1793 à la Convention, par Barrère, avait pour but de rendre les *alarmistes* passibles de la peine de mort. — Ce mot revint à la mode après la révolution de février.

ALARY (PIERRE-JOSEPH), membre de l'Académie Française, né à Paris, le 19 mars 1690, embrassa l'état ecclésiastique, vint à la cour, et dut sa fortune à une circonstance qui pouvait le perdre. Accusé en 1718 d'avoir pris part à la conspiration de Cellamare, il se justifia si bien auprès du régent que ce prince lui dit : « Vos accusateurs nous « ont servis l'un et l'autre en me procurant l'occasion de « vous connaître. » Alary fut alors nommé sous-précepteur de Louis XV, auquel il fut chargé d'apprendre à lire. Il exerça le même emploi auprès du dauphin et des enfants de France. Il ne fut pas moins bien venu du cardinal de Fleury, qui fit sa fortune. Entre autres bénéfices, Alary possédait le prieuré commendataire de Notre-Dame de Gournay-sur-Marne. Son titre de sous-précepteur lui ouvrit les portes de l'Académie française, où il fut reçu en 1733. Il n'a pourtant rien écrit, mais il avait dans le caractère cette droiture, dans l'esprit cette finesse, qui rendent faciles les succès dans le monde. Depuis longtemps il avait quitté la cour et vivait dans la retraite, lorsqu'il mourut à Paris, le 23 décembre 1753. Lors de l'élection de l'abbé Alary comme académicien, le poëte Roy avait fait contre lui des épigrammes, et fut mis à la Bastille. La verve de Piron n'épargna pas non plus l'abbé Alary, qui eut toujours des protecteurs assez zélés et assez puissants pour ne pas s'affecter de la nullité qu'on lui reprochait. C'était chez lui, dans son entre-sol de la place Vendôme, que se tenait la fameuse société dite de l'Entre-sol. Alary eut pour successeur à l'Académie l'historien Gaillard.

ALASKA est le nom d'une péninsule située entre 55° et 62° de latitude nord, et appartenant aux Russes, dans l'Amérique septentrionale. Presque séparée du continent de l'Amérique par le lac Chélékof, elle s'étend vers le sud-ouest jusqu'aux îles Aléoutiennes, et un détroit la sépare de celle d'Ounimak. Cette presqu'île fait partie du domaine de la compagnie américaine-russe; ses habitants, assez nombreux, sont appelés Konia, Korenga, ou Kagataya-Kounga, et l'on croit qu'ils appartiennent à la race aléoutienne.

ALASTOR, fils de Nélée et frère de Nestor, selon Asclépiades; selon d'autres, un des douze fils de Nestor et de Chloris, eut pour femme Harpalyce, héroïne d'une merveilleuse beauté, fille de Climène. Celui-ci, depuis longtemps épris pour son propre sang d'une passion incestueuse, arracha Harpalyce des bras de son époux, qu'il tua. Il ramena sa fille sous le toit maternel, lui fit violence, la rendit mère d'un fils qu'elle égorgea dans sa honte et qu'elle servit à la table de son père. Cette autre Progné fut changée par les dieux en oiseau. On eut pitié de son sort et de sa démence; des jeux furent institués en son honneur; les jeunes filles y chantaient une chanson appelée, de son nom, l'*Harpalyce*. C'est Apollodore qui raconte ce mythe bizarre.

ALASTOR est aussi le nom d'un chef grec, frère d'Ajax, fils de Télamon. — C'est encore le nom d'un des chevaux de Pluton dans *le Rapt de Proserpine* de Claudien. — C'est aussi celui d'un mauvais génie. — Dans Ménandre, c'est le nom de Jupiter vengeur des meurtres. — Enfin on a donné ce nom aux Euménides.

ALAUDIDÉS. *Voyez* CONIROSTRES.

ALAUX (JEAN), peintre d'histoire d'une grande fécondité, est né à Bordeaux en 1786. M. Alaux fut d'abord élève de Vincent, et, après plusieurs essais infructueux, il obtint, en 1815, le grand prix de l'école des Beaux-Arts sur ce sujet : *Briséis retrouvant chez Achille le corps de Patrocle*. Il était encore à Rome lorsqu'il exposa pour la première fois, au salon de 1824, une *Scène du combat des Centaures et des Lapithes* et *Pandore apportée du ciel par Mercure*. Ce dernier tableau, d'un ton clair et d'un goût un peu fade, décore aujourd'hui le plafond d'une des salles du palais de Saint-Cloud. En 1827 M. Alaux exposa deux peintures religieuses, *l'Ascension* et *Saint Hilaire*, et une composition allégorique exécutée en collaboration avec M. Pierre Franque, *la Justice veillant sur le repos du monde* (Musée du Luxembourg). Plus tard, lorsque le roi Louis-Philippe entreprit la décoration du palais de Versailles, M. Alaux, peintre à la main facile, au talent complaisant, fut l'un des premiers qu'il voulut employer. Versailles est plein des œuvres de M. Alaux. Il nous suffira de rappeler qu'il y a peint le portrait en pied de Gassion et les portraits équestres de Rantzau (1835) et du duc de Brissac (1836), la *Bataille de Villaviciosa* (1837), la *Prise de Valenciennes* (1838), la *Bataille de Denain* (1839), etc. Indépendamment de ces tableaux, M. Alaux a exécuté, au-dessus des portes et dans les encadrements, des sujets militaires de petite dimension, et pour ce travail il a souvent servi de collaborateur à MM. V. Adam, Hip. Lecomte, Philippoteaux, etc. « Alaux dessine bien, il compose bien, il n'est pas cher, et il est coloriste », disait, à ce qu'on assure, le roi Louis-Philippe; et c'est sans doute pour cela que l'artiste fut chargé presque seul de la décoration de la salle des États généraux : on sait

en effet qu'il n'y a pas exécuté moins de quinze panneaux, de haute ou de petite taille. C'est également pour Versailles que M. Alaux avait peint la *Lecture du Testament de Louis XIV*, qui a figuré, avec un médiocre honneur, au salon de 1851, et que les héritiers du roi ont ensuite mis en vente. M. Alaux a eu aussi une grande part dans la restauration des peintures de la salle de Henri II à Fontainebleau. En 1846 M. Alaux, présenté le second par l'Académie des Beaux-Arts pour remplacer M. Schnetz comme directeur de l'école française à Rome, fut nommé, par suite de la retraite de M. Couder. Cette place, qu'il occupa depuis le 1er janvier 1847 jusqu'à la fin de 1852, fut peut-être son meilleur titre académique. Il a été en effet appelé à l'Institut le 22 février 1851, à la place de Drölling. Peintre sage jusqu'à la froideur et prudent jusqu'à la banalité, M. Alaux ne se distinguerait pas des maîtres de son école, s'il n'avait un défaut qui le singularise : nous voulons parler de son coloris, ordinairement violet ou lie de vin, ton bizarre et faux qui donne à ses productions le plus étrange aspect. Il est mort le 3 mars 1864. Paul Mantz.

M. Alaux avait deux frères qui s'occupaient aussi de peinture. L'un, directeur de l'école de dessin de Bordeaux, mourut dans cette ville à la fin de janvier 1858 ; l'autre, *Paul* Alaux, peignait le paysage. Propriétaire du Panorama dramatique à Paris, il fonda dans cette ville le Néorama, où il exposa *la Basilique de Saint-Pierre* et *l'Abbaye de Westminster*. Il est mort à Paris aussi en 1858. Le musée de Bordeaux possède de lui une *Vue prise à Floirac*, qui avait été exposée au salon de 1827. Z.

ALAVA, la plus méridionale des trois provinces basques de l'Espagne, a pour limites au nord le Guipuzcoa et la Biscaye, au sud-est la Vieille-Castille, et au sud-ouest la Navarre. Cette province forme, en s'avançant au midi jusqu'à l'Èbre supérieur, une succession de plateaux, continuation des montagnes dont sont hérissées les côtes cantabres, et qui, sous les noms de Sierra-Alta, Montès de Altubé et Sierra de Aranzaza, ceignent tout son territoire. Elle est arrosée par la Zadora et d'autres petits affluents de l'Èbre. On voit bien rarement tomber de la neige dans les vallées, où presque partout réussissent la vigne et même l'olivier. De magnifiques forêts de chênes, l'élève des bêtes à cornes, des moutons et des chèvres, la culture du froment, du maïs, du chanvre, du lin et de la vigne, de riches mines de fer et de cuivre, des sources salines presque inépuisables, fournissent en abondance aux habitants des produits avantageux pour l'exportation. D'une superficie de 3,122 kil. carrés, l'Alava comptait, en 1860, 97,934 habitants.

ALAVA (Don Miguel Ricardo de), général espagnol, né à Vittoria, en 1771, était parvenu au grade de capitaine de frégate quand il passa dans le service de terre. Après l'abdication de Ferdinand VII il adhéra, comme membre de l'assemblée de notables convoquée à Bayonne, à la nouvelle constitution donnée à son pays par la France. Toutefois, en 1811, il embrassa la cause nationale. Adjoint à l'état-major de Wellington, il se fit remarquer dans la guerre de l'indépendance. Suspect de libéralisme, il fut jeté en prison à la restauration ; mais le crédit de son oncle, l'inquisiteur Ethénard, et la protection de Wellington lui valurent sa liberté et sa nomination au poste de ministre plénipotentiaire à La Haye. Il revint en Espagne en 1820, après la révolution. Nommé alors capitaine général d'Aragon, il se fit remarquer parmi les *exaltados*. Député de sa province aux cortès, il vota à Séville (1823) pour la suspension du roi, et prit part à Cadix aux négociations entamées avec le duc d'Angoulême. Le rétablissement du pouvoir absolu dans la Péninsule le contraignit à se réfugier d'abord à Bruxelles, puis en Angleterre ; à la mort de Ferdinand, la régente le rappela et le nomma *procer* du royaume. En 1834 Martinez de la Rosa l'envoya comme ambassadeur d'Espagne à Londres. Ce fut sur sa recommandation que Mendizabal fut nommé ministre des finances. Vers la fin de 1835 il accepta une mission à Paris. Sous l'administration d'Isturiz on le vit solliciter l'intervention française, qu'il avait repoussée de toutes ses forces pendant son ambassade à Londres. Après l'insurrection de la Granja, il refusa de prêter serment à la constitution de 1812, déclarant qu'il était fatigué de prêter constamment de nouveaux serments. Il donna sa démission, et se retira en France. Il est mort en 1843, à Baréges.

ALAVOINE (Jean-Antoine, chevalier), architecte, né à Paris en 1778, mort dans la même ville en 1834, étudia son art sous Dumas, Faivre et Thibaut. On lui devait le projet de la fontaine de l'Éléphant pour la place de la Bastille, où il fut chargé d'élever la colonne de Juillet, après la révolution de 1830. Le monument de Louis XIV, sur la place des Victoires à Paris, est encore de lui. Z.

ALBACETE, chef-lieu de la province de ce nom en Espagne, avec 12,000 âmes, fait un grand commerce de vins, de bestiaux et de quincaillerie.

ALBAN (Saint), martyr anglais, naquit à Vérulam. Il servit d'abord dans les armées de l'empereur Dioclétien. De retour en Angleterre, il embrassa la foi chrétienne. Il fut mis à mort en l'an 286 selon les uns, en l'an 303 selon d'autres. On érigea en mémoire de son martyre un monastère auquel la ville moderne de Saint-Alban a emprunté son nom. L'Église célèbre sa fête le 22 juin.

ALBAN, un des directeurs de la fabrique de Javel avant la révolution, a fait avec son associé Vallet, un des plus heureux essais de direction aérostatique que l'on connaisse. Dès le mois de janvier 1784 ils produisaient dans leur usine le gaz nécessaire aux aéronautes. Ils inventèrent pour la conduite des aérostats une sorte de mécanisme ressemblant à des ailes de moulin à vent qu'ils adaptèrent d'abord à une civière maintenue par un contre-poids, puis à un bateau auquel ils firent traverser la rivière ; enfin, fixant ces ailes à une forte nacelle, ils arrivèrent à faire avec un ballon qu'ils nommèrent *le comte d'Artois*, une suite d'expériences curieuses. Ils annoncèrent même publiquement un cours de direction aérostatique, et le 24 août 1785 ils tentèrent d'aller à Versailles en ballon libre. Ils ne prirent pas de lest et s'embarquèrent avec un garçon charpentier nommé Truchon, à quatre heures vingt-cinq minutes du matin, par un vent sud-est peu favorable. Élevés à 200 pieds seulement, ils traversèrent la Seine, et faisant mouvoir leurs ailes de bas en haut, ils descendirent dans la plaine de Boulogne. Enlevés de nouveau, ils se portèrent vis-à-vis de Saint-Cloud. Pour traverser les hauteurs de cette ville, ils agitèrent leurs ailes de haut en bas et montèrent à plus de 300 pieds. A cinq heures ils étaient au-dessus du château et se dirigèrent vers la plaine de Garches ; mais le vent devint trop fort et ils durent descendre : le vent s'étant maintenu ils revinrent à Javel à huit heures du soir. Le 13 septembre ils allèrent sur Issy, revinrent à Javel, se dirigèrent sur Vaugirard et revinrent encore à Javel. Les 17 et 18 ils firent de nouvelles expériences ; le 19 ils allèrent descendre dans la cour du château de Saint-Cloud, où le roi et la reine vinrent les voir. Par les manœuvres de leur appareil, ils purent monter et descendre, mais ils ne purent lutter contre le vent qui s'était élevé, et ils durent se faire remorquer à Javel. Le comte d'Artois, qui était devenu leur protecteur, fit plusieurs voyages avec eux. En 1786 ils se livrèrent à de nouvelles recherches. Dans le temps calme ils se portaient en avant et en arrière et parcouraient un cercle de 250 pieds de diamètre. Ils parvenaient à vaincre le courant de l'air en formant avec la ligne du vent un angle de 20 à 25°. Plusieurs fois ils allèrent à Saint-Cloud, Bellevue, etc. Ils se servaient de deux rames à jalousie, d'un moulinet à la proue et d'un gouvernail à la poupe de la gondole. Ils montaient et descendaient sans perdre de lest ni de gaz et par le simple jeu de leurs appareils. L. Louvet.

ALBANAIS. *Voyez* Albanie.

ALBANE, un des trois principes immédiats de la gutta percha dans la composition de laquelle il entre pour 14 à 19 centièmes. Z.

ALBANI (Francesco), peintre célèbre, né à Bologne, en 1578, et plus connu sous le nom francisé de *l'Albane,* était le fils d'un marchand de soie, qui voulait lui faire embrasser sa profession; mais l'Albane aimait passionnément la peinture. Il étudia d'abord cet art chez le Flamand Denis Calvart, où il rencontra le Guide. Ils se lièrent d'amitié, et tous deux passèrent dans l'école des Carraches, fameuse alors dans toute l'Italie. L'Albane exécuta de grands travaux à Bologne, à Florence, où le cardinal de Toscane le fit venir pour décorer son palais de Mezzo-Monte. L'Albane peignit de grandes galeries et beaucoup de tableaux d'autel. Tous les souverains voulaient avoir de ses tableaux, qu'il peignait sur des lames de cuivre pour que le transport en fût plus facile. Les carnations de femmes et d'enfants lui convenaient mieux que les corps musclés des hommes. On l'a mis pendant longtemps au-dessus de tous les peintres pour l'étude des formes féminines; cependant le Corrège lui est bien supérieur sous ce rapport. Ses compositions les plus estimées sont : *les Amours de Vénus et d'Adonis,* gravé par Audran; *la Toilette et le Triomphe de Vénus; les Quatre Éléments,* etc. On lui reproche de dessiner avec incorrection et de répéter ses sujets; ses têtes d'enfants, de femmes et de vieillards ont trop de ressemblance. Il a réussi admirablement à reproduire la véritable couleur des arbres et de la verdure, la limpidité des eaux et la clarté de l'air; mais il se complaît trop souvent dans ces effets, et les reproduit trop fréquemment. Néanmoins la légèreté, l'enjouement, la facilité, la grâce, caractérisent les ouvrages de l'Albane, qu'on a surnommé l'*Anacréon de la peinture.* Il ne comprenait pas son art à la manière des grands maîtres : « De même, disait-il, qu'un poëte est responsable de la moindre syllabe de ses vers, le peintre doit rendre compte des plus petits détails qu'il met dans son œuvre. » Ses dessins sont fort rares. Ils sont lavés au bistre et à l'encre de Chine, parfois relevés de blanc. D'autres sont entièrement à la plume, avec des couleurs et des têtes pointillées. On y remarque peu de facilité de main, un crayon embarrassé, des figures lourdes, mais des draperies bien jetées. Homme de mœurs douces et pures, irréprochable dans sa vie privée, Francesco Albani avait épousé en secondes noces une très-belle femme, qui lui servit très-souvent de modèle. Il en eut douze enfants, qu'il prit aussi plaisir à peindre en Amours. Son talent baissait de plus en plus lorsqu'il mourut en 1660, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après avoir survécu à sa gloire. L'Albane cultiva toute sa vie les belles-lettres; il a laissé des écrits qui nous ont été conservés par Malvasia.

ALBANI (Famille). Cette riche et célèbre maison de la noblesse romaine est originaire de l'Albanie, qu'elle abandonna au seizième siècle pour venir chercher en Italie un refuge contre les Turcs, et dont elle prit le nom. A son arrivée sur le sol italien, elle se divisa en deux branches, dont l'une fut anoblie à Bergame et l'autre à Urbino. Cette famille doit d'ailleurs son illustration à l'heureux hasard qui voulut que ce fût un Albani qui apportât au pape Urbain VIII la nouvelle de la prise d'Urbino. Elle acquit encore bien autrement d'influence quand un de ses membres, *Giovanni Francesco* Albani, acquit la tiare, en 1700, sous le nom de Clément XI. — *Annibale* Albani, né à Urbino, le 15 août 1682, se rendit à Vienne en 1709, comme ambassadeur de Clément XI, avec mission d'opérer une réconciliation entre le pape et l'empereur : ce à quoi il réussit. En 1719 il fut appelé aux importantes fonctions de camerlingue de l'Église romaine; mais en 1747, sous le pontificat de Benoît XIII, il se retira dans son évêché d'Urbino, afin de s'y vouer exclusivement désormais à la culture des sciences, et y mourut, le 21 septembre 1751. Une bibliothèque magnifique, une riche collection de tableaux et de statues, un cabinet de médailles dont Rod. Venuti a donné la description (2 vol. in-fol., Rome, 1739), et qui plus tard fut réuni à celui du Vatican, dont il compose la partie la plus précieuse, enfin quelques ouvrages d'érudition originaux, par exemple : *Memorie concernenti la citta di Urbino* (in-fol., Rome, 1724), témoignent de la diversité de ses connaissances. — *Alessandro* Albani, frère du précédent, né le 19 octobre 1692, embrassa l'état ecclésiastique sur le vœu formel qu'en exprima Clément XI, et fut promu au cardinalat dès l'année 1721 par le pape Innocent XIII. Nonce apostolique près la cour de Vienne depuis 1720, il fut plus tard nommé par l'impératrice Marie-Thérèse ministre d'Autriche à Rome, et co-protecteur de ses États. Il prit une part des plus actives aux nombreuses querelles suscitées à cette époque au gouvernement pontifical, d'autant plus que c'était un ardent partisan des jésuites. Le cardinal était fier et heureux de sa belle collection d'objets d'art. Winckelmann, qu'il avait décidé à embrasser le catholicisme et qui l'institua son héritier, l'aida de ses conseils dans la formation et dans la mise en ordre de ce musée, que Marini, Fea et Zoéga ont rendu célèbre, de même qu'ils lui doivent une partie de leur propre réputation. Le cardinal Albani mourut le 11 décembre 1779. Sa longue vie avait constamment été des plus occupées; cependant il n'avait jamais rien écrit. — *Carlo* Albani, frère du précédent, né en 1687, acheta en 1715 le duché de Soriano, fut créé prince en 1721, par le pape Innocent XIII, et mourut en 1724. — *Giovanni-Alessandro* Albani, fils du précédent, né le 26 février 1720, fut nommé très-jeune encore évêque d'Ostie et de Velletri, et cardinal dès l'âge de vingt-sept ans. Son extérieur agréable, son esprit, la diversité et l'étendue de ses connaissances, le faisaient vivement rechercher dans tous les cercles; aussi négligea-t-il d'abord les affaires de l'Église pour mener la vie insouciante d'un jeune homme. Mais, grâce à la protection des jésuites, dont en toute occasion il se montra le zélé défenseur, il jouit toujours d'une grande influence. Adversaire déclaré des Français, il s'enfuit de Rome à la première approche d'une armée française; il ne revint dans cette capitale que lorsque Pie VII, à l'élection de qui il contribua beaucoup, eut pris place dans la chaire de saint Pierre. Il mourut en septembre 1803. — Le prince *Giuseppe* Albani, neveu du précédent, né à Rome le 13 septembre 1750, reçut de Pie VII, le 23 février 1801, le chapeau de cardinal. Il avait passé sa jeunesse dans l'oisiveté, préférant la musique à toute autre occupation. Il n'en déploya pas moins de brillantes facultés quand la nécessité lui fit un devoir de s'occuper de choses sérieuses. Fidèle aux traditions de sa famille, il prit parti pour l'Autriche contre la France. Des lettres qu'il écrivait de Vienne, où il séjournait dans les intérêts du saint-siége en 1796, ayant été interceptées, servirent de prétexte aux Français pour rompre l'armistice et occuper Rome. Il perdit alors les bénéfices considérables qu'il possédait dans la haute Italie. Son palais fut livré au pillage; et il vécut depuis ce temps-là dans l'obscurité, à Vienne, jusqu'en 1814, époque où il put rentrer à Rome. Léon XII le nomma légat à Bologne; et Pie VIII, à l'élection duquel il avait puissamment contribué, le choisit en 1829 pour secrétaire d'État. Lors des troubles dont les Légations furent le théâtre en 1831, on l'envoya avec des troupes à Bologne en qualité de commissaire apostolique dans les quatre Légations; mais les résultats de sa mission furent nuls. A peu de temps de là, il se démit de ses fonctions, et se retira à Pesaro, où il mourut le 3 décembre 1834.

ALBANIE, contrée de la Turquie d'Europe dépendante de l'eyalet de Roumélie, formée des anciens royaumes d'Épire et d'Illyrie; elle est située entre 39° et 43° de latitude septentrionale, 17° et 19° de longitude orientale, et comprend une superficie d'environ 38,000 kilomètres carrés. Elle est bornée au nord par le Monténégro, la Servie, la Bosnie à

l'ouest par la mer Adriatique et la mer Ionienne, au sud par la Livadie et le golfe d'Arta, à l'est enfin par les monts d'Argentaro et d'Agrafa, qui la séparent de la Macédoine et de la Thessalie. Son climat est beau, la terre y est si fertile qu'en plusieurs endroits on récolte deux moissons par an comme en Égypte. Les productions de l'Albanie se composent de maïs, d'orge, de riz, de tabac, de lin, de chanvre, de blé, d'huile, de coton, de sel minéral, de bois de construction, et d'excellents vins. On trouve dans quelques cantons des pêchers, des oliviers, du sumac, de la résine, ainsi que de gras pâturages où l'on élève une belle race de chevaux.

Parmi les lacs il faut citer, pour les souvenirs qui s'y rattachent, le lac Achérusien. Les principales montagnes sont le Monténégro et le Chimera; et les rivières les plus remarquables sont le Drino, la Bojana, l'Aspro et le Scombi.

Parmi les villes on doit citer Scutari, siége d'un pachalik et d'un évêché catholique; Janina, cité considérable et siége d'un pachalik, détruite par Ali-Pacha; Delvino; Argyro-Castro; Durazzo, autrefois *Epidammus*, puis *Dyrrachium*, le grand passage de la Grèce en Italie; Ilbessan, siége d'un pachalik; Croia, illustré par les exploits de Scanderbeg; Souli, Parga, etc.

La population de l'Albanie dépasse 1,900,000 âmes. C'est un mélange de Turcs, de Grecs, de Serbes, de Juifs et d'Albanais. Ces derniers se nomment eux-mêmes *Skypétars*; les Grecs les appellent *Arvanitès*, et les Turcs *Arnautes*. Des Skypétars, les uns sont demeurés chrétiens, les autres ont embrassé la religion musulmane. Les chrétiens se divisent en latins et en grecs, les mahométans en sunnites et en chiites. Les Skypétars forment quatre familles différentes, les Guègues et les Mirdites, les Toxides, les Iapyges et les Chamides, qui parlent quatre langues diverses. Tous sont grands, robustes, braves jusqu'à la témérité. Chez quelques-uns on retrouve l'ancien costume héroïque : cothurne, chlamyde et cotte tombant sur les genoux. D'autres font parade de leur saleté comme d'une marque de valeur, et laissent pourrir sur leur corps le linge grossier et la bure dont ils se vêtissent. Les Skypétars sont entièrement dépourvus de liens communs et d'administration publique. Les vols et les larcins sont traités avec indulgence par ce peuple, chez qui le brigandage est une partie de l'industrie nationale. Le vol public est même regardé comme une preuve de bravoure et d'audace : au point que les Albanais s'honorent du nom de Klephtes, qui signifie voleurs. Ceux qui habitent les rivages de la mer allument des fanaux perfides pour attirer au milieu des écueils les navires qu'ils aperçoivent, enchaîner les malheureux que la tempête a épargnés et piller la cargaison. Ils sont très-superstitieux, sobres par nécessité plutôt que par nature. Les musulmans ne s'abstiennent pas du vin comme ceux des autres provinces. Ils sont généralement pauvres : cent chèvres, cent moutons, deux mulets, quelques paires d'ânes sont une fortune pour eux. Les Skypétars ont encore cela de particulier, que les chrétiens et les mahométans s'unissent très-fréquemment entre eux par le mariage.

La vengeance est une de leurs passions dominantes, et la loi du talion est à peu près toute leur justice. Les femmes albanaises sont généralement belles et fécondes; mais leur sort est loin d'être heureux. Sans être renfermées comme celles des peuples orientaux, elles n'en vivent pas moins dans une sorte de servitude, assujetties aux travaux les plus rudes et souvent même en butte à de mauvais traitements. Cependant presque toute l'industrie de la contrée est dans leurs mains; elles fabriquent avec le poil de chèvre une sorte de bure épaisse qui sert aux vêtements de la famille. Les Skypétars ont l'habitude de s'engager à l'étranger, et ils ont à cet effet des recruteurs nommés *boulouk-bachi*. Ils ne contractent jamais d'engagement pour plus d'une année; car ils sont fortement attachés au sol de leur patrie. Leur équipement, d'ailleurs peu dispendieux, est à leurs frais; ils ont fourni des soldats à plusieurs puissances chrétiennes. On vit des Albanais parmi les troupes auxiliaires qui servaient en France, au temps de la Ligue, sous les drapeaux de Henri IV. Charles III, roi de Naples, avait un régiment royal-macédonien qui était composé d'Albanais. Les Skypétars mahométans ne s'expatrient que pour servir les Turcs.

Avant de faire l'histoire des Skypétars, il faut dire un mot de leur origine. Il est très-probable qu'ils descendent des anciens Illyriens, quoiqu'on en ait fait une nation scythe, issue des Albaniens qui habitaient le bord de la mer Caspienne. Les Skypétars suivirent le sort du royaume de Macédoine; leur pays finit par tomber sous la domination romaine. Comme le reste de l'Europe, ils se convertirent au christianisme, à ce que l'on assure, même dès le premier siècle. On raconte que sous Néron des proscrits chrétiens s'étant réfugiés dans les montagnes de l'Illyrie Macédonienne, étonnèrent ce peuple simple et naïf par leurs vertus et le convertirent par leur courage. A l'époque du partage de l'empire Romain, l'Albanie, ainsi que toute la Grèce, fit partie de l'empire d'Orient; l'Illyrie méridionale devint la province d'*Epirus nova*. L'invasion des barbares causa de grands maux à ce pays; il fut d'abord ravagé par les Visigoths au cinquième siècle, puis conquis par les Bulgares, qui y fondèrent un royaume, renversé quelque temps après par les empereurs d'Orient. Lors du schisme entre l'Église d'Orient et la papauté, les Guègues et les Mirdites restèrent fidèles à l'Église d'Occident; les Toxides, les Iapyges et les Chamides s'attachèrent au culte grec. L'empereur Jean Cantacuzène parle d'eux comme de montagnards libres, presque aussi redoutables à Constantinople que l'avaient été les Bulgares. Ils s'emparèrent de toutes les montagnes du côté de la Macédoine, de la Dardanie et de toute l'Épire; mais toutes ces contrées étaient partagées entre plusieurs petits princes, division qui facilita beaucoup les progrès des Turcs. En 1395 les Turcs firent chez eux un grand nombre de prisonniers; en 1424 Janina est saccagée, les Guègues embrassent la religion musulmane. Scanderbeg lutta seul pendant vingt-trois ans contre toute la puissance othomane, et contraignit Mahomet II à lui accorder la paix en 1461. Scanderbeg une fois mort, les Skypétars furent subjugués. Ordre leur fut intimé d'embrasser le mahométisme. La plaine obéit; beaucoup se réfugièrent dans les montagnes, d'autres émigrèrent; toutefois les Mirdites surent faire respecter leurs capitulations, et demeurèrent inébranlables dans la religion de leurs pères. Les Skypétars devenus musulmans prirent place, sous Bajazet, dans les hordes de janissaires. Lors de l'insurrection malheureuse de 1770, les Skypétars musulmans, au nombre de vingt mille, qui servaient en Morée, mécontents du retard de leur solde, se révoltèrent, et repoussèrent successivement les efforts de onze pachas envoyés de Constantinople pour les expulser du Péloponnèse. Hassan-Pacha finit par les dompter dans une bataille qu'il leur livra sous les murs de Tripolitza. Ils furent tous massacrés dans les versants des monts Œniens.

La Porte n'a jamais eu en Albanie qu'une autorité chancelante. Ali-Pacha seul put l'asservir en se servant des haines intestines des Skypétars pour les détruire les uns par les autres. Jusqu'au dix-huitième siècle il n'y eut pas chez eux de vizir absolu; il existait même dans le pachalik de Scutari des Souliotes et des Monténégrins libres, ainsi que d'autres communes indépendantes dans le voisinage de l'ancien territoire vénitien, qui fait actuellement partie des possessions autrichiennes. Ces communes, protégées secrètement par la république de Venise, purent se maintenir aussi bien contre la puissance extérieure de la Turquie que contre les tracasseries intérieures des gouverneurs particuliers. Le gouvernement français de l'Illyrie observa à leur égard la même conduite politique. Dans la dernière insurrection des Grecs, les Skypétars mahométans servirent sous les drapeaux turcs.

Depuis, l'élément grec a fait des progrès en Albanie, et pendant la guerre d'Orient il y eut dans cette contrée des soulèvements qui ont été durement réprimés par les Turcs. Les Skypétars ont fondé des colonies dans la Grèce : on en rencontre dans l'Élide, la Morée, la Corinthie et l'Attique; à Lala, Barbonnia, Sycione; à Argos, qu'ils ont relevée de ses ruines; dans les îles, en Béotie, aux Thermopyles, et jusque dans l'Eubée. Ils ont aussi formé des établissements dans le royaume de Naples.

Les anciens donnaient le nom d'*Albanie* à une contrée de l'Asie située entre la mer Caspienne et l'Ibérie, qui forme maintenant le Chirwan et le Daghestan. Elle fit partie de l'empire Perse, de celui des Parthes et du royaume d'Arménie, et fut incorporée à l'empire d'Orient sous Justinien II. — Le défilé de Derbend, qui conduit du Caucase dans l'ancienne Albanie asiatique, portait le nom de *Portes Albaniennes*. *

L'Écosse s'est aussi appelée *Albanie*. *Voyez* ALBANY.

ALBANO. Sur l'emplacement occupé par *Albe la Longue*, ville qui, suivant la tradition, fut détruite de bonne heure, s'éleva plus tard la ville municipale *Albanum*, aujourd'hui *Albano*, à laquelle les vastes et magnifiques maisons des grands de Rome, notamment de Pompée, de Domitien, de Claudius, etc., servirent de premier noyau. Elle est située sur le dernier versant du rempart de lave qui entoure le lac de Castel-Gandolfo. On voit encore aux environs de cette ville, sur la voie Appienne, les ruines d'un amphithéâtre et celles d'un tombeau du style étrusque. Le lac d'Albanum, appelé aujourd'hui *lago di Castello*, est le cratère d'un volcan éteint. A l'époque de la guerre de Véies, l'an 395 avant J.-C., pendant un été d'une chaleur extrême, ce lac subit une crue extraordinaire, sans qu'aucune cause visible pût donner l'explication de ce phénomène. Le bruit s'étant répandu que les devins étrusques avaient annoncé que le sort de Véies tenait à ce que le lac conservât désormais toujours la même masse d'eau, les Romains entreprirent la construction d'un canal qui pût lui servir d'issue. Ils s'initièrent ainsi à l'art que possédaient déjà les Étrusques de construire des canaux souterrains, et appliquèrent bientôt cette invention à creuser des galeries souterraines sous les ouvrages de défense de Véies; ce qui leur facilita la prise de cette ville. Le canal de dérivation ou émissoire du lac Albanum a une étendue de 3,700 pas, 2 mètres de profondeur, 1 mètre 10 cent. de largeur, et fonctionne encore aujourd'hui sans avoir jamais été l'objet de la moindre réparation. Sur le mont Albanum, appelé aujourd'hui *Monte-Cavo*, situé à l'est du lac et à une hauteur d'environ 850 mètres au-dessus du niveau de la mer Tyrrhénienne, s'élevait le magnifique temple de Jupiter Latiaris, auquel conduisait un chemin pavé qui subsiste encore en partie aujourd'hui, et qui servait aux cortéges solennels lors des fêtes de la confédération latine (*Feriæ Latinæ*), et aussi lors des ovations des généraux romains. La pierre d'Albanum, appelée aujourd'hui *peperino*, avait une grande célébrité. C'est une espèce de tuf volcanique de couleur grise ou cendrée, et dont on se sert encore beaucoup à Albano.

ALBANY ou ALBAIN, nom donné primitivement à toute l'Écosse, puis à un duché comprenant les districts d'Athol, de Glenurchy et de Breadalbane, ou partie des comtés d'Inverness, de Perth et d'Argyle. Ce duché formait l'apanage de l'un des princes de la famille royale d'Écosse. Robert Stuart le jeune, fils de Robert II, roi d'Écosse, fut le premier duc d'Albany. Devenu en 1406, après la mort de Robert III, régent du royaume, il mourut en 1420. L'extinction de cette première branche des ducs d'Albany eut lieu vers 1460, en la personne de Henri Stuart. Alexandre Stuart, duc d'Albany, second fils de Jacques II, roi d'Écosse, devint la souche d'une nouvelle branche. Exilé par Jacques III, son frère, ce prince mourut en France en 1485. Le dernier duc d'Albany fut Jean Stuart, fils du précédent, le même qui s'attacha au service de Louis XII, et l'accompagna à Gênes. De retour en Écosse, il fut nommé gouverneur de ce royaume en 1516; mais il le quitta pour suivre François Ier dans ses campagnes d'Italie. Après la funeste bataille de Pavie, il rentra en France, où il mourut en 1536. En sa personne s'éteignit la dernière branche des ducs d'Albany. — Le prétendant Charles-Édouard Stuart prit plus tard le titre de duc d'Albany. Nous consacrerons seulement ici quelques mots à la duchesse d'Albany, sa femme.

ALBANY (LOUISE-MARIE-CAROLINE, ou ALOYSE, comtesse D'), épouse du prétendant anglais Charles-Édouard, petit-fils de Jacques II, était née en 1752 et était fille du prince Gustave-Adolphe de Stolberg-Gedern, mort en 1757 à la bataille de Leuthen. Lors de son mariage, qui fut célébré en 1772, elle prit le nom de comtesse d'Albany. Son union avec le prétendant demeura stérile, et fut des plus malheureuses. Pour échapper aux actes de brutalité de son mari, qui vivait dans un état presque constant d'ivresse, elle se réfugia, en 1780, dans un couvent. A la mort du prince, arrivée en 1788, la cour de France lui assura une pension annuelle de 60,000 fr. Elle survécut d'ailleurs à la maison des Stuarts, qui s'éteignit en 1807, en la personne de son beau-frère, le cardinal d'York, et ne mourut qu'en 1824 à Florence, ville qu'elle habitait ordinairement. Les ouvrages d'Alfieri et son autobiographie transmettront à la postérité le nom et le souvenir des malheurs de cette femme : elle fut la muse inspiratrice de son génie; il avoue lui-même que sans son amitié il n'eût jamais été capable de faire quelque chose qui méritât d'être dérobé à l'oubli. Les restes mortels de la comtesse d'Albany et ceux d'Alfieri reposent aujourd'hui dans la même tombe, dans l'église de la Sainte-Croix à Florence, entre les tombeaux de Machiavel et de Michel-Ange.

ALBANY, capitale et siége du gouvernement de l'État de New-York, sur la rive droite de l'Hudson, dans une contrée aussi fertile que bien cultivée. L'Hudson est navigable jusqu'à Albany pour des bâtiments de cent cinquante tonneaux et pour les plus grands bateaux à vapeur, dont un bon nombre font chaque jour le service entre cette ville et New-York. Les canaux Érié et Champlain se réunissent au nord d'Albany, qu'un chemin de fer relie d'ailleurs à New-York et à Boston. En outre, deux grandes routes commerciales, l'une par la voie de terre, et longue d'environ 298 kilomètres, l'autre, le canal Érié, long de 363 kilomètres, conduisent de ce point à Buffalo, clef de tout le commerce de l'ouest, et au Canada. Albany est une ville manufacturière et commerçante. On y travaille le fer, le coton et la laine; c'est un des plus grands marchés du monde pour les bois de construction. Elle possède une université et une école de médecine. Fondée en 1623 par les Hollandais qui l'appelèrent *Fort-Orange*, elle prit en 1664 le nom d'Albany en l'honneur du duc d'York. En 1790 on y comptait 3,498 habitants; en 1810, 9,356; en 1830, 24,238; en 1860, 62,367. Parmi les édifices remarquables qu'elle renferme, il faut citer le Capitole, palais du gouvernement, bâti en marbre blanc, la cathédrale catholique, le théâtre, le muséum et l'hôtel de ville.

Le comté du même nom comprenait en 1840 une population totale de 68,593 habitants; et indépendamment du chef-lieu que nous venons de décrire, on y remarque les villes de *Bethléem* (3,240 h.), *Berne* (3,740 h.), *Guilderland* (2,790 h.), *Reusselaerville* (3,700), *Westerloo* (3,000) et *Watervliet* (10,140 h.). — Dans ce comté, les droits féodaux, introduits dans l'origine par les Hollandais, subsistent encore en partie : anomalie qui dans ces derniers temps a donné lieu à de sanglantes collisions entre les propriétaires de terres et leurs fermiers. *

ALBATÉGNI (MOHAMMED-BEN-GEBER-BEN-SENAN-ABOU-ABDALLAH), né à Batan, en Mésopotamie, d'où lui vient le nom d'*Albatany*, latinisé en *Albatenius*, comman-

dait en Syrie pour les khalifes de Bagdad, et fit des observations astronomiques vers la fin du neuvième siècle de notre ère, soit à *Antioche*, siége de son gouvernement, soit à *Racca* (Aracte), où il faisait son séjour ordinaire. On l'a surnommé le *Ptolémée* des Arabes; et c'est avec raison, car l'ouvrage qu'il nous a laissé sur la connaissance des corps célestes a pendant plusieurs siècles représenté l'ensemble des travaux de l'école de Bagdad, de même que l'Almageste nous offrait le dernier terme des découvertes de l'école d'Alexandrie : aussi Lalande n'hésite-t-il pas à le placer parmi *les plus célèbres astronomes* qui aient jamais vécu. Il faut reconnaître en effet que depuis le quinzième siècle jusqu'au dix-neuvième Albatégni a défrayé tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire des sciences chez les Arabes, et ce n'est que depuis un petit nombre d'années que l'on a pu s'assurer que les découvertes inscrites sous son nom n'étaient pas tout à fait sa propriété exclusive. Nous savons très-bien que Ptolémée a mis les ouvrages d'Hipparque à contribution : lui-même nous l'apprend avec une entière bonne foi; mais ces ouvrages immortels du plus grand des observateurs grecs ne nous sont pas parvenus, et la gloire de son successeur a dû naturellement s'en accroître. Albatégni se trouve malheureusement dans une position moins favorable : il a été considéré pendant six siècles comme le premier des astronomes arabes, parce que l'on ne s'était pas donné la peine d'examiner les traités de ceux qui l'avaient précédé ou suivi; mais ces traités existent, et maintenant que l'on commence à mettre un peu plus d'importance à l'étude des écrits scientifiques des Orientaux, on a déjà rectifié bien des idées fausses que certaines personnes, restées étrangères aux progrès de la science historique dans cette branche si intéressante des connaissances humaines, peuvent encore chercher à propager çà et là, mais qui disparaîtront nécessairement devant la vérité des faits. C'est ainsi qu'on supposait que les quatre observations dont Albatégni se dit l'auteur étaient les seules qui eussent été faites pendant la période de près de sept siècles qui sépare les Grecs des modernes; Longomontan n'avait pas hésité à l'affirmer, et aujourd'hui nous avons une indication précise d'une suite d'observations continuées avec la plus louable persévérance par les astronomes arabes pendant toute la durée du neuvième et du dixième siècles; nous pouvons y ajouter celles d'Aboul-Wéfa à Bagdad, d'Ebn-Jounis au Caire, d'Arzachel à Tolède, de Nassir-Eddin-Thousi à Meragah, d'Oloug-Beg à Samarcande, etc. Si, d'un autre côté, Albatégni s'est appuyé sur les travaux de ses devanciers pour établir d'une manière plus exacte que Ptolémée le mouvement de précession, l'excentricité de l'orbite solaire, la durée de l'année, d'après le passage si curieux et si controversé où il fait intervenir les Chaldéens et les Égyptiens; s'il n'a pas lui-même signalé le mouvement de l'apogée du soleil, s'il n'a pas substitué le premier les sinus aux cordes, il n'en a pas moins rendu un véritable service à la science en nous présentant le tableau des résultats obtenus de son temps; seulement, en rendant à chacun ce qui lui appartient, on ne s'avisera plus, comme l'ont fait Delambre et ceux qui se sont servis de son livre, d'accuser Alfragan, qui florissait en 830, et non pas en 950, d'avoir copié les premiers chapitres d'Albatégni, mort en 928. — Nous avons une traduction latine de l'ouvrage du savant astronome de Racca; mais le texte original a disparu, et l'on n'a pu s'assurer s'il en existait quelque manuscrit au Vatican ou à la bibliothèque de l'Escurial : c'est une perte très-regrettable pour les astronomes et les orientalistes. L.-Am. Sédillot.

ALBÂTRE (du grec ἀλάβαστρον, insaisissable, *voyez* Alabastrites). On distingue deux sortes d'albâtre, l'*albâtre calcaire* et l'*albâtre gypseux* ou *blanc*.

L'*albâtre calcaire* est du carbonate de chaux concrétionné, provenant des stalactites et des stalagmites, ou plutôt c'est la substance même qui compose ces formations. Cette variété de calcaire est formée de couches successives, ondulées, qui se dessinent en veines à la surface; sa cassure est imparfaitement cristalline et comme striée; sa couleur est le blanc-laiteux, un peu roux, ou jaune de miel. Cette pierre est remarquable par sa demi-transparence et le beau poli dont elle est susceptible. L'albâtre est très-précieux pour la décoration des monuments. On le taille en coupes, en vases élégants, en châsses de pendules, et les anciens en faisaient des statues, des colonnes, des tables, etc. On donne le nom d'*albâtre oriental* à celui dont les couleurs sont vives, la translucidité parfaite : tel est celui que les anciens tiraient de l'Égypte sous le nom de *marbre onyx*, et dont est faite la statue égyptienne que possède notre Musée du Louvre. On a trouvé à Montmartre, près de Paris, un albâtre d'un beau jaune de miel, dont on a pu faire quelques coupes d'un assez bel effet; mais il y est rare, et toujours en masses peu volumineuses.

L'*albâtre gypseux* est de la chaux sulfatée compacte ou sulfate de chaux hydraté. Il est translucide, d'un grain fin et serré et susceptible de recevoir un beau poli. Il offre souvent la blancheur la plus parfaite, quoique cette qualité ne lui soit point essentielle, et c'est à cette variété que se rapporte l'expression proverbiale *blanc comme l'albâtre*. Cette espèce de chaux se trouve en masses considérables dans les terrains primitifs, et aussi assez communément dans ceux de troisième formation. Les carrières de Lagny-sur-Marne fournissent une variété d'albâtre veiné, de couleur grise ou blanc jaunâtre, qu'on exploite d'une manière avantageuse. Le plus beau est celui que l'on trouve à Volterra en Toscane, et que l'on travaille à Florence, où il prend, sous le ciseau du statuaire, les formes les plus variées et les plus élégantes. On fait avec l'albâtre gypseux des vases, des lampes, des châsses de pendules, de petites statues, des revêtements de cheminées, etc.

L'*albâtre gypseux* et l'*albâtre calcaire* diffèrent entre eux autant par leurs caractères physiques que par leur composition chimique. Le premier est composé de trente-deux parties de chaux, de quarante-six d'acide sulfurique et de vingt-deux d'eau; le second, de cinquante-cinq parties de chaux, de trente-quatre d'acide carbonique, et de onze d'eau. L'albâtre calcaire est assez dur pour rayer le marbre blanc, et par l'action d'un acide il se décompose en faisant une vive effervescence, tandis que l'albâtre gypseux, beaucoup plus tendre et plus fragile, se laisse rayer par l'ongle et ne peut être attaqué par les acides. Le moindre frottement suffit pour lui enlever son poli et son éclat, et il perd promptement sa transparence quand il est exposé au feu. Aussi est-il beaucoup moins estimé que l'autre.

ALBATROS ou ALBATROSSE, oiseau qui forme le genre *diomedea* de Linné. Ses caractères sont : bec sans dentelures, grand, fort et tranchant, offrant plusieurs sutures, dont l'extrémité est en forme de croc, qui y semble articulé; narines en forme de rouleaux courts, couchés sur les côtés du bec; jambes courtes, pieds sans pouce; les trois doigts antérieurs longs et entièrement palmés; ailes longues, étroites et tout à fait aiguës. G. Cuvier l'a placé dans la famille des longipennes ou grands voiliers, de l'ordre des palmipèdes. De tous les oiseaux d'eau les albatros sont les plus grands et les plus massifs. L'envergure de leurs ailes est de trois à quatre mètres. L'espèce la plus connue est nommée par les navigateurs *mouton du Cap*, à cause de sa grande taille, de son plumage blanc et noir. Elle a été appelée par les Anglais *vaisseau de guerre*. Sa voix est, dit-on, aussi forte que celle de l'âne. Il se nourrit de poissons volants, fait un nid de terre élevé et pond des œufs nombreux, bons à manger. Les diverses espèces de ce genre habitent les mers australes, et vivent de frai de poisson et de mollusques. Malgré leur grande taille et leur force, les albatros sont des oiseaux lâches, qui se laissent battre par des espèces plus faibles, telles que les goëlands et les mouettes, et leur abandonnent leur proie qu'ils ne savent ou n'osent leur disputer.

ALBE (*Alba Longa*), ville considérable du Latium, passe pour avoir été bâtie par Ascagne, fils d'Énée, et gouvernée après sa mort par Sylvius, second fils d'Énée. Il régna ensuite à Albe une assez longue série de princes, parmi lesquels figurent Numitor, père de Rhéa Sylvia et aïeul de Rémus et de Romulus. Albe se glorifiait d'avoir fondé trente colonies ; et à l'époque de la fondation de Rome elle était la métropole du Latium. La royauté y fut abolie à peu près dans le même temps qu'à Rome, par une révolution que nous ignorons, et fut remplacée par une dictature élective et probablement temporaire. Tite-Live a écrit un curieux récit sur la guerre d'Albe et de Rome ; il est aisé de retrouver dans le combat des Horaces et des Curiaces les fragments défigurés d'un poëme symbolique. Ce combat, en effet, est probablement celui des deux nations sœurs et de ses trois tribus personnifiées. Quelque douce que fût la domination romaine, la masse des Albains supportait impatiemment le joug. De là le soulèvement de Fidènes, la trahison de Suffétius. Les Romains s'en vengèrent cruellement : Albe, surprise par un corps de cavalerie, fut rasée, à l'exception des temples que Tullus ordonna d'épargner. Voilà tout ce que l'on sait d'Albe jusqu'à sa chute. Mais, la ville détruite, le mont Albain n'en resta pas moins le siége révéré des religions du Latium, et sous ce rapport le rival du Capitole. Au temps d'Auguste, les Féries Latines s'y tenaient encore. Sur ses ruines s'élève aujourd'hui la ville d'Albano.

ALBE, ville du Piémont, chef-lieu de la province de son nom, située à 57 kilomètres de Turin, sur la rive droite du Tanaro. Sa population est de 9,677 habitants. Elle est le siége d'un évêché suffragant de Turin, possède un collége royal et un séminaire, et fait un commerce considérable de bestiaux. C'est l'*Alba Pompeia* des Romains. — L'histoire de cette ville n'est pas très-connue. Albe obtint de Barberousse les droits régaliens en 1183 ; en 1215 elle était alliée avec les marquis de Saluces ; en 1239 cette ville était gibeline, et guerroyait contre Gênes ; en 1264 elle avait changé de drapeau, et obéissait à Charles d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples ; en 1314 Henri VII, empereur, l'inféoda au marquis de Saluces, qui la garda peu de temps ; en 1348 Luchino Visconti s'en empara ; ensuite elle tomba sous la domination du marquis de Montferrat, qui en garda la possession jusqu'en 1631. A cette époque Albe, avec soixante-treize villages du Montferrat, fut adjugée par le traité de Quérasque à Victor-Amédée Ier. CHERAR O.

ALBE (Fernando-Alvarez de Tolède, duc d'), ministre d'État et général des armées impériales, né en 1508, d'une des familles les plus distinguées d'Espagne. Il fut élevé sous les yeux de son grand-père, Frédéric de Tolède, qui lui enseigna l'art militaire et l'initia aux affaires politiques. Il fit ses premières armes, encore fort jeune, contre la France, sous le connétable de Castille, et assista à la prise de Fontarabie. L'année suivante il se distingua à la bataille de Pavie ; sous Charles-Quint, il commanda en Hongrie, au siége de Tunis, et à l'expédition contre Alger. Il défendit Perpignan contre les Français, et se distingua en Navarre et en Catalogne. Son caractère prudent et circonspect, joint à son penchant pour la politique, donnèrent d'abord une idée médiocre de ses talents militaires. Charles-Quint, à qui en Hongrie il avait conseillé de faire plutôt un pont d'or aux Turcs que de leur livrer une bataille décisive, le regardait comme incapable d'un commandement supérieur, et lui conféra cette haute dignité plutôt comme à titre de faveur qu'en reconnaissance de ses talents. Ce mépris offensa son orgueil naturel, et donna à son génie un élan tel qu'il fit des actions dont le souvenir mérite certes d'être conservé par l'histoire. Par sa conduite prudente, il gagna à Charles-Quint, en 1547, la célèbre bataille de Muhlberg, contre Jean-Frédéric, électeur de Saxe. Ce dernier fut fait prisonnier. Le duc d'Albe, qui présidait le conseil de guerre, le condamna à mort, et pria instamment l'empereur de ne point commuer la peine. Si cet arrêt ne fut pas exécuté, la faute n'en fut pas au duc ; car ayant suivi l'empereur à Wittenberg, il osa même lui proposer de violer la tombe de Luther pour brûler son corps. Charles-Quint avait plus d'élévation dans l'âme ; il répondit à son lieutenant : « Je fais la guerre aux vivants, mais je respecte le repos des morts ! » En 1552 le duc d'Albe échoua au siége de Metz, que défendait François de Guise.

En 1555 il fut chargé d'aller combattre en Italie les Français et le pape Paul IV, ennemi irréconciliable de l'empereur. Il remporta plusieurs victoires, fit lever le siége de Milan, alla à Naples, et y raffermit la prépondérance espagnole. Lorsque Charles-Quint eut remis les rênes de l'État aux mains de son fils Philippe II, le duc garda le commandement supérieur de l'armée. Il fit la conquête des États de l'Église, et paralysa les efforts des Français ; mais lorsque Philippe eut gagné sur le duc de Guise la bataille de Saint-Quentin, d'Albe, à qui sa superstition reprocha t la guerre qu'il avait faite au saint-père, s'empressa d'accepter la paix offerte par Paul IV, lui rendit tout ce qu'il lui avait enlevé, et courut à Rome implorer son pardon.

Rappelé d'Italie, il parut à la cour de France en 1559, pour épouser, au nom de son souverain, Élisabeth, fille de Henri II, qui avait été promise au prince royal don Carlos. Sur ces entrefaites, les Pays-Bas se soulevèrent ; la noblesse forma une ligue à laquelle le propos insolent d'un courtisan fit donner le nom de ligue des Gueux, et le duc d'Albe conseilla au roi d'étouffer ces troubles par la force. Le roi lui confia une armée considérable et l'investit d'un pouvoir illimité, avec ordre de soumettre les Pays-Bas au régime de la force et de l'inquisition. A peine le duc fut-il arrivé en Flandre (1556), qu'il organisa un tribunal sanguinaire, à la tête duquel il plaça son affidé Jean de Vargas. Tous ceux dont l'opinion parut suspecte ou dont les richesses excitèrent la cupidité des juges furent condamnés sans distinction. On fit des procès aux présents, aux absents, aux vivants et aux morts, et leurs biens furent confisqués. Beaucoup de marchands et de manufacturiers émigrèrent en Angleterre ; il y en eut plus de cent mille qui abandonnèrent ainsi leur patrie. D'autres allèrent se ranger sous les drapeaux du prince d'Orange, qui était proscrit. Aigri par la défaite de son lieutenant, le duc d'Aremberg, le duc d'Albe fit périr sur l'échafaud les comtes d'Egmont et de Horn. Puis il battit le comte de Nassau dans les plaines de Gemmingen. Quelque temps après, le prince d'Orange se présenta avec une armée imposante. Le jeune Frédéric de Tolède envoya un message à son père pour en obtenir la permission de livrer bataille. Le duc, qui exigeait de ses inférieurs une soumission aveugle, lui fit répondre « qu'il lui pardonnait en faveur de son inexpérience ; mais qu'il eût à se garder de le presser davantage, car il en coûterait la vie à celui qui oserait se charger d'un pareil message ».

Le prince d'Orange fut obligé de se retirer en Allemagne. Le duc d'Albe flétrit sa réputation militaire par de nouvelles cruautés : ses bourreaux versèrent plus de sang que ses soldats ; le pape lui envoya une épée et un chapeau bénits, honneur qui jusque alors n'avait été accordé qu'à des princes. Non content de cette distinction, lui-même s'en accorda une autre en s'érigeant au milieu de la citadelle d'Anvers une statue d'airain qui le montrait foulant aux pieds deux figures allégoriques, dont l'une représentait l'hérésie et l'autre la rébellion. Cependant, la Hollande et la Zélande résistaient encore à ses armes victorieuses. Une flotte qu'on avait expédiée d'après son ordre fut anéantie, et partout dans ces contrées il rencontrait un courage aussi opiniâtre qu'invincible. Ce motif, joint à la crainte qu'il avait de perdre la faveur du roi, le détermina à solliciter son rappel. Philippe lui accorda volontiers sa demande ; car, voyant que les cruautés du duc d'Albe ne faisaient qu'accroître la résistance des rebelles, il résolut d'avoir recours à des moyens plus doux. En décembre 1573 le duc d'Albe fit proclamer une amnistie, re-

mit le commandement des troupes à Louis de Requesens, et abandonna un pays où il avait, comme il s'en vantait, fait périr dans les supplices dix-huit mille personnes, allumé une guerre qui exerça ses ravages pendant soixante-huit ans, et coûté à l'Espagne huit cents millions d'écus, ses meilleures troupes, et enfin sept des plus belles provinces néerlandaises.

Le duc d'Albe fut accueilli à Madrid avec distinction; mais il ne jouit pas longtemps de son ancien crédit. Son fils, Frédéric de Tolède, marquis de Coria, séduisit une dame d'honneur de la reine, et refusa de l'épouser, malgré l'ordre formel du roi. On le jeta en prison; mais son père favorisa son évasion, et lui fit épouser sur-le-champ sa cousine. Aussi le duc fut exilé de la cour à son château d'Uzéda, où il passa deux années dans la retraite.

L'entreprise de don Antonio, prieur de Crato, qui s'était fait couronner roi de Portugal, força Philippe d'avoir recours à l'homme dans les talents et à la foi duquel il avait une entière confiance. D'Albe conduisit une armée en Portugal, gagna deux batailles en trois semaines, chassa don Antonio, et soumit, en 1581, tout le Portugal à son souverain. Il s'empara des trésors de la capitale, et permit à ses soldats de piller, avec leur cruauté accoutumée, les faubourgs et les environs de Lisbonne. Philippe, mécontent de ces actes, voulut faire examiner la conduite de son général, qu'il soupçonnait, d'ailleurs, d'avoir détourné à son profit les richesses conquises sur les vaincus; mais une réponse hautaine de celui-ci et la crainte qu'il ne se révoltât l'en empêchèrent. Le duc mourut le 21 janvier 1582, à l'âge de soixante-quatorze ans. D'Albe avait la contenance superbe, le regard hautain et un corps robuste; il dormait peu, travaillait et écrivait beaucoup. On prétend que pendant les soixante années qu'il fit la guerre contre différents ennemis, il ne se laissa jamais ni battre ni surprendre; mais son orgueil, sa dureté et sa cruauté ont flétri sa gloire, et son nom est resté synonyme de tyrannie.

ALBE (Bacler d'). *Voyez* Bacler.

ALBEMARLE, nom ancien de la ville de Normandie que par contraction nous nommons Aumale, et qui est resté en Angleterre le titre d'un duché nominal depuis que la ville d'Aumale a été enlevée à Richard d'Angleterre par Philippe-Auguste, en 1194. Ce titre a été porté par Monk et par Arnold-Jean Van Keppel, né dans la Gueldre, en 1669, mort en 1718, favori de Guillaume III. Il est encore dans sa famille.

ALBENDORF, village de Prusse, dans la Silésie, régence de Breslau, à 12 kilomètres de Glatz, avec 1,000 habitants, est célèbre par son sanctuaire de la Nouvelle Jérusalem, visité annuellement, dit-on, par plus de 80,000 pèlerins, qui viennent principalement de la Bohême. L'église est riche d'*ex-voto* offerts en mémoire de prétendues guérisons.

ALBERGATI CAPACELLI (Francesco, marquis d') poëte comique italien, l'ami et l'émule de Goldoni, né à Bologne, en 1728, mort en 1804, descendait d'une vieille famille patricienne de Bologne, et reçut une éducation conforme à sa naissance. Après l'annulation d'un mariage qu'il n'avait contracté que par suite des obsessions de sa famille, il se retira dans son domaine de Zoia, où il vécut jusqu'en l'année 1766, tout entier à ses études et au commerce de quelques amis choisis. Il y fit élever un théâtre qui pouvait contenir trois cents spectateurs, et y fit représenter des pièces de sa composition, dont le mérite ne tarda pas à être apprécié dans un cercle plus étendu. Des contrariétés qu'il éprouva de la part des autorités locales le contraignirent à abandonner sa patrie et à aller s'établir à Vérone. Il fit ensuite quelque séjour à Venise, puis s'en revint à Zola, où il vécut avec moins d'éclat sans doute qu'auparavant, mais avec plus de calme et de bonheur réel. La douceur et l'amabilité de son caractère étaient si grandes qu'il fut toujours assez heureux pour ignorer ce que c'était que de perdre un ami. Il fut d'ailleurs en correspondance suivie avec toutes les illustrations de son siècle, et Voltaire lui dédia une de ses tragédies. — On a réuni et publié en 12 volumes in-8° le théâtre d'Albergati-Capacelli. — Sans doute ses pièces sont inférieures en mérite à celles de Goldoni sous le rapport de l'invention et de l'art de tracer les caractères, mais on y remarque une meilleure entente des effets scéniques et une bien plus grande pureté de style. On représente encore aujourd'hui sur toutes les scènes italiennes, aux applaudissements des connaisseurs, son *Saggio Amico* et son *Ciarlator maldicente*. Il existe un *éloge* d'Albergati par son ami Zacchiroli, en compagnie de qui il avait écrit ses *Lettere capricciose* (Venise, 1780).

ALBERGE. *Voyez* Abricotier.

ALBÉRIC, religieux de l'ordre de Cîteaux et moine de l'abbaye des Trois-Fontaines, vivait au milieu du treizième siècle. Il reste de lui une *Chronique* qui commence à la création du monde, et se termine à l'année 1241. Cette chronique se trouve imprimée dans les *Accessiones historicæ* de Leibnitz.

ALBERONI (Jules), cardinal de l'Église romaine, et premier ministre d'Espagne, né le 30 mars 1664, à Firenzuola, dans le duché de Parme, était fils d'un jardinier, et déploya presque autant d'habileté pour entrer dans les ordres qu'il lui en fallut ensuite pour gouverner l'Espagne. Il commença par être sonneur de la cathédrale de Plaisance, et reçut par charité une espèce d'éducation dans le couvent des Barnabites. Doué d'une rare pénétration, il devint bientôt chanoine, puis chapelain et favori du comte Roncovieri, évêque de Saint-Donino. Celui-ci ayant été envoyé par le duc de Parme auprès du maréchal de Vendôme, venu en Italie pour commencer la campagne à la tête de l'armée française, se démit bientôt de sa mission, et la céda à Alberoni. Le duc de Vendôme le prit en faveur, et l'emmena à la cour de France, où il le présenta à Louis XIV. Alberoni ne quitta plus son protecteur, ni dans ses campagnes des Pays-Bas en 1707 et 1708, ni dans sa retraite à son château d'Anet, ni en Espagne, où la fortune l'attendait. Dans cette guerre de la succession d'Espagne, où Vendôme se couvrit de gloire, Alberoni servit puissamment de son habileté les affaires de Philippe V, et gagna sa faveur. Quelque temps après il eut l'occasion d'être utile auprès du roi d'Espagne à son ancien maître le duc de Parme, qui l'en récompensa en lui donnant l'occasion de revenir avec le titre de son envoyé à la cour de Madrid, qu'il avait quittée depuis la mort du duc de Vendôme. Deux personnes portaient ombrage à l'ambition d'Alberoni, le cardinal del Giudice et la princesse des Ursins. Il eut l'habileté de s'en débarrasser, en donnant pour femme au roi la nièce du duc de Parme, Élisabeth Farnèse. Parvenu enfin au ministère et au cardinalat, il voulut rendre à la monarchie espagnole toute sa splendeur. Il réforma les abus, organisa une marine, disciplina l'armée espagnole à l'instar de l'armée française, et rendit le royaume plus puissant qu'il n'avait jamais été depuis Philippe II. Il avait formé le vaste projet de rendre à l'Espagne tout le territoire qu'elle avait perdu en Italie. Le duc d'Orléans, régent de France, s'étant dégagé de l'alliance de l'Espagne pour s'unir à l'Angleterre, l'orgueilleux prélat ne renonça pas à son système; bien au contraire, il jeta le masque, attaqua l'empereur, et lui enleva la Sardaigne et la Sicile. La flotte espagnole ayant ensuite été entièrement détruite par la flotte anglaise commandée par l'amiral Byng, le cardinal résolut d'exciter une guerre générale. Il rechercha à cet effet l'alliance de Charles XII et de Pierre le Grand, s'efforça d'engager l'Autriche dans une guerre contre les Turcs, et d'exciter un soulèvement en Hongrie; enfin il fomenta une révolte en France, la conspiration de Cellamare, et tenta de faire arrêter le duc d'Orléans lui-même avec le secours d'un parti puissant qu'il avait su se former à la cour. Son projet fut découvert. Le régent, fort de l'appui de l'Angleterre, déclara la guerre à l'Espagne, et dévoila dans un manifeste toutes

les intrigues du cardinal. Une tentative que fit en Angleterre le prétendant, échoua. Une armée française entra en Espagne, et, quoique Alberoni eût essayé, par des troubles qu'il suscita en Bretagne, d'arrêter les entreprises de la France, le roi d'Espagne n'en perdit pas moins courage, et fut contraint de signer un traité de paix, dont la principale clause était l'exil du cardinal. En conséquence, celui-ci reçut, le 20 décembre 1720, l'ordre de quitter Madrid dans les vingt-quatre heures, et d'être hors du territoire espagnol dans l'espace de cinq jours. Il demeura ainsi exposé à toute la vengeance des puissances, dont il s'était attiré la haine, et ne trouva pas un seul endroit où il pût espérer d'être en sûreté. Il n'osa même pas retourner à Rome, attendu qu'il n'avait pas moins trompé le pape Clément XI pour obtenir le chapeau de cardinal. A peine eut-il dépassé les Pyrénées, que sa voiture fut attaquée, et un de ses domestiques tué. Lui-même, pour sauver sa vie, fut obligé de se déguiser et de continuer sa route à pied. Il erra longtemps sous des noms supposés, et fut arrêté sur le territoire de Gênes, à la demande du pape et du roi d'Espagne; mais les Génois lui rendirent bientôt la liberté. On lui fit son procès à Rome, et le libertinage de sa vie privée fut au nombre des accusations qu'on fit peser sur lui. Il fut condamné à quatre ans de réclusion, dont il ne fit qu'une année, dans un établissement de jésuites. Innocent XIV le réintégra dans tous les droits et prérogatives du cardinalat. Alberoni se vit même sur le point, à la mort de Clément XII, de reparaître sur l'horizon politique comme souverain pontife : avec quelques voix de plus, le génie d'Alberoni aurait encore pesé sur les destinées du monde. Il mourut en 1752, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. La fortune d'Alberoni fut si rapide qu'elle a donné lieu à mille suppositions. Tout le monde sait ce que raconte Saint-Simon sur l'origine de l'amitié du duc de Vendôme pour ce personnage; nous ne nous permettrons pas de le répéter.

ALBERT. Six ducs d'Autriche ont porté ce nom; le premier et le cinquième furent en même temps empereurs d'Allemagne.

ALBERT I^er^, duc d'Autriche, et plus tard empereur d'Allemagne, né en 1248, était fils de *Rodolphe de Habsbourg*, qui, peu de temps avant sa mort, avait inutilement tenté de placer la couronne impériale sur la tête de son fils. Après la mort de son père, Albert voulut succéder à toutes ses dignités, et, sans attendre la décision de la diète, il s'empara des insignes de l'empire. Cette démarche violente détermina les électeurs à lui refuser leurs voix, pour nommer à sa place Adolphe de Nassau. Des troubles qui venaient d'éclater contre lui en Suisse et une maladie qui le priva d'un œil le décidèrent à céder. Il déposa les insignes de l'empire, et jura foi et hommage au nouvel empereur. A peine avait-il apaisé la révolte des Suisses, qu'il eut de nouveaux démêlés avec ses sujets d'Autriche et de Styrie, particulièrement avec l'évêque de Saltzbourg, qui, sur le bruit de sa mort, avait fait une incursion dans ses États. Cependant Adolphe, après un règne de six ans, s'était aliéné tous les princes de l'empire : Albert chercha à profiter de ce mécontentement, et par sa douceur hypocrite il sut si bien tromper les électeurs qu'à la diète de 1298, où Adolphe fut déposé, ils le créèrent empereur. Mais pour que cette élection pût avoir son effet il fallait que les armes décidassent entre les deux concurrents. Ils se rencontrèrent, à la tête de leurs armées, près de Gelheim, entre Spire et Worms. Albert feignit une retraite pour tromper Adolphe et l'engager à le poursuivre avec sa seule cavalerie. Bientôt les deux rivaux se trouvent en face. « Tu vas perdre la couronne et la vie ! » crie Adolphe à son adversaire. « Le ciel en décidera ! » répond celui-ci; et en même temps de sa lance il le frappe à la figure. Adolphe tomba de cheval, et fut tué par les compagnons de son rival.

Albert ne vit plus alors aucun obstacle entre lui et le pouvoir suprême; mais il comprit que c'était l'occasion de se montrer généreux. Il renonça de lui-même à la couronne, qu'on lui avait déférée dans la dernière élection, et, comme il l'avait prévu, il fut élu une seconde fois. Son couronnement eut lieu à Aix-la-Chapelle, au mois d'août 1298, et il tint sa première séance impériale à Nuremberg avec la plus grande solennité. Mais un nouvel orage le menaçait. Le pape Boniface VIII prétendit que les électeurs n'avaient pas le droit de disposer de l'empire, et déclara que le pape seul était le véritable empereur, le roi légitime des Romains. En conséquence, il somma Albert de comparaître devant lui pour lui demander pardon, et pour se soumettre à la pénitence qu'il lui infligerait; en même temps, il défendit aux princes allemands de le reconnaître, et les délia de leur serment de fidélité envers lui. L'archevêque de Mayence, ennemi d'Albert, dont il avait d'abord été l'ami, se ligua avec le pape. De son côté l'empereur fit alliance avec Philippe le Bel, roi de France, s'assura de la neutralité de la Saxe et du Brandebourg, et, entrant tout à coup dans l'électorat de Mayence, força l'archevêque non-seulement à renoncer à son alliance avec le pape, mais encore à se liguer avec lui-même pour cinq ans.

Boniface, effrayé par ce prompt succès, entama avec Albert des négociations où ce dernier montra de nouveau toute la fausseté de son caractère. Il rompit son alliance avec Philippe, et convint que les empereurs d'Occident ne régnaient que par suite de la renonciation des papes en leur faveur. Pour reconnaître ces concessions, Boniface excommunia Philippe le Bel, le déclara déchu de la couronne, et donna le royaume de France à Albert. Mais Philippe châtia le pape, et garda sa couronne. Albert, après avoir échoué dans ses guerres contre la Hollande, la Zélande, la Frise, la Hongrie, la Bohême et la Thuringe, s'apprêtait à diriger ses forces contre les Suisses, qui venaient de se révolter de nouveau contre sa tyrannie (1^er^ janvier 1308). Mais une nouvelle injustice de ce prince, vengée par un crime, mit un terme à son ambition et à sa vie. La Souabe appartenait par droit de succession à Jean, son frère, qui avait en vain réclamé plusieurs fois cette province. Lorsque Albert partit pour la Suisse, Jean renouvela sa demande; mais l'empereur, joignant la raillerie à l'injustice, lui dit en lui présentant un bouquet de fleurs : « Voilà ce qui convient à « ton âge, laisse-moi les soins du gouvernement. » — Jean, de concert avec son précepteur et son maître, Walter d'Eschenbach, et avec trois amis, Rodolphe de la Wart, Rodolphe de Palm et Conrad de Tegelfeld, jura la perte d'Albert. Les conjurés profitèrent du moment où l'empereur, dans une excursion à Rheinfeld, se trouvait séparé par la Reuss du reste de son escorte, et le renversèrent de cheval, mortellement blessé. C'est ainsi que mourut, le 1^er^ mai 1308, ce prince ambitieux. On verra dans l'article de Jean le Parricide avec quelle cruauté Agnès, reine de Hongrie, vengea la mort de son père.

ALBERT II, duc d'Autriche, fils de l'empereur Albert I^er^, naquit en 1298. Il régna quelque temps avec son frère Othon, après la mort duquel il resta seul de sa famille. Un poison qu'on lui avait fait prendre, à l'âge de trente-deux ans, lui occasionna une paralysie, qui ne l'empêchait pas cependant de commander son armée en personne. Il se faisait tantôt porter dans une litière, tantôt attacher sur son cheval. Le pape Jean XXII lui offrit la couronne impériale, mais il la refusa. Il échoua dans ses entreprises contre la Suisse. Contraint de lui céder sur tous les points, il retourna à Vienne, où il mourut, consumé de chagrin, le 16 août 1358, laissant quatre fils, qui lui succédèrent. Les deux premiers étant morts peu de temps après, les États héréditaires d'Autriche restèrent aux deux derniers, Albert et Léopold, dit le Preux. Il se distinguait par son activité, ses connaissances, son économie, sa patience, son esprit sage et prévoyant, et l'histoire lui a donné le surnom de *Sage*. Le premier il chercha à introduire le droit de primogéniture dans

s États héréditaires de la maison d'Autriche. Mais cette oi ne fut observée qu'après Maximilien Ier.

ALBERT III. Après la mort de leurs frères aînés, Albert t Léopold, fils d'Albert II, continuèrent à gouverner leurs tats en commun; mais en 1379, à la suite d'un partage qui ut lieu entre les deux princes, Albert obtint l'Autriche, et éopold la Carinthie, avec les possessions d'Alsace, de Souabe t de Suisse. A la mort de Léopold, qui fut tué à la bataille le Sempach, dans la guerre de ce prince contre les cantons le Zurich, de Zug et de Berne, Albert demeura seul chargé lu poids des affaires. En 1389 il mit fin aux hostilités en oncluant avec les cantons une trêve de sept ans, qui fut lus tard prolongée pour douze, puis pour cinquante ans. Il nourut en Bohême en 1395. Ce prince se distinguait par des ertus toutes pacifiques. Il chercha à améliorer l'administration et à opposer un frein à l'ambition remuante des seigneurs; l cultiva les sciences et les arts, encouragea les lettres et es hautes études, et fonda plusieurs chaires nouvelles dans 'université de Vienne.

ALBERT IV, dit *le Pieux*, fils du précédent, succéda à on père à l'âge de dix-huit ans, sous la tutelle de son ousin Guillaume. Quand il eut atteint sa majorité, ce ernier le fit souscrire à un traité en vertu duquel la possession de l'Autriche demeura indivise entre eux. Quelque temps après, il abandonna ses États pour faire un pèlerinage dans la Terre Sainte. A son retour, il épousa la fille du duc de Bavière. A la suite de troubles survenus en Moravie, il prêta à Sigismond, roi de Hongrie, le secours d'une armée, et mourut au siége de Znaïm, les uns disent d'une dyssenterie, les autres de poison.

ALBERT V, duc d'Autriche et empereur d'Allemagne sous le nom d'ALBERT II, surnommé *le Magnanime*, fils d'Albert IV, né en 1399. Il succéda en 1404 à son père dans ses États héréditaires d'Autriche, sous la tutelle successive de ses oncles Guillaume, Léopold et Ernest. Il inaugura les premiers temps de son règne par une attitude ferme et énergique, qui mit fin aux troubles de sa minorité, et rétablit partout l'ordre et la paix dans ses États. En 1422 Élisabeth, fille de l'empereur Sigismond, lui apporta en dot plusieurs villes de Moravie. A la mort de son beau-père, survenue en 1437, il devint presque coup sur coup roi de Hongrie, empereur d'Allemagne et enfin roi de Bohême. Après son avénement à l'empire, qui eut lieu le 31 mai 1438, il prit les armes contre les Hussites, et les défit. Cette année même il fit adopter par la diète de Nuremberg plusieurs mesures d'intérêt général pour l'empire. Cependant les Turcs d'Amurath II, après avoir subjugué la Grèce, ravagé la Servie et la Transylvanie, se préparaient à envahir la Hongrie. Albert marcha en personne à leur rencontre; mais, forcé bientôt à la retraite par les maladies et défections qui décimaient ses troupes, atteint lui aussi du mal qui dévorait ses soldats, il mourut le 27 octobre 1439, dans un bourg ignoré de la Hongrie, à l'âge de quarante-cinq ans, laissant sa femme enceinte d'un fils. Ce fils, nommé Ladislas, fut plus tard duc d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême.

ALBERT VI, sixième fils de l'empereur Maximilien II, naquit en 1559. Il fut nommé par Philippe II, son beau-frère, gouverneur des Pays-Bas, où il s'appliqua à réparer, par tous les moyens possibles, les maux causés par le duc d'Albe; mais il échoua dans son entreprise de reconquérir la Hollande, qui avait secoué le joug des Espagnes. Il mourut en 1621.

ALBERT L'Ours, margrave de Brandebourg, l'un des princes les plus remarquables de son siècle, né en l'an 1106, succéda à son père, Othon le Riche, comte de Ballenstædt et d'Ascanie, lequel mourut en 1123 et avait épousé Eilica, fille aînée du duc de Saxe Magnus, dernier prince de la maison de Billung. L'empereur Lothaire, envers qui il avait fait preuve de fidélité, lui octroya, en l'an 1125, la Lusace, à titre de fief de l'Empire. Mais le duché de Saxe, sur lequel, en sa qualité de fils de la fille aînée du dernier duc, il élevait des prétentions, fut concédé en l'an 1127 au duc Henri le Fier de Bavière, fils de la fille cadette. Par compensation, il fut nommé, en 1133, margrave de la Marche septentrionale. Ce ne fut qu'en 1138, après que Conrad eut été élu roi d'Allemagne et que Henri eut été mis au ban de l'Empire, que le duché de Saxe fit retour à Albert l'Ours, qui prit alors le titre de duc de Saxe. Cependant Henri ne tarda pas à l'emporter de nouveau; et Albert, contraint de fuir devant lui, dut se contenter du margraviat de la Saxe septentrionale et de l'archibailliage de Souabe pour indemnité. De retour dans ses États, il fit ériger en fief héréditaire de l'Empire les contrées qu'il avait conquises sur les Wendes, et devint ainsi le fondateur du nouvel État de Brandebourg en même temps que le premier margrave de Brandebourg. Une révolte des Wendes, qu'il parvint à dompter en 1157, le détermina à prendre à l'égard des vaincus des mesures d'une rigueur extrême, et dont le résultat fut de dépeupler les contrées qu'ils habitaient et où il appela des colons flamands. Il entreprit avec sa femme le voyage de la Palestine, et en revint en 1159. Après s'être efforcé dans les dernières années de sa vie d'extirper la langue wende et d'introduire le christianisme dans ses nouveaux États, il mourut en 1170, à Ballenstædt, où on l'enterra.

ALBERT, dit le Bienheureux, législateur et saint de l'ordre des Carmes, naquit près de Parme. D'abord évêque de Babio et de Verceil, il fut ensuite appelé, en 1204, au patriarcat de l'église latine de Jérusalem. La ville sainte étant occupée par les musulmans, il avait fixé sa résidence à Saint-Jean d'Acre. Il fut assassiné dans cette ville, le 14 septembre 1214, au moment où il allait partir pour le concile de Latran.

ALBERT LE GRAND (*Albertus de Colonia, Albertus Teutonicus, Albertus Ratisbonensis, Albertus Grotus*), né en Souabe, à Lauingen, en 1193, selon d'autres en 1205, était de la famille des comtes de Bollstædt. Il étudia à Padoue, et entra en 1223 dans l'ordre des dominicains d'après les conseils de Jordanus. Des membres de cet ordre occupaient des chaires dans plusieurs universités importantes. Albert, que ses talents hors ligne eurent bientôt fait distinguer, enseigna successivement à Cologne, à Ratisbonne, à Strasbourg, à Hildesheim. Vers 1230 il se rendit à Paris, dont les écoles avaient alors une grande réputation; il y ouvrit un cours particulier de philosophie à la manière des premiers enseignements d'Abélard, car à cette époque l'Université de Paris n'avait pas encore admis dans son sein les humbles frères de Saint-Dominique. Il expliqua Aristote, malgré la défense expresse de l'Église, et obtint un tel succès, que les salles consacrées à ses leçons s'étant trouvées trop étroites pour contenir l'affluence de ses auditeurs, il fut obligé de professer en plein air sur une place que l'on appela de son nom *Place de Maître Albert*, et ensuite, par corruption, *Place Maubert*. Après avoir été reçu docteur à Paris et y être demeuré trois ans, il retourna professer à Cologne. Saint Thomas d'Aquin, son disciple assidu, qui l'avait suivi à Paris, l'y accompagna encore. Six ans après il fut élevé à la dignité de provincial de son ordre pour l'Allemagne, puis envoyé en qualité de nonce en Pologne, pays encore barbare, quoique chrétien. Le pape Alexandre IV, jaloux de posséder à Rome un homme si éminent, le fit maître du sacré palais; c'est dans la capitale de la chrétienté qu'Albert commenta publiquement les épîtres canoniques et l'Évangile de saint Jean. En 1260 il fut promu à l'évêché de Ratisbonne, mais il se démit de ces hautes fonctions trois ans après, et revint reprendre ses leçons à Cologne, en 1263. Il fut de nouveau arraché à ses études pour aller prêcher la croisade en Bohême et en Allemagne, et, après avoir assisté au concile général de Lyon en 1274, comme envoyé de l'empereur, il retourna à Cologne, où il mourut, en 1280, dans le monastère qu'il avait

choisi pour asile de sa vieillesse. Ses facultés intellectuelles l'avaient abandonné depuis quelque temps.

Albert a laissé un grand nombre d'écrits; Pierre Jammy, dominicain, en a donné une édition (Lyon, 1651, 21 vol. in-fol.), qui est loin d'être complète. On lui attribue en outre un grand nombre de livres apocryphes, entre autres celui qui est intitulé *De Secretis Mulierum*, et qui fut très-répandu au moyen âge. Son érudition était surtout puisée dans les travaux des Arabes et des rabbins, et ses œuvres se composent principalement de commentaires sur Aristote. Bien qu'il ait écrit sur la théologie, et notamment des commentaires sur les Sentences de Pierre Lombard, la dialectique et les sciences physiques et mathématiques paraissent avoir toujours formé le principal objet de ses études. Son grand savoir, inouï pour le siècle d'ignorance et de ténèbres où il vivait, le fit passer après sa mort, peut-être même de son vivant, pour un homme doué d'une puissance surnaturelle. Ses travaux sur l'alchimie ont été regardés comme ayant eu pour but la recherche de la pierre philosophale. On prétendit même qu'ils avaient été couronnés de succès. Ses connaissances en chimie et en mécanique furent considérées pendant tout le moyen âge comme le résultat de la sorcellerie et de la magie. C'est ainsi que, sous le nom de *Secrets du Grand et du Petit Albert*, d'absurdes pratiques superstitieuses ont été mises sur son compte, et se réimpriment encore tous les jours. Une tradition allemande porte que voulant traiter dignement le roi des Romains, Guillaume de Hollande, lors de son passage à Cologne, il lui donna dans le jardin de son couvent un banquet magnifique pendant lequel il métamorphosa autour des convives la rude saison d'hiver en un été paré de fleurs et de fruits. Tout le sortilége consista sans doute à faire dresser le couvert dans une serre chaude. La postérité a vengé sa mémoire, et a rendu pleine justice à cet illustre savant du treizième siècle. La science moderne s'est aussi préoccupée de quelques hypothèses développées dans ses écrits, par exemple sur les fonctions du cerveau.

On nomme *Albertistes* les scolastiques qui suivaient les opinions d'Albert le-Grand.

ALBERT (Casimir), duc DE SAXE-TESCHEN, fils du roi de Pologne Auguste III, naquit le 12 juillet 1738 à Moritzbourg, près Dresde. Lors de son mariage, en 1766, avec l'archiduchesse Christine, fille de Marie-Thérèse, celle-ci lui constitua en dot la principauté de Teschen, située dans la Silésie autrichienne, qu'il administra avec sa femme, laquelle portait le titre de gouvernante des Pays-Bas autrichiens. Il résidait ordinairement à Bruxelles. L'insurrection qui éclata dans cette ville en 1789 le contraignit à se réfugier à Vienne, d'où il revint à Bruxelles dès que l'insurrection y fut comprimée. Dans la guerre de 1792 contre la France, il commanda l'armée chargée du siége de Lille (du 21 septembre au 10 octobre). Forcé d'abandonner ce siége, il ne tarda pas, après avoir été battu à Jemmapes avec Beaulieu, à être obligé d'évacuer la Belgique, où Dumouriez réussit à se maintenir. Dans la campagne suivante il quitta l'armée, et résida depuis lors à Vienne. Le faubourg Maria-Hilf, dans cette capitale, est redevable à l'archiduchesse sa femme, morte sans avoir eu d'enfants, le 24 juin 1798, de la construction d'un magnifique aqueduc. Le duc de Saxe-Teschen faisait le plus digne usage de sa grande fortune. Il a fait élever à sa femme un superbe monument par Canova. Il consacrait chaque année des sommes considérables à augmenter sa galerie, qui était surtout riche en gravures, et qui contenait aussi beaucoup de tableaux des premiers maîtres des écoles italienne, allemande et flamande. Il en constitua un fidéicommis dont l'archiduc Charles fut ensuite possesseur. Le duc Albert de Saxe-Teschen mourut à Vienne, le 11 février 1822. Sa collection de dessins a fourni les matériaux des *Copies lithographiques de dessins originaux d'anciens maîtres, tirés de la galerie de l'archiduc Charles* publiées par Forster (Vienne, 1830-1842, grand in-fol.)

ALBERT (François-Auguste-Charles-Emmanuel), duc de SAXE-COBOURG-GOTHA, *prince-époux* d'Angleterre, mari de la reine Victoria, est né le 26 août 1819, au château de Rosenau. Second fils d'Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, il reçut une éducation soignée et alla étudier le droit à l'université de Bonn en 1837. L'année suivante il assista avec son père au couronnement de la reine d'Angleterre Victoria, à qui il sut plaire, et le 28 novembre 1839 cette princesse déclara publiquement son intention de s'unir à lui. Le mariage fut célébré en effet à Londres le 10 février 1840. Le prince, qui avait été naturalisé Anglais, reçut les titres d'altesse royale, de feld-maréchal, de conseiller privé, et obtint une liste civile de 30,000 liv. st. Il est en outre colonel du 11e de hussards, et des grenadiers de la garde, gouverneur de Windsor, chevalier de l'ordre de la Jarretière, chancelier de l'université de Cambridge, etc. La reine lui a conféré en 1857 le titre de prince-époux (*prince consort*). Quelques-uns l'ont quelquefois accusé de trop se mêler de la politique du pays, mais d'autres ont défendu ses droits, et il a su se faire respecter de tous. Ami des arts, qu'il pratique lui-même, des sciences et de l'industrie, auxquelles il n'est pas étranger, il a conçu et exécuté le plan de cette gigantesque exposition universelle faite au Palais de Cristal à Londres en 1851. En 1854 il reçut avec la reine l'empereur et l'impératrice des Français, et l'année suivante il vint en France avec la reine. Il a eu de nombreux enfants de la reine Victoria; sa fille aînée a épousé le prince royal de Prusse, la cadette doit épouser un prince de Hesse. Son fils aîné, Albert-Édouard, prince de Galles, colonel dans l'armée anglaise et chevalier de la Jarretière, a fait plusieurs voyages sur le continent, visité le Canada en 1860 et obtenu une véritable ovation en Amérique. Z.

ALBERT (Frédéric-Adolphe), archiduc d'Autriche, fils de l'archiduc Charles et de la princesse Henriette de Nassau, est né le 3 août 1817. Il entra de bonne heure dans l'armée autrichienne et se distingua comme général de cavalerie. En 1849 il commanda une division en Italie et prit part à la bataille de Novare. Il reçut, après la campagne, le commandement du 3e corps d'armée, et devint en 1851 gouverneur civil et militaire de la Hongrie, dont il prit le titre de gouverneur général en 1856. En 1857 il fut appelé à la présidence du conseil de guerre, et en 1859, après un voyage à Varsovie, il a été chargé du gouvernement du Tyrol, où il a ouvert les séances de l'assemblée des notables, réunis pour la révision de la loi communale. Il a épousé en 1844 la princesse Hildegarde, fille du roi Louis de Bavière; deux filles sont nées de ce mariage. Z.

ALBERT (Famille d'). Le haut éclat dont a brillé tout à coup la maison d'Albert par l'élévation de Charles d'Albert de Luynes à la dignité de connétable, sous Louis XIII, n'a fait qu'épaissir les ténèbres qui couvrent le berceau de cette famille. Les uns, détracteurs acharnés, lui ont donné l'origine la plus infime, et Tallemant des Réaux a renchéri sur eux encore, en rattachant son ascendance à l'union illégitime d'un moine et d'une religieuse. Les autres, généalogistes complaisants, attribuent à la maison d'Albert une souche commune avec les Alberti, seigneurs de Catenaia, famille puissante de Florence, qui fut exilée vers la fin du quatorzième siècle. Les preuves faites par le connétable de Luynes pour être reçu chevalier des ordres du roi ne remontent qu'à Thomas Alberti, avocat et viguier royal du Pont-Saint-Esprit, en 1415. — Pierre Alberti, fils de Thomas, se distingua au siége de Beaucaire, et s'attacha au service du dauphin, depuis Charles VII, dont il devint le panetier après son avénement au trône. — *Honoré* d'Albert, arrière-petit-fils du précédent, et chambellan du duc d'Alençon, se battit en champ clos au bois de Vincennes, en présence du roi et de la cour, en 1576, avec le capitaine Panier,

exempt de la compagnie des gardes du corps écossais, qui l'avait accusé d'avoir, deux ans auparavant, favorisé l'évasion du duc d'Alençon et du roi de Navarre, depuis Henri IV, chefs tous deux du parti des *politiques*. Il tua son adversaire et eut toute la gloire de ce combat, qui fut le dernier duel autorisé par nos rois. — Honoré fut père de *Charles* D'ALBERT, favori de Louis XIII, qui reçut la dignité de connétable, et obtint, par lettres patentes de 1619 et de 1621, l'érection des duchés-pairies de Luynes et de Chevreuse, noms sous lesquels les rejetons de la famille d'Albert ont toujours été connus depuis. *Voyez* CHEVREUSE et LUYNES.

ALBERT (ALEXANDRE MARTIN, dit), ouvrier, membre du gouvernement provisoire après la révolution de février 1848, naquit en 1815 à Bury (Oise), où son père était cultivateur. Il entra comme apprenti chez un de ses oncles, mécanicien modeleur. Lorsqu'il fut devenu ouvrier, et tout jeune encore, il commença son tour de France. En 1840 il fonda à Paris le journal *L'Atelier*, feuille rédigée exclusivement par des ouvriers et tout entière consacrée à la défense des intérêts populaires. La révolution de 1848 trouva Albert encore ouvrier et membre du conseil des prud'hommes de la Seine. La veille du jour où fut proclamée la république, il travaillait dans l'atelier d'un fabricant de boutons. Sur la désignation de M. Louis Blanc, qui voulait un ouvrier dans le gouvernement provisoire, il fut appelé à faire partie de ce gouvernement ; et dès le 25 février Albert lisait lui-même au peuple la proclamation dans laquelle le gouvernement promettait d'assurer l'existence de l'ouvrier par le travail. Il devint bientôt vice-président de la commission des délégués du Luxembourg. Cependant, si l'on en croit M. Baroche, « le rôle d'Albert paraît avoir été assez peu actif dans le gouvernement provisoire et dans la commission du Luxembourg, et il semble n'avoir été appelé là que pour donner une seconde voix à Louis Blanc, dont il adoptait toutes les idées, soutenait toutes les propositions. » Albert fut nommé ensuite président de la commission des récompenses nationales ; mais il donna bientôt sa démission. Nommé représentant de la Seine, avec douze mille voix de plus que M. Louis Blanc, Albert siégeait à l'assemblée lors de l'attentat du 15 mai 1848 ; il fut accusé d'avoir été un des chefs du mouvement et traduit devant la haute cour de justice de Bourges. Albert déclina la compétence de ce tribunal, et refusa de répondre à toutes les questions qui lui furent adressées. On lui reprochait d'avoir dit à M. Ledru-Rollin, dans la journée du 15 mai : « Dans une demi-heure, votre triste chambre aura cessé d'exister. » Mais M. Ledru-Rollin démentit ces paroles à l'audience du 19 mars 1849. C'est Albert, dit-on, qui écrivit le décret qui nommait MM. Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin, Barbès, Raspail, Pierre Leroux, Thoré, membres de la *commission de gouvernement* instituée par l'insurrection. On sait comment finit cette tentative : Albert fut condamné à la déportation. Renfermé d'abord à Doullens, il fut transféré en 1850 dans la prison de Belle-Isle, d'où il passa à Vannes, puis à Tours en 1854, pour motifs de santé. Il était détenu à Corte en 1859, lorsque l'amnistie générale du 15 août lui a rendu la liberté. L. L.

Un autre ALBERT (*Pierre-Jean-Marie-Édouard*), né à Riom en 1801, se trouva impliqué dans le procès d'avril 1834, et fut condamné en 1835 à la déportation par la cour de pairs. Celui-ci avait pris part à la révolution de juillet, et avait fondé à Lyon le journal *la Glaneuse*, dont la rédaction caustique avait dû plusieurs fois être traduite devant les tribunaux. Il venait d'être condamné à 5,000 fr. d'amende lorsque Lyon se mit en insurrection. Albert y prit part, et ce fut lui, dit-on, qui fit adopter aux ouvriers de cette ville la fameuse devise : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant.* On ignore ce qu'il est devenu depuis et on l'a confondu avec le précédent. Z.

ALBERT (THÉRÈSE VERNET, femme RODRIGUES, dite M^me^), actrice, née à Toulouse en 1805, débuta à l'âge de quatre ans à Montpellier. Sa grand'mère, M^me^ Crescent, eut la fantaisie, un jour que l'on représentait *le Roi de Cocagne*, de métamorphoser sa petite-fille en une gouvernante de soixante-dix ans. On fit de l'enfant une petite vieille, qui singeait parfaitement sa grand'mère, ce qui amusa beaucoup les spectateurs.

La jeune actrice suivit sa grand'mère et sa mère, qui jouait aussi la comédie, à Perpignan et à Nîmes. Dans *le Chaudronnier de Saint-Flour* et dans *les Petits Savoyards*, elle acquit une grande réputation en province : elle avait neuf ou dix ans. Douée d'une jolie voix, elle chanta l'opéra à Toulouse et plus tard à Bordeaux, où elle se maria. Engagée à l'Odéon, comme première Dugazon, elle y joua le rôle de Nancy dans *Robin des Bois*, et devint cantatrice de la chapelle du roi Charles X. Elle débuta ensuite aux Nouveautés, dans *le Coureur de Veuves*, puis joua dans *Caleb*, *Faust*, *la Fiancée du fleuve*, *la Poitrinaire*, et dans bien d'autres pièces. Après la révolution de juillet, elle passa au théâtre du Vaudeville, où *Madame Dubarry*, *Un duel sous Richelieu*, *l'Ami Grandet*, *Léontine*, *Arthur*, *la Dame de l'Empire*, *Georgette*, *la Camargo*, lui valurent une suite de succès. Depuis, les chutes successives du Vaudeville la forcèrent plusieurs fois à retourner encore en province. En 1855 elle a joué exceptionnellement le rôle de la Carconte dans *le Retour du Pharaon*, de M. Alex. Dumas, à la Gaîté. Elle est morte en 1860, veuve de Bignon.

M^me^ Albert ne doit pas être confondue avec une actrice du même nom (*Caroline* BOISSEAU) qui a figuré dans le fameux procès Beauvallon, et chez laquelle Dujarrier rencontra pour la première fois Beauvallon. Dujarrier avait fait des articles pour cette actrice dans les différents journaux dont il était propriétaire. Dujarrier ayant vu Beauvallon chez elle, lui dit qu'il ne viendrait plus la voir. Elle répéta ce propos à Beauvallon, et cette indiscrétion ne put qu'aigrir ces deux hommes l'un contre l'autre.

ALBERT (Écus d'). *Voyez* ALBERTINS.

ALBERT, ou ANCRE, chef-lieu de canton du département de la Somme, à 177 kilom. de Paris, renferme 3,000 habitants. Cette petite ville est située sur l'Ancre, qui y forme une belle cascade. — Ancre était autrefois un marquisat, qui appartint successivement aux Coucy, aux Montmorency, aux d'Humières. Le Florentin Concini l'acheta en 1610, et prit d'elle le titre de maréchal d'Ancre. A la mort de ce ministre, Albert de Luynes, favori de Louis XIII, obtint du roi toutes les dépouilles de Concini, et fit changer son marquisat d'Ancre en duché d'Albert.

ALBERTAS (Famille D'), ancienne famille de Provence, originaire d'Italie, a pour premiers auteurs connus Antoine Albertas et son frère, riches négociants de la ville d'Albe qui vinrent se fixer en France vers 1360. *Jean-Baptiste* D'ALBERTAS, marquis de Boue, premier président de la cour des comptes de Provence, périt en 1790, assassiné par ses vassaux, à la suite d'une fête qu'il leur avait donnée. — *Jean-Baptiste-Suzanne*, marquis D'ALBERTAS, son fils, né à Aix en 1748, mort en 1829, n'émigra pas et se livra à des spéculations commerciales qui décuplèrent sa fortune. En juin 1814 il fut nommé préfet des Bouches-du-Rhône. A son retour, Louis XVIII l'éleva à la dignité de pair de France, le 17 août 1815.

ALBERTAZZI (N..... HOWSON, madame), était née en 1812, d'un père qui était professeur de musique. A l'âge de seize ans elle se maria, et le 19 avril 1837 elle débuta de la manière la plus brillante au théâtre de la Reine à Londres, dans *la Cenerentola*. En 1840 elle eut le plus grand succès à Drury-Lane dans *la Gazza ladra*. Madame Albertazzi mourut de consomption, le 25 septembre 1847, à sa résidence de Saint-John's-Wood. Z.

ALBERTET, poëte provençal, né à Sisteron, florissait sur la fin du treizième siècle. Très-porté à la galanterie,

il choisit pour l'objet de sa passion la marquise de Malespine, femme accomplie, à la louange de laquelle il fit plusieurs pièces de poésie, qui plurent tant à cette dame, qu'elle lui en marqua sa reconnaissance par des présents de chevaux, de bijoux et d'argent. Cependant, s'étant aperçue que les assiduités d'Albertet faisaient tort à sa réputation, elle le pria de la quitter. Albertet obéit avec douleur, et se retira à Tarascon, où il continua à chanter sa belle marquise. Il y mourut d'amour et de chagrin.

ALBERTI (Leo Battista), homme d'une érudition très-variée et qui se fit surtout un nom comme architecte, né à Florence en 1398, mort vers l'an 1472, descendait d'une ancienne et illustre famille. Après avoir reçu une éducation des plus complètes, il se consacra d'abord à l'étude du droit. Il réussit si bien à s'assimiler les langues anciennes, qu'Alde Manuce le jeune imprima en 1588, comme étant du comique Lépide, une comédie d'Alberti intitulée : *Philodoxios;* il est vrai que quelques critiques attribuent cette comédie, avec assez de vraisemblance, à l'Arétin (mort en 1453). Alberti composa encore d'autres ouvrages, relatifs pour la plupart aux sciences, les uns en langue latine et les autres en italien. Ses progrès en musique avaient été tels, qu'on le considérait comme l'un des meilleurs organistes de son siècle. Il ne réussit pas moins dans la peinture, et son invention de tableaux de perspective optique produisit une vive sensation. Un traité qu'il composa sur la peinture obtint plus tard de nombreuses éditions. Mais c'est encore l'architecture qui reste la principale base de sa renommée. Après s'être livré avec la plus grande ardeur à l'étude des constructions antiques, il s'efforça d'en appliquer les principes dans la pratique. Effectivement, les édifices qu'il construisit portent tous l'empreinte la plus pure du style de l'architecture antique. Florence en possède plusieurs; mais les plus importants sont les églises de Saint-André à Mantoue et de Saint-François à Rimini. L'ouvrage théorique qu'il composa sur l'architecture, *de Re Ædificatoria* (Florence, in-folio, 1485), qui fut traduit en italien, en français, en espagnol et en anglais, n'a pas moins d'importance que les travaux d'architecture auxquels il a attaché son nom.

ALBERTINE (Ligne). *Voyez* Saxe (Maison de).

ALBERTINS, ou *écus d'Albert, Albertusthaler,* appelés encore *thalers à la croix, thalers de Brabant, de Bourgogne,* pièces de monnaie mises en circulation à partir de l'année 1588, et qui furent ainsi nommées de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas méridionaux. Il en entrait neuf trois quarts au marc d'argent fin, et l'usage en devint à peu près général à cette époque, parce que c'est la monnaie dans laquelle furent acquittés par les Pays-Bas les nombreux emprunts, subsides et impôts levés par l'Espagne. La plus grande partie en fut frappée avec l'argent arrivant d'Amérique. Plus tard, les albertins furent vivement recherchés en Russie, en Pologne et en Turquie, où ils servaient à solder les produits bruts tirés de ces contrées et furent pendant longtemps presque la seule monnaie en circulation. Aussi en fut-il frappé par d'autres États européens, qui se trouvaient obligés d'effectuer des payements considérables dans ces pays. Les premiers furent frappés en 1747 à Brunswick; en 1752, l'impératrice Marie-Thérèse en fit frapper avec la croix de Saint-André; ensuite il en fut frappé par le duc de Holstein, Pierre, grand-duc de Russie, en 1753; par le roi de Prusse, Frédéric II, en 1767, et par son successeur, Frédéric-Guillaume II, en 1797. Les ducs de Courlande en firent frapper de 1752 à 1780 comme monnaie courante du pays. — Il y eut aussi des *florins d'Albertus* et des *gros d'Albertus,* comme monnaie de compte en Courlande, en Sémigalle, et en Livonie. Il fallait trois florins d'albertus ou trente gros d'Albertus pour faire un thaler d'Albertus.

ALBERTRANDY (Jean-Baptiste), l'un des hommes qui pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle ont le plus contribué à réveiller en Pologne le goût des sciences, était né à Varsovie, en 1731. Son père, qui avait abandonné l'Italie, sa patrie, pour venir s'établir en Pologne, lui fit donner une éducation distinguée dans un établissement de jésuites, dont Albertrandy prit l'habit. Professeur à Poulchontousk, à Plock et à Wilna, il devint conservateur de la bibliothèque de J. Zalouski, lorsque celui-ci en permit l'accès au public. En 1764 Albertrandy fut chargé par le primat Lubienski de l'éducation de son petit-neveu Félix Lubienski. A la mort du primat, Albertrandy se retira à Sienne, où il quitta l'ordre des jésuites, et devint prêtre séculier. Il visita Rome plusieurs fois, devint directeur de la bibliothèque du roi Stanislas-Auguste, et fut enfin nommé évêque de Zénopol. Il entreprit encore un voyage à Stockholm et à Upsal pour fouiller la bibliothèque, et à la mort du roi son protecteur il se trouva même un moment dans le besoin. Il mourut le 10 août 1808, laissant une *Histoire de Henri et d'Étienne Bathory,* et une *Histoire de l'administration des Jagellons Kasimir, Jean Albrecht et Alexandre.* Ces deux ouvrages ont été publiés longtemps après sa mort par le professeur Onacewitz, chacun en 2 volumes in-8°, à Varsovie, le premier en 1823, le second en 1824.

ALBI, ancienne ville du Languedoc, aujourd'hui chef-lieu du département du Tarn, à 681 kilomètres sud de Paris, siége d'un archevêché, est située sur une éminence au pied de laquelle coule le Tarn, et renferme 14,636 habitants. Elle possède un tribunal de première instance et un tribunal de commerce, une académie, un collége communal, une bibliothèque publique, composée de 14,000 volumes, un musée, un cabinet d'histoire naturelle, une ferme-école. On y trouve des fabriques de toiles, de molletons, de couvertures de laine, des filatures de coton, des papeteries, etc. Son commerce consiste principalement en grains, vins, chapellerie, orfévrerie, fruits secs, safran, etc. Quoique fort mal bâtie, la ville d'Albi possède quelques monuments remarquables. Sa cathédrale surtout, ornée intérieurement de vieilles peintures à fresque, dues au pinceau de Jean d'Udine, est un chef-d'œuvre d'élégance et de hardiesse, et l'on rencontre, au bout de la promenade appelée *la Lice,* une belle terrasse d'où la vue plonge sur une plaine magnifique. On y admire encore l'hôtel de la préfecture, qui fut autrefois le palais épiscopal et, à une époque plus éloignée, celui des anciens comtes de l'Albigeois; l'hospice, qui est une superbe construction; le pont sur le Tarn et la jolie fontaine de Verdusse. Le nom latin de cette ville, *Albiga,* prouve qu'elle était la principale cité des *Albigi,* comme elle fut depuis la capitale du pays des Albigeois. En 730 elle fut dévastée entièrement par les Sarrasins, et tomba en 765 au pouvoir de Pépin. Du huitième au treizième siècle elle eut pour gouverneurs des vicomtes dont la puissance s'accrut graduellement. Le dernier fut Raymond-Roger, qui, après la croisade contre les Albigeois, partagea le sort de Raymond VI, comte de Toulouse, et fut réduit à livrer Albi à Simon de Montfort. Sous Louis XIII, le cardinal de Richelieu se rendit maître de la ville d'Albi, qui comptait un grand nombre de protestants; et sous le règne suivant une partie de ses habitants se vit forcée, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, de quitter le sol de la France. Il s'est tenu à Albi deux conciles, l'un en 1176, où fut condamnée la secte des Albigeois, et l'autre en 1254. Albi est la patrie de l'infortuné Lapeyrouse, auquel on a érigé, en 1844, une statue en bronze sur une des principales places publiques de la cité.

ALBIGEOIS, pays faisant partie du Languedoc, à l'ouest des Cévennes, entre cette chaîne de montagnes, le Quercy, l'Armagnac, le Rouergue et le haut Languedoc, et présentant une étendue de vingt lieues carrées. Albi en était la capitale. Il appartient maintenant au département du Tarn. L'Albigeois fut gouverné par des vicomtes, dont on fait remonter la liste jusqu'à l'année 918. En 1247 saint Louis acheta cette vicomté à Raymond-Roger, treizième vicomte d'Albi.

ALBIGEOIS (Guerres des). La croisade contre les Albigeois, de 1206 à 1220, est, dit Châteaubriand, un abominable épisode de notre histoire. Si l'on se reporte aux sources originales, on voit de part et d'autre beaucoup de passion; on trouve la même partialité chez les compilateurs modernes. Cependant, Sismondi et Schœll ont, dans leurs grandes histoires, le premier surtout, esquissé quelques parties de ce drame sanglant d'une manière qui laisse peu à désirer. Nous n'avons pas à traiter ici ce sujet à fond, il nous suffira de présenter sur cette croisade de chrétiens contre chrétiens, de Français contre Français, quelques souvenirs, quelques considérations. Ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que cette persécution si atroce des Albigeois était un phénomène nouveau dans l'Église latine. Plus d'une fois l'Église grecque s'était montrée persécutrice; depuis Constantin on avait vu presque tous les empereurs s'armer du glaive pour extirper ce qu'ils appelaient l'hérésie. Cependant l'Occident était encore étranger au fléau de la persécution, bien que de temps en temps il se fût élevé en France et en Espagne quelques hétérodoxies. Ainsi, dans le onzième siècle, Béranger, archidiacre d'Angers, qui attaquait le dogme de la transsubstantiation, et qu'avaient condamné cinq conciles, échappa à toute punition, grâce à la tolérance de Grégoire VII, qui réprouva sa doctrine sans permettre qu'on persécutât sa personne. Mais au douzième siècle les évêques de Rome, jusque alors si tolérants, devinrent tout à coup persécuteurs. Pourquoi ce changement déplorable? La différence provient de celle qui existait entre les hérétiques du douzième siècle et ceux qui les avaient précédés. C'était seulement sur des points dogmatiques que les ariens, les nestoriens, les pélagiens, les disciples de Béranger et quelques autres sectaires s'étaient séparés de l'autorité ecclésiastique. Les nouveaux hérétiques attaquaient non-seulement le dogme, mais l'autorité, l'existence même de l'Église; ils prétendaient renverser l'institution, comme s'étant écartée de son but; enfin ils voulaient ramener la Rome des Grégoire VII et des Innocent III à la simplicité toute populaire, à la discipline toute républicaine du christianisme naissant. Voilà ce qui explique la fureur, alors sans exemple, qu'excita chez les partisans du clergé romain la secte des albigeois, vaudois, cathares, etc. : car combien de noms différents n'a-t-on pas donnés à ce parti, non moins politique peut-être que religieux!

Un riche négociant de Lyon, Pierre de Vaux ou Valdo, après avoir distribué sa fortune aux pauvres, s'érigea en réformateur des mœurs, et prêcha d'abord contre l'irréligion et la débauche, contre les dissolutions du clergé et les abus de la discipline ecclésiastique. Bientôt, attaquant le dogme, Valdo, ou du moins ses successeurs, prêcha une doctrine analogue en tout point à celles de Luther et de Calvin (1). Rome d'abord ne conçut aucun sentiment de défiance contre les *patarins*, les *catharins* ou *pauvres de Lyon;* elle parut même considérer leur doctrine comme un projet de sanctification, et leurs associations comme autant d'ordres de moines qui réveillaient la ferveur publique sans songer à secouer le joug de l'Église. De Lyon et des environs, l'esprit d'innovation et de mysticisme se répandit dans la Provence et le Languedoc, au commencement du treizième siècle. Allant beaucoup plus loin que les premiers vaudois, les nouveaux sectaires enseignaient que la loi du Christ avait été abolie par celle du Saint-Esprit; que le Christ né à Bethléem et crucifié était un être mauvais; que le bon Christ n'a pas été incarné, et qu'il n'est venu sur la terre qu'en esprit dans le corps de l'apôtre saint Paul. Connus d'abord sous le nom d'hérétiques de la Provence, ces religionnaires le furent plus tard sous celui d'*albigeois*, non parce que Albi a été leur principal siége, car ils étaient plus nombreux à Toulouse, à Carcassonne et à Narbonne, mais parce que les premiers soldats de la Croix qui les combattirent furent envoyés contre Raymond Roger, vicomte d'Albi et de Béziers.

Les idées nouvelles firent d'autant plus de progrès dans ces contrées de la langue de Provence (Provence et Languedoc), que le clergé y méritait plus la critique. Les prélatures étaient réservées aux membres des familles puissantes, qui vivaient en grands seigneurs, c'est-à-dire dans le luxe et dans le désordre, tandis que les curés et prêtres inférieurs, pris parmi les vassaux des seigneurs, parmi leurs paysans et leurs serfs, conservaient la brutalité, l'ignorance et l'abjection de leur origine servile. D'une autre part, le Languedoc et la Provence, qui, ainsi que la Catalogne et les pays environnants, relevaient du roi d'Aragon, étaient habités par une race d'hommes industrieuse, spirituelle, adonnée au commerce et aux arts, principalement à la poésie. Les nombreuses cours des petits princes qui se partageaient ces contrées, la multiplicité des villes commerçantes, les libertés républicaines dont elles jouissaient la plupart, enfin le voisinage de l'Italie, tout avait contribué à hâter le développement de la civilisation dans ce pays, où s'étaient conservés d'ailleurs tant de vestiges de l'administration et des mœurs romaines. Le clergé provençal était demeuré étranger à ce mouvement, par les motifs que l'on vient d'énoncer. C'était un grand mal au milieu d'une population trop éclairée pour que les vices des ecclésiastiques ne les exposassent point au mépris public. On voit dans les chroniqueurs du temps que les expressions les plus offensantes pour les gens d'Église avaient passé en proverbe : « J'aimerais mieux être prêtre que d'avoir fait une telle chose », était un dicton provençal. Cependant, chez cette nation, alors tout à fait distincte de la nation française, la disposition était religieuse, et cette dévotion élevée que les Provençaux ne pouvaient trouver dans l'Église, ils allaient la chercher auprès des sectaires. Ces derniers étaient nombreux, surtout à Toulouse, dont le nom, selon la réflexion de Pierre de Vaux-Cernay, auteur contemporain, aurait plutôt dû être *Tota dolosa.*

Ce fut le pape Alexandre III qui, s'écartant de la sage politique de Grégoire VII, autorisa, l'an 1179, la persécution contre les sectaires de la Provence. L'an 1181, son légat, Henri, abbé de Clairvaux, puis cardinal-évêque d'Albano, unissant l'épée à la crosse, prit d'assaut Lavaur, à la tête d'une nombreuse armée, et obligea Roger II, vicomte de Béziers, à abjurer les nouvelles doctrines. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, que Philippe-Auguste avait envoyé en mission auprès de ce rude convertisseur, écrivait en ces termes à ce prince : « Je ne sais où je pourrai trouver le légat; je le suis à la trace, et dans un pays que son expédition a ruiné. Je passe à travers des montagnes et des vallées, au milieu des déserts, où je ne rencontre que des villes consumées par le feu, ou des maisons entièrement démolies. » Mais rien ne put arrêter le torrent des opinions nouvelles, et, seize ans après, Innocent III fut obligé d'envoyer de nouveaux légats. Leur faste, encore plus que leur cruauté, souleva tous les esprits. Un pieux prélat espagnol, Diégo de Azebez, évêque d'Osma, qui voyageait alors en France avec Dominique Gusman, sous-prieur de sa cathédrale, trouva les légats à Montpellier, leur conseilla de renoncer à la pompe mondaine dont ils s'entouraient, et de continuer leur mission à l'exemple des apôtres, à pied, et sans porter de l'argent sur eux. Diégo et Dominique leur en donnèrent l'exemple; ils parcoururent le pays nu-pieds, disputèrent avec les sectaires, et le firent avec succès. Il semble, en lisant la Chronique de Guillaume de Puylaurens, qu'ils étaient quelquefois impatientés de ce que leurs adversaires n'étaient pas plus habiles. Un jour que l'évêque d'Osma, par des questions captieuses, était parvenu à leur faire dire que les jambes *du Fils de l'homme*, qui est dans le ciel, étaient aussi longues que toute la distance qui sépare les cieux de

(1) On peut en voir la preuve dans le *Choix de Poésies originales des Troubadours*, recueil dans lequel se trouvent quelques pièces de poëtes vaudois composées dès le douzième siècle.

la terre : « Que le bon Dieu vous maudisse, comme des hérétiques grossiers que vous êtes ! s'écria le prélat ; je croyais que vous aviez plus de subtilité que cela. » Une autre fois, qu'il avait embarrassé ses adversaires, et qu'il les avait vaincus suivant toutes les règles de l'absurde dialectique alors en usage dans les écoles, l'évêque d'Osma dit aux habitants : « Pourquoi ne les chassez-vous pas? pourquoi ne les exterminez-vous pas? — Nous ne le pouvons, répondirent-ils : nous avons des parents parmi eux, et nous voyons combien leur vie est honnête. » Le même Guillaume de Puylaurens se scandalise de cette réponse, et ajoute cette réflexion : « C'est ainsi que l'esprit de mensonge, par la seule apparence d'une vie nette et sans tache, soustrayait ces imprudents à la vérité. »

Disons-le, les persécuteurs avaient alors pour eux l'opinion publique, sinon en Provence, du moins dans le reste de la monarchie française. Mais le fougueux Pierre de Castelnau, l'un des légats du pape, passa bientôt à des mesures d'une violence inouïe : il excita secrètement une ligue de quelques seigneurs voisins contre Raymond VI, comte de Toulouse, qui refusait de prendre l'épée pour convertir ses sujets, moins peut-être parce qu'il partageait leurs idées religieuses que par un esprit de tolérance qui dans ce siècle était regardé comme la preuve d'une perversité absolue. Castelnau lança contre lui l'excommunication, et écrivit au pape pour obtenir la confirmation de cette sentence. Jusqu'alors Innocent III avait recommandé à ses délégués de ne pas pousser trop loin la rigueur ; mais il ne démentit point l'audacieuse démarche de Castelnau, et l'on vit le pontife de Rome adresser des lettres à tous les princes de la chrétienté pour les inviter à se croiser contre l'arrière-petit-fils de ce Raymond de Saint-Gilles qui avait joué un rôle si brillant dans la première croisade en Palestine. Bientôt Pierre de Castelnau est assassiné par un gentil-homme de Beaucaire qu'il avait offensé. Le soupçon d'avoir commandé ce meurtre, qui rappelait celui de Thomas Becket de Cantorbéry, tomba sur le comte de Toulouse. Innocent III fulmina contre lui de nouveaux anathèmes, et délia ses sujets du serment de fidélité. Ce fut dans toute la France à qui se croiserait contre les Provençaux. Innocent, emporté par la haine, prodiguait à ces nouveaux soldats de l'Église des indulgences infiniment plus étendues que celles que ses prédécesseurs avaient accordées aux croisés qui avaient travaillé à la délivrance de la Terre Sainte. Ils étaient mis sous la protection du saint-siége, dispensés de payer les intérêts de leurs dettes, soustraits à tous les tribunaux ; « et la guerre qu'ils étaient invités à faire à leur porte, dit Sismondi, presque sans danger et sans dépenses, devait expier tous les vices et tous les crimes d'une vie entière... Ce fut donc avec des transports de joie que les fidèles reçurent les nouveaux pardons qui leur étaient offerts : d'autant plus que, loin de regarder comme pénible ou comme dangereuse la chose qu'on leur demandait en retour, ils l'auraient faite volontiers pour le seul plaisir de l'accomplir. La guerre était leur passion, et la pitié pour les vaincus n'avait jamais troublé ce plaisir. La discipline des guerres sacrées était bien moins sévère que celle des guerres politiques ; les fruits de la victoire étaient bien plus doux : là on pouvait sans remords, comme sans obstacle de la part de ses officiers, piller tous les biens, massacrer tous les hommes, violer les femmes et les enfants... On leur offrait la récolte du champ voisin, la dépouille de la maison voisine, qu'ils pourraient transporter chez eux en nature, et des captives abandonnées à leurs désirs qui parlaient la même langue qu'eux. » Les moines de Cîteaux se distinguaient par leur zèle à prêcher cette guerre, alors *sacrée ;* ils promettaient, au nom du pape, de saint Pierre et de saint Paul, rémission entière de tous les péchés commis depuis le jour de la naissance jusqu'à la mort à tous ceux qui périraient dans cette expédition. Une congrégation nouvelle, autorisée par Innocent III, et à la tête de laquelle il mit Dominique Guzman, jetait les fondements du tribunal de l'inquisition : c'était le digne fruit de la semence jetée par Castelnau. Les nouveaux frères prêcheurs parcouraient à pied et deux à deux les villages ; ils sermonnaient les habitants, entrant en controverse avec eux ; et, à la faveur de la confiance qu'inspiraient la simplicité de leurs manières, la familiarité de leur discussion, ils obtenaient des renseignements exacts sur tous ceux qui s'étaient éloignés du sein de l'Église, pour les faire brûler dès que les catholiques seraient les plus forts. Foulques, évêque de Toulouse, qui avait suggéré au pontife les principaux règlements de cet ordre, et qui les fit cruellement exécuter dans son diocèse, était un troubadour connu jusqu'alors par la grâce de ses poésies et la liberté de ses mœurs.

Ce fut au printemps de l'an 1209 que trois cent mille croisés selon les uns, cinq cent mille selon les autres, et selon l'abbé de Vaux-Cernay cinquante mille seulement, allèrent fondre sur le Languedoc. Le comte de Toulouse espère conjurer l'orage par une prompte soumission. Innocent III feint de s'adoucir, et accueille ses envoyés. Dans les instructions adressées à ses légats, faisant une application sacrilége des textes de l'Écriture, il leur disait : « Nous vous conseillons, avec l'apôtre saint Paul, d'employer la ruse à l'égard de ce comte ; car dans ce cas elle doit être appelée prudence. Il faut attaquer séparément ceux qui sont séparés de l'unité, laisser pour un temps le comte de Toulouse, usant avec lui d'une sage dissimulation, afin que les autres hérétiques soient plus facilement défaits, et qu'on puisse l'écraser ensuite quand il se trouvera seul. » Ici se place la scène de l'église de Saint-Gilles, où l'on vit le comte Raymond fustigé de la main du légat ; et tel était l'esprit du temps, que les fidèles qui assistaient à cette cérémonie, dont le seul récit nous scandalise, n'y trouvaient rien d'extraordinaire. Une honte sans doute encore plus poignante pour Raymond le fustigé, et qui méritait bien de l'être, puisqu'ayant l'épée au côté il souffrait cette odieuse humiliation, fut l'obligation de se croiser contre ses propres sujets, contre son neveu, le vaillant Raymond Roger, vicomte d'Albi et de Béziers.

On eût dit que tous les peuples de la langue de France s'étaient ébranlés pour aller dénationaliser la Provence. Bourguignons, Nivernais, Picards, Normands, marchaient à la suite d'Eudes III, duc de Bourgogne, de Henri, comte de Nevers, puis des évêques de Sens, d'Autun, de Clermont, de Lisieux, de Bayeux, etc. Le nom de tous ces chefs s'efface devant celui de Simon de Montfort, qui aujourd'hui vit encore dans la mémoire des peuples pour être exécré : compensation assez bizarre des éloges excessifs qu'il a reçus de ses contemporains d'abord, puis ensuite de la tourbe servile qui pendant quatre ou cinq siècles a en France écrit l'histoire. Pour ces apologistes Montfort est tout à la fois un Hercule, un Gédéon, un Macchabée ; c'est l'homme fort des livres saints, c'est le bras droit du Très-haut. Pour nous cet homme est un cadet d'illustre lignage, possesseur d'une assez mince seigneurie dans l'Ile-de-France, qui, armé d'une piété fervente, d'un cœur impitoyable, d'un esprit subtil et perfide, puis, par-dessus tout, d'une ambition calme et persévérante, sut, en se faisant le soldat du clergé, conquérir pour lui de vastes domaines, en léguer une partie à ses descendants, et monter au rang des grands feudataires de la couronne. Nul ne fit la guerre avec plus de férocité : à l'incendie de Béziers, au dire d'un de ses biographes, Vulson, « il fit passer par le fer et par le feu tout ce qui s'y rencontra, pour donner de la terreur aux autres, et les obliger à se soumettre à la force, puisque la douceur n'avait fait que les irriter davantage ». Dans ce massacre il ne périt pas moins de trente-cinq à quarante mille individus, tant catholiques que sectaires. Les prêtres mêmes ne furent pas épargnés. Des contemporains comptent jusqu'à soixante mille

victimes. *Tuez-les tous*, avait dit de sang-froid avant l'assaut, et dans le conseil de guerre, Arnaud Amalric, légat du pape, *le Seigneur connaîtra bien ceux qui sont à lui.* Il y eut sept mille cadavres dans une seule église. En reproduisant de pareils détails, on serait tenté de préférer les siècles de parfaite indifférence en matière de religion, puisque, mal entendue, elle a pu autoriser de pareilles atrocités et les préconiser dans tous les auteurs catholiques jusqu'au siècle dernier.

Attaqué dans Carcassonne, le vicomte Raymond Roger, après avoir deux fois repoussé les croisés, ose attendre de Montfort et du légat une capitulation honorable. Il se rend dans leur camp pour négocier. Le légat, pénétré de cette maxime, que *c'est manquer à la foi que de garder la foi à ceux qui n'ont pas la foi,* fait arrêter le vicomte, et Montfort devient son geôlier. Après l'occupation de Carcassonne, Montfort et le légat obligèrent les habitants à se rendre à discrétion, la corde au cou et les parties honteuses découvertes, scandale moins profitable aux croisés que le viol des femmes et des filles. Ils firent ensuite brûler vifs quatre cents chevaliers ou bourgeois, et pendre cinquante autres. De semblables exécutions avaient lieu partout sur le passage des croisés. Les seigneurs français commençaient à sentir quelque honte de tant de sang versé. Mais le légat et Montfort n'en avaient point assez. « Pour faire rétrograder la civilisation, observe Sismondi, pour faire perdre la trace des progrès de l'esprit humain, ce ne sont pas quelques milliers de victimes qu'il suffit de sacrifier comme un exemple : il faut tuer la nation; il faut faire périr en même temps tout ce qui a participé au développement de la pensée et des connaissances, et n'épargner tout au plus que ces hommes de peine dont l'intelligence est bien peu élevée au-dessus du bétail dont ils partagent les travaux. » Le légat, qui mettait ainsi en coupe réglée la population provençale, ne se trompa point sur les moyens qui devaient conduire au but qu'il se proposait. Il offrit les États de Raymond Roger à Eudes III, duc de Bourgogne; mais celui-ci refusa, et son noble exemple fut imité par les comtes de Nevers et de Saint-Pol, à qui le légat fit la même proposition. Montfort, après avoir aussi un moment joué l'homme désintéressé, accepta la souveraineté de tous les pays conquis par les croisés; et c'est de ce moment que date l'établissement des Français en Provence (1209). Raymond Roger était toujours prisonnier dans la tour de Saint-Paul à Carcassonne; il mourut, et les lettres d'Innocent III, qui désapprouva ce crime, donnent à penser que Montfort avait, par quelque moyen violent, hâté la fin de ce malheureux prince.

Tel est le premier acte de la croisade contre les albigeois; mais le but des persécuteurs n'était pas atteint : un seul des États où régnaient les nouvelles doctrines, l'Albigeois, avait été dévasté, dépeuplé, soumis au joug des Français; mais les idées nouvelles régnaient encore dans le Toulousain, le Querci, les pays de Foix, de Comminges, etc. Chaque année, après le départ des croisés, Montfort et les chevaliers de l'Ile-de-France et de Picardie qu'il avait associés à sa conquête, se voyaient menacés par la haine des populations. Il fallait ou finir par regagner les tristes manoirs du Nord, ou éteindre par le fer et par le feu ces populations si fières à défendre leur croyance et leur nationalité. Innocent III commença à sentir qu'il avait été trop loin; il montra de l'intérêt à Raymond VI, qui était venu à Rome implorer sa justice et sa clémence. Mais le pontife ne fut pas assez puissant pour arrêter les passions fanatiques que lui-même avait déchaînées. Lui aussi subissait l'influence de son clergé, qui le servait avec tant de zèle, et qui ne le servait qu'à ce prix. Bien qu'il eût enfin reconnu la justice de la cause de Raymond VI, il n'osa point écouter la voix de sa conscience, et renvoya le sort de ce malheureux prince à la décision des évêques du pays, qui l'abreuvèrent d'outrages. Raymond finit par où il aurait dû commencer : aux armes il opposa les armes, et parvint, sinon à vaincre Montfort, du moins à l'inquiéter, à l'arrêter quelquefois dans ses conquêtes. Alors commence une suite de campagnes, dans lesquelles on voit ce chef des croisades se couvrir de gloire comme guerrier, mais déshonorer complétement chacun de ses succès par les plus atroces cruautés. Tantôt il faisait mutiler les vaincus de la manière la plus barbare, tantôt il faisait pendre des populations entières, tantôt il faisait précipiter dans les bûchers les hommes et les femmes par milliers. Pendant ces massacres les prêtres et les soldats croisés chantaient le *Veni Creator*. Pour se faire une idée du caractère propre à ces exécutions religieuses, il faut en lire la description dans les récits contemporains, surtout dans la *Chronique* de l'abbé de Vaux-Cernay. C'est avec une sorte d'exaltation, de gaieté même, qu'il nous représente les tortures des hérétiques et la joie extrême qu'éprouvaient les spectateurs catholiques; ces mots : *cum ingenti gaudio,* terminent chacun de ces tableaux révoltants de béate naïveté.

Faut-il en conclure que Montfort ait été à tous égards un de ces monstres dont toutes les actions furent des crimes? Loin de là, on trouve dans sa vie plus d'un trait honorable : très-réglé dans ses mœurs, il n'en avait pas moins dans ses manières une grâce, une courtoisie, qui dénotaient un chevalier de haut lignage. Mais faisons ici une remarque qui s'applique aussi aux compagnons de Montfort : prêts à se donner entre eux des preuves de générosité, de compassion, d'affection, les croisés regardaient les hérétiques comme étant hors de la race humaine, et ils agissaient en conséquence. Accoutumés à se confier aveuglément à la voix de leurs prêtres, à ne jamais soumettre au jugement de la raison ce qui appartenait à la foi, ils se croyaient d'autant meilleurs chrétiens qu'ils travaillaient avec plus d'ardeur à la destruction des sectaires. S'ils éprouvaient un mouvement de pitié en assistant à leur supplice, c'était à leurs yeux une révolte de la chair dont ils allaient s'accuser au tribunal de la pénitence. Au reste, toute l'Europe partageait le zèle de Montfort et des personnes de sa famille : une armée de croisés lui fut amenée par sa femme Alix de Montmorency, par sa belle-mère et par son beau-frère, le sire Bouchard de Montmorency et de Marly. Un Léopold, duc d'Autriche; un Guillaume, comte de Juliers; un Adolphe, comte de Mons, vinrent se ranger sous la bannière de ce gentil-homme de l'Ile-de-France, dont l'autorité militaire et religieuse n'était pas moins respectée qu'avait pu l'être en Palestine celle de Godefroi de Bouillon. Plus tard, le fils de Philippe-Auguste prit part à cette croisade; et comme la terre albigeoise avait été conquise non par les armes du roi de France, mais par le pape, on ne permit à l'héritier présomptif du royaume de paraître à l'armée qu'en simple particulier. Louis ne crut pas faire un sacrifice en se soumettant aux ordres de Montfort.

Un fait encore bien remarquable de cette croisade, et qui, comme le précédent, ne s'explique que par la connaissance des mœurs de l'époque, c'est de voir ce même Montfort, que depuis six années le saint-siége préconisait comme le *chef de l'armée du Seigneur,* Montfort, pour l'amour duquel on avait excommunié, spolié le comte de Toulouse, être à son tour excommunié par le légat du pape; mais bientôt il rentra en grâce, et Honoré III, successeur d'Innocent III, lui confirma la donation du comté de Toulouse. Un tort, qui appartient à l'homme, et non à l'époque, c'est quand Simon de Montfort, s'écartant du but d'une guerre religieuse, conduisit l'armée des croisés dans l'Agénois et dans d'autres contrées catholiques, dont la conquête était à sa convenance. Un tort non moins grave, une inconséquence qui eut contre elle l'opinion d'alors, quelque peu éclairée qu'elle fût, c'est quand le légat du pape, Arnaud Amalric, après s'être fait archevêque de Narbonne, déclara le duché de Narbonne acquis au premier occupant, puis se hâta d'aller

dans cette ville cumuler, au grand mécontentement de Montfort, avec la mitre d'évêque, la couronne ducale. D'autres usurpations semblables, au profit des moines de Cîteaux, ces zélés prêcheurs de la croisade albigeoise, prouvèrent au peuple que ces religieux avaient eu trop en vue dans cette expédition les biens de ce monde. Mais si l'opinion parmi les catholiques se sentait péniblement affectée par la cupidité de ces moines, elle ne faisait aucun reproche à l'évêque de Toulouse, Foulques, qui avait dans cette cité organisé la guerre civile entre les catholiques et les dissidents; qui ensuite, forcé de s'éloigner, se mêla avec tout son clergé dans les rangs des croisés, ne cessant d'appeler sur son troupeau les fléaux de la guerre et de la persécution. Toulouse, assiégée jusqu'à trois fois par le comte de Montfort, brava la première fois ses efforts; la seconde fois, elle voulut bien se donner au prince Louis, fils de Philippe-Auguste; la troisième fois, elle fut l'écueil où se brisa l'existence agitée du nouveau Gédéon. Une pierre lancée par un mangonneau emporta la tête de cet homme, « qui en faisant tant de mal, dit Voltaire, avait acquis tant de renommée ». « Le fruit de ses conquêtes, dit le biographe Vulson, tomba avec sa tête. »

Le plus signalé de ses triomphes, la victoire de Muret, où périt le roi d'Aragon, avait eu principalement pour résultat de préparer au joug français toute la partie aragonaise de la Gaule, et de procurer dès lors au roi Philippe-Auguste la souveraineté de la puissante commune de Montpellier. La mort prématurée de Montfort, en brisant la main ferme qui seule aurait pu conserver ces acquisitions, fut encore plus avantageuse à la couronne capétienne. Il laissait un fils, Amaury de Montfort, à qui le pape adjugea les domaines accordés à Simon; mais il ne put lui transmettre ni le crédit ni les talents de son père. Amaury soutint faiblement la guerre contre les comtes de Toulouse, Raymond VI et Raymond VII, et finit par céder ses prétentions sur le comté de Languedoc au roi de France Louis VIII. On sait quel fut le résultat de la croisade royale de ce prince contre les albigeois. Après avoir, à la tête de deux cent mille hommes, ravagé le Languedoc et assiégé la puissante commune d'Avignon, dont il n'avait reçu aucune offense, il périt frappé de la contagion qui dévorait son armée (1226).

Durant la minorité de saint Louis, la guerre entre les Français du nord et les habitants du Languedoc ne discontinua point. Humbert de Beaujeu, lieutenant du roi de France, et Gui de Montfort, frère de Simon, étaient à la tête des croisés. Gui trouva la mort dans un combat. Le vieux Raymond VI avait cessé de vivre, et ses ossements ne trouvèrent point de tombeau. On les voyait avant la révolution de 1789, dans un coffre, *tout profanés et à moitié rongés des rats,* dans le coin obscur d'une église de Toulouse. Le jeune Raymond VII se défendit avec assez de persévérance. Mais cette guerre, qui fut marquée par un nouveau siége de Toulouse, ne présente plus la même importance. Châteaubriand admire la conduite des Toulousains : « Une simple commune de France, dit-il, la petite république de Toulouse, brava pendant vingt ans les anathèmes des papes, les fureurs de l'inquisition, les assauts de trois rois de France. » Il ne faut pas oublier que l'implacable évêque Foulques était à ce siége. Ce fut lui qui amena la reddition de cette ville, par le conseil qu'il donna aux assiégeants d'affamer son troupeau en détruisant méthodiquement toute la végétation, tous les produits de la terre dans un rayon de plusieurs lieues.

Toutefois, le fanatisme commençait à se lasser : d'ailleurs, les villes et les campagnes dépeuplées ne promettaient plus aux gibets et aux bûchers le même nombre de victimes. A une ardeur impatiente pour la destruction des hérétiques avait succédé une calme indifférence, mais sans que la tolérance y gagnât : rois, nobles, prêtres, peuples, étaient d'accord pour penser que les non-catholiques devaient être mutilés par le fer et par le feu; et ce fut sans passion qu'on appliquait, soit après le combat, soit dans les nouveaux tribunaux d'inquisition, cette doctrine, passée en axiome de justice publique. Désormais dans l'Albigeois on fit une guerre sans éclat ni intérêt et tout à fait semblable à celle qui vers la fin du règne de Louis XIV désola les Cévennes. Les prêtres ne pardonnaient pas aux Languedociens, et ceux-ci n'épargnaient point les prêtres : tout prisonnier était mis à mort, toute place rendue réduite en cendres; mais tout cela se faisait sans bruit et comme une chose consacrée par l'usage. Enfin le traité de Meaux vint en 1229 mettre fin à cette odieuse continuité de massacres et de guerres civiles. Le comté de Toulouse et l'Albigeois furent réunis à la couronne; quelques parties de ces États héréditaires furent laissées à Raymond VII, et le mariage de sa fille Jeanne fut stipulé avec Alphonse de Poitiers, frère du roi de France, Louis IX.

Dès ce moment, les peuples de la langue de Provence cessèrent de former une nation distincte; il n'y eut plus aussi de France aragonaise. La couronne capétienne recueillit le fruit des crimes de Montfort; elle acquit de nouvelles et vastes provinces, mais flétries, mais dévastées, mais dépeuplées. Alors, la langue picarde ou le français wallon se répandit dans les villes du Languedoc. La belle langue romane se perdit avec les antiques libertés du pays, comme se perdit aussi sa civilisation toute romaine. Ces restes précieux d'un bel ordre social avaient pourtant trouvé grâce devant le vainqueur d'Alaric; mais Clovis était éclairé par le christianisme pur et sans mélange de saint Remi. Avec le triste avantage d'arrondir le domaine des rois capétiens, les provinces de la langue de Provence acquirent l'inquisition, et se virent frauduleusement dépouillées de la plupart de leurs franchises municipales. Despotes assez doux, les Capétiens n'en ont été que des ennemis plus dangereux pour la liberté des peuples. Enfin, ces belles contrées, qui sous leurs princes nationaux avaient marché en avant du reste des Gaules dans la voie de la civilisation et de l'émancipation intellectuelle, sont toujours depuis restées fort en arrière. Aujourd'hui encore on peut y retrouver des traces flagrantes des vingt années de la croisade albigeoise. A la révolution de 1789 les fils des vieux Languedociens se réveillèrent; ils se soulevèrent contre les descendants de familles importées chez eux par le farouche Montfort; et lorsqu'en 1815 quelques nobles de ce pays, issus de ces races étrangères, signalèrent dans nos assemblées délibérantes leur fanatisme religieux et politique, leurs adversaires ne manquèrent pas de leur rappeler ce précédent, indélébile aux yeux du patriote provençal. Ch. Du Rozoir.

ALBINI (François-Joseph, baron d'), homme d'État distingué, né à Saint-Goar, en 1748, débuta dans la carrière politique en qualité de conseiller de régence au service du prince-évêque de Wurtzbourg. En 1774 il fut nommé assesseur au *kammergericht,* et en 1787 conseiller intime et référendaire de l'électeur de Mayence, fonctions qui le mirent en relations directes avec l'empereur Joseph II, qui l'honora de sa confiance toute particulière, et qui le chargea de missions extraordinaires auprès de diverses cours d'Allemagne. A la mort de ce prince il passa au service de l'électeur de Mayence, en qualité de ministre et de chancelier de cour. Son administration eut les suites les plus bienfaisantes pour ce petit État; mais la guerre qui éclata en 1792 en détruisit les effets. Le baron d'Albini assista en 1797 au congrès de Rastadt. Il conçut le plan d'une levée en masse (*Landsturm*) de l'Allemagne pour expulser les armées françaises du sol allemand, et il se mit lui-même, en 1799, à la tête de la landsturm de Mayence. L'électeur Frédéric-Charles-Joseph étant venu à mourir le 25 juillet 1802, au moment où Albini dirigeait les négociations relatives aux indemnités à répartir entre les différents princes de l'Empire, celui-ci fit immédiatement prêter par les troupes et par les

autorités civiles serment de fidélité au nouvel électeur de Dalberg ; et comme il possédait toute sa confiance, le changement de règne n'apporta aucun changement dans l'administration et les affaires. Le baron d'Albini resta également au service de l'électeur quand celui-ci eut été créé prince-primat de Ratisbonne ; et lorsqu'il fut nommé grand-duc de Francfort, ce fut lui qu'il investit de la présidence de son conseil. Le baron d'Albini, dans toute sa conduite politique, resta toujours fidèle aux intérêts de l'Allemagne ; et au mois d'octobre 1813 les puissances alliées lui donnèrent une preuve de leur estime en lui confiant la présidence du conseil des ministres du grand-duché de Francfort dont elles venaient de prendre possession. Il perdit néanmoins ses autres emplois ; aussi en 1815 entra-t-il au service autrichien. Il venait d'être nommé ministre plénipotentiaire de cette puissance près la diète germanique, lorsqu'il mourut à Diebourg, le 8 janvier 1816, avant même que cette assemblée eût commencé à fonctionner.

ALBINOS. Ce mot d'origine portugaise (*Albino*, de *albus*, blanc) a été appliqué à des individus qu'on rencontre dans toutes les races humaines, et qui, loin d'offrir la coloration propre à chacune d'elles, s'en distinguent surtout par la rougeur des pupilles et la coloration blanche de la peau et du système pileux, coloration qu'on a désignée sous le nom d'*albinie* ou d'*albinisme*. A une époque fort reculée on avait déjà recueilli des notions exactes sur les albinos ; Pline le naturaliste en a parlé. Ils sont plus communs en Afrique et dans les contrées équatoriales habitées par les nègres que partout ailleurs ; c'est ensuite en Amérique, principalement au Mexique, au Brésil, en Colombie et aux Antilles, qu'on les observe le plus fréquemment ; ils existent aussi en petit nombre dans les Indes orientales, à Ceylan, aux îles de la Sonde, aux Moluques, aux Philippines, aux îles des Amis et de la Société, et il n'est pas très-rare d'en rencontrer en Europe. Selon Humboldt, l'état désigné sous le nom d'*albinie* s'observe en général d'autant plus souvent dans les diverses nations qu'elles ont la couleur de la peau plus foncée et habitent un climat plus chaud : aussi est-il peu commun dans la race cuivrée, et devient d'autant plus rare que les naturels ont une peau plus blanche ; rapport très-remarquable, si on le rapproche de cette observation de géographie zoologique, savoir : que la couleur blanche est d'autant plus fréquente chez les animaux à l'état normal qu'on se rapproche davantage des pôles. — On nomme les albinos *dondos* en Afrique, *béders* à Ceylan, *kacrelas* ou *kakerlaks* à Java ; à l'isthme de Darien on les appelle *albinos ;* en France on les a décrits sous le nom de *blafards*, de *nègres blancs* et d'*albinos*.

Leur peau est d'un blanc fade, souvent bouffie, quelquefois rude ou semée de rides ou de taches lenticulaires ; généralement un duvet fin et blanc, laineux chez quelques-uns, recouvre tout leur corps. Tout le système pileux est décoloré chez eux ; les cheveux sont habituellement d'une grande blancheur, dans quelques cas d'un jaune sale et comme roussis, longs et traînants en Asie, laineux et frisés en Afrique, ordinairement droits dans les autres contrées et ressemblant aux poils blancs de la chèvre ; les sourcils et les cils sont blancs comme la totalité des poils, tantôt droits, tantôt semblables au duvet de l'eider. L'iris est rouge sanguinolent, rose pâle, bleu rosé ou bleu pâle, en même temps que les pupilles offrent une rougeur prononcée très-caractéristique. Les albinos sont généralement atteints de myopie ; et il n'est pas rare, selon Siebold et Mansfeld, de les voir frappés de cécité pendant un temps plus ou moins long par la persistance temporaire de la membrane pupillaire ; presque toujours ils sont nyctalopes, c'est-à-dire qu'ils voient mieux la nuit que le jour. La physionomie des albinos est dépourvue de mobilité ; ils ont les lèvres décolorées, une constitution grêle et les chairs molles : leur taille est habituellement médiocre. L'albinisme s'observe plus fréquemment chez les femmes, lesquelles possèdent d'ailleurs tous les attributs de leur sexe. Les albinos sont en général frappés d'idiotie ; cependant on aurait tort de croire que tous les albinos offrent une lésion de l'entendement, car on a observé plusieurs albinos qui étaient très-distingués par l'étendue de leur intelligence. Comme les albinos offrent autant d'imperfections physiques que d'infirmités morales, il en résulte naturellement pour eux, dans les contrées non civilisées, une grande faiblesse et l'impossibilité d'attaquer et de se défendre.

Non-seulement l'albinisme, qui a été considéré pendant longtemps comme une modification propre seulement à une des deux races d'hommes, peut se produire chez toutes d'une manière accidentelle, mais encore il apparaît chez les animaux d'un ordre inférieur, et même plus souvent que dans l'espèce humaine : c'est ainsi que Tiedemann cite un grand nombre d'animaux atteints d'albinisme, et que M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire a rencontré cet état à un degré plus ou moins marqué parmi les mammifères et oiseaux sauvages et domestiques, chez des poissons, et même dans quelques genres de mollusques. Qui n'a entendu parler des éléphants blancs, si célèbres dans l'Orient, et que les Indiens vénéraient parce qu'ils les croyaient animés par les âmes de leurs anciens rois? De tous les phénomènes présentés par les albinos, les plus remarquables consistent dans la coloration des yeux, de la peau et des poils. Dans l'état naturel, ces parties sont colorées par une substance nommée *pigmentum*, formée de molécules noires, insoluble dans l'eau et que la plupart des auteurs rapportent aujourd'hui à la matière colorante du sang. C'est à l'identité et au dépôt proportionnel du pigmentum dans les diverses parties du corps qu'est dû le rapport habituellement signalé entre la couleur de la peau, celle des yeux et celle des poils : si le *pigmentum* est abondant, la peau est brune, les cheveux et les yeux sont noirs ; et quand cette matière existe en quantité moindre, les cheveux restent blonds, les yeux bleus et la peau blanche : en sorte que l'intensité de coloration de ces parties du corps est en raison directe de la quantité de *pigmentum* qui y est déposée. C'est ce qui explique comment les albinos aux yeux bleus forment un degré moins avancé de l'albinisme, que ceux aux yeux rouges offrent au maximum, parce que chez les premiers il y a absence moins complète de pigmentum que chez les autres. La coloration des yeux, de la peau et des poils chez les albinos s'explique donc par le défaut de sécrétion plus ou moins complet du *pigmentum* dans ces diverses parties, selon Blumenbach, soit que le réseau muqueux ou réticulaire de Malpighi n'existe point, ou que, s'il existe, sa sécrétion soit très-incomplète. L'albinisme est considéré par quelques savants, entre autres par Blumenbach, Otto, Sprengel et Blandin, comme une maladie organique, et par d'autres simplement comme une anomalie. Jefferson, Hallé, Béclard et Mansfeld se montrent partisans de cette dernière opinion. Les principales raisons qu'on fait valoir pour considérer l'albinisme comme une maladie sont celles-ci : la décoloration chez les albinos est jointe à une grande débilité ; la peau des nègres se décolore dans leurs maladies ; l'exagération du tempérament lymphatique s'accompagne d'une grande blancheur de la peau : placées dans l'obscurité et l'humidité, les plantes s'étiolent, deviennent malades et blanchissent ; l'albinisme sévit souvent sur les animaux mal nourris, soustraits à l'influence de la lumière et privés d'exercice. Les raisons qui militent en faveur de l'albinie envisagée comme anomalie sont moins nombreuses : celle qui consiste à l'attribuer à un arrêt de développement présente une certaine valeur. Mais pour bien comprendre cette explication il faut savoir que chez le fœtus humain l'ouverture de l'iris est fermée par une membrane dite pupillaire jusqu'au septième mois de la grossesse ; que pendant la vie intra-utérine la peau est couverte d'un duvet abondant, et qu'au moment de la naissance, et surtout dans les premiers mois de la gestation, l'enveloppe cutanée offre la

même coloration chez tous les enfants, à quelque race qu'ils appartiennent. Si on rapproche donc ces phénomènes de ceux observés dans l'albinisme, on ne peut s'empêcher de trouver entre eux la plus grande analogie; car la persistance de la membrane pupillaire s'observe chez quelques individus, la présence d'un duvet sur tout le corps se remarque chez un grand nombre d'entre eux, et chez tous la blancheur de la peau peut être constatée. L'albinisme complet est toujours congénial dans l'espèce humaine. Les albinos naissent quelquefois de parents blancs. On ne connaît pas de fait bien avéré qui établisse l'aptitude des albinos de la race nègre à se reproduire entre eux : les femmes albinos de cette race non-seulement peuvent devenir mères, mais encore être très-fécondes. En Europe, au contraire, les albinos sont aptes à la propagation, comme l'ont prouvé les deux albinos intelligents cités par Esquirol, lesquels se marièrent et eurent tous deux des enfants non albinos et même très-bruns.

Quant à l'*albinie partielle*, les exemples en sont fréquents et variés. En Éthiopie, la lèpre alphos et le vitiligo sèment la peau de taches blanches qui se heurtent avec le noir et caractérisent les nègres pies. Une autre variété de ces derniers résulte quelquefois de l'union de deux noirs ou d'un nègre et d'une femme blanche. On peut dire que l'albinie congéniale est toujours incurable, et que la vie des albinos est généralement très-bornée; cependant on cite quelques rares exceptions à cette observation générale.

Dr Alex. Duckett.

ALBINOVANUS (C. Pedo), contemporain et ami d'Ovide, qui, du fond de son exil dans le Pont, lui adressa une lettre, se distingua dans la poésie épique. D'un grand poëme où il célébrait les hauts faits de Germanicus, un petit nombre de vers seulement sont parvenus jusqu'à nous. Wernsdorf les a recueillis dans son édition des *Poetæ latini minores* (4 vol. in-4°). On lui attribue aussi une élégie qui n'est pas sans mérite. Elle est intitulée : *Consolatio ad Liviam Augustam, de morte Drusi*. Beck l'a publiée dans son recueil (Leipzig, 1783).

ALBINUS (Decius Clodius Septimus), général des armées romaines sous Marc-Aurèle, Commode et Pertinax, commandait en Bretagne, lorsque celui-ci fut assassiné. A la nouvelle que l'empire avait été mis aux enchères par les soldats, et que Didius Julianus, qui en avait donné le plus haut prix, était proclamé césar, Albinus, Pescennius Niger, qui commandait en Orient, et Septime-Sévère en Illyrie, irrités de leur exclusion, marchèrent simultanément sur Rome pour renverser Didius. Mais Sévère était le plus près; ce fut lui qui l'emporta. Après avoir mis à mort Didius et les assassins de Pertinax, il tourna ses armes contre ses deux compétiteurs. Pescennius fut vaincu à Nicée, et Albinus, après quelques avantages, fut défait complétement à Lyon, l'an 197. Sévère, devant lequel il fut amené prisonnier, lui fit trancher la tête.

ALBINUS (Bernhard-Siegfried), né le 24 février 1697, à Francfort-sur-l'Oder, où résidait alors son père, *Bernhard* Albinus, dont le véritable nom, latinisé, suivant l'usage du temps, était *Weiss*, et qui alla ensuite occuper la chaire de médecine à l'Université de Leyde. Après avoir suivi les leçons de son père et celles de Rau, de Bidloo et de Boerhaave, il vint étudier à Paris l'anatomie et la botanique sous Winslow, Senac et Vaillant. Dès 1719 il était appelé à occuper la chaire d'anatomie à Leyde. Après la mort de son père (1721), il le remplaça dans sa chaire de médecine et d'anatomie, et devint bientôt l'une des gloires de l'école de Leyde, non-seulement comme professeur et comme écrivain, mais encore comme praticien. On le considérait comme l'émule et l'égal de Boerhaave, et il était d'ailleurs des premiers à rendre hommage à la simplicité des principes de cet oracle de la médecine moderne. Son amphithéâtre ne réunissait pas seulement une foule d'étudiants, mais attirait encore de toutes les parties de l'Europe un grand nombre de médecins. De toutes parts les malades affluaient autour de lui ou le consultaient par voie de correspondance. On rend universellement justice aux services qu'il rendit à l'anatomie; et ses nombreux ouvrages occuperont toujours une place honorable dans les archives de la science, parce qu'il y mit constamment le soin le plus consciencieux, souvent même le plus minutieux, ne reculant devant aucune espèce de dépense pour les porter aussi près que possible de la perfection. Nous devons surtout mentionner ici ses *Tabulæ sceleti et musculorum corporis humani* (Leyde, 1747, in-fol.), ornées de magnifiques planches gravées par Wandelaar, et dont la publication ne lui coûta pas moins de 30,000 florins. Il poursuivit sans relâche ses travaux scientifiques et littéraires presque jusqu'au dernier moment de sa vie, et mourut le 9 septembre 1770. — Son frère, *Frédéric-Bernard* Albinus, qui lui succéda dans sa chaire, et qui mourut en 1778, bon anatomiste et savant physiologiste, ne saurait cependant lui être comparé.

ALBION, ou *Britannia major;* c'est ainsi que les Romains nommaient l'île qui forme aujourd'hui l'Angleterre et l'Écosse, pour la distinguer du pays qu'ils appelaient *Britannia minor* (aujourd'hui la Bretagne, province française). Sprengel, dans l'*Histoire générale de la Grande-Bretagne*, prétend que le nom d'Albion est d'origine gallique, et que c'est le même mot qu'Alban ou Albain, qui dans la langue des *Highlanders* désigne aujourd'hui les Highlands d'Écosse. C'est, selon lui, le pluriel du mot Alp ou Ailp, qui signifie chaîne de rochers; et ce nom, dit-il, a été donné à la Grande-Bretagne, parce que les côtes d'Angleterre, vues du rivage opposé de la Gaule ou France, figurent une longue suite de roches escarpées. D'autres croient que le nom d'Albion doit son origine à la couleur blanche des roches de craie qui forment le rivage méridional de l'Angleterre.

ALBITE (du latin *albidus*, blanchâtre), espèce de feldspath à base de soude, dont la forme primitive est un prisme oblique non symétrique, et qui offre trois clivages, non à angle droit. C'est un silicate d'alumine et de soude. L'albite est l'ancien *schorl blanc* du Dauphiné. Les premières variétés connues étaient toutes d'un blanc mat ou laiteux; il en existe aujourd'hui de plusieurs couleurs.

ALBITTE (Antoine-Louis) était avocat à Dieppe lorsque la révolution éclata. Envoyé à l'Assemblée législative, en 1791, par le département de la Seine-Inférieure, il se mêla de l'organisation militaire, demanda la démolition de toutes les fortifications des villes de l'intérieur, et le 11 août 1792 il fit décréter le renversement des statues des rois et leur remplacement par celle de la Liberté. Réélu à la Convention, il demanda qu'on vendît les biens des émigrés, vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et le 23 mars 1793 il fit décréter la peine de mort contre les émigrés, armés ou non armés, qui souilleraient de leur présence le territoire des pays envahis par les Français. Envoyé comme commissaire aux armées des Alpes et d'Italie, il fit preuve d'énergie et de courage au siége de Toulon. Il fut ensuite chargé de plusieurs missions dans différents départements. Accusé d'avoir pris part au mouvement insurrectionnel du 1er prairial, Albitte fut condamné à mort par contumace. Après l'amnistie du 14 brumaire an IV, il devint maire de Dieppe, et ensuite sous-inspecteur aux revues. Il mourut de misère en 1812, dans la retraite de Moscou.

ALBOIN, roi des Lombards, succéda, en l'an 561, à son père Audoin. Sa domination s'étendait sur la Norique et la Pannonie, pendant que Kunimund, roi des Gépides, régnait sur la Dacie et la Syrmie, et que Bajan ou Kagan, roi des Avares, achevait de soumettre les contrées que représentent aujourd'hui la Moldavie et la Valachie. Bélisaire, général de Justinien, rechercha son alliance, et fut secondé par lui dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Totila, roi des Ostrogoths. Uni aux Avares, il vainquit les Gépides

et tua de sa propre main leur roi Kunimund, dans une grande bataille livrée en 566. A la mort de sa femme Klodoswinda, il épousa Rosamunde, fille de Kunimund, qui se trouvait au nombre de ses prisonniers. En l'an 568 il entreprit avec son peuple et 20,000 auxiliaires saxons la conquête de l'Italie, où Narsès, qui avait soumis cette contrée à Justinien et en avait été fort mal récompensé, trouva en lui un vengeur. Chaque année il faisait de nouveaux progrès dans la péninsule; car il n'y avait qu'un bien petit nombre de villes qui osassent lui résister. Après un siége qui avait duré trois ans, Pavie tomba enfin en son pouvoir. Dans l'ivresse d'une fête célébrée à Vérone, ayant présenté du vin à sa femme dans le crâne de Kunimund, celle-ci le fit assassiner, en 574, par Helmichis, son amant, et par Peredecus. Rosamunde se réfugia avec Helmichis à Ravenne auprès de l'exarque grec Longin. Longin s'étant mis sur les rangs pour obtenir sa main, Rosamunde présenta du poison à Helmichis; mais Helmichis, pressentant la trahison, la contraignit à boire elle-même le restant de la coupe fatale.

ALBON (Famille D'). Le comté d'Albon, après avoir appartenu aux dauphins du Viennois de la première race, devint le patrimoine d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du Dauphiné, qui a pour premier auteur André d'Albon, seigneur des Acris, au Mont Dore, vers 1250.

Jacques D'ALBON, seigneur de Saint-André, maréchal de France, issu d'André à la neuvième génération, fut un des plus grands capitaines de son époque. Il est devenu célèbre, sous le nom de *maréchal de Saint-André*, par ses exploits et par la faveur du roi Henri II. Il était, disent les mémoires du temps, brave, bien fait, magnifique, insinuant, qualités qui lui acquirent l'amitié de ce prince encore dauphin. Saint-André se distingua à la bataille de Cerisoles et au siége de Boulogne, pendant lequel il fit d'inutiles efforts pour se jeter dans la place. Henri II l'honora, en 1547, de la dignité de maréchal de France, puis de celle de premier gentilhomme de sa chambre. Il commandait à la bataille de Renty, et en 1557 à celle de Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier « l'épée sanglante à la main. » La journée de Dreux, en 1562, lui fut encore plus funeste. Après l'action, s'étant mis avec trop d'ardeur à la poursuite des fuyards, son cheval s'abattit, et un gentilhomme huguenot, l'ayant reconnu, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. C'était le dernier rejeton de la branche cadette de la maison d'Albon.

André-Suzanne, marquis D'ALBON, issu d'une autre branche héritière de la seigneurie d'Yvetot, dont les possesseurs avaient porté quelque temps le titre pompeux de roi, naquit à Lyon, le 15 mai 1761. De retour de l'émigration en 1801, il vécut dans la retraite jusqu'en 1813, époque où il fut nommé maire de Lyon par l'empereur. Lors des événements de 1814 il se déclara un des premiers contre son nouveau protecteur, et refusa des armes aux bourgeois qui voulaient défendre leur ville contre les armées autrichiennes. Nommé membre de la chambre des députés en 1816, il y vota constamment avec la majorité, et se montra l'un des plus chauds partisans de la loi contre les régicides. L'exagération de ses principes ayant fait repousser, en 1817, sa nouvelle candidature, il resta éloigné des affaires politiques jusqu'en 1827, où une ordonnance en date du 5 novembre l'appela à la pairie. Éliminé de la chambre haute par la révolution de juillet, il alla mourir à Avauge, près Tarare, en 1834. Il avait épousé la fille unique du marquis de Viennois, dernier descendant mâle d'Amédée de Viennois, fils naturel de Humbert II de la Tour-du-Pin, qui avait cédé le Dauphiné à Philippe de Valois en 1344. De ce mariage il a laissé trois fils.

ALBONI (MARIETTA), comtesse DE PEPOLI, célèbre cantatrice, est née en 1824, à Cesena, dans la Romagne. Son père lui fit donner une éducation soignée, et elle parle plusieurs langues avec facilité. Un musicien de sa ville natale lui donna les premières leçons de solfége. A onze ans elle savait lire toute musique à première vue. Ses parents l'ayant conduite plus tard à Bologne, la présentèrent à Rossini, qui après l'avoir entendue, lui conseilla de recommencer ses études de chant, et lui donna à ce sujet des conseils et des leçons.

Mademoiselle Alboni avait à peine quinze ans quand elle débuta à Bologne, au théâtre communal. De là elle passa sur la vaste scène della Scala, à Milan, et le retentissement de ses triomphes d'Italie la conduisit bientôt en Allemagne, en Russie, en Angleterre, où elle balança les succès de mademoiselle Jenny Lind. Un dernier bonheur lui manquait pourtant, c'était l'approbation parisienne. Elle débuta à notre grand Opéra au mois d'octobre 1847, mais seulement dans des concerts. Elle passa ensuite au Théâtre Italien, où elle joua le rôle d'Arsace, dans *Semiramide*. Depuis elle a paru alternativement sur l'une et l'autre scène.

« La voix de mademoiselle Alboni, disait M. Berlioz, est un contr'alto magnifique, d'une immense étendue (deux octaves et une sixte; presque trois octaves, du *mi* grave à l'*ut* aigu), dont la sonorité est parfaite partout, même dans les dernières notes du registre inférieur, notes lâcheuses chez la plupart des cantatrices qui croient posséder un contr'alto, et dont l'émission a presque toujours l'air d'un râlement, notes hideuses en ce cas, et qui révoltent l'oreille. La vocalisation de mademoiselle Alboni est d'une grande légèreté, peu de soprani se montrent aussi agiles. Les registres de sa voix sont si parfaitement unis entre eux, que dans les gammes on ne sent jamais le passage d'un registre à l'autre; le timbre en est onctueux, caressant, velouté, mélancolique, comme celui de tous les contr'alti, mais moins sombre cependant que celui du contr'alto de la Pisaroni et incomparablement plus pur et plus limpide. Comme les sons naissent sans effort, cette voix est propre à toutes les nuances; aussi mademoiselle Alboni peut-elle chanter depuis le *piano* le plus mystérieux jusqu'au *forte* le plus éclatant. »

En 1850 Mlle Alboni joua le rôle de Fidès, du *Prophète*, après Mme Viardot, à l'Opéra. Elle fit ensuite un voyage à Madrid. L'année suivante elle obtint un grand succès à Paris, dans *la Favorite*, et créa le rôle de Zerline dans *la Corbeille d'oranges* de M. Auber. En 1852 elle visita l'Amérique, et en 1853 elle épousa le comte Pepoli. Elle a encore obtenu de nombreux succès à Londres et à Paris dans *il Barbiere*, *la Gazza ladra*, *don Juan*, *la Dona del Lago*, *la Cenerentola*, *il Trovatore*, *l'Italiana in Algeri*, *il Giuramento*, *il Matrimonio segreto*, etc. Simple et gaie de caractère, elle a su se faire aimer de ses camarades; un peu trop de santé nuit peut-être maintenant à son jeu, mais la beauté de sa voix efface tout. L. L.

ALBORAK, mot arabe qui signifie *jeter des éclairs*. C'est le nom de la jument miraculeuse sur laquelle Mahomet monta de la Mecque au ciel, à ce qu'assurent les musulmans. Ils ajoutent à cette merveilleuse légende que le divin quadrupède était pourvu d'ailes; qu'il avait la face humaine; qu'à la faculté de penser il unissait celle de parler; enfin, que sa robe était toute scintillante de diamants, de rubis et d'émeraudes. — Ce nom d'*Alborak* fut donné au merveilleux animal, soit à cause de son éblouissante blancheur, soit à cause de l'incroyable vitesse dont il était doué, et qui était telle qu'il put conduire Mahomet au ciel et le ramener sur la terre en moins de temps encore qu'il ne nous en faudrait pour remuer l'œil.

ALBORDJ. *Voyez* ELBOURS.

ALBORNOZ (GILLES-ALVAREZ-CARILLO), issu par son père des rois de Léon et par sa mère de ceux de Castille, naquit à Cuenza, dans le royaume de Tolède, et fut promu, très-jeune encore, au siége archiépiscopal de Tolède, par Alphonse XI. Après avoir étudié à Toulouse le droit-canon, il avait déjà été nommé archidiacre à Tolède, puis aumônier de la cour, lorsque ces hautes fonctions lui furent confiées. Albornoz est tout à fait le type du prélat guerrier au moyen

âge. C'est ainsi que nous le voyons suivre le roi son protecteur dans ses campagnes contre les Maures, et lui sauver la vie par sa bravoure et sa présence d'esprit à la bataille de Tarifa, action d'éclat en récompense de laquelle Alphonse l'arma chevalier. Plus tard il lui confia la direction du siége d'Algésiras. Sous le règne de Pierre le Cruel, successeur d'Alphonse XI, Albornoz ne jouit pas de la même faveur ; et ayant osé blâmer la conduite dissolue de ce prince, il dut se réfugier, en 1350, à Avignon, auprès du pape Clément VI, qui le nomma cardinal dès la même année. Innocent VI, successeur de Clément VI, mit à profit les talents guerriers d'Albornoz, et le chargea de reconquérir les États de l'Église; entreprise aussi hardie que périlleuse, mais qui réussit complétement, grâce au soin qu'avait eu Albornoz d'intéresser à son succès le fameux tribun Colas Rienzi, qu'il ramena avec lui d'Avignon à Rome, où il fut reçu avec enthousiasme. Montefiascone, Viterbe, Orvieto, étaient déjà tombés en son pouvoir, lorsque Albornoz se vit rappelé à Avignon (1357). Son successeur perdit bien vite tous les avantages obtenus par Albornoz. Celui-ci, remis à la tête des troupes pontificales, eut bientôt rétabli les affaires, et, moins de trois mois après, la conquête et la pacification des États de l'Église étaient si complètes, qu'il put engager Urbain V, successeur d'Innocent VI, à reprendre la route d'Italie et à rétablir à Rome le séjour de la cour pontificale. Albornoz mourut à Viterbe en 1367.

ALBOUIS. *Voyez* DAZINCOURT.

ALBRECHTSBERGER (JEAN-GEORGES), l'un des plus savants contrepointistes des temps modernes, naquit le 3 février 1729 à Kloster-Neubourg près de Vienne, et eut pour maître d'accompagnement et de composition l'organiste de la cour, Mann. Après avoir rempli les fonctions d'organiste à Raab, puis à Maria-Taferl, et plus tard à Mœlk, il fut nommé en 1772 organiste de la cour et membre de l'Académie de musique, et en 1792 maître de chapelle de Saint-Étienne à Vienne, où il mourut le 7 mai 1809. Beethoven et le chevalier de Seyfried furent au nombre de ses élèves pour le contrepoint. Ses nombreuses compositions de musique religieuse, dont vingt-sept seulement ont été imprimées, et son *Traité de Composition* (Leipzig, 1790, troisième édition, 1821), conserveront toujours une grande valeur. Ses ouvrages théoriques sur la basse générale, les principes d'harmonie, etc., ont été publiés par le chevalier de Seyfried (3 vol.; Vienne, 1826).

ALBREDA, ancienne factorerie française ou comptoir situé sur la rive septentrionale de la rivière Gambie (côte occidentale d'Afrique), a été cédée par l'empereur des Français à la reine de la Grande-Bretagne, en vertu d'une convention du 7 mars 1857, en échange de la renonciation de la part des Anglais du droit de trafiquer depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean jusqu'à la baie et au fort de Portendic inclusivement. Z.

ALBRET, dynastie qui a régné sur la Navarre. Elle tire son nom du château d'Albret, dans le diocèse de Bazas, et remonte jusqu'à l'an 1050, époque où vivait un Amanieu, seigneur de ce fief. *Jean* D'ALBRET II, le quinzième seigneur de cette maison, épousa Catherine, petite-fille de Gaston IV, comte de Foix et de Bigorre, et roi de Navarre par son mariage avec la reine Éléonore. Catherine apporta ce royaume en dot, l'an 1484, à son époux, *Jean* D'ALBRET, qui fut couronné à Pampelune, le 10 janvier 1494. Ferdinand V, roi d'Aragon et de Castille, après l'avoir longtemps amusé par des négociations sans résultat, manifesta tout à coup son dessein secret de s'emparer de la Navarre. Le duc d'Albe chassa Jean d'Albret de sa capitale, en juillet 1512. Le roi de France Louis XII, dont ce malheureux prince vint à Paris implorer le secours, y envoya le duc de Valois, qui fut depuis François Ier. Les deux princes parurent un moment devant Pampelune; mais une nouvelle armée de Ferdinand le Catholique leur en fit lever le siége, et Jean d'Albret, abandonné par la France, fut réduit à la partie de ses États qui était en deçà des Pyrénées. Le chagrin termina sa vie; il mourut au mois de juin 1516, et Catherine lui survécut à peine huit mois. — *Henri II*, l'aîné de leurs quatorze enfants, succéda au titre de roi de Navarre sous la protection de François Ier. Il tenta de reprendre Pampelune; mais son général fut battu par le général de Charles-Quint, et la Navarre espagnole resta sous la domination de ce prince. Henri II alla se faire prendre à la bataille de Pavie; mais, plus heureux que François Ier, il se sauva de sa prison, épousa, en 1526, Marguerite de Valois, et mourut à Pau en Béarn, en 1555, à l'âge de cinquante-trois ans. — *Jeanne* D'ALBRET, fille unique de Henri II, épousa en 1548 Antoine de Bourbon, et fut la mère de Henri III, qui devint notre Henri IV. VIENNET, de l'Académie française.

ALBRIZZI (ISABELLE THÉOTOKI, comtesse D'), surnommée par lord Byron « la Mme de Staël de Venise, » née à Corfou en 1770, morte à Venise en 1836, a publié des *Ritratti* ou portraits de ses contemporains (Brescia, 1807), et les *Opere di plastica di Canova* (1822). Elle était veuve de Marino lorsqu'elle épousa le comte Joseph Albrizzi. Z.

ALBUFÉRA, lac poissonneux assez considérable, qui cependant se dessèche en partie et forme une espèce de marais pendant l'été. Il est situé au nord de la ville de Valence en Espagne, et communique avec la mer Méditerranée au moyen d'un canal étroit. C'est de ce lac que vient le titre de duc d'Albuféra que reçut le maréchal Suchet pour avoir enfermé et fait prisonnier dans Valence le général anglais Blake, après un combat livré près de ce lac. Valence, ouvrit ses portes aux Français le 9 janvier 1812.

ALBUFÉRA (DUC D'). *Voyez* SUCHET.

ALBUGINÉE (Membrane). On donne ce nom, ou celui de *membrane fibreuse* ou *périteste*, à une membrane analogue à la sclérotique, forte, très-résistante, d'un blanc opaque, d'un tissu serré et fibreux, qui enveloppe immédiatement le testicule. Sa surface externe est tapissée par la tunique vaginale, et l'interne, appliquée sur le parenchyme du testicule, lui envoie des prolongements filiformes ou aplatis, qui se dirigent tous vers le bord supérieur de cet organe, et partagent l'intérieur de la tunique albuginée en plusieurs loges triangulaires occupées par les vaisseaux séminifères.

ALBUGO (du latin *albus*, blanc). On désigne sous ce nom une tache blanche et opaque ayant son siége sur une partie de la cornée transparente de l'œil. Cette tache, variable dans sa forme, est plus dense au centre qu'à la circonférence; elle est bleuâtre quand elle commence à paraître, et blanchâtre quand elle est tout à fait formée. L'albugo est produit par l'épaississement de la muqueuse conjonctive qui tapisse la cornée, ou par l'épanchement d'un liquide qui se coagule entre les lames de la cornée. Il arrive souvent à la suite d'une ophthalmie violente; dans certaines maladies, comme la syphilis, les dartres, les scrofules, on l'a vu se développer spontanément. Lorsque la tache existe à la partie superficielle de la cornée, on la nomme *leucoma*. L'albugo est connu aussi généralement sous le nom de *taie*.

ALBUHERA ou ALBUERA, bourg d'Estramadure, est célèbre par la bataille qui se livra sous ses murs, le 16 mai 1811, entre le maréchal Beresford, à la tête d'une armée de trente mille Anglais, Espagnols et Portugais, et le maréchal Soult, qui n'avait guère que vingt-cinq mille hommes sous ses ordres, mais qui compensait cette infériorité numérique par une artillerie formidable. Le marchal Soult voulait faire lever le siége de Badajoz, aux Anglais; mais il dut battre en retraite sur Séville, après avoir perdu neuf mille hommes. Les confédérés n'évaluèrent leur propre perte qu'à sept mille hommes.

ALBUM. Ce mot, chez les Romains, désignait des *tablettes blanches* sur lesquelles on écrivait des renseigne-

ments officiels. On distinguait ces tablettes les unes des autres par le nom des diverses autorités : par exemple, l'*album pontificum* était la chronique de l'État. C'est pourquoi le mot *album* sert aussi à désigner les *matricules* ou registres sur lesquels on inscrit les noms des personnes qui font partie d'une association quelconque, d'un corps de troupes, d'une corporation ou communauté ; puis les tables d'annonces, ou planches noires des universités, et les *Stammbuch*, proprement dits livres généalogiques, ou recueils de souvenirs. — Un *album* est une sorte de portefeuille, très-commun en Allemagne et dans le nord de l'Europe, en Suisse, en Angleterre, etc., composé de feuilles détachées, reliées souvent avec beaucoup de luxe et d'élégance, sur lesquelles les personnes que l'on désire pouvoir se rappeler écrivent leurs noms, des pensées en prose ou en vers, des romances et des airs notés, peignent des portraits ou des fleurs, dessinent des paysages, des sites curieux, des monuments remarquables, ou bien placent des ouvrages en cheveux, en broderie, etc., et consacrent ainsi, d'une manière plus ou moins expressive et ingénieuse, leurs sentiments ou leurs souvenirs. — L'*album* et l'*agenda* sont deux sortes de livrets, dont la destination est très-différente. — L'*album* est le *livre du passé ;* c'est un *mémorial, dépôt de souvenirs*, qui fait passer rapidement en revue les personnes que l'on a connues, que l'on a aimées, les lieux que l'on a parcourus. M.-A. JULLIEN, de Paris.

ALBUMAZAR. *Voyez* ABOU-MASCHAR.

ALBUMEN, nom latin du blanc d'œuf. — En botanique, ce mot est synonyme d'*endosperme*.

ALBUMINE (du latin *albumen,* blanc d'œuf). Cette substance, qui forme presque à elle seule le blanc d'œuf, fait partie constituante de nos tissus, en particulier du sang ; l'humeur vitrée de l'œil n'est presque formée que d'albumine. On en trouve en quantité plus ou moins grande dans la synovie articulaire, dans l'eau de l'hydrocèle, de l'ascite, de plusieurs kystes, dans les tissus blancs en général, dans les muscles, etc. L'urine en contient dans la *néphrite albumineuse*. Quelques chimistes modernes regardent l'albumine comme l'équivalent de la fibrine.

L'albumine liquide est visqueuse, transparente, incolore, plus pesante que l'eau, dans laquelle elle semble soluble, légèrement alcaline à cause de la petite portion de soude qu'elle contient : à la température de + 74° cent. elle se coagule : elle est alors solide, blanche, insoluble dans l'eau et soluble dans les alcalis et dans l'acide acétique. Desséchée au soleil, elle fournit une masse jaunâtre, parfaitement soluble dans l'eau froide. Les acides un peu forts, excepté les acides phosphorique et acétique, se combinent avec elle, et donnent lieu à des précipités. M. Melsens l'a coagulée par des actions mécaniques.

L'albumine du blanc d'œuf est composée, selon M. Dumas, de 5,337 de carbone, 7,10 d'hydrogène, de 15,77 d'azote, 23,76 d'oxygène, etc. L'albumine du sérum de l'homme contient 0,05 de moins de carbone, 0,19 de plus d'hydrogène, 0,07 de moins d'azote, et 0,07 de moins d'oxygène. L'albumine de la farine contient 0,37 de carbone de plus que celle du blanc d'œuf, 0,01 de plus d'hydrogène, 0,11 de moins d'azote, et 0,26 de moins d'oxygène : l'albumine de l'œuf renferme en outre du mucus, de la soude et du soufre.

L'albumine est employée comme aliment léger dans certaines maladies, dans les convalescences, dans les gastrites chroniques. Dans ce dernier cas, on prépare des blancs d'œuf très-frais, en les écrasant et en les faisant passer par un filtre, afin de séparer l'albumine de la membranule alvéolaire qui la renferme dans les œufs ; on la délaye dans de l'eau ou dans du bouillon froid. On peut aussi édulcorer la solution aqueuse et la donner comme tisane. A l'extérieur l'albumine est plus souvent employée en médecine. On s'en servait autrefois dans le traitement des fractures par l'appareil inamovible, où on la remplace aujourd'hui par l'amidon ou la dextrine. Dans le premier pansement des brûlures, on se sert utilement du blanc d'œuf battu, dans lequel on mêle de l'alun en poudre ou de l'acétate de plomb liquide ; des linges sont trempés dans ce mélange, et appliqués sur les parties malades. L'albumine est encore employée dans les arts ; les pharmaciens, les raffineurs et les confiseurs s'en servent pour clarifier à chaud ou à froid différentes liqueurs : à chaud, l'albumine se coagule et entraîne avec elle les impuretés ; à froid, elle est coagulée par le tannin, et le même phénomène est produit. Les relieurs se servent de l'albumine pour vernir les livres.

[En soumettant les liquides albumineux à l'épreuve de l'endosmomètre, MM. Mialhe et Pressat ont reconnu que l'albumine, franche de toute altération, ne passait jamais d'une cellule dans l'autre, d'où ils ont conclu que l'albumine du sang, comme celle du blanc d'œuf, est une substance véritablement organisée, suspendue, mais non dissoute dans l'eau qui lui sert de véhicule. Cependant, pour entrer dans l'économie, il faut que l'albumine passe à l'état liquide ; elle se transformerait alors en une substance isomérique que MM. Mialhe et Pressat nomment *albuminose.* Pour cette transformation, l'albumine passerait d'abord par un état moyen dans lequel déjà soluble elle constituerait l'albumine amorphe. Sous ces trois états isomériques, l'albumine aurait la même composition chimique, mais, bien que toujours précipitable par les sels de plomb, d'argent, de mercure, par la créosote, le tannin, l'alcool, etc., l'albumine se laisserait distinguer sous ces états divers par la manière dont elle se comporte avec la chaleur et l'acide nitrique. Le passage de l'albumine dans les urines aurait ainsi sa cause dans une modification anormale de l'albumine du sang plutôt que dans une affection spéciale des reins. Z.]

ALBUMINURIE. *Voyez* NÉPHRITE ALBUMINEUSE.

ALBUQUERQUE (ALPHONSE D'), vice-roi des Indes, surnommé *le Grand* et le *Mars portugais*, naquit à Lisbonne, en 1463, d'une famille issue du sang royal. Sa nation se distinguait dans ce siècle par son héroïsme et par le génie des découvertes ; elle avait découvert et soumis une grande partie de la côte occidentale de l'Afrique, et commençait aussi à étendre sa domination sur les mers et sur les peuples de l'Inde. Albuquerque, nommé vice-roi de ces nouvelles possessions, aborda le 26 septembre 1503, avec une flotte et quelques troupes, sur la côte de Malabar, conquit Goa, dont il fit le centre de la domination portugaise et du commerce en Asie. Il soumit ensuite tout le Malabar, l'île de Ceylan, les îles de la Sonde et la presqu'île de Malacca. En 1507 il s'empara de l'île d'Ormus, à l'entrée du golfe Persique. Lorsque le roi de Perse fit réclamer le tribut que les princes de cette île avaient acquitté jusque-là, Albuquerque présenta aux envoyés une balle et un sabre, et leur dit : « Voilà en quelle monnaie le Portugal paye son tribut. » Il fit respecter le nom portugais par tous les peuples et par tous les princes de l'Inde ; et plusieurs, en particulier les rois de Siam et de Pégou, recherchèrent son alliance et sa protection. En 1513 il fit une expédition dans l'Arabie Heureuse ; mais il échoua, et ne fut pas plus heureux lorsqu'il renouvela une seconde tentative contre Aden. Toutes ses entreprises avaient quelque chose de grand et d'extraordinaire. Il maintenait une sévère discipline dans son armée ; il était actif, prévoyant, sage, humain, équitable, estimé et craint de ses voisins, aimé de ses sujets. Ses vertus firent une telle impression sur les Indous, que longtemps encore après sa mort ils se rendaient en pèlerinage à son tombeau pour lui demander son assistance contre les vexations de ses successeurs. Malgré la grandeur de ses services, il ne put échapper à l'envie des courtisans et à la défiance du roi Emmanuel, qui envoya Lopez Soarez, ennemi personnel d'Albuquerque, pour lui succéder dans le poste de vice-roi. Il supporta cette ingratitude avec un profond chagrin, écrivit une courte lettre au roi pour lui recommander son

fils unique, et mourut quelques jours après à Goa, l'an 1515. Emmanuel honora sa mémoire par un long repentir et éleva le fils d'Albuquerque aux premières dignités de l'État. — Le fils du grand Albuquerque, *Blaise-Alphonse* D'ALBUQUERQUE, a publié les mémoires de son père (Lisbonne, 1576, in-fol.).

ALBUS ou *Pfennig blanc*, petite monnaie d'argent qui fut frappée à partir de l'an 1360, sous le règne de l'empereur Charles IV, et qui avait surtout cours dans l'électorat de Cologne et dans la Hesse-Cassel. Elle valait neuf pfennigs, mais n'est plus aujourd'hui en usage.

ALCABALA ou ALCAVALA, tribut prélevé sur le prix des ventes publiques en Espagne et dans les pays de la domination espagnole. Il fut pour la première fois voté par les États de Castille à Alcala de Hénarès, en faveur du roi Alphonse II, vers l'an 1330. Cet impôt ne devait servir qu'à la conquête de la ville d'Algésiras, puis à la guerre contre les Maures; mais il devint ensuite permanent et fut basé sur le dixième du prix de toutes les marchandises.

ALCADE (en espagnol *alcalde*), mot dérivé de l'arabe *al cadh*, le cadi, qui sert à désigner en Espagne des magistrats qui ont remplacé le cadi musulman après l'expulsion des Maures. Les attributions des alcades sont à la fois de l'ordre civil et de l'ordre judiciaire. Il y en a de plusieurs sortes. Les principaux sont les alcades nommés par voie d'élection dans les villes. Ce sont des espèces de juges et d'officiers municipaux. Ils portent comme marque de leurs fonctions une longue baguette blanche ornée d'une main d'ivoire. Il y a, en outre, l'*alcade de casa corte y rastro*, alcade de la maison et cour du roi; l'*alcade de obras y bosques*, alcade des bâtiments et forêts, avec juridiction civile et criminelle sur les maisons et forêts royales hors de Madrid; l'*alcade de noche*, alcade de nuit; l'*alcade alamin*, juge pour les arts et métiers; l'*alcade de la mesta*, nommé pour connaître des contestations qui peuvent naître dans le commerce des bêtes à laine.

ALCAÏQUE, espèce de vers inventé par Alcée, et qu'on retrouve fréquemment dans la poésie lyrique grecque ou latine. Le vers alcaïque se compose de quatre pieds, un épitrite, deux choriambes, et un bachique. Horace l'a adopté dans un grand nombre de ses odes; il a aussi été employé par plusieurs poëtes allemands, en particulier par Klopstock dans son *Ode au Rédempteur* et dans celle *à Fanny*. Il y a aussi le vers *alcaïque-dactylique*, qui commence par un ïambe ou spondée, suivi d'un second ïambe, d'une césure, et de deux dactyles, ou bien encore qui se compose de deux dactyles et de deux trochées. — On nomme également *alcaïque* une sorte d'ode grecque ou latine dont chaque strophe a quatre vers qui sont: les deux premiers, alcaïques-dactyliques; le troisième, ïambique; et le quatrième, alcaïque simple.

ALCALA, nom arabe commun à plusieurs villes d'Espagne. Les plus importantes sont: *Alcala de Hénarès*, dans la Nouvelle-Castille, avec 5,300 âmes; et *Alcala la Real*, dans la province de Jaen, qui compte 11,521 habitants. — Alcala, sur le chemin de fer de Madrid à Barcelone, l'ancien *Complutum* des Romains, ruiné au neuvième siècle, est le siége d'une université fondée en 1499, par le cardinal Ximénès, et dont la réputation s'étendait autrefois en tous lieux. Ce fut par les soins des membres de ce corps savant, et aux frais de son protecteur, que fut imprimée dans cette ville la célèbre Bible polyglotte (textes hébreu, chaldéen, grec et latin) dite de *Complute*. — Cervantes était né à Alcala de Hénarès.

ALCALESCENCE. En chimie ce mot se prend dans un sens actif et dans un sens passif. Dans le premier il désigne le mouvement qui s'opère dans une substance lorsqu'elle devient alcaline; dans le second il indique l'état des substances animales ou végétales dans lesquelles il s'est développé spontanément de l'ammoniaque. L'alcalescence est toujours le résultat de la décomposition des substances qui renferment de l'azote, l'un des principes de l'ammoniaque. — En médecine, les humoristes nommaient *alcalescence des humeurs* une disposition des corps à éprouver la fermentation alcaline et putride.

ALCALI ou ALKALI (de l'arabe *al*, et *kali*, soude). Ce mot a d'abord été employé pour désigner une plante marine, la *salsola soda*, qui fournit la soude par son incinération et le lessivage de ses cendres. Ce nom resta commun à la soude et à la potasse, que l'on regarda comme des corps identiques jusqu'à ce que Margraff les séparât en 1736. Ce savant chimiste appela la potasse *alcali fixe végétal*, parce qu'on la retirait des cendres des végétaux; et il appela la soude *alcali fixe minéral*, parce qu'elle existe dans le sel gemme. Le nom d'alcali fut ensuite donné à l'ammoniaque, qui présente quelque analogie avec la soude et la potasse. Le nom d'*alcalis aérés* équivalait dans l'ancienne chimie à celui d'alcalis carbonatés. Maintenant le nom d'*alcali* s'applique à tout corps composé capable de verdir les couleurs bleues végétales, de ramener au bleu les mêmes couleurs rougies par des acides et de saturer les acides, avec ou sans effervescence, en formant des sels solubles. On distingue deux classes d'alcalis, les *inorganiques* ou *minéraux*, et les *organiques* ou *végétaux* et *animaux*. Ces derniers sont appelés *alcaloïdes*, parce qu'ils manquent de quelques-unes des propriétés des alcalis. Les *alcalis minéraux* étaient autrefois réputés des corps simples; on les divisait en trois classes, en *alcalis* proprement dits, en *terres alcalines*, et en *terres*. Cette division a été conservée par Berzelius. Les alcalis proprement dits sont au nombre de quatre: la potasse, la soude, la lithine et l'ammoniaque. Cette dernière est appelée aussi *alcali volatil*, par opposition avec les trois autres, qu'on nomme *alcalis fixes*. L'ammoniaque n'est cependant pas composée de la même manière que les autres alcalis; mais elle a une si grande analogie avec les alcalis par toutes ses propriétés qu'on ne peut la ranger dans aucune autre catégorie de la classification chimique. Les terres alcalines sont aussi au nombre de quatre: la baryte, la strontiane, la chaux et la magnésie. Elles diffèrent des alcalis par leur peu de solubilité dans l'eau lorsqu'elles sont pures et par l'insolubilité de leurs carbonates neutres. Les terres sont au nombre de cinq: l'alumine, la glutine, l'yttria, la zircone et la thorine. Autrefois on rangeait aussi dans cette classe la silice, qu'on regarde aujourd'hui comme un acide.

Les alcalis et les terres alcalines se distinguent des autres bases salifiables par différents caractères que voici: 1° une saveur particulière appelée *lexivielle*, et la propriété plus ou moins prononcée de dissoudre et de détruire les matières animales, propriété dont ils ne jouissent qu'à l'état de pureté, état dans lequel on les désigne par l'épithète de *caustiques*: ils forment alors des poisons violents, dont les antidotes sont les acides étendus, notamment l'eau vinaigrée. L'ammoniaque a une odeur qui lui est propre, tandis que les alcalis fixes, au contraire, sont inodores à la température ordinaire de l'air, et n'acquièrent une odeur faible et caractéristique et qui se ressemble pour tous, que dans leurs dissolutions concentrées bouillantes, ainsi que dans les vapeurs qui se dégagent quand les terres alcalines caustiques s'échauffent avec de l'eau; 2° la propriété de verdir diverses couleurs végétales bleues et rouges, comme, par exemple, le principe colorant de la violette, du chou rouge, de la rose rouge, etc., et de faire passer différentes couleurs rouges au bleu, comme le tournesol et le fernambouc rougis par les acides; enfin de brunir certaines couleurs jaunes, telles que le curcuma, la rhubarbe, le bois du Brésil. Cette propriété prend le nom de *réaction alcaline*. La plupart des alcalis inorganiques s'unissent avec les corps gras pour former des savons.

Les *alcalis végétaux* et *animaux* ou *organiques* n'ont été découverts que dans ces dernières années, et n'ont de

commun avec les alcalis minéraux que la propriété de saturer les acides et de former des sels. Leur goût est généralement amer; ils paraissent renfermer le principe actif des plantes dont on les tire : on en connaît un grand nombre. *Voyez* ALCALOÏDES.

ALCALIGÈNE, nom donné par Fourcroy à l'azote, lorsque Berthollet eut démontré que ce gaz constitue, par sa combinaison avec l'hydrogène, l'ammoniaque ou alcali volatil.

ALCALIMÈTRE (du français *alcali*, et du grec μέτρον, mesure), appareil qui sert à mesurer la quantité d'alcali contenue dans les potasses ou les soudes du commerce. On sait que ces substances (carbonates de potasse ou de soude) ne sont jamais pures, et qu'elles renferment plus ou moins de matières étrangères. Il est donc d'un grand intérêt pour l'acheteur de connaître la quantité d'alcali qu'elles contiennent. On sait en chimie que 5 grammes d'acide sulfurique pur et concentré saturent exactement 4 gr. 807 de potasse, pour former un sulfate neutre de potasse. Si donc on ajoutait à 4 gr. 807 de potasse en dissolution un peu plus de 5 gr. d'acide sulfurique, il resterait dans la liqueur un peu d'acide à l'état libre, qui suffirait pour rougir la couleur bleue de tournesol qu'on y plongerait. Si, au contraire, on mettait dans la dissolution de potasse moins de 5 gr. d'acide, la liqueur contenant un peu de potasse à l'état libre resterait alcaline, et ramènerait au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide. C'est sur ces principes que repose le procédé de l'*alcalimétrie*. — On met dans un tube gradué 5 gr. d'acide sulfurique pur et concentré, et on y ajoute assez d'eau pour que l'acide étendu occupe 100 divisions. Ce liquide, ainsi préparé, s'appelle *acide sulfurique normal*. — On dissout dans de l'eau distillée 4 gr. 807 de la potasse du commerce que l'on veut essayer; on mêle avec cette dissolution de la teinture de tournesol. Cela fait, on verse graduellement dans cette liqueur celle de l'acide sulfurique. A mesure qu'on en ajoute, la potasse dégage l'acide carbonique, qui colore en rouge vineux la teinture bleue de tournesol. Tant que cette coloration persiste, on continue d'ajouter de l'acide sulfurique étendu, mais par petites quantités à la fois. On s'assure que c'est l'acide carbonique qui rougit le tournesol, quand, après avoir trempé un morceau de papier bleu de tournesol et l'avoir exposé un peu à la chaleur, il reprend sa couleur primitive. Enfin il arrive un moment où l'acide sulfurique a chassé tout l'acide carbonique du carbonate de potasse. Si alors on continue d'ajouter un peu du liquide acide, et que la teinture de tournesol se colore en rouge pelure d'oignon, l'opération est terminée; cette coloration annonce que toute la potasse contenue dans l'échantillon mis en dissolution est saturée. Si, après avoir trouvé que pour arriver à ce résultat il a fallu, par exemple, les 20 centièmes de l'acide sulfurique étendu ou 20 divisions du tube, on en conclura que la potasse du commerce essayée ne contient réellement, en potasse pure, que les 20 centièmes environ de son poids; c'est-à-dire que si l'on a acheté 100 kil. de cette potasse, on n'a en réalité que 20 kil. de potasse pure. On dit qu'elle est au *titre* de 20.

Pour évaluer le titre de la soude, on procède de la même manière; seulement on doit se rappeler qu'il ne faut que 3 gr. 183 de soude pour saturer 5 gr. d'acide sulfurique.

ALCALINS. Dans la thérapeutique, on donne spécialement ce nom aux carbonates alcalins, dont l'usage comme médicament s'est beaucoup répandu dans ces derniers temps.

ALCALOÏDES. On a donné ce nom aux substances tirées du règne végétal et du règne animal susceptibles de neutraliser les acides et de former des composés semblables aux sels minéraux (*voyez* BASES). Parmi les principaux alcaloïdes, nous citerons la *cinchonine* et la *quinine*, qu'on tire du quinquina; l'*aricine*, qui provient de l'écorce d'un arbre de Pérou; la *sabadilline*, qui s'extrait de l'ellébore blanc; la *delphine*, qui vient de la staphysaigre; la *strychnine*, qu'on trouve dans la noix vomique; la *codéine*, la *morphine*, la *narcéine*, la *narcotine*, qui se trouvent dans l'opium; la *brucine*, qui provient de la fausse angusture; la *vératrine*, qu'on extrait de la cévadille; l'*atropine*, qui vient de l'atropa belladona; la *solanine*, de la morelle; la *ménispermine*, de la coque du Levant; l'*émétine*, de l'ipécacuanha; la *mélamine*, qu'on produit artificiellement, ainsi que l'*amméline*.

D'autres alcaloïdes, dont l'existence n'est peut-être pas aussi bien constatée que celle des précédents, sont : la *nicotine*, trouvée dans les feuilles de tabac; l'*hyosciamine*, trouvée dans les semences de l'*hyoscyamus niger*; la *daturine*, trouvée dans les semences du *datura stramonium*; la *colchicine*, extraite du *colchicum autumnale*; l'*aconitine*, trouvée dans les feuilles sèches de l'aconit napel; la *curarine*, extraite du poison des Indiens nommé *curara*.

Tous ces alcaloïdes sont solides, blancs, sans odeur; leur saveur est généralement âcre ou amère; ils ramènent au bleu la teinture de tournesol rougie par les acides, et leur pesanteur spécifique est supérieure à celle de l'eau. Les acides faibles et les acides puissants étendus d'eau les dissolvent et forment des sels de diverses saturations. L'acide azotique concentré décompose à froid tous les alcaloïdes, et forme avec presque tous à chaud de l'acide oxalique; cependant, lorsqu'il est étendu, il se combine avec eux sans les décomposer. L'acide sulfurique agit à peu près de la même manière. Les oxydes alcalins et celui de magnésium enlèvent les acides de tous les sels à bases alcaloïdes. Ces bases enlèvent à leur tour les acides de presque tous les autres oxydes. L'infusion de noix de galle produit dans les dissolutions de tous les sels neutres à bases organiques un précipité que les acides redissolvent. Soumis au courant de la pile de Volta, tous les sels à bases organiques sont décomposés; l'acide se porte au pôle positif, et la base au pôle négatif. Tous sont décomposables par le feu. Les alcaloïdes sont peu ou point solubles dans l'eau, mais très-solubles dans l'alcool. Leurs sels sont généralement solubles dans l'eau, à l'exception des tartrates, oxalates et gallates neutres; mais ceux-ci le deviennent par un excès d'acide. C'est sur ces propriétés qu'est fondé le procédé le plus généralement employé pour extraire les bases organiques, qu'on ne rencontre ordinairement dans les végétaux qu'unies à des acides, c'est-à-dire à l'état de sel. On fait infuser les substances végétales, puis on verse dans cette infusion, chauffée convenablement, de la magnésie ou de l'hydrate de chaux, ce qui précipite les bases organiques; on les recueille, on les lave, et enfin on les traite par l'alcool bouillant, qui ne s'empare que des bases pures, d'où on les retire par évaporation. Ce procédé doit être modifié suivant la nature des substances végétales.

La propriété qu'offrent un certain nombre de corps de se combiner avec les acides pour former des sels n'avait encore été reconnue que dans le règne minéral, lorsqu'un pharmacien allemand, Sertuerner, signala dans l'opium l'existence d'une base salifiable organique; mais son travail resta inaperçu, malgré l'importance de cette découverte. Ce ne fut que quelques années après que, revenant sur le même sujet, l'auteur publia un travail nouveau qui fixa l'attention des chimistes et conduisit en peu de temps à la découverte d'un grand nombre de produits analogues, qui reçurent d'abord le nom d'*alcalis végétaux*, ou, mieux, d'*alcaloïdes*. La morphine, trouvée par Sertuerner, permet d'administrer comme médicament et sous un très-petit volume une substance très-énergique, possédant quelques-unes des propriétés de l'opium; depuis, on rencontra dans le même corps quatre autres alcaloïdes. Les chimistes qui ont fait connaître le plus grand nombre d'alcaloïdes sont Pelletier et Caventou, à qui on doit surtout la découverte si importante de la quinine et, par suite, de son sulfate, spé-

cifique si admirable pour la guérison des fièvres intermittentes, et dont l'application a été un si grand bienfait pour l'humanité. — Un fait bien important, c'est que presque toutes les plantes vénéneuses ou douces ont des propriétés très-énergiques et les doivent à des alcaloïdes. Dans les plantes du même genre, on rencontre ordinairement ou les mêmes alcalis ou des alcalis qui offrent entre eux beaucoup de rapports. La noix vomique doit l'énergie de son action à la *strychnine*, dont la plus petite quantité occasionne le tétanos. La brucine, qui se rencontre avec cette même base dans la fausse angusture, est aussi l'un des poisons les plus violents. La feuille du tabac fournit par distillation un alcaloïde très-volatil et excessivement vénéneux. — Dans ces derniers temps la chimie est parvenue à former artificiellement divers alcaloïdes.

ALCANTARA, ville ancienne et fortifiée de la province d'Estramadure en Espagne, dont la population s'élève à 4,000 âmes. Elle fut fondée par les Maures. On y arrive par un beau pont jeté sur le Tage, de 223 mètres de long et de 9 mètres de large, que décore un arc de triomphe élevé en l'honneur de Trajan.

L'*ordre d'Alcantara*, l'un des trois anciens ordres religieux de l'Espagne, fut fondé au douzième siècle par les frères de l'ordre de Saint-Julien *del Payrero* (du Poirier). Vers l'an 1217 il obtint de l'ordre de Calatrava, en récompense du courage héroïque dont ses membres avaient fait preuve contre les Maures, la ville d'Alcantara, dont il prit désormais le nom. Il fut ensuite réuni à la couronne d'Espagne après que Ferdinand lui eut donné pour administrateur, en l'année 1494, le grand maître don Juan de Zuniga. Indépendamment des vœux communs aux différents ordres de chevaliers, ceux d'Alcantara font aussi celui de défendre envers et contre tous l'Immaculée Conception de la sainte Vierge; mais depuis l'an 1540 ils ont le droit de se marier. La décoration de l'ordre consiste en une croix d'or fleurdelysée. Sur l'écu on voit un poirier et deux fasces.

ALCARAZAS. C'est le nom que les Espagnols donnent à des vases propres à rafraîchir l'eau. Ces vases sont poreux, et leur propriété réfrigérante tient à ce qu'ils laissent transsuder l'eau, qui en s'évaporant enlève assez de calorique pour abaisser de plusieurs degrés la température générale de l'alcarazas. Pour accélérer l'évaporation on a soin d'exposer ces vases à l'ombre et dans un courant d'air. On peut suppléer aux alcarazas en enveloppant un vase quelconque de linges maintenus humides. La matière qui sert à fabriquer les alcarazas se compose de cinq parties de terre calcaire et de huit parties de terre argileuse. Lorsque l'argile se trouve être trop compacte, on la mélange avec du sel marin. Ce sel est dissous par la première eau que l'on verse dans le vase et y laisse une multitude de pores. De plus, on a soin de ne donner aux alcarazas qu'une demi-cuisson de dix à douze heures. L'invention en a été attribuée aux Égyptiens et aux Arabes. Il s'en fabrique depuis quelques années à Paris, où on les nomme *hydrocérames*.

ALCATHOÉES, fête des Mégariens en l'honneur d'Alcathoüs, fils de Pélops. Il avait délivré leur pays d'un don furieux, et il épousa la fille de leur roi Mégaréus.

ALCAZAR (L'). *Voyez* SÉVILLE.

ALCÉE. Dans les temps héroïques, Alcée régnait à Tirynthe, en Argolide. Il fut le père d'Amphitryon, qui épousa Alcmène, et le grand-père d'Hercule, qui lui emprunta le nom d'*Alcide*.

Un autre Alcée, fils d'Hercule et d'Omphale, selon les uns, et de Jardane ou de Malis, suivantes de cette reine de Lydie, selon les autres, commença à régner vers l'an 1292 avant J.-C. Il fut, selon la fable, la tige des *Héraclides*.

ALCÉE, l'un des plus grands poëtes lyriques de la Grèce, né à Mitylène, dans l'île de Lesbos, y florissait vers l'an 604 avant J.-C. Contemporain de Sapho, il rendit hommage aux charmes de son illustre concitoyenne, mais sans pouvoir la rendre sensible à sa passion. Doué d'une âme ardente, il aspira à la double gloire des combats et de la poésie; c'est à tort qu'on lui a reproché comme une lâcheté l'accident qui lui fit perdre son bouclier dans une guerre des Mityléniens contre les Athéniens. Les dissensions qui agitèrent sa patrie l'entraînèrent aussi dans la guerre civile. Il combattit pour la liberté avec la lyre et avec l'épée : d'abord du parti de Pittacus, il se rangea ensuite dans le parti contraire, lorsque après la chute des petits tyrans, ce sage saisit lui-même les rênes de la toute-puissance. Les circonstances ayant obligé Alcée à quitter Mitylène, il erra longtemps sur la terre étrangère; et lorsqu'à la tête des exilés il voulut rentrer à main armée dans sa ville natale, il tomba au pouvoir de Pittacus, qui lui pardonna généreusement. Les chants d'Alcée ressemblèrent à sa vie. Lors même qu'il célébrait les plaisirs de l'amour et du vin, sa poésie était animée d'un mâle enthousiasme patriotique. Mais l'élévation de son génie brillait dans tout son éclat lorsqu'il chantait la valeur, lorsqu'il châtiait les tyrans, ou lorsqu'il décrivait le bonheur de la liberté, les opprobres et les fatigues de l'exil. Sa muse se pliait à toutes les formes et à tous les sujets de poésie lyrique, et l'antiquité cite parmi ses œuvres des hymnes, des dithyrambes, des odes et des chansons. Il ne nous est resté de lui que quelques fragments, et dans quelques odes d'Horace nous retrouvons un léger écho de sa poésie. Il écrivit dans le dialecte éolien, et est l'inventeur du mètre qui, de son nom, fut appelé *alcaïque*, et qui, parmi les mètres lyriques, est un des plus beaux et des plus harmonieux. Jani a recueilli les fragments d'Alcée. On en trouve aussi dans les *Analecta* de Brunk et dans l'*Anthologie* de Jacobs.

ALCESTE, fille de Pélias et épouse d'Admète, roi de Thessalie. L'oracle de Delphes avait déclaré que son époux malade ne pourrait prolonger sa vie que si quelqu'un de ses proches s'offrait volontairement à la mort pour lui. Alceste, au défaut des père et mère d'Admète, fit secrètement aux dieux le sacrifice de sa vie; elle tomba malade, et son mari fut guéri. Hercule força Pluton à rendre Alceste à son époux. Suivant une autre version, Proserpine la lui renvoya spontanément, en récompense du sacrifice que lui avait inspiré l'amour conjugal. Ce dévouement d'Alceste et son retour à la vie font le sujet d'une des tragédies d'Euripide.

ALCHIMIE. Il est probable que chez les peuples les plus anciens, dès que l'on commença à fondre les métaux, on fut frappé des phénomènes qui accompagnent cette opération, et qu'en remarquant que le mélange de divers métaux produit des masses d'une tout autre couleur; que le cuivre, par exemple, avec le zinc forme un alliage qui imite l'or, on tira naturellement cette conclusion qu'il était possible de transformer un métal en un autre.

Les prêtres de Thèbes et de Memphis paraissent avoir été les premiers adeptes de l'alchimie, que l'antiquité appelait *art sacré*. Les couleurs qu'ils employaient dans la peinture des hiéroglyphes, à défaut d'autres preuves, suffiraient à constater l'étendue de leurs connaissances chimiques. Ils attribuaient à Hermès Trismégiste, un de leurs dieux, la révélation de cet art sacré, que les Grecs appelaient aussi *art hermétique*. Leurs pratiques étaient enveloppées de mystères; ils ne les révélaient qu'à un petit nombre d'initiés, qui s'étaient engagés à ne les pas divulguer, sous peine de perdre la vie en cas de révélation; les prêtres se débarrassaient de l'indiscret ou du traître par un poison tiré de la feuille et de l'amande du pêcher, sans doute l'acide hydrocyanique. Comme ils étaient parvenus à décomposer et à recomposer certains corps, qu'au moyen de la coupellation ils avaient obtenu de l'argent avec du plomb argentifère, qu'ils avaient observé que les vapeurs d'arsenic blanchissent le cuivre, fait connu dès une haute antiquité et qui avait donné naissance à une multitude d'allégories mystiques sur les moyens de transformer le cuivre en argent, ces prêtres aspiraient à reproduire l'œu-

vre de la création, et, pensant pouvoir saisir les procédés les plus secrets de la nature, ils voulaient contraindre la matière à prendre les formes qu'ils lui imposeraient. Cette orgueilleuse espérance, d'ailleurs fondée sur des faits réels qu'ils avaient observés, ne doit pas être traitée d'absurdité par un esprit judicieux et élevé. « Tout est dans tout » était leur axiome de prédilection ; et une des plus vastes conceptions philosophiques, l'unité de la chose créée, formait le fond général du système. En outre, les transformations merveilleuses que l'homme voit s'accomplir sous ses yeux dans les corps organisés, et même dans quelques substances inorganiques, ne légitimaient-elles pas l'idée de la transmutation des métaux? Lorsque l'on fait tomber du mercure en pluie fine sur du soufre en fusion, on obtient une matière noire, qui, chauffée dans un vase fermé, se volatilise sans s'altérer et se transforme en une belle matière rouge. Ce phénomène, encore inexpliqué aujourd'hui, car notre mot isomérie n'explique rien, était considéré par cette caste sacerdotale, dépositaire du pouvoir et de la science, comme le symbole du bien et du mal, de la lumière et des ténèbres, et a contribué sans doute à établir ce fameux principe, point de départ de toute l'alchimie, que tous les corps, et particulièrement les métaux, sont des composés de soufre et de mercure. Les livres juifs témoignent du pouvoir surnaturel des prêtres égyptiens, et Moïse, qui avait été leur adepte, y est représenté brûlant dans un fourneau le veau d'or et le transformant en or potable, problème presque aussi difficile que celui de la transmutation directe. Les plus anciens ouvrages d'alchimie que l'on ait sont ceux que l'on attribue à Hermès ; mais ils ne remontent pas au delà de l'école d'Alexandrie. Les principaux sont le *Pimandre*, le traité des *Sept Chapitres* et la *Table d'Émeraude*. A dater de l'époque de la prise d'Alexandrie par les Arabes, en 640, la science d'Hermès parut tomber dans l'oubli ; toutefois, elle continua d'être l'objet de patientes et secrètes recherches, et dès que l'empire des califes fut fondé et que les Arabes commencèrent à cultiver les diverses sciences connues de leur temps, l'art hermétique devint, sous le nom, moitié grec, moitié arabe, d'*alchimie*, le but des travaux d'un grand nombre d'hommes remarquables ; et ce culte pour l'alchimie se maintint pendant tout le moyen âge, jusqu'au moment où la chimie se constitua en science positive et indépendante.

Pendant toute cette période l'alchimie se proposa un double but. La passion de l'or et de l'argent, et aussi une plus haute et plus noble ambition, celle de pénétrer les secrets de la création, inspirèrent l'espoir de transformer les métaux vils en métaux précieux. En même temps l'amour de l'existence fit naître le désir de trouver un remède général contre toutes les maladies, un moyen de soulager les infirmités de la vieillesse, de rajeunir et de prolonger la vie. Santé et richesses, voilà le côté essentiellement pratique du grand œuvre, tandis que le côté théorique se rattachait aux mystères de la religion, de l'astrologie et de la cosmogonie. Pour transformer les métaux, les alchimistes croyaient avoir besoin d'une substance qui, contenant en elle-même le principe de toutes choses, eût la vertu de décomposer un corps en ses diverses parties. Ce moyen général d'analyse ou *menstruum universale*, qui devait en même temps purger le corps de tout principe de maladie et renouveler la vie, fut appelé *pierre philosophale*, *elixir philosophal*, *panacée universelle*. Une catégorie plus élevée des adeptes cherchait en outre *l'âme du monde*, qui devait donner la suprême félicité dans le commerce de Dieu et des esprits.

La recherche de la pierre philosophale pouvait se faire de deux manières, par la voie sèche et par la voie humide. La première, qui était celle où l'on employait la calcination, donnait la pierre philosophale sous forme d'une poudre rouge ou blanche, qui constituait la poudre de projection. La blanche projetée sur le métal inférieur ne pouvait donner naissance qu'à l'argent ; la rouge seule produisait l'or. Dans les recherches par la voie humide, on avait recours principalement à la distillation. Moins était claire l'idée que les alchimistes eux-mêmes se faisaient des phénomènes qui accompagnaient leurs expériences, plus ils enveloppaient leurs recherches d'allégories mystiques et symboliques. Mais cela ne doit pas surprendre quand on se reporte à l'esprit général du moyen âge, où le phénomène le plus simple était toujours supposé produit par une cause fantastique, et où les sciences physiques s'appelaient sciences occultes.

Le premier qui ouvre l'histoire moderne de l'alchimie est Abou-Moussah Djafar-al-Sofi, si connu sous le nom de Geber. Il vivait au huitième siècle. On trouve dans les ouvrages qui portent son nom de nombreuses préparations de métaux pour les approprier à l'œuvre. Geber présente son élixir rouge, qui n'est autre chose qu'une dissolution d'or, comme un moyen de prolonger la vie indéfiniment et de rajeunir la vieillesse. Les écrits de Geber répandirent tellement le goût de l'alchimie chez les Arabes, que la plupart des savants qui ont illustré cette nation ont cultivé la science hermétique avec ardeur. Parmi les plus illustres d'entre eux, on peut citer : Mohammed Abou-Bekr Ibn-Zacaria (Rhazès), aux neuvième et dixième siècles ; Abou-Ali-Hosséin Ibn-Sina (Avicenne), dixième et onzième siècles ; Ibn-Rochd (Averrhoès), douzième siècle. — Un des plus anciens alchimistes de l'Occident dont on ait gardé la mémoire est Hortulanus, qui vers le milieu du onzième siècle alla étudier en Espagne, et qui à son retour écrivit un commentaire sur la *Table d'Émeraude*. Les plus célèbres furent Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, que son traité *De Re Metallica* peut faire considérer comme un des adeptes ; Raymond Lulle, des îles Baléares, qui, pendant son séjour à Londres, transmuta, dit-on, pour le roi Édouard Ier une masse de cinquante mille livres pesant de mercure en or, avec lequel furent frappés les premiers *rosenobles* ; Roger Bacon, un des esprits les plus avancés du moyen âge, auteur de traités sur l'alchimie où il fait preuve d'un grand savoir et d'une connaissance approfondie des écrits des Arabes. C'est probablement d'eux qu'il tenait le secret de la poudre à canon. Il faut encore citer, en France, Arnauld de Villeneuve et Pierre de Villeneuve son frère, Nicolas Flamel, écrivain-libraire de l'université de Paris ; Guide de Montanor ; Jean Fernel ; le célèbre auteur du *Roman de la Rose*, Jean de Meung ; en Italie, Pierre de Salente, Trévisan ; Aurelius Augurellus, Jean de Rupescina, Jean Chrysippe ; en Allemagne, Bernhard de Trèves ; Jean Isaac de Hollande ; Georges Ripley, et surtout Basile Valentin, si célèbre par ses travaux sur l'antimoine, auteur des *Douze Clefs*, du *Lever des Planètes*, etc.

Le quinzième siècle vit l'alchimie prendre en quelque sorte une direction nouvelle ; elle enrichit la thérapeutique d'un grand nombre de préparations chimiques. Mais ce fut surtout dans le siècle suivant que l'application de l'alchimie à la médecine reçut un prodigieux accroissement, grâce aux efforts de Paracelse ; cet illustre savant croyait à la génération de l'or, mais il renonça à la recherche de la pierre philosophale pour se livrer avec ardeur à celle de la panacée universelle. Par suite de la nouvelle impulsion qu'il communiqua à la science, la question de la transmutation devint tout à fait secondaire. Cependant on cite encore les noms de Philalèthe, de Becker, et surtout de Glauber, et de Kunckel de Lœwenstern, qui a écrit ces sages paroles : « Dans la chimie il y a des séparations, des combinaisons, des purifications ; mais il n'y a pas de transmutations. L'œuf éclot par la chaleur d'une poule. Avec tout notre art nous ne pouvons pas faire un œuf ; nous pouvons le détruire et l'analyser, voilà tout. » Le docteur Price est le dernier des adeptes dont le nom ait quelque célébrité, et c'est avec une vive surprise qu'on le voit à la fin du dix-huitième siècle, en 1781, exécuter publiquement, à sept reprises différentes, la transformation de mercure en

argent ou en or, au moyen d'une poudre de projection. Comme il était membre de la Société royale de Londres, cette académie se préoccupa vivement de ses expériences; en conséquence, elle nomma des commissaires pour assister aux essais de Price. Mais lorsque ce dernier se vit contraint d'opérer sous les yeux de juges aussi compétents, il prétendit n'avoir plus de poudre : on lui laissa donc le temps d'en préparer de nouvelle. Enfin, pressé par la Société royale, il donna à sa comédie un dénoûment tout à fait tragique, en s'empoisonnant avec l'huile volatile du laurier-cerise, choisissant ainsi sans le savoir le même genre de mort qui deux mille ans auparavant punissait la trahison des initiés de Memphis. Ce fut le coup de grâce de l'alchimie. Cependant quelques personnes à l'esprit enthousiaste, séduites par la lecture d'anciens ouvrages sur la science hermétique, entreprirent encore de longs travaux, où elles dissipèrent en pure perte leur temps et leur fortune, pour obtenir la pierre philosophale, et de nos jours même bien des gens se livrent encore avec ardeur à la recherche de la poudre de projection.

Sans rappeler tout ce que nos sciences modernes doivent à l'alchimie, aux patientes recherches et aux travaux gigantesques de ces chercheurs infatigables qui ont doté l'humanité de ses plus fécondes découvertes, entre autres du phosphore, des préparations du mercure, du kermès minéral, de la porcelaine, etc., il est évident que les alchimistes du moyen âge et peut-être de l'antiquité ont eu connaissance de la plupart de nos découvertes modernes, du gaz hydrogène par exemple. Si elles se sont perdues, c'est que la science était obligée, dans ces temps d'ignorance générale, de se cacher et de se taire. L'exemple de Roger Bacon, condamné à passer une partie de sa vie en prison, malgré son éloquente déclaration sur la nullité de la magie, en est une preuve trop convaincante. En résumé, s'il n'appert pas expressément que les alchimistes soient parvenus à transmuter les métaux, des savants du premier ordre, entre autres sir Humphry Davy, ont pensé que des recherches hermétiques pouvaient avoir des résultats satisfaisants. M. Dumas lui-même s'exprime en ces termes : « Serait-il permis d'admettre des corps simples isomères? Cette question touche de près à la transmutation des métaux. Résolue affirmativement, elle donnerait des chances de succès à la recherche de la pierre philosophale... Il faut donc consulter l'expérience, et l'expérience, il faut le dire, n'est point en opposition jusqu'ici avec la possibilité de la transmutation des corps simples... Elle s'oppose même à ce qu'on repousse cette idée comme une absurdité qui serait démontrée par l'état actuel de nos connaissances. » — Consultez : Hoefer, *Histoire de la Chimie;* Schneider, *Histoire de la Chimie* (en allemand); J.-B. Dumas, *Leçons sur la Philosophie chimique;* L. Figuier, *l'Alchimie et les Alchimistes.*

ALCIAT, célèbre jurisconsulte du seizième siècle, né à Milan, en 1490, publia dès l'âge de vingt-deux ans ses *Paradoxes* du droit civil. C'est un examen philologique des termes grecs qui sont dans le Digeste. Cet ouvrage avait donné déjà une haute opinion du jeune docteur; bientôt il imprima ses *Prætermissa* et son traité *de Verborum Significatione.* Alciat comprit l'un des premiers toute l'influence que l'étude de l'histoire devait exercer sur celle du droit. Il réunit à ses cours à Avignon, en 1521, une affluence immense d'auditeurs, puis retourna à Milan. François Ier profita des persécutions qu'Alciat éprouvait en Italie pour l'attirer en France, et le fit professeur à Bourges; mais François Sforze l'ayant menacé de confisquer ses biens s'il ne revenait dans sa patrie, Alciat y retourna et fut professeur à Pavie, à Bologne, encore à Pavie, à Ferrare; enfin il termina sa carrière à Pavie, où il mourut d'une indigestion, à l'âge de cinquante-huit ans; car s'il était avare, il était encore plus gourmand. On reproche aussi à son caractère un excès d'orgueil. Le pape l'avait fait protonotaire, et Charles-Quint lui avait conféré la dignité de comte palatin. — Les œuvres d'Alciat ont été réunies et publiées à Lyon, 1560, 5 vol. in-f°; Bâle, 1571, 6 vol. in-f°; Bâle, 1582, 4 vol. in-f°; Strasbourg, 1616, 4 vol. in-f°; Francfort-sur-le-Mein, 1617, 4 vol. in-f°. Plusieurs de ses ouvrages ont été imprimés séparément. On doit à Alciat quelques traités purement historiques ou littéraires, comme ses notes sur Tacite, son *Traité des Poids et Mesures,* son *Histoire de Milan.* — L'un de ses neveux, *François* Alciat, célèbre aussi comme jurisconsulte, eut pour disciple saint Charles Borromée, et devint cardinal. Muret, dans une de ses harangues, dit qu'il fut l'ornement de son siècle. De Golbéry.

ALCIBIADE, fils de Clinias et de Dinomaque, naquit à Athènes, dans la 82e olympiade (vers l'an 450 avant Jésus-Christ). Il perdit son père à la bataille de Chéronée, et fut ensuite élevé dans la maison de Périclès, son grand-père maternel. Celui-ci était trop occupé des affaires de l'État pour pouvoir donner à l'éducation de son petit-fils tous les soins qu'aurait exigés l'impétuosité de son caractère. Alcibiade annonça dès son premier âge ce qu'il serait dans la suite. Un jour il jouait aux dés dans la rue avec quelques enfants de son âge; un chariot survient : il prie le conducteur d'arrêter; et, sur le refus de celui-ci, il se jette devant la roue, et s'écrie : « Avance maintenant, si tu l'oses! » Il s'essaya avec succès dans tous les genres d'étude et dans tous les exercices gymnastiques. Sa beauté, sa noblesse, le rang de Périclès, son tuteur, lui attirèrent une foule d'amis et d'admirateurs, mais donnèrent naissance en même temps à des bruits injurieux pour ses mœurs. Socrate lui avait accordé son amitié, et espérait par ce moyen le diriger vers le bien. En effet, il obtint une grande influence sur lui, et, au milieu de sa vie dissipée, Alcibiade revenait toujours vers le philosophe. Il fit ses premières armes dans l'expédition entreprise contre Potidée, et il y fut blessé; Socrate, qui combattait à ses côtés, le défendit et le ramena. A la bataille de Délium, il se distingua dans les rangs de la cavalerie, qui combattit victorieusement; mais, après la défaite de l'infanterie, il fut obligé de fuir avec le reste de l'armée. Dans sa fuite, il rencontra Socrate, qui se retirait à pied, l'accompagna et veilla à sa sûreté. Tant que vécut le démagogue Cléon, Alcibiade ne se fit connaître que par son luxe et sa prodigalité, sans prendre aucune part aux affaires de l'État.

Après la mort de Cléon (422 ans avant J.-C.), Nicias réussit à faire conclure une paix de cinquante ans entre les Athéniens et les Lacédémoniens. Alcibiade, jaloux de l'influence de Nicias, et piqué en même temps de ce que les Lacédémoniens, auxquels il était uni par les liens de l'hospitalité, ne se fussent pas adressés à lui, profita de quelques mésintelligences survenues entre les deux nations pour amener la rupture de la paix. Les Lacédémoniens avaient envoyé des députés à Athènes; Alcibiade les reçut avec beaucoup de démonstrations de bienveillance, et leur conseilla de cacher leurs pouvoirs, afin que les Athéniens ne pussent pas leur dicter des lois. Ils se laissèrent persuader, et lorsqu'ils furent mandés dans l'assemblée du peuple, ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas de pouvoirs. Aussitôt Alcibiade se leva contre eux, leur reprocha leur mauvaise foi, et détermina les Athéniens à une alliance avec les Argiens. Ce fut là l'occasion de la rupture avec Lacédémone. Alcibiade commanda à diverses reprises les flottes athéniennes qui ravageaient le Péloponnèse; mais même alors il ne renonça ni au luxe ni à la volupté. A son retour, il se livra plus que jamais à toutes sortes d'excès. Un jour qu'il sortait d'une orgie nocturne, en société de quelques amis, il fit le pari de donner un soufflet au riche Hipponicus, et il le lui donna en effet Cet outrage fit beaucoup de bruit dans la ville; mais Alcibiade se rendit chez l'offensé, et, après avoir quitté son vêtement, il l'invita à se venger lui-même à coups de verges. Ce repentir public apaisa Hipponicus; il lui pardonna et dans la suite il lui donna même en mariage sa fille Hip-

parète, avec une dot de dix talents. Cependant le mariage ne le corrigea pas de sa légèreté et de sa prodigalité. Celle-ci éclata surtout aux jeux olympiques, où il parut dans la lice, non pas avec un char, comme d'autres riches, mais avec sept, et où il remporta les trois premiers prix. Il triompha aussi aux jeux isthmiques et aux jeux néméens. Il passait les jours et les nuits en banquets dans les bras de folles femmes, enlevant celles qui lui résistaient et se parant avec ostentation de magnifiques robes de pourpre. Il se fit faire un écu doré qui ne portait ni devise ni enseigne, à la manière ordinaire des Athéniens, mais l'image de l'Amour lançant la foudre. Tout cela lui attira la haine d'un grand nombre de ses concitoyens, et il aurait succombé à l'ostracisme si, de concert avec Nicias et Phœax, qui craignaient le même sort que lui, il n'avait si bien pris ses mesures qu'il fit condamner à l'exil celui-là même qui comptait le renverser.

Peu de temps après, les Athéniens résolurent une expédition contre la Sicile, et le nommèrent général en chef, avec Nicias et Lamachus. Pendant qu'on faisait les préparatifs, les statues de Mercure furent toutes mutilées en une seule nuit. Les ennemis d'Alcibiade firent tomber sur lui le soupçon de ce crime; mais ils différèrent l'accusation. A peine fut-il embarqué qu'ils soulevèrent contre lui les esprits des Athéniens, qui le rappelèrent pour le juger. Alcibiade avait déjà obtenu de brillants succès en Sicile lorsqu'il reçut l'ordre qui le rappelait. Il obéit, et s'embarqua; mais arrivé à Thurium, il descendit à terre pour se cacher. A Athènes on le condamna à mort. Lorsqu'il en reçut la nouvelle, il s'écria : « J'apprendrai aux Athéniens que je vis encore. » Il passa d'abord à Argos, puis à Sparte, où il sut si bien se plier aux mœurs sévères du pays que là aussi il devint le favori du peuple. Il réussit donc à engager les Lacédémoniens dans une alliance avec le roi de Perse, et, après l'issue malheureuse de l'expédition des Athéniens contre la Sicile, il les détermina à secourir les habitants de Chios pour les délivrer du joug d'Athènes. Il s'y rendit lui-même. A son arrivée dans l'Asie Mineure, il souleva toute l'Ionie contre les Athéniens, auxquels il fit beaucoup de mal. Mais Agis et les premiers personnages de Sparte furent jaloux de ce succès, et ordonnèrent aux généraux qui commandaient en Asie de le faire tuer. Alcibiade découvrit leur projet, et se rendit auprès de Tissapherne, satrape du roi de Perse, qui avait ordre d'agir de concert avec les Lacédémoniens. Là, il changea encore une fois de mœurs, se plongea tout entier dans le luxe de l'Asie, et sut se rendre indispensable au satrape. Comme il ne pouvait plus se fier aux Spartiates, il entreprit de servir sa patrie, et représenta à Tissapherne qu'il serait contraire aux intérêts du grand roi d'épuiser entièrement les Athéniens; qu'il valait bien mieux affaiblir Athènes et Sparte l'une après l'autre. Tissapherne suivit ce conseil, et laissa quelque répit aux Athéniens. Ces derniers avaient alors des forces assez considérables à Samos. Alcibiade fit dire aux généraux que s'ils promettaient d'arrêter la licence du peuple et de remettre l'autorité aux mains des grands, il leur concilierait l'amitié de Tissapherne, et empêcherait la jonction de la flotte phénicienne avec la flotte des Lacédémoniens. Ces conditions furent acceptées par les généraux, et ils envoyèrent à Athènes Pisandre, l'un d'eux, qui fit remettre le gouvernement à un conseil composé de quatre cents personnes; mais comme les membres de ce conseil ne songeaient pas à rappeler Alcibiade, l'armée de Samos lui déféra le commandement, et le chargea d'aller aussitôt à Athènes pour renverser les tyrans. Cependant il ne voulait pas retourner dans sa patrie avant de lui avoir rendu quelques services. Il attaqua donc la flotte des Lacédémoniens, et la battit complétement. Il retourna ensuite auprès de Tissapherne, et ce satrape le fit arrêter à Sardes pour n'être pas soupçonné par le roi de Perse d'avoir pris part à cette expédition; mais Alcibiade trouva moyen de s'échapper, se mit à la tête de l'armée, défit les Lacédémoniens et les Perses près de Cyzique, sur terre et sur mer, enleva Cyzique, Chalcédoine et Byzance, rendit aux Athéniens l'empire des mers, et retourna enfin dans sa patrie, où il avait été rappelé sur la proposition de Critias. Il y fut reçu avec un enthousiasme universel, parce que les Athéniens avaient considéré son exil comme la source de tous leurs malheurs. Cependant ce triomphe fut de courte durée. On l'envoya de nouveau en Asie avec cent vaisseaux; mais comme il ne recevait pas d'argent pour la solde de ses troupes, il se vit contraint d'aller chercher des secours en Carie, et confia le commandement pendant son absence à Antiochus, qui se laissa attirer par Lysandre dans une embuscade, où il perdit la vie avec un grand nombre de ses vaisseaux. Les ennemis d'Alcibiade profitèrent de cet accident pour l'accuser et pour faire nommer d'autres généraux.

Alcibiade se rendit alors à Pactyes dans la Thrace, y rassembla des troupes, et fit la guerre aux peuples libres de cette contrée. Il étonna par son intempérance les rois de ce pays, jaloux de voir qu'il supportait encore mieux qu'eux l'excès du vin. Il fit un butin considérable, et assura le repos des villes grecques voisines. La flotte athénienne était alors à Ægos-Potamos. Il avertit les généraux du danger qui les menaçait, leur conseilla d'aller à Sestos, et leur offrit son secours pour forcer le général spartiate Lysandre à une bataille ou à la paix; mais ils n'écoutèrent pas ces propositions, et furent bientôt complètement battus. Alcibiade, qui craignait la vengeance des Lacédémoniens, se retira en Bithynie, d'où il voulait passer à la cour du roi de Perse pour l'attirer à la cause de son pays. Cependant les trente tyrans que Lysandre avait établis à Athènes après la conquête de cette ville avaient prié ce général de faire tuer Alcibiade; mais Lysandre avait refusé de se rendre à ce désir, jusqu'à ce qu'il reçût le même ordre de sa patrie. Il en confia l'exécution à Pharnabaze. Alcibiade se trouvait alors en Phrygie avec Timandra, sa maîtresse. Les émissaires de Pharnabaze mirent le feu à sa demeure pendant la nuit, et le tuèrent à coups de flèches au moment où il venait d'échapper à l'incendie. Timandra lui rendit les honneurs de la sépulture.

Ainsi mourut Alcibiade, 404 ans avant J.-C., environ à l'âge de quarante-cinq ans. La nature l'avait orné de ses dons les plus rares; il possédait à un haut point le talent de séduire et de dominer les hommes, et son éloquence était entraînante, quoiqu'il ne pût prononcer la lettre *r* et qu'il bégayât. Malheureusement, ces qualités extraordinaires, les circonstances seules en réglèrent l'usage. Il était privé de cette grandeur d'âme qui accompagne toujours la vertu; mais il avait cette audace qu'inspire la conscience de la supériorité, et qui ne recule devant aucun obstacle, parce qu'elle n'hésite jamais sur le choix des moyens qui peuvent conduire au but. Parmi les auteurs anciens, Plutarque et Cornélius Népos ont écrit sa vie.

ALCIDAMAS, rhéteur grec, né à Élée, ville de l'Asie Mineure, florissait vers l'an 420 avant J.-C., à la même époque qu'Isocrate. Il avait été disciple de Gorgias, et avait composé divers ouvrages qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Plutarque prétend que c'est dans un traité de rhétorique d'Alcidamas que Démosthène puisa les premières notions de son art; et Cicéron vante le talent dont il avait fait preuve dans un éloge de la mort. Aristote, de son côté, cite les écrits de ce rhéteur comme les modèles du style froid et ampoulé. Deux dissertations ou déclamations d'Alcidamas, ou du moins qui lui sont attribuées par les anciens, ont été recueillies dans la collection de Henri Estienne et dans celle de Reiske : l'une est une *Accusation d'Ulysse contre Palamède*, pour cause de trahison; l'autre est dirigée contre les rhéteurs et sophistes contemporains de l'auteur; il leur reproche de n'avoir pas le talent de l'improvisation et d'avoir recours à l'éloquence écrite. Toutes deux sont remarquables

par la sage simplicité du style, simplicité qui n'exclut pas l'élégance.

ALCIDE, surnom d'Hercule, que, d'après l'explication la plus commune, on fait dériver d'Alcée, son grand-père, père d'Amphitryon.

ALCIDE TOUSEZ. *Voyez* Tousez.

ALCINOÜS, roi des Phéaciens, dont Homère, dans l'*Odyssée*, vante les admirables jardins, et qui accueillit Ulysse lorsque, après la prise de Troie, celui-ci cherchait à revenir dans sa patrie, sans pouvoir y rentrer. L'île des Phéaciens était celle de Corcyre, aujourd'hui Corfou. Alcinoüs avait pour fille Nausicaa.

ALCINOÜS, philosophe platonicien du second siècle, un de ceux qui préparèrent le syncrétisme, n'est connu que par un ouvrage qu'il a laissé sous ce titre : *Introduction à la Philosophie de Platon.* Ce livre a été traduit plusieurs fois en latin, entre autres par Marsile Ficin (Venise, 1497, et Paris, 1537), et aussi par D. Lambin (Paris, 1567). Ces éditions sont assez rares. Fischer en a publié une, qu'il a jointe à l'*Euthyphron* de Platon (Leipzig, 1787, in-8°). Il existe une traduction française du livre d'Alcinoüs, par Combes-Dounous (Paris, 1800, in-12).

ALCIPHRON, le premier des épistolographes grecs, c'est-à-dire des beaux-esprits qui ont composé des lettres. On ne sait rien de sa vie; l'époque même où il a vécu est incertaine; on le croit pourtant, d'après un passage d'Aristénète, contemporain de Lucien, qui écrivait au deuxième siècle de l'ère chrétienne. Nous avons de lui cent seize lettres, presque toutes datées d'Athènes, dont il a imaginé les sujets, et où son but paraît être de mettre en scène, à la façon de la comédie, des hommes de certaines conditions, de certaines classes bien tranchées, pour leur faire décrire à eux-mêmes leur vie, leurs travaux, leurs actions, leurs pensées et leurs sentiments. Ces lettres se distinguent par la pureté, la clarté et la simplicité du langage et du style; elles sont utiles à consulter pour la connaissance parfaite de l'antiquité et des dialectes grecs au deuxième siècle. On cite les éditions de Genève, 1606; de Leipzig, 1715 et 1798, par J.-A. Wagner; ces lettres ont été traduites en français par l'abbé Richard (Paris, 1785).

ALCMAN, poëte grec, fils d'un esclave spartiate, né à Sardes, en Lydie, vers l'an 670 avant J.-C. Il paraît qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Sparte, où il avait obtenu le droit de cité et où son talent de poëte était tenu en grand honneur. Les Lacédémoniens lui élevèrent un monument après sa mort, et quatre grammairiens d'Alexandrie commentèrent ses ouvrages, dont nous n'avons aujourd'hui que quelques fragments très-remarquables. Welcker a publié en 1815, à Giessen, ce qui nous reste de ses hymnes et autres poëmes lyriques, écrits en dialecte dorique.

ALCMANIEN, sorte de vers inventé par Alcman. Ce poëte, rapporte Suidas, bannit le vers hexamètre des poésies lyriques ou chantantes, pour y substituer une mesure plus légère et plus gracieuse; il créa, à cet effet, le vers qui a conservé son nom, et qui se compose de trois dactyles suivis d'une syllabe.

ALCMÈNE, fille d'Électryon et femme d'Amphitryon. Jupiter, en étant devenu amoureux, prit la figure de son époux pour la tromper. Elle en eut un fils, qui devint célèbre sous le nom d'Hercule.

ALCMÉON, fils d'Amphiaraüs et d'Ériphyle, naquit à Argos. Ayant été élu chef des sept épigones, il prit d'assaut la ville de Thèbes, et la saccagea. Pour venger la mort de son père Amphiaraüs, il tua sa mère Ériphyle, et par son ordre. Depuis ce parricide, Alcméon fut tourmenté par les Furies. Un oracle lui avait prédit qu'il n'en serait délivré que lorsqu'il arriverait dans un pays qui n'aurait point existé au moment où sa mère l'avait maudit. Alcméon trouva enfin le repos dans une île qui venait de se former dans le fleuve Achéloüs. S'y étant fixé, il épousa Callirhoé, la fille de ce fleuve, après avoir répudié sa première femme, Arsinoé, fille du prêtre Phégée. Alcméon ne jouit pas longtemps de sa nouvelle conquête. Sa femme lui ayant demandé le collier d'Hermione, dont il avait fait présent à sa première femme, Alcméon se rendit auprès de Phégée et le lui déroba. Les fils de Phégée se mirent à sa poursuite, et le tuèrent.

ALCMÉON, philosophe pythagoricien, né à Crotone vers 500 avant J.-C. Alcméon avait entendu Pythagore sur la fin de sa vie. Il se fit un nom dans la suite par l'étude de la nature et par la pratique de la médecine. Il passe pour être le premier qui ait disséqué des animaux. Cet élève de Pythagore attribuait les éclipses à la révolution de la lune; — il croyait que les planètes se mouvaient d'un mouvement contraire à celui des étoiles fixes; — que l'âme habitait principalement dans le cerveau; — que dans le développement de l'embryon la tête se formait la première; — que la santé dépendait d'une égalité dans la chaleur, la sécheresse, le froid, l'humidité, la douceur, l'amertume et autres qualités semblables. Selon Alcméon, les maladies naissaient lorsque l'une de ces choses dominait sur les autres et en rompait ainsi l'union et l'équilibre : ces idées ont été les premiers fondements de toutes les théories anciennes, des différentes classes d'*intempéries*, et les distinctions fameuses reçues encore aujourd'hui chez les modernes, de quatre tempéraments.

ALCOOL. Depuis un temps immémorial on sait que les sucs de certains fruits donnent, dans des circonstances particulières, des liqueurs plus ou moins analogues au vin, et qui, comme lui, ont la propriété d'enivrer. Toutes ces liqueurs sont susceptibles de donner par la distillation un autre liquide spiritueux qui porte le nom d'*alcool, esprit de vin* ou *eau-de-vie.* Ce liquide a des propriétés qui sont constamment les mêmes; mais il en présente quelques-unes de particulières, selon l'espèce de liqueur fermentée d'où on l'a retiré, et qui permettent de distinguer son origine. C'est ainsi que l'eau-de-vie de mélasse, ou rhum, celle de cerises noires, ou *kirsch-wasser,* celle de grains, se distinguent de l'eau-de-vie de vin. Quelques fois la saveur particulière des liqueurs alcooliques les fait rechercher pour l'usage domestique, et n'offre rien que d'agréable; d'autres fois elle présente des inconvénients auxquels l'habitude seule peut rendre indifférent. C'est ainsi que le rhum et le kirsch-wasser ont une saveur qui est généralement goûtée, tandis que l'eau-de-vie de pommes de terre et de grains en a une âcre et brûlante, à laquelle beaucoup de personnes ne peuvent s'accoutumer. La première est due à un principe aromatique qui n'a pu en être isolé; celle de l'eau-de-vie de grains l'est, au contraire, à une substance huileuse, dont l'âcreté est telle que quelques gouttes suffisent pour gâter une pièce de ce liquide. Comme cette huile est moins volatile que l'eau-de-vie, on peut la séparer par des distillations convenables, et enlever presque entièrement à l'eau-de-vie la saveur qu'elle devait à cette substance. L'alcool pur ne diffère de l'eau-de-vie que par la quantité d'eau que celle-ci renferme; cependant on trouve une très-grande différence de saveur entre un mélange d'alcool et d'eau et de l'eau-de-vie au même degré de force : cela peut tenir à une combinaison plus intime de l'eau et de l'alcool, ou à l'existence d'une petite quantité de substance aromatique que renferme l'eau-de-vie, qui, en raison de sa moindre force, a été obtenue à une plus haute température.

L'alcool pur, que nous prendrons pour exemple des propriétés de ce corps, est un liquide incolore, d'une saveur forte et brûlante, d'une odeur agréable et d'une pesanteur spécifique de 0,792. D'après les meilleures analyses, l'alcool rectifié résulte des trois éléments suivants : carbone, 2 atomes; hydrogène, 6 atomes; oxygène, 1 atome. L'alcool absorbe un grand nombre de gaz, tels que l'oxygène, l'acide carbonique, le protoxyde d'azote. Il brûle avec la plus grande facilité, en se décomposant en eau et en acide car-

bonique. Son pouvoir réfrigérant est considérable; sa flamme ne laisse pas déposer de noir de fumée, comme le font d'autres substances très-combustibles. Lorsqu'on mêle l'alcool pur avec l'eau, il se dégage de la chaleur; mais si, au contraire, on le mêle avec de la neige ou de la glace pilée, il se produit un abaissement de température : c'est ainsi que lorsqu'on mêle de l'alcool anhydre avec de la neige à la même température, le froid peut descendre jusqu'à 37° quand la quantité de neige excède celle que l'alcool peut fondre. Le froid le plus vif qu'on ait pu produire n'a pu solidifier l'alcool. La plupart des acides minéraux décomposent l'alcool et le transforment en éther. Il dissout le soufre, l'iode, le phosphore, les alcalis minéraux et végétaux et les sels déliquescents. Les résines, les huiles, les baumes, les savons, etc., s'y dissolvent en général facilement. On ne peut obtenir directement l'alcool anhydre par la distillation; dans ce cas le produit le plus concentré renferme toujours une quantité d'eau assez considérable. Mais en laissant quelque temps en contact cet alcool avec une substance très-avide d'eau, comme la chaux vive ou le chlorure de calcium, et distillant ensuite à une température très-douce, on obtient un alcool plus fort. L'alcool bout à une température d'autant moins élevée qu'il est plus pur; l'*alcool absolu*, ou anhydre, bout à 78°. L'*eau de vie* contient 50 à 52 pour 100 d'alcool; ce qui correspond à la densité de 0,9 à 0,95. L'*alcool rectifié* contient de 66 à 70 p. 100 d'alcool; sa densité est de 0,88 à 0,89. L'*alcool absolu* renferme 90 p. 100 d'alcool; sa densité est de 0,836 à 0,841, à la température de 15°,55 centigrades. Si on fait chauffer un mélange d'eau et d'alcool, il se séparera d'abord une portion de celui-ci mêlée d'une petite quantité d'eau; à mesure que l'on avancera, la proportion de l'eau deviendra plus grande, et par conséquent l'alcool s'affaiblira, de sorte que les dernières portions seront à peine alcooliques. C'est sur ce principe qu'est fondé l'art de la distillation.

Si on renferme un mélange d'alcool et d'eau dans un vase dont on ferme l'ouverture avec un morceau de vessie, on trouve, après quelque temps, que la liqueur a acquis de la force : cet effet se continue pendant un certain temps. L'eau, se réduisant en vapeurs, traverse plus facilement la vessie que ne le fait l'alcool, et donne lieu à la concentration de la liqueur. Cette singulière propriété, découverte par un chimiste allemand, avait été regardée comme susceptible d'une application utile; mais son effet paraît être trop borné pour qu'elle le soit réellement.

Nous avons dit précédemment que toutes les liqueurs qui ont subi la fermentation donnaient, quand on les distillait, de l'alcool dont la nature était toujours la même. Les chimistes sont restés longtemps divisés sur la question de savoir si l'alcool existait dans les liqueurs fermentées, ou s'il se formait dans la distillation : les faits qui ont prouvé l'existence de l'alcool dans le vin sont trop curieux pour que nous ne les rapportions pas ici : ils sont dus à M. Gay-Lussac. En distillant du vin *dans le vide* à une température de 15°, plus de moitié moindre que celle du corps humain, on en obtient de l'alcool, qui ne peut se former à une aussi faible température s'il ne l'est déjà, puisque celle de l'atmosphère est très-souvent supérieure. En agitant du vin avec de la litharge en poudre fine, on le décolore entièrement. Si on y jette, jusqu'à ce qu'il refuse d'en dissoudre, du sous-carbonate de potasse, celui-ci s'empare de l'eau, et l'alcool vient former à la surface une couche plus ou moins épaisse, que l'on peut séparer facilement. — Il n'est pas nécessaire que des liqueurs fermentées soient potables pour qu'on puisse en extraire de l'alcool, et, par différents procédés, on en prépare très en grand dans le but seul de les soumettre à la distillation, tandis qu'il serait impossible de les faire servir aux usages de la table.

L'alcool, à ses divers degrés de force, est employé à une foule d'usages, soit comme boisson, soit pour la préparation d'un grand nombre de substances utiles dans les arts, ou de médicaments. Comme l'alcool pur est très-avide d'eau, et qu'il l'enlève aux matières avec lesquelles il est mis en contact, il est d'un usage précieux pour la conservation des pièces anatomiques. On en fait une grande consommation pour la fabrication des vernis. Les eaux-de-vie connues sous les nom de *rhum*, de *rack*, de *kirschwasser*, de *tafia*, ne sont jamais employées que pour la table. Les arts peuvent également faire usage de celles qui sont extraites de toutes les liqueurs fermentées L'eau-de-vie est habituellement colorée, quoiqu'en sortant des appareils de distillation elle soit absolument incolore; l'usage le veut ainsi, et on la colore artificiellement, soit en la plaçant dans des fûts neufs, dont le bois lui cède une petite quantité de matière colorante, soit en y mêlant un peu de caramel : du reste, cela ne change rien à ses propriétés. Quoique l'usage trop répété des liqueurs alcooliques présente des inconvénients graves pour la santé, il ne résulte pas d'accidents immédiats de leur emploi, tandis que l'alcool concentré pourrait en produire, et donner même la mort si on en avalait une quantité assez considérable. Cet effet est dû à la facilité avec laquelle il s'empare de l'eau : il agit alors sur les tissus animaux en les racornissant. Affaibli et pris en petite quantité, il occasionne une chaleur plus ou moins vive à l'épigastre, une irritation plus ou moins grande du système nerveux, l'accélération de la circulation, en un mot une excitation générale. En grande quantité, il détermine l'ivresse, caractérisée par un coma profond, l'inflammation de l'estomac, etc., et il peut même déterminer la mort. Quand l'alcool est abandonné dans l'air, il en attire l'humidité, et perd plus ou moins de sa force; si on le mêle avec de l'eau, il en résulte un effet semblable; mais il offre un phénomène singulier : c'est que le mélange occupe plus ou moins de volume que les deux liqueurs réunies, selon ses proportions, et que sa densité varie aussi. H. GAULTIER DE CLAUBRY.

Le haut prix des vins a donné une grande importance à la fabrication de l'alcool tiré d'autres substances. On en obtient surtout de la betterave, de divers légumes, de l'asphodèle, des figues, etc. Il a été interdit d'en extraire des grains sans permission. Z.

ALCOOLAT, ALCOOLÉ. Le premier de ces mots a été inventé par Chaussier pour désigner les préparations alcooliques médicamenteuses faites à l'aide de la distillation; l'esprit de cannelle, par exemple, qui se prépare en distillant une partie de cette écorce dans huit parties d'esprit-de-vin, est un *alcoolat :* le baume de Fioraventi, qui résulte de la distillation du même liquide sur un mélange bizarre d'une quinzaine de substances diverses et de térébenthine, est aussi un *alcoolat :* il en est de même de l'eau de Cologne. On peut donc dire qu'un alcoolat n'est que de l'alcool imprégné intérieurement d'une ou plusieurs huiles essentielles, moyennant la distillation. — Par *alcoolé* on désigne les mêmes préparations alcooliques faites à froid par simple solution ou macération, comme l'eau-de-vie camphrée, par exemple, ainsi que plusieurs liqueurs aromatisées qu'on sert sur les tables. — On voit donc que, sous le nom d'alcoolat ou sous celui d'alcoolé, il faut entendre une préparation dont le degré d'énergie est en raison composée de la quantité d'alcool, de sa rectification, de la nature et de la quantité des substances qu'il s'est assimilées.

ALCOOLOMÈTRE. *Voyez* ARÉOMÈTRE.

ALCORAN. *Voyez* CORAN.

ALCÔVE. C'est, dans une chambre à coucher, la partie où est placé le lit, quelquefois avec de menus meubles dont on peut avoir besoin. Deux petits cabinets sont souvent placés aux deux côtés de l'alcôve; dans tous les cas, une décoration particulière, soit en menuiserie, soit en étoffe, fait de l'alcôve une partie distincte du reste de la chambre à coucher. Autrefois, dans les appartements des princes, les alcôves étaient assez grandes pour qu'on pût y admettre

quelques personnes de la plus parfaite intimité. Les anciens ont aussi eu des alcôves ; on en a trouvé à Pompéi et à la villa Adriana.

ALCOY, ville d'Espagne, dans la province de Valence, pittoresquement située entre deux rivières, contient 28,000 habitants. La ville a beaucoup souffert de la guerre en 1809; mais elle possède quelques nouveaux édifices et de nombreuses manufactures. On y fabrique le fameux papier (*papel de hilo*) qui sert aux Espagnols à faire leurs cigarettes; il en sort annuellement de ses ateliers plus de 200,000 rames.

ALCUIN (Alcuinus Flaccus) fut le maître et l'ami de Charlemagne. Il naquit en 732, selon les uns à York, selon les autres à Londres. Élève de Bède et de l'évêque Eckert, deux des savants les plus illustres du temps, il dut la protection de ce dernier l'abbaye de Cantorbéry. S'étant arrêté à Parme au retour d'un voyage qu'il avait fait à Rome, il eut occasion de voir Charlemagne, qui s'y trouvait alors. Ce prince conçut pour lui tant d'estime, qu'il lui confia, en 782, la direction intellectuelle de son empire. Alcuin s'empressa de ranimer les études en France, où le clergé avait oublié jusqu'à la langue dans laquelle sa liturgie était écrite. Charlemagne le seconda dans cette tâche difficile, et adressa une sorte de lettre encyclique à tous les évêques et abbés de son royaume sur l'état de l'instruction. Les efforts de l'empereur et de celui auquel il donnait, en lui écrivant, le titre de maître et de précepteur, ne tardèrent pas à aboutir à de féconds résultats. Lyon, Orléans, Tours et plusieurs autres villes importantes eurent bientôt un enseignement complet. Alcuin ne se contenta pas seulement de diriger; il écrivit une foule de petits traités sous forme de dialogues, dont Charlemagne est toujours l'interlocuteur, et il établit à la cour une académie qui prit le nom d'*Académie Palatine.* Chargé de la surveillance de tous les couvents, il y répandit son instruction et ses lumières. Il ouvrit en France plusieurs écoles, et fonda, entre autres, l'abbaye de Saint-Martin. — En 801 il quitta la cour, et se retira à l'abbaye de Saint-Martin, d'où il entretint jusqu'à ses derniers moments une correspondance suivie avec l'empereur. Il mourut en 804. — Alcuin fut un des hommes célèbres de son temps. Il possédait à fond les langues latine, grecque et hébraïque. On a aussi de lui quelques essais poétiques qui se ressentent de la barbarie de l'époque. Ses ouvrages furent publiés à Paris en 1617, et à Ratisbonne en 1777, en deux volumes in-folio. Ils sont un monument précieux de l'état des connaissances humaines et de la foi catholique au huitième siècle. — Alcuin est aussi connu sous le nom de *Flaccus Albinus,* nom sous lequel il fut béatifié et qu'il prit comme membre de l'Académie Palatine.

ALCYON. Ce nom, qui rappelle la fable de Céyx et d'Alcyone, a été donné par les anciens à un oiseau dont on ignore aujourd'hui l'espèce. Quelques naturalistes veulent que ce soit le *pétrel;* quelques autres, l'*hirondelle salanque,* dont les nids sont recherchés par les Chinois comme un mets délicieux. Cependant on désigne assez généralement sous ce nom le *martin-pêcheur à dos bleu* de nos climats. *Voyez* Martin-pêcheur.

ALCYONE, ou HALCYONE, était fille d'Éole. Ayant rencontré un jour sur les bords de la mer le cadavre de son époux Céyx qui venait d'être englouti dans les abîmes par une tempête, elle se précipita tout éperdue sur ces précieux restes, et les dieux, touchés de ses pleurs et de son désespoir, les métamorphosèrent l'un et l'autre en oiseaux que les anciens appelaient alcyons, et voulurent que désormais la mer restât calme pendant tout le temps que ces oiseaux mettaient d'ordinaire à faire leur nid et à couver leurs œufs. — La mythologie cite une autre Alcyone, fille d'Atlas et de Pléione, qui fut rendue mère d'Aréthuse par Neptune, et d'Éleuthère par Apollon. Alcyone, métamorphosée en étoile, forma avec ses sœurs la constellation des Pléiades.

ALCYONIENS. Un genre de polypes connus sous le nom d'*alcyons* ont été pris pour type d'un groupe considérable de polypes, que M. Milne Edwards a proposé d'ériger en famille sous le nom d'*alcyoniens.* Ces zoophytes forment sa troisième famille dans l'ordre des polypes parenchymateux. Les alcyoniens sont des animaux dont la bouche, entourée de tentacules pinnés au nombre de six ou huit seulement, conduit dans une cavité digestive précédée d'un œsophage, qui a ses parois garnies de huit ou six lames ovariennes. Cette famille comprend cinq tribus, savoir : les *alcyoniens pierreux* (genres tubipore, favosite, caténipore, etc.), les *alcyoniens dendroïdes* (corail, isis, gorgones, etc.), les *alcyoniens libres* (pennatulaires), les *alcyoniens rampants* (genre cornulaire) et les *alcyoniens massifs* (genre alcyon proprement dit et alcyonide). — Les alcyonides offrent, d'après les observations de M. Milne Edwards, un caractère qui les distingue de tous les autres alcyoniens, et qui consiste en ce que leur canal intestinal communique avec une cavité commune; et les aliments avalés par un des polypes peuvent profiter à tous les autres, puisqu'il y a un seul estomac sans anus et autant de bouches que de canaux intestinaux individuels. Suivant le même zoologiste, il existe aussi des alcyons qui sont des individus isolés et non réunis, comme dans tous les genres des tribus qu'il a établies. L. Laurent.

ALCYONNELLE. Genre de polypes institué par Lamarck d'après une production subériforme découverte par Bruguières, qui l'avait rangée parmi les alcyons. M. de Blainville caractérise ainsi l'alcyonnelle : animaux hydriformes, pourvus de tentacules assez nombreux, disposés en fer à cheval ou cercle incomplet, rétractiles dans une sorte de polypier fixé, subéreux, composé de tubes verticaux, subpentagonaux, remplis de corpuscules graniformes. L'alcyonnelle, réunie à d'autres polypes à panache en fer à cheval ou en cercle, a été d'abord élevée au rang de troisième sous-classe de polypiaires, sous le nom de *polypes douteux,* par le même zoologiste. L'étude plus approfondie qu'on a faite dans ces derniers temps de l'organisation de l'alcyonnelle et des autres polypes douteux a permis à MM. Ehrenberg, Nordman, Vanbeneden et Dumortier, d'obtenir des résultats qui autorisent le rapprochement qu'on en a fait des mollusques acéphalés connus sous les noms d'*ascidies* ou de *tuniciers. Voyez* Bryozoaires. L. Laurent.

ALDE. *Voyez* Manuce et Aldines (Éditions).

ALDÉBARAN. C'est le nom donné à une étoile primaire un peu rougeâtre de la constellation du Taureau : on l'appelle aussi *Œil du Taureau.*

ALDEGONDE (Seigneur du MONT-SAINT-). *Voyez* Marnix (Philippe de).

ALDEGREVER (Henri), ou ALDÉGRAF, connu aussi sous le nom d'*Albert de Westphalie*, peintre et graveur, né à Soëst, en 1502, mort dans la même ville en 1562. Il se forma à Nuremberg, dans l'atelier d'Albert Durer; aussi ses œuvres se rapprochent-elles beaucoup du style de ce maître. Ses toiles sont devenues d'une grande rareté. Les galeries de Vienne et de Munich en possèdent cependant plusieurs. Ses gravures sont exécutées avec une grande habileté et un soin extrême. A cet égard il occupe l'une des premières places parmi ce qu'on appelle les *petits-maîtres,* c'est-à-dire parmi les artistes allemands qui ont exécuté de petites gravures avec autant de fini que de délicatesse.

ALDÉHYDE, mot barbare, formé par contraction du nom *alcool déshydrogéné,* et par lequel on désigne un corps qui se produit en diverses circonstances, particulièrement lorsqu'on fait passer des vapeurs d'éther ou d'alcool à travers un tube chauffé au rouge obscur, ou lorsqu'on traite par le chlore l'alcool étendu d'eau. L'aldéhyde est un liquide incolore, d'une odeur éthérée particulière; il brûle avec une flamme blanche très-pâle. Il se transforme à la longue en deux produits isomériques : l'un solide, nommé

métaldéhyde ; l'autre liquide, appelé *élaldéhyde.* L'*acide aldéhydique* se produit lorsqu'on chauffe de l'oxyde d'argent dans de l'aldéhyde. Il reste combiné avec l'argent ; mais on l'en sépare au moyen de l'acide sulfhydrique. — On désigne également sous le nom d'aldéhyde une classe de composés neutres pouvant se transformer directement en oxydes monobasiques par la fixation de deux équivalents d'oxygène, soit au moyen du contact de l'air, soit au moyen des corps oxydants. Les aldéhydes existent tout formés dans les végétaux, et y constituent des huiles essentielles : telles sont l'*essence de cannelle* et celle *de cumin.*

ALDENHOVEN, bourg de l'arrondissement d'Aix-la-Chapelle (Prusse), non loin de Juliers, a acquis de la célébrité parce que, le 1er mars 1793, il fut le théâtre d'une affaire par laquelle s'ouvrit la campagne de 1793. Après la perte de la bataille de Jemmappes, les Autrichiens s'étaient vus forcés d'évacuer la Belgique, Luxembourg et Maestricht, et de se retirer derrière la Roer, pendant que Dumouriez menaçait la Hollande d'une invasion. Pour l'en empêcher et en même temps débloquer Maestricht, le prince de Cobourg concentra derrière la Roer son armée composée de quarante mille Autrichiens, à la tête de laquelle il effectua le 1er mars le passage de cette rivière à Duren et à Juliers. L'archiduc Jean commandait l'avant-garde ; l'aile gauche était aux ordres du feld-maréchal-lieutenant prince de Wurtemberg. Les Français, complétement mis en déroute, perdirent six mille hommes tués ou blessés et quatre mille prisonniers. Le lendemain le prince de Cobourg occupa Aix-la-Chapelle et Liége, débloqua Maestricht, et poursuivit vivement les Français. L'année suivante, le 2 octobre 1794, Jourdan remporta au même endroit une victoire sur les Autrichiens.

ALDERMAN, en anglo-saxon *ældorman,* c'est-à-dire ancien. Ce mot désigne tout à la fois un degré de noblesse et une fonction de magistrature. Dans la constitution anglo-saxonne, les chefs de toutes les corporations étaient qualifiés d'*aldermen* (pluriel d'*alderman*), comme aussi les hauts fonctionnaires des cercles ou comtés (*shires*) et les anciens (*senatores*) de tout le royaume, qui avaient voix délibérative dans les assemblées du peuple (*wittenagemot*) et qui en temps de guerre marchaient à la tête des hommes d'armes de leurs comtés. A l'origine ils étaient à la nomination des rois ; ils furent élus par les possesseurs de biens libres. Après la conquête de l'île par les Danois, ce mot fut remplacé par le mot danois *jarls* (*earls*). — Aujourd'hui en Angleterre, et aussi dans une grande partie des États-Unis d'Amérique, les membres des corporations municipales, représentant le conseil de la ville, et que préside le maire (qualifié à Londres de *lord maire*), portent le titre d'*aldermen.* Le lord-maire de Londres est élu chaque année dans le corps des *aldermen,* lequel est lui-même le produit de l'élection faite par les électeurs de chaque quartier (*ward*). La principale attribution des fonctions d'alderman consiste à surveiller l'exécution des lois et règlements de police dans le district particulier que représente chacun d'eux dans le conseil municipal (*Common council*). Les trois plus anciens *aldermen,* et aussi ceux qui ont déjà rempli les fonctions de maire, sont en même temps juges de paix. Beaucoup de considération et de respect s'attache aux fonctions et au titre d'alderman.

ALDERNEY. Voyez Iles Normandes.

ALDINES (Éditions). On désigne ainsi les ouvrages sortis des presses de la famille Manuce, et surtout d'Alde Manuce (*Aldus Manutius*). Elles ne se recommandent pas moins par leur valeur intrinsèque que par leur exécution matérielle, et sont aussi estimées des savants que recherchées par les bibliophiles. Beaucoup d'entre elles sont les premières éditions (*editiones principes*) qu'on ait faites des classiques grecs et latins ; d'autres reproduisent les textes de divers auteurs classiques modernes, tels que Pétrarque, le Dante, Boccace, etc., soigneusement restitués d'après les manuscrits. Toutes brillent en général par une remarquable correction typographique ; cependant les éditions des auteurs grecs sont sous ce rapport quelque peu inférieures aux éditions latines et italiennes. Les éditions publiées par Alde le père font en outre époque dans les annales de l'imprimerie, parce qu'elles contribuèrent singulièrement au perfectionnement des types. Jamais imprimeur n'avait encore avant lui employé de si beaux types grecs. Il en fit successivement graver et fondre sur neuf corps différents. Quant aux caractères romains, il en employa quatorze corps différents. C'est à lui, ou plutôt au graveur Francesco de Bologne, qu'on est redevable de l'invention du caractère dit *italique.* Il l'employa pour la première fois dans son édition in-8° de classiques anciens et modernes, qu'il commença (en 1501) par Virgile. Il n'y a pas jusqu'aux caractères hébreux dont il ne possédât jusqu'à trois corps différents. Ses éditions in-8° sont dépourvues de gravures sur bois, toujours rares d'ailleurs dans les ouvrages sortis de ses presses. L'*Hypnerotomachia Poliphili* (1499, in-fol.) est une remarquable exception à cette règle. Ses impressions sur parchemin sont d'une incomparable beauté. Manuce le père fut le premier imprimeur qui introduisit l'usage de tirer quelques exemplaires sur du papier meilleur, plus fin, ou plus fort, que celui du reste de l'édition. Les *Epistolæ Græcæ* (1499) en offrent le premier exemple. A partir de 1501, dans son édition de Philostrate, il tira aussi quelques exemplaires sur grand papier ; les premiers exemplaires qu'on ait sur papier bleu sont de 1514. Un petit nombre d'exemplaires de ses éditions des *Libri de Re Rustica* et de *Quintilien* furent ainsi tirés. Personne, avant ni après lui, n'a fait preuve dans l'impression des œuvres des auteurs classiques d'autant de zèle, de goût et de profondes connaissances en littérature. Jamais imprimeur ne fit non plus tant de sacrifices pour arriver à la correction. Après sa mort, arrivée en 1515, son imprimerie fut dirigée par son beau-père, Andreas Asulanus, qui sut le remplacer. Paul, fils d'Alde, eut pour les classiques latins le même enthousiasme que son père avait éprouvé pour les classiques grecs. L'imprimerie fondée par Alde Manuce le père subsista pendant cent années, et dans cet espace de temps imprima neuf cent huit ouvrages différents. Sous la direction du petit-fils du fondateur, Alde, fils de Paul, mort à Rome en 1597, elle perdit la supériorité qu'elle avait constamment eue sur toutes les autres imprimeries d'Italie, et dut finir par se fermer. Comme de très-bonne heure on rechercha extrêmement les diverses impressions provenant de cette officine, notamment celles qui remontent aux premières années de son existence, les imprimeurs de Lyon et les Giunti de Florence, à partir de 1502, trouvèrent du profit à les contrefaire. Leurs mauvaises et frauduleuses réimpressions furent souvent confondues, et jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, avec les éditions aldines originales. L'*aldomanie* a du reste beaucoup diminué dans ces derniers temps, surtout en Allemagne. Parmi les ouvrages devenus aujourd'hui les plus rares qui soient sortis des presses des Aldes, il faut citer les *Horæ beatæ Mariæ Virginis* de 1497, le *Virgile* de 1501 et les *Rhetores Græci,* sans compter les éditions, extrêmement rares, datées de 1494 à 1497. Parmi les collections d'éditions aldines, on citait celle du libraire Renouard, qui a été dispersée ; on cite encore celle de Florence et celle de M. A. Firmin Didot, lequel a donné une savante et curieuse notice sur les Manuce dans la *Biographie générale.* Renouard a fait paraître les *Annales de l'Imprimerie des Aldes, ou Histoire des trois Manuce et de leurs éditions,* etc. (Paris, 3e édition, 1834, 1 vol. in-8° : la 2e édition avait 3 vol.). Ébert a publié en supplément au premier volume de son *Dictionnaire bibliographique* le catalogue de toutes les éditions aldines authentiques.

*.

ALDINI (Antonio, comte), né en 1756, à Bologne, était professeur de droit dans sa ville natale, lorsque, par suite de l'invasion française en Italie, elle se sépara des États pontificaux. Il fut alors envoyé à Paris par ses concitoyens pour les y représenter. Plus tard il fit partie du Conseil des Anciens de la république Cisalpine. En 1801 il fut appelé à faire partie de la consulte de Lyon, et plus tard aux fonctions de président du conseil d'État, qu'il ne conserva d'ailleurs que peu de temps. En 1805 Napoléon le créa comte et le nomma ministre secrétaire d'État pour le royaume d'Italie. Le comte Aldini avait fait construire dans les bois de Montmorency, près Paris, un château qui coûta des sommes énormes, et qui fut détruit en 1815. Après la dissolution du royaume d'Italie, il vécut dans la retraite et l'isolement, à Milan, où, à partir de 1819, il parvint à gagner également la confiance du gouvernement autrichien, et mourut à Pavie, le 5 octobre 1826. Peu de temps avant sa mort, Antommarchi lui avait apporté un adieu suprême de Napoléon, qui jusqu'au dernier moment de sa vie avait conservé de lui le souvenir le plus affectueux. En 1857 on a annoncé à Paris les *Mémoires* du comte Aldini.

Son frère, *Giovanni* Aldini, était né le 10 avril 1762, à Bologne, et fut nommé en 1798 professeur de physique à l'université de cette ville. En 1811 l'influence d'Antonio le fit appeler aux fonctions de conseiller d'État; et plus tard il le suivit dans sa retraite à Milan, où il mourut le 17 janvier 1834. Il s'était surtout occupé de questions pratiques, comme l'application du galvanisme à la médecine, l'éclairage au gaz, la construction et l'éclairage des phares, l'emploi de la vapeur pour chauffer l'eau des bains, etc. On a de lui : *Précis d'expériences galvaniques* (Paris, 1803); *Essai historique et expérimental sur le galvanisme* (Paris, 1804); *Expériences sur le levier hydraulique* (Milan, 1811) et *Recherches sur l'application de la vapeur au dévidage des cocons de vers à soie* (Milan, 1818). Il avait inventé un appareil de sauvetage, sorte de cotte de maille en asbeste pour le cas d'incendie, qu'il a décrit dans son *Art de se préserver de l'action de la flamme* (Paris, 1830). Cet appareil avait été essayé avec succès à Genève, à Vienne, à Paris, à Londres et en Italie. L'Académie des sciences lui décerna pour cet appareil un prix de 8,000 fr. sur le legs Montyon, en 1830; la Société royale de Londres lui donna la grande médaille d'or, et l'empereur d'Autriche le décora de la Couronne de fer. Aldini, neveu de Galvani, fut un des premiers membres de l'Institut national d'Italie. Il a légué à sa ville natale une somme considérable pour l'établissement d'un cours de physique et de chimie en faveur des ouvriers. Z.

AL-DJIHED ou ALGIHAD. Ce mot arabe, qui signifie *guerre*, est donné spécialement par les musulmans à la guerre qu'ils font aux peuples qui ne suivent pas la religion de Mahomet, et surtout aux chrétiens. Ils appellent *al-ghaziah* (d'où nous avons fait *razzia*) une campagne contre les infidèles. Le premier nom est le but, et le second l'exécution. Dans les premiers siècles de l'islamisme et au moyen âge, les princes musulmans de l'Asie, de l'Afrique et de l'Espagne faisaient prêcher l'*al-djihed* ou guerre sainte contre les chrétiens; et lorsqu'ils leur accordaient ou leur demandaient la paix, ce n'était réellement qu'une trêve, ainsi que l'indique du reste le sens du mot qu'ils employaient. — Parmi les nombreux ouvrages musulmans qui traitent des devoirs et des mérites de la *guerre sainte*, il y en a un écrit en arabe qui a été imprimé en Égypte par ordre du vice-roi Méhémet-Ali. H. Audiffret.

ALDOBRANDINES (Noces), antique peinture à fresque, datant vraisemblablement de l'époque d'Auguste, qui fut découverte sous le pontificat de Clément VIII, non loin de Sainte-Marie-Majeure, là où étaient autrefois situés les jardins de Mécènes, et qu'on transporta d'abord dans la villa du prince Aldobrandini, d'où lui vient la dénomination sous laquelle elle est connue. Elle y resta pendant plus de deux siècles, jusqu'à ce que cette villa, située sur le mont Quirinal, passât dans la famille Borghèse. Celle-ci fit vendre ce tableau en même temps que d'autres trésors artistiques. Cette peinture, placée depuis lors sous verre au Vatican, a été réparée avec bonheur par le peintre Domenico del Frate. Elle offre un groupe de dix figures, et représente la célébration d'une noce. Winckelmann veut qu'il s'agisse des noces de Pélée et de Thétis; suivant Bondi, ce seraient celles de Manlius et de Julia. Nicolas Poussin en avait fait une copie célèbre, et Carloni en fit une planche sur cuivre tirée en couleur. On peut consulter sur l'histoire et l'explication de ce beau morceau de peinture la dissertation publiée par Bœttiger et Meyer *Sur les Noces Aldobrandines* (texte allemand; Dresde, 1840); *Lettera sull' antica celebre pittura conosciuta sotto il nome delle Nozze Aldobrandine* (Rome, in-4°, 1815), et le second volume des petits *Mémoires archéologiques* de Bœttiger (Dresde, 1838).

ALDOBRANDINI (Famille). Cette famille, qui s'éteignit en 1681, par la mort d'*Octavie*, fille de *Jean-George* Aldobrandini, prince de Rossano, était une des plus illustres maisons de Rome. Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans les sciences, dans l'histoire ou dans les lettres. *Sylvestre* Aldobrandini, né à Florence en 1499, mort à Rome en 1558, fut un des plus célèbres jurisconsultes de son temps. — Un de ses fils, *Hippolyte* Aldobrandini, devint pape sous le nom de Clément VIII. — Un autre, *Jean*, fut cardinal auditeur de Rote, puis évêque d'Imola, et mourut à Rome en 1573. — Un troisième, appelé *Pierre*, succéda à son père dans la charge d'avocat de la chambre apostolique. — On possède de *Thomas* Aldobrandini, le plus jeune des fils de Sylvestre, une traduction estimée de Diogène Laerce (Rome, 1594, in-fol.). — Un neveu de Clément VIII, *Cintio* Passero, prit le nom d'Aldobrandini, de sa mère, qui appartenait à cette famille; il devint cardinal en 1593. — *Pierre*, frère du précédent, cardinal et légat en France, termina les différends qui existaient entre le duc de Savoie et Henri IV. — Un autre membre de la même famille, *Alexandre*, né à Florence, en 1674, fut cardinal, nonce à Naples, à Madrid, à Venise, et archevêque de Rhodes. Il mourut en 1742. Les biens de cette famille passèrent aux maisons Pamfili et Borghèse.

ALDRINGER ou ALTRINGER (Jean), seigneur de ROSCHITZ, comte de LIGMA, feldmaréchal autrichien, était issu d'une famille pauvre du Luxembourg. Engagé volontaire, il servit sous Wallenstein et sous Colalto, et s'éleva par sa bravoure jusqu'au plus haut grade. Il prit Mantoue en 1629, fut blessé au passage du Lech en 1632, envahit la Bavière en 1633, et périt dans l'Isar en 1634.

ALDROVANDE, et mieux ALDROVANDI (Ulysse), savant naturaliste italien, né à Bologne le 11 septembre 1522, mort dans la même ville en 1605, consacra toute sa vie à l'étude des sciences naturelles, pour les progrès desquelles il dépensa toute sa fortune en recherches, en voyages, emmenant avec lui, dans chacune de ses excursions scientifiques, des peintres et des graveurs, entretenus à grands frais, et qu'il faisait travailler au grand œuvre qu'il avait entrepris. Aussi laissa-t-il à sa patrie la plus complète collection qui eût encore était formée. Il n'eut pas, au reste, le temps de mettre lui-même en œuvre l'énorme quantité de matériaux qu'il avait rassemblés pour une *Histoire naturelle*, dont il ne put publier que quatre volumes, sur les trente dont elle se compose. Le sénat de Bologne, légataire de son cabinet et de ses manuscrits, se chargea de terminer cette belle et consciencieuse publication. Sans aucun doute elle a bien vieilli; mais aujourd'hui encore, quoi qu'en aient dit Buffon et d'autres naturalistes, qui n'y voyaient qu'une immense compilation, elle est une source aussi précieuse qu'abondante, à laquelle vont bien discrètement puiser force savants, qui n'ont garde de s'en vanter; car il s'y

trouve des détails et surtout des gravures qu'on chercherait ailleurs inutilement.

ALDUDES (Combat des), ou d'ISPÉGUI. Le général Muller, commandant l'armée des Pyrénées occidentales, voulant tenter une expédition sur le territoire espagnol par la vallée de Bastan, fit attaquer les positions des Aldudes et d'Ispégui le 3 juin 1794. La défense fut énergique, et les troupes françaises se virent plusieurs fois contraintes de se reployer; mais l'adjudant général Harispe combattit si vaillamment à la tête des Basques, qu'il finit par enlever les redoutes de l'ennemi et par le chasser des positions qu'il occupait.

ALE (prononcez *aile* ou *éle*), nom d'une bière de table, claire, forte, d'une piquante amertume, dont il se fait en Angleterre une immense consommation, et qui est la plus forte des bières qu'on connaisse. Elle contient près de 7 pour 100 d'alcool. La fabrication de l'ale demande beaucoup de soins. On n'y doit employer que le malt le plus beau, le mieux torréfié, et le houblon le plus récent et le mieux conservé; on dirige la fermentation de telle sorte que la levure en soit à la vérité complétement séparée, mais que beaucoup de sucre y reste non décomposé; ce qui est la cause de la faculté de se conserver pendant longtemps que cette espèce de bière possède à un haut degré, ainsi que du goût qui lui est particulier. On exporte l'ale avec beaucoup de facilité. Il s'en fait aujourd'hui une assez importante consommation sur le continent. Comme le procédé employé dans les brasseries anglaises est parfaitement connu, on fabrique de l'ale dans divers pays avec le plus grand succès.

ALEA, ville d'Arcadie, fondée, dit-on, par Aléus, non loin de Mégalopolis, où Minerve, Bacchus et Diane avaient chacun un temple. On y célébrait en l'honneur de Bacchus une fête dans laquelle les femmes se déchiraient de coups de fouet, comme dans les fêtes de Diane Orthia, à Lacédémone.

ALÉATOIRE (du latin *alea*, jeu de hasard), adjectif qui dans notre langue n'a point de substantif, et se rapporte à tout ce qui dépend d'un événement incertain, tel qu'un coup de dés; il s'applique, surtout en droit, aux contrats ou conventions dans lesquels, soit les deux parties, soit l'une d'elles, s'en remettent pour l'exercice de leurs droits à un événement incertain entièrement subordonné au hasard. Dans l'origine de notre législation, les décisions judiciaires elles-mêmes étaient souvent aléatoires; le plaignant avait à soutenir sa plainte, et le prévenu à prouver son innocence par les armes; d'autres fois, le prévenu était soumis à de certaines épreuves judiciaires, soit du fer, soit du feu, soit de l'eau, qui décidaient de son sort; c'était ce que l'on nommait alors le jugement de Dieu: le hasard faisait les arrêts.

Parmi les conventions, celles qui sont purement aléatoires, et qui dépendent, soit d'un coup de dés, soit d'un jeu de hasard, ont toujours été sévèrement proscrites comme contraires à la morale publique et au bon ordre. Ainsi, la loi ne reconnaît ni les dettes de jeu ni les paris; et bien que les parties contractantes soient liées à cet égard par une obligation naturelle, puisqu'elles ont volontairement consenti à courir des chances qu'elles réputaient égales, il leur est interdit d'exercer aucune action en justice, soit pour exiger ce qui a été gagné, soit pour redemander ce qui a été payé après avoir été perdu. Les jeux de cartes, les jeux de dés, les jeux de Bourse, sont expressément compris dans cette proscription, qui cependant n'est point générale, car elle ne s'étend pas aux jeux qui tiennent à l'adresse et à l'exercice du corps; à cet égard, l'action est ouverte, et peut être poursuivie; mais les tribunaux ont le pouvoir discrétionnaire de régler le montant des condamnations, ou de rejeter entièrement la demande, suivant les circonstances. Il y a du reste un assez grand nombre de conventions aléatoires qui sont parfaitement licites et d'un usage habituel : tels sont tous les contrats dans lesquels les parties stipulent sur un événement incertain qui présente pour chacune d'elles, ou pour l'une d'elles, des chances égales de gain ou de perte, soit que les deux parties consentent également à courir des hasards contraires, comme dans le contrat d'assurance, soit que l'une d'elles cède pour une somme fixe et déterminée des droits réels qui lui sont acquis, mais dont elle ignore l'importance, comme dans la cession d'une créance litigieuse et de droits héréditaires non réglés, ou dans la vente d'un coup de filet. Dans ces sortes de conventions, c'est aux parties à faire respectivement l'évaluation de leurs espérances et des chances qu'elles peuvent avoir à courir; mais une fois le contrat arrêté, quelles que soient leurs stipulations, et quel que soit l'événement, les parties sont irrévocablement liées.

Outre les conventions générales qui peuvent contenir des dispositions éventuelles, et qui forment ainsi de véritables contrats aléatoires, les principaux de ces contrats sont : 1° les *donations contractuelles* que se font d'ordinaire les époux par leur contrat de mariage, et dont l'effet est subordonné au prédécès de l'un d'eux; 2° le *contrat d'assurance*, soit terrestre, soit maritime, soit sur la vie; 3° le *prêt à la grosse aventure;* 4° enfin le *contrat à rente viagère*. Nous parlerons de ces différents contrats à leurs articles respectifs.

ALECTO. *Voyez* FURIES.

ALECTRIOMANCIE ou ALECTOROMANCIE (du grec ἀλέκτωρ, coq, et μαντεία, divination), sorte de divination qui se pratiquait par le moyen d'un coq, qu'on plaçait au milieu d'une figure, en forme de carré ou de cercle, tracée sur le sable et divisée en vingt-quatre compartiments. Chacune des cases, marquée d'une lettre de l'alphabet, contenait un grain de blé. On fabriquait un mot des lettres, suivant l'ordre dans lequel le volatile avait mangé le grain placé sur chacune d'elles, et on en tirait un pronostic. C'est ainsi, dit-on, que fut prédit, sous l'empereur Valens, l'avénement de Théodose le Grand. On pourrait ranger dans la même catégorie ces poulets sacrés de l'ancienne Rome dont le plus ou moins d'appétit décidait du sort de l'État.

ALECTRIONON, c'est-à-dire combats de coqs. Ce fut Thémistocle, dit-on, qui les établit en mémoire de sa victoire sur les Perses. Avant de livrer bataille, il avait tiré un heureux présage du chant d'un coq. D'autres disent qu'ayant vu avant le combat deux coqs se battre avec fureur, il les avait fait remarquer à ses soldats, pour les animer par cet exemple. — Ces espèces de jeux se célébraient avec solennité dans le grand théâtre d'Athènes, vers le 20 de boédromion (septembre). On les faisait précéder de prières et de sacrifices. Il paraît cependant que ces jeux étaient connus en Grèce avant Thémistocle, ainsi que les combats de cailles et de perdrix, mais que ce général leur donna l'appareil d'une fête religieuse. Lucien dit que tous les jeunes gens en âge de puberté étaient obligés d'assister à ces combats de coqs. — Nous retrouverons ces jeux chez les modernes. *Voyez* Combats de Coqs.

ALÉES, fêtes des Tégéates en l'honneur de Minerve Aléa. Ce surnom de la déesse venait d'Aléus, dixième roi d'Arcadie et père d'Augé, qui eut d'Hercule un fils nommé Télèphe. Aléus éleva à Minerve un temple, l'un des plus anciens de la Grèce, et dont l'asile était le plus respecté. Les prêtresses qui le desservaient étaient de jeunes filles dont le sacerdoce cessait à l'âge de puberté. Ces fêtes avaient lieu en mémoire d'une victoire que les Tégéates avaient remportée sur les Lacédémoniens, dont ils avaient fait un grand nombre de prisonniers. Les Alées étaient suivies de jeux. On les nommait aussi *Aloties*, d'ἀλόω, je prends.

ALÈGRE. La maison d'Alègre est originaire de la province d'Auvergne, où elle acquit un rang distingué dans la noblesse par ses alliances et par les grands officiers qu'elle a produits. — *Morinot*, baron d'ALÈGRE, fut conseiller et

chambellan du roi Charles VI. — *Yves*, son arrière-petit-fils, suivit à la conquête du royaume de Naples le roi Charles VIII, qui le nomma commandant de la Basilicate, et le roi Louis XII, qui lui donna le gouvernement du Milanais. — *Yves*, marquis d'ALÈGRE, issu du précédent, naquit en 1653; il entra dans les gardes du corps en 1675, et servit d'abord sous le duc de Luxembourg et sous les maréchaux de Créqui, de Lorges et de Villeroi. Créé lieutenant général des armées du roi en 1702, il servait dans l'armée de Flandre, lorsque les alliés, à la faveur de la nuit, surprirent, le 18 juillet 1705, les lignes qui couvraient nos possessions dans les Pays-Bas espagnols. Le marquis d'Alègre y soutint un combat opiniâtre, dans lequel il eut un cheval tué sous lui. Il fut fait prisonnier et conduit en Hollande, où le roi lui expédia un plein pouvoir pour conclure la paix avec cette république. Échangé en 1712, après l'affaire de Denain, il fit les campagnes d'Allemagne et du Rhin, qui amenèrent le traité d'Utrecht. Il reçut le 2 février 1724 le bâton de maréchal, et fut créé quatre ans après chevalier des ordres du roi. Il mourut en 1733.

ALEMAN (MATTHIEU), écrivain espagnol, né à Séville, vers le milieu du seizième siècle, mort vers 1620, fut pendant longtemps, sous le règne de Philippe II, surintendant et contrôleur des finances. Il voyagea au Mexique, et quitta ensuite les affaires pour se vouer exclusivemment à la carrière des lettres. Il est auteur de plusieurs ouvrages, entre autres du roman de *Guzman d'Alfarache* (Madrid, 1599), que Le Sage a plutôt imité que traduit.

ALÉMANNIQUE (Dialecte). On nomme ainsi un dialecte allemand qui n'a pas subi les modifications et le perfectionnement que les autres idiomes de l'Allemagne ont généralement reçus depuis le seizième siècle. Il se parle dans l'ancien pays des Alemans, en Alsace, en Souabe et dans quelques parties de la Suisse. Hebel a écrit ses poésies en dialecte alémannique.

ALEMANS (des mots allemands *alle mannen*, qui signifient gens de toute origine). C'est le nom d'une confédération guerrière de plusieurs peuples germaniques, entre autres des Teuctères et des Usipiens, qui vers le commencement du troisième siècle s'approchèrent de l'empire Romain. Caracalla fut défait par eux sur les bords du Rhin ainsi que Alexandre Sévère. Maximilien fut le premier qui les battit, en 236, et les refoula en Germanie. Mais après sa mort ils envahirent de nouveau la Gaule. Posthumius les défit complétement, les poursuivit au delà du Rhin; et pour mettre dorénavant l'empire à l'abri de leurs incursions, il fit élever le long des frontières des remparts garnis de fossés et défendus de distance en distance par des forts. Il existe encore aujourd'hui des débris de ces fortifications à Pfœring sur le Danube, ainsi que dans la principauté de Hohenlohe jusqu'à Jaxthausen, et sur la rive septentrionale du Mein (*voyez* Mur du DIABLE). Les Alemans n'en continuèrent pas moins leurs incursions, et furent successivement battus et rejetés en Germanie par Lollianus, successeur de Posthumius, et par l'empereur Probus. Après la mort de ce dernier, cédant à la pression des Bourguignons venus du nord-est, ils s'établirent au delà de la muraille romaine depuis Mayence jusqu'au lac de Constance, des deux côtés de la forêt d'Oden et de la Forêt-Noire. Enfin, l'an 367, Julien fut envoyé en qualité de césar dans les Gaules. Les Alemans avaient continuellement porté leurs ravages sur son territoire ainsi qu'à l'est sur celui de la Norique. Julien contraignit de nouveau les Alemans à repasser le Rhin; les huit princes qui les commandaient implorèrent la paix. Leurs forces réunies dans la bataille rangée que leur livra Julien se montaient à 35,000 hommes. Bientôt après se joignirent à eux sur le Danube supérieur les Juthunges, dont le nom disparaît au cinquième siècle. Le peuple confédéré porta par la suite le nom d'*Alemans* ou *Suèves*, dont on fit *Souabes*, employé comme dénomination générique. Au quatrième siècle ils se répandirent sur toute la rive gauche du Rhin jusqu'aux Vosges, et au sud jusqu'aux Alpes helvétiques. Enfin Clovis anéantit leur puissance à Tolbiac (396), et les soumit à la domination franque. Un grand nombre d'entre eux se réfugièrent alors auprès de Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie et dans les Alpes. La partie septentrionale du pays des Alemans devint le domaine particulier des rois francs. Le reste du territoire, qui en était la plus grande partie, forma le duché d'*Alemannie*, qui s'étendait au sud jusqu'au mont Saint-Gothard, à l'ouest jusqu'au Jura (plus tard seulement jusqu'à la Reuss), au nord sur le Rhin jusqu'à la Sur et la Murg, sur le Necker jusqu'à l'Enz, et à l'est jusqu'à la Warnitz et le Lech. L'Alsace, qui en fut pendant quelque temps séparée, lui fut de nouveau réunie sous l'empereur Henri I^er^, et en fit partie jusqu'au treizième siècle. A partir du règne de Henri IV le nom de Souabe devint en usage pour désigner la partie de ce duché située à l'est, sans y comprendre les fiefs de Hohenstaufen et de Zæhringen.

ALEMBERT (D'). *Voyez* D'ALEMBERT.

ALEMBROTH, mot chaldéen dont se servaient les alchimistes pour signifier la *clef de l'art*. Cette clef faisait entrer le chimiste dans la transmutation. Celui qui la possédait savait le grand œuvre. Les alchimistes appelaient *sel d'alembroth* ou *sel de la sagesse* un produit obtenu en sublimant le calomélas avec le chlorure d'ammonium. En pharmacie on nomme *sel d'alembroth* une sorte de mélange salin médicamenteux considéré comme fondant, diurétique, apéritif. Le mot *alembroth* est aussi employé par quelques chimistes pour désigner un sel fondant ou alcalin, aidant à la fusion des métaux.

ALEM-TEJO ou ALENTEJO, province administrative du Portugal, bornée au nord par l'Estramadure et la Beira, à l'est par l'Estramadure espagnole, au sud par l'Algarve et à l'ouest par l'océan Atlantique. Elle a quarante-quatre lieues de longueur, sur une largeur à peu près égale, et ne renferme que 348,155 habitants. Cette province est traversée par une chaîne de montagnes appelée la Sierra Monohique, et arrosée par le Tage, la Guadiana, le Zadao et un grand nombre de petites rivières. Son territoire est montueux et sablonneux dans quelques endroits, et fertile dans d'autres, mais partout mal cultivé. Des marécages nombreux et étendus en occupent une bonne partie. Cependant le sol y est en général si riche qu'il fournit en surabondance des récoltes de blé, de riz, d'huile, de vin, d'oranges, et autres fruits. Les pâturages sont excellents et couverts de nombreux troupeaux de moutons à laine fine, de chèvres et de porcs. Les fromages qu'on prépare dans ce pays sont renommés. Il y a des mines d'or et d'argent, qu'on n'exploite pas faute de combustible; mais on exploite des carrières de marbre et une belle terre dont on fait des vases et d'autres ustensiles qui s'exportent en Espagne. Le commerce de cette province est très-restreint, et la fabrication se borne à des draps et des lainages de médiocre qualité. L'Alentejo se divise en huit districts ou camarias; ce sont ceux d'*Evora*, chef-lieu de la province, de Béja, d'Elvas, de Portalègre, d'Ourique, de Villa-Viciosa, de Crato et d'Aviz.

ALENÇON, jolie ville de France, chef-lieu du département de l'Orne, située dans une grande et fertile plaine, entourée de forêts, au confluent de la Sarthe et de la Brillante, à 267 kilomètres sud-est de Paris. Sa population est de 14,864 habitants. Elle est aussi le chef-lieu du quinzième arrondissement forestier. Elle possède des tribunaux de première instance et de commerce, une chambre de commerce, un conseil de prud'hommes, un lycée, une école normale primaire, une bibliothèque publique, de 8,000 volumes, qui renferme de riches collections, ainsi que les manuscrits de l'abbaye de Saint-Évroul, parmi lesquels on remarque un autographe d'Orderic Vital et un de l'abbé de Rancé. Ses principaux monuments sont : l'église collégiale, édifice du seizième siècle, l'hôtel de la préfecture, et l'hôtel

de ville, construit en 1783, sur l'emplacement de l'ancien château. On y voit encore les restes de l'ancien château des ducs d'Alençon.

Cette ville a une industrie très-active. Elle est renommée pour son ancienne fabrication de dentelles dites *point d'Alençon*, et pour sa fabrication de tulles, de blondes, de mousselines, de toiles et de chapeaux de paille fine. Elle possède d'importantes filatures de coton et de chanvre, des fabriques de bougran, des blanchisseries considérables, des tanneries, etc. Elle tient au chemin de fer de Cherbourg.

On exploitait jadis près d'Alençon un quartz cristallisé que l'on travaillait sous le nom de *diamants d'Alençon*. La belle fabrique de *point d'Alençon*, qui a longtemps joui d'une brillante réputation, due à la beauté de son exécution, à la pureté de ses dessins, à la solidité de son magnifique travail, fut appelée de Venise par Colbert. Ce fut le 5 août 1675 que les lettres patentes consolidèrent le nouvel établissement à Alençon; neuf ans après on prohiba les dentelles de Venise, de Gênes et de Flandre. Vers 1750 on comptait douze cents femmes occupées aux diverses parties du point d'Alençon : ces ouvrières étaient en 1772 au nombre de dix mille; mais cet état de prospérité ne fut pas durable. Avant 1789 les dentelles plus légères, mises à la mode par Marie-Antoinette, établirent une concurrence, qui peu à peu devint très-préjudiciable aux points d'Alençon et d'Argentan (car cette dernière ville avait mis en grand renom son point de France, à peu près pareil à celui d'Alençon). Le baron Mercier parvint sous l'empire à remettre en honneur pendant quelques années ce beau produit de notre industrie, qui est retombé depuis dans un nouvel état de ruine.

Autrefois capitale d'un comté, puis d'un duché de son nom, Alençon n'est pas cependant une ville très-ancienne. Au neuvième siècle ce n'était encore qu'un simple bourg. Guillaume de Bellesme y fit construire, en 1026, un château fort. Geoffroy Martel, comte d'Anjou, s'en empara en 1052; elle fut reprise la même année par Guillaume le Conquérant. En 1135 elle fut prise par Henri II, roi d'Angleterre. Les grandes compagnies du quatorzième siècle la dévastèrent plusieurs fois. En 1417 elle tomba de nouveau au pouvoir des Anglais, qui furent forcés de la rendre aux Français en 1421. Les Anglais y rentrèrent en 1428, en furent chassés en 1440, la reprirent en 1444, et furent enfin contraints de l'abandonner pour toujours en 1450. Elle est une des villes qui eurent le plus à souffrir des guerres de religion. Cependant elle fut préservée des massacres de la Saint-Barthélemy par le maréchal de Matignon, qui y commandait à cette époque. En 1589 elle tomba au pouvoir des Ligueurs, mais Henri IV la leur reprit en 1590, et fit démolir une partie du château. La révocation de l'édit de Nantes y fut aussi la cause de graves désordres.

ALENÇON (Comtes et ducs d'). Les premiers seigneurs d'Alençon furent comtes de Bellême, depuis *Yves de Creil*, lequel, de comte de Bellême, devint, vers 941, comte d'Alençon, territoire qui jusque alors avait eu peu d'importance. Ainsi, le Perche, et l'Alençonnais, qui embrassait tout le diocèse de Séez, furent réunis sous la même main. Cinq comtes d'Alençon sortirent de la famille des Bellêmes : *Yves*, dont nous venons de parler, *Guillaume I^er^*, *Robert I^er^*, Guillaume II et Arnoulfe ou Arnoul. Pour prix de ses services, le premier de ces seigneurs reçut du duc de Normandie, Richard I^er^, le territoire d'Alençon et celui de Domfront. — *Guillaume I^er^*, surnommé Talvas, se brouilla avec le bienfaiteur de son père : il fut vaincu, et Alençon fut pris en 1028. On voit encore à Domfront les débris du tombeau de ce seigneur. — Le comte *Robert* fut assassiné dans sa prison, vers 1033. — Sous *Guillaume II*, Alençon et Domfront lui furent enlevés de vive force par Geoffroy-Martel, comte d'Anjou. — Mabile, fille de Guillaume, ayant épousé Roger II de Montgomeri, les seigneuries d'Alençon et de Domfront passèrent dans cette maison, très-illustre, à défaut d'héritiers du comte *Arnoulfe*. Ainsi, la maison de Montgomeri remplaça celle de Bellême. — *Roger* se distingua vaillamment à cette bataille d'Hastings (en 1066), qui mit la couronne d'Angleterre sur le front de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. — *Robert II* succéda à Roger, et fut connu sous le nom de Robert II de Bellême, parce que alors cette ville était la plus importante du comté. S'étant brouillé avec Henri I^er^, duc de Normandie et roi d'Angleterre, qui lui avait ravi Domfront, il fut battu et jeté dans la prison de Verham en Angleterre, où il finit misérablement ses jours. — *Guillaume III*, surnommé Talvas, comme ses homonymes, joignit du chef de sa mère le titre de comte de Ponthieu à ceux qu'il possédait déjà. A son retour de la croisade, en 1147, il mourut à Alençon, le 29 juin 1172. — *Jean I^er^*, que *l'Art de vérifier les dates* regarde à tort comme le premier comte d'Alençon, mourut le 24 février 1191. — *Robert III*, son frère, suivit Richard Cœur de Lion en Palestine, puis, après la mort de ce grand monarque, se soumit à Philippe-Auguste. Ses successeurs vécurent très-peu de temps. La branche des Montgomeri finit sous *Robert IV*. Alors Philippe-Auguste réunit à la couronne le comté d'Alençon, en 1219. — Louis IX ayant donné cette seigneurie pour apanage à son cinquième fils, la branche des comtes d'Alençon-Valois y commença une nouvelle dynastie. Elle donna d'abord *Pierre I^er^*, qui fit avec son père la campagne de Tunis. Comme Pierre mourut sans enfants, Philippe le Hardi, son frère, disposa d'Alençon en faveur de son troisième fils, *Charles I^er^*, en mars 1284. La mort de Charles I^er^ eut lieu le 16 décembre 1325. — Il laissa pour successeur *Charles II*, son fils, qui fut tué à la bataille de Créci, en 1346. Le comté d'Alençon fut en sa faveur érigé en pairie. — *Charles III*, *Pierre III*, viennent ensuite; puis *Jean III*, qui prit le titre de duc lorsque Alençon fut érigé en duché-pairie, le 1^er^ janvier 1414. C'est ce prince, et non Charles I^er^, qui périt à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. — *Jean IV*, que l'on a mal à propos appelé Jean II, fils du précédent, se distingua dans les guerres contre les Anglais, et finit, après leur expulsion, par rentrer dans ses domaines. Deux fois condamné à mort pour conspiration en faveur de l'Angleterre, Jean obtint deux fois sa grâce, et alla mourir prisonnier à Loches, en 1476. — *René*, son fils, ne fut guère plus heureux : jeté aussi dans les fers en 1481, il ne recouvra sa liberté qu'en 1485, après la mort de Louis XI. Il mourut à Alençon en 1492; il avait eu pour femme Marguerite de Lorraine, qui lui survécut trente ans. — Leur fils *Charles IV* épousa l'illustre Marguerite de Valois, qui le perdit en 1524, et n'en conserva pas moins jusqu'à sa mort le duché d'Alençon, par une faveur de François I^er^, son frère. A cette époque, le duché fit retour à la couronne. — La fameuse Catherine de Médicis fut quelque temps duchesse d'Alençon, titre dont, en 1566, Charles IX disposa en faveur de son jeune frère *François*, qui est connu généralement sous le titre de duc d'Anjou, et à la mort duquel Alençon fut encore réuni à la couronne en 1584. — En 1606 Henri IV l'engagea au duc de Wurtemberg, lequel mourut en 1608 et le transmit à son fils, qui le posséda jusqu'en octobre 1612. Marie de Médicis, ayant remboursé ce qui était dû au duc de Wurtemberg, jouit de cet apanage dès cette même année. — A la mort de cette princesse, Gaston, frère de Louis XIII, eut dans sa part le duché d'Alençon. — *Élisabeth* d'Orléans, seconde femme de Gaston, obtint ce duché, qui lui fit donner le nom de *Mademoiselle d'Alençon*, qu'elle porta quelque temps. Devenue veuve de Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, elle porta ce dernier nom. Leur fils mourut à l'âge d'environ cinq ans, en 1675, et le duché d'Alençon retourna encore à la couronne. — Le même retour eut lieu en 1713, à la mort de *Charles de Berri*. — *Louis-Stanislas-Xavier*, comte de Provence, depuis Louis XVIII, porta aussi le nom de duc d'Alençon. Enfin, le deuxième fils du duc de

Nemours, *Ferdinand-Philippe-Marie* d'Orléans, né le 12 juillet 1844, reçut le titre de duc d'Alençon en naissant.

Louis DU BOIS.

ALÉOUTIENNES (Iles), ou *Archipel de Catherine*, groupe d'îles au nombre de plus de cent cinquante et occupant une superficie d'environ 450 myriamètres carrés, qui fait partie de l'Amérique russe, et forme comme une continuation insulaire de la presqu'île Alaska, dépendance de l'Amérique septentrionale, un arc s'avançant presque jusqu'au Kamtchatka, et séparant au nord du 50° de latitude septentrionale la mer du Kamtchatka ou la mer de Bering du Grand-Océan. Ces îles sont divisées en cinq groupes : les îles de Béring, avec Mednoï ou l'île de Cuivre ; les îles de Sasignan, avec Attou, Agattou et Semitschi ; les îles des Rats, avec Bouldyr, Kiska, Amschitka et Krysiü-Ostrow ; les îles Andreanoff, avec Samidopotschenoi, Goreloi ou île de Brand, Bobrowoi, Tanaga, Atscha, Amlja ou Amlak, etc. ; les îles des Renards, avec Unimak, Unalaschka, Umnak, etc. Toutes sont hérissées de rochers et portent la trace de violentes commotions intérieures. Aujourd'hui encore plusieurs volcans y sont périodiquement en activité ou lancent continuellement de la fumée ; les sources chaudes volcaniques y sont aussi très-nombreuses. Sous un climat dont le long et rigoureux hiver n'est interrompu que pendant très-peu de temps par un printemps nuageux et un été d'une chaleur extrême, le sol de ces îles n'est susceptible que de produire des buissons rabougris au lieu d'arbres, beaucoup d'herbes, de mousses et de lichens. En revanche, on y rencontre en abondance des poissons, des renards, des chiens, des rennes et des loutres de mer. Les habitants, dont le nombre peut être évalué à 9,000, sont d'origine kamtschadale. La chasse et la pêche forment leur principale occupation. Leur état moral est des plus abjects, attendu que les agents de la compagnie russe de commerce exercent sur eux l'oppression la plus tyrannique, et que le vice de l'ivrognerie est devenu général parmi eux. La population a diminué d'une manière effrayante depuis la domination russe. Les îles Aléoutiennes forment une station importante pour le commerce des pelleteries et du poisson, dont l'entrepôt principal est à *Alexandria*, dans l'île Kodjak, en face de la côte sud-ouest d'Alaska. En 1855, des vaisseaux anglais et français visitèrent ces îles après avoir ruiné Pétropawlosk.*

ALEP ou **HALEB**, capitale de l'eyalet du même nom situé au nord de la Syrie. Elle est bâtie entre l'Oronte et l'Euphrate, sur les bords du Koïk, petite rivière du désert ordinairement appelée *Nhar-el-Haleb*, à l'entrée nord-ouest du grand désert de Syrie et d'Arabie. Les fertiles jardins qui garnissent les deux rives de cette rivière, et qui sont justement renommés pour leurs belles plantations de pistachiers, offrent un agréable contraste avec le morne aspect de toute la contrée environnante. Alep, qui par le style général de ses constructions appartient aux plus belles villes de l'Orient, comptait encore il y a soixante ans une population de 200,000 âmes. On y voit un magnifique bazar, composé de plusieurs rues, entièrement voûté, et recevant le jour qui lui est nécessaire par des fenêtres pratiquées en partie dans des coupoles spécialement destinées à cet usage. Le tremblement de terre du 13 août 1822 ensevelit les deux tiers des habitants d'Alep, et transforma en un monceau de ruines la citadelle, située au milieu de la ville. Depuis lors la population, qui atteint à peine le chiffre d'environ 110.000 âmes, n'a jamais pu regagner son antique prospérité. La nouvelle citadelle a été construite au nord-ouest de la ville, et renferme une grande caserne. Alep, ville au caractère et à la physionomie essentiellement arabes, est une des principales étapes du commerce entre l'Europe, l'Inde, la Perse, l'Arabie et l'Arménie. C'est là que s'opère l'échange des produits de l'Europe contre ceux de l'orient. Elle est aussi le centre d'un grand commerce en étoffes de coton et de soie, en cuirs, tabacs et vins. — Une révolte ayant éclaté à Alep en 1850, treize chrétiens y perdirent la vie, trois églises furent incendiées. Le 7 novembre Kerim-Pacha fit venir les chefs de la rébellion, et les arrêta. L'insurrection recommença aussitôt ; à la tête de 4,000 hommes, Kérim-Pacha repoussa les insurgés après une lutte de vingt-quatre heures. Dix-huit cents rebelles tombèrent sous les coups du pacha turc ; trois quartiers de la ville, Karleh, Bab-Kusa et El-Bab-Beyrak, foyers de la révolte, furent détruits dans cette sanglante répression, qui montra du moins la volonté formelle du sultan de protéger les chrétiens.

ALERTE, mouvement excité dans une troupe par quelque indice ou par un ordre supérieur, pour lui faire prendre les armes avec promptitude ; elle se tient alors sur ses gardes et prête à obéir au premier ordre qui pourrait lui être donné. Dans les camps, les places de guerre et dans les postes militaires, on donne quelquefois de *fausses alertes*, pour habituer les corps à se porter avec rapidité et en silence dans les lieux qui leur ont été assignés pour les cas d'attaque ou d'incendie. Aux termes des ordonnances sur le service des places et des troupes en campagne, un général, un gouverneur, un commandant d'armes, un commandant de poste militaire, doivent, à des époques indéterminées, ordonner de fausses alertes. Ils sont tenus, dans ce cas, d'en informer les autorités locales.

ALESIA. *Voyez* ALISE.

ALÉSOIR, instrument ou machine qui sert à agrandir, calibrer, polir un trou ou les parois intérieures d'un tube, comme un corps de pompe, un cylindre de machine à vapeur, un canon de fusil, l'âme d'une bouche à feu. Les alésoirs sont en général des barreaux d'acier ayant des coupes propres à régulariser et à faciliter leur mouvement dans le cylindre qu'on veut *aléser*. On leur imprime ce mouvement, soit à la main, soit au moyen d'un vilebrequin ou d'une espèce de tour, suivant la puissance de progression qu'on doit leur communiquer. Les corps de pompe ou cylindres sont fondus d'un seul jet. Quelques précautions qu'on prenne dans cette opération, la cavité de ces pièces n'est pas parfaitement cintrée et circulaire, et ses parois sont couvertes d'aspérités. C'est pour corriger ces imperfections qu'on a recours à une seconde opération, celle de l'*alésage*. L'alésage peut être employé aussi bien pour un trou conique que pour un trou cylindrique. C'est de l'alésage que dépendent la précision et la facilité du jeu des pistons dans toutes les machines à vapeur, et la justesse du tir dans les fusils et les bouches à feu. On distingue deux espèces d'alésoirs, l'*alésoir horizontal* et l'*alésoir vertical*.

ALESSANDRI (ALESSANDRO), connu aussi sous le nom d'*Alexander ab Alexandro*, né à Naples vers l'an 1460, et qui y exerça pendant quelque temps la profession d'avocat, se laissa déterminer par les beaux travaux archéologiques de Filelfo et de Calderino, à se consacrer, lui aussi, à l'étude de l'antiquité classique. Quoiqu'il ne soit jamais parvenu à mériter le titre d'archéologue, le grand ouvrage dans lequel, à l'instar des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, il a traité, sous le titre de *Dies Geniales* (Rome, 1522 ; souvent réimprimé depuis) et en forme d'entretiens avec des amis instruits, d'une foule de points et de questions ayant trait pour la plupart à l'antiquité classique, obtint un rare succès. Alessandri mourut le 2 octobre 1523 à Rome, où il remplit pendant quelque temps les fonctions de protonotaire napolitain.

ALESSI (GALEAZZO), célèbre architecte, né à Perugia, en 1500, mort dans la même ville, en 1572. C'est à Rome qu'il se forma comme artiste, et il y eut pour maître Michel-Ange. Par la suite il s'établit à Gênes, ville qui fut le théâtre de ses plus importants travaux. Ce fut lui qui y répandit le goût pour l'architecture moderne. Une foule de palais, de villas et d'églises y furent construits sous sa direction. On admire dans ces divers ouvrages la richesse d'une imagination qui ne se laisse jamais aller aux écarts de la fantaisie, ainsi

qu'on l'observe chez la plupart des architectes de ce temps-là, et chez Michel-Ange lui-même. Les conditions extérieures sous l'empire desquelles il eut lieu d'exercer son talent, notamment le sol si accidenté de Gênes, lui fournirent l'occasion d'être constamment neuf et original dans ses productions. Les parties intérieures de ses palais, leurs escaliers, leurs cours, etc., sont toujours disposées de la manière la plus pittoresque et la plus agréable.

ALÉTIDES, sacrifices solennels offerts par les Athéniens pour apaiser les mânes d'Érigone, qui avait erré longtemps en cherchant son père Icarus, et qui s'était pendue de désespoir de ne l'avoir pas trouvé. Les filles s'y balançaient sur des escarpolettes en chantant l'*Aletis* ou la Vagabonde (d'ἀλητεύω, j'erre) : ce chant avait été composé par Théodore de Colophon. Quelques-uns ont cru que cette fête était en l'honneur du roi Témalus, ou d'Égisthe et de Clytemnestre, qui ne le méritaient guères D'autre, pensent qu'elle fut instituée en mémoire d'Érigone, fille d'Égiste et de Clytemnestre, qui poursuivit Oreste devant l'aréopage après la mort de son père et de sa mère, et qui se pendit de désespoir de n'avoir pu réussir à le faire condamner. Mais cette opinion n'était pas fort suivie. D'autres auteurs prétendent même qu'Érigone épousa Oreste, et en eut Penthilus. Ces fêtes se nommaient aussi *Eores* ou *Eudeipnos*.

ALEUROMANCIE (du grec ἄλευρον, farine; μαντεία, divination), sorte de divination qui se pratiquait au moyen de la farine de froment.

ALEUTIENNES (Iles). *Voyez* Aléoutiennes.

ALEVIN, nom donné aux jeunes poissons que l'on met dans les étangs ou les rivières pour les peupler. Il se dit surtout des jeunes carpes.

ALEXANDERSBAD, petite ville de Bavière, près de Wunsiedel, dans une magnifique contrée du plateau des *Fichtelgebirge*, au pied des monts Kœsseine. Sa source, qui contient une énorme quantité d'acide carbonique et de fer, fut découverte en 1737 par un paysan appelé Brodmerkel. En 1741 on s'occupa d'en régulariser la distribution, et en 1783 le margrave Alexandre d'Anspach y fit construire un établissement de bains. En 1838 on l'a augmenté d'un établissement hydrothérapeutique. Le charmant château de *Luisenburg* a pris son nom du séjour qu'y fit la reine Louise de Prusse. L'eau d'Alexandersbad s'emploie surtout en boisson, mais on peut aussi s'en servir en bains, pour combattre les blennorrhées chroniques, la chlorose et les flux de sang.

ALEXANDRA FÉODOROWNA (Frédérique-Louise-Charlotte-Wilhelmine), impératrice de Russie, née le 13 juillet 1798, fille aîné du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise, épousa, le 13 juillet 1817, l'empereur Nicolas Ier, qu'elle perdit le 2 mars 1855. Elle mourut elle-même le 27 octobre 1860. Dévouée à son mari et à ses enfants, elle eut, depuis son avénement au trône, une santé débile qui ne l'empêchait pas de se livrer avec ardeur aux plaisirs de la société. Après le rétablissement de la paix, en 1856, elle passa une partie de son veuvage en Italie. Z.

ALEXANDRE LE GRAND naquit au moment de la plus haute puissance de son père, Philippe, roi de Macédoine, l'an 356 avant J.-C., la première année de la 106e olympiade. La nuit de sa naissance fut marquée par l'incendie du fameux temple de Diane, à Éphèse. — D'après quelques historiens, Alexandre descendait d'Hercule par son père, et, par sa mère Olympias (fille de Néoptolème, roi d'Épire), de la forte race des Éacides. Alexandre annonça dès son jeune âge les dispositions les plus heureuses : les premières leçons d'Olympias, sa mère, trouvèrent une intelligence ouverte et déjà préparée. A douze ans il fut confié aux soins d'Aristote, après être resté quelque temps entre les mains de Lysimaque, homme savant, mais flatteur et corrompu. Aristote, devinant les dispositions du jeune prince et comprenant l'importance de son rôle futur, résolut de refaire entièrement son éducation. — Fuyant le bruit de la cour, il se retira avec lui dans la solitude de Mieja, sur les bords du Strymon. Plutarque dit que de son temps on y voyait encore les pierres qui leur servaient de siéges. C'est là qu'ils raisonnaient sur les détails éclaircis à cette époque de toutes les connaissances humaines. Aristote avait composé pour son élève un traité sur l'*Art de régner*; ce traité a été perdu, nous n'en possédons aucun fragment. Il avait annoté pour lui l'*Iliade*; et l'on sait l'admiration profonde d'Alexandre pour Homère, dont le poëme, enfermé dans une cassette d'or, le suivait dans toutes ses expéditions. Il acquit une somme de connaissances extraordinaire à cette époque; son intelligence lucide, l'élévation de son esprit, la netteté de ses vues, lui facilitaient la compréhension de tous les sujets, et lui permettaient de retirer de chaque fait de la vie d'un héros un exemple qui pût servir de règle à la sienne. Au milieu de tous ces travaux intellectuels, l'éducation physique, si importante alors, n'était pas négligée. Alexandre n'avait pas été moins favorisé pour la force du corps que pour la grandeur de l'intelligence. Hardi, adroit, souple, courageux, il courait aux choses extraordinaires, recherchait les actions impossibles : à peine sorti de l'enfance, il dompta un cheval fougueux qui avait effrayé et rebuté les plus habiles écuyers de la cour. Ce cheval, appelé Bucéphale, devint depuis sa monture favorite. En même temps qu'il commençait à avoir le sentiment de sa puissance et de sa force, sa fierté et son orgueil s'éveillaient en lui. Les historiens ont cité différents traits qui peuvent servir à l'étude de son caractère. On sait avec quelle grandeur, quel esprit et quelle noble fierté il reçut les envoyés du *grand roi* Darius, souverain des Perses. — On se rappelle sa réponse aux courtisans qui l'engageaient à disputer la palme aux jeux olympiques : « J'irai, dit-il, s'il y a des concurrents dignes de moi : qu'on trouve un autre Alexandre, fils de Philippe! » — Il pleurait en apprenant les victoires multipliées de Philippe : « Mon père ne me laissera donc rien à faire! » s'écriait-il; et pour tromper son impatience et son courage, il allait à la chasse, combattant les lions, contre lesquels il s'acharnait.

Alexandre atteignit ainsi l'âge de seize ans. Ce fut à cette époque, l'an 340 avant J.-C., que Philippe partit pour la conquête de la Thrace. Il chargea son fils de la conduite du royaume pendant la durée de son absence, sûr déjà de son habileté et de son courage. Cette confiance ne fut pas trompée : les Médares, peuple tributaire de la Macédoine, ayant essayé de profiter de l'absence de Philippe pour se révolter, Alexandre les battit complétement, et, entraîné par son désir de victoires, il eût tenté d'autres conquêtes, si son père, craignant les dangers de son impétuosité, ne l'eût appelé à Byzance, où il venait de réunir ses troupes. Quelque temps après, à la bataille de Chéronée, où il commandait sous les ordres de Philippe, Alexandre tailla en pièces le célèbre bataillon sacré des Thébains. Après s'être ainsi signalé comme soldat, Alexandre fut envoyé en ambassade à Athènes, où il se distingua par une prudence et une modération peu ordinaires à une si extrême jeunesse et à un si grand courage. Philippe, cédant à un élan de tendresse et d'admiration, lui dit, les larmes aux yeux : « Cherche un autre royaume, mon fils, le mien n'est pas assez grand pour toi! » Jusque alors le père et le fils étaient restés complétement unis : Alexandre aimait tendrement Philippe; mais sa plus grande part d'affection était pour sa mère Olympias, qu'il avait en profonde vénération. Aussi, lorsque Philippe voulut la répudier, Alexandre le quitta, et suivit sa mère à la cour d'Alexandre Molosse, roi d'Épire et frère d'Olympias. Il se préparait à venir réclamer à main armée les droits de celle-ci contre son père, lorsque la réconciliation s'opéra : Olympias et Alexandre revinrent en Macédoine pour le mariage du roi d'Épire avec Cléopâtre, fille de Philippe. C'est au milieu des fêtes de ce mariage que Philippe fut assassiné, l'an 337 avant J.-C.

Lorsque Alexandre monta sur le trône, il n'avait pas encore atteint sa vingtième année. On vit alors cet exemple inouï d'un jeune homme que son bouillant courage entraînait aux conquêtes les plus hardies, modérer toutes les inspirations de ce courage et les soumettre au jugement d'une raison froide et saine avant de s'y abandonner. Il remplaçait l'expérience par l'intuition. Son vaste génie devinait ce que les années apportent de science à l'âge mûr.

Philippe était mort en préparant le projet d'une expédition contre les Perses. Ce projet flattait les penchants de tout le peuple grec depuis que diverses tentatives, particulièrement celle d'Agésilas, avaient montré que ces idées n'étaient pas impraticables. — Alexandre résolut de mettre à exécution le projet de son père. Avant de quitter ses États pour tenter cette immense conquête, le jeune roi voulut dégager ses frontières des ennemis qui les menaçaient. Il vainquit les Thraces; puis, leur offrant une paix honorable, il enrôla sous ses drapeaux leurs meilleurs soldats et leurs plus braves capitaines. Il défit également les Triballes et les Gètes, toujours en état d'agression contre sa puissance. Tranquillisé désormais de ce côté, il se fit reconnaître pour chef par les députés de la Grèce, réunis pour cette élection dans l'isthme de Corinthe. Il se mit alors à la tête de son armée, traversa rapidement les pays jusqu'au Danube, qu'il franchit, et força Clitus, roi d'Illyrie, d'abandonner son royaume au vainqueur. Pendant ce temps, le bruit s'étant répandu dans la Grèce qu'Alexandre avait péri dans la bataille, les Athéniens, les Thébains et d'autres peuples grecs, enhardis par les discours de Démosthène et de Lycurgue, se levèrent contre la Macédoine, et quelques officiers macédoniens furent égorgés dans Thèbes la nuit même où l'on apprit cette fausse nouvelle. Instruit de cette trahison, Alexandre traversa la Macédoine, une partie de la Thessalie, franchit les Thermopyles et vint assiéger Thèbes, qu'il prit d'assaut et qu'il saccagea : toute la ville fut rasée, à l'exception des temples et de la maison où était né Pindare. Ayant ainsi prouvé sa force, Alexandre voulut montrer sa clémence : il pardonna aux Athéniens, et assura de la sorte, par la crainte et par la reconnaissance, sa domination sur toute la Grèce. Il se prépara ensuite à la conquête de l'Asie : ses immenses préparatifs furent achevés en un hiver. Le printemps suivant, l'an 334 avant J.-C., il traversa l'Hellespont avec une armée de trente-deux mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, des vivres pour un mois et soixante-dix talents dans sa caisse. Il avait laissé à Antipater l'administration de son royaume. En quittant la Grèce, il s'était fait dire par la prêtresse d'Apollon que rien ne pouvait lui résister; à Gordium, il confirma l'oracle en tranchant le nœud gordien, à la solution duquel on attachait l'empire de l'Asie. Son premier acte en arrivant en Asie fut d'implorer les dieux et de célébrer des sacrifices en l'honneur d'Achille, son héros favori. Il s'avança alors vers le Granique, qu'il traversa, et où il paya de sa personne comme le plus obscur et le plus valeureux soldat. Il marcha ensuite à la conquête de l'Asie Mineure, forçant toutes les villes à lui ouvrir leurs portes. Il traversa ainsi une partie de ce pays comme un triomphateur, jusqu'à Tarse, capitale de la Cilicie, où il tomba malade pour s'être baigné, couvert de sueur, dans les eaux froides du Cydnus. On connaît le courage qu'il déploya en cette occasion : comme Darius s'avançait avec des forces immenses pour lui fermer les issues du Taurus, Alexandre avait besoin d'une prompte guérison; son médecin Philippe lui arrangea un breuvage qui devait avoir, selon lui, un effet immédiat; au moment où Alexandre allait prendre ce breuvage, on lui apporta une lettre de Parménion qui accusait Philippe de vouloir empoisonner le roi; celui-ci montra la lettre à son médecin, et pendant qu'il la lisait avala le breuvage salutaire. Cette confiance amena une prompte convalescence, et à peine rétabli Alexandre s'avança contre Darius. Celui-ci, avec une armée beaucoup plus forte que celle des Macédoniens, était campé près d'Issus, non loin de la mer. Après un court combat, cette belle armée fut entièrement détruite; Darius, obligé de s'enfuir, abandonna ses trésors et ses bagages aux vainqueurs, laissant au pouvoir d'Alexandre sa mère, sa femme et ses enfants. Le roi de Macédoine respecta ces nobles victimes, et ordonna qu'elles fussent entourées d'hommages et de soins, générosité rare alors chez le plus fort ou le plus habile. Il laissa fuir Darius sans l'inquiéter, ne songeant qu'à établir sa puissance sur tout le littoral de la Méditerranée; il y réussit facilement. La ville de Tyr, seule, fit plus longue résistance, voulant garder la fidélité qu'elle avait jurée au roi des Perses. Elle finit pourtant par tomber au pouvoir d'Alexandre, qui la détruisit, ainsi que Gaza, ville qui avait voulu imiter Tyr dans sa résistance. Le vainqueur fit, dit-on, attacher à son char Bétis, gouverneur de Gaza, et le fit ainsi traîner autour des murs, la tête sur le sol, disant qu'il voulait imiter Achille. — Nous devons ajouter que Quinte-Curce seul raconte ce trait de féroce cruauté; ni Arrien ni Plutarque n'en disent un mot.

L'historien Josèphe place vers ce temps l'expédition d'Alexandre contre Jérusalem. On sait comment le grand prêtre Gaddus le fit se retirer des murs de la ville sainte en lui expliquant les prophéties de Daniel. Il tourna ses vues vers l'Égypte, qui était disposée à voir en lui un libérateur plutôt qu'un conquérant : elle se mit volontiers sous le joug de la Grèce pour secouer celui de la Perse, qui lui était odieux. Ce fut alors qu'Alexandre fonda cette ville à laquelle il donna son nom, et qui dès son origine devint une des premières places du monde : Alexandrie. Ces choses faites, il voulut, pour aller consulter l'oracle d'Ammon, traverser les déserts de Libye : l'oracle lui confirma qu'il était fils de Jupiter. Dans toutes ces conquêtes « Alexandre respecta, dit Montesquieu, les traditions anciennes et tous les monuments de la gloire et de la vanité des peuples. Les rois de Perse avaient détruit les temples des Grecs, des Babyloniens et des Égyptiens : il les rétablit. Peu de nations se soumirent à lui sur les autels desquelles il ne fît des sacrifices; il semblait qu'il n'eût conquis que pour être le monarque particulier de chaque nation et le premier citoyen de chaque ville. Les Romains conquirent tout pour tout détruire, il voulut tout conquérir pour tout conserver, et, quelques pays qu'il parcourût, ses premières idées, ses premiers desseins furent toujours de faire quelque chose qui pût en augmenter la prospérité et la puissance. Il en trouva les meilleurs moyens dans la grandeur de son génie; les seconds, dans sa frugalité et dans son économie particulière; les troisièmes, dans son immense prodigalité pour les grandes choses. »

Pendant son séjour en Égypte les recrues macédoniennes avaient eu le temps de se former en armée et de venir le rejoindre. Il résolut alors de combattre Darius au cœur même de ses États. Celui-ci, effrayé, malgré les forces énormes dont il disposait, fit demander la paix, offrant à Alexandre la main de sa fille, 10,000 talents de rançon pour les autres princesses, et la cession de toutes les provinces d'Asie depuis l'Euphrate jusqu'à l'Hellespont. Alexandre ayant communiqué ces conditions aux principaux officiers de son armée : « J'accepterais, dit Parménion, si j'étais Alexandre. — Et moi, dit Alexandre, si j'étais Parménion. » Et il refusa. Darius, irrité, rassembla toutes ses forces : son armée comptait un million de combattants et trois mille chariots armés de faux; elle couvrait les plaines d'Arbelles; les généraux d'Alexandre en furent effrayés, lui seul resta calme et assuré de la victoire. Le matin qui précéda la bataille, on le trouva profondément endormi : il fallut l'éveiller; les préparatifs du combat commencèrent. Six heures après, la victoire des Macédoniens était complète, Darius fuyait, et Alexandre se trouvait maître absolu de l'empire des Perses. Pendant que le roi vaincu se cachait dans les montagnes de la Médie, Alexandre prenait possession de Persépolis, de Suze, de Babylone et de leurs

immenses richesses. Il renvoya aux Athéniens les bustes d'Harmodius et d'Aristogiton qu'avait emportés Xerxès à Persépolis. Cet acte d'habile politique valut à Alexandre l'amitié des Athéniens et plus tard leur neutralité lorsque le roi Agis insurgea Sparte contre lui.

Alexandre, parvenu au comble d'une puissance inconnue jusque alors, perdit la dignité de mœurs qu'il avait montrée dans sa jeunesse. Il s'abandonna aux joies de l'orgie : s'il faut en croire les historiens grecs, perdant tout sens moral, il incendiait des palais pour satisfaire un caprice de courtisane; mais ces oublis de lui-même ne duraient pas longtemps : les fautes qu'il commettait dans ces moments d'ivresse lui causaient des repentirs sincères; les actes brutaux auxquels il s'abandonnait lui faisaient bientôt horreur : « on les oublie, dit Montesquieu, pour se souvenir de son respect pour la vertu, de sorte qu'ils furent considérés plutôt comme des malheurs que comme des choses qui lui fussent propres. »

Cependant Darius fuyait vers le nord de l'empire; Alexandre se mit à sa poursuite, et l'atteignit près des frontières de la Bactriane. Darius venait d'être assassiné par un de ses satrapes, Alexandre punit de mort l'assassin, et fit rendre au malheureux prince les plus grands honneurs mortuaires en usage chez les Perses. Il soumit ensuite la Parthiène, la Sogdiane et l'Hyrcanie. — Voulant toujours marcher en avant, et n'assignant pas de bornes à son ambition, Alexandre franchit l'Indus, l'an 327 avant J.-C. Il s'assura, en arrivant, l'alliance de Taxile, un des rois les plus puissants de ces contrées; il s'avança ensuite jusqu'au Gange, où l'attendait Porus, roi indien, habile, courageux, persévérant, qui avait réuni toutes ses troupes pour combattre le vainqueur : le combat fut long et plus terrible que tous ceux livrés contre les Perses. Cependant Porus fut vaincu et fait prisonnier. Alexandre, touché de son courage et de ses vertus, lui demanda comment il voulait être traité : « En roi! » répondit Porus; et il s'abandonna à la magnanimité d'Alexandre, dont il devint bientôt l'ami.

Après quelques autres conquêtes, les Macédoniens refusèrent de suivre leur roi plus avant. Ils voyaient avec regret qu'Alexandre traitait les nations soumises non en peuples vaincus, mais en alliés. Il voulait, en effet, s'attacher tous les peuples sans les opprimer. Son projet était de fondre en un seul peuple les vainqueurs et les vaincus. Il ne faisait plus de distinction entre les Perses et les Macédoniens; ceux-ci furent blessés de cette sage politique, dont ils ne comprenaient pas le but. Alexandre se vit obligé de réprimer des complots et de punir plusieurs de ses généraux, entre autres Clitus, Philotas, Parménion, etc. Nous ne devons pourtant pas croire légèrement les récits que font les historiens grecs des froides cruautés d'Alexandre : eux seuls l'en ont accusé; les traditions des Perses et des autres peuples vaincus n'en font nulle mention. Les Grecs seuls, qui ne pouvaient pardonner à Alexandre sa toute-puissance, ont tant accablé sa mémoire.

Abandonné de son armée s'il voulait encore marcher en avant, Alexandre se vit forcé de reculer jusqu'à l'Hydaspe, où il divisa ses troupes en deux parties : il confia l'une à Néarque, pour aller tenter d'établir une communication entre l'Indus, l'Euphrate et le Tigre; se mettant à la tête de l'autre, il se dirigea vers Babylone, à travers les déserts de la Gédrosie. Il ne voulait rien commencer avant la jonction de l'armée de Néarque à la sienne. Ce fut avant cet intervalle que mourut son ami Éphestion : il en ressentit une telle douleur, qu'il oublia un moment son grand rêve d'unité et ses gigantesques projets; il fit tuer, dit-on, le médecin qui n'avait pas pu sauver son ami. — Sur ces entrefaites, Néarque arriva à l'embouchure de l'Euphrate. A cette nouvelle, l'énergie revint à Alexandre; il fit les préparatifs d'un immense plan de campagne : « Comme il allait reconnaître le golfe Persique, dit Montesquieu, comme il avait reconnu la mer des Indes, comme il fit construire un port à Babylone pour mille vaisseaux et des arsenaux, comme il envoya 500 talents en Phénicie et en Syrie pour en faire venir des nautoniers qu'il voulait placer dans les colonies qu'il répandait sur les côtes; comme enfin il fit des travaux immenses sur l'Euphrate et les autres fleuves de la Syrie, on ne peut douter que son dessein ne fût de faire faire le commerce des Indes par Babylone et le golfe Persique. »

La mort vint réduire à néant ces merveilleux projets : Alexandre succomba à Babylone aux accès d'une fièvre violente, l'an 324 avant J.-C., à l'âge de trente-deux ans. Il avait régné pendant treize années. L'opinion la plus générale est qu'il fut empoisonné par Antipater; quelques-uns disent qu'il mourut des excès de débauche et de travail : les veilles trop répétées et la tension incessante des organes du cerveau furent, selon ces derniers, la seule cause de sa mort.

Alexandre fut un de ces immenses génies, une de ces puissantes volontés auxquelles il est presque impossible de ne pas attribuer une mission surhumaine. En treize ans il avait élevé un empire plus vaste que ne le fut jamais celui des Romains du temps de leur plus grande puissance, après dix siècles de combats. « Dans l'espace de quatorze ans, dit une légende poétique de la Perse, *Iskander* (Alexandre) parcourut les routes, les déserts et les montagnes du globe. Les pieds de ses coursiers agiles et étincelants de feu inscrivaient sur les montagnes élevées et inaccessibles des vers dont voici le sens : Le jour il est dans la Grèce, et la nuit dans l'Inde; le soir à Damas, et le matin à Nouschad; son cheval se désaltère le même jour aux eaux du Gihoun et dans celles du Tigre, qui arrose Bagdad. »

A sa mort l'empire d'Alexandre comprenait : en Europe, la Grèce, la Macédoine, une partie de la Thrace; en Asie, l'Asie Mineure (à l'exception de quelques provinces), la Syrie, la Phénicie, la Palestine, tous les États du Tigre et de l'Euphrate, la Médie, la Perse, le littoral de l'Océan jusqu'à l'Indus, et dans le nord la Bactriane et la Sogdiane; en Afrique, l'Égypte jusqu'aux cataractes au-dessus de Syène, et les côtes de la Méditerranée jusqu'au pays de Cyrène. Ce vaste empire ne devait pas lui survivre. Sentant la mort s'approcher, et sans héritier capable de lui succéder, il laissa le pouvoir *au plus digne;* mais il eut à peine fermé les yeux, que ses lieutenants se livrèrent des luttes sanglantes, et l'immense monarchie née de son génie périt aussitôt dans les convulsions d'un démembrement.

Olympias, mère d'Alexandre, survécut à ce prince, ainsi que son épouse Statire, fille de Darius; il laissa un fils imbécile, Hercule, qu'il avait eu d'une concubine, Barsine; une autre épouse légitime du héros, Roxane, était à sa mort enceinte d'un enfant, roi plus tard sous le nom d'Alexandre IV.

A toutes les qualités qui font le grand homme de guerre Alexandre joignait les vertus qui peuvent faire le grand homme d'État. Il était assurément le plus instruit et le plus intelligent de son armée; il avait au plus haut degré l'amour des belles-lettres et des sciences : il entretenait une correspondance scientifique avec Aristote au même moment où il conquérait l'Asie; il apprenait la médecine la veille des batailles; la cassette d'or qui contenait l'*Iliade* était chaque jour placée sous son chevet; enfin il lisait Pindare le lendemain d'une victoire. Évidemment la civilisation conquérante ne fut jamais mieux représentée que par Alexandre.

L'histoire d'Alexandre a été écrite par Aristobule et par Ptolémée, fils de Lagus, dont les ouvrages sont perdus. Arrien du moins les avait sous les yeux lorsqu'il composa le sien. Plutarque a écrit la vie du héros macédonien. Quinte-Curce tombe dans le roman en se servant de sources aujourd'hui perdues. *Voir* Sainte-Croix, *Examen critique des anciens Historiens d'Alexandre le Grand* (Paris, 2e édit., 1804, in-4°).

ALEXANDRE (Roman d'). C'est le privilége des hommes dont la gloire ou le génie frappe vivement l'imagination des peuples de léguer à la postérité un double souvenir. Tandis que l'histoire prend note des faits réels qui servent de texte aux biographies, le prestige de l'héroïsme et le prisme de la distance décomposent en quelque sorte la vérité pour la convertir en légendes. A côté de la physionomie humaine et vraie d'un grand homme se dessine, après sa mort, et parfois même de son vivant, sa figure poétique et idéale, agrandie par l'enthousiasme populaire. Une admiration superstitieuse l'entoure d'une merveilleuse auréole : il cesse d'être un chef de peuple ou d'armée ; il devient un héros, un dieu. Telle fut la destinée d'Alexandre le Grand.

Nous allons exposer ici comment la figure légendaire d'Alexandre, créée par la superstition enthousiaste du peuple et des soldats, vint à travers les pays et les âges se refléter dans l'œuvre de deux poëtes français, et comment ceux-ci, grâce à un singulier mélange de souvenirs antiques et d'idées modernes, arrivent à nous montrer dans le roi de Macédoine le type du parfait chevalier.

C'est à l'époque où l'histoire grecque entrait dans sa période de décadence que les compagnons d'Alexandre, Ptolémée, Aristobule, Clitarque et Callisthène, entreprirent d'écrire la biographie et les exploits du roi qui les avait entraînés à une expédition tentée jadis par des demi-dieux, Hercule et Bacchus. Mis en contact avec le monde asiatique, le génie des historiens grecs laisse corrompre sa franchise naïve et fausser la justesse de son coup d'œil. On voit éclater chez eux un mépris absolu de la vérité et de l'évidence, une recherche prétentieuse des faits surnaturels, une exagération perpétuelle des actions les plus simples, une métamorphose incessante de l'histoire en roman. Aussi la tradition légendaire dont le héros était le roi de Macédoine, après être sortie des tentes mêmes du camp d'Alexandre, après avoir passé entre les mains de Plutarque, de Justin, de Diodore, de Quinte-Curce, qui l'incorporent à leurs écrits, finit-elle par se confondre de plus en plus, durant les âges suivants, avec les matériaux réellement historiques, et à les convertir, si l'on peut parler ainsi, en sa propre substance. De la sorte, à côté des biographies, qui essayent de reproduire l'image fidèle et vraie du prince qu'elles suivent dans ses conquêtes, en débarrassant, autant qu'elles peuvent, leurs récits des circonstances merveilleuses que les mémoires des auteurs contemporains du roi leur ont léguées, nous en trouvons d'autres qui acceptent sans réserve la tradition populaire, qu'elles modifient au gré d'une imagination intarissable ; elles inventent des détails surprenants, des exploits impossibles, et font du roi macédonien le fils d'un dieu, ou tout au moins d'un sorcier, d'un enchanteur égyptien, digne en tout de son père. De ces biographies, les premières, qui sont, pour ainsi dire, classiques, semblent s'arrêter au siècle d'Adrien ; les secondes, commencées par les récits des compagnons du roi, prennent à ce moment une nouvelle extension. La poésie, qui s'en empare et qui les teint de ses couleurs, ne fait qu'y ajouter d'audacieux ornements. Étienne de Byzance cite une *Alexandriade* composée par l'empereur Adrien. Cet exemple auguste paraît avoir provoqué les imitations de Nestor de Laranda, contemporain d'Alexandre Sévère, et de Soterichus d'Oasis, qui vécut sous Dioclétien. Adrien lui-même ne faisait probablement que recueillir l'héritage poétique d'un nommé Chérilus d'Iasos, l'un des compagnons d'Alexandre, d'un Agis d'Argos, détestable imitateur du très-médiocre Chérilus, enfin d'un certain Arrien, qui n'a d'autres rapports avec le célèbre historien que la ressemblance du nom. On attribuait encore un poëme semblable au philosophe Anaximène de Lampsaque. Ces détails nous prouvent que les Alexandriades du moyen âge avaient leurs analogues dans l'antiquité. La combinaison de ces divers éléments, empruntés à la prose et à la poésie, et dans lesquels venaient se mêler les récits vrais et les légendes, les amplifications de la prose et les machines dramatiques de la poésie, les traditions de la Grèce et de l'Orient, celles de la Judée et de l'Égypte, enfanta au septième et au huitième siècle une œuvre émanée de quelque romancier byzantin, qui se cacha sous le nom grec de Callisthène ou d'Æsopus, et qu'un autre pseudonyme, Julius Valérius, traduisit ou plutôt imita librement en latin. C'est à ces sources, augmentées peut-être des travaux de Siméon Seth, protovestiaire de l'empereur Michel Ducas, au onzième siècle, et traducteur grec d'une biographie persane d'Alexandre, que paraissent avoir puisé nos vieux auteurs, Lambert le Court et Alexandre de Bernai.

Ce sont, en effet, ces deux trouvères que les écrivains qui ont parlé du roman d'Alexandre s'accordent tous à en considérer comme les auteurs, quoiqu'ils n'aient pas trouvé la même unanimité lorsqu'il s'agit de fixer la part d'œuvre qui revient à chacun d'eux. Suivant la conjecture la plus probable, le poëme composé d'abord par Lambert le Court n'existe plus aujourd'hui, et l'ouvrage qui nous reste est simplement une restitution, une recension due à la main intelligente d'Alexandre. D'après cette hypothèse, Alexandre, arrangeur habile, aurait donné plus de régularité aux vers de l'auteur original, rajeuni le style et remplacé les assonnances grossières par des rimes exactes et harmonieuses.

Il est impossible de fixer avec précision la date à laquelle parut manuscrite pour la première fois cette œuvre, chantée d'abord par les trouvères : le manuscrit 6987, un des plus anciens, n'est pas antérieur à 1330. Toutefois, comme il paraît certain que Lambert et Alexandre ont vécu au douzième siècle, nous nous croyons fondé à croire que cette *chanson de geste*, chantée sous des formes plus ou moins changeantes, puis reprise, remaniée, étendue par les poëtes auxquels on l'attribue, commença à circuler écrite lorsqu'ils lui eurent donné la dernière main, et qu'ensuite leur manuscrit servit de modèle aux copistes des âges suivants.

Il existe à la Bibliothèque Impériale vingt manuscrits du poëme légendaire d'Alexandre. Quelques-uns se ressemblent presque identiquement ; d'autres offrent quelques différences. Il en a été publié en 1846, par la Société littéraire de Stuttgart, une édition dont la révision a été confiée à M. Henri Michelant.

Il serait trop long de donner ici une analyse de ce roman : les auteurs, usant de leurs droits de trouvères, donnent à Alexandre *douze pairs*, lui prêtent les sentiments et le langage d'un chevalier contemporain des Guillaume, des Robert et des Tancrède. Ils prennent le héros à sa naissance, dont ils décrivent les circonstances merveilleuses ; ils racontent les prouesses de son jeune âge jusqu'au jour où il put enfin abandonner les lions pour combattre des guerriers et devenir homme de guerre. Arrivés là, les deux poëtes se jouent tout à leur aise des détails de l'histoire : ils corrompent les noms, transposent les événements, et s'abandonnent à toute la richesse de leur imagination : à un certain endroit du poëme, Alexandre fait la rencontre du Diable, dans un val mystérieux où chaque fleur est une jeune fille, et où l'astre du soleil et celui de la lune lui prédisent sa mort prématurée. On voit qu'il serait impossible de raconter ce poëme sans s'éloigner par trop des détails de l'histoire. Le *Roman d'Alexandre* est d'ailleurs original, plein de détails curieux sur la chevalerie, les coutumes du moyen âge, les luttes héroïques de l'époque des croisades. La forme en est généralement coulante, malgré l'uniformité des tirades monorimes : quelques éclairs de poésie réelle, d'éloquence entraînante y brillent par intervalles et animent la longueur parfois fatigante du récit. Ces beautés incontestables justifient l'immense réputation dont ce livre a joui chez nos aïeux, ainsi que le nom donné au *vers alexandrin* dont firent usage les deux poëtes qui consacrèrent leurs études et leur talent à la gloire d'Alexandre.

Eugène TALBOT, professeur au lycée Louis-le-Gra

ALEXANDRE (Ère d'). *Voyez* Ère.

ALEXANDRE, rois de Macédoine. Outre Alexandre le Grand, quatre princes portèrent ce nom sur le trône de Macédoine. Le premier, fils d'Amyntas Ier, régna de 497 à 454 avant J.-C. — Le second, fils d'Amyntas II, régna de 371 à 370. — Le troisième fut Alexandre le Grand. — Le quatrième, fils posthume d'Alexandre le Grand, avait pour mère Roxane. Il porta un instant le titre de roi après sa naissance; mais Cassandre le fit tuer dans sa première enfance. — Alexandre V, fils de Cassandre, régna d'abord avec son frère Antipater, de 297 à 294 avant J.-C. *Voyez* Macédoine et Antipatrides.

ALEXANDRE, tyran de Phères, en Thessalie, l'an 369 avant J.-C., fameux par ses cruautés, fut vaincu par Pélopidas, général thébain, et tué par Thébé, sa femme, l'an 357 avant J.-C.

ALEXANDRE I-II, rois d'Épire. *Voyez* Épire.

ALEXANDRE. Deux usurpateurs du trône de Syrie ont porté ce nom. L'un, Alexandre Bala, dont le véritable nom était *Pompala*, Rhodien d'origine, se fit passer pour fils d'Antiochus Épiphane, et réussit à détrôner Démétrius Soter, l'an 149 avant J.-C., grâce au secours que lui avait prêté le roi d'Égypte Ptolémée Philométor. Abandonné par ce prince, qu'il avait trahi, il fut lui-même détrôné par Démétrius Nicator, l'an 144 avant J.-C. — Alexandre Zébina, fils d'un fripier d'Alexandrie, se prétendant le fils d'Alexandre Bala, et soutenu par Ptolémée Physcon, roi d'Égypte, parvint à s'emparer du trône qu'occupait Démétrius Nicator, l'an 125 avant J.-C. Antiochus Grypus, fils de Nicator, le fit mettre à mort quatre ans après.

ALEXANDRE JANNÉE. *Voyez* Maccabées.

ALEXANDRE SÉVÈRE (M. Aurélius), vingt-septième empereur romain, régna depuis l'an 222 après J.-C. jusqu'à l'an 235; il appartient à cette race impériale *syrienne* qui tirait son nom de Julia Domna, épouse de Septime Sévère, née à Émèse. Cette impératrice remplit de Syriens le conseil de l'empereur, et tous les *Sévères,* dans la suite, furent considérés comme empereurs syriens. Ces princes sont : Caracalla et Géta; puis, après l'usurpateur Macrin, Bassien, Héliogabale; enfin Alexandre Sévère, dont le véritable nom était Bassien, car il n'est connu dans l'histoire que par ses deux surnoms : celui d'*Alexandre*, parce qu'il était né à Arsène, en Syrie, dans un temple consacré à Alexandre le Grand; celui de *Sévère*, à cause de sa vertueuse rigidité envers les courtisans, les soldats. Bassien était cousin et peut-être frère de père de l'infâme Héliogabale.

Il semble, en lisant le règne d'Alexandre Sévère dans Lampride, que cet historien se soit complu à représenter l'idéal de la puissance souveraine exercée par un adolescent, au visage aussi beau que son âme était pure, son cœur chaste, son esprit élevé. Le sénat lui conféra en un seul jour tous les pouvoirs impériaux, *comme à un vieil empereur,* et lui offrit successivement les titres d'*Antonin* et de *Grand;* il les refusa, et Lampride nous donne la longue discussion qui eut lieu à ce sujet. Dès sa plus tendre enfance Alexandre Sévère avait été instruit dans les lettres grecques et latines. Il avait eu pour maîtres les plus célèbres rhéteurs de son temps; il ne fit pourtant pas de grands progrès dans l'éloquence latine; mais il réussit dans les lettres grecques, et composa en vers dans cette langue la vie des bons princes. Ses lectures favorites étaient le traité *des Offices* et celui *de la République* de Cicéron. Il lisait aussi la vie d'Alexandre, dont il se proposa d'imiter les vertus, tout en condamnant dans ce prince l'ivrognerie et la cruauté envers ses amis. Il aimait les poëtes latins, surtout Virgile, qu'il appelait le Platon des poëtes. Assuré de mériter le respect, il rejetait les titres fastueux, les obséquieuses formules. Les entrées chez lui étaient libres, et, à la différence de ses prédécesseurs, il se laissait aborder par tout le monde. Il vivait si familièrement avec ses amis qu'à table il partageait avec eux le même lit, allait sans façon manger chez eux, et les recevait de même. Il les visitait quand ils étaient malades, de quelque rang qu'ils fussent; il aimait que chacun lui dît librement sa pensée; en sa présence, il voulait que chacun fût assis, et s'informait soigneusement des absents. Sa mère, Mammée, et Memmia, son épouse, lui reprochaient sa trop grande affabilité, et lui disaient qu'il affaiblissait ainsi son pouvoir. — « Dites plutôt, répondit-il, que je l'affermis et le rends plus durable. » Bannissant de son costume l'or et les pierres précieuses, dont se couvrait Héliogabale, il portait toujours une toge de lin d'une éclatante blancheur. Il avait tant de vivacité dans les yeux, qu'on ne pouvait longtemps soutenir son regard. Pour l'air martial, la vigueur et l'agilité, c'était un vrai soldat, et il passait pour le meilleur lutteur de son temps. Il était doué d'une perspicacité extraordinaire et d'une mémoire prodigieuse.

A peine monté sur le trône, Alexandre éloigna les juges et tous les employés que l'impur Héliogabale avait tirés de la classe la plus abjecte : il ne voulut conserver dans le palais impérial que les gens absolument nécessaires, supprima toutes les sinécures, et s'engagea par serment à n'en point créer. En général, il n'admettait dans sa société que des gens honnêtes et bien famés; de même, il défendit aux femmes d'une réputation équivoque de faire la cour à sa mère et à sa sœur. Il se montra fort sévère pour les courtisans qui trafiquaient de leur crédit. L'histoire cite un homme qu'il fit mettre en croix pour ce délit, puis un autre qu'il fit étouffer au milieu d'un feu de paille, afin, disait-il, *de punir par la fumée celui qui avait vendu de la fumée.* Un de ses secrétaires avait fait un faux exposé d'une affaire au conseil du prince : Alexandre l'exila, après lui avoir fait couper les nerfs des doigts, de manière à ce qu'il ne pût plus écrire. Il condamnait à mort les tribuns de légion qui s'étaient enrichis aux dépens du soldat. Dans les différends survenus entre les soldats et les officiers, il punissait ceux-ci sans pitié quand ils étaient coupables. « Du reste, en quatorze années de temps, dit Hérodien, historien peu favorable à Alexandre, il ne répandit pas une seule goutte de sang innocent; et l'on ne nommera pas un seul homme qui pendant *un si long règne* ait été condamné sans qu'on lui ait fait auparavant son procès dans toutes les formes. Quelquefois même il ne pouvait se résoudre à condamner à mort des gens coupables de fort grands crimes. » Les jurisconsultes compilateurs des lois romaines nous apprennent qu'il abolit presque entièrement les recherches pour crimes de lèse-majesté impériale, et ce ne fut pas pour lui une petite affaire que d'arrêter le zèle des juges qui croyaient faire leur cour en appliquant cette législation cruelle. Il fit nombre de lois fort douces relativement aux droits du peuple et à ceux du fisc; il destina les impôts que payaient les villes à l'entretien de leurs édifices; il plaça les deniers publics à quatre pour cent, et de ce produit il prêtait sans intérêt à des particuliers, pour les aider dans leurs affaires; il accorda, pour les attirer à Rome, des indemnités considérables aux négociants. Outre les distributions d'usage qu'il faisait au peuple, il prit des mesures prévoyantes pour diminuer le prix des denrées. Sa vie simple, frugale et régulière, était une leçon vivante pour les Romains. Afin d'arrêter le luxe, il eut la pensée de distinguer les conditions par les vêtements. Il ne voulait point faire entrer dans le fisc les contributions établies par Caligula sur les lieux de débauche, et consacra ces revenus de la corruption à l'entretien des théâtres et des jeux du cirque.

Sous ce prince les chrétiens cessèrent d'être persécutés et les Juifs conservèrent leurs priviléges. Alexandre avait emprunté à nos livres saints cette maxime : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même,* et il la fit graver sur le frontispice de son palais et de plusieurs édifices publics. Dans son oratoire on voyait les images de Jésus-Christ et d'Abraham à côté de celles

d'Orphée et d'Apollonius de Tyane. Il voulut même bâtir un temple au Christ.

Tels sont les principaux traits du tableau animé, mais sans ordre, que Lampride nous trace de la personne d'Alexandre Sévère. Il nous apprend encore que ce jeune empereur avait la faiblesse de rougir de son origine syrienne, et se composa un arbre généalogique qui le faisait descendre des Métellus. Veut-on connaître les passe-temps par lesquels il se délassait des soins du trône? Il entretenait dans son palais une infinité d'oiseaux de toutes espèces, entre autres vingt mille ramiers; il aimait à faire battre entre elles des perdrix, et à faire jouer des jeunes chiens avec de jeunes cochons. Ces amusements d'enfant convenaient sans doute à son âge, à son âme innocente; mais ils sont fort à remarquer dans la vie d'un prince qui, sans avoir encore de barbe au menton, régnait comme Trajan et parlait comme Marc-Aurèle. Tous les auteurs s'accordent à vanter sa tendre piété pour sa mère et son attachement fidèle à son épouse; mais si l'on en croit Hérodien, Alexandre poussa la déférence filiale jusqu'à la faiblesse. Selon lui, l'impérieuse Mammée s'abandonnait contre sa bru à tous les excès d'une jalousie furieuse, et Alexandre le souffrait.

Auguste, si l'on en croit Sénèque, avait fait un consul de Cinna pour le punir d'avoir conspiré contre lui. Alexandre Sévère se vengea d'une manière analogue d'Ovinius Camillus, sénateur de haute naissance, mais efféminé, dissolu, et qui affectait des prétentions à l'empire. Il le créa césar, l'associa à sa puissance, multiplia autour de lui les fatigues et les embarras du trône, et le força ainsi de rentrer dans la vie privée. Moins heureux que Cinna, Ovinius fut plus tard massacré par les troupes, et l'on n'a point imputé cette mort à Alexandre Sévère, qui, selon le témoignage unanime des historiens, mérita qu'on dît de lui comme de Marc-Aurèle, *qu'il ne fit mourir aucun sénateur*.

Ce prince n'est pas moins intéressant à suivre dans sa conduite politique : « Il eut, dit Heeren, le courage d'être un réformateur à une époque où les vertus étaient plus dangereuses pour un souverain que les vices. » Il voulut faire revivre les sentiments romains; souvent il haranguait le peuple, l'appelait quelquefois aux suffrages, et rendit au sénat une grande influence. En un mot, comme tous les bons empereurs de Rome, il affectionna les formes républicaines. Alexandre Sévère s'était porté sur les bords du Rhin pour surveiller les mouvements des barbares de la Germanie. Les légions de la Gaule, qui ne le connaissaient que par ses réformes, se rendirent l'instrument de l'ambition du Thrace Maximin. Elles tuèrent Alexandre avec sa mère dans le bourg de Sécila, près de Mayence, l'an 235.

Dans la quatrième année du règne de ce prince, Artaban, dernier rejeton de la race des Arsacides, avait succombé sous les coups d'un soldat de fortune, Artaxerce, chef de la dynastie des Sassanides, et qui fit quitter à ses compatriotes le nom de Parthes pour reprendre celui de Perses (l'an 226). Avec le titre de *grand roi*, Artaxerce affecta le langage des successeurs de Cyrus. Pour toute déclaration de guerre, il ordonna, par une lettre, à l'empereur Alexandre Sévère d'abandonner l'Égypte et l'Asie, puis il envahit la Mésopotamie et la Syrie. Alexandre, après avoir répondu avec une noble modération, fit avec vigueur ses préparatifs, passa en Orient, et sortit vainqueur de cette lutte, qui dura trois ans. C'est du moins ce qui résulte du récit de Lampride, appuyé par les abrégés d'Aurélius Victor, d'Eutrope, de Zonaras, etc. Hérodien seul représente cette expédition comme malheureuse, par suite de l'inexpérience d'Alexandre Sévère et de son défaut de courage. C'est sans doute le langage qui convenait à un historien trop favorable à l'usurpation du farouche Maximin; mais son récit présente en outre des obscurités et des contradictions. L'opinion de Lampride a prévalu, appuyée qu'elle est par les monuments triomphaux de l'empire. Enfin Artaxerce, pendant le reste de son règne, qui fut de huit ans, n'osa pas même attaquer la Mésopotamie, malgré les guerres intestines qui occupaient les légions de l'empire. La mort prématurée d'Alexandre Sévère, dont cependant le règne est un des plus longs de l'époque, mit Rome sous le despotisme militaire de Maximin, ce persécuteur cruel du sénat, qu'Alexandre Sévère avait voulu relever. En admettant que le portrait du fils de Mammée, tracé par Lampride, soit quelque peu flatté, il est toujours glorieux pour ce jeune empereur d'avoir été choisi au temps de Constantin, par un des auteurs de l'histoire impériale, comme type de la vertu romaine, heureusement modifiée par l'accession des plus belles maximes du christianisme. Sous ce rapport l'on peut mettre la pure et noble figure d'Alexandre Sévère en regard de l'image auguste et vénérable de Marc-Aurèle, type exclusif des philosophes païens. Ch. DU ROZOIR.

ALEXANDRE. Huit papes ont porté ce nom.

ALEXANDRE Ier, qui régna depuis 109 jusqu'à 119, n'est connu que par l'introduction de l'eau bénite, qu'on lui attribue. Il mourut de mort violente. L'Église le compte au nombre de ses martyrs. On l'honore le 3 mai.

ALEXANDRE II (*Anselme* DE BAGIO), de Milan, ancien évêque de Lucques, fut porté, en 1061, au trône pontifical par le parti du fameux Hildebrand (Grégoire VII), tandis que les partisans du roi d'Allemagne et de la noblesse romaine faisaient élire à Bâle l'antipape Honorius II. Celui-ci chassa Alexandre de Rome; mais Hildebrand, qu'on pouvait dès lors regarder comme l'âme du gouvernement papal, prit vivement sa défense, et le fit reconnaître au synode de Cologne en 1062. Les Romains eux-mêmes ayant abandonné Honorius en 1063, Alexandre demeura paisible possesseur du saint-siége jusqu'à sa mort, arrivée en 1073. Pendant tout le temps de son pontificat, ce fut Hildebrand qui gouverna réellement en son nom. Aussi les ordonnances de cette époque contre l'investiture par des laïques, contre le mariage des prêtres, et surtout la fameuse bulle contre le divorce de Henri IV, qui cita ce prince en cour de Rome, doivent être exclusivement imputées à Hildebrand, qui se servait du faible Alexandre comme d'un instrument pour exécuter ses plans ambitieux. Ce fut sous le pontificat d'Alexandre II qu'on vit pour la première fois un pape s'opposer aux persécutions que les chrétiens exerçaient contre les juifs.

ALEXANDRE III (*Orlando* RAINUCCIO) était né de parents pauvres, à Sienne, en Toscane. Il eût pu rester chanoine toute sa vie si le pape Eugène III, frappé de son mérite et de ses vertus, ne l'eût tout à coup proclamé cardinal-diacre, puis cardinal-prêtre, et enfin élevé à la dignité de chancelier du siége apostolique. Alexandre III régna depuis 1159 jusqu'en 1181, et combattit avec des succès variés, mais un courage inébranlable, le parti de l'empereur Frédéric Ier et des antipapes Victor III, Pascal III et Calixte III, qui s'élevèrent successivement contre lui. Obligé de se réfugier en France en 1161, il y demeura à Sens jusqu'à ce que, quatre ans après, en 1165, les querelles survenues entre les Lombards et l'empereur Frédéric, l'appui des princes ecclésiastiques de l'Allemagne et les vœux unanimes des Romains, lui eussent rouvert les portes de Rome. Son premier soin fut de contracter une étroite alliance avec les villes lombardes. Forcé de fuir de nouveau, en 1177, devant l'armée impériale, il se retira successivement à Bénévent, Anagni et Venise. Mais Frédéric ayant été complétement battu près de Legnano par les Lombards, Alexandre profita de leur victoire pour contraindre ce prince à l'humiliant traité de Vienne; et, après avoir vu l'empereur d'Allemagne réduit à lui baiser les pieds et à lui tenir l'étrier, il rentra dans Rome en triomphateur (1178). Fidèle à marcher sur les traces de Grégoire VII, il fit sentir au roi d'Angleterre Henri II, lors de l'assassinat de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, tout le poids de la puissance

pontificale, donna la couronne de Portugal au roi Alphonse II, frappa l'Écosse d'interdit, pour la punir de la désobéissance de son roi, publia une nouvelle croisade qui fut acceptée par Philippe-Auguste et Henri II; et jusqu'à sa mort, arrivée en 1181, pendant vingt-deux ans de pontificat, il s'efforça par tous les moyens d'établir la suprématie du saint-siége sur les princes de l'Europe. Alexandre III a laissé dans l'histoire le renom d'un pape pieux, d'un homme de courage, et d'un politique habile : « il était très-éloquent, dit un historien, et suffisamment instruit aux écritures divines et humaines, bénin, patient, sobre, chaste, bon aumônier, et toujours attentif aux œuvres agréables et plaisantes à Dieu. »

ALEXANDRE IV, comte DE SÉGUA, né à Anagni, ancien évêque d'Ostie, fut revêtu de la dignité pontificale à une époque peu favorable au saint-siége, en 1254. Battu par Manfred de Sicile, impliqué dans les querelles des Guelfes et des Gibelins, méprisé dans ses propres États, ce pape, bien intentionné et pacifique, ne put apaiser les troubles qui désolaient l'Italie, ni par des prières ni par des excommunications. Il mourut en 1281, après avoir eu à lutter pendant toute la durée de son pontificat contre des ennemis et des malheurs auxquels il n'opposa ni assez de force ni assez de dignité; il se laissait d'ailleurs trop influencer par les flatteurs à la prière desquels il prodiguait les priviléges, les bulles et les dispenses. Ce fut Alexandre IV qui, sur la demande de saint Louis, établit en France l'inquisition.

ALEXANDRE V (*Pierre* PHILARGI), né à Candie de parents très-pauvres, fut obligé de mendier son pain de porte en porte. Un cordelier italien, qui remarqua en lui d'heureuses dispositions, le fit recevoir dans son ordre; il se mit à travailler avec ardeur, et bientôt on le vit briller aux universités d'Oxford et de Paris. Galéas Visconti le nomma précepteur de son fils, et, après avoir obtenu pour lui les évêchés de Vicence et de Novare, le fit nommer à l'archevêché de Milan. Innocent VII le revêtit de la pourpre, et le nomma son légat en Lombardie. En 1409, Alexandre fut élu par le concile de Pise. Ses grandes connaissances, la pureté de ses mœurs, et le respect que la sagesse de son administration avait inspiré, l'avaient fait élever au pontificat (1409), dans l'espérance qu'il saurait mettre un terme au schisme d'Occident; mais il ne répondit pas à la haute opinion qu'on avait conçue de lui. Devenu pape après avoir été mendiant, Alexandre n'éleva point son caractère au-dessus de son ancien état, et, par un faux sentiment d'humilité, il fit rentrer les religieux mendiants dans des priviléges qui blessaient les intérêts de l'université de Paris et le décret du concile de Latran. Il eut la faiblesse de se laisser gouverner par le cardinal Cossa, qui le retint à Bologne et finit par l'empoisonner. Alexandre V mourut dans cette ville, le 3 mai 1410, après avoir occupé le saint-siége moins d'une année; la mort le surprit au moment où il fulminait des condamnations contre les doctrines de Wiclef, en même temps qu'il se préparait à punir Jean Huss, le réformateur bohémien. Il favorisa les lettres, et s'opposa de tout son pouvoir à l'établissement de la secte des flagellants, dont il désapprouvait les honteuses mascarades.

ALEXANDRE VI (*Rodrigue* LENZUOLO BORGIA), deux cent vingt-troisième pape, naquit à Valence, en Espagne, l'an 1431. Godefroi Lenzuolo, son père, avait acquis, par les divers emplois qu'il occupait à la cour d'Aragon, une fortune assez brillante pour que le fier Alphonse Borgia, archevêque de cette ville, lui donnât sa sœur Joanna en mariage. Ce prélat, devenu cardinal en 1444 et pape en 1445, permit même à son beau-frère de prendre le nom de Borgia, et Lenzuolo le transmit à ses descendants. Cinq enfants naquirent de ce mariage. Rodrigue, dont il est ici question, montra de bonne heure les heureuses et les mauvaises dispositions qui l'élevèrent à la plus haute fortune de son temps, et à une si honteuse célébrité que la satire et l'histoire seraient dans l'impuissance de calomnier ses mœurs et son caractère. Il se distingua si bien dans ses études, qu'à l'âge de dix-huit ans son père se reposait sur lui du soin de traiter les affaires les plus importantes. Les grands talents qu'il déploya comme avocat lui procurèrent des sommes considérables; mais son inconstance naturelle le détourna de cette profession, et le jeta dans le métier des armes, où son penchant à la débauche se manifesta bientôt par de scandaleux éclats. Une veuve et ses deux filles, nouvellement arrivées de Rome, furent à la fois les objets de sa passion déréglée. La mère morte, il mit l'une des filles dans un couvent, et continua à vivre avec l'autre, qui était la célèbre Vanozza.

L'exaltation de son oncle Alphonse Borgia, sous le nom de Calixte III, lui inspira une ambition nouvelle. Il avait alors vingt-quatre ans, et possédait un revenu de 32,000 ducats. Le pape le fit venir à Rome, ajouta un bénéfice de 12,000 écus à sa fortune, le fit archevêque de Valence dans la même année, le promut au cardinalat en 1456, sous le titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*, et lui conféra la dignité de vice-chancelier de l'Église, à laquelle était encore attaché un revenu de 28,000 écus. Calixte ne voyait que le mérite et la capacité de son neveu, il en ignorait les dérèglements, et Rodrigue, à qui la nature n'avait épargné aucun vice, avait réussi à couvrir du manteau de l'hypocrisie la dissolution de sa vie privée. La belle Vanozza et ses enfants l'avaient suivi en Italie, mais il les tenait à Venise, loin des yeux de son oncle et de la cour de Rome. Cette séparation lui était pénible. Il avait même hésité à accepter la dignité de cardinal, qui lui imposait cette obligation. Mais l'ambition lui montra le saint-siége en perspective, et cet homme, dévoré de vices, ne parut plus aux yeux du monde que sous les dehors de la piété la plus austère. Vanozza seule était dans le secret de son âme; il se consolait en lui écrivant, et mêlait aux expressions de l'amour le plus tendre et le plus passionné les hautes espérances de son hypocrisie. C'était s'imposer une longue contrainte; car il n'avait que vingt-sept ans à la mort de Calixte III, et quatre papes devaient le précéder encore sur la chaire de saint Pierre. L'histoire ne l'a cité sous les pontificats de Pie II et de Paul II que pour avoir contribué à l'élection du premier en désertant le parti du cardinal de Rouen, auquel il avait promis sa voix. Mais la grande part qu'il eut à l'élévation de Sixte IV lui valut, en 1471, l'abbaye de Saint-Jacques, et, l'année suivante, la légation d'Espagne. Il reçut de grands honneurs dans sa patrie; il s'y montra politique habile, et suscita contre Louis XI la ligue des souverains d'Aragon, d'Angleterre et de Bourgogne; mais il n'oublia ni sa fortune ni ses plaisirs, se replongea dans la débauche la plus effrénée, pour se dédommager des austérités mensongères auxquelles le condamnait le séjour de Rome, et n'eut point de plus sérieuse occupation que de piller les pays où il exerçait ses fonctions de légat. Il n'en retira cependant d'autre fruit que la honte; car la galère où il avait entassé ses richesses périt sur les côtes d'Italie, et il revint à Rome comme il en était parti, pour cabaler en faveur d'Innocent VIII.

Rodrigue Borgia avait alors cinquante-trois ans, et depuis vingt-sept ans il vivait loin de Vanozza et de ses enfants, qu'il n'allait voir qu'à de longs intervalles, et qu'il aimait avec passion. Son impatience ne put plus se contenir; il les fit venir à Rome sous le chaperon de son intendant, qu'il fit passer pour le mari de sa maîtresse, et qu'il baptisa du nom de comte Ferdinand de Castille; grâce à cette précaution, l'hypocrite jouit à la fois des plaisirs du vice et des honneurs de la vertu. Sa piété simulée n'aurait point suffi cependant pour le conduire au but de son ambition, si, à la mort d'Innocent VIII, il n'eût pris enfin le parti d'acheter la chaire apostolique. Vingt-deux cardinaux, payés à beaux deniers comptant, ou pourvus d'avance de palais, de légations et de riches bénéfices, le saluèrent enfin du

nom d'Alexandre VI, malgré l'opposition des cinq autres, le 2 août 1492. Mais ces mystères du conclave n'étaient pas plus connus du peuple que les déréglements du nouveau pontife. Sa réputation de sainteté couvrait si bien toutes ces infamies, que la joie et les respects des Romains éclatèrent sur son passage avec une vivacité et une magnificence qui n'avaient pas eu d'exemple. Les princes chrétiens partagèrent cette allégresse, et le félicitèrent par de solennelles ambassades. Le seul Ferdinand, roi de Naples, n'y fut pas trompé; il versa des pleurs à cette nouvelle, prédit de grands désordres à l'Église, et Alexandre VI, impatient de justifier cette prédiction, se délivra sur-le-champ de la rude et longue contrainte que son ambition lui avait imposée. Rome apprit en peu de jours que le pape avait une maîtresse et cinq enfants, dont trois au moins étaient nés depuis sa promotion au cardinalat, et qui tous étaient aussi vicieux que leur père. L'infâme ne parut s'être élevé sur la plus haute éminence de la terre chrétienne que pour donner au monde le spectacle de ses vices, et ajouter à ses jouissances le plaisir de braver les mépris de la chrétienté.

Les troubles de la Hongrie et le schisme des hussites occupèrent d'abord sa politique; il poursuivit le projet de la croisade que ses prédécesseurs avaient prêchée contre les Turcs, sanctionna l'ordre des Minimes, établit quatre cathédrales dans le royaume de Grenade, et adjugea de sa pleine autorité à Ferdinand et Isabelle tous les pays que venait de découvrir Christophe Colomb. Mais son occupation principale fut l'agrandissement de sa famille, qu'il enrichit par les proscriptions, les empoisonnements, les meurtres et les confiscations les plus odieuses. Les Ursins, les Colonne, les Savelli, le cardinal La Rovère, furent tour à tour les objets de ses persécutions intéressées, et résistèrent par les armes à l'ambition des enfants du pape. Les exactions, la vénalité des charges, étaient encore pour eux des moyens de fortune, et quand les ministres de leur avarice ne trouvaient plus où prendre, la famille papale les détruisait eux-mêmes pour s'approprier le fruit de leurs rapines particulières. L'insatiable Alexandre créait tous les jours de nouveaux emplois, qu'il faisait payer le plus cher qu'il pouvait. Aussi dit-on de lui :

Vendit Alexander claves, altaria, Christum.
Emerat ille prius, vendere jure potest.

Ce distique fut appliqué avec deux autres contre une statue mutilée qui était à la porte d'un tailleur facétieux, nommé Pasquino, et devint l'origine des pasquinades. Les simonies, les cruautés et les déportements du pape accréditèrent promptement cette invention de la vengeance populaire. La statue parla tous les jours, et les flatteurs d'Alexandre VI lui conseillèrent de la jeter dans le Tibre. « Elle se changerait en grenouille, répondit l'impudent pontife, et j'en serais importuné nuit et jour; j'aime mieux une pierre muette. »

L'or ne suffisait point à l'ambition de cette famille; elle était aussi avide de dignités, de fiefs et de titres que de richesses. Dès la première année de ce pontificat, dans une promotion de douze cardinaux, presque tous espagnols, car ce pape détestait les Italiens, fut compris César Borgia, son second fils, qui lui succéda à l'archevêché de Valence, et fut connu dès lors sous le nom du cardinal Valentin. Mais ce fut sur les fiefs du royaume de Naples que le père de ces brigands jeta son dévolu. Alphonse, duc de Calabre, et fils du roi Ferdinand, lui ayant refusé dona Sancia, sa fille naturelle, pour un de ses enfants, il profita, pour réduire l'orgueil de ce prince, des brigues que formait en Italie l'ambition de Ludovic Sforce. Cet autre assassin régnait dans Milan sous le nom de Jean Galéas, son neveu, et gendre de ce même duc de Calabre; et comme la puissance d'Alphonse était un obstacle à l'usurpation que méditait Ludovic, celui-ci rechercha l'alliance du pape, que venait d'irriter le refus de ce prince. Alexandre VI entra dans cette ligue, et y entraîna la république de Venise. Alphonse s'allia de son côté à la maison de Médicis, aux Colonne, aux Ursins, à La Rovère, à tous les ennemis du pontife, pour renverser à la fois Ludovic et les Borgia. Mais le vieux Ferdinand, menacé par Charles VIII, sentit la nécessité de ne pas se brouiller avec le pape, et rompit les projets de son fils Alphonse pour négocier un accommodement avec la cour de Rome. Ludovic pressentit l'inconstance d'Alexandre VI, dont il connaissait les secrètes pensées, et se tourna vers le roi de France. Charles VIII prétendait au royaume de Naples, comme héritier de la maison d'Anjou, en vertu du testament de Charles IV, neveu du roi René. Fort de l'alliance du perfide Sforce, il pressa sa marche vers l'Italie, et le duc de Calabre, quoique devenu roi de Naples par la mort de son père, se vit forcé par cet incident nouveau à en adopter la politique, de peur que le pape n'ajoutât à ses embarras le refus de l'investiture qu'il était obligé de demander au saint-siége. Alexandre VI ne rougit point d'abuser de la position de ce faible monarque, que la fortune mettait ainsi à sa discrétion. Il lui fit payer 1000 ducats pour son couronnement, obtint pour son fils Giuffre la main de dona Sancia, avec la principauté de Squillace, le comté de Cariati, le protonotariat de Naples, et une garde de trois cents hommes payés par le trésor d'Alphonse; il exigea encore pour le duc de Gandie, son fils aîné, un revenu de 10,000 ducats, avec un commandement dans l'armée napolitaine, et le cardinal Valentin reçut en même temps la promesse des plus riches bénéfices d'un royaume qui était à la merci de son ambition.

Alexandre VI fut moins heureux auprès de la république de Venise; il essaya vainement de la détacher de l'alliance de Ludovic Sforce, qu'il avait cimentée lui-même; et, dans le besoin où il était de chercher des secours contre Charles VIII, il dirigea ses vues vers Bajazet, ce même empereur des Turcs contre lequel il avait tenté de soulever les princes chrétiens. La haine qu'il portait aux Français lui faisait oublier ainsi les intérêts de la religion dont il était le chef. La politique de Bajazet saisit avidement l'espoir de cette étrange alliance, qu'il avait un grand intérêt à ménager. Son frère Zizim, qu'il avait dépouillé de ses États, réfugié d'abord à Rhodes et en France, était alors sous la garde de la cour de Rome, qui s'en servait pour effrayer le possesseur de la couronne ottomane. Bajazet offrit 300,000 ducats au pape Alexandre s'il voulait le défaire du prince Zizim, et promit un secours de douze mille hommes pour défendre le royaume d'Alfonse. C'était plus qu'il n'en fallait pour décider les Borgia; mais la rapidité de Charles VIII prévint l'exécution de cette promesse. Le roi de France vint réclamer l'investiture du royaume de Naples, et, sur le refus du pape, sans égard pour ses anathèmes, il entra dans Rome sans combattre, et y fit des actes de souveraineté. Tous les ennemis d'Alexandre VI se réveillèrent : les Colonne, les Ursins, les cardinaux italiens, sollicitèrent tous une élection nouvelle, et l'accusèrent de tous les crimes qui pouvaient justifier sa déposition. Mais le roi de France n'osa pousser jusque là sa vengeance, et le pape, retiré dans le château Saint-Ange, employa ses trésors et son adresse à triompher de ses ennemis. Il séduisit avec un chapeau de cardinal l'ambitieux Briçonnet et l'évêque du Mans, ministres favoris de Charles VIII, remit à ce roi son fils, le cardinal Valentin, comme garant de sa bonne foi, et lui livra le prince Zizim pour lui prouver qu'il rompait avec l'empereur Bajazet. Mais le scélérat avait auparavant empoisonné ce prince pour gagner à la fois l'argent de son frère et l'amitié du roi de France. Il donnait avis en même temps aux Turcs de tous les mouvements de Charles VIII, de toutes les intelligences que ce roi pratiquait dans la Grèce, et il attirait ainsi sur les chrétiens de cette contrée les terribles vengeances du sultan. On porte à cinquante mille le

nombre des victimes dont ses délations causèrent la perte.

La conquête de Naples ne coûta pas un coup d'épée à Charles VIII; mais ce roi la perdit avec la même facilité, et trouva sur ses derrières les ennemis qu'Alexandre VI lui avait suscités. Ludovic Sforce, usurpateur du duché de Milan, devint aussi ardent à chasser les Français d'Italie qu'il avait montré d'empressement à les y appeler. Les Vénitiens changèrent comme lui. Le roi de Castille, le roi des Romains, entrèrent dans cette ligue, et le pape dévoila ses mauvais desseins en fuyant de Rome à l'approche des Français, qui revenaient de Naples; il somma même Charles VIII de quitter l'Italie dans dix jours avec ses troupes, sous peine d'excommunication. Le jeune roi se moqua de ses menaces; mais il avait trop d'ennemis sur les bras pour se flatter de les vaincre, et il fut forcé, pour regagner ses États, de passer sur le corps des quarante mille combattants qu'ils avaient rassemblés à Fornoue.

Alexandre VI, délivré des Français, reprit le cours de ses trames contre les barons romains, que le duc de Gandie, son fils, poursuivait à outrance; mais il fut battu par les Ursins, et le jeune Ferdinand, fils et successeur du roi Alfonse, fut obligé d'envoyer au secours de Rome le fameux Gonzalve de Cordoue, qui fit payer sa médiation au pape par des mépris dont ce dernier faisait fort peu de cas. Il s'accommoda cependant avec les Ursins, qui passèrent au service du roi d'Espagne; mais ce roi s'unit vainement au roi de Portugal pour essayer de mettre un terme aux désordres de l'Italie et aux dérèglements de la famille pontificale. Le pape reçut leurs ambassadeurs avec colère, et menaça de les faire jeter dans le Tibre; mais il ne put vaincre leur résistance relativement à la principauté de Bénévent, qu'il voulait faire adjuger au duc de Gandie. La faveur dont jouissait cet aîné de ses fils n'irritait pas seulement les seigneurs qui en étaient les victimes, elle excitait aussi la jalousie du cardinal Valentin, et un autre motif de haine s'élevait entre les deux frères. Lucrèce Borgia, fille unique du pape, et femme de Jean Sforce, seigneur de Pesaro, vivait en même temps avec son père et ses deux frères, César et le duc de Gandie. Le cardinal ne put souffrir ce partage; le duc disparut, et quelques jours après on trouva son cadavre dans le Tibre. Alexandre VI en éprouva un chagrin d'autant plus violent qu'il préférait ce fils à tous les autres; il resta trois jours sans manger, mais il finit par oublier cet assassinat, et célébra le retour du meurtrier, qui s'était réfugié à Naples, par une grande chasse que signalèrent le faste et la débauche la plus immodérée. Rome, disent les historiens du temps, était une caverne de voleurs, un sanctuaire d'iniquité; et Pontanus a consacré les déportements de Lucrèce Borgia et de son père par cette épitaphe :

Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, sed re
Thais, Alexandri filia, nupta, nurus.

Cette Messaline faisait ouvertement les honneurs du palais pontifical; elle y rassemblait tout ce que Rome renfermait de femmes impudiques, donnait audience aux cardinaux, maniait toutes les affaires, ouvrait la correspondance de son père, expédiait les brefs, et poussait l'effronterie, ajoute le journal de Burchard, jusqu'à paraître dans la basilique de Saint-Pierre avec ses compagnes de débauche, aux grandes solennités de l'Église. Les hommes les plus recommandables de ces temps d'immoralité prêchaient en vain contre ces désordres; en vain la faculté de théologie de Paris réclamait un concile général pour y mettre un terme. Le prédicateur Savonarole expia sur un bûcher sa généreuse indignation, et la mort de Charles VIII changea les dispositions de la cour et de l'Église de France.

Louis XII, son successeur, avait besoin d'Alexandre VI pour faire casser son mariage avec Jeanne la Boiteuse, et le pape s'empressa de le satisfaire. Mais cette complaisance ne fut point gratuite. Le cardinal Valentin, ou César Borgia, abdiquant cette dignité pour rentrer dans le monde, reçut du nouveau roi de France le titre de duc de Valentinois, avec un revenu de 20,000 francs et une compagnie de cent lances, qui en valait autant; et Louis XII put épouser à ce prix Anne de Bretagne, malgré les intrigues de Ferdinand et d'Isabelle de Castille, dont les ambassadeurs mirent tout en œuvre pour empêcher le consentement du pape. Ils s'en vengèrent par des emportements et des menaces; mais le fier Alexandre VI leur répondit sur le même ton, et, bravant les reproches de la cour de Madrid, il recommença ses cruautés, ses débauches et ses simonies. Le jubilé de 1500 fut pour lui une ample moisson d'or, et il fallait une forte dose de superstition pour croire aux indulgences que distribuait un pareil monstre. Il colorait cette levée de deniers par la reprise de ses préparatifs de guerre contre les infidèles, mais il n'avait d'autre intention que d'ajouter aux richesses de sa famille. Pendant ce jubilé le ciel parut vouloir en purger la terre. Une violente tempête renversa l'appartement où il causait avec son fils César, et une forte blessure à la tête fit espérer enfin la vacance du saint-siége. Cette joie du peuple fut de courte durée. Le pape guérit malgré ses soixante-dix ans, et fit tomber sa vengeance sur ceux qui s'étaient réjouis de son malheur. La famille des Cajetani fut cette fois l'objet de ses persécutions; leurs terres furent confisquées, et passèrent dans les mains de l'infâme Lucrèce.

L'arrivée de Louis XII et de son armée en Italie servait alors les projets des Borgia, ses alliés, qui ne mettaient plus de bornes à leurs attentats. Chaque soleil éclairait un de leurs assassinats, de leurs empoisonnements ou de leurs pillages. Les seigneurs, les évêques, tout éprouvait la fureur de cette famille, qui engloutissait ainsi les richesses de ses victimes. Alexandre s'était déclaré l'héritier de tous les ecclésiastiques au préjudice de leurs parents, et il était trop impatient de jouir pour laisser à la mort naturelle le soin de le mettre en possession de ces héritages. C'est ainsi que François Borgia, quatrième fils du pape, acquit l'archevêché de Cosenza, dont le poison avait anéanti le titulaire Agnelli. Ce scandale fut poussé si loin, que les princes d'Italie défendirent à leurs sujets d'acheter des bénéfices dans la Romagne. Mais les revenus de l'Italie ne suffisaient plus à la rapacité de cette maison. Sous l'éternel prétexte d'une guerre sainte, qui n'arrivait jamais, le pape réclama le dixième de tous les revenus ecclésiastiques de la chrétienté, et imposa sur les juifs une taxe exorbitante. Les sommes incroyables que lui valurent ces deux bulles furent dévorées par les guerres que César Borgia soutenait contre les ennemis de sa famille. On eut beau multiplier les pamphlets, les remontrances, les satires, les noms d'Antechrist, de Néron, de Caligula, les villes n'en furent pas moins pillées, le patrimoine même de saint Pierre n'en fut pas moins aliéné au profit des enfants du pape.

La principauté de Piombino fut la dernière conquête du duc de Valentinois, et le portrait de Vanozza, placé en guise de Vierge dans l'église de Sainte-Marie-del-Popolo, fut la dernière impudence de son père. Un tel homme devait cependant finir, et le ciel lui devait une mort toute particulière, en lui faisant trouver dans ses crimes mêmes le châtiment de son exécrable vie. Les prodigalités de César Borgia ayant surpassé ses dilapidations, il songea à se débarrasser des trois ou quatre plus riches cardinaux du sacré collége. Le pape sourit à ce nouveau moyen de battre monnaie. Il invita Corneto et ses amis à un souper splendide, qu'il fit préparer dans la *villa* même de ce cardinal, et César Borgia fit apporter du vin empoisonné, en recommandant de n'en servir à personne sans son ordre. Mais le pape et son digne fils étant arrivés par une chaleur extraordinaire, le maître de l'hôtel ou l'un de ses garçons, car l'histoire est incertaine là-dessus, croyant que ce vin n'était ainsi réservé que pour sa qualité supérieure, s'empressa

d'en servir aux deux scélérats. L'effet du poison fut rapide. Le pape mourut au bout de quelques heures dans des convulsions horribles, et son fils n'échappa à cette juste mort que parce qu'il avait l'habitude de ne boire que de l'eau rougie.

Ce fut le 18 août 1503 que le monde et la chrétienté furent purgés de ce monstre, après un règne de douze années, qui furent douze siècles pour les peuples qu'il opprimait. Les historiens varient sur les détails de cet empoisonnement, mais le fait et la cause ne sont contestés par personne, et il importe fort peu de remarquer qu'un tel pécheur reçut avec dévotion les sacrements de l'Église. On ne trouve d'ailleurs cette particularité que dans le journal de la maison de Borgia, et la source en est suspecte. César, son fils, quoique luttant contre le poison, eut encore la force de s'emparer du trésor pontifical, et n'annonça la mort de son père qu'après cette expédition domestique. La joie du peuple et du clergé fut inexprimable. Il fallut forcer les moines et les confréries à assister à ses obsèques. Ses parents avaient d'autres soins à prendre pour se soustraire à la juste vengeance des Romains. Le corps fut insulté par les gardes eux-mêmes, qui chassèrent les prêtres, et qui furent cependant forcés de l'exposer dans l'église de Saint-Pierre pour satisfaire la curiosité du peuple, qui voulait contempler les traits de son oppresseur. Cette figure, où la nature avait imprimé une grande majesté, était devenue hideuse par l'effet du poison. Il ne se rencontra point un homme assez hardi pour lui baiser la main suivant l'usage, et le cercueil s'étant trouvé trop court, les crocheteurs et charpentiers chargés de l'inhumer poussèrent la vengeance jusqu'à la profanation en y faisant entrer le cadavre à grands coups de poing et avec de grands éclats de rire. Il fut enterré à gauche du grand autel, et le poëte Sannazar grava ces vers sur son tombeau :

Fortasse nescis cujus hic tumulus siet.
Adsta, viator, ni piget.
Tumulum quem Alexandri vides, haud illius
Magni est, sed hujus qui modo
Libidinosa sanguinis captus siti,
Tot civitates inclytas,
Tot regna vertit, tot duces letho dedit,
Natos ut impleat suos.
Orbem rapinis, ferro et igne funditùs
Vastavit, hausit, eruit :
Humana jura, nec minus cœlestia,
Ipsosque sustulit deos;
Ut scilicet liceret (heu scelus!) patri
Natæ sinum permingere,
Nec exsecraudis abstinere nuptiis,
Timore sublato semel.

Disons toutefois que la nature avait donné de grands talents à ce monstre : sa pénétration, sa mémoire, son éloquence, étaient remarquables. Personne ne présentait avec plus d'art les questions qu'il soumettait au jugement des autres, et ne s'accommodait, quand il le voulait, avec plus de facilité à leur caractère ou à leur génie. Grave ou plaisant suivant l'occasion, intrépide dans le danger, passionné pour les plaisirs, mais d'une grande régularité dans les affaires, il s'en occupait sans relâche, sans que la débauche même pût l'en distraire, et marchait droit à son but sans être arrêté ni par les obstacles ni par sa conscience. Rome sous son règne n'éprouva jamais de disette. Jamais les soldats ni les ouvriers ne furent privés de leur salaire; et par là s'explique la fidélité que les troupes conservèrent à son fils César Borgia, qui imposait encore aux cardinaux pendant le conclave qui suivit la mort d'Alexandre VI. Mais ce digne fils du tyran ne jouit pas du fruit de ses rapines. Les Ursins, les Colonne, les Malatesta, les La Rovère, le duc d'Urbin, tous les seigneurs dépouillés rentrèrent dans leurs domaines sous la protection de Gonsalve de Cordoue. L'amitié de Louis XII et le crédit des cardinaux espagnols ne firent que retarder la chute du duc de Valentinois. Le cardinal La Rovère se servit de lui et de sa faction pour monter sur la chaire de saint Pierre. Il alla même jusqu'à lui dire qu'il avait eu les faveurs de Vanozza en même temps qu'Alexandre VI, et qu'il était son véritable père. César Borgia eut la sottise de le croire, et quelques jours après son exaltation Jules II, le dépouillant du reste de ses biens, le fit jeter dans un cachot. C'était venger l'Italie et la chrétienté par une lâche ingratitude; mais c'étaient les mœurs du temps, et Jules II était de son siècle. *Voyez* Borgia. Viennet, de l'Académie Française.

ALEXANDRE VII (*Fabio* Chigi) naquit à Sienne, en 1599. Sa famille était très-ancienne; elle commença à se faire remarquer à la cour de Rome sous le pontificat de Jules II. D'abord nonce en Allemagne, inquisiteur à Malte, vice-légat à Ferrare, évêque d'Imola et cardinal, il fut élu pape à la mort d'Innocent X, en 1655. Avant cette époque, surtout pendant les négociations relatives à la paix de Munster, il avait fait concevoir de ses talents la plus haute opinion, et la véhémence avec laquelle il déclamait contre les abus et les désordres du clergé pouvait faire croire que l'Église aurait en lui un chef d'une grande austérité. Les commencements de son pontificat prouvèrent, en effet, qu'on ne s'était pas trompé, mais il n'en fut pas toujours de même; devenu prodigue sur la fin de sa vie, il dissipa en dépenses de luxe les deniers de l'Église, et ne refusa plus rien aux membres de sa famille, qu'il avait traités d'abord avec une sage réserve. — Le premier acte d'Alexandre VII en montant sur le trône pontifical avait été de confirmer par une bulle celle d'Innocent X, qui condamnait les cinq propositions de Jansenius. Cette démarche le brouilla en France avec la Sorbonne et le parlement, et, quelques années après, une affaire d'un autre genre, l'insulte faite par la garde corse au duc de Créqui, vint lui causer encore de plus violents embarras. Ce fut en vain qu'il envoya à Paris le cardinal Chigi, son neveu, pour faire des excuses à Louis XIV; qu'il chassa la garde corse et qu'il fit construire devant leur ancienne caserne une pyramide sur laquelle l'outrage et la réparation étaient consignés : il y perdit encore Avignon et le Comtat Venaissin, que le grand roi crut devoir confisquer. — Protecteur des sciences et des lettres, qu'il avait cultivées dans sa jeunesse avec quelque succès, Alexandre embellit Rome de nombreux monuments, et dépensa des sommes considérables pour achever le collége de la Sapience. La reine Christine vint se fixer à Rome sous son pontificat. Ce pape ne manquait ni de bonnes intentions ni de vertus morales; mais il est toujours resté au-dessous du rôle dont il s'était chargé, et c'est pour cela que ses contemporains l'ont jugé si sévèrement. Il mourut en 1667, peu regretté des catholiques.

ALEXANDRE VIII (*Pierre* Ottoboni), fils de Marc Ottoboni, grand chancelier de la république de Venise, naquit dans cette ville, en 1610; il fit ses études à Padoue et à Rome. Tous les papes depuis Urbain VIII l'employèrent dans les affaires les plus importantes. Après avoir été nommé successivement évêque de Brescia et de Frascati, puis cardinal, il fut élevé, en 1689, à la chaire de saint Pierre. Après la mort d'Innocent XI Louis XIV lui restitua Avignon et le Comtat Venaissin, espérant obtenir en échange le droit de franchise et celui de régale. Mais Alexandre VIII se montra inflexible; il publia une bulle contre les quatre articles du clergé de France de 1682, et refusa, comme Innocent XI, de reconnaître les prélats qui avaient été de cette assemblée. Au lit de mort, il assembla les cardinaux, et leur exposa avec énergie les motifs qui l'avaient engagé à publier sa bulle contre le clergé gallican. Alexandre VIII mourut en 1691, dans sa quatre-vingt-deuxième année, n'ayant occupé le saint-siége que pendant seize mois. Ennemi des jésuites, il repoussa leur doctrine sur le péché philosophique, ce qui ne l'empêcha pas de condamner les trente et un dogmes des jansénistes. Il se montra libéral envers les pauvres, et surtout envers ses parents, fournit aux

Vénitiens et à l'empereur Léopold des sommes considérables pour faire la guerre aux Turcs, et acheta la magnifique bibliothèque de la reine Christine, qui mourut à Rome sous son pontificat.

ALEXANDRE Polyhistor. Cet écrivain grec naquit, selon les uns en Phrygie, selon d'autres à Milet, ville de l'Asie Mineure. On ignore la date de sa naissance; on sait seulement que, fait prisonnier dans la guerre contre Mithridate (l'an 85 avant J.-C.), il devint esclave de Cornélius Lentulus, qui, distinguant son rare mérite, l'affranchit et en fit le précepteur de ses enfants. — Alexandre avait été nommé *Polyhistor* (c'est-à-dire qui sait beaucoup) à cause de sa vaste érudition. Il a écrit sur la géographie, sur l'histoire et sur la philosophie des traités dont la plupart sont perdus; il n'est parvenu jusqu'à nous que quelques fragments d'un *Traité sur les Juifs*, et d'une *Histoire des Peuples de l'Orient*, conservés par Plutarque, Pline, Athénée, Eusèbe et Suidas. — Alexandre Polyhistor mourut vers l'an 74 avant J.-C.

ALEXANDRE d'Aphrodisie, en Carie, vécut et enseigna à Athènes et à Alexandrie vers la fin du deuxième siècle et au commencement du troisième siècle de notre ère. Comme commentateur d'Aristote, il fit preuve d'une telle fécondité et était en telle estime, qu'on l'appelait par excellence l'*Exégète*. Ses disciples, désignés d'abord sous le nom d'*Alexandréens*, furent plus tard appelés *Alexandristes*. Indépendamment de ses *Commentaires sur Aristote*, nous avons encore de lui une *Dissertation sur la liberté et la volonté*, et des *Questions sur la physique* (Venise, 1536), enfin deux ouvrages *sur le sort* et *sur l'âme*, publiés tous deux par Orelli (Zurich, 1824). Dans le premier, il déclare la doctrine des stoïciens sur le destin (*Fatum*) incompatible avec la morale; dans le second, s'écartant des principes d'Aristote, il s'efforce de démontrer que l'âme, n'étant point une substance particulière, mais uniquement la forme du corps organique, ne peut pas davantage être immortelle.

ALEXANDRE de Tralles, médecin grec, naquit au commencement du sixième siècle, à Tralles, ville de Lydie. Il parcourut à diverses reprises la Gaule, l'Italie, l'Espagne, et alla enfin se fixer à Rome, où sa réputation ne fit que grandir; il était aussi habile dans la pratique que dans l'explication de son art. Ses écrits sont encore estimés, bien qu'il recommande parfois des pratiques superstitieuses et des amulettes; son principal ouvrage (Βιβλία ἰατρικὰ δυοκαίδεκα) s'appuie sur des expériences personnelles et répétées; il est de tous points supérieur aux autres écrits de l'époque, qui ne contiennent pour la plupart que des discussions dogmatiques et théoriques, souvent hasardées et paradoxales. — Une des meilleures éditions d'Alexandre de Tralles est celle de Winther d'Andernach (Bâle, 1556, in-8°). *

ALEXANDRE de Bernay, connu aussi sous le nom d'*Alexandre Paris*, ou *de Paris*, parce qu'il habita longtemps cette dernière ville, était né à Bernay (Eure), dans le douzième siècle. Il travailla au fameux poëme sur Alexandre le Grand, dont nous avons parlé à l'article Roman d'Alexandre. On pense qu'il corrigea ce poëme, commencé ou plutôt ébauché par Lambert le Court ou *li Cors*. Alexandre de Bernay a laissé en outre les romans *Athis et Prophilias; Hélène, mère de saint Martin; Brison*.

ALEXANDRE de Hales, religieux franciscain du cloître de Hales, dans le comté de Glocester, fit ses études à Oxford et à Paris, et enseigna dans l'université de la seconde de ces villes la théologie scolastique, en la pliant aux formes de l'aristotélisme d'une manière bien autrement prononcée qu'on n'avait encore osé le faire avant lui. Il mourut en 1245. La grande sagacité dont il faisait preuve en toute circonstance lui avait valu le surnom de *Doctor irrefragabilis*. Il dépassa saint Thomas d'Aquin lui-même dans son zèle à donner des bases philosophiques à l'enseignement de la théologie; mais, dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée, il lui arriva souvent de faire preuve d'un esprit ridiculement étroit. Par exemple, il discutait et résolvait affirmativement des questions telles que celle-ci: « Une souris qui ronge une hostie dévore-t-elle le corps de Jésus-Christ? » Le plus grand service qu'il rendit à l'Eglise de Rome fut d'inventer la doctrine du trésor des mérites superflus de Jésus-Christ et de ses saints. Son principal ouvrage, qui fut achevé par ses disciples, a pour titre: *Summa universæ Theologiæ*: la meilleure édition est celle de Venise (4 vol. in-fol., 1576).

ALEXANDRE FARNÈSE. *Voyez* Farnèse.

ALEXANDRE JAGELLON. *Voyez* Jagellon.

ALEXANDRE MÉDICIS. *Voyez* Médicis.

ALEXANDRE NEWSKY, héros et saint moscovite, né en 1219, était fils du grand-prince Iaroslaf. Pour pouvoir mieux défendre l'empire, pressé de toutes parts par des ennemis extérieurs, et surtout par les Mongols, Iaroslaf partit de Novgorod, et laissa pendant son absence la régence de l'empire à ses deux fils, Fédor et Alexandre, dont le premier mourut peu de temps après. Alexandre repoussa avec vigueur plusieurs irruptions de l'ennemi; ce qui n'empêcha pas qu'en 1238 la Russie ne tombât sous le joug des Mongols. Alexandre, prince de Novgorod, défendit ensuite la frontière occidentale contre les Danois, les Suédois et les chevaliers de l'ordre Teutonique. En 1240 il remporta sur les Suédois une victoire signalée sur les bords de la Néva, victoire qui fut l'origine de son surnom. En 1242 il battit les chevaliers de l'ordre Teutonique sur le lac de Peipus, qui se trouvait alors complétement glacé. Cette victoire eut pour résultat d'obliger les ennemis d'abandonner leurs conquêtes dans le pays de Pskof et d'accepter la paix aux conditions proposées par Alexandre. L'année suivante il battit les Lithuaniens, et remporta sur eux sept victoires en sept jours. Après la mort de son père, arrivée en 1247, et après les courts règnes du frère et du fils aîné d'Iaroslaf, Alexandre devait monter sur le trône de Vladimir; son frère André usurpa ses droits, et Alexandre fut obligé d'aller demander justice au khan de la horde d'Or, de qui il obtint amitié et protection; avec son aide il chassa du trône l'usurpateur, et commença à régner en 1252. Il n'eut plus alors à combattre que les ennemis des frontières: les Tchoudes, les Suédois, les Livoniens, les James, dont il repoussa toujours les tentatives d'invasion. Il mourut en 1263, regretté de tous. La reconnaissance de la nation russe a perpétué la mémoire de ce héros dans des chansons populaires, et en a même fait un saint. Pierre le Grand bâtit en son honneur un magnifique cloître à Saint-Pétersbourg, et fonda l'ordre d'Alexandre-Newsky, en commémoration de ses hauts faits.

ALEXANDRE NEWSKI (Ordre de SAINT-), ordre russe institué par Pierre le Grand, empereur de Russie, en mémoire de saint Alexandre Newsky. Cet ordre a été conféré pour la première fois sous le règne de Catherine Ire, en 1725. Les insignes en sont une croix rouge avec des aigles, suspendue à un ruban ponceau.

ALEXANDRE Ier PAULOWITCH, empereur de Russie, était fils de Paul Ier et de Marie Fœderovna, princesse de Wurtemberg. Il naquit le 23 décembre 1777. Paul Ier n'eut aucune part à l'éducation de son fils; Catherine II en prit seule la direction, et c'est à peine si elle permit à la grande-duchesse Marie, mère du jeune prince, d'exercer sur lui son autorité naturelle. Catherine II écrivit elle-même un plan d'éducation, et en confia l'exécution au comte Soltikof: au nombre des choses dont il ne fallait pas parler à Alexandre, Catherine avait mis la poésie et la musique, comme prenant un temps qu'on pouvait employer plus précieusement à l'éducation d'un souverain. César Laharpe, professeur suisse, très-partisan des idées libérales, fut l'homme que choisit le comte de Soltikof. Le choix était excellent. Laharpe, sans tenir nul compte des préjugés de la cour, donna à son élève une éducation toute remplie des

principes de tolérance et d'humanité. Il ne négligea aucune branche des sciences. Il s'attacha à développer, à dégager le sens droit, le jugement sain, la promptitude de coup d'œil que le jeune prince avait reçus de la nature, et il en fit un des hommes les plus instruits de l'empire. Alexandre garda toujours pour son maître les sentiments d'une grande reconnaissance; il ne le quitta qu'en 1793, à l'âge de seize ans, pour épouser la princesse de Bade, Louise-Marie-Auguste, plus connue depuis sous le nom d'Élisabeth Alexéiewna, qu'elle prit lors de sa conversion à la foi de l'Église grecque. Elle était âgée de quatorze ans, et avait une beauté accomplie et de grandes vertus; mais Alexandre, emporté par l'ardeur de la jeunesse, ne sut pas reconnaître les qualités de sa jeune femme : il s'abandonna à toutes les fantaisies de ses passions, dédaignant l'amour qu'elle avait pour lui. Catherine II mourut trois ans après ce mariage, laissant la toute-puissance à son fils Paul I^er^, qui fut assassiné cinq ans après, sans qu'aucune recherche des coupables fût ordonnée par Alexandre, qui lui succéda le 24 mars 1801. On a accusé Alexandre d'avoir trempé dans la conspiration des courtisans contre son père; mais la vérité de cette accusation n'a jamais pu être établie.

L'avénement d'Alexandre au trône fut célébré par les poëtes de toutes les nations : Klopstock, alors très-vieux, fit en son honneur une *ode à l'Humanité;* le peuple, heureux d'être délivré du joug de Paul I^er^, salua le nouvel empereur de ses vœux de bonheur. Dès qu'il fut chef de l'empire, Alexandre tâcha de réparer les injustices commises sous le dernier règne; il rappela beaucoup de ceux qu'avait exilés son père. Il s'appliqua ensuite à donner à ses États une bonne administration intérieure. Il témoigna du plus grand respect pour les lois du pays, déclarant « qu'il ne reconnaissait comme légitime aucun pouvoir s'il n'émanait des lois ». Il abolit la censure, le tribunal secret et la torture. Il permit les publications des comptes-rendus relatifs à la gestion des affaires publiques. Il rétablit pour les divisions territoriales du royaume l'ordre adopté par Catherine II; il fit de même pour l'armée. Ayant mis ordre à toutes ces choses, il tourna ses vues vers les réformes à opérer dans le commerce et l'instruction publique. Par les traités qu'il conclut avec les puissances étrangères, et par d'autres mesures non moins utiles, il permit au commerce de la Russie de doubler sa valeur, et d'avoir pour la première fois des débouchés dans les divers marchés de l'Europe. C'est à lui que la Russie est redevable de cette organisation de l'éducation nationale qui fut si vite en plein développement. Il sut s'entourer d'hommes savants, distingués, qui contribuèrent puissamment à répandre dans l'aristocratie russe le goût des sciences et des arts. Par leurs conseils et avec leur aide, il réorganisa ou fonda sept grandes universités, plus de deux cents gymnases et environ deux mille écoles primaires. Il protégea les artistes et les savants, qu'il attirait à sa cour; il encouragea et soutint la publication de beaux ouvrages nationaux; il adoucit les peines infligées aux soldats et aux paysans, et fit enfin faire à la Russie un pas immense dans la civilisation. Sa piété, qui plus tard dégénéra en un mysticisme étroit, lui concilia les prêtres, comme ses efforts et ses bienfaits lui avaient concilié toute la nation.

En 1801, Alexandre avait signé avec Napoléon, alors premier consul, un traité d'amitié qui ne fut rompu que lors de l'exécution du duc d'Enghien. Quelque temps après, Alexandre entra dans la troisième coalition formée contre la France par l'Autriche, l'Angleterre et la Suède. De là la bataille d'Austerlitz, où Alexandre commandait en personne l'armée russe; l'alliance d'Alexandre avec Frédéric-Guillaume III, les batailles d'Eylau, de Friedland, et toute cette série de combats où la France était toujours attendue par la victoire. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails de toutes ces batailles; bornons-nous à dire que toutes ces campagnes se terminèrent par la paix de Tilsitt, qui fait époque dans les institutions militaires de la Russie. Cette paix ouvrit à Alexandre non-seulement la voie de la conquête de la Finlande (1809) et de deux embouchures du Danube (1812), mais encore elle lui donna le temps de remédier aux imperfections du système militaire suivi jusqu'alors. Il y réussit si bien, et avec tant de rapidité, que dans les campagnes de 1812 à 1814, l'équipement, la discipline et la précision des troupes russes furent généralement admirés à l'étranger. En descendant ainsi dans tous les détails de l'administration, Alexandre s'acquit la confiance illimitée de ses peuples. Au reste, si l'armée russe succombait sous les coups des Français, elle était plus heureuse avec ses autres ennemis : Alexandre battit les Suédois, fit la conquête de la Finlande, prit sur les Turcs les forteresses de Silistrie, Rutchuk et Giurgévo, et battit les Perses, qui furent obligés de lui céder une partie de leurs possessions. — Tous ces combats ne lui faisaient pas oublier le soin des affaires intérieures : il institua en 1810 le *conseil de l'empire*, où les lois et règlements sont soumis à une délibération provisoire; il prit diverses mesures pour le développement du commerce national; il définit nettement l'organisation des divers ministères, et ne négligea rien pour l'embellissement de sa capitale. Tels furent les travaux utiles et multipliés d'Alexandre.

Quoiqu'il eût, lors de la paix de Tilsitt et depuis, professé pour Napoléon des sentiments d'admiration et d'amitié, quoiqu'il eût subi, sans lutter contre elle, la fascination profonde exercée par Napoléon sur tous ceux qui l'entouraient, quoiqu'il fût frappé de son intelligence, de son activité et de la loyauté qu'il avait apportée dans leurs relations, quoiqu'un accord parfait semblât régner entre eux, de nouveaux nuages ne tardèrent pas à paraître. Napoléon se plaignit avec humeur de quelques modifications faites par l'empereur Alexandre au système continental. Le fait est qu'Alexandre avait pris à cet égard des engagements qu'il ne pouvait pas tenir. La mésintelligence alla toujours en augmentant, jusqu'à ce qu'enfin la guerre fut de nouveau déclarée, en 1812. On en connaît les désastreuses conséquences pour la France. Alexandre se trouva à cette époque devenu en peu de jours le héros européen. Sa proclamation en date de Kalisch, du 25 mars 1813, dans laquelle, en appelant aux armes les peuples de l'Allemagne, il leur promettait, au nom des souverains, des constitutions qui assureraient leur liberté et leur indépendance, souleva contre la domination française une nation que ses accents de liberté tirèrent de son apathie. On sait quels nobles sacrifices l'Allemagne fit alors pour son indépendance. On sait aussi comment elle en a été plus tard récompensée! L'histoire, dans sa justice, dira du moins d'Alexandre qu'il fut un vainqueur généreux. Ce fut lui qui en 1814 insista pour qu'après la prise de Paris les souverains alliés traitassent toujours avec Napoléon de souverain à souverain. A cette époque il fut l'objet du plus vif enthousiasme de la part des Français, et particulièrement des Parisiens, qui virent bien moins en lui un conquérant étranger qu'un héros pacificateur, et qui admirèrent en lui le conservateur généreux de leurs monuments et de leurs richesses nationales. Il passa en juin de la même année en Angleterre, où il fut reçu avec plus d'enthousiasme encore, et rentra à Saint-Pétersbourg le 25 juillet, où il refusa modestement le surnom de *Béni*, que vint lui offrir le sénat. La neutralité de la Suisse respectée ne prouva pas moins que sa conduite ferme et énergique lors de la rentrée de Napoléon en France, en mars 1815, la constance d'Alexandre dans ses principes politiques. Cette fois, ce fut l'Angleterre qui porta le coup mortel au colosse du siècle. Alexandre arriva trop tard avec ses Russes, Paris était déjà au pouvoir des armées alliées; il y fit son entrée le 11 juillet. Mais les temps étaient changés. Les Français de toute opinion avaient compris que c'était bien moins les funérailles de l'empire que celles de la patrie qui avaient été célébrées à Waterloo.

Alexandre fut reçu avec une froideur marquée dans une ville où sa vue un an auparavant suffisait pour produire le plus vif enthousiasme. Ce contraste l'affligea. C'est pendant ce séjour à Paris qu'il connut madame de Krudener, devenue, après une vie de galanteries et de plaisirs, un des appuis du mysticisme. Alexandre avait pour cette femme une grande amitié, et beaucoup de confiance en ses conseils : ce fut sous l'influence des extases mystiques de madame de Krudener qu'il conçut le projet de la Sainte-Alliance. Il considérait dès lors Napoléon comme un impie, un ennemi de Dieu, le démon de la guerre, et se regardait lui-même comme le génie du bien et de la paix : les extases de madame de Krudener expliquaient cela par les dénominations d'*ange noir* et d'*ange blanc*. Alexandre voyait dans le traité de la Sainte-Alliance l'établissement définitif de la paix dans l'humanité ; il y apporta la foi des monarques qui partaient au moyen âge pour les croisades. Madame de Krudener le suivit quelque temps, et ne fut pas étrangère aux traités conclus à cette époque. On sait comment Alexandre changea de sentiments à son égard : en 1818 il lui fit défendre l'entrée de Moscou et de Saint-Pétersbourg.

Cependant, attristé, comme nous l'avons dit, du froid accueil des Parisiens, Alexandre, après avoir passé ses troupes en revue, repartit pour Bruxelles, où il assista au mariage de sa sœur avec le prince d'Orange, et de là se rendit à Varsovie, où il accorda aux Polonais, devenus ses sujets par une décision du congrès de Vienne, une constitution qui eût pu faire leur bonheur si elle avait été franchement exécutée ; mais Alexandre, effrayé des progrès des doctrines de liberté en Europe, en redouta la contagion pour ses États, et voulut les arrêter autant que possible partout où elles se manifestaient le plus visiblement. Il fut l'âme des congrès de Troppau et de Laybach. Après avoir appelé de ses vœux l'indépendance de la Grèce, il réprouva formellement l'insurrection qui éclata en 1820 dans ce pays, et qui, après une lutte de dix années, a fini par assurer son indépendance. Il contraria par là l'opinion nationale de son peuple, qui s'intéressait vivement au triomphe de coreligionnaires opprimés par les ennemis constants et naturels de la Russie. Alexandre, dominé par le besoin de rapporter à une vaste organisation révolutionnaire tous les mouvements de perturbation auxquels était en proie l'Europe, déchirée alors en tous sens par des tiraillements intérieurs, ne vit dans la généreuse levée de boucliers des Hellènes que l'exécution ponctuelle d'un ordre émané du grand comité directeur de Paris. Il nuisit donc autant qu'il lui fut possible à une cause qui était la sienne, et au triomphe de laquelle se rattachait la réalisation des plans favoris de la politique de Catherine, l'expulsion des Turcs de l'Europe. On dit cependant que dans les derniers temps ses idées s'étaient rectifiées à ce sujet, et qu'il avait commencé à s'apercevoir qu'il avait été dupe d'une vaine fantasmagorie. Mais, quoi qu'il en soit, il oublia un peu le plan de conduite politique libéral et généreux qu'il s'était formé dans sa jeunesse : il rétablit la censure, se laissa guider par la politique étroite et despotique de l'Autriche, qu'il poussait contre l'Italie, en même temps qu'il poussait la France contre l'Espagne ; il négligea l'achèvement des réformes intérieures qu'il avait tentées avec tant d'intelligence, et s'abandonna complétement aux pratiques d'une dévotion méticuleuse. Toutes ces fautes ne purent lui enlever l'affection de son peuple : sa bonté, sa douceur, le souvenir de ses bienfaits, le courage qu'il montra lors de la terrible inondation de Saint-Pétersbourg, en 1824, sauvant au péril de ses jours les malheureux qui se noyaient, réparant les pertes tant qu'il le put, toutes ces choses lui gardèrent le cœur de ses sujets.

Selon quelques historiens, Alexandre, revenu à des idées plus justes, à celles qui l'avaient si longtemps guidé, méditait d'importantes réformes pour son empire, quand la mort vint brusquement le frapper sur les rives de la mer Noire, à cinq cents lieues de sa capitale, au milieu d'un voyage qu'il avait entrepris dans les provinces méridionales de son empire, conjointement avec l'impératrice, dont la santé délabrée demandait un air moins rude, un soleil moins rare que celui de Saint-Pétersbourg. Il choisit Taganrog pour point principal de sa résidence ; il allait de là faire différents voyages dans les pays du Don, laissant à Taganrog l'impératrice, qui soignait sa santé. Il se disposait au voyage d'Astrakan, lorsque le comte Woronzof l'engagea à visiter les peuples de la Crimée. Alexandre partit aussitôt, accompagné de ses amis. Ce voyage devait être long ; on traversa rapidement la côte méridionale de la Crimée ; mais une indisposition, qui eut sa cause dans un froid trop vif, lui donna tout à coup la fièvre, et il commanda qu'on le ramenât immédiatement à Taganrog. L'empereur eut dès lors, dit-on, les plus effroyables soupçons, et refusa positivement les médicaments qui lui furent offerts. Il demandait toujours à ses domestiques de l'eau glacée : « Elle me calme, disait-il, tandis que leurs potions m'ont brûlé... » La maladie d'Alexandre dura à peu près onze jours ; il expira le 1er décembre 1825. Peu d'heures après l'indication officielle de sa mort, sa figure était très-visiblement changée. Quand, trois jours après, il fallut le montrer au peuple pour le baisement des mains, on lui couvrit le visage avec un voile. La figure était devenue noire. Deux jours après l'autopsie, qui avait été immédiate, le corps prit une teinte livide, circonstance rare, et qui resterait à expliquer dans une saison et dans un pays si froid. Des ordres partis de la cour prescrivirent, au départ, de laisser le cercueil fermé jusqu'à Saint-Pétersbourg ; ils furent remplis.

Le règne d'Alexandre a exercé sur toute l'Europe une influence qu'il importe de constater : c'est depuis ce règne seulement que la Russie, considérée autrefois comme une nation demi-asiatique, a définitivement pris place au rang des nations européennes. L'histoire citera ce règne au nombre de ses plus belles pages ; toutes les fautes d'Alexandre ne peuvent effacer le souvenir de ses bienfaits et de sa sagesse : malgré ses efforts, ce prince n'a pas pu détruire entièrement les bonnes choses qu'il avait créées.

[Voici comment Napoléon jugeait Alexandre : « Si cela rentrait dans les limites de mon pouvoir, disait-il, je choisirais Alexandre pour mon successeur. Grand cœur, âme noble, rusé comme un Grec du Bas-Empire, fier et superbe comme un vieux Romain, il a été mon ennemi souvent, mais je l'ai toujours admiré... C'est un vrai César ; Alexandre serait le seul homme capable de continuer mon œuvre en Europe, si au lieu d'être Russe, il était Français. » L.]

ALEXANDRE II NICOLAÉWITCH, empereur de Russie, fils aîné de l'empereur Nicolas et d'Alexandra Féodorowna, est né à Moscou le 29 avril 1818. Élevé d'abord par sa mère, il eut pour gouverneur le général Mœrder, et son éducation fut achevée par le poëte Joukofski. Son père lui-même se chargea, dit-on, de l'initier aux habitudes militaires. Le 4 mai 1834, le césarévitch Alexandre fut déclaré majeur, et il devint commandant des lanciers de la garde, ataman des cosaques, premier aide de camp de l'empereur. A la suite d'un voyage en Allemagne, il épousa, le 28 avril 1841, la princesse Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, fille du grand-duc de Hesse Louis II, qui prit à son entrée dans l'Église russe le nom de Marie Alexandrowna. Chancelier de l'université de Finlande, le grand-duc Alexandre encouragea les études finnoises, fonda une chaire de langue et littérature finnoises à l'université d'Helsingfors, prit l'académie finnoise sous sa protection et récompensa les lointaines explorations de savants finnois. A la mort du grand-duc Michel, son oncle, il prit la haute direction des écoles militaires de l'empire. L'empereur Nicolas le félicita publiquement du soin qu'il prenait d'élever la jeunesse dans le véritable esprit russe. En 1850 le grand

duc Alexandre visita la Russie méridionale, Nicolaief, Sébastopol, Tiflis, Érivan, Derbent, et termina ce voyage en allant se battre contre les Circassiens. A la mort de Nicolas, dont il reçut le dernier soupir et les dernières instructions, le 2 mars 1855, il monta sur le trône, jurant « de rester fidèle à tous les sentiments de son père et de persévérer dans la ligne des principes politiques qui lui ont servi de règle. » Dans un manifeste adressé aussitôt à ses peuples, il disait : « Fasse la Providence, qui nous a appelé à cette haute mission, que, guidé et protégé par elle, nous puissions affermir la Russie dans le plus haut degré de puissance et de gloire; que par nous s'accomplissent les vues et les désirs de nos illustres prédécesseurs, Pierre, Catherine, Alexandre le bien-aimé, et notre auguste père d'impérissable mémoire. » La lutte engagée en Orient par Nicolas continua donc avec les puissances occidentales alliées à la Turquie. Alexandre visita Cronstadt, Moscou, Varsovie, et partit pour la Crimée. « Dieu a voulu soumettre la Russie aux épreuves, disait-il dans un rescrit au commandant de Moscou. Combattons pour l'intégrité de l'empire. Dieu défendra la Russie orthodoxe qui a pris les armes pour la défense de la bonne cause, la cause du christianisme. » Arrivé à Sébastopol, on dit qu'il s'écria devant ces ruines : « Aujourd'hui la paix est impossible. » Dans une dépêche au roi de Prusse, il disait encore : « La Russie ne fera jamais la paix après un désastre. » On lui avait aussi entendu prononcer ces paroles : « J'aimerais mieux n'avoir plus à Saint-Pétersbourg de tuiles sur mon toit que de perdre un pouce de terrain en Crimée. »

Bientôt pourtant les Russes, qui avaient perdu, outre Sébastopol et Bomarsund, Kertch, Kamiesch, Kinburn, Anapa, et d'autres places, purent s'emparer de Kars contre les Turcs. Ce succès permit à l'empereur Alexandre II d'écouter les propositions de paix. Il accepta les conditions que lui faisaient la France et l'Angleterre, envoya des ministres à Paris, où, après un congrès, la paix fut signée, le 30 mars 1856. Dans un manifeste publié à cette occasion, Alexandre disait que « afin de hâter la conclusion de la paix et d'écarter pour l'avenir même jusqu'au soupçon de vues ambitieuses, il avait consenti à l'adoption de mesures de précaution destinées à éviter toutes collusions entre ses forces navales et celles de la Turquie. » Voulant dès lors se consacrer entièrement à l'amélioration matérielle de son empire, Alexandre II communiqua un grand mouvement à l'industrie russe, facilita les échanges avec l'étranger, ordonna de grands travaux, et encouragea la construction des chemins de fer. Il s'était montré disposé à un rapprochement avec le saint-siége et à de grandes concessions en faveur du clergé catholique en Pologne; il accorda des facilités pour l'enseignement dans les universités, créa une faculté des langues orientales à l'université de Saint-Pétersbourg, et plaça l'instruction publique sous sa surveillance personnelle. Bientôt il accepta la démission du comte Nesselrode et confia la direction des affaires étrangères au prince Gortschakof. Il acheva l'émancipation des serfs du domaine et prépara celle des serfs des particuliers, qui a enfin été proclamée en mars 1861. Il donna d'abord quelque espérance à la Pologne, autorisa la rentrée des émigrés, moyennant un acte de soumission et sans restitution des biens confisqués; mais dans un voyage à Varsovie il dit à la noblesse polonaise : « Avant tout point de rêveries, ceux qui voudraient continuer à nourrir des illusions, je saurai les maintenir dans le devoir. La Pologne et la Finlande me sont aussi chères que toutes les autres provinces de mon empire; mais pour le bien des Polonais eux-mêmes, il faut qu'ils restent unis pour toujours à la grande famille des empereurs de Russie. »

Le 7 septembre 1856, l'empereur Alexandre II se fit sacrer solennellement à Moscou. Il s'était rapproché de la France. Au mois de septembre 1857 il eut une entrevue avec l'empereur Napoléon III à Stuttgard. Lorsque les affaires d'Italie furent sur le point d'amener un conflit entre la Sardaigne et l'Autriche, la Russie proposa un congrès. L'Autriche précipita les événements et la guerre éclata; la France intervint et la Russie resta calme. « La Russie ne boude pas, avait dit le prince Gortschakof; elle se recueille. » Après la paix de Villafranca, l'empereur Alexandre se rencontra à Varsovie avec le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche; rien n'y fut conclu. La Russie devait se souvenir de l'abandon de l'Autriche pendant la guerre d'Orient et au congrès de Paris; on croit même que l'Autriche refusa encore à ce moment de revenir sur le traité de 1856, que la Russie trouve injuste, et que la France ne serait pas éloignée de modifier. Cependant lorsque Victor-Emmanuel fit entrer ses forces dans le royaume de Naples, envahi par Garibaldi, la Russie rappela son envoyé de Turin. Après la reddition de Gaëte, Alexandre II fit remettre le grand cordon de ses ordres au roi François II.

Le 25 février 1861 les Polonais répondirent aux paroles de l'empereur par une manifestation en l'honneur de leurs compatriotes morts à Grochow en 1831. Cette manifestation fut dispersée à coups de fusil; elle recommença le lendemain, et il y eut de nouvelles victimes. Des Polonais se chargèrent de rétablir l'ordre; mais ils adressèrent une pétition à l'empereur pour réclamer leur nationalité, redemander les immunités de leurs écoles, les priviléges de leur église, les moyens constitutionnels de faire parvenir leurs vœux au trône. Cette pétition n'a pas été repoussée par l'empereur Alexandre, qui, le 2 avril, accorda à la Pologne un conseil d'État formé de hauts personnages, des conseils de gouvernements et des conseils municipaux basés sur l'élection, et une organisation distincte pour les affaires ecclésiastiques et l'instruction publique.

L'empereur a cinq fils et une fille : l'aîné, Nicolas, est né le 20 septembre 1843. L. Louvet.

ALEXANDRE KARADJORDJEWICZ. *Voyez* Serbie.

ALEXANDRETTE, en latin *Alexandria ad Issum*, en arabe *Iskanderoun*, ville de Syrie, située sur le bord de la Méditerranée, près du ruisseau de Beloum, fut fondée par Alexandre le Grand auprès de Myriandrus, non loin du champ de bataille d'Issus. Dès que la Syrie fit un royaume à part, les Séleucides s'établirent à Antioche, et Alexandrette tomba en ruines. Rebâtie par l'un des khalifes ommiades, elle devint une place forte des frontières, et n'eut pas d'autre importance. Tancrède la prit d'assaut et la livra aux flammes. La domination des Osmanlis ne la releva pas. Le commerce de l'Europe ayant repris quelque activité avec l'Orient, des Francs s'établirent à Alexandrette, qui devint le port d'Alep. L'insalubrité de l'air ne lui permit pas de s'accroître. On n'y voit plus que quelques chétives habitations, et des marais pestilentiels entourent la ville. Vers le sud, à un quart de lieue de la mer, sur la gauche du chemin qui mène à Beylan, on voit encore un château en ruines, nommé le château d'Alexandre : au delà de ce château, d'une architecture évidemment moderne et peut-être contemporaine des croisades, gisent d'autres ruines et des vestiges de constructions antiques. Les croisés avaient appelé Alexandrette *Alexandria Scabiosa*. E. B.

ALEXANDRIE, appelée par les Turcs et les Arabes *Iskandérièh* ou *Skandérièh*, fondée l'an 331 avant Jésus-Christ par Alexandre le Grand, était située à l'origine dans les terrains plats et bas qui séparent le lac Maréotis de la Méditerranée, à environ un myriamètre de Canope. En avant, dans la Méditerranée, on trouvait l'île de Pharos, à l'extrémité nord-ouest de laquelle s'élevait la tour célèbre qu'on éclairait la nuit (*voyez* Phare) pour guider les navigateurs, et qu'une jetée appelée *Heptastadium* unissait à la terre ferme en formant les deux grands ports de la ville. Il y avait en outre dans le lac Maréotis un port

aux eaux stagnantes et marécageuses, à l'embouchure du canal du Nil, le port appelé *Kibotor*, et deux ports de moindre étendue à l'angle nord-ouest du grand port situé à l'est de la jetée. Alexandrie, dont le plan avait été dressé par l'architecte Dinocrate, occupait autour de ces deux grands ports un emplacement s'étendant du nord-est au sud-ouest sur une longueur totale d'à peu près trois myriamètres. Deux grandes rues, larges chacune d'environ 33 mètres, et ornées dans toute leur longueur de colonnades, la traversaient d'une extrémité à l'autre et se coupaient à angle droit. La ville était d'ailleurs très-régulièrement construite. La partie la plus brillante était le quartier appelé *Bruchium*, voisin du port de l'est. Là se trouvaient les palais des Ptolémées avec le Musée et la Bibliothèque, le *Soma* ou *Sema*, les tombeaux d'Alexandre le Grand et des Ptolémées, le *Posidonium*, le *Timocrium* et le grand théâtre. Plus loin à l'ouest on rencontrait l'*Emporium*, les chantiers de vaisseaux, sur la petite pointe de terre qui, avec l'*Heptastadium*, son prolongement artificiel, séparait les deux grands ports, là où était situé jadis un village appelé *Rhacotis*, le *Serapeum* avec sa riche bibliothèque et le Gymnase. A l'ouest de la ville était située la grande Nécropole (ville des morts) avec ses tombeaux, et à l'est la Lice et la Nicopole. Des citernes pratiquées dans le roc calcaire, et contenant l'eau nécessaire à la consommation des habitants pendant une année entière, occupaient presque toute la superficie souterraine de la ville. Dès sa fondation Alexandrie fut la capitale grecque de l'Égypte. Sa population, évaluée à l'époque de sa plus grande prospérité à 300,000 habitants libres, et qui, en y comprenant les esclaves et les étrangers, devait s'élever à plus du double de ce chiffre, se composait surtout de colons grecs, d'Égyptiens proprement dits, et de Juifs venus de bonne heure s'y établir, et qui n'avaient pas tardé à y adopter la langue et les coutumes des Grecs.

Après la mort d'Alexandre le Grand, Alexandrie échut aux Ptolémées, qui y établirent leur résidence et en firent la plus magnifique ville de l'antiquité avec Rome et Antioche, de même que le centre de l'érudition et de la civilisation grecque de ce temps-là, d'où elles se propagèrent ensuite dans une grande partie de l'Asie et de l'Afrique. L'heureuse situation de cette ville, au point de partage entre l'Occident et l'Orient, en eut bientôt fait le centre du commerce du monde, qui porta au plus haut degré sa prospérité matérielle. Alexandrie était arrivée au faîte de ses richesses et de ses grandeurs, quand elle tomba au pouvoir des Romains, l'an 29 avant Jésus-Christ. C'est de cette époque que date sa décadence, d'abord peu sensible, mais qui plus tard, à la suite de la translation à Rome des chefs-d'œuvre de l'art qui la décoraient, des massacres commis par Caracalla, de la dévastation du *Bruchium* par Aurélien, du siége et du pillage par Dioclétien, et enfin de la prospérité toujours croissante de Constantinople, devint en peu de temps très-sensible, de telle sorte qu'au quatrième siècle de notre ère le temple de Sérapis était le seul monument architectural de quelque importance qui y subsistât encore. La lutte entre le christianisme envahisseur et le paganisme provoqua dans Alexandrie les désordres les plus sanglants. La prise d'assaut du Serapeum, dernier refuge de la théologie et de l'érudition païenne, en l'an 389, par les chrétiens, et sa transformation en une église chrétienne, sous l'invocation de saint Arcadius, portèrent le dernier coup au paganisme agonisant. Alexandrie devint alors le chef-lieu de la théologie chrétienne, et conserva ce caractère jusqu'à ce qu'elle eût été conquise par les Arabes, en l'an 642. La prise de la ville par les Turcs, en l'année 868, acheva de l'anéantir. Elle se releva plus tard, il est vrai, sous la domination des khalifes, et resta pendant toute la durée du moyen âge le grand entrepôt des produits de l'Orient et de l'Occident; mais la découverte de l'Amérique et de la route des Grandes-Indes par le cap de Bonne-Espérance anéantit complétement son commerce. Enfin la domination des Mamelouckes, et ensuite la conquête qu'en firent les Osmanlis, achevèrent de détruire jusqu'à ce qui y était l'œuvre des Arabes. C'est ainsi qu'Alexandrie en arriva à ne plus compter en 1778 que cinq mille habitants. La conquête de l'Égypte par les Français à la fin du dix-huitième siècle commença à la faire sortir de ses ruines; et sous la domination de Méhémet-Ali, qui y établissait sa résidence pendant une partie de l'année, elle se releva tellement qu'elle est aujourd'hui l'une des places les plus importantes de la Méditerranée. Le commerce avec les Indes reprend de nos jours la voie qu'il abandonna au seizième siècle. Alexandrie avait 30,000 âmes en 1798, et 164,400 en 1862.

La ville actuelle n'occupe pas le même emplacement que l'ancienne. Elle s'élève sur l'*Heptastadium*, transformé par des alluvions en une large langue de terre, entre les deux grands ports qui existent toujours. Mais celui qui est situé au nord-est, et qu'on appelle aussi le Port-Neuf, est ensablé. Le canal de Ramanieh, terminé en 1820, et un chemin de fer mettent le Caire en communication avec Alexandrie, qui du côté de la mer est protégée par divers ouvrages de fortification. Comme la plupart des villes de l'Orient, Alexandrie est aussi sale que misérablement bâtie. Ses édifices les plus remarquables, tels que le nouveau palais, la douane, l'arsenal de la marine, sont tous l'œuvre de Méhémet-Ali. La Bourse a été terminée en 1859.

Cette ville, habitée par des Arabes, des Turcs, des Juifs, des Coptes, des Grecs et des Francs, est le siége des consuls européens, d'un patriarche copte, des établissements maritimes et commerciaux du pacha, ainsi que des écoles militaires et de marine égyptiennes. De tous les monuments antiques qu'elle renfermait autrefois, elle ne possède plus que la *colonne de Pompée*, produit de l'art grec, placée sur un fût de vingt et un mètres de long, qui vraisemblablement ornait à l'origine le *Serapeum*, renversée plus tard, puis redressée par ordre d'un gouverneur de Dioclétien, et surmontée alors de la statue d'un empereur qui depuis longtemps en a été arrachée; ce que l'on appelle les *Aiguilles de Cléopâtre*, deux obélisques, dont l'un est à moitié en ruines, mais dont l'autre, monolithe de vingt mètres de hauteur, est encore debout: enfin, plusieurs tombeaux de l'antique nécropole, et les citernes, en ruines pour la plupart.

ALEXANDRIE (Bibliothèque d'), fondée principalement par les libéralités des Ptolémées, contenait, dit-on, dans 400,000 volumes ou rouleaux, toute la littérature romaine, grecque, indienne et égyptienne, dont nous ne possédons plus aujourd'hui que quelques débris. La plus grande partie en était placée dans le plus beau quartier de la ville, le *Bruchium*, et fut brûlée lors du siége de cette ville par Jules César, mais fut ensuite remplacée par la bibliothèque de Pergame, dont Antoine fit présent à Cléopâtre. Le reste se trouvait dans le *Serapeum*, le temple de Jupiter Sérapis, et se conserva jusqu'à l'époque de Théodose le Grand. Mais quand ce prince fit détruire tous les temples païens de l'empire, le magnifique temple de Jupiter ne fut pas plus épargné que les autres; un rassemblement furieux de chrétiens fanatiques, conduits par l'archevêque Théophile, l'assaillit et le mit en ruines. On rapporte qu'au milieu de ces scènes de dévastation, la bibliothèque fut en partie brûlée et en partie dispersée, et Orose l'historien n'en vit plus que les rayons vides. Par conséquent ce furent des barbares chrétiens, et non pas, comme on le croit généralement, des Arabes commandés par Omar, qui firent éprouver aux sciences cette irréparable perte. On a cru découvrir les ruines de cette bibliothèque en 1854.

ALEXANDRIE (Code d'). On appelle ainsi un manuscrit de toutes les saintes Écritures en langue grecque qui se trouve au *British Museum* à Londres, et qui est d'une haute importance pour la critique. Il est écrit sur parchemin,

en lettres onciales, sans esprits ni accents, date, suivant toute vraisemblance, de la seconde moitié du sixième siècle, et contient toute la Bible en grec (l'Ancien Testament d'après la traduction des Septante) avec les Épîtres de Clément le Romain; mais il offre trois lacunes dans le Nouveau Testament. Le texte en est d'une importance toute particulière pour la critique des Épîtres du Nouveau Testament, attendu que le manuscrit original que le copiste avait devant lui pour les Évangiles était évidemment beaucoup plus défectueux. Ce manuscrit célèbre faisait partie, dès l'an 1098, de la collection de livres du patriarche d'Alexandrie. Le patriarche de Constantinople Cyrille Lucar, qui l'adressa à titre de présent au roi d'Angleterre Charles Ier, en 1628, assura l'avoir reçu d'Égypte, et diverses circonstances, tant intérieures qu'extérieures, témoignent qu'il fut réellement écrit dans ce pays. Grabe le prit pour base dans son édition des Septante (4 vol. in-fol., Oxford, 1707-1720). Woid a donné la reproduction complète et diplomatiquement fidèle du Nouveau Testament (Londres, 1786, in-fol.). Baber commença en 1816 un travail identique pour l'Ancien Testament.

ALEXANDRIE (Dialecte d'). On appelle ainsi le dialecte particulier de la langue grecque qui se forma peu à peu à Alexandrie dans la langue parlée et écrite, après que la civilisation et la science grecque s'y furent implantées, et qui différait de l'ancienne langue des habitants de l'Attique par le mélange qu'il avait admis de nombreuses formes et expressions macédoniennes et doriennes.

ALEXANDRIE (Guerre d'). C'est celle dans laquelle fut entraîné, au mois d'octobre de l'an 48 avant Jésus-Christ, peu de temps après la bataille de Pharsale, César, alors à la poursuite de Pompée, lorsqu'il arriva à Alexandrie. Ayant décidé en faveur de Cléopâtre le différend à ce moment pendant entre elle et son frère Ptolémée-Dionysus pour le partage de l'héritage paternel, les Égyptiens, conduits par Pothinus et Achillas, chefs du parti de Ptolémée, se révoltèrent contre lui. César, qui n'avait que 4,000 hommes à sa disposition, se vit bientôt assiégé dans un quartier d'Alexandrie par les habitants de cette ville, qu'appuyait une armée de 20,000 hommes, commandée d'abord par Achillas, et après la mort de celui-ci par Ganymédès. Sa position devint extrêmement critique, et il faillit même perdre la vie dans une tentative qu'il fit pour se rendre maître de l'île de Pharos. Ce ne fut qu'en mars 47, lorsque Mithridate de Pergame eut réussi à lui amener des renforts d'Asie, qu'il parvint à dominer le danger. Le roi Ptolémée périt en combattant; Alexandrie fut réduite à capituler, et Cléopâtre, qui avait gagné l'amour de César, fut mise en possession du pouvoir souverain conjointement avec son plus jeune frère, appelé également Ptolémée. L'histoire de la guerre d'Afrique qu'on trouve à la suite des *Commentaires* de César, a vraisemblablement pour auteur son légat A. Hirtius.

ALEXANDRIE (École d'). Les Ptolémées, à cause de cet amour des lettres, des sciences et des arts qui fut pour ainsi dire le génie de leur dynastie, firent d'Alexandrie le rendez-vous de tous les esprits éclairés de leur temps. Les grammairiens, les savants, les philosophes furent attirés vers cette ville célèbre, où Ptolémée Philadelphe fonda le Musée, qu'on regarde à juste titre comme la première Académie du monde, et établit cette fameuse bibliothèque (*voyez* Bibliothèque d'Alexandrie) que l'histoire a toujours considérée comme la plus précieuse de l'antiquité. Ce concours de lumières et de protection royale était fait pour qu'Alexandrie devînt avec le temps ce qu'Athènes avait été déjà à l'époque de Périclès. De là le nom d'école d'Alexandrie donné à l'ensemble des systèmes philosophiques qui suivirent le péripatétisme et le platonisme, dernières lueurs du paganisme mourant, et dont le foyer principal était la ville d'Alexandre. Cette école, remarquable par ses origines, par le génie de ses penseurs, par la richesse et la profondeur de ses doctrines, par sa longue durée, par son rôle historique, par son influence sur les doctrines du moyen âge et de la Renaissance, mérite une place à part dans l'histoire de la philosophie. Elle commence vers la fin du troisième siècle de l'ère chrétienne, et ne finit que vers 539, avec l'antiquité elle-même. Pendant cette longue période elle change dans le cours de son développement de situation, de rôle, de théâtre; elle garde invariablement ses principes et son esprit, tout en subissant l'influence des hommes et des circonstances. Essentiellement rationnelle avec Ammonius, Plotin et Porphyre, elle dégénère en pratiques théurgiques avec Jamblique, Chrysanthe, Maxime et Julien; puis elle reprend une forme plus sévère à Athènes avec Syrianus, Proclus et Damascius.

Ce qui caractérise d'abord l'école d'Alexandrie, c'est une idée noble et hardie : ses philosophes travaillèrent à la combinaison de tous les systèmes connus. Après bien des siècles de civilisation, d'activité et d'éclat, l'esprit humain sembla prendre repos à l'ombre du trône des Lagides; mais, comme la foi et toutes les croyances religieuses l'avaient abandonné, trop épuisé pour créer et fonder, il voulut faire un faisceau de toutes les spéculations de la Grèce et de l'Asie. Une pareille initiation valut aux philosophes le surnom d'*éclectiques*. Ammonius Saccas fut son fondateur. Cependant l'École d'Alexandrie ne fut pas seulement éclectique, elle se laissa aussi entraîner au mysticisme. La recherche de l'absolu, tel fut le problème que ses philosophes se proposèrent. Mais pour atteindre leur but, la raison parut trop débile aux Alexandrins. Aussi, impuissants à s'acquitter de leur tâche, par cela même qu'ils renonçaient à se servir de la raison et qu'ils la regardaient comme une faculté trompeuse, ils empruntèrent à Xénophanes et à Parménides leur Dieu absolu, c'est-à-dire l'être immuable et ineffable, sans rapports possibles avec la génération, et qu'ils ne purent concevoir qu'à l'aide de la perception immédiate, base nécessaire au mysticisme. De ce premier point à l'extase il n'y avait qu'un pas, et les Alexandrins le franchirent; car en voulant comprendre et décrire la nature incompréhensible de Dieu, que la raison ne pouvait saisir et expliquer, ils furent obligés de mettre au-dessus de la raison une faculté, et cette faculté fut la faculté mystique de l'extase. Le mysticisme des Alexandrins est plus observateur, plus métaphysicien qu'il n'est enthousiaste : c'est ce qu'il est facile de constater par l'examen des ouvrages de Plotin, le représentant le plus illustre du mysticisme de l'école d'Alexandrie.

Pendant que l'école d'Alexandrie s'efforçait d'opérer la fusion parfaite du génie grec et du génie oriental, un rival redoutable s'élevait contre elle. Le christianisme venait à peine de se montrer au monde avec son bref et ferme symbole, ses dogmes arrêtés, sa morale sublime, sa puissante hiérarchie, que déjà l'antiquité païenne, ses dieux, ses croyances, sa morale plus ou moins austère, son orgueil justifié par plusieurs siècles de grandeur et de beauté dans ses créations, ses vertus les plus applaudies, tout en un mot de ce qui se rattachait à l'Olympe d'Homère ou en faisait partie, était fortement ébranlé. Contre cette religion inconnue encore, mais faisant partout des prosélytes, fondant des églises, consacrant des prêtres, les Alexandrins composèrent en quelque sorte le parti de la résistance. Plotin, Longin, Origène, Érennius, Porphyre et Jamblique déploient dans cette lutte de deux civilisations toute l'énergie de la pensée, une vaste érudition, une élévation de style sans égale : on dirait qu'ils réunissent à eux seuls toutes les forces de la Grèce et de l'Orient qui vont périr, pour mieux combattre l'esprit nouveau. Un instant vainqueurs, après beaucoup de défaites, pendant le règne de Julien, les philosophes et les rhéteurs de l'école d'Alexandrie rentrèrent dans l'obscurité, et virent leurs temples rasés par l'ordre de Théodose. Durant cette polémique, chrétiens et Alexandrins employèrent leurs veilles à produire des miracles,

comme éléments de conviction de ce qu'ils avançaient de part et d'autre. Un mysticisme exalté troublait les esprits, et leur faisait croire à la réalité de leurs prétendues illuminations. Les Alexandrins, au lieu de combattre leurs adversaires, occupés à la propagation des merveilles de leur religion, au lieu de nier leurs miracles ou de les détruire par le raisonnement, s'en attribuèrent à leur tour; ils ne manquaient pas aussi d'écrire l'histoire de leurs prédécesseurs, de les supposer auteurs de certains prodiges, et d'opposer à la vie de Jésus-Christ les travaux d'Apollonius de Tyane ou de Pythagore.

Quels qu'aient été les résultats ou la justice des moyens dont on fit usage dans les deux camps ennemis, il ne faut pas oublier que cet éclectisme que les Alexandrins appliquèrent aux anciens cultes, après l'avoir appliqué aux principaux systèmes de l'antiquité grecque, impliquait le dépérissement de toute religion, le triomphe de la philosophie, et avec le triomphe de celle-ci la liberté d'interpréter et de choisir. Les philosophes de cette école qui les premiers, dans un moment de défense, soumirent à un contrôle sérieux et profond toutes les vieilles croyances des religions passées, leurs dogmes et leurs superstitions, ont donné aux générations futures un exemple salutaire, celui de la liberté d'examen. Jusque alors l'imposture ou le mensonge avaient caché bien des vérités; mais le jour de mort étant arrivé, prêtres et philosophes communiquèrent ensemble dans l'intérêt commun. Le résultat de cette entente fut funeste à la religion comme à la philosophie d'abord; mais celle-ci aura jeté une semence qui fructifiera dans d'autres temps et d'autres lieux.

Entre le christianisme et l'école d'Alexandrie la critique moderne a cru apercevoir certains rapports qu'il n'est pas inutile de rappeler. Les Pères de l'Église, en effet, ne semblent pas exempts d'emprunts au platonisme et à d'autres doctrines enseignées à Alexandrie et à Athènes. Sans doute les deux doctrines avaient des bases opposées; mais il serait injuste de dire que la religion nouvelle n'a rien appris pendant quatre siècles de l'école d'Alexandrie. Comment supposer qu'Alexandrins et chrétiens aient pu vivre si longtemps à côté les uns des autres, se disputant perpétuellement, dénouant quelquefois leurs dissensions sur la place publique par les persécutions et par l'émeute, sans que le christianisme ait cherché à s'approprier ce qu'il y avait de vrai et d'utile dans la philosophie profane? Saint Clément d'Alexandrie nous offre sur ce point un témoignage irrécusable, lorsqu'il avoue que la philosophie des écoles peut servir à commenter les vérités de la foi, à les démontrer et à les développer. Qu'on ouvre encore saint Augustin, et dans la *Cité de Dieu* chacun croira lire un platonicien. Le mystère de la Trinité lui-même, dans la religion chrétienne, ne manque pas d'offrir une ressemblance assez curieuse avec la Trinité de l'école d'Alexandrie. Sous ce rapport les *Ennades* de Plotin, après le *Timée* et le sixième livre de la *République* de Platon, pourraient offrir plus d'un trait piquant à la critique philosophique.

La plupart des grands noms que comprend l'école d'Alexandrie ne se rattachent qu'indirectement à Alexandrie même: Plotin vécut à Rome, Proclus à Athènes; mais Alexandrie n'en a pas moins été le centre du monde grec, le terrain des plus grandes luttes. L'école d'Athènes, sa rivale, n'est qu'un développement sur un autre théâtre de la philosophie alexandrine. L'école d'Alexandrie s'éteignit obscurément, vers le milieu du sixième siècle, et avec elle finit la philosophie grecque, déjà frappée par un décret de Justinien, qui ferma l'école d'Athènes en 529. La clôture des écoles païennes par l'édit de Justinien anéantit l'école d'Alexandrie, mais non ses doctrines. Le néoplatonisme, recueilli dans d'obscures compilations, passa à travers les écoles du Bas-Empire dans la philosophie du moyen âge, et inspira tous les esprits rebelles au joug d'Aristote et de la scolastique; puis, à la Renaissance, il devint la source de toutes les doctrines idéalistes et mystiques des quinzième et seizième siècles.

Tout le travail de l'école d'Alexandrie ne se borne point à celui qui a été fait dans le champ des spéculations philosophiques. A côté des philosophes il y a aussi des savants, des grammairiens, des poëtes. Les grammairiens ne s'occupaient pas seulement de ce que nous appelons grammaire; ils ne se contentaient pas d'éplucher des mots, de distinguer des phrases; c'étaient des critiques instruits, des philologues qui possédaient des connaissances positives. On compte parmi ces grammairiens Zénodote d'Éphèse, Aristarque de Samothrace, Cratès de Malles, Denys de Thrace, Apollonius le Sophiste et Zoïle. Le grand mérite de ces philologues, c'est d'avoir recueilli les monuments de la littérature et de la civilisation des siècles passés, de les avoir soumis à une critique savante et judicieuse, et de les avoir transmis à la postérité. Parmi les poëtes nous remarquerons Apollonius de Rhodes, Lycophron, Aratus, Nicandre, Euphorion, Callimaque, Théocrite, Philétas, Phanoclès, Timon le Phliasien, Denys, et les sept poëtes tragiques que l'on appelait la *Pléiade d'Alexandrie*. Les poëtes de cette école se distinguent surtout par l'élégance, la pureté, la correction savante du style; ce qui leur manque, c'est le talent, l'esprit créateur qui inspirait les poëtes grecs des siècles précédents. Érudits sans âme, philologues laborieux et froids, ils cherchaient à suppléer à l'enthousiasme par l'art et le savoir. Les poëtes de l'école d'Alexandrie sont, à peu d'exceptions près, d'habiles tourneurs de vers, des écrivains pleins de science, mais sans verve, sans inspiration.

Cette école produisit également un grand nombre de mathématiciens, tels que Euclide, le créateur de la géométrie scientifique; Apollonius de Perge, dans la Pamphylie, qui a laissé un ouvrage sur les sections coniques; Nicomaque, qui le premier réduisit l'arithmétique en système; Ératosthène, auteur des *Catastérismes;* Aratus, auteur d'un poëme didactique intitulé *Phanomètre;* Ménélas, et surtout le géographe Ptolémée, auquel nous devons la *Magna Syntaxis* (*voyez* Almageste). Ces astronomes appliquèrent les hiéroglyphes à la dénomination des constellations de la sphère boréale, et corrigèrent la théorie du calendrier Julien. Mentionnons encore parmi les savants de quelque renom l'anatomiste Hérophile, le naturaliste Erasistratus, et Démosthène Philalèthe, auteur du plus ancien ouvrage qui existe sur la maladie des yeux.

On peut consulter sur l'école d'Alexandrie l'ouvrage de M. Matter, *Essai historique sur l'École d'Alexandrie;* — l'*Histoire de l'École d'Alexandrie,* de M. Jules Simon; — l'*Histoire critique de l'École d'Alexandrie,* de M. Vacherot, et le *Rapport* de M. Barthélemy Saint-Hilaire *à l'Académie des Sciences morales et politiques* sur le concours ouvert par elle à propos de l'école d'Alexandrie (1845, in-8°).

ALEXANDRIE (Chronique d'). On appelle ainsi une compilation de plusieurs auteurs grecs faite sous Héraclius, au règne duquel elle s'arrête. Cette chronique fut découverte en Sicile vers le milieu du seizième siècle, et imprimée en 1615, par les soins du jésuite Raderus, qui, ayant trouvé en tête du manuscrit le nom de Pierre d'Alexandrie, lui donna la dénomination qu'elle porte.

ALEXANDRIE (*Alessandria della Paglia, Alexandrie de la Paille*). Cette ville, qui s'appela d'abord *Césarée,* est située dans une contrée marécageuse, au confluent du Tanaro et de la Bormida. C'est une place forte, chef-lieu de la province du Piémont. Elle fut fondée en 1178 par les habitants de Crémone et de Milan (la ligue Lombarde), autant pour leur servir de boulevard contre l'empereur Frédéric Ier Barberousse qu'en mémoire des succès que la ligue Lombarde avait déjà remportés sur lui. A peine la ville était-elle construite que Barberousse vint l'assiéger: elle repoussa l'ennemi; mais on y vit aussitôt éclater des dissensions in-

térieures. Le chroniqueur Ventura raconte que de son temps il y avait eu sept expulsions d'une faction par l'autre. *Césarée* quitta son nom pour prendre celui d'*Alexandrie*, en l'honneur du pape Alexandre III, qui y avait établi le siége d'un évêché. Cette ville a été souvent l'objet des luttes les plus sanglantes. Vers la fin du treizième siècle, le marquis de Montferrat et Matthieu de Visconti, seigneur de Milan, s'en disputèrent la possession; elle finit par rester au pouvoir des Visconti, et fut annexée au duché de Milan. Montferrat fut enfermé dans une cage de bois, où il mourut dix-huit mois après. En 1522 Alexandrie fut prise d'assaut et livrée au pillage par le duc de Sforze; en 1657 les Français, commandés par le prince de Conti, l'assiégèrent inutilement; en 1707 le prince Eugène s'en rendit maître après un siége long et meurtrier. Plus tard l'empereur Joseph Ier abandonna cette place au duc de Savoie. Elle passa sous la domination française en 1796. La France la perdit; mais le 16 juin 1800, après la bataille de Marengo, le général Mélas y conclut avec Bonaparte un armistice par lequel il lui livra l'Italie supérieure jusqu'au Mincio. En 1802 elle devint le chef-lieu du département de Marengo. En 1814 elle retourna à la Sardaigne. Aujourd'hui Alexandrie est une ville de 56,545 âmes. Son commerce consiste surtout en toiles et en étoffes de laine et de coton. Les fortifications d'Alexandrie se composent d'une enceinte bastionnée, d'une citadelle garnie de défenses extérieures, et d'une tête de pont sur la rive droite de la Bormida. Un pont de pierre relie la citadelle à la ville. Aux termes de l'armistice conclu après la bataille de Novarre, le 26 mars 1849, les Autrichiens composèrent la moitié de la garnison d'Alexandrie jusqu'à la paix. En 1856 les fortifications d'Alexandrie furent considérablement augmentées, et une souscription publique fut ouverte pour l'armer de canons. Pendant la campagne d'Italie elle a servi de premier quartier général aux alliés, et de pivot à leurs opérations contre les Autrichiens qui s'étaient approchés de ses murs. *

ALEXANDRIN, épithète qui désigne dans la poésie française la sorte de vers affectée depuis longtemps, et vraisemblablement pour toujours, aux grandes et longues compositions, telles que le poëme épique et la tragédie, sans être toutefois exclue des ouvrages de moindre haleine. Le vers alexandrin est divisé par un repos en deux parties qu'on appelle hémistiches. Dans le vers alexandrin, masculin ou féminin, le premier hémistiche n'a jamais que six syllabes qui se comptent : je dis qui se comptent, parce que s'il arrive que cet hémistiche ait sept syllabes, la dernière finira par un *e* muet et la première du second hémistiche commencera par une voyelle ou par une *h* non aspirée, à la rencontre de laquelle l'*e* muet s'élidant, le premier hémistiche sera réduit à six syllabes. Dans le vers alexandrin masculin, le second hémistiche n'a non plus que six syllabes qui se comptent, dont la dernière ne peut être une syllable muette. Dans le vers alexandrin féminin, le second hémistiche a sept syllabes, dont la dernière est toujours une syllabe muette. Le nombre et la gravité forment le caractère de ce vers; c'est pourquoi je le trouve trop éloigné du ton de la conversation ordinaire pour être employé dans la comédie. Une loi commune à tout vers partagé en deux hémistiches, et principalement au vers alexandrin, c'est que le premier hémistiche ne rime point avec le second ni avec aucun des deux du vers qui précède ou qui suit. On dit que notre vers alexandrin a été ainsi nommé ou d'un poëme français de la vie d'Alexandre (*voyez* Roman d'Alexandre), composé en cette mesure par Alexandre de Paris, Lambert Li Cors, Jean le Nivelais et autres anciens poëtes, ou d'un poeme latin intitulé l'*Alexandriade*, et traduit par les deux premiers de ces poëtes, en grands vers, en vers alexandrins, en vers héroïques; car toutes ces dénominations sont synonymes, et désignent indistinctement la sorte de vers que nous venons de définir.

Le vers alexandrin nous tient lieu du vers **hexamètre**, et à sa place nous l'employons dans nos poëmes héroïques; mais quant au nombre et au mètre, c'est au vers asclépiade latin que notre vers héroïque répond. Il en a la coupe et les nombres, avec cette seule différence que le premier hémistiche de l'asclépiade n'est pas essentiellement séparé du second par un repos dans le sens, mais seulement par une syllabe qui reste en suspens après le second pied. Cependant nos vers sont encore monotones, et cette monotonie a deux causes : l'une, parce qu'on ne se donne pas assez de soin pour en varier les repos; l'autre, parce que, dans nos poëmes héroïques, les vers sont rimés deux à deux; et rien de plus fatigant pour l'oreille que ce retour périodique de deux finales consonnantes répétées mille et mille fois.

Il serait donc à souhaiter qu'il fût permis, surtout dans un poëme de longue haleine, de croiser les rimes, en donnant, comme a fait Malherbe, une rondeur harmonieuse à la période poétique. Peut-être serait-il à souhaiter aussi que, selon le caractère des images et des sentiments qu'on aurait à peindre, il fût permis de varier le rhythme et d'entremêler, comme a fait Quinault, différentes formes de vers. Marmontel.

ALEXANDROPOL, village de la Russie méridionale, près duquel on a découvert en 1856 les tombeaux des rois scythes, avec beaucoup d'objets en or, en argent et en fer.

ALEXANDROVSK, ville de Russie, située au dessous des cataractes du Dniéper, sert d'entrepôt à tous les produits indigènes destinés au bassin de la mer Noire. Sa population est de 4,000 âmes. — Il y a plusieurs autres villes de ce nom en Russie; nous nous bornerons à citer celle du gouvernement de Vladimir, résidence favorite d'Ivan III, qui y établit la première imprimerie qu'on ait vue chez les Russes. L'impératrice Élisabeth y a fondé en 1761 un magnifique haras.

ALEXIENS. *Voyez* Lollhards.

ALEXIPHARMAQUE (du grec ἀλέξω, je repousse; φάρμακον, venin). On donnait autrefois ce nom à des remèdes propres à expulser par les ouvertures de la peau le prétendu poison qui troublait, suivant certains systèmes médicaux, les fonctions animales dans les maladies aiguës; en ce sens, *alexipharmaque* était synonyme de *sudorifique*. A une époque plus reculée, on appelait ainsi tout remède dont la vertu principale était de repousser ou de prévenir les effets délétères des poisons absorbés intérieurement.

ALEXIS COMNÈNE. *Voyez* Comnène.

ALEXIS (Le Faux), célèbre imposteur qui au douzième siècle, sous le règne d'Isaac l'Ange, prince aussi faible que vicieux, profita de sa ressemblance extraordinaire avec Alexis II, fils de Manuel Comnène, pour exploiter le mécontentement des populations et usurper le pouvoir suprême. Azedd, sultan d'Iconium, qui favorisa d'abord sa levée de boucliers faite en Asie, parce que le premier il avait cru à la sincérité de ses allégations relativement à son illustre origine, l'abandonna dès qu'il fut désabusé. Le faux Alexis, grâce à la complète incapacité d'Alexis III, n'en parvint pas moins à réunir sous ses étendards des forces assez considérables; mais ces troupes, vil ramassis de mahométans et de pillards, ravagèrent les provinces qu'elles avaient mission de soumettre à leur chef, et les profanations ainsi que les excès et les cruautés de toute espèce auxquels elles se livraient excitèrent bientôt la haine et le fanatisme des habitants. Aussi un moine, interprète de l'indignation générale, s'introduisit à la faveur de la nuit dans la chambre à coucher du faux Alexis, saisit son épée, suspendue au chevet de son lit, et l'assassina. Le chef de la révolte mort, ses adhérents se débandèrent, et quelques jours après cette armée n'existait plus (an de J.-C. 1191).

ALEXIS MICHAELOWITCH, czar de Moscovie, né en 1630, succéda, en 1646, à son père, le czar Michel Fœdorowitch Romanof. Son long règne fut troublé par des guerres intestines et étrangères, et il lui fallut à la fois étouffer des révoltes parmi ses sujets et combattre les Polonais et les Suédois. S'il reprit les places et les provinces cédées aux Polonais sous le règne précédent, il fut moins heureux contre les Suédois, qui le battirent, mais dont en définitive il repoussa l'armée, qui avait envahi la Lithuanie. Un soulèvement des Cosaques du Don, qui avaient pour chef un certain Stenko-Razine (1669), ébranla d'abord assez fortement son autorité. Stenko, à la tête de deux cent mille hommes, s'empara d'Astrakhan; cependant Alexis réussit à comprimer entièrement ce mouvement en 1671. Trois ans plus tard il combattait avec les Polonais les armées du grand seigneur, et aidait au célèbre Jean Sobieski à remporter la victoire de Chokzim (1674). Cette alliance des deux peuples contre l'ennemi commun devait pourtant amener des rivalités entre eux, puis des collisions : aussi les Polonais finirent-ils par s'emparer de l'Ukraine. Alexis Michaélowitch mourut sur ces entrefaites : c'était en 1677. — D'un second mariage il laissait trois fils, dont l'un fut le célèbre Pierre Ier, et cinq filles. — Les premières années du règne d'Alexis n'avaient fait présager que de la faiblesse, car son gouverneur Morousof, qui à une ambition démesurée joignait une extrême avarice, avait profité de son caractère inappliqué et de son extrême jeunesse pour gouverner en son nom. La mauvaise administration de cet homme excita donc de vifs mécontentements parmi les boyards, à la vengeance desquels Alexis eut de la peine à le soustraire. Mais dès que le czar eut pris en main les rênes du gouvernement, il fit preuve d'autant de vigueur que de capacité. La guerre ne détourna jamais son attention des affaires intérieures de l'empire; il favorisa l'industrie, dota la Russie d'un code de lois, et, on peut le dire, fraya la voie aux réformes autrement énergiques et puissantes de Pierre le Grand. C'est le premier czar qui ait entretenu des relations diplomatiques avec les autres puissances de l'Europe, et en 1652 il noua avec la Chine les premières relations commerciales qui eussent encore existé entre les deux empires.

ALEXIS PÉTROWITCH, fils aîné de Pierre le Grand et d'Eudoxie Lapouchine, né à Moscou, le 18 février 1690, témoigna tant d'aversion pour les réformes et les innovations introduites par son père, que celui-ci résolut de l'exclure de la succession au trône. Alexis feignit d'être parfaitement content d'une telle décision, renonça volontairement à tous ses droits à la couronne, et déclara que son intention était de se faire moine. Mais quand Pierre le Grand fut parti pour son second voyage dans le nord de l'Europe, Alexis s'enfuit, en 1717, à Vienne, et de là à Naples, sous prétexte d'aller rejoindre son père, qui l'avait mandé auprès de lui. Obéissant aux ordres de l'empereur et cédant aux représentations du capitaine des gardes Roumanzof et du conseiller intime Tolstoï, envoyés à cet effet en mission expresse près la cour de Vienne, Alexis revint, il est vrai, en Russie; mais Pierre, irrité, considéra ce départ furtif comme un crime de lèse-majesté, et déshérita son fils par un oukase en date du 2 février 1718. Les suites de la procédure entamée à cette occasion ayant fait découvrir qu'Alexis avait eu en secret le projet de revenir sur son acte de renonciation à la couronne et de revendiquer ses droits héréditaires, l'empereur non-seulement envoya au supplice tous ceux qui avaient pris part au complot tramé par son fils, mais encore le fit condamner lui-même à la peine capitale, et commanda qu'on lui donnât lecture de la sentence de mort rendue contre lui à l'unanimité par cent quarante-quatre juges. En vain on annonça peu de temps après à cet infortuné que son père lui faisait grâce de la vie, l'impression de profonde terreur produite sur son esprit par tous les incidents de ce procès eut de si déplorables suites qu'il mourut à quelques jours de là, le 7 juillet (26 juin) 1718. Suivant une autre version, il aurait été décapité dans sa prison; et l'un des principaux acteurs de ce drame judiciaire et de l'exécution qui le termina aurait été un général allemand appelé Adam Weid. Afin d'éviter toute apparence d'injustice, Pierre le Grand fit publier les actes du procès. Alexis Petrowitch laissait de sa femme, Charlotte-Christine-Sophie, princesse de Brunswick-Wolfenbuttel, qui eut beaucoup à souffrir de la sauvage violence de son caractère, et morte dès l'année 1715, une fille, qui mourut en 1728, et un fils, qui régna plus tard sous le nom de Pierre II.

ALEXISBAD, l'une des sources ferrugineuses les plus riches que possède l'Allemagne, située dans la délicieuse vallée de Selke, dans la partie du Harz dépendant de la principauté d'Anhalt-Bernbourg, fut organisé comme établissement thermal en 1810, aux frais du duc Alexis-Frédéric-Christian d'Anhalt-Bernbourg. On a su admirablement tirer parti des avantages naturels de la localité, afin d'en rehausser encore le charme par de charmantes promenades; et les baigneurs n'ont que l'embarras du choix pour se procurer d'agréables distractions au moyen d'excursions dans les environs, notamment à Victorshœhe, à Rosstrappe, à Stubenberg, à Ballenstedt, à Falkenstein, au Mægdesprung, à Harzgerode et à Josephshœhe. Le Mægdesprung, situé à trois quarts d'heure de distance d'Alexisbad, est une des forges les plus considérables de l'Allemagne. Indépendamment de ses délicieux environs, il est célèbre par l'obélisque en fer fondu, haut d'à peu près dix-neuf mètres, qui y a été élevé, le 3 août 1812, en l'honneur du créateur de cette usine, le prince Frédéric-Albert, mort en 1796. Deux empreintes assez semblables à celles que laisseraient des pieds, qu'on voit là dans un rocher, ont donné naissance à l'une des légendes populaires du Harz, et sont l'origine du nom particulier de la localité. — On boit rarement l'eau d'Alexisbad, qu'on emploie plutôt en bains. Dans ce cas il est bon de la mélanger avec l'eau de Beringerbad. Græfe est le premier qui ait analysé ces eaux dans un *Mémoire sur les eaux de la vallée de Selken* (Leipzig, 1809).

ALÈZE, ALÈSE ou ALAISE, pièce de toile pliée en plusieurs doubles dont on garnit le lit des malades pendant ou après certaines opérations chirurgicales.

ALFA, nom donné au spart en Algérie. Cette plante croît sur les terrains incultes du Tell, et on la retrouve dans le Sahara. Elle peut fournir du crin végétal, de la filasse, des cordes, et même de la pâte à papier. Suivant Jules Duval des calculs précis portent à quarante millions de tonnes la quantité d'alfa que le Sahara seul pourrait annuellement livrer aux fabriques, sans autres soins ni frais que ceux de la récolte et du transport.

ALFAQUINS, prêtres maures cachés en Espagne après l'expulsion de leurs compatriotes. C'étaient des missionnaires musulmans qui prêchaient les chrétiens en secret, les retenaient ou les attiraient dans l'islamisme, et qui, déclamant surtout contre l'exercice et l'autorité de l'inquisition, étaient, avec les juifs, les figurants les plus ordinaires des auto-da-fé.

ALFARABI (Abou-Nasr Mohammed Ibn-Tarkhan) naquit, au commencement du dixième siècle, à Farab, ville de la Transoxiane, d'où il prit son nom. C'est un des plus grands philosophes dont s'enorgueillisse la civilisation musulmane. Il commenta Aristote, et a laissé des traités sur les *Principes de la nature*, l'*Essence de l'âme*, la *Logique* et la *Musique*, ainsi qu'une *Encyclopédie des Sciences*. Il mourut en 950. Avicenne a beaucoup emprunté à Alfarabi.

ALFIERI (Vittorio, comte d') naquit en 1749, à Asti, en Piémont, de parents nobles et riches. Son oncle Pellegrino Alfieri, gouverneur de Coni, qui était en même temps son tuteur, le plaça à l'académie de Turin; mais Alfieri en sortit à peu près aussi ignorant qu'il y était entré, et fut fait presque aussitôt officier dans un régiment provincial, qui ne se

réunissait qu'une fois par an, et seulement pour peu de jours. Poussé par un vague désir de voir le monde, Alfieri parcourut l'Italie, la France, l'Angleterre et la Hollande. A peine de retour, l'ennui que lui causait l'étude de la philosophie, qu'il venait d'entreprendre, le détermina à faire de nouveaux voyages; il vit, pour ainsi dire, au galop presque tous les pays de l'Europe, sans rien observer, sans rien apprendre. Mais, quoiqu'il n'eût retiré aucun fruit de ses voyages pour son instruction, ils eurent une puissante influence sur son caractère; ils lui furent utiles sous un autre rapport : l'aspect de tant de peuples avilis par le despotisme révolta son âme fière et indépendante, et lui inspira cette haine énergique de la tyrannie, cet ardent amour de la liberté, qui sont le caractère distinctif de sa poésie. Quoiqu'il fût encore incertain sur le choix d'une carrière, Alfieri se hâta de quitter le service. Pendant quelque temps il mena une vie entièrement désœuvrée. Bientôt une passion violente pour une femme qui n'en était pas digne enchaîna toutes les facultés de ce vigoureux génie.

Ayant réussi, après de longs et cruels combats, à briser ces honteux liens, la liberté intellectuelle et morale qu'il venait de reconquérir lui fit sentir d'autant plus vivement le besoin de fournir un aliment à l'activité de son esprit. Un essai dramatique qu'il avait tenté quelques années auparavant, dans un moment d'ennui, lui étant tombé par hasard entre les mains, il crut entendre comme une voix intérieure qui lui révélait sa vocation pour la poésie dramatique. Il se mit aussitôt à l'ouvrage. Sa première tragédie, *Cléopâtre*, obtint un succès qu'elle était loin de mériter, ainsi qu'une petite pièce intitulée *les Poëtes*, dans laquelle il faisait lui-même la critique de sa tragédie. A l'âge de vingt-sept ans, Alfieri prit avec lui-même l'engagement solennel de se consacrer tout entier au théâtre. C'est alors que, mesurant ses forces et ses moyens, son ignorance se montra pour la première fois à ses yeux dans toute son étendue. Il eut le courage de se remettre aux premiers éléments de la grammaire latine, puis il se rendit à Florence pour s'adonner à l'étude du pur idiome toscan. C'est à Florence qu'il rencontra Louise Stolberg, comtesse d'Albany, femme du prétendant d'Angleterre. Cette femme distinguée lui inspira un attachement passionné; elle méritait d'être aimée par une âme aussi belle, aussi généreuse que celle d'Alfieri. Cet amour, qui ne s'éteignit plus qu'avec sa vie, enflamma de plus en plus son enthousiasme pour la poésie. Pour vivre tout à fait indépendant, pour pouvoir consacrer tous ses instants à l'étude et à la composition, il céda sa fortune à sa sœur contre une rente modique. Il vécut alternativement à Rome et à Florence, et acheva, en moins de sept années, quatorze tragédies : *Philippe II*, *Polynice*, *Antigone*, *Agamemnon*, *Virginie*, *Oreste*, *la Conjuration des Pazzi*, *Don Garcia*, *Rosemonde*, *Marie Stuart*, *Timoléon*, *Octavie*, *Mérope*, *Saül*. Il fit encore paraître plusieurs autres ouvrages, soit en prose, tels que le *Traité de la Tyrannie* et la *Traduction de Salluste;* soit en vers, comme *l'Étrurie vengée*, poëme en quatre chants, et les cinq *Odes sur la révolution de l'Amérique du Nord*.

Quand la comtesse d'Albany se trouva libre par la mort de son époux, les deux amants se réunirent pour ne plus se séparer, et vécurent soit à Paris, soit en Alsace. Alfieri écrivit *Agis*, *Sophonisbe*, *Myrrha* et *les Deux Brutus*, en même temps qu'il rédigeait son *Traité du Prince* et des *Lettres*, le *Panégyrique de Trajan*, *la Vertu méconnue*, et *l'Amérique libre*.

Alfieri salua avec enthousiasme la révolution française, et célébra le triomphe de la liberté dans une ode sur la prise de la Bastille (*Parigi Sbastigliato*). Mais son âme généreuse s'indigna des excès qui vinrent souiller la cause populaire; il quitta la France, et se rendit en Angleterre : la baisse des assignats le força de revenir à Paris vers la fin d'août 1793; il échappa par la fuite aux massacres de septembre. Il perdit ses livres et la plus grande partie de ses tragédies, qui venaient de paraître chez Didot, en cinq volumes. A cette époque il se fixa à Florence. Il avait conçu une haine violente pour la France, qui l'avait si mal récompensé; les événements survenus dans l'année 1798 en Italie lui inspirèrent une satire amère, intitulée *Miso-Gallo*. A cinquante ans il entreprit d'apprendre le grec; il y réussit parfaitement. Il avait conçu une si grande admiration pour Homère, qu'il voulut créer un ordre de chevalerie en son honneur. Les insignes étaient un collier en pierres bleues, sur lesquelles étaient gravés les noms de vingt-trois poëtes anciens et modernes. Au bas était suspendu un camée représentant les traits d'Homère.

Alfieri mourut le 8 octobre 1803. Il est enterré à Florence, dans l'église de la Croix. Son tombeau, chef-d'œuvre de Canova, est placé entre celui de Machiavel et celui de Michel-Ange.

Comme poëte dramatique, Alfieri s'est essayé dans trois genres différents. On a de lui vingt et une tragédies, six comédies, et une œuvre à laquelle il a donné le nom de *Tramélogédie*. Mais tous ces ouvrages trahissent l'absence de spontanéité en même temps que cette opiniâtreté avec laquelle il faisait violence à lui-même et à l'art. Il s'était imposé la règle, ainsi qu'il le raconte lui-même dans sa vie, de ne jamais lire de poëte, afin de ne point déflorer la virginité de sa propre muse. Son inspiration était bien plutôt politique que poétique. Voulant réveiller l'amour de la liberté dans des cœurs engourdis, il considérait le théâtre comme une école où le peuple devait venir apprendre à être *libre*, *fort* et *noble*. Gœthe définit admirablement cette ivresse de la liberté dans laquelle il vivait, quand il dit : « Les pièces d'Alfieri s'ex-« pliquent par sa vie. Il tourmente ses lecteurs et ses audi-« teurs, de même qu'il se tourmentait lui-même comme « auteur. Nature essentiellement aristocratique, il ne haïssait « tant les tyrans que parce qu'il se sentait en lui-même une « veine de tyran. Cette nature de gentilhomme et d'homme « de cour se trahit d'une façon fort comique sur la fin de sa « vie, alors qu'il n'imagine pas de meilleur moyen de ré-« compenser son propre mérite que de créer un ordre de « chevalerie spécialement à son usage. » Alfieri avait la prétention de ne produire de l'effet qu'en employant les moyens les plus simples. Il renonça à toute espèce d'ornementation, pour ne plaire que par une virile gravité. Ses tragédies sont froides et roides, ses plans d'une simplicité qui va jusqu'à la pauvreté, ses vers durs et désagréables à l'oreille. Son style manque en outre complétement de ce magique éclat à l'aide duquel seulement le poëte peut aller jusqu'au plus profond des cœurs.

Les services qu'Alfieri rendit à la tragédie italienne n'en sont pas moins immenses, et ont été célébrés à bon droit par ses compatriotes, encore bien qu'il y ait eu pendant quelque temps de l'exagération dans leurs éloges. Le grand mérite de cet écrivain consiste à avoir su faire justice du goût efféminé qui dominait à l'époque où parurent ses premiers essais, et de la pédanterie qui portait alors les poëtes à prendre servilement les Grecs pour modèles. Ceux qui vinrent après lui s'efforcèrent de reproduire dans leurs œuvres sa mâle vigueur et sa simplicité.

Dans la comédie, la direction d'Alfieri est tout à fait grave, et le plus souvent aussi politique. L'invention chez lui est vide, l'intrigue sans intérêt, et, comme dans ses tragédies, les caractères, qui ne sont que des contours généraux, manquent d'individualité; ses comédies sont donc encore bien inférieures à ses tragédies.

Le meilleur de ses ouvrages dramatiques paraît être son *Abel*, production qu'il a appelée *tramélogédie*, pour lui donner sans doute un nom répondant à tous égards à son étrangeté. Alfieri, inventeur de ce genre bâtard, tenant le milieu entre la tragédie et l'opéra, s'était proposé de composer six pièces de ce genre.

Outre ces ouvrages dramatiques originaux, on a de lui un poëme épique en quatre chants, plusieurs poëmes lyriques, seize satires, et quelques traductions en vers de passages de Térence, de Virgile, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane. Après sa mort, on fit paraître son *Miso-Gallo*, monument de la haine qu'il avait vouée à la nation française, ses Œuvres complètes (37 volumes, Padoue et Brescia, 1809-1810), et son autobiographie, ouvrage à l'aide duquel on apprend à connaître l'individualité de cet écrivain.

La collection des Œuvres complètes d'Alfieri a été publiée plusieurs fois en Italie. Une édition en 22 vol. in-8° a été imprimée à Paris. Les tragédies forment 6 vol. in-8°. Petitot et J.-A. de Gourbillon en ont donné une traduction.

ALFORT, petit village du département de la Seine, à 8 kil. sud-est de Paris, sur la rive gauche de la Marne, avant 700 habitants, doit son importance à l'École vétérinaire qui y existe.

L'École d'Alfort tire son nom d'un ancien château où elle fut établie dès l'origine. Ce château, érigé autrefois en fief sous le nom de *Maisonville*, fut acheté du baron de Bormes, en 1765, par le ministre des finances Bertin. C'est là que ce ministre fonda, sur les plans de Bourgelat, l'école vétérinaire qui devait bientôt faire oublier celle de Lyon. Aucune dépense ne fut épargnée dès le principe pour lui donner des développements et même de l'éclat. Bourgelat fut chargé de sa direction, et les plus savants professeurs y furent appelés. Broussenet et Daubenton y donnaient des leçons d'agriculture et d'économie rurale; Vicq-d'Azyr, d'anatomie comparée; Fourcroy y démontrait la chimie; un peintre de réputation y enseignait l'art de représenter fidèlement les animaux. Un amphithéâtre magnifique, un riche laboratoire de chimie, des troupeaux fins, un cabinet d'histoire naturelle, furent accordés avec magnificence. Des encouragements furent donnés aux élèves. En 1769 un ordre du ministre de la guerre enjoignit à tous les colonels de cavalerie de détacher chacun un sujet pour être instruit dans l'art vétérinaire, afin d'exercer ensuite cet art avec le grade de maréchal-des-logis. Bourgelat étant mort en 1779, Chabert, son élève, lui succéda. Depuis cette époque l'école d'Alfort n'a cessé de recevoir des agrandissements et des améliorations. Son jardin botanique est un des plus beaux de l'Europe, et ses collections d'histoire naturelle et d'anatomie se sont considérablement augmentées. Elle renferme des hôpitaux où l'on soigne, moyennant rétribution, les animaux malades qui y sont amenés par les particuliers. On admire dans ses bergeries un superbe troupeau de mérinos et de chèvres de Cachemire. Une machine hydraulique de Perrier fournit à l'établissement toute l'eau dont il a besoin. Le ministre de la guerre entretient aujourd'hui à cette école quarante élèves militaires pour le service des corps de troupes à cheval. Les cours y sont faits par six professeurs.

ALFRAGAN (Ahmed-Ben-Ketir), né à Ferganah, ville de la Sogdiane, prit part, selon toute apparence, à la révision des *Tables astronomiques de Ptolémée*, ordonnée par le khalife Almamoun, vers 825 de J.-C. Il composa plusieurs traités sur *l'obliquité de l'écliptique*, sur *la construction de l'astrolabe*, les *cadrans solaires*, etc. Ses éléments d'astronomie nous sont seuls parvenus. Ils furent traduits au douzième siècle par Jean Hispalensis; cette traduction a été imprimée à Ferrare en 1493, et à Nuremberg en 1537, avec une lettre de Mélanchthon, servant de préface, et un discours de Régiomontan. Christmann en publia une seconde, faite par Frédéric, moine de Ratisbonne, en 1447, ou d'après une version hébraïque du juif J. Antoli; et Golius, une troisième en 1669, avec un commentaire rempli de faits et de remarques intéressantes, que la mort ne lui permit pas de compléter. Delambre, dans son *Histoire de l'Astronomie au moyen âge*, nous a donné une analyse fort exacte du traité d'Alfragan; seulement il s'est trompé en le plaçant, avec Christmann, parmi les écrivains arabes du neuvième siècle : il florissait cinquante ans avant Albatégni, et Ebn Jounis le cite comme l'un des auteurs de la *Table vérifiée*, qui pendant deux cents ans a servi de base aux grands travaux des astronomes de Bagdad, et qu'Aboulwefa devait revoir et compléter vers l'an 980 de notre ère.

L.-Am. Sédillot.

ALFRED LE GRAND, sixième roi d'Angleterre de la dynastie saxonne, né en 849, à Wantage, dans le Berkshire, était le plus jeune des cinq fils d'Éthelwolf. Son père, qui avait pour lui une prédilection particulière, l'envoya tout enfant à Rome, et le fit couronner par le pape. Quelque temps après, il l'emmena à la cour de France, où il allait épouser Judith, fille de Charles le Chauve. Mais ils furent bientôt rappelés tous deux par une révolte qui venait d'éclater en Angleterre dans le sein même de la famille royale. Éthelbald, le fils aîné d'Éthelwolf, était à la tête des rebelles; une réconciliation entre le père et le fils, devenus rivaux, épargna au pays une guerre civile, et la mort ne tarda pas à les faire disparaître l'un et l'autre. Alfred succéda en 871 à son frère Ethelred, qui lui avait confié le commandement des troupes et les rênes de l'administration, et dont la mort le laissa à vingt-trois ans maître d'un royaume presque entièrement envahi par les Danois.

Les premières tentatives d'Alfred pour combattre les oppresseurs de sa patrie ne furent pas heureuses. Accablé par le nombre, abandonné des siens dans leur découragement, réduit à prendre la fuite, il résolut d'attendre dans la plus profonde obscurité le moment favorable de délivrer sa patrie; il se mit au service d'un pâtre. Un an s'était à peine écoulé que les Anglais, impatients du joug qui les opprimait, songèrent à reprendre les armes et à profiter des divisions de leurs ennemis. Instruit de ce qui se passait, Alfred conçoit et exécute le hardi projet de pénétrer dans le camp danois. Sous le costume d'un barde, une harpe à la main, il se mêle parmi les soldats, s'introduit auprès des chefs, gagne leur confiance par l'affabilité de ses manières, assiste à leurs repas et à leurs conseils, et, après avoir pénétré leurs projets et leurs moyens, il revient à la tête d'une poignée de braves porter le carnage et la mort dans ce même camp qu'il charmait naguère par ses accords mélodieux. Ce premier succès fut pour l'Angleterre le signal de la liberté; les Danois furent repoussés de toutes parts, et Alfred, trop habile pour ranimer leur courage en les réduisant au désespoir, renversa leur domination à force de générosité. Tous ceux qui voulurent se soumettre et embrasser le christianisme eurent la permission de rester en Angleterre; les autres purent regagner librement leur pays sous la conduite d'un chef qu'il leur désigna; enfin, ceux qui entreprirent de lui résister, battus devant Rochester et chassés de Londres, cherchèrent vainement un refuge sur leurs vaisseaux, où la flotte anglaise, qu'il avait créée, acheva de les anéantir. Tranquille au dedans, sans crainte du dehors, Alfred ne s'occupa plus que de la civilisation et du bonheur de ses sujets. Il voulut faire de l'Angleterre un seul royaume, régi par une administration et des lois uniformes. L'union des tribus saxonnes, qui sous Egbert n'avait été que nominale, fut réalisée par Alfred. En 893 il eut encore à combattre une invasion des Danois commandés par Hasting. Il mourut en 900, un an après avoir déposé les armes.

Alfred le Grand avait pris pour modèle Charlemagne : il ne lui est pas resté inférieur. Ses mesures administratives sont mieux connues que ses actes législatifs. Les plus belles institutions anglaises lui sont attribuées, le jury entre autres. Persuadé que le meilleur moyen de rendre les hommes heureux est de les éclairer, il établit l'université d'Oxford, et y fonda une bibliothèque d'ouvrages qu'il fit venir de Rome. Le meilleur historien de son siècle, et poëte remarquable, il encouragea les lettres, protégea les arts, attira les savants

à sa cour, et fit sortir la nation anglaise de l'état d'apathie où l'avait plongée le despotisme barbare des Danois. Jamais prince ne fit tant pour son peuple, et Voltaire l'a bien jugé lorsqu'il a dit, avec autant de force que de vérité : « Je ne sais s'il y a jamais eu sur la terre un homme plus digne des respects de la postérité qu'Alfred le Grand. L'histoire, qui d'ailleurs ne lui reproche ni défauts ni faiblesse, le met au premier rang des héros utiles au genre humain, qui, sans ces hommes extraordinaires, eût toujours été semblable aux bêtes farouches. » · Alfred le Grand fut enseveli dans le monastère de Winchester, qu'il faisait bâtir. M. G. Guizot a fait paraître en 1856 une étude sur *Alfred le Grand*.

ALGALIE, nom d'un instrument de chirurgie, servant à donner issue à l'urine quand elle est retenue et accumulée dans la vessie par un effet commun à plusieurs maladies différentes. C'est à tort que, dans l'usage commun, on substitue à ce mot celui de *sonde*. L'action d'introduire une algalie dans la vessie s'appelle *cathétérisme*. — Il n'est pas certain que les Grecs connussent l'emploi de l'algalie dans les maladies des voies urinaires; mais nous savons positivement que les Latins en faisaient usage. En effet, Celse recommande de se servir de cet instrument dans la rétention d'urine, provenant soit de débilité sénile, soit d'un calcul vésical, ou encore d'un état inflammatoire; et il décrit très-bien la manière dont on doit l'introduire. La forme et le volume des algalies varient suivant les circonstances, de même que la matière dont on les fabrique, suivant qu'on les veut flexibles ou solides. On en fait en gomme élastique, en argent et en platine; mais les premières, d'invention encore assez récente, sont préférables aux algalies métalliques, et peuvent être regardées comme une des plus belles inventions de la chirurgie moderne.

ALGARDI (Alessandro), en français l'*Algarde*, célèbre sculpteur, né à Bologne, en 1602, d'une bonne famille, se forma sous la direction de Louis Carrache. A l'âge de vingt ans, l'Algarde se rendit à Mantoue, où il s'exerça à mouler en plâtre, d'après les célèbres tableaux de Jules Romain. Ces essais donnèrent une fausse direction à son talent. Le désir de se perfectionner dans son art le conduisit à Venise, et de là à Rome. Le cardinal Ludovisi, auquel il avait été recommandé par le duc de Mantoue, donna de l'occupation au jeune artiste, et lui fit faire la connaissance du Dominiquin. Pour gagner sa vie, Algardi confectionnait des modèles en cire pour les orfèvres, et restaurait les statues endommagées. La statue de sainte Madeleine, qu'il fit pour l'église Saint-Silvestre au mont Quirinal, fonda sa réputation. Bientôt les cardinaux et les princes s'empressèrent de lui commander des ouvrages : la cour de France chercha à l'attirer à Paris; mais Algardi préféra rester à Rome, où il mourut le 10 juin 1654; il est enterré à l'église San-Giovanni de Bolognesi. La production la plus célèbre de l'Algarde est un bas-relief en marbre, représentant la fuite d'Attila, qu'on voit à Saint-Pierre, au-dessus de l'autel de Saint-Léon. Il n'a pas fallu moins de génie à l'Algarde pour tirer du marbre une telle composition qu'à Raphael pour traiter sur la toile le même sujet. Son exécution fut même si parfaite, qu'il parut avoir trouvé le clair-obscur avec son ciseau. Les figures du premier plan sont presque de ronde-bosse; ce sont de véritables statues. Celles qu'il a placées derrière ont moins de relief, et leurs traits sont plus ou moins marqués suivant qu'elles s'enfoncent plus ou moins dans le lointain; enfin la composition finit par plusieurs figures dessinées au trait sur le marbre. Sa statue représentant le dieu du Sommeil a souvent passé pour un ouvrage de l'antiquité. — Il existe un grand nombre de gravures de la *Fuite d'Attila*. La dernière a paru dans la *Storia della Scoltura*, par Cicognara.

ALGAROTH (Poudre d'), ainsi appelée du nom de son inventeur, et qu'on employait autrefois comme émétique et purgatif. On l'obtient en traitant le chlorure d'antimoine par l'eau, opération dans laquelle il se forme un précipité blanc, pulvérulent, d'oxychlorure d'antimoine. On lui donnait aussi le nom de *mercure de vie*.

ALGAROTTI (Francesco, comte d'), auteur italien qui a réuni le goût des sciences à la culture des arts et des lettres, naquit à Venise, le 11 décembre 1712. Il fit ses études à Rome, à Venise et à Bologne; ses progrès dans les mathématiques, l'astronomie, la philosophie et la physique, furent des plus rapides. Il s'adonna plus particulièrement à cette dernière science, ainsi qu'à l'anatomie. Algarotti savait très-bien le latin et le grec, et donna toute son attention à la langue toscane. Il visita la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, la Prusse et toutes les villes importantes de l'Italie. A l'âge de vingt ans il écrivit à Paris la plus grande partie de son *Neutonianismo per le donne* (1737), à l'imitation de la *Pluralité des Mondes*, de Fontenelle : cet ouvrage commença sa réputation. Algarotti vécut tour à tour à Paris et à Cirey, chez la marquise du Châtelet, jusqu'en 1739, où il partit avec lord Baltimore pour Pétersbourg. A son retour, il passa par Rheinberg, où il fut présenté à Frédéric II, qui était alors prince royal. Quand Frédéric fut monté sur le trône, il appela le savant Italien à sa cour, et lui conféra le titre de comte pour lui et ses descendants. Le roi de Pologne, Auguste III, avait également une haute estime pour Algarotti; il lui donna le titre de conseiller intime. Plus tard, Frédéric II le fit son chambellan et chevalier de l'ordre du Mérite. Voltaire faisait grand cas de lui, et il le célébra dans plusieurs de ses écrits. Après avoir vécu alternativement à Dresde et à Berlin, Algarotti retourna dans sa patrie en 1747. Il se rendit d'abord à Venise, ensuite à Bologne; enfin il se fixa à Pise, où il mourut en 1764, par suite d'une phthisie. Algarotti avait fait lui-même le dessin du tombeau que Frédéric lui fit ériger à Pise. Algarotti possédait des connaissances variées et approfondies : en fait de peinture, de sculpture et d'architecture, c'était un des plus grands connaisseurs de l'Europe. Un grand nombre d'artistes se sont formés sous sa direction. Il dessinait très-bien et gravait à l'eau-forte. Dans ses ouvrages, qui roulent sur un grand nombre de sujets, on trouve des vues neuves, des pensées ingénieuses et brillantes. Ses pensées manquent de chaleur, mais elles sont pleines de grâce et d'élégance; ses lettres sont des modèles de style épistolaire. La dernière édition de ses ouvrages a paru à Venise, en dix-sept volumes, de 1791 à 1794. Nous citerons les *Saggi sopra le Belle Arti*. Ses *Lettere filologiche* ont été imprimées à Venise en 1826. Son *Newtonianisme des Dames* a été traduit en français, ainsi que son *Essai sur la Peinture*.

ALGARVE (de l'arabe *al Garb*, le couchant), province administrative (avec le titre de royaume) et la plus méridionale du Portugal, dont le chef-lieu est *Tavira*, bornée au sud et à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord par l'Alentéjo, dont elle est séparée par la Sierra Mouchique, et à l'est par l'Espagne, dont elle est séparée par la Guadiana et la Chauxa. Cette province a trente-trois lieues de long sur dix de large, et renfermait, en 1865, 179,523 habitants. Elle est traversée du sud au nord-est par la Sierra Mouchique, et arrosée par la Guadiana, le Zadao et autres rivières de moindre importance. La neige ne tombe jamais dans cette contrée, et la température y est très-douce en hiver. Son territoire montagneux est en général peu fertile; la récolte des céréales est insuffisante pour la consommation des habitants; mais elle produit en quantité des citrons, des oranges, des figues, des amandes, grenades, dattes, olives, qu'elle livre au commerce. Ses vins sont excellents. Il y a des salines, des mines de sulfure d'antimoine exploitées. Il existe à quelques lieues de Tavira une mine d'argent et de cuivre. Cette province est divisée en trois districts, ceux de Tavira, de Lagos et de Faro.

La province dont nous parlons, qui était connue des

anciens sous le nom de *Cuneus*, n'est qu'une partie de l'ancienne Algarve, qui comprenait en outre une portion du territoire de l'Andalousie. Cette contrée fut l'une des premières conquêtes des Arabes en Europe, et c'est à eux qu'elle doit son nom. Ils la possédèrent du huitième au treizième siècle. En 1250 Alphonse III de Portugal la prit, et céda en 1254 la portion orientale, à l'est de la Guadiana, au roi Alphonse X de Castille : d'où le nom d'*Algarve espagnole* que cette portion conserva longtemps, et celui d'*Algarve portugaise*.

ALGAZALI (Abou-Hamed Mohammed Ibn Mohammed), encore appelé *Algazel*, né vers 1058, à Tus, dans le Koraçan, enseigna la philosophie avec éclat à Bagdad, Damas, Jérusalem et Alexandrie. Il a combattu Aristote et les philosophes arabes qui l'ont précédé; Averrhoès l'a réfuté. Il a laissé un traité des sciences religieuses, très-estimé des Orientaux.

ALGÈBRE, science dont le nom dérive de l'arabe *al gebr wal mokâbala*, équation. Tous les phénomènes de l'univers se produisant dans le temps et l'espace donnent lieu à des considérations de nombre. L'idée de nombre dut d'abord paraître à l'homme inhérente aux objets qu'il considérait. Mais il s'aperçut bientôt que les opérations exécutées sur les nombres restent constamment les mêmes, quelle que soit la nature des objets auxquels l'idée de nombre est appliquée. L'esprit humain s'éleva donc à un système de calculs *abstraits*, dans lequel le nombre fut dépouillé de toute valeur concrète; ce fut l'origine de l'arithmétique. L'idée de nombre était ainsi séparée de toute qualité physique, mais les nombres conservaient leur valeur propre et restaient déterminés quant à la quantité. Plus tard, on arriva à la découverte de ce fait capital, que les nombres eux-mêmes peuvent devenir l'objet de nouvelles considérations, abstraction faite de toute idée de quantité ou de valeur propre attribuée; ce fut l'origine de l'algèbre. Ainsi le passage de l'idée de nombre du *concret* à l'*abstrait* a donné lieu à l'arithmétique; le passage de l'idée de nombre du *particulier* au *général* a donné naissance à l'algèbre. Il convient donc d'admettre la définition qu'a donnée M. Wronski : L'algèbre est la science des lois des nombres, tandis que l'arithmétique est la science des faits des nombres.

L'algèbre, considérée dans toute son étendue, est souvent désignée sous le nom d'analyse mathématique, et alors elle comprend non-seulement l'algèbre élémentaire, mais encore l'algèbre supérieure ou transcendante, qui n'entre pas dans la composition ordinaire des traités d'algèbre.

Newton avait proposé le nom d'*arithmétique universelle* pour désigner la science des nombres dans son ensemble, comprenant l'arithmétique et l'algèbre. Ampère, dans sa classification des connaissances humaines, emploie le mot *arithmologie;* enfin plusieurs mathématiciens distingués se servent de préférence du mot *algorithmie.*

L'algèbre représente les nombres et les calculs auxquels ils peuvent donner lieu d'une manière très-générale par des symboles conventionnels; et c'est à son système si parfait de notation que cette branche des mathématiques est redevable des immenses progrès qu'elle a faits. Les symboles qu'emploie l'algèbre sont de deux sortes : les uns servent à représenter les quantités ou grandeurs, quelle que soit d'ailleurs leur nature : ce sont les lettres de l'alphabet, soit latin, soit grec; les autres indiquent les rapports qu'on peut établir entre les quantités et les opérations qu'on peut leur faire subir : ce sont les signes. Aussi a-t-on dit de l'algèbre qu'elle était la plus concise, la plus étendue, la plus commode de toutes les langues que les hommes aient parlées ou inventées jusque ici. L'exemple suivant, emprunté au *Traité d'Algèbre* de Lacroix, le fera encore mieux comprendre :

Problème. Partager un nombre donné en trois parties telles que l'excès de la moyenne sur la plus petite soit un nombre donné, et que l'excès de la plus grande sur la moyenne soit un autre nombre donné.

Solution. *Avec le langage ordinaire.* La moyenne partie sera la plus petite plus l'excès de la moyenne sur la plus petite.

La plus grande partie sera la moyenne plus l'excès de la plus grande sur la moyenne.

Les trois parties réunies forment le nombre proposé.

Donc la plus petite partie, plus la plus petite partie, plus l'excès de la moyenne sur la plus petite, plus encore la plus petite partie, plus l'excès de la moyenne sur la plus petite, plus l'excès de la plus grande sur la moyenne, égalent le nombre à partager.

Donc, trois fois la plus petite partie, plus deux fois l'excès de la moyenne sur la plus petite, plus encore l'excès de la plus grande sur la moyenne, égalent le nombre à partager.

Donc trois fois la plus petite partie égalent le nombre à partager moins deux fois l'excès de la moyenne sur la plus petite, et moins encore l'excès de la plus grande sur la moyenne.

Donc enfin la plus petite partie égale le tiers de ce qui reste après qu'on a ôté du nombre à partager deux fois l'excès de la moyenne sur la plus petite, et encore l'excès de la plus grande sur la moyenne.

Avec l'écriture algébrique. Soit a le nombre à partager, b l'excès de la partie moyenne sur la plus petite, c l'excès de la plus grande sur la moyenne, la plus petite étant x;

la moyenne sera $x + b$;

la plus grande sera $x + b + c$.

Donc $x + x + b + x + b + c = a$.

$$3x + 2b + c = a,$$

$$3x = a - 2b - c,$$

$$x = \frac{a - 2b - c}{3}.$$

Dans cet exemple on a eu à considérer plusieurs équations ou assemblages de quantités séparées par le signe d'égalité et renfermant des inconnues. On a dû aussi effectuer plusieurs des opérations fondamentales de l'algèbre, telles que l'addition, la soustraction, la multiplication, la division, etc., pour arriver à la détermination de l'*inconnue.*

Comme nous l'avons dit, l'algèbre se propose la résolution de toutes les questions possibles sur les nombres. Or, les symboles qu'elle emploie étant parfaitement généraux, on arrive par leur moyen à créer des *formules* qui non-seulement fournissent la solution des questions particulières, conformément aux conditions des problèmes donnés, mais encore permettent d'obtenir la solution de toutes les questions d'un même ordre. Exemple : *La somme de deux nombres dont un surpasse l'autre d'une quantité représentée par* b, *est égale à une quantité représentée par* a : *quels sont ces deux nombres?* Soit x le plus petit nombre, $x + b$ représentera le plus grand; et puisque ces deux nombres ajoutés ensemble sont égaux à une quantité représentée par a, on a les équations

$$x + x + b = a,$$

$$(2x + b = a)\ (2x = a - b)$$

$$\left(x = \frac{a - b}{2}\right)\quad \left(x = \frac{a}{2} - \frac{b}{2}\right).$$

et par conséquent $x + b$, ou le plus grand des deux nombres, doit être égal à

$$\left(\frac{a}{2} - \frac{b}{2} + b\right)$$

En effet, si à x, premier membre de l'équation

$$x = \frac{a}{2} - \frac{b}{2},$$

on ajoute $+ b$, il faut ajouter la même quantité $+ b$ au second membre, afin que l'égalité ne soit pas détruite; mais l'équation

$$x + b = \frac{a}{2} - \frac{b}{2} + b$$

est susceptible d'être simplifiée, car dans le second membre nous voyons $-\frac{b}{2}+b$; ce qui signifie qu'après avoir diminué $\frac{a}{2}$ d'une moitié de b, il faut augmenter le reste de b tout entier; par conséquent cela se réduit à ajouter une demi b, ou $+\frac{b}{2}$ à $\frac{a}{2}$: il vient pour nouvelle équation

$$x+b=\frac{a}{2}+\frac{b}{2}.$$

Les valeurs des deux nombres cherchés sont représentées, celle du plus petit par

$$x=\frac{a}{2}-\frac{b}{2};$$

celle du plus grand par

$$x+b=\frac{a}{2}+\frac{b}{2}.$$

Les expressions $\frac{a}{2}-\frac{b}{2}$ et $\frac{a}{2}+\frac{b}{2}$, auxquelles on est définitivement parvenu dans la solution du problème ci-dessus sont des *formules*. Les formules indiquent la manière de répondre sur-le-champ à toutes les questions de même nature dans lesquelles on fait varier seulement les valeurs numériques des données. La première formule

$$\frac{a}{2}-\frac{b}{2}$$

peut se traduire ainsi : Pour avoir le plus petit des deux nombres, prenez la moitié de la somme a des deux nombres, et de cette moitié retranchez la moitié de la différence b. En effet, supposons que la somme donnée soit 46, et la différence 10 : mettant 46 à la place de a dans la formule ci-dessus, et 10 à la place de b, le plus petit nombre égalera

$$\frac{46}{2}-\frac{10}{2}$$

ou

$$\frac{46-10}{2}=\frac{36}{2}=18.$$

La seconde formule nous dit : Pour avoir le plus grand des deux nombres, prenez la moitié de la somme a, et ajoutez-y la moitié de la différence b; cette dernière somme satisfera à la demande. Mettons donc 46 à la place de a et 10 à la place de b dans cette formule, nous aurons : le plus grand nombre égale

$$\frac{46}{2}+\frac{10}{2}=\frac{56}{2}=28.$$

Ces résultats sont exacts, car

$$28+18=46, \text{ et } 28-18=10.$$

La formule que nous avons employée pour arriver à la solution de cette question est d'une application générale. Si donc on prend d'autres nombres pour la somme et la différence données, on obtiendra également la solution de la nouvelle question ainsi que de toutes les questions de ce genre. Dès lors on conçoit tout l'avantage que présentent les formules algébriques, puisqu'il suffit d'exécuter, pour ainsi dire, mécaniquement les calculs indiqués par ces formules suivant la nature du problème à résoudre. Le raisonnement dont elles sont l'expression a été fait une fois pour toutes; et si le matériel du calcul change avec les nombres donnés, l'ordre et la nature des opérations à pratiquer restent invariablement les mêmes. Il suffirait donc à l'esprit humain de posséder un tableau de formules propres à déterminer les calculs auxquels donne lieu chaque ordre de questions numériques, pour qu'il arrivât infailliblement à la solution de toutes les questions ou phénomènes particuliers dans lesquels ces lois préalablement établies reçoivent une réalisation concrète.

On a distingué l'algèbre *numérique* et l'algèbre *spécieuse* ou *littérale*. La première est celle des anciens algébristes; elle n'a été employée que dans la résolution de questions arithmétiques. La quantité cherchée y est exprimée par une lettre, mais son coefficient et les quantités données sont représentés par des nombres. La seconde est celle où toutes quantités, connues ou inconnues, sont exprimées par des lettres d'une manière générale. Elle mérite seule le nom d'algèbre.

Nous n'avons point à parler ici du calcul algébrique proprement dit, non plus que de l'application de l'algèbre à la géométrie; nous renvoyons aux articles spéciaux.

On a longtemps agité la question de savoir à quelle époque et dans quelle contrée l'algèbre fut inventée, quels sont sur cette matière les plus anciens écrivains, quelle fut la marche de ses progrès, et enfin de quelle manière et dans quel temps cette science s'est répandue en Europe. C'était une opinion généralement admise dans le dix-septième siècle que les anciens mathématiciens grecs durent posséder une analyse de la nature de notre algèbre moderne, à l'aide de laquelle ils découvrirent les théorèmes et la solution des problèmes que l'on admire le plus dans leurs ouvrages. On croyait qu'ils cachaient soigneusement leurs moyens de recherche, pour ne donner que les résultats obtenus en les accompagnant de démonstrations synthétiques. Cette idée ne saurait être admise aujourd'hui. Une plus profonde connaissance des ouvrages des anciens géomètres a prouvé qu'ils avaient une analyse, mais que cette analyse était purement géométrique et essentiellement différente de notre algèbre. Vers le milieu du quatrième siècle de l'ère chrétienne, dans un temps où la science des mathématiques commençait à tomber en décadence, ceux qui la cultivaient, au lieu de produire des ouvrages originaux, se contentèrent de commenter ceux de leurs plus illustres prédécesseurs, et ils y firent des additions importantes. Tel fut le traité de Diophante sur l'arithmétique, qui originairement se composait de treize livres, mais dont les six premiers seulement, et une partie d'un autre, qui traite des nombres polygones, et qu'on suppose être le treizième, sont parvenus jusqu'à nous. Ce fragment précieux ne nous donne rien qui ressemble à un traité complet sur l'algèbre, il s'agit plutôt d'une classe particulière de questions arithmétiques qui appartiennent à ce que l'on appelle maintenant l'*analyse indéterminée*. Diophante peut avoir été l'inventeur de l'algèbre chez les Grecs; mais il est plus vraisemblable que les principes de cette science n'étaient pas inconnus de son temps, et que, la prenant dans l'état où il la trouva comme la base de ses travaux, il l'enrichit de nouvelles applications. Les élégantes solutions de ce mathématicien montrent qu'il possédait une grande habileté dans la branche particulière dont il s'occupa, et qu'il était bien capable de résoudre les équations déterminées du second degré; probablement ce fut là la plus grande extension donnée à la science chez les Grecs. En effet, dans aucun pays elle ne dépassa ces limites jusqu'à ce qu'elle eût été transportée en Italie lors de la Renaissance. La célèbre Hypatia, fille de Théon, composa un commentaire sur l'ouvrage de Diophante, mais il n'est point parvenu jusqu'à nous, non plus qu'un semblable travail de cette illustre mathématicienne sur les coniques d'Apollonius.

Vers le milieu du seizième siècle, le texte grec des œuvres de Diophante fut découvert à Rome, dans la bibliothèque du Vatican, où probablement il avait été apporté lorsque les Turcs s'emparèrent de Constantinople. Une traduction latine fut publiée par Xylander en 1575, et une autre traduction beaucoup plus complète, accompagnée d'un commentaire, fut publiée en 1621 par Bachet de Méziriac, l'un des plus anciens membres de l'Académie Française. Bachet était éminemment savant dans l'analyse indéfinie, et par

conséquent bien capable de commenter son original; mais le texte de Diophante était tellement altéré, qu'il fut souvent obligé d'en deviner le sens, ou de suppléer ce qui manquait. Quelque temps après, le célèbre mathématicien français Fermat, dans ses additions au commentaire de Bachet sur les ouvrages de l'algébriste grec, y ajouta des notes de la plus haute importance, et son édition, la meilleure de celles qui existent, parut en 1670.

Bien qu'il faille regarder la découverte des ouvrages de Diophante comme un événement important dans l'histoire des mathématiques, cependant ce ne fut point par eux que l'algèbre commença d'être connue en Europe. Il paraît que cette admirable invention, ainsi que les caractères arithmétiques dont nous nous servons aujourd'hui, nous viennent des Arabes. Ce qui est certain, c'est qu'ils recueillirent avec soin les ouvrages des mathématiciens grecs, les traduisirent dans leur langue, et cherchèrent à les éclairer par des commentaires. Les Arabes attribuent l'invention de l'algèbre à un de leurs mathématiciens, Mohammed-Ben-Musa ou Mosès, nommé aussi Mohammed de Buzana, qui florissait vers le milieu du neuvième siècle. Quoi qu'il en soit, il est constant que cet écrivain composa un traité sur la matière, car pendant un temps il en exista en Europe une traduction italienne, qui est perdue aujourd'hui. Heureusement une copie de l'original arabe, dont la date de transcription correspond à l'année 1342, se retrouva dans la bibliothèque Bodléienne, à Oxford. Le titre de ce manuscrit prouve l'identité de son auteur avec l'ancien mathématicien arabe; une note marginale, qui déclare plus loin que l'ouvrage est le premier traité sur l'algèbre composé parmi les croyants, vient encore confirmer cette identité. Du reste, les sciences mathématiques firent peu de progrès entre les mains des Arabes. L'algèbre resta chez eux presque dans le même état depuis leurs premiers écrivains sur cette matière jusqu'à Behundin, l'un des derniers, qui vécut entre les années 953 et 1031.

On a de fortes raisons de croire que les nations européennes sont en partie redevables de cette science à un marchand de Pise, nommé Leonardo Bonaccio, qui avait résidé dans sa jeunesse en Barbarie, et que ses affaires de commerce conduisirent successivement en Égypte, en Syrie, en Grèce et en Sicile; il dut se familiariser avec les différents systèmes de numération en usage dans ces divers pays. Le système indien lui parut de beaucoup le meilleur. En conséquence, il en fit une étude spéciale, et, joignant à la connaissance qu'il parvint à en acquérir quelques idées qui lui étaient propres, s'aidant en outre de la géométrie d'Euclide, il composa un traité sur l'arithmétique. A cette époque l'algèbre n'était considérée que comme une extension de cette science. Elle en était, en effet, la partie la plus élevée, et sous ce rapport ces deux branches furent traitées dans l'ouvrage de Leonardo, qui dans le principe parut en 1204, et fut ensuite publié en 1228, après avoir été refondu. Il ne faut pas oublier que cet ouvrage fut composé deux siècles avant l'invention de l'imprimerie, et comme le sujet n'était pas d'un intérêt général, il n'est pas étonnant qu'il ait été peu connu : aussi demeura-t-il manuscrit, de même que quelques autres traités du même auteur, qui restèrent oubliés jusque vers le milieu du siècle dernier, où on les découvrit à Florence, dans la bibliothèque Magliabecchia. Les connaissances de Leonardo ne s'étendirent guère plus loin que celles des écrivains arabes ses prédécesseurs. Il résolut les équations du premier et du second degré, et il était spécialement versé dans l'analyse de Diophante. Comme il avait aussi de grandes connaissances en géométrie, il les employait pour la démonstration de ses règles algébriques. De même que les mathématiciens arabes, il se servait, dans ses raisonnements, de mots entiers, mode on ne peut plus défavorable au progrès de la science. L'usage des signes et l'art de les combiner afin de pouvoir embrasser d'un seul coup d'œil une longue suite de raisonnements sont une invention bien postérieure à Leonardo.

Entre le temps où vivait cet algébriste et l'invention de l'imprimerie on cultiva l'algèbre avec une attention particulière. Des professeurs l'enseignèrent publiquement. Plusieurs traités furent composés sur cette partie de la science, et deux ouvrages des algébristes orientaux furent traduits de l'arabe en langue italienne. Le plus ancien livre imprimé sur l'algèbre fut composé par un frère mineur nommé Lucas Paciolo ou Lucas de Borgo. Cet ouvrage, imprimé pour la première fois en 1494, et réimprimé en 1523, avait pour titre : *Summa de Arithmetica, Geometria, Proportione et Proportionalita.* C'était pour le temps où il parut un traité complet d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie; Paciolo a de plus le mérite particulier de nous avoir conservé les ouvrages de Leonardo, sur les traces duquel il marcha pas à pas. Sous le rapport de la commodité et de la brièveté d'expression, l'analyse algébrique était encore fort imparfaite au temps de Lucas de Borgo. Les seuls signes employés étaient de légères abréviations faites aux mots ou aux noms qui se rencontraient dans la suite des calculs, espèce de tachygraphie, qui était bien loin de la perfection du système de signes dont on se sert aujourd'hui.

L'application de l'algèbre était encore à cette époque extrêmement limitée. Les algébristes s'arrêtaient alors à la solution des équations du premier et du second degré, et ils classaient ce second degré en différentes catégories, à chacune desquelles était adaptée une méthode particulière de solution. On ne connaissait point encore cet important résultat de l'analyse au moyen duquel la résolution de tous les cas d'un problème peut être comprise dans une seule formule, qui elle-même peut être obtenue par la solution d'un seul de ces cas avec un simple changement des signes. On resta si longtemps sans comprendre cette vérité, que le docteur Halley s'étonnait de ce qu'une formule d'optique qu'il avait trouvée pouvait donner, à l'aide d'un simple changement de signes, le foyer des deux rayons convergents et divergents, qu'ils soient réfléchis ou réfractés par un miroir ou une lentille convexe ou concave, et que Molyneux parlait de l'universalité de la formule d'Halley comme d'une chose qui tenait de la magie.

L'algèbre est indépendante des principes de la géométrie, quoique dans bien des cas ces deux sciences puissent se prêter un secours mutuel. En effet, d'après l'exemple de Leonardo, Lucas de Borgo jugea convenable d'employer les constructions géométriques à prouver la vérité des règles à l'aide desquelles il résolvait les équations du deuxième degré, dont il ne comprenait pas complétement la théorie. Il résuma ses méthodes en vers latins, qui sont loin de valoir son poëme, bien connu, qui a pour titre : *l'Amour des Triangles.*

La science resta presque stationnaire depuis le temps de Leonardo jusqu'à celui de Paciolo, pendant une période de trois siècles. Mais l'invention de la typographie donna une grande impulsion à toutes les sciences mathématiques. Jusque là une imparfaite théorie des équations du deuxième degré était le point le plus avancé où la science fût parvenue. Mais enfin cette barrière fut franchie, et vers l'année 1505 un cas particulier d'équations du troisième degré fut résolu par Scipion Ferreo, professeur de mathématiques à Bologne. C'était un pas important, parce qu'il montrait que la difficulté de résoudre les équations d'un ordre plus élevé, au moins celles du troisième degré, n'était point insurmontable, et qu'une nouvelle route était ouverte à la découverte. A cette époque ceux qui cultivaient l'algèbre avaient pour habitude lorsqu'ils avaient fait un pas de le cacher soigneusement à leurs contemporains, et de les défier à résoudre des questions d'arithmétique posées de telle sorte que pour les résoudre il fallait absolument connaître la nouvelle règle par eux trouvée. Ferreo fit donc un secret de

sa découverte. Il la communiqua cependant à un Vénitien nommé Florido, son disciple favori. Vers l'an 1535, celui-ci, ayant fixé sa résidence à Venise, défia Tartaglia de Brescia, homme d'un grand mérite, à lutter de science en résolvant des problèmes au moyen de l'algèbre. Florido posa ses questions de manière que pour les résoudre il fallait connaître la règle que lui avait apprise son maître Ferreo. Mais cinq ans auparavant Tartaglia avait devancé Ferreo, et il était pour Florido un adversaire trop redoutable. Il accepta donc le défi, et un jour fut désigné dans lequel chacun d'eux devait proposer à son adversaire trente questions. Avant le jour indiqué il se remit à travailler les équations du troisième degré, et il découvrit la solution de deux nouveaux cas en sus des deux qu'il avait déjà trouvés. Les questions de Florido furent telles qu'on n'avait besoin pour les résoudre que de la règle de Ferreo, tandis qu'au contraire celles de Tartaglia ne pouvaient être résolues que par l'une ou l'autre de trois des règles que lui-même avait trouvées, sans pouvoir l'être par la quatrième, qui était aussi connue de Florido. On comprend facilement d'avance l'issue de la lutte; Florido ne put résoudre une seule des questions de son adversaire, tandis que Tartaglia résolut toutes les siennes en deux heures.

Cardan était contemporain de Tartaglia. Cet homme remarquable, médecin et professeur de mathématiques à Milan, était alors sur le point de terminer l'impression d'un ouvrage sur l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Mais, désirant ardemment enrichir son livre des découvertes de Tartaglia, qui fixaient à cette époque l'attention du monde savant en Italie, il s'efforça de tirer de lui la révélation de ses règles. Tartaglia résista longtemps aux prières de Cardan; mais enfin, vaincu par ses importunités et par l'offre qu'il lui fit de jurer sur les saints Évangiles, l'honneur d'un gentilhomme et la foi d'un chrétien, de ne jamais les publier, et de les employer en chiffres, de telle sorte que même après sa mort elles ne pussent être intelligibles pour qui que ce fût, il s'aventura, après beaucoup d'hésitation, à lui révéler ses règles pratiques, et il lui en donna la clef en quelques vers italiens, qui étaient eux-mêmes, jusqu'à un certain point, fort énigmatiques : il en retint toutefois la démonstration. Cardan eut bientôt découvert la raison des règles, et même il les perfectionna tellement qu'il se les appropria en quelque sorte. De l'essai imparfait de Tartaglia il déduisit une méthode ingénieuse et systématique pour résoudre toutes les équations du troisième degré, quelles qu'elles soient. Mais, oubliant bientôt la parole sacrée qu'il avait donnée, il publia en 1545 les découvertes de Tartaglia combinées avec les siennes, comme supplément à son traité sur l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, qu'il avait publié six ans auparavant. Cet ouvrage est remarquable pour avoir été le second livre imprimé sur l'algèbre. L'année suivante Tartaglia publia aussi un ouvrage sur l'algèbre, qu'il dédia à Henri VIII, roi d'Angleterre.

Le pas que fit ensuite la science de l'algèbre fut la découverte de la méthode pour résoudre les équations du quatrième degré. Un algébriste italien proposa une question qui ne pouvait être résolue par les règles nouvellement inventées. Quelques-uns prétendaient que ce problème était impossible à résoudre; mais Cardan ne partageait pas cette opinion : il avait un élève, nommé Ludovico Ferrari, jeune homme d'un grand génie, et qui étudiait avec ardeur l'analyse algébrique. Cardan lui confia la solution de cette difficile question, et il ne fut point trompé dans son attente : non-seulement Ferrari résolut le problème, mais encore il trouva une méthode générale pour résoudre les équations du quatrième degré, en la faisant procéder de la solution des équations du troisième degré. C'était là un immense progrès, que n'ont point encore dépassé les plus grands efforts de l'analyse moderne. Vers le milieu du seizième siècle, un mathématicien allemand, Stifel, dans son ouvrage intitulé *Arithmetica integra*, inventa les signes de l'addition (+) et de la soustraction (—), ainsi que le radical ($\surd$). Le premier traité sur l'algèbre écrit en anglais fut composé par Recorde, médecin et professeur de mathématiques à Cambridge. Recorde publia un traité d'arithmétique dédié à Édouard VI, et un autre sur l'algèbre intitulé : *the Whelstone of Wit*, etc. Il y introduisit pour la première fois le signe indiquant l'égalité (=). Il fit choix de ce symbole parce que, dit-il, il ne peut y avoir deux choses plus égales entre elles que deux lignes parallèles. Raphael Bombinelli (1579) et Richard Steven (1585) ajoutèrent quelques perfectionnements à la science.

Enfin, parut Viète, mathématicien français, qui fit faire à l'algèbre un pas de géant. Le premier il employa des caractères généraux pour représenter des quantités connues et inconnues. Ce progrès, qui paraît si simple, eut cependant d'importantes conséquences. On doit regarder Viète comme le premier qui ait appliqué l'algèbre à l'avancement de la géométrie. Les anciens algébristes avaient en effet résolu des problèmes géométriques, mais chaque solution était particulière; tandis que Viète en introduisant ses signes généraux donna des formules générales, qui étaient applicables à tous les problèmes de la même espèce. L'heureuse application de l'algèbre à la géométrie eut d'immenses conséquences; elle conduisit Viète à la doctrine des sections angulaires. Il trouva aussi la théorie des équations algébriques, et il fut le premier qui donna une méthode générale pour les résoudre par approximation. Comme il vécut entre l'année 1540 et l'année 1603, ses ouvrages appartiennent à la dernière période du seizième siècle. Il les fit imprimer à ses frais, et les distribua généreusement à ceux qui s'occupaient de la science.

Le mathématicien flamand Albert Gérard étendit la théorie des équations un peu plus loin que Viète, mais il n'approfondit pas entièrement leur composition; il fut le premier qui introduisit l'usage du signe négatif dans la résolution des problèmes géométriques, et le premier aussi il parla des quantités imaginaires, sujet qui cependant ne fut pas bien approfondi, et il en inféra, par induction, que chaque équation a autant d'espèces qu'il y a d'unités dans le nombre qui exprime les degrés. Son *Algèbre* parut en 1629.

Thomas Harriot, mathématicien anglais, né à Oxford, en 1560, est auteur de découvertes importantes en algèbre : le premier il égala au besoin les équations à zéro, en faisant passer le second membre du même côté que le premier, et en affectant ses termes d'un signe contraire à celui qu'ils avaient; mais il ne fit pas tout l'usage qu'il aurait pu de cette méthode. Le principal service qu'il ait rendu aux mathématiques, c'est d'avoir observé que toutes les équations d'ordre supérieur sont des produits d'équations simples : cette découverte est d'une grande importance. Wallis, mathématicien anglais, a fait l'impossible pour prouver que Harriot fut au-dessus de tous les algébristes de son époque. Sous le rapport de l'invention, les Français, jaloux de la gloire si bien méritée de leur compatriote Viète, prouvent, sans beaucoup de difficulté, que Harriot ne fut en grande partie que son imitateur. D'ailleurs, la préface que Harriot mit à la tête de ses ouvrages donne un démenti formel aux assertions de Wallis. Au reste, Harriot occupe une des premières places dans le rang secondaire des mathématiciens. Les signes $<$ et $>$ (plus petit et plus grand) sont de son invention. Oughtred à la même époque introduisit le signe $\times$ pour désigner la multiplication.

Après eux parut Descartes. Ce grand géomètre ouvrit un vaste champ de découvertes en appliquant l'algèbre à la théorie des lignes courbes. En rapportant chaque point d'une courbe à ses coordonnées, il exprima le rapport entre les différents points au moyen d'une équation qui sert de caractéristique pour distinguer la courbe, et dont on peut déduire toutes ses différentes propriétés géomé-

triques à l'aide des procédés ordinaires de l'algèbre. Descartes indiqua en outre sa manière de construire ou de représenter géométriquement les équations des degrés supérieurs. Il donna une règle pour résoudre une équation du quatrième degré au moyen d'une équation cubique et de deux équations du second degré.

Depuis, une foule de simplifications nouvelles ont été apportées dans les notations; l'usage des exposants introduit par Descartes est devenu général; l'algèbre a été encore perfectionnée dans tous ses détails, et on en a singulièrement étendu et varié les applications. Citons pour mémoire la découverte des logarithmes par Néper, les calculs de Kepler sur les surfaces formées par la révolution des lignes courbes, la géométrie des indivisibles de Cavalieri, l'arithmétique des infinis de Wallis, et par-dessus tout la méthode des fluxions de Newton, et le calcul intégral et différentiel de Leibnitz. Les travaux de l'Hospital, de Roberval, de Fermat, d'Huygens, des deux Bernoulli, de Herman, de Pascal, de Barrow, de James Gregory, de Wren, de Cotes, de Lambert, de Taylor, de Halley, de Moivre, de Maclaurin, de Stirling, de D'Alembert, de Maupertuis, d'Euler, agrandirent encore le domaine de la science. Plus tard, Lagrange créa la théorie des fonctions analytiques. Laplace appliqua une analyse savante à la mécanique céleste; enfin les investigations de Legendre, Poisson, Abel, Gauss, Wronski, Cauchy, Sturm, etc., ont encore accru la somme de nos connaissances dans l'analyse et perfectionné ses méthodes d'investigation.

L'attention des savants s'est portée dans ces derniers temps sur une branche nouvelle de l'histoire de l'algèbre : nous voulons parler du haut degré de perfection que cette science avait atteint dans les Indes. C'est à M. Reuben-Barow que nous sommes redevables des premières notions sur ce point intéressant. Le désir d'éclaircir l'histoire des sciences mathématiques le décida à faire une collection de manuscrits orientaux, dont quelques-uns, en langue persane, furent légués à M. Balby, professeur au Collége royal militaire, qui vers l'année 1800 les communiqua à tous ceux que ce sujet pouvait intéresser. En 1813 M. Édouard Strachey traduisit du persan le *Bija Gannita* (ou *Vija Ganita*), traité indou sur l'algèbre, et en 1816 le docteur Taylor publia à Bombay une traduction du *Lilavati* faite sur le sanscrit original. Ce dernier ouvrage est un traité sur l'arithmétique et la géométrie, et tous deux ont été faits par un algébriste oriental, Bhascara-Acharya. Enfin, en 1817 parut l'ouvrage intitulé : *Algèbre, Arithmétique, l'Art des Mesures,* traduit du sanscrit de Brahmegupta et Bhascara par Henri Thomas Colebrooke. Cet ouvrage contient quatre traités différents, originairement écrits en vers sanscrits, savoir : le *Vija Ganita*, et le *Livati* de Bhascara Acharya, et les *Ganita d'Haya* et *Cuttaca d'Hyaya* de Brahmegupta. Les deux premiers forment la partie préliminaire du cours d'astronomie de Bhascara, intitulé : *Sidd' hanta Siromani*, et les deux derniers sont le douzième et le dix-huitième chapitre d'un cours semblable d'astronomie intitulé : *Brahma-Sidd' hanta.* Le temps où écrivait Bhascara est fixé avec la plus grande certitude, par son propre témoignage et d'autres circonstances, vers l'année 1150 de l'ère chrétienne. Les ouvrages de Brahmegupta sont extrêmement rares, et l'époque à laquelle il vécut est très-incertaine. On sait que le traité de Brahmegupta ne fut pas le premier ouvrage écrit dans l'Inde sur la matière. Ganessa, astronome et mathématicien distingué, et le plus célèbre des commentateurs de Bhascara, cite un passage d'un auteur beaucoup plus ancien, Arya Bhatta, qui est regardé par d'autres commentateurs comme le chef des anciens écrivains. Non-seulement les Hindous appliquèrent l'algèbre à l'astronomie et à la géométrie, mais réciproquement ils appliquèrent la géométrie à la démonstration des règles algébriques. En effet, ils cultivèrent l'algèbre avec beaucoup d'assiduité et beaucoup plus de succès que la géométrie : l'état peu avancé de leurs connaissances dans cette dernière science et le haut degré de perfection qu'ils avaient atteint en algèbre le prouvent incontestablement. M. Colebrooke établit une comparaison entre les algébristes indiens et Diophante, et il arrive à conclure que, tout considéré, les premiers ont été plus loin dans la science que ce dernier. Suivant lui ils ont le mérite d'avoir atteint et même dépassé les découvertes modernes dans la solution des équations du quatrième degré; d'avoir trouvé des méthodes générales pour la solution des problèmes indéterminés du premier et du second degré, dans lesquelles ils sont allés beaucoup plus loin que Diophante et ont primé les découvertes des algébristes grecs; d'avoir appliqué l'algèbre aux recherches astronomiques et aux démonstrations géométriques, dans lesquelles ils ont aussi touché quelques matières qui ont été inventées dans les temps modernes.

Les applications de l'algèbre sont nombreuses, et c'est une des raisons pour lesquelles on ne saurait trop apprécier cette science admirable. Dépourvues de ses secours, où en seraient la géométrie supérieure, la mécanique, l'astronomie et la physique? L'algèbre est la base de la trigonométrie, dont les calculs sont d'un continuel emploi dans la navigation; la stéréotomie lui emprunte ses formules; l'astronome, guidé par elle, trace plusieurs siècles d'avance la route des comètes, ou découvre, plus sûrement qu'avec un télescope, des astres jusque alors inconnus. Non-seulement elle contribue partout à de nouvelles conquêtes de l'esprit humain; mais elle offre le précieux avantage de la rapidité des moyens : et si l'on en voulait un exemple, il suffirait de comparer la détermination des éclipses chez les anciens et chez les modernes.

ALGEHAD. *Voyez* Al-Djihed.

ALGÉNIB, une des deux étoiles secondaires de la constellation de Pégase.

ALGER, ville principale de l'Algérie, chef-lieu du département de son nom et siége du gouvernement général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, est située sur la Méditerranée, vis-à-vis de Majorque, par 0° 39′ 43″ de longitude orientale et 36° 48′ 36″ de latitude septentrionale, à sept cents kilomètres de Toulon et à huit cents kilomètres de Marseille, trajet que l'on fait ordinairement en quarante-huit heures. Alger possède un archevêché depuis le 9 janvier 1867, une préfecture, une académie d'instruction publique, une cour d'appel, un tribunal de première instance, un tribunal et une chambre de commerce, une banque, un mont-de-piété et une caisse d'épargne, etc. Il s'y publie plusieurs journaux : *l'Akhbar; le Mobacher*, journal arabe français; l'*Algérie nouvelle*, etc. On y trouve en outre un théâtre.

Cette ville, que les Arabes appellent *al Djézaïr* (l'Ile), et qui paraît occuper la place de l'antique *Icosium*, est bâtie en amphithéâtre, sur une colline de cent dix-huit mètres d'élévation, dont elle occupe tout le penchant qui fait face à la mer. Elle a ainsi la forme d'un triangle dont le plus grand côté, lui servant de base, s'appuie sur le rivage, et au sommet duquel se trouve la Casbah, ou citadelle. Ses maisons, blanchies et terminées par des terrasses, offrent une masse non interrompue qui s'aperçoit à une grande distance en mer. Le grand nombre de maisons de campagne dont elle est environnée lui donnent l'aspect d'une ville riche et commerçante.

On compte à Alger et sa banlieue 60,647 habitants, dont 18,722 indigènes, parmi lesquels il y a des Arabes, des Kabyles, des Israélites et des nègres. Par décret du 1er mai 1854, la municipalité d'Alger se compose d'un maire, de trois adjoints domiciliés à Alger, de trois adjoints pour les sections suburbaines, nommés par l'empereur sur le rapport du

ministre de la guerre et d'après la proposition du gouverneur général, et d'un conseil municipal de seize membres, dont dix Français ou naturalisés, trois étrangers, deux indigènes musulmans, un indigène israélite, nommés par le gouverneur général sur la présentation du préfet.

Alger se trouve vers l'ouverture occidentale d'une vaste baie occupant un espace de 8 à 9 milles, de l'est à l'ouest, ayant près de 4 milles de profondeur, et à l'ouverture orientale, de laquelle est le cap Matifou. Au fond de cette baie est l'embouchure de l'Harach, large de quarante mètres, mais souvent obstruée par un banc de sable. L'ancienne rade d'Alger était complétement ouverte aux vents du large; la petite darse qui formait le port avait été construite à l'extrémité ouest et à l'entrée de cette rade. Sa fondation remonte à l'an 1530. Elle est l'ouvrage de Khaïr-Eddin, frère de Barberousse, qui, s'étant rendu maître d'un petit îlot situé en face de la ville, sur lequel les Espagnols avaient une forteresse, résolut, pour s'en assurer la possession, et en même temps pour avoir devant Alger un port à l'abri des vents et de la mer du large, de la réunir à la ville au moyen d'une jetée qu'on nomme la *jetée Khaïr-Eddin*. Elle a cent soixante-quinze mètres de longueur, trente-six mètres de largeur en couronnement; sa direction est à peu près celle de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest. Indépendamment de la jetée Khaïr-Eddin, on en a construit une seconde, parallèle à la direction de l'île, et qui couvre le port des vents de l'est : c'est celle que l'on nomme *le Môle* proprement dit. Elle a cent vingt-cinq mètres de longueur, et quatre-vingt-quinze mètres dans sa plus grande largeur; sa direction est du nord-ouest au sud-ouest. Ces deux jetées avec le petit môle du lazaret formaient l'enceinte de la darse, qui avait trente-neuf mille huit cent douze mètres carrés de superficie, et pouvait contenir soixante bâtiments, dont trente environ du port de trois cents tonneaux, et quelques-uns seulement de huit cents tonneaux. Les navires d'un plus fort tonnage mouillaient hors de la darse, exposés à mille accidents. Depuis 1836 on a entrepris de grands travaux pour agrandir ce port. Au moyen d'énormes blocs de béton de soixante à quatre-vingt-dix mètres cubes chacun, on a prolongé une jetée en avant du môle et dans la direction de l'ouest au nord, qui doit garantir les navires des vents du large et les défendre au besoin contre les entreprises de l'ennemi. Une autre jetée partant de terre aux environs du fort Bab-Azoun doit un jour compléter l'enceinte du port d'Alger. La *roche sans nom*, qui gênait, a été dérasée.

Sur le petit îlot dont nous avons parlé, et qu'on nomme la Marine, se trouvent un parc d'artillerie et d'autres établissements maritimes; près de la jetée Khaïr-Eddin il existe un phare, mal entretenu par les Turcs, mais possédant aujourd'hui, à trente-cinq mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, un feu tournant de quatrième grandeur, à éclipse, et visible jusqu'à cinq lieues en mer. Près de là il y avait une poudrière qui fit explosion le 8 mars 1845.

Aussitôt après la prise d'Alger on s'occupa d'assurer la défense de la place. Les abords de la Casbah furent dégagés des maisons qui les obstruaient; de nouveaux alignements de rues furent tracés; en même temps qu'au fort de l'Empereur la brèche causée par l'explosion qui nous avait ouvert cet ouvrage était réparée, on s'empressait d'améliorer à l'intérieur d'Alger tout ce qui pouvait augmenter sa résistance contre une attaque. Des déblais étaient entrepris au fort Neuf pour l'envelopper d'un fossé, et assainir ainsi les beaux souterrains qui s'y trouvaient; une batterie terrassée à barbette était élevée près de la Pêcherie; on restaurait les parties d'enceinte avoisinant la rue Macaron; néanmoins la faiblesse de l'enceinte turque fit entreprendre une nouvelle muraille bastionnée, en 1841. Comme les projets d'agrandissement du port lui assignaient l'espace compris entre le fort Bab-Azoun et la darse existante, l'enceinte nouvelle dut s'étendre jusqu'à ce fort, et par suite le faubourg Bab-Azoun fut enfermé dans la ville nouvelle. L'enceinte turque qui séparait la ville de ce faubourg, a depuis été démolie, et le reste de l'enceinte rectifié et fortifié, en même temps que la citadelle ou Casbah était agrandie et pourvue des établissements nécessaires. De plus, Alger a été couvert d'une ligne de forts détachés.

Le faubourg Bab-Azoun, qui avant la conquête était désert et infect, s'est couvert de belles maisons et d'établissements importants construits suivant des alignements réguliers. Il est devenu le plus beau quartier de la ville. — Du côté opposé, à l'ouest d'Alger, se trouve le faubourg Bab-el-Oued.

Le palais du gouverneur est un hôtel successivement agrandi et embelli. De belles casernes ont été construites, des prisons appropriées; les services publics ont été installés convenablement, dans des locaux choisis à cet effet, au fur et à mesure des besoins. Enfin les souterrains, assainis et réparés, ont pu servir de magasins d'approvisionnements.

La *cathédrale* d'Alger est sous l'invocation de saint Philippe. C'est une ancienne et fort jolie mosquée. Ses proportions n'étant pas d'abord celles qui convenaient à une église métropolitaine, des travaux importants de restauration et d'agrandissement furent entrepris pour doubler la superficie de l'édifice et y annexer toutes les dépendances nécessaires. Les travaux ont été exécutés dans le style mauresque de l'ancienne mosquée.

Une maison mauresque des plus élégantes a été affectée à l'évêché d'Alger; elle est située en face de la cathédrale, et dans ses dépendances sont logés les chanoines et les prêtres de Saint-Philippe.

L'église Saint-Augustin, rue Bab-el-Oued, est une ancienne mosquée qui depuis l'occupation avait été affectée au service du campement. Des travaux d'appropriation ont été exécutés dans son intérieur, et elle sert d'église paroissiale pour le quartier de Bab-el-Oued.

Le *temple protestant*, commencé en 1843, a été achevé en 1845. Un logement pour le pasteur et une école y sont annexés.

Alger possède en outre quatre grandes mosquées et une trentaine de petites, deux grandes synagogues et douze petites.

L'*hospice civil* est établi dans l'ancienne caserne des janissaires de Kharratine. En 1831 on établit l'hôpital de la Salpétrière hors de la porte de Bab-el-Oued, en utilisant d'anciennes constructions; en 1832 l'hôpital du Dey a été formé également de bâtiments maures dans le même faubourg. Depuis, ces deux établissements ont été considérablement augmentés et améliorés. Un bureau de bienfaisance musulman a été déclaré d'utilité publique à Alger en 1857.

Le *lazaret* d'Alger, construction remarquable, commencé en 1840, a été terminé en 1843. Il est placé sur un terrain au sud et à peu de distance du fort Bab-Azoun, au-dessus d'une crique où il est facile de débarquer.

La *bibliothèque publique* d'Alger, dont la fondation se préparait depuis 1835, fut définitivement constituée en 1838, au moyen de dons d'ouvrages faits par les divers départements ministériels, auxquels vinrent se joindre des manuscrits arabes recueillis par M. Berbrugger, conservateur de l'établissement, ainsi que dans nos expéditions militaires, et surtout à la prise de Constantine, en 1837. Elle est installée dans une dépendance de l'ancienne caserne des janissaires, transformée en lycée; le public y est admis trois fois par semaine. En 1846 elle comptait 1,473 ouvrages imprimés, 687 manuscrits contenant plus de deux mille ouvrages, et quelques cartes.

Le *musée* d'Alger, commencé en même temps que la bibliothèque, a grandi et s'est développé successivement, au point que, l'espace ayant manqué pour disposer convenablement les collections dans le bâtiment du lycée, on a dû réunir les objets d'art antiques et les curiosités indigènes

dans quatre salles de la Jénina. Le musée se divise en plusieurs sections : objets d'histoire naturelle, minéralogie, fossiles, inscriptions, médailles et échantillons divers. On y voit le tombeau du fameux Hassan-Agha, qui défendit Alger, en 1541, contre Charles-Quint.

Le lycée est installé dans une ancienne caserne de janissaires. Alger compte en outre un collège arabe français, une école préparatoire de médecine et de pharmacie, deux écoles françaises de garçons, une école maure française, une école juive française, une école des sœurs, une école de jeunes juives, une salle d'asile, et plusieurs écoles privées.

Les rues de grande voirie d'Alger, dont le développement est de 1,786 mètres, forment, d'après leur position dans la ville basse, les principales artères de la cité ; ce sont : la rue de l'Amirauté, longeant la jetée Khaïr-Eddin, du côté du port; la rue de la Marine, qui fait suite à la précédente, joint la porte de France à la place du Gouvernement, et borde le côté nord de cette place ; la rue Bab-Azoun, qui suit le côté ouest de la même place et conduit à la porte d'Azoun ; la rue Bab-el-Oued, qui mène à la porte de ce nom, et prend naissance à l'angle nord-ouest de la place du Gouvernement ; les rues Philippe, Traversière et des Consuls, qui mettent en communication la partie nord de la rue Bab-el-Oued avec l'extrémité est de la rue de la Marine. A l'exception des rues Philippe et des Consuls, les rues de grande voirie à Alger sont couvertes de chaque côté par des arcades. Celles de la Marine, Bab-Azoun et Bab-el-Oued ont huit mètres de voie charretière et sont bordées de galeries à arcades qui abritent des trottoirs de deux mètres quarante centimètres de largeur dans œuvre. La rue de la Lyre, percée en 1847, large de huit mètres et pourvue d'arcades, va de la place du Gouvernement à la porte d'Isly.

Au milieu des démolitions qui suivirent la conquête, on a établi la place du Gouvernement ; puis la place de Chartres, destinée à devenir le grand marché de la ville ; et enfin la place du Soudan, qui dégage le palais du gouverneur, la cathédrale, l'évêché ; la place d'Isly, etc.

Les égouts d'Alger servent non-seulement à l'écoulement des eaux pluviales et ménagères, mais aussi au dégorgement des fosses d'aisances des maisons particulières. La pente rapide du sol de la ville, bâtie en amphithéâtre, permet un écoulement facile et prompt. Les Turcs avaient laissé ces égouts dans un état déplorable. L'administration française les a améliorés. Tous ces égouts sont dirigés vers la mer, les uns du côté de Bab-el-Oued, depuis la jetée Khaïr-Eddin jusqu'au fort Neuf ; les autres, et c'est le plus grand nombre, du côté de Bab-Azoun, depuis la même jetée Khaïr-Eddin jusqu'à la porte Bab-Azoun. Ceux qui se jettent à la mer du côté de Bab-el-Oued ne présentent aucun inconvénient ; les immondices sont battus et enlevés par la mer libre. Ceux qui se jettent du côté de Bab-Azoun se déversent dans le port, et tendent non-seulement à le combler, mais encore à le rendre plus infect. Pour éviter ces inconvénients, on a pensé faire un grand égout de ceinture à point de partage recevant tous ceux qui s'écoulent dans le port, et portant les résidus à la mer, d'un côté au nord de la jetée Khaïr-Eddin, et de l'autre au sud du fort Bab-Azoun.

Les aqueducs qui alimentent Alger sont au nombre de quatre, savoir : le Hamma, le Telemli, l'Aïn-Zeboudja, et le Birtreriah. Ils fournissent ensemble un volume de 23,880 hectolitres par vingt-quatre heures. Les aqueducs de Telemli et d'Aïn-Zeboudja ont subi en 1845 des avaries qui ont nécessité leur reconstruction. En 1841 il y avait soixante fontaines publiques à Alger, consommant 8,014 hectolitres d'eau. Ces fontaines sont munies de bassins et d'abreuvoirs. Depuis ce temps le nombre des fontaines a augmenté.

L'industrie est peu importante à Alger. On y fabrique des soieries, des tapis, des tissus de laine, des armes à feu, des objets de sellerie, de bijouterie, d'horlogerie, des cuirs, etc. Cependant Alger possède maintenant quelques usines à vapeur. Celle de Bab-el-Oued subvient à peu près exclusivement à la mouture de l'armée. Le commerce y a plus d'importance ; entrepôt naturel des échanges entre la métropole et la colonie arabe, il s'y fait aussi un certain mouvement de cabotage. Alger possède des chantiers de construction et un certain nombre de bâtiments. La pépinière du gouvernement, située à Hamma, a beaucoup contribué à l'acclimatation des plantes exotiques en Algérie, et sert également à préparer la naturalisation de végétaux pour la métropole. Enfin la douceur du climat doit un jour attirer en grand nombre d'étrangers à Alger en hiver. L. Louvet.

ALGÉRIE, autrefois *régence d'Alger*, un des anciens États Barbaresques, soumis aujourd'hui à la puissance de la France.

Description géographique. L'Algérie est bornée au nord par la Méditerranée, à l'ouest par l'empire de Maroc, à l'est par la régence de Tunis, au sud par le Sahara. Elle s'étend de 6° 30′ de longitude orientale à 4° de longitude occidentale.

Ses frontières ont été fixées par un traité spécial auprès du cap Malouia du côté du Maroc, et du côté de Tunis elles s'arrêtent vis-à-vis l'île de Tabarkah, au cap Roux. Il a longtemps été difficile de déterminer les limites de l'Algérie au sud ; mais on peut dire qu'elles sont naturellement tracées par la fin de la ligne des oasis et le commencement de l'immense Sahara-Belama.

L'Algérie est aujourd'hui divisée en trois provinces et trois préfectures, ayant pour chefs-lieux Alger, Oran, Constantine. Sa population est évaluée à 235,670 Européens. Sa population indigène dépasse 3,000,000 âmes. A la tête de l'administration se trouve un gouverneur général ; un sous-gouverneur le supplée en cas d'absence. Dans chaque province un général commande la division et administre le territoire militaire. L'administration départementale est confiée à trois préfets. Blidah, Mostaganem, Bone, Philippeville, Médéah, Miliana, Mascara, Tlemcen, Guelma et Sétif, ont des sous-préfets. Des commissaires civils exerçant un pouvoir qui tient du pouvoir municipal et judiciaire se trouvent à la tête de certains districts ; des maires et adjoints administrent les communes constituées. Des conseils sont placés auprès des différentes autorités. La hiérarchie militaire comprend des officiers supérieurs de divers grades dirigeant des subdivisions et des cercles. Les services des ponts et chaussées, des mines, des bâtiments civils, des domaines, des hypothèques, des douanes, des postes, des contributions indirectes, des forêts, sont partout organisés. La justice est rendue par des juges de paix, des tribunaux de commerce, des tribunaux de première instance et une cour d'appel qui siége à Alger. En outre, des kadis et des tribunaux indigènes rendent la justice sous notre surveillance. Des bureaux arabes, présidés par des officiers français, veillent à tout ce qui regarde l'administration des indigènes, qui doivent obéir à des khalifas, des agas, des bach-agas, des kaïds, et des amins, institués par le gouvernement français. Un archevêché existe à Alger. Presque tous les grands centres de population ont leurs églises, leurs mosquées ou leurs synagogues. Des postes télégraphiques sont établis, et un commissariat central de police existe à Alger. L'académie d'Alger comprend les trois départements : elle est dirigée par un recteur, deux inspecteurs d'académie, un inspecteur primaire et deux sous-inspecteurs. Elle compte un lycée, un collége arabe français, des colléges, des pensions et de nombreuses écoles primaires.

La chaîne de montagnes qui forme la ligne de partage des eaux entre la Méditerranée et le Grand-Désert porte le nom général d'*Atlas*. Les géographes ont longtemps distingué le grand et le petit Atlas, désignant par ce dernier nom cette chaîne peu élevée, mais escarpée, qui suit le littoral depuis le détroit de Gibraltar à travers le Maroc et l'Algérie jusqu'à Tunis. Mais cette distinction n'est point exacte, car les deux chaînes ne sont parfaitement distinctes

en aucun endroit, et l'intervalle qui les sépare est lui-même un pays de montagnes entrecoupé de profondes vallées. Aucune des cimes de l'Atlas ne s'élève jusqu'à la région des neiges perpétuelles; elles sont presque toujours couronnées de vastes et magnifiques forêts de pins. Le massif du Jurjura et surtout les monts Aurès semblent être les points culminants.

La constitution géologique de ces montagnes présente des calcaires anciens alternant avec un schiste talqueux et passant souvent à un micaschiste bien caractérisé et au gneiss. La stratification du gneiss est également très-irrégulière, il ne présente pas de débris organiques; puis viennent des marnes schisteuses alternant avec des calcaires secondaires; enfin des calcaires grossiers avec des marnes blanchâtres, des sables ferrugineux reposant sur des marnes bleues gypseuses. Ce terrain est particulièrement développé près d'Oran, et les plaines dont le sol en est formé sont d'une grande fertilité, tandis que du côté d'Alger il paraît peu propre à la végétation. On a également trouvé, mais en petites quantités, des roches volcaniques, des trachytes, des laves, des ponces et des scories. Parmi les gemmes, il faut citer les diamants, les calcédoines, les grenats, les macles, les tourmalines, des cristaux, du quartz et de belles lames de mica. Il y a aussi des mines d'or, d'argent, d'antimoine, de fer, de plomb et de cuivre. Ces trois derniers métaux surtout se rencontrent en gisements nombreux et puissants.

Au milieu des reliefs montagneux qui sillonnent l'Algérie s'étendent de nombreuses vallées qui s'étendent parfois en vastes plaines, parmi lesquelles on cite en première ligne celles de la Métidja et de la Medjana; au versant méridional de l'Atlas, celles de Seresso, d'El-Mehaguen, d'El-Mansef, d'El-Mita, d'El-Ouazâren.

L'hydrographie de l'Afrique commence à être mieux connue. Les principaux cours d'eau sur le versant de la Méditerranée sont la Mafrag, la Seibouse, qui se jettent dans la mer près de Bone, ainsi que la Boudjima, petite rivière dont le cours est fort lent; le Béni-Melki, qui débouche dans le golfe de Stora; l'Oued-el-Kebir ou Rummel; le Bouberak, l'Isser, l'Hamise, l'Harach, le Mazafran, le Chélif, le fleuve le plus important de toute l'Algérie, la Macta, le Rio-Salado et la Tafna; sur le versant du désert, l'Oued-Medjerdah et l'Oued-Milleg, l'Oued-Rosran, l'Oued-Bedjer, l'Oued-Djellâl, l'Oued-el-Djedi, dont le parcours est considérable et dont les principaux affluents sont l'Oued-el-Arab, l'Oued-el-Abied, l'Oued-Hadjer, l'Oued-Oulad-Abdi, l'Oued-el-Tell, l'Oued-Djeah et l'Oued-el-Féirad. Les autres cours d'eau sont peu considérables et imparfaitement connus.

Parmi les lacs il faut citer : dans le département de Constantine, le Guérah-el-Hout, le Guérah-el-Boheira, le lac Fetzara, la Sebkha-Zerkak; dans le département d'Alger, le lac Alouta; dans le département d'Oran, la Sebkha ou lac Salé, et quelques autres plus petits. Le Sahara algérien contient un grand nombre de lacs, où se jettent les fleuves qui l'arrosent. Les plus importants sont le lac de Zaghez, le Chot-el-Saïda, le lac de Nsiga, le lac Felghigh, le lac Melghigh et le lac de Chegga.

Pour la description des côtes de l'Afrique que les indigènes appellent *Sahel*, nous les suivrons de l'ouest à l'est à partir des frontières de Maroc. Le cap Malouia est le premier que l'on rencontre depuis la fixation des frontières; on passe ensuite devant Djemmâa-Ghazaouah, place occupée par nos troupes; après, on trouve le cap Hone, plus loin le cap Noé, formé de terres hautes et coupées à pic du côté de la mer, le cap Fégalo, un des plus avancés de la côte, très-escarpé et presque taillé à pic; le cap Lindlès, puis une baie profonde, bordée de plages et de falaises; le cap Falcon, la baie de las Aguadas, la baie d'Oran. Le mouillage d'Oran est défendu des vents d'ouest et nord-ouest par la pointe du fort Lamouna; et le fort Mers-el-Kebir, qui s'avance comme un môle vers l'est, en fait le meilleur abri que l'on puisse trouver sur la côte d'Algérie. Le cap Ferrat sépare la baie d'Oran de celle d'Arzeu, qui offre un excellent mouillage pour toutes les saisons aux bâtiments ordinaires du commerce. Vient ensuite la pointe du Chélif, puis une suite de falaises ou de terres peu élevées, le cap Ivi, une courbure de la côte, peu sensible, mais prolongée, et le cap Ténès; le port de Cherchell, situé dans une petite anse circulaire, dont l'ouverture est tournée au nord-ouest et qui n'est aujourd'hui praticable que pour les petits bâtiments. On trouve ensuite le Raz el-Amousch, composé de terres hautes qui occupent une grande surface, la presqu'île de Sidi-Ferruch et le cap Caxine. La baie d'Alger vient ensuite; la côte est rocailleuse d'abord, puis forme une large plage qui tourne à l'est-sud-est et se courbe insensiblement en remontant enfin vers le nord jusqu'à l'Hamise. Là le sable disparaît; c'est une falaise qui, se levant graduellement jusqu'au cap Matifou, forme la partie orientale de la baie d'Alger. Jusqu'au cap Bengut il n'y a ni abri ni mouillage. A partir de Dellys la côte est sans sinuosités remarquables jusqu'au cap Corbelin. Une longue plage de sable terminée par de basses falaises forme le cordon de la côte jusqu'au cap Sigli. De ce point au cap Carbou la côte présente à la mer une muraille perpendiculaire de grands rochers. La baie de Bougie vient ensuite, et offre un abri sûr en toutes saisons. Jusqu'au port de Djidjelli la côte n'est qu'une suite de bas rochers. Du cap Boudjaroni, point le plus septentrional de toute la côte d'Algérie, jusqu'à la baie de Collo, la côte est variée et pittoresque; puis on trouve le Raz-Bibi, formé de mamelons disposés en pointe étroite, une côte soutenue par d'énormes rochers; une baie de nouveaux escarpements de rochers; la petite anse de Stora, que les indigènes regardent comme le meilleur port du littoral, et enfin le cap Filfila. Le grand enfoncement compris entre ce cap et le cap de Fer se nomme *golfe de Stora*. La côte se redresse après avoir dépassé Philippeville vers le nord-est jusqu'au cap de Garde. La plage qui borde la ville de Bone tourne au sud et la portion de la côte comprise entre les caps de Garde et Rosa forme le golfe de Bone. Immédiatement après, nous trouvons la Calle, ancien établissement de la compagnie d'Afrique, et le cap Roux, limite de l'Algérie.

Nous venons de citer les principales villes de l'Algérie qui se rencontrent sur les côtes; il ne nous reste plus qu'à rappeler celles de l'intérieur; presque toutes auront des articles dans notre ouvrage. Dans le Tell algérien nous trouvons d'abord : dans la province d'Alger : Blidah, Boufarick, Orléansville, Medjadja, Miliana, Médéah, Teniet-el-Haad, Boghar; dans la province d'Oran, Tlemecen, Mascara, Mostaganem, Zebdou, Tiaret, Tagdemt; dans la province de Constantine : Milah, Msilah, Sétif, Djemilah, Ghelma, Tiffech. Dans le Sahara algérien on doit citer comme stations principales des caravanes et siéges des marches, Bou-Sada, Aïn-Madhy, El-Aghouat, El-Alleg, Bouferdjoun, Biskarah, Zaatcha, Tuggurt, El-Guérara, Ouaregla, Ghardéia, Metlili, El-Abiedh, Lelmaïa, El-Ghaçoul, Stiten, El-Moqta, Taouiala.

Située dans la plus chaude moitié de la zone tempérée, mais encore loin du tropique, l'Algérie doit à cette heureuse position ainsi qu'à l'élévation montueuse du sol et au voisinage de la mer un climat extrêmement doux et salubre sur les pentes septentrionales de l'Atlas; l'hiver offre une température moyenne de 12° à 18°, et dans l'été elle atteint de 35° à 40°; des vents frais et des brises régulières viennent en modérer l'ardeur. D'avril en octobre, le ciel est constamment pur; puis viennent les pluies, qui durent jusqu'en mars. Le nombre des jours pluvieux n'est guère que de quarante dans l'année, mais la quantité d'eau tombée

est considérable, et se peut évaluer à une moyenne de soixante-seize centimètres. Les vents les plus communs sont ceux du nord et du nord-ouest, les plus rares sont ceux d'est et d'ouest ; le vent du sud, ou *simoun*, qui souffle trois ou quatre fois par mois, produit une chaleur accablante ; mais il est rare qu'il dure plus de vingt-quatre heures.

La végétation est telle qu'on la doit attendre du climat, et la contrée n'a point dégénéré ; c'est toujours cette fertilité si renommée chez les anciens. Tous les fruits de l'Europe méridionale y croissent en abondance. Les oranges, les citrons, les amandes, les jujubes, les caroubes, les figues, les bananes, les noix, les mûres, les raisins, et généralement tous nos fruits à pépin et à noyau y sont d'une qualité supérieure. Le dattier, le pistachier, l'olivier, l'arbousier, la vigne même et l'oranger sont des produits spontanés du sol. Les plaines donnent les plus riches moissons de céréales ; le riz se cultive dans les vallées, plus humides. Tous nos légumes et nos herbages potagers y réussissent parfaitement, ainsi que toutes les variétés de melons. L'indigo, le café, et surtout le tabac, y ont été introduits depuis la conquête, et font déjà prévoir une immense source de revenus pour l'Algérie.

Tous nos arbres et nos fleurs d'agrément y croissent naturellement côte à côte de la raquette, de l'agave, du sumac, des cystes, du genêt épineux, de l'absinthe, de la menthe et de la sauge. Les forêts sont peuplées de liéges, d'yeuses, de thuyas, de cyprès et de pins. Dans les marécages on trouve beaucoup de joncs et de roseaux.

Dans le règne animal, on doit citer : parmi les zoophytes, le corail et l'éponge ; parmi les insectes, la sauterelle, la punaise, les moustiques et la puce surtout, véritable fléau pour l'épiderme délicat de l'Européen. L'eau des mares contient des petites sangsues presque imperceptibles, qui occasionnent de fréquents accidents. Les scorpions et les tarentules sont très-dangereux. Les poissons de mer et d'eau douce sont les mêmes que ceux des côtes et des rivières de la Provence. Les reptiles sont très-communs et très-variés, les crapauds d'une taille remarquable, les lézards très-multipliés ainsi que les caméléons. Les tortues de terre et d'eau douce sont extrêmement nombreuses, sans parler de celles que la Méditerranée apporte sur les côtes. Les oiseaux sont à peu près ceux de l'Europe. Quant aux mammifères, parmi les carnassiers on rencontre le lion, la panthère, l'once, le lynx, le chacal, la hyène, l'ours, le loup, le chien, le chat, le renard, la genette et l'ichneumon ; parmi les rongeurs, les rats, la gerboise, le porc-épic, les lièvres ; parmi les singes, des guenons et des babouins ; entre les pachydermes non ruminants, le sanglier ; parmi les ruminants, les antilopes et les gazelles, et enfin les animaux domestiques, comme le cheval, l'âne, le mulet, le chameau, le dromadaire, le bœuf, le mouton et la chèvre.

Il n'y a peut-être pas de pays où l'on rencontre autant de races d'hommes différentes, pures ou mélangées. On admet d'ordinaire, en mettant à part les colons européens, des Arabes, des Kabyles ou Berbers, des Turcs, des Juifs, des Nègres et des Coulouglis. La dénomination de Bédouins (nomades) s'applique indifféremment aux Kabyles et aux Arabes, ces deux peuples si distincts d'origine. Quant à celle de Maures, par laquelle on prétendait désigner les restes du peuple que les Romains appelaient ainsi, elle est erronée. Mais ces sept races d'hommes ne se rencontrent pas quelquefois pures de tout mélange, soit entre elles, soit avec des éléments étrangers. Ainsi, dans les Kabyles on retrouve facilement des descendants des Vandales, encore reconnaissables à leurs cheveux blonds et à leurs yeux bleus. Les Turcs (et il en reste peu) ne sont pas de véritables Osmanlis, mais descendent de ce ramas de gens de toutes sortes et de toutes origines, Turcs, Grecs, Circassiens, Albanais, Corses, Maltais, que la soif du pillage avait réunis dans le repaire de la piraterie. Les Coulouglis (fils de soldats) étaient la postérité issue de ces Turcs avec des femmes indigènes. Il ne faut pas croire non plus que la classe des Juifs, si nombreuse dans les villes, descende en droite ligne d'Abraham ; les historiens arabes ne laissent point ignorer qu'aux septième et huitième siècles une grande partie des habitants de l'Afrique professaient le judaïsme, et que la prédication musulmane fut loin d'opérer une conversion universelle. Enfin la race nègre doit son origine aux esclaves successivement amenés par les caravanes des divers pays de l'intérieur de l'Afrique.

La langue arabe est la plus généralement répandue, la plupart des Juifs la parlent ; la langue berbère se parle dans toutes les tribus kabyles. Le turc et la langue franque ont complètement disparu depuis que le français a fait élection de domicile dans l'ancienne régence d'Alger. Les indigènes l'apprennent et le parlent avec facilité. L'espagnol se parle beaucoup dans la province d'Oran.

La religion dominante est la religion musulmane ; la majorité est sunnite ou orthodoxe, une partie des indigènes est chyite ou schismatique. Le judaïsme est exactement pratiqué par ses sectateurs. Le paganisme originel des Nègres s'est perpétué dans quelques pratiques superstitieuses.

La plus grande diversité existe également dans les coutumes et les mœurs de ces peuples. L'Arabe est généralement nomade ; il habite sous des tentes, dont la réunion forme des *douars*. Ces tentes, en tissu de peau de chameau, sont disposées en cercles de manière à laisser au centre un grand espace où les troupeaux sont enfermés la nuit. Les chevaux sont entravés avec des cordes tendues auprès de chaque tente ; les armes et les selles sont toujours prêtes, de sorte qu'en cas d'alerte le douar est sur pied en peu d'instants. La richesse de l'Arabe consiste en nombreux troupeaux. Quand il a chargé sa tente sur le dos d'un mulet ou d'un chameau, il emporte avec lui sa patrie. Le Kabyle, au contraire, habite de beaux et nombreux villages. Les maisons sont construites en pierres et en briques ; le toit est couvert en chaume, en tuiles pour les riches ; des étables, des écuries servent à abriter le bétail et les chevaux. En outre, les Arabes ont une organisation essentiellement aristocratique ; tandis que les Kabyles affectionnent les formes démocratiques. La différence de rangs est très-marquée chez les premiers : les guerriers et les marabouts forment dans chaque tribu l'ordre des grands, et de nombreuses et anciennes familles exercent une très-grande influence. Cela ne se rencontre pas chez les Berbers. L'Arabe déserte le travail ; essentiellement paresseux, pendant neuf mois de l'année il ne s'occupe que de plaisirs, il court de fête en fête. Le Kabyle, cultivateur par excellence, attaché au sol, travaille sans cesse. En outre, il exploite les mines, qui se trouvent en quantité dans ses riches montagnes, et dont il retire du plomb pour fondre des balles, du fer dont il façonne des couteaux, divers ustensiles, et des canons de fusil ; du cuivre et de l'argent, qu'il emploie à divers usages et à sa parure. Il file et tisse la laine de ses troupeaux, le lin de ses récoltes ; il amalgame l'huile grossière qu'il retire des oliviers avec la cendre des varechs, en un savon noirâtre ; de ses ruches il retire, outre le miel, une cire qu'il épure pour en former ces chandelles qui, du premier port où notre commerce les a trouvées, ont reçu le nom de *bougies*. En revanche, toute l'industrie de l'Arabe nomade consiste principalement à fabriquer des ustensiles de bois et de vannerie, à filer et à tisser la laine, le poil de chameau, le lin, l'agave. Enfin, l'habitant des villes exerce tous les métiers qui sont nécessaires aux besoins de la cité ; mais les arts mécaniques et les arts libéraux sont en enfance.

Les principaux objets des exportations de l'Algérie sont les laines, les tabacs, les céréales, les huiles d'olives et d'autres graines, les minerais de plomb et de cuivre, les moutons, les bœufs, les peaux, etc.

Au nombre de ses importations figurent les tissus de

coton, de laine, de soie, de chanvre et de lin ; vins et eaux-de-vie, houilles, vêtements, sucre, café, linge, outils, papier, savons, huiles épurées, peaux préparées, fruits, etc. Presque tous ces articles proviennent de France.

Le commerce extérieur de l'Algérie se réduit à peu près à celui de ses ports. Son négoce avec les États voisins, ou par la voie des caravanes avec l'intérieur de l'Afrique, n'a pas encore atteint une grande extension. Le premier consiste dans l'exportation du froment, orge, préférable aux différentes orges importées dans la colonie; bétail, cette richesse des indigènes; cuirs et peaux, corail, sangsues, cire, gomme, liége, kermès, lichens tinctoriaux, fruits, huile de la Kabylie, la meilleure pour la fabrication du savon, et des draps; fruits, ivoire, plumes d'autruche, terres savonneuses; laines, qui motivent chaque année des opérations considérables sur les marchés de Tiaret et de Boghar.

Un décret impérial du 25 juin 1860 a ouvert la frontière sud de l'Algérie, de Géryville à Laghouat et à Biskra à l'importation en franchise des produits naturels et fabriqués originaires du Sahara et du Soudan.

Grâce aux Européens, la culture, négligée par les Arabes et exploitée avec intelligence par les Kabyles, a réalisé d'incontestables améliorations. Ses produits sont : partout, le froment et l'orge; dans certaines contrées, le maïs, le millet et le riz. Les autres récoltes se composent de fèves, lentilles, haricots, pois, légumes verts, melons et fruits excellents. Les plantations les plus nombreuses sont celles des figuiers, des grenadiers, des amandiers, des mûriers, des oliviers et des dattiers, splendide et lucratif ornement du versant méridional de l'Atlas.

La vigne tend à se propager. Elle n'occupait pourtant encore en 1857 que 3,637 hectares. Le coton s'y est parfaitement acclimaté. Encouragée par des prix et des achats directs, cette culture occupait en 1858 2,058 hectares : elle avait fourni en 1857 200,000 kilogrammes de coton. L'abolition de l'esclavage en Amérique pourrait donner une grande importance à la culture du cotonnier en Algérie, qui produit également la canne à sucre, l'indigo et la cochenille. Le tabac, des deux cultures arabe et européenne, fournit de très-bonnes qualités qu'achètent l'administration; les sortes inférieures restent à la fabrication et à la consommation de la colonie. En 1858, 5,132 hectares ont produit 4,765,692 kilogrammes de feuilles de tabac achetés par l'État 4,133,501 fr. Les soies, industrie européenne du Sahel d'Alger, sont appelées à prendre un notable et fructueux développement. L'Algérie expédie en France, comme primeurs, des légumes, des fruits, des artichauts, des pois, des choux-fleurs, des bananes, des oranges, des citrons, etc.

Parmi les produits de l'exploitation algérienne, nous signalerons le fer, le plomb argenti-aurifère de Kefoum-Theboul et de Gar-Roublan, le cuivre de Tenès et de Mouzaïa; le sel extrait des lagunes d'Arzeu, après l'évaporation des eaux; le salpêtre, obtenu en abondance par le lavage des terres; les gypses, les pierres de chaux, les terres savonneuses, les marbres blancs du Filfila, le marbre-onyx translucide d'Aïn-Tekbalet, etc. Enfin, la pêche est depuis longtemps l'une des meilleures sources du revenu algérien, surtout celle du corail, inépuisable entre Bone et l'île Tabarkah.

Quant à l'industrie de fabrication, elle comprend le tissage des étoffes de laine et de celles de poil de chèvre; les étoffes de soie; les mousselines brochées d'or et d'argent, les tapis, les toiles grossières, les cuirs, les maroquins, les articles de sellerie, les armes, et les objets d'horlogerie et de bijouterie; mais elle décline nécessairement devant la concurrence des produits similaires de la métropole.

Aperçu sur la colonisation française. — Alger était depuis peu de temps en notre pouvoir, le pied de nos soldats avait à peine touché les premiers contreforts de l'Atlas, et déjà de hardis colons venaient s'établir dans la plaine de la Métidja. Nous ne parlons pas de ces spéculateurs moins courageux et moins recommandables qui l'ont achetée tout entière, sans la visiter, d'Arabes aussi peu scrupuleux qu'eux-mêmes. Nous rappelons les efforts de quelques vrais propriétaires, qui dès les premières années ont eu foi dans l'avenir de l'Afrique, qui lui ont porté leurs familles et leurs fortunes ; et il en est quelques-uns qui ont vu plus tard tous ses désastres sans laisser un instant ébranler leur courage.

En même temps des populations agglomérées commençaient à former des villages nouveaux. En 1832 des familles alsaciennes arrivèrent du Havre à Alger; le duc de Rovigo les plaça dans le Sahel d'Alger, à Dély-Ibrahim et à Kouba. En 1836, sous l'administration du maréchal Clauzel, un centre de population fut créé à Bouffarick. Ses habitants eurent beaucoup à souffrir de la guerre et de l'insalubrité du territoire qui les entourait. La ville de Cherchell, ayant été complétement abandonnée, fut repeuplée en 1840 par les soins du maréchal Valée. Des groupes s'établissaient spontanément sans intervention de l'autorité dans la banlieue d'Alger, en choisissant de préférence les lieux où se trouvaient des camps ou des stations militaires, comme Hussein-Dey, Birkadem, Birmadrais, Texerain. D'autres avaient élevé leurs habitations plus avant, au cœur du Sahel, près des camps de Douera et de Maelma. Cependant les premiers essais de colonisation, à proprement parler, ne remontent pas au delà de 1841. On était au milieu de la guerre, les hostilités s'étendaient jusqu'à la banlieue d'Alger. On songea à faire de la colonisation où l'élément militaire prédominât. On pensa qu'il fallait l'enfermer dans des fossés, dans des enceintes continues. On commença l'*obstacle*, et on créa les grands villages militaires de Fouka et de Mered, entourés de murailles, à l'abri desquelles étaient les maisons des colons, bâties sur un plan uniforme par le génie militaire. Ils devaient être peuplés par des soldats libérés, organisés en compagnies et commandés militairement.

Fouka seul fut peuplé de cette manière. Mais on ne tarda pas à reconnaître les difficultés et les dépenses excessives propres à un système qui faisait de la colonisation avec des célibataires sans ressources, qu'il fallait marier pour leur donner une famille, doter, loger, nourrir et habiller, et qui travaillaient en commun.

Pour peupler Mered on employa des soldats encore attachés au drapeau, résolus à se fixer en Algérie et ayant des habitudes agricoles. Une compagnie ainsi recrutée fut installée dans ce village, et une autre dans le camp de Maelma.

On voulut ensuite faire de la colonisation civile. Un arrêté en date du 18 avril 1841, relatif à la formation de nouveaux centres et aux concessions à y faire, vint régler l'action des diverses branches de l'administration publique appelées à prendre part aux opérations de la colonisation, devenue ainsi une œuvre administrative et gouvernementale. Il attribua à la direction de l'intérieur la part essentielle dans cette œuvre, le choix des emplacements, le levé et l'allotissement des terres, le placement des familles, l'établissement des routes et la construction des édifices publics, la délivrance des titres provisoires de concession. Le conseil d'administration eut l'examen des projets d'arrêtés de création, qui ne pouvaient être exécutés qu'après avoir été approuvés par le ministre. La direction des finances ne dut intervenir dans la formation des nouveaux centres que pour la remise des immeubles domaniaux à comprendre dans leur périmètre, et pour la délivrance des titres définitifs de propriété. L'arrêté stipulait la gratuité des concessions.

Des règlements particuliers déterminèrent les conditions exigées pour être admis à titre de colons concessionnaires dans les centres de nouvelle formation. Le minimum des ressources pécuniaires fut fixé de 12 à 1,500 francs. Toute famille admise dans un village eut droit au permis de pas-

sage gratuit de Toulon ou de Marseille à Alger. Les préfets pouvaient en outre délivrer des secours de route jusqu'au port d'embarquement. Chaque concessionnaire reçut, pour l'aider dans la construction de sa maison, des matériaux à bâtir pour une valeur de 600 fr. Il lui fut prêté des bœufs pour la mise en culture de sa concession; il lui fut délivré des instruments aratoires, des semences et des arbres; en certaines circonstances même, on lui fit défricher par l'armée un ou deux hectares.

C'est d'après ce système que furent créés et constitués, du 12 janvier 1842 au 24 décembre 1843, douze centres nouveaux, savoir : Drariah, l'Achour, Cheraga, Douera, Saoula, Ouled-Fayet, Baba-Hassan, Montpensier, Joinville, Krecia, Douaouda et une annexe de Mered; en 1845, Souma et Notre-Dame de Fouka, Sidi-Chami, Mazagran, Saint-Denis du Sig, Arzeu, Aïn-Sifia. Trois centres déjà créés ont été complétés suivant ce mode, Dely-Ibrahim, Bouffarik, Cherchell.

Plusieurs villages ont été établis dans les parties extrêmes du Sahel par les condamnés militaires, Saint-Ferdinand et Sainte-Amélie. En 1844 ils ont construit les villages de Maelma et Zéralda dans le Sahel d'Alger; de Dalmatie à l'est de Blidah et du Fondouck au pied de l'Atlas, de Damrémont, Valée et Saint-Antoine auprès de Philippeville, ainsi que plus tard Gastonville, Robertville, etc.

D'autres villages ont été créés par les grands propriétaires du sol, entre autres : Saint-Jules et Caussidou, situés sur le revers méridional du Sahel, en face de la Métidja, à gauche de la route d'Alger à Blidah par Douera.

Une société religieuse renommée par ses habitudes agricoles et ses mœurs rustiques, les trappistes, forma le projet, à la fin de 1842, de fonder en Algérie une vaste exploitation. Les propositions qu'elle fit dans ce but, et qu'appuyèrent plusieurs membres des deux chambres, furent favorablement accueillies. Après un voyage d'exploration en Afrique, les chefs de cette communauté demandaient la concession de l'ancien camp de Staoueli, d'une contenance de 1,020 hectares, limitée au nord par la mer, au sud par l'Oued-Bridia, à l'est par l'Oued-Bakara et la plaine, à l'ouest par la plaine. Ils se constituèrent à cet effet en société civile, et obtinrent la concession. Les trappistes ont défriché cette terre, planté des arbres d'essences variées, semé des céréales, institué des prairies, planté une vigne, de grands jardins potagers, et une magnifique pépinière; ils ont essayé un grand nombre de cultures, parmi lesquelles il faut compter celle du tabac, qui a réussi complétement; indépendamment des travaux agricoles, ils ont exécuté des constructions considérables.

En dehors de ces concessions faites par la direction de l'intérieur à titre gratuit, la direction des finances a opéré la concession d'un grand nombre d'immeubles ruraux appartenant au domaine. Les concessionnaires de ces immeubles étaient tenus d'y construire des bâtiments d'exploitation, d'y faire des travaux d'assainissement, de mettre les terres en culture dans un délai fixé, de faire des plantations, de greffer des oliviers.

Après la révolution de Février, l'Algérie joua un rôle dans les utopies gouvernementales. On en fit un lieu de transportation. Des milliers de bras étaient inoccupés : on résolut de s'en servir pour hâter la colonisation de l'Afrique française. L'Assemblée nationale mit une grande précipitation à voter un crédit de 50 millions pour l'établissement de colonies agricoles; nouvelle expérience qui a coûté quelques milliers d'hommes et quelques millions de francs.

[Depuis la soumission d'Abd-el-Kader, à la fin de 1847, le guerre a laissé le champ libre à la colonisation. Quelques soulèvements, aussitôt réprimés, ont à peine troublé la tranquillité du pays, qui dans les guerres d'Orient et d'Italie a pu voir partir pour ces nouveaux champs de bataille une bonne partie de ses troupes sans éprouver la moindre inquiétude. L'expédition de Kabylie, si heureusement et si promptement terminée, n'a fait qu'ajouter à la sécurité. Les Arabes eux mêmes, qu'on pouvait croire un obstacle, semblent se plier à la régénération de l'Algérie; ils cultivent aujourd'hui, plantent, bâtissent, spéculent, font des routes, se fixent enfin et acceptent nos lois. Partout aujourd'hui la sécurité est garantie. Les autorités françaises sont partout reconnues; des fortifications mettent les troupes à couvert; le télégraphe porte les ordres de l'autorité d'un bout à l'autre de la contrée; des routes facilitent les mouvements de l'armée; des chemins de fer donneront bientôt une locomotion plus prompte encore; les côtes sont hérissées de canons, et enfin l'Arabe, qui voit notre force, connaît aussi notre justice. Plusieurs mesures du gouvernement sont venues aider à cette transformation. D'abord un décret de 1851 a fondé et reconnu la propriété en Algérie et lui a donné des bases certaines. Aux concessions gratuites des terrains se sont ajoutées plus tard des ventes à l'enchère. Une foule de nouveaux centres de population ont été créés; des communes civiles ont été organisées; bien des points soumis à l'autorité militaire sont passés sous l'autorité civile; des municipalités ont été nommées; des conseils municipaux et des conseils généraux ont été appelés à la vie; enfin l'autorité militaire a été réduite autant que possible. De grands travaux publics ont été entrepris; des mesures de douanes plus justes et plus libérales ont été promulguées; des encouragements ont été donnés à la production du tabac, du coton, des chevaux, etc. Un ministère spécial avait été créé pour marquer une nouvelle ère aux progrès de la colonie dans la voie de la liberté civile; on a supprimé ce ministère à la fin de 1860, et on en est revenu à un gouverneur général qui saura sans doute ne pas se détourner de la route indiquée. Des compagnies de colonisation se sont fondées en Afrique, entre autres la compagnie génevoise : elles peuvent rendre de grands services; mais le courant de l'émigration n'est pas encore vers l'Algérie. Sa population européenne, qui était de 131,283 individus en 1851, n'était encore en 1857 que de 180,472. Et pourtant la fertilité du sol africain appelle les bras européens. Il pourra pourvoir en effet à l'insuffisance de la métropole en céréales, en viande et en chevaux. L'industrie doit également être encouragée en Afrique; car « s'il est vrai que l'agriculture doive être longtemps encore la principale occupation des colons algériens, a dit M. Michel Chevalier, il ne l'est pas moins que l'agriculture a des accessoires industriels qu'on ne peut lui interdire sans la mutiler. » Z.]

On peut dire aujourd'hui que notre gouvernement est accepté par l'Algérie tout entière. Dans la société kabyle ou arabe, la tribu est l'élément, l'unité sur laquelle s'exerce notre autorité. L'individu, la tente, le douar forment la vie intérieure de la tribu, échappent à notre surveillance, et doivent être respectés. Au sein de quelques tribus se sont élevées de grandes familles ennoblies par le sacerdoce ou par la guerre. Les chefs de ces familles exercent en quelques endroits le pouvoir en notre nom. Les bureaux arabes ont essayé sur quelques points le gouvernement direct des indigènes. Enfin nous tenons le Tell par une ligne centrale et par les postes qui sont sur la limite du Sahara. Par la possession du Tell, nous occupons le Sahara, puisque chaque année, à l'époque des moissons, les tribus sahariennes sont forcées d'abandonner leur campement et de venir au nord chercher des céréales pour leur nourriture et des pâturages pour leurs troupeaux.

Faisons des vœux pour que cette terre à jamais française nous récompense de la noble tâche que nous nous sommes imposée d'ouvrir à la civilisation une contrée que la nature a comblée de ses dons. Sans parler des immenses débouchés que l'Algérie offre à nos produits (débouchés que devra décupler encore l'établissement de relations avec l'Afrique centrale si le rêve du maréchal Bugeaud vient à se réaliser), au point de vue politique, il est incontestable que l'existence de départements français de l'autre côté de la Méditerranée,

avec une population évaluée déjà à plusieurs *millions d'âmes*, doit peser notablement dans la balance des intérêts européens.

Nous y trouverons les éléments d'une excellente cavalerie et d'une infanterie douée des qualités qui donnent la victoire, la sobriété, l'habitude de la fatigue et le sang-froid, traits principaux du caractère musulman. Le cabotage et la pêche sur le littoral serviront au recrutement de notre flotte. Ces hardis corsaires devant lesquels s'est humiliée autrefois la fierté des nations européennes, seront sur nos vaisseaux de robustes et intrépides marins. En outre, la possession de l'Algérie rattache déjà la France aux nations de race latine, et son incorporation définitive et prochaine doit avoir la plus grande influence sur le rôle que notre patrie est destinée à jouer dans ce grand mouvement d'assimilation et de fusion qui travaille l'Europe.

Les Romains appelaient la Méditerranée *Mare nostrum ;* l'Algérie nous donne le droit de dire que la Méditerranée est un *lac français.*

Histoire. Rien n'est plus obscur que tout ce qui se rattache aux origines des habitants du nord de l'Afrique. Parmi toutes ces populations y en a-t-il d'aborigènes? Cette question semble devoir être résolue affirmativement pour les Berbers ou Kabyles, qui s'étendent depuis les oasis d'Audjelah et de Siouah jusqu'au détroit de Gibraltar sur toutes les parties montagneuses et escarpées du littoral. La langue, le caractère, les habitudes, les traits physiques sont leur lien commun.

L'antiquité les appelait Libyens. Avant que les Phéniciens eussent apporté sur la côte de Tunis leur civilisation, déjà si avancée, et que les Grecs eussent débarqué en Cyrénaïque, la vie des peuplades aborigènes devait être sauvage comme celle des bêtes féroces, en si grand nombre dans ces contrées. Les traditions fabuleuses qu'ont recueillies les historiens de l'antiquité sur les combats d'Hercule et d'Antée, sur les Atlantes, sur le jardin des Hespérides, n'étaient sans doute que des symboles figurant soit des invasions très-reculées et des migrations de races, soit la configuration géographique du pays.

Parmi les peuplades dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, les Gétules, les Nomades ou Numides, les Garamantes occupent le premier rang. Viennent ensuite les Maziques, les Maurusiens, et cette nation, presque complétement sauvage, qui habitait le pays aride et triste qui borde les deux Syrtes, les Lotophages, les Psylles, les Nasamons, les Blemmyes. Une distinction fondamentale partageait cette grande famille en deux groupes : le caractère nomade ou sédentaire des tribus. Les Gétules, les Garamantes, les Maziques étaient célèbres de temps immémorial par leur goût pour la vie errante. Sous le nom significatif de Numides, on les suit depuis les temps antéhistoriques, sous les dominations carthaginoise, romaine, vandale, arabe et turque. Ce sont ces cavaliers intrépides, maigres, basanés, montés sur des chevaux de peu d'apparence, mais rapides et infatigables, et qu'ils guident avec une corde tressée de jonc en guise de bride. Leur gouvernement était un singulier mélange de despotisme et de liberté ; leur religion consistait dans l'adoration des astres et de la mer. Quelques tribus, au témoignage de Léon, pratiquaient le sabéisme.

Lorsqu'une colonie phénicienne fut arrivée sur ces côtes et eut fondé Carthage, en même temps qu'une émigration grecque donnait naissance à la ville de Cyrène, ces puissants germes de civilisation jetés au sein des peuples barbares eurent bientôt produit d'admirables résultats.

On sait comment le puissant empire de Carthage s'écroula devant la fortune de Rome et l'inimitié de Masinissa. La domination des Romains se substitua naturellement à celle du peuple vaincu. Mais ils eurent de grandes difficultés à soumettre le pays ; ils conquirent sur Jugurtha toute la Numidie, et la donnèrent d'abord à Bocchus, roi de Mauritanie. Plus tard ils en investirent Juba, le fondateur de Julia Cæsarea (aujourd'hui Cherchell). Ces deux royaumes furent quelque temps après incorporés à l'Empire. Carthage avait été relevée. L'Algérie actuelle formait les deux provinces de Numidie et de Mauritanie Césarienne. Le reste de l'Afrique septentrionale se partageait en Tingitane, Mauritanie Sitifienne, Byzacène, Tripolitaine et Cyrénaïque, que sa position reculée liait aux destinées de l'Égypte.

La province d'Afrique sous les empereurs fut le théâtre de plusieurs révoltes causées par les exactions des gouverneurs. Sous Tibère le soulèvement de Tacfarinas faillit faire perdre à Rome cette riche province qui la nourrissait.

Quand l'empire romain s'écroula à son tour, l'Afrique était dans un état de prospérité inouïe. Le christianisme y avait pénétré dès le deuxième siècle, et y avait produit une foule d'hommes illustres : Tertullien, Cyprien, Augustin ; les lettres et les arts y avaient atteint un haut degré de perfectionnement. Les ruines que nos armées retrouvent aujourd'hui sur tous les points de l'Algérie nous font assez voir comment la civilisation romaine savait transformer un pays.

Les barbares Vandales, qui venaient de conquérir l'Espagne, furent appelés en Afrique par le comte Boniface, et succédèrent aux Romains. Mais le puissant empire que le génie de Genséric avait fondé s'écroula sous Gélimer, et Bélisaire, qu'avait envoyé Justinien, réunit ces provinces à l'empire d'Orient.

Vers la fin du septième siècle, les Arabes envahirent l'Afrique septentrionale, et changèrent totalement la face du pays. Les populations durent embrasser la religion de Mahomet, et les deux cent quatre-vingt-treize églises épiscopales qui existaient dans les seules limites du territoire algérien actuel disparurent jusqu'aux derniers vestiges. Les dénominations romaines s'effacèrent pour faire place au nom général de Maghreb. Plusieurs dynasties, soit arabes, soit berbères, se succédèrent sur divers points de ces nouvelles possessions des khalifes d'Orient. L'Algérie fit tour à tour partie du royaume des Aglabites, des Édrisites, des Fatimites, des Zéirites, des Hamadites, des Ouahedites. Ces trois dynasties furent renversées par les Almoravides, que détruisirent à leur tour les Almohades. Encore la domination passagère de ces derniers fut-elle promptement remplacée par celle des Zyanites de Tlémecen et des Hafsites de Bougie.

Les fils des Arabes conquérants de l'Espagne venaient d'être expulsés de l'Andalousie après la chute du royaume de Grenade. La plupart se réfugièrent sur la côte barbaresque, et armèrent de nombreux corsaires pour inquiéter les rivages espagnols. Ferdinand le Catholique, pour mettre un terme à cet état de choses, s'empara du fort de Mers-el-Kebir près d'Oran. Cette dernière ville, Bougie, Alger et diverses autres places tombèrent successivement au pouvoir des Espagnols. Mais les Algériens appelèrent à leur secours Salem-ebn-Témi, le plus redoutable des chefs arabes. Celui-ci, pour assurer le succès de son entreprise, eut recours à l'assistance d'un écumeur de mer, le premier Barberousse. Alger dut capituler ; mais les Arabes ne firent que changer de maître. Barberousse se défit au plus tôt de son rival, et resta possesseur de la ville, avec la milice turque. Le fils de Salem implora en vain le secours des Espagnols ; une tempête fit échouer l'expédition. Barberousse Ier avait partagé le pouvoir avec son frère Khaïreddin ou Barberousse II, qui lui succéda. En butte à la haine des Arabes et aux attaques des Espagnols, le nouveau souverain s'adressa en 1520 au sultan Sélim, et obtint de lui, en échange d'un acte formel de soumission, le titre de bey d'Alger, un secours de deux mille janissaires, de l'artillerie et de l'argent. Avec ces renforts Khaïreddin s'empara du fort espagnol, qui tenait encore, et fit construire par des esclaves chrétiens la jetée d'Alger.

Le sultan Soliman ayant rappelé Khaïreddin, le commandement d'Alger demeura à un eunuque, renégat sarde, nommé Hassan-Aga, qui s'était rendu fameux par ses pirateries. Bientôt, le pape Paul III, alarmé des fréquentes apparitions des Algériens sur les côtes d'Italie, et particulièrement sur celles du Patrimoine de saint Pierre, engagea vivement l'empereur Charles-Quint à prendre la défense de la chrétienté. En 1541 une flotte fut armée contre Alger.

Cette expédition, à laquelle présida quelque chose de l'esprit à la fois poétique, chevaleresque et religieux des croisades, est un des épisodes les plus curieux de l'histoire algérienne. — « Mon très-cher empereur et fils, écrivait le célèbre Doria à Charles-Quint, ne vous engagez point dans cette entreprise chanceuse et téméraire, sur cette côte battue des vents, sur cette terre aride. » — Mais qu'importaient les prévisions du vénérable amiral?

Les forces réelles se composaient d'environ vingt-sept mille hommes. La flotte qui emmenait cette brillante armée avec tout son cortége réunissait cent gros vaisseaux, soixante-dix galères, et cent vaisseaux plus petits : total, deux cent soixante-dix bâtiments. A l'élite des troupes espagnoles s'étaient joints une foule de gentils-hommes d'Espagne et d'Italie, parmi lesquels brillait au premier rang Fernand Cortez, le conquérant du Mexique, qui se présenta comme volontaire avec ses trois fils. La terreur régnait à Alger. Huit cents Turcs et cinq à six mille indigènes formaient pour l'instant la seule barrière qu'il fût possible d'opposer à cette nuée d'ennemis. Les autres Turcs étaient en campagne pour lever les tributs sur les Arabes. Deux jours s'étaient écoulés depuis le débarquement, et aucune action remarquable n'avait eu lieu, quand une violente tempête vint arrêter les efforts des Espagnols (22 octobre). Le lendemain au point du jour, les Algériens, qui n'avaient nullement souffert, firent une sortie, et, quoique obligés à la fin de se retirer devant l'armée entière de l'empereur, ils lui tuèrent un grand nombre de soldats. Le jour en naissant éclaira un spectacle encore plus lamentable. Les vents arrachaient les vaisseaux de leurs ancres; ils se heurtaient contre les rochers, échouaient sur le rivage, ou s'abîmaient dans les flots : quinze vaisseaux de guerre et soixante bâtiments de transport périrent en une heure; huit cents hommes furent noyés, et les autres, lorsqu'ils atteignaient la terre à la nage, y trouvaient des Arabes chargés de les massacrer. Ainsi, les vivres, les munitions, les moyens de se rembarquer, tout disparaissait à la fois. Heureusement, le lendemain matin, un messager, arrivé sur une barque, annonça que Doria était échappé à cette tempête, la plus terrible qu'il eût vue depuis cinquante ans, et qu'il attendait l'armée impériale sous le cap de Temend-Fous. Mais le cap était à quatre jours de marche. Le voyage de l'armée, épuisée, presque sans provisions, ralentie par les blessés et les malades qu'elle traînait à sa suite, ne fut guère moins désastreux que l'événement qui le nécessitait; les Turcs ne donnèrent point un instant de relâche aux malheureux fugitifs. Enfin, l'on toucha à cette pointe tant désirée, et les débris de la brillante armée espagnole reprirent avec l'empereur le chemin de l'Espagne; les chevaliers de Malte revinrent dans leur île avec trois galères à demi brisées.

Il était naturel que cet échec essuyé par les armes de Charles-Quint ajoutât à l'audace des corsaires algériens, qui jusque vers la fin du dix-septième siècle continuèrent à désoler impunément les côtes de la Méditerranée. En 1663, Louis XIV régnait depuis vingt ans. Animé de cet esprit chevaleresque qui n'est pas son moindre titre à la gloire et à l'admiration des siècles, il songea à laver l'Europe de la tache honteuse que lui imprimait sa condescendance pour les Barbaresques, et résolut de s'emparer d'une place à égale distance d'Alger et de Tunis, afin qu'au besoin ses forces pussent se diriger sur l'une ou l'autre de ces villes. En conséquence, une escadre de six vaisseaux partit de Toulon en 1663, sous les ordres du lieutenant général maritime Paul, et débarqua six mille hommes sur la côte de Djidjelli. La compagnie du bastion de France avait là une factorerie qui pouvait devenir le noyau d'une grande colonisation. On se mit à y construire un fort. Mais les Algériens, auxquels ces nouvelles constructions étaient à juste titre suspectes, surprirent la colonie naissante, et chassèrent les Français de leur position avant même que le fort fût achevé. Les années 1664 et 1665 se passèrent en guerre. Le duc de Beaufort, amiral, remporta sur eux plusieurs victoires; mais ces avantages n'avaient rien de décisif, et les pertes légères que les corsaires souffraient de temps à autre étaient amplement compensées par les riches produits du vol. Les côtes de la Provence et du Languedoc surtout étaient exposées à des déprédations continuelles, presque aussi fatales que celles dont l'Espagne et l'Italie étaient le théâtre. En vain divers traités furent signés entre la régence et le roi de France, d'abord en 1666, puis en 1676. Les corsaires profitaient du prétexte le plus simple pour violer les traités; quelquefois ils venaient sous pavillon tunisien ou tripolitain attaquer les navires français. Enfin, Louis XIV se résolut à les intimider par un châtiment exemplaire.

Duquesne fut chargé de cette expédition; Tourville servait sous lui. Il commença par donner la chasse à des bâtiments tripolitains, qui se réfugièrent dans la rade de Chio : l'amiral les y poursuivit, et, ne pouvant obtenir que le gouverneur de l'île les fît sortir du port, il foudroya la citadelle, les remparts et le château, abattit les murailles et les autres ouvrages du port, et coula à fond quatorze vaisseaux corsaires. Mais cette victoire n'était que le prélude de ce que la puissance française méditait contre Alger. Il s'agit ici du célèbre bombardement, premier modèle des opérations de ce genre. Bernard Renau d'Éliçagaray, jeune Béarnais, dont Colbert avait deviné le haut génie, venait d'inventer (1679) l'art d'appliquer aux vaisseaux les mortiers à bombe. Il osa proposer dans le conseil de bombarder Alger. Chacun se récria, et le traita de visionnaire. Toutefois, Louis XIV lui permit l'essai de cette nouveauté, et le vieux Duquesne partit à la tête de douze vaisseaux de guerre, quinze galères, trois brûlots et quelques flûtes et tartanes armées en guerre : cinq galiotes à bombes sous les ordres de Renau complétaient cet armement, duquel l'amiral n'attendait aucun succès. Il en fut tout autrement; et quoique trois cents pièces d'artillerie fissent feu sur les galiotes à bombes, quoique la garnison de la ville eût même essayé une sortie contre les chaloupes armées, une pluie de bombes incendia la capitale des Algériens, mit en cendres leur plus belle mosquée et inspira un tel effroi, que toute la population sortit de la ville et contraignit le dey à relâcher le consul français, qu'il avait mis dans les fers, et à l'envoyer à l'amiral pour traiter de la paix. Duquesne refusa d'entrer en négociation, et continua ses opérations jusqu'à ce que l'approche de la saison des vents le forçât à ramener son escadre à Toulon.

L'année suivante, il mit à la voile dès le commencement de juin, et reparut devant Alger le 26. Les galiotes étaient plus nombreuses et servies par un nouveau corps d'officiers d'artillerie et de bombardiers. Renau, de son côté, avait inventé de nouveaux mortiers qui lançaient les bombes jusqu'à dix-sept cents toises. On répéta les manœuvres de l'année précédente; sept galiotes décrivaient un cercle autour du môle, et furent halées sur les ancres d'autant de vaisseaux stationnés derrière elles et destinés à les protéger et à les recueillir. Dans la nuit du 26 au 27 et dans la journée suivante, deux cent vingt bombes, toutes de treize à quinze livres de poudre, tombèrent dans la ville ou dans le môle : une d'elles renversa la maison du gendre du dey Hassan; une autre fit couler à fond une barque chargée de cent hommes; presque toutes les batteries furent démontées. Les habitants poussaient des rugissements de fureur contre le gouvernement; les femmes allèrent trouver Hassan, et portant

devant lui la tête de leurs maris, les membres de leurs enfants, demandèrent impérieusement la paix. Hassan députa le consul et le vicaire apostolique Levacher; mais Duquesne ne consentit qu'à une trêve, et encore exigea-t-il que l'on remît à son bord tous les esclaves chrétiens. Le dey en avait déjà rendu cinq cent quarante-six, lorsque, le 3 juillet, il prétendit qu'il lui fallait du temps pour faire revenir ceux qui étaient disséminés dans les campagnes et les villes éloignées de la côte. C'était demander la prolongation de la trêve. L'amiral exigea alors qu'on lui remît plusieurs otages importants pour lui répondre de la fidélité de la régence. Parmi ceux-ci était le fameux renégat Hadji-Hasséin, connu sous le nom de Mezzomorto, parce qu'il avait été ramassé à demi mort sur un vaisseau capturé par les Barbaresques. En même temps Duquesne donnait à entendre qu'il ne traiterait de la paix qu'aux trois conditions suivantes : 1° délivrance de tous les esclaves français ou autres; 2° indemnité égale à la valeur de toutes les prises faites sur la nation française, ou restitution de ces mêmes prises; 3° députation solennelle du dey à Paris, pour demander pardon au roi des hostilités commises sur les vaisseaux français.

A la nouvelle de ce qu'exigeait le chef de la flotte ennemie, les matelots et les soldats de la milice se soulevèrent, et refusèrent nettement de restituer ce qu'ils avaient pris. Duquesne allait recommencer le bombardement, lorsque Hadji-Hasséin obtint de lui son renvoi dans la ville, promettant que par son crédit il ferait consentir la milice aux conditions proposées. Ses intentions étaient toutes différentes. A peine de retour à Alger, il se mit à la tête des séditieux, se déclara en plein divan contre ce qu'il appelait la lâcheté du dey, qui fut tué la nuit suivante en faisant sa ronde, et se fit proclamer par tout le peuple et par les janissaires. Rompre les négociations et arborer le pavillon rouge ne fut ensuite que l'affaire d'un moment.

Duquesne fit recommencer le bombardement; le feu était si violent qu'il éclairait la surface de la mer à plus de deux lieues; le sang coulait dans Alger. Les Turcs, dans le délire de la fureur à la vue de leur ville embrasée, attachent à la bouche de leurs canons le consul et les captifs français qu'ils ont encore entre les mains. Les membres de ces infortunés étaient portés par les explosions jusque sur les ponts des navires français. Cependant Renau ne cessait de jeter ses bombes : tous les magasins, les palais, les mosquées s'abîmaient dans les flammes, et pas une maison ne fût restée debout si enfin les bombes n'eussent été épuisées. Duquesne, à son grand regret, fit voile pour Toulon, laissant devant le port d'Alger une division pour le bloquer, et se proposant de reparaître l'année suivante. Mais tant de pertes avaient abattu l'orgueil des Algériens. Ils sentirent qu'il devenait impossible de les réparer sans quelques années de repos. Hadji-Hasséin, informé de la résolution de ses compatriotes, prit la fuite (25 avril 1684). Hadji-Djiafar-Aga-Effendi se rendit à la cour de Versailles, où il demanda, au nom du dey, du pacha et du divan, pardon de toutes les insultes que les corsaires avaient multipliées contre le pavillon français, et des atrocités exercées contre les captifs. On convint en même temps de la paix, qui fut signée pour cent ans.

Mais trois ans à peine s'étaient écoulés que les Algériens, oubliant la terrible catastrophe dont ils venaient d'être victimes, violèrent les clauses du traité. La vengeance suivit de près l'attentat. En 1687 Tourville dut aller encore une fois châtier ces incorrigibles pirates. L'année suivante (juin 1688) vit sortir du port de Toulon, sous les ordres du maréchal d'Estrées, une flotte de onze vaisseaux de ligne, de huit galères, de dix galiotes à bombes, et de plusieurs bâtiments légers. Les mêmes atrocités furent renouvelées par les janissaires et les défenseurs de la ville, qui fut de nouveau réduite en cendres, et forcée à s'humilier devant la France. Une paix nouvelle fut signée le 27 septembre 1689. Celle-ci fut de plus longue durée, et depuis cette époque jusqu'en 1830 il n'y eut plus d'hostilités prolongées entre Alger et la France.

La Porte avait continué d'envoyer des pachas pour gouverner Alger. Cet état de choses dura jusqu'au dix-septième siècle. A cette époque la milice, mécontente du gouverneur turc, qui la payait mal, sollicita et obtint du sultan la faculté de se choisir un *dey*, ou patron, qui, résidant continuellement à Alger, aurait l'administration de la régence, payerait la milice et enverrait des tributs à Constantinople au lieu d'en recevoir des subsides. Le pacha nommé par la Porte devait conserver ses honneurs et ses revenus, mais il était écarté du gouvernement.

Alger posséda donc un pacha et un dey jusqu'au moment de l'élévation d'Aly (1710). Cet homme, sorti de la milice turque, était doué d'un caractère énergique et résolu. Une révolte ayant éclaté, il fit tomber dix-sept cents têtes pendant le premier mois de son avénement; cette sanglante exécution donna naissance à de nouveaux troubles, dont le pacha fut le principal fauteur. Aly le fit embarquer pour Constantinople, et il envoya en même temps au sultan Ahmed III les plus riches présents. Ces moyens de justification ne déplurent pas au divan. Aly fut élevé à la dignité de pacha, et reçut l'investiture de cette dignité par l'envoi des trois queues. Les deys gouvernèrent des lors sans partage. Au commencement du dix-huitième siècle Oran était retombée entre les mains des indigènes. Philippe V, en 1732, chargea le comte de Montemar de reprendre la conquête du cardinal Ximenès. Trois jours après le débarquement, Oran et Mers-el-Kebir étaient au pouvoir des Espagnols.

En 1732, un même jour vit à Alger l'élection de cinq deys, qui furent massacrés les uns après les autres. Leurs tombes sont en dehors du faubourg Bab-el-Oued.

L'Angleterre, la Hollande, s'étaient résignées à payer aux corsaires algériens de honteuses redevances. Les Danois, sans cesse offensés dans leur commerce par les incursions des pirates, envoyèrent, en 1770, une flotte devant la côte barbaresque. Mais leur apparition n'inspira pas grand effroi aux Algériens, puisque pendant huit jours que l'escadre employa ou plutôt perdit à se promener devant la rade et les fortifications, on ne daigna pas lui envoyer des remparts un seul coup de canon.

L'expédition entreprise par les Espagnols en 1775 fut plus remarquable. Jamais armée navale plus brillante n'était sortie depuis un siècle et demi des ports d'Espagne : dix-huit mille deux cents hommes d'infanterie, huit cent vingt cavaliers, deux cent quarante dragons, trois mille trois cent quarante marins, formant ensemble vingt-deux mille deux cent soixante hommes, élite des forces de terre et de mer, étaient portés par une flotte de trois cent quarante bâtiments de transport, qu'accompagnaient et protégeaient quarante-quatre bâtiments de guerre. Plus de cent bouches à feu de campagne et de siége, quatre mille mulets pour le service de l'artillerie, une grande quantité de munitions de guerre, de bouche, d'immenses approvisionnements et matériaux de tout genre, complétaient cet armement. Le général O'Reilly commandait en chef toute l'expédition : du 30 juin au 1er juillet, les deux divisions de cette brillante armée parurent devant la rade par un vent frais de nord-ouest, et mouillèrent vis-à-vis de l'embouchure de l'Harach. Le général O'Reilly avait pris des mesures si peu efficaces pour le débarquement, que le 7 au soir, après plusieurs tentatives inutiles, les soldats étaient encore à bord de l'escadre. Enfin, le 8, vers quatre heures et demie du matin, le débarquement commença; mais les barques, mal choisies pour une telle opération, et mal disposées par le général, n'agirent qu'avec beaucoup de lenteur : les huit mille hommes amenés par le premier débarquement restèrent une heure à attendre qu'une seconde division vînt les appuyer. On eut ensuite le tort de ne point les former en co-

lonnes, et de les faire avancer inconsidérément contre quelques pelotons de Maures qui, tapis derrière les haies d'aloès et derrière les inégalités du sol, comme derrière autant de parapets inexpugnables, faisaient un feu très-meurtrier en se retirant vers le pied des montagnes. L'infanterie légère fut ainsi anéantie. — Vers six heures O'Reilly commanda à l'aile gauche de marcher sur les hauteurs pour s'emparer du château de Charles-Quint, qui commande toute la ville, et dont la prise, en effet, aurait assuré celle de la capitale. Mais après des pertes considérables, et qui auraient pu l'être encore bien plus sans l'intrépidité du chef d'escadre Acton, il fut obligé de renoncer à ce dessein, et de chercher à se retrancher. Le camp, adossé à la mer, et sur la rive gauche de l'Harach, à trois cents toises environ de l'embouchure, était exposé au feu de deux batteries algériennes, qui en peu de temps enlevèrent plus de six cents hommes et en blessèrent plus de dix-huit cents. Enfin, à dix heures, O'Reilly assembla un conseil de guerre, dans lequel il fut décidé qu'à quatre heures on se rembarquerait. Le plus grand désordre présida à cette dernière opération.

Les Espagnols se présentèrent encore devant Alger en 1783 et 1784, et bombardèrent inutilement cette ville. Dans la seconde année du règne du dey Hassan, ils lui cédèrent Oran et Mers-el-Kebir, qu'un tremblement de terre venait de ruiner.

En 1793, la France ayant eu besoin de blés pour l'approvisionnement de ses deux armées, le dey Hassan autorisa des exportations de blés que fournirent les maisons juives Bakri et Busnach. Cette fourniture fameuse a été la cause de la guerre de conquête.

A l'époque de l'expédition d'Égypte, la Porte enjoignit au dey de déclarer la guerre à la France. Nos établissements de Bone et de la Calle furent détruits, et le consul français mis en prison. Mais ces démêlés ne durèrent pas longtemps : en 1801 un traité de paix fut signé avec la régence. Napoléon exigeait que non-seulement la France, mais encore tous les États réunis sous la domination française fussent respectés par les corsaires. Alger se soumit à cette injonction.

En 1815 une division américaine s'étant présentée devant Alger, le dey, dont tous les vaisseaux étaient en course, accéda sans difficulté à toutes les conditions qu'on lui fit.

En 1816, lord Exmouth fut envoyé par le gouvernement anglais à la tête d'une escadre de trente-sept voiles demander satisfaction au dey des mauvais traitements qu'avaient subis à Bone quelques sujets de l'empire britannique. N'ayant pu l'obtenir, l'amiral anglais bombarda la ville, et lui fit éprouver des dommages considérables.

Le 8 septembre 1817, une de ces révolutions si fréquentes à Alger enleva au dey Obar-ebn-Mohammed le trône avec la vie.

Aly-Codjia, qui l'avait fait périr, lui succéda. C'était un homme cruel et débauché, mais qui n'était pas dépourvu d'instruction et de mérite. Une première conspiration ayant éclaté contre lui, il fit transporter de nuit dans la Casbah son trésor. Puis s'entourant d'une garde composée d'Arabes et de Nègres, il ne dissimula plus son projet de se débarrasser des janissaires, et il en avait déjà fait périr quinze cents quand la peste l'emporta. Husséin-Pacha lui succéda. Le nouveau dey, en 1824, eut à répondre de quelques actes de piraterie commis sur des sujets britanniques; une flotte anglaise se présenta devant Alger, mais le différend se termina par des négociations.

Ce fut à cette époque que les relations d'Alger avec la France prirent un caractère de mauvais vouloir qui amena bientôt la rupture. La fourniture de 1793 en fut la cause.

La créance à laquelle elle avait donné lieu avait été liquidée en 1819 à la somme de sept millions de francs. Des Français, créanciers du juif algérien Bakri, titulaire de la créance, formèrent opposition au payement. Le dey réclamait avec instance, et, arrêté par le peu de succès de ses réclamations, il saisissait toutes les occasions de témoigner son mécontentement au consul français, M. Deval. Les relations entre les deux gouvernements prirent un caractère d'aigreur qui fit présager une rupture prochaine. En effet, le 23 avril 1828, le consul français s'étant présenté, suivant l'usage, pour offrir ses félicitations au dey, à l'occasion de la grande fête que les musulmans célèbrent à cette époque de l'année, ce prince lui demanda, d'un ton courroucé, où en était la négociation relative à la créance dont il réclamait le payement; et sur la réponse évasive du consul, il fit, avec l'éventail qu'il tenait à la main en ce moment, un geste de mépris; on a même prétendu qu'il en avait frappé M. Deval. Il ajouta à cette insulte, faite en présence des autres consuls européens, l'ordre de quitter Alger. Peu de jours après, M. Deval revint en France. Le gouvernement français demanda satisfaction au dey, qui, loin de l'accorder, fit détruire par son lieutenant le bey de Constantine l'établissement que les Français possédaient à La Calle sur le bord de la mer, à quelques lieues de Bone.

Le gouvernement français, qui n'était pas encore décidé à tenter l'expédition qu'il exécuta deux années après, fit bloquer Alger. Mais ce blocus, qui coûtait à la France près de sept millions par an, n'amenait aucun résultat. Il était, en effet, impossible de stationner constamment sur une côte dangereuse : de sorte que les corsaires algériens, pouvant presque toujours sortir et rentrer librement, continuaient de troubler la navigation de la Méditerranée, au grand détriment de notre commerce. Plusieurs projets furent présentés au ministère qui précéda celui de M. de Polignac; mais il était réservé à ce dernier d'offrir à la France, par la conquête d'Alger, une compensation aux maux que son avénement fit peser sur elle, et d'ennoblir par ce brillant fait d'armes la chute de la branche aînée des Bourbons.

L'expédition, décidée à la fin de 1829, fut poussée avec une vigueur extrême dans les premiers mois de 1830. Le commandement en fut donné au général comte de Bourmont, ministre de la guerre; l'amiral Duperré eut celui de la flotte, et fut chargé de diriger le débarquement. Rien ne fut épargné pour assurer la réussite : trente-cinq mille hommes furent embarqués à Toulon avec tout le matériel nécessaire. La flotte comptait onze vaisseaux de ligne, dix-neuf frégates, et deux cent soixante-quatorze bâtiments de transport. Elle quitta le port de Toulon en trois divisions, les 25, 26 et 27 mai. Une tempête, rare dans cette saison et dans ces parages, força l'amiral Duperré à jeter l'ancre le 2 juin dans la baie de Palma, île de Majorque, et d'y rester jusqu'au 10. Le temps, devenu beau, permit de mettre à la voile et de se diriger sur la baie de Sidi-Ferruch, où, contre l'attente générale, l'amiral Duperré avait résolu d'opérer le débarquement, qui fut effectué heureusement le 14 du même mois. Les Algériens n'attendaient point les Français sur ce point de la côte; aussi l'armée trouva-t-elle peu d'obstacles. Le général en chef et l'amiral purent faire toutes les dispositions pour compléter l'œuvre du débarquement, qui eût été troublé par un orage qui survint, et dura toute la journée du 17 et une partie de celle du 18, si les Algériens eussent été en force sur ce point. Ce n'est que le 19 qu'ils se montrèrent, au nombre de quarante mille, la plupart Arabes, conduits par les beys de Constantine et de Titteri, sous le commandement d'Ibrahim-Aga, gendre du dey. Une bataille s'engagea; les Algériens, attaqués avec impétuosité, ne purent résister à la bravoure et à la tactique françaises : ils furent entièrement défaits. Cette action a été nommée bataille de Staouéli, du nom de l'endroit où Ibrahim-Aga avait établi son camp.

Le général Bourmont aurait pu dès le 20 marcher sur Alger; mais la grosse artillerie n'était pas encore débarquée, et ce ne fut que le 25, et après plusieurs combats, tous avantageux aux Français, mais sans être décisifs, que l'armée commença son mouvement. Les dispositions durèrent jus-

qu'au 29, et le 4 juillet les batteries de siége ouvrirent le feu contre le fort de l'Empereur; les Turcs qui le défendaient l'abandonnèrent après une résistance opiniâtre, et le firent sauter en l'évacuant.

Le dey Husséin, déjà découragé par les défaites successives essuyées par ses troupes depuis le jour du débarquement de l'armée française, fut atterré à la nouvelle de la chute du fort de l'Empereur, qui était réputé inexpugnable, et dont la possession assurait celle de la ville. Cédant aux conseils de la prudence et aux insinuations du consul d'Angleterre, une convention fut arrêtée dans la matinée du 5 juillet, entre lui et le comte de Bourmont. Elle stipulait que le fort de la Casbah, les autres forts, le port et toutes les batteries seraient remis aux troupes françaises, ainsi que toutes les propriétés du gouvernement, y compris le trésor. La fortune particulière du dey et de tous les habitants leur fut conservée. Plus de mille cinq cents canons, la plupart de gros calibre, et une quantité considérable de munitions de toute espèce, tombèrent au pouvoir des Français. A part quelques légers désordres, inévitables dans une première occupation, et surtout dans un pays où tout dut paraître étrange aux vainqueurs, la prise de possession ne présenta aucun incident remarquable. Les figures naturellement impassibles des Arabes ne laissaient pas que d'exprimer l'étonnement extrême dont ils étaient saisis en voyant les Français user d'une modération sur laquelle ils étaient loin de compter.

Ainsi tomba cette puissance monstrueuse qui désola pendant si longtemps le commerce des Européens dans la Méditerranée; gouvernement singulier, qui pourrait être comparé à celui de Malte, et dans lequel l'autorité despotique du dey était dévolue par une milice qui, comme à Malte, ne se recrutait jamais dans le pays: les habitants, fussent-ils nés d'un père membre lui-même de cette corporation guerrière, ne pouvaient en faire partie. De toutes les provinces de l'empire ottoman arrivaient continuellement à Alger des aventuriers, la plupart soldats turcs, que leur inconduite ou l'espoir d'une meilleure condition déterminait à y venir tenter la fortune. Les renegats chrétiens étaient admis dans cette association; mais les Arabes, véritables propriétaires du sol, ces Arabes dont les ancêtres avaient conquis l'Espagne, où leur longue domination jeta tant d'éclat, ces descendants des Abencerrages et des Zégris, si célèbres par leur bravoure chevaleresque, étaient rigoureusement exclus de la milice et de toute part au gouvernement. Quoique moins exposés aux vexations que les juifs, qui formaient une portion véritable de la population d'Alger, ils vivaient dans un état de dépendance et de soumission voisin de l'esclavage; quelques places de l'administration leur étaient confiées, mais ils ne faisaient jamais partie du divan, dans lequel résidait, sous l'autorité absolue du dey, l'exercice du pouvoir souverain.

L'État d'Alger était divisé en trois provinces nommées *eylicks* : celle de Tlémecen à l'ouest, confinant aux frontières de Maroc, et dont la ville d'Oran était devenue la capitale depuis que les Espagnols en avaient été expulsés; celle de Titteri au sud, Médéah en était le chef-lieu : cette province s'étend depuis le territoire de la ville d'Alger proprement dit jusqu'au Grand-Désert; celle enfin de Constantine, à l'est, qui comprend tout le pays situé entre la régence de Tunis à l'est, la mer au nord, le Grand-Désert au sud, et le beylick de Titteri à l'ouest. Chacune de ces provinces était gouvernée par un bey nommé par le dey, et revêtu d'une autorité absolue, dont il ne lui était jamais demandé compte, pourvu que le tribut qui lui était imposé arrivât régulièrement à Alger. Un pareil gouvernement avait nécessairement dû produire des conséquences désastreuses : aussi, cette vaste contrée, que la nature s'est plu à enrichir de ses dons les plus précieux, et où, sous la domination romaine, on avait compté jusqu'à trente-trois villes, était-elle tombée dans un état déplorable sous tous les rapports. La population diminuait tous les jours, et à peine quelques vallées étaient-elles cultivées à des époques irrégulières par les tribus d'Arabes répandus sur cette grande surface ou réunis dans un petit nombre de bourgs. Le tribut exigé par le dey d'Alger, tout faible qu'il était, ne se recouvrait qu'au moyen des plus cruelles vexations, auxquelles les Arabes cherchaient souvent à se soustraire en se déplaçant. Il n'eût pas été possible au dey de subvenir aux dépenses du gouvernement et à l'entretien de la milice s'il n'avait eu d'autres ressources que les revenus du pays : aussi la piraterie était-elle une condition inévitable de son existence. C'est la portion considérable qu'il s'attribuait sur les prises maritimes qui alimentait son trésor. Depuis que les puissances européennes, isolant moins leurs intérêts réciproques, prêtaient appui aux États secondaires, et forçaient le dey à se contenter d'un tribut dont elles se dissimulaient l'ignominie en le qualifiant de présent, le déficit, de plus en plus considérable, que ce nouvel état de choses faisait éprouver au dey, le forçait à recourir au trésor amassé depuis trois siècles par ses prédécesseurs. Ce trésor, que la renommée faisait monter à des sommes immenses, n'était plus que d'un peu moins de cinquante millions de francs au moment de la conquête; et une investigation sévère, en prouvant qu'il n'en avait été rien détourné, comme on l'avait dit, a fait connaître la situation de cette puissance, dont la chute ne pouvait être éloignée.

M. de Bourmont était loin de prévoir qu'un autre gouvernement que celui de Charles X allait mettre à profit la conquête brillante qui venait de lui valoir le bâton de maréchal. Toujours titulaire du ministère de la guerre, il songeait déjà à rentrer en France, et se contentait de quelques mesures provisoires d'administration locale, se proposant sans doute d'en faire prendre de définitives à son retour à Paris, lorsque la première nouvelle de la révolution de juillet vint le surprendre et faire évanouir tous ses projets. — On a dit que M. de Bourmont avait cru possible de rester à la tête de l'armée d'Afrique, et de la conserver à Charles X. Quoi qu'il en soit, il attendit l'arrivée de son successeur, lui remit le commandement, et quitta Alger le 3 septembre. Le dey et les principaux chefs de la milice turque étaient partis d'Alger le 17 juillet, avec leurs familles et la plus grande partie de leur fortune.

Le maréchal Clauzel arriva à Alger le 2 septembre avec les pouvoirs du nouveau gouvernement : il fut accueilli avec enthousiasme par l'armée, qui était fière de marcher sous les ordres d'un des vieux capitaines de Napoléon.

La capitulation d'Alger n'avait donné qu'Alger même à la France. Des dispositions hostiles apparurent dès les premiers jours de l'occupation. Le commandant en chef ayant cru pouvoir s'avancer sur Blidah avec un corps de 1,200 hommes fut obligé de renoncer à son dessein. Tout autour les tribus, soulevées contre nous par la haine du nom chrétien, menaçaient d'arracher à nos soldats victorieux le sol sur lequel ils venaient de planter leur drapeau. La révolution de juillet, qui inspirait au gouvernement de légitimes incertitudes sur le maintien de la paix avec l'Europe, ne lui permettait d'ailleurs pas de s'occuper librement des affaires de l'Algérie.

Presque partout avaient surgi dans les villes et au sein des tribus des chefs ambitieux aspirant au pouvoir. L'anarchie existait par toute la régence. Le maréchal Clauzel, se voyant dans l'impossibilité de tenter la soumission du pays, songea à instituer dans les provinces de l'est et de l'ouest des princes amis, tributaires de la France, qui devaient épargner à son armée les périls de la conquête et les embarras, encore plus grands peut-être, de la conservation. Dans l'attente de la conclusion prochaine d'arrangements avec le bey de Tunis pour des princes de sa maison, le commandant en chef résolut de frapper un grand coup dans la province de Tittery. Il

avait confirmé à Bou-Mezrag le beylik de Tittery; mais cet ambitieux, qui rêvait la délivrance d'Alger, ayant, trois mois après son investiture, appelé les Arabes à la *guerre sainte*, le maréchal Clauzel marcha sur Médéah, où il s'était installé, dispersa ses partisans, et le ramena prisonnier, en lui donnant pour remplaçant un Arabe, Mustapha-Ben-Omar, auquel il laissa pour le soutenir douze cents Français.

La prise d'Alger avait été pour le beylick d'Oran le signal d'une insurrection générale des populations arabes contre les Turcs. Pressé entre deux ennemis, le bey Hassan implorait alors notre assistance; on hésitait à accueillir ses propositions, mais un ennemi plus puissant, l'empereur de Maroc, menaçait d'une invasion prochaine. Descendant direct du Prophète et, selon la croyance des musulmans du Maghreb, le premier de ses successeurs après le sultan de Constantinople, Muley-Abd-el-Rhaman devait exciter dans les tribus la plus vive sympathie. Une armée marocaine, sous les ordres du neveu de l'empereur, parut devant Mascara, qui ouvrit ses portes; Tlémecen fut ensuite occupée; mais trois mille Turcs et Coulouglis, renfermés dans la citadelle, parvinrent à s'y maintenir. L'intervention française ne se fit pas attendre. Au mois de novembre 1830 nous occupions le fort de Mers-el-Kebir, et le 10 décembre suivant la ville d'Oran, dont le bey de Tunis vint prendre possession, jusqu'à ce que la sanction aux traités qui avaient appelé les Tunisiens dans cette place eût été refusée.

La courte administration du maréchal Clauzel fut signalée par l'organisation de différents services publics, tels que la justice, la douane, par l'établissement de la ferme-modèle, par la création des zouaves et des chasseurs algériens, par la formation de la garde nationale algérienne, sous le nom de milice africaine.

En février 1831 le général Berthezène succéda au maréchal Clauzel. Une partie de l'armée avait été rappelée en France; son effectif, autrefois de 37,357 hommes et de 3,094 chevaux, était alors réduit à 9,300. Avec de si faibles moyens, on était obligé de faire face à de nombreux besoins. Le fils de Bou-Mezrag, favorisé par des amis puissants et le souvenir de son père, attaquait Médéah, dont on avait supprimé la garnison. Notre bey, Mustapha-Ben-Omar, allait succomber; il fallut le secourir et le ramener à Alger. Des troubles survenus aussi à Oran lors du départ du bey de Tunis nous obligèrent à y envoyer le général Boyer avec 1,350 hommes pour s'y établir. La situation de la province d'Oran à cette époque était déplorable. Aucun des liens qui assuraient autrefois la dépendance des tribus n'avait survécu à la dissolution de l'ancien gouvernement. A Tlémecen les Arabes occupaient la ville, les Coulouglis la citadelle, et les hostilités étaient continuelles. Dans quelques villes, comme Mascara, ils se partageaient le gouvernement. Le père d'Abd-el-Kader, le marabout Mahi-Eddin, préparait déjà dans la province l'avénement futur de son fils, et faisait servir son influence religieuse à la fondation d'une puissance purement arabe. Le général Boyer s'occupa d'abord d'entrer en relations avec les garnisons turques et coulouglies éparses dans la province. Celle de Mascara avait capitulé, et les Arabes, violant leurs engagements, la massacrèrent en entier. Mascara devint pour eux une place de guerre et un centre d'action contre les forces françaises. Le même sort menaçait les milices de Mostaganem et de Tlémecen. A cette crainte, qui maintenait les garnisons turques et coulouglies dans nos intérêts, le général Boyer ajouta l'appât d'une solde mensuelle, et leur résistance continua. Le général Boyer établit également des rapports avec Arzeu, port situé à dix lieues à l'est d'Oran, qui lui procurèrent du blé, des fourrages et des bestiaux; et après avoir mis la ville en état de défense et réparé en partie les fortifications, qui avaient été presque complétement détruites, il entama des négociations avec les Douaïrs et les Zmélas, afin de les attacher à notre cause.

A cette époque une vaste coalition se formait pour chasser les Français de l'Algérie : un Maure, nommé Sidi-Sadi, récemment arrivé de Livourne, où se trouvait Husséin-Dey, avait concerté avec le pacha dépossédé un plan de soulèvement général, qui, n'ayant pas été exécuté avec ensemble par toutes les tribus confédérées, permit au général Berthezène de les battre séparément au gué de l'Harach et à la Ferme-modèle. Ces embarras surmontés pouvaient renaître chaque jour et épuiser lentement nos forces, car les Arabes, bien que vaincus, n'étaient pas soumis.

Presque toujours occupé à repousser l'ennemi, le général Berthezène eut peu de temps à donner à l'administration intérieure de la colonie; on lui doit cependant quelques établissements utiles, parmi lesquels il faut citer de belles casernes situées au delà du faubourg de Bab-Azoun, un abattoir, la place du Gouvernement, la réparation de la jetée, etc.

Enfin, 16,000 hommes de troupes débarquèrent en Afrique sous le commandement du duc de Rovigo, pour satisfaire aux besoins de l'occupation et ramener les indigènes au respect de notre autorité. Le commandement du pays et de l'armée fut laissé au duc de Rovigo. L'autorité civile fut rendue indépendante, et résida dans la personne d'un intendant civil, M. Pichon. Ce fut un essai malheureux, auquel il fallut renoncer après un petit nombre de mois.

La situation de l'Algérie semblait alors plus favorable. Les tribus étaient découragées. Peu de temps avant son départ, le général Berthezène avait nommé aga des Arabes Sidi-Ali-M'barek, marabout vénéré de Coleah, qui maintenait la tranquillité dans la plaine. Sur ces entrefaites, des envoyés du cheik El-Farhat, ennemi du bey de Constantine, Hadji-Ahmed, étaient venus à Alger offrir le concours de leur maître pour l'expédition qu'ils croyaient projetée contre Constantine. Ces députés partirent d'Alger chargés de présents; mais arrivés sur le territoire de la tribu d'El-Ouffia, ils furent complétement dépouillés par des Arabes inconnus. Dès le lendemain la tribu d'El-Ouffia fut frappée d'exécution militaire; son chef, fait prisonnier, fut condamné à mort et exécuté. A la suite de cet acte de vigueur, une nouvelle coalition se forma. Sidi-Sadi, aidé par les marabouts fanatiques, mit en circulation des prophéties qui annonçaient la prochaine et infaillible extermination des Français. L'aga des Arabes Ali-M'barek se laissa entraîner, et devint dès lors notre ennemi; mais les rassemblements formés au pied de l'Atlas furent bientôt dissipés.

Bone, occupée une première fois en 1830, avait été précipitamment évacuée, lorsque la nouvelle des journées de Juillet était parvenue en Afrique; les habitants n'y avaient point rappelé le bey, Hadji-Ahmed, dont ils redoutaient la tyrannie; mais la quiétude dont ils jouissaient ne fut pas de longue durée. Ahmed, sentant sa puissance raffermie, dirigea tous ses efforts contre Bone, position commerciale qui était pour lui de la plus haute importance. Après le départ des troupes françaises les habitants de Bone avaient reçu quelques secours; mais la ville était étroitement bloquée du côté de terre par les troupes d'Hadji-Ahmed ou par les tribus qui lui obéissaient. Vers la fin de 1831, le chef de bataillon Houder arriva à Bone avec cent vingt-cinq zouaves. Bien accueilli d'abord, et ensuite trompé par Ibrahim, ancien bey de Constantine, qui se saisit pour son compte de la casbah, ce malheureux officier fut tué au moment où il se rembarquait. Cependant Bone, serrée chaque jour de plus près par les soldats d'Hadji-Ahmed, implorait toujours les secours de la France. Il était dangereux de laisser le bey de Constantine reprendre ce port; l'occupation en fut décidée. En mars 1832, le capitaine d'artillerie d'Armandy, et Jousouf, alors capitaine aux chasseurs indigènes, durent aller aider les assiégés de leurs conseils et leur prêter main-forte. Mais avant leur arrivée Bone, forcée d'ouvrir ses portes à Ahmed, subit toute l'horreur des calamités de la guerre. Quelques braves se maintinrent cepen-

dant dans la casbah, et les Français, ayant eu l'audace d'y pénétrer la nuit, arborèrent aussitôt le pavillon tricolore, qui n'a pas cessé d'y flotter depuis. Un bataillon d'infanterie, et plus tard 3,000 hommes, partis de Toulon avec le général Monk-d'Uzer, vinrent s'établir sur les ruines de la place, que l'on s'occupa de déblayer et de reconstruire immédiatement. Ibrahim-Bey, en proie au dépit de l'ambition trompée, essaya bien de nous en disputer la conquête; mais il fut repoussé et poursuivi par les indigènes eux-mêmes. Peu de temps après, deux tribus, lassées de la tyrannie d'Ahmed-Bey, vinrent s'établir sous le canon de la place, et fournirent des cavaliers pour la police de la plaine.

Notre occupation embrassait donc à Alger la ville et la banlieue, renfermée presque entièrement dans la ligne de nos avant-postes; nous dominions sur tout le territoire compris entre l'Harach, la Métidja, le Mazafran et la mer; à Oran, nous possédions une lieue autour de la place et le fort Mers-el-Kebir. Tlémecen et Mostaganem, occupés par les Turcs et les Coulouglis, commençaient à vivre en bonne intelligence avec nous. A Bone, bien que l'établissement ne s'étendit qu'à portée de canon des murailles, nos relations avec les tribus voisines se formaient d'une manière satisfaisante. C'est dans cet état que le lieutenant général Voirol trouva l'Algérie française lorsqu'il reçut, par intérim, le commandement après le départ du duc de Rovigo, qui revint en France, déjà atteint de la maladie à laquelle il devait succomber. Le général Avizard, qui avait pris le commandement au départ du duc de Rovigo, institua pendant sa courte administration le bureau arabe, cette heureuse création, qui a fait et fera plus pour notre domination que vingt ans de combats. Le capitaine Lamoricière fut le premier chef de ce bureau. Malgré ses étroites limites, notre domination s'asseyait solidement; la population civile, imperceptible d'abord, s'accrut avec rapidité. On construisait, on plantait; des routes militaires s'ouvraient; des camps retranchés étaient établis; les sentiments hostiles s'éteignaient autour de nous, et la paix faisait des progrès réels. Ces dispositions à un rapprochement furent accrues par le succès qu'obtint, au commencement de mai, une expédition dirigée contre les Bouyagueb et les Guerouaou, dont l'insolence et les agressions continuelles méritaient un châtiment.

Depuis que Bone lui avait échappé sans retour, Hadji-Ahmed convoitait Bougie, pour en faire son port. Il se flattait aussi de soumettre au sud Médéah, que déchiraient des factions; mais les gens de Médéah réclamèrent notre secours, et quoique les auxiliaires demandés ne pussent être fournis, encouragés par notre bon accueil, ils repoussèrent le bey de Constantine.

Le général Boyer, après de fréquents combats contre les Arabes, venait de remettre le commandement d'Oran au général Desmichels, et l'empereur de Maroc, découragé par notre ferme contenance et par les représentations énergiques du colonel Delarue, notre envoyé, se détermina à retourner dans ses États. La guerre continuait entre les Arabes et les Coulouglis de Tlémecen, et le départ des troupes marocaines n'avait pas fait trêve aux hostilités des populations contre nous. Les marabouts prêchaient sans cesse la ligue sainte contre les chrétiens. Après la mort de Mahi-Eddin, reconnu un moment chef des tribus du pays de Mascara, Abd-el-Kader se fit proclamer à Tlémecen bey de la province, leva des contributions, appela à lui les Arabes des alentours, et marcha sur Mostaganem pour s'en emparer. Arzeu tomba en son pouvoir, et le cadi de cette ville, qui avait traité avec les Français, fut décapité par son ordre. Le général Desmichels sentit la nécessité de balancer les succès d'Abd-el-Kader : il marcha sur Arzeu, qui fut occupé le 3 juillet, et prit possession de Mostaganem le 29 du même mois. L'émir (titre qu'Abd-el-Kader avait pris depuis longtemps) fut battu successivement à Aïn-Beda le 1er octobre, et à Tamezouat le 3 décembre. Après ce dernier combat, où il essuya des pertes considérables, les Douaïrs et les Zmélas se détachèrent complétement de sa cause, et nous sont depuis restés fidèles.

Vers cette époque l'occupation de Bougie fut résolue. Ordonnée le 14 septembre, l'expédition, sous le commandement du général Trézel, mit à la voile le 23, et le 29, après une assez vive résistance, Bougie devint une ville française.

Au commencement de 1834 quelques tribus de la Métidja montrèrent des dispositions amicales; on s'occupait d'organiser les Outhans ralliés. Des hakems (gouverneurs) nommés par l'autorité française maintenaient sur les villes de Blidah et de Coleah une souveraineté nominale. Les tribus du beylick de Tittery continuaient de repousser les tentatives d'Ahmed-Bey; celles des environs de Bone se tenaient également prêtes à le combattre. Tuggurt, ville des confins du désert, avait envoyé des députés à Alger pour promettre à la France son concours et ses sympathies si elle marchait contre le bey de Constantine.

Enfin, à Oran, le général Desmichels, victorieux à Tamezouat, avait signé la paix avec Abd-el-Kader le 26 février 1834, et si d'une part la cessation des hostilités permettait à Abd-el-Kader de tourner ses efforts contre ses rivaux, de l'autre elle donnait à la France le temps de s'affermir sur tous les points occupés.

Une commission de pairs et de députés fut chargée par le gouvernement d'examiner le pays, et d'éclairer la France sur les inconvénients et les avantages de sa conquête. A la suite de cette enquête, parut l'ordonnance du 22 juillet 1834, qui constitua sur de nouvelles bases l'organisation politique de la régence, à laquelle on donna le nom significatif de *Possessions françaises dans le nord de l'Afrique*. Le gouvernement ne fut plus la conséquence du commandement militaire, mais le domina. Sous les ordres du gouverneur général, il y eut un lieutenant général commandant les troupes, et les services divers reçurent des chefs spéciaux.

Le général Drouet d'Erlon, nommé gouverneur, prit alors possession de son commandement. Par suite du vœu exprimé par les Chambres de voir réduire les dépenses de l'occupation, il dut, à défaut d'un déploiement de forces considérables, donner à la composition de l'armée une valeur plus assurée et un effectif plus réel. On créa, sous le titre de spahis réguliers, un corps d'indigènes, afin d'utiliser ces derniers et de pouvoir en même temps réduire les corps venus de France.

Les bons rapports qui avaient été établis avec les indigènes durèrent jusqu'à la fin de 1834. Médéah, menacée d'un côté par le bey de Constantine, de l'autre pressée par les sollicitations d'Abd-el-Kader, envoya des députés au gouverneur général pour lui demander l'autorisation d'accueillir l'émir et de reconnaître un hakem qu'il nommerait : en cas de refus, le général en chef était supplié de pourvoir lui-même à l'administration et à la défense de la ville. On fit défendre à Abd-el-Kader de quitter la province d'Oran et aux habitants de Médéah de le recevoir. On ne put néanmoins leur envoyer un gouverneur, faute de troupes pour le soutenir.

Le général Trézel, qui remplaça le général Desmichels dans la province d'Oran, avait pour mission de continuer les rapports pacifiques établis avec Abd-el-Kader; mais la tâche était difficile : les conditions du dernier traité n'étaient pas exécutées; Abd-el-Kader exerçait sur les Arabes de la province d'Oran et même de la province de Tittery une influence prépondérante. Le besoin d'ordre et de gouvernement régulier poussait les populations, à défaut de la France, trop éloignée et souvent invoquée en vain, vers l'émir, représentant de la nationalité arabe. Médéah, toujours menacée par le bey de Constantine, se jeta dans son parti. Sur ces entrefaites un chef de tribu du Sahara, Hadji-Moussa-el-Darkaoui, souleva les populations contre les Français et contre l'émir, coupable d'avoir fait la paix avec les chrétiens;

mais il fut défait. Abd-el-Kader entra victorieux dans Médéah, et reçut la soumission de Miliana. Outre l'extension qu'il avait donnée à son autorité, l'émir recevait de l'étranger des munitions de guerre ; enfin, la rupture semblait devenir inévitable. A la suite d'une razzia qui menaçait le territoire des Douaïrs et des Zmélas, la division d'Oran fit une démonstration militaire qui fut le signal des hostilités. Les désastres de la forêt Muley-Ismael et de la Macta, où nous perdîmes six cents hommes sur dix-huit cents, ébranlèrent malheureusement dans l'esprit des indigènes la conviction de notre supériorité, et compromirent notre ascendant moral. Quinze mois d'une paix équivoque dans l'ouest avaient séparé de nous les populations du centre ; le fanatisme s'était réveillé : sous le titre de prince des fidèles et de protecteur de la religion, Abd-el-Kader avait été reçu partout avec enthousiasme ; de Médéah à Tlémecen, les villes et les tribus semblaient ne plus reconnaître d'autre chef. Le bey de Constantine Ahmed paraissait résigné au succès de son habile rival. La prise de Mascara, l'occupation de l'île de Harchgoun et l'expédition de Tlémecen, dirigées par le nouveau gouverneur maréchal Clauzel (1835), raffermirent, il est vrai, notre puissance ; mais le contre-coup de l'échec de la Macta s'était fait sentir dans les autres parties de l'Algérie : Bone, Bougie, Médéah étaient loin d'être pacifiées. Néanmoins, ce fâcheux événement n'eut pas le pouvoir de faire renaître les coalitions, et les Arabes, fatigués d'une guerre sans terme, qui les appauvrissait, semblaient attendre de quel côté pencherait la balance pour se joindre au parti vainqueur. Les généraux Perregaux et d'Arlanges, l'un sur l'Habrah et la vallée du Chélif, l'autre à l'embouchure de la Tafna, où le gouverneur général avait jugé nécessaire l'établissement d'un camp pour procurer à la garnison française de Tlémecen une communication plus prompte avec la mer, s'efforçaient de maintenir la tranquillité et d'établir la suprématie de notre drapeau. Mais la lutte était trop inégale. Des renforts furent envoyés de France, sous le commandement du général Bugeaud, qui, pour débuter, battit complétement l'émir au passage de la Sickak, lui tua douze à quinze cents hommes, et lui prit cent trente réguliers, qui furent traités avec humanité et transportés en France. Aucun événement important ne signala du côté d'Oran la fin de 1836. En août et novembre une brigade put, sans obstacle sérieux, parcourir de grandes distances et recueillir la soumission passagère des tribus détachées de la cause de l'émir. La domination française avait autour et en avant de Bone fait des progrès réels ; la Calle venait d'être occupée par le chef d'escadron Jousouf, récemment nommé bey de Constantine. Cependant depuis cinq années les Arabes de la province s'étonnaient que la France laissât le bey de Constantine exercer en paix un pouvoir qui aurait dû finir avec la régence d'Alger. Le maréchal Clauzel, pour préparer l'expédition de Constantine, fit occuper la position de Dréan, à vingt-quatre kilomètres sud de Bone. Les forces dont il pouvait disposer lui paraissaient suffisantes, le succès lui semblait assuré, et, sur la foi de ces espérances, le corps expéditionnaire, fort de 9,137 hommes, s'ébranla le 8 novembre. Le 15 on campait à Ghelma, et le 21 l'armée prit position sous les murs de la ville, où tant de déceptions poignantes, de tortures et de misères l'attendaient. Après quelques jours d'infructueuses tentatives, la retraite se fit lentement sur Bone. L'issue malheureuse de cette expédition aurait pu avoir une influence fâcheuse sur nos relations avec les tribus des provinces d'Alger et de Tittery, si les habiles dispositions prises par le général Rapatel n'avaient imposé aux Arabes. Le développement de nos établissements militaires, l'agrandissement de Ghelma, les travaux de route, de canalisation, d'agriculture, qui s'exécutaient de toutes parts, prouvaient assez que l'insuccès d'une entreprise contrariée par le mauvais temps n'abattait pas notre courage.

Dans les derniers jours de mai 1837, le nouveau gouverneur général, Damrémont, se disposait à explorer Miliana et la vallée supérieure du Chélif, et le général Bugeaud, de son côté, allait commencer la guerre de dévastation dont il avait menacé les Arabes, lorsqu'Abd-el-Kader demanda à traiter, en reconnaissant la souveraineté de la France. La convention de la *Tafna* laissa le gouvernement libre de porter son attention tout entière sur la province de Constantine ; rien ne fut épargné pour que la question depuis si longtemps indécise entre Ahmed et nous fût enfin tranchée par la guerre. Bone, Dréan, Ghelma, Nechmeya, Hamman-Berda, se garnirent de troupes, d'artillerie, de munitions et d'approvisionnements. On se rapprocha de Constantine, en occupant fortement la position de Medjez-el-Alunar, sur laquelle 10,000 Arabes ne tardèrent pas à se ruer, mais sans succès. Partie de ce point le 1er octobre 1837, l'armée arriva le 6 devant Constantine, et y entra de vive force le 13. Cette victoire fut chèrement achetée : une foule de braves, en tête desquels il faut nommer le comte de Damrémont lui-même, la payèrent de leur vie. Le général Valée prit le commandement. La chute de Constantine achevait la ruine de l'ancienne régence, et la domination sur la province tout entière résultait naturellement de sa possession. Assise sur un plateau élevé, assez rapprochée des frontières de Tunis, entretenant avec les peuplades des confins du désert des rapports fréquents, et débouchant dans les plaines à l'est des Portes-de-Fer, elle devait exercer sur le pays la plus utile influence. On répara la brèche ouverte par notre artillerie, et 5,000 hommes y demeurèrent en garnison avec le fameux bataillon de Constantine, composé de Turcs et d'Arabes, qui nous ont depuis rendu de si grands services.

Le général Valée arriva sans obstacle à Bone, où il reçut sa nomination aux fonctions de gouverneur général de l'Algérie. Quelque temps après, le bâton de maréchal de France le récompensa du glorieux fait d'armes auquel il avait attaché son nom.

En janvier 1838 le général Négrier alla reconnaître la route qui conduit de Constantine à la rade de Stora, dans le but d'assurer à cette ville des communications plus promptes et plus faciles avec la mer, et de donner un port de plus à la province. Il trouva sur son passage, dans une étendue de vingt-quatre kilomètres, tous les Arabes paisibles et adonnés aux travaux des champs. Bientôt la voie, longue seulement de quatre-vingts kilomètres, qui, par le camp de Smendou, conduit en trois marches de Constantine à Stora, fut commencée, et les transports de l'armée ne tardèrent pas à la parcourir en toute sécurité. Une ville française, sous le nom de Philippeville, s'éleva bientôt auprès de l'ancienne Stora. Trompé sans doute par les espérances que lui faisaient trop légèrement concevoir ses partisans, Hadji-Ahmed, avec les cavaliers de quelques tribus restées fidèles, s'était d'abord avancé dans le Djérid, puis vers Constantine. Nos troupes marchèrent à sa rencontre, comprenant bien qu'un tel voisinage porterait l'incertitude parmi nos alliés. Cette démonstration suffit pour faire reculer l'ancien bey et détacher de sa cause les chefs les plus influents qui suivaient encore sa fortune.

Dans les provinces du centre et de l'ouest, l'émir ne se rendait pas compte des obligations que la paix de la Tafna lui imposait envers nous ; il ne veillait pas suffisamment au maintien de la tranquillité, et devançait, par des actes que le moment n'était pas venu de réprimer, l'interprétation contestée du traité. Une convention supplémentaire, signée à Alger par le représentant d'Abd-el-Kader, Mouloud-Ben-Arrach, n'ayant pas été ratifiée par lui, la rupture devint inévitable. Une partie de l'année s'écoula cependant sans hostilités. Abd-el-Kader de son côté, après avoir assiégé la ville d'Aïn-Madhi, s'assurait des sympathies de l'empereur de Maroc. En attendant, les travaux de route et d'assainissement

se poursuivaient partout avec activité; des postes étaient établis au pied de l'Atlas, afin de protéger le territoire de la Métidja. Les indigènes semblaient eux-mêmes seconder ces progrès de nos établissements, et s'associer à nos espérances d'avenir. Des familles arabes émigrées revenaient avec confiance se réfugier sous notre autorité; nos alliés des tribus de Krachna, Béni-Moussa et Béni-Khalid, fatigués des exactions des Hadjoutes, formaient contre eux une expédition, tuaient leurs guerriers et enlevaient leurs troupeaux. Dans la province de Constantine, quelques meurtres isolés commis sur nos soldats ayant motivé de la part du général Négrier de sévères admonestations au khalifat du Sahel, Ben-Aïssa, on vit pour la première fois des Arabes arrêtés, jugés, condamnés et exécutés par des Arabes, leurs juges naturels, pour des assassinats sur des chrétiens. Une attaque des Kabyles contre la garnison de Ghelma et le châtiment des Oulad-Agiz, qui avaient assassiné Bou-Agab, notre cheik des Harractas, furent les seules occasions dans lesquelles nos troupes eurent à signaler de nouveau leur valeur et à montrer leur supériorité. Divers événements, tels que les approvisionnements de Milah et de Ghelma, une reconnaissance entre Bone et Philippeville, ayant pour objet une communication plus prompte entre ces deux points importants, reliés ainsi à Constantine, l'occupation de Djémilah et du port de Djidjeli, l'expédition de Sétif, la soumission de plusieurs tribus non ralliées, l'arrivée du duc d'Orléans, et le passage du Biban, occupèrent laborieusement nos armées jusqu'au mois d'octobre 1839.

Vers la fin de l'année, les Arabes qui avaient envahi le territoire d'Alger s'étaient, il est vrai, éloignés de nos postes; mais leur masse remplissait encore les versants septentrionaux des montagnes les plus voisines. La plaine était dépeuplée d'Européens, dont les habitations avaient été détruites. Des partis ennemis se glissaient à la faveur des plis du terrain jusqu'au voisinage d'Alger; nulle part la campagne n'était sûre, et les communications d'un poste à l'autre ne s'effectuaient plus que par des colonnes.

A cette époque, les Hadjoutes, prévenus des secrètes dispositions d'Abd-el-Kader, passèrent la Chiffa, et vinrent exercer des razzias meurtrières contre la tribu des Béni-Khalib, notre alliée. Le commandant du camp d'Ouad-el-Aleg, accouru pour les repousser, tombe mortellement blessé. Nos soldats, furieux, se précipitent sur l'ennemi, et, malgré leur infériorité numérique, le refoulent en deçà de la Chiffa. A ce premier échec l'émir répond enfin par une franche déclaration de guerre. Dans les premiers jours de décembre, mille à douze cents Hadjoutes, rencontrés entre le camp de l'Arba et le cours de l'Harach par une colonne formée du 62e de ligne et d'un escadron du 1er de chasseurs, furent culbutés et forcés à une prompte retraite, après avoir subi des pertes considérables. Peu de temps après, un convoi parti de Bouffarick pour Blidah rencontre au delà de Méred les bataillons réguliers de l'émir, auxquels s'étaient joints un grand nombre de Kabyles. Une charge vigoureuse du 1er régiment de chasseurs les jette dans un ravin, et les décime par un feu des plus meurtriers; à peine arrêté dans sa marche, le convoi gagne tout entier le camp de Blidah, en avant duquel, dès le lendemain, l'ennemi revient s'établir. Le général Rulhières, à la tête de quatre colonnes immédiatement disposées pour l'attaque, se lance sur les Arabes, les déloge de leur position, et rentre à Bouffarick, après les avoir foudroyés par sa mitraille.

La guerre ne tarda pas à agiter aussi la province d'Oran. Elle est signalée par la défense de Mazagran, un des plus glorieux faits d'armes de la conquête; en même temps un corps expéditionnaire occupe Cherchell. Un succès plus important venait d'être remporté le 1er décembre dans la province d'Alger, entre le camp supérieur de Blidah et la Chiffa. Toutes les forces des khalifats de Médéah et de Miliana réunies, l'infanterie régulière de l'émir et sa nombreuse cavalerie occupaient le ravin de l'Oued-el-Kebir; les 2e léger, 23e de ligne et 1er de chasseurs, en chargeant sur elles, gravissent, sans tirer un seul coup de fusil, la berge opposée du ravin, et atteignent les Arabes, qu'ils mettent en pleine déroute. Trois drapeaux, une pièce de canon, les tambours des bataillons réguliers, quatre cents fusils et trois cents cadavres, furent les trophées de cette brillante victoire. Mais ces rencontres ne pouvaient être décisives; il devenait évident pour tous que l'émir ne serait détruit que par une suite d'opérations combinées avec une persévérance et une vigueur extrêmes.

Dans cet état de choses, le gouverneur général résolut de faire à Abd-el-Kader une guerre opiniâtre et de l'atteindre jusque dans ses principaux établissements. Les combats de Miserguin et de Sihous, la punition des tribus kabyles de Béni-Saak, de Béni-Ouaban, de Béni-Moussa et des Haractas, retardèrent jusqu'au 25 avril 1840 l'ouverture de la campagne. La prise de possession de Médéah et de Miliana, qui devait couper les communications d'Abd-el-Kader, étant résolue, neuf mille hommes s'ébranlèrent pour l'effectuer. L'ennemi, plusieurs fois abordé et vaincu, parvint toujours à se dérober, par la fuite, à une défaite complète; cependant dans la journée du 27 notre infanterie, arrivant au pas de course avec la cavalerie sur les hauteurs de l'Afroun, le chassa dans la vallée de Bou-Roumi, et l'obligea à quitter une forte position qu'il occupait dans la gorge de l'Oued-Djer. Pendant ce temps Cherchell était attaquée par les Arabes, qui se fatiguèrent inutilement pendant six jours à en surprendre ou à en forcer la garnison. Le corps expéditionnaire marcha ensuite sur Médéah, pour la ravitailler; mais le passage du col de Mouzaïa lui fut vivement disputé par les Kabyles, embusqués dans des ravins inexpugnables. Médéah tomba en notre pouvoir le 17 mai. Dans la deuxième période de cette fructueuse campagne, Miliana fut occupée le 8 juin et ravitaillée le 23, presqu'en même temps que Médéah.

Mais la chaleur ne permettant pas de continuer les opérations dans la province de Tittery, le gouverneur ramena les troupes sur le territoire d'Alger, après avoir châtié sévèrement les Kabyles de Mouzaïa et les Béni-Salah, qui depuis le commencement de la guerre s'étaient montrés très-hostiles et avaient constamment inquiété nos convois. En quittant le camp de Mouzaïa, qui n'était qu'un poste de campagne, le gouverneur ordonna des travaux préliminaires à l'établissement d'une route qui permettait de tourner à l'est le col de Mouzaïa, comme on l'avait déjà tourné à l'ouest. Cherchell, Médéah et Miliana occupés, le territoire des Hadjoutes balayé et l'ennemi repoussé partout où il avait tenté la résistance, tels furent les résultats matériels de cette glorieuse campagne. De retour avec l'armée, le maréchal Valée s'occupa immédiatement des dispositions à prendre pour la campagne d'automne : achever dans la province de Constantine la soumission des tribus indécises, et compléter l'approvisionnement de toutes les places jusqu'au printemps; dans celle de Tittery, approvisionner pour six mois Médéah et Miliana, ramener les tribus du territoire à la soumission et détruire l'établissement de Thaza; dans la province d'Alger, couvrir le Sahel, manœuvrer dans la plaine pour tenir les Arabes en respect et maintenir les communications; enfin, dans la province d'Oran, occuper Mascara et détruire Tagdemt, tel fut le plan que l'on adopta et dont on entreprit l'exécution à partir du 1er novembre 1840. Le tribut prélevé sur une grande portion du pays commençait alors à offrir quelques ressources; les marchés se peuplaient d'indigènes, les Arabes cultivaient les terres, et la cause française gagnait chaque jour de nouveaux défenseurs; près de sept mille musulmans, cavaliers ou fantassins, s'étaient rangés sous nos drapeaux. Les villes

d'Alger, Oran et Bone, sorties de leurs ruines, prenaient un rapide développement; la population européenne, qui s'accroissait dans une proportion constante, atteignait au 21 décembre 1840 le chiffre de 28,000, dont 13,000 Français, 9,000 Espagnols, 6,000 Italiens, Maltais ou Allemands. Du côté des Arabes, la guerre continuait comme d'habitude, sous forme d'escarmouches, de déprédations, de dévastations et d'attaques contre les individus isolés ou les faibles détachements. L'émir ne défendait ni pays, ni villes, ni camps, ni positions; il fuyait les rencontres sérieuses, les engagements décisifs, et, malgré de fréquentes défaites, il conservait encore des forces imposantes et pouvait continuer de troubler nos établissements. A dire vrai, la seule victoire réelle remportée sur les Arabes se bornait à l'adoucissement progressif de leurs mœurs : ils ne tuaient plus leurs prisonniers, les traitaient souvent avec quelque humanité, et répondaient avec empressement aux offres d'échanges qui leur étaient faites. La civilisation faisait donc plus que nos armes.

Le 22 février 1841 le lieutenant général Bugeaud vint remplacer le maréchal Valée dans son gouvernement.

L'éternelle gloire de Bugeaud sera d'avoir compris que nous n'avions pas en face de nous une véritable armée, mais la population elle-même, et qu'il fallait par conséquent pour se maintenir dans un tel pays que nos troupes y restassent presque aussi nombreuses en temps de paix qu'en temps de guerre; d'avoir découvert en même temps que les populations qui repoussaient notre empire n'étaient pas nomades, comme on l'avait cru longtemps, mais seulement beaucoup plus mobiles que celles d'Europe. Chacune avait son territoire limité, d'où elle ne s'éloignait pas sans peine, et où elle était toujours obligée de revenir. Si on ne pouvait occuper les maisons des habitants, on pouvait donc s'emparer des récoltes, prendre les troupeaux et arrêter les personnes. Dès lors les véritables conditions de la guerre d'Afrique lui apparurent. Il ne s'agissait plus, comme en Europe, de rassembler de grandes armées destinées à opérer en masses contre des armées semblables, mais de couvrir le pays de petits corps légers qui pussent atteindre les populations à la course, ou qui, placés près de leur territoire, les forçassent d'y rester et d'y vivre en paix. On renonça d'abord à tout ce qui encombre la marche des soldats en Europe. On supprima presque entièrement le canon; à la voiture on substitua le chameau ou le mulet. Des postes-magasins, placés de loin en loin, permirent de n'emporter avec soi que peu ou point de vivres. Nos officiers apprirent l'arabe, étudièrent le pays, et y guidèrent les colonnes sans hésitation et sans détour. Comme la rapidité faisait bien plus que le nombre, on ne composa les colonnes elles-mêmes que de soldats choisis et déjà faits à la fatigue. On obtint ainsi une rapidité de mouvements presque incroyable, et à la fin nos troupes, aussi mobiles que l'Arabe armé, allèrent plus vite que la tribu en marche.

La mission expresse du général Bugeaud étant de détruire la puissance d'Abd-el-Kader, l'effectif de l'armée fut porté à 78,000 hommes et à 13,500 chevaux. La grande guerre allait cesser en Afrique. On renonçait enfin à cette ceinture de postes isolés qui ne protégeaient rien; on occupa les villes, et on mit en pratique le système qui consiste à rayonner autour de soi en partant d'une position permanente. De cette manière, l'ennemi, toujours maintenu à distance, incessamment menacé dans ses troupeaux et ses moissons, était forcé de se tenir constamment sur une défensive fatigante et ruineuse, qui l'appauvrissait chaque jour davantage.

L'année s'ouvrit sous de favorables auspices. Une colonne de 4,000 hommes, partie d'Oran sous les ordres du commandant de la place, marche à la rencontre du khalifat de l'émir, Ben-Tamy, et le contraint à la retraite. Dans la province de Constantine, la tribu de Béni-Oualban, coupable de plusieurs meurtres commis sur la route de Philippeville, est sévèrement châtiée; dans le même temps, la garnison de Djidjeli faisait chèrement payer aux Kabyles leur acharnement et leur perfidie. Les attaques d'El-Berkadi, autre khalifat d'Abd-el-Kader, furent également repoussées dans la province de Tittery. L'ennemi y éprouva des pertes considérables, et, malgré ses efforts, les ravitaillements de Médéah et de Miliana purent encore une fois s'opérer avec succès. Le général Bugeaud, après avoir renforcé Sétif, Constantine, Ghelma et Bone, confia au général Baraguay-d'Hilliers le commandement de la division qui devait agir dans le bas Chélif, pendant que lui-même dirigerait l'expédition projetée dans la province d'Oran. Le maréchal de camp de Bar reçut le commandement d'Alger et de son territoire.

A dater de cette époque (25 mai 1841), une suite non interrompue de revers vint accabler le fils de Mahi-Eddin. La prise de Tagdemt, de son fort et de ses magasins, celle de Mascara, le combat d'Akbet-Khedda, qui lui coûte 400 hommes, la destruction de Boghar et de Thaza, l'occupation de Msilah et la défaite de Farhat-Ben-Saïd, son fidèle allié, préludent tristement à l'anéantissement de sa puissance. Les tribus des Laghouath et des Bordjia impriment aux débris de son armée découragée un funeste élan de défection; tout appui lui manque, toute influence l'abandonne; désormais son génie se résignera à combiner des chances de sauvegarde pour les siens, plutôt que des projets de vengeance contre nous. Réduit à la défensive, honteux de son impuissance, déchu de sa gloire, le lion vaincu va chercher un refuge dans les sables du désert.

Pendant la première campagne de 1842 la guerre marcha avec une rapidité incroyable dans les provinces d'Alger et de Tittery. Les émigrations, les alarmes continuelles, les pertes énormes occasionnées par les razzias, les femmes et les enfants enlevés ou morts de fatigue et de faim, la nécessité de vivre pendant tout l'hiver sur les montagnes les plus âpres, dont les sommets étaient couverts de neige, décidèrent des soumissions multipliées, et un grand nombre de tribus firent marcher leurs cavaliers avec les nôtres pour combattre l'ennemi. Malgré cette tendance générale à la paix, les opérations militaires ne manquèrent en 1842 ni d'activité ni d'importance. Le fort de Sebdou, unique place de la seconde ligne qui restât encore à l'émir, tomba en notre pouvoir, et quinze tribus nous firent leur soumission. Les Beni-Menacer, tribu kabyle des environs de Cherchell, furent sévèrement châtiés. Plus de vingt tribus implorèrent l'aman du général Bugeaud. En juillet le khalifat El-Berkani fut entièrement battu et dépouillé. Abd-el-Kader, fuyant devant le général Lamoricière, s'était réuni au khalifat Ben-Allah, Sidi-Embarak, sur la frontière sud du khalifat de Milianah, pour faire quelques tentatives sur les tribus soumises de cette contrée. Celles-ci ayant demandé du secours, le général Changarnier partit avec ses auxiliaires pour refouler l'émir dans le désert. Les manœuvres des généraux d'Arbouville chez les Flitas, et Sillègue dans le Sétif, du colonel Comman chez les Beni-Djahad et du commandant de place de Bougie, du Courtial, contre les Kabyles qui avaient cherché à le surprendre, consolidèrent notre conquête dans les provinces de l'ouest, et parvinrent à circonscrire le foyer de la guerre. Cependant Abd-el-Kader s'était établi dans les montagnes de l'Ouarensénis, et dominait sur tout le pays compris entre le Chélif et la Mina. Une campagne d'hiver fut organisée, qui répondit parfaitement aux attentes du général Bugeaud. Le général Changarnier dirigea ensuite une expédition contre les populations voisines de Tenès, où nous n'avions pas encore porté nos armes. A la fin de l'année voici quelle était la situation : tout le pays était soumis et organisé depuis le Jurjura jusqu'à la frontière de Maroc. Les villes du littoral, relevées comme celles de l'intérieur, s'environnaient alors de villages, presque aussitôt peuplés que construits; on essayait tous les

moyens pour favoriser la colonisation; des casernes, des hôpitaux, des magasins, des églises, des écoles, des marchés, des fontaines, des édifices publics et privés surgissaient sur tous les points. Des chambres de commerce, des entrepôts réels, s'ouvraient sur nos côtes aux marchandises étrangères; des phares éclairaient tous les ports; des routes nouvelles rayonnaient sur le sol, toutes couvertes de soldats, de marchands, de voyageurs circulant avec sécurité; des ponts étaient jetés sur l'Isser, le Rio-Salado et la Mina. On commençait même à exploiter ces vastes forêts dont l'existence avait été si longtemps contestée; l'industrie, le commerce, la culture, s'accroissaient en proportion de la population, qui de 28,000 âmes était en moins de deux ans montée à 42,000! Les grains, les bestiaux, les huiles, cires, laines, fruits, légumes et volailles, qui nous étaient fournis pendant la guerre par le commerce maritime, et à des prix excessifs, nous furent alors vendus à meilleur compte par des indigènes, et les colons virent enfin cesser leurs privations. Tels furent les résultats politiques et administratifs qui signalèrent à l'admiration et à la reconnaissance de la France le gouvernement de l'Algérie à la fin de cette campagne.

Cependant la situation politique de la contrée entre la Mina, le Chélif et la mer était loin d'être florissante. Au mois d'avril 1843 l'insurrection était encore aux portes de Cherchell; tout le Dahra, sauf la grande tribu des Béni-Zerouals, subissait encore l'influence d'Abd-el-Kader, ainsi que les tribus riveraines du Chélif et celles de l'Ouarensénis. Les lettres de l'émir, répandues avec profusion depuis les frontières du Maroc jusqu'au fond du khalifat de Sembaou, agitaient profondément nos alliés. A la tête de 2,000 fantassins montés, tant dans la Smala que dans les montagnes du Dahra et de l'Ouarensénis, il rétablissait peu à peu son ascendant sur les populations de nos provinces. Une vigoureuse offensive pouvait en quelques semaines les ramener au calme et à l'obéissance : aussi résolut-on d'étouffer sur-le-champ dans leur germe ces nouveaux symptômes de discordes et de rébellion. Le gouverneur général, avec neuf bataillons de troupes de Miliana et de Mostaganem, partit d'Alger pour jeter les bases des établissements permanents d'Orléansville sur le Chélif central, de Ténès sur le littoral, entre Mostaganem et Cherchell, et de Tiaret sur les confins du désert. Son heureux combat contre les partisans de l'émir dans le Dahra lui prépare admirablement les voies; une razzia énergique poussée sur les Sbeihh lui livre 2,000 prisonniers, 15,000 têtes de bétail et un immense butin; les Béni-Madoun, les Hemnis, les Ouled-Faress, les Béni-Hidja et les tribus de cette partie du Dahra qui avoisine l'Ouarensénis nous font leur soumission. Pendant ce temps le général Changarnier créait les postes provisoires de Teniet-el-Haad et de l'Oued-Rouina, et ses bataillons, avant de pénétrer dans la chaîne orientale de l'Ouarensénis, exécutaient chez les Béni-Ferebh une manœuvre qui les rendait maîtres d'un riche butin; ils parcouraient le pays en tous sens, incendiant les douars, coupant les arbres fruitiers, détruisant les moissons, et réussissant par tous ces moyens extrêmes à soumettre enfin les montagnards terrifiés.

De son côté, le duc d'Aumale, parti de Boghar, où il avait établi aussi un poste provisoire, parvient à Goudjilah, et surprend la smala d'Abd-el-Kader sur la source même d'Aïn-Taguin. Malgré l'infériorité numérique de ses cinq cents chasseurs et spahis, déjà fatigués par des marches de nuit longues et rapides, le prince, plein d'ardeur et de courage, se précipite avec impétuosité sur les cinq cents défenseurs de l'émir, en disperse une partie, fait trois cents prisonniers, tue le reste, et retourne à Boghar avec quatre drapeaux, un canon et le trésor d'Abd-el-Kader. Sa mère et sa femme faillirent elles-mêmes tomber en notre pouvoir. Avec les débris de sa smala flottant çà et là dans le pays, l'émir tombe quelques jours après sous les coups des généraux Lamoricière, Mustapha-Ben-Ismael et du colonel Géry; deux mille cinq cents Hachems et leurs troupeaux deviennent notre proie, et le brillant succès du duc d'Aumale est ainsi complété. Mais une horrible catastrophe vient troubler la joie de l'armée et jeter la consternation dans tous les esprits. Notre allié fidèle, le général Mustapha, s'étant obstiné à traverser avec les Douaïrs les forêts impénétrables des Cheurfas, y est attaqué par les habitants du pays. Les cavaliers, courbés sous le poids de leur butin, égarés dans cet inextricable labyrinthe, n'entendant plus la voix encourageante du chef, se débandent, fuient en désordre et laissent frapper leur brave général, qui tombe dans un guet-apens. Le général Lamoricière, pour le venger, opère sur les Flitas, et les force à une fuite précipitée.

L'émir continuait à se diriger vers l'ouest de la province, dans le but de dérober les restes de sa smala à nos attaques incessantes. Le colonel Géry, instruit de sa présence au sud de Mascara avec 500 cavaliers réguliers et 600 fantassins environ, se dirige à sa rencontre par une marche de nuit, qui n'est trahie par aucun des habitants de la contrée, et, chargeant sur lui à l'improviste, renverse son camp tout entier. Dans le butin on retrouva les éperons et la selle de l'émir, qui ne s'était sauvé que par miracle, sur le cheval d'un de ses khiaias. Le général Bedeau et le colonel Tempoure n'étaient pas restés inactifs pendant cette brillante campagne. La colonne de Tlémecen avait aussi sa part de fatigues et de glorieuses actions, tant à l'est qu'à l'ouest du pays des Djaffra; enfin, la division de Constantine, bien que sur un théâtre tout à fait indépendant de l'influence d'Abd-el-Kader, n'en rivalisait pas moins d'énergie avec celles d'Oran et d'Alger. A peine investi du commandement de la province, le général Baraguay-d'Hilliers avait concentré ses principales forces dans le grand triangle entre Bone, Philippeville et Constantine, où, à très-peu d'exceptions près, on n'avait jamais reconnu l'autorité de la France : par des combats meurtriers et des courses incessantes, il parvint à soumettre toutes les montagnes de Collo à la frontière de Tunis, força l'Édoug à nous obéir, et renversa ainsi le seul pouvoir qui dans l'est ne fût pas encore subjugué.

Au mois de janvier 1844 l'émir avec 300 chevaux, dernier débris de son armée, campait à une journée au sud d'Ouchda; sa déira (escorte) occupait une vallée au delà du Chot-el-Gharbi; puis elle vint à Bouka-Cheba, sur l'extrême frontière. Son dénûment était affreux; les maladies, la lassitude, la faim, la misère, éclaircissaient encore chaque jour les rangs de ses fidèles. A chaque marche nouvelle, la déira marquait son passage par un nouveau cimetière.

Sur ces entrefaites le général Bugeaud fut nommé maréchal de France. Le duc d'Aumale avait reçu le commandement de la province de Constantine, et MM. de Lamoricière et Changarnier passaient lieutenants généraux.

Le gouverneur général mettait à profit cette situation favorable pour activer les travaux de colonisation. Dans la province d'Alger un système de rayonnement, comprenant la Métidja, le Sahel et le revers septentrional de l'Atlas, était en pleine voie de prospérité. Des routes étaient tracées, des ponts reliaient entre elles les rives jusque alors séparées des cours d'eau. Enfin des villages nombreux s'élevaient comme par enchantement.

Cependant le khalifat d'Abd-el-Kader était parvenu à rétablir son autorité dans le Zab, réunion de petits villages sur la frontière du Sahara algérien, dont la capitale est Biskara, ville d'entrepôt pour les caravanes du désert. Une colonne expéditionnaire prit possession de cette place; et, après y avoir laissé une faible garnison, composée d'indigènes, elle se porta rapidement sur tous les points occupés par Ahmed, l'ancien bey de Constantine, et faillit même le faire prisonnier.

Abd-el-Kader n'avait pas reparu; mais ses émissaires agis-

saient pour lui ; l'un d'eux, Ben-Salem, qui avait une grande influence sur les tribus kabyles de l'est, soulevait les Flissahs. Le maréchal leur livra combat à Ouarezzivin. L'ennemi laissa plus de mille morts. Une quarantaine de villages furent incendiés. Ben-Zamoun, leur chef, fit sa soumission.

Le général Marey-Monge obtenait sur un autre point de la province un résultat également important, la soumission du marabout Tedjini, cheik d'Aïn-Madhy, rival d'Abd-el-Kader.

Le maréchal Bugeaud apprit enfin qu'Abd-el-Kader s'était réfugié sur le territoire de la province de Riff dans le Maroc, où il cherchait à reconstruire le noyau de sa puissance. Le gouvernement français se plaignit à l'empereur Abd-er-Rhaman, qui déclara que son autorité était à peine reconnue chez les Riffains, et qu'il ne pouvait obtempérer à la demande de la France. En même temps il nommait Abd-el-Kader khalifat de la province du Riff. Cette nouvelle dignité exalta l'ambition d'Abd-el-Kader, qui ne dissimulait déjà plus l'espoir de s'emparer de la couronne de Maroc. Pour préparer la voie à son double but, il excitait par tous les moyens possibles les populations marocaines contre nous, et par son influence soulevait entre la France et le Maroc une question de frontière qui amena les troupes d'Abd-er-Rhaman à Ouchda, en face du camp et du fort français de Lalla-Maghrnia. Le territoire français fut violé. Le général Lamoricière repoussa l'attaque avec un grand succès. Les hostilités étaient donc ouvertes. Des renforts arrivaient de France. Le maréchal gouverneur prit le commandement supérieur. Après un engagement sans conséquence à Mouïla, le maréchal posa un ultimatum qui resta sans réponse ; le 19 il entra à Ouchda sans coup férir : les troupes marocaines s'étaient retirées dans le plus grand désordre.

Le gouvernement français comprit la nécessité de joindre aux opérations militaires sur les frontières du Maroc une expédition maritime sur les côtes de l'empire. Une division navale fut réunie, et le commandement en fut donné au prince de Joinville. Aussitôt Tanger fut bombardé, tous ses forts démantelés et ruinés.

Cependant les sévères leçons données aux Marocains ne paraissaient devoir porter aucun fruit. De nouvelles levées en masse s'effectuaient à Fez et dans les environs. Les négociations entamées furent rompues, et le fils de l'empereur vint lui-même, avec une vingtaine de mille hommes, prendre le commandement des troupes rassemblées sur la frontière. Le gouverneur général résolut alors de prendre l'initiative, redoutant les suites de toute lenteur, qui pourrait donner le temps aux tribus de la province d'Oran de se déclarer contre nous. Le 13 août il se portait en avant, à la tête de neuf mille quatre cents hommes, et le 14 il remportait la victoire d'Isly. Le lendemain même notre escadre bombardait Mogador.

L'orgueil du Maroc était humilié, et ses populations fanatiques commençaient à comprendre la nécessité de faire la paix. Elle fut accordée aux conditions suivantes : les rassemblements extraordinaires de troupes marocaines formés sur notre frontière dans les environs d'Ouchda seraient immédiatement dissous ; un châtiment exemplaire serait infligé aux auteurs des agressions commises sur notre territoire ; Abd-el-Kader serait expulsé du territoire marocain ou interné, et ne recevrait plus désormais des populations soumises à l'empereur ni appui ni secours d'aucun genre. Une délimitation complète et régulière des frontières serait arrêtée et convenue.

La clause du traité de Tanger par laquelle l'empereur de Maroc s'obligeait à expulser ou à interner Abd-el-Kader ne fut pas exécutée. Notre dangereux ennemi resta longtemps campé sur la rive gauche de la Malouïa. Une tentative contre le camp de Sidi-Bel-Abbès fut le premier signal d'une lutte nouvelle. Au moment où le gouverneur de l'Algérie préparait une expédition contre la Kabylie, on apprit que la guerre sainte était prêchée de tous côtés par les tribus limitrophes de la frontière du Maroc. De nombreux émissaires d'Abd-el-Kader parcouraient le pays, et le fanatisme se réveillait à leur voix. L'enlèvement d'un camp sur la route de Tenès à Orléansville et l'attaque d'un convoi près de Cherchell préludèrent à une insurrection générale.

Un compétiteur à la puissance d'Abd-el-Kader venait d'apparaître dans la partie de nos possessions qui semblait le mieux pacifiée. Le Dahra et l'Ouarensénis étaient en pleine insurrection. L'instigateur de cette nouvelle levée de boucliers était le chérif Bou-Maza. Battu par une colonne française, il se vit forcé de fuir de tribu en tribu, essayant, mais en vain, de soulever encore sur son passage les fanatiques et crédules habitants du Sahara. C'est alors qu'un sanglant et regrettable épisode de l'expédition du Dahra, le massacre des Ouled-Riah, eut le plus fâcheux retentissement. Sur un autre point, Abd-el-Kader, encouragé par la nouvelle prise d'armes, repassait aussi sur notre territoire, mais rentrait presque immédiatement sur le sol marocain. Dans la province de Constantine, le général Bedeau obtenait la soumission des montagnards de l'Aurès et leur faisait payer des impôts de guerre.

Abd-el-Kader en se retirant sur la Malouïa avait emmené avec lui plusieurs grandes tribus du désert au sud de Tlémecen. Par cette nouvelle émigration les Arabes qui partageaient sa fortune ne s'élevaient pas à moins de trois mille, et pouvaient lui fournir environ cinq cents cavaliers. Sa cavalerie et son infanterie régulière se montaient à peu près à quinze cents hommes. Seul, Bou-Maza était resté en Algérie, errant avec un petit nombre de partisans, tantôt dans les montagnes de la rive droite du Chélif, tantôt dans celles de la rive gauche. La trahison d'une fraction des Sbéah, qui massacrèrent notre agha des Sendjeh et sa suite, lui fournit l'occasion d'essayer de reprendre son rôle politique. Il vint se placer au milieu de la population coupable pour la diriger dans sa défense contre nous, et pour s'en faire un levier avec lequel il pût soulever de nouveau le pays. Mais il se fit battre dans les douars des Sbéah, et quelques jours après son khalifat Mohamed-Ben-Aïcha, ancien porte-drapeau d'Abd-el-Kader, fut pris et tué par notre agha Ghobrini.

Cependant une insurrection nouvelle et plus terrible vint montrer sur quel fond reposait la sécurité générale. Le maréchal gouverneur était en France quand on apprit tout à coup d'affreuses nouvelles. Une colonne de 450 hommes, amenée dans une embuscade sur la frontière du Maroc, avait été enveloppée par toutes les forces d'Abd-el-Kader et entièrement écrasée. Non loin de là se passait presqu'au même moment un des plus tristes épisodes de cette nouvelle insurrection, mais aussi un des faits les plus héroïques de nos annales militaires, la défense du marabout de Sidi-Brahim.

A la nouvelle de ce malheur, l'émotion publique fut grande en France. Le gouverneur général reçut l'ordre de retourner immédiatement en Algérie. Abd-el-Kader, profitant habilement du moment où les troupes de la division de Tlémecen étaient occupées à combattre l'insurrection fomentée par ses adversaires, se dirigeait sur le pays de Trara, qui s'étend sur la rive gauche de la Tafna, pays situé à deux journées de marche de Lalla-Maghrnia et de Tlémecen, à quatre journées d'Oran.

Sur ces entrefaites, un petit détachement de 200 hommes, envoyé au camp d'Aïn-Temouchen pour en renforcer la garnison, fut entouré par une multitude de Ghossels, qui venaient de se prononcer pour l'insurrection, et mit bas les armes sans combat. Le général de Lamoricière et le général Cavaignac ayant fait leur jonction au col de Bab-Taza, s'avancèrent dans le pays de Trara ; mais pendant ce temps l'insurrection gagnait toute la subdivision de Tlémecen à l'extrémité du Tell, et une seconde invasion arrivait du Maroc, commandée par un nouveau khalifat d'Abd-el-Kader, Bou-Guerrara. Le général Lamoricière attaqua le col d'Aïn-Kebira, où l'émir s'était retranché. Celui-ci n'accepta pas le combat, et fit retraite avec les 2,000 cavaliers de sa déira et

du Maroc, laissant écraser les insurgés, qui le poursuivirent de leurs malédictions.

Lorsque le maréchal Bugeaud arriva à Alger, il trouva le rôle agressif d'Abd-el-Kader déjà réduit à une proportion défensive. Néanmoins il se mit en campagne avec sept bataillons, quatre escadrons, une batterie de montagne et un détachement de sapeurs du génie, en tout quatre mille hommes. La pointe faite par l'émir sur le Maroc après les victoires du général Lamoricière n'était qu'une ruse nouvelle. Après avoir traversé la Tafna et l'Oued-Mouilah, il passa par Bridgi, entre Lalla-Maghrnia et Tlémecen, contourna cette ville par le sud, et prit enfin la direction de Sidi-Bel-Abbès et de Mascara. Il fallut abandonner à l'émir toute la partie excentrique de la province d'Oran, et tous les efforts de nos généraux durent se borner à préserver d'incursions et à maintenir dans le devoir la contrée d'Oran à Mostaganem, ainsi que celle du Chélif, d'Orléansville à Miliana, pour que le trouble ne s'étendit pas jusque dans la plaine d'Oran et la Métidja d'Alger.

Les plans d'Abd-el-Kader s'étaient modifiés d'une façon inattendue. Depuis la dernière campagne, notre infatigable ennemi semblait avoir compris l'impossibilité de la conquête ou même d'un établissement provisoire dans la province d'Oran. Aussi tous ses efforts tendaient-ils maintenant à emmener avec lui au Maroc le plus grand nombre possible de tribus, afin de se refaire un État et une armée. C'est ainsi que les khalifats d'Abd-el-Kader se montraient occupés à faire émigrer les tribus bien plus qu'à les mener au combat. Bou-Hamedi poussait vers le Maroc presque toutes les tribus du cercle de Tlémecen, y compris les Beni-Amers, les Gharabas et les Chéragas. Bou-Guerrara remplissait la même mission du côté de Zebdou, et Bou-Taleb dans le cercle de Mascara.

A la suite des mouvements opérés par le maréchal gouverneur, le général Jousouf et le colonel Saint-Arnaud, l'émir fut obligé de retourner au désert. Il en sortit bientôt, et vint menacer la province de Tittery. Le désastre récent d'une colonne partie de Constantine et décimée par le froid dans les neiges des monts Bou-Taleb n'avait pas été sans influence sur cette nouvelle entreprise. Le premier acte d'Abd-el-Kader dans sa nouvelle incursion fut de ruiner les Rhaman, tribu soumise de la lisière du désert, qui joignait habituellement son goum à nos expéditions dans le sud. L'intention de l'émir était de menacer le centre de nos possessions, de pénétrer en arrière de Miliana ou de Médéah jusque dans la province d'Alger, et d'y exécuter une invasion soudaine et rapide, non pas sans doute dans l'espoir de s'y maintenir, mais en vue de frapper un coup qui ébranlerait la sûreté de notre domination et ranimerait pour longtemps encore les espérances des Arabes.

Mais il se vit bientôt arrêté dans sa marche vers l'est par l'arrivée du maréchal Bugeaud sur le territoire de la puissante tribu des Ouled-Naïls, chez lesquels il avait trouvé un refuge. Sur un autre point, le chérif Bou-Maza, s'étant avancé jusqu'à Tadjena, pour paralyser l'effet de nos succès, était contraint de disparaître devant le lieutenant-colonel de Canrobert.

Tout à coup Abd-el-Kader renonça à son plan d'invasion de l'est dans la direction du cercle de Sétif. Il remonta rapidement vers le nord-ouest; puis, tournant le Djébel-Dira, il traversa la plaine d'Hamza, et prit position sur le versant occidental du Jurjura, chez les Flittas, tribu kabyle du cercle de Dellys, à trente lieues seulement d'Alger. De là il menaçait de franchir l'Isser et d'exécuter une subite incursion dans la Métidja. Son khalifat Ben-Salem l'avait précédé sur l'Isser avec des contingents nombreux des Kabyles du Jurjura. Mais le général Gentil, établi sur l'Oued-Corso, n'eut pas plus tôt appris la marche en avant du lieutenant d'Abd-el-Kader, qu'il le surprit le 7 février dans son camp et lui tua beaucoup de monde. Le maréchal envahit les montagnes des Flittas insoumis, et balaya les Kabyles; mais il ne put atteindre la colonne de l'émir, qui, suivant sa tactique ordinaire, avait abandonné ses alliés, et profitait de l'insurrection qu'il avait excitée pour couvrir sa retraite.

De ce jour la lutte changeait de face, et les rôles étaient changés. A son tour, le maréchal Bugeaud prit l'offensive; ses colonnes mobiles pénétrèrent profondément dans le sud, et le sillonnèrent de tous côtés. Les tribus rebelles passèrent de nouveau sous notre drapeau, et celles qui avaient émigré du Tell demandèrent à revenir sur leur territoire. Dans les premiers jours d'avril, l'émir, ne trouvant plus aucun appui, suivi seulement d'une poignée de cavaliers montés sur des chevaux exténués, se jeta vers l'ouest du désert. Dans le même temps les derniers foyers de l'insurrection du Tell étaient vivement attaqués dans le Dahra et dans l'Ouarensénis.

Cependant la déira d'Abd-el-Kader était toujours campée sur la frontière marocaine près de la Malouïa. Le général Cavaignac fit une démonstration qui eut pour résultat d'éloigner Bou-Hamedi. L'empereur du Maroc lui-même avait aidé à ce succès par des manifestations armées. Une affreuse nouvelle vint tout à coup troubler la joie causée par les événements. Dans la nuit du 24 au 25 avril 1846, 187 prisonniers français sur 200 avaient été massacrés à la déira, par ordre du beau-frère d'Abd-el-Kader, Moustapha-ben-Thamy, qui comptait par là arrêter l'émigration des Beni-Amers. La déira était d'ailleurs réduite à la dernière misère.

Enfin, l'année 1847 était destinée à voir s'accomplir notre œuvre de conquête et de pacification. Quelques combats furent encore nécessaires pour assurer ce résultat, depuis si longtemps attendu. Un engagement meurtrier eut lieu le 10 janvier, entre le général Herbillon et les Ouled-Djellal, que Bou-Maza venait de visiter; un village fortifié fut enlevé par nos soldats. D'un autre côté, le général Marey-Monge, qui commandait à Médéah, tombait sur les Ouled-Naïls, qui, eux aussi, avaient reçu Bou-Maza et lui avaient fourni des secours en hommes et en denrées. Quelques jours après, Bou-Maza lui-même était poursuivi entre Teniet-el-Haad et Tiaret; son escorte était dispersée et son trésor enlevé. Cet échec fut sans doute pour Bou-Maza la cause d'une résolution extrême. Ce chérif fameux, qui avait allumé la révolte de 1845, cet imposteur habile, que l'émir lui-même redoutait comme un rival, se rendit le 13 avril au colonel de Saint-Arnaud. Bou-Maza fut amené à Paris, où le gouvernement le traita avec plus de distinction que sa vie et ses antécédents ne paraissaient le mériter.

Mais le plus dangereux ennemi de la France restait encore à dompter. Rejeté par nos armes dans le Maroc, Abd-el-Kader avait moins songé dans sa fuite à s'y préparer un refuge qu'un empire. Pendant ce temps, le maréchal gouverneur songeait à obtenir la soumission complète de la Kabylie. La grande insurrection de 1845-46 avait révélé le péril d'une enclave indépendante à quinze lieues de la capitale. Le 6 mai une forte colonne, sous le commandement du général Bedeau, quitta Alger, prit la nouvelle route d'Aumale, que plusieurs bataillons venaient de créer. Après avoir rallié la garnison mobile d'Aumale, ce qui portait son effectif à huit mille hommes, la colonne campait le 15 à Sidi-Moussa, au bord de la Soummam; sur la rive opposée s'élevait en amphithéâtre le pays riche, mais difficile, des Beni-Abbès. Leurs villages nombreux et rapprochés, se commandant et se flanquant l'un l'autre, garnissent une série de pitons ardus; le plus inaccessible, et en même temps le plus considérable, est Azrou, que couronne un plateau dénudé sur le faîte du chaînon. Le 16, à la pointe du jour, l'attaque commença. La position d'Azrou, réputée inexpugnable, fut emportée, les maisons furent brûlées, et les tours qui dominaient le pays tombèrent sous les coups de notre artillerie. Le lendemain tous les chefs des Béni-Abbès étaient réunis dans la tente du gouverneur, et les conditions de l'aman leur étaient dictées.

Ainsi fut accomplie en quelques jours la soumission de tout ce territoire montagneux que comprend le grand triangle formé par Hamza, Sétif et Bougie. Cette contrée était habitée par cinquante-cinq tribus, ayant trente-trois mille deux cent soixante fusils. La grande vallée de Sebaou et tout le revers nord du Jurjura jusqu'à la mer possèdent une population encore plus considérable. On évalue à plus de quarante mille le nombre des guerriers de ce pays. Toute cette partie ayant reconnu l'autorité de la France, il en résultait qu'au total on avait établi notre domination plus ou moins directe sur des montagnes qui contiennent plus de soixante-dix mille hommes armés. En même temps les sept colonnes du sud avaient aussi rempli la mission de discipliner le Petit Désert. Le maréchal Bugeaud, arrivé au terme de son œuvre, donna sa démission, qui fut acceptée. Il fut remplacé par M. le duc d'Aumale.

Mais tout n'était pas fini pour l'Algérie tant qu'Abd-el-Kader campait sur la frontière de Maroc. Si ce n'était plus vers nos possessions qu'il tournait ses regards, le gouvernement français ne pouvait pourtant sans inquiétude le voir s'essayer à fonder un empire rival sur les ruines de l'empire de Muley-Abd-er-Rhaman. Le succès d'une telle entreprise eût été pour nous le signal d'une lutte nouvelle et terrible, et nous eût imposé la nécessité d'une sanglante et onéreuse conquête. La position de l'émir avait surtout augmenté d'importance depuis que le prince Abd-er-Rhaman, fils de Muley Soliman, prédécesseur de Muley-Abd-er-Rhaman, dont celui-ci était le neveu, s'était réfugié auprès de lui. Les craintes de l'empereur de Maroc au moment d'entrer en lutte avec l'émir étaient faciles à comprendre. Abd-el-Kader avait de nombreux partisans dans toutes les villes du Maroc et jusque dans les rangs de l'armée impériale.

Cependant Muley-Hachem, neveu de l'empereur, et son kaïd El-Hamar se rendirent parmi les tribus encore indécises pour les engager dans un mouvement qu'ils préparaient contre l'émir. Mais celui-ci, instruit de ces tentatives, se résolut à porter un coup qui frappât de terreur ses nombreux ennemis. Deux cents cavaliers marocains étaient assemblés à quelque distance de son camp; il courut à leur rencontre, et les culbuta. La lutte était ouverte, Abd-el-Kader comprit qu'il fallait la poursuivre avec vivacité. Un de ses aghas, Ben-Jahia, surprit un camp marocain; le caïd El-Hamar fut pris, et eut la tête tranchée.

L'empereur sentit alors qu'un grand déploiement de forces était indispensable. On se rappelle que quelques tribus algériennes avaient été l'année précédente entraînées par Abd-el-Kader sur le territoire marocain. L'émir voulait en faire le noyau d'une domination nouvelle. Après avoir flotté pendant plusieurs mois sur la frontière orientale de l'empire, ces tribus s'étaient avancées jusque sous les murs de Fez, où elles avaient déployé leurs tentes. L'approche d'Abd-el-Kader les rendit suspectes à l'empereur; il résolut de les éloigner, et il les poussa vers le sud. Elles devaient, d'après ses ordres, aller s'établir aux environs de Maroc, où l'influence de l'émir ne pourrait plus les atteindre. Le désir de revoir un sol qu'elles regrettaient les ramena vers l'Algérie. Elles changèrent brusquement de route, et l'empereur, trompé sur le sens de ce mouvement, les fit poursuivre et massacrer impitoyablement.

Cette énergie inattendue imposa aux montagnards du Riff et aux autres tribus kabyles, dont la foi était douteuse. Abd-el-Kader jugea alors qu'un coup de vigueur et de désespoir pouvait seul le sauver. Méprisant la cohue de combattants qui se trouvaient devant lui, avec ses 2,000 hommes d'élite, il tomba à l'improviste pendant la nuit sur un des camps marocains, et s'en empara. Mais le lendemain toute la masse de ses adversaires se rua contre lui, il fut obligé de se retirer vers la Malouïa; toutes les hauteurs étaient couronnées d'ennemis. Dans la matinée du 12 les divers camps marocains se réunirent, et renfermèrent la déira dans une sorte d'enceinte vivante. Cependant l'émir, au prix de la moitié de ses troupes, réussit à forcer le passage, et essaya avec ses fidèles de tenter encore une fois la route du désert. Mais le général Lamoricière avait deviné ses projets, et s'était porté à sa rencontre. Abd-el-Kader, désespérant de sa fortune, comprit alors qu'une seule ressource lui restait encore, la générosité de la France. Il se rendit au général Lamoricière, sous la condition d'être conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. Cette promesse fut ratifiée par M. le duc d'Aumale, mais ne reçut pas la sanction du gouvernement de Louis-Philippe ni de celui qui lui succéda.

La nouvelle de la soumission d'Abd-el-Kader, propagée rapidement jusque dans le désert, impressionna particulièrement la grande tribu des Hamianes-Garabas, la seule qui eût persisté jusqu'à ce jour à se tenir en dehors de notre obéissance. Les trois principales fractions de cette tribu envoyèrent une députation au commandant de la subdivision de Mascara pour demander l'aman. Ainsi se trouvait complétée la pacification de la province d'Oran.

La déira, composée d'environ cinq à six mille individus, fut licenciée. Les familles dont elle se composait furent immédiatement remises aux chefs des tribus auxquelles elles appartenaient et dirigées sur leurs territoires.

La révolution de février n'eut qu'un faible contre-coup en Afrique. Le duc d'Aumale, en apprenant la chute du trône de son père, remit sans hésiter ses pouvoirs au général Changarnier, en attendant que le général Cavaignac, qui en était investi, fût arrivé. Le prince de Joinville se trouvait aussi alors en Afrique. Les deux frères quittèrent noblement ces rivages, où ils avaient combattu avec nos armées, et protestèrent encore une fois de leur dévouement à la France. Ainsi s'évanouit cette vice-royauté que le vieux roi avait peut-être rêvée pour un de ses fils.

Sous le gouvernement républicain, les gouverneurs généraux se succédèrent avec rapidité en Algérie; mais nos troupes ayant pu rester en Afrique, les indigènes ne songèrent pas à organiser une insurrection que nos embarras intérieurs semblaient présager. Bientôt on s'occupa activement de transporter en Afrique un grand nombre de colons, et des centres de population furent créés. Mais la mort a décimé ces nouveaux arrivants.

Quelques expéditions de peu d'importance occupèrent les premiers mois de l'année 1849. Ainsi, dans le Sahara du sud-ouest, le général Pélissier, le général Mac-Mahon et le colonel Mellinet opérèrent contre les douars de dissidents excités à la révolte, sur les frontières du Maroc, par Si-Chigr-Ben-Taïeb. Quelque temps après, le colonel Maissiat ordonna aux Hamianes-Garabas, travaillés par l'influence des marabouts, de repasser le Chot-el-Chergui et de venir camper sur la rive gauche; mais ils refusèrent d'obéir; les Rezaïn allèrent même s'installer à Bou-Guem, à l'extrémité occidentale du Chot-el-Chergui. Une simple démonstration fit tout rentrer dans l'ordre. Dans la province d'Alger, une fraction des Béni-Séliman, les Béni-Silem, et les Ouled-Soltan, avaient méconnu l'autorité du khalifat Maheddin, chassé leur caïd et refusé le payement du zekkat. Les Béni-Silem, qui s'étaient le plus compromis, virent leurs villages attaqués et brûlés, et durent payer une amende considérable en argent et en bestiaux.

Ces expéditions avaient coûté peu d'hommes et peu d'efforts; il n'en fut pas de même pour notre domination sur les bords du désert. Une révolte éclata à Zaatcha, qui fait partie d'une région d'oasis appelée le Ziban, et dont le chef-lieu est Biskara. Un marabout très-vénéré, Bou-Zian, commença, au mois de juin, à prêcher la guerre sainte. De sourds mécontentements existaient déjà dans l'esprit des populations des oasis. Les marabouts, exempts d'impôts, venaient d'y être assujettis, et la redevance perçue sur les dattiers avait été élevée de quelques centimes. Le colonel Carbuccia expédia à Zaatcha un officier avec quelques

cavaliers du chéik El-Arab pour arrêter Bou-Zian. Le marabout fut enlevé, et on l'emmenait déjà, lorsque son fils souleva le peuple et le délivra. Le colonel Carbuccia vint attaquer l'oasis de Zaatcha avec une colonne de 1,200 hommes; mais il fut repoussé avec perte. Cet échec pouvait compromettre la renommée des armes françaises. L'audace des Kabyles de l'Aurès s'en accrut, et une petite armée descendit des montagnes, marchant sur Biskara, sous la conduite du marabout Si-Afid. Il fut vigoureusement repoussé par le commandant Saint-Germain. Cependant l'agitation augmentait toujours, propagée par l'association religieuse de Sidi-Abd-er-Rhaman, cette vaste société secrète qui embrasse presque toutes les populations kabyles; elle donnait la main à une révolte qui avait éclaté au nord, dans le Zouaga, et enveloppait toute la frontière méridionale de la province de Constantine. Depuis trois mois Zaatcha bravait l'autorité française et Bou-Zian fomentait au loin la révolte. Une expédition, commandée par le général Herbillon et le colonel Canrobert, s'empara de cette place après un siége meurtrier de cinquante et un jours. Les oasis voisines se rendirent alors sans conditions. Le reste de l'insurrection s'éteignit dans le Hodna, dans l'Aurès, et sous les décombres de Narah, dont les habitants furent passés par les armes. Le Ziban était pacifié pour longtemps.

Cette année fut encore signalée par un différend avec le Maroc. Les autorités françaises avaient été insultées; une démonstration sérieuse amena une réparation éclatante.

Depuis longtemps l'attention du gouvernement se portait sur les montagnes qui bordent le littoral entre Dellys et Philippeville, et qu'on nomme la Petite-Kabylie. Cette partie du pays était restée en dehors de notre autorité, et pouvait d'un jour à l'autre nous menacer; en même temps plusieurs villes du littoral étaient comme bloquées par une population ennemie. Au commencement de 1851, le gouvernement résolut de mettre un terme à cet état de choses. Une expédition fut résolue. Dans les premiers jours du mois de mai, le général de Saint-Arnaud parcourut les environs de Djidjelli. Une insurrection conduite par Bou-Baghla amena le général Camou aux environs de Bougie, qu'il délivra; et enfin l'expédition se termina par des opérations dans le cercle de Collo. Dans cette expédition, nos troupes, avec leur valeur et leur courage ordinaires, supportèrent des fatigues de tous genres. Des points inaccessibles furent emportés, et les Kabyles durent se soumettre. La route qui relie Philippeville à Constantine devint sûre. Djidjelli fut débloquée; des richesses minérales furent reconnues dans les montagnes traversées par nos colonnes; enfin, les tribus kabyles acquittèrent des contributions de guerre.

D'un autre côté, une loi rendue par l'Assemblée nationale, le 11 janvier 1851, régla sur un nouveau pied les rapports commerciaux de l'Algérie avec la France, en appelant cette colonie à une plus grande part dans nos échanges et en favorisant ses produits. Le 16 juin 1851, la même Assemblée adoptait une loi sur la propriété en Algérie, et depuis elle jeta les bases d'une banque à Alger. W.-A. Duckett.

Au moment du coup d'État du 2 décembre 1851, le général Pélissier commandait par intérim à Alger. Il mit aussitôt la colonie en état de siége. Bientôt le général Randon arriva comme gouverneur général. L'Algérie reçut un grand nombre de transportés politiques, réunis surtout à Lambessa. En 1852 le général Randon parcourut la contrée soumise par le général Saint-Arnaud. Le 4 décembre de la même année, le général Pélissier soumit Laghouat à la domination française. En 1853 le général Randon dirigea une expédition contre les monts Babor, qui dominaient la plaine de Sétif, et qu'on avait dû laisser de côté en 1851. Le 18 mai les troupes partirent de Sétif en deux colonnes, l'une sous les ordres du général Bosquet, l'autre sous les ordres du général Mac-Mahon: le gouverneur général était avec la première. Une trentaine de tribus se mirent en état de défense. Le gouverneur attaqua le grand Babor par la gauche, c'est-à-dire par le sud-ouest, tandis que le général Mac-Mahon l'attaquait par l'est. La division Bosquet se distingua dans le combat des Djermouna, au col de Tizi-Sikka et à l'assaut du mont Tararist; la division Mac-Mahon, dans des engagements contre les Menalla, les Dracen et les Krerrata. Le 6 juin les deux petits corps d'armée se réunirent sur les bords de la mer, à Ziana, après avoir traversé le pays des Kabyles. Les tribus se soumirent, et le gouverneur général donna l'investiture à des chefs indigènes en déterminant les circonscriptions de leurs commandements respectifs, ainsi que les conditions d'un faible tribut exigé comme signe d'obéissance. Le 10 juin on se remit en campagne. On entra dans le cercle de Djidjelli et l'on aborda une contrée dont le général Saint-Arnaud avait seulement parcouru la région maritime en 1851. Les tribus des montagnes s'empressèrent d'apporter leur part de contributions arriérées, et l'expédition militaire n'eut pas lieu. Plusieurs chefs nous avaient aidé. Le gouverneur général ordonna de construire des routes de Djidjelli à Sétif par Djimila, et à Constantine par Milah; le 1er juillet il rentrait à Alger. En 1854 de nouvelles opérations furent encore entreprises contre les Kabyles. Pendant la guerre d'Orient l'Algérie resta avec peu de troupes. En 1855 elle figura avec honneur à l'exposition universelle de Paris. La même année quatre colonnes parcoururent les oasis du désert; Tuggurt fut visité. Le général Maissiat fit encore une expédition contre les Kabyles des Babors et commença de nouvelles routes. Les Kabyles se firent battre encore par le général Joussouf. Des expéditions eurent lieu sur les frontières du Maroc et sur celles de Tunis pour assurer la tranquillité. Enfin, en 1857, le moment parut venu de soumettre la grande Kabylie, qui prétendait rester en dehors de notre action. Au mois de mai des colonnes placées sous les ordres des généraux Renault, Mac-Mahon et Joussouf, et dirigées par le général Randon lui-même, attaquèrent les Kabyles du Jurjura. L'enlèvement de Souk-el-Arba amena la soumission des Beni-Raten. La prise d'Icheriden par la division Mac-Mahon, et de Taouret-el-Hadjadj par la division Joussouf décida la défaite des Beni-Jenni et d'une foule d'autres tribus. Le fort Napoléon s'éleva au centre de la Kabylie, des routes furent tracées, le pays organisé, des otages envoyés en France, et depuis lors la Kabylie est restée soumise à notre autorité. Pendant que ceci s'opérait, trois colonnes mobiles parcouraient le reste de l'Algérie pour empêcher toute tentative de soulèvement.

En 1858 la paix fut à peine troublée dans la province de Constantine par un mouvement de quelques contingents des tribus des Babors, qui avaient tenté de s'emparer du bordj de Takitout, bravement défendu par quelques Français. Le général Desmarest accourut de Sétif, fit quelques arrestations et tout rentra dans l'ordre. A la fin de l'année une nouvelle agitation se manifesta dans l'Aurès, à l'instigation du marabout Sidi-Sadok. Le 10 décembre un de ses envoyés lut sur le marché de Sidi-Okba un appel à la guerre sainte, et les tribus coururent aux armes. Le général Desvaux, commandant la subdivision de Batna, arriva avec des forces devant Sidi-Okba: les Arabes battirent le contingent de notre kaïd de Biskara à Habbel; le général fit avancer ses troupes dans les gorges de Tonnegaline et mit les insurgés en déroute. Sidi-Sadok se sauva, mais poursuivi par les goums des tribus fidèles, il fut arrêté et conduit à Constantine, traduit devant un conseil de guerre et condamné à la peine de mort avec ses trois fils et onze de ses complices. Les débuts de 1859 virent s'accomplir l'occupation définitive du petit port de Collo entre Philippeville et Djidjelli. Un décret, du 24 juin 1858, avait remplacé le gouvernement général de l'Algérie par un ministère de l'Algérie et des colonies, qui fut confié d'abord au prince Napoléon, et passa le 7 mars 1859 aux mains du comte de Chasseloup-Laubat. Ce ministère ne subsista que jusqu'au 24 novembre 1860; le maré-

chal Pélissier devint alors gouverneur général. Le 6 février 1863 parut dans le *Moniteur universel* une lettre au maréchal, dans laquelle Napoléon III disait que l'Algérie était « un royaume arabe, » et qu'il se regardait comme étant « aussi bien l'empereur des Arabes que l'empereur des Français. » A la suite de cette lettre, un sénatus-consulte, voté le 13 avril, déclara les tribus ou fractions de tribus propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance; il ajoutait que les territoires seraient répartis entre les différents douars de chaque tribu, et que la propriété individuelle serait constituée entre les membres de ces douars. On espérait, en individualisant la propriété, détruire peu à peu la féodalité arabe et arriver à faire de la tribu une commune. Les colons, que ce changement dans la constitution territoriale inquiéta d'abord, n'y firent pourtant pas d'opposition, mais persistèrent à demander pour eux-mêmes l'extension du pouvoir civil.

Vers la fin du mois d'avril 1864, une insurrection éclata chez les Ouled-Sidi-Cheikh auxquels se rallièrent quelques tribus, entre autres les Flittas; elle fut combattue avec vigueur par les généraux Deligny et de Martimprey, mais ne cessa que vers la fin de 1864. Le maréchal Pélissier était mort le 22 mai de cette année; le général de Martimprey lui avait succédé, par intérim, jusqu'au 19 septembre, où débarqua à Alger le maréchal Mac-Mahon, nommé gouverneur général. La colonie était alors régie par le décret du 7 juillet 1864 qui subordonnait l'autorité civile au pouvoir militaire. En 1865, Napoléon III fit à l'Algérie une visite qui se prolongea du 3 mai au 7 juin, et à la suite de laquelle un sénatus-consulte, en date du 5 juillet, déclara Français tous les Arabes, et leur donna la faculté de devenir citoyens français en acceptant le Code Napoléon, c'est-à-dire en renonçant à la polygamie, au divorce et au régime arbitraire des successions. En 1868, la famine, après le choléra, décima la population arabe; l'opinion s'en émut, et accusa le sénatus-consulte sur la propriété arabe d'avoir entravé le travail des cultures.

Un décret du 24 novembre 1870 constitua l'Algérie en trois départements administrés chacun par des préfets, sous l'autorité d'un gouverneur général civil. Chaque département eut à élire deux représentants pour l'Assemblée nationale, en février 1871. A cette époque, une insurrection, que l'on crut fomentée par les ennemis de la France, venait d'éclater en Algérie; elle avait eu pour prétexte le mécontement excité chez les Arabes par le décret qui accordait aux israélites les droits et le titre de citoyens français. L'insurrection se propagea d'autant plus facilement que presque toutes les troupes avaient été rappelées dans la mère-patrie. Le général Lallemand, commandant des forces de terre et de mer, et le général Cérès luttèrent avec énergie, à l'aide des compagnies de dépôt, des compagnies de débarquement de la marine et des mobiles du midi. Ils sauvèrent le fort Napoléon et pacifièrent la Kabylie. Au mois de juin, la situation de la mère-patrie ayant permis l'envoi de quelques régiments, le mouvement insurrectionnel ne tarda pas à être comprimé. Le vice-amiral comte de Gueydon, qui avait été nommé gouverneur général civil de l'Algérie, le 29 mars 1871, put alors s'occuper d'améliorer l'administration. Il décida en principe que les bureaux arabes seraient supprimés et commença à opérer cette suppression dans quelques districts. D'un autre côté, il soumit a la loi française et au tribunal français tout contrat entre indigène et Européen (novembre 1871).

ALGÉSIRAS, ville d'Espagne, dans la province de Cadix, sur le golfe de Gibraltar, contient 12,000 habitants. Son port est mauvais. Sa citadelle est dans un triste état de défense. Ce fut la première cité espagnole dont les Maures s'emparèrent (713), et ils la conservèrent jusqu'en 1344.

Dans la baie d'Algésiras a eu lieu un combat naval célèbre. Le contre-amiral Linois, commandant une escadre française, se présentait devant Gibraltar, lorsque six vaisseaux de guerre anglais vinrent mouiller dans la même rade, le 4 juillet 1801. La partie n'étant pas égale, Linois mouilla dans la baie d'Algésiras, sous la protection des batteries dont elle était garnie, ayant eu la précaution d'envoyer pour les servir des canonniers de son bord. Le lendemain les vaisseaux anglais vinrent dans la baie s'embosser à une portée de fusil des vaisseaux français, et le combat s'engagea avec chaleur. La division française était de beaucoup inférieure à l'escadre anglaise; cependant l'avantage de la position compensa celui des forces, et rétablit un peu l'équilibre : le courage fut égal de part et d'autre, et le combat n'en devint que plus terrible; mais la victoire resta fidèle au pavillon français. Les Français perdirent dans cette journée cent quatre-vingts soldats et deux capitaines, Lalonde et Moncousu. La perte des Anglais s'éleva à quinze cents hommes; ils eurent trois vaisseaux mis hors de combat. Le 9 du même mois, l'amiral Moreno, à la tête d'une division composée de cinq vaisseaux et d'une frégate espagnols, d'un vaisseau et de deux frégates français, se réunit à l'escadre du contre-amiral Linois, et mouilla à Algésiras. Le 12, à une heure après midi, toute la flotte appareilla pour retourner à Cadix. A la nuit, le temps étant obscur et le vent frais, deux vaisseaux espagnols, se prenant pour ennemis, s'attaquèrent avec fureur : tous deux sautèrent. *Le Formidable,* monté par le contre-amiral Linois, se sépara de l'escadre, et se vit le lendemain sur les côtes d'Espagne, à portée de l'escadre anglaise. Linois, profitant de l'enthousiasme de ses soldats, résolut d'accepter le combat. L'action s'engagea; les forces des Anglais consistaient en trois vaisseaux et une frégate : la frégate reçut quelques bordées, et s'éloigna; un vaisseau, *le Pompée,* fut privé de ses trois mâts, et rasé comme un ponton. Il restait encore deux vaisseaux; *Le Formidable* fait feu de babord et de tribord, les oblige à lâcher prise, et ramène son vaisseau victorieux dans le port de Cadix.

ALGHISI ou ALGISI (D. Paris Francesco), né à Brescia, en 1666, mort dans la même ville, le 29 mars 1733, fut organiste de la cathédrale de Brescia, et fit représenter sur le théâtre de Venise deux opéras : *l'Amore di Curzio per la patria,* et *il Trionfo della continenza.* Dans sa vieillesse il en était arrivé, à force d'austérité, à ne plus vivre que d'herbes assaisonnées de sel, et s'était fait ainsi une réputation de sainteté.

ALGHISI (Tomaseo), né à Florence, en 1669, mort dans la même ville, en 1713, étudia la chirurgie et fut reçu docteur en 1703 par l'université de Padoue, après une thèse soutenue en présence du célèbre Vallisnieri. Alghisi professa la chirurgie dans sa patrie; il devint célèbre comme opérateur, et surtout comme lithotomiste; malheureusement il mourut dans la force de l'âge et dans tout l'éclat de son talent, à la suite d'une amputation rendue nécessaire par l'explosion d'un fusil qui lui avait enlevé la main gauche. On a de lui : *Litotomia, ovvero del cavar la pietra* (Florence, 1707), traité de lithotomie qui offre un vif intérêt pour l'histoire de l'art; ainsi qu'une lettre à Vallisnieri sur divers sujets, par exemple sur des vers sortis de la vessie, sur une matière propre à injecter les artères, et sur les bandages employés chez les Égyptiens.

ALGHISI-GALEAZZO, architecte de la seconde moitié du seizième siècle, né à Carpi dans le duché de Modène, fut longtemps au service du duc de Ferrare, et s'occupa plus particulièrement de l'art des fortifications. Son traité, publié à Venise en 1570, in-folio, sous le titre de *Alghisci Carpensis Opus,* etc., était le meilleur ouvrage qui eût encore paru sur cette matière.

ALGIDE (du latin *algidus,* d'*algere,* avoir froid). Cet adjectif se dit de certaines fièvres intermittentes, qui sont accompagnées d'un froid glacial pendant toute la durée de l'accès. Les fièvres *algides* sont souvent mortelles.

ALGOA, baie d'un bon mouillage à l'extrémité orientale de l'Afrique, et sur laquelle est située la ville déjà si florissante de *Port-Élisabeth*.

ALGOL, nom arabe d'une étoile changeante de la constellation de Persée, et qu'on appelle aussi la *Tête de Méduse*.

ALGONQUINS, ou *grands Esquimaux*, peuple sauvage de l'Amérique septentrionale. Ils habitent au nord-ouest de la mer d'Hudson, entre le lac des Esclaves et la mer Polaire, sur les bords du Copper-Mine et du Mackensie. Petits, trapus et faibles, ces peuples polaires ont le teint plutôt d'un jaune rougeâtre sale que cuivré. Leurs huttes, de forme circulaire, sont couvertes de peaux de daim; on n'y entre qu'en se traînant. Leurs canots, formés de peaux de veau marin, naviguent avec vitesse. Ces sauvages travaillent patiemment une pierre grise et poreuse, appelée pierre de Labrador, en forme de cruche et de chaudière très-ornées. Ils conservent leurs provisions de bouche dans des outres remplies d'huile de baleine. Ceux qui habitent les bords du fleuve Mackensie se rasent la tête. Ils se servent de traîneaux tirés par des chiens. Leurs principales occupations sont la chasse et la pêche. Ils sont la plupart catholiques, et vont à Québec remplir leurs devoirs religieux : c'est ce qui les distingue des autres Esquimaux, qui ont à peine une idée confuse d'un Être suprême. Les pays algonquins ont été un peu plus que toutes les autres tribus d'Esquimaux visités par les Européens : on a même cherché à déterminer les principes de leurs idiomes, qui ont tous une prononciation sonore et fortement accentuée. Plusieurs grammaires en ont été publiées depuis 1643 jusqu'en 1838; mais, quoique présentant des observations très-utiles, elles sont encore néanmoins insuffisantes et très-incomplètes. — Du reste, à part la polygamie, leurs mœurs et leur intérieur sont semblables à ceux des Esquimaux proprement dits : c'est la vie sauvage à peine un peu modifiée par le contact de rares voyageurs européens.

ALGORITHME (d'un mot arabe qui signifie racine). Ce terme, dans la langue des mathématiques, désigne chaque forme particulière de génération des nombres. L'*algorithmie* est la science qui embrasse tous les algorithmes, et par conséquent les faits et les lois des nombres.

ALGUAZIL (des mots arabes *al*, le, et *ghasil*, huissier, archer), fonctionnaire secondaire de l'ordre de la police en Espagne, qui exerce les mêmes fonctions que celles de la gendarmerie en France. Les lois alphonsines nous apprennent qu'on donnait ce nom d'*alguazil* à une sorte de grand prévôt du palais chargé de l'arrestation, du jugement et de la punition d'un coupable ou d'un sujet livré par le prince au tribunal expéditif de ce magistrat. — On emploie souvent ce nom d'un manière ironique.

ALGUES (du latin *algæ*). On a désigné longtemps sous la vague dénomination d'algues une foule de plantes aquatiques qui ont peu ou point de rapports entre elles. Tournefort plaçait des phanérogames et des polypiers parmi ses algues. Linné nommait ainsi le troisième ordre de sa cryptogamie, après en avoir seulement ôté toutes les productions animales. Jussieu restreignit encore le nombre des algues de Linné; mais il réunit dans ce vaste groupe des plantes trop disparates pour que leur ensemble méritât d'être conservé. Et aujourd'hui même, malgré les nombreux travaux des cryptogamistes modernes, la signification du mot *algues* est loin d'avoir reçu quelque fixité. Cependant, on ne peut disconvenir que l'ordre ne commence à se faire dans le chaos. — D'après Fries, les algues, dont il a fait une sous-classe, divisée en trois familles (les *phycées* ou algues submergées, les *lichens* ou algues émergées, et les *byssacées* ou algues amphibies), sont des plantes agames, vivant dans l'air, au fond des eaux douces ou salées ou à leur surface, le plus souvent vivaces, remarquables par une texture cellulaire ou filamenteuse dans laquelle il n'entre jamais de vaisseaux; en général libres, vivant isolément ou en société, nues ou enveloppées dans une sorte de substance gélatiniforme, à végétation continue ou interrompue par intervalles. Ces plantes puisent dans l'humidité ou le liquide ambiant les matériaux propres à leur accroissement, et dans l'air et la lumière les principes de leur coloration; elles se reproduisent, soit par des germes prolifiques (*gonidies*) développés à leur surface, soit par des sporules ou des séminules résultant, autant du moins qu'on en peut juger, du seul acte de la nutrition, soit enfin par des sporidies que contient un nucléus renfermé lui-même dans des réceptacles diversement conformés.

On distingue aussi les algues d'une manière générale en *algues d'eau douce* et en *algues marines*. Celles-ci, les seules qui présentent quelque intérêt, sont tantôt étendues en membranes à la surface des rochers, tantôt en lanières simples ou ramifiées et adhérentes au fond de la mer, au moyen de pédicules. Leur longueur est quelquefois très-considérable. Le *chorda filum*, si commun dans la mer du Nord, atteint souvent quarante pieds, et le *macrocytis pyrifera* jusqu'à quinze cents pieds; elles se soutiennent à la surface de l'eau par le moyen de vésicules remplies d'air, et forment dans certains parages ces prairies marines qui effrayèrent Christophe Colomb, et à travers lesquelles un bateau a de la peine à se frayer un passage. Ces végétaux sont vulgairement désignés sous le nom de *varechs* ou *goémons*,

Plusieurs espèces d'algues sont d'une grande utilité. Les *varechs* ou *fucus*, que l'on trouve si abondamment sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, sont employés dans plusieurs contrées pour fumer les terres, ou pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver. On retire des cendres de plusieurs algues, entre autres du *fucus vesiculosus*, une assez notable quantité de soude et de potasse, et c'est des eaux-mères des sels que fournit la lessive de ces cendres qu'on extrait l'iode. Quelques espèces, telles que les *fucus dulcis*, *escabutus*, *edulis*, le *laminaria saccharina*, servent d'aliments aux habitants de certaines contrées maritimes. C'est du *sphærococcus tenax* que les Chinois retirent le vernis qui recouvre leur papier et leurs étoffes de soie; et c'est en se nourrissant du *codium bursa* que l'hirondelle nommée *hirundo esculenta* fabrique ces nids imprégnés de gélatine dont les Chinois font un commerce considérable. Enfin le *gigartina helminthocorton*, vulgairement appelé *mousse de mer*, est un excellent vermifuge que l'on administre, soit en poudre, soit en infusion, aux enfants affectés de vers intestinaux.

ALHAMBRA. On n'est pas bien fixé sur le nom du fondateur de ce palais : les uns en attribuent la pensée et l'exécution à Alahmar, fondateur du royaume de Grenade, qui fut assez heureux pour le commencer et pour le voir terminer; d'autres conviennent bien qu'Alahmar en est le fondateur, mais disent en même temps qu'il ne fut entièrement terminé que sous le règne d'Aboulhaggez, en 1338; d'autres enfin prétendent que l'Alhambra a été bâti par Abou-Abdallah-ben-Naser, surnommé *Elgaleb Billah* (Vainqueur par la faveur de Dieu). Selon les premiers, l'étymologie du mot proviendrait de la corruption du nom d'Alahmar; selon les derniers, l'Alhambra viendrait du mot *medinat-alhamra*, ou ville rouge, à cause de la couleur des matériaux qu'on employa pour sa construction. Quoi qu'il en soit, l'Alhambra, tout à la fois palais et forteresse, formait autrefois un des quatre quartiers de la célèbre ville de Grenade, et servait d'habitation aux rois maures. L'Alhambra est situé sur le sommet d'un coteau escarpé qui borne la ville du côté de l'est; outre les eaux du Xénil et du Darro, qui l'environnent de toutes parts, il est encore entouré d'une double enceinte d'épaisses murailles : il devait être imprenable lorsqu'on ne pouvait l'attaquer avec du canon. Maintenant l'ancien palais des rois maures offre à l'extérieur l'apparence d'un vieux château

fort, flanqué de bastions et de tours. Par l'entrée principale, qui s'appelait autrefois la *Porte du Jugement*, et qui est pratiquée dans une grosse tour carrée, on pénètre dans la première cour, entourée d'un portique et pavée en marbre blanc; la seconde cour, appelée *cour des Lions*, à cause de douze lions de marbre noir qui ornent son bassin, est célèbre par le souvenir du massacre des Abencérages et par les colonnes de marbre blanc qui soutiennent la galerie qui l'entoure. Les appartements de l'Alhambra, larges, nombreux, sans cesse rafraîchis par l'eau des fontaines, sont sculptés avec un art inouï, avec une richesse d'imagination, une hardiesse et une patience d'exécution presque incroyables. Ce palais est un des plus curieux vestiges de l'art du moyen âge, et peut-être le plus beau modèle de l'architecture mauresque en Europe, quoiqu'il ait subi bien des dégradations. Charles-Quint en fit abattre une partie pour faire place à un palais mesquin et triste. En 1856 un des grands murs s'écroula. La reine d'Espagne a ordonné la réparation de l'Alhambra. — L'Alhambra est encore célèbre par ses beaux jardins du Généralife, palais de campagne des rois maures, situé sur une colline opposée, et moins bien conservé, et par une ancienne mosquée, devenue une église sous l'invocation de Sainte Hélène.

AL-HARIZI. *Voyez* Charizi.

ALHOY (L.), né à Angers, en 1755, entra de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, et professa dans les collèges de son ordre jusqu'à l'époque de son abolition. Pendant la proscription de l'abbé Sicard (1797), il fut choisi pour le remplacer à l'Institution des Sourds-Muets, et remplit les fonctions de directeur de cet établissement jusqu'en 1800. Plus tard il devint membre de la commission administrative des hospices, et en 1815 principal du collége de Saint-Germain-en-Laye. Il mourut en 1826. Alhoy cultivait les lettres avec distinction. Il a composé un *Discours sur l'Éducation des Sourds-Muets*, et deux poëmes, *les Hospices* et les *Promenades poétiques dans les Hôpitaux de Paris*. *

ALHUCEMAS, village fortifié et petit port de l'Afrique espagnole, l'un des présidios, situé sur un îlot près de la côte de Maroc. En 1856, les Espagnols y soutinrent un combat contre les Maures. Z.

ALI, cousin et gendre du législateur des Arabes, et son quatrième successeur au khalifat, naquit à la Mecque, vers l'an 600 de Jésus-Christ. Quoiqu'il fût issu, comme Mahomet, de la puissante tribu de Koraïsch, et que sa famille fût en possession du gouvernement aristocratique de la Mecque, il se vit obligé, dans sa première jeunesse, de se mettre aux gages d'un maître pour gagner son pain. Mais on voit dans la Bible que jamais la domesticité n'a été un déshonneur chez les nations de l'Orient. Lorsque Mahomet commença sa carrière apostolique, Ali devint un de ses premiers et de ses plus ardents disciples, et mérita par ses services, son courage et son aveugle dévouement, la main de Fathemah ou Fatime, la fille chérie du Prophète. A la mort de son beau-père, qui ne laissait point d'héritier mâle, Ali semblait appelé de droit à lui succéder. Il était son plus proche parent, il avait été son secrétaire, son lieutenant, son ami; mais sa jeunesse, son caractère impétueux, et, plus encore, l'influence d'Ayéchah, veuve de Mahomet, et fille d'Abou-Bekr, firent donner la préférence à ce dernier, qui fut le premier khalife ou vicaire du fondateur de la religion et de la puissance musulmanes. Ayéchah avait voué une haine implacable à Ali depuis qu'il l'avait accusée du vivant même de Mahomet d'intrigues galantes et de trahison. Après Abou-Bekr, régnèrent Omar et Osman, toujours à l'exclusion d'Ali.

Osman ayant été assassiné l'an 656, Ali fut enfin élu khalife, quoique ses ennemis l'accusassent d'avoir trempé dans le meurtre de son prédécesseur, et qu'il fût du moins soupçonné de l'avoir faiblement défendu. Trompé par de perfides conseils, Ali commit la faute de destituer la plupart des gouverneurs de province nommés sous les règnes précédents. Cette imprudence fortifia l'opposition qui s'était toujours manifestée contre lui, et fut la cause de sa perte. Moawiah, gouverneur de Syrie, se déclara le vengeur et le successeur d'Osman. Amrou, privé du gouvernement de l'Égypte, qu'il avait conquise, se prononça pour Moawiah. Ce fut à la Mecque que se forma le premier orage contre Ali. Une armée nombreuse, partie de cette ville, alla s'emparer de Bassora. Le khalife quitta Médine, et marcha contre les rebelles, qu'il vainquit complétement à Kharibah, dans une bataille que les Arabes ont appelée *la journée du chameau*, parce qu'Ayéchah était montée sur un chameau, d'où elle animait ses soldats et ses partisans. Cette victoire ne mit pas fin au schisme qui divisait l'empire musulman. Moawiah prit le titre de khalife à Damas, et continua la guerre. Ali pour l'éviter employa vainement tous les moyens de conciliation : pendant onze mois l'avantage fut toujours pour lui, dans quatre-vingt-dix combats que les deux armées se livrèrent sur les confins de la Syrie. Moawiah eut enfin recours à l'artifice : par le conseil d'Amrou, il fit attacher au bout de plusieurs lances des exemplaires du Coran, portés à la tête des troupes par des gens qui criaient : *Voici le livre qui doit terminer nos différends et arrêter l'effusion du sang.* Ce stratagème réussit : les soldats d'Ali, saisis de respect, posèrent les armes. Deux arbitres furent nommés pour vider cette grande querelle : celui d'Ali, homme probe mais simple, fut la dupe d'Amrou, son collègue. Après de longues conférences, ils convinrent de déposer les deux khalifes; mais lorsque cette double déposition eut été publiquement prononcée par le crédule arbitre d'Ali, le rusé Amrou, qui avait à dessein cédé la parole à son collègue, confirma son arrêt contre le légitime khalife seulement, et maintint l'élection de l'usurpateur. Cette décision ralluma les troubles; mais elle ne laissa pas d'affaiblir, en le divisant, le parti d'Ali. Après une suite de victoires éclatantes, mais sans résultats avantageux ou durables, Ali fut assassiné dans la mosquée de Koufah, où il avait établi le siége de sa puissance, à l'âge de soixante-trois ans, le 24 janvier 661. Il avait régné cinq ans.

Humain et généreux, Ali avait trop de franchise pour être un habile politique; mais sa valeur était à toute épreuve, et son sabre, *dzoulfékar*, qu'il avait reçu de Mahomet, est encore l'objet de la vénération musulmane; surnommé lui-même *Assad-Allah* et *Al-Mortadhi* (le lion de Dieu, l'agréable à Dieu), il est généralement respecté comme un des héros de l'islamisme. Ali était savant, et avait l'esprit cultivé. On a de lui divers recueils de sentences et proverbes, et de poésies, qui ont été traduits en persan, en turc, en latin, en anglais, en français, etc. Son modeste tombeau près de Koufah demeura caché tant que dura la dynastie des Ommiades, fondée par Moawiah. On le découvrit sous le règne des Abbassides, et on y érigea un monument somptueux, autour duquel s'est formée depuis la ville de Mesched-Ali. *Voyez* Alides.

ALI, pacha de Janina. Ce dominateur de l'Épire moderne et de presque toute l'Hellade naquit vers 1745, à Tepeleni, bourgade de l'Épire. Son grand'père, Mouctar, périt vers 1715, dans l'expédition des Turcs contre Corfou, et son père, Véli, ayant été chassé de Tepeleni par les autres fils de Mouctar, fut réduit pendant quelques années à faire, pour subsister, le métier de chef d'une troupe de *Klephtes*. Véli parvint pourtant à reprendre sur ses frères, qu'il fit périr, l'héritage de son père; mais il en fut bientôt chassé de nouveau, et il mourut en 1759, laissant à peine à son fils Ali, alors très-jeune encore, quelques champs et une cabane. Khaméo, mère d'Ali, était une femme audacieuse, d'un caractère énergique et cruel : elle réunit les partisans de son époux, anima le courage de son fils, et marcha contre les ennemis de sa race. Après

une alternative de succès et de défaites, Khaméo fut faite prisonnière et conduite à Gardiki, avec son fils Ali et sa fille Chaénitza; les deux femmes furent outragées et traitées avec la plus grande barbarie. Khaméo, délivrée de ses ennemis par le secours d'un marchand grec, qui paya sa rançon et celle de ses enfants, portées à 75,000 francs, n'oublia jamais ce qu'elle avait souffert. Ali la vengea plus tard par l'extermination de tous les Gardikiotes.

Ici commence dans la vie d'Ali une suite de crimes et de brigandages. Obligé de passer en Eubée, il revint bientôt en Épire, s'enrichit par le pillage du canton de Zagori, et s'établit de nouveau à Tepeleni. Ses crimes multipliés attirèrent enfin l'attention de Kourd, pacha de Bérat, qui envoya contre Ali des troupes, qui le firent prisonnier. Ses compagnons furent pendus, et il aurait dû l'être; mais sa jeunesse, sa beauté, quelques relations de parenté et les prières de Khaméo le sauvèrent. Kourd lui pardonna, et le renvoya à Tepeleni, avec l'injonction de ne plus troubler l'ordre public. Ali tint parole : il s'appliqua à étendre ses relations et à se faire des alliés; il obtint en mariage la fille de Kapelan, pacha de Delvino, Emineh, dont la beauté, les vertus et les infortunes furent longtemps célèbres dans la mémoire des Épirotes. Ali avait environ vingt-quatre ans lorsqu'il l'épousa. Il espérait par ses alliances obtenir un pachalik ou tout autre emploi important; mais il vit tous ses efforts et toutes ses ruses échouer jusqu'au jour où, moitié par trahison, moitié par force, il fut enfin mis en possession du pachalik de Janina. Il consolida sa puissance dans ce poste, grâce à un grand despotisme et à de terribles vengeances; ensuite il tourna son esprit aux idées d'agrandissement, et à partir de cette époque ses conquêtes allèrent toujours en s'accroissant. Il eut bientôt toute l'Épire sous sa domination, à l'exception pourtant du canton de Delvino, où le pacha se trouvait bloqué dans les montagnes avec celui de Souli, dont les habitants s'étaient conservés indépendants de la domination ottomane. Ces montagnards résistèrent pendant trois ans, déployant un courage désespéré et héroïque, et finirent par succomber en 1802. Beaucoup furent tués; le reste fut forcé de se disperser dans la Grèce et les Sept-Iles. Ali-Pacha profita de la ruine de Venise pour s'emparer des possessions de cette république sur la côte maritime de l'Albanie : de la sorte, il se vit possesseur de l'Acarnanie, de l'Étolie, et de presque toute l'Albanie, avec le titre de gouverneur de Romélie. Il avait en outre sous sa dépendance la Morée, où l'aîné de ses fils était pacha.

Ali était alors au comble de sa gloire et de sa force. Il avait essayé et essaya encore depuis de nouer tour à tour des alliances avec la France, avec l'Angleterre, trahissant sous le moindre prétexte, ou même sans prétexte. Il rechercha l'appui de Napoléon (qui avait envoyé un consul à Janina), tant que Napoléon fut vainqueur; mais lors des désastres de notre campagne de Russie il jeta le masque, et aida ouvertement les Anglais, déjà maîtres de Zante et de Céphalonie, à se rendre maîtres de Parga et à resserrer Corfou, espérant obtenir une part de nos dépouilles. Les traités de Vienne, en donnant les Sept-Iles à l'Angleterre, trompèrent son espoir. Enfin, en 1818, la vénalité lui livra Parga, qui lui avait toujours échappé. Cette malheureuse ville lui fut vendue par le gouverneur de Corfou, Maitland, sous la condition d'une indemnité, dont la moitié fut encore prise aux malheureux habitants par les commissaires anglais chargés de son évaluation.

Enfin, en 1820, le sultan Mahmoud, se croyant assez affermi, mit Ali-Pacha au ban de l'empire. Attaqué par des forces imposantes, Ali se défendit héroïquement; mais abandonné de tous les siens, il dut se rendre, en se réservant la vie sauve. Kourchid-Pacha lui en donna la promesse; mais dès qu'Ali fut en sa possession, il le fit entourer par ses soldats, et lui présenta un firman de mort : Ali répondit en faisant feu de ses deux pistolets, et tomba percé de coups. — Ceci se passait le 28 janvier 1822.

Ses fils et ses petits-fils, à l'exception d'un, furent décapités à Kutayeh, où ils s'étaient retirés, après avoir capitulé à Prévésa et Argyro Kastro. Vasiliki, femme courageuse, qui avait soutenu son époux dans le malheur, et qui lui était restée fidèle jusqu'au dernier moment, le consolant par ses vertus, fut seule épargnée parmi les femmes d'Ali et de ses fils. Quelques années après, lorsque le petit-fils survivant d'Ali fut nommé pacha de Janina, elle l'y accompagna et jouit des honneurs dus à son rang.

Ali-Pacha était un homme d'une bravoure sanguinaire, d'un caractère cruel, intrigant et perfide. Son ambition égalait sa cruauté. Il avouait ses vices, et faisait parade de ses crimes quand ils pouvaient servir à ses projets. Il n'aima réellement que deux personnes : Émineh, dont nous avons parlé, et Vasiliki, jeune Grecque qui la remplaça. Vasiliki était d'un village appelé Plichivistas, dont les habitants, accusés d'être de faux monnayeurs, avaient été saisis et pendus par ordre d'Ali. Touché des larmes et de la beauté de la jeune Vasiliki, qui implorait sa pitié pour sa mère et ses sœurs, il la conduisit à Janina, et en fit son épouse. A part ces deux affections, Ali ne voyait autour de lui que des ennemis ou des complices : il tuait les premiers et corrompait les seconds. Il dut sa haute puissance autant à la ruse et à la trahison qu'à son courage et à son intelligence. C'était un aventurier habile et hardi, qui placé en d'autres circonstances eût pu devenir un grand homme.

ALIBAUD (Louis), né à Nîmes en 1810, reçut les éléments d'une éducation libérale au collége de cette ville; cependant il n'acheva pas ses études, et s'engagea en 1829 dans le 15e régiment d'infanterie légère, en garnison à Paris. Il quitta le service en 1834, soit qu'il désespérât d'arriver au grade d'officier, soit qu'il fût dégoûté d'une carrière où l'obéissance passive est une des qualités les plus nécessaires; il laissa au régiment la réputation d'un bon sous-officier. Obligé d'entreprendre une nouvelle carrière, Alibaud chercha à entrer dans le commerce, et ne put y parvenir. Il fut alors employé pendant quelque temps à l'administration des télégraphes à Carcassonne, puis il alla à Perpignan rejoindre son père. Là il se lia avec des réfugiés espagnols qui avaient conçu le projet d'entrer en Espagne pour y opérer un mouvement. Il alla même avec eux jusqu'à Barcelone; mais les mesures prises par le gouvernement espagnol l'obligèrent à revenir en France. Ce fut alors qu'il se dirigea sur Paris avec la ferme résolution d'assassiner le roi; il y arriva en novembre 1835. S'il faut en croire Alibaud lui-même, le projet qu'il méditait alors remontait à 1832. Il aurait eu pour origine l'idée qu'il s'était faite du despotisme de Louis-Philippe. Pendant six mois il chercha une occasion favorable de mettre à exécution son projet, épiant le roi dans ses sorties. Enfin, le 26 juin 1836 il se posta au guichet des Tuileries qui donne en face du Pont-Royal, et lorsque le roi sortait en voiture avec la reine et madame Adélaïde, il tira sur lui avec une canne-fusil un coup presqu'à bout portant. Arrêté immédiatement, on lui trouva un couteau-poignard avec lequel il voulait se tuer. Traduit devant la cour des pairs, Alibaud y fut défendu par M. Ledru; puis il prit lui-même la parole, et se mit à lire une théorie du régicide qu'il avait préparée; mais le président l'arrêta au commencement de sa lecture, et l'empêcha de continuer. Il fut condamné par la cour à subir la peine des parricides, et fut exécuté le 11 juillet 1836. Alibaud montra beaucoup de fermeté, soit lors de son arrestation, soit dans le cours des débats, soit au moment de sa mort. De tous les assassins qui ont attenté à la vie de Louis-Philippe, c'est certainement celui qui a montré le plus d'énergie et de courage.

ALIBERT (Jean-Louis) fut le médecin le plus brillant et sans contredit le plus littéraire au temps de l'empire et de la restauration, et il dut ses succès à son esprit naturel et à

son heureuse physionomie beaucoup plus qu'à ses ouvrages, si nombreux et si célèbres qu'ils aient été. Il naquit à Villefranche, dans l'Aveyron, le 12 mai 1766. Son père, magistrat distingué, prit un grand soin de son éducation, à laquelle concoururent ses bons exemples. Il fit ses études sous la direction des pères de la Doctrine chrétienne. On lui donna pour camarade, à lui d'abord si léger de caractère et si disposé à trop sacrifier à l'imagination, un jeune homme calme, réfléchi, sensé, le philosophe La Romiguière. Après leurs humanités, les deux amis entrèrent dans je ne sais quelle congrégation chrétienne, dont la révolution, à quelque temps de là, devait interrompre les travaux et clore la studieuse carrière. Ils vinrent à Paris vers l'époque où la révolution allait commencer. Alibert, qui avait vingt-trois ans et l'ambition de se produire, aurait pu prendre un rôle dans ce bouleversement général qui devançait une rénovation; mais, soit antipathie pour les mœurs de ce temps, soit attachement pour l'ancien ordre établi, ou espoir de le voir renaître, il ne voulut point figurer dans le drame révolutionnaire. Cette neutralité politique et ce désœuvrement forcé firent de lui un littérateur précoce, à qui toutefois il manquait une vocation expresse et un but précis. Après avoir passé quelques mois avec La Romiguière à l'école Normale, il entra enfin à l'École de Santé, première et informe ébauche de la Faculté de Médecine d'aujourd'hui. — Rêveur et sentimental, mais causeur élégant et ingénieux, homme séduisant par les charmes de l'esprit, mais lui-même très-accessible à toutes les séductions, il contracta des intimités fort disparates. C'est ainsi qu'on le vit à la fois l'ami du docteur Roussel, disciple naïf de Bordeu; l'élève de Cabanis, dont la doctrine, remplie de dangers, semblait concilier Locke et Condillac, tout en exagérant l'un et l'autre jusqu'au scepticisme; l'ami de Richerand, qui, à son insu même, outrait encore Cabanis; l'intime de Bichat, qui récusait ces auteurs encore plus que leurs systèmes, et enfin de La Romiguière, qui combattait les uns et les autres de sa dialectique si persuasive et si convaincue. Alibert fut tel toute sa vie : lui qui devint le serviteur zélé de deux rois et qui resta l'ami constant de la royauté, il se plut sans cesse à commercer avec toutes les opinions, pourvu qu'elles n'abordassent point la politique.

Reçu médecin en 1799 (an VIII), après avoir couronné de brillantes épreuves par une thèse fort remarquée, *sur les fièvres pernicieuses*, Alibert fonda alors, de concert avec Bichat et Ribes, la Société Médicale d'Émulation, dont il fut longtemps le secrétaire dirigeant et le principal orateur. Ce fut dans cette compagnie qu'il prononça plusieurs éloges, peut-être trop vantés dans l'origine et certainement trop oubliés aujourd'hui. Montrant dès lors une grande prédilection pour les périodes harmonieuses, les grands mouvements oratoires, les tropes à froid, les artifices d'émotion, les antithèses et les parallèles, sa pensée paraissait comme appauvrie et presque invisible sous le luxe effréné des ajustements; et Bernardin de Saint-Pierre lui-même, tout en battant des mains aux spirituels essais de son jeune imitateur, les trouva déréglés quant aux images et trop sobres en fait d'idées.

Jusqu'à la restauration, Alibert resta simplement médecin de l'hôpital de Saint-Louis; mais, lors de son retour en France, Louis XVIII le nomma son médecin ordinaire, sans doute en considération du genre de maladies dont il faisait sa principale étude plutôt qu'à la recommandation du baron Portal, son premier médecin. Le roi, en effet, dès cette époque, souffrait de cette maladie de jambes qui persévéra jusqu'à sa mort. A ce titre essentiel, qui fit infiniment pour sa fortune, Alibert réunit plus tard celui de professeur de matière médicale à l'École de Médecine, celui de médecin du collége Henri IV et plusieurs autres. Il professait sans gravité, mais sa parole avait du charme, et le son de sa voix était enchanteur. Ses leçons étaient remarquées pour ces mots imprévus et pittoresques dont il finissait lui-même par sourire avec esprit, à l'instigation de ses auditeurs. Mais ses improvisations les plus remarquables et les plus applaudies étaient pour l'hôpital Saint-Louis, où il professait en plein air, sous des tilleuls, à l'ombre desquels il faisait parader pendant le printemps des malheureux couverts de dartres. C'est à ce cours célèbre que les médecins de toute l'Europe ont appris pendant vingt ans à connaître les maladies de la peau, qu'Alibert a mieux décrites et mieux représentées qu'aucun de ses devanciers. — Bien que méditatif et distrait jusqu'à l'excès, Alibert fut constamment un des plus fervents apôtres de la mode. S'il apprenait qu'à la cour on eût accueilli un jeune poëte, vanté ses vers, lu ses ouvrages, dès le lendemain l'heureux auteur recevait ses invitations ou sa visite. A ses déjeûners on était certain de rencontrer les plus jeunes muses, les voyageurs récemment débarqués, les poëtes lauréats, les avocats et les jeunes orateurs dont les premiers débuts étaient applaudis, et même les actrices et acteurs en vogue : c'était là la brillante contre-partie de ses cours de l'hôpital Saint-Louis : là l'esprit, les arts et le luxe; ici les misères et les souffrances. Après le déjeûner venaient des lectures, puis la comédie. Son petit théâtre de la rue de Varennes avait ordinairement pour principaux ordonnateurs l'actrice mademoiselle Fleury, et le célèbre Marchangy, avocat général. Puis, quand vint à régner Charles X, des sermons remplacèrent le spectacle; cependant le déjeûner du dimanche persévéra. — Ses cabinets de consultations, qui ne s'ouvraient que deux fois la semaine, semblaient une succursale du Jardin des Plantes. On voyait là des volières qui mettaient à contribution toutes les régions du globe, des collections magnifiques de papillons et d'insectes, les peintures célèbres de Redouté, représentant les plus belles fleurs, et à côté de cela les planches de son grand ouvrage, retraçant des ichthyoses, des psoriasis, des prurigos, etc. Alibert a toujours aimé les antithèses et les contrastes; mais il sanctifiait ce luxe et cette frivolité par de bonnes actions. Il paraît certain qu'il fut un des hommes les plus bienfaisants de son époque. Sa bienveillance était devenue proverbiale; et tels étaient l'aménité de son accueil, le charme de son entretien, qu'il suffisait de l'avoir entendu et abordé une ou deux fois pour rester à jamais sympathique à sa personne. Son style de tous les jours, son style sans apprêt, avait aussi beaucoup de naturel, bien qu'un peu verbeux et trop orné.

Médecin très-occupé, Alibert a néanmoins beaucoup étudié, beaucoup écrit, et composé de nombreux ouvrages, dont voici les principaux : — 1° *Traité des Fièvres intermittentes pernicieuses*, 1801. C'est un commentaire de sa thèse, pour lequel il mit naturellement à contribution l'ouvrage antérieur de Torti. Dans ce traité, qui a eu quatre éditions, dont la dernière est de 1819, Alibert décrit ces fièvres dangereuses, et quelquefois travesties, dans lesquelles on ne saurait trop tôt administrer le quinquina. Ce fut cet ouvrage et les maux dont il traite qui rendirent le quinquina si cher en 1808, et qui firent la grande fortune du vin de Séguin. — 2° *Description des Maladies de la Peau observées à l'hôpital Saint-Louis*, etc., ouvrage in-f°, enrichi de 500 planches gravées et coloriées. C'est un ouvrage de toute beauté et d'une valeur inestimable : il suffirait seul à la gloire de son auteur. On le critiqua beaucoup, on le loua jusqu'à l'excès, et cela même en constate le grand mérite. Quand Alibert se mettait tristement à craindre l'oubli des hommes, il songeait à son grand ouvrage des *Dermatoses*, et ce souvenir le tranquillisait. Un auteur lui disait un jour : « Je fais un petit livre qui, j'espère, contiendra tout ce que la science offre d'essentiel. » — « Hélas! reprit Alibert, nous croyons tous être auteurs de ce livre-là. Tenez, le mien a de jolies images, mais il est trop gros. » Commencé en 1806, cet ouvrage ne fut achevé qu'en 1826. — 3° *Précis théorique et pratique*

sur les Maladies de la Peau, 2 vol. in-8°. C'est le texte abrégé du grand ouvrage. Ce précis a eu deux éditions ; la dernière est de 1822. — 4° *Éloges de Spallanzani, de Galvani et de Roussel*, in-8°, Paris, 1806. Ce volume est terminé par : *Discours sur les rapports de la médecine avec les sciences physiques et morales.* Ces deux travaux de sa jeunesse avaient déjà paru isolément. — 5° *Éléments de Thérapeutique et de Matière médicale.* La première édition ne se compose que d'un volume in-8° (1814) ; mais la dernière, qui est de 1826, a trois volumes. Le plus lu de ses ouvrages, ce traité a déjà le sort des ouvrages élémentaires et systématiques : il est presque oublié. Et cependant que de travail, que de faits, que de ressources d'esprit, quels frais de style ! Oublié, précisément parce qu'il retraçait trop bien, à l'époque où il parut, l'état présent de la science ! La science a changé, un autre livre a pris sa place, et pour combien d'années ? — 6° *Physiologie des Passions, ou Nouvelle Doctrine des Sentiments moraux*, 4 vol. in-8°, 1825 ; une deuxième édition parut en 1837. Voilà ce qui ne changera jamais, ce sont les passions. Aussi Alibert, plus mûr et toujours amoureux d'une gloire durable, a fini par là ses publications essentielles. L'Académie Française décerna une récompense à cet ouvrage intéressant et moral. Mais l'auteur en fit don à un auteur que les infirmités de la vieillesse avaient jeté dans le besoin : noble action couronnant un bel ouvrage. Alibert, à la manière de M. Bouilly, mais avec plus d'élévation et plus de méthode, consacre une Nouvelle à chaque passion. — 7° *Précis sur les Eaux Minérales*, in-8°, 1826 ; ouvrage utile à son apparition, mais trop complaisant, et dans lequel l'auteur se montre trop crédule envers les témoins intéressés. — 8° *Nosologie naturelle, ou Maladies du corps humain classées par familles*, in-4°, ouvrage splendide, avec planches coloriées ; ce n'est qu'une première partie, dont la deuxième n'a point paru. La seule chose qu'on puisse dire de cet ouvrage, c'est qu'il est impossible de classer les maladies comme des animaux ou des plantes. — 9° *Monographie des Dermatoses.* C'est à peu près le *Précis* de 1810-1822, mais rajeuni et modifié. — Alibert prenait en pitié tout médecin qui en présence d'une dartre vive ou d'une ichthyose ne sentirait pas aussitôt son cœur palpiter ; il le déclarait dès lors dépourvu d'une vocation véritable. — Alibert, profondément attristé depuis 1830, mourut tout à coup le 6 novembre 1837. Quelque temps auparavant il avait été victime d'une violente surprise, dont il resta frappé. Cette aventure, qui fit beaucoup de bruit, bien qu'on ne se la racontât qu'à l'oreille, restera vraisemblablement toujours entourée de mystère. Dr Isid. Bourdon.

ALI-BEY, dominateur de l'Égypte dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, était né en 1728, dans le pays des *Abazes*. Amené au Caire à l'âge de treize à quatorze ans, il fut vendu comme esclave à un *kiahia* (colonel) des janissaires, appelé Ibrahim, qui jouissait d'une assez grande influence en Égypte et qui lui fit apprendre le métier des armes. Affranchi à l'âge de vingt ans par ce kiahia, qui avait fini par se rendre indépendant dans son commandement, Ali-Bey obtint peu de temps après le titre de kachef ou gouverneur de district. S'élevant ensuite de grade en grade par son courage, il parvint à se faire admettre au nombre des vingt-quatre beys qui, sous la suprématie nominale d'un pacha turc, s'étaient partagé l'administration de l'Égypte. Ali-Bey renversa en 1766 le pacha qui administrait au nom du grand seigneur, et prit lui-même le titre de sultan, en s'arrogeant le droit de battre monnaie. Il rêva le rétablissement de l'Égypte comme puissance indépendante, et conçut les plus vastes projets pour lui rendre son antique importance. A cet effet il conclut des alliances ; et déjà, après s'être rendu maître d'une partie de la Palestine, il était sur le point d'opérer le démembrement de l'empire turc, lorsque la trahison de son fils adoptif, Mohammed-Bey, vint l'arrêter au milieu de ses succès. Ali-Bey dut chercher dans la fuite son salut contre la révolte de sa propre armée, et dans ce grand et soudain désastre fut généreusement recueilli par le pacha d'Acre. Croyant que sa seule présence en Égypte suffirait pour y rétablir son autorité, dont s'était emparé Mohammed-Bey, il ne tarda pas à s'y rendre ; mais à peine arrivé à Salehyé avec quelques fidèles, il y fut pris par un chef de mamlouks, nommé Mourad-Bey, le même qui plus tard fit preuve d'une si chevaleresque bravoure dans la défense de l'Égypte contre les troupes françaises. Quelques jours après, Ali-Bey avait cessé de vivre (1773).

ALI-BEY, pseudonyme sous lequel un Espagnol, appelé Domingo Badia y Leblich, né en 1766, publia, en 1814, la relation d'un voyage fait pendant les années 1804 et 1807, en Asie et en Afrique. Avant de l'entreprendre, Badia avait étudié la langue arabe ; et quand il se fut bien familiarisé avec cet idiome, il conçut le bizarre projet de prendre un nom musulman et même de se faire passer pour l'un des descendants des khalifes abbassides. Il eut, au reste, l'adresse de rattacher certaines vues politiques à l'exécution de ce projet, dans lequel il fut secondé par son gouvernement. Débarqué à Tanger en 1803, il visita donc successivement Fez, Maroc, Tripoli, l'île de Chypre, l'Égypte, la Mecque, Jérusalem, Damas et Constantinople ; tournée dans laquelle il put recueillir les documents les plus curieux, et (grâce à son travestissement, pour la plus complète exactitude duquel il avait poussé le dévoûment à la science jusqu'à se faire circoncire) connaître des détails auxquels aucun chrétien n'avait pu jusque alors se faire initier. La relation du voyage de Badia parut à Paris, en 1814. Quelque temps après, il repartit encore pour la Syrie, mais cette fois sous le nom d'Ali-Othman, et chargé, dit-on, par le gouvernement français d'une mission secrète ayant pour but de donner plus d'extension et d'activité à nos relations commerciales avec l'Orient. Il mourut à Damas en 1818 ; et comme tous ses papiers furent alors saisis par ordre du pacha de Damas, on supposa que cette mort n'avait pas été naturelle.

ALIBI, mot latin qui signifie *ailleurs*. Il s'emploie, en droit criminel, pour justifier que le prévenu n'était point sur le lieu du crime au moment où il a été commis. C'est un moyen de défense péremptoire. Si en effet le prévenu parvient à prouver son alibi par des témoignages irrécusables, l'accusation tombe d'elle-même.

ALIBOUFIER ou STYRAX, genre de plantes de la famille des ébénacées de Linné. Nous n'en possédons en Europe qu'une seule espèce, l'*aliboufier officinal*. C'est un petit arbre, qui a les feuilles alternes, pétiolées, ovales, molles, velues en dessous ; les fleurs blanches, très-odorantes et disposées en grappes axillaires, plus courtes que les feuilles ; son fruit est un drupe cotonneux en dehors, renfermant un noyau monosperme. Cet arbre croît dans le Levant, l'Italie, la Provence. Il découle des incisions faites à son écorce une résine connue sous le nom de *styrax solide*. On le cultive dans les jardins d'agrément. — Une autre espèce, l'*aliboufier benjoin*, originaire de Sumatra, donne la résine connue sous ce nom de *benjoin*.

ALICANTE, port sur la Méditerranée, dans le royaume de Valence, avec 25,000 habitants, qu'un chemin de fer relie depuis 1858 à Madrid. La même année on a dû démolir ses fortifications pour donner une plus grande extension à cette cité. On exporte de cette ville un vin fort doux, connu sous le nom de *vin d'Alicante*, ou bien *vino tinto*, à cause de sa couleur foncée : ce vin s'expédie en grande partie pour l'Angleterre. Alicante est l'entrepôt des productions de Valence et le centre du commerce de l'Espagne avec l'Italie. Cette ville possède quelques établissements scientifiques pour la marine.

ALIDADE. Ce mot, emprunté à la langue arabe, désigne la traverse ou règle mobile qu'on applique sur les astrolabes, graphomètres, et sur tous les autres instruments de géométrie et d'astronomie qui servent à prendre la me-

sure des angles ; il ne vient pas, comme le supposait Montucla, du verbe *hadda* (*numeravit*), *Al-Hhidad* (NUMERUS), d'où l'on aurait fait dériver *Alh' idade*, en conservant l'article *al* pour exprimer le *numérateur*, mais de *H'adhada* (*juvit, comprehendit*), *Al-H'adhid* (*brachium*), d'où est venu *Al-H'idhadah* (*mediclinium, regula, sive valvella*). L'alidade est garnie de deux pinnules ou plaques percées d'un petit trou, *sur la ligne de direction*. Au centre de l'astrolabe on laisse subsister un trou (l'*almehan*), qui traverse l'araignée et toutes les tablettes ; ce trou est de forme ronde et entouré d'un cercle (l'*alphelath*) ; on y place un axe percé à son extrémité, ou un essieu (l'*alchitot*), et on y ajoute un écrou ou clavette en forme de tête de cheval (l'*alphérath*, le *chevalet*), qui sert en même temps à retenir l'alidade. — Nos alidades sont de diverses espèces ; quelques-unes sont surmontées de petites lames plates et mobiles qui s'allongent ou se rapprochent, selon la nature des opérations. — En termes d'horlogerie, l'alidade est une règle mobile sur une plate-forme destinée à diviser les cadrans. L.-Am. SÉDILLOT.

ALIDES ou ALEWIS, descendants d'Ali. Ce khalife laissa une nombreuse postérité ; mais c'est par deux de ses fils, Hassan et particulièrement Housséin, qu'elle s'est perpétuée. Nés de Fatime, sa première femme, ils ont seuls transmis à leurs descendants, ou soi-disant tels, leurs prétentions au khalifat, ou du moins au titre et aux fonctions d'*imam*, ou pontife suprême. Hassan succéda à son père ; mais il ne fut reconnu que dans l'Irak et en Arabie, et ne put lutter longtemps contre la fortune et les talents de Moawiah. Au bout de quelques mois il abdiqua, et se retira à Médine, où il mourut en 669, empoisonné, dit-on, par sa femme, que Yézid, fils de son heureux rival, avait séduite. — HOUSSÉIN voulut disputer l'empire à Yézid. Appelé par les habitants de Koufah, qui l'avaient proclamé khalife, il se rendait dans leur ville avec sa famille et ses amis, lorsque attaqué par des forces infiniment supérieures, il périt près de Kerbelah, en 680, ainsi que presque tous les siens, avec un courage et une résignation dignes d'un meilleur sort, et dont les détails sont extrêmement dramatiques. Sa sépulture, située à Mesched-Housséin, petite ville de l'Irak, a été pillée et profanée, au dix-neuvième siècle, par les Wahabites. Le nom et le tombeau de Housséin ne sont pas en moins grande vénération que ceux de son père parmi les *chyites*. Une fête instituée en commémoration de sa mort entretient depuis le dixième siècle le fanatisme des chyites et leur haine contre les sunnites. Les chyites traitent d'usurpateurs les trois premiers khalifes, ainsi que ceux des maisons d'Ommiah et d'Abbas, et ne reconnaissent que douze imams légitimes pour successeurs de Mahomet, savoir : Ali, Hassan, Housséin, et neuf de leurs descendants, dont le dernier, Mahdy, enlevé, disent-ils, miraculeusement, est attendu par eux comme le Messie. Outre ces douze imams, plusieurs princes de la maison d'Ali ont disputé, les armes à la main, le khalifat à ceux qui n'en étaient à leurs yeux que les usurpateurs. Presque tous ont péri dans les combats ou dans les supplices. Mais, malgré les persécutions et les anathèmes dirigés contre eux, il en est qui sont parvenus à fonder des monarchies temporaires plus ou moins puissantes. Sans parler des dynasties obscures qu'ils ont établies à Koufah et dans les provinces qui bordent la mer Caspienne, nous citerons les *schérifs édrisides*, fondateurs de la ville et du royaume de Fez en Mauritanie ; les *Hamoudides*, qui régnèrent en Espagne après les Ommiades ; les *Obéidides* ou *Fatimides*, conquérants de l'Afrique et de l'Égypte, et rivaux des khalifes abbassides, quoique leur généalogie ait toujours été contestée ; les *schérifs* de la Mecque, qui, malgré leur illustre origine, se sont rendus vassaux des Turcs-Osmanlis ; enfin, les *schérifs* qui règnent depuis trois cents ans à la Mecque, etc., etc. Outre ces branches souveraines de la famille d'Ali, il en existe encore, dans tous les pays soumis au joug du Coran, une foule de rejetons jusque dans les plus basses classes de la société, et dont les seules prérogatives sont d'être qualifiés des titres d'*émir*, de *séid* et de *schérif* (prince, seigneur, noble), et de porter à leur turban une mousseline verte, couleur qu'Ali avait adoptée, et pour laquelle Mahomet avait beaucoup de prédilection.

H. AUDIFFRET.

ALIEN BILL. Ces mots anglais désignent une loi relative aux étrangers arrivés et résidant en Angleterre. Elle fut rendue à l'époque de notre première révolution, lorsque dans nos clubs et nos assemblées populaires on proclamait hautement le projet de propager par tous les moyens possibles, dans les pays étrangers, les doctrines politiques qui triomphaient parmi nous, et qui effrayaient à bon droit les puissances voisines, lesquelles durent songer aux moyens de se garantir de la contagion des principes révolutionnaires. Pitt proposa vers la fin de l'année 1792, dans la Chambre des Communes, un bill spécial contenant les règles de surveillance auxquelles seraient désormais soumis tous les étrangers qui entreraient sur le territoire de la Grande-Bretagne ; bill qui, en raison de sa destination, fut appelé *alien bill*, et que Charles Fox et ses amis politiques combattirent avec la plus violente énergie, comme contraire de tout point aux principes de liberté qui sont le fond de la constitution anglaise. L'éloquence de Pitt, appuyée de celle de Burke, qui s'était déclaré l'adversaire systématique de notre révolution, l'emporta sur l'opposition, et le bill passa. L'année suivante lord Granville le fit adopter par la Chambre haute. Les principales dispositions de cette loi ordonnaient qu'à l'avenir tout étranger, en mettant le pied sur le territoire anglais, se fît enregistrer à l'effet d'obtenir un permis de séjour, permis qui ne s'accordait qu'après une enquête sévère, et qui sur le moindre soupçon pouvait être retiré. Il fut en outre défendu aux étrangers, sous les peines les plus graves, de débarquer en Angleterre avant que le capitaine du navire à bord duquel ils se trouveraient eût fait sa déclaration, et il leur fut interdit de sortir du royaume sans s'être préalablement munis d'un passeport. Ces mesures exceptionnelles étaient encore aggravées par un luxe de précautions injurieusement défiantes, dont les enfants et les évêques français émigrés furent seuls exemptés. — Depuis l'époque de sa promulgation, l'*alien bill*, dont les effets étaient du reste toujours limités à une période précise de temps, fut à diverses reprises remis en vigueur par le gouvernement anglais, qui y trouva un utile moyen de défense dans des moments de crise, soit intérieure, soit extérieure. C'est ainsi que des votes du parlement le remirent successivement en vigueur en 1802, 1803, 1816 et 1818. Quand, à la mort de Castlereagh, le cabinet de Saint-James entra enfin dans les voies d'une politique plus libérale et plus progressive, et lorsque Canning fut appelé à diriger les affaires de son pays, il crut pouvoir renoncer à ces mesures d'exception, et remplacer l'*alien bill* de Pitt et de Granville par une loi qui protège davantage l'étranger contre l'arbitraire d'une police soupçonneuse et tracassière ; loi qui, au reste, diffère peu de celle qui en France régit la même matière. *Voyez* ÉTRANGERS.

ALIÉNATION. On appelle ainsi, en jurisprudence, l'acte par lequel une personne, capable de disposer, transfère à une autre, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, la propriété d'une chose mobilière ou immobilière. Il y a aliénation *à titre gratuit* dans les donations, les legs, etc. La vente, l'échange, l'engagement, l'hypothèque, constituent l'aliénation *à titre onéreux*, c'est-à-dire ayant lieu moyennant un équivalent. Bien que le droit d'aliéner soit, de sa nature, inhérent au droit même de propriété, la loi française a spécifié des cas où l'*aliénation* reste soumise à des règles particulières, dépendant ou de l'incapacité des propriétaires, ou de la nature du droit, ou de la nature des choses mêmes. — C'est ainsi que les mineurs et les inter-

dits ne peuvent aliéner que par l'intermédiaire de leurs tuteurs, lesquels doivent préalablement requérir et obtenir à cet effet l'autorisation de la justice, et que la femme en puissance de mari doit, avant de pouvoir aliéner sa propriété, obtenir l'autorisation de son mari ou requérir celle de la justice. Dans ces différentes espèces il y a restriction apportée à l'usage du droit d'aliénation en raison de l'incapacité des personnes.

La nature du droit même de propriété limite encore quelquefois le droit d'aliéner. C'est ainsi que la faculté d'aliéner est interdite à tout propriétaire dont les biens sont frappés de substitution; aux gens de main-morte, c'est-à-dire aux corps et communautés ayant une existence légale, comme les colléges, les hôpitaux, les chapitres, etc.; enfin elle est interdite aux souverains de France, lesquels ne peuvent aliéner les domaines de la couronne, dont ils ne sont qu'usufruitiers, et qu'ils doivent transmettre intacts à leurs successeurs.

Enfin, en raison même de la nature de leur destination, les routes, les rues, les places, les monuments, etc., sont regardés comme *inaliénables;* mais cette inaliénabilité cesse du moment où leur destination vient à changer.

ALIÉNATION MENTALE. Ce mot est générique, et doit comprendre dans sa signification toute espèce de dérangement ou d'imperfection des facultés de l'esprit, tout état anomal de l'intelligence, ou, pour parler plus exactement, toute espèce de désordre dans les fonctions du cerveau.

Les progrès que la physiologie du cerveau a faits de nos jours nous ont procuré la connaissance des véritables facultés de l'homme, ainsi que la différence qui existe entre les divers penchants, les sentiments, les talents et les facultés intellectuelles proprement dites. C'est d'après ces connaissances, définitivement acquises à la science, que l'étude des différentes sortes d'aliénations mentales nous a mis à même de rectifier le langage scientifique employé jusque ici, et de préciser chaque espèce d'aliénation bien mieux que ne l'ont fait nos devanciers. Nous pouvons, par la même raison, suivre les phases que les malheureux atteints d'une sorte d'aliénation mentale passent successivement à d'autres espèces de la même maladie jusqu'à la fin. Il est démontré que chaque phénomène morbide de l'intelligence est le résultat d'une altération quelconque dans le cerveau : cela ne peut pas être autrement.

Beaucoup de médecins, les légistes, les littérateurs, et, en général, tous ceux qui n'ont pas fait des études spéciales sur cette matière, emploient indistinctement, dans leurs écrits ou dans leurs discours, le mot *aliénation mentale* comme synonyme de *folie :* c'est confondre le genre avec l'espèce; c'est comme si l'on disait *fièvre,* sans qu'on pût savoir s'il est question d'une fièvre pernicieuse, d'une fièvre scarlatine ou d'une fièvre typhoïde. Nous pensons donc, avec les savants les plus instruits sur cette matière, qu'il faut y attacher un sens plus large : ainsi, il faut placer parmi les aliénations mentales le délire, la démence, l'extase, la folie, les hallucinations, l'hypocondrie, l'idiotie, la manie, la monomanie, etc., etc. Nous donnerons à chacun de ces mots, et à d'autres du même genre, un article spécial; nous y exposerons, selon l'opportunité, la doctrine physiologique qui explique leur mode d'être et les différences qui les caractérisent, le traitement dont chaque espèce est susceptible, et les observations qui se rapportent à l'hygiène publique, à la législation, et aux mesures sanitaires ou de police médicale requises pour chaque espèce de maladie.

Il y a des aliénations très-difficiles à être saisies et bien caractérisées, même par les médecins; car elles commencent d'une manière imperceptible, et elles augmentent par degrés, sans qu'on s'en doute, au point que depuis l'excentricité de certains caractères, que l'on remarque à peine, ou l'extravagance de certains individus, dont la raison commence à s'altérer, jusqu'à la manie furibonde, il n'y a eu que des nuances de la même maladie. Le commencement du dérangement des facultés passe presque toujours inaperçu dans les familles : on trouve bien que le caractère d'un individu est changé, qu'il est plus morose, qu'il est plus irritable, qu'il n'a plus les mêmes affections, qu'il a du chagrin, etc.; mais on ne pense pas que c'est le principe d'une aliénation. Et en attendant la maladie du cerveau fait des progrès; et lorsqu'à la fin l'aliénation éclate dans toutes ses formes, le médecin est presque toujours dans l'impossibilité de la guérir. Qu'on réfléchisse maintenant à l'importance de reconnaître les premiers symptômes de cette affreuse maladie et à la nécessité d'avoir recours immédiatement à un médecin intelligent.

Les diverses aliénations mentales peuvent reconnaître des causes différentes. Plus généralement, elles dépendent d'une mauvaise organisation du cerveau, d'une sorte de prédisposition que l'on apporte en naissant, soit héréditairement, soit accidentellement. Quant aux cerveaux bien organisés, les causes qui en troublent les fonctions sont les travaux de l'esprit prolongés ou poussés au delà de la puissance cérébrale que chacun a, ou encore quand quelqu'un se livre à des occupations d'esprit pour lesquelles il n'est pas né. Pour les têtes médiocres, qui forment partout la très-grande majorité des humains, la cause ordinaire du dérangement de leur esprit est l'excitation constante de leurs penchants et de leurs sentiments par des impressions souvent répétées qui leur viennent du monde extérieur. Nous entendons parler ici généralement des grands centres de civilisation, c'est-à-dire des capitales et des grandes villes, où la population est entassée, et où toutes les bonnes comme les mauvaises passions ont leur grand cours. C'est donc l'excitation à toutes les passions qui est la cause commune de leur aliénation; c'est l'éducation mal dirigée, la cupidité d'acquérir, la vanité des distinctions, la superstition aveugle et l'atroce fanatisme religieux ou politique; c'est l'épuisement des facultés par l'abus de toutes les fonctions de la vie matérielle; finalement, il faut ajouter les lésions de l'encéphale, les maladies et les malheurs imprévus qui arrivent à des personnes douées d'une trop grande sensibilité. Les affections de certains organes de la vie végétative peuvent propager leur irritation au cerveau, et donner lieu à une aliénation sympathique.

Nous traiterons dans un autre article des dispositions nécessaires pour établir une bonne maison ou un hospice pour les aliénés, ainsi que des moyens les plus propres pour les guérir. Nous avons visité et nous connaissons un très-grand nombre d'établissements publics destinés à recevoir des aliénés. Nous y avons trouvé généralement, il faut en convenir, des améliorations notables dans leur disposition matérielle, comparativement à ce qui existait autrefois; mais nous n'avons pas eu à nous réjouir sur le traitement médical généralement suivi : presque partout les fausses doctrines qui ont dominé fatalement dans les écoles de médecine ont laissé des traces ineffaçables; ailleurs, un grand nombre de médecins suivent la routine traditionnelle, et d'autres, découragés par leurs efforts inutiles, croient que ne rien faire, c'est le meilleur parti à prendre. Nous regardons donc comme indispensable que le médecin destiné à la cure des aliénations mentales soit non-seulement bon praticien pour le traitement des maladies communes, mais qu'il connaisse à fond la physiologie du cerveau, qui est la seule bonne philosophie propre à le conduire dans ce labyrinthe inextricable d'idées métaphysiques et d'abstractions que les mauvaises écoles de philosophie nous ont créées et qui se maintiennent toujours.

Une dernière observation nous reste à faire. Lorsqu'on croit qu'un aliéné, surtout s'il a été atteint d'une monomanie, est guéri, il faut s'en méfier et le surveiller toujours, parce qu'il est sujet à des rechutes fatales. Dr Fossati.

ALIÉNÉS (*Droit*). Le Code, d'accord avec l'Académie, ne regarde comme aliénés que les personnes qui sont dans un état habituel de démence, de fureur ou d'imbécillité. Les aliénés ne perdent leurs droits civils et politiques que par l'interdiction; c'est-à-dire qu'un jugement est nécessaire toutes les fois qu'on veut empêcher quelqu'un frappé d'aliénation mentale d'exercer ses droits. Il est vrai, surtout lorsqu'il s'agit de donations entre vifs et par testaments, que les tribunaux peuvent toujours annuler ces actes s'il est prouvé que le contractant n'avait pas sa raison quand ils ont été faits.

Il semble aussi que, tant que l'interdiction n'a pas été prononcée, l'aliéné ne devrait pas pouvoir être séquestré dans une maison de santé; mais il n'en est rien, et parmi les malheureux qui se trouvent dans les maisons de santé, il en est fort peu dont l'état soit légalement constaté. Cela tient à ce que tant que l'on conserve un espoir de guérison on craint de le faire évanouir par un procès dont l'aliéné pourrait entendre parler; mais, d'un autre côté, cela peut devenir une source d'abus. Avant la loi du 6 juillet 1838, les aliénés étaient presque hors la loi commune. On prenait des précautions pour protéger les individus et l'ordre public contre leur fureur; mais, comme aucune règle fixe n'avait été établie en cette matière par le législateur, il arrivait que la sûreté publique n'était point suffisamment garantie, que la liberté individuelle pouvait être compromise, et que les soins donnés aux malades n'étaient point toujours convenables. Depuis longtemps on réclamait contre cet état de choses, lorsque le gouvernement présenta un projet de loi qui ne passa dans les deux chambres qu'après une foule de modifications graves, tellement c'était chose peu facile que de trouver un remède assez puissant pour détruire un mal si ancien et si affligeant! Depuis la loi de 1838 le sort des malheureux frappés d'aliénation mentale est confié à une sage surveillance de la part de l'autorité publique. Cette loi est éminemment protectrice de la liberté individuelle, et elle veille constamment à ce que nul individu ne puisse, sous prétexte d'aliénation mentale, être privé de la libre disposition de sa personne. Elle pouvait être, ainsi que l'a justement fait remarquer M. J.-B. Duverger, plus en harmonie avec les dispositions du Code Civil; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a parfaitement rempli les vœux qui la demandaient. Aujourd'hui les établissements destinés à recevoir et à soigner les aliénés sont surveillés avec une grande sévérité, et il n'est plus permis d'y recevoir des personnes réputées atteintes d'aliénation mentale sans les garanties nécessaires. Disons aussi que toutes les règles prévues par la loi précitée ont trouvé un excellent commentaire dans l'ordonnance du 17 avril 1840, qui, entre autres choses, établit d'une manière efficace la responsabilité des chefs ou directeurs des hospices d'aliénés.

ALIÉNÉS (Maisons et hospices d'). Autrefois les malheureux qui avaient perdu la raison étaient séquestrés dans des prisons ou des hôpitaux, et traités comme des criminels. « Ils étaient réduits à une condition pire que celle des animaux, a dit Esquirol. Partout les insensés, nus ou couverts de haillons, n'avaient que de la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils étaient étendus. On les a vus grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et croupissant dans l'ordure, livrés à de véritables geôliers. Enfin on les a vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais. Et l'on est obligé de dire que ce tableau désolant est encore vrai dans beaucoup de localités. Cependant d'heureux essais ont été tentés, soit par les gouvernements, soit par des particuliers, et chez nous les établissements publics de la Salpêtrière, de Charenton, de Bicêtre, ceux de Rouen, de Nantes, du Mans, etc., offrent des exemples qui seront utilement imités. »

Tout ce qui a été fait pour améliorer la condition des aliénés et le régime des établissements destinés à les recevoir est moderne, et l'on peut presque dire français. En des temps de civilisation barbare, encore peu éloignés de nous, la charité chrétienne inspira des sentiments favorables au sort des malheureux atteints d'aliénation mentale; diverses maisons religieuses s'ouvrirent pour recevoir plusieurs de ces infortunés. Des pauvres furent admis gratuitement dans ces maisons, et, par une compensation équitable, les riches durent y payer une pension quelconque pour y être renfermés jusqu'au rétablissement de leurs facultés intellectuelles. La maison des frères de la Charité, dite *de Saint-Maurice*, à Charenton, devint ainsi un pensionnat de fous dès l'année 1660. Plus tard, et surtout après la destruction des ordres monastiques en France, diverses spéculations particulières firent ouvrir des établissements pour le traitement et la séquestration des fous, et pour suppléer les hôpitaux.

L'utilité des maisons destinées à la réclusion et au traitement des aliénés est incontestable. Que faire d'un fou dans une famille, surtout s'il est furieux? Comment le contenir pour le garantir, lui et ceux qui l'entourent, de ses déterminations insensées? Les soins que demande un tel être sont pénibles, et exigent souvent une sévérité à laquelle des parents ou des amis ne peuvent se résoudre; d'ailleurs, il convient communément pour cet état de changer ses habitudes; en un mot, il faut un local approprié à cette destination.

Les issues de ces maisons ne devant pas être franchies sans permission, elles ont plus ou moins l'aspect d'une prison; dans quelques-unes, cette apparence est déguisée au dedans, et les reclus y jouissent d'une liberté proportionnée à leur état mental. Ceux qui sont frappés de démence et de fureur sont isolés, renfermés et contenus de manière à être maîtrisés sans douleur. Ceux, au contraire, chez lesquels la perversion de l'intelligence n'est que partielle ou sans danger, jouissent d'une liberté suffisante, et trouvent des distractions dans divers jeux, dans la lecture, la musique, etc. Tout enfin est coordonné dans un but médical et philanthropique. L'expérience a démontré l'efficacité du régime de ces maisons. Un certain nombre d'individus y ont recouvré la raison, et ceux qui n'ont pu guérir y ont au moins trouvé l'asile le plus convenable à leur situation. Dans les cas de récidive, il n'est pas rare de voir les personnes qui pressentent le retour de l'aberration de leurs facultés intellectuelles s'acheminer d'elles-mêmes vers un lieu dont elles ont pu apprécier les avantages.

« Ces établissements, dit Esquirol, sont des instruments de guérison, et entre les mains d'un médecin habile c'est l'agent thérapeutique le plus puissant contre les maladies mentales. Tout y est à considérer : situation, construction, distribution intérieure, mobilier, comme aussi les employés et serviteurs qui y sont attachés et les chefs qui les dirigent.

« Un asile destiné aux aliénés, ajoute ce savant praticien, doit être situé hors des villes, tant par des considérations économiques de premier établissement et d'entretien que par les conditions avantageuses de salubrité, d'étendue et d'isolement qu'il peut alors réunir. Les constructions présenteront un bâtiment central pour les services généraux et le logement des fonctionnaires, puis, sur les côtés, des masses isolées pour loger les malades, en séparant les sexes et les diverses variétés de folie. Chacun de ces bâtiments renfermera une cour entourée de galeries; le troisième côté sera disposé pour les salles de réunion, réfectoires, etc.; le quatrième, fermé par une grille, donnera sur la campagne; la cour sera plantée avec une fontaine au milieu. Des calorifères seront établis pour maintenir partout une bonne température et servir en même temps au renouvellement de l'air. Au centre de ces bâtiments séparés s'en élèveront d'autres, isolés aussi entre eux, pour les ateliers,

les salles de bains, douches, fumigations, infirmeries, etc. Les habitations des malades bruyants ou malpropres seront disposées de manière à ce qu'ils ne puissent causer aucune incommodité aux autres malades, et surtout aux convalescents, qui ont besoin d'un calme parfait. Chacune des cellules doit être également adaptée à de certaines exigences. Il faudra daller en pierres et incliner celles des aliénés qui salissent, planchéier les autres. Celles des malades atteints de monomanie suicide seront dépourvues de tout ce qui peut les aider dans l'accomplissement de leur dessein, et garnies de coussins propres à amortir les chocs. Les rez-de-chaussée sont préférables sous le triple rapport du service, de la surveillance et de la promenade. Quant au bâtiment des convalescents, il doit se rapprocher, autant que possible, d'une maison ordinaire, que l'on s'efforcera de rendre agréable et commode.

« Le matériel consiste en lits, qu'il faut adapter aux besoins des diverses classes de malades; solides et garnis de fournitures faciles à renouveler pour ceux qui sont furieux ou qui salissent, ils peuvent être semblables à ceux dont on se sert d'ordinaire pour les malades paisibles; le linge de corps et de lit doit être solide et fréquemment renouvelé. Que les moyens de chauffage soient organisés de manière à être efficaces et à prévenir les abus et les dangers; que des ateliers soient ouverts. Le travail, qui est l'ordre, est un puissant moyen de distraction, et partant de guérison; mais aucun n'est préférable au travail des champs, qui réunit l'exercice corporel à la diversion intellectuelle. On en a tiré un grand parti, de même que de l'équitation et des exercices gymnastiques.

« Le régime doit être abondant et salubre; la propreté dans le service est nécessaire, de même que la régularité dans la distribution des aliments. Il convient de faire manger en communauté tous les aliénés chez lesquels rien ne s'oppose à cette mesure.

« Le personnel se divise naturellement en administratif et en curatif, s'il est permis de s'exprimer ainsi : c'est le second qui doit prédominer, représenté par le médecin. Celui-ci doit non-seulement diriger tout ce qui concerne le traitement, mais encore il doit s'entendre avec les autres chefs de l'établissement, afin que toutes les parties du service concourent au même but. Les surveillants et surveillantes, qu'ils appartiennent ou non à des communautés religieuses, doivent seconder le médecin et entrer dans ses vues par l'activité, la bienveillance et la fermeté. Les infirmiers, dont le nombre doit être beaucoup plus grand pour les aliénés que pour les autres malades, devraient avoir les mêmes qualités que les surveillants, mais il est bien difficile d'en trouver de semblables : aussi la surveillance qu'on exerce sur eux doit-elle être de tous les instants, puisqu'ils sont constamment en contact avec les malades.

« Qui oserait proposer aujourd'hui l'usage des chaînes et des moyens de contrainte violents qui ont produit de si funestes effets? La camisole de force, et surtout la présence de personnes intelligentes et robustes qui maintiennent le malade dans les moments de fureur, sont toujours suffisantes; et encore ces moyens de résistance doivent être ordonnés et surveillés par le médecin. La multitude d'appareils inventés pour maintenir ou réduire les aliénés fait voir qu'en général on s'est trompé sur la nature de la maladie et sur le traitement qui lui convient. »

Parmi les établissements d'aliénés célèbres, nous citerons Charenton, Bicêtre, la Salpêtrière, en France; Bedlam, en Angleterre; la Charité, à Berlin; l'hospice d'Aversa, près de Naples; la maison d'Avanches, près de Lausanne; la colonie d'aliénés à Gheel, près d'Anvers. Cette colonie, invention de la philanthropie moderne, offre cela de remarquable, que ses aliénés, au nombre de quatre cents à cinq cents, sont distribués chez les habitants, qui en prennent soin eux-mêmes. On dit que, grâce à ces soins et à l'apparence de liberté dont jouissent les malades, beaucoup recouvrent la raison.

La population des asiles n'a pas cessé de s'accroître en France depuis 1835 : de 10,539 à cette date, le nombre des malades s'est élevé à 30,269 en 1861, et à 35,972 en 1866. Le recensement de cette dernière année a donné pour les aliénés ou idiots, traités chez eux ou dans les asiles, un total de 90,670 individus.

ALIGHIERI. *Voyez* DANTE.

ALIGNAN (BENOÎT), savant moine du treizième siècle, fut d'abord moine bénédictin. Nommé évêque de Marseille en 1229, par la mère de saint Louis, alors régente, des dégoûts qu'il éprouva dans l'administration de son diocèse l'engagèrent, en 1239, à accompagner en Palestine Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre. Dans cette croisade, il eut occasion de rendre de grands services à la cause des chrétiens. Revenu en Europe en 1242, il assista successivement, en 1245 au concile de Lyon, et en 1248 à celui de Valence; il alla ensuite rejoindre saint Louis en Terre Sainte, d'où il revint encore en Europe en 1264, prêcher une nouvelle croisade par ordre du pape Alexandre IV. Il mourut en 1268. On a de lui quelques écrits théologiques que d'Achery a insérés dans son célèbre *Spicilegium.*

ALIGNEMENT, disposition de plusieurs objets sur une même ligne droite. Presque partout les voies publiques se sont formées au hasard; puis, avec l'accroissement de la population, qui a amené une augmentation dans la circulation, sont survenues des nécessités nouvelles dans un intérêt de sécurité et de salubrité; et la législation a dû alors prescrire partout un système d'*élargissement* et d'*alignement* de la voie publique. — En France, tout ce qui regarde l'*alignement* est confié à des agents spéciaux, appelés *voyers,* qui seuls peuvent autoriser l'élévation de constructions nouvelles, et qui ont soin de tenir la main à ce que les entrepreneurs se conforment aux alignements préalablement arrêtés par les autorités, à l'effet de redresser les rues existantes, rues dont les constructions anciennes décrivaient des lignes irrégulières, et où l'alignement se rétablit au fur et à mesure que les maisons, en vieillissant, deviennent sujettes à démolition et à reconstruction. Les propriétaires dont l'on abat ou l'on recule les maisons faisant saillie sur la voie publique, par suite du plan d'alignement discuté et adopté en conseil municipal, ont droit à une indemnité dont les proportions sont fixées par la loi. — Le mot *alignement* appartient aussi au langage de la tactique militaire : un officier *aligne* des troupes. La manœuvre par laquelle on arrive à disposer et mettre un certain nombre d'hommes sur une même ligne droite passait autrefois pour une des plus difficiles. Aujourd'hui le dernier sous-officier la dirige tout aussi bien que pourrait faire l'officier le plus expérimenté. — En astronomie, la *méthode des alignements* facilite singulièrement l'usage du globe céleste, et consiste à déterminer la position des étoiles au moyen de lignes que l'on imagine passer par d'autres étoiles connues. Ainsi, par exemple, l'étoile polaire, qui occupe à peu près le pôle nord de l'axe autour duquel la terre opère son mouvement diurne, est sensiblement dans le prolongement d'une ligne droite que l'on imagine projetée sur la voûte céleste, en passant par les deux *gardes* de la Grande-Ourse ou du Chariot de David.

ALIGNEMENTS. *Voyez* DRUIDIQUES (Monuments).

ALIGNY (FÉLIX-THÉODORE CARUELLE), peintre de paysage, né le 24 janvier 1798, à Chaumes (Nièvre), eut pour maîtres Regnault et Watelet; mais, dans la manière originale qu'il a su se faire, il reste peu de traces des leçons qu'il a pu prendre chez ces doyens de l'école académique. Il débuta jeune dans les arts; et dès 1822 il exposa *Daphnis et Chloé*, paysage historique, où les figures ne servaient que de prétexte aux magnificences de la nature grecque. Depuis l'année 1827, où M. Aligny envoya au salon *Saül et la Pythonisse d'Endor,* il est peu d'expositions où il n'ait

montré des preuves d'un talent quelquefois sans charme, mais toujours distingué. On remarqua surtout le *Massacre des Druides* (1831), les *Carrières de Fontainebleau* (1833), *Prométhée* (1837), *la Campagne de Rome* (1839), la *Vue de Capri* (1841), *le Bon Samaritain* (1844), *Bacchus enfant* (1848) et *la Solitude* (1851). L'exécution pénible et un peu froide de M. Aligny ne se prête point à la peinture de décor : aussi a-t-on regardé comme des tentatives malheureuses les deux grands panneaux qu'il a peints pour un appartement, la *Chasse* et les *Fruits* (1848). M. Aligny, dont la précision est souvent voisine de la sécheresse, devait réussir davantage dans la gravure ; et il exposa, en 1846, huit remarquables eaux-fortes, feuilles détachées d'un recueil qu'il a publié à la suite d'un voyage en Grèce. Il semble que M. Aligny n'ait jamais regardé la nature, tant il s'étudie à remplacer son charme pittoresque par la froide combinaison des lignes et des plans, tant il préfère le style à la vérité, à la couleur, à la lumière. M. Aligny est d'ailleurs un artiste d'une volonté intelligente et forte. Il s'isole dans sa personnalité.

Il a encore exposé dans ces dernières années *la Tarentelle* et *le Val d'enfer* (1859), *le Tombeau de Cécilia Métella* (1861), et une *Chasse* (1865). Une œuvre importante de cet artiste, c'est la chapelle baptismale qu'il a peinte en 1851 à Saint-Étienne du Mont. Directeur, depuis 1861, de l'école des Beaux-Arts de Lyon et correspondant de l'Institut, il est mort le 25 février 1871, à Lyon.

ALIGRE (Famille D'). *Étienne* D'ALIGRE, garde des sceaux et chancelier de France sous Louis XIII, était issu d'une famille de la bourgeoisie de la ville de Chartres. Il fut d'abord conseiller au grand-conseil et intendant de Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui le nomma tuteur honoraire de son fils. La réputation qu'il s'était acquise par ses lumières et son intégrité le firent appeler au conseil d'État par le roi Louis XIII. Le marquis de la Vieuville, étant parvenu à nuire dans l'esprit de ce prince au vieux chancelier de Sillery, fit donner les sceaux à Étienne d'Aligre, sa créature, et lui assura quelque temps après l'héritage de Sillery, qui venait de mourir. Le nouveau chancelier s'attira la haine de Gaston d'Orléans, par l'arrestation et la captivité du maréchal d'Ornano, ancien gouverneur du prince. Des intrigues de cour lui firent ôter les sceaux en 1626, avec ordre de se retirer à sa terre de la Rivière, au Perche. Il y mourut en 1635.

Étienne D'ALIGRE, fils du précédent, né en 1592, fut intendant en Languedoc et en Normandie, ambassadeur à Venise, directeur des finances, doyen des conseillers d'État, garde des sceaux en 1672, et, deux ans après, chancelier de France ; dignité dont il jouit jusqu'à sa mort, en 1677.

Étienne-François D'ALIGRE, quatrième descendant du chancelier qui précède, était président à mortier en 1768, lorsque Louis XV, à l'instigation de Laverdy, lui conféra la place éminente de premier président du parlement de Paris. Dans le cours des deux années qui précédèrent la révolution, il adressa, à la tête de son corps, plusieurs remontrances énergiques contre les impôts et contre les opérations hasardeuses du ministre Necker. Il se fit surtout remarquer alors par son énergique opposition à la convocation des états généraux. Le rôle qu'il joua dans ces circonstances décisives était trop évident pour ne point le compromettre avec l'opinion publique. Dénoncé pour ce fait à la municipalité, puis arrêté, il faillit périr dans les premières commotions populaires dont furent victimes MM. de Berthier, Foulon, etc. Échappé comme par miracle à ce danger, il ne s'occupa plus que des moyens de quitter la France, réalisa la plus grande partie de ses propriétés, et gagna d'abord les Pays-Bas, où il passa quelque temps à Bruxelles ; puis il se retira en Angleterre, où il n'avait pas moins de quatre millions et demi placés sur la banque de Londres. Une fois qu'il eut quitté la France, le premier président d'Aligre ne se fit plus remarquer que par son extrême avarice, jointe à une cupidité sans bornes, qui le porta à se jeter dans les plus basses spéculations. Si son caractère y perdit, en revanche sa fortune, grossie par l'accumulation des intérêts et par de honteux bénéfices, se tripla. On cite de son avarice ce trait assez piquant. Quelqu'un parmi les émigrés venait-il faire appel à sa bourse en invoquant de vieux souvenirs d'amitié, le premier président ne manquait jamais de lui faire le plus souriant accueil, et prenait note devant lui de son nom et de la quotité de sa demande ; puis il le remettait au lendemain. Quand l'emprunteur, exact au rendez-vous, se représentait devant lui, M. d'Aligre lui montrait un registre contenant, disait-il, la note de toutes les demandes semblables qu'il avait reçues : « Le total actuel de ces demandes, ajou-« tait-il, s'élève à plusieurs millions ; jugez où j'en serais « si je les avais accueillies ! » Puis il le saluait et le congédiait. Ce mauvais riche mourut à Brunswick, en 1798, laissant des sommes immenses prudemment disséminées dans les différentes banques de l'Europe.

Étienne, marquis D'ALIGRE, fils unique du précédent, et dernier rejeton mâle de sa famille, naquit à Paris, le 20 février 1770. Il fut créé pair de France le 17 août 1815. Rentré en France en 1799, il employa en achats d'immeubles les capitaux énormes que lui avait laissés son père, et il accepta les fonctions de chambellan à la cour de Pauline Bonaparte. S'il n'était pas le plus riche propriétaire foncier de la France, il passait tout au moins pour en être le plus prudent et le plus économe. Comme il n'eut de mademoiselle Aglaé de Pontcarré, sa femme, morte en 1843, qu'une fille, mariée au marquis de Pommereu, il obtint, par une ordonnance du 21 décembre 1825, que ses rang, titre et qualité seraient transmis au fils né de cette union et à ses descendants en ligne directe et masculine. Le comte de Pommereu joignit dès lors à son nom celui d'Aligre, qu'il est appelé à relever. Le marquis d'Aligre est mort en mai 1847, laissant une fortune évaluée à soixante et quelques millions ; son testament ôtait à sa fille *bien-aimée* tout ce que la loi lui permettait de lui ôter, c'est-à-dire la moitié de ses biens. Il a institué pour légataires du reste trois parents éloignés, qu'il ne voyait pas. Il a légué cinq millions pour les diverses communes sur le territoire desquelles se trouvaient situées ses propriétés. Les femmes de l'Opéra n'étaient pas oubliées sur le testament du marquis, qui avait la singulière manie de cacher dans quelques-uns de ses châteaux des lingots d'or d'une valeur considérable ; quatre de ces lingots, qu'on a retrouvés, ont été portés à l'inventaire pour une valeur d'un million.

ALIMENTS (*Hygiène* et *Physiologie*), de *alere*, nourrir. On donne ce nom aux différents corps de la nature dont l'homme tire sa subsistance, et qui lui procurent les matériaux propres à son développement et à sa nutrition. Des trois règnes de la nature, il n'en est que deux qui fournissent des aliments à l'homme ; ce sont les végétaux et les animaux : quant aux minéraux, ils ne lui présentent que des condiments et des médicaments. — Les aliments peuvent être définis : des substances susceptibles d'être digérées et servant à nourrir. Ils diffèrent des médicaments en ce que ceux-ci affectent l'estomac et les intestins, sans en être eux-mêmes attaqués, sans être digérés. — Plusieurs classifications ont été proposées pour l'étude des aliments ; la plus simple et la plus pratique est celle qui distingue les substances alimentaires en végétales et animales, et qui, dans chacune de ces deux grandes divisions, forme des groupes fondés sur les principes immédiats qui y prédominent : ainsi dans les aliments végétaux se trouvent les groupes suivants : 1° aliments sucrés, 2° aliments amylacés, 3° aliments mucilagineux, 4° aliments huileux ; tandis que dans les substances alimentaires animales se rangent, 1° les aliments fibrineux, 2° les aliments gélatineux, 3° les aliments albumineux, 4° les aliments gras, 5° les aliments butyro-caséeux et caséeux. Dans la classification adoptée par

M. Milne-Edwards, les aliments sont considérés sous le rapport : 1° des éléments qui les constituent, 2° des combinaisons les plus simples qui les composent, et qu'il appelle *principes alimentaires ;* 3° de la combinaison des principes entre eux pour former les aliments que la nature nous présente et qu'il désigne par le nom d'*aliments composés*. Les éléments qui entrent dans la composition des substances alimentaires sont l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, l'azote, le phosphore, le chlore, le soufre, le potassium, le sodium, le calcium, le magnesium, le silicium, le fer, le manganèse, etc. ; les quatre premiers s'y trouvent en grande proportion, les autres n'y sont qu'en petites quantités : tous ces éléments peuvent former des combinaisons binaires, ternaires, quaternaires. Les corps ternaires sont formés d'oxygène, d'hydrogène et de carbone ; les quaternaires contiennent ces mêmes éléments unis à l'azote. Parmi les corps triples qui peuvent servir d'aliments ou qui entrent dans leur composition, se trouvent les acides organiques, les amers, l'alcool, les huiles essentielles, les résines et les corps gras. Sous le nom de principes neutres, M. Milne-Edwards désigne les corps triples suivants : le sucre, la gomme, le ligneux, la fécule, la lichnine et l'énuline. Quant aux principes quaternaires, ils se trouvent en abondance dans le règne animal, et en moins grande quantité dans le règne végétal ; ce sont : la fibrine, l'albumine, la matière colorante du sang, la gélatine et le caséum. Les aliments composés sont tirés du règne animal ou du règne végétal ; les premiers sont la chair des animaux, leur sang et leur lait ; les seconds sont les tiges, les feuilles, les fleurs, les fruits et les racines.

L'introduction des aliments dans les cavités digestives ayant pour but la formation d'un fluide assimilable, on conçoit que les substances animales qui se rapprochent le plus de la nature de nos propres tissus devront jouir de cette propriété à un plus haut degré que les substances végétales, qui s'en éloignent davantage : c'est ce qui a lieu en effet ; car, à poids égaux, les matières animales nourrissent mieux que les végétales ; seulement on peut dire que ces dernières sont moins stimulantes que les premières. Aussi, lorsqu'un malade se trouve dans les conditions de pouvoir prendre des aliments solides, son estomac est moins fatigué de l'usage d'une petite quantité de viande maigre, comme celle du mouton, par exemple, que d'une quantité de légumes qui renferme la même proportion de matière alimentaire. On doit remarquer qu'il ne suffit pas que les matériaux alimentaires soient assimilables ; il faut encore que le peu de cohésion de leur tissu, leur mollesse, les rendent facilement accessibles aux puissances digestives et aux fluides qui doivent les pénétrer pour les transformer en chyme et en chyle. Aussi plus l'aliment sera tendre et facile à diviser, plus les sucs gastriques auront de prise sur lui, et plus facilement il sera digéré. On sait maintenant, d'après des observations directes et positives, que les aliments les plus digestibles pour l'homme sont : la chair de veau, d'agneau et de volaille, les œufs frais à moitié cuits, le lait de vache, la plupart des poissons cuits à l'eau, sans autre assaisonnement que le sel et le persil, quelques poissons à l'huile ou frits ; et parmi les végétaux, les jeunes asperges, les artichauts, la pulpe cuite des fruits à noyau ou à pépins ; le pain, le lendemain de sa cuisson, mais surtout le pain salé, et principalement encore le pain blanc ; le riz, la gomme pure, les salsifis, les navets, les pommes de terre nouvelles, etc. Il faut, au contraire, ranger parmi les aliments les plus indigestes : la chair de porc et de sanglier, les œufs durs, les salades, les carottes, les assaisonnements au vinaigre, le pain tendre, la pâtisserie, les choux, les parties tendineuses des viandes, la graisse, le blanc d'œuf quand il est concret, les morilles, les champignons, les truffes, les pois, les haricots, les lentilles, les noix, les amandes, les olives, le cacao, les raisins secs, etc.

ALIMENTS (*Droit*). On nomme aliments ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une personne. La valeur qui représente les aliments est essentiellement variable, suivant la position et les besoins de la personne qui les reçoit et les facultés de celle qui les doit. C'est aux tribunaux qu'il appartient d'apprécier toutes ces circonstances, de décider si la pension alimentaire demandée est vraiment nécessaire, et d'en régler la nature. — L'obligation de payer des aliments dérive principalement de la naissance et du mariage ; elle naît aussi de services rendus ; quelquefois elle est la conséquence d'un fait accidentel ; dans d'autres cas, enfin, elle est purement volontaire, et c'est alors un contrat de bienfaisance.

Tout individu, à sa naissance, a droit à des aliments qui doivent lui être fournis par ses parents jusqu'à ce qu'il soit lui-même en état de subvenir à ses besoins ; ce qui lui permet bientôt à son tour d'acquitter la dette qu'il a contractée, en rendant à ses parents, dans leur vieillesse, par une juste réciprocité, les soins qu'il a reçus d'eux dans son enfance. Dans l'ordre civil, cette obligation à l'égard des enfants est restreinte aux ascendants légitimes ; elle ne s'étend plus, comme autrefois dans quelques provinces, aux frères et sœurs, oncles et tantes. A l'enfant naturel les aliments ne sont dus que par le père ou la mère qui l'ont reconnu légalement, et les enfants incestueux et adultérins ont également droit à des aliments contre leur mère, et même contre leur père lorsqu'il peut être désigné par la justice, dans des circonstances assez rares. Le même droit à une pension alimentaire existe au profit des enfants abandonnés ; mais comme alors il ne se trouve personne qui puisse être spécialement tenu de l'acquitter, la charge retombe nécessairement sur la société tout entière, c'est-à-dire sur l'État. Lors donc que le législateur a prescrit que dans chaque commune il fût fait les fonds nécessaires pour nourrir et élever les enfants abandonnés, ce n'est point un acte de pure bienfaisance qu'il a voulu imposer, mais une dette sacrée qu'il a rappelée au pays.

En principe, l'obligation de fournir des aliments est corrélative : d'où il suit que les enfants doivent eux-mêmes des aliments à leurs père et mère et à leurs autres ascendants, et qu'en général l'on est tenu de donner des aliments à tous ceux dont on en aurait pu exiger, sauf le cas où les aliments ne sont accordés par justice qu'à titre de peine. — Par le mariage, les époux, outre l'obligation qu'ils contractent envers les enfants qui doivent naître de leur union, s'engagent à se fournir mutuellement des aliments. Le mariage a également pour effet d'assurer au gendre et à la belle-fille des aliments contre leur beau-père ou belle-mère, comme à ceux-ci contre leur gendre et leur fille ; mais, comme il ne s'agit ici que d'un lien civil, l'obligation cesse à la dissolution du mariage lorsqu'il n'en existe pas d'enfants, ou lorsque après cette dissolution avec enfants, la belle-fille, devenue veuve, convole à de secondes noces. — Des services rendus donnent droit aussi à des aliments : c'est ainsi que le donateur qui s'est librement et volontairement dépouillé en faveur d'un donataire qu'il a gratifié de ses biens, a le droit incontestable d'exiger une pension alimentaire de celui-ci s'il vient à se trouver dans le besoin. C'est encore d'après le même principe que l'État est tenu de reconnaître par une pension alimentaire les services de ceux qui lui ont consacré leur vie. Le créancier, qui fait incarcérer son débiteur, est soumis à l'obligation de lui fournir des aliments. La loi du 2 mai 1861, modifiant l'art. 29 de la loi du 17 avril 1832, dispose à cet égard que les consignations pour aliments doivent être faites par périodes de trente jours, que la somme consignée doit être de 45 fr. à Paris, 40 fr. dans les villes de plus de cent mille âmes, et 35 fr. partout ailleurs pour chaque période ; le défaut de consignation préalable des aliments emporte la cessation de la contrainte par corps, qui ne peut plus être ultérieurement exercée pour la même dette.

ALIMPIUS (Saint), moine du couvent des Grottes, à Kief, qui vivait au douzième siècle, est le plus ancien peintre de la Russie. Il avait appris son art des Grecs, et l'exerça au profit de son pays, en peignant gratuitement un grand nombre d'images saintes pour les églises. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans ses œuvres, c'est la fraîcheur du coloris et la durée des couleurs employées par l'artiste, et que le temps n'a pas pu encore détruire.

ALIMUSIES, petits mystères célébrés à Alimus, bourg de l'Attique près d'Athènes. Cérès et Proserpine y avaient un temple.

ALIOTH. C'est le nom que les Arabes ont donné à une étoile de la Grande Ourse.

ALIPTIQUE (du grec ἀλείφειν, oindre). Les anciens donnaient ce nom à la partie de l'hygiène qui enseignait l'art d'oindre le corps pour le rendre plus vigoureux et plus souple. Ils appelaient *alipte* celui qui était chargé de frotter d'huile les athlètes, et *aliptérion* la salle où se faisait cette préparation. Comme en général leurs moyens curatifs étaient très-simples, ils pensaient que dans certains cas des onctions faites avec des corps gras ou des substances médicamenteuses n'étaient pas sans utilité; et aujourd'hui encore le système de l'aliptique compte quelques partisans.

ALIQUANTE. Sous cette dénomination on désigne les parties d'un tout qui, répétées un certain nombre de fois, ne font pas le nombre complet, mais donnent un nombre plus grand ou plus petit que celui dont elles sont des parties.

ALIQUOTE. Ce terme désigne les parties d'un tout qui, répétées un certain nombre de fois, produisent le tout complet, en égalant ce tout : 1, 2, 3, 4, 6 sont des parties aliquotes de 12, car tous ces nombres divisent 12 sans reste.

ALISE ou ALÉSIA (Siége d'), ancienne et grande ville gauloise, située sur le mont Auxois (Côte-d'Or). Vainqueur à Génabum, à Avaricum et à Gergovie, César passa la Loire près de Nevers, atteignit l'armée de Vercingétorix dans le pays des Lingons, et la défit dans une bataille. Le général gaulois, qui s'était réfugié sous les murs d'Alise avec 80,000 hommes d'élite, y fut suivi par César, qui vint mettre le siége devant la place. Tandis que Vercingétorix, campé à mi-côte, se disposait à une vigoureuse résistance, le général romain faisait tirer une ligne de circonvallation de onze milles d'étendue et fortifiait son camp de vingt-trois forts. Pendant que les Romains achevaient ces travaux, un combat de cavalerie s'engage; les Gaulois sont mis en déroute, et ne regagnent leur camp qu'avec peine. Vercingétorix, qui sait que les Romains n'ont pas encore achevé leurs retranchements, profite de cette circonstance pour renvoyer sa cavalerie pendant la nuit, avec ordre à chacun de retourner dans son pays pour lui ramener des renforts. César, instruit de cette résolution, prend de nouvelles dispositions de défense, établit une ligne de contrevallation garnie de fossés, de terrasses et de remparts. Cependant la Gaule entière s'était levée à la voix de Vercingétorix; 8,000 cavaliers, 250,000 fantassins accourent au secours d'Alésia. Mais les efforts réunis des assiégés et de leurs auxiliaires sont impuissants; 300,000 hommes viennent se briser contre les retranchements de César, la tactique romaine et le courage de ses soldats. Vaincus dans trois combats, les Gaulois se rendent après sept mois d'un siége opiniâtre (l'an 52 av. J.-C.). La prise d'Alésia fut le signal de l'asservissement de la Gaule. La ville fut détruite, et Vercingétorix alla orner les triomphes du général romain.

[La question de la position d'Alésia a vivement occupé les archéologues dans ces derniers temps. En 1855 M. A. Delacroix, architecte de la ville de Besançon, chercha à établir que l'oppidum des Mandubiens qu'assiégea César et où Vercingétorix fut vaincu, était à Alaise, en Franche-Comté, au nord de Salins, et non à Alise-Sainte-Reine, sur le mont Auxois, en Bourgogne. Il se basait sur l'interprétation des textes de César, de Plutarque et de Dion Cassius, et sur des découvertes d'objets d'antiquité. M. Quicherat appuya cette opinion, que réfutèrent M. Rossignol et M. Dey. M. Lenormant, M. de Saulcy et M. Coynart se mêlèrent aussi de cette discussion. Un prince de la maison d'Orléans à qui les études de l'antiquité sont familières dit également son mot en gardant l'anonyme. M. Ernest Desjardins a résumé les diverses opinions, en se prononçant pour Alaise, tandis que l'Académie des inscriptions paraît tenir pour Alise. M. Ed. Clerc a donné un album des objets trouvés à Alaise. Z.]

ALISMA, genre de plantes herbacées, vivaces, croissant dans les lieux marécageux, sur le bord des étangs et des rivières, dont la principale espèce est le *plantain d'eau*, que l'on cultive dans les bassins des parcs et des jardins. C'est une grande et jolie plante, à feuilles ovales, aiguës, portées sur de longs pétioles, et dont les fleurs forment une sorte de panicule allongée assez gracieuse. La racine du *plantain d'eau* est considérée dans quelques pays comme un remède efficace contre l'hydrophobie.

ALISON (sir ARCHIBALD), historien anglais, né le 29 décembre 1792 dans le pays de Galles, était le fils d'un ministre écossais, auteur d'un traité estimé *sur les Principes du goût*. Après avoir fait d'excellentes études à Édimbourg, il fut admis au barreau de cette ville, et exerça de 1822 à 1830 la charge d'avocat-député de l'Écosse. En 1834 il devint shériff du Lanark, et en 1852 lord Derby le nomma baronet. A l'exception de deux savants traités sur le droit criminel écossais, Alison n'a publié que des ouvrages historiques; nous citerons les deux plus considérables : *History of Europe during the French Revolution* (1839-42, 10 vol. in-8), qui s'arrête à 1815, et *History of Europe from the fall of Napoleon to the accession of Louis Napoleon* (1852-59, 9 vol. in-8), qui a été traduite dans plusieurs langues. Alison est mort le 23 mai 1867, près Glasgow.

ALIX DE CHAMPAGNE, fille de Thibaut IV, comte de Champagne, épousa Louis VII, dit *le Jeune*, roi de France, dont elle eut Philippe-Auguste. A la mort de son mari elle voulut avoir une part d'autorité; mais Philippe-Auguste neutralisa l'une par l'autre les ambitions rivales de sa mère et des autres princes, et réussit à échapper à toute tutelle. Cependant lorsqu'il partit pour la Terre Sainte, il lui confia la régence en même temps que la tutelle de son jeune fils. Alix sut contenir dans le devoir les grands vassaux de la couronne, résister aux usurpations de la cour de Rome, protéger les arts et l'industrie et faire respecter la justice. Elle mourut le 4 juin 1206.

ALIZARD (ADOLPHE-JOSEPH-LOUIS), chanteur d'un grand mérite, était né à Paris, le 29 décembre 1814. Il perdit son père de bonne heure, et accompagna sa mère à Montdidier, puis à Beauvais, où elle ouvrit un pensionnat de demoiselles. Dans ces deux villes Alizard suivit les cours du collége, et se prit d'une forte passion pour le violon, au grand regret de sa mère. Des leçons de M. Victor Magnien lui firent faire des progrès rapides. En 1833, Alizard vint à Paris dans l'espoir d'être reçu au Conservatoire, et de trouver une place dans un orchestre de théâtre. Son espoir fut déçu, non qu'il eût mal joué son morceau de concours, mais parce que sa tendance à l'obésité, la brièveté de ses bras et la grosseur de ses doigts ne laissaient pas espérer qu'il pût jamais faire un artiste accompli. Cependant Alizard ne perdit pas courage, et continua d'étudier sous la direction d'Urhan, qui lui fit avoir une place à l'orchestre du théâtre de la Gaîté. S'étant enfin aperçu qu'il avait une belle voix, Alizard résolut d'en tirer parti; il entra comme chantre aux Missions-Étrangères, puis à Saint-Eustache, et il fut ensuite reçu dans les chœurs de l'Opéra. En même temps il entrait dans la classe de chant de Banderali au Conservatoire, où il obtint le second prix au bout d'un an, et le premier l'année suivante. Il débuta alors à l'Opéra comme sujet le 23 juin 1837, dans le rôle de Gessler de *Guil-*

laume Tell. Alizard continua à paraître pendant cinq ans dans des rôles secondaires, qui du reste n'avaient jamais été si bien rendus. En 1842, sentant sa force et mécontent de sa position, il quitta Paris, obtint un engagement en Belgique et se rendit en Italie. Il se fit entendre au théâtre de la Scala à Milan; mais il y fut mal accueilli. De retour en France, il obtint de grands succès à Marseille, et fut rappelé à Paris avec 18,000 fr. d'appointements. Il fit sa rentrée en 1847 dans le rôle de Bertram de *Robert le Diable*, puis il joua dans *Freyschutz*, *Moïse*, *les Huguenots*, *la Favorite*, *Jérusalem*, et il chanta encore tous ces rôles comme ils ne l'avaient jamais été. Enfin il espérait chanter dans *le Prophète* un rôle fait pour lui, lorsqu'une grave maladie lui enleva la voix. Le séjour des îles d'Hyères lui fut ordonné. Il s'en trouva bien, puis revint à Paris; mais une rechute terrible lui fit reprendre le chemin de Marseille : à peine y était-il arrivé qu'il expira, le 23 janvier 1850. — Alizard possédait une magnifique voix de basse, d'une étendue de deux octaves, de *fa* en *fa*, parfaitement égale, et qu'il maniait avec la même facilité dans toute son étendue. La fermeté de ses intonations et son aplomb dans la mesure étaient on ne peut plus remarquables; sa voix, en dépit de son volume, se pliait à tous les traits d'agilité que les voix graves abordent rarement avec avantage. Excellent musicien, il aidait puissamment aux effets d'ensemble. L'absence des avantages physiques, si nécessaires à la scène, se rachetait chez lui par un talent qui réunissait à un même degré la force, la chaleur, la grâce, la noblesse du style et la justesse de l'expression. Adrien DE LAFAGE.

ALIZARINE. MM. Robiquet et Collin ont donné ce nom au principe colorant rouge de la racine de garance. Quand on a isolé cette substance, on la voit sous forme de cristaux d'un rouge orangé, inodore, insipide, très-volatile, et très-soluble dans l'eau.

ALIZÉS (Vents). On nomme ainsi des vents constants qui soufflent entre les tropiques dans l'Atlantique et le Grand-Océan. Ils sont dus à l'échauffement et à l'élévation de l'air sous l'équateur, qui, se déversant sur des couches plus froides, se dirige vers le pôle; sa direction est, toutefois, modifiée par la rotation de la terre qui lui imprime un mouvement de l'est à l'ouest. On ne remarque dans les vents alizés que de petites variations périodiques, occasionnées par les déclinaisons du soleil.

ALIZIER, arbre de la famille des néfliers et des poiriers, assez commun en France, et dont les fruits, quoique acerbes, se mangent quand on a le soin, comme on fait pour les nèfles, de les laisser quelque temps sur la paille où ils arrivent à un état intermédiaire entre la pourriture et la maturité; état que l'on appelle *blet*. — Son bois, dur et incolore, susceptible de prendre la teinture avec avantage, a une odeur assez agréable, et est assez recherché par les tourneurs. On en fait des vis de pressoir, des alluchons, des fuseaux pour les rouages des moulins, des flûtes, des fifres. L'*alizier commun*, fort répandu dans les bois de la Haute-Marne, dans le Jura et les Hautes-Alpes, atteint de sept à dix mètres d'élévation.

ALJUBAROTTA, bourg de Portugal (Estramadure), à 24 kilomètres sud-ouest de Leiria, renferme une population de 2,000 habitants. Jean Ier, roi de Portugal, y remporta en 1385, aidé des Anglais, une victoire sur les Castillans et les Français réunis.

ALKÉKENGE, genre établi par Tournefort, dont l'espèce connue sous le nom vulgaire de *coqueret* est le type. L'alkékenge croît dans les haies et dans les vignes, et produit un fruit quelque peu acidule, contenu dans une vésicule de couleur rougeâtre. On employait autrefois ces baies à préparer des trochiques et une eau distillée. Elles ont un effet purgatif et légèrement diurétique. On les fait entrer, comme ingrédient, dans la fabrication du sirop de rhubarbe ou de chicorée composé. En Espagne et en Suisse, on sert dans les repas le fruit de l'alkékenge.

ALKENDI (ABOU-YOUSSOUF-YAKOUB-BEN-ISHAK), philosophe arabe, surnommé le Philosophe par excellence, florissait sous les règnes de Mamoun et de Motasem. On ne sait ni la date de sa naissance ni celle de sa mort; mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il vivait encore en 861. Il était fils de Ishak-ben-Al-Sabbah, qui fut gouverneur de Koufa, sous les khalifes Mahdi et Haroun-Al-Raschid, et descendait de Kenda, une des familles les plus illustres parmi les Arabes. Après avoir achevé ses études à Bassora et à Bagdad, il se mit à traduire et à commenter Aristote; puis il écrivit sur la philosophie, les mathématiques, la médecine, la politique, la musique, etc., un grand nombre de traités; dans un de ses écrits il tâche de prouver que *l'on ne peut comprendre la philosophie sans la connaissance préalable des mathématiques*. Quelques écrivains ont fait d'Alkendi un juif, d'autres en ont fait un chrétien : c'est à la variété de son érudition qu'il faut attribuer cette confusion; mais on ne peut douter de sa qualité de musulman quand on a lu ce qu'en a dit l'historien arabe chrétien Aboulfaradj. Il faut reconnaître, il est vrai, que ses vastes études lui avaient fait embrasser des opinions qui devaient rendre ses croyances suspectes aux orthodoxes : les doctrines émises dans un de ses livres furent même réfutées par Abdallatif, médecin arabe du douzième siècle, dans un traité sur l'essence de Dieu et sur ses attributs essentiels; mais tout cela ne prouve pas qu'Alkendi ait été infidèle au Koran.

ALKERMÈS, nom d'une liqueur de table, fort agréable, qui se prépare surtout à Florence, et qu'on obtient en faisant macérer de la cannelle (30 gr.), des clous de girofle (5 gr.) et de la vanille (8 gr.) dans 2 litres d'alcool à 32°. Au bout de quelques jours on unit cette teinture à du sirop de sucre. On y mêle ensuite de l'eau de rose distillée (250 gr.) dans laquelle on a fait macérer un peu de cochenille ou du kermès (10 gr.) avec de l'alun (50 centigr.) On ajoute enfin de l'eau de fleurs d'oranger (125 gr.). Le kermès donne une belle couleur rouge à cette liqueur et lui a valu son nom. Z.

ALKMAER, petite ville de la Nord-Hollande, à seize kilomètres au nord d'Amsterdam; population, 9,500 habitants. Sa principale industrie consiste dans la fabrication des parchemins, des toiles à voiles et du sel marin; on y fait aussi un commerce assez actif en grains et en fromages; l'exportation annuelle de ce dernier article ne s'élève pas à moins de plusieurs millions de kilogrammes. Un canal unit avec l'Yssel cette ville, qui est célèbre par la capitulation que le duc d'York et d'Albany fut forcé d'y signer le 18 octobre 1799, à la tête d'une armée russo-britannique, après avoir été complétement battu sous ses murs par une armée franco-batave aux ordres du général Brune.

ALKMAER (HENRI D'), poëte allemand, auteur présumé du Roman du Renard, était, à ce qu'il dit lui-même, maître d'école et de discipline chez le duc de Lorraine. On croit qu'il vivait vers la fin du quinzième siècle. Des doutes ont été élevés sur l'existence et la réalité d'Henri d'Alkmaer. On a même prétendu que c'était un pseudonyme sous lequel se cachait un poëte du quinzième siècle du nom de Nicolas Baumann, qui aurait composé cette mordante satire pour se venger du duc de Juliers, dont il avait à se plaindre et dont il avait quitté le service pour celui du duc de Mecklembourg.

ALLA BREVE, A CAPPELLA. On appelle aujourd'hui mesure *alla breve* la seule des anciennes mesures qui se soit conservée dans quelques pièces de chant destinées à l'église; car c'est une vaine affectation de s'en servir dans la musique de théâtre. L'unité de cette mesure est la *brève* ou *carrée*, qui vaut trois semi-brèves ou rondes si la mesure est à trois temps, et deux si la mesure est à deux temps. La mesure *alla breve* à trois temps se marque par un cercle simple ou traversé d'une ligne verticale; à deux temps, elle est indiquée par un demi-cercle barré ou non, comme ci-

dessus. Si la barre verticale n'existe pas, on bat deux fois sur chaque brève, et alors la mesure se trouve par le fait non plus *alla breve*, mais *alla semi-breve*, dénomination qui a été aussi en usage. Lorsque le cercle ou le demi-cercle sont barrés, les anciens auteurs disent que l'on ne doit battre qu'une fois sur chaque brève; toutefois l'usage a prévalu de battre sur chaque semi-brève, mais avec rapidité. Cette mesure et ses variétés n'étant en usage qu'à l'église, on l'a aussi nommée mesure *a cappella*, mesure de chapelle (c'est s'exprimer vicieusement que de dire *alla cappella*), parce qu'elle s'exécute par les chantres qui font partie des chapelles-musiques attachées aux collégiales ou aux palais des souverains.

Par extension, on a nommé *style alla breve* celui dans lequel on fait surtout usage des mesures désignées plus haut. Ce style se caractérise par l'usage continuel des formes du contrepoint fugué, et l'on n'y emploie que des durées en rapport avec l'unité métrique; on y fait par conséquent un usage fort rare de la croche, et l'on en bannit absolument la double croche, sauf un petit nombre de cas où elle favorise la marche mélodique. La cantilène roule toujours sur la brève ou carrée, la ronde et la blanche. Voilà pourquoi en France la musique ainsi composée s'appelait autrefois du *gros-fa*.

L'expression style ou musique *a cappella* désigne plus précisément les pièces d'église destinées aux voix avec accompagnement d'orgue; par opposition à la musique *alla Palestrina*, autrement celle qu'exécutent les voix sans aucun accompagnement instrumental. Adrien DE LAFAGE.

ALLACCI (LEONE), savant laborieux du dix-septième siècle, qui a composé la plupart de ses ouvrages en latin, et les a signés du nom d'*Allatius*. Les plus célèbres sont intitulés : *De Ecclesiæ occidentalis et orientalis perpetua Consensione* (Cologne, 1648), ouvrage dans lequel il s'efforce de prouver la constante identité de foi et de dogmes entre l'Église romaine et l'Église grecque; et *De Patria Homeri* (Lyon, 1640). On y remarque plus d'érudition que de critique. Né à Chio, en 1586, il alla achever à Rome des études commencées à l'âge de neuf ans en Calabre; et on le voit dès 1622 chargé par le pape Grégoire XV de transporter à Rome la bibliothèque de Heidelberg, don fait à l'Église par l'électeur de Bavière; plus tard, il devint bibliothécaire du cardinal Barberini, et en 1661 bibliothécaire du Vatican. Il mourut en 1669, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. — Minutieux et méthodique jusque dans les plus petits détails, Allacci s'était, dit-on, servi pendant quarante années de la même plume, et il éprouva un profond chagrin lorsqu'il perdit ce fidèle instrument de ses travaux. On raconte encore, comme un trait qui prouve l'originalité de son esprit, qu'interrogé un jour par le pape Alexandre VII sur les motifs qui avaient pu le porter à rester célibataire, sans pour cela entrer dans les ordres, il répondit : « Je ne me marie pas, pour pouvoir prendre les ordres quand je voudrai; et je ne m'engage pas dans les ordres, pour pouvoir me marier si la fantaisie m'en prenait. »

ALLAH, mot arabe qui signifie *Dieu*, créateur de toute la nature, le seul être, dit Mahomet, qui existe par lui-même, auquel aucun autre être ne peut être comparé : c'est de lui que toutes les créatures ont reçu leur existence; il n'engendre point et n'est point engendré; il est le maître et seigneur du monde corporel et intellectuel. Dans le Coran, Mahomet recommande l'adoration d'Allah comme le dogme fondamental de sa religion.

Le mot Allah est composé de l'article *al* et du mot *ilah*, qui signifie celui qui est adoré et qui doit être adoré.

ALLAHABAD, c'est-à-dire *ville de Dieu*, nom d'une province, d'un cercle et d'une ville de l'Hindoustan. La province, située entre le 24° et le 26° de lat. nord, comprenait sur une superficie d'environ 2,000 myriamètres carrés, et peuplée de 4,527,000 habitants, des territoires acquis successivement par les Anglais en 1775, 1803 et 1810. Elle est traversée par deux chemins de fer récemment établis. Cette vaste province s'étend sur les deux vallées du Gange et du Djumnah, et s'élève au nord-ouest jusqu'aux chaînes les plus élevées de l'Himalaya. L'Allahabad est en général bien cultivé, et son sol est fertile. Divers districts et villes célèbres, comme Bénarès, Mirsapour, Bundelkund, Jouanpour, etc., dépendent de cette province.

Allahabad, son chef-lieu, est située au confluent des deux fleuves sacrés, le Gange et le Djumnah : aussi cette cité est réputée sainte, et des milliers de pèlerins viennent chaque année s'y baigner dans l'eau sacrée et en emportent pour le service des temples situés à des distances considérables. Une magnifique forteresse en blocs de granit rouge, construite par l'empereur Akbar, en 1583, commande la navigation des deux cours d'eau ainsi que la grande voie de communication entre Delhi et Calcutta. La ville, autour de laquelle les débris de son antique splendeur forment une large ceinture, ne comptait déjà plus guère avant 1857 que 70,000 habitants, se livrant avec succès à la fabrication des étoffes de soie et de coton, et très-renommés pour leur habileté dans les arts céramiques. Les Anglais possèdent Allahabad depuis 1801. Elle est en communication avec Calcutta par un chemin de fer.

Le 4 juin 1857, un régiment indien, qui avait consenti à marcher contre les insurgés venus de Delhi vers Allahabad, assassina ses officiers et alla rejoindre les rebelles après avoir brûlé le temple, toutes les habitations de la place et avoir pillé le trésor. D'autres troupes cependant restèrent fidèles; le fort fut gardé par les troupes anglaises, et les Européens durent se réfugier derrière ses remparts. Les maisons avaient été abattues par la canonnade, les maisons des champs brûlées. Près de 3,000 prisonniers s'élevèrent et commirent toutes sortes d'horreurs.

ALLAINVAL (LÉONORE-CHRISTINE, abbé SOULAS D'), né à Chartres, vers la fin du dix-septième siècle, et mort à l'Hôtel-Dieu de Paris, le 2 mai 1753, n'est guère connu de notre siècle que par *l'École des Bourgeois*, petite comédie pleine de verve et de gaieté, le seul de ses ouvrages resté au théâtre. C'est un petit tableau de mœurs qui n'est pas indigne de figurer à la suite de *Turcaret*. Elle fut donnée en 1728. On y voit l'intérieur d'une famille de traitants et d'usuriers dont la fille est sur le point d'épouser un grand seigneur. Ce grand seigneur, le marquis de Moncade, prodigue, dissipateur, sacrifiant tout à ses plaisirs, suit la mode, qui commençait à s'accréditer en ce temps-là parmi la haute noblesse, de chercher dans les coffres-forts roturiers de quoi réparer les ruines de sa fortune, et d'employer le riche fumier des vilains à engraisser des terres épuisées. Le marquis de Moncade a donc pris, comme il le dit lui-même, le parti de *s'encanailler*. Il fallait voir l'aisance, le laisser-aller avec lequel le spirituel acteur Fleury rendait ce mélange d'impertinence et de bon ton exquis, le naturel inimitable avec lequel il reproduisait cette image, aujourd'hui perdue, des marquis de l'ancien régime. Il y a dans cette pièce une scène délicieuse et admirablement filée entre Moncade et M. Mathieu, oncle intraitable, qui s'irrite contre la folie de sa sœur, madame Abraham, pour s'être entichée de noblesse, et qui prétend dire son fait au marquis et rompre le mariage. Avec ses belles manières de cour et au moyen de quelques mots de politesse, Moncade apprivoise M. Mathieu, et l'amène à le supplier à genoux de vouloir bien épouser sa nièce. Et M. *Pot-de-Vin*, l'intendant du marquis, n'est-il pas encore un profil spirituellement esquissé? — Le pauvre d'Allainval travaillait à la fois pour la Comédie-Française, pour la Comédie-Italienne et pour l'Opéra-Comique, ce qui ne l'empêcha pas de vivre dans la pauvreté et de finir par mourir de faim. On cite encore de lui *l'Embarras des Richesses*, comme une pièce habilement conduite et heureusement dénouée. Elle fut donnée

en 1726. Le besoin lui fit composer aussi des ouvrages d'un autre genre, tels que : *Anecdotes de Russie, sous Pierre Ier; Lettres du cardinal Mazarin; Éloge de Car*, etc. ARTAUD.

ALLAITEMENT. C'est l'alimentation de l'enfant durant les premiers temps de son existence : on le divise en *naturel* et en *artificiel*. L'allaitement naturel comprend l'allaitement maternel, qui est fourni par la mère, et l'allaitement étranger, qui est confié à une nourrice.

A moins d'obstacles résultant de la santé générale ou constitutionnelle de la mère, de maladies, de l'absence ou de la mauvaise qualité du lait, les avantages de l'allaitement maternel sont incontestables pour la mère et pour l'enfant. L'enfant y trouve une nourriture appropriée à son âge, et la mère évite mieux les accidents résultant de l'engorgement et de l'inflammation aiguë et chronique des mamelles, de la fièvre de lait, etc. Il est cependant des femmes dont le lait ne convient pas à leurs enfants : tel est celui d'une femme atteinte de scorbut, de scrofules ou de phthisie, quoique souvent dans ces deux dernières maladies les femmes aient une grande quantité de lait : leurs nourrissons, gras et frais pendant qu'ils tettent, dépérissent après le sevrage et finissent toujours par être affectés des mêmes maladies que leurs mères. S'il est un moyen de les soustraire à la funeste hérédité qu'ils ont reçue d'elles, c'est de leur faire teter le lait d'une nourrice pleine de santé et de vigueur, et d'un tempérament opposé à celui de la mère. Il en est de même lorsque la mère est d'une constitution très-faible, sans être attaquée d'aucune maladie. Les médecins ne sont pas d'accord entre eux sur l'époque à laquelle, après l'accouchement, l'enfant doit être approché du sein de la mère : les uns ont fixé ce temps à cinq ou six heures, les autres à un jour, à trois jours, ou même davantage. Il est bon toutefois de laisser la mère se calmer de l'agitation produite par les angoisses de l'accouchement. L'enfant peut, en général, se passer de nourriture dans les premières heures de la vie : quelques cuillerées à café d'eau sucrée tiède suffisent pour apaiser ses cris, et servent à délayer les mucosités qui obstruent les premières voies. Si l'enfant saisit le mamelon et tette sans répugnance, la mère lui fournit un aliment approprié à ses besoins : c'est un liquide jaunâtre, séreux, appelé *colostrum*, auquel on attribue une action favorable sur les voies digestives, et qui l'aide à rendre le *méconium*. Desormeaux, le plus habile des accoucheurs de notre siècle, regardait ce liquide si utile pour l'expulsion du *méconium*, qu'il voulait que dans le cas d'allaitement étranger ou artificiel, on y suppléât par quelques petites cuillerées de sirop de chicorée composé, étendu de parties égales d'eau, ou tout simplement de l'eau miellée. Il est des cas où, la faiblesse de l'enfant s'opposant à ce qu'il puisse saisir le mamelon et teter, on lui fait prendre alors avec avantage un peu de vin sucré coupé d'eau, quelques cuillerées d'une potion légèrement aromatique, édulcorée avec les sirops d'écorce d'orange, de menthe, etc. Dans tous les cas, il convient de faire prendre le sein à l'enfant avant le développement de la fièvre de lait; le gonflement qui survient alors aux mamelles, et qui efface la saillie du mamelon, s'oppose à la succion, et les efforts que fait l'enfant déterminent des tiraillements douloureux, et par suite des gerçures. En prenant, au contraire, le sein de bonne heure, l'enfant y trouve plus de facilité. Par cette conduite, on procure à l'enfant l'avantage d'exercer de bonne heure les organes de la succion, et par conséquent de les fortifier, et de donner à sa nourriture les caractères connus de perfectibilité; car à mesure que la lactation s'exerce, le lait se perfectionne, c'est-à-dire qu'il devient de plus en plus nourrissant. La mère en retire elle-même des avantages réels : la mamelle étant, en effet, dégorgée et stimulée à la fois par la succion, se trouve préparée de bonne heure aux fonctions qu'elle doit remplir; le mamelon et les conduits lactifères sont ramollis par les lèvres de l'enfant, et la sortie du lait rendue plus facile. Dans les premiers temps l'enfant ne tette pas d'une manière continue : il s'arrête souvent, et semble se reposer; mais par la suite, devenu plus vigoureux, il s'interrompt beaucoup moins souvent. Lorsque l'enfant tette *à vide*, comme on dit, c'est-à-dire qu'il n'extrait pas de lait de la mamelle ou qu'il n'a tiré que de la sérosité quelquefois sanguinolente, les mouvements de succion ont lieu comme lorsqu'il tette réellement; mais les mouvements de déglutition n'ont lieu que d'une manière incomplète, et ne sont point accompagnés du bruissement déterminé par le passage du liquide de la bouche dans l'œsophage. La mère doit avoir soin de donner alternativement l'une et l'autre mamelle, afin qu'elles soient toutes deux également dégorgées, à moins pourtant que l'une ne fournisse plus de lait que l'autre.

La fièvre de lait, qui peut manquer complétement, est presque toujours légère lorsqu'on a allaité l'enfant de bonne heure, et n'est point un obstacle à ce que l'allaitement soit continué. Y a-t-il convenance à régler les heures des repas de l'enfant? Il est impossible de rien préciser à ce sujet : c'est la voix de la nature qu'il faut écouter. Durant les premiers mois de la vie l'enfant paraît végéter dans le sommeil, d'où il n'est retiré de temps en temps que par le sentiment de la faim, qu'il exprime par des cris. Ce sentiment lui-même paraît revenir à des distances variables, selon la constitution de l'enfant et la qualité du lait de la mère; en conséquence, il doit être remis à la mamelle toutes les fois qu'il s'éveille, et que par ses cris il réclame la satisfaction de son appétit. A mesure que l'enfant prend de la force, ses besoins augmentent, et ses repas deviennent de plus en plus copieux. Le lait de la mère subit aussi des changements en harmonie avec ces circonstances; il devient de plus en plus substantiel, de moins en moins séreux. Après le troisième mois, l'enfant exerce lui-même sur la mamelle, avec sa petite main, une sorte de compression qui, en augmentant l'expression du lait, satisfait à merveille ses besoins. Après cette époque, ou même avant, on rend l'alimentation de l'enfant plus substantielle en ajoutant à la lactation de petites crèmes féculentes. C'est alors qu'on pourrait à la rigueur régler jusqu'à un certain point les heures de ses repas.

L'allaitement comprend ordinairement une période de douze à dix-huit mois; il touche à son terme lorsque la sécrétion du lait diminue, et que ce liquide redevient séreux comme dans le principe; mais déjà à cette époque l'enfant se trouve tellement habitué aux farineux, qu'il peut se passer du lait de sa mère. Il est rare cependant qu'on attende le terme de dix-huit mois pour le sevrer. Souvent l'allaitement est interrompu par une nouvelle grossesse. Cette circonstance n'est pas toujours un obstacle absolu pendant les trois premiers mois; mais une foule d'autres circonstances d'ailleurs peuvent l'empêcher.

Lorsque la mère ne peut s'acquitter elle-même de la tâche d'allaiter son enfant, on confie ordinairement le nouveau-né à une nourrice. C'est à ce mot que nous parlerons des conditions qu'elle doit offrir.

Autrefois, lorsque la mère ne pouvait ou ne voulait pas nourrir, on confiait l'allaitement à un animal; mais cette espèce d'allaitement est aujourd'hui peu en usage, et en ce cas on se sert d'une chèvre jeune et de seconde portée, que l'on dresse à cet effet assez facilement.

L'allaitement *artificiel* consiste dans l'administration des boissons laiteuses à l'aide de biberons, lorsque l'allaitement maternel ou d'une nourrice est impossible. Dans plusieurs hospices d'enfants nouveau-nés on n'emploie pas d'autre nourriture. On avait autrefois une mauvaise opinion de ce mode d'alimentation. Il ne vaut pas sans doute l'allaitement maternel; mais l'expérience a prouvé aujourd'hui que les enfants allaités au biberon viennent bien s'ils reçoivent d'ailleurs des soins convenables et respirent un bon air, et une multitude d'enfants élevés de la sorte par leurs propres

mères jouissent d'une santé parfaite. Pour l'allaitement artificiel, on se sert ordinairement du lait de vache ; et, s'il est possible, on préfère celui d'une vache jeune, bien portante, nourrie à la campagne, au grand air et d'herbes fraîches ; quelques médecins recommandent particulièrement le lait d'ânesse, ou celui de chèvre lorsque l'enfant commence à grandir. On prétend que ce dernier lait est trop substantiel pour les premiers temps de l'allaitement. Une circonstance essentielle à surveiller, c'est que l'animal qui fournit le lait à l'enfant soit bien portant. Il faut que le lait qu'on administre à l'enfant soit frais, récemment trait. On le coupe d'abord avec de l'eau d'orge légère ou de l'eau simple sucrée, dans la proportion de deux tiers de ce liquide et d'un tiers de lait. Ce mélange doit être tiède, ce qui s'obtient en versant de l'eau chaude dans le lait ; on peut aussi le réchauffer au bain-marie : le mélange doit être souvent renouvelé, surtout en été. Après le second mois, on rend le lait plus nourrissant en diminuant graduellement la proportion et en augmentant la consistance du liquide aqueux. La décoction d'orge germée qui est sucrée paraît très-favorable à la santé de l'enfant : aussi la mêle-t-on au lait avec avantage. Quelquefois on joint au lait une forte décoction d'orge légèrement torréfiée comme du café brûlé ; cette substance paraît donner à l'enfant de la fraîcheur et de l'embonpoint. On continue ainsi jusqu'à quatre ou cinq mois ; on joint alors l'usage des crèmes farineuses ; on diminue le nombre des repas au lait, et on arrive peu à peu jusqu'à l'époque du sevrage, ou, pour mieux dire, à l'époque où l'enfant peut se nourrir d'autres aliments que de lait, quoique l'usage de ce liquide soit encore continué sous forme de potage ou d'une manière différente.

ALLAN-DORVAL (Madame). *Voyez* Dorval.

ALLANTOÏDE (d'ἀλλᾶς, ἀλλᾶντος, boyau ; εἶδος, forme). Les anatomistes appellent ainsi une membrane assez semblable à un long boyau et faisant partie de l'arrière-faix dans la plupart des mammifères. Les opinions sont encore partagées sur l'existence de l'allantoïde dans le fœtus humain : Haller, Cuvier, Meckel, etc., l'y admettent. C'est un petit réservoir membraneux, placé entre le chorion et l'amnios, ou, suivant M. Velpeau, en dehors du chorion, et qui communique avec la vessie par un canal appelé *ouraque ;* il est rempli d'un liquide limpide qu'on a considéré comme l'urine du fœtus, ou plus vraisemblablement comme un dépôt de matières alimentaires ; car dans l'œuf humain rien ne prouve qu'il communique avec la vessie. M. Velpeau, qui a disséqué un grand nombre d'œufs, n'a jamais rencontré cette communication.

ALLAQUAIS. *Voyez* Aventuriers.

ALLARD (Jean-François), généralissime de l'armée de Lahore, né à Saint-Tropez (Var), en 1783. Lors des événements de 1814 il servait comme capitaine de cavalerie dans l'armée française. Aide de camp du maréchal Brune en 1815, il quitta la France après l'assassinat de son général, et se dirigea sur Livourne, d'où il comptait faire voile pour l'Amérique. Mais les conseils d'un ami le firent renoncer à ce projet ; et il se rendit d'abord en Égypte, puis de là en Perse, auprès d'Abbas-Mirza, qui lui accorda le grade et la solde de colonel dans son armée. Mais n'ayant pas obtenu de régiment à commander, il donna sa démission, pour passer dans l'Afghanistan, d'où il gagna le royaume de Lahore. C'était en 1822. Il entra alors au service du célèbre Rundjet-Singh, dont il réussit si bien à gagner les bonnes grâces, que ce prince ne tarda pas à lui accorder la confiance la plus illimitée et le combla d'honneurs et de dignités. Dans cette position il réussit à faire apprécier l'importance de ses connaissances militaires, en formant à la tactique européenne les populations guerrières au milieu desquelles il se trouvait. Il créa en effet à Lahore une armée complétement organisée sur le modèle des armées de Napoléon, et en fut nommé généralissime par Rundjet-Singh. Quelque temps après il s'y maria avec une indigène. Cependant l'amour de la patrie ne pouvait point être éteint dans un cœur tel que le sien, et un événement comme celui de la révolution de juillet dut lui inspirer le plus vif désir de revoir le sol qui l'avait vu naître. En 1835 il obtint de Rundjet-Singh, à qui il promit solennellement de bientôt revenir, la permission de partir pour la France avec sa femme et ses enfants. A son arrivée il fut reçu par les ministres et par le roi Louis-Philippe avec la plus grande distinction, puis nommé *chargé d'affaires* de France près le roi de Lahore, avec autorisation de servir dans ses armées sans pour cela perdre ses droits ni sa qualité de Français. C'est ainsi qu'un voyage entrepris d'abord dans un simple intérêt privé acquit une importance politique réelle. Il ne fut pas moins utile aux intérêts de la science ; car Allard fit présent à la Bibliothèque royale de sa riche collection de coins et de médailles. Fidèle à sa promesse, il repartit en 1837 pour Lahore, laissant en France sa femme et ses enfants ; et à son arrivée auprès de Rundjet-Singh il eut occasion de lui rendre encore de nombreux et importants services en contribuant à diriger d'heureuses opérations militaires contre les Afghans. Mais, saisi tout à coup de violents vomissements à Peschauer, il y expira, le 23 janvier 1839. Sa veuve, qui était fille d'un nabab, embrassa la religion catholique en 1841 et continua d'habiter Saint-Tropez avec ses enfants, dans le cercle de la famille de son époux.

ALLATIUS. *Voyez* Allacci.

ALLÉE COUVERTE. *Voyez* Druidiques (Monuments).

ALLÉGATION. Ce mot, qui dans le langage de la controverse veut dire *citation* d'une autorité, *énoncé* d'un principe, d'un fait péremptoire, se prend le plus souvent en mauvaise part dans le langage de la conversation. *Alléguer* dans ce sens, c'est avancer une proposition sans être bien sûr qu'elle soit vraie, et quelquefois même en sachant bien qu'elle ne l'est pas. — Le mot *allégation* devient alors synonyme d'affirmation dénuée de preuves, pour ne point dire complétement fausse.

ALLÉGE. Dans la marine, on donne en général le nom d'alléges à des embarcations de grandeur médiocre, qui accompagnent les gros bâtiments, et qui sont destinées à recevoir une partie de la charge de ceux-ci dans certaines occasions. Dans les ports, les alléges servent aussi à porter aux gros navires une partie de leur armement ou de leur chargement. Leur forme varie suivant les pays. — En architecture, on donne le nom d'*allége* au mur d'appui d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure. — Le tender des locomotives s'appelle aussi *allége*.

ALLÉGEANCE. En Angleterre on donne ce nom (dérivé d'*ad legem*) à la soumission que le sujet doit à son souverain. Il y a l'*allégeance naturelle*, qui est due par le sujet né dans le pays, l'*allégeance acquise*, qui est due par l'étranger naturalisé, et l'*allégeance locale*, qui est due par l'étranger tant qu'il réside dans les États du souverain. On a encore établi une distinction entre l'*allégeance perpétuelle* et l'*allégeance temporaire*.

Les Anglais nomment *serment d'allégeance* (*oath of allegiance*) celui qu'ils prêtent à leur souverain en sa qualité de prince et de seigneur temporel ; serment qu'il ne faut pas confondre avec le serment de suprématie, qu'ils lui prêtent comme chef de l'Église anglicane. L'établissement de cet usage remonte au seizième siècle. Plusieurs prétendants au trône ayant surgi après la mort de la reine Marie, Élisabeth fut choisie, et le serment d'allégeance fut établi en sa faveur. Jacques Ier le modifia, et le fit prêter non-seulement au roi régnant, mais encore à ses héritiers. A la révolution de 1688 le serment d'allégeance subit de nouvelles altérations : il enjoignit la fidélité au roi seul, et autorisa la désobéissance aux ordres du souverain lorsqu'ils se trouve-

raient en opposition avec les lois du pays. Les quakers furent, par une clause particulière, dispensés de ce sorment. Voici la formule du serment d'allégeance, introduit en Angleterre en 1606, à la suite de la fameuse conspiration des Poudres : « Je..... proteste et déclare solennellement devant Dieu et les hommes que je serai toujours fidèle et « soumis au roi.... Je proteste et déclare solennellement « que j'abhorre, déteste et condamne de tout mon cœur, « comme impie et hérétique, cette damnable proposition, « que les princes excommuniés ou destitués par le pape ou « le siége de Rome peuvent être légitimement déposés ou « mis à mort par leur sujet, ou par qui que ce soit. » Mais depuis longtemps la première phrase de cette formule est seule en usage. Le serment d'allégeance est exigé de tous les fonctionnaires publics ainsi que de certaines personnes exerçant des professions libérales, telles qu'avocats, avoués, archivistes, professeurs d'universités, ecclésiastiques, etc.

ALLEGHANYS (Monts). La chaîne des Alleghanys, qui divise en deux parties le territoire de l'Union américaine, s'étend à peu près parallèlement au littoral de l'océan Atlantique, sur une longueur d'environ 200 myriamètres. Elle est baignée par la mer au nord; c'est elle qui forme la côte des États de Massachusets, de New-Hampshire et de Maine. Au midi elle s'affaisse, et finit par disparaître, à quelque distance du golfe du Mexique, après s'être épandue en un plateau qui couvre une partie des États de Tennessee et de Géorgie, et des flancs duquel plusieurs cours d'eau importants sortent pour aller se décharger, les uns dans l'Atlantique, les autres dans l'Ohio, d'autres enfin directement dans le golfe du Mexique. La chaîne est formée d'une série de crêtes longitudinalement disposées, que séparent de larges sillons, et qui s'étendent, sauf quelques interruptions, ou plutôt quelques brèches, d'une de ses extrémités à l'autre. On dirait que ce sont des rides uniformes, dues à un redressement ou à un plissement régulier que les couches de la croûte terrestre auraient simultanément éprouvé sur cet immense espace de 200 myriamètres, par l'effet de la contraction que le refroidissement a pu produire dans la masse du globe, ou par toute autre cause.

La direction générale des Alleghanys est du nord-est au sud-ouest; mais entre ces deux extrémités elle subit des inflexions qui modifient l'aspect général de la chaîne, le nombre et l'espacement des crêtes parallèles, et offre des angles, ou plutôt des nœuds, desquels partent quelques ramifications. Elle décrit un de ces détours, qu'on pourrait aussi bien qualifier de renflements, dans la Pensylvanie, si bien que ce vaste État, qui équivaut à peu près au quart de la France, est presque tout entier compris dans le périmètre de la chaîne proprement dite. Le nombre des crêtes parallèles varie de six à douze; il est plus habituellement de huit. Elles changent de nom suivant les lieux et suivant les accidents de terrain qui les ont réunies ou séparées. La chaîne occupe une largeur moyenne de 16 à 20 myriamètres. M. Darby évalue à 6,000 ou 7,000 mètres environ la largeur de la base de chaque crête, ce qui laisserait 15,000 à 17,000 mètres pour largeur moyenne des sillons. Ces sillons sont le plus souvent susceptibles de recevoir une belle culture; c'est toujours le cas lorsqu'ils reposent sur le calcaire bleu de formation ancienne, qui est abondant aux États-Unis.

D'après la régularité de configuration qui distingue les Alleghanys, on serait tenté de croire que les fleuves et les rivières ont dû se creuser un lit dans le sens des sillons qui séparent les crêtes. Il n'en est rien cependant : ces sillons ne forment pas de vallées, quoique quelques-unes en portent le nom; les rivières se rendent à la mer en traversant les crêtes successives. Elles s'y sont fait jour violemment, sans doute à la faveur de quelque révolution terrestre. Les crêtes présentent ainsi des tranchées larges et profondes, par où les fleuves continuent leur chemin vers la mer, quelquefois même sans que leur cours soit précisément interrompu en ce point par des rapides ou des chutes. L'une des plus remarquables de ces ouvertures est celle d'Harper's Ferry, où le Potomac et le Schenandoah, unissant leurs eaux, ont forcé la crête connue sous le nom de *Blue-Ridge* (montagne Bleue). Ces brèches, qui offrent ordinairement des sites pittoresques, sont de la plus grande utilité pour les communications; elles donnent le moyen de se rendre d'un sillon à un autre, sans avoir à franchir aucun sommet. Le défilé d'Harper's Ferry, par exemple, a été aussi mis à profit par un canal, par une route et par deux chemins de fer.

Entre l'Hudson et le milieu de la Virginie, la plupart des fleuves et des rivières prennent naissance sur les flancs d'une crête centrale, à laquelle on a donné le nom d'Alleghany ou de montagne Apalache, et qui a une hauteur à peu près constante de 800 à 1,000 mètres au-dessus de la mer.

Parmi les crêtes allongées qui, marchant parallèles les unes aux autres, composent la chaîne des Alleghanys, on en distingue, indépendamment de la crête centrale, deux qui renferment entre elles l'ensemble de la chaîne comme un faisceau. Ce sont le Blue-Ridge, situé à l'est, et la crête de Cumberland ou de Gauley, placée à l'ouest, qui du côté du nord porte d'autres noms.

Le Blue-Ridge forme probablement ce qui au nord de l'Hudson est connu sous le nom des *Green Mountains;* sur la rive droite de ce fleuve, il constitue les *Highlands*, qui partent de West-Point. En Pensylvanie et, plus au sud, en Virginie, il borde ce qu'on appelle dans ce dernier État *la Vallée* par excellence, région calcaire, salubre et fertile. A partir du nord jusqu'à 37° de latitude, il est coupé par tous les fleuves qui se rendent à l'Océan; mais arrivé là, il devient la crête du versant des eaux. Le large sillon formant cette magnifique vallée, qui depuis l'Hudson se continue sans interruption au travers de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie, sur un espace de plus de 600 kilom., en suivant le flanc occidental du Blue-Ridge, est borné alors par un éperon massif qui rattache la crête centrale ou Alleghany au Blue-Ridge, ou plutôt qui marque la fin de la crête centrale elle-même, comme si à partir de ce point, elle était confondue avec le Blue-Ridge. Cet éperon, dirigé à peu près du nord-nord-ouest au sud-sud-est, est compris entre le James-River, qui se rend dans l'Atlantique, et le New-River, qui va se jeter dans l'Ohio. De là jusqu'à l'extrémité méridionale de la chaîne, le Blue-Ridge renvoie à l'Atlantique le Dan, branche du Roanoke, le Pedee, la Santee, la Savannah; à l'Ohio, le New-River, qui plus bas prend le nom de Kanawha, et le Tennessee, et, directement au golfe du Mexique, la Chatahoochée et l'Alabama.

La crête de Cumberland, avec les crêtes qui se prolongent ou en dépendent, est dans les États du Sud plus massive que le Blue-Ridge. En commençant par le midi, elle a son point de départ à peu de distance de la rivière Tennessee, qui pour se rendre du plateau du Blue-Ridge à l'Ohio est obligée de la tourner et de décrire ainsi un long circuit; parvenue en Virginie, au nord de l'éperon qui joint la crête Alleghany au Blue-Ridge, elle semble d'abord se confondre avec la crête Alleghany; et plus loin, en se rapprochant du nord, dans la Pensylvanie et dans l'État de New-York, elle constitue en arrière de celle-ci, sur quelques points, la ligne du versant des eaux, quoiqu'elle cesse d'offrir des sommets élevés, et que sa continuité soit moins distincte. Ainsi, dans la Pensylvanie et dans l'État de New-York elle donne naissance, d'un côté à la Genesee, et de l'autre à la Susquehannah, qui s'ouvre un passage à travers toutes les crêtes situées entre le prolongement du Cumberland et l'Atlantique, tout comme au midi le New-River, sortant du Blue-Ridge, coupe toutes les crêtes qui séparent le Blue-Ridge de l'Ohio. Cependant,

en Pensylvanie la crête Alleghany forme généralement le partage des eaux.

L'élévation de la chaîne des Alleghanys est peu considérable, malgré la grande largeur de la chaîne ; elle ressemble le plus habituellement, sous ce rapport, aux Vosges ou au Jura, c'est-à-dire que communément les sommets n'y dépassent pas 1,200 ou 1,300 mètres au-dessus de la mer. Les Alleghanys ne vont pas à 1,000 mètres de hauteur moyenne pour l'ensemble de chaque crête. Cependant ils offrent au nord, dans le Maine et dans le New-Hampshire, quelques cimes plus élevées. Ainsi le Mooshelock (New-Hampshire) a 1,530 mètres, le Katahdin (Maine) a 1,790 mètres, le mont Washington (New-Hampshire) a 2,027 mètres. La masse de la chaîne compose une sorte de plateau assez exhaussée dans la Virginie, le Kentucky et le Tennessee; en se rapprochant du nord elle se déprime ; le terrain n'est plus qu'à 130 mètres environ au-dessus de la mer aux approches de l'Hudson, dans l'État de New-York; il s'abaisse même jusqu'à 42 mètres dans un défilé long et étroit qui court de l'Hudson au Saint-Laurent. Mais de l'autre côté de l'Hudson, en poursuivant vers le nord, il se remet de nouveau à monter, à ce point que c'est dans les latitudes septentrionales que les sommets atteignent le maximum de hauteur. Ainsi, le bassin de l'Hudson offre une passe spacieuse, facile et unique, à travers l'ensemble de la chaîne.

L'une des conséquences de la faible élévation des Alleghanys, c'est qu'il n'y peut exister de ces glaciers ou amas de neige qui, servant aux fleuves de réservoirs permanents, les alimentent pendant l'été. C'est une circonstance défavorable à l'établissement de canaux destinés à franchir les Alleghanys pour relier les ports de l'Atlantique à la grande vallée centrale de l'Amérique du Nord. Il n'y a que quelques cimes isolées où la neige se conserve pendant l'été, et elles sont situées dans les États septentrionaux du Maine et de New-Hampshire, où l'on a dû peu s'occuper d'établir de pareilles jonctions.

Un autre obstacle à la création d'artères navigables au travers des Alleghanys consiste dans l'absence totale de lacs, qui caractérise cette chaîne au midi de l'Hudson, c'est-à-dire dans la seule partie où il importait d'ouvrir de grandes lignes. Au midi du 41e degré de latitude on ne trouve pas un lac sur le territoire des États-Unis, à moins qu'on ne qualifie de ce nom les lagunes qui bordent le rivage dans les États du Sud. Au contraire, de l'autre côté de l'Hudson, les lacs apparaissent. Ils sont fort multipliés dans le Canada et dans le Nouveau-Brunswick, et même dans l'État du Maine. Au nord du 42e degré de latitude c'est à peine s'il existe en Amérique un cours d'eau qui ne sorte d'un lac et d'un étang.

La plupart des fleuves qui prennent leur source dans les Alleghanys ont leur direction générale de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est. Ces fleuves sont fort nombreux; ils présentent des bassins généralement très-exigus. Le plus grand de ces bassins, celui de la Susquehannah, n'est que la moitié de celui de la Loire; et cependant il est presque double de celui d'Albemarle, qui occupe le second rang, et qui lui-même se compose de deux vallées réellement distinctes, celles du Roanoke et du Chowan. Il est vrai que si l'on considère la Chesapeake comme le prolongement de la Susquehannah, ce qui serait raisonnable à plusieurs égards, et que l'on réunisse au bassin de la Susquehannah les surfaces arrosées par le James-River, l'York-River, le Rappahannock, le Potomac, le Patuxent et le Patapsco, ainsi que l'*Eastern Shore*, on a un bassin de 17,896,900 hectares de superficie, ce qui représente le tiers de la France ou le bassin de la Loire. — La majorité de ces fleuves et de leurs affluents ne sont navigables que sur une partie de leur cours. La chaîne où ils prennent leur source est trop voisine de la mer pour qu'il en soit autrement. Il n'y en a pour ainsi dire aucun qui à une distance ordinairement faible de la mer ne présente une cataracte ou au moins un plan incliné insurmontable à la navigation. Cet accident général dans leur lit paraît occasionné par une bande continue de terrain primitif, qui, avec la régularité qu'on retrouve dans les caractères géologiques du sol des États-Unis, comme dans sa configuration topographique, s'étendrait, dit-on, d'un bout à l'autre de l'Union. Ainsi, en descendant du nord au midi, on rencontre successivement les chutes de la rivière Sainte-Croix à Calais, celles du Penobscot à Bangor, du Kennebec à Augusta, du Merrimack à Lowell et à Haverhill, du Connecticut près de Hartfort, de la Passaïc à Patterson, du Raritan près de New-Brunswick, de la Delaware à Trenton, de Schuylkill près de Philadelphie, de la Brandywine près de Wilmington, de la Susquehannah entre Columbia et la Chesapeake, du Patapsco près d'Ellicott's Mills, du Potomac aux Little-Falls et aux Great-Falls, du Rappahannock à Fredericksburg, du James-River à Richmond, de l'Appomatox à Petersbourg, du Rounoke à Munford, de la Neuse à Smithfield, de la rivière du cap Fear à Averysboro, du Pedee près de Rockingham et de Sneodsboro, de la Wateree près de Camden, du Congaree à Columbia, du Saluda à son confluent avec le Broad-River, de la Savannah à Augusta, de l'Oconee à Milledgeville, de l'Ocmulgee à Mâcon. Cette ligne de cataractes paraît même se poursuivre sur le versant du golfe du Mexique. On en distingue le prolongement sur le Flint-River à Fort-Lawrence, sur le Chatahoochee à Fort-Mitchell, sur la Coosa, près de sa jonction avec la Talapoosa, sur la Tombigbee ou Tombekbee, dans le voisinage du fort Saint-Étienne; le célèbre géographe américain M. Darby pense même l'avoir retrouvée à l'ouest du Mississipi, sur la Ouachita ou Washita, au-dessous du confluent de la rivière Bœuf, et sur la rivière Rouge, aux rapides des environs d'Alexandrie. Mais du côté du golfe du Mexique, suivant le même auteur, dans les États d'Alabama, de Mississipi et de la Louisiane, le banc de rochers qui coupe ainsi le cours de toutes les rivières, au lieu d'être de nature primitive, comme sur le versant de l'Atlantique, serait formé d'un grès assez tendre, dont d'ailleurs il ne détermine pas l'âge géologique, et l'assimilation qu'il indique est probablement exagérée.

La ligne des cataractes, qui joue un grand rôle dans la configuration du sol américain considéré sous le rapport de la navigation et de la culture, peut et même doit être considérée comme un premier échelon des Alleghanys. Elle a eu sans doute pour origine le même soulèvement. Pour l'économiste et l'ingénieur, c'est l'un des traits les plus curieux de la géographie américaine. Au nord, elle est très-voisine de l'Atlantique, puisque là les montagnes elles-mêmes sont baignées par la mer. Ainsi, les chutes des fleuves des six États désignés sous le nom général de la Nouvelle-Angleterre et des États dits du centre sont fort rapprochées du rivage. Mais quand on va vers le midi, la ligne des cataractes, restant à peu près parallèle au pied des montagnes, s'écarte, comme elles, de la mer. Il en résulte entre les fleuves du nord et ceux du midi une différence remarquable sur les fleuves situés au nord de la Chesapeake, ainsi que sur les tributaires de cette baie, tels que le James-River et le Potomac : la ligne des cataractes marque le point où la marée cesse de se faire sentir. La navigation maritime remonte jusque là, mais s'arrête là. Sur les fleuves méridionaux la marée cesse d'être sensible bien au-dessous de la ligne des cataractes. Entre cette ligne et la ligne de la marée ils offrent une navigation naturelle, qui est cependant fort imparfaite et d'un secours plus que médiocre pour le commerce.

La ligne des cataractes partage la région qui borde l'Atlantique en deux parties bien distinctes, aux yeux de l'industriel et à ceux de l'homme d'État, tout comme à ceux du géographe. Au bas des cataractes, de leur pied à la mer, les fleuves sont à peu près sans pente et d'une navigation aisée,

surtout au nord ; leur eau est salée ou saumâtre, et monte ou descend avec la marée ; leurs rives sont plates, et les eaux y ont peu ou point d'écoulement. C'est un sol sablonneux, très-peu fertile, excepté sur le littoral immédiat des ruisseaux et des fleuves, et parsemé de flaques d'eaux stagnantes, d'où s'exhalent pendant l'été des miasmes fiévreux. Cette première zone malsaine, inculte, couverte de forêts de pins, presque inhabitable et inhabitée, est étroite au nord de la Chesapeake, au-dessus du 37e degré de latitude ; mais elle occupe un grand espace au sud, en Virginie, dans les Carolines et en Géorgie. Entre Charleston (Caroline du Sud) et Augusta (Géorgie), villes situées sur une ligne à peu près perpendiculaire au littoral, elle n'a pas moins de deux cents kilomètres de largeur. Au-dessus de la ligne des cataractes, la scène change : les rivières ne ressentent plus l'action de la marée ; elles ont beaucoup plus de pente ; elles en ont même trop, car elles sont d'une navigation mauvaise, et praticables seulement pour de courts espaces séparés par des rapides, des rochers ou des bancs de sable. Elles offrent à l'industrie une force motrice qui semble inépuisable. Le pays est ondulé ou même montagneux, salubre, cultivé dans tous les fonds, richement boisé sur les croupes et les cimes, couvert de villes et de villages. Il y a ainsi, immédiatement au-dessus de la ligne des cataractes, une admirable zone qui contourne les Alleghanys, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à celle du Mississipi, de Québec à la Nouvelle-Orléans, et qui, ayant derrière elle, au delà des Alleghanys, le vaste et fertile territoire de l'Ouest, est sans contredit l'un des champs les plus remarquables et les mieux situés pour le commerce maritime que la civilisation ait envahis.

La limite de ces deux zones, l'une privilégiée, l'autre maudite, était la place indiquée par la nature pour recevoir les centres commerciaux du pays. C'est là en effet que sont posées les grandes villes des États de l'Atlantique. Plus bas elles eussent été plongées dans un air malsain, éloignées des terres cultivées, difficiles à approvisionner et hors de la portée des habitants de l'intérieur ; plus haut, elles n'eussent pas eu de ports. Les fleuves, qui en amont de la ligne des cataractes sont pendant une bonne partie de l'année médiocrement pourvus d'eau, à cause du peu d'étendue et de la pente de leur cours, forment en aval de la même ligne des baies ou au moins des rades spacieuses et d'une entrée commode, généralement allongées, que les plus forts navires du commerce remontent et descendent avec facilité par l'effet des vents ou de la marée, ou à l'aide des remorqueurs à vapeur. Presque toutes les métropoles sont placées au sommet de ces baies ou de ces bassins : Boston est sur les bords de la mer, au fond d'une belle rade ; New-Bedford, Portland et les villes les plus considérables du Massachusets, du New-Hampshire et du Maine, sont presque toutes situées de même, parce que dans cette partie de la côte la ligne des cataractes se confond à peu près avec le rivage. Providence est en tête de la baie de Narragansett. New-York est sur la ligne idéale des cataractes, fort voisin de la mer cependant, et à l'extrémité d'une immense rade. Philadelphie et Baltimore sont, l'une à la pointe de la baie de Delaware, l'autre en tête de la Chesapeake. Les points de Richemond sur le James-River et de Petersbourg sur l'Appomatox sont littéralement au pied des cataractes, qui sur l'un et l'autre fleuve, et particulièrement sur le second, sont grandioses. Lorsqu'on s'avance plus au sud, on retrouve au voisinage des chutes de chaque rivière une ville assez importante, mais ce ne sont plus des ports. La zone stérile s'étant singulièrement élargie, les baies qui offrent aux bâtiments maritimes une profondeur suffisante pour leur tirant d'eau s'arrêtent avant d'avoir atteint la zone de la culture. Les ports, beaucoup moins prospères que ceux du nord, sont alors à une assez grande distance des terres en produit ; et pour se mettre en rapport avec les planteurs de coton et de riz, ils sont dans la nécessité d'envoyer au loin des bateaux à vapeur, quand il y a pour porter ceux-ci des rivières comme la Savannah et l'Alatamaha, ou de jeter au travers du désert des chemins de fer, comme ceux de Charleston à Augusta et de Savannah à Mâcon.

Michel Chevalier.

ALLÉGORIE (du grec ἄλλος, autre ; ἀγορεύω, je dis). L'allégorie, comme l'indique l'étymologie, est la substitution du langage figuré à l'expression propre, d'un discours détourné au discours direct. Considérée comme une simple figure de rhétorique, ce n'est donc qu'une métaphore soutenue et continuée, d'un fort bel effet lorsque le sens en est parfaitement clair, et que les rapports, comme l'a dit La Harpe après Quintilien, ne sont ni trop multipliés ni pris de trop loin. On donne un sens plus étendu à l'allégorie, quand on appelle de ce nom une fiction poétique où des êtres moraux sont personnifiés. Dans l'un et dans l'autre cas, le voile de l'allégorie doit être artistement tissu, mais transparent, et, comme l'a fort bien dit Lemierre, dans son poëme sur la peinture, en personnifiant lui-même cet être de raison :

L'Allégorie habite un palais diaphane.

L'allégorie est aussi ancienne que le monde, et, comme le rappelle M. Tissot, « l'allégorie est la figure universelle par laquelle le genre humain tout entier entra dans l'ordre intellectuel et moral ». Les sens matériels chez l'homme étant frappés avant le sens intellectuel, c'est par les objets extérieurs que ses idées sont éveillées. Il eut la connaissance des premiers avant d'avoir la conscience des autres ; le besoin fit bientôt naître les termes nécessaires pour nommer les objets de la vie usuelle ; et quand ce vint aux choses de l'esprit, aux abstractions, aux produits de sa pensée, ne trouvant point de mots pour les exprimer, il les revêtit des formes vivantes, et du nom des objets avec lesquels il était déjà familier, ou dont la vue provoquait en lui ces mouvements intérieurs de son organisation intellectuelle et morale. Le langage primitif de l'homme se trouva donc ainsi composé d'images, et dans l'enfance des sociétés l'allégorie, au lieu d'être un voile, comme chez les modernes, fut, au contraire, une clef et un flambeau destinés à éclairer, à expliquer, à rendre sensible enfin ce que le discours ne pouvait encore interpréter d'une manière claire et précise ; ce fut, en un mot, une traduction des idées de l'homme par le secours des objets matériels de la nature. De là l'usage constant chez toutes les nations de représenter les abstractions par les images des objets corporels ; de là les formes symboliques du langage chez les anciens peuples, principalement chez les Égyptiens, de qui Pythagore et d'autres philosophes grecs les empruntèrent pour les adapter à la langue et aux mœurs de leur pays.

Mais bientôt l'allégorie disparut du langage habituel pour former une langue à part et devenir le partage de quelques privilégiés ; elle tomba dans le domaine de la religion, qui s'en servit comme d'un mystère de plus. Les allégories antiques parvenues jusqu'à nous n'ont pas encore trouvé leurs égales dans les littératures modernes : « Jamais les modernes, dit Voltaire, ne trouveront d'allégories plus vraies, plus agréables, plus ingénieuses que celles des neuf Muses, de Vénus, des Grâces, de l'Amour, etc., qui seront les délices et l'instruction de tous les siècles. »

Ce n'est pas seulement par rapport à leur grand éloignement que les anciens hiéroglyphes, ou plutôt les allégories des Égyptiens, des Scythes et de quelques autres peuples de l'Asie, nous semblent inférieures à celles de leurs successeurs ; c'est surtout par le défaut de relation exacte, et, par conséquent, de clarté, dont elles sont quelquefois entachées. La Harpe, dans son *Cours de Littérature*, en cite un exemple qui paraîtra sans doute concluant, et que nous allons rapporter. Darius, roi des Perses, dans son

expédition contre les Scythes, s'étant engagé témérairement dans leurs vastes solitudes, y perdit une partie de son armée, et y reçut un ambassadeur qui lui présenta de leur part cinq flèches, un oiseau, une souris, une grenouille, et se retira sans rien dire. Un Persan, qui avait quelque connaissance du caractère et du langage de ce peuple, expliqua ainsi leurs présents : « A moins que vous ne puissiez voler dans les airs comme les oiseaux, ou vous cacher sous la terre comme les souris, ou dans les eaux comme les grenouilles, vous n'échapperez point aux flèches des Scythes. » Il se trouva qu'il avait bien deviné; mais Darius avait interprété cet emblème d'une manière toute différente, et pourtant tout aussi plausible. Il prétendait que c'était un témoignage de la soumission des Scythes, qui lui faisaient hommage des animaux nourris dans les trois éléments, et lui abandonnaient leurs armes.

Les premiers Pères de l'Église, qui pour la plupart étaient platoniciens, empruntèrent de leur maître cet usage des formes allégoriques, dont on peut dire qu'ils ont quelquefois poussé le goût un peu trop loin. Les Écritures offrent elles-mêmes beaucoup d'allégories, parmi lesquelles on distingue celles de Nathan et de Jérémie.

On connaît les plus célèbres de l'antiquité : *Plutus, Prométhée, Psyché*, etc.; ce sont des modèles de l'allégorie soutenue, c'est-à-dire de celle qui consiste à personnifier les êtres moraux, qui vit d'images artistement combinées, revêtues de couleurs habilement maniées, et de la métaphore, qui emploie un langage détourné et des formes étrangères pour arriver à un sens direct et à un but déterminé. Il n'y a guère dans la littérature française d'allégories parfaites : elles sont pour la plupart prises en dehors des comparaisons harmoniques. Quant aux parades qui se jouent sur nos théâtres, et que l'on veut bien appeler *allégories*, il n'y a rien à en dire. De tous les peuples modernes, les Orientaux seuls ont parfaitement compris le génie de l'allégorie : leur littérature présente en ce genre des modèles qui pour la grâce, la vérité et l'imagination, n'ont presque rien à envier aux chefs-d'œuvre de la Grèce.

ALLEGRI (Gregorio), chanteur de la chapelle du pape, naquit à Rome, en 1590, et mourut dans cette ville, en 1640. Il était élève de Nanino, et il passe encore aujourd'hui en Italie pour un des meilleurs compositeurs de son temps. La plus célèbre de ses productions est un *Miserere* que l'on chantait tous les ans le mercredi-saint, à quatre heures, dans la chapelle Sixtine, et auquel on attribuait un effet prodigieux. On attachait tant d'importance à cette composition, qu'il était défendu de la copier, sous peine d'excommunication. Mozart prit sur lui d'enfreindre cette défense : après l'avoir entendue deux fois, il en fit une copie conforme au manuscrit. En 1771 ce *Miserere* fut gravé à Londres; en 1810 il parut à Paris, dans la collection des classiques. Le pape en envoya une copie au roi d'Angleterre en 1773.

ALLEGRI (Antonio). *Voyez* Corrége.

ALLEGRO, adjectif italien francisé qui sert à déterminer le mouvement d'un morceau de musique, et marque qu'il doit être exécuté avec une certaine vivacité. C'est le premier des trois principaux mouvements; il a au-dessus de lui le *presto*, le *prestissimo* et le *stretto*, indiquant une plus grande vitesse, et au-dessous l'*allegretto*, qui annonce au contraire moins de rapidité. Ainsi, quoique le mot *allegro* signifie proprement *gai*, il n'est considéré ici que par rapport au degré de vitesse du morceau et de chacune de ses parties, et il s'en faut qu'il s'applique toujours à des sujets joyeux : il convient parfaitement aux situations pathétiques ou bien respirant l'agitation, l'irritation, le désespoir, la fureur, etc. C'est pour cette raison que l'on ajoute souvent au mot *allegro* un autre mot qui, décidant mieux le caractère de la composition, aide encore l'exécutant à en comprendre à la fois le mouvement et l'expression, comme *allegro giusto, comodo, maestoso, vivace, agitato, spiritoso*, etc., termes qui s'expliquent d'eux-mêmes. *Allegro* s'emploie aussi substantivement : un allegro de Mozart, de Beethoven; l'*allegro* de cette symphonie en est la partie la plus brillante, etc.

Adrien de Lafage.

ALLELU-IA ou ALLELU-IAH, mot hébreu qui signifie *louez le Seigneur !* Saint Jérôme est le premier qui ait introduit le mot *alleluia* dans le service de l'église. Pendant longtemps on ne l'employait qu'une seule fois l'année dans l'Église latine, savoir : le jour de Pâques; mais il était plus en usage dans l'Église grecque, où on le chantait dans la pompe funèbre des saints, comme saint Jérôme le témoigne expressément en parlant de celle de sainte Fabiole. Cette coutume s'est conservée dans cette église, où l'on chante l'*alleluia* même pendant le carême. Saint Grégoire le Grand ordonna qu'on le chanterait de même toute l'année dans l'Église latine, ce qui donna lieu à quelques personnes de lui reprocher qu'il était trop attaché aux rites des Grecs. Dans la suite, l'Église romaine supprima le chant *alleluia* dans l'office de la messe des morts, aussi bien que depuis la septuagésime jusqu'au graduel de la messe du samedi-saint, et elle y substitua ces paroles : *Laus tibi, Domine, rex æternæ gloriæ*, comme on le pratique encore aujourd'hui. Le quatrième concile de Tolède en fit même une loi expresse, dans le onzième de ses canons.

ALLELUIA (*Botanique*). Nom vulgaire d'une plante qui appartient au genre oxalide, de la famille des géranoïdes. C'est l'*oxalis acetosella*, oxalide oseille des botanistes : elle est encore connue sous les noms vulgaires de *sûrelle, pain de coucou, oseille de bûcheron, oseille à trois feuilles*. Cette plante, qui a trois à quatre pouces de haut, et dont les feuilles sont alternes, à trois folioles en cœur, d'un vert gai en dessus et rougeâtres en dessous, croît en abondance dans toute l'Europe septentrionale, dans les terrains humides, à l'ombre des bois, le long des haies, etc. Quoique son acidité soit plus agréable que celle de l'oseille, on la cultive cependant rarement dans les jardins. On la mange cuite ou en salade. On en fait un fréquent usage en médecine, dans les maladies inflammatoires et putrides. Elle fleurit ordinairement vers le temps de Pâque; et son nom d'*alleluia* lui vient de ce qu'à cette époque on recommence dans les églises le chant d'*alleluia*, suspendu pendant le carême. C'est de l'alleluia qu'on tire l'oxalate de potasse, connu dans le commerce sous le nom de *sel d'oseille*. L'alleluia n'est pas la seule plante dont on puisse obtenir l'oxalate de potasse ou sel d'oseille. Thomberg annonce que l'*oxalide comprimée* en fournit davantage, et Bosc propose la culture de l'*oxalide corniculée*, comme plus riche encore en sel d'oseille.

ALLEMAGNE, grande et fertile contrée de l'Europe centrale, offrant tous les climats de la zone tempérée, et formant un grand nombre d'États unis entre eux par la langue.

Géographie physique et politique.

L'Allemagne est bornée à l'est par la Prusse occidentale, le grand-duché de Posen, la Pologne russe, la Gallicie, à laquelle a été réuni le territoire de la ci-devant ville libre de Cracovie, et la Hongrie; au sud, par la mer Adriatique et la haute Italie (Lombardie); à l'ouest, par la Suisse, la France, la Belgique et la Hollande; au nord, par la mer du Nord, le duché de Schleswig et la Baltique. Elle est située entre le 22° 30′ et le 36° 40′ de longitude orientale, et entre le 44° et le 55° de latitude septentrionale. Sa plus grande longueur, du nord au sud, est d'environ 160 myriamètres, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, d'environ 130 myriamètres.

Au point de vue géognosique, on la divise en Allemagne septentrionale, centrale et méridionale, ou encore en basse et haute Allemagne, séparées par l'Allemagne centrale. L'Allemagne septentrionale ou basse Allemagne, qui a la forme d'un triangle isocèle, comprend la Prusse, le Holstein, le

Hanovre, le duché de Brunswick, le grand-duché d'Oldenbourg, les principautés de Lippe, et les trois villes libres, Hambourg, Lubeck et Brême. Ces contrées forment un vaste territoire plat, sablonneux, marécageux, qui s'élève insensiblement à mesure qu'on avance vers le sud. A l'exception du Harz, où le pic de Broken s'élève à 1,150 mètres au-dessus du niveau de la mer, on n'y rencontre guère de plateau atteignant une hauteur de plus de 150 mètres. L'Allemagne centrale, bornée à l'est par un prolongement des monts Carpathes, comprend le grand-duché de Luxembourg, la Hesse, la Saxe, les duchés d'Anhalt et de Nassau, les principautés de Schwartzbourg, de Reuss et de Waldeck, et le territoire de la ville libre de Francfort. A l'intérieur elle est traversée de l'est à l'ouest par deux chaînes de montagnes : l'une, de largeur médiocre, s'abaisse et s'efface bientôt; elle part du Harz, comprend le *Wesergebirge*, le *Siebengebirge*, le *Westerwald* et l'*Eifel*, et va se perdre dans les basses contrées de l'Allemagne septentrionale; l'autre commence en Silésie avec le *Riesengebirge*, se continue à travers la Saxe par l'*Erzgebirge*, en Bavière par le *Fichtelgebirge*, puis par le *Thuringerwald*, et aboutit aux monts Rhœn, Spessart, Taunus et Vogels, enfin, par delà le Rhin, au Hundsruck. Ces chaînes communiquent d'un côté avec les Vosges par le Hundsruck, et de l'autre avec les Alpes par le *Schwarzwald* et le *Bœhmerwald*, enfin avec les Carpathes par les monts Sudètes et les montagnes de la Moravie. L'Allemagne méridionale ou haute Allemagne comprend les territoires situés entre les Alpes et les montagnes de l'Allemagne centrale, l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, les principautés de Hohenzollern et de Lichtenstein, où l'on rencontre les Alpes rhétiennes, du Tyrol, de Salzbourg et de Styrie, plus celles de la Carinthie et de la Carniole, avec des pics dont l'élévation varie entre 2,000 et 4,700 mètres, avec des glaciers à une hauteur de 1,000 mètres.

Des cinq cents cours d'eau que l'on compte en Allemagne, soixante sont navigables; les plus importants sont le Danube, qui a son embouchure dans la mer Noire, le Rhin, l'Elbe, la Weser, et l'Oder, qui se déchargent dans la mer du Nord ou dans la Baltique. Le Danube, qui prend sa source dans le Schwarzwald (Forêt-Noire) et coule de l'ouest à l'est, a pour principaux affluents l'Iller, le Lech, l'Altmuhl, la Nab, le Regen, l'Isar, l'Inn, l'Ems, et la March. Au bassin du Rhin, qui prend sa source au mont Saint-Gothard, appartiennent l'Elz, la Kinzig, la Murg, la Pfinz, le Neckar avec ses affluents, l'Iaxt et le Kocher, le Main avec la Rednitz et la Nedda, la Nahe, la Lahn, la Moselle, la Wipper, la Ruhr et la Lippe. Le bassin de l'Elbe, fleuve dont la source est située dans le Riesengebirge, comprend la Moldau, l'Éger, la Mulde, la Saale et le Havel avec la Sprée, son affluent. Au bassin de la Weser, fleuve qui prend ce nom à Munder, point où la Fulda et la Werra confondent leurs eaux, appartiennent l'Aller avec ses affluents, la Leine et l'Ocker, la Wummer et la Hunte. Le bassin de l'Oder, qui a sa source dans les monts Sudètes de Moravie, comprend la Neisse de Silésie, la Katzbach, le Bober, la Neisse de Lusace et la Wartha avec la Netze, son affluent.

On ne compte en Allemagne qu'un petit nombre de canaux. Les plus importants sont le canal de Schleswig-Holstein, qui met en communication l'Eider avec la Baltique; le canal de Muhlrose, qui joint la Sprée à l'Oder; le canal de Finow, entre l'Oder et l'Havel, et le grand canal de l'Havel au sud, le canal de Vienne et celui de Ludwig.

C'est dans l'Allemagne méridionale et dans l'Allemagne septentrionale que se trouvent situés les principaux lacs, entre lesquels nous citerons ceux de Constance, de Chiem, de Wurm, d'Ammer, de Feder, d'Atter et de Traun, au sud; au nord, ceux de Fleinhuder et de Dummer; enfin les lacs de Schwerin, de Ratzebourg, de Malchow, de Ruppin, de Plau, etc. On rencontre aussi quelques petits lacs en Bohême et en Silésie.

Les embouchures de l'Elbe, de l'Ems, de la Weser et de la Trave forment autant de golfes. Dans l'Allemagne méridionale la mer Adriatique en forme un autre entre Trieste et Quarnero. Dans le *Stettiner-Haff*, golfe que forme l'Oder à son embouchure, on trouve les deux îles d'Usedom et de Wollin. Un peu plus au nord, on rencontre l'île de Rugen, remarquable par ses roches calcaires. Les îles situées le long de la Frise orientale et des côtes du grand-duché d'Oldenbourg dans la mer du Nord, sont insignifiantes.

Le climat de l'Allemagne est tempéré et généralement sain. Au nord, et plus particulièrement sur les côtes, il est humide et inconstant; dans les parties montagneuses il est âpre et même un peu froid; mais au sud il est tempéré et sec. On rencontre déjà dans le Tyrol les produits particuliers au sol des contrées du midi, et on y respire l'air d'Italie. Cependant, toutes les espèces d'arbres à fruits cultivées en Europe réussissent également bien au nord. Les productions naturelles de l'Allemagne sont aussi nombreuses qu'abondantes. Le Mecklenbourg et le Holstein fournissent une excellente race chevaline. Les Marches voisines de la Baltique, et notamment la Frise orientale ainsi que la Suisse, offrent une espèce bovine remarquable par sa vigueur en même temps que par l'ampleur de ses formes. On trouve plus particulièrement dans l'Allemagne centrale, notamment en Saxe et en Silésie, une remarquable race ovine. La Westphalie est justement célèbre pour ses porcs, comme aussi la Saxe Prussienne et la Bavière. En fait de gibier, il faut citer le cerf, le chevreuil, le chamois, le sanglier et le lièvre. En fait de carnassiers, on rencontre le loup dans quelques parties de la Prusse Rhénane, le lynx dans le Bœhmerwald et l'ours dans quelques contrées des Alpes. Sur les côtes septentrionales habite le chien de mer, et la loutre dans presque toutes les parties de l'Allemagne. En fait de gibier à plumes, on peut citer les perdrix, les coqs de bruyère, les cailles, les canards sauvages, les bécasses, les faisans, les outardes. L'aigle et le vautour abondent dans les Alpes. L'élève des oies et l'éducation des abeilles constituent une industrie particulière au nord de l'Allemagne. La chasse aux alouettes se fait sur une large échelle en Saxe, et il en est de même dans le Thuringerwald de la chasse aux oiseaux en général. Les fleuves et les rivières abondent en poissons de toute espèce : on rencontre l'huître par bancs sur les côtes de la mer du Nord.

Le règne végétal offre surtout le blé, la vigne, les légumes et les fruits de toutes espèces, le chanvre, le lin, le colza, le tabac, le cumin, l'anis, le fenouil. On rencontre d'immenses forêts de pins et de sapins au nord, de chênes dans l'Allemagne centrale, d'arbres à feuilles aciculaires, de mélèzes et de bouleaux, au sud.

Le règne minéral ne donne pas un moindre nombre de produits : citons entre autres la terre à porcelaine, le cobalt, le soufre, l'ambre jaune, la manganèse, la chaux, le marbre, le plâtre, l'albâtre, l'ardoise, la houille, la tourbe, le sel, enfin le mercure, le zinc, le cuivre, l'étain, l'argent, et surtout le fer et le plomb. On ne compte pas moins de mille sources d'eaux minérales.

La population totale de l'Allemagne était évaluée en 1852 à 42 millions d'habitants, répartis sur une superficie d'environ 11,000 myriamètres carrés. Dans ce chiffre on comprenait 35 millions d'Allemands et 6 millions de Slaves. C'est à cette dernière race que se rattachent les Tschèques ou Bohêmes, les Kassoubes de la Poméranie, les Wendes de la Lusace, les Slovaques et les Croates. Il y a en outre 400,000 juifs, disséminés dans les diverses parties du pays; et on compte en Illyrie, ainsi que dans le Tyrol, environ 350,000 Italiens. Près de 500,000 Français et Wallons sont dispersés dans les contrées situées à l'ouest du Rhin ainsi que sur

divers autres points de l'Allemagne. En Autriche on rencontre environ 6,000 Grecs et Arméniens, ainsi qu'un petit nombre de bohémiens nomades. A part les juifs, environ 22 millions d'habitants appartiennent à la religion catholique et 19 millions à l'église protestante. Le nombre des Hernhutes est d'environ 10,000; et on compte encore quelques milliers de mennonites, d'anabaptistes et d'autres sectes chrétiennes.

L'économie rurale, l'exploitation des mines, l'industrie manufacturière et le commerce constituent les principaux moyens de subsistance des populations de l'Allemagne. L'économie rurale donne d'importants produits et a atteint un tel degré de perfection que l'agriculture, par exemple, ne le cède peut-être qu'à celle de l'Angleterre, et l'élève du bétail qu'à celle de la Suisse. Quant à l'industrie des mines, les Allemands l'emportent, sous ce rapport, sur toutes les autres nations. En ce qui est de l'industrie manufacturière, ils luttent avec avantage, sinon pour le caractère grandiose des opérations, du moins pour le fini et la solidité des objets fabriqués, avec les Anglais et les Français. Les toiles et les linges damassés de la Silésie et de la Lusace sont justement renommés; la Saxe, la Bohême, la Moravie et la Prusse, les Provinces Rhénanes surtout, se distinguent par leurs belles et importantes manufactures de draps. On fabrique de la blonde et de la dentelle à Neuchâtel et dans l'Erzgebirge. Neuchâtel est célèbre pour la fabrication des montres et horloges; Vienne, pour celle des objets de quincaillerie, de bimbeloterie et de fantaisie; le Tyrol, la Bohême, les contrées du Harz, la Westphalie et les Provinces Rhénanes, pour la préparation des fers et des aciers; la Bohême, pour ses verres et ses cristaux. La Prusse et la Saxe possèdent de nombreuses manufactures d'étoffes de soie et de coton, qui livrent à la consommation des produits d'excellente qualité; et tous les ans on expédie en Amérique et en Orient pour plusieurs millions de soieries d'Elberfeld et de cotonnades de l'Erzgebirge. Le cuivre est traité avec une grande supériorité dans les provinces du Bas-Rhin; Vienne, Augsbourg, Dresde, Prague et Pforzheim excellent à travailler l'or et l'argent pour objets de luxe et d'ornement. La porcelaine de Saxe l'emporte toujours, en ce qui est de la pâte, sur tous les produits analogues fabriqués dans les autres pays de l'Europe; et sous le rapport de la peinture, celle de Berlin soutient avantageusement la comparaison, même avec la porcelaine française. On tire des carrières de Zœblitz, dans l'Erzgebirge saxon, d'excellente serpentine, et elles sont en possession de fournir les vases et ustensiles confectionnés avec cette pierre, dont on fait usage dans la plus grande partie des pharmacies de l'Europe. On fabrique d'excellents creusets à Passau et à Grossalmerode. La ville de Nuremberg, le Tyrol, l'Erzgebirge Saxon et le Voigtland ont la spécialité des jouets et de la bimbeloterie. Le commerce de l'Allemagne, qui, grâce à l'esprit industrieux des populations, à la richesse des produits de son sol, et surtout depuis la création du Zollverein, a pris d'immenses développements, est encore tout particulièrement favorisé à l'intérieur par des fleuves et des rivières navigables, par de belles et nombreuses routes, par d'excellentes communications postales, par des chemins de fer, des foires, de grandes sociétés commerciales et de nombreuses compagnies d'assurances. Hambourg et Trieste sont les villes de l'Allemagne où le commerce maritime a pris les plus larges proportions : viennent ensuite Brême, Lubeck, Altona, Emden, Kiel, Stettin, Stralsund, Rostock et Wismar. Leipzig, Cologne, Magdebourg, Berlin, Vienne, Elberfeld, Francfort-sur-Main et Francfort-sur-l'Oder, Breslau, Prague, Botzen, Laibach, sont des places de premier ordre pour le commerce intérieur. Les blés, le bois, la laine, la toile, le fer, le plomb, le zinc, le mercure, la verroterie, le sel, les étoffes de laine et de coton, les bêtes à cornes et les chevaux constituent les principaux articles d'exportation.

Les Allemands ne le cèdent à aucune autre nation pour ce qui est de la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts; ils ont plus particulièrement réussi dans les études savantes et la philosophie spéculative. Les progrès qu'ils ont fait faire aux sciences théologiques, à la connaissance du droit romain, à la philologie et à la médecine, sont reconnus même par les nations étrangères, et un des traits de leur caractère national est de s'assimiler avec une facilité extrême tout ce qui se fait de bien chez leurs voisins. Il n'y a pas en Europe de pays où l'on compte un aussi grand nombre d'établissements ayant pour but de propager les lumières et l'instruction qu'en Allemagne; vingt-trois universités, quatre cents gymnases et lycées, de nombreuses écoles normales, une multitude d'établissements d'instruction publique du premier et du deuxième degré, une foule de sociétés pour la culture des sciences ou celle des beaux-arts, contribuent à répandre le goût des arts et des sciences, non pas, comme en Angleterre et en France, dans les capitales seulement, mais même sur les points les plus reculés du pays, et jusque dans les moindres localités. Les musées de Dresde, de Vienne, de Munich, de Berlin, de Cassel, etc., les bibliothèques de Munich, de Vienne, de Berlin, de Dresde, de Leipzig, de Gœttingue, de Hambourg, de Wolfenbuttel, de Prague, de Weimar, de Gotha, de Darmstadt, de Cassel, de Francfort, de Breslau, sont au nombre des plus riches de l'Europe. On trouve en outre des collections d'antiques à Dresde, à Vienne, à Munich et à Berlin; des observatoires à Vienne, à Berlin, à Prague, à Munich, à Breslau, à Leipzig, à Lilienthal près de Gœttingue, et à Seeberg près de Gotha; des collections d'histoire naturelle à Vienne, à Berlin, à Gœttingue, à Munich, à Hambourg et à Neuwied. L'exploitation des mines a son école spéciale à Freyberg; la sylviculture est enseignée dans les académies de Tharand, de Dreizigacker, de Mariabrunn, d'Eisenach; il existe des instituts d'agriculture rationnelle et pratique à Mœgelin dans la Marche, à Eldena près Greifswald, à Schleisheim en Bavière, à Hohenheim en Wurtemberg, à Tharand en Saxe, à Rugenwalde dans la Poméranie-Ultérieure, etc.

Les divisions politiques de l'Allemagne ont beaucoup varié suivant les époques. L'ancienne division ethnographique et géographique en petits districts appelés *gaue* (pagi), le plus souvent renfermés dans des limites naturelles et recevant leurs dénominations particulières, tantôt d'un cours d'eau, d'une montagne, ou de la nature de leur sol, tantôt de la peuplade qui les habitait, ou encore d'un homme éminent, fut la base des partages politiques opérés sous les rois francs des races mérovingienne et carlovingienne. Quand ils eurent soumis à leur autorité les peuplades germaniques fixées dans l'intérieur de l'Allemagne, ces princes établirent dans les différentes divisions territoriales déjà existantes des fonctionnaires chargés de rendre la justice en leur nom, de recueillir l'impôt qui leur était dû, de conduire à la guerre la partie de la population tenue de prendre les armes, enfin d'administrer les intérêts particuliers des *gaue* suivant les usages préexistants. Ces fonctionnaires reçurent la dénomination de comtes (*Grafen*), etc., et les contrées soumises à leur autorité furent appelées comtés (*Grafschaften*). Mais ces *gaue* différaient beaucoup les uns des autres sous le rapport du chiffre de leur population, qui dépendait du plus ou moins de fertilité de leur sol, comme aussi sous celui de leur étendue, qui tenait au nombre plus ou moins grand d'habitants venus s'y établir. Les termes de *gaue* et de comtés (*Grafschaften*) n'étaient donc pas toujours corrélatifs. Souvent plusieurs petits *gaue* étaient réunis sous l'autorité d'un même comte; quelquefois aussi un vaste *gau*, subdivisé en *gaue* moindres, comprenait plusieurs comtés. L'organisation ecclésiastique répondait tout à fait à cette première organisation

politique de l'Allemagne, et nous aide même aujourd'hui à nous en faire une juste idée, parce qu'elle dura beaucoup plus longtemps.

Une autre division politique plus générale de l'Allemagne, la division en *duchés*, s'établit lorsqu'à la fin de la grande migration des peuples, les nombreuses petites peuplades germaniques se groupèrent pour former plusieurs grandes nations, comme les Franks, les Saxons, les Frisons, les Thuringiens, les Bavarois, les Alemans et les Souabes, et placèrent à leur tête un chef qui prit le titre de *duc*. Cette division en duchés fut à la vérité détruite par les rois franks; mais le partage des populations en groupes distincts qui en avait été le résultat continua toujours de subsister. De même, les Saxons et tout le nord de l'Allemagne gardèrent leur droit particulier, tandis que le reste des nations allemandes adoptaient celui des Franks. Les divisions politiques introduites par Charlemagne, et consistant en grands arrondissements administratifs, placés sous l'autorité d'un seigneur temporel et d'un seigneur spirituel, se rattachèrent même jusqu'à un certain point à la précédente division de l'Allemagne en duchés; mais elle ne put pas s'accorder avec la division ecclésiastique en diocèses métropolitains. Mayence ayant été érigée par Boniface en Église mère de toute l'Austrasie aussi loin qu'elle s'étendait alors à l'est, refusa par la suite de restituer les évêchés de Constance et de Strasbourg aux antiques siéges métropolitains de Besançon, dont dépendaient les églises de Lausanne et de Bâle, et de Trèves, dont dépendaient les églises de Metz, Toul et Verdun. En revanche, force lui fut d'abandonner à l'église ripuaire de Cologne, parvenue encore une fois à l'indépendance, et de laquelle dépendaient les églises d'Utrecht et de Liége, les évêchés saxons fondés à la fin du huitième siècle, Munster, Osnabruck, Minden et Brême (ce dernier devenu bientôt après siége métropolitain pour Ratzeburg, Schwerin et Lubeck), et de souffrir qu'un siége métropolitain fût érigé à Salzbourg pour les évêchés bavarois de Regensburg (Ratisbonne), Passau, Freisingen et Brixen. L'archevêché de Mayence s'étendit donc, à partir du commencement du neuvième siècle, sur toute l'Alemanie (Strasbourg, Constance, Augsbourg, Neufchâtel et Coire), la Franconie orientale (Spire, Worms, Wurtzbourg et Eichstædt; mais Bamberg relevait directement du saint-siége), et la Saxe méridionale (Paderborn, Hildesheim, Halberstadt et Verden) avec les territoires slaves qui avoisinaient ses frontières et lui payaient tribut. Quant aux pays slaves, par suite des progrès toujours plus grands de l'élément germanique, on érigea plus tard à leur usage propre des siéges métropolitains à Magdebourg, d'où relevèrent les siéges de Mersebourg, de Meissen, de Naumbourg-Zeitz, de Brandenbourg et de Havelberg, ainsi qu'à Prague et à Olmütz. Là aussi on imita l'ancienne division territoriale en *gaue*, sur la base des *zupanies* slaves qui y correspondaient; et on groupa un certain nombre de divisions de ce genre sous l'autorité d'un margrave (*Margraf*, comte de la marche). Ces fonctionnaires, qualifiés *duces* dans les anciens documents, ne tardèrent pas non plus à parvenir, en raison de l'étendue de leur juridiction, à exercer une grande puissance, de sorte que sous les derniers Carlovingiens ils purent rétablir les duchés qui avaient existé autrefois dans les provinces frontières, la Saxe, la Thuringe, la Bavière et la Carinthie, à l'instar des *missi dominici* dans la Franconie orientale et l'Alemanie, et à l'exemple de ce que la puissance royale avait elle-même établi en Lorraine. Les Othons s'efforcèrent vainement d'assurer l'unité ainsi compromise de l'Allemagne en conférant ces duchés à des membres de leur famille; les tentatives postérieures du roi Henri III pour les réunir de nouveau à la couronne ne furent pas moins inutiles; et tout au contraire, sous le règne orageux de Henri IV, leurs possesseurs parvinrent à assurer à leurs familles respectives l'hérédité de leurs titres et de leur puissance. C'est à cette même époque que s'introduisit également l'hérédité des fonctions de comte, cause principale de la désuétude dans laquelle finit par tomber peu à peu la division politique de l'Allemagne en *gaue*. En effet, grâce à l'hérédité, et surtout sous le règne de princes faibles, les divers fonctionnaires de l'empire ne tardèrent pas à s'habituer à considérer comme leurs propriétés privées des charges qu'ils avaient jusque alors administrées au nom du roi. C'est pourquoi, à leur tour, un grand nombre de propriétaires fonciers cherchèrent à se dérober à leur juridiction en se plaçant sous la protection immédiate du chef de l'empire, pendant que d'autres hommes libres invoquaient la protection des villes ou celle de seigneurs tant spirituels que temporels. Déjà d'ailleurs un grand nombre de villes s'étaient séparées de l'union des *gaue*, et le clergé surtout avait réussi de bonne heure à affranchir de toute juridiction temporelle les biens immenses, jusqu'à des comtés tout entiers, qu'il tenait de la libéralité des princes et des rois, et les *gaue* cessèrent ainsi dès lors de constituer une division politique. On inventa de nouvelles dénominations pour les subdivisions des souverainetés territoriales de création nouvelle, et les comtes, de même que les dynastes et autres nobles, prirent les noms de leurs principaux châteaux et autres possessions allodiales. C'est au onzième siècle seulement qu'on voit cet usage s'établir en Lorraine; mais vers le milieu du douzième siècle les *gaue* tombèrent également en désuétude dans tout le reste de l'Allemagne. Il n'y eut pas jusqu'aux quelques districts que les empereurs eussent sauvés de ce naufrage général et qu'ils avaient placés sous la surveillance supérieure de landgraves (*Landgrafen*, comtes du pays) et de grands baillis (*Landvœgte*, baillis du pays), par exemple, la Hesse, la Vetteravie, l'Alsace, etc., qui cessèrent alors d'être appelés *gaue* (pagi) pour prendre la qualification de provinces, *provinciæ*; et avec le temps ils se transformèrent, eux aussi, en souverainetés territoriales indépendantes.

Les grandes souverainetés territoriales temporelles furent fondées par les familles qui, comme celles des ducs, des comtes palatins et des margraves, à l'époque de la décadence de l'organisation politique par *gaue*, avaient les arrondissements les plus étendus et qui y possédaient en même temps non-seulement un grand nombre de propriétés ou allodiales ou à titre rémunératoire, mais encore qui avaient plusieurs comtés tout entiers sous leur surveillance, par exemple les Brabants dans la basse Lorraine, les Étichons dans la haute Lorraine, les Zæhringen dans l'Alemanie et la petite Bourgogne, les Mérans en Bavière et en Franconie, les Octenburg en Carinthie, les Babenberg en Autriche, les Guelfes en Bavière, en Souabe et en Saxe, et les Hohenstaufen en Alemanie, en Franconie et en Bourgogne. La lutte entre les deux dernières de ces puissantes familles amena la dissolution de deux duchés, dont l'un, la Saxe, mutilé pour former ce qu'on appela le duché de Westphalie, qui fut attribué comme propriété allodiale guelfe à l'électorat de Cologne, et en une foule de tronçons, ne fut plus que nominalement conféré à un prince de la maison d'Ascanie; et dont l'autre, la Bavière, passa à peu près tout entier sous les lois de la maison de Wittelsbach. Lors de l'extinction de la famille de Hohenstaufen, les deux autres duchés les plus importants, la Souabe et la Franconie, furent également démembrés. C'est ainsi qu'au milieu du treizième siècle l'Allemagne nous apparaît fractionnée en une multitude de territoires de plus ou moins d'étendue, dont les possesseurs spirituels ou temporels obtinrent, par les priviléges que leur concéda l'empereur Frédéric II en 1220 et en 1232, la base de leur future souveraineté, et qui trouvèrent à quelque temps de là dans l'interrègne l'occasion favorable pour la mieux constituer encore. Que si depuis cette époque beaucoup de ces territoires se trouvèrent réunis et confondus avec d'autres, par suite de l'extinction d'un grand nombre de familles, et notamment de la plupart des puissantes mai-

sons princières que nous avons mentionnées plus haut, ou encore par suite de consolidations de fiefs, de droits de survivance, de mariages, de traités de succession, etc.; si, par conséquent, le nombre des seigneurs temporels de l'empire se trouva considérablement diminué, et si, en revanche, l'étendue de certains territoires fut beaucoup augmentée; enfin si quelques familles, telles que celles de Habsbourg, de Wittelsbach et de Luxembourg, qui donnèrent à l'Allemagne des rois et des empereurs, purent accroître singulièrement leur puissance tant qu'on n'eut pas institué l'indivisibilité des territoires et le droit de primogéniture, auxquels ne pouvait que très-imparfaitement suppléer l'usage qui voulait que certains membres de ces familles entrassent toujours dans l'état ecclésiastique, il ne put point se former de puissance territoriale prépondérante, durable, et il n'était pas rare de voir les héritiers d'une vaste principauté bien moins puissants que de simples comtes à qui il avait été donné de recueillir seuls l'héritage paternel. Mais une fois que la Bulle d'Or de l'empereur Charles IV eut fixé le droit de successibilité d'après l'ordre de primogéniture dans celles des parties de l'empire auxquelles était attachée la qualité d'électeur, on vit les diverses maisons souveraines imiter les unes après les autres cet exemple dans leurs possessions héréditaires. Dans la Marche de Brandebourg, le droit de primogéniture ne fut introduit qu'en 1473. C'est à cette époque aussi que l'on vit les États de l'empire les plus faibles s'unir et se liguer entre eux, afin de pouvoir de la sorte faire contre-poids aux grands États. Plusieurs siècles toutefois s'écoulèrent encore pendant lesquels beaucoup de maisons souveraines s'obstinèrent à persévérer dans l'antique pratique de diviser leurs héritages, persuadées qu'il y allait de leur grandeur et de leur éclat de compter le plus grand nombre possible de membres investis d'une part d'autorité souveraine et ayant droit de voter aux diètes. L'affaiblissement de puissance territoriale qui en résulta pour elles les mit hors d'état de pouvoir profiter des circonstances favorables grâce auxquelles, dans le cours des trois derniers siècles, d'autres maisons où n'existait plus la coutume des partages ont pu s'élever à la puissance et à la hauteur où nous les voyons aujourd'hui, par la sécularisation des biens ecclésiastiques, par des médiatisations, par une grande vigueur de conduite dans toutes les querelles de successions, etc., en général, en saisissant toutes les occasions possibles de favoriser et d'assurer leurs agrandissements. La division de l'Allemagne en cercles eût peut-être réussi à arrêter les progrès ultérieurs de son incessant fractionnement politique, si déjà dans les États territoriaux n'avait point existé à un certain état de développement le germe de leur future indépendance, de même que dans l'empire existait déjà aussi le germe de sa complète dissolution; d'où il résulta que cette institution ne put pas produire les importants résultats que son fondateur avait peut-être en vue. En effet, déjà à cette époque, sous prétexte d'abolir le droit du plus fort et de donner à la justice une meilleure organisation, le roi Albert II songeait à donner une division plus naturelle à l'Allemagne, qu'on se représentait alors comme composée de quatre parties, sans avoir égard cependant aux diversités nationales représentées à l'origine dans les duchés de nations (*Volksherzogthümern*), non plus qu'à la distinction existant entre les peuples de droit saxon et de droit frank. La mort l'ayant empêché de réaliser ses projets, l'exécution en fut essayée à diverses reprises sous son successeur. Mais ce fut Maximilien Ier qui le premier, en l'an 1500, en sachant faire respecter la paix du pays et prêter main-forte à l'exécution des sentences prononcées par le tribunal de la chambre impériale, réussit à établir, sous la présidence de l'empereur ou de son représentant, un comité des États de l'empire au nombre de quatorze, c'est-à-dire composé de tous les électeurs et de six députés à élire par six cercles institués à cet effet. Telle fut l'origine de ce qu'on appela les six anciens cercles de l'empire, ceux de Bavière, de Souabe, de Franconie, du Rhin, de Westphalie et de Saxe, lesquels comprenaient tous les États réellement liés à l'empire, mais dont par conséquent ne faisaient partie ni la Bohême, ni la Savoie, ni la Suisse, ni la Prusse, ni la Livonie, etc., à l'exception des domaines de la maison d'Autriche et des électorats, parce que ceux-ci ne concouraient point à l'élection des six députés. En 1512 quatre nouveaux cercles furent créés pour ces derniers pays, à savoir : le cercle d'Autriche et le cercle de Bourgogne, pour les pays autrichiens ainsi divisés à cette époque; un second cercle du Rhin, dit cercle du bas Rhin ou Rhénan électoral, pour les quatre électeurs du Rhin, et un second cercle saxon, dit Saxon inférieur, pour la Saxe électorale et l'électorat de Brandenburg, avec quelques territoires détachés de ce que jusque alors on avait appelé cercle Saxon supérieur. La constitution militaire établie par l'empereur Charles-Quint sur la base de cette division, encore très-défectueuse sous le rapport ethnographique, et étendue à des objets de pure police, tomba peu à peu en décadence sous ses successeurs, jusqu'au moment où elle disparut complétement avec le lien commun qui jusque alors avait réuni toutes les parties de l'empire. Aujourd'hui encore il s'agit de savoir s'il sera possible d'organiser une institution assez semblable, mais répondant mieux aux besoins de l'époque en même temps qu'ayant pour base les conditions ethnographiques et historiques, et propre à transformer une confédération en un État fédéral organique. *Voyez* l'article Confédération Germanique.

Histoire.

Les Romains ne comprenaient pas seulement sous le nom de Germanie l'Allemagne proprement dite, mais encore le Danemark, la Norvége, la Suède, la Finlande, la Livonie et la Prusse. La grande migration des peuples détruisit cette antique Germanie, dont le nord de l'Allemagne actuelle ne formait qu'une faible partie. Des peuplades slaves, venues d'Orient, refoulèrent les Germains jusqu'aux bords de l'Elbe et de la Saale et jusqu'aux montagnes qui séparent d'un côté la Bohême et de l'autre la Franconie et la Bavière. De nouvelles invasions slaves contraignirent les Germains à se jeter sur les provinces de l'empire d'Occident, puis à le détruire lui-même. C'est au milieu de ces mouvements que se constitua l'Allemagne méridionale de nos jours, surtout les parties situées en deçà du Danube et du Rhin. La vie romaine, qui s'y était acclimatée, y fut bientôt complétement détruite à la suite de l'invasion des Germains. Mais cette nouvelle Germanie resta limitée au territoire situé à l'est du Rhin; et pendant longtemps encore on continua de comprendre dans la Gaule la contrée située à l'ouest de ce fleuve, qui plus tard arriva à faire partie de l'Allemagne. Cette nouvelle Germanie se constitua vers la fin du cinquième siècle, mais sans porter encore alors la dénomination d'*Allemagne*. Six nations différentes constituaient la plus grande partie de sa population, les Frisons, les Thuringiens, les Franks, les Alemans et les Bavarois. Il est bien remarquable que les destinées de ces nations n'aient pas tardé à être décidées par un peuple étranger, quoique également d'origine germaine, qu'on appelait les Franks Saliens. En soumettant successivement à leurs lois les différentes peuplades germaniques fixées à l'est du Rhin, les Franks Saliens opérèrent forcément leur réunion extérieure et groupèrent ainsi les Germains en corps de nation, en unité politique, qui auparavant n'avait jamais existé dans la réalité. Mais la soumission des Germains par les Franks Saliens ne s'opéra que très-lentement et peu à peu. Elle commença dans les premières années du quatrième siècle, et ne fut complète qu'au commencement du neuvième. Les Saxons furent les derniers d'entre eux à accepter le joug; et ce ne fut que de l'an 772 à l'an 804 que les Franks, commandés par Charlemagne, parvinrent à les dompter.

Tous les Germains dont est issue la nation allemande se trouvèrent alors réunis, en ce sens que l'empire des Franks les comprit tous sous son autorité. Ce furent aussi les Franks qui introduisirent en Allemagne l'aristocratie féodale. Elle dominait chez les Franks Saliens même de la Gaule, et ceux-ci l'introduisirent parmi les peuples germains de l'est du Rhin. Basée sur la grande propriété territoriale, cette aristocratie féodale produisit deux effets principaux. D'abord, elle limita considérablement le pouvoir de la royauté. Déjà sous Charlemagne sa puissance était telle, que le roi, ou, comme il se fit appeler à partir de l'an 800, l'empereur, ne pouvait rien entreprendre de quelque importance sans son consentement. Sous les faibles successeurs de Charlemagne la puissance de l'aristocratie s'accrut si rapidement que ce fut elle, et non plus la royauté, qui désormais constitua réellement le pouvoir public. Un autre pouvoir que les Franks Saliens introduisirent au delà du Rhin, et qui se rattachait d'ailleurs par une foule de points à l'aristocratie, fut le haut clergé, composé des archevêques et des évêques. A partir du sixième siècle les évêques étaient déjà en possession, dans le royaume des Franks de la Gaule, de grands fiefs, et faisaient ainsi partie de l'aristocratie. Les souverains franks, et notamment Charlemagne, en établissant l'Église romaine en Allemagne, paraissent avoir agi sous l'empire de cette idée, que pour maintenir la nouvelle foi religieuse parmi les populations germaines, encore grossières alors et à peine arrachées au paganisme, il était nécessaire d'employer des moyens temporels. Les nouveaux siéges épiscopaux furent en conséquence dotés des fiefs les plus importants; et c'est ce qui explique comme il se fit que dans l'empire d'Allemagne les prélats, à qui de nouvelles faveurs furent encore constamment accordées, finirent par se trouver les membres presque les plus puissants de la si puissante aristocratie.

Quand les petits-fils de Charlemagne se partagèrent l'empire des Franks, Louis, ordinairement appelé le Germanique, reçut, aux termes du traité conclu à Verdun en 843, tout le territoire situé à l'est du Rhin, et sur la rive gauche de ce fleuve les villes de Mayence, de Worms et de Spire seulement. Cet État, qu'on peut déjà considérer comme constituant un empire allemand, bien que longtemps encore après on le trouve désigné sous le nom de France orientale (*Ost-Franken*), était compris au total entre le Rhin, l'Elbe, la Saale et les montagnes du Bœhmerwald. Mais dans les contrées voisines du Danube, les conquêtes faites sur les Avares par Charlemagne l'avaient étendu jusqu'au Raab. Du vaste territoire que l'Allemagne possédait de ce côté à la fin du neuvième siècle, il s'en perdit beaucoup à la suite de l'invasion des Magyares; mais elle n'en conserva pas moins aussi une bonne partie : ce furent les contrées postérieurement désignées sous les noms d'Autriche, de Styrie, de Carinthie et de Carniole. Les Carlovingiens qui régnaient à l'est du Rhin s'emparèrent encore de la contrée appelée Lorraine ou Allemagne d'outre-Rhin, et qui était un démembrement de l'ancienne Gaule. Malheureusement leur race, dont les rejetons allèrent toujours en s'affaiblissant davantage, ne subsista pas longtemps encore après la conclusion du traité de partage de Verdun. Louis le Germanique mourut en 876. Après sa mort, trois royaumes particuliers se constituèrent pendant quelque temps en Allemagne : ceux de Saxe, d'Alemanie et de Bavière, pour ses trois fils, Louis, Carloman et Charles. Dès l'année 882, ce dernier, surnommé le Gros, réunissait de nouveau l'Allemagne sous ses lois, par suite de la mort de ses frères, et en 884 toute la France elle-même. Cette reconstitution de l'empire de Charlemagne était toutefois plus apparente que réelle. En 887, l'aristocratie déposa Charles le Gros à la diète de Tribur, et il y eut alors, à proprement parler, deux empires d'Allemagne, l'un grand et l'autre petit. Celui-ci se composait de la Suisse allemande d'aujourd'hui, où les seigneurs élurent l'un d'entre eux, le comte Rodolphe. Arnoulf, fils naturel de Carloman, fut élu roi dans le grand empire. Il mourut en 899, après une vie assez insignifiante, dont le seul événement de quelque importance fut une victoire qu'il remporta en 891 sur les Normands. Son fils alors encore en bas âge, Louis l'Enfant, porta le titre de roi jusqu'au milieu de l'année 911, époque de sa mort. Avec lui s'éteignit la race carlovingienne en Allemagne.

Vers cette époque, la majorité de l'aristocratie, qui avait alors jusqu'à un certain point pour chefs les ducs, semble avoir conçu le plan de laisser la royauté et l'empire s'écrouler. Il y eut lieu de procéder à une élection générale d'un roi; mais les grands de la province de Franconie y prirent seuls part, et ils choisirent pour roi un des leurs, Conrad I^er^, dont toutefois l'autorité ne fut pas reconnue dans toutes les parties de l'Allemagne. A sa mort, arrivée en l'année 919, les grands de la Saxe et de la Franconie élurent pour roi Henri, duc de Saxe. Henri I^er^ rétablit l'empire à peu près dans les limites qu'il avait eues sous les derniers Carlovingiens. Il eût fallu une politique d'une habileté consommée et le travail non interrompu de plusieurs siècles pour détruire l'essence de cet empire carlovingien avec sa constitution aristocratique, et pour le remplacer par un empire véritablement national d'unité. Aucun des rois de la maison de Saxe ne semble avoir eu l'énergie et la prudence qui eussent été nécessaires pour arriver à un semblable résultat. A la mort de Henri, arrivée en 936, l'empire passa à son fils Othon I^er^, qui en 962 obtint la couronne impériale. Indépendamment d'une victoire décisive qu'il remporta, en 955, sous les murs d'Augsbourg sur les Hongrois, victoire dont le résultat fut de délivrer à jamais l'Allemagne des ravages de ces redoutables visiteurs, l'empire et surtout le duché de Saxe furent sous son règne considérablement agrandis sur les rives de l'Elbe et de la Saale, par suite de la vigoureuse impulsion qu'il imprima à la guerre contre les Slaves, qu'avait déjà commencée Henri I^er^. Othon I^er^ mourut en 973. Ses deux successeurs, Othon II, qui régna jusqu'en 983, et Othon III, qui régna jusqu'en l'an 1002, sont d'une complète insignifiance historique, et nous offrent un nouvel et frappant exemple de cette fatalité qui semble condamner les grandes maisons souveraines à périr et à s'éteindre dans la faiblesse et l'étiolement complet de leurs derniers rejetons. A la mort d'Othon III, un collatéral de la maison de Saxe, le roi Henri II, monta sur le trône. Ce prince ne se distingua que par ses tendances monacales et par son complet asservissement au clergé, qu'il combla de richesses en même temps qu'il ajoutait encore à sa puissance temporelle. Avec lui s'éteignit en l'année 1026 la maison de Saxe, pour faire place à la dynastie franke ou salienne. Consultez Ranke, *Annales de l'Empire d'Allemagne sous la maison de Saxe* (en allemand; Berlin, 1837-1840).

Le roi Conrad II fut le premier souverain de la race salienne, laquelle occupa le trône pendant un siècle entier. Déjà sous Othon I^er^ l'Italie avait été réunie à l'Allemagne; Conrad II en fit autant de la Bourgogne, dont une très-petite partie seulement était allemande. Mais la souveraineté ainsi acquise par des rois allemands sur des territoires italiens et français, surtout en ce qui est de cette dernière acquisition, ne fut guère jamais que nominale. D'ailleurs Conrad II témoigna de la ferme volonté de mettre des digues à toute nouvelle usurpation de puissance de la part de l'aristocratie; mais les efforts qu'il tenta à cet effet jusqu'à sa mort, arrivée en 1039, restèrent à peu près sans résultats. Son fils et successeur Henri III fit encore plus explicitement connaître quelles étaient ses idées à l'égard de l'aristocratie; mais sa main de fer et son énergie furent elles-mêmes impuissantes à triompher d'abus trop profondément enracinés. Henri III mourut en 1056, et la couronne passa à son fils Henri IV, alors encore en bas âge. Sous le règne

de ce prince s'établit, à partir de l'année 1075, une lutte aussi violente que décisive entre la royauté et l'aristocratie, soit que Henri IV eût véritablement conçu le projet de forcer l'aristocratie à se soumettre à son autorité souveraine, soit que l'aristocratie soupçonnât l'existence de pareilles intentions dans l'esprit de ce monarque. Ce fut le pape Grégoire VII qui alluma ce vaste incendie, dans l'espoir de faire reconnaître et admettre dans l'empire, au milieu de la confusion générale qu'il causerait, son décret relatif aux investitures. La mort de Henri, arrivée en 1106, n'apporta elle-même qu'une courte interruption à cette effroyable lutte, qui recommença sous son fils et successeur Henri V, pour durer jusqu'à la mort de ce prince, quoique avec une énergie moins sauvage. La race royale de la maison de Franconie s'éteignit en 1125, avec Henri V. Le plan dont cette maison semble, à partir surtout du règne de Henri III, avoir poursuivi la réalisation à l'effet d'arriver à anéantir l'aristocratie dans la forme qu'elle avait alors, avait complétement échoué, et à l'extinction de la race salienne l'aristocratie semble avoir exercé une puissance plus étendue que jamais par ses principaux représentants, les ducs, les margraves, les comtes, les archevêques et les évêques. Elle était parvenue à se faire attribuer comme propriété héréditaire ce qui précédemment avait été considéré comme fonction d'origine royale, et elle avait usurpé les domaines royaux avec une grande partie des revenus royaux. A côté de la grande aristocratie, il s'en était en outre formé une moindre qui, retranchée dans ses châteaux, opprimait les populations des pays de plaines; et à ce moment la liberté n'eut plus d'autre refuge que dans les villes, dont l'importance et la prospérité toujours croissantes datent de cette époque. Consultez Stenzel, *Histoire de l'Allemagne sous les empereurs de la maison de Franconie* (Leipzig, 1828); et Gervais, *Histoire politique de l'Allemagne sous le règne des empereurs Henri V et Lothaire III* (2 vol., Leipzig, 1842).

A partir du moment où s'éteignit la maison de Franconie, on peut considérer l'Allemagne comme un véritable royaume électif dont disposait la haute aristocratie. Le roi Lothaire, de la maison de Suplinbourg, précédemment duc de Saxe, mort dès l'année 1039, ne fit sur le trône royal de l'Allemagne qu'une fugitive et assez insignifiante apparition. Mais les cent vingt années qui s'écoulèrent ensuite eurent une grande importance sur l'assiette que l'Allemagne arriva à se donner. La célèbre maison de Hohenstaufen monta sur le trône avec Conrad III. Si ce prince n'est guère remarquable dans l'histoire que parce qu'il fut la souche de sa famille en même temps que le premier empereur qui organisa une croisade, en revanche l'empereur Frédéric Barberousse, qui régna à partir de l'an 1152, est une figure historique de la plus grande importance. La famille de Hohenstaufen semble avoir compris de bonne heure que vouloir fonder en Allemagne une souveraineté véritable, à l'instar de celle qui commençait à s'établir alors en France, était une entreprise entourée de beaucoup trop de difficultés. Elle jeta dès lors son dévolu sur l'Italie, et, dans l'espoir de parvenir à se constituer un véritable empire, l'empereur Frédéric engagea une lutte acharnée contre les villes lombardes. A partir de ce moment, l'Allemagne fut en quelque sorte abandonnée à elle-même par ses rois et par ses empereurs; et son aristocratie, qui dès lors visa à jouir d'une autorité souveraine et princière, n'eut plus d'obstacle qui gênât son ambition. L'empereur Frédéric, après avoir échoué dans ses efforts contre l'Italie, trouva la mort en Cilicie, en 1190, pendant une croisade qu'il avait entreprise. Son fils Henri VI hérita pour lui et sa famille du royaume héréditaire d'Apulie (Naples), et mourut en 1197. Philippe de Souabe, son frère, obtint bien les voix de quelques seigneurs; mais d'autres princes élurent pour roi Othon IV, de la maison des Guelfes. La lutte entre ces deux rois se termina en 1208, par l'assassinat de Philippe. Mais Othon IV n'occupa pas le trône pendant longtemps, car il en fut expulsé dès l'an 1212 par Frédéric II, fils de Henri VI. L'Italie excita encore bien autrement la convoitise de Frédéric que celle de ses aïeux. Désespérant, suivant toute apparence, de pouvoir jamais parvenir à établir en Allemagne un véritable pouvoir royal, et afin de se créer de la sorte des appuis dans sa lutte contre l'Italie, il accrut tellement la puissance de la haute aristocratie, qu'on en vit les principaux membres devenir alors peu à peu de véritables princes. Frédéric II ne fit que de rares et courts séjours en Allemagne. Il avait laissé parmi les Allemands l'un de ses fils comme vice-roi. Ce fut d'abord son aîné, Henri; et quand celui-ci, après l'avoir trahi, eut été vaincu et fait prisonnier, ce fut, à partir de 1236, le plus jeune, désigné dans l'histoire sous la dénomination de roi, Conrad IV. Mais ces fils ne purent non plus rien faire en Allemagne qui contribuât à y fonder un véritable empire, et il semble même que jamais pareil projet ne leur vint à l'esprit. Quant à Frédéric II, ses efforts pour se créer une souveraineté solide en Italie l'entraînèrent dans la lutte la plus sanglante non-seulement avec les Guelfes, mais encore avec le saint-siége, qui de tous les États souverains de l'Italie était celui qui voulait le moins entendre parler de la création d'un grand empire italien. Au synode tenu à Lyon en 1246, le pape Innocent IV lança même contre Frédéric II les foudres de l'excommunication et fit prêcher en Allemagne ainsi qu'en Italie la révolte contre les Hohenstaufen, comme un devoir auquel les fidèles étaient tenus à l'égard de l'Église. Il en résulta dans l'un et l'autre de ces pays la plus effroyable des confusions, au milieu de laquelle Frédéric II mourut en Italie, en 1250. Comme Conrad IV se trouvait dans l'impossibilité de se maintenir plus longtemps en Allemagne, il accourut l'année suivante en Italie pour s'y conserver tout au moins le royaume héréditaire de Naples, dont le saint-siége était en train de s'emparer. Mais Conrad IV y mourut dès l'année 1254; et son fils, Conradin, duc de Souabe, qui en 1268 abandonna l'Allemagne à l'effet de venir recueillir son héritage d'Italie, ne tarda pas non plus à y succomber. Avec lui s'éteignit la maison de Hohenstaufen, dont les membres avaient fini par constituer une famille bien plus italienne qu'allemande.

L'époque comprise depuis les dernières années du règne de Frédéric II jusqu'à l'avénement du trône de Rodolphe de Habsbourg fut pour l'Allemagne une période de transition, pendant laquelle la puissance royale, quoiqu'elle allât toujours en s'affaiblissant, demeurée jusque alors au total celle qu'avaient exercée les Carlovingiens, perdit complétement ce caractère pour faire place au nouveau pouvoir qui devait désormais dominer dans l'empire, à la puissance des princes, puissance dont la formation et les progrès furent d'ailleurs insensibles. C'est cet intervalle que l'histoire désigne sous le nom d'*interrègne*, parce que les rois qui à ce moment-là occupèrent le trône d'Allemagne firent tous preuve de la plus complète nullité. Ces rois furent Henri Raspe, landgrave de Thuringe, opposé en 1246 à Frédéric II par les princes ecclésiastiques; Guillaume de Hollande, qui régna jusqu'en 1256; Alphonse X, roi de Castille, et Richard, comte de Cornouailles, élus à la mort de Guillaume, l'un par une partie des princes, l'autre par le reste d'entre eux. C'est la confusion extrême, résultat de cette période de transition, qui explique plusieurs faits particuliers de l'histoire de ce temps-là : par exemple, l'origine des cours vehmiques ou de la Sainte-Vehme, de la Hanse et de la ligue des villes du Rhin. L'absence d'un droit universel et de tribunaux universels se fit alors plus particulièrement sentir, quoique Frédéric II eût institué une magistrature désignée sous le nom de *justice aulique*, et chargée de faire respecter la juridiction suprême de l'empereur. L'absence de tout ordre et de toute sécurité dans les tribunaux fut

cause qu'on vit alors se réveiller avec une nouvelle fureur l'antique coutume germaine des guerres privées. Pendant deux siècles tout entiers l'empire fut constamment en proie aux désordres les plus affreux et le théâtre d'assassinats, de brigandages et d'incendies toujours renaissants, sans que les efforts tentés pour y mettre un terme par quelques princes énergiques, entre autres par Rodolphe Ier, pussent les empêcher, même momentanément.

L'interrègne finit à l'accession au trône de Rodolphe Ier, comte de Habsbourg, élu en 1273, après la mort de Richard, roi et empereur des Allemands. Il est impossible de ne pas reconnaître que de ce règne date dans l'histoire de l'Allemagne une ère nouvelle, encore bien qu'il ne soit pas très-facile de tracer bien exactement la ligne de démarcation qui la sépare de l'ère précédente. A partir de ce moment la puissance impériale ne fut plus guère qu'une ombre, qu'un grand souvenir; et l'empereur, quoique le siècle n'eût point à cet égard d'idées bien arrêtées, ne fut plus que le chef de la grande aristocratie de l'empire, composée essentiellement de princes temporels ou spirituels, mais en partie aussi d'un certain nombre de grandes villes, ou plutôt de leurs magistrats, ayant peu à peu obtenu le droit d'assister aux diètes et d'y voter. Des assemblées d'états provinciaux avaient déjà commencé sous le règne des Hohenstaufen à se constituer sur les territoires des différents princes. Ces assemblées limitèrent l'autorité exercée par les princes sur leurs territoires respectifs, tout comme les diètes des princes avaient mis des bornes à l'exercice de l'autorité impériale dans l'empire. L'établissement d'innombrables souverainetés indépendantes est le caractère principal de cette époque. Dans toutes les affaires la nation dut obéir aux influences les plus opposées; mais quelquefois aussi il lui arriva d'être complétement abandonnée à elle-même. Les suites d'un tel état de choses furent le développement de plus en plus énergique de l'individualisme, dont témoignèrent et la prospérité toujours croissante de tant de villes, et la conquête de la Prusse, entreprise et achevée dans la période des Hohenstaufen par les chevaliers de l'ordre Teutonique, tandis que d'un autre côté le sentiment de la nationalité, de la généralité des intérêts, s'affaiblissait toujours davantage dans les cœurs. L'empereur Rodolphe s'efforça avant tout de mettre un terme aux brigandages des guerres privées, tout en sachant mettre à profit son pouvoir impérial afin de fonder dans son propre intérêt et dans celui de sa maison une grande puissance héréditaire. La victoire qu'il remporta en 1278 sur Ottocar, roi de Bohême, lui offrit à cet effet une occasion des plus favorables, attendu qu'elle valut en 1282 à sa maison l'acquisition de l'Autriche, de la Styrie et de la Carniole, auxquelles vinrent se joindre, environ une dizaine d'années plus tard, le Tyrol et la Carinthie. Rodolphe Ier mourut en 1291. Les électeurs, entre les mains de qui seuls le droit d'élire l'empereur avait fini par tomber, étaient peu disposés à favoriser la politique de plus en plus évidente de la maison de Habsbourg, et consistant à ne briguer le titre et le pouvoir de roi que pour l'employer à son agrandissement. Au lieu donc d'élire encore un Habsbourg, ils choisirent le comte Adolphe de Nassau. Celui-ci ayant voulu suivre les traces de Rodolphe, les princes lui opposèrent le propre fils de Rodolphe, Albert Ier, dont l'antagonisme amena aussi, en 1298, la ruine complète d'Adolphe. Albert Ier se montra encore plus avide de richesses et d'agrandissements territoriaux que son père, et ses violences provoquèrent la création de la Confédération suisse. Quand son neveu, Jean de Souabe, l'eut assassiné, les électeurs renoncèrent encore une fois à la maison de Habsbourg, et élurent Henri, comte de Luxembourg. Henri VII obtint pour son fils et sa famille la couronne royale de Bohême, et envahit ensuite l'Italie pour y tenter ce qui avait si mal réussi aux Hohenstaufen; mais il y trouva la mort en 1313, empoisonné peut-être par une main italienne. La nouvelle élection à laquelle il fallut alors procéder amena la division parmi les électeurs : les uns donnèrent leurs voix à Louis, duc de la haute Bavière; les autres, à Frédéric le Beau, duc d'Autriche. De là une longue et sanglante lutte qui se termina au profit de Louis le Bavarois. C'est sous son règne que la papauté, dont le siége était alors à Avignon, fit sa dernière tentative de quelque importance pour se constituer dans l'empire d'Allemagne une puissance temporelle immédiate, en prétendant y exercer le droit de directe. Louis le Bavarois, pour avoir combattu une telle prétention, fut d'abord excommunié, puis déposé par le pape. Mais il en résulta en 1338 une résolution solennelle prise à Rense par les électeurs et les états de l'empire, qui déclarèrent alors que le pape n'avait aucun droit de se mêler de l'élection du roi des Allemands, et que sous le rapport temporel l'empire d'Allemagne était complétement indépendant du saint-siége. Malgré cela, il est vrai, le pape n'en réussit pas moins, en 1346, à déterminer quelques princes à élire empereur Charles de Moravie, devenu la même année roi de Bohême, par suite de la mort de son père Jean; mais avant que la lutte s'engageât bien sérieusement entre lui et Louis, ce dernier mourut en 1347. Charles IV ne parvint pas cependant aussitôt à se trouver seul maître du trône; car les fils de Louis lui opposèrent comme anti-roi un petit prince, le comte Gunther de Schwarzbourg. Le brave Gunther abdiqua en 1349, et mourut à quelque temps de là. Jamais empereur n'avait encore autant que Charles IV fait exclusivement servir son pouvoir à l'agrandissement particulier de sa maison. Accroître encore et faire fleurir son royaume de Bohême, qui maintenant comprenait la Moravie, la Silésie et la Lusace, fut le but principal des efforts de toute sa vie, et il ne s'inquiétait du reste de l'Allemagne qu'autant que les intérêts particuliers de sa famille lui en faisaient une inévitable nécessité. C'est aussi dans cette intention qu'en 1356 il publia la célèbre Bulle d'or, qui concéda aux sept électeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne, de Bohême, du Palatinat, de Saxe et de Brandebourg le droit exclusif d'élire les empereurs, le droit de co-souveraineté dans l'empire, et enfin ce qu'on appela le *jus de non appellando*. Cette mesure fut surtout prise pour le cas où la maison de Luxembourg viendrait à perdre encore une fois le trône impérial, et où il fallait dès lors que cette famille, qui possédait deux électorats, ceux de Bohême et de Brandebourg, demeurât autant que possible souveraine et indépendante. A la mort de Charles IV, arrivée en 1378, la dignité impériale passa à son fils Wenceslas. Celui-ci, par suite de la torpeur naturelle de son esprit, comme aussi des troubles qui éclatèrent alors en Bohême à l'excitation de Jean Huss et de l'esprit turbulent dont était animée la noblesse, ne put guère se mêler des affaires intérieures de l'empire. A ce moment l'Allemagne était sur le point de se dissoudre pour former une chaîne particulière de fédérations et de confédérations. Un violent antagonisme qui s'établit entre les fédérations des villes du sud et du centre de l'empire (Ligue des villes du Rhin et de Souabe) et la fédération des princes de ces mêmes contrées, provoqua une lutte qui se termina en 1382 d'une manière malheureuse pour les villes, et empêcha ainsi la dissolution complète de l'empire de s'opérer. En 1400 Wenceslas fut déclaré déchu de ses droits par quelques princes de l'empire; mais jusqu'à sa mort, arrivée en 1419, il n'en continua pas moins de porter le titre de roi des Allemands. Robert du Palatinat, élu à sa place, fut un prince tout à fait insignifiant. A la mort de Robert, arrivée en 1410, une partie des princes élurent pour empereur le frère de Wenceslas, Sigismond, roi de Hongrie, tandis que les autres donnaient leurs suffrages à Jobst de Moravie, cousin de Wenceslas. Jobst mourut dès l'an 1411, et Sigismond se trouva en fait le seul roi. Mais les temps où il vécut furent troublés par les plus violents orages. Le synode tenu à Kostnitz et le pape avaient condamné Huss à être brûlé vif, anathématisé ses doctrines et déclaré héré-

tiques ceux qui les partageaient. Sigismond, qui à la mort de Wenceslas éleva des prétentions au trône de Bohême, fut repoussé par les hussites exaspérés, et en 1420 le pape prêcha formellement la croisade contre ces sectaires. L'empire d'Allemagne se trouva donc entraîné, d'une part par l'Église, de l'autre par Sigismond, dans une guerre contre les hussites, qui fut d'autant plus sanglante que ce n'était au fond qu'une guerre de religion. Cette guerre fournit la preuve manifeste de la faiblesse des Allemands toutes les fois qu'ils voulaient agir comme puissance unie, attendu que rien dans l'organisation de l'empire ne se prêtait à un tel but. L'empire n'en réussit pas moins pourtant, non point, il est vrai, par l'emploi des forces allemandes, mais par d'autres moyens, à anéantir en très-grande partie la réformation religieuse tentée en Bohême et à assurer à Sigismond le trône de cette contrée.

La maison de Luxembourg s'éteignit en 1347 en la personne de Sigismond. Albert II, duc d'Autriche, monta alors sur le trône; mais il mourut dès l'an 1439. Il eut pour successeur un autre Habsbourg, l'empereur Frédéric III, sous le règne duquel la diète de l'empire se divisa en ce que l'on appela les trois bancs des électeurs, des princes et des villes. On s'y occupa aussi des mesures à prendre pour arriver à la complète abolition des guerres privées et à l'établissement d'une paix perpétuelle dans l'empire. La maison de Habsbourg obtint encore du vivant même de Frédéric III, par le mariage de son fils Maximilien avec Marie de Bourgogne, la possession des provinces des Pays-Bas, agrandissement qui ne laissa pas que d'exercer une grande influence sur les affaires intérieures de l'empire. Après un long règne, Frédéric abandonna, en 1495, la couronne impériale à son fils Maximilien Ier. Ce fut sous le règne de ce prince qu'en 1495, à la diète tenue à Worms, on décida, après de longs débats, qu'il fallait absolument mettre un terme aux guerres privées, et que les personnes ne relevant pas immédiatement de l'autorité impériale seraient justiciables des tribunaux locaux, tandis que ceux qui en relevaient immédiatement, c'est-à-dire les princes et les États, seraient justiciables d'un tribunal aulique de l'empire qu'on créerait à cet effet. A diverses reprises d'ailleurs on proposa dans les diètes d'aviser aux moyens d'organiser un gouvernement commun à tout l'empire. En cela la pensée des princes et des États était évidemment d'arracher ainsi à l'empereur la puissance qui lui restait encore, et d'organiser une manière de gouvernement représentatif ou d'États : aussi Maximilien combattit-il toutes les propositions faites dans ce sens. Le gouvernement de l'empire ne fut véritablement établi qu'en 1520, après la mort de Maximilien; mais il ne fonctionna que pendant très-peu de temps. L'événement le plus remarquable du règne de Maximilien fut l'apparition sur la scène politique de Luther, apparition qui eut lieu seulement dans les dernières années de la vie de ce prince. L'empereur Maximilien mourut au commencement de 1519; au mois de juillet de la même année, son petit-fils, Charles Ier comme roi de Castille, et Charles-Quint comme empereur d'Allemagne, fût élu pour le remplacer. Une des raisons qui déterminèrent ce choix fut le besoin qu'on éprouvait dans l'empire d'une protection suffisante contre les progrès toujours croissants de la puissance des Turcs; et cependant, d'un autre côté, c'était là une élection devant laquelle devaient à bon droit hésiter les princes, les états et les villes de l'empire, en songeant que Charles, prince disposant de vastes possessions territoriales, pouvait tout aussi bien employer ses ressources et ses forces à accroître encore la puissance impériale et à soumettre à son autorité suprême les princes et les états de l'empire. Ils cherchèrent donc à se mettre à l'abri d'un tel danger en imposant des conditions et des prestations de serment au prince sur lequel ils arrêtaient leurs suffrages; et c'est ainsi qu'on soumit à Charles-Quint la première capitulation d'élection (*wahlcapitulation*). Des nombreuses possessions territoriales dont il hérita, Charles-Quint ne se réserva que l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas; en 1522 il céda à son frère cadet, Ferdinand, ses États allemands, à savoir l'Autriche, la Styrie, la Carniole, la Carinthie, le Tyrol et la Basse Autriche. Il se posa de bonne heure en adversaire décidé de la réformation, qui chaque jour menaçait de s'étendre et de se consolider davantage; et il l'eût volontiers étouffée, si les nombreuses guerres qu'il eut à soutenir, tantôt avec la France, tantôt avec le Turc, lui en eussent laissé le temps et les moyens. Les protestants, pressentant les intentions de l'empereur, conclurent pour leur défense mutuelle la ligue de Schmalkalde. Par les victoires qu'il remporta en 1546 et 1547, l'empereur réussit, il est vrai, à la dissoudre; et il s'efforça ensuite, au moyen de ce qu'on appela l'Intérim, à préparer les voies aux protestants pour rentrer dans le giron de l'Église romaine. Mais Maurice de Saxe et ses alliés, qui faisaient cause commune avec la France, ennemie jurée de l'empereur, contraignirent l'empereur, contre toute attente, à abandonner les projets qu'il avait conçus et à signer à Passau, en 1552, un traité de paix préliminaire. A partir de ce moment Charles-Quint renonça complétement à se mêler des affaires de l'Allemagne, et chargea de ce soin son frère Ferdinand, qui dès l'an 1532 avait reçu le titre de roi des Romains. Pendant que se préparait la paix de religion, conclue en 1555, Charles-Quint resta complétement étranger aux négociations qui la précédèrent. Au moment même de la signer on reçut dans l'empire la nouvelle de son abdication, et son frère, Ferdinand Ier, monta alors sur le trône impérial. La conclusion de la paix de religion de 1555 termina en quelque sorte le premier acte des événements dont la réformation fut pour l'Allemagne la cause déterminante. On a souvent prétendu que de la réformation datait l'affaiblissement de l'Allemagne, attendu qu'elle avait partagé la nation en deux camps ennemis, les protestants et les catholiques. C'est là une assertion qui manque de vérité. La scission fut bien moins le résultat de la réformation que de la résistance opposée à ce mouvement et des efforts faits à diverses époques pour le comprimer violemment dans une grande partie de l'Allemagne. En effet, au milieu du seizième siècle, la plus grande partie, sans contredit, de la nation avait en toute liberté accepté la réformation. L'unité religieuse de la nation se trouvait là où une incontestable majorité avait adopté ce changement. La minorité restée catholique, et qui ne resta telle que parce qu'elle y fut contrainte par les princes, n'eût point tardé à se rallier à la majorité, si le catholicisme romain n'avait pas conservé une grande force dans l'empire par cette circonstance que la majorité des princes demeura catholique. Que si deux seulement des plus puissants princes temporels de l'Allemagne, les souverains de l'Autriche et de la Bavière, demeurèrent fermement attachés au catholicisme, tandis que les autres embrassaient les doctrines de Luther, la plupart des archevêques et des évêques restèrent fidèles à la religion catholique; fait d'une importance extrême, attendu que ces prélats étaient en même temps souverains temporels. Lors de la conclusion de la paix de religion, il avait été stipulé, par une clause connue sous le nom de *reservatum ecclesiasticum*, qu'à moins d'encourir la perte de leurs principautés temporelles, les princes ecclésiastiques catholiques ne pourraient point embrasser le protestantisme. La paix de religion n'eut pas plus tôt été conclue que les jésuites se jetèrent sur l'Allemagne. Aiguillonnés par eux, les princes, surtout les princes catholiques ecclésiastiques, employèrent toute leur puissance à essayer ce qu'on appela la contre-réformation, et qui consistait à forcer les fidèles à rentrer dans le giron de l'Église catholique. On doit en outre déplorer non-seulement que de nombreuses querelles inté-

rieures soient venues déchirer l'Église protestante, mais encore qu'à côté de la réformation luthérienne, c'est-à-dire de la réformation vraiment nationale en Allemagne, la réformation franco-suisse se soit également introduite dans le pays, et s'y soit fait un grand nombre de partisans, parce que cette division eut nécessairement pour résultat d'affaiblir l'ensemble de ce mouvement religieux. Les nouveaux rapports de l'Allemagne commencèrent à se former à la mort de l'empereur Ferdinand Ier, arrivée en 1564. Les possessions héréditaires de la maison de Habsbourg passèrent alors à ses fils, qui créèrent diverses lignes collatérales, dont la réunion ne put ensuite s'effectuer que sous le règne de l'empereur Léopold. L'empereur Maximilien II semble avoir personnellement été très-bien disposé en faveur des protestants. Il accorda en effet à ceux de la Bohême et de l'Autriche la liberté presque complète de conscience; tolérance qui eut pour résultat de faire faire au protestantisme des progrès aussi rapides qu'extraordinaires dans tous les États autrichiens. Mais Maximilien II ne vécut que jusqu'en 1576. Son fils et successeur, Rodolphe II, suivit une politique diamétralement opposée. Les efforts anti-protestants de cet empereur, à la cour de qui le parti des jésuites acquit de nouveau une prépondérance marquée, n'eurent cependant d'une part d'autre résultat que de contraindre l'empereur en 1609 à confirmer solennellement, par ce qu'on appela *lettre de majesté*, les libertés précédemment concédées à la Bohême; mais dans l'empire d'Allemagne ils inspirèrent aux protestants le soupçon qu'ils seraient attaqués par les catholiques au jour et à l'heure que ceux-ci croiraient favorables : quelques incidents, notamment la manière dont on en agit avec la petite ville impériale de Donauwerth, l'indiquaient. En conséquence plusieurs princes et États de l'empire conclurent en 1608 une union à laquelle les catholiques de leur côté opposèrent une union ou ligue. L'assassinat de Henri IV, roi de France, qui venait d'accéder à cette union, eut pour résultat de retarder la lutte pour quelque temps encore. Sur ces entrefaites, l'empereur Rodolphe II vint à mourir, en 1612, et son frère Mathias fut élu à sa place. Sous le règne de ce prince la situation de l'Allemagne continua d'être toujours plus tendue. Il n'y avait pas seulement lutte entre le catholicisme et le protestantisme, mais encore au sein même du protestantisme, où les luthériens et les calvinistes persistèrent à méconnaître leur intérêt commun en présence du catholicisme. Les populations de la Bohême se révoltèrent contre la maison de Habsbourg, dans la crainte que celle-ci ne voulût point laisser la *lettre de majesté* en vigueur pendant le temps promis. L'empereur Mathias mourut en 1619, au moment où ce conflit venait d'éclater; et celui des membres de la famille de Habsbourg qui était animé du zèle le plus ardent pour les intérêts du catholicisme romain, et qui avait adopté tous les principes des jésuites, parvint à se faire élire empereur et roi.

Appuyé par la ligue, l'empereur Ferdinand II eut à peine comprimé en 1620 l'insurrection de la Bohême, qu'on le vit essayer de mettre à exécution un double plan. Il s'agissait pour lui d'anéantir de vive force la réformation, et de profiter de cette révolution pour accroître et élever encore davantage la puissance de la maison de Habsbourg. En ce qui est du premier de ces plans, les moyens les plus violents furent employés pour le mettre à exécution dans les États héréditaires autrichiens, notamment entre les années 1622 et 1628; de sorte que toutes traces de la réformation y disparurent à peu près complétement. La terrible guerre de Trente Ans éclata dans le reste de l'Allemagne, où elle causa les plus horribles dévastations et dévora près de la moitié de la population. Les puissances voisines ne pouvaient voir d'un œil indifférent les modifications profondes que l'empereur Ferdinand se proposait de faire subir à l'état de l'Allemagne. La France envisagea le côté politique de la question, tandis que la Suède n'en eut en vue que le côté religieux, encore bien que Gustave-Adolphe, qui apparut en Allemagne en 1630, semble avoir eu aussi, du moins à une époque postérieure, des arrière-pensées politiques. La mort de Gustave-Adolphe, arrivée en 1632, délivra Ferdinand II d'un immense danger; l'assassinat de Wallenstein, en 1634, le débarrassa d'un non moindre péril, celui de se voir détrôner par le général de ses armées, par l'instrument même dont il s'était servi pour exécuter ses plans. Une fois que la France et la Suède avaient dû intervenir dans les affaires de l'Allemagne, il ne pouvait qu'être extrêmement difficile d'empêcher désormais ces puissances de peser dans la balance des destinées de ce pays. Cependant, après la victoire remportée par Ferdinand II, en 1634, dans les plaines de Nordlingen, il eût encore été facile de faire la paix avec la Suède. L'empereur conclut bien, en 1635, avec la Saxe la convention de Prague, par laquelle il sembla renoncer à ses projets contre le protestantisme ainsi que sur l'Allemagne; mais comme une partie des protestants persistait à se défier de l'empereur, et comme la France, par des motifs égoïstes, désirait la continuation de la guerre, on ne put point parvenir à une pacification générale. Ferdinand II mourut en 1637, et eut pour successeur son fils Ferdinand III, sous le règne duquel fut enfin conclue la paix de Westphalie, aux termes de laquelle la paix de religion de 1555 fut renouvelée et le bénéfice de ses prescriptions étendu aux calvinistes. C'est à la conclusion de la paix de Westphalie que l'histoire de l'Allemagne cesse, à proprement parler, d'être une unité. Il ne restait plus de l'empire que le nom, et ce ne fut que bien rarement qu'il lui fut encore donné de jouer un rôle de quelque réalité. Par suite de l'hostilité et de la scission existant toujours entre les catholiques et les protestants, les princes cessèrent désormais d'assister régulièrement aux diètes. En 1663 on établit la diète perpétuelle à Ratisbonne, et les princes, au lieu d'y assister en personne, s'y firent représenter par leurs envoyés. L'Allemagne, en raison de ce fractionnement, qui réagit même à ce point sur le sentiment national de ses habitants qu'il l'effaça presque complétement, devint alors une arène dans laquelle se débattirent la plus grande partie des intérêts de l'Europe. Une circonstance qui contribua singulièrement à un tel résultat, ce fut que tant de grandes races princières allemandes possédassent en même temps des trônes étrangers, ou bien qu'elles en héritassent. C'est ainsi qu'en 1697 l'électeur de Saxe montait sur le trône de Pologne, tandis que l'électeur de Brandebourg prenait en 1701 pour la Prusse le titre de roi, et que le duc de Brunswick-Lunebourg, élevé à la dignité d'électeur en 1692, était appelé en 1714 à occuper le trône d'Angleterre. La tranquillité dont il fut donné à l'Allemagne de jouir après les dévastations de la guerre de Trente Ans ne fut pas de longue durée. L'empereur Ferdinand III mourut en 1657, et son successeur Léopold Ier, indépendamment de ses luttes contre les Turcs, eut encore à soutenir contre la France la guerre de la succession d'Espagne, dans laquelle l'empire prit le parti de l'empereur, tandis que les électeurs de Bavière et de Cologne embrassaient celui de la France. Cette guerre, non moins sanglante et accompagnée d'égales dévastations, durait encore lorsque les affaires du Nord attirèrent en 1706 les Suédois en Saxe. Léopold Ier, mort en 1705, ne vit pas se terminer la guerre de la succession d'Espagne, son fils Joseph Ier, non plus; et c'est seulement à son fils Charles VI qu'il fut donné de la finir, par la paix de Bade, de 1714.

L'intervalle qui s'écoula depuis cette époque jusqu'à l'apparition de Frédéric le Grand sur la scène politique peut être considéré comme la période de la plus complète annulation de l'Allemagne; d'ailleurs il ne fut signalé non plus par aucun événement de quelque importance véritable. Charles VI mourut en 1740. Comme il ne laissait point de

fils, mais seulement une fille, Marie-Thérèse, il avait établi ce qu'on appela une Pragmatique-Sanction, en vertu de laquelle il déclarait sa fille seule héritière de la totalité de la monarchie autrichienne. De ce moment date l'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche, cause première de tant de misères et de calamités pour l'Allemagne. Charles-Albert de Bavière, Auguste de Saxe et Frédéric II, roi de Prusse, élevèrent alors des prétentions à la possession de diverses parties des États autrichiens. La France, de son côté, crut voir là une occasion favorable pour affaiblir l'Allemagne et surtout l'Autriche, en même temps que pour s'agrandir elle-même. Dès 1740 éclata la guerre pendant laquelle on élut empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles VII, à l'instigation surtout de la France, Charles-Albert de Bavière, prince dépourvu de toutes les qualités qui lui eussent été indispensables pour jouer un tel rôle. Mais il mourut dès l'année 1745. Marie-Thérèse put terminer cette guerre sans faire aucune concession à la Saxe ou à la Bavière; toutefois elle dut faire à la Prusse le sacrifice de la Silésie. La paix se conclut avec la France en 1748, à Aix-la-Chapelle, sans grandes pertes de territoires pour l'Autriche. François Ier, époux de Marie-Thérèse, avait été élu pendant ce temps-là empereur en 1745; et l'antagonisme entre la vieille puissance de la maison d'Autriche et la jeune puissance de la Prusse, qui durait toujours, attira encore sur l'Allemagne les immenses calamités de la guerre de Sept ans, laquelle dura de 1756 à 1763. On ne saurait sans doute contester que l'élévation de la Prusse au rang de grande puissance n'eût essentiellement contribué à détruire l'antique assiette de l'empire. On ne peut pas nier davantage que cette destruction fût devenue nécessaire pour insuffler à l'Allemagne une nouvelle et plus vigoureuse vie politique. Naturellement donc la rivalité de la Prusse et de l'Autriche devait être aussi ardente que jamais, même après la guerre de Sept Ans. Cependant François Ier, après un règne assez insignifiant, avait été, en 1765, remplacé sur le trône par son illustre fils, l'empereur Joseph II. Le titre d'empereur était désormais un mot à peu près vide de sens. La vie de Joseph II a donc bien moins d'importance relativement à l'empire que par rapport aux contrées qui se trouvaient soumises à son sceptre. Il s'efforça d'y créer une nouvelle vie politique par la suppression d'un grand nombre de couvents, d'une foule d'inutiles cérémonies religieuses et du servage; par l'amélioration de l'administration de la justice, en affranchissant l'Église nationale du joug de celle de Rome, en corrigeant le système d'instruction publique, en accordant aux protestants le libre exercice de leur culte, enfin en s'efforçant de provoquer le développement de toutes les forces actives et matérielles du pays. En ce qui est de ses rapports avec l'empire, le règne de Joseph II n'offre guère d'intérêt qu'en raison des efforts qu'il tenta pour s'agrandir aux dépens de la Bavière. Mais ces tentatives furent déjouées par Frédéric II dans la guerre dite d'*un an* (1778-1779) et par la création de la confédération des princes allemands (1785). La situation générale des États européens se trouvait singulièrement compliquée et embrouillée par diverses circonstances, notamment par l'éruption de la révolution française, quand Joseph II mourut, le 20 février 1790. Son frère et successeur, Léopold II, eût tout fait pour éviter une guerre avec la France; mais à sa mort, arrivée le 1er mars 1792, cette calamité était devenue si imminente, que l'empereur François II, son fils et successeur, ne put pas conjurer plus longtemps l'orage. Quoique au début de la lutte terrible qui s'engagea alors l'Autriche et la Prusse fissent cause commune, celle-ci s'en retira en 1795 en concluant la paix à Bâle avec la France, et le reste du nord de l'Allemagne ne tarda pas à imiter son exemple. L'Autriche et le midi de l'Allemagne durent donc soutenir seuls tout le poids de la guerre. Le traité de paix de Campo-Formio en 1797, et celui de Lunéville en 1801, y mirent fin, en concédant à la France la possession de toute la rive gauche du Rhin. L'influence de la France, et surtout de Bonaparte, sur l'Allemagne, alla toujours croissant à partir de cet instant. En vertu de la mesure prise en 1803, et connue sous le nom de sécularisation, les principautés ecclésiastiques cessèrent d'exister, et servirent à indemniser les princes temporels des pertes de territoire qu'ils avaient dû subir sur la rive gauche du Rhin. On peut dire que la conscience de l'inévitable ruine de l'ancien empire fut un des principaux motifs qui déterminèrent François II à ajouter, à partir du 11 août 1804, à son titre d'empereur d'Allemagne celui d'empereur héréditaire d'Autriche. La ruine complète de l'empire s'approchait d'un pas rapide. Dès 1805 Bade, le Wurtemberg et la Bavière s'en étaient séparés de fait en devenant les alliés de la France dans sa guerre contre l'Autriche.

La création de la Confédération du Rhin (12 juillet 1806) fut le dernier coup porté à l'existence de l'antique empire germanique. L'empereur François II renonça à son titre d'empereur d'Allemagne, et ainsi se trouva aboli jusqu'au nom même d'empire d'Allemagne. La Confédération du Rhin ne fut pas seulement un acte important en ce qu'elle amena la dissolution de l'empire, mais aussi parce qu'elle eut pour résultat d'absorber par la médiatisation un certain nombre de petits princes de l'empire et beaucoup d'autres États qui perdirent alors l'indépendance dont ils avaient toujours joui pour se voir incorporés à d'autres États plus considérables, et surtout parce qu'elle servit à répandre et à populariser en Allemagne beaucoup d'idées et de principes que la révolution française avait eu mission de propager. La Confédération du Rhin ouvrit donc pour l'Allemagne une nouvelle ère politique. A la suite de la guerre malheureuse faite par la Prusse à la France en 1806, guerre que termina le traité conclu à Tilsitt les 8 et 9 juillet 1807, la Confédération du Rhin put encore s'étendre dans le nord de l'Allemagne. Elle avait pour mission de préparer ce pays à la domination immédiate et prochaine de la France; domination qui se révéla par la fondation des nouveaux États que Napoléon y créa alors, à savoir : le royaume de Westphalie, composé de démembrements opérés aux dépens de la Prusse, de la Hesse électorale, du Hanovre et du duché de Brunswick, et le grand-duché de Berg. La guerre nouvelle qui éclata entre la France et l'Autriche en 1809 se termina également, après une lutte aussi sanglante qu'opiniâtre, par d'importantes cessions de territoire auxquelles celle-ci dut consentir, par le traité de paix signé à Vienne le 14 octobre 1809, pour fonder un nouvel État français, le gouvernement général d'Illyrie, et en même temps pour procurer des agrandissements de territoire à quelques princes de la Confédération du Rhin. L'année suivante, Napoléon érigea le grand-duché de Francfort; et, afin de pouvoir mieux faire exécuter son système continental, dirigé contre le commerce de l'Angleterre, il réunit encore à la France les possessions des princes d'Oldenbourg, d'Arenberg et de Salm, jusque alors membres de la Confédération du Rhin, en même temps que toute l'étendue de côtes s'étendant jusqu'à l'embouchure de la Trave. Mais la guerre que Napoléon fit à la Russie en 1812 brisa sa puissance. Un élan d'enthousiasme vraiment national porta alors les populations de la Prusse, de l'Autriche, et successivement de tous les États de l'Allemagne, à courir aux armes pour prendre part à la guerre de la liberté; et en deux campagnes (1813 et 1815) Napoléon fut complétement vaincu. *Voy.* les articles Mil huit cent douze, Mil huit cent treize (Campagnes de), Napoléon, Cent-Jours, Waterloo, etc., etc.

En vertu de la paix signée à Paris, la France dut restituer à l'Allemagne tout ce qu'elle lui avait enlevé de territoires depuis 1790. Les grands-duchés de Berg et de Francfort, le royaume de Westphalie et le gouvernement général des provinces Illyriennes, créations de Napoléon, dispa

rurent, et les souverains allemands, réunis en congrès à Vienne, constituèrent, le 8 juin 1815, une confédération d'États qui prit le nom de Confédération germanique. Ce congrès remit en possession de leurs États les princes que Napoléon en avait expulsés. La Prusse recouvra ses anciennes possessions, ou obtint des indemnités convenables pour celles qui ne lui furent pas rendues. On lui adjugea notamment la Poméranie suédoise et la province Rhénane. On restitua le Hanovre à l'Angleterre. Le Lauenbourg échut en partage au Danemark, comme indemnité de la Norvége. Les Pays-Bas obtinrent le Luxembourg, érigé en grand-duché. Si la Bavière dut restituer à l'Autriche le Tyrol, le pays de Salzbourg et le Vorarlberg, elle reçut en dédommagement les principautés de Wurtzbourg et d'Aschaffenbourg. On arrondit le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, en même temps qu'on accordait de notables agrandissements aux duchés d'Oldenbourg et de Weimar. Il n'y eut que le roi de Saxe, prisonnier des coalisés, qui dut se résigner à perdre la moitié de ses États, attribuée à la Prusse. Les deux Mecklenbourg, Weimar et Oldenbourg furent en outre érigés en grands-duchés, en même temps que les villes de Francfort, de Brême, de Lubeck et de Hambourg, déclarées villes libres, étaient admises à faire partie des États composant la Confédération germanique.

L'Allemagne avait donc recouvré ses anciennes limites, et ses populations n'obéissaient plus qu'à des princes allemands. Quoique le congrès de Vienne eût sanctionné bien des usurpations, consacré bien des injustices; quoiqu'il eût manqué à de solennelles promesses et trompé les espérances les plus légitimes, nous devons reconnaître qu'il lui fut beaucoup pardonné par les Allemands, à cause de la satisfaction qu'il s'était efforcé de donner au plus cher de leurs vœux, celui de leur unité et de leur indépendance nationales. Quant à l'unité qui devrait résulter de lois, d'institutions, de garanties communes, ce fut le côté faible de la reconstitution de l'Allemagne opérée par le congrès; et à cet égard force est de reconnaître que l'assiette de l'ancien empire germanique, malgré tous ses défauts, était plus satisfaisante. Par suite des obstacles qui vinrent alors paralyser toutes les tentatives faites pour arriver à une véritable organisation fédérative, le congrès de Vienne dut se borner à constituer en assemblée souveraine un congrès permanent de plénipotentiaires chargés de la solution de toutes les grandes questions de politique intérieure, en lui abandonnant le soin d'interpréter, selon les circonstances, les vagues promesses et les principes mal définis consignés dans l'acte fédéral. La plus importante des questions ainsi ajournées était celle des libertés politiques à accorder à tous les sujets de la confédération. La nation allemande avait été appelée aux armes contre Napoléon par ses souverains au nom de la liberté et de l'unité nationales; elle ne séparait pas ces deux idées, et croyait avoir droit à ce double prix de ses sacrifices et de sa victoire. On reconnaissait bien qu'il y avait injustice, et surtout danger, à les lui refuser; mais les bonnes intentions des uns avaient échoué contre le mauvais vouloir des autres, et de l'impossibilité de se mettre d'accord était résulté l'article 13 de l'acte fédéral; article vague, stipulant qu'il y aurait dans tous les États allemands des *constitutions d'états territoriaux*. Aucun terme n'étant fixé pour l'accomplissement de cette prescription, l'exécution pouvait en être indéfiniment retardée, à moins que la diète n'intervînt; ce qui n'était guère probable. Si les princes avaient voulu prendre à cet égard l'initiative, les expressions de l'acte fédéral les laissaient dans l'incertitude sur la nature des constitutions à établir. Fallait-il admettre le système d'une représentation nationale dans le sens des idées modernes, ou bien suffisait-il, pour se mettre en règle, de faire revivre les anciennes assemblées d'états territoriaux, où figuraient seulement certaines classes et certaines corporations? L'une et l'autre de ces deux interprétations pouvaient être adoptées suivant les nécessités et les intérêts de chacun. — Les États du nord de l'Allemagne, où, malgré le grand mouvement de la période napoléonienne, les idées, les habitudes et les lois étaient restées à peu près stationnaires, se bornèrent en général à conserver ou à rétablir l'ancien ordre de choses, tandis que les États du midi, qui avaient subi à un haut degré l'influence française, se rattachèrent presque tous aux idées nouvelles, et se donnèrent des constitutions dont les bases étaient analogues à celles de la Charte française. L'Autriche seule, en dépit des intentions presque libérales qu'elle avait témoignées lors du congrès de Vienne, interpréta l'article 13 de l'acte fédéral de la manière la plus étroite, la seule qui pût se concilier avec sa crainte habituelle de tout changement et de tout mouvement politique, et se contenta de maintenir dans ses possessions allemandes les anciens états provinciaux, constitués de façon à ne gêner en rien l'action toute-puissante du gouvernement.

La Prusse, qui tenait à la fois à l'Allemagne du nord par la plus grande partie de ses possessions, et à l'Allemagne du midi par ses nouvelles acquisitions sur le Rhin, se trouvait ainsi dans une position toute particulière. L'esprit routinier et stationnaire des autres États du nord, où, sans tenir compte de l'article 13, on avait rétabli le régime du bon plaisir, comme dans la Hesse-Électorale et le Holstein, ou bien où l'on avait remis en vigueur les anciennes constitutions féodales, comme en Saxe, en Hanovre et en Mecklenbourg; cet esprit, que le temps traîne toujours péniblement à la remorque, n'avait jamais été celui du gouvernement prussien. Pendant la période la plus malheureuse de son histoire, depuis la paix de Tilsitt jusqu'à la guerre de 1813, la Prusse avait travaillé avec une incroyable ardeur à la refonte de sa législation, avec l'intention bien arrêtée d'arriver à la création d'un gouvernement représentatif. C'est elle qui au congrès de Vienne avait mis en avant les idées les plus libérales; le 25 mai 1815, c'est-à-dire avant la signature de l'acte fédéral, le roi avait même rendu un édit où il promettait à ses sujets une constitution représentative, et convoquait pour le 1er septembre suivant les députés de toutes les parties du royaume, pour travailler avec des commissaires royaux à un projet de constitution. On crut plus tard qu'il serait dangereux d'appeler à délibérer en commun les mandataires de provinces si différentes par leurs antécédents et par leurs mœurs, dont plusieurs faisaient depuis peu seulement partie de la monarchie et montraient même déjà quelques dispositions hostiles. L'assemblée promise ne fut donc point réunie. Le gouvernement prussien recula devant ses propres engagements, et, de plus en plus effrayé de la fermentation des esprits, finit par passer du côté de la réaction absolutiste.

Sauf les constitutions de Nassau et de Saxe-Weimar, remontant, l'une à 1815, l'autre à 1816, la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade furent les seuls États de l'Allemagne qui ne craignirent point de donner à l'article 13 l'application la plus conforme aux idées dominantes. Le roi de Bavière octroya sa charte le 26 mai 1818, et le grand-duché de Bade reçut la sienne le 22 août de la même année. Le Wurtemberg, après une lutte assez longue entre le roi et les états, et qui se termina par un compromis, se donna sa constitution le 25 septembre 1819. Weimar seul avait demandé pour sa constitution la garantie de l'assemblée fédérale, qui l'avait accordée sans difficulté; les autres États, n'admettant pas que la diète eût à s'occuper de leurs affaires intérieures, crurent devoir se passer de sa sanction. Mais le moment n'était pas loin où cette assemblée, dont le rôle jusque là n'avait été que passif, allait exercer sur les affaires de l'Allemagne un pouvoir dictatorial conféré par le consentement de tous les membres de la confédération. Expliquons rapidement comment cette unanimité fut obtenue, et quel intérêt commun put concilier tant de volontés diverses.

Les traités de Vienne et de Paris n'avaient pas répondu aux vœux du parti patriote, qui en général ne voyait de salut pour l'unité de l'Allemagne que dans le rétablissement de la dignité impériale et dans la résurrection des vieilles libertés germaniques. Mais l'unité de l'Allemagne sous un chef, qui était aux yeux de ce parti le premier intérêt national, ne se conciliait pas plus avec les intérêts de l'Autriche et de la Prusse qu'avec ceux des autres princes. Les grandes puissances, tout comme celles du second ordre, se fatiguèrent donc promptement des réclamations d'un parti qu'on trouvait d'autant plus gênant qu'on s'était plus compromis avec lui lorsqu'on avait eu besoin de ses services, et qu'il fallait d'autant moins heurter de front qu'on ne pouvait oublier qu'à lui seul il avait soulevé l'Allemagne entière contre le joug de l'oppression étrangère. Ce fut sa propre lassitude qui vint en débarrasser les gouvernements. Les membres les plus importants de ce parti, découragés par la manière dont leurs espérances avaient été trompées, se rallièrent à d'autres intérêts. Toutefois, s'il cessa d'exister comme parti organisé, son esprit n'en continua pas moins de régner parmi la jeunesse et dans les universités, où l'on se nourrissait de rêves de toute espèce sur la régénération de l'Allemagne et la reconstitution future de l'unité nationale.

En même temps d'ailleurs se formait en Allemagne un autre parti, qui, loin de professer comme le parti patriote le culte du moyen âge et des vieilles institutions germaniques, se rattachait au nationalisme philosophique et politique de la fin du dix-huitième siècle, et adoptait plus ou moins explicitement le principe de la souveraineté du peuple. Ce parti, qui avait son centre d'action dans les anciens États de la Confédération du Rhin, s'efforça de développer autant que possible les nouvelles constitutions dans un sens démocratique. Quelques patriotes de 1813 s'y rallièrent dans l'espoir d'arriver à l'unité nationale par les formes de l'unité moderne ; d'autres, au contraire, ne trouvant dans ce parti aucune de leurs sympathies pour le passé, et voyant dans les idées qu'il professait la résurrection de l'influence française, se rangèrent du côté des gouvernements, dans l'espoir de les gagner plus facilement ainsi à leur utopie de restauration de l'ancien empire germanique. Si à ces éléments généraux d'opposition on ajoute le mécontentement de la noblesse médiatisée, laquelle ne pouvait se consoler de la perte de son indépendance politique, les clameurs de l'Église catholique, restée sans dotation, et encore beaucoup d'autres griefs, occasionnés par les nouveaux arrangements, on devinera aisément quel dut être le désordre qui régna dans les idées pendant les années qui suivirent immédiatement l'établissement de la Confédération germanique. La presse, qui jouissait encore d'une certaine liberté, devint naturellement l'écho de toutes ces prétentions si opposées ; et alors il y eut un incroyable pêle-mêle de déclamations patriotiques, de remontrances libérales et de doléances aristocratiques ou religieuses. Cette confusion, qui montrait clairement combien peu on devait redouter une coalition entre des éléments si hétérogènes, au lieu de rassurer les gouvernements, les effraya. Ne sachant d'ailleurs comment satisfaire à tant de réclamations, dont plusieurs n'étaient que trop légitimes, ils cédèrent à l'instinct de la peur, et jugèrent dangereux ce qui n'était qu'incommode. Ils se figurèrent qu'ils avaient affaire à un grand et puissant parti révolutionnaire ; et l'Allemagne devint à leurs yeux le foyer d'une vaste conspiration ayant pour but le renversement de tous les trônes. Cette idée pénétra de bonne heure dans les conseils des princes, et y domina bientôt à la suite d'événements auxquels la frayeur des uns et la politique des autres attachèrent une importance par trop exagérée.

L'esprit de 1813 ne s'était conservé avec toute sa pureté que dans les universités, foyer du patriotisme le plus exalté, où l'on prenait encore au sérieux les rêves de régénération germanique, si bien déjoués par la diplomatie. On y avait remplacé les associations particulières en usage parmi les étudiants par une association générale connue sous le nom de *Burschenschaft*, afin de substituer au patriotisme local le sentiment énergique de l'unité de la patrie commune. On s'inquiéta outre mesure de cette association ; on exagéra de même l'importance et la gravité d'une manifestation faite au château de Wartbourg le 18 octobre 1817, par un grand nombre d'étudiants des universités d'Iéna, de Halle et de Leipzig, à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la réformation et de celui de l'anniversaire de la bataille de Leipzig.

Des incidents vinrent encore ajouter alors à l'irritation des esprits. Un mémoire émané de la Russie, dans lequel on signalait énergiquement les dangers résultant de l'esprit des universités allemandes, fut présenté à la fin de 1818 aux souverains réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle. Cet écrit, tiré d'abord à un petit nombre d'exemplaires, puis réimprimé à Paris, et répandu en Allemagne, y excita une vive indignation. La jeunesse allemande tourna alors toute sa colère contre l'empereur de Russie. Elle attribua à l'influence du cabinet russe sur les divers princes allemands les pas rétrogrades de ceux-ci, et jura une haine à mort à ce nouvel ennemi de la liberté allemande. Auguste de *Kotzebue*, devenu conseiller d'État russe, publiait alors à Manheim une feuille satirique, où il s'attachait au côté ridicule du patriotisme germanique exalté. L'indignation depuis longtemps excitée dans les universités par ses écrits ne connut plus de bornes lorsqu'on apprit qu'il était en correspondance secrète avec la cour de Saint-Pétersbourg, et que c'était probablement par ses rapports que s'était formée l'opinion d'Alexandre sur l'état de l'Allemagne. On s'exagéra hors de toute proportion l'importance de cet adversaire, et les imprécations fulminées dans toutes les universités contre Kotzebue fanatisèrent à tel point un étudiant, nommé Charles Sand, qu'il crut rendre un grand service à sa patrie en la délivrant de cet agent du despotisme étranger, et qu'en effet il alla le poignarder. Ce crime, approuvé par les uns, excusé par les autres, ne tarda pas à trouver un imitateur dans la personne d'un apothicaire, qui tenta d'assassiner le président Ibell, haut fonctionnaire du duché de Nassau. Quoique l'instruction judiciaire, dont les résultats ne furent d'ailleurs connus du public que longtemps après, eût prouvé jusqu'à l'évidence que c'étaient là des crimes isolés, les gouvernements prirent l'alarme et crurent à l'existence d'une autre sainte V e h m e. On multiplia les emprisonnements, les perquisitions ; on arrêta les plus exaltés des patriotes de 1813, et enfin on réunit à Carlsbad un congrès de ministres allemands, afin d'aviser aux mesures à prendre contre les dangers dont l'Allemagne était menacée. — Les projets arrêtés à cet effet à Carlsbad furent présentés à la diète le 20 septembre 1819, et immédiatement convertis en décrets fédéraux. Ils instituaient une commission extraordinaire chargée « de faire en commun « des recherches scrupuleuses concernant l'origine, l'exis- « tence et les ramifications des menées révolutionnaires « dirigées contre la constitution et le repos intérieur de la « confédération en général, ou de ses membres en parti- « culier. » Ce tribunal, espèce d'inquisition politique, eut son siége à Mayence, et subsista jusqu'en 1828. Les rapports qu'il fit de temps en temps à la diète n'apprirent rien d'important, et ses efforts n'aboutirent qu'à recueillir force faits insignifiants et pièces sans portée. Vint ensuite le tour des universités. Ces établissements furent soumis à la surveillance de commissaires extraordinaires, nommés par les souverains, et munis de pouvoirs très-étendus. La mission de ces agents était de veiller à l'exécution des lois disciplinaires en vigueur, et de rendre un compte exact de l'esprit dans lequel les professeurs faisaient leurs cours ; les différents cabinets s'étant engagés réciproquement « à « éloigner de leurs universités et écoles publiques les pro-

« fesseurs qui s'écarteraient de leurs devoirs, en abusant « de leur influence sur l'esprit de la jeunesse pour propa- « ger des doctrines pernicieuses, contraires à l'ordre et au « repos public, ou pour saper les fondements des insti- « tutions existantes; à maintenir dans toute leur rigueur « les lois contre les associations secrètes, et à les étendre « particulièrement avec plus de sévérité encore à l'associa- « tion connue sous le nom de *Burschenschaft*. »

Un arrêté contre la presse, complément obligé de ces diverses mesures, décréta que même dans les États où la liberté de la presse existait en vertu de la constitution aucun écrit périodique, et en général aucun ouvrage de moins de vingt feuilles d'impression, ne pourrait être imprimé qu'avec l'agrément de l'autorité. Chaque gouvernement était ainsi responsable des écrits publiés sous sa surveillance, et dans le cas où un membre de la confédération se trouverait blessé par des publications faites dans un autre État, il pouvait porter plainte à la diète, qui devait faire examiner par une commission l'écrit dénoncé, et en ordonner la suppression s'il y avait lieu. Ces décrets opposaient à l'union des peuples, vainement poursuivie par les patriotes de 1813, l'union des gouvernements déléguant leurs pouvoirs à la diète; ils changeaient entièrement la nature des rapports existants dans la confédération, et déterminaient le caractère jusque là incertain de cette union. Les États secondaires, qui s'étaient montrés si jaloux de leur indépendance au congrès de Vienne, en firent le sacrifice volontaire à l'autorité fédérale : c'est que tous les princes, en lui livrant leurs universités, en mettant leurs tribunaux à son service, en l'autorisant à s'immiscer dans leurs affaires intérieures, sentaient fort bien que, tout en s'affaiblissant vis-à-vis de cette autorité, ils se fortifiaient dans la même proportion vis-à-vis de leurs peuples.

Les universités, les sociétés secrètes et la presse une fois réduites ainsi à l'impuissance, restait l'opposition constitutionnelle des États de l'Allemagne méridionale. Les décrets du 20 septembre concernant la presse lui avaient à la vérité enlevé son point d'appui le plus puissant; mais cela ne suffisait ni à l'Autriche ni à la Prusse. L'existence seule de constitutions représentatives importunait ces deux puissances. C'était pour elles, et surtout pour la Prusse, dont les promesses avaient été si explicites, un reproche et une menace continuels. En 1823, le roi de Prusse, réalisant à sa manière l'article 13 du pacte fédéral, donna successivement à chacune de ses provinces allemandes des diètes provinciales, dont les convocations furent rares, les attributions excessivement bornées, les délibérations sans publicité et l'action presque nulle.

En 1824, la diète fédérale supprima entièrement la publicité de ses délibérations, qui jusque là étaient en partie arrivées à la connaissance du public. Elle renouvela dans la même année les décrets de 1819, dont la durée n'avait pourtant été fixée qu'à cinq ans, en déclarant : « que dans « un État fédératif comme l'Allemagne, où chaque pays a sa « constitution judiciaire propre et sa police particulière, des « lois répressives contre les délits de presse seraient sans « efficacité; que la paix et l'ordre ne peuvent être assurés « dans une semblable union que par des lois de censure, « c'est-à-dire par une surveillance continuelle sur la presse, « exercée au nom de la confédération par les autorités lo- « cales, et, en cas de besoin, par l'autorité fédérale. » Le but qu'on s'était proposé par cette politique ne fut pourtant que fort incomplétement atteint.

Depuis l'époque où parurent ces décrets jusqu'en 1830, le repos matériel de l'Allemagne ne fut sans doute point troublé; mais le feu couvait sous la cendre. Les libéraux constitutionnels, bien autrement dangereux que les patriotes de 1813, par l'habileté pratique avec laquelle ils poursuivaient un but nettement arrêté, rongeaient impatiemment le double frein de la censure et de la police. Obligés d'ajourner leurs prétentions et leurs espérances, ils n'attendaient qu'une occasion favorable pour recommencer la lutte. Les mesures prises contre la presse, en empêchant les Allemands de s'occuper de leurs propres affaires, les poussèrent tout naturellement à s'intéresser à celles de leurs voisins, et ramenèrent par là l'influence des idées françaises. Il se forma en Allemagne des partis analogues à ceux qui étaient en scène de l'autre côté du Rhin; les révolutionnaires français eurent des représentants parmi la jeunesse des universités, qui, en dépit des lois les plus sévères, continua à s'organiser en sociétés secrètes. La classe moyenne elle-même, réduite par les lois de censure à ne vivre, penser et sentir que dans les journaux étrangers, s'imprégna peu à peu des principes adoptés par la bourgeoisie française, et appela de tous ses vœux le moment qui lui permettrait de s'élever au niveau politique de cette classe, tant enviée. Quant au peuple, qui alors s'occupait de théories politiques en Allemagne moins que partout ailleurs, les souverains de quelques États parvinrent à se l'aliéner, les uns par une mauvaise administration, les autres par le maintien des vieux abus et de charges hors de toute proportion avec ses ressources, quelquefois enfin par une conduite scandaleuse, qui ne respectait aucun droit ni aucune convenance. Dans le Brunswick et la Hesse-Électorale notamment, l'exaspération produite par d'intolérables vexations était prête à éclater à tout moment, et les partisans des innovations sentaient bien que là du moins l'appui du peuple ne leur ferait pas défaut. Ce moment tant désiré vint enfin; ce fut la révolution de juillet qui en donna le signal.

Dès le mois de septembre 1830, des insurrections éclatèrent presque simultanément sur divers points de la confédération.

En Saxe, on força le vieux roi Antoine à abandonner le pouvoir à son neveu, le prince Frédéric, qui fut déclaré corégent. Un ministre haï du peuple fut remplacé par un homme en possession de la confiance du peuple. On obtint le changement de la constitution, la réduction des impôts et une nouvelle loi municipale.

Dans le duché de Brunswick, le peuple chassa de ses États le duc Charles, prince dur, extravagant et débauché, après avoir assailli sa voiture à coups de pierres et brûlé son palais. Le prince Guillaume, frère cadet du duc, fut appelé à le remplacer. Ce nouveau souverain renvoya le ministère, et promit une constitution nouvelle, qui fut donnée le 12 octobre 1832.

La révolution de Hesse avait été préparée, comme celle de Brunswick, par une longue série d'actes extravagants et tyranniques. On demanda la convocation des États, la réforme des abus et le renvoi de la maîtresse du prince, à l'influence de laquelle on attribuait la plupart des actes qui avaient soulevé le peuple. L'électeur, n'ayant pas sous la main des forces suffisantes pour résister, promit tout ce qu'on voulut. Il convoqua les états, qui s'assemblèrent le 16 octobre et rédigèrent une nouvelle constitution, qu'il accepta. Quelque temps après, il quitta sa capitale et finit plus tard par remettre les rênes du gouvernement à son fils.

L'insurrection du Hanovre éclata au mois de janvier 1831. Bien que réprimée, elle eut pour résultat d'obtenir du souverain le changement des institutions. Il déclara que les vœux et les plaintes du pays lui avaient été cachés jusqu'alors, mais que son intention était d'y faire droit. Le comte de Munster, premier ministre, qui était détesté du peuple hanovrien, fut destitué, et le duc de Cambridge, frère du roi, fut nommé vice-roi.

Dans la même année, la seconde chambre de la Bavière déclara contraire à la constitution un édit de censure rendu par le gouvernement, et renversa le ministère qui l'avait signé.

Le grand-duc Léopold de Bade alla plus loin : il supprima la censure dans ses États, aux applaudissements de l'Allemagne entière.

Dans d'autres États, enfin, la presse rompit violemment les liens dans lesquels la diète fédérale l'avait tenue enchaînée, et ni la diète ni les gouvernements n'osèrent pour le moment arrêter son essor. Dans la Bavière rhénane, la *Tribune Allemande*, du docteur Wirth, et le *Messager de l'Ouest*, de Siebenpfeiffer, attaquèrent sans ménagement le pacte fondamental de la Confédération, et signalèrent cette union comme une ligue des princes contre la liberté des peuples.

Les insurrections de la Saxe, du Brunswick et de la Hesse-Électorale tirèrent cependant la diète de l'inactivité dans laquelle dix ans de calme l'avaient tenue plongée. Le 21 octobre 1830 elle lança un décret aux termes duquel tous les gouvernements allemands s'engageaient à se prêter mutuellement secours pour réprimer les mouvements populaires; mais en même temps on y exprimait l'espoir que les gouvernements remédieraient paternellement aux griefs légitimes là où ils se produiraient par des voies légales, et feraient disparaître de cette manière tout prétexte à de coupables résistances. Ces paroles conciliantes, auxquelles, du reste, personne ne se laissa prendre, démontraient clairement que des mesures plus sévères avaient été jugées impolitiques à un moment où une guerre universelle paraissait imminente, où la guerre de Pologne tenait en échec la Prusse et l'Autriche, et où cette dernière puissance avait à lutter en Italie contre une révolution naissante. Mais le triomphe du parti de la paix en France et les victoires de l'armée russe rendirent courage aux meneurs de la confédération. Le 27 octobre 1831, la diète déclara qu'elle repoussait toutes les adresses touchant des intérêts généraux; « attendu qu'elle les regardait comme « une tentative dangereuse contre l'ordre public et l'au- « torité des gouvernements, tendant à exercer sur les af- « faires communes de l'Allemagne une influence illégale et « incompatible avec la position des sujets vis-à-vis de « leurs souverains, et des souverains vis-à-vis de la con- « fédération. » L'année suivante elle supprima plusieurs journaux, entre autres la *Tribune Allemande* et le *Messager de l'Ouest*. Mais les rédacteurs de ces deux feuilles refusèrent d'obéir aux décrets de la diète, qu'ils signalèrent comme un attentat à la constitution bavaroise. Traduits en justice, le triomphe d'un acquittement vint augmenter l'audace des deux journalistes. Une grande manifestation populaire ayant été préparée pour le 27 mai, jour anniversaire de la constitution bavaroise, le docteur Wirth invita tous les amis du peuple allemand à y prendre part. Une foule immense, venue de tous les pays constitutionnels de l'Allemagne, se rassembla, en effet, autour des ruines du vieux château de Hambach. Cette fête de Hambach hâta la promulgation de mesures réactionnaires dont la diète s'occupait depuis longtemps. Ces mesures, publiées le 28 juin 1832, enveloppèrent dans une même proscription le parti démocratique et le parti constitutionnel, mirent toutes les assemblées représentatives sous la surveillance de l'assemblée fédérale, et rent complétées par les décrets du 5 juillet concernant la presse et les associations. Les gouvernements s'engagèrent de nouveau à surveiller les habitants ou étrangers suspects, à se communiquer mutuellement leurs découvertes relatives aux associations, et à se prêter, en cas de besoin, une prompte assistance. On renouvela les décrets de 1819 relatifs aux universités. Enfin, pour réduire au silence tous les journaux, la diète rétablit la censure dans le grand-duché de Bade.

Les résolutions de Francfort atteignirent complétement le but qu'on s'était proposé : le système monarchique triompha partout des commotions qui l'avaient un moment ébranlé. Ce n'est pas que le parti démocratique, quoique réduit à l'impuissance, n'essayât de résister; ses partisans, malgré la vigilance de la police, n'avaient pas cessé de former entre eux des sociétés secrètes, où ils continuaient à conspirer pour l'unité de l'Allemagne. Les complots de ce parti eurent pour principal résultat la déplorable échauffourée de Francfort, à la suite de laquelle il fut écrasé et ses principaux membres dispersés. Le parti constitutionnel, sans écho dans la presse, sans appui au dehors, protesta vainement, à des majorités considérables, dans les assemblées représentatives de Bade, de Wurtemberg et ailleurs, contre les résolutions de la diète. Nulle part les gouvernements ne tinrent compte de ces réclamations. Appuyés toujours par la noblesse, qui partout constituait les premières chambres, ils allèrent jusqu'à interdire l'impression des adresses dans lesquelles les secondes chambres consignaient ces réclamations, et dans la Hesse-Électorale comme dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, on prononça deux fois, coup sur coup, la dissolution des chambres. La Prusse et l'Autriche, profitant de leurs victoires sur les États constitutionnels, et afin de se fortifier dans la position qu'elles leur avaient faite vis-à-vis de ceux-ci, songèrent à préparer de nouvelles mesures pour être ajoutées à celles qui existaient déjà. Un congrès ministériel fut réuni à Vienne, en 1834, dont les conférences eurent pour résultat les décrets fédéraux promulgués à la fin de la même année. Le premier établit un tribunal arbitral (*Bundesschiedsgericht*) pour juger les différends qui s'élèveraient entre un gouvernement et ses chambres. En donnant leur adhésion à l'institution d'un tel tribunal, les princes constitutionnels, pour se fortifier vis-à-vis de leurs assemblées, se placèrent volontairement sous la dépendance des deux grandes puissances, lesquelles, n'ayant pas d'assemblées représentatives, devaient toujours être juges, sans jamais être parties. Le 13 novembre 1834 la diète enleva aux autorités académiques leur ancienne juridiction en matière de police; le 15 janvier 1835 elle défendit aux ouvriers allemands de voyager dans les pays où étaient tolérées des associations de nature à troubler la tranquillité des autres États; le 18 avril 1836 elle décida que les comptes-rendus des débats des chambres ne pourraient être reproduits par les journaux que d'après la rédaction des feuilles officielles. Enfin, par un décret du 18 août de la même année, elle déclara que toutes les tentatives contre l'existence, l'intégrité ou la sûreté de la confédération seraient poursuivies et punies, dans chacun des États, comme si elles étaient dirigées contre lui-même, et les gouvernements des divers États s'engagèrent à se livrer réciproquement les accusés politiques qui ne seraient pas leurs sujets.

En dehors de la politique, la Prusse avait étendu son influence au moyen de l'union douanière ou Zollverein.

Malgré son apparente immobilité, l'Allemagne avait subi de 1843 à 1847 un travail intérieur qui l'avait préparée à recevoir le contre-coup des événements de février 1848. L'opinion y avait suivi avec le plus vif intérêt la longue lutte qui s'était engagée en Hanovre entre l'esprit des temps nouveaux et le génie des temps anciens, incarné en la personne du souverain de ce petit royaume. Plus tard, les efforts tentés en Prusse par certains prêtres catholiques (à la tête desquels il faut citer Jean Ronge et Czerski) pour secouer le joug de la hiérarchie romaine et se rapprocher, sur divers points importants de doctrine, des principes professés par l'Église protestante, eurent également le privilége de captiver l'attention publique. Bientôt on vit s'y rattacher des dissensions religieuses éclatant au sein même de l'Église protestante, et provoquées par les prétentions de l'Église officielle, appuyées par un roi qui attachait un grand prix à passer pour le représentant plus ou moins infaillible de l'Église évangélique.

Le fait le plus saillant de l'année 1846, en raison de la vive émotion qu'il produisit en Allemagne, fut le triple mouvement insurrectionnel qu'on vit éclater presque en même temps, au mois de février, dans le grand-duché de Posen, à Cracovie et en Gallicie.

En 1847 le roi de Prusse, cédant volontairement à l'esprit des temps nouveaux, fit officiellement annoncer qu'il se décidait à tenir, à trente-quatre ans de distance, les promesses solennelles de son prédécesseur à ses sujets, lorsqu'il les appelait en 1813, au nom de la liberté, à briser le joug de l'étranger. La sensation causée par l'annonce de l'octroi prochain d'une constitution au peuple prussien fut immense en Allemagne; et cette démarche si décisive démontra encore mieux combien était profond l'antagonisme latent existant entre les cabinets de Vienne et de Berlin, celui-ci se mettant désormais résolument à la tête du mouvement qui entraîne les sociétés modernes vers de nouvelles destinées, tandis que l'autre persévérait, sous l'inspiration de M. de Metternich, dans cet état de torpeur et d'immobilité qui en a fait le représentant des intérêts, des préjugés et des passions du vieux monde. Nous devons dire toutefois que lorsque la charte tant de fois annoncée et promise aux populations prussiennes fut enfin rendue publique, la déception fut générale en Allemagne à la vue d'un monument auquel son architecte s'était efforcé de donner les proportions heurtées, le plan bizarre et la configuration surchargée et embrouillée d'une vieille cathédrale gothique, au lieu d'un édifice aux proportions simples, uniformes et grandioses, répondant aux idées comme aux besoins de l'époque, et tel qu'on pouvait d'ailleurs l'attendre de la présence dans les conseils de Frédéric-Guillaume IV de tant d'hommes d'État notoirement dévoués au triomphe de la cause du progrès. Nous n'avons pas à examiner ici l'ensemble et les dispositions particulières de cette charte, dont il sera plus rationnellement question à l'article spécial consacré à la Prusse dans ce dictionnaire; nous nous bornerons à constater qu'en dépit de toutes les précautions minutieuses prises par le législateur pour y faire dominer l'élément aristocratique, ou, pour mieux dire, nous ne savons quelles vagues théories d'une prétendue école historique, trouvant dans le perfectionnement et l'application des formes et des idées du passé la meilleure base à donner aux libertés publiques comme à l'indépendance nationale de la Prusse, et aussi à la prépondérance politique qu'elle est appelée à exercer en Allemagne, l'élément populaire n'avait pas tardé à se faire lui-même une part plus large dans la distribution des rôles politiques. Aussi le roi Frédéric-Guillaume IV, aux prises avec les votes et les discours de la seconde curie de la diète générale du royaume, ne tarda-t-il pas à en être aux regrets d'avoir par trop *précipitamment* cédé aux vœux et aux besoins de son siècle.

Pendant qu'au nord de l'Allemagne l'opinion suivait avec anxiété les développements pénibles assurément, mais incontestables, de l'idée libérale arrivant à pénétrer peu à peu jusque dans les conseils du prince, une des puissances du midi, la Bavière, scandalisait l'Allemagne et l'Europe par le spectacle étrange qu'elle offrait en ce même moment à l'observation. Initiée aux bienfaits de la vie constitutionnelle par le feu roi Maximilien, la Bavière était devenue sous le règne de son fils et successeur, le roi Louis, une monarchie quasi absolue, livrée au bon plaisir de ministres créatures dévouées de la Société de Jésus. On était parvenu peu à peu à y anéantir le peu de liberté de la presse laissée aux populations allemandes par les résolutions de la diète fédérale de 1832; et de jour en jour la prospérité publique et privée y déclinait rapidement sous l'action délétère exercée par la prépondérance du clergé sur la direction générale des affaires. La session ordinaire des chambres s'ouvrit au commencement de l'année, et tout aussitôt la tribune de la chambre élective y retentit des plus énergiques protestations adressées de tous les points du pays, sous forme de pétitions, contre les mesures restrictives apportées par le pouvoir à l'exercice de cette précieuse liberté, même dans les limites, déjà si restreintes, prescrites par les décisions fédérales. M. d'Abel, ministre de l'intérieur, créature toute dévouée du parti prêtre, fut à cette occasion l'objet des plus justes et des plus énergiques attaques de la part des députés voués au triomphe de l'idée de progrès et de liberté. Ces protestations seraient sans doute, comme tant d'autres, demeurées inutiles, et n'auraient en rien influé sur la situation non plus que sur la direction générale des affaires, si un accident étrange n'était venu leur prêter une portée politique qu'elles ne pouvaient réellement pas avoir alors. Une femme galante, d'assez bas étage, à laquelle un procès récent plaidé aux assises de Paris avait donné une certaine célébrité, parce qu'elle y avait figuré comme maîtresse d'une espèce de chevalier d'industrie tué en duel par un individu appartenant à la même catégorie sociale, Lola Montès, figurante dans le corps de ballet du théâtre de la Porte-Saint-Martin à Paris, était venue au commencement de l'année donner des représentations chorégraphiques à Munich et y exécuter quelques-unes de ces danses lascives qui ont la propriété de charmer les générations actuelles, et qu'on décore de noms espagnols pour leur donner un certain vernis de naïveté et d'innocence qui doit en faire le charme aux yeux de spectateurs blasés et corrompus. Le roi Louis de Bavière, malgré ses soixante hivers bien comptés, ne put apercevoir au théâtre les grâces excentriques de la danseuse parisienne sans concevoir tout aussitôt pour elle la passion la plus vive. Lola Montès, au bout de quelques mois, ne fut pas seulement la maîtresse avouée du vieux roi, qui fit pour elle des folies qu'on ne pardonnerait pas même à un mineur récemment émancipé; elle en arriva à exercer une influence réelle sur la direction des affaires et à disposer des portefeuilles, tout comme pouvaient faire de leur temps à Versailles la Du Barry ou la Pompadour. Un luxe insolent vint encore ajouter au scandale, qui fut porté au comble quand on vit le roi Louis donner à cette prostituée le titre de comtesse de Lansfeldt, auquel était attaché un majorat considérable, et en outre la faire présenter publiquement à la cour sous ce nouveau nom. M. d'Abel, le tout-puissant ministre de l'intérieur, après s'être d'abord complaisamment prêté aux caprices de son royal maître, avait fini par comprendre que la favorite ne tarderait pas à le primer complétement, et de dépit il avait remis sa démission entre les mains du roi. Ce prince eut alors à reconstituer un cabinet, et ne put nécessairement le recruter que parmi des hommes hostiles aux idées et aux principes qui pendant si longtemps avaient constamment prévalu dans les conseils de la couronne. Cette révolution ministérielle, ce changement absolu de système, étaient un événement des plus heureux pour le pays; seulement on ne pouvait s'empêcher de déplorer qu'il eût été uniquement le produit d'un caprice de femme. Bientôt, par l'insolence qu'elle montra en maintes occasions, Lola Montès blessa profondément le sentiment de nationalité du peuple bavarois, et de graves émeutes provoquées par sa folle conduite exigèrent une répression énergique, mais bien propre à irriter encore davantage les rancunes populaires. L'année 1847 s'écoula ainsi pour l'Allemagne, dont l'attention se trouvait partagée entre la lutte de l'esprit nouveau à Berlin contre l'esprit des temps anciens, et les scandales causés à Munich par l'imbécile passion du vieux roi pour une danseuse des boulevarts de Paris. Le triomphe décidé remporté à cette même époque en Suisse par le parti démocratique sur le parti aristocratique, appuyé des sympathies de tous les gouvernements européens, ne contribua pas peu non plus à donner en Allemagne une force nouvelle à l'idée libérale, qui ne devait pas tarder, sous la pression d'événements imprévus et alors encore fort peu probables, à prendre des allures démocratiques et bientôt même démagogiques.

Si en Bavière force était restée en définitive à l'ordre matériel, il y régnait par contre dans les idées morales une trop grande confusion pour que de nouveaux et prochains orages n'y fussent pas perpétuellement à redouter. Les intrigues politiques, dont Lola Montès en vint tout naturellement à être l'âme, devaient en provoquer l'explosion.

Devenue l'objet non pas seulement du mépris, mais encore de l'exécration des masses, la favorite avait cherché à se constituer dans l'université même, et parmi les étudiants, un certain nombre de défenseurs assez corrompus, malgré leur jeunesse, pour comprendre parfaitement que la protection de la maîtresse du roi leur assurerait un avancement facile et rapide dans les diverses carrières auxquelles ils se destinaient dès lors pour braver les préjugés et défendre en toute occasion la royale prostituée contre les insultes de ceux de leurs camarades, assez *arriérés* pour croire encore à la sainteté obligatoire des lois de la morale. De là des rixes entre étudiants, dans lesquelles Lola Montès eut l'incroyable impudence de se porter elle-même au secours de ses protégés. Une ordonnance royale prononça le 10 février 1848 la clôture des cours de l'université de Munich pour une année, comme punition des scènes de désordre dont elle venait d'être le théâtre. Cette mesure sévère, loin de calmer l'irritation, l'accrut encore, et le lendemain les manifestations prirent un caractère tel que la troupe dut charger les rassemblements pour les disperser. Il y eut dans cette échauffourée des blessés et même des morts. La municipalité de Munich se réunit alors, et envoya une députation supplier le monarque de rapporter son ordonnance relative à l'université. Cet acte était la condamnation la plus explicite de la conduite tenue dans toute cette affaire par le gouvernement. Mais le vieux roi se roidit contre le verdict de l'opinion, et refusa de faire droit aux si justes remontrances de la municipalité de sa bonne ville. Cet imprudent refus irrita encore davantage les masses, qui se ruèrent alors sur l'hôtel habité par l'indigne favorite, et le saccagèrent de fond en comble ainsi que le dépôt de police et quelques propriétés particulières voisines du théâtre de ces désordres. Lola Montès n'échappa même pas sans peine à la fureur populaire, et son royal amant, qui, probablement pour lui porter secours, commit l'imprudence de se mêler incognito à la foule, fut légèrement blessé dans cette échauffourée, dont le résultat fut de donner à la morale et à l'opinion publique une tardive satisfaction.

A quelques jours de là éclatait à Paris cette étourdissante révolution de février que prévoyaient si peu ceux-là même qui furent appelés à en profiter immédiatement. Le contre-coup s'en fit tout aussitôt sentir presque simultanément, et avec une rapidité égale à celle du fluide électrique, au nord, au midi, à l'ouest et au centre de l'Allemagne, dont les populations étaient depuis longtemps mûres pour une révolution que hâtèrent singulièrement, d'une part, le mouvement réformateur de la Prusse, et de l'autre le spectacle de toutes les objections de l'ancien régime que présentait depuis une année la cour du roi Louis de Bavière.

Nous aurons à présenter dans ce dictionnaire le tableau de ces graves événements dans les articles spéciaux relatifs à l'Autriche, à la Bavière, au Wurtemberg, à la Saxe, à la Prusse, au Hanovre, aux grands-duchés de Bade, de Hesse, et de Nassau, etc., etc., auxquels nous renverrons le lecteur. L'aspiration des populations allemandes à la grande unité nationale, depuis plus de trente années le rêve constant de tous les cœurs généreux et de toutes les intelligences élevées, fut la pensée commune qui présida à ce puissant mouvement de rénovation sociale. Mais les passions mauvaises, les appétits désordonnés devaient bientôt le détourner de ses voies premières. C'était d'abord le sentiment de la dignité humaine justement blessée des choquantes inégalités sociales base de l'édifice vermoulu, si péniblement relevé par la coalition européenne en 1815, qui, là comme ailleurs, avait demandé satisfaction à un ordre de choses plus conforme à la raison. Mais là aussi des frelons politiques voulurent dévorer en quelques instants le miel, fruit du travail de plusieurs générations d'abeilles intelligentes et patientes. Les aventuriers de la démagogie se précipitèrent avec une ardeur sans pareille sur la proie facile que leur abandonnaient la généreuse confiance des uns, la stupéfaction des autres et bientôt aussi le découragement fatal de tous.

L'histoire du complet avortement de cette grande démonstration humanitaire formera sans contredit l'une des pages les plus curieuses et en même temps les plus instructives des annales générales du dix-neuvième siècle. Le fait dominant de cette période si décisive est incontestablement la réunion à Francfort d'une assemblée délibérante commune à l'Allemagne tout entière, et ayant pour mission de lui donner cette unité politique définitive qu'elle cherche inutilement depuis si longtemps. La confédération germanique telle que le congrès de Vienne l'avait constituée en 1815, avait momentanément disparu sous le souffle destructeur des événements dont le pays tout entier avait été le théâtre en mars 1848. Le parlement de Francfort, chargé de la remplacer, et dans lequel l'élément démocratique était prépondérant, échoua dans ses efforts, parce que dès qu'il lui fut donné d'envisager en face la situation générale de l'Allemagne et de prendre un parti, il se trouva tout aussitôt annulé par les intérêts essentiellement divergents dont, malgré son origine révolutionnaire, il se trouvait l'expression, et surtout parce que ces intérêts s'y trouvèrent immédiatement en conflit. En dépit des tendances ouvertement républicaines de la minorité, il s'était dès son début placé sous l'égide monarchique, et avait centralisé les pouvoirs fédéraux entre les mains d'un archiduc d'Autriche. Un instant même, en voyant cette assemblée proclamer hautement qu'elle était prête à mettre toutes les forces de la confédération au service de l'Autriche pour lui venir en aide dans sa lutte contre les populations italiques, puis réclamer pour l'Allemagne le versant italien des Alpes, et jusqu'au territoire de Venise, on put croire qu'elle allait s'efforcer de reconstituer le vieil empire germanique du seizième siècle; projet qui impliquait nécessairement l'idée de faire rentrer dans la grande unité germanique, non pas seulement la Hollande et la Suisse Allemande, mais encore la Lorraine et l'Alsace, et alors on put comprendre tout ce qu'il y avait de chimérique et de radicalement impossible dans ces idées de fraternisation entre les grandes nations européennes que les publicistes et les orateurs de la démagogie étaient parvenus à mettre à la mode. La vieille constitution germanique n'avait été détruite que pour tout aussitôt faire poindre les graves périls qui résulteraient inévitablement pour l'indépendance et la sécurité des autres nations de l'Europe, surtout pour celles d'origine romane, de la concentration de toutes les forces et de toutes les ressources des diverses populations germaines entre les mains d'un pouvoir unique, que ce pouvoir fût monarchique ou démocratique. Après deux années d'une existence orageuse, cette assemblée de Francfort, successivement abandonnée et reniée par ceux-là même qui avaient été ses plus ardents promoteurs, expira de vieillesse et d'impuissance. Remplacée en 1850, à la suite d'un accord intervenu entre la Prusse et l'Autriche, par un pouvoir central provisoire, elle n'a laissé d'autres souvenirs que ceux qui se rattachent à l'inutilité de ses luttes pour constituer la chimère de l'unité germanique, et aux projets révolutionnaires des démagogues qui croyaient pouvoir faire impunément table rase en Allemagne de toutes les institutions préexistantes, détruire toutes les anciennes divisions politiques indépendantes et reconstituer avec toutes ces ruines quelque chose de plus ou moins analogue à l'unité nationale française ou à celle des États-Unis de l'Amérique du Nord.

[Après la chute du parlement allemand, la Prusse eut d'abord la haute main sur les affaires d'Allemagne. Le 28 mai 1849 elle émit son projet de constitution d'un nouvel empire allemand. « La Prusse, qui n'avait pas voulu recevoir la couronne d'Allemagne des unitaires de Francfort, dit M. Thomas, se la donnait à elle-même; l'Allemagne se confédérait ou plutôt elle était fondue sous son patronage;

elle ne formait plus qu'un État purement germanique dans lequel l'Autriche n'entrait pas. L'Autriche, dans ce projet, fonctionnait en dehors de l'Allemagne comme un corps entièrement distinct sur lequel l'Allemagne devait toujours s'appuyer vis-à-vis de l'étranger, dont elle pouvait se rapprocher, en traitant de gré à gré pour toutes les questions intérieures, mais sans jamais dorénavant accepter aucune communauté d'existence. L'Autriche devenait ainsi, au mépris de l'histoire, une puissance non germanique ; l'Autriche protesta. » Des trois rois signataires de l'union du 26 mai 1849, sur laquelle était basé le projet de constitution du 28, deux se dédirent. La Prusse assembla un parlement à Erfurt, et là elle déclara qu'elle acceptait tous les éléments de l'ancienne fédération et reconnaissait les droits de l'Autriche, mais à la condition que cette confédération aurait un nouvel organe, qui ne serait plus la diète, et qu'elle laisserait subsister dans son sein l'union particulière créée par la charte du 28 mai. « L'Autriche rentrait ainsi dans l'Allemagne, suivant l'expression de M. Thomas, mais la Prusse se réservait le privilége d'avoir sa fédération à elle au milieu de la grande ; elle admettait en quelque sorte deux Allemagnes au lieu d'une, ce qu'on appelait alors l'*union large* et l'*union restreinte*. Qu'elle eût beaucoup ou qu'elle eût peu d'alliés, elle voulait élever cette *union* comme un boulevard contre l'Autriche. »

Mais l'Autriche s'était raffermie. La charte du 28 mai 1849 se trouva remise en question au moment même où elle était exécutoire. Le 8 octobre 1850, à l'ouverture officielle du *Collége des princes*, l'un des corps politiques érigés par la charte du 28 mai, et déjà qualifié de provisoire, la Prusse concéda que le maintien de son *union restreinte* serait subordonné à l'assentiment de l'ancien corps fédéral. C'était reconnaître la nécessité de le reconstituer. L'Autriche allait plus loin. Elle posait en droit que la diète diplomatique de Francfort, remplacée un instant par la diète parlementaire et révolutionnaire, n'avait jamais cessé d'exister, et elle intervenait les armes à la main dans la Hesse au nom de cette autorité. Bien plus, elle prétendait entrer désormais dans la confédération avec toutes ses possessions. La Russie offrit ses bons offices ; et le comte de Brandebourg alla porter à Varsovie les propositions de la Prusse. Il était chargé d'accepter l'incorporation de la monarchie autrichienne tout entière dans la confédération ; mais il devait s'arranger de manière à en amoindrir les suites en demandant entre la Prusse et l'Autriche parité dans l'exercice de la présidence, parité dans le pouvoir exécutif, c'est-à-dire à peu près le renouvellement de l'intérim du 30 septembre 1849, avec la liberté de former des alliances séparées au sein de la fédération. L'Autriche refusa, à Varsovie, les propositions prussiennes, et ne se relâcha point des siennes. Elle ne voulut point partager le pouvoir exécutif, qu'il fallait, disait-elle « vigoureux, » et demanda que la Prusse se désistât officiellement de sa charte du 28 mai 1849. Quand il s'agit enfin de répondre par la force à ces dures exigences, il se trouva que la Prusse n'était pas suffisamment prête, et elle en revint aux négociations. M. de Manteuffel alla promettre à Olmütz que l'on ferait ce que désirait l'Autriche. Des conférences s'ouvrirent à Dresde entre les principales puissances allemandes. Une commission proposa de constituer un gouvernement fédéral composé de neuf membres ayant onze voix, et de recevoir dans la confédération l'Autriche et la Prusse avec toutes leurs possessions indistinctement. Une armée de 125,000 hommes toujours prêts devait être à la disposition du pouvoir exécutif. Les onze voix étaient ainsi réparties : l'Autriche et la Prusse, chacune deux voix ; la Bavière, le Hanovre, la Saxe et le Wurtemberg, chacun une voix ; la neuvième et la dixième voix appartenaient collectivement à des États secondaires, et la onzième aux plus petits États allemands. La Prusse n'admit pas cet arrangement qui avait été préparé par l'Autriche. La France et l'Angleterre protestèrent contre l'admission de nouveaux pays dans la Confédération germanique. Le roi de Wurtemberg, dans une lettre rendue publique, demanda une représentation du peuple allemand auprès du pouvoir fédéral ; une seconde commission adopta cet avis, après avoir indiqué cinq propositions destinées à fortifier le pouvoir dans chaque État et à abroger les dernières mesures révolutionnaires. Le ministre de Prusse demanda un sursis. L'Autriche accorda deux voix de plus aux petits États. La Prusse n'en voulait que cinq, deux permanentes et trois temporaires, et insista pour avoir la parité dans l'exercice de la présidence. On ne put ainsi s'entendre ; et comme on était d'accord sur la nécessité de reconstituer un pouvoir central, l'ancienne diète fut tout simplement reconstituée par le retour des envoyés des différents États à Francfort.

La lutte entre la Prusse et l'Autriche n'existait pas seulement sur le terrain politique. La Prusse éloignait aussi l'Autriche du marché allemand, en lui refusant l'entrée dans le Zollverein. Les quatre royaumes, les deux Hesse, Bade et Nassau se coalisèrent, et la Prusse dut conclure un traité de commerce avec l'Autriche pour renouveler son association douanière. Les mêmes puissances se réunirent, en 1854, dans des conférences tenues à Bamberg, pour appuyer le système de neutralité de l'Allemagne pendant la guerre d'Orient. Quelques efforts aboutirent pourtant dans les questions économiques. Un projet de code du commerce général fut mis à l'étude, des conventions communes furent conclues relativement à l'établissement de chemins de fer, des banques créées, un système unique de monnaies adopté, une réforme postale préparée, etc. La guerre d'Italie vint encore montrer l'antagonisme des deux grandes puissances qui divisaient l'Allemagne. Tandis que quelques petites puissances rêvaient de voler au secours de l'Autriche, la Prusse maintenait son système de neutralité, ne voyant pas d'intérêts allemands engagés dans la possession de la Lombardie par l'Autriche, non plus qu'elle n'en avait vu dans la possession du Danube par la même puissance. La chambre des députés de Prusse reconnut, en 1861, que l'Allemagne ne devait pas s'opposer à la reconstitution de l'Italie : c'était avouer que la possession de Venise par l'Autriche n'intéressait pas l'Allemagne. Cependant, suivant le ministre Schleinitz, « une alliance intime de la Prusse avec l'Autriche sera toujours une des plus solides garanties pour la conservation de l'intégrité du territoire allemand et de l'équilibre européen. Les deux États ont besoin l'un de l'autre sous ce rapport, et nulle autre combinaison ne saurait remplacer cette alliance. Mais elle ne pourra être utile qu'en tant qu'elle reposera sur une parité complète et que des deux côtés il y aura amitié vraie. » Quoi qu'il en soit, la diète prenait quelques mesures pour arriver à l'unité militaire, l'Allemagne apprêtait bruyamment ses armes, quoique on la crût décidée à attendre les événements l'arme au pied. « Ce fut le dessein de ceux qui réglèrent les affaires de l'Europe à la fin de la guerre (de 1815), disait un journal anglais, de créer en Allemagne une puissance que l'on voulait mettre dans la double condition de ne pouvoir jamais prendre l'initiative de l'attaque, et d'être cependant assez forte pour pouvoir toujours se défendre. On voulait faire de l'Allemagne une masse immense, un rempart infranchissable à tout ennemi extérieur, un lac dont les eaux pouvaient être troublées à la surface par le vent, mais devaient toujours reprendre leur calme et leur niveau. Dans ce dessein on organisa en Allemagne une hiérarchie d'États aussi soigneusement et aussi absurdement gradués entre eux que les degrés sans fin de la noblesse... Ce plan ingénieux a réussi sous de certains rapports. La grande nation allemande, avec sa littérature, sa civilisation et sa valeur, n'a été remuée par aucune impulsion agressive. Le malheur, c'est qu'avec la puissance d'attaquer les autres celle de se défendre a aussi disparu. La machine de l'empire alle-

mand est ainsi organisée qu'elle donne à chaque membre de la confédération un intérêt individuel et particulier presque toujours opposé, soit dans la réalité, soit plus souvent encore dans la forme, à celui du corps entier. »

Mais l'opinion se prononçait de plus en plus pour l'unité de la patrie allemande ; les chefs d'État et la diète furent donc forcés de chercher à résoudre ce problème. Obéissant à des mobiles divers, à des principes opposés, ils ne purent y réussir. On vit alors reparaître les anciens partis de l'*Allemagne restreinte* et de la *grande Allemagne*. L'Autriche, qui était à la tête de la grande Allemagne, demandait avant tout la garantie de l'intégrité du territoire fédéral ; sous le nom d'Allemagne restreinte, le *Nationalverein* entendait l'Allemagne régénérée par l'initiative de la Prusse. Au milieu de 1863, l'empereur d'Autriche convoqua en congrès tous les souverains de la Confédération germanique ; mais le roi de Prusse refusa d'assister aux réunions, et, par suite de ce refus, le congrès échoua. Après l'avènement de Christian IX au trône de Danemark, la diète ayant ordonné l'exécution fédérale dans le Holstein, ce pays fut occupé sans coup férir par des troupes saxonnes et hanovriennes. La Prusse et l'Autriche demandèrent ensuite l'occupation du Schleswig ; la diète repoussa cette demande, d'accord avec l'opinion publique, qui appuyait les prétentions du prince d'Augustenbourg au trône ducal. L'Autriche, fort indécise sur ce qu'elle devait faire, se laissa entraîner par la Prusse qui dissimulait à peine ses désirs d'annexion. L'une et l'autre déclarèrent qu'elles procéderaient à l'occupation comme puissances libres. Après la conclusion de la paix, qui mit fin, le 30 octobre 1864, à cette guerre des duchés, la Prusse exigea de la diète le rappel des troupes fédérales, en alléguant que le but de l'exécution était atteint. La diète résista d'abord, mais l'attitude menaçante du cabinet de Berlin la décida à céder. Dans les premiers mois de 1865, elle adopta cependant une proposition en vertu de laquelle les deux grandes puissances devaient reconnaître les droits du prince d'Augustenbourg et remettre les duchés à son administration. La Prusse rendit ce vote illusoire en provoquant la convention de Gastein, qu'elle signa avec l'Autriche le 14 août. D'après cette convention, les deux puissances ayant acquis, par suite du traité d'octobre 1864, des droits incontestables sur le Schleswig et le Holstein, s'en partageaient la possession ; l'Autriche gardait le Holstein, et la Prusse le Schleswig. Cette prise de possession des duchés, malgré les décisions de la diète, constituait en quelque sorte la rupture du pacte fédéral ; elle souleva un cri d'indignation dans toute l'Allemagne.

Des difficultés surgirent bientôt de la situation réciproque de l'Autriche et de la Prusse dans les duchés ; elles amenèrent des contestations et des récriminations qui s'envenimèrent de jour en jour. Les choses en vinrent à ce point que l'Autriche soumit, le 1er juin 1866, aux délibérations de la diète la question du Schleswig-Holstein ; la Prusse protesta, accusant l'Autriche de violer la convention de Gastein et de lui adresser une provocation directe. La guerre devenait imminente. L'Autriche, appuyée par la diète, se mit en campagne, ayant pour alliés le Hanovre, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, la Bavière, la Saxe, la Hesse électorale, le grand-duché de Hesse-Darmstadt. La bataille de Sadowa, livrée le 3 juillet 1866, décida bientôt du sort de l'Allemagne. Par le traité de Prague, signé le 23 août suivant, l'Autriche reconnut la dissolution de la Confédération germanique, et donna son consentement à une nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord, dont elle ne ferait point partie. L'indemnité de guerre qu'elle eut à payer monta à quarante millions de thalers. L'empereur d'Autriche, en outre, cédait au roi de Prusse tous les droits acquis par lui sur les duchés de Schleswig et de Holstein, réservant seulement le vote des populations du nord du Schleswig. Parmi les alliés de l'Autriche, c'est le roi de Hanovre qui eut le plus à souffrir ; il perdit entièrement ses États. La Saxe eut à payer, comme indemnité de guerre, dix millions de thalers ; le Wurtemberg, huit millions de florins ; le grand-duché de Bade, six millions de florins. La Bavière, outre une indemnité de trente millions de florins, dut céder les territoires de Gersfeld et d'Orb ; le grand-duché de Hesse-Darmstadt, trois millions de florins, et céda un territoire de 1,100 kilomètres carrés.

Ainsi, le dualisme de l'Autriche et de la Prusse cessait d'exister au sein de l'Allemagne. L'empire d'Autriche conservait néanmoins dix à douze millions de sujets allemands. Tous les pays constituant le reste de l'Allemagne se trouvèrent partagés en deux groupes, suivant qu'ils étaient au nord ou au midi du Mein. L'ensemble des pays situés au nord forma la Confédération de l'Allemagne du Nord, où le pouvoir législatif fut exercé par deux assemblées : le Conseil fédéral et le Reischstag (parlement). La présidence de la Confédération appartint à la couronne de Prusse, qui eut droit, en cette qualité, d'entretenir les relations internationales, de déclarer la guerre et de conclure la paix, de faire les alliances et autres traités, d'accréditer et de recevoir les envoyés diplomatiques. L'exercice de la présidence conférait en outre à la Prusse le droit de nommer le chancelier ainsi que les autres fonctionnaires de la Confédération, de convoquer le Conseil fédéral et le Reischstag, d'en faire l'ouverture, de les proroger et de les clore. D'un autre côté, toutes les forces militaires de la confédération étaient placées sous le commandement du roi de Prusse, qui obtenait de la sorte l'armée que le parlement prussien lui avait si longtemps refusée. En définitive, par cet ensemble de dispositions, l'Allemagne du Nord se trouvait complètement dans la main et sous la domination de la Prusse.

Tandis que l'Allemagne du Nord se constituait, les États du Sud s'étaient rapprochés de la Prusse. En signant leurs traités, le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière concluaient avec cette puissance une alliance défensive et offensive, par laquelle se trouvait garantie l'intégrité mutuelle de leurs territoires. Ils s'engageaient à mettre en cas de guerre toutes leurs forces militaires à la disposition les uns des autres, et la Bavière, le Wurtemberg et Bade confièrent éventuellement le commandement en chef au roi de Prusse. Secrètes au début, ces conventions furent publiées au mois de mars 1867. Une autre convention fut signée, le 4 juin de la même année, entre la Prusse, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et le grand-duché de Hesse, pour reconstituer le Zollverein sur de nouvelles bases, et établir l'association douanière de la Confédération de l'Allemagne du Nord avec les États du Sud. Un parlement douanier, formé de députés spéciaux élus dans les États du Nord et dans les États du Sud, ouvrit ses séances à Berlin, le 27 avril 1868.

A partir des derniers mois de 1867, une agitation assez considérable se manifesta dans les États du Sud pour une union plus intime avec la Confédération du Nord. Elle fut combattue par des manifestations opposées ; mais la déclaration de guerre faite au mois de juillet 1870 par Napoléon III, en menaçant toute l'Allemagne, amena l'union des divers partis et réalisa définitivement les plans de la Prusse. La Saxe, la Hesse, Bade, la Bavière et le Wurtemberg signèrent sans hésitation l'ordre de mobilisation de leurs armées, mises sous le commandement de généraux prussiens. Dès le 6 novembre, Bade, le Wurtemberg et la Hesse s'accordèrent à accepter la constitution de l'Allemagne du Nord. La Bavière et la Saxe ne tardèrent pas à les imiter. Enfin, l'empire d'Allemagne proclamé le 18 janvier 1871, dans la grande salle des glaces du palais de Versailles, et déféré au roi de Prusse, supprima la ligne du Mein et fut la consécration de l'unité de l'Allemagne, mais d'une Allemagne dominée et enchaînée militairement par l'habileté machiavélique du gouvernement de Berlin.

Langue allemande.

La langue allemande (*die deutsche Sprache*) est une des branches de la langue germanique primitive. Quelques auteurs écrivent *teutsch*, qu'ils font dériver de *teut*, teuton ; mais il est plus exact de le faire dériver de *theut*, *teut*, *diet* (peuple). La langue germanique primitive se divise en trois branches : la branche allemande proprement dite, la branche scandinave, et la branche anglo-saxonne ou anglaise. La division de la langue allemande proprement dite en *haut* et *bas allemand*, lesquels se subdivisent en plusieurs autres dialectes provinciaux, remonte aux temps les plus reculés. Quelque différents que soient les mots et les formes grammaticales de ces idiomes particuliers, il est aisé de reconnaître qu'ils ont une commune origine.

Lorsqu'on parle de la langue allemande en général, on entend ordinairement par là celle dont font usage les écrivains et dont se rapproche le langage des classes instruites de l'Allemagne, lequel est plus ou moins exempt de l'accent et des idiotismes propres au dialecte provincial. La question de savoir où l'on parle l'allemand le plus pur ne peut guère être résolue avec impartialité. Suivant Adelung, l'allemand le plus pur est celui que l'on parle dans la haute Saxe, et même seulement en Misnie. Par langue des écrivains on entend le dialecte qui a été employé depuis Luther par les meilleurs auteurs, et admis par la haute société de toutes les contrées où la langue allemande est en usage. C'est dans le midi de l'Allemagne, particulièrement dans les contrées qui avoisinent les basses Alpes et les Carpathes, de même que dans les pays plats situés au sud-ouest et à l'est, que la langue est le moins exempte de provincialismes, même parmi les classes instruites. Là (dans la haute Souabe, la haute Bavière et l'Autriche), les voyelles sont dures et les consonnes sifflantes ; ici (dans la Westphalie occidentale, le bas Rhin, le Mecklenbourg et la Poméranie) elles sont longues, molles et traînantes : différences dues en grande partie à l'influence du climat. Au centre de l'Allemagne, et particulièrement dans la haute Saxe, la prononciation est plus exempte de ces inflexions et plus épurée ; mais en se rapprochant des *Riesengebirge* l'accent devient tantôt rude, tantôt psalmodiant et monotone, et vers le bas Brandebourg, traînant et languissant. Dans la basse Saxe méridionale (Hanovre, Brunswick, Gœttingue) la langue commence déjà à être plus pure ; cependant c'est au delà des frontières de l'Allemagne, dans la Courlande et la Finlande, chez les descendants des anciens colons allemands, qu'elle est parlée dans sa plus grande pureté, parce qu'aucun provincialisme populaire n'est jamais venu la défigurer.

On ne sait rien de certain sur l'origine de la langue allemande ; quelques auteurs la font dériver de l'indien, d'autres du persan, d'autres encore lui donnent une origine commune avec le grec ; Morhof a même été jusqu'à prétendre que le grec est dérivé de l'ancien idiome allemand. Des recherches faites sur ces deux langues, dit Voss, prouvent qu'elles ont une origine commune, et on découvre même plus de douceur dans la langue teutone, alors qu'elle était encore dans l'enfance, que la langue grecque n'en présente dans ses premiers monuments. Les plus vieilles traditions rapportent que des hordes d'anciens Grecs reçurent du nord de la Thrace l'art de cultiver la terre, et leurs premières idées morales en même temps que le culte de Bacchus. Or, l'histoire nous montre dans ce pays des Thraces, appelé plus tard *Scythie*, une race germaine, les Goths de la mer Noire, qui, bien que séparés déjà de leurs ancêtres depuis plus de dix siècles, n'en conservaient pas moins dans les formes du langage une ressemblance frappante avec les Grecs. La langue de l'habitant du sud, favorisée par le commerce, la beauté du climat et la liberté, parvint à un haut degré de perfection. Celle du nord demeura stationnaire, mais elle n'en conserva pas moins au milieu de sa barbarie primitive un caractère plein de force et pur de tout mélange. Aussi est-elle restée langue mère, langue radicale, la seule qui, parmi les idiomes bâtards de l'Europe asservie, puisse rivaliser avec la langue grecque. Méla dit qu'une bouche romaine pouvait à peine prononcer les mots de la langue des Germains, et Nazarius assure que les sons qu'ils produisaient excitaient des frissonnements. Vraisemblablement ils se composaient d'un assemblage de consonnances dures, de fortes aspirations et de voyelles graves. Néanmoins, il ne faut pas croire à la lettre les assertions des Grecs et des Romains, déjà amollis, qui appelaient la langue des Germains rude et barbare seulement peut-être parce qu'elle leur était étrangère. L'exemple de la langue polonaise actuelle nous prouve que la répétition fréquente des consonnes ne rend pas une langue nécessairement dure ; car la foule de consonnes qu'elle contient n'empêche pas que, parlée par des gens bien élevés, elle ne soit encore douce et sonore. Du reste, il se pourrait que la langue allemande primitive eût été plus riche en mots servant à désigner des objets sensibles qu'en expressions propres à rendre des idées abstraites, dont les Germains, enfants des forêts, s'occupaient encore fort peu. — Les premières traces de l'existence d'une littérature allemande se font remarquer chez les Goths, qui, chassés de leurs foyers par les Huns vers le milieu du quatrième siècle, vinrent s'établir dans les basses contrées du Danube. On les confond souvent avec les Scandinaves ; antérieurement ils habitaient la Mœsie, aujourd'hui Valachie, et durent vraisemblablement leur civilisation au voisinage des Grecs. Ulphilas, Goth distingué, qui détermina ses compatriotes à embrasser le christianisme, vers l'an 360, introduisit parmi eux l'art de l'écriture, et, après avoir été nommé évêque, traduisit la Bible. La plus grande partie des quatre évangélistes et un fragment de l'Épître aux Romains, traduits par lui, sont parvenus jusqu'à nous. Nous trouvons dans la langue dont il se sert un mélange du haut et du bas allemand encore en usage de nos jours et des mots étrangers, peut-être thraces, dont les formes grammaticales ne diffèrent pas beaucoup de l'idiome allemand actuel. Une des particularités les plus remarquables de la langue dont se sert Ulphilas, c'est qu'on y trouve un nombre analogue au *duel* des Grecs. Les noms de nombre *ains*, *twai*, *thrins*, etc., indiquent déjà la transformation du haut allemand en bas allemand. On y trouve aussi beaucoup de mots anglo-saxons encore usités aujourd'hui dans la langue anglaise ; d'ailleurs le haut allemand y apparaît partout comme base fondamentale.

L'aurore de la littérature et la formation de la langue ne datent que du huitième siècle, de l'époque de Charlemagne. Le peu de littérature qui existait avant ce temps se composait d'ouvrages primitivement écrits en latin d'église, traduits en slave, où sont servilement imitées la construction et jusqu'aux inflexions des mots latins. L'idiome alors en usage était le haut allemand de nos jours, mais orthographié d'après la prononciation grossière du peuple. Cependant, c'est vers ce temps que parurent les chansons qui, pour la première fois, donnèrent à la langue une allure poétique.

Avec Charlemagne (768 à 1137) commença l'ère des Franks, dans laquelle des choses si grandes et si utiles furent accomplies ; car ce n'est pas seulement par ses conquêtes que Charles mérita son glorieux surnom, mais encore par tout ce qu'il fit pour la civilisation. Il imposa des noms allemands aux mois et aux vents, entreprit la rédaction d'une grammaire allemande, et fit d'incroyables efforts pour perfectionner la langue, la poésie et les sciences. Toutefois, les progrès furent lents, et ne devinrent sensibles que sous le règne de ses successeurs.

La langue ne fit d'ailleurs que peu de progrès sous les rois saxons (912 à 1024), époque à laquelle fleurirent Labeo et d'autres. Parmi tous les poëtes et tous les écrivains de ce

temps, aucun ne s'étant rencontré qui fût assez fort pour imposer des règles fixes et certaines à la langue, il en est résulté ce manque d'unité et de régularité en ce qui touche l'inflexion et la désinence des mots qui existe encore aujourd'hui. Il en fut de même sous les empereurs franks (1024 à 1136), période dans laquelle on remarque Willeram et surtout l'auteur anonyme d'un panégyrique en vers d'*Anno*, évêque de Cologne, mort en 1075. Ce poëme annonce l'approche d'un siècle plus brillant pour la littérature et la poésie, celui des empereurs de la maison de Hohenstaufen, qui comprend aussi l'époque des *Minnesængers*. Les changements qui s'opérèrent alors dans la langue sont très-remarquables; ils furent occasionnés par la substitution du dialecte de la Souabe à l'idiome frank. Cette nouvelle langue prit donc les formes imparfaites de l'ancienne, et les perfectionna selon les besoins de l'esprit poétique qui dominait alors. Quelques poésies qui nous sont restées de ces temps-là font voir comment la langue des Franks s'est successivement fondue dans l'allemand de la Souabe. La difficulté qu'elle offre à la lecture provient des mots sous-entendus ou ayant reçu une autre signification, ainsi que des inflexions, des dérivations et de la construction qui ont été changées. Peu à peu l'idiome de la Souabe perdit sa supériorité en Allemagne, et presque tous les autres dialectes eurent les mêmes droits. L'association des *Meistersænger* ne contribua pas peu à ce résultat. Sans méconnaître ici le prix des descriptions pleines de sentiment qu'on trouve dans *Hans Sachs*, on peut dire que la langue y a peu gagné en richesse et en expression. L'école de poésie dont il fut le fondateur ne lui a été favorable que sous le rapport de l'unité et de la régularité. Mais ces qualités de la langue devaient aussi finir par se perdre. Comme la lecture de la Bible était interdite aux laïques, et qu'en justice et dans la chaire on se servait d'une langue morte étrangère, la langue primitive finit par dégénérer. Cette décadence, toutefois, fut arrêtée par Luther, qui traduisit la Bible avec un rare bonheur de style, et qui en corrigea soigneusement chaque nouvelle édition (les Psaumes en eurent jusqu'à sept, de 1518 à 1545). Il rendit en termes nobles ce qui était grossièrement exprimé, et mit dans tout leur jour les mouvements d'éloquence qui s'y trouvaient placés sans ordre et sans convenance. Dès ce moment la langue allemande fut généralement usitée dans les relations usuelles et littéraires.

A ce créateur de la nouvelle syntaxe allemande succédèrent presque sans interruption des continuateurs de cette noble tâche. D'abord l'énergique Opitz, qui étudia la poésie à l'école de l'antiquité et à celle des poëtes étrangers; le fougueux maître de Haller, Lohenstein, qui, dans son *Arminius et Thusnelda*, ajouta à la richesse de la langue par des expressions pittoresques et des tournures nouvelles; et enfin l'aimable Hagedorn, qui fit perdre à la langue allemande cette roideur d'école qui lui était particulière, et sut la rendre aussi flexible que propre aux inspirations de la joie et de la sagesse de la vie.

Vers la fin du dix-septième siècle la langue allemande fut gâtée par l'influence de la langue française. Cette influence se fit encore plus sentir vers le milieu du dix-huitième siècle, où la langue française prévalut presque partout dans la vie sociale (*voyez* l'ouvrage intitulé : *Tyrannie de la langue et de l'esprit de la France en Europe, depuis le traité de Rastadt*; par Radloff, Munich, 1814). Le nouveau purisme introduit par Gottsched et par sa larmoyante école témoigna d'excellentes intentions; mais très-certainement si l'on n'avait jamais eu que les productions de l'école de Gottsched à mettre en avant, le mépris dont le roi Frédéric II faisait profession pour la langue allemande, et qu'il manifesta dans une lettre écrite en français (*De la Littérature Allemande*, Berlin, 1780), se fût trouvé complétement justifié. Cette lettre a d'ailleurs été réfutée par l'abbé Jérusalem (*Sur la Langue et la Littérature Allemandes*, Berlin, 1781); par Jean Mœser, sous le même titre (Osnabruck, 1791), et par Wezel (*Sur la Langue, les Sciences et le Goût en Allemagne*, Leipzig, 1781). En résumé, on peut dire que trois qualités caractérisent surtout la langue allemande : sa flexibilité, qui consiste dans sa force inépuisable, dans le secours des syllabes d'inflexion et de dérivation, ainsi que dans la faculté d'assembler les mots pour en former de nouvelles significations; sa richesse, car le nombre des mots dont elle est composée dépasse de beaucoup celui de toute autre langue vivante, et ce nombre s'accroît encore tous les jours, en raison des priviléges illimités concédés à cet égard aux écrivains, poëtes ou prosateurs; enfin son universalité, c'est-à-dire le pouvoir qu'elle possède d'embrasser le génie de toutes les langues cultivées, pour s'approprier ce qu'elles ont de meilleur. Il n'y a pas de nation dans la langue de laquelle on ait encore reproduit les poésies d'Homère et de Virgile avec autant de bonheur que Voss, les dialogues de Platon comme Schleiermacher, les œuvres dramatiques de Shakspeare et de Calderon comme Schlegel, Gries et Malsburg; les poëmes de l'Arioste et du Tasse comme Gries et Streckfuss, le Dante comme ce dernier et Kannegiesser, Cervantes comme Tieck.

La langue allemande serait plus riche si les Allemands n'en avaient pas eux-mêmes restreint les bornes. On doit vivement regretter que le haut allemand soit devenu la langue des écrivains, à l'exclusion du bas allemand. Qui sait, en effet, où auraient conduit les essais d'idylles de Voss en plat allemand, les poëmes de Hebel, ceux de Grubel dans le dialecte du Wurtemberg, et d'autres encore? Un dictionnaire qui comprendrait l'inventaire complet des richesses de la langue allemande devrait contenir tous les dialectes, indiquer tous les idiotismes et expliquer tous les glossaires. En attendant un travail complet sur cette importante matière, on peut mentionner avec reconnaissance les services rendus en ce genre, par Adelung, Campe, Fulda, Kinderling, Voigtel, Storch, Eberhard, etc.; leurs essais, malgré des lacunes graves, étaient de bons modèles à suivre. Les frères Grimm ont dépassé leurs devanciers dans cette voie.

La première grammaire allemande qu'on connaisse fut composée au seizième siècle, par Valentin Ickelsamer, sous le titre de *Teutsche Grammatica darauss einer von ihm selbs mag lesen lernen* (grammaire allemande par laquelle on peut apprendre à lire de soi-même). Les grammaires composées au dix-septième siècle, par Opitz, Morhof, Schottel, etc., méritent aussi d'être citées. Les grammaires les plus récentes qui aient obtenu les suffrages des juges compétents sont celles d'Adelung, de Heynatz, de Moritz, de Roth, d'Hunerkoch et de Grimm.

Littérature allemande.

Guillaume Schlegel a dit que les Allemands n'ont pas encore de littérature, et sont seulement sur le point d'en avoir une. Mais en s'exprimant ainsi ce critique se renfermait dans le sens restreint qu'a en français le mot *littérature*, sans y comprendre les ouvrages d'érudition et de science, qui cependant n'en font pas moins partie de la littérature d'un peuple. « Si l'on entend par littérature, « continue-t-il, une accumulation désordonnée, incohérente, de livres qui ne sont pas animés d'un esprit commun, qui n'offrent pas même entre eux l'unité d'une « direction nationale déterminée, dans lesquels les traces « et les pressentiments d'un meilleur avenir se perdent « presque entièrement dans un chaos d'efforts manqués « et mal compris, d'absurdités et de pauvretés d'esprit mal « déguisées, et de manies baroquement ambitieuses, au lieu « d'une poésie déterminée par la nationalité et portée à la « perfection dans un nombre considérable d'ouvrages appartenant à tous les genres, alors, sans doute, nous avons une « littérature; car on a observé avec raison que les Allemands « étaient l'une des principales puissances *écrivantes* de l'Eu-

« rope. » Comme ces paroles vont jusqu'à nier l'existence d'une unité nationale dans les productions intellectuelles de l'Allemagne, la question de savoir « si les Allemands possèdent en ce sens une *littérature*, c'est-à-dire un certain nombre d'ouvrages se complétant les uns par les autres, formant dans leur ensemble une espèce de système, et dans lesquels une nation trouve exposés ses idées et ses sentiments les plus chers », cette question, disons-nous, découle de cette autre, qu'on a tant de fois agitée : Les Allemands ont-ils un caractère national? Schlegel voudrait « que ces écrits satisfissent tellement tous les besoins intellectuels de la nation, qu'après des générations, des siècles entiers, elle y retournât sans cesse avec un nouvel amour; » mais c'est là une condition qui se modifie puissamment par les phases de la civilisation et par les destinées que subit un peuple. La question une fois ainsi posée, il n'y aurait pas même de littérature française en général (ce que Schlegel cependant ne paraît point vouloir admettre), mais tout au plus peut-être une littérature française du siècle de Louis XIV. Heureusement, nous nous rappelons à ce propos un jugement remarquable sur les Allemands, émis précisément par le frère de l'écrivain précité, par Frédéric Schlegel, qui les compare aux Romains. « Ce qui distingue particulièrement les Allemands de ce dernier peuple, dit-il, c'est un amour plus profond de la liberté; elle ne consiste pas seulement chez eux dans un mot, dans une maxime, mais elle y est un sentiment inné. Ils ont pensé trop noblement pour vouloir imposer à toutes les nations leurs propres mœurs et leur caractère; mais ce dernier n'en poussa pas moins racine partout où le sol ne lui fut pas complétement contraire, et l'on vit aussitôt alors un esprit d'honneur et d'amour, de vaillance et de fidélité, s'y développer d'une manière éclatante. Par cette liberté originaire du sol, qui est un trait impérissable dans le caractère de la nation, celle-ci conserva jusque dans les temps de repos et d'inaction apparente quelque chose de plus primitif et de plus constamment romantique que ce que nous offre même le monde fabuleux de l'Orient. Son enthousiasme fut plus joyeux, plus naïf, plus désintéressé, moins exclusif et moins destructeur que celui de ces admirables fanatiques qui ont embrasé la terre plus rapidement et plus universellement encore que les Romains. Une probité sentie, qui est plus que la justice de la loi et de l'honneur, une fidélité sincère, et une bonté d'âme inaltérable comme celle de l'enfant, tel est le fond le plus intime, et, je l'espère, à jamais indestructible, du caractère allemand. »

Ces qualités, qui se retrouvent dans les ouvrages des Allemands, ont dû suffire pour imprimer un cachet d'ensemble à leur littérature et lui assigner un rang à part. Aucune nation n'a travaillé avec autant d'ardeur que les Allemands dans toutes les parties de la science; aucune autre n'a exposé sous des formes développées et logiques des vues si diverses sur la vie humaine; aucune n'a montré une culture d'esprit aussi généralement systématique, et n'a si bien satisfait aux exigences de cet esprit dans toutes les branches des connaissances humaines. Que si trop souvent chez eux l'esprit d'indépendance a pu dégénérer en arbitraire, en licence, et dans la littérature en manie d'écrire et d'imiter, en confusion, en paradoxes, en déréglements de tout genre, ne peut-on pas dire que les autres littératures ne furent garanties de ces défauts que par les directions exclusives qu'elles adoptèrent et par un attachement immuable à des autorités une fois établies? De là sans doute leur cachet plus particulier, plus national; mais peut-être n'est-il pas beaucoup de peuples qui eussent pu se tromper à la manière des Allemands! Par contre, leur esprit spéculatif, cet esprit qui ne peut se détacher de la vie et de ses diverses situations sans les avoir comprises, les a rendus plus propres que d'autres peut-être à la culture des sciences, encore bien qu'ils puissent s'enorgueillir de posséder des ouvrages poétiques d'une profondeur et d'une intimité de sentiment telles qu'on ne saurait les rencontrer chez aucune autre nation, et surpassant de beaucoup tout ce qu'une élégance extérieure de formes peut avoir de séduisant. Aussi bien il ne faut pas oublier que chaque littérature dépend des destinées du peuple auquel elle appartient; en elle se reflète en quelque sorte sa vie nationale, car les périodes littéraires réfléchissent comme une image du caractère et de la situation morale de chaque nation. Or, sous ce rapport encore la littérature allemande forme un tout plein d'unité, quelque difficile qu'il puisse être souvent de découvrir les fils qui lient les parties de cet immense tissu.

Le mot *littérature* supposant nécessairement des monuments écrits, nous ne pouvons rechercher avant Charlemagne les origines de la littérature allemande. A la suite des terribles bouleversements amenés par la grande migration des peuples, les rapports sociaux des tribus allemandes entre elles devinrent alors plus stables, et leurs habitations fixes; des peuples étrangers en se mêlant à elles leur communiquèrent quelques éléments de leur civilisation : on rédigea des lois, dont les recueils (surtout ceux des Bourguignons, des Alamans, des Bavarois, des Frisons et des Saxons) font partie des premiers documents de la culture intellectuelle allemande. A partir du huitième siècle, on voit, grâce aux nobles efforts de saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, le christianisme se propager de plus en plus parmi les tribus germaines; et là comme partout c'est à l'Église que l'humanité fut redevable des efforts les plus féconds qu'on ait jamais tentés en faveur de la civilisation. Les ecclésiastiques furent les premiers qui essayèrent d'écrire dans une langue encore rude; et les quatre évangélistes traduits par l'évêque Ulphilas dans l'idiome des Mœso-Goths (vers l'an 360) sont le plus antique monument écrit de la langue germanique.

Les Francs établis dans les Gaules fondèrent dès le sixième siècle des écoles dans lesquelles s'instruisirent leurs ecclésiastiques, et qui furent imitées ensuite chez les autres tribus allemandes. Cette éducation, à la vérité, se bornait communément à la lecture, à l'écriture et à un peu de mauvais latin; mais il est remarquable que la langue allemande ait été de toutes celles de l'Europe moderne la première à se développer comme langue écrite, et que seule elle possède des essais en prose antérieurs à Charlemagne. Cependant les plus anciens monuments de ce genre ne sont guère que des traductions du latin, alors la langue de la religion et du culte, celle dont se servaient de préférence les ecclésiastiques, seuls dépositaires de toute science; circonstance qui là comme partout ailleurs retarda singulièrement le développement de la langue nationale. Les anciens et précieux mythes résumés dans le chant des Niebelungen (*Niebelungenlied*) et dans le livre des Héros (*Heldenbuch*) n'avaient pas encore été recueillis avant la venue de Charlemagne, et se transmettaient jusque alors de bouche en bouche. On ne peut donc pas dire qu'il existât encore de littérature dans le sens que nous attachons à ce mot.

La *première période* de la littérature allemande commence à Charlemagne, et va jusqu'à l'époque des empereurs de la maison de Souabe, ou celle des *Minnesænger* commence; l'intervalle de 768 à 1137. Charlemagne fonda un grand nombre d'écoles ecclésiastiques, telles par exemple que celles de Fulda, de Corvey, etc., d'où sortirent les savants les plus distingués et les hommes les plus habiles de ce temps. Il établit à sa cour, d'après les conseils d'Alcuin, une espèce de société littéraire, aux travaux de laquelle il prit part lui-même. Il fit recueillir en outre beaucoup de documents sur la langue allemande, surtout des lois et des poésies, ordonna de prêcher en allemand et de traduire du latin en langue vulgaire des ouvrages propres à l'enseignement du peuple. Sans doute, il eût été à désirer que ses successeurs continuassent son œuvre civilisatrice; mais il n'en faut pas moins

reconnaître que la scission et la séparation politique qui s'opéra peu de temps après lui entre l'Allemagne proprement dite et l'empire frank ne laissa pas que d'être très-favorable au développement original de la langue et de la civilisation des Allemands, dont les progrès furent des plus rapides à partir de l'avénement de la dynastie de Saxe (919), principalement sous le règne des trois Othons, et plus tard, sous les empereurs de la maison de Franconie (1024). Ce fut la période des chroniqueurs Éginhard, Witichind, Othmar, Lambert, Bruno; ce fut aussi celle des philosophes, tels qu'Alcuin et Raban-Maur (de 776 à 856), et surtout des auteurs qui écrivirent en langue allemande, comme Otfried de Weissenbourg, dont la traduction métrique des quatre Évangiles, admirable de fidélité et de concision, peut être regardée comme le véritable début de la littérature nationale; ou encore comme Notker (abbé Saint-Gall, mort en 1022); Willeram (abbé d'Ébersberg en Bavière, mort en 1085), etc.

La *seconde période* de la littérature allemande commence aux empereurs de la maison de Souabe (1138), et va jusqu'à la réforme de Luther.

L'Allemagne n'était plus alors le pays sauvage des Germains de Tacite; les marais avaient été desséchés, les forêts éclaircies ou brûlées; l'air et le soleil s'y étaient fait jour; le climat et les habitants s'étaient adoucis. Les relations continuelles des Allemands avec l'Italie et les autres pays de l'Europe, leurs fréquents voyages à Rome à l'occasion du couronnement des empereurs, l'initiation à la connaissance des mœurs étrangères, résultat des croisades, et la noble émulation d'égaler ce qu'on avait vu de beau et de louable chez les autres nations, furent autant de circonstances qui amenèrent une heureuse révolution dans l'esprit des Allemands. Les mœurs et les manières se polirent par les brillants développements de la chevalerie; la masse des idées s'agrandit, les idées, les sentiments s'ennoblirent; et comme la langue suit toujours le perfectionnement et les progrès qui s'opèrent dans la manière de penser, les parties les plus policées de l'Allemagne se trouvèrent ainsi peu à peu en possession de tous les éléments nécessaires pour fonder une littérature nationale. C'est en *Alamanie*, dénomination qui comprenait la Souabe et une grande partie de la Suisse, que brillèrent les premiers rayons de cette aurore littéraire; et le dialecte *alaman* acquit, comme idiome en usage à la cour impériale, un développement si supérieur à celui de tous les autres, qu'il devint en littérature, comme ce fut aussi plus tard le cas pour le *haut allemand*, la langue universelle de l'Allemagne. Ce fut la période de la poésie chevaleresque et des *Minnesænger*, appelée communément période de Souabe. Aux *Minnesænger* succédèrent les *Meistersænger* (maîtres chanteurs), dont le talent, plus brillant, annonçait cependant déjà un déclin. On peut dire de cette poésie romantique, riche de vigueur et d'harmonie, qu'elle ouvrit l'ère de la véritable littérature nationale. Les recueils de documents, de coutumes et de lois qui furent rédigés avec tant de zèle dès le milieu du treizième siècle, et parmi lesquels nous nommerons le *Miroir de Saxe* et le *Miroir de Souabe*, témoignent en même temps du haut prix qu'on attachait dès lors en Allemagne à l'histoire des mœurs et des institutions nationales. A dater du onzième siècle les Allemands s'appliquèrent aussi à l'étude du droit romain, en même temps qu'à celle de l'histoire spéciale des diverses provinces. A cet égard on peut citer la *Chronique* de l'évêque Otton de Freisingen et son *Histoire de Frédéric Ier*, les écrits de Henri de Herford, mort en 1370; de Gobellinus Persona (1420), et autres ouvrages analogues, tous en latin; la *Chronique* rimée d'Ottocar de Horneck, né vers 1264, le plus ancien ouvrage historique d'une certaine étendue qui existe en langue allemande, et les *Chroniques* de Jean de Kœnigshofen, de Jean Rothe, Jean Shurnmayer, etc., toutes en allemand. La *Chronique universelle* de Sébastien Franke est le premier essai d'histoire universelle qu'on rencontre dans cette littérature.

Les études philosophiques ne firent pas moins de progrès. Si jusque alors on s'était borné à traduire et à copier les ouvrages des anciens et des Arabes relatifs à cette science, à ce moment on voulut qu'elle devînt une arme à l'usage de la théologie. Entre autres Allemands célèbres dès le treizième siècle parmi les philosophes scolastiques, nous citerons le dominicain Albert le Grand, de Lauingen sur le Danube (mort en 1280), qui enseigna la philosophie à Paris et dans plusieurs villes de l'Allemagne, et fit des recherches importantes sur l'histoire naturelle. Le mystique Jean Fauler (mort en 1361) occupe également une place remarquable parmi les écrivains théologiques de cette époque. Ses successeurs dans le siècle suivant furent Geiler de Kaysersberg, à Strasbourg; le satirique Sébastien Brand (né en 1468, mort en 1520), et Thomas Murner.

Les mathématiques, l'astronomie, la mécanique, ne furent pas cultivées avec moins d'ardeur en Allemagne vers la fin de cette période, d'où datent plusieurs des plus importantes inventions des temps modernes. Si la rareté et la cherté des livres, l'organisation si défectueuse des écoles, et le monopole que les moines et les ecclésiastiques s'efforçaient de conserver dans les sciences, avaient jusque alors singulièrement gêné les développements de la littérature; en revanche, à partir du quatorzième siècle, les institutions d'enseignement supérieur qu'on fonda partout, et au quinzième siècle l'invention de l'imprimerie, exercèrent une influence si décisive sur la marche de la civilisation, qu'il faut dater de ce moment une ère nouvelle pour la littérature. Elle coïncide d'ailleurs avec la chute de l'empire d'Orient (1453), dont les savants se réfugièrent en Italie et répandirent de là les semences d'une nouvelle civilisation par la propagation du savoir antique.

L'esprit de liberté que l'étude des langues et des littératures anciennes éveilla dans les universités contribua puissamment à la direction nouvelle que prirent alors les idées religieuses. Parmi les hommes qui s'étaient déjà distingués dans ces études avant la réformation, il faut nommer Rod. Agricola (né en 1442, mort en 1485), professeur à l'université de Heidelberg; Conrad Celtes (né en 1459, mort en 1508), le premier poëte lauréat qu'ait eu l'Allemagne; l'historien Jean Trithemius (né en 1462, mort en 1516), et surtout Reuchlin (en latin *Capnio*), professeur à Tubingen (né en 1454, mort en 1525); Ulrich de Hutten (né en 1488, mort en 1523); Mélanchthon, Joachim Camerarius, et le célèbre Érasme, de Rotterdam. Le rétablissement de l'ordre et de la paix à l'intérieur de l'Allemagne par Maximilien Ier, ce zélé protecteur des arts et des sciences, ainsi que l'affermissement de la constitution de l'empire, et une aisance plus générale, ne contribuèrent pas peu aux rapides progrès que firent alors les lumières et la civilisation.

La *troisième période* de la littérature allemande comprend l'espace de temps qui va de la réformation jusqu'à nos jours et que nous partagerons en trois époques : 1° jusqu'au commencement de la guerre de Trente Ans (1618); 2° jusqu'à la fin de la guerre de Sept Ans (1765); 3° de là, jusqu'à notre époque.

1° C'est de la Saxe électorale, pays si florissant, que partit l'impulsion puissante qui devait mettre en action toutes les forces intellectuelles de l'Allemagne au seizième siècle. Les vives discussions que les partisans de la réformation eurent à soutenir alors contre leurs adversaires les portèrent à faire des études profondes en même temps qu'elles exerçaient et développaient leur talent. A Luther, ce type énergique de l'époque, qui prêcha avec tant de vigueur l'indépendance de l'esprit, et qui reproduisit dans sa langue les documents primitifs du christianisme avec tant de perfection qu'on l'a nommé avec raison le créateur de la prose alle-

mande (quoique quelques traductions ... classiques eussent déjà contribué à former le style), à Luther, disons-nous, vint s'adjoindre le disciple de Reuchlin, le savant et aimable Mélanchthon. Si le premier agissait plus à la face du monde et en homme politique, son ami travaillait au même but, en silence, par l'amélioration des écoles et la propagation des saines études. Les princes protestants, et tout les électeurs et les ducs de Saxe, aidèrent aux efforts de ces deux hommes en fondant un grand nombre de bibliothèques et d'écoles préparatoires pour les universités. Tandis que dans l'Allemagne catholique les progrès de la science restaient entravés par des préjugés ecclésiastiques et par les jésuites, la théologie et la philologie se prêtaient un mutuel appui dans les pays protestants, surtout en Saxe et à Wittenberg, qui étaient alors le foyer scientifique de l'électorat. Ce fut seulement après l'établissement dans l'Église protestante d'un dogme plus positif que les études philologiques commencèrent à décliner (depuis le dix-septième siècle), et qu'une théologie scolastique et querelleuse reprit alors le dessus, tenue toutefois en échec par la théosophie et le mysticisme. Mélanchthon avait tâché de remplacer par ses excellents manuels la barbare philosophie de l'école. Ensuite on chercha à se rapprocher de la doctrine primitive des péripatéticiens. Les mystiques s'attachèrent, les uns à la cabalistique, dont Reuchlin s'était beaucoup occupé à propos de littérature hébraïque, les autres à la chimie et à l'astronomie, qui alors n'étaient guère autre chose que de l'alchimie et de l'astrologie. A leur tête on rencontre le fameux Paracelse, V. Weigel, Jacob Bœhme et autres.

Les sciences naturelles en général furent cultivées avec distinction en Allemagne dès le seizième siècle. Il faut nommer ici avant tous le fameux métallurgiste George Agricola (de Meissen), et Conrad Gessner (mort en 1565), le père de l'histoire naturelle. Théophraste Paracelse, que nous venons de citer, imprima une nouvelle direction à la chimie (à partir de 1526), qu'il appliqua avec bonheur à la médecine; entre autres agents puissants de thérapeutique qu'il emprunta à cette science, nous citerons les préparations mercurielles et les opiacés. La médecine ainsi que les mathématiques et la mécanique firent aussi quelques progrès notables vers cette même époque. Albert Durer écrivit en langue allemande un ouvrage sur la perspective, et l'astronomie cite encore avec orgueil les travaux de Copernic et de Tycho-Brahe; Kepler vint après eux.

Dans le domaine de l'histoire, dont le style eut de la peine à se former, la *Chronique* de Carion, écrite en allemand (1532), excita un intérêt général; elle fut même traduite en plusieurs langues; l'*Histoire universelle* de Sleidan, en latin, fut plus applaudie encore. Mais ce fut à l'histoire spéciale des provinces que s'attachèrent de préférence la plupart des écrivains. Dès le milieu du seizième siècle, on s'appliqua à recueillir les chroniques et les documents du moyen âge; on commença aussi à étudier l'histoire étrangère, et les *centuriateurs* de Magdebourg firent preuve de zèle et d'exactitude. L'histoire littéraire fut créée, pour ainsi dire, par Conrad Gessner. En 1564 parut le premier catalogue des livres de la foire de Francfort. Les relations personnelles entre les savants étaient devenues plus fréquentes et plus intimes par l'établissement de sociétés savantes, et par des correspondances.

2° La guerre de Trente Ans menaça un instant de détruire en Allemagne toute civilisation; cependant les savants, bien qu'enveloppés dans les malheurs publics, et privés pour la plupart de tout appui, surent encore demander à la culture des lettres de nobles et douces compensations pour l'état d'indigence complète où la plupart d'entre eux se trouvaient réduits. La langue et la poésie allemandes furent même perfectionnées durant cette période désastreuse, d'une manière sensible, par les poëtes dits de l'école de Silésie : tels que Martin Opitz (1597 à 1639), Flemming, André Gryphius, et autres, ainsi que par l'établissement de plusieurs sociétés littéraires (celle de l'ordre des *Palmes*, dite *la Fructifiante*; celles de l'ordre des *Cygnes*, de l'ordre des fleurs des bergers de la Pegnitz, etc.), qui datent de cette époque. La paix de Westphalie (1648) n'en fut pas moins un bienfait immense pour l'Allemagne épuisée. Dans les divers États, surtout dans ceux où avait prévalu la réformation, les princes se disputèrent dès lors à l'envi la gloire de protéger la liberté des études et le développement de la pensée. Hermann Conring, Samuel Puffendorf, sont de grands noms, qui doivent être cités ici, de même qu'Otto de Guéricke, qui brilla à la tête des physiciens allemands. Dans la théologie domina le dogmatisme le plus absolu, contre lequel le piétisme de Spener et de quelques autres hommes pieux exerça un contre-poids salutaire.

La littérature allemande avait toujours été tellement entravée dans ses progrès par les circonstances politiques, qu'à cette époque même la prose n'avait pas encore pu acquérir une forme précise et arrêtée. On sentit alors le besoin d'une grammaire, et quelques savants, principalement le célèbre Daniel-Georges Morhof (mort en 1691) et Juste-Georges Schottel, s'efforcèrent d'y satisfaire. Grâce à leurs travaux, on vit la langue allemande employée depuis Charles Thomassius à traiter des questions scientifiques; mais elle restait toujours mêlée de mots étrangers, surtout de mots latins et français. Quand l'influence politique de la France s'accrut, la manie d'entremêler l'allemand de mots français et de prendre les étrangers pour modèles augmenta encore. Le plus grand génie qui apparut alors parmi les Allemands, Leibnitz lui-même (1646-1716), aimait mieux s'exprimer en français que dans sa langue maternelle. De quelle importance ne furent donc pas les efforts de Chrétien de Wolf pour faire parler en allemand à la philosophie un langage intelligible! L'Académie des Sciences de Berlin, fondée sous les auspices de Leibnitz, effectua de grandes découvertes dans les sciences mathématiques et naturelles. Partout des sociétés et des réunions littéraires se formèrent. La librairie commença à devenir une branche importante de commerce, et des instituts critiques s'élevèrent comme autant de tribunes en faveur des sciences et des arts. La dégénérescence du système de Wolf dans ses applications aux sciences amena bientôt un vain amour des belles-lettres. Les Allemands semblèrent alors vouloir acquérir ce qui leur manquait encore, c'est-à-dire la pureté et le goût dans leur langue maternelle. Alexandre Baumgarten, le fondateur de l'esthétique, et Gottsched (1700-1766), le puriste, qui voulait introduire le goût français d'une poésie et d'une prose souples et flexibles, mais sans génie, furent les grands promoteurs de cette révolution intellectuelle. L'école de Gottsched (appelée aussi celle de Leipzig) fut puissamment combattue par celle de Zurich, qui avait pour chefs Bodmer et Breitinger. Haller, Hagedorn, Gellert, J.-E. Schlegel, donnèrent à la langue nationale plus d'élan, de facilité et de grâce. En même temps, la vigueur du génie allemand était dirigée vers l'étude de l'antiquité classique par des philologues et des archéologues (Jean-Mathieu Gessner, Jean-David Michaélis, Jean-Antoine Ernesti, Christ, et d'autres), à partir surtout de la fondation de l'université de Gœttingue.

3° Tant d'efforts portèrent leurs fruits quand vint la troisième époque de la période dont nous parlons, grâce à Lessing, à Klopstock, à Winckelmann, à Heyne, aux deux Stolberg, à Herder, à Wieland, à Voss, à Schiller et à Gœthe, noms illustres, qui doivent inspirer du respect à toute nation civilisée. — Le premier de ces écrivains, Lessing, doué d'un esprit vaste et d'une rare sagacité, combattit puissamment le goût français, encore à la mode, et fonda une excellente école de critique. L'enthousiasme de Winckelmann pour l'antiquité et l'art, déposé dans un ouvrage immortel, et jeté comme le résultat énorme d'une philosophie sublime au milieu de la corrup-

tion et de la pauvreté du monde littéraire d'alors, est devenu parmi les Allemands le modèle de ce qu'il y a de meilleur et de plus noble. Klopstock, par ses ouvrages vraiment immortels, éleva la langue et la poésie allemandes à une hauteur et à une richesse qu'on avait crues impossibles jusque alors. La littérature anglaise, par l'immense influence qu'elle eut sur l'Allemagne, coopéra puissamment à ce résultat. C'est surtout la traduction des œuvres de Shakespeare qui donna l'impulsion première à ce mouvement. Les connaissances humaines dans lesquelles les Allemands brillèrent le plus à cette époque furent : 1° la théologie (depuis Michaëlis et Ernesti, Mosheim, Reinhard, Schleiermacher, de Wette); 2° et surtout la philosophie métaphysique, partie du domaine de l'esprit humain que fécondèrent les vastes travaux de Jacobi, de Kant, de Fichte, de Schelling, etc.; 3° la philologie (il suffira de rappeler les beaux travaux de Heyne, de Wolf, d'Hermann, de Bockh, etc.); 4° l'histoire, dans laquelle il nous suffira encore de citer les grands ouvrages de Jean de Muller, de Woltmann, de Schrockh, de Schmidt, d'Eichhorn, d'Heeren, de Zschocke, de Manso, de Dohm, de Niebuhr, de Luden, de Pfister, de Raumer, de Ranke, etc.); 5° la mythologie (Voss, Creuzer, Kanne, Rander, Gœrres); 6° et enfin la critique.

Essayer d'apprecier l'époque la plus récente de la littérature allemande est une entreprise qui a ses dangers; car, quelque brillantes ou insignifiantes d'ailleurs qu'aient été ses productions, nous n'avons peut-être pas, comme contemporains des écrivains à qui on en est redevable, toute la liberté de critique qui serait nécessaire. Aussi bien, n'oubliant pas que toute littérature réfléchit jusqu'à un certain point son époque, nous admettrons d'abord que les événements des derniers temps ne sont pas restés sans exercer une grande influence sur la littérature contemporaine. Les critiques futurs, à moins que tout ne nous trompe dans nos prévisions, devront faire dater de l'année 1813, époque de la délivrance du joug étranger, une nouvelle ère pour l'histoire littéraire du peuple allemand. Aussi remonterons-nous à cette époque pour chercher l'origine de la littérature du jour et de sa bizarre contexture. De même que le malheur fait rentrer l'individu en lui-même, ainsi les peuples allemands, pendant qu'ils gémissaient sous un joug insupportable, apprirent à se mieux connaître et à comprendre ce que leur situation avait d'insuffisant, mieux qu'ils n'auraient pu le faire dans une suite non interrompue d'années de bonheur. Alors, en effet, le besoin vaguement senti d'une amélioration de leur sort les réunit tous, d'abord dans un même désir, et ensuite dans un même enthousiasme, lorsque l'heure de la délivrance eut sonné. Mais le joug une fois secoué, quand on se demanda et ce qu'on avait réellement voulu et ce qu'on avait acquis, on s'aperçut que, quelque accord qu'on eût mis à souhaiter un changement, néanmoins cet accord n'existait plus pour spécifier la nature de ce changement, et qu'en fait même d'améliorations les opinions étaient divergentes. Il résulta de là que tandis que ceux-ci voulaient faire disparaître toutes les entraves de l'esprit, ceux-là lui commandaient, au contraire, de fléchir aveuglément sous le sceptre du positif, et que pendant que les uns évoquaient l'esprit d'un système qui avait péri, les autres cherchaient à réaliser quelque chose de nouveau, et à formuler ce qui n'était encore que vaguement pressenti. Si d'un côté on raillait jusqu'à l'impudeur tout ce qui se rattache à la religion, de l'autre la superstition édifiait de nouveaux autels à ses idoles. Il est donc naturel de penser que ce désaccord dans les opinions a dû laisser son empreinte sur le caractère général de la littérature; caractère qui ne pouvait être que celui d'une polémique aussi vive qu'animée. Tous les efforts tentés pour empêcher, à l'aide de la plus odieuse censure, l'expression haute et franche de l'opinion, échouèrent d'ailleurs devant l'enthousiasme de la pensée, et devant la conviction profonde qu'on s'était faite que penser n'était point un *privilege*, mais bien un *droit* appartenant à chacun; en un mot, que ce droit imprescriptible ne tenait pas seulement à la science, mais à la vie, et devait, par conséquent, plutôt se transmettre avec celle-ci qu'avec celle-là. Toutefois, un des caractères particuliers de cette époque fut la direction éminemment pratique de la littérature, qui s'efforça toujours de fixer l'idée par le fait. Après avoir ainsi établi le point de vue de la hauteur duquel l'état actuel de la littérature allemande s'offre à nous dans son ensemble, malgré la diversité de ses directions, nous allons passer en revue chacune de ses branches en particulier, et montrer dans un aperçu rapide ce qu'on y a fait de plus remarquable.

Dans la *théologie*, la lutte entre le rationalisme et le supernaturalisme a continué avec non moins de vivacité que jamais dans les écoles, alors que hors de ces limites le mysticisme et le fanatisme ne laissaient pas que de faire de nombreux prosélytes. Il ne peut échapper à l'œil de l'observateur impartial que cette tendance d'une grande partie des contemporains vers le mysticisme eut en elle-même quelque chose de louable, malgré les aberrations grossières d'un sentiment mal dirigé, et qu'il y avait toujours du mérite à en signaler les effets, bien que d'une manière obscurément mystique, comme l'a fait Ewald dans ses *Lettres sur le mysticisme ancien et le mysticisme moderne*. Lors de la réunion des deux Églises protestantes, Schleiermacher exposa les doctrines de l'Église évangélique, dans son *Dogme de la foi chrétienne*, de manière à concilier les deux opinions en présence. Les protestants comprirent la nécessité de redoubler d'efforts et de vigilance pour combattre le catholicisme, et par suite l'urgence de réformer l'Église protestante (par exemple, Schuderoff, Greiling et d'autres). D'autres cherchèrent à perfectionner la science elle-même, par exemple Gesenius, Bretschneider, Umbreit, Justi et Winer. La théologie pratique ne resta pas non plus sans culture, et des modèles d'éloquence sacrée sortirent des méditations des Ammon, des Dræsecke, des Schuderoff, des Tzschirner, etc. Les savantes recherches de l'exégèse menèrent à une critique rigoureuse qui, chez Strauss, par exemple, aboutit à tout nier. D'autres, reculant devant une négation aussi radicale, ont cependant poursuivi la critique des textes sacrés et leur interprétation historique. Bunsen montre beaucoup de tolérance dans son *Dieu dans l'histoire*. Ewald manifeste aussi le sentiment de l'humanité dans son *Histoire des peuples d'Israël*.

A l'instar de la théologie, la *jurisprudence* subit, elle aussi, l'influence du temps. Non-seulement plusieurs questions de droit de la plus haute importance, telles que celles de la contrefaçon des livres, de la liberté de la presse, de la navigation des fleuves, furent soulevées et fortement discutées; mais l'esprit du siècle réclama en outre la complète réforme de l'organisation judiciaire, et surtout, comme base de la liberté civile, la participation du peuple aux affaires politiques et la publicité des débats judiciaires. Ici aussi la lutte ne tarda pas à s'engager entre les partisans du passé et les novateurs, et le vieux défaut des Allemands, d'écrire longtemps avant d'agir, eut encore une nouvelle occasion de se produire. Parmi les écrits importants publiés à ce sujet, nous signalerons l'ouvrage de Feuerbach intitulé : *Considérations sur la publicité de l'administration de la justice* (1821). Cependant, la méthode *historique* dans le droit civil ne manqua pas non plus de partisans. Les travaux de Savigny, Hugo, Eichhorn, Gœschen et autres, lui donnèrent un grand éclat, et la mirent en grande vogue. Que si elle fut employée trop souvent à faire l'éloge de tout ce qui était ancien et à perpétuer un certain pédantisme, on ne saurait méconnaître qu'elle n'ait conduit à une intelligence plus profonde des anciennes législations encore existantes, et à faciliter la tâche d'en séparer les parties qui ne conviennent plus à l'époque actuelle. Le développement

législatif du droit criminel fit en même temps de grands progrès, par les écrits de Kleinschrod, de Feuerbach, de Grolmann et de Mittermaier. Un grand nombre de manuels encyclopédiques et méthodiques, parmi lesquels on distingue ceux de Hugo, de Falck et de Wening, vinrent en outre faciliter l'étude de la jurisprudence.

La *philosophie*, qui ne s'était fatiguée que trop longtemps à renverser d'anciens systèmes et à en produire de nouveaux, obéit à la voix du siècle, et sortit des bornes de l'école pour entrer dans la réalité, après avoir trouvé des objets dignes de son activité dans les différentes questions intéressant l'État et l'Église. Le formalisme sans vie d'une école antérieure avait depuis longtemps cessé de suffire, et les artifices de la dialectique ne pouvaient plus convenir à une époque qui n'avait appris à apprécier la spéculation que dans son rapport immédiat avec la vie.

Un grand succès fut presque constamment le partage des écrits qui dans le champ de la *politique*, et dans un langage dégagé des formes de l'école, quoique rédigés en général sous l'influence des idées du moment, combattaient les théories particulières à chaque parti.

Tandis qu'on s'efforçait d'approfondir les sources de l'*histoire* d'Allemagne, d'autres monuments étaient explorés. Luden et Plister ont rendu des services par leurs *Histoires des Allemands*. Pendant que Frédéric Saalfeld peignait l'époque contemporaine, le moyen âge trouvait dans Henri Luden un écrivain qui le représentait sous ses véritables couleurs; et l'histoire générale devenait l'objet des travaux particuliers de Luden, de F.-C. Schlosser et de Ch. de Rotteck. Wilken a réussi à jeter un nouveau jour sur la période des croisades. L'histoire ancienne n'a pas non plus été négligée : E. Ritter, Ranke, Fr. de Raumer s'y sont fait une réputation méritée. Celle de l'ancienne Grèce fut éclaircie dans plusieurs points essentiels par Ch.-O. Muller et Fr. Kortum; et G. Wachsmuth a su nous offrir, même après Niebuhr, quelque chose de très-remarquable sur l'histoire primitive des Grecs et des Romains. Citons encore : *Rome au moyen âge* de Gregorovius; le *Siècle des découvertes* d'Oscar Peschel; l'*Histoire de l'Église chrétienne* de Baur; l'*Histoire d'Italie* de Reumont; les travaux de Rocholz de Philipson, etc. — La discussion sur la mythologie des anciens peuples, qui avait déjà commencé depuis quelque temps, et sur le terrain de laquelle le génie de Creuzer avait ouvert de nouvelles voies, cette discussion, dans laquelle beaucoup de personnes n'ont vu autre chose que la vieille lutte du mysticisme contre le sens commun, a été continuée par Creuzer, Mœser, Ritter, Voss, Hermann, Othon Muller, Lobeck, Baur, Mannhardt, Kuhn, Albert Weber, Brugsh, Jolowicz, Haug et d'autres. Il a été reconnu, toutefois, qu'on avait poussé trop loin la manie de rapporter tout ce qui regarde la Grèce à une sagesse primitive d'origine indienne. Les ingénieux romans composés à ce sujet n'ont pas pu soutenir longtemps les investigations d'une critique impartiale.

Les sciences purement philologiques, que les Allemands ont toujours cultivées avec amour, ne furent pas négligées pendant qu'on se livrait à ces recherches. Nous rappellerons ici les éditions d'auteurs anciens données par *Ast* (Platon), *Poppo* (Thucydide), *Bœckh* (Pindare), *Hermann* (Sophocle), *Lobeck* (Phrynichus), *Both* (Horace, d'après Fea), *Bekker* (orateurs attiques), *Schæfer*, etc.; les traductions de *Thiersch* (Pindare), de *F. Henri Voss* (Aristophane), de *Knedel* (Lucrèce), de *Schwab*, *Osiander* et *Tafel* (tous les prosateurs et poëtes classiques grecs et romains); les travaux lexicographiques de *Jean-Georges Schneider*, *Passow*, *Lunemann* et de plusieurs autres; la grande entreprise de l'académie de Berlin, le *Corpus Inscriptionum Græcarum*, rédigé par *Bœckh*; l'excellente grammaire latine de Charles-Louis Schneider, etc.

La philologie allemande, science nouvelle, fut créée, il y a trente ans à peine, par Jacob Grimm. Ce fut lui qui, par un ouvrage remarquable, où l'érudition la plus vaste se cache sous le titre modeste de *Grammaire Allemande*, donna l'impulsion à l'étude sérieuse des anciens monuments littéraires des peuples germaniques. Grimm réussit là où avaient échoué Bodmer et même Lessing. Sa grammaire embrasse l'allemand dans tous ses dialectes, dans tous ses âges, et constitue cette vaste langue à l'état de système et de science. Après avoir étudié les formes poétiques dans son opuscule sur les *Meistersænger*, il publia les *Antiquités du Droit allemand* (*Deutsche Rechtsalterthümer*), ouvrage gigantesque, que lui seul pouvait éditer. « Jamais livre, dit M. Michelet, n'éclaira plus subitement, plus profondément, une science. Il n'y avait là ni confusion ni doute. Ce n'était pas un système plus ou moins ingénieux, c'était un magnifique recueil de formules empruntées à toutes les jurisprudences, à tous les idiomes de l'Allemagne et du Nord. Nous entendîmes dans ce livre, non les hypothèses d'un homme, mais la vive voix de l'antiquité elle-même; l'irrécusable témoignage de deux ou trois cents vieux jurisconsultes, qui, dans leurs naïves et poétiques formules, déposaient des croyances, des usages domestiques, des secrets même du foyer, de la plus intime moralité allemande. » Parmi les travaux que provoqua l'exemple de l'illustre professeur de Gœttingue, il faut classer au premier rang l'*Histoire* et la *Nouvelle histoire de la littérature poétique des Allemands*, par Gervinus. Dans cet ouvrage, l'auteur prend la poésie allemande à son berceau, et, la suivant pas à pas, nous fait assister à toutes les phases de son développement.

Dans l'aspiration à l'unité qui tourmente l'Allemagne, la poésie est devenue plus vague et vaporeuse que jamais.

Dans un autre ordre, on trouve des études de paysages en quelque sorte où se placent des personnages vivants; c'est ainsi que MM. Dolch, Erdmann et Keil ont peint les étudiants allemands, M. Eichmann les Turcs actuels, M. Riehl le Palatinat, etc. — Les recherches biographiques ont pris aussi une grande importance en Allemagne, et l'on remarque surtout celles qui se rapportent à Gœthe, Humboldt, Schiller, Albert le Grand, Bacon, Ulrich de Hutten, Souvarof, etc. Enfin les voyageurs ont fourni un contingent important : indiquons les voyages de Barth en Afrique, de Mollhausen dans l'Amérique du Nord, de Richard Vendt et du baron de Haxthausen en Russie, d'Otto Speyer en Italie, de Frankl à Jérusalem. Le *Cosmos* de Humboldt a pu donner une idée de l'état d'avancement des sciences naturelles en Allemagne.

Quelques publications d'anciens poemes nationaux et des études sur les douzième, treizième et quatorzième siècles sont encore à signaler, comme *le Comte Rodolphe*, poëme du douzième siècle, publié par Guillaume Grimm, avec d'excellentes annotations; le poëme de *Roland*, du même siècle, publié en entier par le même auteur, avec les images copiées sur le manuscrit de Heidelberg, et précédé d'une ingénieuse introduction à l'histoire de la légende; *Iwein*, poëme du treizième siècle, publié par Lachmann, avec un glossaire de Benecke; *les Poésies des Minnesænger*, *les Niebelungen*, texte original et traduction en allemand moderne par Lachmann, Simrock, etc., etc. Nous terminerons cette nomenclature par la *Mythologie allemande* de Jacob Grimm, l'*Histoire du Cantique allemand jusqu'au temps de Luther*, par Hoffmann, excellent et consciencieux travail, et les *Éléments de la Philologie allemande* du même auteur, recueil bibliographique et critique des principaux ouvrages, sources et documents pour servir à l'histoire de la littérature allemande.

La littérature indienne, qui il y a peu de temps encore n'était connue que par des traductions, a été cultivée avec éclat par Auguste-Guillaume Schlegel, F.-G.-L. Kosegarten, Othon Frank, François Bopp et L. Dursch. Enfin les travaux de Gesenius, Hammer et Gœrres dans les langues orientales ont doté la littérature allemande d'une foule d'ouvrages critiques et historiques d'une haute importance

Les romans. — La Jeune Allemagne.

Le roman, c'est l'épopée de la société moderne, c'est le champ clos où elle discute ses intérêts, où se trahissent ses inquiétudes et ses faiblesses, où se dévoilent ses désirs et ses folies, où elle se livre sans retenue aux transports de la victoire, et plus souvent aux gémissements de la défaite. Aujourd'hui que le but du roman n'est plus uniquement d'amuser, mais bien plutôt de faire du prosélytisme au profit de certaines questions sociales ou politiques, la question d'art a dû nécessairement faire place à la question de tendance. Cette observation s'applique surtout au roman moderne allemand. A côté de la vulgaire foule de romanciers ne visant qu'à amuser et émouvoir, il s'est formé en Allemagne une école nouvelle, une *école de tendance*, dont les productions, différentes de celles des autres romanciers quant au but, n'en sont pas moins dissemblables quant à la conception et à la forme. Les coryphées de cette littérature sont pour la plupart des ecclésiastiques, des professeurs, de soi-disant *socialistes*, qui ont adopté le genre du roman pour développer et populariser des systèmes ou des préceptes de morale chrétienne, etc., etc., mieux qu'ils ne le pourraient sans doute, qui dans ses sermons, qui dans sa chaire. Nous ne nommerons ici comme types de cette école que Théodore Mélas, qui a publié trois volumes de romans sur l'*architecture chrétienne;* Wiese, qui dans ses romans intitulés *Hermann* et *Frédéric*, fait de la *propagande protestante;* et Steffens, professeur à Berlin, qui épanche dans ses romans et nouvelles, d'ailleurs pleins de poésie, l'exubérance de sentiments et de ravissements *apocalyptiques* qu'il lui serait difficile de concilier avec ses écrits philosophiques. Cette école ne considère pas l'art comme un but, mais comme un moyen; pour elle, l'art ne trouve pas sa sanctification en lui-même, il l'emprunte uniquement de sa tendance. Aussi les caractères que cette littérature nous dépeint ont-ils rarement leurs types dans la réalité. Ses héros marchent toujours la tête entourée de nuages; et dans les événements qu'elle prépare l'absurde le dispute sans cesse à l'impossible. Mais peu lui importe la vérité de ses créations; ce qu'elle veut surtout, c'est arriver à ses conclusions. Elle y arrive sans doute, mais le plus souvent au détriment de la vérité et du bon sens.

Après la mort de Gœthe, Tieck fut le premier représentant de la littérature allemande. Chef du romantisme, il revint le premier à la réalité, à son époque, non sans avoir contribué de toute la puissance de son génie à fortifier la domination de ce faux moyen âge qui avait envahi la littérature entière. Ses contes, animés du souffle de la poésie la plus pure et la plus naïve, exhalent ce parfum pénétrant des sombres forêts germaniques qui enivre l'âme et l'attire doucement dans le domaine du merveilleux. Dans ses nouvelles et ses romans, dont nous ne mentionnerons ici que *la Révolte des Cévennes*, Tieck a élevé à la littérature de son pays des monuments qui ne périront pas. Autour de lui se groupent, à des distances inégales, *Immermann*, *Wilibald Alexis*, *Rehfues*, *Burlen* et *Sternberg*.

Immermann, poète dramatique, qui s'est essayé dans un roman intitulé *les Epigones*, appartient par le fond à une école nouvelle, datant de 1830, appelée *la Jeune Allemagne*, et dont nous parlerons plus loin.

Dans son *Cabanis*, W. Alexis revendiqua pour le roman historique allemand le caractère de l'art national, ce qui ne contribua pas moins au succès de l'ouvrage que l'intérêt du sujet. Parmi les productions de ce romancier, *Rosamunde*, *Monsieur de Sacken*, se distinguent par l'habileté qu'il y déploie à saisir sur le fait les ridicules et les faiblesses de l'époque, et par l'esprit mordant avec lequel il flagelle la corruption de la vie sociale.

Rehfues, pseudonyme sous lequel se cache un des premiers magistrats prussiens, entra dans la carrière littéraire à un âge déjà avancé. Son roman *Scipio Cicala* attira l'attention d'un public d'élite par la peinture vive et originale de la vie italienne, talent dans lequel cet écrivain ne connaît pas de rival. Quelques autres productions, entre autres *le Siége de Castel-Gozzo* et *la Nouvelle Médée*, sont venues depuis augmenter et consolider sa réputation.

Burlen est appelé en Allemagne *Tieck traduit en prose*; nous ajouterons dans la prose la plus ennuyeuse. Ses romans sont des paysages éclairés par les rayons langoureux d'une lune blafarde; point de passions, partant point de luttes. Tout y est résignation, paix, repos et ennui profond.

Sternberg, écrivain de qualités brillantes, après avoir sacrifié passagèrement à l'école de la *Jeune Allemagne*, chercha à faire revivre la littérature de Crébillon fils, à l'usage des boudoirs allemands. Son *Edouard* montra tout ce qu'il avait de vraie poésie dans l'âme. Aujourd'hui, le roman allemand, qui est surtout cultivé par Mügge, Mundt, Muller, Auerbach et Paul Heyse, semble particulièrement se plaire à la peinture des scènes rustiques.

L'école de la Jeune Allemagne, ou, si vous aimez mieux, la littérature du *déchirement (Zerrissenheitsliteratur)*, comme on appelle ses productions au delà du Rhin, s'inspire de l'ennui et du dégoût du monde, mais surtout du désir d'une société nouvelle, d'un monde différent du nôtre, d'une nouvelle terre enfin.

Avant Gœthe la littérature s'était constamment tenue à l'écart, loin, bien loin du monde réel, vivant d'une vie idéale qu'elle s'était créée à l'ombre des grands in-folio, dans le cabinet silencieux du savant solitaire. Aussi la poésie de cette époque ne respire-t-elle que la mélancolie, et ses désirs sont-ils tous tournés vers la tombe. Là même où elle s'attache à la vie, c'est une vie factice qu'elle évoque. La première condition de l'art était alors d'oublier la réalité, pour s'abîmer corps et âme dans un monde qui n'existait nulle part, dans un fantôme. Gœthe vint enfin faire cesser cette contradiction. Non-seulement il entraîna la poésie dans le domaine de la réalité, mais de leur choc même il fit jaillir un élément tragique inconnu jusque alors à la littérature moderne. Cet élément, c'est la lutte de l'individu contre la société.

Dans les ouvrages de Gœthe, le héros est toujours un homme dont les droits personnels, en conflit avec ceux de la société, s'insurgent contre elle. Mais si les héros de Gœthe provoquent notre sympathie, ils ne l'entraînent cependant qu'en succombant et par la raison même qu'ils succombent. C'est cette tendance imprimée par Gœthe à la littérature moderne, ou plutôt la fausse interprétation à laquelle elle donna lieu, qui produisit l'école dont il est ici question, l'école de la *Jeune Allemagne*, bien que celle-ci ne se soit révélée que lors des commotions politiques de 1830.

Le besoin de réformes impérieusement commandées par le temps que les gouvernements s'obstinaient à méconnaître, les mesures répressives par lesquelles on tenait enchaînée toute manifestation libre de la pensée et de l'esprit national, avaient amassé dans les cœurs de la génération nouvelle un fonds d'invincible malaise et de mécontentement violent. A des espérances d'améliorations prochaines continuellement déçues, à des désirs de progrès incessamment comprimés, avaient bientôt succédé chez le plus grand nombre une indifférence railleuse, un scepticisme navrant, auquel une philosophie mal comprise ajoutait le désenchantement et le dégoût de toutes choses. Faute d'autre issue, ces éléments de fermentation, qui menaçaient l'Allemagne d'un bouleversement tout à la fois politique, religieux et moral, firent enfin explosion dans la littérature, par l'organe d'un homme dont l'ironie amère, la raillerie dissolvante, unies à l'imagination la plus puissante et à tous les charmes de la poésie, éblouirent l'Allemagne et la subjuguèrent.

Cet homme, ce fut Henri *Heine*. Son livre des *Reise-*

bilder parut, et ce fut un événement. Tout en se plaçant loin des partis et des écoles, Heine les domina bientôt. Ses poésies (*Buch der Lieder*), publiées peu après et portant à un plus haut degré encore l'empreinte de ce caractère étrange, qui souffre et qui raille ses propres souffrances, consolidèrent cette domination par l'effet inouï qu'elles produisirent sur les esprits. C'est que dans Heine la jeunesse allemande s'était reconnue elle-même. C'étaient bien là ses souffrances et ses désirs, ses espérances et ses déceptions, sa sensibilité facile et cette sceptique raillerie qui en empoisonne la source. Il y avait chez Heine comme une fureur de destruction qui le poussait à briser les plus belles créations de son imagination, et cela précisément au moment où elles entraînaient nos plus ardentes sympathies, afin de ne pas laisser en nous le moindre doute sur le néant dont elles étaient faites. A une époque où on refusait de s'intéresser à des productions ne s'inspirant pas de la situation du moment, cette déplorable tendance à démontrer l'impuissance de l'art dans sa lutte avec la réalité matérialiste porta une rude atteinte à la littérature allemande, en introduisant dans l'art même l'élément de sa propre destruction.

Cet élément, que Heine, en le baptisant d'après la source d'où il découle, appela lui-même *le déchirement* (*Zerrissenheit*), et auquel nous donnerons le nom de *destruction*, comme infiniment plus approprié à ses résultats, domina la littérature nouvelle dont nous allons marquer les principaux caractères. Ce fut la révolution de Juillet qui lui ouvrit la carrière. On sait ce que produisit du Rhin jusqu'à l'Elbe la mémorable victoire remportée par le peuple de Paris en 1830. La presse, délivrée pour un moment du poids qui l'étouffait, éleva vers le ciel mille cris tumultueux. Les matières politiques devinrent à l'ordre du jour; et la littérature tout entière s'y absorba.

Mais Heine cessa d'être seul le héros du jour, on le trouva trop poëte : il dut partager cet honneur avec Louis *Bœrne*, critique spirituel, d'une intelligence vive et fine, écrivain politique aux convictions sincères, au style nerveux, mordant, unique; cœur loyal et chaleureux, rempli d'amour pour sa patrie et de sainte indignation contre tous les abus. Quand la presse politique se trouva muselée de nouveau, les éléments en fermentation furent lancés dans d'autres directions, et il éclata alors une véritable insurrection littéraire. On s'acharna contre toutes les anciennes gloires de l'Allemagne : universités, érudition, vieille poésie, enfin tout ce qui avait vieilli faute de ne s'être pas retrempé à la source féconde des idées du temps, fut attaqué, poursuivi sans relâche par l'école nouvelle, qui s'intitula elle-même *la Jeune Allemagne*. Ce nom lui fut donné par *Wienbarg*, penseur spirituel, plein de passion sincère, le seul talent vrai et d'une conviction profonde que cette école ait produit, qui avait fait à l'université de Kiel des leçons hardies et brillantes sur l'esthétique, où il avait tracé le programme de la révolution littéraire qui se préparait. En publiant sous le titre de *Batailles esthétiques* les leçons qui l'avaient forcé de renoncer à sa chaire, Wienbarg commençait en ces termes : « C'est à toi, Jeune Allemagne, que je dédie ces discours, et non pas à l'ancienne. » C'est ainsi que ce nom de *Jeune Allemagne* fut adopté par tous les écrivains qui se rangèrent sous la nouvelle bannière.

En même temps que les *Batailles esthétiques* pénétraient dans le public, *Henri Laube*, esprit vif et hardi, d'une invention plus brillante que profonde, débutait dans le monde littéraire par un roman intitulé *la Jeune Europe*, dans lequel il annonçait un monde nouveau. Ce monde, dont l'ancienne Grèce, la révolution française et les propres illusions de l'auteur ont fourni les éléments, n'est, à proprement dire, qu'une création extravagante, dont les têtes les plus folles s'accommoderaient à peine. Dans tout autre moment, loin de produire le moindre effet, une pareille production n'eût excité qu'un immense éclat de rire. Mais à cette époque, où la confusion des idées était extrême, des productions comme celle de Laube devaient profondément remuer les esprits. De part et d'autre on se mit donc à discuter sérieusement la possibilité d'une nouvelle Europe, ou du moins d'une nouvelle Allemagne, construite sur les bases indiquées par Laube et Wienbarg.

La confusion, qui marchait déjà si bon train, devait s'augmenter encore par l'arrivée de nouveaux auxiliaires. Ce fut d'abord *Gutzkow*, jeune critique à la plume acérée, sans ménagement, et se complaisant dans un scepticisme froid et désespéré. Après un livre fin et spirituel, intitulé *Maha Guru*, où il raconte avec un talent vraiment original et plein de verve satirique les piquantes aventures d'un dieu indien, il fit paraître le roman de *Wally la Sceptique*, mélange de sanglante ironie et d'insolente indifférence, où, sous prétexte d'accuser son siècle, il le calomnie, à la façon de Basile, en se livrant en même temps à de maladroites attaques contre le christianisme, ses dogmes et sa morale. Les gouvernants s'émurent des dénonciations réitérées élevées à propos de cette production étrange par Wolfgang-Menzel, qui de critique passionné s'était fait accusateur public. Le roman de Gutzkow fut saisi, ce qui en augmenta le succès, et l'auteur condamné à trois mois de détention dans la prison de Manheim; condamnation dont la douceur dut singulièrement mortifier un homme qui aimait à se poser en martyr de ses opinions et qui avait écrit cette phrase : *Celui qui n'est pas accoutumé à l'idée qu'on peut le guillotiner dans le plus prochain quart d'heure ne jouera jamais un grand rôle de notre temps!*

Plus sincère que Gutzkow, et suivant une direction plus sérieuse que Laube, Théodore Mundt chercha d'abord à entraîner la Jeune Allemagne vers des idées plus saines, puis finit par s'y absorber. Frappé de la stérilité de cette école, et croyant sincèrement, comme Wienbarg, à la régénération de l'Allemagne, il chercha avec ardeur ce qui manquait le plus à tous ces écrivains, c'est-à-dire des principes nettement conçus. Dans un roman qu'il publia sous le titre de *Lebenswirren*, il s'inspira de la confusion même des idées de son époque, qu'il chercha à débrouiller dans un tableau saisissant et plein de vérité. Un second roman, intitulé *Madonna*, lui servit à développer ses doctrines. Elles consistent en un panthéisme à la fois mystique et sensuel, que l'auteur prétend avoir trouvé dans le catholicisme, et qu'il cherche à concilier avec l'esprit du protestantisme. Le scepticisme de la nouvelle école, pour lequel Mundt avait jusque alors montré peu de sympathie, éclata cependant dans un troisième ouvrage, qui rendit cet écrivain solidaire de toutes les erreurs de la Jeune Allemagne. *La Mère et la Fille*, roman publié peu de temps après le précédent, est une violente satire contre la société.

Le dernier venu de cette école, celui dans lequel elle se résume avec toutes ses aberrations et toutes ses monstruosités, c'est *Ernest Willkomm*. Le livre de Willkomm est intitulé : *les Gens fatigués de l'Europe, scènes de la vie moderne* (Die Europa müden, modernes Lebensbild). L'auteur, en voulant peindre la société de son époque, a réussi à atteindre jusqu'aux dernières limites de l'extravagance. Willkomm, malgré les absurdes monstruosités qu'il a accumulées à plaisir dans son roman, n'en est pas moins un critique fort distingué. Dans une revue qu'il dirige, il lutte énergiquement contre les tendances frivoles des théâtres allemands et la décadence de l'art dramatique.

Mundt, depuis son dernier livre, produit d'un accès de misanthropie auquel des tracasseries littéraires ou autres ne sauraient servir d'excuse, semble avoir déserté la Jeune Allemagne pour s'inspirer à de plus nobles sources.

Laube, le seul parmi les chefs de l'école que le public n'ait jamais pris au sérieux, est rentré dans les sentiers battus; son style pimpant et léger a du charme pour cette

classe de lecteurs qui se payent de la fausse monnaie de Bœrne et de Heine.

Wienbarg se tait, et Gutzkow a reconnu son erreur, du moment où sa vanité désabusée lui a eu démontré le côté fâcheux de tout parti pris. Dans son roman de *Blasedow et ses fils*, il est revenu depuis à la peinture de caractères, où il excelle par un grand talent d'observation.

Voilà donc le résultat auquel a abouti ce grand mouvement de la nouvelle école! Elle, qui avait voulu d'abord réformer l'Europe, ensuite régénérer l'Allemagne, elle n'a laissé dans la littérature de son pays que la trace de ses productions avortées et informes, que la mauvaise graine de ses doctrines, qui y germera longtemps encore.

Il nous reste à parler des femmes auteurs. La littérature des femmes auteurs de l'autre côté du Rhin avait toujours été celle du calme, du repos de l'âme, de la résignation. Elles se plaisaient à célébrer les vertus domestiques, le bonheur du foyer. Aucune d'elles n'agita jamais, que nous sachions, la question de l'émancipation, ni ne voulut développer, à l'aide d'une fiction inventée *ad hoc*, quelque profonde idée de philosophie ou de science sociale. Madame la comtesse de *Hahn-Hahn* s'est irritée de ce calme, peu digne d'une époque où il est convenu que toute femme ayant le sentiment de sa véritable mission sociale doit, avant tout, protester hautement contre l'asservissement de son sexe. Son tempérament fougueux s'est indigné de la paix profonde qui régnait dans la littérature de ses compatriotes, et, animée d'une sainte colère, elle y a porté le brandon des doctrines nouvelles. Madame de Hahn-Hahn a composé plusieurs romans, dans lesquels elle prouve victorieusement que l'homme est indigne de la femme. De plus, elle a la prétention d'avoir inventé un genre nouveau. Des romans!... elle rougirait d'en avoir écrit. *Ulrich, la Comtesse Faustine, Sigismund Forster, Cécile*, et quelques autres ouvrages encore, sont, selon elle, non pas des romans, mais des *révélations*. Ce sont, selon nous, de pâles copies d'un auteur français du sexe de madame de Hahn-Hahn, mais que celle-ci est loin d'égaler en puissance créatrice. Elle se croit de la meilleure foi du monde une femme extraordinaire, et donnerait tout pour faire partager cette opinion au public.

Madame *Bettina d'Arnim* y est arrivée sans efforts, en se laissant aller à sa pente naturelle. Le nom de madame d'Arnim, ou plutôt celui de *Bettina*, est populaire en Allemagne. C'est que ce nom est inséparable de celui de Gœthe. La source qui nous révèle cette femme extraordinaire, cette nature d'élite, c'est sa propre correspondance avec le grand écrivain, publiée sous le titre de : *Correspondance de Gœthe avec un enfant*. Le troisième volume de ces lettres nous fait connaître la première jeunesse de madame d'Arnim. Bettina est femme et sœur de poëtes; mais certes le plus grand poëte des trois, c'est elle-même. Quelques années après la publication de sa correspondance avec Gœthe, madame d'Arnim fit paraître un livre intitulé *Günderode*. C'est encore un recueil de lettres échangées entre elle et une amie de couvent, mademoiselle de Günderode. Il nous apprend toutes les divagations, toutes les poétiques folies de cette âme mystique qui a nom Bettina. Mais ne dirait-on pas que c'est une contagion de l'époque? Madame d'Arnim, cette intelligence passionnée, s'est mise, elle aussi, à publier un livre sur les questions à l'ordre du jour. Toutefois, hâtons-nous de le dire, la politique, les questions sociales, dans la bouche de madame d'Arnim, c'est encore de la poésie. Cet ouvrage, portant pour titre unique : *Ce livre appartient au roi*, était dédié au roi de Prusse. Sous forme d'entretiens entre la mère de Gœthe, le bourgmestre de Francfort et un pasteur protestant, l'auteur y traite toutes les grandes questions qui agitent les générations actuelles. C'est une pythonisse sur son trépied; elle sonde les mystères de la création, les œuvres de Dieu et des hommes. Philosophie, religion, institutions politiques et sociales, elle passe tout en revue; or, si nous l'en croyons, il faudrait renouveler tout cela. La censure de Berlin aurait probablement arrêté les rêves inspirés de madame d'Arnim, si celle-ci n'eût prévenu les censeurs en mettant son livre sous la protection du roi. Madame d'Arnim n'a pas trouvé d'imitateurs, par la raison qu'un genre unique ne s'imite pas.

Madame Palzow, écrivain des plus distingués, se révéla au public il y a quelques années. Son premier roman, *Godwie-Castle*, est un chef-d'œuvre de finesse et d'observation. Madame Palzow excelle surtout dans la peinture des mœurs de l'aristocratie du moyen âge

Parmi les écrivains dont les productions sont toujours bien accueillies du public féminin, il faut encore citer ici mesdames Fanny Tarnow, Amélie Schoppe, Henriette Hanke, Caroline Woltmann, Julie Sortari, Frédérike Lohmann, Émilie Caroli et Wilhelmine Gersdorf.

Théâtre allemand.

Des représentations improvisées du genre des marionnettes, qui remontent peut-être au treizième siècle, telle est l'origine du théâtre allemand. Les divertissements et les mascarades du carnaval y donnaient lieu. Des histoires bibliques dramatiquement exposées et appelées *mystères*, des espèces de proverbes en action, dits *moralités*, qu'on représentait alors surtout dans les couvents, telles furent les premières pièces de ce théâtre. A partir du milieu du quinzième siècle, on voit ces pièces, particulièrement celles du genre comique, traitées par Hans Rosenblut, dit *Schnepperer* (les premiers jeux de carnaval qui aient été imprimés), et par Hans Folz; et au seizième siècle, par le fertile Hans Sachs et par Ayrer. Il est probable qu'elles étaient représentées, surtout dans les villes impériales, par des amateurs, ou par des troupes nomades dites *Fastnachtspieler* (joueurs de carnaval) qui ont beaucoup d'analogie avec les *proverbiers* (Spruchsprecher) du temps des *Meistersænger*. Les traductions des anciens, de Térence par exemple, qui parurent alors, n'exercèrent aucune influence sur les masses, et ne furent même pas représentées. Des divertissements mimiques continuèrent à former, avec les pièces proprement dites, le fonds du répertoire.

Au dix-septième siècle, le théâtre national allemand ne fit encore aucun progrès. Les poëtes se bornèrent à traduire les théâtres étrangers, mais ils parvinrent à donner ainsi à la scène allemande un ensemble plus régulier. Après Martin Opitz, qui composa quelques opéras à l'imitation des Italiens, par exemple de la *Daphné* de Rinuccini, les comédies mêlées d'ariettes et les farces chantées devinrent plus fréquentes. On trouve cependant déjà au commencement de ce siècle des troupes de comédiens régulièrement organisées, qui, par la représentation de pièces traduites des théâtres étrangers, cherchaient à faire concurrence aux *joueurs de mystères et de carnaval*.

Des traductions de Guarini introduisirent le genre dit *pastoral*. André Gryphius (né à Grossglogau, en 1616, mort en 1664) composa dans ce genre beaucoup de pièces pour le théâtre. Son style est souvent ridiculement ampoulé, mais cet écrivain a de l'imagination, et au total on peut dire de lui qu'il fut utile au théâtre, sous le rapport de l'exposition dramatique et du développement des caractères. Les drames de Lohenstein, emphatiques au delà de toute expression, n'étaient guère propres à la scène; ils obtinrent cependant de grands succès, et n'exercèrent malheureusement qu'une trop grande influence sur le théâtre allemand et sur le goût du public. C'est de cette époque que datent les grandes pièces héroïques, imitées le plus souvent du français et de l'espagnol, où le pathos le plus absurde se débitait à grands tiraillements de poumons, au milieu d'horribles grincements de dents, de torsions de bras et de jambes, et d'une effroyable consommation de papier doré et d'autres oripeaux. Iffland décrit d'une manière piquante

le théâtre de cette époque dans son *Essai sur la Tragédie* (Almanach théâtral de 1807). Il nous dépeint en ces termes la déclamation des acteurs dans ces pièces héroïques et leurs habitudes hors du théâtre : « Ils avaient la bouche tellement pleine de leurs tirades qu'il leur était impossible de prononcer un seul mot comme les autres hommes, et leurs regards erraient toujours au milieu des nuages... Plus la société s'opiniâtrait à refuser à l'acteur ses droits civils, et plus celui-ci portait la tête haute, à la manière de Jean-sans-Terre. Il était très-rare qu'on le vît hors du théâtre sans une énorme rapière fièrement appendue à son côté... En leur qualité de héros grecs ou assyriens, ils réunissaient dans leur costume le présent au passé. » Un personnage inévitable dans ces pièces héroïques était une espèce de niais, appelé d'abord *Courksed*, puis *Pickelhering*, et enfin *Hanswurst*.

En 1669 parut imprimée une traduction du *Polyeucte* de Corneille, qui fut représentée par une troupe ambulante dirigée par un certain Veltheim, lequel improvisait aussi des ballets et des parades à l'italienne. D'un autre côté, on traduisit et représenta fréquemment les pièces de Molière. Mais les acteurs ne purent pas perfectionner leur art, à cause des errements suivis par les poëtes de l'époque et de la lutte constante qu'ils avaient à soutenir contre l'Église. Ils trouvèrent toutefois des protecteurs et des défenseurs, et les troupes devinrent de plus en plus communes, en même temps qu'il s'opérait une classification de rôles plus précise. Mais pendant les trente premières années du dix-huitième siècle les pièces héroïques n'en continuèrent pas moins à composer le fonds du répertoire, avec des opéras et des parades improvisées, qui, en raison des licences que pouvaient prendre les interlocuteurs, étaient souvent beaucoup plus goûtées du public que toute autre espèce de représentations scéniques.

En 1708 un certain Stranitzky fit jouer à Vienne, où jusque alors on n'avait représenté que des pièces italiennes, une comédie allemande. Il employa dans cette pièce le dialecte si comique de la Bavière et du pays de Salzbourg, et transforma l'Arlequin, qui dans les pièces italiennes était le comique obligé et par excellence, en *Hanswurst* allemand. La comédie et le personnage furent beaucoup goûtés du public viennois.

Caroline Neuber, née à Weissenborn, est célèbre dans l'histoire du théâtre allemand ; elle cumulait à cette époque les fonctions d'actrice et de directrice de troupe, et traduisait en outre avec assez de bonheur des pièces empruntées à des théâtres étrangers. Elle joua d'abord à Weissenfels et à Leipzig, puis à Hambourg, et successivement dans toutes les contrées de l'Allemagne. Gottsched exerça sur elle beaucoup d'influence. Il la détermina à représenter les pièces que lui et ses amis traduisaient du français, ainsi que sa grande tragédie de *Caton mourant*, et se donna beaucoup de peine pour substituer sur la scène une fort plate correction de diction à la boursouflure de la déclamation d'alors.

Au milieu de cette absence complète de toute originalité, il était impossible qu'un théâtre national naquît. On vit bien paraître à cette époque quelques poëtes dramatiques doués de talents véritables, mais aucun d'eux ne put se défendre de sacrifier au goût français. Le théâtre allemand ne gagna à leurs travaux que d'acquérir plus de régularité dans sa forme.

Lessing, par sa critique et ses œuvres dramatiques, rendit des services autrement grands à l'art théâtral des Allemands. Il détrôna le goût français, et appela l'attention publique sur les chefs-d'œuvre du théâtre anglais. Il introduisit en même temps au théâtre la tragédie bourgeoise, et essaya d'abolir l'usage de la versification dans le drame, tâche dans laquelle il fut secondé par Engel. Sa *Miss Sara Sampson* fut le modèle de pièces d'un nouvel ordre. Sa *Minna de Barnhelm* est une composition plus importante, et son *Emilia Galotti* fut un pas immense fait vers le perfectionnement de la tragédie.

Ces tentatives trouvèrent naturellement une foule d'imitateurs, et les *tableaux de famille* ainsi que la comédie larmoyante devinrent bientôt à l'ordre du jour. Engel, Stéphanie, Junger, Hubert, Schrœder, Grossmann, Wezel, Babo, Hagemeister, et surtout Lenz, cet auteur si original, exploitèrent ce genre, qui malgré ses défauts ne laissa pas que d'amener un changement avantageux à l'art théâtral.

L'apparition des tragédies bourgeoises, dit Iffland, comme *Miss Sara Sampson* et *le Père de Famille* de Diderot, embarrassa d'abord singulièrement les troupes de comédiens, habituées à jouer les pièces héroïques. Les acteurs reconnurent avec effroi qu'il fallait faire parler naturellement les personnages qui y étaient introduits, et que le poete empruntait à la nature et non à son imagination. Toutes les tentatives faites pour allier l'enflure au naturel échouèrent honteusement. Cette révolution dans l'art fut, au reste, secondée par l'apparition de quelques artistes véritables, qui, pour la première fois, firent entendre sur les planches le langage de la nature et de la sensibilité. Dès que les Allemands eurent commencé à étudier les poëtes dramatiques anglais, ceux-ci exercèrent une puissante influence sur le théâtre allemand. Schrœder est le premier qui fit jouer des pièces de Shakspeare arrangées par lui. La tragédie bourgeoise ne tarda pas cependant à dégénérer en drame larmoyant. A cette époque de sensiblerie, dit encore Iffland, tout le monde pleurait au théâtre ; on se souciait peu d'étudier un caractère ; pourvu qu'on penchât la tête vers la terre, qu'on soupirât sans cesse, qu'on jetât de temps à autre les yeux vers le ciel et qu'on prît des attitudes de désespoir, pourvu surtout qu'on versât des torrents de larmes, on passait pour un grand acteur. Gœthe et Schiller eux-mêmes payèrent tribut à cette mode ; mais ils rompirent bientôt d'une manière éclatante avec ce système erroné.

Inspiré par l'esprit géant du poëte anglais, Gœthe, dans son *Gœtz de Berlichingen*, agrandit le domaine de la scène allemande, et combattit puissamment le genre larmoyant, qui jusque alors en avait eu la possession exclusive. Mais alors arriva l'inévitable nuée d'imitateurs, qui eurent bientôt précipité le théâtre allemand dans un autre extrême. On ne vit plus de tous côtés, pendant un certain temps, que des pièces de chevalerie, qui n'avaient, comme le remarque Schlegel, rien d'historique que les noms et les costumes des personnages, rien de la chevalerie que les casques, les écus et les longues rapières, rien du vieux temps de l'Allemagne que la grossièreté du langage, et où les pensées étaient aussi communes que modernes.

Dans la comédie, Iffland a fait école pour l'urbanité du langage et l'art du dialogue. Kotzebue vise trop aux coups de théâtre et à l'effet ; on ne saurait toutefois lui refuser la connaissance du théâtre, une grande entente de la scène, une rare facilité de dialogue, et beaucoup d'esprit.

Les événements politiques des derniers temps ont influé de la manière la plus malheureuse sur le théâtre allemand, qui maintenant en est réduit le plus souvent à n'offrir à ses habitués que des traductions du français et de l'anglais ou de l'espagnol. Le mal en est même venu à ce point, qu'il n'y a pas de si méchant vaudeville joué à Paris qui ne fasse le tour de l'Allemagne, et qui n'y obtienne l'honneur de plusieurs traductions et imitations.

L'auteur dramatique dont le public, celui du nord particulièrement, s'est le plus occupé à une époque, est Raupach. Son nom peut d'autant moins être passé sous silence que son plus grand mérite consiste précisément dans la seule qualité requise aujourd'hui pour être admis à l'honneur de la représentation, c'est-à-dire dans l'entente de la scène. D'ailleurs, la fertilité de Raupach est si prodigieuse, qu'elle excuse en quelque sorte les défauts et les côtés faibles de ses pièces. L'œuvre la plus importante de cet auteur con-

siste en une série de drames, dont la grande histoire de la race impériale des Hohenstaufen est le sujet. Une si vaste création, digne d'être entreprise par un génie plus puissant, fut chez Raupach moins le produit d'une inspiration spontanée que le résultat d'un concours de circonstances dont il a su tirer profit. Raupach s'était rappelé que, dans son *Cours de Littérature dramatique*, Frédéric Schlegel avait signalé et décrit à grands traits le côté dramatique de cet épisode de l'histoire nationale. Au moment même où la mémoire de Raupach lui rendait ce service, Raumer venait de publier sa célèbre *Histoire des Hohenstaufen*, dont nous avons parlé plus haut. Raupach n'eut donc autre chose à faire qu'à mettre en dialogue le récit de l'historien; et comme il régnait en maître absolu sur le théâtre de Berlin, qui acceptait toutes ses pièces les yeux fermés, son facile talent, une fois en besogne, se mit à tailler des drames par douzaines, qui tous devinrent populaires dans la capitale de la Prusse. La scène berlinoise fut, du reste, la seule où ces drames historiques eurent un succès franc et décidé. Ce qui les soutint surtout, ce fut le jeu de Lemm, excellent tragédien, dont la mort a laissé un grand vide sur le théâtre de Berlin et enleva à Raupach son meilleur interprète. *L'École de la vie*, conte dramatisé du même auteur, obtint un vrai succès de vogue, tant les émotions y sont violentes. Raupach eut ensuite l'idée de compléter l'immortel *Tasse* de Goethe, par une tragédie intitulée *la Mort du Tasse*. Pour que le titre fût exact, cette pièce devrait s'appeler *le Tasse mourant*, puisque l'on y voit le poëte, à demi fou, mourir lentement pendant cinq actes.

Ce qui frappe particulièrement dans les productions des modernes, c'est la pauvreté de l'invention. Pour être juste, il faut cependant reconnaître que, de tous les poëtes dont les productions alimentent la scène allemande, Raupach est le seul chez qui ce précieux don ne fasse pas défaut. Ses premiers drames se distinguent par des situations très-habilement ménagées; il excelle dans l'art de choisir un sujet, et ne manque pas d'esprit dans ses comédies. Ses pièces les mieux réussies sont: *Isidore et Olga*, *Cardinal et Jésuite*, *les Contrebandiers*, *l'Esprit du temps*, *la Reine prudente*, et *Il y a cent ans*.

Le succès qu'obtint *l'École de la vie* de Raupach engagea le baron de Münch-Bellinghausen à choisir pour sujet de drame, sous le pseudonyme de Halm, l'histoire de la patiente Griseldis, immortalisée par le génie de Boccace. Son drame, parfaitement bien écrit, a eu un grand succès. On a parlé de son *Adepte*, encore moins de son *Camoëns*; mais le *Gladiateur de Ravenne*, joué sous le voile de l'anonyme a enthousiasmé l'Allemagne.

M. Grillparzer, l'auteur de *l'Aïeule*, a fait représenter plus tard un des plus beaux drames de l'époque, *le Rêve est une vie*.

M. Auffenberg, le Raupach de l'Allemagne méridionale, s'inspirant des romans de Walter Scott, parvint à créer plusieurs drames de mérite. Son *Alhambra* est une composition monstrueuse, qui participe de tous les genres, sans appartenir spécialement à aucun. Que dire d'un ouvrage dramatique en trois volumes?

Parmi les drames qui ont obtenu des succès, il faut citer: *l'Élection de l'empereur*, de Schenk; *les Vénitiens*, de Rellstab; *Manfred*, de Marbach; *Clotilde Montalvi*, de Firmmich; *les Fils du Doge*, de Reinhold.

Charles Immermann, l'un des poëtes dramatiques les plus distingués de l'Allemagne, ravi aux lettres par une mort prématurée, ne put faire accepter au public de Berlin son dernier drame, *les Victimes du Silence*. Talent hors ligne, Immermann ne pouvait être populaire à une époque de décadence comme celle du théâtre allemand actuel. Tous ses travaux, tous ses efforts, n'avaient d'autre but que de ramener la scène allemande dans une voie digne d'elle. Mais il échoua où bien d'autres avaient échoué avant lui.

A mesure, d'ailleurs, que les grandes œuvres tragiques deviennent plus rares sur la scène allemande, le nombre des bons acteurs diminue en proportion. L'Allemagne ne possède plus aujourd'hui un seul comédien sorti de l'admirable pépinière d'artistes dramatiques formée par Iffland et son école. Les anciennes traditions se perdent, en même temps que les productions des auteurs modernes n'ont plus le privilége de développer de nouveaux talents. L'acteur n'ayant plus de caractères originaux à créer, ne trouvant nulle part de difficultés à vaincre, se laisse aller à la pente de la routine et néglige jusqu'à la simple diction. D'un autre côté, le défaut d'interprètes intelligents paralyse la force créatrice des auteurs, et on peut dès à présent prévoir que le temps n'est pas loin où la tragédie originale allemande aura entièrement disparu de la scène.

La comédie est dans un état plus critique encore. La littérature allemande abonde, sans doute, en pièces qui portent ce titre; mais la comédie proprement dite continue à faire défaut à l'Allemagne. La seule pièce du répertoire qui ait droit à ce nom est encore la *Minna de Barnhelm*, de Lessing. Tous les autres écrivains qui ont cultivé la comédie ont sacrifié leur talent, et souvent un talent fort distingué, aux besoins du moment ainsi qu'au mauvais goût du public. L'habitué du théâtre allemand, en général, n'a pas l'intelligence les belles situations et de la fine observation. Ce qu'il lui faut, c'est une bonne grosse plaisanterie, le bon gros rire, ou bien du sentimental, du larmoyant, mais rien qui sorte de la sphère domestique. Il ne sait apprécier ni la finesse comique ni la grandeur tragique. D'où il résulte que la comédie, ou ce qu'on appelle ainsi, pour réussir à la scène, doit varier sans relâche de la bouffonnerie à ce genre bâtard qu'on appelle en Allemagne *tableaux de famille* (Familiengemælde), et qu'il ne faut pas confondre avec le drame bourgeois français. En fait de genre national, le théâtre allemand n'a produit rien que l'on puisse opposer aux comédies anglaises, aux vaudevilles français, voire même aux masques italiens. Pour ce qui est de la vérité, de l'observation, de l'esprit et de l'intelligence du cœur humain, aucun poëte comique de ce pays n'approche, même de loin, de Molière, de Shéridan ou de Goldoni. La vie allemande, ne dépassant guère le cercle étroit du foyer domestique, donne moins de prise à l'observation que celle des autres peuples; il y a d'ailleurs dans ce pays trop de régions privilégiées, rendues inabordables par la censure; et le champ de la haute comédie y est tellement circonscrit, que le talent le mieux inspiré ne pourrait se mouvoir dans un cercle si restreint. De là vient que la comédie allemande n'a été cultivée par aucun talent de premier ordre. Les hommes qui subviennent, sous ce rapport, à la consommation journalière de la scène, sont pour la plupart des acteurs ou des auteurs très-médiocres. Quelquefois sans doute un homme de talent consacre à la prospérité d'un théâtre les heureux dons naturels qui lui sont échus en partage, mais il est bien rare qu'il en résulte un véritable profit pour l'art même.

Ce que nous disons là s'applique particulièrement à Raupach, dont le talent comique est incontestable, et qui pourtant n'a rien créé dont l'art ait véritablement profité. L'esprit qu'on admire dans ses productions ne brille pas par sa propre finesse: il a besoin d'être soutenu, relevé par le geste et l'accent de l'acteur. Les comédies de Raupach, aussi bien que ses drames, n'ont obtenu de succès que par l'habileté de l'interprétation. Nous excepterons toutefois son drame d'*Isidore et Olga*, dont la valeur poétique est réelle.

A côté de Raupach, il faut nommer Bauernfeld, auteur très-fécond, dont les comédies brillent par un style pur, par l'art du dialogue et par d'habiles situations. Mais la force comique manque absolument à cet écrivain, et l'invention n'est pas non plus ce qui le distingue. Nous ajouterons ici les

noms des auteurs comiques dont les productions ont le plus occupé la scène allemande à notre époque : Deinhardstein, auteur du *Hans-Sachs*, directeur intelligent du théâtre impérial de Vienne; Albini, Tœpfer, Charles Lebrun, Charles Blum, qui excelle dans l'arrangement des pièces étrangères ; Elsholtz, Maltitz, et Cosmar, l'infatigable traducteur de MM. Scribe, Alexandre Dumas et de tous les auteurs français en vogue.

Un genre nouveau, ou plutôt renouvelé d'Iffland, a obtenu plus tard un grand succès sur le théâtre allemand. Comme il tient du drame et de la comédie, sans être précisément ni l'un ni l'autre, il lui a fallu une dénomination nouvelle que l'on a cru avoir trouvée dans le titre de *pièces de conversation* (Conversationstucke). Le public adopta ces pièces avec d'autant plus de plaisir que tous les théâtres étaient, quant au personnel, en parfait état d'en soigner la représentation. L'auteur qui ressuscita ce genre fut madame la princesse **Amélie de Saxe.**

C'est, comme nous l'avons dit, le drame d'Iffland, mais d'un genre plus relevé, et tel qu'il convenait de l'écrire pour la haute société. La disposition des pièces de la princesse Amélie est en général très-simple et l'exécution fort habile ; le style en est pur, le dialogue élégant, fin et spirituel. Le dialogue est même, à proprement parler, toute la pièce ; l'action s'y réduit à peu de chose : de là ce nom de *pièces de conversation*. Voilà tout ce que l'on peut dire à l'éloge des comédies de la princesse de Saxe, productions dont le genre est indéterminé, vague, où il n'y a ni dessin de caractères ni lutte de passions. Le seul bien qu'elles produisirent, ce fut d'expulser de la scène les drames du genre larmoyant et terrible de madame Charlotte Birch-Pfeilfer ; drames vraiment barbares, auxquels le bon public allemand avait cependant pris beaucoup de goût. Les pièces de la princesse de Saxe qui ont obtenu le plus de succès sont : *Vérité et Mensonge*, *la Fiancée de la Capitale*, *l'Élève*, *l'Oncle*, et *la Fiancée du Prince*. Elles ont été traduites en français par M. Pitre Chevalier.

Un homme d'une naissance non moins illustre, le duc Charles de Meklenbourg-Strélitz, a fait représenter, sous le pseudonyme de *Weisshaupt*, une pièce du même genre, intitulée : *les Isolées*, dont le mérite consiste également dans la perfection du dialogue.

Le langage de la haute société, disons même de la bonne compagnie, a été rarement, et toujours fort imparfaitement, reproduit dans la comédie allemande. Les comédies de Kotzebue, et même celles d'Iffland, qui régnèrent pendant si longtemps sur la scène allemande, y avaient introduit un langage qui n'était, à vrai dire, celui d'aucune classe de la société, une véritable langue de convention. Les auteurs dramatiques qui leur succédèrent furent à la vérité plus naturels ; aucun d'eux ne descendit dans le dialogue à la trivialité de Kotzebue ; mais peu étaient à portée d'étudier les hautes classes, qu'ils avaient la prétention de peindre, et de s'approprier la langue qu'elles y parlent. Il n'est donc pas étonnant que les personnes d'un goût pur, séduites par un langage nouveau pour elles dans le domaine où il se produisait, et pourtant simple, naturel et familier, s'y soient laissé prendre et aient passé facilement sur le reste. On ne peut cependant nier que ce genre ne soit un acheminement vers un avenir meilleur. Les imitateurs ne tardèrent pas non plus à s'en emparer ; mais cette fois ce furent des imitateurs intelligents, tels que Leutner, dont la comédie *Frère et Sœur*, tout en suivant la tradition, est bien plus riche en effets dramatiques que les pièces de la princesse Amélie. Devrient, acteur du théâtre de Berlin, neveu du célèbre Louis Devrient, se servit du même cadre pour écrire une comédie intitulée : *les Erreurs*, qui mit en émoi le public et la critique. C'est à ce genre qu'appartiennent encore *l'École des Riches* et *le Feuillet blanc* de M. Gutzkow. (*Voyez* la plupart des noms cités.)

L'ancien chef de file de la Jeune Allemagne débuta au théâtre par un drame, *Richard Savage*, dont le succès fut grand et mérité. L'auteur s'est inspiré des malheurs de cet infortuné et vaniteux poëte anglais, fils illégitime d'une grande dame, qui refusa toute sa vie de le reconnaître. Le Richard Savage de Gutzkow n'est pas celui de l'histoire, chez lequel la présomption, la vanité et l'orgueil blessé avaient étouffé tout sentiment filial. Ce pamphlétaire se souciait bien en vérité de l'amour de sa mère! Ce qu'il lui fallait, c'était un rang, des richesses, un champ à son ambition démesurée! Gutzkow, en rendant son héros plus intéressant, l'a rendu en même temps plus dramatique. Il y a dans sa pièce des scènes d'un grand pathétique; le style en est fortement coloré et toujours à la hauteur du sujet. Ce drame peut être considéré comme l'un des plus beaux du théâtre allemand moderne. Dans son *Patkul*, le même auteur a représenté les idées et les tendances de notre époque ; il y a exprimé des sentiments de nationalité qui surprennent dans la bouche de l'auteur de *Wally*.

L'Allemagne, nous en avons la certitude, recèle encore beaucoup de jeunes poëtes tout aussi méritants que ceux que nous venons de nommer. Leurs efforts réunis parviendraient peut-être à retenir le théâtre sur la pente funeste où il s'est engagé, si les directions théâtrales, au lieu d'encourager les talents naissants, ne prenaient pas soin en quelque sorte de les rebuter en leur rendant la scène tout à fait inabordable. Le public, habitué depuis longtemps aux traductions et à l'imitation des pièces étrangères, leur abandonne à cet égard un pouvoir absolu. Le public allemand, celui des théâtres du moins, n'exige pas qu'on lui donne des ouvrages originaux. Peu lui importe l'art national, pourvu qu'on l'amuse. Ajoutez à cela que l'auteur dramatique, à moins d'être d'une fécondité prodigieuse, ne trouve pas dans l'exercice de son talent les garanties d'une existence assurée. Les directions de théâtre n'attribuent aux écrivains aucun droit d'auteur; elles se rendent propriétaires des pièces de leur répertoire; et l'auteur, une fois son ouvrage vendu, ne peut plus le retirer, ni prétendre à une part quelconque de la recette qu'il aura produite. Les grandes scènes ont pour la plupart un tarif d'après lequel elles fixent la rétribution des pièces, et auquel l'auteur doit se conformer. Cette rétribution est d'ordinaire si minime, elle compense si peu les vexations et les dégoûts de toute espèce auxquels tout auteur doit se résigner avant d'arriver à la représentation de ses ouvrages, que l'on a en vérité de la peine à concevoir comment il se rencontre encore des écrivains dramatiques en Allemagne.

Le droit de propriété dramatique n'a été fixé par une loi qu'en 1837, et encore en Prusse seulement. Cette loi, fort imparfaite d'ailleurs, parce qu'elle ne protège les auteurs dramatiques que contre le vol de leurs manuscrits, peut cependant être considérée comme un progrès, quand on se reporte à l'état de choses antérieur. Elle interdit la représentation de tout ouvrage dramatique sans l'autorisation préalable de l'auteur, de ses héritiers ou ayant-droit, *tant que cet ouvrage n'a pas été publié par la voie de l'impression*. L'auteur seul peut accorder cette autorisation, et après sa mort ses droits compètent à ses héritiers ou ayant-droit pendant l'espace de dix ans. Toute contravention est punie d'une amende de dix à cent thalers (40 à 400 francs), et en outre, si la représentation a eu lieu sur un théâtre permanent, de la confiscation de la recette brute de la soirée, au profit de l'auteur, déduction faite d'un tiers pour la caisse des pauvres.

Une scène qui, malgré sa position infime, déploie bien plus d'originalité que maint grand théâtre à prétentions littéraires et artistiques, c'est le théâtre populaire de la *Léopoldstadt*, à Vienne. Les pièces qu'on y joue sont tout bonnement des farces locales, mais d'un genre très-original et dont on se ferait difficilement une idée en France. C'est un

mélange de réalités et de fictions, de faux et de vrai, de morale et de folie ; un monde de fées, de démons, d'enchanteurs, d'honnêtes bourgeois et de stupides valets. Ajoutez à cela des feux d'artifice, des pantomimes, de magnifiques décors, et vous aurez une idée de la récréation favorite du peuple de Vienne, récréation à laquelle la bonne société ne dédaigne pas de prendre part. Ce genre, qu'on appelle *pièces viennoises*, fut perfectionné, sinon inventé, par un acteur comique du premier ordre, nommé *Raimund*. Avant lui, Préhauser et Schuster avaient déjà charmé avec leurs inventions comiques ce bon peuple viennois, de toutes les populations allemandes la plus affamée de spectacles. Mais Raimund éclipsa bientôt tous ses devanciers, auteurs et acteurs, et resta jusqu'à sa mort le favori du public. Cet artiste, d'un comique si profond et si vrai, qui avait tant de fois désopilé la rate de ses compatriotes, se tua dans un accès de délire. Les meilleures pièces de Raimund sont : *le Diamant du roi des Esprits*, *la jeune Fille du monde des Fées*, *le Roi des Alpes* et *le Misanthrope*. Ce sont de véritables drames populaires, mêlés, il est vrai, de merveilleux et de fantastique, mais de ce merveilleux naïf auquel on suppose toujours un sens profond, et qui convient si bien à l'âme rêveuse du peuple allemand. C'est ce petit théâtre de la Léopoldstadt qui produisit la fameuse *Nymphe du Danube*, dont l'Allemagne entière fut engouée pendant des années.

Il nous reste à parler des auteurs dramatiques qui se sont volontairement fermé l'accès du théâtre en refusant de se plier aux exigences, aux caprices de la foule, et qui se contentent pour leurs œuvres des suffrages éclairés d'un petit nombre de lecteurs d'élite. En lisant leurs ouvrages, on s'aperçoit aisément qu'ils se sont peu préoccupés des exigences de la scène, non-seulement de celle des théâtres allemands, mais de la scène en général, tant leurs créations se développent au delà des conditions imposées à la représentation. Ce sont surtout les drames de Grabbe que nous avons ici en vue, comme les productions de cette partie de la littérature dramatique qui offrent l'originalité la plus bizarre.

Grabbe, génie singulier, caractère étrange, allie dans ses drames une grande puissance créatrice à l'imagination la plus désordonnée. A l'âge de dix-neuf ans il avait déjà composé un drame : *le Duc de Gothland*, œuvre irrégulière, bizarre, mais qui dénote une force réelle et une grande abondance d'idées. Le malheur de Grabbe fut de n'avoir pu ni maîtriser les impressions d'une enfance misérable, ni surmonter les entraves qu'il rencontra plus tard dans la vie. Un sentiment de haine, de rancune contre la société, se réfléchit dans tous ses ouvrages. Il eût voulu que la nation allemande l'adoptât et lui donnât mission de lui faire des chefs-d'œuvre. « Vous vous enthousiasmez pour des étrangers, écrivait-il ; pourquoi ne pas me prêter aussi votre appui? Vous parlez avec idolâtrie de Shakspeare, et il ne tient qu'à vous de faire de moi un Shakspeare ! » Il disait encore ailleurs : « On se prend d'enthousiasme pour un drame comme *Faust* ; quelle misère! Donnez-moi trois mille thalers par an, et je vous ferai bien autre chose. » Grabbe fit autre chose, en effet. Dans ses drames de *Don Juan et Faust*, *Hannibal*, *Barberousse*, *Henri IV*, tout est colossal, exagéré, monstrueux. Pour écrire un drame historique, il ne se contente pas d'un fait, d'un événement, quelque dramatique qu'il soit : il lui faut une époque, un peuple. S'il peint la passion, la vertu, le vice, c'est sans transitions, sans nuances, et toujours dans leurs manifestations les plus tranchées. *La Bataille d'Arminius*, qu'il termina en mourant, est son meilleur drame. Il laissait inachevée une épopée dramatique intitulée : *Napoléon et les Cent jours*.

Büchner, poëte dramatique, enlevé à la fleur de l'âge, dont les créations sont moins gigantesques, mais en revanche bien autrement à la portée de la scène, appartient à l'école de Grabbe. Son drame *la Mort de Danton* représente d'une manière saisissante une des phases les plus terribles de la révolution française. Danton est pour cet écrivain l'expression la plus parfaite de la grandeur républicaine. Tous les caractères que Buchner représente dans son drame sont tracés de main de maître. Nous devons encore mentionner les noms de *Daller*, de *Wiese*, de *Wilkomm*, de *Mosen*, d'*Uchtritz*, et surtout celui de *Hauch*, Danois de naissance, qui, à l'exemple de son compatriote Œhlenschlaeger, s'est inspiré de la muse allemande. Sa tragédie de *Tibère* et son drame *le Siége de Maëstricht* ont pris place à côté des plus belles productions de la poésie dramatique des allemands.

Les revues et les recueils consacrés à l'art dramatique qui se publient en Allemagne caractérisent assez bien par leur direction particulière l'état de schisme où se trouve aujourd'hui le théâtre allemand. C'est ainsi que les ouvrages dramatiques destinés à la représentation scénique, et nous comprendrons dans cette catégorie les traductions, imitations, etc., sont représentés par une foule de recueils et de revues critiques, dont les principaux sont l'*Almanach des Théâtres* de Cosmar, les *Annales Dramatiques* de Franck, la *Revue des Théâtres* de Lehwald ; tandis que les pièces purement littéraires ne s'appuient que sur les *Annales* de Willkomm, excellent et consciencieux recueil de littérature et de critique dramatiques, dont le titre allemand est : *Jahrbücher für Drama, Dramaturgie und Theater*.

Nous venons d'esquisser rapidement l'état actuel du théâtre en Allemagne. L'art dramatique y subit depuis bien des années une crise douloureuse dont il est difficile de prévoir le terme, mais dont les résultats ne sont malheureusement que trop évidents. Un fait non moins affligeant qu'il nous faut constater, c'est la rareté toujours plus grande des bons comédiens. L'Allemagne, si riche en institutions musicales, et qui possède, outre les conservatoires de Vienne, de Berlin, de Prague et de Leipzig, un si grand nombre d'académies lyriques et de sociétés pour la propagation du chant, n'a pas une seule école de déclamation pour former ses acteurs et corriger la prononciation vicieuse de la plupart d'entre eux. Aussi n'est-il pas rare d'entendre, même sur des scènes de premier ordre, tantôt l'accent traînant de la Saxe se marier disgracieusement à l'âpreté du dialecte bavarois, tantôt le langage flasque et efféminé de l'Autriche contraster péniblement avec la prononciation pure et nettement accusée de l'habitant du nord. La critique, non pas cette critique complaisante qui est à la solde des directions, mais la critique intelligente, sévère et honnête, lutte depuis longtemps, mais en vain, contre un état de choses qui tend à consommer la ruine de l'art dramatique. Nous craignons bien qu'elle n'y perde ses peines ; car nous pensons que pour relever le théâtre allemand à une hauteur vraiment nationale, il ne faudrait pas moins qu'un de ces hasards mystérieux qui font naître les grands poëtes, et à leur suite les grands artistes dramatiques.

Influence extérieure de la littérature allemande.

L'influence de la pensée allemande sur la littérature des autres nations a toujours été, sinon brillante, du moins profonde et réelle. Nous ne parlerons pas ici du mouvement immense auquel la réforme de Luther donna l'impulsion, ni des écrits de ce réformateur, traduits dans toutes les langues, et dont l'effet fut prodigieux. Ce sont là des résultats qu'il appartenait à l'histoire d'enregistrer comme étant plus particulièrement de son domaine. Depuis cette mémorable époque jusqu'au milieu du siècle dernier, la littérature allemande n'a d'ailleurs rien produit qui représentât dignement l'esprit germanique. Notre assertion, qu'on ne l'oublie pas, ne s'applique qu'aux belles-lettres proprement dites, car l'érudition et la science allemande ont toujours été pleinement appréciées par les autres peuples de l'Europe. En effet, l'histoire littéraire, l'esthétique, la philoso-

phie, l'archéologie, les ouvrages encyclopédiques, etc., doivent aux Allemands sinon leur origine, du moins de grands développements et un haut degré de perfection.

L'influence que Leibnitz et plus tard Kant exercèrent sur la pensée étrangère, à son insu et presque malgré elle, fut immense. Mais s'il n'a été donné à la littérature allemande proprement dite de franchir les limites du terroir originel qu'après la venue de Gœthe et de Schiller, la haute considération qu'elle acquit à cette époque s'est toujours accrue depuis, surtout parmi les nations qui se rapprochent de l'Allemagne par l'affinité des races et par celle de la langue.

La première qui se présente à nous sous ce rapport est la nation anglaise. L'Angleterre, on ne saurait le méconnaître, malgré une résistance quelque peu opiniâtre, se sent entraînée par une sympathie secrète vers les idées et les spéculations de l'Allemagne. Déjà même des voix s'y sont élevées contre les soi-disant envahissements de la *germanomanie*. Quoique peu fondées, ces clameurs indiquent du moins que l'étude de la littérature allemande est de plus en plus cultivée dans ce pays. En effet, la langue allemande y marche presque de pair avec les langues classiques; et ce sont les plus illustres d'entre les chefs de la littérature anglaise moderne, par exemple Coleridge et Carlisle, qui ont initié leurs compatriotes aux productions de la pensée germanique. Taylor aussi contribua beaucoup à la connaissance de la littérature allemande, par son excellent ouvrage intitulé : *Historic Survey of German Poetry*. Si ce fut jadis l'étude de Shakspeare qui arracha les Allemands à la plate imitation des littératures étrangères, et qui leur donna l'intelligence de leur propre génie, il est exact d'ajouter qu'aujourd'hui l'étude de *Faust* est devenue une source intarissable d'inspirations pour les poëtes anglais. Ce chef-d'œuvre de Gœthe a été traduit à différentes reprises, par Shelley d'abord (mais en partie seulement); vinrent ensuite les traductions de lord Francis Levison Gower (1825), de Syme et de Blackie (1834), celles en prose de Hayward (troisième édit., 1838) et de Talbot (deuxième édit., 1839). La plus parfaite de toutes est celle qui parut accompagnée de *la Fiancée de Corinthe* de Schiller, par Anster (1838), puis celles de Birch, de G. Lefèvre et de Lewis Filmore. Birch, Bernays et A. Gurney firent aussi des tentatives pour reproduire la seconde partie de la tragédie de *Faust*. Parmi les ouvrages de Gœthe qui après *Faust* ont eu le plus de succès, il faut nommer *Werther*, *le Tasse*, *la Chromatique*, plusieurs fois reproduits par la traduction, de même que la plupart de ses poésies lyriques. Après Gœthe, Schiller est l'auteur allemand qu'affectionnent le plus les Anglais, et surtout les Anglaises. Tous les drames de Schiller ont été traduits en anglais, et même par divers traducteurs. La première traduction des *Brigands* date de 1792. Parmi les traductions anglaises qu'on a de ses poésies lyriques, celle de son poëme *la Cloche* a excité une universelle sympathie en Angleterre.

Après ces deux écrivains, dont les poésies choisies viennent tout récemment encore d'être traduites par Dwight, Louis Uhland est de tous les poëtes lyriques de l'Allemagne celui qui a le plus de réputation de l'autre côté du détroit. En fait de productions modernes, le *Peter Slemihl* de Chamisso est devenu populaire. Cruikshank en a publié une traduction accompagnée d'illustrations magnifiques et devenue célèbre en Europe.

Les travaux de la philosophie allemande n'ont pas trouvé en Angleterre un accueil aussi brillant que les ouvrages dont nous venons de parler. Quelques écrits de Kant y ont cependant été traduits. En revanche, les travaux philologiques de l'Allemagne y jouissent d'un succès incontesté. La plupart des grammaires, particulièrement la grammaire hébraïque de Gesenius, les travaux lexicographiques du même auteur, ceux de Matthias, de Buttmann, de Zumpt, ont été reproduits à l'usage des Anglais. Les ouvrages d'archéologie de Bœckh, d'Hermann, d'Ottfried Muller, de Wachsmuth, de Becker, etc., ont été traduits avec beaucoup de soin. Les travaux historiques et d'histoire littéraire des Niebuhr, des Ranke, des Raumer, des Schlosser, des frères Schlegel, etc., etc., n'y sont pas moins appréciés. Parmi les femmes qui ont contribué à populariser en Angleterre la littérature allemande, mesdames Sara Austin et Jameson occupent le premier rang. Les *Voyages en Allemagne* des touristes anglais se multiplient aussi chaque année. Citons ici *Vienna*, par mistriss Trollope; *Austria*, par Turnbull; *Germany and Bohemia*, par Gleig; *Germany, the spirit of her history*, par Hawkins; *Austria; its literary, scientific and medical institutions*, par Wilde. Les revues et magasins littéraires, particulièrement le *Foreign quarterly Review*, s'occupent aussi de plus en plus de littérature allemande, et chaque jour la librairie anglaise publie d'excellentes traductions d'ouvrages allemands dans tous les ordres d'idées, avec de remarquables appréciations critiques et biographiques sur les hommes auxquels on en est redevable, et qui pour la plupart sont de ceux qui ont le plus illustré la littérature allemande.

Le Danemark, plus rapproché de l'Allemagne sous le double rapport de la position géographique et de l'affinité d'idiome, s'est aussi plus familiarisé avec les produits de la pensée allemande. Si l'on y traduit moins qu'ailleurs, c'est qu'en Danemark tout homme tant soit peu instruit connaît parfaitement la langue de Klopstock et de Herder. Non-seulement les principaux poëtes danois se sont formés en Allemagne, mais un grand nombre d'entre eux, tels qu'Œhlenschlæger, Baggesen, Ewald, Frédérika Brun, et d'autres encore, ont enrichi la littérature allemande elle-même de productions d'une haute importance. Klopstock, Schiller et plus récemment Hebel, le gracieux auteur des *Poésies alémanes*, avaient trouvé de généreux Mécènes en Danemark, notamment à la cour des ducs de Holstein-Augustenburg, maison princière collatérale de la maison régnante, et appelée peut-être quelque jour, par suite de l'extinction de la ligne masculine, à faire rentrer dans la grande famille allemande, comme État indépendant, les duchés de Schleswig-Holstein, ce plus beau fleuron de la couronne de Danemark.

En France, on peut dire que ce fut madame de Staël qui donna l'impulsion première à l'étude suivie de la littérature allemande. Sans doute avant elle quelques tentatives avaient déjà été faites pour familiariser l'esprit français avec les productions littéraires de l'autre côté du Rhin. C'est ainsi qu'on avait traduit la *Messiade* de Klopstock et plusieurs ouvrages de Gessner, et qu'un choix assez indigeste de drames et de comédies avait été publié sous le titre de *Théâtre Allemand* et de *Nouveau Théâtre Allemand* (1795). On avait été même jusqu'à représenter des pièces de Kotzebüe sur la scène française, et *Werther* avait produit en France presque autant de sensation que dans la patrie de Gœthe. Mais le livre *De l'Allemagne* révéla au public français l'existence d'une poésie nouvelle; et en lui indiquant les sources fécondes auxquelles s'inspire l'esprit germanique, il excita le vif désir d'en sonder les profondeurs, désir qui a toujours existé depuis chez les hommes instruits, et qui n'a pas laissé que d'exercer par ses résultats une influence marquée sur la direction de leurs travaux. Aujourd'hui, en effet, nous voyons en France tous les esprits sérieux attacher un grand prix à l'étude de l'art, de la poésie et de la science des Allemands.

Que si l'Angleterre songe plutôt à s'approprier par des traductions les travaux historiques de l'Allemagne, on peut dire que sa philosophie est ce qui attire plus particulièrement l'attention du public français. Parmi les hommes dont les efforts ont puissamment contribué à populariser les idées des philosophes allemands, il faut nommer MM. Tissot,

Barchou de Penhoën, Cousin, E. Quinet, le traducteur de Fichte, et l'auteur de l'excellente *Histoire de la Philosophie allemande depuis Leibnitz jusqu'à Hegel* (1838). En 1831 on a vu l'Académie des Sciences morales et politiques mettre au concours l'exposition des divers systèmes philosophiques de l'Allemagne depuis Kant. Dans ces derniers temps, les systèmes de Schelling et de Hegel ont été popularisés en France, soit par la traduction des ouvrages de ces philosophes, soit par l'exposition originale de leurs doctrines.

Les travaux historiques dont la France s'est plus spécialement emparée par la traduction sont ceux de Jean de Müller, l'*Histoire des Hohenstaufen* de Raumer, l'*Histoire de la Réforme* de Marheincke, l'*Histoire de la Papauté* de Ranke, les ouvrages de Hurter, de Kohlrausch, etc.

Quant à la poésie allemande, la France s'est bornée presque exclusivement à la période classique, c'est-à-dire à Schiller et à Gœthe, dont les ouvrages ont été reproduits par des traductions multipliées. Le développement récent du lyrisme allemand n'a d'ailleurs jusque ici que fort peu captivé l'attention du public français.

Parmi les travaux importants et récents spécialement consacrés à l'Allemagne, nous citerons ici les *Notices politiques et littéraires sur l'Allemagne*, de M. Saint-Marc Girardin; les *Études sur l'Allemagne*, de M. A. Michiels, et l'excellent ouvrage de M. H. Fortoul, intitulé *de l'Art en Allemagne*. Plusieurs écrits périodiques, tels que la *Revue Germanique* et la *Revue du Nord*, qui ont paru pendant longtemps, étaient uniquement consacrés à populariser en France les produits de l'esprit germanique. La *Revue des Deux Mondes* a publié et publie encore tous les jours de consciencieux articles sur le mouvement intellectuel d'au delà du Rhin. Mentionnons encore les belles et savantes leçons de MM. Fauriel, Edgar Quinet, Ozanam et Philarète Chasles à la Sorbonne et au Collége de France, et disons qu'en aucun temps la pensée allemande n'a été plus dignement représentée en France que de nos jours.

De tous les pays de l'Europe méridionale, l'Italie est celui dont les rapports avec l'Allemagne sont les plus directs. Malgré le peu d'homogénéité existant entre le caractère et la langue des deux nations, la littérature allemande avait su se frayer de bonne heure un chemin jusqu'au cœur de l'Italie. Elle y était entrée à la suite de Winckelmann. La *Messiade*, les *Idylles* de Gessner, le *Musarion* de Wieland y étaient connus et appréciés dès le siècle dernier. Mais là comme ailleurs les noms aujourd'hui les plus populaires sont ceux de Gœthe et de Schiller. *Werther* inspira à l'illustre Ugo Foscolo sa belle imitation de *Jacob Ortis*. Le *Museo Dramatico* publia les traductions de *Faust* et de *Gœtz de Berlichingen*, et les drames de Schiller ont eu pour interprètes Ferrario, Vergani, Léoni, L. Maffei, savant appréciateur de la langue et de la littérature allemandes, et plus récemment madame Degli Scolari. Les pièces de Kotzebüe se maintiennent constamment sur la scène italienne à côté de celles de Goldoni. Un excellent recueil de poésies allemandes a été publié par A. Ballati, sous le titre de *Saggio di versi allemanni recati in versi italiani*. La critique et la philosophie allemandes pénétrèrent en Italie en dépit de maint obstacle. En 1833 Landonio a traduit le *Laocoon* de Lessing; et en 1836 Paoli a publié à Milan l'*Histoire de la Philosophie* de Tennemann. M. César Cantù a écrit, sous le titre de *Saggio sulla Literatura Tedesca*, une excellente histoire de la poésie allemande, dans laquelle il a rendu avec beaucoup de sentiment et une élégance extrême de poétiques extraits tirés des meilleures traductions de la muse germanique, depuis les *Minnesænger* jusqu'à Uhland et Henri Heine.

Parmi les peuples slaves, les Bohêmes, très-familiarisés avec la langue allemande, sont ceux qui possèdent les meilleures traductions des chefs-d'œuvre de cette littérature, et les drames de Schiller sont aussi applaudis sur les différents théâtres de la Bohême que sur les scènes allemandes.

Ce fut encore le génie allemand qui féconda le tardif développement de la littérature en Russie. Lomonossow, le père de la poésie russe, se forma en Allemagne à l'école de Christian Wolf; il s'attacha particulièrement à l'imitation de Günther, poëte de l'école saxonne, qui florissait au commencement du dix-septième siècle. Derzawin popularisa en Russie le genre de Klopstock, et Zukowsky y introduisit la ballade allemande et le vers iambique du drame de Schiller. La ballade de *Ludmilla*, imitation de la *Lénore* de Burger, est restée populaire en Russie. Huber traduisit le *Faust* de Gœthe, et Bakounin la *Correspondance de Gœthe et de Bettina*.

De toutes les contrées slaves, la Pologne est celle qui résista le plus longtemps aux influences de l'esprit germanique. Cependant l'école romantique, dont Mickiewicz est le chef, s'y est développée sous l'inspiration de la poésie allemande et anglaise. C'est ainsi que Mickiewicz a traduit lui-même plusieurs ballades de Schiller, et que Kaminski a popularisé Schiller par des traductions que la critique polonaise a proclamées autant de chefs-d'œuvre.

Philosophie allemande.

Il fallait que la prose eût acquis un certain degré de perfection pour que la philosophie jetât quelque éclat. Tant que les Allemands écrivirent de préférence en latin, ils s'attachèrent à la philosophie dominante, à celle des scolastiques, par exemple, qu'ils combattirent à partir du quinzième siècle; mais plus tard, grâce à leurs vastes connaissances dans les humanités, ils répandirent, Philippe Melanchthon entre autres, des opinions philosophiques puisées aux sources pures de l'antiquité classique.

La philosophie allemande se distingue autant par sa constante tendance à former des systèmes et à déduire des conséquences scientifiques de principes simples, mais larges, que par sa direction cosmopolite. Elle commence vers la fin du dix-septième siècle avec Leibnitz, le premier esprit véritablement philosophique qu'eût encore produit l'Allemagne. La théorie de Leibnitz sur les idées innées, sa monadologie et sa théodicée, sa tendance vers un principe suprême, occupèrent vivement tous les esprits spéculatifs de son temps. Il fonda le réalisme rationnel, opposé au sensualisme de Locke, et qui s'attache à faire remonter par la démonstration toute la science philosophique à des vérités nécessaires et innées admises par la raison. Wolf appliqua ces idées à la forme démonstrative du système qui dominait à l'époque du règne de Frédéric le Grand. Il eut le mérite de présenter les sciences philosophiques dans un ensemble clair et encyclopédique; mais le principal défaut de sa philosophie provint de ce qu'il croyait ne pouvoir trouver la vérité que par des définitions et des démonstrations (méthode démonstrative). Ses innombrables élèves poussèrent cette manie des formules au delà de toutes limites permises. Wolf trouva dans Ch.-A. Crusius depuis 1747 et dans J.-G. Daries de redoutables adversaires, plutôt cependant dans les détails que dans l'ensemble. Toutefois, parmi les philosophes de son école on en cite plusieurs qui perfectionnèrent quelques sciences particulières, et surtout la logique : par exemple, Lambert, Plouquet, Reimarus, Baumgarten, etc. Vint ensuite (1760-1780) l'éclectisme philosophique. Quelques philosophes s'attachèrent alors à Descartes, qui a fait de la séparation du corps et de l'esprit un des caractères fondamentaux de la philosophie moderne; d'autres suivirent les recherches psychologiques de Locke, de Féder, de Garve, etc. Excité par le scepticisme de Hume et par l'*Essai sur l'Entendement* de Locke, l'esprit profond d'Emmanuel Kant chercha enfin, à partir de 1780, à fixer les bornes de l'entendement

humain, en opposition aux théories sans limites émises sur ce sujet par les dogmatiques, et, tout en supposant l'existence des notions psychologiques, à examiner la manière dont procède la raison dans le raisonnement. Il arriva à ce résultat : que l'entendement humain ne va pas au delà de la conscience et de la vision, qu'il n'existe dès lors point de connaissance du surnaturel ; mais que la raison pratique, qui commande catégoriquement, nous persuade ce que la raison spéculative ne saurait démontrer. Reinhold prétendit comprendre la critique de Kant dans une théorie de l'imagination, tentative que Schulze combattit avec succès par les armes du scepticisme.

Quoique la différence existant entre la pensée et l'être fût démontrée dans toute son évidence par cette doctrine, la critique de Kant fit naître parmi les Allemands le goût d'une méthode philosophique plus libre que celle qui avait jusque alors dominé. C'est Kant qui ouvre (1780) l'ère de la philosophie la plus récente, formant la seconde période de la philosophie allemande proprement dite.

Fichte, penseur profond et hardi, voyant que la philosophie de Kant s'arrêtait à moitié chemin vers l'idéalisme, exposa avec les plus rigoureuses conséquences un système d'idéalisme à lui, dans lequel il cherche à faire dériver toute science et toute vérité d'un seul principe, le *moi*. Adhérant à la doctrine de la subjectivité de Kant, Fichte a fait du *moi*, sujet de la conscience, l'activité absolue produisant aussi l'objet ; ce qui, à proprement parler, détruisait la réalité des objets.

De la philosophie de Fichte naquit celle de Schelling, qui fonda un nouveau système en opposant directement à la philosophie idéale subjective un idealisme objectif, ou, en d'autres termes, une philosophie naturelle, dans laquelle on s'élève de la nature jusqu'au *moi*, de même que l'on procède du *moi* à la nature dans la philosophie idéale opposée. Schelling chercha à unir ces deux faces de la philosophie à l'aide de la *doctrine de l'identité*, qu'il formula plus tard. Dans cette dernière, l'*absolu* est admis comme l'*identité* de la *pensée* et de *l'être*, et l'intuition intellectuelle comme la connaissance de cette identité.

Disciple de Schelling, Hegel a cherché à établir un idéalisme absolu dans une methode strictement dialectique, en considérant l'idée absolue comme la raison se comprenant, en tant qu'absolu, dans son développement nécessaire, et en la représentant dans son *existence en elle-même* (la logique), dans son *existence dans l'autre* (la philosophie naturelle), et enfin dans son *retour en elle-même* (la philosophie de l'esprit).

Les systèmes que nous venons de citer doivent être regardés comme une série continue d'opinions et de points de vue philosophiques. Beaucoup d'autres systèmes et opinions philosophiques furent développés par leurs auteurs, soit en opposition à ceux que nous venons d'exposer, soit en s'attachant à un de ces systèmes dont ils rectifiaient l'idée fondamentale, ou bien qu'ils présentaient dans une forme plus parfaite. C'est ce qu'on peut dire de la nouvelle théorie de la *raison pure* de Fries, et du synthétisme transcendental de Krug, où l'on trouve, liées en forme systématique, toutes les doctrines principales de la critique de Kant.

Bardili chercha de même à rendre l'*absolu* la base de toute philosophie. Il le trouva dans la pensée, et c'est pour cela qu'il voulut rendre la logique la source des connaissances réelles. J.-J. Wagner et Eschenmayer cherchèrent, ou à rectifier la doctrine de Schelling, ou à la perfectionner.

Parmi les esprits profonds dont la philosophie a un caractère tout particulier, et qui développèrent leurs opinions en opposition avec celles des philosophes précités, nous citerons Jacobi (*Doctrine du Sentiment et de la Foi*), Kœppen et plusieurs de ses disciples ; viennent ensuite Bouterweck, par son rationalisme, fondé sur la croyance à la raison ; Platner et Schulze, par leur scepticisme conditionnel, et Herbart, par ses fragments métaphysiques pleins de perspicacité, qui semblent pour la plupart n'être que des essais critiques sur les différents systèmes.

La majeure partie des systèmes et des opinions que nous venons de mentionner appartiennent, si on les considère du moins au point de vue de leur perfectionnement, aux vingt premières années de notre siècle. Une circonstance assurément digne de remarque, c'est que les travaux des Allemands dans les sciences philosophiques aient été poussés à cette époque avec d'autant plus de profondeur et d'étendue que d'immenses événements politiques se succédaient avec une plus étonnante rapidité, alors qu'un homme devenu l'arbitre des destinées de l'Europe tenait enchaînée dans ses mains l'indépendance politique de l'Allemagne. Les événements non moins mémorables qui brisèrent l'empire de ce conquérant, et les efforts tentés par les différents États, désormais affranchis du joug de l'étranger pour recommencer une nouvelle vie politique indépendante, semblent cependant coincider avec des phénomènes complétement inverses dans la sphère d'activité de la philosophie allemande. On remarque en effet aujourd'hui, d'un côté, qu'aucune des opinions philosophiques que nous avons citées n'est généralement dominante, et que la plupart de ceux qui s'occupent du perfectionnement et de la propagation des doctrines philosophiques adhèrent, soit à une des opinions exposées plus haut, et qui ont été produites par la période récente de la philosophie allemande, soit à une opinion quelconque de l'ancienne philosophie ; qu'ils les développent et les perfectionnent en ce qui est de la forme et du contenu, dans l'ensemble et dans les détails, par la critique ou la dogmatique, et qu'ils formulent d'après ces principes des théories isolées, par exemple en morale et en esthétique, ou encore qu'ils cherchent à corriger la base fondamentale psychologique supposée par Kant, et à fonder la philosophie sur la psychologie empirique, comme a fait dernièrement le philosophe Beneke.

A cette direction psychologique se rattachent la manière d'envisager la philosophie sous le rapport historique, et l'étude de l'histoire de la philosophie. Il est naturel, en effet, que la diversité et la lutte des opinions spéculatives engagent l'esprit humain à récapituler ce qui existait déjà, à se livrer à des considérations sur la connexité que les opinions contemporaines peuvent avoir entre elles, sur l'ordre dans lequel elles se succèdent les unes aux autres, ainsi que sur les progrès qui ont lieu dans le développement de la science. Mais il en résulte aussi très-facilement une certaine tiédeur, une certaine indolence, quand on n'envisage la philosophie que sous son rapport historique, surtout là où fait défaut une certaine perspicacité de l'esprit. On n'est alors que trop porté à croire qu'une science sur les principes de laquelle on n'est pas encore d'accord depuis plus de vingt siècles qu'on la cultive n'a guère de valeur et de vérités réelles. Cette opinion s'est en effet fort accréditée ; et, loin qu'on puisse le nier, il est, au contraire, démontré par l'état actuel de la littérature philosophique que les études scientifiques tendent décidément vers le positif et l'historique plutôt que vers tel système philosophique de préférence à tel autre. On pourrait même ajouter, à l'égard de ces systèmes, qu'il est survenu un découragement et une indifférence propres seulement à favoriser la critique et l'application des idées philosophiques à certaines sciences isolées, ainsi qu'on a lieu de le remarquer, surtout dans les sciences naturelles, dans la médecine, la jurisprudence et la théologie. Les incertitudes et les vicissitudes des systèmes de la philosophie allemande ont été l'objet de critiques ou de satires plus ou moins spirituelles et piquantes. Avec un peu de bonne foi, force est bien pourtant de reconnaître que l'on ne peut juger sainement de la vérité d'une opinion et que l'on ne peut en reconnaître clairement l'erreur qu'autant qu'elle a revêtu la forme d'un système rigoureusement déduit. C'est là ce que s'est efforcé

de faire l'esprit profond des Allemands. Plus il existera de systèmes, plus ils différeront entre eux, et plus la pénétration du penseur deviendra étendue. Aussi, quel profit les philosophes allemands n'ont-ils pas tiré de ces différents systèmes, et combien les inconvénients de ce procédé n'ont-ils pas été comparativement moindres que ses avantages! Ajoutons que non-seulement les sciences philosophiques, mais encore toutes les autres en général, sont redevables de progrès notables à cet esprit d'investigation essentiellement philosophique; qu'il n'est aucune connaissance humaine que les Allemands n'aient scientifiquement élaborée, bien que quelquefois l'application des systèmes dominants à ces sciences ait conduit à de ridicules excentricités, à de véritables extravagances; enfin, qu'aucune nation moderne n'a jamais exercé une telle influence sur la culture scientifique de l'Europe entière. Henri HOERTEL.

Il y a déjà longtemps, Henri Heine faisait cette remarque : « On n'a qu'à comparer l'histoire de la révolution française avec l'histoire de la philosophie allemande pour croire que les Français, qui avaient tant d'occupations réelles pour esquelles il leur fallait absolument veiller, nous auraient priés, nous autres Allemands, de dormir pendant ce temps-là et de rêver pour eux, et que notre philosophie allemande ne serait que le rêve de la révolution française... Les Kantistes représentent la Convention, qui renouvelle le monde; le grand *moi* de Fichte, niant toutes les autres existences, c'est Napoléon; puis M. Schelling peut figurer de toutes façons bonnes ou mauvaises la Restauration. » Le même écrivain humouristique ajoute : « Il vaut mieux qu'un peuple ait sa philosophie avant sa révolution; les têtes que la philosophie a employées à la méditation peuvent être fauchées à plaisir par la révolution, tandis que la philosophie n'aurait jamais pu employer les têtes fauchées par la révolution... Attendez un peu; les Kantistes bouleverseront sans miséricorde; les idéalistes transcendantaux regarderont le martyre comme pure apparence, enfin les philosophes de la nature s'identifieront eux-mêmes avec l'œuvre de destruction... Ce sera une terrible révolution. » Nous avons attendu beaucoup, et il nous semble que Heine voyait un peu l'Allemagne à travers Paris.

La philosophie allemande a surtout été accusée de panthéisme, système dont Hegel est le logicien, et Schelling le poëte, suivant la remarque de M. Baudrillart. « Les oppositions de ces deux esprits, ajoute ce critique, l'un plein d'élévation et de souffle, l'autre d'une rare vigueur, avide de déductions et de classifications, poussant jusqu'à l'idolâtrie le culte des notions purement abstraites et semant sur la route de la métaphysique, de la morale, de la logique, de l'esthétique et de la philosophie de l'histoire, parfois des vues aussi fécondes qu'originales, et plus souvent encore des formules vides, ces oppositions se perdent dans l'unité du résultat, la doctrine de l'identité absolue. Qu'elle chante des hymnes ou procède par apophthegmes, la doctrine religieuse des deux philosophes aboutit à un dieu qui n'a pas la conscience de lui-même, qui crée l'univers et l'ordre qui y règne sans le savoir, qui successivement devient minéral, plante animal et homme, n'arrivant enfin à débrouiller un peu sa propre notion qu'avec Spinosa (à La Haye, vers 1660) et mieux encore avec Schelling et Hegel, au commencement de notre siècle, dans deux coins privilégiés de l'Allemagne... L'humanité s'est toujours refusée à l'honneur qu'on prétend lui décerner au nom de la philosophie. Il semble que sa propre apothéose lui cause une sorte de dégoût et d'effroi; je parle, bien entendu, de la masse seulement; car il y a toujours des gens que ce rôle de dieu séduit.

« Récapitulons les principales phases de ce drame philosophique qui rappelle la tentative et la chute de l'antique Prométhée. Kant a isolé l'homme de tout rapport avec la vérité en soi; car son infraction purement personnelle à la logique n'a pas de valeur scientifique : voilà le premier acte. Fichte a déclaré le moi humain le seul absolu : voilà le second acte. Schelling lui reconnaît le même caractère, mais il le divinise en le rattachant à sa source infinie par l'élan spontané de l'intuition : voilà le troisième acte. Hegel confirme l'homme dans sa divinité à l'aide du raisonnement : voilà le quatrième acte. Mais il est dans la nature de tout grand système d'avoir, si on peut parler ainsi, un aboutissement pratique. C'est la réalité qui dit le dernier mot de la logique, et elle le dit souvent fort brutalement. Nous touchons ici au dénoûment, et M. Feuerbach, avec ses allures excentriques à la Diderot, n'a plus qu'à entrer en scène. Il s'annonce lui-même comme apportant au genre humain la bonne nouvelle, le véritable évangile social, la philosophie de l'avenir, ou autrement l'*humanisme*. M. Louis Feuerbach est hégélien et il ne l'est pas. Il ne l'est pas en ce qu'il rejette les abstractions vides, les grands mots creux... Il est hégélien en ce qu'il accepte la divinité de l'homme et ne voit en Dieu qu'une idée. D'où il conclut que c'est un non-être. « La religion, dit-il, tient à une méprise facile, mais déplorable. Nous sommes portés à nous dédoubler, à nous diviser nous-mêmes, puis à regarder l'une des moitiés nées de cette séparation comme supérieure à la nature humaine. Néanmoins cette moitié prétendue supérieure n'est rien si elle n'est la meilleure partie de notre nature même. Dieu est pour l'homme le recueil de ses pensées et de ses sentiments les plus élevés, l'album où il écrit les noms des êtres qui lui sont le plus chers et le plus sacrés. » La doctrine de Feuerbach peut donc être considérée comme un produit de l'hégélianisme, bien qu'elle ait toutes les apparences d'une réaction anti-hégélienne : amie du réalisme, éprise du fait, courant aux jouissances et réhabilitant la chair. « Il faut, écrit Feuerbach, que le flegme scolastique de la métaphysique allemande s'imprègne fortement des principes sanguins du matérialisme français. » Il aspire de toutes les manières à nous convaincre que la matière est tout; il répète sur tous les tons que l'esprit n'en est qu'une fonction subalterne, qu'avant de penser l'homme tette, et qu'il n'y a d'autre *à priori* que la faim et la soif. Matière, sensibilité, réalité sont pour lui des mots synonymes. Le *moi*, ce fameux *moi* de Kant et de Fichte, c'est un *corps qui sait qu'il vit*. Critique des religions, haine aux métaphysiques idéalistes, protestations ardentes en faveur de la morale, amour étalé du bien public, culte enthousiaste de la civilisation, ces traits du matérialisme français reparaissent avec Feuerbach. Il va dans cette voie du matérialisme plus loin qu'on n'était encore allé peut-être. Voulez-vous savoir le moyen le plus efficace de réformer l'espèce humaine? réformez d'abord le régime alimentaire. « La nourriture, écrivait Feuerbach en 1850, est le lien qui unit l'âme au corps, le principe qui identifie les deux substances... Le phosphore est la matière qui pense en nous. Plus le cerveau possède ou reçoit de phosphore, plus et mieux il pense... Nourrissez donc l'homme de manière à y augmenter la masse de phosphore. C'est l'usage des pommes de terre qui a amorti le feu des nations modernes; remplaçons ce tubercule malfaisant par un aliment qui électrise le corps, par la purée de pois. Le double progrès de la science et de la société dépend de la multiplication du gaz phosphorique... » Les excès pratiques qui peuvent sortir de cette donnée métaphysique, *Tout le monde est Dieu*, ou *il n'y a point de Dieu*, on les devinerait aisément... L'égalité dans l'essence divine entraîne l'égalité dans les jouissances terrestres. Que si l'essence divine disparaît à son tour pour ne laisser que la matière, la conséquence est la même. En vain à tous ces excès qui l'ont effrayé à son tour, M. Feuerbach a-t-il essayé d'opposer cette dernière maxime, qu'*Il n'y a que l'honnête homme qui ait le droit d'être athée*. Digue impuissante! Comme c'est le sort commun de tous les chefs de doctrine et de parti, M. Feuerbach a été débordé par sa propre école. » Ainsi, après une vive

réaction contre le baron d'Holbach, la philosophie allemande retomberait dans les fanges de Lamettrie.

École allemande.

Dans les arts, comme dans la philosophie, l'Allemagne fait entrer quelque peu d'abstraction et de roideur. Son école se rattache au gothique qui fut cultivé au moyen âge sur les bords du Rhin. On trouvera le commencement de son histoire à l'article ÉCOLES DE PEINTURE (tome VIII, p. 315 et 316). Martin Schœn, Albert Dürer, Lucas Cranach et Holbein sont ses principaux représentants. Sous l'influence de la réforme, la pratique de l'art s'affaiblit chez les Allemands. Au commencement du dix-neuvième siècle, Frédéric Overbeck donna le signal de la réaction. A lui se joignirent bientôt Pierre Cornelius, Guillaume Schadow, Philippe Veit, Jules Schnor, Guillaume Wach, Charles Vogel, Henri Hess, etc. Cette école cherchait avant tout la pensée, l'expression intime. Cornelius fonda une branche de l'école allemande à Munich; autour de lui se groupèrent Hermann, Kaulbach, Gassen, etc. G. Wach, qui avait étudié dans les ateliers de David et de Gros, devint le chef des artistes de Berlin, et eut pour disciples Bégas, Henning, Alborn, etc. Schadow fonda l'école de Dusseldorf, dont sortirent Lessing et Édouard Bendemann, Hildebrandt, Hubner, Stilke, Schrodter, Reinick, etc. Cornelius est moins ennemi du clair-obscur et du coloris qu'Overbeck : il se plaît dans les sujets compliqués; l'école de Berlin se tient plus près de la réalité; l'école de Dusseldorf est exacte de dessin, mais froide et plate de couleur. « L'Allemagne, a dit M. Théophile Gautier, abandonnant le faire naïf et minutieux, le naturalisme d'Albert Dürer et de Lucas Cranach, semble se complaire dans l'esthétique de l'art; à peine si elle daigne jeter un regard distrait sur la nature : elle ne fait pas des tableaux, mais des poëmes; ce sont des inventions cycliques, les apocalypses des religions, ou bien encore des symboliques et des systèmes philosophiques où les figures interviennent plutôt comme signes hiéroglyphiques que comme représentation de l'individu. Cette école toute intellectuelle méprise la couleur, l'habileté de pinceau, l'agrément de la touche. Elle ne peint pas, elle écrit l'idée. » L. L.

ALLEMAGNE (Mer d'). *Voyez* NORD (Mer du).

ALLEMANDE (Mythologie). *Voyez* GERMANIE, tome X, pag. 276-277.

ALLEMANDE (*Musique* et *Danse*). Ce mot a deux significations bien distinctes. Il désigne d'abord un air instrumental, originaire d'Allemagne, comme l'indique son nom, air qui se jouait à quatre temps lents et est depuis plus d'un siècle tombé en désuétude. Il commençait toujours au temps levé, et l'on en faisait surtout un fréquent usage sur le luth. — En second lieu, il indique une danse fort usitée autrefois en Allemagne, en Suisse et en France, et l'air qui sert à en régler les mouvements. Cette danse fort gaie était à deux temps ou à deux-quatre, et ordinairement composée de trois parties. Elle s'exécutait par autant de couples que l'on voulait; le cavalier et la dame se tenant par la main marchaient trois pas en avant et demeuraient un pied en l'air, faisant ce que l'on appelait une *grève;* puis ils reprenaient de même jusqu'à ce qu'ils fussent au bout de la salle, les autres couples suivant le premier, ce qui terminait la première partie. Pour la seconde, on revenait par le même procédé au point d'où l'on était parti, et si l'on voulait en rétrogradant; enfin pour la troisième on renouvelait les mêmes pas, mais en précipitant le mouvement et sautant davantage. Adrien DE LAFAGE.

ALLEN (THOMAS), mathématicien anglais, né à Uttoxeter, dans le comté de Staffordshire, en 1542. Il fit ses études au collége de la Trinité à Oxford, où il prit le grade de maître-ès-arts en 1567. Trois ans après il abandonna son collége et ses relations pour se retirer à Glocester-Hall, où il se livra à l'étude dans une retraite absolue. Sur l'invitation d'Henri, comte de Northumberland, Allen consentit à résider quelque temps dans l'habitation du comte, et se lia avec les mathématiciens les plus distingués de son temps. Le comte de Leicester, qui professait pour Allen la plus grande estime, voulut lui faire don d'un évêché; mais l'amour d'Allen pour l'isolement et la solitude lui fit décliner cette offre, toute magnifique qu'elle était. Allen forma une collection précieuse de manuscrits sur l'histoire, l'antiquité, l'astronomie, la philosophie et les mathématiques; il mourut à Glocester-Hall en 1632.

ALLENT (PIERRE-ALEXANDRE-JOSEPH, chevalier), né à Saint-Omer, le 9 août 1772, d'une famille honorablement connue dans le commerce, eut à peine terminé ses études qu'il s'engagea comme simple canonnier, et fit ses premières armes au bombardement de Lille, en 1792. Il montra dès lors une capacité qui fixa bientôt l'attention des officiers du génie, et lui valut l'honneur d'être admis dans l'arme d'élite dont il devait devenir l'un des chefs les plus savants. Il fit alors successivement ses preuves aux travaux de défense de la Lys, à l'Aa, à Saint-Venant, aux postes de la Lys et au canal de jonction; à Dunkerque, au fort Louis, sur les côtes, à l'armée de Mayence, à celle du Danube, à l'investissement de Philisbourg; enfin à la défense des têtes de pont du Rhin. Carnot l'appela au cabinet topographique, et lui confia plusieurs missions importantes. — Quand Napoléon voulut ouvrir une nouvelle et vaste carrière aux travaux du génie militaire, Allent fut nommé secrétaire du comité chargé d'examiner les projets présentés pour un plan général de défense, et par ses soins les travaux reçurent une puissante impulsion. Appelé dès sa création à faire partie de la commission mixte des travaux publics, il en fut pendant trente ans un des membres les plus actifs. L'empereur, frappé du savoir et de la lucidité que montrait Allent lorsqu'il lui rendait compte des travaux du comité des fortifications, le nomma maître des requêtes au conseil d'État. La section de la guerre le réclamait plus particulièrement; cependant il fut attaché au comité du contentieux. Dans cette nouvelle carrière, où pendant près de vingt-cinq ans il rendit tant de services à la France, il concourut plus que personne peut-être à fonder, à fixer la jurisprudence du contentieux administratif sous le régime de nos lois actuelles. En 1814, lorsque les armées étrangères marchèrent sur notre capitale, Allent acquit de nouveaux titres à la reconnaissance du pays, et la garde nationale de Paris conservera longtemps le souvenir de tout ce qu'il fit pour elle, soit en coopérant à son organisation, soit en s'associant à ses périlleuses fatigues en qualité de chef d'état-major.

La Restauration eut le bon esprit de ne point négliger une capacité si remarquable : dès 1814 elle avait appelé Allent au conseil d'État. De 1817 à 1819 il remplit les fonctions de sous-secrétaire d'État au département de la guerre, sous le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Enfin, en 1819 il fut nommé à la présidence du contentieux du conseil d'État, fonctions qu'il remplit toujours avec la même supériorité jusqu'au 6 juillet 1837, époque de sa mort.

Allent avait été élu membre de la chambre des députés, le 1er août 1828, par le département du Pas-de-Calais. En 1832 il fut appelé à siéger à la chambre des pairs. Commandeur de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, il avait constamment refusé les décorations étrangères qui lui avaient été offertes.

On a d'Allent plusieurs ouvrages estimés, notamment un *Essai sur les Connaissances militaires*, publié en 1823, dans la première édition du *Mémorial de la Guerre*, réimprimé en 1829, et traduit en anglais; ce traité est un guide précieux pour les officiers d'état-major; et une *Histoire du Corps du Génie*, ou de la guerre de siége et de l'établissement des frontières sous Louis XIV. Ce bel ouvrage n'a malheureusement pas été terminé. Le seul

volume qui en ait vu le jour fut publié in-8° en 1805. Allent est aussi auteur d'un certain nombre d'articles du *Dictionnaire de la Conversation*, tous relatifs à l'arme spéciale dans laquelle il avait servi. Parmi les papiers qui ont été laissés par M. Allent, on a trouvé un *Précis historique des Événements de* 1813 *et* 1814, accompagné de pièces justificatives, avec la copie des ordres du jour et prescriptions de l'empereur Napoléon et du gouvernement relatifs aux opérations militaires aux environs de Paris, manuscrit précieux qui a servi à M. Kock pour son *Histoire de la Campagne de* 1814. CHAMPAGNAC.

ALLÉSOIR. *Voy.* ALÉSOIR.

ALLETZ (PIERRE-ÉDOUARD), né à Paris, le 23 avril 1798, était le fils d'un ancien commissaire de police, qui lui-même avait quelque littérature. Édouard Alletz étudia de bonne heure les belles lettres. Après avoir été professeur de philosophie morale à la Société Royale, il entra dans la diplomatie, où il acheva sa carrière : il est mort consul à Barcelone, le 16 février 1850.

Édouard Alletz est l'auteur de plusieurs ouvrages remarquables, dont quelques-uns ont mérité les couronnes de l'Académie Française. Nous citerons : *Institution du Jury en France*, poëme (1819); *Dévouement des Médecins français et des Sœurs de Sainte-Camille*, poëme couronné par l'Académie Française (1822); *Abolition de la Traite des Noirs*, poëme (1823); *Walpole*, poëme dramatique en trois chants (1825); *Essai sur l'Homme, ou accord de la philosophie et de la religion* (1826); *Nouvelle Messiade* (1830); *Études poétiques du cœur humain* (1832); *Tableau de l'Histoire générale de l'Europe, depuis* 1814 *jusqu'en* 1830 (1834); *Caractères poétiques* (1834); *Maladies du Siècle* (1835); *Lettre à M. de Lamartine sur la vérité du christianisme, envisagé dans ses rapports avec les passions* (1835); *De la Démocratie nouvelle, ou des mœurs et de la puissance des classes moyennes en France* (1837), ouvrage auquel l'Académie Française a décerné un prix Montyon en 1838; *Aventures d'Alphonse Doria* (1838); *Esquisses poétiques de la vie* (1841); *Harmonies de l'intelligence humaine* (1845), etc., etc.

ALLEU. Les premiers alleux furent les terres prises, occupées ou reçues en partage par les Francs, au moment de la conquête ou dans leurs conquêtes successives. Le mot *alod* ne permet guère d'en douter : il vient du mot *loos* (sort), d'où sont venus une foule de mots dans les langues d'origine germanique, et en français les mots *lot*, *loterie*, etc. On trouve dans l'histoire des Bourguignons, des Visigoths, des Lombards, la trace positive de ce partage des terres allouées aux vainqueurs. Ces peuples, est-il dit, prirent les deux tiers des terres. On ne rencontre dans l'histoire des Francs aucune indication formelle d'un partage semblable; mais on voit partout que le butin était tiré au sort entre les guerriers; et ce qui prouve qu'on n'en agit pas autrement quant aux terres, c'est qu'un manoir (*mansus*) s'appelait originairement *loos* (sort).

Par la nature même de leur origine, ces premiers alleux étaient des propriétés entièrement indépendantes : on ne tenait un alleu, disait-on plus tard, que de Dieu et de son épée. Hugues Capet disait tenir ainsi la couronne de France, parce qu'elle ne relevait de personne : ces mots indiquent clairement des souvenirs de conquête. D'autres propriétés, acquises par achat, par succession ou de toute autre manière, vinrent accroître le nombre des alleux. Cependant le mot *alode* demeura quelque temps affecté aux alleux primitifs, et les formules de Marculf offrent plusieurs traces de cette distinction : elles donnent la véritable explication de la *terre salique*, qui ne pouvait être héritée que par les mâles. Selon Montesquieu, la terre salique était celle qui entourait immédiatement la maison (*sal*, *hall*) du chef de famille. Il est plus probable qu'on entendait par *terre salique* l'alleu originaire, la terre acquise lors de la conquête, et qui avait pu devenir, en effet, le principal établissement du chef de la maison. La terre salique des Francs Saliens se retrouve en ce sens chez presque tous les peuples barbares de cette époque : c'est la *terra aviatica* des Francs Ripuaires, *terra sortis titulo adquisita* des Bourguignons, *hæreditas* des Saxons, *terra paterna* des formules de Marculf. Peu à peu, cette distinction s'effaça, et le trait distinctif de l'alleu résida dès lors non plus dans l'origine de la propriété, mais dans son indépendance, et l'on employa comme synonymes d'*alleu* les mots *proprium*, *possessio*, *prædium*, etc. Ce fut probablement alors que tomba en désuétude la rigueur de la défense qui excluait les femmes de la succession à la terre salique.

Les alleux, exempts de toute charge ou redevance envers un supérieur, étaient-ils exempts de tout impôt, de toute charge publique envers l'État ou le roi, considéré comme chef de l'État? Avant la conquête, les relations des Francs entre eux étaient purement personnelles; l'État, c'était la famille, ou la tribu, ou la bande guerrière, sans que la propriété territoriale, qui n'existait pas encore, fût un des éléments de l'ordre social. Après la conquête, les Francs devinrent propriétaires. Il en devait résulter cette immense révolution que l'État fut formé non plus seulement des hommes, mais aussi du territoire, et que les relations *réelles* se vinssent ajouter aux relations *personnelles*; mais une telle révolution est nécessairement fort lente. Il s'en fallait bien que les Francs comprissent ce que c'est que l'État, dans le sens territorial, et le Franc propriétaire se crut encore bien moins d'obligation envers cet État abstrait, qu'il ne concevait même pas, que le Franc chasseur ou guerrier n'en avait autrefois envers la bande, dont il était toujours maître de se séparer. Cependant, la société ne peut subsister dans cet état de dissolution qui naît de l'isolement des individus; aussi le système de la propriété allodiale devait-il disparaître peu à peu, pour faire place au système de la propriété bénéficiaire (*voyez* BÉNÉFICE), seul capable à ce degré de la civilisation de former d'un grand territoire un État, et de la masse des propriétaires une société.

Pendant que cette révolution se préparait, la nécessité ne permit pas que les propriétaires d'alleux s'isolassent complétement, et imposa aux alleux certaines charges : 1° les dons volontaires qu'on faisait au roi, soit à l'époque des champs de mars, soit lorsqu'il venait passer quelque temps dans telle ou telle province; l'habitude et la force les convertirent peu à peu en une sorte d'obligation, dont les alleux n'étaient pas exempts; des lois en déterminent la forme, règlent le mode d'envoi, etc.; 2° les denrées, moyens de transport et autres objets à fournir, soit aux envoyés du roi, soit aux envoyés étrangers qui traversaient le pays en se rendant vers le roi; cette obligation est peut-être la première qui renferme évidemment la notion d'une charge publique imposée à la propriété pour un service public; 3° le service militaire. On a considéré cette obligation comme inhérente à la propriété allodiale; c'est attribuer aux barbares des combinaisons trop régulières et trop savantes. Dans l'origine, le service fut imposé à l'homme à raison de sa qualité de Franc ou de compagnon, non à raison de ses terres : l'obligation était purement personnelle. On voit cependant s'introduire par degrés dans ces convocations militaires une sorte d'obligation légale, sanctionnée par une peine contre ceux qui ne s'y rendent pas; dans certains cas la peine est infligée, bien qu'il ne s'agisse nullement de la défense du territoire. C'est sous Charlemagne qu'on voit clairement l'obligation du service militaire imposée à tous les hommes libres, propriétaires d'alleux ou de bénéfices, et réglée en raison de leurs propriétés. Tout possesseur de trois manoirs (*mansus*) ou plus est tenu de marcher en personne. Les possesseurs d'un ou de deux manoirs se réunissent pour équiper l'un d'entre eux à leurs frais, de telle sorte que trois manoirs fournissent toujours un guerrier.

Enfin, les pauvres mêmes, qui ne possèdent point de terres, mais seulement des biens meubles de la valeur de cinq *solidi*, sont tenus de se réunir au nombre de six pour équiper et faire marcher l'un d'entre eux. Non-seulement les alleux comme les bénéfices, mais les propriétés ecclésiastiques mêmes, étaient soumis à cette charge. Sous Charles le Chauve elle fut restreinte au cas d'une invasion du pays par l'étranger. La totalité des hommes libres, sous le nom de *landwehr*, était alors tenue de marcher.

L'indépendance des alleux, fondée sur l'indépendance personnelle du possesseur, devait en partager les vicissitudes ; aussi voit-on de très-bonne heure les rois faire des tentatives pour mettre des impôts sur des hommes et des terres qui se croyaient le droit de n'en supporter aucun. Ces tentatives amenèrent des révoltes : le plus faible cède; mais ces charges se renouvellent aussi souvent que le roi est assez fort pour écraser les résistances.

Ce serait une grande erreur de croire qu'après la conquête tous les Francs devinrent propriétaires, et qu'ainsi le nombre des alleux se trouva tout à coup assez considérable : il n'y eut que peu ou point de partages individuels. Chaque bande comprenait un certain nombre de chefs suivis d'un certain nombre de compagnons; chaque chef prit ou reçut des terres pour lui et ses compagnons, qui ne cessèrent pas de vivre avec lui. Les lois sont pleines de dispositions qui règlent les droits et le sort de cette classe d'hommes; elles ordonnent la convocation à l'assemblée publique (*placitum*) des hommes libres qui habitent sur la terre d'autrui. Enfin, nous avons la formule du contrat par lequel un homme se mettait alors non-seulement sous la protection, mais au service d'un autre, à charge d'être nourri et vêtu, et sans cesser d'être libre. Les usurpations de la force et les donations aux églises tendirent encore à restreindre le nombre des propriétaires; les faits historiques, les lois, tout atteste que du septième au dixième siècle les propriétaires de petits alleux furent peu à peu dépouillés ou réduits à la condition de tributaires par les envahissements des grands propriétaires. Les comtes eux-mêmes, les évêques, les abbés, se rendaient sans cesse coupables de spoliations semblables, et les capitulaires abondent en dispositions destinées à les réprimer. Les donations aux églises ne contribuèrent pas moins à diminuer le nombre des propriétaires d'alleux. Marculf nous a transmis un grand nombre de formules diverses pour les donations aux églises; tantôt on leur transmettait absolument et immédiatement la jouissance aussi bien que la propriété, pour *le salut de son âme, la rémission de ses péchés, et afin de s'amasser des trésors dans le ciel;* tantôt on se réservait l'usufruit du bien concédé, qu'on ne possédait plus alors qu'à titre de bénéfice viager de l'Église. Tant que dura l'anarchie de l'invasion, la protection d'une église ou d'un monastère était presque la seule force dont les petits propriétaires pussent espérer quelque sécurité : on la recherchait par des donations. Les églises étaient des lieux d'asile : on les enrichissait pour les récompenser du refuge qu'on s'en promettait ou qu'on y avait trouvé. Les domaines de certaines églises étaient exempts de tout tribut ou redevance envers le roi : on donnait ses terres à ces églises en s'en réservant l'usufruit, afin de participer ainsi à leurs immunités. Enfin, un assez grand nombre d'églises étaient exemptes et exemptaient leurs vassaux ou ceux qui cultivaient leurs biens du service militaire, et les souverains furent obligés de réprimer par des lois l'empressement des sujets à se procurer cet avantage. — Mais une cause contraire agissait pour créer de nouveaux alleux. La propriété des alleux était, dans l'origine du moins, pleine, perpétuelle, et celle des bénéfices précaire et dépendante. Tant que dura cette différence, les possesseurs de bénéfices s'efforcèrent de les convertir en alleux : les Capitulaires déposent à chaque pas de ces efforts. Enfin, sous Charles le Chauve un phénomène singulier se présente : on touche à l'époque où le système de la propriété allodiale va disparaître devant le système de la propriété bénéficiaire, origine et précurseur de la féodalité. Précisément alors le nom d'*alleu* devient plus fréquent qu'il ne l'avait encore été dans les lois, dans les diplômes, dans tous les monuments : on le donne à des terres qui sont évidemment des bénéfices, qui ont été concédées à ce titre et avec les obligations qu'il imposait. Le mot *alleu* désignait encore dans l'esprit des hommes une propriété plus sûrement héréditaire et indépendante : l'hérédité des bénéfices prévalait, et on les appelait des *alleux* pour leur imprimer ce caractère de propriété permanente et assurée.

F. Guizot, de l'Acad. Française.

ALLEVARD (Bains d'). Allevard, petite commune de l'Isère, à 35 kilom. nord-est de Grenoble, avec 3,110 habitants, n'a longtemps été connu que par ses mines de fer carbonaté, qui donnent le meilleur fer de France, sa fonderie, ses hauts fourneaux et ses belles forges; mais une source d'eau thermale, qui il y a trente ans était encore ignorée et se perdait inutilement dans le torrent du Brédas, en fait aujourd'hui le rendez-vous des coureurs d'eaux minérales aussi bien que celui des artistes, des géologues et des métallurgistes. On va de Grenoble à Allevard en cinq heures environ, par une route qui borde l'Isère pendant la moitié du chemin et qui s'engage ensuite dans la montagne; la ville est située à l'entrée d'une gorge étroite d'abord, mais s'élargissant insensiblement; c'est dans la partie la plus ouverte de la vallée qu'on trouve l'établissement thermal, bâti à peu de distance de la source, au milieu d'un jardin, où l'on rencontre également un hôtel confortable. L'eau minérale d'Allevard est une eau sulfureuse à peu près froide, plus riche en principes sulfureux que la source voisine d'Uriage, mais contenant moins de sels. Elle est chauffée pour être administrée en bains, en douches et en vapeur; elle convient dans les affections rhumatismales, dans les maladies de la peau, etc. Quoique cet établissement ne fasse que de naître, sa vogue est déjà considérable; on y va chercher non-seulement les bains sulfureux, mais les bains de petit-lait que le médecin inspecteur de ces eaux, M. Niepce, y a établis, à l'imitation de ceux de la Suisse, et qu'il combine avec l'usage de l'eau minérale dans le traitement des affections nerveuses et catarrhales. Le petit-lait est apporté chaque matin de la montagne, à dos de mulet, par les bergers faiseurs de fromages. On trouve à une faible distance d'Allevard les ruines du *château de Bayard*, qui sont le but d'une excursion intéressante. Toute cette contrée, du reste, est du plus saisissant pittoresque.

ALLIA, petite rivière du Latium, qui se perd dans le Tibre, entre Fidènes et Crustumenium, célèbre par la victoire que les Gaulois conduits par Brennus remportèrent sur ses bords, à onze milles de Rome, l'an 390 avant J.-C. Irrités d'une violation du droit des gens commise par les trois jeunes Fabiens que Rome avait envoyés en qualité d'ambassadeurs pour obtenir la levée du siége de Clusium, les Gaulois, n'ayant pas reçu la satisfaction qu'ils avaient justement exigée, s'avancèrent contre les Romains ; ils les rencontrèrent au nombre de quarante mille, sur les bords de l'Allia, commandés par ces mêmes Fabiens, qui pour comble d'insulte avaient été élevés à la dignité de tribuns militaires. Là se livra une bataille dont l'issue, causée par l'ineptie et la lâcheté de leurs chefs, fut tellement funeste aux Romains, que ce jour fatal compta dans leur calendrier, sous le nom de *dies alliensis*, parmi les jours néfastes. L'attaque impétueuse des Gaulois et leur aspect terrible jetèrent l'épouvante parmi leurs adversaires, qui s'enfuirent presque sans combattre. Toute la gauche de leur armée se jeta au travers du Tibre, et ce qui ne se noya pas se sauva à Véies sans penser à Rome; la droite s'enfuit à Rome, et courut s'enfermer dans la citadelle, sans même fermer les portes de la ville. — Les Gaulois, étonnés de ne plus voir